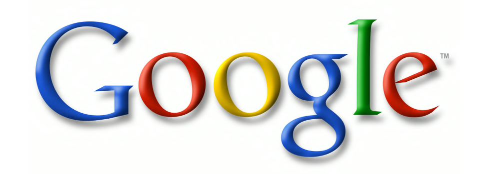
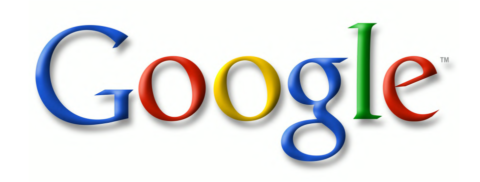
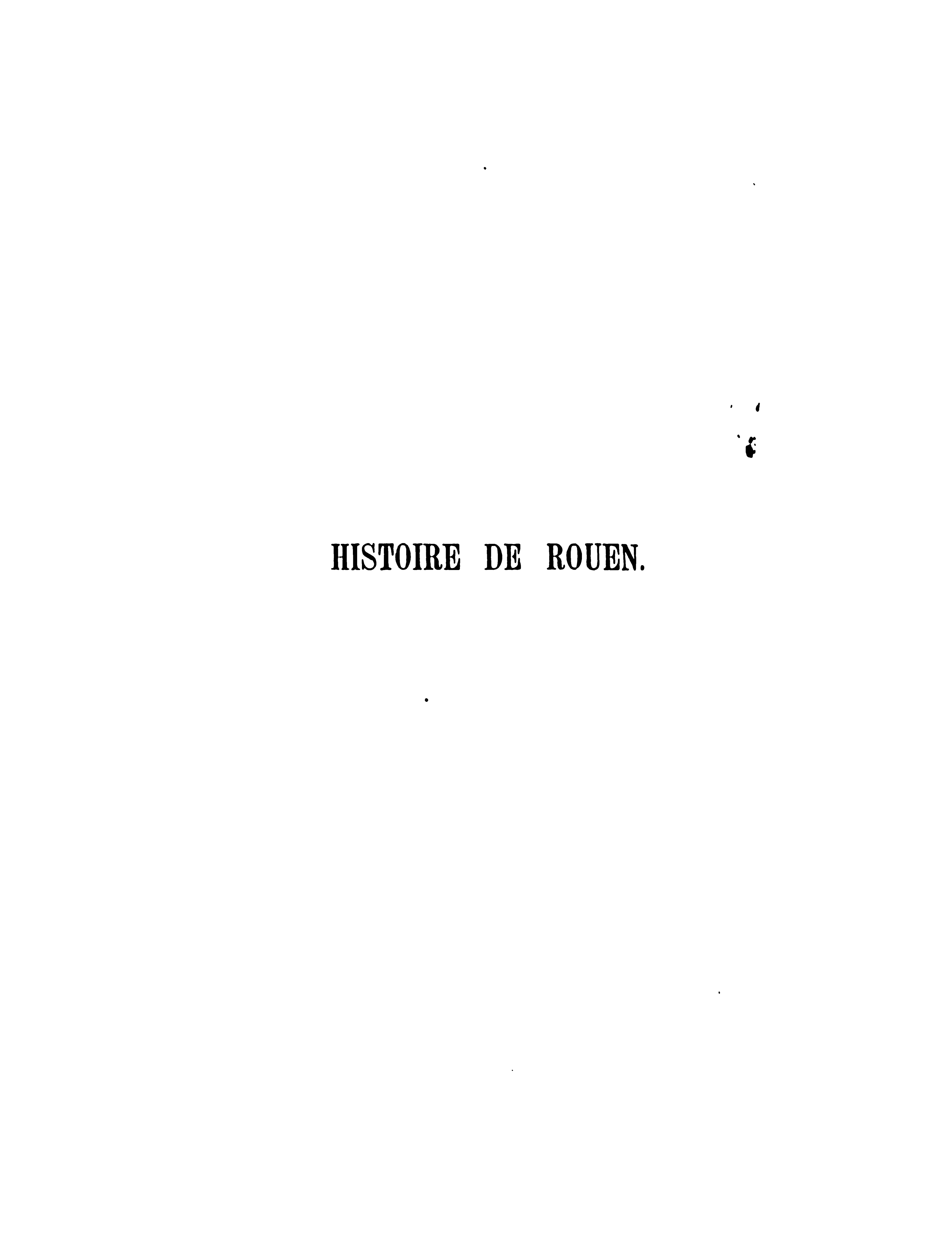







VE
RI
TAS



HISTOIRE DE ROUEN.

ROUEN. — IMP. H. BOISSEL
Rue de la Vicomté, 55.

HISTOIRE

CIVILE, POLITIQUE ET COMMERCIALE

DE ROUEN

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI FOUQUET

Ancien élève du Lycée de Rouen, Membre de la Société de l'Histoire de Normandie

—

TOME I



ROUEN

Chez M. MÉTÉRIE, libraire	Chez M. AUGÉ, libraire
SUCCESSEUR DE M. LE BRUMENT	SUCCESSEUR DE M. LANCTIN
rue Jeanne-Darc, 11.	rue de la Grosse-Horloge, 36.

—

1876

PRÉFACE.

Il peut paraître étonnant que, aussitôt après la publication de *l'Histoire sommaire et chronologique de Rouen* par M. Nicétas Periaux, j'aie fait paraître celle que j'avais commencée déjà depuis plusieurs années. Je n'ai certes pas eu la vaine prétention de faire ainsi concurrence à cet habile écrivain; mais, en étudiant ses livraisons, au fur et à mesure de leur apparition, il m'a semblé que, à côté de son travail, mine féconde et précieuse de renseignements de toute sorte, il y avait place encore pour une relation suivie de tous les évènements qui concernent notre ville. Mon seul but a été de réunir et de mettre à la portée de tout le monde les documents épars qui existent à ce sujet, car je sais combien il est difficile parfois de coordonner des renseignements partiels, dispersés dans des recueils divers.

On peut me reprocher d'avoir empiété souvent sur l'histoire générale de notre province, même sur celle de la France. Rouen ayant été la capitale du duché, le siége de l'Echiquier d'abord, puis du Parlement de Normandie, je n'ai pas cru devoir limiter son histoire à la seule relation des faits qui se sont passés dans l'enceinte de ses murs; j'aurais craint de

faire moins bien comprendre la succession des événements dont il a été témoin, de diminuer l'importance du rôle joué dans les annales de notre pays par la vieille cité normande. Si j'ai eu tort, si je me suis trompé dans quelques endroits, je recevrai avec la reconnaissance la plus sincère toutes les observations que l'on voudra bien me faire l'honneur de m'adresser.

Désirant ne rien omettre de tout ce qui a pu contribuer à la gloire et à l'embellissement de notre antique cité, je me suis trouvé conduit à étendre mon sujet beaucoup plus que je ne me l'étais proposé d'abord. C'est ainsi que, progressivement, je suis arrivé à parler de toutes les industries qui ont illustré notre ville, la verrerie, la peinture sur verre, la céramique, entre autres; puis, à relater les transformations successives qu'a subies le vieux Rouen avant d'arriver au Rouen actuel.

Mais il en est résulté que le volume est devenu trop fort; c'est un inconvénient que je n'avais pu prévoir avec le programme adopté tout d'abord. Aux personnes que cela pourrait contrarier, j'offre un moyen d'y obvier, c'est, à l'aide d'une feuille que je fais réimprimer, de scinder l'ouvrage en deux parties dont la première peut s'arrêter à la page 450 et la seconde contenir le reste. Malheureusement, je ne puis revenir sur la pagination établie déjà. Il faut donc, contre tout usage, que cette pagination se continue d'un volume à l'autre. J'en demande pardon à tous ceux qui veulent bien me faire l'honneur de me lire.

Je ne terminerai pas sans m'excuser auprès de tous les auteurs aux ouvrages desquels je me suis permis de faire de nombreux emprunts. Je remercie tout particulièrement mon honoré maître, M. Chéruel, le vénérable M. Floquet, notre savant greffier-archiviste à la Cour d'appel, M. Gosselin, pour

l'autorisation qu'ils ont bien voulu m'accorder de puiser dans leurs œuvres. Les doctes écrits de M. Ch. de Beaurepaire m'ont également été d'un puissant secours. Si j'ai pu présenter, sur la céramique rouennaise, quelques simples aperçus, c'est grâce à l'extrême obligeance de M. Gustave Gouellain qui s'est empressé de me fournir toutes les données, tous les renseignements les plus utiles sur une branche de l'art que j'ignorais complètement.

Et vous, mon cher monsieur Héron, que ne vous dois-je pas pour le précieux concours que vous m'avez apporté dans tout mon travail par votre attention à revoir sévèrement et pas à pas mon manuscrit, par votre zèle à m'aider dans la correction des épreuves, par tous les documents que vous avez eu la patience de colliger pour moi, principalement sur les écoles et les établissements scientifiques et littéraires, sur le vieux et le nouveau Rouen? J'ai trouvé sans cesse en vous un tout dévoué collaborateur. Ce sont là de ces souvenirs qui qui ne peuvent s'effacer.

Rouen, septembre 1876.

Henri FOUQUET.

HISTOIRE DE ROUEN

1re PARTIE. — MOYEN-AGE.

CHAPITRE Ier.

ORIGINE. — EMPLACEMENT. — ÉTYMOLOGIE DU NOM DE ROUEN.

Rouen est une des plus vieilles villes de France, une de celles dont l'histoire est la plus remplie et, en même temps, la plus instructive. Mais, pour comprendre la succession des faits qui s'y sont accomplis, la suite des développements qu'il a pris, il faut, selon la belle expression d'un historien, se reporter au temps où il n'était pas encore sorti du limon de la Seine[1]; il faut le voir, non pas naître, car son origine est enveloppée dans les ténèbres des temps, mais apparaître sous la domination romaine, grandir peu à peu sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, commencer à se constituer sous les ducs Normands, arriver à un haut degré de puissance et de splendeur à l'époque de la commune, s'illustrer par sa résistance valeureuse à la domination anglaise et la subir ensuite noblement; puis, se fondant dans ce grand tout qui a formé l'unité française, se transformer, s'étendre de plus en plus et devenir enfin ce qu'il est aujourd'hui, une des premières villes de France.

Il est un fait constant en histoire, c'est l'influence de la situation géographique sur le caractère, les tendances, l'accroissement des peuples comme des villes. Pour les peuples, par exemple, si les Phéniciens ont été les plus grands navigateurs

[1] M. Aristide Guilbert, *Villes de France*, page 356, in-4, 5e vol.

de l'antiquité, c'est que, établis sur une longue et étroite bande de terre adossée au Liban, ils ne pouvaient prendre essor que par la navigation. Si, à la fin du xve et au commencement du xvie siècle, les Portugais et les Espagnols ont été les premiers à faire les grandes découvertes maritimes du Nouveau-Monde, des Grandes-Indes, de l'Océanie, c'est que, reculés à la limite extrême du sud-ouest de l'Europe, leur position géographique ne leur permettait de s'agrandir que par la mer.

Pour les villes, cette influence est la même. En dehors des capitales auxquelles les nécessités de la politique forcent parfois à donner une position aussi centrale que possible, toutes les cités devenues grandes par la suite ont été, dans le principe, fondées, en général, ou sur les bords de la mer, ou sur les rives de quelque fleuve assez grand pour les mettre en communication facile avec la mer. Ainsi sont chez nous, dans le premier cas, le Havre, Bordeaux, Marseille ; dans le second, Lyon, Nantes et Rouen.

Or Rouen, d'après l'emplacement sur lequel il fut créé, ne pouvait manquer d'être une grande ville commerciale.

Ajoutons que nul site plus beau, plus favorable, ne pouvait tenter les premiers hommes qui sont venus se fixer dans notre région. Baigné au Midi par un grand et paisible fleuve qui, dès l'antiquité, était regardé par le géographe Strabon, contemporain de l'empereur Tibère, comme une des plus belles voies de commerce formées par la nature[1], il est borné au Nord par une ceinture de collines qui viennent ensuite, sous forme de croissant, s'abaisser insensiblement vers la Seine.

Dans l'espace intermédiaire, des rivières, dans leurs méandres capricieux, fertilisent le sol et semblent appeler l'industrie : à l'ouest, un petit cours d'eau caché sous terre pour le percement de la rue Jeanne-Darc, le Roignon ou Reneau, plus tard la Renelle, sortant de la source de Galaor ; à l'est, la Rivière Blanche, Albula, l'Aubette ; entre-deux, le Roth-Bec, rivière de Roth ou Rivière-Rouge[2], dont nous avons fait Eau-de-Robec.

Plus loin, en regard des collines du nord : à l'est, la vallée de Darnétal, avec ses canaux irréguliers où serpentaient, à travers des terrains alors tourbeux, les eaux vagabondes de plusieurs

[1] M. Chéruel, *Histoire de la commune de Rouen*, Introduction, page II.
[2] Id. ibid. ibid.

petites sources; — sur la route de la mer, qui, dans des temps pré-historiques, a dû battre nos coteaux, et au-delà des collines de l'ouest, une riante vallée où la rivière nommée depuis de Cailly, de Bapeaume ou de Maromme, traversait des bois, arrosait des pâturages d'une luxuriante richesse, avant d'aller se réfugier dans le fleuve[1]; au sud, en face de l'arc de cercle formé par les collines du nord, la large et magnifique vallée de la Seine, se courbant de l'est à l'ouest pour venir baigner le sol où devait s'élever la nouvelle ville, et laissant, entre les deux chaînes de hauteurs qui l'encaissent, de riches et vastes prairies. Enfin, la région n'était pas moins belle tout alentour, ni moins heureusement disposée. On y trouvait des plaines étendues, et les coteaux environnants étaient couverts de bois. Au nord, la Forêt-Verte occupait tout le terrain jusqu'au bas de notre rue du Champ-des-Oiseaux; au nord-est, le bois de Bihorel descendait jusqu'à la place Beauvoisine actuelle; à l'ouest, le bois l'Archevêque, ainsi nommé d'une maison de campagne qu'y posséda plus tard l'archevêque de Rouen, couvrait les collines qui s'allongent de Déville à Maromme. Là donc, tout semblait admirablement préparé pour la chasse et la pêche, cet unique moyen d'existence des premiers hommes; puis, dans des temps ultérieurs, pour la navigation, le commerce et l'industrie, quand le goût et le besoin devaient en naître. Il y a plus même, la nature semblait avoir tracé toute une ligne de défense pour la ville qui viendrait s'élever en ce lieu. On pouvait l'enfermer entre le Roth-Bec, la Renelle et la Seine. — Puis, à l'est, se dressaient, comme deux sentinelles avancées, les deux hautes montagnes que nous voyons encore aujourd'hui : 1° celle qui fut nommée d'abord Mont-de-Rouen, plus tard côte de Sainte-Catherine; elle domine à la fois la vallée du Roth-Bec ou de Darnétal et la ville. Plusieurs siècles après, quand la cité se sera beaucoup étendue vers l'orient, quand surtout l'invention de la poudre à canon et de l'artillerie permettra l'attaque de plus loin, cette montagne pourra devenir la clé de la ville pour l'ennemi qui aura su s'en emparer; mais jusque-là Rouen en sera trop éloigné pour qu'elle puisse constituer un danger; 2° celle de Thoringue, aujourd'hui côte de Bonsecours, surveillant le cours de la Seine et sa vallée.

[1] M. Aristide Guilbert, V° vol, page 337.

Est-il donc étonnant qu'une peuplade gauloise se soit établie sur un territoire si heureusement disposé ? — Des colons celtes de la tribu des Vélocasses ont dû venir les premiers se poser sur la rive droite de la Seine, vers le lieu où, dans les âges futurs, devait s'élever notre cathédrale. Ils y ont sans doute construit quelques huttes, bâti quelques cabanes de bois et d'argile. Avec le temps, la bourgade grandit; plus tard, elle devint la capitale de ces mêmes Vélocasses à la tribu desquels appartenaient ses fondateurs.

Mais, si le site général était magnifique, il n'en était pas de même de l'emplacement particulier où devait s'asseoir la ville; il était loin surtout de ressembler à ce que nous en voyons aujourd'hui. Alors les eaux du fleuve n'étaient contenues par aucune digue; elles se répandaient à l'aventure sur ses rives incultes, et il en résultait qu'elles formaient un double bras. D'abord, il y avait le bras principal qui suivait à peu près la direction actuelle; mais, en plus, la Seine s'était creusé une sorte de canal jusqu'à la hauteur environ de notre cathédrale. Plusieurs îlots se trouvaient semés dans cet espace; le principal était celui qu'on nommait le port Saint-Martin, à cause d'une petite église dont il était surmonté, Saint-Martin-de-la-Roquette ou de la petite roche. — Il eut été plus juste de l'appeler Saint-Martin-de-l'îlot, car il n'y a jamais eu là de roche, on n'en a trouvé nulle trace quand on a creusé le sol pour y établir des caves. — Comblé beaucoup plus tard, sous le duc Rollon, il forme ce qu'on appelle aujourd'hui la cour Martin, au bas de la rue Grand-Pont. Vers l'est, les deux petites rivières l'Aubette et le Roth-Bec, avant d'aller se perdre dans le fleuve, traversaient des marécages, des prés, des bois, des roseaux, et laissaient entre elles un vaste terrain nommé par la suite île Notre-Dame. C'est par le bras situé entre cette île et l'îlot de Saint-Martin-de-la-Roquette que Rollon, le fameux chef des pirates normands, aborda en face d'une des portes de la ville, au port Notre-Dame, nommé aussi port Morand ou port Morin, en 876.

Plus à l'est encore, entre la Seine, le Roth-Bec et le Mont de Rouen, s'étendaient de vastes terrains tourbeux sans cesse submergés à la moindre crue du fleuve; de telle sorte, dit un historien, que la pointe avancée du Mont-de-Rouen (Sainte-Catherine) se trouvait périodiquement transformée en pres-

qu'île et avait les pieds baignés par les eaux.[1] C'était ce qu'on appela plus tard le Pré-aux-Loups. Les marais et les fourrés de roseaux y étaient plus nombreux encore que dans l'île Notre-Dame; à tel point que, au XVIII[e] siècle, de 1770 à 1780, quand on voulut élever la caserne actuelle de Martainville sur l'emplacement des murs voisins de la porte du même nom, il fallut, après avoir détourné les eaux de Roth-Bec et de l'Aubette qui baignaient alors les remparts de cette porte, avoir recours à la hache pour couper les touffes épaisses de roseaux qui en couvraient la surface, et, pour établir sur le reste du Pré-aux-Loups le Champ-de-Mars, en face de la caserne, jeter dessus un remblais de huit à dix pieds de hauteur, afin d'élever cette place à son niveau actuel. Plus près de la ville, depuis l'église Saint-Maclou, au nord, laquelle se trouvera longtemps, comme l'abbaye de Saint-Ouen, en dehors des murs, jusqu'à la Seine, au sud; — depuis l'endroit où s'ouvrira plus tard la rue Notre-Dame-des-Arpenteurs, aujourd'hui des Arpents, à l'est, jusqu'à celui où les ducs de Normandie se feront élever dans la suite un deuxième château, c'est-à-dire jusqu'à nos halles actuelles, à l'ouest, s'étendait le Malpalu ou mauvais marais, *Malapalus*.

Enfin, vers l'ouest de la ville, tout le quartier actuel de la Madeleine, presque depuis l'emplacement où s'ouvrira la rue des Jacobins ou Frères prêcheurs, aujourd'hui de Fontenelle, à l'est; depuis le prieuré de Saint-Gervais, bien en dehors des murs, au nord, jusqu'à la montée actuelle de Déville, à l'ouest, et la Seine, au sud, tout cela était aussi couvert de marais.

Il était impossible qu'un pareil état des lieux ne laissât point beaucoup à désirer sous le rapport de la salubrité. C'est là ce qui, joint à l'entassement des maisons dans des rues trop étroites nécessairement, puisqu'on manquait d'espace pour les faire plus larges, aide à expliquer ces pestes continuelles qui ont ravagé Rouen au moyen-âge.

Recherchons maintenant l'origine du nom de Rouen; car, il est inutile de le dire, ce berger Rothomagus que l'on voit avec ses moutons sculpté sous la voûte de notre vieux beffroi est une simple création légendaire. Les savants ont accumulé conjectures sur conjectures au sujet de cette étymologie; le nom même de la ville a varié souvent chez les écrivains; ils l'ap-

[1] M. Aristide Guilbert, villes de France, vol. V, page 387.

pellent tour à tour Rathumagus, Rothomagus, Rhodomo ou Rotomo, Rhodomum, Ritumagum. Plus tard, dans les traductions du latin en langue vulgaire, on la nomme successivement Rotoma, Rhoëm ou Roëm; enfin, un arrêt rendu au XIII[e] siècle par l'échiquier de Normandie lui donne le nom de Roam.[1]

La difficulté est de savoir l'origine de ces différents noms. Les savants se sont livrés à cet égard à des discussions sans fin et surtout sans vraisemblance. L'opinion émise par M. Chéruel[2] est la plus simple de beaucoup et la plus probable. Une grande métairie gauloise, à une époque fort reculée, est venue sans doute s'établir sur la rivière de Roth ou Roth-Bec. — On l'aura nommée, en langue celtique, Roth-Mag, la maison de Roth. D'autres métairies, ou cabanes, ou huttes se seront agglomérées autour d'elle, et, par extension, aura été appliqué à la bourgade résultant de là le nom de Roth-Mag, devenu plus tard, dans la traduction latine, Roth-Magus, puis Rothomagus. — Plus tard peut-être, car on est toujours réduit aux conjectures pour cette étymologie, après la conquête de Rollon, nommé Rou dans les poésies du moyen-âge, le nom latin de Rothomagus aura été abandonné; on lui aura substitué celui de Rou-Ham, demeure de Rou, comme on a dit Rou-Mare, mare de Rou, etc. Par corruption, Rou-Ham est devenu ensuite Ro-Am, Ro-Em, enfin Rouen, en langue moderne.

Ce nom de Roth-mag, d'origine celtique, donnerait à notre ville une origine antérieure à la conquête romaine; cependant Jules-César, le conquérant et le plus ancien historien de la Gaule, ne parle pas de Rhotomagus dans ses commentaires. C'est au second siècle de notre ère que le géographe Ptolémée en fait le premier mention. Il dit : « Les Vélocasses, qui habitent sur les bords de la Seine, ont Rhotomagus pour capitale[3]. »

[1] M. Aristide Guilbert, ibidem, page 388.
[2] M. Chéruel, *Histoire de la commune de Rouen*, introd., page II.
[3] M. Chéruel, ibidem, III.

CHAPITRE II.

ROUEN SOUS LA DOMINATION ROMAINE. — 1re ENCEINTE.

Si les Romains n'ont pas été les fondateurs de notre ville, ce sont eux, du moins, qui, les premiers, l'ont entourée d'une ligne de fortifications, et pendant longtemps cette ligne fut conservée, même quand d'autres remparts plus étendus l'eurent environnée dans la suite. Elle ne comprit d'abord que deux rues principales : l'une de l'est à l'ouest, du pont de Roth-bec à la Renelle; l'autre, du nord au sud, depuis les environs de l'ancienne rue de l'Aumône, aujourd'hui rues des Fossés-Louis VIII et de Géricault, jusque vers la rue du Petit-Salut.— Ajoutons-y plusieurs petites ruelles aboutissant à ces deux artères principales [1]. Aussi, l'enceinte tracée par les Romains n'avait-elle pas plus de 2,000 mètres de tour [2].

Appuyée sur le Roth-bec, la Seine et la Renelle, elle remontait, à l'est, le cours du Roth-bec, depuis son embouchure dans le Malpalu, vers le haut de la rue actuelle de ce nom, jusqu'au pont jeté sur le coude formé par cette rivière, c'est-à-dire jusqu'à l'ancienne rue de l'Aumône. Au nord, elle suivait, de l'est à l'ouest, une ligne tracée un peu au sud des rues de Géricault et des Fossés-Louis VIII, jusqu'à la rue de la Poterne, laissant en dehors ce qui devint plus tard le fossé des Gantiers, notre rue Ganterie. A l'ouest, elle descendait du nord au sud, le long de la Renelle, dans la direction de la rue Massacre et de la rue des Vergetiers, jusqu'à la Seine, c'est-à-dire jusqu'à la rue appelée rue aux Oues (oies), aujourd'hui aux Ours. Enfin,

[1] Lettres sur l'*Histoire de Rouen*, par M. Alex. L.
[2] M. Aristide Guilbert, ibidem, p. 391.

au sud, elle suivait la rive droite du bras supérieur de la Seine, le long d'une partie de la rue aux Ours, remontait jusque vers la hauteur de la rue du Petit-Salut, puis, continuait vers l'est, sur la berge septentrionale du fleuve; elle longeait le port Morand, dont l'emplacement desséché plus tard a vu s'élever l'ancien hôpital de la Madeleine et s'ouvrir la place de la Calende, ainsi nommée sans doute à cause du séjour, sur ce lieu, d'une confrérie des Frères de la Calende dont il est fait mention dans une charte de 1280; elle se prolongeait dans la direction de notre rue des Bonnetiers, et rejoignait l'embouchure du Roth-Bec dans le Malpalu.

Ces remparts devaient être percés de plusieurs portes; mais, à l'exception de celle du port Morand par laquelle entra Rollon, nous ne connaissons les autres que sous les noms qui leur ont été donnés postérieurement. C'étaient : à l'est, la porte du Roth-Bec, vers l'extrémité orientale de notre rue Saint-Romain, un peu au nord du commencement de la rue Caquerel. Plus tard l'enceinte sera reculée deux fois de ce côté, d'abord jusqu'au Ruissel, où se dressera la porte du Pont-Honfroy ou simplement la porte Honfroy, puis, jusqu'à sa dernière limite, vers la rue du Pré, où sera placée la porte Martainville. Au nord, à l'endroit où se coupaient l'ancienne rue de l'Aumône et celle du Pont-de-Seine, aujourd'hui des Carmes, et un peu plus bas que le carrefour de la Crosse actuelle, était la porte Sainte-Apolline; à l'ouest, la porte Massacre, au carrefour formé par la rue de ce nom et celle nommée plus tard Courvoysier ou de la Courvoiserie, aujourd'hui rue de la Grosse-Horloge; au sud, la porte de Seine, à la hauteur de la rue du Petit-Salut. — Deux portes secondaires existaient en outre : à l'ouest, la Petite-Porte ou Poterne, ouvrant sur la route du pays des Calètes ou Cauchois; celle de Saint-Léonard, à l'opposé, vers l'est, dans la direction de la vallée de Darnétal.

Mais les Romains n'oubliaient jamais la question militaire; ils devaient prendre toutes les dispositions pour pouvoir défendre leur conquête, en cas de besoin. Sur le haut de la côte de Thoringue (de Bonsecours), ils avaient établi un camp retranché. Leur vallum mesurait cent cinquante mètres environ et présentait la forme d'un triangle[1]. Ils se trouvaient ainsi

[1] M Fallue, mémoire sur les travaux militaires antiques des bords de la Seine

dominant en même temps la route de Lutèce (Paris), notre route d'en haut, laquelle devait passer, comme aujourd'hui, entre le Mont-Thoringue et le Mont-de-Rouen (côte Sainte-Catherine); en même temps la partie orientale de la vallée de la Seine. En un mot, ils surveillaient ainsi toute communication entre Rouen et Paris.

Tel fut l'établissement des Romains dans notre ville. Malheureusement nous ne savons plus rien de l'histoire de Rouen à cette époque; les invasions des Barbares surviennent et emportent presque tout souvenir historique.

Rouen était loin d'abord d'avoir l'importance de la capitale des Calètes, nommée par les Romains Juliobona, par nous Lillebonne. Mais les avantages de sa situation ne devaient pas tarder à lui donner la prééminence sur cette dernière ville. Juliobona était la station du luxe, du repos, des plaisirs; elle avait des bains publics ou thermes, un amphithéâtre, des palais sans doute; Rouen fut l'oppidum, la ville forte; l'une n'était posée que sur une petite rivière où il était impossible de créer le moindre port; l'autre, assise sur un grand fleuve, avait un port naturel et vaste qui bientôt est devenu très actif. Aussi Rouen fut-il traversé par la voie Romaine qui allait de Lutèce à la mer[1]. Il en avait encore une autre qui, passant par le Mont-aux-Malades, conduisait à Juliobona[2]. Enfin, au IIIe siècle, quand Dioclétien partage la Lyonnaise en deux provinces, il donne à la seconde Rouen pour capitale. Cette ville devint ainsi la métropole de tous les pays qui formèrent dans la suite la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et la Bretagne[3]. Un siècle plus tard environ, lors de la subdivision de la Lyonnaise en quatre parties, Rouen resta la capitale du territoire dont on forma alors la nouvelle seconde Lyonnaise, c'est-à-dire à peu près de la Normandie actuelle[3].

Comme toutes les métropoles de l'empire romain, Rouen dut être le siége du gouverneur de la province, mais aucun document ne l'indique. Tout ce que l'on sait, c'est que le commandant des Ursarii, soldats chargés de garder la deuxième Lyonnaise, y résida. Enfin, au IVe siècle, Ammien Marcellin

[1] M. Chéruel, ibidem, page III.
[2] M. Licquet, histoire de Normandie, 1er vol, pages 3 et 4.
[3] et [4] M. Aristide Guilbert, ibidem, page 390. — M. Ernest de Fréville, mémoire sur le commerce maritime de Rouen, p. 9.

cite notre ville comme la gloire de la seconde Lyonnaise et l'une des principales cités de la Gaule[1].

Et cependant, on n'y a jamais trouvé trace de ces grands monuments qui attestent la puissance romaine, de thermes, d'amphithéâtres, comme à Lillebonne; nous en avons vu la cause tout à l'heure. Tout ce que l'antiquaire peut découvrir en fouillant son sol, ce sont des tombeaux, des médailles, des fragments de poteries, quelques urnes, surtout des portions de l'ancienne enceinte romaine, qui, par la profondeur où on les trouve, font reconnaître que le sol actuel de Rouen est à plus de sept mètres au-dessus du niveau primitif.

Sous la domination des Romains, Rouen dut avoir, comme toutes les grandes villes conquises par eux dans les Gaules, son municipe ou administration municipale, ses deux consuls ou duumvirs, ses sénateurs ou curiales. — Il n'en reste aucune trace dans les historiens du temps. Les invasions des barbares, à la fin du IVe et au Ve siècle, ont fait disparaître cette constitution administrative. Il est cependant à présumer que, sous les Francs, ces espèces de corporations d'arts et métiers données par les Romains aux Rouennais, dans les derniers temps de l'empire, ont pu être conservées[2].

Ces corporations, seules capables d'entretenir l'union entre les pauvres artisans, devaient leur être alors plus nécessaires que jamais pour se protéger les uns les autres contre la brutalité désordonnée des conquérants germains. Les marchands, sous le nom de Nautes, formaient sans doute encore une association industrielle pour exploiter le commerce de la basse Seine, comme les Nautes de Lutèce s'étaient associés, depuis le règne de Tibère, pour la navigation de la haute Seine. C'est peut-être le vague souvenir de ces corporations et du municipe romain conservé par la tradition, qui, plus tard, vers 1150, amènera les Rouennais à songer à se constituer en commune pour résister au despotisme de la noblesse et du clergé.

Sous la domination romaine, notre ville a eu un trafic commercial assez étendu déjà; elle a été, s'il faut en croire Strabon, l'entrepôt du commerce qui, par la Saône, le Rhône et la Seine, se faisait alors entre l'Italie et l'île de Bretagne, l'Angleterre

[1] M. Chéruel, ibidem, III.
[2] id. ibid., IV

actuelle. — A l'exemple des Calètes, déjà renommés pour leurs toiles, les premiers habitants de notre région avaient établi dans les campagnes des métairies et des fabriques. Pline le dit, et Strabon vante la quantité et la richesse de nos troupeaux[1].

[1] M. de Fréville, ibid. p. 13.

CHAPITRE III.

ROUEN SOUS LA DOMINATION DES MÉROVINGIENS. — INFLUENCE DU CLERGÉ. — PRIVILÈGE DE SAINT-ROMAIN.

Au milieu de tous les désordres amenés par les invasions des Barbares pendant le IVe et la première moitié du Ve siècle, le commerce de Rouen a dû languir pendant un siècle et demi[1]. Mais, quand l'ouragan fut passé, quand les Francs se furent établis dans la Gaule, Rouen ne tarda pas à se relever. Ce qui le prouve, c'est que, en 629, Dagobert parle deux fois de cette ville dans la charte où il organise, sous le nom de Forum indictum, la foire de Saint-Denis, nommée ensuite, par abréviation, l'Indictum, puis, en langage vulgaire, l'Indict, enfin le Lendit[2]. Alors il accorde des franchises aux marchands de Rouen qui voudront se rendre à ce marché[3]. En effet, leurs transactions avaient pris à cette époque une grande extension. Le Midi leur envoyait différents produits, entre autres de l'huile, de la garance, des vins, du miel; les Nautes en transportaient une partie dans la Bretagne (Angleterre) et les pays septentrionaux, par l'intermédiaire de Quentowich ou bourg de la Canche[4]; le reste était répandu par la voie de terre dans l'intérieur du pays.

[1] M. de Fréville, ibid., p. 16.
[2] id. ibid., p. 26.
[3] M. Chéruel, ibid., p. v.
[4] M. de Fréville, ibid. 26.

Nous avons bientôt une autre preuve de la prospérité de Rouen à cette époque :

En 840, Charles-le-Chauve trouve dans le port de notre ville vingt-trois navires qu'il remplit de soldats pendant la nuit, pour aller, sur la rive gauche, défendre son trône menacé par son frère Lothaire [1].

En 864, par l'édit de Pistes, il institue dans cette ville un atelier des monnaies, dépendant de celui de Quentowich. « La monnaie que l'on frappait dans ces deux villes avait un vaisseau pour symbole [2]. »

Rouen a donc toujours été une ville importante, un grand port de commerce. Les dominateurs Francs se réservaient la puissance des armes ; le clergé gardait pour lui l'influence morale et politique ; il ne restait aux Gallo-Romains, passés du joug de Rome sous celui des Francs, que le commerce pour assurer leur existence. C'était une ressource bien précaire, au milieu des désordres et des violences de toutes sortes de cette époque ; mais toujours, malgré les revers, malgré tous les obstacles, Rouen, avec une indomptable énergie, a su mettre en œuvre les ressources que lui offrait sa position géographique.

Après les premiers flots des invasions, les Francs de Clovis absorbent la domination romaine dans les Gaules. Sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, ces deux races conquérantes que, aujourd'hui encore, nos petits traités d'histoire à l'usage des écoles considèrent comme faisant partie intégrante de la monarchie française, nous donnant comme des rois de France Pharamond, à l'existence presque légendaire, Clodion-le-Chevelu, Childéric, Mérovée, qui n'ont jamais occupé véritablement notre pays, et qui, d'ailleurs, n'étaient que des chefs de guerre électifs, sous ces deux races presque entières l'histoire de Rouen va se confondre avec l'histoire religieuse de la contrée, jusqu'à la conquête de Rollon. — C'est le clergé qui va succéder à l'influence de l'empire romain tombé sous les coups des tribus germaniques. Il se trouve alors naturellement chargé de la plus magnifique mission : s'interposer entre les Gallo-Romains vaincus et leurs terribles conquérants, ouvrir dans

[1] M. Chéruel, ibid., p. VI. — M. de Fréville, ibid., p. 45.
[2] M. de Fréville, ibid., p. 34.

ses églises un asile aux opprimés, parfois même élever le serf au-dessus des vainqueurs en l'admettant aux ordres saints; et souvent on verra l'évêque faire ployer l'orgueil de ces farouches guerriers dont les fureurs ne s'arrêtaient que devant le caractère sacré du prêtre[1].

La tradition fait remonter au commencement du IIIe siècle l'introduction du christianisme à Rouen. Saint Nicaise y aurait été envoyé, vers l'an 202, par saint Denis, l'apôtre de la Gaule, et il serait mort martyr dans une île de l'Epte. Saint Mellon serait venu ensuite et aurait accompli dans cette ville de nombreux miracles. Un de ses néophytes, Prœcordius, riche habitant du lieu, lui aurait cédé sa maison, située sur l'emplacement actuel de notre cathédrale, pour y établir un oratoire en l'honneur de la Vierge Marie; saint Mellon, par suite, aurait été le premier fondateur de notre église métropolitaine. Les noms de ses successeurs, Avitien, Sever, Eusèbe, Marcellin et Pierre Ier ne sont donnés que par le chroniqueur Orderic Vital, moine de Saint-Evroult, qui vivait au XIe siècle.

Il faut arriver à la fin du IVe siècle pour commencer à trouver des données historiques certaines. C'est l'époque célèbre des Augustin, des Jérôme, des Chrysostome, des Hilaire et des Martin de Tours[2]. L'évêque alors, car au VIIIe siècle seulement on voit quelques prélats prendre le titre d'archevêques jusque-là inconnu dans l'Eglise d'Occident, l'évêque est encore nommé par les fidèles, de concert avec les prêtres. — C'était peut-être le seul privilége que le peuple eût conservé depuis la chute de la domination romaine. Sous le nom de défenseur de la cité, il a la même autorité qu'avaient auparavant les curiales. Si les effroyables ravages des Suèves, des Alains, des Huns surtout, nous montrent qu'il n'a pas pu d'abord protéger toutes les villes contre ces hordes effrénées, au moins il y en eut quelques-unes de sauvées, et Rouen eut le bonheur d'être de ce nombre. Sous les Francs de Clovis, la protection des évêques fut toute-puissante, le chef de cette tribu germanique s'appuyant sur eux pour mieux asseoir sa domination sur les peuplades gallo-romaines. Alors ils rendirent d'incontestables services. Malheureusement il faut constater aussi que, trop souvent dès lors,

[1] M. Chéruel, ibid., p. VII.
[2] M. Chéruel, ibidem, VII.

dominés par une piété exclusive et étroite, ils ont usé de leur influence pour faire persécuter ceux des envahisseurs qui s'éloignaient tant soit peu de leurs doctrines. Ainsi, préférant les païens barbares aux barbares demi-chrétiens ou hérétiques, ils poussaient Clovis à marcher d'abord contre les Wisigoths, au sud de la Loire, puis contre les paisibles Burgondes, dans la vallée du Rhône, parce que ces deux tribus avaient adopté l'hérésie d'Arius. On ne peut oublier qu'ils ont fait une sainte de Clotilde, la femme qu'ils avaient fait épouser à Clovis, et cela, parce qu'elle les protégeait auprès de son époux. — Mais il faut faire la part des caractères dans ces temps de violences ordinaires, et si l'histoire peut adresser dès lors des reproches aux évêques, elle doit aussi leur tenir compte du bien qu'ils ont fait.

Tant que les évêques avaient eu à redouter les persécutions des empereurs romains, ils avaient célébré leur culte en secret, et, à Rouen, la crypte ou église souterraine de Saint-Gervais est peut-être une de ces chapelles cachées où les premiers chrétiens de la ville se réunissaient secrètement pour échapper aux regards de leurs ennemis. Mais quand l'ère des persécutions fut passée, alors les fondations religieuses se multiplièrent ouvertement. Ainsi on voit Victrice, élu évêque de Rouen en 395, fonder des monastères et des églises, soit dans la ville, soit dans les faubourgs de Rouen, celle de Saint-Gervais, entre autres. Au lieu de les construire en bois et en argile, comme le seront tous les édifices religieux jusqu'à la fin du VIII[e] siècle, il semble que ce prélat ait voulu les rendre plus solides, puisqu'on le représente tantôt roulant les pierres de ses propres mains, au milieu des ouvriers, tantôt les portant sur ses épaules. — C'est à peu près vers ce temps que s'élèvent à Rouen les chapelles de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, enclavée plus tard dans notre cathédrale, où il en existe encore un reste, une simple chapelle, sous la Tour-de-Beurre; puis, Saint-Herbland, Saint-Sauveur, et, en dehors de l'enceinte, sur des îlots alors enveloppés par le bras supérieur de la Seine, Saint-Martin-de-la-Roquette, plus tard nommé Saint-Martin-du-Pont, Saint-Eloi, Saint-Clément[1]. Les évêques de Rouen étendent leur suprématie sur l'ancienne Seconde-Lyonnaise tout

[1] M. Aristide Guilbert, ibidem, 395.

entière et ont pour suffragants ceux de Bayeux, de Coutances, d'Avranches, d'Evreux, de Séez et de Lisieux. Ils deviennent les représentants, non plus seulement religieux, mais politiques de la population, et le graf ou comte établi dans la ville par le chef des Francs n'a qu'à présider les assemblées, administrer la justice et conduire les leudes à la guerre [1]. Cette autorité ne leur sera contestée par le peuple qu'à partir du moment où, sous la constitution communale, il se sera remis en possession de ses anciens priviléges de municipe romain, du XIII[e] au XVI[e] siècle. Saint Godard, qui avait assisté à Reims au baptême de Clovis, fut inhumé dans une petite chapelle élevée en dehors des murs en l'honneur de la Vierge, et qui dès lors prit son nom. Sous Flavius ou saint Filleul, son successeur, Clotaire I[er] fonde l'abbaye de Saint-Pierre, qui prendra bientôt le nom de Saint-Ouen. La mort tragique de Prétextat est un des épisodes les plus tristes de ces temps [2].

Chilpéric, roi de Neustrie (plus du double de la Normandie)[3], avait répudié Andowère, sa première femme, sur les suggestions de sa concubine Frédégonde, une des suivantes de cette malheureuse reine qui mourait ensuite, empoisonnée peut-être par sa rivale, dans le monastère où elle avait été reléguée. Puis, jaloux du riche mariage de son frère Sigebert, roi d'Austrasie, avec Brunehild ou Brunehaut, la fille aux cheveux bruns d'Athanagilde, roi des Wisigoths, il demande à ce prince et obtient de lui la main de sa seconde fille, Galswinthe. C'est à Rouen que Chilpéric vient attendre et recevoir sa nouvelle épouse. Mais Frédégonde, déçue dans ses espérances d'arriver au trône, n'était pas femme à oublier ses projets. Un matin, Galswinthe est trouvée étranglée dans son lit.

Brunehaut, pour venger la mort de sa sœur, marche avec son mari Sigebert contre le roi de Neustrie. Chilpéric est vaincu et forcé de fuir ; il ne lui reste plus que Tournai où il va s'enfermer avec Frédégonde devenue sa femme. Mais deux pages envoyés par cette furie assassinent Sigebert. Chilpéric alors court à Paris s'emparer de Brunehaut, restée dans cette ville

[1] M. Chéruel, ibidem, IX.

[2] Voir les *Récits mérovingiens* de M. Augustin Thierry.

[3] Elle comprenait les pays limités par la Meuse au nord, Reims et la forêt des Ardennes à l'est, la Loire au Sud, la Bretagne à l'ouest et la Manche au nord-ouest.

avec ses enfants, puis la ramène captive à Rouen. Mérovée, fils d'Andowère et de Chilpéric, voit la jeune et belle reine d'Austrasie, en est épris, s'en fait aimer, et, sur ses instances, l'évêque Prétextat, qui avait baptisé ce jeune prince et le considérait comme son fils spirituel, consent à l'unir à la reine captive. A cette nouvelle, Chilpéric arrive furieux à Rouen; les deux jeunes époux se réfugient à Saint-Martin-sur-Renelle, petite église en bois située près des remparts, et Chilpéric n'ose pas les arracher de ce saint asile. Mais il a recours à la ruse: il feint de pardonner ce mariage, qui pouvait faire de son fils le chef des Austrasiens, et de se réconcilier avec lui et sa femme; puis il emmène Mérovée en expédition. Quelque temps après, le jeune prince est condamné à la tonsure et à la réclusion dans un monastère. Délivré par ses amis, il erre de pays en pays, puis tombe dans un guet-à-pens et se fait tuer par un des siens, pour ne pas être assassiné par les sicaires de Frédégonde. Pendant ce temps, Brunehaut était détenue dans la tour d'Alvarède, près de la Poterne; Chilpéric lui rendit la liberté après la mort de Mérovée et lui permit de retourner en Austrasie.

Restait Prétextat qui avait béni le fatal mariage. Brunehaut, pressée de s'enfuir, avait laissé à sa garde cinq ballots contenant de grandes richesses en monnaies d'or et en effets précieux. Frédégonde profite de ce fait pour accuser l'évêque d'avoir amassé et dépensé des sommes considérables afin de favoriser l'évasion de Mérovée et de pousser le peuple à la révolte. Arrêté par ordre de Chilpéric et trompé par de fausses promesses, Prétextat a la faiblesse de se reconnaître coupable d'un crime qu'il n'avait pas commis. Quarante-cinq prélats, réunis en concile et délibérant sous la pression des leudes, le déclarent convaincu d'avoir uni le neveu et la tante, chose défendue par l'Eglise, et de s'être rendu coupable de haute trahison. Il reste sept ans en exil à Jersey, et Frédégonde fait nommer à sa place une de ses créatures, le gaulois Mélantius.

Au bout de ce temps, la terrible reine fait assassiner son mari Chilpéric qui l'avait surprise avec Landry (584). En vertu de cette coutume qui défendait chez les Francs que le pouvoir pût tomber en quenouille, c'est-à-dire aux mains d'une femme, les leudes Neustriens appellent Gontran, roi de Bourgogne, à l'administration de la Neustrie au nom de son neveu Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde. La reine alors est forcée de

quitter la cour ; elle se retire à quelques lieues de Rouen, dans son domaine de Rotoïalum, plus tard nommé Val de-Rouï, aujourd'hui Vaudreuil. Cependant une députation de Rouennais était allée chercher à Jersey l'évêque Prétextat. Par l'ordre de Gontran, il remonte sur son siége épiscopal, et Mélantius se retire à Rotoïalum, auprès de sa digne protectrice. Plus d'une fois, dans les solennités religieuses, la veuve de Chilpéric s'était trouvée face à face avec Prétextat, et des paroles amères avaient été échangées entre eux ; Frédégonde couvait sa vengeance. Enfin, le jour de Pâques 586 [1], profitant de ce que Gontran était retenu en Bourgogne, elle fait assassiner l'évêque au pied de l'autel, au moment où il commençait à célébrer la messe. Le malheureux pousse un cri, mais les assistants frappés d'épouvante n'osent venir à son secours, et quelques serviteurs fidèles l'emportent dans une chambre. Frédégonde y arrive bientôt avec ses leudes, poursuivant sa victime de son hypocrite pitié jusqu'au lit de mort. Prétextat, indigné de tant d'audace et d'astuce, expire en l'accusant publiquement de l'avoir fait assassiner.

Les Rouennais et les leudes eux-mêmes étaient plongés dans la douleur. Un de ces derniers ose braver la veuve de Chilpéric; elle dissimule sa colère, et, ne pouvant l'attirer à sa table, elle le force d'accepter au moins une coupe de la boisson fermentée en usage alors; il tombe aussitôt foudroyé par le poison qu'elle y avait versé. Romacharius, évêque de Coutances, vient à Rouen célébrer les funérailles de Prétextat; l'évêque de Bayeux, Leudowald y vient aussi, mais pour chercher les coupables. Frédégonde tente de le faire assassiner. Gontran envoie trois évêques chargés d'instruire le procès ; elle est assez puissante encore pour les effrayer et les empêcher de poursuivre leur enquête. Enfin, elle a l'audace de livrer au neveu de Prétextat un des quatre assassins qu'elle-même avait armés. Pressé par la torture, le serf avoue que la reine lui a donné cent sous, Mélantius cinquante, l'archidiacre de la cathédrale cinquante aussi pour commettre le crime, et le neveu du prélat, furieux de ne pouvoir atteindre la véritable coupable, coupe le misérable en morceaux [2].

[1] 24 Février.

[2] Chronique de Grégoire de Tours. — *Récits mérovingiens* de M. Augustin Thierry.

Après tant d'infamies, grâce à l'appui de sa royale complice, Mélantius remonte sur le siège de Rouen, et le clergé du diocèse n'a pas le courage de repousser un évêque aussi indigne ! Malgré tant de forfaits, Frédégonde, assassin d'Andowère, de Galswinthe, du roi Sigebert, de son mari Chilpéric, de son amant Landry, assassin véritable de Mérovée, assassin de l'évêque Prétextat, crime énorme en ce temps-là, même aux yeux de ces Francs barbares qui tâchaient au moins de respecter le caractère sacré du prêtre, assassin de tant d'autres encore dont les noms sont restés inconnus, Frédégonde mourut onze ans plus tard, tranquillement, après avoir reçu dans son lit les sacrements de l'Eglise.

Rendons au moins cette justice aux Rouennais ; jamais ils n'ont voulu reconnaître Mélantius pour leur pasteur. Ils l'ont toujours eu en horreur ; ils ont été les premiers à redemander leur évêque Prétextat exilé ; pendant longtemps ils l'ont pleuré après sa mort, ouvertement, sans redouter la colère de la terrible Frédégonde.

Vers 618, saint Romain est élu évêque de Rouen par tous les habitants de la ville et les membres du clergé. Il commence à agrandir la Cathédrale et meurt avant d'avoir terminé son œuvre.

La légende lui attribue un grand nombre de miracles, celui-ci surtout : aidé de deux prisonniers condamnés à mort pour leurs crimes, il aurait dompté et ramené à Rouen, le cou pris dans son étole, un monstre, la gargouille, qui ravageait les environs du nord de la ville. En mémoire de ce miracle, le roi des Francs aurait concédé à l'église de Rouen le droit de délivrer un prisonnier chaque année, le jour de l'Ascension, à charge de lui faire porter en grande pompe, accompagné du clergé de toutes les paroisses de Rouen, la châsse de saint Romain.

Cette fameuse gargouille était de la même famille que le dragon de saint Marcel de Paris, celui de sainte Marguerite d'Autriche, et tous les dragons qu'on portait autrefois dans les processions du clergé comme emblèmes de l'idolâtrie vaincue. A Rouen, elle était la représentation symbolique d'un temple païen alors situé vers le nord de la ville. Saint Romain attaqua ce temple, le peuple acheva de le détruire, et la foi naïve de nos pères a, pendant plus de dix siècles, accepté ce fait si simple

comme un grand miracle[1]. — Jamais le clergé n'a pu dire quel était le roi franc qui avait accordé l'autorisation de la fierte ; et, quant aux preuves de l'exercice régulier du droit de grâce par le chapitre de la Cathédrale de Rouen, c'est au XII[e] siècle seulement qu'on en trouve dans les registres mêmes de ce chapitre, [2] nulle part ailleurs.

Il devait résulter de ce prétendu prodige un fait important dans l'histoire ecclésiastique de notre ville. Jusqu'alors saint Godard avait été révéré comme le patron de Rouen ; mais, à cette époque, auprès d'un aussi grand saint que l'évêque Romain qui avait accompli tant de miracles, saint Godard ne parut plus digne d'être le patron de la cité ; on prit saint Romain pour le remplacer.

Saint Ouen, son successeur, était intimement lié avec le fougueux maire du palais Ebroïn, et, sur les accusations de ce chef, trop légèrement accueillies, il fit renfermer dans la tour d'Alvarède son ami saint Philibert. Quelque temps après, reconnaissant son erreur, il lui rendit la liberté. Saint Philibert venait de fonder le célèbre monastère de Jumiéges. Saint Wandrille en avait établi un autre non moins illustre auquel les écrivains ecclésiastiques donnent tantôt son nom, tantôt celui de Fontenelle (petite fontaine). On attribue à saint Ouen la construction de la première église dédiée dans Rouen à saint Nicaise. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a beaucoup enrichi l'abbaye de Saint-Pierre et qu'il y fut inhumé après sa mort. C'est à partir de cette époque qu'elle a porté le nom de ce saint. Comme saint Romain, saint Ouen se donna beaucoup de peine pour détourner les esprits de l'idolâtrie qui, pendant assez longtemps encore, se maintiendra dans une partie de la population. Ses prédications emportées contre la lecture des grands écrivains de l'antiquité profane de la Grèce et de Rome prouvent que, si les masses étaient abruties déjà à cette époque par l'ignorance, il restait encore cependant un certain nombre d'esprits capables de goûter le charme des belles-lettres. On ne tardera pas à n'en plus voir. Les études théologiques commençaient à occuper seules l'activité des intelligences et les évêques de Rouen les favorisaient de tout leur pouvoir. L'abbaye de

[1] Licquet, *ibidem*, p. 22.
[2] M. A. Guilbert, p. 401.

Saint-Wandrille comptait déjà près de trois cents élèves[1]; celle de Jumiéges marchait sur les mêmes traces. Saint Ansbert, un des disciples de saint Wandrille, est le successeur de saint Ouen. Comme lui et l'évêque Victrice, il s'attache à réformer les mœurs; dans ce but, il réunit à Rouen un concile auquel assistent quinze évêques et un grand nombre d'abbés. L'Irlandais Sidonius ou saint Saens vient le visiter en 690; saint Leufroy y vient aussi; l'autorité épiscopale domine de plus en plus dans la ville et dans la province entière[2]. Lors d'une famine qui désole notre contrée, saint Ansbert emploie les trésors de l'église à soulager les pauvres; il introduit chez nous la vigne qui, pendant cinq siècles, sera une source de revenus en Normandie[3].

Au VIII[e] siècle, s'opère dans l'Eglise neustrienne une révolution. Le duc des Francs, Charles Martel, ne trouve plus de terres pour récompenser les leudes qui, à la bataille de Poitiers, en 712, l'ont aidé à repousser du pays les Sarrasins venus d'Espagne pour inonder l'Europe; les rois mérovingiens ont tout épuisé pour enrichir les prêtres. Charles Martel n'hésite pas à redemander à l'Eglise ce qu'il lui faut pour contenter ses guerriers; il leur distribue les domaines et les dignités mêmes du clergé. Un seul homme, Hugues, parent de Pépin, possède à la fois, en 740, les évêchés de Rouen, de Paris, de Bayeux, avec les abbayes de Jumiéges et de Saint-Wandrille. Ce n'est pas le seul exemple qu'on puisse apporter d'une pareille accumulation de biens et de dignités. Pour se faire une idée de ces prélats, il faut lire ce que dit de l'un deux la chronique de Fontenelle : « C'était un clerc séculier; toujours ceint du glaive, portant « l'habit militaire au lieu de la cape de moine, toujours entouré « d'une meute de chiens, se livrant chaque jour aux plaisirs de « la chasse et habile à frapper les oiseaux de ses flèches. C'étaient « là les exercices qu'il préférait aux pratiques de la discipline « ecclésiastique[4]. »

Ces hommes qui, guerriers et évêques ou abbés tout ensemble, portaient dans l'Eglise et dans le silence des cloîtres les habitudes grossières, la violence brutale des leudes barbares,

[1] et [2] M. Chéruel, *ibidem*, p. XXVIII.
[3] Licquet, *ibidem*, p. 28.
[4] Chronique de Fontenelle, *Gallia christiana*. Dachery, IX, 170.

ne devaient plus être, comme les anciens évêques, les protecteurs des classes opprimées, et le clergé lui-même devait y perdre sa pureté et son autorité morale. Les efforts de saint Ouen pour répandre l'instruction parmi le clergé sont perdus; des gens complétement illettrés occupent les évêchés et les abbayes; l'ignorance honteuse du moyen-âge arrive avec toutes les erreurs, tous les vices qu'elle traîne à sa suite.

CHAPITRE IV.

ROUEN SOUS LES CARLOVINGIENS. — LES NORMANDS. — ROLLON.

Sous Pépin-le-Bref, le premier des Carlovingiens, l'évêque de Rouen Grimon fait de vains efforts pour rétablir la discipline ecclésiastique, et le pape Zacharie lui envoie le pallium, signe de la dignité archiépiscopale. Après lui, Ragenfred, un de ces clercs séculiers dont parlait tout-à-l'heure le moine de Fontenelle, souille l'Eglise de ses désordres. Sur les réclamations du clergé de Rouen, Pépin le fait déposer et lui donne pour successeur son propre frère, Rémy. Sous Charlemagne, les inspections fréquentes des *missi dominici* (envoyés du maître) maintiennent dans le devoir et le clergé, et les gouverneurs laïques, qui cessent de rendre des arrêts iniques en faveur des puissants coupables contre les pauvres innocents. Plusieurs de nos évêques, entre autres Magenard ou Mainard, en 802[1], figurent au nombre de ces inspecteurs temporaires chargés par le souverain de rétablir l'ordre dans nos provinces. Charles lui-même était venu à Rouen dès 768; il y avait célébré les fêtes de Pâques. Il y revint en 800, lorsque, effrayé des incursions normandes, il inspectait les côtes septentrionales de son empire afin de les mettre en état de défense. En même temps, il cherchait à faire renaître le goût des lettres; il organisait des écoles auprès des églises; il en créait une jusque dans son palais. L'abbaye de Fontenelle retrouvait l'éclat dont elle avait brillé au temps de saint Ouen;

[1] M. Chéruel, *ibidem*, page XXXI.

elle inscrivait, elle nous conservait ces capitulaires si précieux pour la connaissance de l'histoire de ce temps[1].

Malheureusement, Charlemagne ne peut transmettre son génie en même temps que le pouvoir à son fils et successeur, Louis-le-Débonnaire. Cependant, par suite de l'impulsion donnée par lui, les inspections des *missi* continuent d'abord à maintenir l'ordre dans les provinces de l'empire. En 818, Louis traverse Rouen en se rendant à Aix-la-Chapelle, après la mort de l'impératrice Hermengarde. Il y revient au mois de décembre 824. Judith, sa seconde femme, l'y rejoint; Fortunat, patriarche de Grado, et les ambassadeurs de l'empereur grec Michel-le-Bègue arrivent aussi dans nos murs pour négocier avec Charlemagne un traité de paix entre les deux empires d'Orient et d'Occident, et régler cette question du culte des images qui troublait alors la chrétienté[2].

Mais, quand Louis-le-Débonnaire, après avoir fait un premier partage de ses immenses états entre ses trois fils aînés, veut reprendre à chacun d'eux une part afin d'en former un héritage pour le quatrième fils qu'il avait eu de Judith, alors ces trois jeunes princes se révoltent, et la guerre civile éclate avec fureur. En 840, Lothaire, l'un d'eux, envahit les environs de Rouen, et, comptant sur les leudes de la ville attachés à son parti pour défendre le passage de la Seine, il vient camper en face de la cité, sur la rive gauche du fleuve, et de là promène partout ses ravages. C'est alors que Charles-le-Chauve survient, apprend par des marchands rouennais que vingt-trois navires amarrés à l'embouchure de la Seine ont été entraînés par le reflux jusqu'auprès de Rouen, s'en empare, les remplit de soldats pendant la nuit, traverse le fleuve et triomphe.

Quant à l'état du peuple à cette époque, il devait être bien misérable au milieu de ces guerres impies de fils contre leur père, puis de frères entre eux. Le commerce et l'industrie, qui seuls faisaient vivre les Rouennais, étaient sans doute devenus impossibles. Mais l'histoire ne nous fournit aucun détail à cet égard, elle ne parle de Rouen, que pour le montrer en proie aux ravages et aux incendies.

Pendant que le pouvoir de Louis-le-Débonnaire et de son fils,

[1] Licquet, *ibidem*, p. 31.
[2] M. Chéruel, *ibidem*, p. xxxii

Charles-le-Chauve, déclinait de jour en jour, que les grands et les évêques, réunis à Pîtres, délibéraient, sans pouvoir se mettre d'accord, sur les moyens de sauver le royaume[1], ces pirates sortis de la Scandinavie (Suède, Norvège et Danemarck), que Charlemagne avait eu la douleur d'apercevoir un jour du haut de la terrasse de son palais, avaient étendu de plus en plus leurs ravages vers l'occident.

On les voyait, sur leurs longues barques, arriver à l'embouchure des fleuves, s'établir dans les îles, remonter le cours de l'eau, brûlant tout sur leur passage, égorgeant les habitants, puis s'en aller quand leurs barques étaient chargées d'assez de butin. Ainsi ils avaient fait sur la Seine. En 841, un de ces aventuriers du Nord, Ascer, Oscher ou Oger-le-Danois, profitant d'une haute marée, remonte notre fleuve, arrive jusque sous les murs de Rouen, le 14 mai, le pille, le brûle, égorge tous les habitants qui lui tombent sous la main. La pauvre ville, que Charles-le-Chauve n'avait pas eu le courage de défendre et qui n'avait pu résister assez par elle-même, fut dès lors ouverte, comme la Seine, à tous les pirates northmans. Hastings, Biœrn Côte-de-Fer, Raghenard Lodbrog, Godfrid et beaucoup d'autres y pénètrent successivement de 845 à 851. Il faut lire dans Guillaume de Jumiéges et Orderic Vital le récit de leurs dévastations, de leurs cruautés, pour se faire une idée de toutes les tortures que nos pères eurent alors à souffrir[2]. La terreur était partout; les bénédictins de Saint-Ouen eux-mêmes, ne se croyant plus assez en sûreté derrière les créneaux des murs épais qui entourent leur abbaye comme une forteresse, emportent et vont cacher dans le nord du pays les restes de leur patron[3]. A chaque passage, les pirates incendient la ville. Plusieurs fois ils s'avancent jusqu'à Paris, puis reviennent à Rouen détruire les maisons qui ont échappé aux incendies antérieurs[4].

Pendant que les Rouennais et les paysans d'alentour souffraient de ces calamités, les seigneurs élevaient de tous côtés des châteaux forts pour y cacher leur faiblesse; mais le peuple

[1] M. Chéruel, *ibidem*, page xxxiv.
[2] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, p. 404
[3] Orderic Vital, ap. Duchesne, *Hist. Norm. Scriptores*, 561.
[4] Guillaume de Jumiéges, ap., *ibid.*, xi, 621

ne le pouvait pas et il n'était point en état de résister seul. Une fois, cependant, exaspéré par tant de malheurs, il est pris d'un courage désespéré. En 859, les habitants de Rouen se rassemblent tous sur les bords de la Seine et résistent énergiquement aux pirates maîtres du fleuve; mais, masse confuse et sans direction, ils succombent dans cette lutte impossible, car les nobles et le roi n'osent pas venir les aider à se défendre. Charles-le-Chauve trouvait moins dangereux pour lui d'acheter de ces pirates une paix honteuse; c'était les engager à revenir. En 869, il leur paie 4,000 livres d'argent, qu'il arrache sans pudeur à une population à laquelle il ne reste pas même de pain. Encouragés par l'anarchie du royaume, par l'inertie du roi et des grands, les Normands reviennent; il en arrive sans cesse; tout ce qui borde la Seine est couvert de feu, de sang, de ruines [1], et Rouen est loin d'être plus épargné. Etablis dans Oscellus, Oissel (aujourd'hui Bédanne, à deux lieues de Rouen), les pirates revenaient sans cesse jusqu'à lui.

En 876, arrive la plus terrible de ces invasions; Hrolf, Rolf ou Rollon, nommé Raoul après son baptême et Rou dans les romans du moyen-âge, fils d'un Jarl ou comte de Norvége, entre dans la Seine à la tête de cent barques ou navires, aborde à Jumiéges, d'où les moines s'étaient enfuis avec les reliques des saints et s'y établit.

Les Rouennais, ouvriers, marchands, peuple de tout état, menacés de nouveaux malheurs, s'assemblent et délibèrent. Le terrible exemple de 859 ne leur laisse aucun espoir de pouvoir se défendre; ils décident de se soumettre volontairement aux Normands. Ils ne pouvaient se croire obligés de rester fidèles à leur roi, puisque ce prince ne s'occupait pas de les secourir. Sur leur prière, l'archevêque Jean Ier se dévoue, et c'était certes un dévoûment bien méritoire quand tous les chefs guerriers se cachaient avec tant de frayeur derrière les murs de leurs forteresses. Il va trouver Rollon à Jumiéges, lui demande protection pour sa ville métropolitaine « *où il n'y avait plus qu'une foule* « *désarmée et de pauvres marchands prêts à se soumettre à son* « *autorité.* » Rollon accueille sa prière, il arrive bientôt avec ses compagnons, débarque au port Morand (la Calende actuelle), près de la porte la plus rapprochée de Saint-Martin-de-la-

[1] M. Chéruel, *ibidem*, p. xxxv.

Roquette. Archevêque, clergé, peuple, se tenaient, pour le recevoir, sur la berge de la terre ferme, attendant avec angoisse ce qui allait se passer. Rollon parcourt la ville, voit les remparts détruits, les portes brisées, les pierres des édifices religieux gisant sur le sol, partout des ruines, partout la misère; une population hâve, décharnée, réduite à quelques artisans affamés, à quelques marchands ruinés.— Il est probable qu'il n'en fut pas ému, il était habitué aux scènes de désolation. Mais, Normand habile et rusé, il ne manqua pas de remarquer l'heureuse situation de la ville et la fertilité du pays. C'était un homme aux vues larges, promptes et grandes, au caractère énergique, et ne manquant pas, comme nous le verrons plus tard, d'une certaine droiture. Il comprit tout de suite le parti qu'il pouvait tirer d'une position si avantageuse pour la vie, la guerre, la navigation; surtout pour la réception des secours du Nord et la facilité de porter de là partout la guerre dans les contrées environnantes. Peut-être même songea-t-il déjà dès lors à s'y fixer, à s'en faire une capitale pour un état qu'il pourrait, dans la suite, se créer alentour. Enfin, il épargna les habitants[1].

Mais Rollon ne resta pas à Rouen ; il était trop jeune encore, trop accoutumé à ses courses aventureuses pour y renoncer tout d'un coup. Chaque fois qu'il partait, or il partit souvent et plus d'une fois pour longtemps, il dut laisser une garnison pour la sûreté de sa conquête. Alors, en l'absence de ce chef redouté, quelle devait être la position des Rouennais sous le joug de ces farouches pirates qui ne connaissaient que toutes les horreurs de la guerre? Il en est ainsi durant trente-cinq ans, de 876 à 911. Rollon était revenu à Rouen en 895, banni de la Norvège par le roi Harald, malgré les prières et les menaces de sa mère Hillda, puis il en était reparti pour d'autres expéditions.

Les dévastations des Normands sont telles dans toute la contrée qu'il n'y a qu'un cri dans le royaume pour demander à Charles-le-Simple la fin de la guerre. — Charles convoque aussitôt les évêques, les comtes, les abbés qui formaient alors le conseil d'état, et, de leur consentement, il charge Witton, archevêque de Rouen, d'ouvrir des négociations. Rollon accorde une trêve de trois mois; elle expire. En 910, Francon,

[1] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, pages 404-405. — Dudon de Saint-Quentin, *script. rerum Gallicarum*, page 75, ap. Duchesne.

successeur de Witton, signe une nouvelle trêve. Enfin s'ouvrent entre lui et Rollon des conférences à la suite desquelles est conclu un traité définitif à Saint-Clair-sur-Epte. D'un côté de la rivière était le roi des Francs, entouré des grands du royaume, de l'autre Rollon, avec ses chefs Normands.

Quelles furent exactement les conditions du traité? malheureusement, on l'ignore, on ne sait pas même s'il a été écrit[1]. Flodoard ou Frodoard, contemporain de l'évènement, dit : « ils (les chefs Normands) consentirent à recevoir la foi chré« tienne, à condition qu'on leur céderait quelques contrées « maritimes, avec la ville de Rouen et toutes ses dépendances[2]. » Il ne parle nullement d'une cession de la Bretagne à cette époque, et il ne pouvait en parler. En effet, cette province était alors occupée par d'autres Normands, ceux de la Loire, auxquels, neuf ans plus tard, en 921, Robert, comte de Paris, le parrain de Rollon à Rouen, après cinq mois de luttes glorieuses, en cédera, par un traité, la partie qu'ils avaient ravagée, ainsi que le pays Nantais[3]. Guillaume de Jumiéges, qui écrivait son histoire des Normands un siècle et demi plus tard environ et qui avoue lui-même avoir copié ce passage dans Dudon de Saint-Quentin[4], n'a fait que répéter l'erreur de celui-ci, erreur que tous les historiens ont reproduite depuis. D'ailleurs, Dudon lui-même ne dit pas que Charles-le-Simple céda la propriété de la Bretagne à Rollon, mais seulement la faculté d'en tirer les vivres et les vêtements dont il pourrait avoir besoin[5]. Or, comment admettre que Rollon ait pu accepter même cette faculté éventuelle, lui qui ne possèdera le territoire de Bayeux et le Maine qu'en 924[6]? Ainsi, il aurait accepté un droit facultatif sur une province séparée de sa conquête par un vaste territoire, sur une province qui appartenait à d'autres Normands? on avouera que le doute est possible. D'ailleurs, un siècle et demi plus tard la Bretagne passait encore, aux yeux des Normands, pour une contrée inculte, sauvage et stérile[7].

[1] Licquet, *ibidem*, page 69.
[2] Annales fuldenses, Dom Bouquet, vol. VII, p. 163.
[3] id. vol. II, apud Duchesne, p. 591.
[4] Licquet, p. 72.
[5] Dudon de Saint-Quentin, p. 83.
[6] Flodoard, Dom Bouquet, vol. 8, p. 181.
[7] Guill. de Poitiers, ap. Duchesne, p. 192, et Raoul Glaber, p. 208.

Enfin, pour tout le traité, voir *l'hist. de Normandie* de M. Th. Licquet, pages 69 à 91, édit. par MM. Frère et Periaux, Rouen, 1835.

On ne sait pas d'une façon plus certaine quel a été le territoire cédé à Rollon en toute propriété par le traité. Autant qu'on en peut juger par les faits ultérieurs, à l'est, il partait de la ville d'Eu, descendait au sud, en suivant le cours de la Bresle, rejoignait l'Epte à sa source auprès de Forges, la suivait jusqu'à son embouchure dans la Seine, non loin de Giverny, au sud-est. Au sud, il a dû avoir pour limite une ligne tirée de l'embouchure de l'Epte, remontant jusqu'à l'abbaye de Saint-Leufroy, un peu au nord d'Evreux, et M. Déville prétend même que cette ville y était comprise. A l'ouest, il s'étendait jusqu'au Bessin (pays de Bayeux et de Caen), qui ne sera cédé à Rollon qu'en 924. Au nord, il avait la Manche pour frontière naturelle. Il renfermait donc, outre le département actuel de la Seine-Inférieure, à l'est, la partie du département de l'Eure située entre la Seine et l'Epte; au sud et à l'ouest, la moitié septentrionale de ce département, et le Lieuvin ou pays de Lisieux dans le Calvados. Telles ont été sans doute les contrées maritimes exigées par les Normands [1].

Flodoard ne parle pas non plus du mariage de Giselle, fille de Charles-le-Simple, avec Rollon; ce doit être encore une erreur de Dudon de Saint-Quentin [2]. Pour qu'on pût la marier en 912, il aurait fallu qu'elle fût d'âge nubile; car on ne voit dans l'histoire d'enfants mariés, même au berceau, que dans le cas où l'âge des deux futurs se trouve dans une proportion naturelle. Louis XI seul a voulu enfreindre cet usage, pour faire épouser à son jeune fils l'héritière du duché de Bourgogne, et il a échoué. Or, M. Licquet semble avoir prouvé victorieusement que Giselle, si elle a existé comme fille de Charles-le-Simple, ne pouvait avoir en 912 qu'environ quatre ans. En effet, les historiens s'accordent à reconnaître deux femmes à Charles-le-Simple, Frédérune d'abord, puis Ogive. Or, il a épousé Frédérune en 907, et Giselle en admettant qu'elle fût la fille de cette princesse, n'aurait eu, en 912 que quatre ou cinq ans, au plus. C'eût été une femme bien jeune pour le vieux pirate Rollon qui en avait alors soixante-cinq. Ajoutons que Dudon de Saint-Quentin nous la donne comme ayant alors charmé le vieux chef Normand par sa taille convenable, ses

[1] M. Licquet, *hist. de Normandie*, 1er vol. p. 77 et suivantes.
[2] M. Licquet, ibid., p. 80 à 92.

rares vertus et ses brillantes qualités. — D'autres ont cherché à la représenter comme une fille naturelle de Charles-le-Simple. Ce prince était né le 17 septembre 879, il avait environ trente-deux ans en 912. — Ainsi, pour que Giselle eût au moins quinze ans alors, il faudrait admettre que ce roi l'avait eue à l'âge de seize ans.

Oui cependant, il y a eu une princesse Giselle donnée en mariage, avec une province pour dot, à un chef Normand, sous la condition qu'il se ferait baptiser; mais il ne s'agissait alors ni de Charles-le-Simple, ni de Rollon, ni du traité de Saint-Clair-sur-Epte; c'était l'empereur d'Allemagne Charles-le-Gros, vingt-neuf ans auparavant, en 882, donnant la Frise et sa fille Giselle en mariage à un autre chef Normand, Godfrid, qu'il fit ensuite assassiner pour s'en débarrasser, n'ayant pas le courage de le combattre. Voilà, sans doute, la cause de l'erreur dans laquelle est tombé Dudon de Saint-Quentin [1].

Il reste toujours ce fait que, depuis l'an 912, nous sommes devenus Normands, et nous n'avons pas à le regretter. Ces terribles pirates dont nous descendons étaient-ils des barbares, comme l'ont tant dit les moines chroniqueurs dans leurs malédictions furieuses contre ces envahisseurs qui venaient briser leur douce existence et les forcer à s'enfuir de leurs riches monastères [2] ? Pour la tourbe aveugle et grossière qui se laissait conduire au pillage, cela peut être vrai; mais non pas pour les chefs. La guerre était leur unique occupation, leur passion, leur seule ressource le plus souvent. Ils étaient cruels, impitoyables envers l'ennemi; qui ne l'était pas alors parmi les guerriers, et l'ont-ils jamais été autant que Charlemagne à l'égard des Saxons? Ce qu'il y de certain, c'est qu'ils n'étaient pas des barbares. Ils venaient d'un pays où la civilisation était déjà haute et belle; plus belle, plus haute que dans la contrée par eux envahie. Ces intrépides marins qui profitaient d'un jour de tempête pour monter sur leurs barques, leurs chevaux à voiles, comme ils le disaient, et aller surprendre leur ennemi, avaient chez eux une pureté de mœurs, un respect de la femme qui fait songer aux plus belles pages de Tacite sur les Germains primitifs. Quand on parle de leur religion, on ne voit que le

[1] Th. Licquet, page 85, *hist. de Normandie.*
[2] M. de Fréville, *ibid.* p. 136.

farouche Odin ; mais chaque religion antique n'avait-elle pas son Dieu de la guerre ? Au-dessus de lui, d'ailleurs, ils plaçaient la déesse Fréya, personnifiant la bonté, la fécondité chez les êtres comme dans le reste de la nature. Leur système religieux indiquait une certaine élévation de l'intelligence et de la pensée, il était basé sur une sorte de trinité; il admettait cette lutte entre l'esprit du bien et celui du mal que l'on retrouve dans les religions les plus anciennes; il était rempli de symboles ou touchants ou sévères. — Lisez leurs Eddas, ces récits de l'aïeule, ces antiques traditions qui servaient à charmer la longueur des veillées et à donner aux enfants les premières notions de l'éducation; lisez leurs Sagas ou contes; voyez les chants de leurs Scaldes ou poètes; pénétrez dans cette vaste plaine où se réunit, au centre d'un grand cercle tracé sur le sol, le thing ou tribunal, composé de trente-six jurés, pour juger toutes les affaires civiles et criminelles, s'entourant, pour toutes barrières, de branches de noisetiers, et dites si tout cela peut appartenir à un peuple de barbares ? Leurs poésies, concises, dénuées d'art, rudes et simples comme la langue du nord, remplies d'images et de symboles comme celles de l'Orient, sont frappantes de grandeur et de richesse. On connaît ce magnifique chant de guerre des Francs dans les martyrs de M. de Chateaubriand « Pharamond ! Pharamond ! nous avons combattu avec l'épée..., etc, » il semble être une imitation de celui de Raghenard Lodbrog :

« Nous avons frappé du glaive ! il n'y a pas longtemps, nous exterminâmes le reptile Gothland; alors Thora (la terre) nous fut livrée. Dans ce combat, je perçai de mon épée le serpent de la bruyère ; on me donna alors le nom de Lodbrog. J'enfonçai le fer flamboyant dans le flanc de l'animal, qui, tortillé en forme d'anneaux, se reposait sur la terre.

« Nous avons frappé du glaive ! J'étais encore bien jeune lorsque j'allai avec mes guerriers vers l'Orient du Sund, pour apaiser la faim du loup vorace. Quand l'acier de l'épée fit retentir la haute crête du casque, nous fournîmes une nourriture abondante aux oiseaux de proie. . . . .

« Nous avons frappé du glaive ! J'avais vu s'écouler vingt hivers quand nous brandîmes les lances et baignâmes de tous côtés l'épée dans le sang. . . . . »

Et le chant continue ainsi pendant près de douze pages. C'est

cruel, c'est sanguinaire; c'est un chant de guerre. Mais on trouve d'autres morceaux plus doux, celui, par exemple, de la Saga d'Eirik-le-Roux sur la petite Vala Thorbierge. Il y en a qui sont des leçons de morale élevée; d'autres émeuvent le cœur, comme la Saga d'Eigil sur la mort de son fils[1]. Combien n'en pourrait-on pas citer? non, nous n'avons pas à regretter le traité de 912. Sous la direction ferme des ducs Normands, la Normandie, et Rouen, en particulier, vont enfin retrouver le calme, pouvoir reprendre leur travail, leur commerce. Ces campagnes, que les pirates scandinaves ont trouvées désertes et incultes depuis longtemps, vont se couvrir de moissons, et la civilisation de la Normandie précèdera de beaucoup celle du pays qui sera bientôt la France, c'est-à-dire le domaine des Capétiens.

(1) Cosmogonie et Mythologie des Scandinaves, introduction à l'histoire de Normandie de M. Th. Licquet. — *Passim.*

CHAPITRE V.

ADMINISTRATION DE ROLLON. — GUILLAUME LONGUE-ÉPÉE. — RICHARD Ier. — LE PRÉ DE LA BATAILLE. — SIÈGE DE ROUEN EN 946. — LA ROUGEMARE..

En 496, Clovis, pour intéresser le clergé à la consolidation de son nouvel empire, s'était fait baptiser à Reims, avec un grand nombre de ses leudes, par l'évêque saint Rémy; en 912, Rollon vint à Rouen recevoir le baptême des mains de notre archevêque Francon, et beaucoup de ses compagnons suivirent son exemple. Cette conversion fut politique plutôt que sincère. Comme Clovis, Rollon avait compris qu'il ne pouvait fonder un état durable qu'en embrassant le christianisme pour avoir l'appui du clergé, et l'on prétend qu'aux dernières années de sa vie il revint secrètement aux divinités scandinaves. Quant à ses rudes guerriers, bien qu'ils semblent avoir adopté avec une merveilleuse facilité d'assimilation la langue, les mœurs, la religion [1] des populations conquises, le sentiment de leur primitive nationalité se perpétua longtemps encore dans leur sein; beaucoup d'entre eux introduisirent dans la ville les dieux du Nord et continuèrent à les adorer sous des noms plus ou moins chrétiens.

Quoi qu'il en soit, content de ce que, pendant les sept jours qu'il porta la robe blanche des néophytes, Rollon avait fait des dons considérables aux abbayes et aux églises, surtout à la

[1] M. Aristide Guilbert, *Villes de France*, vol. V, p. 407.

cathédrale et à Saint-Ouen, le clergé va favoriser de plus en plus l'extension du pouvoir du chef normand.

Voilà donc Rouen passé sous la domination de ces terribles pirates du Nord dont il a eu tant à souffrir. Son histoire se confond dès lors, jusqu'à l'établissement de la commune, avec celle des ducs de Normandie; et, pour se rendre compte de son état, on est obligé d'empiéter sur les annales de cette province.

Eh bien! cette domination, fondée au milieu de tant d'horribles calamités, va devenir pour la province entière, et pour Rouen en particulier, une source de calme, de puissance et de prospérité[1]. L'agriculture ne tarde pas à reprendre confiance, l'industrie à se réveiller, le commerce à renaître. Rouen surtout voit sa population augmenter de plus en plus; et, avec la prospérité, il a la gloire, il est la capitale de la Normandie, comme Paris est celle du pays de France. Cette gloire, il a le droit de la revendiquer, elle lui coûtera assez cher, quand, à partir de Robert Ier, les frontières méridionales du duché s'avanceront jusqu'à quelques lieues de Paris. De là, en effet, toutes les attaques, tous les siéges qu'il eut à subir de la part des rois de France, depuis Louis-d'Outre-Mer jusqu'à Philippe-Auguste.

Par les soins de Rollon, la ville sort de ses ruines, les maisons sont reconstruites, les remparts relevés, garnis de tours, entourés de fossés[2]. La terreur avait fait déserter la contrée; il y appelle quiconque voudra désormais l'habiter, garantissant à tous paix et protection[3]. Il attire ainsi dans son duché un grand nombre de cultivateurs et d'artisans qui abandonnent les provinces françaises pour fuir l'anarchie ou l'oppression féodale. Les restes de saint Ouen sont rapportés en grande pompe du prieuré de Condé, où les Bénédictins les avaient transportés pour les soustraire aux profanations des pirates scandinaves, et Rollon lui-même, à la tête d'un cortége magnifique, va nu-pieds, jusqu'à Darnétal, au-devant des saintes reliques. On raconte à ce sujet une de ces légendes que le moyen-âge adoptait avec une crédulité si facile : quand on fut arrivé à un certain endroit de la vallée de Darnétal, la châsse se fit si pesante que les porteurs furent obligés de s'arrêter et ne purent ensuite l'enlever qu'en faisant vœu de construire une église en ce lieu.

[1] M. Chéruel, Intre à l'Hist. de la Commune, p. xxxviii.
[2] et [3] Dudon de Saint-Quentin, ap. script. rer. Norm., p. 85.

Telle serait l'origine de Longpaon, *longum pedanum*, longue route à pied. On en a dit autant de la châsse de saint Sever, pour le faubourg qui a pris son nom, et de plusieurs autres encore.

En même temps, le vieux pirate se transformait en justicier sévère et les malfaiteurs ne tardaient pas à trembler[1]. Suivant quelques auteurs, il aurait réuni les principaux de ses compagnons pour former avec eux, des lois franques et scandinaves coordonnées, une espèce de code applicable à tous les crimes et délits[2]; malheureusement il ne nous en reste aucune trace écrite. Guillaume de Jumiéges[3] rapporte une historiette qui semble destinée seulement à faire comprendre quelle était la terreur inspirée par la justice sommaire du premier duc de Normandie. Un jour, chassant dans la forêt de Roumare, il aurait été gêné par ses bracelets d'or et les aurait suspendus aux branches d'un arbre. Oubliés là, ces joyaux y seraient restés pendant trois ans, sans que personne osât les prendre. Il en est de ce fait comme du miracle de la châsse de Saint-Ouen, on ne le trouve pas seul dans l'histoire. Déjà on en a dit autant de Frothon, roi de Danemarck, d'Alfred le Grand, roi des Anglo-Saxons, et, à une époque bien antérieure, de Théodoric, roi des Goths[4].

D'autres historiens ont cru devoir faire remonter jusqu'à Rollon la création de l'échiquier de Normandie, c'est une erreur que M. Floquet a parfaitement démontrée[5]. Sous Guillaume-le-Conquérant seulement, en 1061 d'abord, puis en 1080, on trouvera pour la première fois deux arrêts rendus par une cour souveraine de justice, mais sans lui voir encore le nom d'échiquier. « Sous Rollon et sous les ducs qui le suivirent immédia-
« tement, on chercherait en vain la cour de l'échiquier et sur-
« tout le nom d'échiquier. Là où vont nos ducs, pour leur plaisir
« ou pour le besoin des affaires, les membres de leur conseil,
« prélats, barons, chevaliers, les suivent, s'assemblent, et,
« tantôt présidés par le prince, tantôt en son absence, écoutent
« les parties et rendent le jugement. Là où est le duc, là aussi
« est la justice qui semble le suivre comme son ombre[6]. »

[1] et [2] M. Aristide Guilbert, ibid., 406.
[3] M. Licquet, *Hist. de Norm.*, premier vol., p. 103.
[4] M. Licquet, *Hist. de Norm.*, premier vol., 103. — M. Chéruel. ibid., XLI
[5] M. Floquet, *Parlement de Norm.*, premier vol., p. 8, 9, 10, 11.
[6] Id. ibid. p. 5.

A cette époque, au nord, à l'est et à l'ouest, Rouen conserve la même enceinte qu'au temps des Romains. Mais, au sud, il descend de la hauteur de notre cathédrale et se rapproche du cours actuel de la Seine. Les îlots intermédiaires du fleuve sont comblés; le port Morand, l'îlot sur lequel se trouvait l'église de Saint-Martin de la Roquette, celui de Saint-Clément, vers le haut de notre rue des Cordeliers, celui de Saint-Eloi, sont réunis à la terre ferme, au moyen de terrassements, et désignés sous le nom de *terres neuves*[1]. Plusieurs chapelles s'élèvent bientôt sur ce nouvel espace devenu habitable: d'abord, celle de Saint-Cande-le-Vieux, là où se trouve aujourd'hui la place du Gaillarbois, vers l'extrémité sud de la rue nommée alors rue de Saint-Cande-sur-Rive, à cause de la proximité de la Seine, et, plus tard, en 1564, rue du Bac, à cause des deux bacs créés pour remplacer l'ancien pont de Mathilde, en partie ruiné par les eaux, qui abordaient vis-à-vis la porte située au bout de cette rue; ensuite, celle de Saint-Etienne-des-Tonneliers, vers l'extrémité sud-est du château de Rollon, et Saint-Pierre-du-Châtel, la paroisse du château, enclavée dans son enceinte.

On en voit encore les restes au haut de la rue Nationale.

Cette forteresse était limitée au nord par la rue aux Oües (aux Ours); à l'ouest, par le cours de la Renelle, dans la direction de notre rue des Cordeliers; au sud, elle descendait un peu plus bas que notre rue Saint-Etienne-des-Tonneliers; à l'est, on peut se figurer sa limite par une ligne qui serait tirée à peu près de notre passage d'Etancourt à la Seine. — Elle avait la forme d'un parallèlogramme dont les principaux côtés se trouvaient à l'est et à l'ouest, moitié plus grands que ceux du nord et du sud; on voyait une tour à chacun des quatre angles.

On comprend que Rollon l'ait élevée le plus près possible du fleuve et à la limite occidentale de la ville, pour être plus facilement en communication avec la basse Seine par où des renforts pouvaient arriver de la Scandinavie. Plus d'une fois nous le verrons faire appel à ces secours pour lutter, dans les moments critiques, soit contre le roi de France, soit contre les seigneurs de l'ouest coalisés avec ce roi.

Il en sera de même surtout de Richard Ier. — Dans ces occasions, le duc en sera quitte par l'abandon à ces auxiliaires d'une

[1] Licquet, *ibid.*, p. 101. — M. Aristide Guilbert, p. 407.

partie du pillage en pays ennemi, sans avoir besoin de perdre sur les champs de bataille un certain nombre de ses sujets déjà tant éprouvés par les guerres, les dévastations et les maux de toutes sortes.

Aussitôt après les cérémonies du baptême, Rollon s'était occupé de distribuer à ses compagnons les terres conquises, il les avait partagées au cordeau, suivant l'usage scandinave [1].

La fin de son règne est une preuve de sa fidélité à la foi jurée. Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, il s'était engagé envers Charles-le-Simple ; et, pendant la captivité de ce roi dans le château d'Héribert ou Herbert, comte de Vermandois, il refuse son appui à Robert, duc de l'Ile-de-France, son parrain, qui voulait s'emparer de la couronne. Quand les seigneurs révoltés proclament roi Raoul de Bourgogne, il lutte contre cet usurpateur. Ne devant rien à Raoul, en 924, il le contraint à lui céder le Maine et le Bessin ou pays de Bayeux. En 927, quand Héribert, en hostilité avec Raoul, tire un instant le roi Charles de sa prison et l'amène à Eu, possession normande, Rollon envoie son fils jurer fidélité au prince captif ; et quand Héribert lui réclame le fils qu'il lui avait laissé en otage, le duc normand répond qu'il le rendra quand Héribert, avec les autres comtes et évêques rebelles, aura fait sa soumission à Charles-le-Simple [2].

En 927, Rollon est devenu vieux, il a plus de quatre-vingts ans. Alors il fait reconnaître à sa place, par les grands de sa cour, son fils Guillaume, surnommé Longue-Epée, et l'histoire ne parle plus de lui. Il meurt à Rouen, cinq ans après, en 931 ou 932 ; il est le premier laïque inhumé dans la Cathédrale ou église Sainte-Marie-de-Rouen, et son corps est déposé auprès du maître-autel [3].

Parmi les récits plus ou moins authentiques dont on a voulu embellir sa vie, se trouve celui-ci : « Quand il fallut, après le « traité de Saint-Clair-sur-Epte, pour se conformer à l'usage, « que Rollon baisât le pied de Charles-le-Simple, il s'y refusa, « et fit remplir cette formalité par un des siens. Le seigneur « normand chargé de (ce soin) aurait alors saisi le pied du roi, « l'aurait élevé jusqu'à sa bouche, et si brutalement que « Charles, perdant l'équilibre, serait tombé sur le dos, aux

[1] Licquet, *ibid.*, vol. 1, p. 96. — M. Chéruel, *ibid*, page XL.
[2] id. p. 99, 100, 101.
[3] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, p 407, et recherches historiques de M. Deville.

« grands éclats de rire de l'assemblée. D'autres disent que « Rollon refusa de se baisser et voulut que Charles élevât lui-« même la jambe à la hauteur nécessaire. » — C'est encore une historiette qui peut amuser, mais qui n'offre rien de sérieux comme fait historique[1].

Guillaume-Longue-Epée avait reçu une éducation claustrale, aussi n'avait-il pas l'indomptable énergie de son père; il ressemblait plus à sa mère, la douce fille de Béranger, comte de Bayeux, dont Rollon s'était emparé à la prise de cette ville et dont il avait fait sa femme à la manière scandinave, sans les formalités chrétiennes.

Aussitôt après la mort de son père, Guillaume avait eu à repousser les Bretons qui, révoltés contre les Normands de la Loire, avaient fait une incursion sur les terres du duché, et il lès avait forcés à lui abandonner les comtés de Rennes et de Vannes. — Il possédait donc alors la Normandie, le Maine, plus ces deux comtés Bretons[2].

Tant de puissance faisait rechercher son alliance. Héribert de Vermandois lui donne sa fille Leutgarde en mariage; le comte de Poitou, Guillaume-tête-d'étoupe, lui demande pour épouse sa sœur Gerloch, dont le baptême sans doute a changé le nom en celui d'Adèle[3]. Les vieux et rudes compagnons de Rollon s'indignent de voir leur chef contracter toutes ces alliances en pays français. L'un d'eux, Riulf, gouverneur du Cotentin, se met à la tête des mécontents et vient camper sous les murs de Rouen, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le Champ-de-foire et le Mont-Riboudet, en 932. — Guillaume sort de la ville par la porte de Robec, gravit le Mont de Rouen, et là, effrayé à la vue du nombre de ses ennemis, il songe à se retirer sur les terres de France, sous le prétexte d'y aller chercher du secours. Deux vieux chefs Normands, Bernard le Danois et Bothon de Bayeux, lui déclarent alors qu'il ira seul en France, et qu'ils vont se retirer en Danemarck, puisqu'ils n'ont plus de chef pour les conduire. Excité par leurs reproches, Guillaume se décide à combattre; il fond sur les rebelles et les défait complètement[4] au lieu nommé depuis le Pré-de-la-Bataille.

[1] M. Licquet, *ibidem*, p. 102.
[2] Licquet, *ibid*. vol. I, p. 10?.
[3] id. *ibid*. p. 108.
[4] id *ibid*., p. 109, et M. Aristide Guilbert, ibid., p. 408.

En rentrant en ville, il trouve un messager[1] par lequel il apprend que la belle Sprote, sa femme à la manière danoise, envoyée par lui à Fécamp pour qu'elle pût s'enfuir plus facilement en Angleterre dans le cas où il aurait été vaincu, venait de lui donner un fils[2]. Plus tard, il se le fait apporter à sa métairie de Quevilly, le fait reconnaître par ses plus fidèles compagnons, Anslec, Bothon, Bernard le Danois[3] et l'envoie à Bayeux parce que, à Rouen, on ne parlait presque plus la langue danoise. — Ce détail prouve combien, depuis 912, c'est-à-dire depuis vingt ans environ, vainqueurs et vaincus se sont déjà confondus dans notre ville.

En 936, le roi Raoul meurt sans enfants, et le duc de l'Ile-de-France, Hugues le Grand, envoie chercher en Angleterre le fils de Charles-le-Simple pour le faire monter sur le trône[4]. Guillaume s'allie tantôt avec Louis IV d'Outre-Mer, tantôt avec Hugues le Grand, Othon de Germanie, Héribert de Vermandois et Arnoult de Flandre contre ce roi. Pour en finir, Louis envoie d'abord le comte[5] Roger afin de conclure la paix avec Guillaume. Le comte meurt avant d'avoir terminé sa mission. Louis vient alors lui-même à Rouen, et le duc le reçoit avec une magnificence royale; il l'accompagne ensuite jusqu'à la Meuse, peut-être même sert-il de parrain à son fils Lothaire, à Laon[6].

Guillaume, rentré à Rouen, n'en sort plus que pour accomplir sa dernière expédition contre Arnould de Flandre qui le fait assassiner à la suite d'une entrevue perfide, près de Pecquigny, dans la Somme. Son corps, rapporté par ses compagnons, fut inhumé, comme celui de Rollon, dans la Cathédrale[7].

Les moines chroniqueurs de Normandie font le plus pompeux éloge de ses qualités physiques et morales. — Si l'on se rappelle la conduite au moins équivoque de ce duc entre Louis d'Outre-mer et ses ennemis; si l'on réfléchit combien il a enrichi les églises et les monastères de dons de toutes sortes,

[1] M. Chéruel, *ibid.*, p. XLV. — Licquet, *ibid.*, page 110.
[2] id. *ibid.*, id. — Licquet, *ibid.* 110.
[3] M. Aristide Guilbert, p. 408. — M. Chéruel, *ibid.*, p. XLVI.
[4] Licquet, *ibid.*, p. 111.
[5] id. *ibid.*, p. 113.
[6] id. *ibid.*, p. 111.
[7] Dudon de Saint-Quentin, ap. script. rer. Norm. p. 105.

on arrive à douter de la vérité de ces éloges peut-être trop intéressés.

Richard I[er], fils et successeur de Guillaume Longue-Epée, était mineur à la mort de son père, il devait avoir dix ou onze ans.

Les Scandinaves nouvellement arrivés en Normandie, excités par un de leurs chefs nommé Turmod[1], veulent en profiter pour y rétablir les dieux du Nord; les autres se laissent entraîner[2]. La prépondérance, les exigences chaque jour plus tracassières du clergé les gênaient, et puis ils rêvaient des souvenirs du sol natal. Courbés par eux sous une tyrannie affreuse, menacés dans leurs croyance religieuse, les Rouennais implorent le secours des Français.

Louis d'Outre-mer était déjà venu à Rouen, à la nouvelle de la mort de Guillaume I[er], et s'y était installé, dans le secret dessein de reprendre cette province qu'il considérait comme dérobée par la violence à son père Charles-le-Simple. Mais, obligé d'en partir pour aller rétablir sur son siége épiscopal l'évêque d'Amiens Artaud[3], il s'était contenté pour le moment de recevoir l'hommage du jeune duc Richard et de le confirmer dans tous ses pouvoirs[4]. Rappelé par les Rouennais victimes des violences de Turmod, il revient à la tête d'une armée et les païens s'enfuient à son approche; mais il a le temps d'atteindre Turmod qui est battu et tué.

Pour réaliser ses desseins secrets, il essaie alors de s'emparer du jeune duc; il se le fait amener, feint pour lui la plus vive affection, le garde à manger à sa table, à coucher même dans sa chambre, pendant trois jours entiers, trouvant sans cesse des prétextes pour ne pas le rendre à ceux qui étaient chargés de le soigner. Le bruit se répand dans la ville que le roi veut enlever le jeune Richard. Or, les Rouennais étaient attachés à leurs ducs; ils n'oubliaient pas que Rollon seul, les arrachant à toutes les calamités de l'anarchie, leur avait rendu la sécurité, le travail, le commerce, l'aisance; ils avaient gardé bon souvenir de la douceur de Guillaume I[er], et ils commençaient à se

[1] M. Chéruel, *ibid.*, p. XLVII.
[2] M. Aristide Guilbert, p. 409.
[3] M. Licquet, *ibid.*, p. 124.
[4] M. Aristide Guilbert, *ibid.* p. 409.

repentir d'avoir appelé le roi de France à leur aide. Aussi, au premier bruit de sa perfidie, ils se soulèvent, se portent en foule aux demeures des chefs Normands et les accusent de trahison, puis envahissent le château où était logé le roi, tout prêts à le tuer s'il ne leur rend pas leur duc. Louis IV parvient à calmer cette effervescence par un moyen très adroit; il se montre portant l'enfant dans ses bras et l'embrassant; il prend Dieu à témoin qu'il est bien loin de vouloir lui faire le moindre mal, et s'engage même à ravager les terres du comte Arnould, pour le punir du meurtre de Guillaume Ier. Le peuple, confiant toujours, s'apaise, accepte le comte Herluin comme gouverneur de la ville et laisse le roi partir avec Richard pour Compiègne. Mais, en route, Louis IV fait conduire secrètement le duc au château de Laon où il le retient prisonnier[1].

Pendant ce temps, Herluin, pour se concilier les Rouennais, marche contre Arnould, le bat, et envoie à Rouen, pour prouver qu'il a vengé l'assassinat de Guillaume Longue-Epée, les mains sanglantes de l'un des assassins, en disant que c'étaient celles du perfide comte de Flandre[2].

Louis revient une troisième fois à Rouen et ne cherche plus à dissimuler ses projets. Il fait prendre Evreux par son allié Hugues de l'Ile-de-France, et va se réconcilier avec Arnould qui n'avait donc pas été tué par Herluin. Pendant ce temps, s'il faut en croire les historiens Normands, le jeune Richard devait avoir les jarrets brulés par ordre du roi de France, être énervé, comme on disait alors[3]. Mais un des Normands qui l'entouraient, Osmond-de-cent-villes, parvient à l'enlever de Laon, en le cachant peut-être dans une botte de paille[4]. De leur côté, les Rouennais chassent le gouverneur Herluin.

Louis d'Outre-mer alors, n'espérant plus rien de la ruse, jette le masque; il charge Hugues le Grand d'attaquer Bayeux et marche lui-même contre Rouen. Bernard le Danois, qui avait pris le commandement de la ville après l'expulsion d'Her-

[1] Frodoard, page 607.
[2] id. 608.
[3] M. Chéruel, *ibidem*, page L.
[4] Frodoard, historien contemporain, ne mentionne pas ce détail. Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, écrivains postérieurs, en parlent seuls, les deux derniers copiant le premier.

luin, n'est pas en force pour résister au roi; il lui ouvre les portes en 944, et le reçoit avec une soumission apparente. Mais quelques-uns des principaux Normands parviennent à s'échapper et gagnent la mer[1], envoyés sans doute par Bernard réclamer le secours des Scandinaves. Il est possible que le rusé Danois ait réussi à captiver la confiance du roi et à lui inspirer des soupçons contre Hugues; mais il est certain que Louis, après la prise de Bayeux, donna ordre au duc de l'Ile-de-France de lui livrer cette ville, au lieu de la lui laisser, comme il l'avait promis, croyant alors pouvoir se passer du concours de cet allié. — De là une rupture entre Louis d'Outre-Mer et Hugues-le-Grand.

L'année suivante, les Normands qui s'étaient enfuis de Rouen, reviennent avec une armée scandinave. Harald à la dent noire, qui la commandait, invite le roi Louis à une entrevue sur la rivière de la Dive; c'était un guet-à-pens. Le roi de France, attaqué par les Scandinaves, s'échappe avec un seul homme et revient à Rouen, comptant sur Bernard et sur Raoul le Tors qu'il avait laissé dans la ville en qualité de gouverneur. Mais Bernard avait soulevé la population opprimée par cet officier royal. A peine arrivé, Louis IV est fait prisonnier[2], détenu dans un cachot, puis livré par les Normands à son ennemi Hugues. Tenu par celui-ci dans une dure captivité à Laon, il n'en sort qu'en lui cédant cette place forte, la dernière qui lui restât, et Richard revient à Rouen, remis en possession de toute la Normandie ainsi que des conquêtes dont elle s'était augmentée depuis 912.

Pendant la captivité de Louis IV, sa femme, la reine Gerberge, avait imploré le secours de son frère Othon, roi de Germanie, et ce prince était entré en France à la tête d'une nombreuse armée[3]. Remis en liberté, en 945, Louis rejoint les Germains et vient avec leur chef mettre le siège devant Rouen, en 946.

D'après les chroniques normandes, le neveu du roi de Germanie, précédant l'armée confédérée, vint d'abord attaquer la porte Saint-Apolline, au Nord; mais il fut battu et tué avec

[1] Licquet, *ibidem*, page 128.
[2] M. Chéruel, *ibid.* LII. — Licquet, *ibid.* 131.
[3] Licquet, *ibid* 135 — M. Chéruel, *ibid.* LIII.

presque tous ses guerriers[1]. Les deux rois, accompagnés d'Arnould de Flandre, se présentèrent à leur tour. Othon, déjà effrayé par le désastre et la mort de son neveu, commence par demander si l'on peut interrompre les communications que les Rouennais avaient conservées d'une rive à l'autre.

Les crues journalières de la marée, le fleuve qui baignait le pied même du rempart, rendaient cette interruption impossible. Alors Othon découragé fait demander au duc Richard un sauf-conduit pour aller faire un pélerinage à l'abbaye de Saint-Ouen, en dehors des murs, avec ses grands barons, ses évêques, car alors les prélats abandonnaient leur diocèse pour suivre les armées. Le souverain de Germanie arrive donc à Saint-Ouen, non pas pour prier, mais pour tenir une conférence sans éveiller les soupçons de ses alliés, le roi de France et le comte de Flandre. Il déclare la prise de Rouen impossible et propose, pour terminer la guerre, de livrer le comte Arnould au duc Richard qui pourrait ainsi venger l'assassinat de son père. Les prélats et les barons repoussent une pareille trahison, mais ils engagent Othon à ne pas continuer le siége et à se retirer le lendemain; puis, on revient au camp sans rien révéler de cette détermination.

Mais une indiscrétion probablement laisse savoir au comte Arnould ce qui s'est passé; il craint d'être livré par Othon, malgré l'avis de ses conseillers; il part dès la nuit suivante, sans en prévenir les Français ni les Germains. Le bruit de ce corps d'armée qui décampe au milieu des ténèbres jette l'effroi parmi les autres guerriers coalisés; ils se croient attaqués soudain par les assiégés. Les Rouennais, de leur côté, redoutent un assaut et courent aux remparts : au point du jour, ils constatent l'absence des Flamands et la retraite des Allemands qui commence. Richard veut faire une sortie; on le retient, il est trop jeune encore; d'ailleurs cette retraite est peut-être un piége de l'ennemi. Mais une partie de la garnison tombe sur les Allemands, les massacre, les poursuit jusque sur le territoire d'Amiens. On dit que ce carnage eut lieu dans un endroit nommé depuis la Rougemare.

Le roi Louis IV, trop faible pour lutter seul contre les Nor-

[1] Licquet, *ibid.*, p. 136. — M. Chéruel, *ibid.* p. LIII.

mands, est forcé de s'en aller à son tour, et la guerre se transforme en une foule de petits combats, mais en dehors de notre province[1].

Louis d'Outre-Mer meurt en 954. Hugues-le-Grand, devenu le beau-père du duc Richard, meurt aussi deux ans plus tard; Lothaire, fils de Louis d'Outre-Mer, n'a plus qu'une ombre de pouvoir royal. Sa mère, la reine Gerberge, voudrait bien lui faire reconquérir la puissance de ses pères. Ne pouvant agrandir ses états aux dépens des grands vassaux de la couronne, devenus trop indépendants depuis Charles-le-Simple, elle organise une nouvelle coalition contre la Normandie.

Thibault le Tricheur, comte de Chartres, de Blois et de Tours, avait épousé la veuve de Guillaume Longue-Epée, la belle-mère et l'ennemie du duc Richard; ce fut lui que Gerberge réussit à mettre à la tête des coalisés. Il vient camper avec ses troupes au faubourg d'Emendreville (Saint-Sever). A cette nouvelle, Richard, qui avait envahi le comté de Chartres, revient précipitamment à Rouen[2].

Quelques historiens normands rapportent que Richard, pendant une nuit, rassemble des bateaux, transporte ses soldats au-delà de la rivière, tombe à l'improviste sur les soldats de Thibault, les bat, les met en déroute et en tue un grand nombre.

Mais Dudon de Saint-Quentin, qui écrivait à une époque très rapprochée du fait, le raconte autrement : Richard, craignant de voir la coalition de Lothaire et de Thibault se grossir des comtes du Perche et d'Anjou qui, plus d'une fois, avaient fait des incursions dans le pays d'Alençon, a recours à ces Danois qui déjà l'ont sauvé dans son enfance. Harald à la Dent-Noire ne revient pas alors, mais il envoie une flotte et une armée qui remontent la Seine jusqu'à Rouen, puis abordent à Géfosse, près Vernon, et de là vont exercer dans les domaines de Lothaire et de Thibault les plus effroyables ravages. — La Normandie était tranquille pendant cette horrible incursion; elle en bénéficiait même; elle achetait à vil prix, aux Danois, selon l'usage du temps, tout le butin qu'ils ne pouvaient emporter sur leurs navires. Le roi de France et le comte de Chartres, forcés de

[1] M. Licquet, *ibidem*, p. 137-139.
[2] Idem, *ibidem*, p. 141-142-145.

céder, envoient des députés à Richard pour demander la paix et lui rendent Evreux dont ils s'étaient emparés.

Richard, tranquille désormais dans ses états, ne s'occupe plus que de fondations pieuses et de son mariage avec Gonnor. Rouen s'était agrandi considérablement sous son règne. On ne sait si c'est lui qui a fait entourer de murs les terres neuves conquises au sud sur le fleuve, par suite des terrassements qu'avait ordonnés Rollon. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que, à l'angle oriental, à l'opposé du château de Rollon, il en fit construire un nouveau qui, palais, forteresse et prison tout ensemble, s'éleva sur l'emplacement de nos halles actuelles. Il fit également exhausser de moitié et agrandir le vaisseau de la cathédrale[1]. Puis, tombé malade à Bayeux, il ordonna qu'on le portât à Fécamp où il fut inhumé.

[1] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, p. 411.

CHAPITRE VI.

L'AN 1000. — CAUSES DE LA CROYANCE A LA FIN DU MONDE. — RICHARD II. — RÉVOLTE ET TORTURES DES PAYSANS. — RICHARD III. — ROBERT LE MAGNIFIQUE, DIT LE DIABLE. — LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU VIe AU XIe SIÈCLE.

Au moment d'arriver à l'an 1000, il n'est peut-être pas inutile de jeter un coup-d'œil général sur cette triste époque et de rechercher d'où pouvait venir cette opinion si répandue alors que cette date était le moment marqué pour la fin du monde.

Il faut avouer que tout était devenu de plus en plus confusion, ténèbres, désordres depuis plus de deux siècles dans le monde chrétien.

Nous ne parlerons pas de l'Italie où le cardinal Baronius, dans ses annales ecclésiastiques, nous montre quatre papes, dans l'espace de soixante ans, de 904 à 964, déshonorant le trône de saint Pierre par leur impureté; de la démoralisation des prêtres de ce pays, à propos de laquelle il déclare n'avoir point assez de larmes à répandre sur ce siècle de fer, de plomb et de ténèbres[1]. Pour nous en tenir à la France, nous devons reconnaître que nous sommes loin des beaux temps où les évêques opposaient seuls une barrière au cataclysme des invasions barbares. En devenant pouvoir féodal en même temps que religieux, le clergé avait laissé sa pureté primitive pour prendre tous les vices des guerriers féodaux, et sa dégradation avait fait vraiment des progrès à peine croyables.

[1] Baronius, annales eccl. v. 10 p. 629, 650, 688, 693.

En Normandie, nous voyons les évêques prendre de plus en plus des habitudes mondaines et déserter leurs troupeaux pour suivre les armées. Nous les voyons prendre femme publiquement, en avoir des enfants, et plus d'une fois les papes et les conciles leur défendent en vain de réserver à ces enfants les dignités dans leurs églises [1]. — Le reste du clergé n'était ni plus saint, ni plus moral que ses évêques.

Parlerons-nous de la noblesse dont l'histoire nous montre à chaque page les hideuses violences? Que respectaient-ils ces arrogants seigneurs qui faisaient de la force leur unique droit?

Une autre calamité plus grande encore, si c'est possible, et qui se perpétuera pendant tout le moyen-âge, c'était l'ignorance.

L'ignorance du peuple : est-il besoin d'en parler? Pouvait-il, lui aurait-il été permis de chercher à s'instruire? On le tenait dans un tel état d'abjection qu'il n'y songeait même pas.

L'ignorance des seigneurs : leur grossier mélange de dévotion superstitieuse et de brutalité, toutes les anecdotes du temps ne la prouvent-elles pas suffisamment?

L'ignorance même du clergé : mais il suffit de parcourir les chroniques du temps pour en avoir la preuve, de voir ces miracles, tous plus absurdes les uns que les autres, dont il se servait pour dominer le peuple et s'enrichir en même temps !

Courbées sous cet amalgame d'immoralité, de brutales violences, de superstitions impies, d'ignorance honteuse; décimées sans cesse par la famine, par la peste, résultat des guerres incessantes de la féodalité qui ne permettaient pas aux pauvres paysans de cultiver la terre et ne laissaient pas même le temps d'enterrer les corps de ceux qui succombaient dans ces luttes continuelles; ne pouvant entrevoir nulle part la moindre espérance de soulagement, les populations, et l'on ne peut s'en étonner, crurent alors à l'imminence de la fin du monde et le désespoir paralysa chez elles tout essor.

Pendant ces temps malheureux, la Normandie ne diffère guère des contrées voisines, sous le rapport religieux. Elle aussi croit aux apparitions, aux fantômes, aux miracles, aux animaux inspirés par le ciel pour l'avertissement des hommes [2]; elle aussi a ses mauvais évêques, son clergé corrompu; mais,

[1] Mabillon, vetera analecta, p. 303. — Gallia christ. vol. XI
[2] Chronique de Fontenelle, Spicilegium, vol. II, page 283.

au moins, son état politique est beaucoup plus satisfaisant que partout ailleurs[1]. Sa population, ravivée par la rudesse de ces émigrants scandinaves qui venaient sans cesse s'établir dans son sein, tenue en éveil par le travail, garantie sur une longue étendue de ses limites par la mer, maintenue par la sévère exécution de ses règlements particuliers, n'est pas tombée dans cet état de prostration qui engourdit alors tout le reste du pays.

Quant à Rouen, en particulier, s'il a eu sa part à subir de tous les troubles du temps, du moins les chroniques n'enregistrent pour lui aucune calamité exceptionnelle.

Mais, en dehors de Rouen, les campagnes normandes avaient beaucoup à souffrir du régime féodal et de l'audace chaque jour croissante des grands vassaux. Là, en effet, tandis qu'au pays des rois de France régnaient sans cesse les guerres, la noblesse, ne devant le service militaire qu'à ses ducs moins batailleurs, pouvait rester le plus souvent dans ses domaines, et elle en profitait pour veiller plus sévèrement au maintien de tous les privilèges qu'elle s'était arrogés avec la possession du sol. En même temps, un réveil, un instinct de conservation et d'indépendance commence à se manifester chez ces populations rurales si malheureuses. En 997, un an après l'avènement de Richard II, des rassemblements se forment dans les campagnes de la Normandie; on veut s'affranchir un peu du despotisme des seigneurs, user des bois et des eaux d'après des lois plus justes. Chacune de ces réunions choisit deux députés et les charge de porter ses réclamations à une assemblée générale qui devait les formuler et les transmettre au duc.

Informé du fait, Richard II charge son oncle, le comte Raoul, de disperser les rebelles. Guillaume de Jumièges nous a transmis le récit de cette expédition, mais il n'en parle que pour déverser le mépris et l'outrage sur les malheurs des vilains et applaudir à leurs supplices : « Pendant que le jeune duc dé-
« ployait de grandes qualités, on vit se développer en Nor-
« mandie de funestes semences de discorde. Les paysans se
« concertèrent dans les diverses parties du duché et formèrent
« une conjuration pour vivre d'*après leur fantaisie*. Pour l'usage

[1] Licquet, *ibid*... vol. I; page 178.

« des eaux et forêts, ils ne reconnaissaient aucun droit anté-
« rieur et ne voulaient suivre que leurs propres lois. Afin de
« donner plus de force à leurs résolutions, ils nommèrent deux
« députés dans chaque conventicule de cette populace furieuse,
« et les chargèrent de porter leurs décisions à l'assemblée
« générale pour qu'elle les ratifiât. A cette nouvelle, le duc
« envoya le comte Raoul, à la tête d'une multitude de soldats,
« pour comprimer la *férocité* de ces paysans et dissiper leur
« assemblée. Celui-ci exécuta sur-le-champ les ordres qu'il
« avait reçus, s'empara de tous les députés et de quelques
« autres paysans, leur fit couper les pieds et les mains, et les
« renvoya ainsi mutilés, pour détourner les vilains de sem-
« blables conspirations et leur apprendre, par cet exemple, à
« être prudents et à éviter des châtiments plus terribles.
« Effrayés par ce traitement, les paysans renoncèrent à leurs
« assemblées et retournèrent à leur charrue[1]. »

Un autre écrivain du siècle suivant, Robert Wace[2], énumère complaisamment les supplices vraiment effroyables de ces malheureux. Raoul faisait arracher à ceux-ci les dents, à ceux-là les yeux, brûler les jarrets aux uns, empaler les autres; d'autres fois il les brûlait vifs, ou leur faisait distiller du plomb fondu[3] sur le dos.

Richard II fut plus clément envers son frère utérin Guillaume, comte d'Exmes, qui refusait de lui rendre hommage. Raoul est encore chargé de cette expédition. Guillaume, vaincu et pris, est enfermé dans la grosse tour du château de Richard Ier. Au bout de cinq ans de captivité, il parvient à s'échapper par une fenêtre très élevée, en se laissant glisser le long d'une corde qu'un chevalier de ses amis lui a fait passer dans une bouteille. Il erre quelque temps dans les bois environnants, ne marchant que de nuit, de peur d'être pris. Enfin, las de ce genre de vie, un jour que Richard II chassait dans la forêt de Verneuil, Guillaume se jette à ses pieds, reçoit son pardon, est créé comte d'Eu et marié par le duc[4].

Cependant, la renommée de la Normandie s'étendait de plus en plus au loin. Si l'on peut en croire Guillaume de Jumiéges,

[1] Guill. de Jumièges, ap. Duchesne, 249.
[2] Licquet, *ibidem*, p. 182-183.
[3] et [4] id., *ibidem*, p. id.

Swen ou Suénon, roi de Danemarck et conquérant de l'Angleterre dont il laissa le trône à son fils Canut le Grand; Olaf, roi de Norvége, Lacman, roi de Suède, venaient visiter le puissant état fondé par leurs anciens compatriotes, étaient reçus dans sa capitale avec toute la magnificence du temps, et Olaf, qui convertit la Norvége à l'aide des supplices et des batailles, recevait le baptême dans la cathédrale de cette ville. Siméon, moine célèbre du mont Sinaï, venait aussi séjourner à Rouen pendant deux ans; il déterminait Goscelin, vicomte d'Arques, à fonder sur le mont de Rouen le monastère de la Sainte-Trinité, et il y déposait des reliques de sainte Catherine qu'il avait rapportées du fond de l'Orient. Dès lors la côte et le monastère ont gardé le nom de cette sainte [1].

Malheureusement les richesses dont les ducs de Normandie avaient comblé les moines et les prêtres n'avaient servi qu'à faire envahir les dignités ecclésiastiques par les fils des barons [2], et à rendre plus grands encore les désordres du clergé. Richard II y contribua plus que tout autre en accumulant les biens et les priviléges sur les corporations ecclésiastiques. Ainsi, il donnait à l'abbaye de Saint-Ouen la dîme de huit moulins qu'il possédait tant dans l'enceinte qu'à l'extérieur de la ville [3], et cette donation deviendra plus tard un sujet de lutte acharnée entre les riches Bénédictins de cette abbaye et la commune de Rouen. Il nommait archevêque de cette ville son frère Robert qui, d'après la chronique de Malmesbury, souilla cette dignité par ses vices et par l'infamie de sa conduite. « Ce prélat, dit Orderic Vital, eut en abondance les richesses « mondaines; il ne s'occupa que d'affaires séculières et ne sut « pas s'abstenir des séductions de la chair. En sa qualité de « comte d'Evreux, en même temps qu'archevêque, il eut une « femme, nommée Herlève, qui lui donna trois fils, Richard, « Raoul et Guillaume. Il est vrai, ajoute naïvement le chroni- « queur, que ce n'est pas comme archevêque, mais en sa qualité « de comte, qu'il l'épousa. » Ces grands seigneurs, que leur dignité féodale mettait au-dessus même de leurs devoirs ecclésiastiques, pouvaient-ils aimer et défendre le peuple [4]?

[1] M. Chéruel, *ibidem*, p. LXII.
[2] Id., *ibid*. p. LIX.
[3] M. Arist. Guilbert, *ibid*., p. 412
[4] M. Chéruel, *ibid*., p. LX.

L'ardeur pour les constructions religieuses est à Rouen plus vive alors que jamais. L'archevêque Robert jette les fondements d'une nouvelle cathédrale, plus vaste, plus belle que celle qui existait alors; Helbert, abbé de Saint-Ouen, répare et agrandit ce monastère. Cette ardeur se manifeste dans l'Europe entière; l'an mille était passé, on commençait à croire que le monde ne devait pas finir encore. Le mouvement ne se restreignait pas à l'idée religieuse; dans Rouen, notamment, les constructions féodales s'élevaient ou s'étendaient en même temps que les constructions pieuses. Mais les misérables masures des vilains, faites de bois et d'argile, y étaient toujours aussi pauvres, aussi dédaignées[1].

Richard III n'a régné qu'un an environ, du 22 ou 23 août 1026 au 6 août 1027[2]. Après le siège et la prise de Falaise, où s'était renfermé son frère Robert révolté contre son autorité, il revint à Rouen et y mourut tout-à-coup; l'opinion publique accusa Robert de l'avoir empoisonné. Il fut inhumé à Saint-Ouen de Rouen.

Pourquoi son fils Nicolas ne lui a-t-il pas succédé? Il était encore au berceau; dépouillé par son oncle Robert, il fut élevé dans l'abbaye de Fécamp et devint plus tard abbé de Saint-Ouen.

Dès le début de son règne, Robert Ier eut à combattre une ligue formée contre lui par son oncle, le triste archevêque du même nom, avec Alain, duc de Bretagne, Hugues, évêque de Bayeux, et Guillaume Talvas, comte de Bellesme. Le duc de Normandie et l'archevêque se réconcilient; Hugues de Bayeux, assiégé dans Ivry, est forcé de se rendre; Bellesme, assiégé dans Domfront, est contraint de venir faire soumission nu-pieds, une selle sur le dos, en signe de dégradation, selon l'usage du temps. Ses quatre fils, dignes de lui, essaient de le venger; trois périssent, un seul survit, nommé Guillaume, comme son père, et dont on verra les crimes plus tard; Alain, battu en plusieurs rencontres, est obligé de reconnaître la suzeraineté de la Normandie sur la Bretagne.

Robert devient alors l'arbitre de ses voisins; il protège le roi

[1] M. Chéruel, *ibidem*, p. LXII, LXIII.

[2] Recherches historiques de M. Deville.

de France Henri Ier que sa belle-mère Constance voulait empêcher d'occuper le trône, pour y faire monter son propre fils, et la Normandie s'accroît encore, en récompense, de Pontoise, Chaumont, Gisors, enfin de tout le Vexin français.

Après deux années de paix, Rouen et la Normandie sont alors en proie à une famine horrible qui s'étend sur la France entière. Les pauvres paysans pouvaient-ils cultiver la terre au milieu des guerres, des dévastations continuelles de la féodalité? Quand on eut épuisé le peu de provisions qui restait, on mangea les animaux domestiques, puis les bêtes les plus immondes; on en vint à déterrer les cadavres pour les dévorer. Malheur au voyageur isolé! malheur à celui qui s'arrêtait dans une auberge au bord d'une route! il était assailli, dépouillé, égorgé, et l'on s'arrachait ses membres pantelants. On vendait publiquement de la chair humaine; il y en avait de toute cuite sur les marchés [1]; et, comme toujours, la peste accompagnait ou suivait la famine. Heureusement, au moins, les ravages de la peste avaient arrêté un peu les guerres féodales, et le paysan avait pu se remettre à l'œuvre.

Ce fut alors, en 1034, que le duc Robert entreprit un pèlerinage à Jérusalem, peut-être pour se faire pardonner l'empoisonnement de son frère Richard III; mais auparavant il eut le soin de désigner son successeur.

D'après la chronique, un jour qu'il se promenait dans la campagne aux environs de Falaise, il aperçut une belle jeune fille appartenant à un simple marchand pelletier de la ville et occupée à laver du linge à une source. On la nomme tour-à-tour Herlève, Arlot, Aillot, mais le nom d'Arlette à prévalu [2]. Il en fut épris, une liaison s'établit entre la jeune fille et lui, un fils en naquit, Guillaume, qu'il fit élever avec le plus grand soin. Ce fut lui que Robert fit reconnaître avant son départ, en présence de l'archevêque de Rouen et des grands de la province. Il confia la régence du duché, pendant son absence, au duc de Bretagne Alain; la tutelle de Guillaume à Gislebert, comte de Brionne, sous la surveillance du roi de France Henri Ier. Puis, quoique partant nu-pieds et en simple robe de bure, il alla étonner de sa magnificence l'empe-

[1] Licquet, *ibidem*, vol. II, p. 21.
[2] Id. *Ibidem*, *ibidem*, p. 24.

reur grec de Constantinople et les Musulmans de la Palestine. Au retour, il tomba malade à Nicée, il y mourut et y fut inhumé.

C'était le pauvre peuple normand qui payait toutes ces prodigalités, et celui de Rouen en fournissait sa grande part. Mais les moines chroniqueurs, si prolixes quand ils nous décrivent les moindres affaires de leurs cloîtres, ne daignaient pas s'occuper du peuple. Comme le dit si bien M. Chéruel : « Sous « Richard II, Richard III, Robert Ier, toute l'histoire de cette « époque se résume en deux mots : union et puissance du « clergé et de la féodalité, oppression et misère du peuple [1]. »

Il nous faut maintenant faire un retour en arrière pour comprendre les changements survenus dans le commerce et l'industrie de Rouen, ainsi que les développements que vont leur donner plus tard la conquête de l'Angleterré, celle du sud de l'Italie et les Croisades.

Vers le VIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où se fonde la domination des Francs dans notre pays, les établissements religieux se multiplient de tous côtés dans notre province, Clovis et ses successeurs n'ayant « rien à refuser à l'Eglise [2] » qui les avait aidés à consolider leur empire dans les Gaules. Comblés de dons par ces princes, les monastères deviennent prodigieusement riches et puissants. Ils travaillent surtout « la cire, les métaux, la laine [3]; » ils achètent et vendent sans payer aucun droit; leurs moines voyagent en franchise, souvent même aux frais de l'Etat, pour trafiquer de leurs produits. Charlemagne essaie en vain de prohiber cette concurrence ruineuse pour les laïques accablés d'impôts. Alors on voit des localités sans importance devenir très florissantes, par ce motif seul qu'elles appartiennent à de splendides abbayes. Il en est ainsi de Saint-Riquier, par exemple, dans le Ponthieu. « C'est dans ces villes « et dans les autres établissements protégés par les immunités « ecclésiastiques, que les petits propriétaires et les artisans « trouvèrent, entre le VIe et le IXe siècle, un refuge contre la « tyrannie envahissante des possesseurs de bénéfices [4] » ou leudes. Quand les pirates Scandinaves envahissent la Neustrie, puis s'y établissent, leur caractère indépendant et fier triomphe

[1] M. Chéruel, *ibidem*, premier vol., p. LIV.
[2] M. de Fréville, *ibidem*, p. 49.
[3] et [4] M. de Fréville, *ibidem*, p. 50-52.

de l'Eglise. « Les grandes métairies romaines, les villas de « Charlemagne et de ses leudes, les fermes et les ateliers des « abbayes s'effacent sous les pas des Normands, et la féodalité « jette son réseau sur la France. Cette transformation s'opère « depuis la fin du IXe siècle jusqu'à la moitié du XIe. En cent « cinquante ans, les barrages s'établissent sur les chemins et « les cours d'eau, les châteaux s'élèvent, et les villes se rem- « plissent des hommes de toute condition qui n'ont pu prendre « rang dans la hiérarchie féodale. Les artisans surtout vinrent « chercher un asile derrière les murs des villes ; là seulement « ils pouvaient espérer de vivre en exerçant leur industrie[1]. » Telle est, en particulier, l'origine de ces puissantes corporations de métiers que nous trouverons dans Rouen pendant l'époque communale.

Protégés par les ducs, les moines de Saint-Wandrille, de Jumiéges, de Fécamp, pour ne parler que de la Normandie, recouvrent avec le temps tous leurs priviléges de franche-nef, c'est-à-dire de libre navigation sur les fleuves et les rivières. La lutte se prolonge néanmoins entre les abbayes et les seigneurs laïques jusqu'au XVIe siècle.

Entre Rouen et Paris, les principaux endroits de péage étaient : Maisons, Conflans-Sainte-Honorine, Poissy, Mantes, Meulan, la Roche-Guyon, Vernon, Andéli. — De Rouen à la mer, les ducs, souverains dans leurs états, ont établi l'entière liberté de la navigation[2].

[1] et [2] M. de Fréville, *ibidem*, p. 52 à 67, passim.

CHAPITRE VII.

GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT (1034-1087). — SA MINORITÉ. — LUTTE CONTRE LES BARONS NORMANDS. — JALOUSIE DES ROIS DE FRANCE. — MARIAGE AVEC MATHILDE. — CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE.

On a dit souvent : malheur au pays dont le souverain est un enfant! C'est une vérité incontestable, mais il faudrait ajouter que les calamités qui surviennent alors sont amenées le plus souvent par l'ambition, la convoitise turbulente des grands, et non par l'insubordination populaire. A toutes les époques de l'histoire, on voit toujours et partout les peuples naturellement portés à aimer les princes enfants. L'histoire de Rouen et de la Normandie, à l'époque où nous sommes arrivés, en fournit encore une preuve.

Guillaume avait huit ans quand mourut son père, et l'on ne saurait dire à quels désordres se livrèrent tout-à-coup les hauts barons de notre province. Raoul de Gacé, le fils de notre archevêque Robert, fait assassiner Gislebert de Brionne, tuteur du jeune duc; d'autres font périr de la même manière son gouverneur, le sire de Theroulde, le fondateur, à sept lieues de Rouen, du bourg qui porte encore son nom. Au Vaudreuil, dans la chambre même de Guillaume et pendant son sommeil, on égorge son intendant Fitz-Osberne. Roger de Toëni, à la nouvelle de la proclamation du jeune fils de Robert Ier, s'écrie qu'un bâtard n'est pas digne de lui commander. Péndant douze

ans, la Normandie se trouve livrée aux passions, aux rancunes, aux brigandanges des nobles, et l'on frémit quand on voit tout ce que nos pères eurent alors à souffrir. Il n'y avait plus ni sécurité, ni liberté; « le commerce et l'industrie, seules ressources de ceux qui ne disposaient ni du glaive, ni des armes spirituelles[1] » étaient impossibles.

Enfin, en 1047, Guillaume a vingt ans, et, déjà cité comme le plus redoutable chevalier du pays, il entreprend ce qui est resté sa véritable gloire, la pacification du duché. En vain la noblesse féroce et pillarde essaie une première fois de se liguer contre lui ; en vain elle se soulève dans presque toute la Normandie ; le Vexin normand, le Roumois, le pays de Caux et Rouen restent fidèles ; au Val-des-Dunes, sur les bords de la Dive, la noblesse est écrasée.

Mais cette œuvre de pacification sera souvent entravée par les rois de France dont la politique jalouse ne pouvait voir sans dépit s'élever à côté d'eux un trop puissant vassal. Henri Ier, Philippe Ier, vont tour à tour accueillir, seconder tous les rebelles; Philippe ira même jusqu'à soutenir ouvertement le fils contre le père, Robert Courte-Heuse contre Guillaume.

Avant tout, il importait au nouveau duc de se créer des alliances, et, si le sud de ses états se trouvait ouvert aux incursions françaises, de tâcher de les garantir au moins de quelque autre côté.

Il demande la main de Mathilde, la fille du puissant comte de Flandre, Baudouin V. Le pape veut s'opposer à cette union, sous le prétexte que Mathilde est la cousine germaine du duc. Guillaume se passe de la permission pontificale, va recevoir la princesse à Eu et l'amène à Rouen où il célèbre son mariage avec la pompe la plus fastueuse.

Pour s'en venger, le pape lance l'anathème sur toute la Normandie, sans s'inquiéter s'il frappe ainsi des sujets bien innocents du mariage de leur prince. Guillaume laisse fulminer l'excommunication, et le pape, dont le véritable motif, qu'il n'osait avouer, était, non pas ce lien de parenté, mais la crainte que le comte de Flandre, en devenant le beau-père du duc, ne se trouvât assez puissant pour pouvoir lutter contre l'empereur

[1] M. Chéruel, *ibidem*, p. LXV.

d'Allemagne, alors allié du Saint-Siége, le pape est forcé de céder; il impose seulement aux nouveaux époux l'obligation de fonder deux monastères et quatre hôpitaux.

Les deux monastères furent ceux de Saint-Etienne et de la Sainte-Trinité, à Caen; les hôpitaux furent créés à Caen, à Cherbourg, à Bayeux et à Rouen [1].

Celui de Rouen fut fondé, pour vingt-cinq aveugles, comme les trois autres, à l'endroit nommé Jéricho, près de la fontaine Jacob; plus tard, en 1580, les capucins se construiront un monastère sur son emplacement.

Le roi de France aussi s'était offensé de ce mariage qui augmentait encore la puissance de son vassal. Déjà auparavant il avait soutenu la révolte du comte d'Eu et de Guillaume d'Arques, frère de notre archevêque Mauger, dont l'immoralité était plus révoltante encore que celle de son prédécesseur l'archevêque Robert; mais Guillaume avait facilement triomphé de cette coalition. En 1054, Henri Ier prend ouvertement les armes contre la Normandie; ses troupes sont battues et massacrées à Mortemer, il est forcé de rentrer précipitamment dans ses états [2].

Pendant quatre ans, la Normandie n'a pas à repousser d'attaques étrangères, et Guillaume en profite pour établir la tranquillité publique dans son duché. C'est alors qu'il dénonce à la cour de Rome les scandaleux désordres de l'archevêque Mauger. Irrité moins encore peut-être de sa dépravation que des propos offensants pour lui qu'avait tenus le prélat [3], le soupçonnant d'ailleurs d'avoir poussé Guillaume d'Arques à la révolte, il obtient du pape Léon IX la convocation à Lisieux d'un concile provincial qui dépose l'indigne archevêque et l'envoie en exil à Guernesey où il périt misérablement [4]. Ce même concile, sur la proposition du duc, appelle alors au siége archiépiscopal de Rouen Maurille, un simple moine de Fécamp, aussi distingué par son savoir que par sa piété.

En 1058, le roi de France Henri Ier, trop jaloux de la puissance de Guillaume pour ne pas chercher toujours une occasion de

[1] Licquet, *ibidem*, deuxième vol., p. 130-133.
[2] Id. *ibidem* ibid. p, 140.
[3] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, p. 413. — Licquet, p. 154.
[4] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, p. 413.

l'amoindrir, reprend les armes et soutient Geoffroi Martel, comte d'Anjou, dans sa lutte contre le duc. Les coalisés voient leur armée battue, culbutée dans la Dive, massacrée, et s'empressent de faire la paix[1].

La Normandie retrouve le calme pendant cinq ans encore, et Guillaume les emploie à prendre des mesures pour assurer la sécurité. Ainsi, en 1061[2], dans une assemblée générale tenue à Caen, il institue l'usage de sonner une cloche tous les soirs, à une heure déterminée, pour avertir les habitants de rentrer chez eux et de fermer leurs maisons afin d'être moins exposés aux vols et aux brigandages nocturnes. C'est là l'origine du couvre-feu établi dans toute la Normandie, transporté en Angleterre après la conquête, et en vertu duquel, aujourd'hui encore, notre vieux beffroi retentit chaque soir à neuf heures.

En même temps, il achève de purger le pays de quelques seigneurs turbulents qui le troublaient encore. Robert de Giroye est empoisonné en mangeant deux pommes qu'il reçoit de la main de sa femme. Ernoul d'Echaufour aurait subi le même sort s'il eût accepté la coupe que lui offrait Mabille de Montgommery[3], parente du duc. — Le poison débarrasse plus d'une fois Guillaume de ceux qui le gênent, dans les commencements de son règne.

Les religieux n'ont pas moins à trembler que les barons devant son autorité. L'un d'eux, Robert de Grentemesnil, abbé d'Ouches, non loin de Bernay, laisse échapper quelques paroles imprudentes; il n'a que le temps de s'enfuir pour échapper à la colère du duc. Réfugié auprès du pape Nicolas II, il essaie de revenir en Normandie, en 1061, accompagné de deux légats; Guillaume reçoit les envoyés pontificaux, mais il déclare que, si un moine de ses états se permet un mot déplacé, il le fera pendre honteusement par son capuchon au plus haut chêne de la forêt voisine, et l'abbé Robert s'enfuit définitivement en Italie[4].

Enfin, si le gouvernement de Guillaume a pour principe le despotisme le plus violent, du moins, la Normandie est tranquille; Rouen peut reprendre son commerce et se créer des

[1] Guillme de Poitiers, p. 188. — Gme de Jumièges, liv. 7, chap. 28.
[2] Th. Licquet, deuxième vol. de l'*Hist. de Normandie*, p. 146.
[3] Id. *ibidem* p. 147 et 149.
[4] Id *ibidem* p. 151.

relations nouvelles; ses nautes transportent le sel et la marée de la Normandie à Paris, ils en rapportent les vins et les bois de la Bourgogne. Le Midi lui envoie de nombreux navires chargés de denrées de toute espèce que les marchands de la ville expédient ensuite, par la voie de terre, dans l'intérieur du pays; la fortune revient dans notre ville[1].

Maître absolu dans ses états, Guillaume songe alors à les étendre. Il s'empare du Maine d'abord, puis il jette les yeux sur un pays beaucoup plus vaste, la Grande-Bretagne.

Il n'appartient pas à notre sujet de raconter la conquête de cette contrée ; c'est d'ailleurs pour nous un bonheur de pouvoir détourner nos yeux d'un fait qui froisse tous les sentiments de justice, d'humanité, de piété même. Parce qu'un despote ambitieux et brutal ne veut pas se contenter de la plus belle couronne ducale, une nation chrétienne, qui ne demandait qu'à vivre paisiblement dans ses foyers, sous la protection de ses lois, est tout-à-coup dépouillée, avilie, persécutée avec la cruauté la plus implacable, avec la haine la plus féroce, sans le moindre égard ni pour l'âge, ni pour la pudeur. Chassée de ses demeures, elle se réfugie dans les bois, dans les marais ; on la met hors la loi, on la déclare outlaw, on la traque comme un troupeau de bêtes féroces. Malheur à celui qui, pour vivre, tue quelque gibier dans les forêts ; c'est un crime puni de mort. On ne respecte pas même les asiles sacrés, on arrache des monastères les femmes et les filles anglo-saxonnes qui s'y sont réfugiées pour échapper à la honte, et on les abandonne à une soldatesque effrénée. — Et tout cela se fait sous la bannière de la papauté, au nom de la religion, à la grande joie du clergé, parce qu'ainsi le veut un moine arrogant, l'archidiacre Hildebrand, qui bientôt, sous le nom de Grégoire VII, révolutionnera le monde par ses prétentions orgueilleuses[2].

Contentons-nous de relater les faits qui se sont passés dans notre ville et de réfuter une erreur généralement admise par les historiens.

En 1065, Harold est jeté par une tempête sur les côtes du Ponthieu et retenu prisonnier par le comte du pays, en vertu de

[1] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, p. 415.

[2] Aug^te Thierry, *Hist. de la conquête d'Anglet.*, édit. Furne, 1846, vol. 1er, p. 230.

cette coutume barbare qui existera longtemps encore de s'approprier les biens et la personne des naufragés. Pour échapper aux ennuis de la captivité, il se fait réclamer par Guillaume. Il est reçu à Rouen avec les plus grands honneurs; les fêtes, les plaisirs sont multipliés pour lui; puis il accompagne le duc dans une expédition contre le Maine. De retour à Bayeux, il se trouve forcé de renouveler à l'improviste, devant une assemblée de hauts barons, les vagues promesses que son hôte lui avait arrachées en chemin de l'aider à s'emparer du trône d'Angleterre, après la mort du roi Édouard. A ce prix seul il lui devient possible de retourner dans son pays.

A propos de ce serment, on a intercalé toute une histoire de cuve remplie jusqu'aux bords des reliques les plus sacrées, On y aurait entassé jusqu'à des corps entiers de saints, puis on l'aurait recouverte d'un drap d'or sur lequel on aurait placé deux petits reliquaires. Aucun historien normand de l'époque ne parle de cet épisode. Guillaume de Jumiéges et Guillaume de Poitiers, des moines intéressés pourtant à aggraver la faute d'Harold, disent uniquement : Harold jura selon la coutume sacrée des chrétiens[1]. Un écrivain anglais, contemporain aussi, confirme leur récit. C'est seulement plus de cent ans après qu'un trouvère normand, Robert Wace, a placé cette fable au milieu de toutes celles dont il usait pour embellir ses récits poétiques[2].

Il est facile de s'expliquer pourquoi la papauté a cru devoir favoriser l'ambition du duc de Normandie. Elle était furieuse de ce que, depuis la fin de l'occupation danoise, la Grande-Bretagne n'était plus forcée par ses rois de lui envoyer chaque année le denier de saint Pierre[3]. et elle comptait sur Guillaume pour le rétablir. Le clergé normand comptait aussi sur lui pour l'enrichir des dépouilles des Saxons. On voit donc le souverain pontife déclarer Harold parjure et l'excommunier comme tel, sans vouloir reconnaître que ce serment lui avait été arraché par la ruse et la violence, et que, le voulût-il d'ailleurs, il lui était politiquement impossible de le tenir. A l'exemple du Saint-Père, les moines chroniqueurs de Nor-

[1] Licquet, *ibidem*, p. 194-195-196.

[2] Id. *ibidem*, p. 196.

[3] M. Aug[in] Thierry, *ibidem*, premier vol, *De la Conquête d'Angleterre*, p. 217, années 1042 à 1058.

mandie s'empressent de répéter dans leurs écrits cette accusation injuste[1].

Guillaume était dans son parc de Quevilly, essayant un arc et des flèches neuves, quand il apprit en même temps et la mort du roi Edouard le Confesseur, et l'élévation d'Harold au trône d'Angleterre. Il revient aussitôt à Rouen, fait sommer Harold de lui envoyer sa sœur pour qu'il la marie à l'un de ses barons, d'épouser lui-même sa fille et d'exécuter les autres clauses de son serment.

— Ma sœur est morte, répond l'Anglo-Saxon; si Guillaume le veut, je lui enverrai son corps. Quant au royaume, pouvais-je le lui donner quand il ne m'appartenait pas? Pour ce qui est d'épouser sa fille, je ne puis, sans l'aveu du pays, prendre une femme étrangère.

Nouveau message de Guillaume qui enjoint à Harold de se marier au moins avec sa fille, sinon le menace de réclamer les armes à la main l'héritage que lui a promis le feu roi. Harold refuse, c'était ce qu'avait prévu et ce que désirait le duc qui, tout aussitôt, se prépare à la guerre[2].

Ce fut à Rouen ou dans ses environs que durent avoir lieu les premiers conciliabules relatifs à l'expédition. Puis Guillaume fait convoquer une grande assemblée d'hommes de tous états de son duché, gens de guerre, d'Eglise, de négoce, pour obtenir les subsides nécessaires. On recule d'abord devant les difficultés de l'entreprise; on a peur d'épuiser la Normandie par les frais que la conquête va nécessiter. Guillaume a recours alors à un artifice: il appelle séparément les membres de l'assemblée, en commençant par les plus riches et les plus influents; nul d'entre eux n'ose lui résister en tête à tête. Quand arrivent l'étendard bénit et l'anneau, signe d'investiture, envoyés par le pape, il n'y a

[1] Le pape Grégoire VII conservera l'honneur d'avoir succombé dans sa lutte contre la dépravation du clergé à son époque; mais il nous semble que, tout en tenant compte de l'état des choses alors, on ne peut lui pardonner sa lutte trop ardente pour établir la suprématie du spirituel sur le temporel. Le pouvoir du Saint-Siége aurait dû toujours être placé au-dessus des intérêts périssables de ce monde.

[1] et [2] Depping, *Hist. de Norm.*, premier vol., p. 11 et passim. — Licquet, *ibidem*, p. 260.

La chronique de Guill[me] de Poitiers contient trop d'éloges suspects du conquérant; il ne faut pas oublier qu'il était le chapelain de Guillaume-le-Bâtard.

plus ombre d'opposition; les nobles, les dignitaires religieux promettent des navires ou des hommes d'armes; d'autres s'engagent à marcher en personne; les clercs donnent leur argent, les marchands leurs étoffes, les paysans leurs denrées.

Guillaume reste six mois absent de son duché, et la Normandie passe tout ce temps dans une paix profonde. Il y revient en mars 1067, rapportant des masses d'or et d'argent extorquées aux vaincus. En même temps, il amène, pour orner son triomphe, le jeune roi Edgard, que quelques-uns des seigneurs anglo-saxons, à la mort d'Edouard le Confesseur, avaient proclamé roi en opposition à Harold; plus les deux jeunes princes Edwin et Morkar; l'illustre et valeureux Walthéof, qui paiera plus tard de sa tête son dévouement à son pays et le malheur d'avoir accepté pour épouse Judith ou Edithe, la nièce du conquérant, l'espion plutôt que la femme de son mari; plus encore les fils de quelques autres grands chefs saxons, jeunes et beaux adolescents à la longue chevelure, destinés à rester captifs du vainqueur comme gages de la soumission de leurs familles; enfin, l'archevêque de Cantorbéry Stigand, contre lequel les moines chroniqueurs de Normandie, gorgés de biens par Guillaume, ne trouvent pas d'accusations assez odieuses, apostasie, simonie, etc., et que le pape ose déposer, quand, en réalité, le seul crime de ce prélat avait été, lui Saxon, de soutenir la cause de ses compatriotes et de leur rester fidèle dans le malheur. Vieillards, femmes, enfants, peuple de tout état et de toute classe, on se porte en foule sur le passage du conquérant qui, pour mieux savourer les joies de son triomphe, revient à petites journées dans sa capitale. On était en carême, peu importait; il fallait fêter le vainqueur qui venait de replacer l'Angleterre sous la suprématie de la papauté. Dans tous les évêchés, dans tous les monastères où s'arrêta Guillaume, on oublia les abstinences et les jeûnes prescrits par la religion, afin de mieux accueillir le duc-roi. Les villes, les monastères et les églises surtout furent accablés de dons. Quant au pape, pour le remercier de son étendart bénit, l'illustre bâtard lui envoya la bannière ensanglantée d'Harold; il y ajouta un trésor considérable, car il savait que ce serait le don le plus agréable pour le successeur de saint Pierre[1].

[1] Depping, *ibidem*, p. 11 et 12. — Licquet, *ibidem*, deuxième vol., p. 262.

Rouen surtout l'accueillit avec un enthousiasme incroyable. D'ailleurs, dans la réception splendide que les Rouennais firent à Guillaume, il y avait peut-être, avouons-le, autant d'intérêt que de patriotisme. Si les barons vainqueurs se partageaient les terres du pays conquis, si leurs noms devaient figurer bientôt au grand-livre de la conquête, le Doomsday-book, les marchands rouennais, grâce aux privilèges que leur accordait Guillaume, allaient imposer aux vaincus le monopole de leur commerce. Aussi a-t-on pu dire que, si la journée d'Hastings a constitué la royauté politique des ducs de Normandie sur l'Angleterre, elle a procuré aux Rouennais l'empire de la mer dans le Nord de l'Europe à cette époque. C'est à la conquête de l'Angleterre que Rouen a dû l'immense développement pris par son commerce au XIIe siècle ; et les richesses que ce commerce a fait affluer dans son sein, l'importance qu'elles lui acquirent, l'accroissement rapide qui en résulta bien vite dans le chiffre de sa population, tout cela dut contribuer à lui donner, moins d'un siècle plus tard, assez de force pour pouvoir s'organiser en commune. Aussi Rouen est-il toujours resté fidèle à son grand duc.

Mais l'indiscipline et les vices du clergé normand, de celui de Rouen, en particulier, croissaient au fur et à mesure que le duc l'enrichissait. Guillaume n'était cependant pas homme à lui céder plus qu'aux nobles barons. Il savait bien, s'il ne mettait un frein à la perpétuelle tendance des moines et des prêtres à empiéter sur l'autorité temporelle, qu'un jour viendrait où les plus grands dangers menaceraient son propre pouvoir. Il l'avait prouvé par plusieurs actes de sévérité, notamment contre son oncle même, le triste prélat Mauger. Ces exemples n'avaient pas suffi néanmoins pour réprimer la turbulence des clercs. Dans un synode tenu à la cathédrale par l'archevêque de Rouen afin de forcer les prêtres du diocèse à renvoyer les femmes avec lesquelles ils vivaient publiquement, ceux-ci, furieux, s'étaient révoltés et avaient poursuivi leur archevêque à coups de pierres[1]. En 1072, pour une cause bien futile, Jean II, successeur de Maurille, soulevait dans la ville une émeute sanglante des moines de Saint-Ouen et du peuple.

Il était d'usage, le jour de la fête de ce saint, que le chef du

[1] Depping, *ibidem*, p. 79.

diocèse officiât dans l'église de l'abbaye. Cette année-là, le prélat et l'abbé se trouvaient avec le duc au siége du Mans. Le jour de la fête arrivé, Jean II était de beaucoup en retard; les chanoines de la cathédrale et les moines l'attendaient depuis longtemps. A la fin, ne sachant s'il pourrait venir, ils prient l'évêque de Séez, qui était présent, de commencer l'office. Déjà on était au *Gloria in excelsis*, quand l'archevêque arrive furieux, chasse brutalement l'évêque officiant et veut recommencer la messe. Les moines s'enfuient en tumulte, quelques-uns vont sonner le tocsin; et, pendant que moines, prêtres, chanoines, évêque, archevêque se battent dans l'église, le bruit se répand dans la ville que le prélat Jean veut transférer à la cathédrale le culte de Saint-Ouen. Le peuple accourt en foule, l'archevêque est forcé de se barricader dans la sacristie, et il aurait été tué si le vicomte de Rouen n'était venu le délivrer avec ses hommes d'armes[1]. Plus tard, ce même prélat, obstiné breton, refuse orgueilleusement d'aller consacrer la sépulture de l'évêque de Lisieux, son suffragant. Guillaume alors demande au Pape sa déposition[2] (1078), et comme Grégoire VII hésitait un peu à la lui accorder, il nomme lui-même à l'évêché de Lisieux devenu vacant, et sans consulter la cour de Rome, son chapelain, Gilbert dit Maminot. C'était un homme peu porté à la vie épiscopale; il aimait les plaisirs, la bonne chère, le jeu, la chasse; il apprenait à ses chanoines à manger, boire et jouer; mais, en même temps, il leur inspirait le goût des mathématiques, de la physique et de l'astronomie[3].

Guillaume ne savait pas moins résister aux exigences de la papauté. Grégoire VII prétendait que l'Angleterre devait, comme les autres États de l'Europe, relever du trône pontifical. Mais le duc croyait avoir envoyé à Rome assez d'or et d'argent pour n'avoir point à subir de tels attentats à ses droits. Quand le Pape voulut réclamer impérieusement l'hommage et le denier de Saint-Pierre, Guillaume lui répondit: « Père pieux, ton légat « Hubert, venant me trouver en ton nom, m'a exhorté à rendre « hommage à toi et à tes successeurs, et à être plus exact dans « les envois d'argent que mes prédécesseurs avaient coutume

[1] Orderic Vital, lib. v.
[2] Depping, [illegible], p. [illegible] et [illegible]. Bibl. [illegible], Rouen 1835.
[3] Id. [illegible], p. [illegible].

« de faire remettre à l'Eglise romaine. J'ai accueilli le dernier « de ces avis, mais non point l'autre; je n'ai jamais voulu et je « ne veux pas faire hommage, parce que je ne l'ai pas promis, et « parce que je sais que mes prédécesseurs ne l'ont pas fait à tes « devanciers. » Grégoire n'osa pas insister après une réponse aussi ferme, mais il chercha secrètement à soulever contre Guillaume son confident Lanfranc, archevêque de Cantorbéry[1].

Il faut avouer, du reste, que les mœurs et les usages de cette époque étaient bien propres à entretenir dans les caractères l'indiscipline, la turbulence la plus désordonnée. Nous en trouvons une preuve dans un fait qui se passa sous le pontificat de Guillaume Bonne-Ame, le vertueux successeur de Jean II. On le sait, à ces époques de superstition grossière, les hommes s'imaginaient que Dieu devait faire un miracle pour sauver l'innocent et laisser périr le coupable. On avait donc admis, comme preuves d'innocence ou de culpabilité, les duels et les épreuves judiciaires. Dans les premiers, les inculpés luttaient en champ clos, par devant témoins, ou produisaient des champions qui luttaient en leur nom. La partie qui succombait était réputée coupable et punie comme telle, quand elle ne périssait pas dans la lutte. Dans les épreuves, l'accusé devait ou passer entre deux bûchers enflammés, ou marcher pieds-nus sur des barres de fer rougies au feu, ou en prendre une dans sa main, sans être atteint par les flammes ou blessé par le fer incandescent.

Les Talvas, seigneurs de Bellesme et de Montgommery, étaient les plus affreux petits tyrans, détroussant les voyageurs, rançonnant les marchands, pillant, volant, tuant sans cesse sur les grands chemins et dans les campagnes, répandant la terreur et la désolation dans tout le pays d'Alençon. C'était la coutume de la plupart des nobles de ce temps. Les femmes elles-mêmes, dans cette odieuse famille de brigands, n'étaient ni moins violentes, ni moins féroces. Mabille de Montgommery, entre autres, était souillée de forfaits dont elle devait à la fin subir la peine. Une nuit, Hugues Baduel, dépouillé par elle de son fort d'Igé, se glisse avec ses trois frères dans une petite ville située sur la Dive, où Mabille résidait alors. Il la surprend dans son lit, l'égorge; puis, coupant le pont derrière lui, s'esquive avec ses

[1] Depping, *ibidem*, p. 122-123, premier vol.

complices et va se réfugier auprès des Normands d'Italie. Le digne fils de Mabille, Hugues de Montgommery, se trouvait alors avec quinze hommes d'armes dans le même château que sa mère; il s'empressa peu de poursuivre les assassins. A quelque temps de là, Guillaume Pantol, une autre victime de Mabille, revenait d'Italie, à la nouvelle de la mort de cette redoutable comtesse, dans l'espoir de recouvrer ses biens qu'elle lui avait enlevés par la force des armes. Alors, comme on le savait l'ami de Hugues Baduel, les Talvas l'accusent d'être un des meurtriers. Pour échapper à leur fureur, il se réfugie avec sa femme et ses enfants dans l'abbaye de Saint-Evroult. Puis, voulant sauvegarder l'honneur et les biens de sa famille, il offre de se soumettre au jugement de Dieu afin de prouver son innocence. Il fut donc décidé que, à Rouen, en présence du clergé, Guillaume Pantol porterait dans la main droite un fer ardent. Les Montgommery étaient là tout armés, prêts à massacrer le pauvre patient s'il succombait[1]. Il réussit; les moines de Saint-Evroult, non moins persécutés que lui par les Talvas, lui avaient sans doute fourni un moyen de porter le fer rougi au feu sans avoir la main brûlée. Il fut absous, rentra dans tous ses biens, et sut largement reconnaître le service que lui avaient rendu les moines. Eh bien! c'est notre pieux archevêque Guillaume Bonne-Ame qui préside à cette lugubre cérémonie.

[1] Depping, *ibidem*, p. 194-195-196.

CHAPITRE VIII.

RÉVOLTE DE ROBERT COURTE-HEUSE. — COMPLOT ET EMPRISONNEMENT DE L'ÉVÊQUE EUDES DE BAYEUX. — MORT DE GUILLAUME. — COMMERCE DE ROUEN. — FOIRES ÉTABLIES. — ADMINISTRATION DE LA NORMANDIE SOUS CE DUC.

Guillaume le Conquérant allait trouver dans sa propre famille bien d'autres embarras que toutes ces querelles de moines et de barons.

Ce fut d'abord avec son fils ainé, Robert Courte-Heuse. Avant l'expédition contre Harold, il lui avait promis de lui abandonner le duché de Normandie, dont, plus tard, forcé de retourner en Angleterre, il lui avait laissé le gouvernement de concert avec Mathilde. Avait-il alors reconnu l'incapacité de ce fils, son penchant aux plaisirs grossiers, son peu d'amour filial? Avait-il remarqué que ce jeune prince ne s'entourait que de seigneurs de son âge, adonnés comme lui aux passions les plus ignobles et ennemis de son père? C'est probable. Robert, d'ailleurs, n'avait pas plus d'affection pour ses frères Guillaume et Henri. Après une rixe qu'il eut avec eux à l'Aigle, à la suite d'une orgie (1073), il tente de surprendre Rouen; mais l'activité du gouverneur, Roger d'Ivry, et la fidélité des Rouennais à leur duc firent échouer ce coup de main[1].

En 1075, des solennités religieuses font diversion aux projets de soulèvement des partisans de Robert. Il fallait conse-

[1] Orderic Vital, lib. IV.—M. Arist. Guilbert, *ibidem*. cinquième vol., p. 414. — Depping, *ibidem*. p. 102, premier vol.

crer plusieurs églises qui venaient d'être achevées, à Bayeux, à Evreux, à ce monastère du Bec qui fut si longtemps un foyer de lumière en Normandie, aux monastères de Saint-Étienne et de la Sainte-Trinité de Caen. Les courtisans, enrichis par la conquête de l'Angleterre, rivalisaient partout de générosité envers les églises et les monastères [1]. — Malheureusement, comme nous l'avons dit, ces dons ne faisaient qu'exciter davantage les jalousies, les querelles, l'orgueil du clergé.

A peine Guillaume est-il libre de ces cérémonies, son fils Robert lui réclame impérieusement le duché de Normandie. A la suite d'une altercation orageuse entre le père et le fils, d'un refus péremptoire de Guillaume de partager ses états de son vivant, Robert aime mieux s'exiler, vivre d'aumône et d'emprunts en pays étranger, s'unir au roi de France, que de rester avec son père. Il vient même se poster près des frontières de la Normandie, faisant de continuelles incursions dans son propre pays. Un jour, assiégé par des troupes normandes dans le château de Gerberoy, il lutte contre son père sans le savoir et le blesse [2]. Guillaume, après lui avoir pardonné à la prière de Mathilde, finit par le maudire.

Un autre embarras attendait encore le duc dans sa famille. Eudes, évêque de Bayeux, était son frère utérin; il était fils de la belle Arlète et du seigneur Herluin, comte de Conteville, qu'Arlète avait épousé après la mort du duc de Normandie, Robert le Magnifique.

Disons, en passant, que Herluin avait fondé, près de l'embouchure de la Seine, l'abbaye de Grestain qui, comme tant d'autres, prétendait avoir une fontaine merveilleuse. D'après les moines, elle guérissait de la fièvre les malades qu'on y plongeait sept fois. En effet, ils étaient parfaitement guéris, car ils mouraient presque tous des suites de cette immersion. Mais les moines se faisaient avec leur fontaine un riche revenu, c'était le point capital.

Eudes avait suivi à la conquête d'Angleterre le duc, son frère, qui, en 1067, avant de retourner en Normandie, l'avait laissé avec Fitz-Osberne pour administrer son nouveau royaume, sous le titre de grand justicier. La tyrannie, les

[1] Depping, *ibidem*, p. 101 à 109.
[2] Id. *ibidem*, p. 128 à 132.

exactions, la cruauté de cet indigne évêque avaient soulevé toute la contrée au nord de l'Humber, et Eudes, pour étouffer la révolte, avait saccagé ce malheureux pays et fait massacrer ses habitants[1]. Outre son évêché de Bayeux, il avait reçu en Angleterre deux cent cinquante-trois fiefs, le château de Douvres et le comté de Kent. Tant de biens et de pouvoir ne lui suffisaient pas encore; il désirait succéder à Guillaume. Il faisait rechercher secrètement si l'on pouvait être en même temps évêque et roi, et se disposait à se rendre à Rome pour négocier dans ce sens. Ses projets aventureux agitent l'Angleterre. Plusieurs seigneurs, déjà trop attirés en Italie par la renommée de Robert Guiscard et de Roger qui taillaient, avec leur épée, dans cette région, pour eux des royaumes, pour leurs amis de riches principautés, se laissent entraîner par ses promesses.

Déjà quelques-uns avaient vendu leurs biens en Angleterre pour suivre Eudes qui avait fixé comme rendez-vous l'île de Wight[2]. Guillaume y accourt, arrête lui-même l'évêque de Bayeux, le fait conduire à Rouen où il le tient prisonnier dans la grosse tour de son palais ducal. Le pape veut essayer de protester contre cette arrestation d'un prélat; mais il sait bien qu'on ne peut résister au duc de Normandie; cette fois encore il ne tarde pas à se taire[3].

Dans les dernières années de sa vie, Guillaume voit sa prospérité finir : sa femme Mathilde, nommée Mahaut par les Normands, meurt en 1083. Ses armes échouent contre deux seigneurs révoltés; puis il entreprend contre la France sa dernière expédition. En effet, en 1087, il était revenu d'Angleterre pour marcher contre le roi Philippe I[er] auquel il ne pardonnait pas de soutenir contre lui son fils Robert; mais il tomba malade à Rouen[4].

Excité par une plaisanterie grossière du roi sur son embonpoint maladif, il se met quand même à la tête de ses troupes, brûle Mantes, dont la garnison ne cessait de faire des incursions sur le territoire d'Evreux et dont les habitants paient, comme toujours, de leur ruine complète, les ravages exercés

[1] Depping, *ibidem*, p. 134, premier vol.
[2] Orderic Vital, lib. VII.
[3] Depping, *ibidem*, p. 136-137, premier vol.
[4] Id. *ibidem*, premier vol., p. 151.

par quelques nobles. Mais son cheval se cabre en sautant au milieu des débris enflammés de la ville ; le duc reçoit au ventre un choc violent du pommeau de sa selle. L'incendie de Mantes devait être son dernier acte de barbarie. Il se fait rapporter près de Rouen, au prieuré de Saint-Gervais, afin de n'être pas incommodé du bruit de la ville. Pendant les six semaines que dure sa maladie, on le voit, dictant ses dernières volontés, léguer de l'argent à Mantes pour la reconstruction des églises qu'il y a brûlées, mais il ne songe pas aux maisons des pauvres habitants détruites dans le même incendie. Se sentant près de sa fin, il envoie son second fils Guillaume en Angleterre, avec une lettre pour recommander à Lanfranc de sacrer roi le jeune prince sans retard, et meurt dans la nuit du 9 au 10 septembre 1087.

Nous venons de voir Guillaume le Roux partir pour Londres; Henri, le troisième fils, s'était hâté d'aller prendre possession des cinq mille livres d'argent qui lui avaient été léguées; l'aîné, Robert Courte-Heuse, n'avait pas daigné venir voir son père sur son lit de mort; les courtisans avaient disparu aussitôt après le dernier soupir du duc; les serviteurs s'enfuyaient emportant les vêtements, les armes, les autres effets de leur maître. Le corps de ce puissant souverain qui avait fait tant de bruit dans le monde, répandu tant de sang, causé tant de larmes, reste seul gisant sur le pavé de la chambre où il était mort, sans que personne songe à l'inhumer. Cependant le clergé de Rouen arrive, et l'on décide que le corps sera transporté à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen. Mais nul parmi ces prêtres qu'il a tant enrichis ne veut fournir les frais du transport. Un simple chevalier de Rouen, Herluin, s'en charge. A peine le cercueil est-il arrivé dans l'église de l'abbaye, un incendie se déclare dans la ville; bourgeois et prêtres y courent; il ne reste plus que les moines. Enfin, les évêques et les abbés de Normandie se rendent à Caen pour les funérailles. Mais il semble que, jusqu'au dernier instant, les restes de Guillaume doivent porter la peine de tout le mal qu'il a fait durant sa vie. Au moment où l'assistance récite les prières des morts, une voix s'élève dans l'église; c'est celle d'un bourgeois, nommé Ascelin, qui réclame, comme ayant été enlevé de force à son père par Guillaume, l'emplacement sur lequel est posé le cercueil et au-dessous duquel est creusée la fosse destinée à le

recevoir. Des amis, des voisins viennent attester le fait ; il faut parlementer avec le réclamant, lui donner soixante sous pour l'emplacement de la fosse, lui promettre un autre terrain en dédommagement de celui qui avait été ravi à son père pour la construction de l'abbaye ; alors seulement on peut procéder à l'inhumation. Mais, en descendant le cercueil, un choc se produit ; le cadavre crève ; malgré tout l'encens qu'on brûle, le peuple s'enfuit avec dégoût, et le clergé ne peut qu'à grande peine terminer à la hâte la cérémonie[1].

Les Rouennais furent peut-être seuls à pleurer sincèrement leur duc. A la vérité, si Guillaume a montré contre les Anglo-Saxons et dans toutes ses guerres une cruauté dont l'histoire ne saurait l'absoudre, du moins il a toujours cherché à faire jouir son duché de la paix et de la prospérité.

En 1074, il a tenu à Rouen une assemblée pour défendre les vengeances particulières ; sans cesse il a énergiquement enjoint l'observation de la trêve de Dieu.

Au concile de Lillebonne, en 1080, pour assurer la sécurité des marchands colporteurs, il a défendu expressément de les arrêter, de les gêner en rien dans leurs affaires. Un des plus grands embarras pour le commerce était alors la diversité des monnaies, leurs fréquentes altérations par la mauvaise foi et la cupidité des seigneurs. Reprenant l'institution de Charles le Chauve, oubliée dans les troubles des temps antérieurs, et, la complétant, il a interdit la fabrication des monnaies partout ailleurs qu'à Bayeux et à Rouen, et lui-même a fixé le titre et le taux de l'argent.

Dans ce même concile de Lillebonne, il a rendu la célèbre ordonnance concernant l'établissement du fouage. On appelait ainsi « une espèce de rente perpétuelle payée par les roturiers « et moyennant laquelle les ducs s'engageaient à ne point « altérer le titre des monnaies[2]. » Or les Rouennais s'étaient empressés d'acheter une concession si importante pour leur commerce.

Dès avant la conquête, beaucoup de Normands étaient allés s'établir au pays des Anglo-Saxons. Ethelred II avait accordé de grandes faveurs aux marchands de Rouen, et son fils

[1] Depping, *ibidem*, p. 154 à 165. — M. Aristide Guilbert, p. 414.
[2] M. de Fréville, ibid., p. 95 à 100, passim.

Edouard le Confesseur, élevé en Normandie, leur avait concédé près de Londres, le port spécial de Dungeness ou Dunegate. Devenu maître de l'Angleterre, Guillaume, à son tour, leur avait confirmé tous les privilèges ou franchises qu'ils avaient obtenus dans ce pays pour leurs ghildes ou corporations de métiers. On ne voit point qu'il les ait augmentés ; mais, à la faveur des troubles qui suivirent l'établissement des Normands dans cette contrée et sous la protection de leurs armes victorieuses, les marchands rouennais ont dû réaliser de grands bénéfices sur les Saxons abondamment pourvus d'or et d'argent.

Une autre cause encore contribuait à faire prospérer le commerce de notre ville, c'était la bonne foi de ses marchands. Elle était si généralement reconnue que le bourguignon Raoul Glaber, mort à l'abbaye de Cluny vers 1050, écrivait dans sa chronique : « C'est une espèce de crime parmi les Normands « que de vendre une chose au-delà de son prix [1]. »

Enfin, si Guillaume aimait la pompe des cérémonies religieuses, il prenait à tâche de les faire tourner toujours au profit du commerce. C'est pour cela que, en 1063, il procéda avec tant de magnificence à la dédicace de la nouvelle cathédrale de Rouen terminée par l'archevêque Maurile. La même année, il fondait, avec Mathilde, sa femme, sur la rive gauche de la Seine, le prieuré d'Emendreville ou du Pré [2]. Suivant la tradition, Mathilde aurait changé ce nom en celui de Bonne-Nouvelle, parce qu'elle se trouvait dans ce monastère quand, en 1066, elle reçut la nouvelle de l'heureuse issue de la bataille d'Hastings. Pour le lendemain du jour de l'Ascension, Guillaume institua près de là une foire annuelle dont profitaient les marchands de Rouen. Il y en avait une autre encore près du prieuré de Saint-Gervais, *extra muros* ; mais on n'est pas certain qu'elle ait été établie par lui. En tout cas, si elle dépendait de ce prieuré qui relevait lui-même de l'abbaye de Fécamp, elle était, elle aussi, un utile débouché pour le commerce rouennais. En 1079, ce duc en

[1] M. de Fréville, *ibid.*, p. 98 à 100, *passim*.

[2] A propos du nom d'Emendreville donné à ce qui est devenu plus tard notre faubourg Saint-Sever, une tradition le tire d'une villa bâtie sur cet emplacement par Hermentrude, dame pieuse des premiers temps du christianisme dans notre ville, mais on n'en trouve aucune preuve.

créait une nouvelle beaucoup plus importante encore. L'archevèque Guillaume Bonne-Ame, après avoir reconstruit le palais archiépiscopal de Rouen, exhume les restes de saint Romain d'une chapelle où ils avaient été déposés en 1036, pour les transporter solennellement à Notre-Dame. A cette occasion, il institue une fête du saint patron de la ville, ordonne qu'elle sera célébrée tous les ans le 23 octobre, et que, ce jour-là, tout le clergé de Rouen se rendra en procession à Saint-Godard, où se trouvait le premier tombeau de saint Romain. Des indulgences, nommées alors pardons, étaient accordées aux fidèles qui assistaient à cette fête. Aussi, avec la foi vive du temps, s'y transportait-on en foule. Il arriva que l'église de Saint-Godard ne put à la fin contenir cette masse sans cesse croissante de dévots. Ceux qui ne pouvaient entrer dans l'église refluèrent alors sur un vaste terrain situé entre Bouvreuil et la côte Beauvoisine, appartenant aux moines de Saint-Amand et nommé la Vigne du Porcheron. Il y eut là des prédications comme à Saint-Godard; les assistants y gagnèrent des indulgences comme ceux qui avaient pu pénétrer dans l'église, et alors ce lieu reçut le nom de Champ-du-Pardon [1]. Guillaume, frappé du mouvement de population amené par cette fête, voulut la faire servir aussi au profit du commerce de Rouen, s'il faut en croire notre concitoyen l'historien Farin. Il établit donc sur le Champ-du-Pardon une foire qui dut s'ouvrir le 23 octobre de chaque année. A la fin du XVIIIe siècle, elle descendit sur nos boulevards du Nord; c'est la foire de Saint-Romain.

Pour ce qui est de l'administration civile au temps de Guillaume, les données historiques nous manquent. Tout ce que nous savons, c'est que son troisième fils, Henri I, quand il devint roi d'Angleterre après la mort de Guillaume le Roux, renouvela les privilèges accordés à Rouen par son père. Or, d'après ces privilèges ainsi renouvelés, nous voyons qu'il devait y avoir à Rouen, au temps de Guillaume le Bâtard, un vicomte de Rouen représentant le pouvoir politique ducal; puis un vicomte de l'eau, chargé de régler toutes les affaires relatives aux eaux et forêts, de percevoir les taxes établies sur le passage des bâtiments en Seine, sur les marchés publics et les ventes

[1] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, p. 417.

de toutes sortes; il avait son siége près du port, rue de la Vicomté[1].

Quant à l'administration de la justice, nous sommes moins renseignés encore. Nous apercevons seulement alors un tribunal qui ne porte pas encore le nom d'échiquier, mais en a les attributions. En 1061, arrêt d'une cour de justice tenue sans doute à Rouen, dans le prieuré de Saint-Gervais, où le duc s'était réservé une demeure dans laquelle il devait mourir plus tard. En 1080, autre arrêt relatif à l'île d'Oissel dont l'évêque d'Evreux Gislebert voulait disputer la propriété à l'abbaye de Sainte-Trinité de Rouen ou de Sainte-Catherine.

Ce tribunal était une justice ambulatoire; il était composé de prélats, de barons qui devaient se réunir tous les six mois, alternativement à Bayeux et à Rouen, pour juger toutes contestations entre les habitants, mais se rassemblaient, en réalité, quand ils le pouvaient.

Dans l'intervalle de ses réunions, cette cour judiciaire pouvait envoyer dans les villes, dans les bourgs, plusieurs de ses membres qui étaient chargés alors de rendre la justice sur les lieux, et les barons voisins de ces villes et bourgs devaient venir les assister, comme ils auraient dû assister à Rouen, ou à Bayeux, le duc présidant lui-même. Quelques seigneurs étaient exemptés de cette obligation; ils ne devaient comparaître qu'en présence du duc lui-même; c'était une concession spéciale. Ce tribunal n'avait pas de code écrit; il jugeait de mémoire, d'après les anciennes coutumes; le plus souvent même il y avait beaucoup de ces juges qui ne connaissaient pas les coutumes. De plus, les affaires étaient loin de pouvoir être expédiées toutes dans chaque session; les frais de justice, de déplacement pour se transporter devant le tribunal, étaient énormes[2]; mais c'était un premier pas fait en dehors de la confusion primitive de tous les pouvoirs, où le même homme était en même temps législateur et juge.

[1] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, p. 416.

[2] M. Floquet, commencement du premier vol. du Parlem. de Normandie, passim.

CHAPITRE IX.

ROBERT COURTE-HEUSE, 1087-1106. — DÉSORDRES DE LA NOBLESSE. — ROBERT D'ARBRISSEL. — RÉVOLTE DES ROUENNAIS. — MORT DE CONAN. — INTERVENTION DE GUILLAUME LE ROUX. — ROBERT PART POUR LA CROISADE. — MASSACRE DES JUIFS A ROUEN. — RETOUR DE ROBERT. — IL EST BATTU ET PRIS PAR HENRI Ier.

Rouen avait bien raison de pleurer son grand duc; l'avènement de Robert Courte-Heuse fait retomber la Normandie tout entière dans la plus affreuse anarchie. Les Talvas, le comte de Meulan, les sires de Breteuil et de Conches, tous ces affreux petits tyrans que Guillaume avait réduits à l'impuissance, reprennent les armes, recommencent leurs brigandages, et l'indolent Robert, loin de songer à réprimer leurs forfaits, se laisse dépouiller par eux d'une partie de ses domaines. Il abandonne le pouvoir à l'évêque Eudes de Bayeux dont, à son lit de mort, Guillaume le Conquérant n'avait accordé qu'à regret l'ordre de mise en liberté. Cet indigne prélat ne sait qu'éveiller la jalousie, exciter la haine du nouveau duc contre ses frères, Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et Henri. Tout ce qu'il faut à Robert, c'est de l'argent, de l'argent sans cesse, pour se livrer à ses débauches grossières. Dans le seul but de s'en procurer, il cède à son plus jeune frère Henri tout le Cotentin, la partie la plus fertile de la Normandie, contre un prêt de 3,000 livres. Quant à l'administration de son duché, il ne s'en occupe nullement.

La position des populations normandes devient intolérable

au milieu de tous les désordres de la féodalité. Les prêtres eux-mêmes, irrités de ne pouvoir obtenir justice contre les seigneurs qui ne respectaient pas plus les biens de l'Eglise que la cabane du pauvre, s'élèvent contre l'inertie ducale. Pouvaient-ils n'être pas écoutés avec faveur, lorsque, dans ce temps de calamité générale, ils prêchaient contre la corruption des mœurs, contre la dureté des grands, et vantaient la douceur des retraites religieuses? Un d'eux, Robert d'Arbrissel, vient de Bretagne en Normandie, suivi d'une troupe nombreuse d'hommes et de femmes. Un jour, il entre, à Rouen, dans une maison de prostitution; aux tristes habitantes de ce lieu il prêche la nécessité du repentir et les entraîne à sa suite. Mais, si le moine savait prêcher, il n'était pas également apte à maintenir dans le devoir les hommes et les femmes qui le suivaient dans les bois et dans les lieux déserts. Aux infamies qu'ils ne commettaient plus dans les villes avaient succédé celles dont ils se souillaient à la suite du prédicateur; plusieurs femmes devinrent enceintes et s'enfuirent; d'autres mirent au monde des enfants sous les yeux de ce premier apôtre des ordres repentants; il dut renoncer à sa tentative [1].

Les marchands de Rouen surtout souffraient de cet état de choses; il n'y avait plus la moindre sécurité dans la province, leur commerce était ruiné; aussi tournèrent-ils leurs regards vers le roi d'Angleterre, qui semblait avoir hérité de l'énergie de son père, mais non pas de sa violence de caractère. Un des plus riches d'entre eux, Conan, fils de Gilbert Pilate, se dévoue. De concert avec la plupart des bourgeois mécontents, il noue des relations avec Guillaume le Roux, et convient que, à un jour fixé, les garnisons des places appartenant à ce souverain se réuniront et seront introduites par la porte du pays de Caux [2].

Mais le complot était connu de trop de monde; Robert en est informé. Il ne se prépare point à prendre les armes pour défendre sa couronne ducale; il se contente de se réconcilier avec plusieurs des vassaux qu'il a mécontentés, le comte d'Évreux, Robert de Bellesme, Guillaume de Breteuil, d'autres encore. De plus, il appelle à son secours son frère Henri qu'il avait fait arrêter et jeter en prison quelque temps auparavant, sur les

[1] Depping, *ibidem*, vol. Ier, p. 202.

[2] Id. *ibidem* id. p. 221. — M. Chéruel, *ibidem*, p. LXXVIII. — M. A. Guilbert, *ibidem*, p. 122.

pernicieux conseils de son oncle, l'évêque Eudes, un jour que ce prince revenait d'Angleterre, le soupçonnant d'y avoir été comploter contre lui avec Guillaume le Roux[1]. Henri, qui ne demandait qu'à intervenir dans les affaires du duché, amène ses troupes au château de Rouen.

Au jour convenu, pendant que Reynaud de Varennes se présente avec trois cents hommes d'armes à la porte Cauchoise, au nom du roi d'Angleterre, Gilbert de l'Aigle arrive à la porte du grand pont, amenant des secours à Robert. Aussitôt les bourgeois s'arment, la plupart pour repousser les partisans du duc, les autres pour combattre ceux du roi. La confusion devient horrible dans la ville. Robert, avec son frère Henri et quelques-uns de ses vassaux, descend du château pour essayer de calmer le tumulte. Les cris des femmes qui voyaient leurs pères, leurs maris, leurs fils et leurs frères lutter les uns contre les autres, l'animosité des combattants, tout cela l'effraie; il se laisse aisément persuader qu'il ne doit pas s'exposer à mourir de la main des manants. Il s'enfuit donc avec quelques cavaliers dans le faubourg Malpalu, en dehors de la ville, laissant son frère Henri lutter contre les bourgeois et les soldats de Reynaud. Le bon accueil même des habitants du Malpalu ne suffit pas à le rassurer; il se trouve trop près encore du théâtre du combat. On lui prépare une barque, il passe la Seine, s'enfuit au faubourg d''Emendreville et va se cacher dans le monastère de Notre-Dame-du-Pré (Bonne-Nouvelle)[2].

Pendant ce temps, le carnage était affreux dans Rouen; les secours envoyés par Guillaume le Roux étaient trop faibles; la bourgeoisie, victime de sa confiance en lui, fut forcée de fléchir. Conan se battit bravement jusqu'à la dernière extrémité; à la fin, il fut pris avec plusieurs de ses compagnons. Les bourgeois perdirent alors courage; les uns s'enfuirent, les autres furent blessés, tués ou pris. Femmes, enfants, vieillards, rien ne fut épargné par les troupes ducales, et, avant la fin du jour, l'autorité de Robert se trouvait rétablie dans la ville. Quant aux troupes du roi d'Angleterre, dès le premier moment de la défaite, elles s'étaient jetées dans les bois environnants; elles s'enfuirent pendant la nuit[3].

[1] Depping, *ibidem*, vol. 1er, p. 183 et 202.

[2] [3] M. Depping, *ibidem*, premier vol., p. 222 à 224. — M. Chéruel, *ibidem*, p. LXXIX à LXXXII. — Orderic Vital, lib. VIII.

Conan avait été traîné au château avec les autres chefs de la sédition. Henri, tout couvert de sang et encore échauffé de la lutte, se le fait amener sur la terrasse du donjon, et, « avec une « ironie cruelle, lui montrant cette ville dont tout-à-l'heure « encore [le pauvre patriote] se croyait le maître : Vois, au midi, « lui dit-il, ce parc magnifique et cette forêt remplie de bêtes « sauvages. Vois la Seine dont les eaux poissonneuses baignent « les murs de la ville, et qui, chaque jour, y apporte des vais- « seaux chargés de marchandises. De l'autre côté s'étend une « ville peuplée, magnifique en remparts et en temples, digne « et antique capitale de la Normandie. — Conan, effrayé, se jette « aux pieds du vainqueur : Seigneur, lui dit-il, je me condamne « moi-même. Mais, au nom de Dieu, notre créateur, j'implore « votre miséricorde. Je donnerai pour ma rançon tout l'or et « l'argent que je pourrai trouver dans mes coffres et dans ceux « de mon père, et j'expierai ma trahison par une fidélité invio- « lable. — Par l'âme de ma mère, s'écrie Henri, il n'y a pas de « rançon pour le traître, mais une mort prompte et méritée. « — Au nom de Dieu, accordez-moi au moins la confession, « reprend Conan en gémissant. — Mais Henri, pour toute ré- « ponse, le pousse des deux mains et le précipite du haut de la « tour. Le corps du malheureux fut brisé ; on attacha son ca- « davre informe à la queue d'un cheval et on le traîna ignomi- « nieusement dans les rues de Rouen. — Il y avait à peu près « cent ans que les paysans révoltés avaient été livrés à la ven- « geance du comte Raoul ; maintenant la bourgeoisie expiait « cruellement sa première tentative d'émancipation[1]. » Pendant longtemps on appela *saut de Conan* le côté de la tour du haut de laquelle il avait été précipité.

Quand le duc Robert sut le combat terminé, alors seulement il osa sortir du monastère et revenir à Rouen ; ce fut pour abandonner aux vainqueurs les malheureux habitants qui avaient osé se révolter contre leur inepte souverain. Robert de Bellesme, Guillaume de Breteuil, tous ces tyrans féodaux qui, eux aussi, avaient plus d'une fois pris les armes contre leur duc et les reprendront encore, ne trouvent pas de supplices assez cruels pour ces bourgeois rebelles. Ils emmènent les plus riches, les plongent dans les plus affreux cachots de leurs repaires, les

[1] M. Chéruel, *ibidem*, p. lxxxii à lxxxiv.

torturent, et, quand ils ne finissent pas par les tuer, c'est qu'ils parviennent à leur arracher des rançons énormes. Guillaume, fils d'Auger, l'ami de Conan et le plus riche après lui de tous les Rouennais, se rachète moyennant 3,000 livres, somme immense à cette époque, 300,000 francs environ de notre monnaie. Combien d'autres, n'ayant pas autant à offrir, succombèrent aux tortures effroyables qu'on leur fit subir[1].

Les populations, plus que jamais livrées aux dévastations des nobles, ont-elles fait alors un nouvel appel à Guillaume le Roux? On ne peut l'affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est que, au mois de janvier 1091, la nouvelle se répand tout-à-coup que le roi d'Angleterre vient de débarquer à Eu avec un grand nombre de guerriers.

Robert Courte-Heuse, après avoir appelé vainement à son secours le roi de France Philippe Ier, se décide à s'en aller faire la paix avec son frère. Tous deux arrivent à Rouen, s'y réconcilient, au moins en apparence; mais Guillaume le Roux ne s'inquiète nullement de la mort de Conan, ni des dédommagements auxquels avaient droit les bourgeois de Rouen qui naguère avaient tant souffert pour essayer de lui soumettre le duché[2]. Après une expédition contre leur frère Henri, qu'ils affament au Mont Saint-Michel et dépouillent du Cotentin, les deux princes reviennent à Rouen où ils échangent des conventions pour se garantir mutuellement leur pouvoir, et Guillaume retourne en Angleterre. Il revient en Normandie en 1094, pour faire cesser les plaintes de Robert qui l'accusait continuellement de violer le traité de Rouen ; mais les deux frères ne peuvent s'entendre, ils se séparent plus ennemis que jamais, et les hostilités recommencent[3].

Le clergé s'émeut de nouveau de tous ces désordres qui toujours amènent à leur suite la famine et la peste. Un grand scandale vient l'irriter plus encore : la jeune Bertrade de Montfort, lasse de son vieux mari, l'infirme, laid et brutal Foulques le Réchin, comte d'Anjou, auquel le comte d'Evreux, son tuteur, l'avait unie malgré elle pour avoir la place de Vassy, fait proposer au roi de France de l'enlever. Philippe y consent ; il

[1] M. Chéruel, *ibidem*, p. LXXXV. — Depping, *ibidem*, vol. Ier, p. 228 et suiv.
[2] Depping, *ibidem*, p. 23[illegible].
[3] Depping, *ibidem*, p. 250-251, 253-258.

répudie Berthe, sa femme, pour épouser Bertrade, et l'évêque Eudes de Bayeux reçoit de ce prince les revenus des églises de Mantes, en récompense de ce qu'il a consacré cette union coupable, qu'aucun autre évêque n'avait voulu bénir[1].

Heureusement, la Normandie allait être délivrée pour quelque temps de son triste souverain. C'était le moment où le Pape Urbain II venait en France présider le concile de Clermont, où l'éloquence du moine d'Amiens, Pierre l'Hermite, amenait tant de seigneurs à prendre la croix, en 1095. Robert Courte-Heuse voulut aussi faire partie de cette expédition. Guillaume lui prêta dix mille marcs d'argent, à condition de garder la Normandie pendant cinq ans[2].

Dans la prévision des désordres qui pouvaient survenir alors, en février 1096, les évêques normands se réunissent en synode à Rouen, pour renouveler les ordonnances sur la trève de Dieu et déclarer excommunié quiconque, pendant la croisade, envahirait les biens des absents, ceux des églises et des monastères; quiconque attaquerait les voyageurs, les marchands, les femmes des croisés; quiconque s'emparerait des bœufs, des chevaux, des instruments de labourage. Tous les hommes, les enfants mêmes, à partir de l'âge de douze ans, durent jurer l'observation de ces règlements[3].

Enfin, au mois de septembre 1096, Robert se mit en route. Par la même occasion la Normandie se trouva délivrée de l'infâme Eudes, évêque de Bayeux. Ne voulant point passer sous la domination de son neveu Guillaume le Roux qui l'avait honteusement chassé de l'Angleterre, il accompagna Robert à la croisade, et mourut à Palerme. (1097).

Tel était alors l'enthousiasme religieux que, outre un grand nombre de nobles normands, une foule de Rouennais prirent aussi la croix. Malheureusement, avant de partir, ils se souillèrent de violences barbares. Excités par un fanatisme aveugle, ils voyaient toujours avec indignation l'enclos où les Juifs habitaient dans la ville, séparés et honnis du reste de la population, et ils crurent ne rien pouvoir faire de plus agréable à Dieu, avant d'aller combattre les Musulmans, que de massacrer ces malheureux. La cupidité se joignait d'ailleurs au fanatisme pour les

[1] [2] Depping, *ibidem*. p. 250-251, 253-258.
[3] Depping, premier vol., *ibidem*, p. 255-256.

animer : on supposait aux Juifs des richesses immenses entassées dans leur clos fétide et sombre situé sur l'emplacement actuel de notre Palais de Justice et d'une partie des rues adjacentes. On l'envahit donc, et l'on s'y abandonne aux cruautés les plus affreuses. Ces infortunés s'enfuient éperdus, cherchent un asile dans une église voisine ; mais un lieu saint ne pouvait servir de refuge à des impies ; on les y poursuit, et tous ceux qui refusent le baptême sont impitoyablement massacrés sans distinction de sexe ni d'âge [1].

Les croisades furent un bonheur pour le peuple, en général, et Rouen dut en avoir sa part. D'abord, elles ont entraîné un certain nombre de ces turbulents seigneurs qui ne cessaient de troubler et de dévaster le pays. Puis, à ces nobles qui ne possédaient que des terres il fallait, pour s'en aller si loin avec leurs hommes d'armes, des richesses faciles à transporter. Or, les bourgeois, enrichis par le commerce que dédaignait la noblesse, pouvaient seuls leur en procurer. Les seigneurs furent donc forcés de vendre aux bourgeois des priviléges pour en obtenir de l'or et de l'argent. Enfin, Rouen a sans doute encore tiré des croisades un autre avantage ; ces expéditions lointaines ont dû ouvrir un champ plus vaste à son commerce et répandre le goût des voyages.

Du reste, la Normandie entière va respirer sous l'administration ferme et sage de Guillaume le Roux, et les bourgeois de Rouen semblent avoir été protégés par lui contre la tyrannie féodale [2]. En 1098, Hélie de la Flèche, que Robert avait laissé s'emparer du comté du Maine, est vaincu et pris par Robert de Bellesme, amené à Rouen et enfermé dans la grosse tour du château. Les nobles n'osent plus continuer leurs sanglantes querelles sous un prince qui peut les accabler avec les forces réunies de la Normandie et de l'Angleterre. A la faveur de la paix, les moissons recommencent à couvrir les campagnes ; il n'y a plus de famine, plus de peste à craindre pendant ce temps [3].

Mais bientôt, soit accident, soit trahison, le 2 août 1100, Guillaume le Roux périt à la chasse, frappé d'une flèche par son favori Guillaume Tyrel. A cette nouvelle, Henri, le troisième

[1] M. Chéruel, *ibidem*, p. LXXXVI et suiv.
[2] Id. *ibidem*, p. LXXXVIII et LXXXIX.
[3] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, p. 422. — Depping, *ibidem*, p. 267, vol. 1er.

fils de Guillaume le Conquérant, s'empresse de passer en Angleterre pour s'emparer du trésor royal déposé à Winchester et se faire couronner roi. Ne songeant d'abord qu'à s'affermir sur le trône, il ne peut s'occuper de la Normandie, et les luttes féodales recommencent; les récoltes sont détruites et les cabanes des paysans renversées ou brûlées. Pour comble de malheur, Robert revient de la croisade le mois suivant (septembre 1100) et reprend sa couronne ducale. Il fait son entrée à Rouen avec Sybille, fille du seigneur normand de Brindes; il venait de l'épouser en Italie. Deux ans plus tard, la jeune princesse, empoisonnée peut-être par son mari qui s'était laissé séduire par les charmes d'Agnès, veuve de Gautier Giffard, comte de Buckingham, sera inhumée dans la cathédrale de Rouen[1].

A ce duc indolent et grossièrement débauché, il fallait toujours un favori sur lequel il pût se décharger du soin d'administrer ses états. Or, il avait trouvé un digne successeur de l'évêque Eudes dans Ranulphe Flambard qui, nommé successivement grand trésorier, grand justicier, évêque même par Henri Ier d'Angleterre, avait ensuite été plongé par ce roi dans les cachots de la tour de Londres, pour ses méfaits. Echappé de sa prison, réfugié en Normandie, Ranulphe avait été donné par le duc Robert comme successeur à Gilbert Maminot dans l'évêché de Lisieux, et il faisait gérer ce diocèse d'abord par son frère, non moins ignorant que lui, puis par l'aîné de ses deux fils, à peine âgé de douze ans, et dont la survivance devait passer ensuite à un autre fils encore plus jeune.

Poussé par cet indigne prélat, Robert passe en Angleterre dans le dessein de réclamer la couronne à son frère Henri; puis, il abandonne tout-à-coup son projet pour une pension de trois mille marcs. Désavoué par ses barons, sommé par Henri 1er de faire cesser leurs désordres, abandonné de ses troupes honteuses d'être conduites par un chef aussi méprisable, il retourne à Londres pour intercéder auprès de son frère en faveur des Bellesme et autres; il est heureux de pouvoir revenir en Normandie au prix de sa pension de trois mille marcs, et ses vassaux le bravent impunément. Les Normands, révoltés de sa bassesse, appellent encore à leur secours le roi d'Angleterre. Henri Ier arrive avec une flotte, en 1104, et il essaie en vain, par

[1] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, p. 422. — Depping, *ibidem*, 1er vol., p. 286.

les reproches les plus blessants, de réveiller quelque sentiment de dignité dans l'âme de Robert. En 1105, il est forcé de revenir; mais cette fois il a résolu de mettre fin à l'autorité de ce duc incapable. Vaincu et pris à Tinchebray, Robert est traîné à Rouen par Henri Ier, obligé d'ordonner lui-même au gouverneur, Hugues de Nonant, de remettre le château au roi d'Angleterre, et rentre en captif dans sa capitale [1]. « Le bourreau de Conan ne « rencontre aucun obstacle dans cette prise de possession ; il a « même l'habileté de se concilier l'affection des Rouennais [2] » en renouvelant tous les privilèges que leur avait accordés Guillaume le Conquérant et en confirmant les statuts de quelques-unes de leurs ghildes ou corporations de métiers, notamment de celles des drapiers et des cordonniers, les deux plus considérables.

[1] Depping, *ibidem*, p. 288 à 327, passim. Ier vol.
[2] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, p. 423.

CHAPITRE X.

HENRI Ier, ROI D'ANGLETERRE ET DUC DE NORMANDIE, 1106-1135. — LUTTE CONTRE GUILLAUME CLITON ET CONTRE LE ROI DE FRANCE LOUIS VI LE GROS. — COMBAT DE BRENNEVILLE. — MATHILDE ET GEOFFROY PLANTAGENET. — ETIENNE DE BLOIS. — LUTTE ENTRE ETIENNE ET GEOFFROY. — SIÉGE DE ROUEN. ENTRÉE DE GEOFFROY DANS LA VILLE. — ORIGINE DE LA COMMUNE. — CONFRÉRIE DES CHARROIS — HENRI II, ROI D'ANGLETERRE ET DUC DE NORMANDIE.

Pour les Rouennais, c'était un bien immense que cette reconnaissance du droit d'association; elle leur permettait de s'unir, à eux qui ne pouvaient être forts que par l'union et le nombre; elle créait à la bourgeoisie un premier moyen de ralliement. C'était comme le premier jalon de la commune future.

A l'exemple de son père, Henri Ier fait raser les forteresses inutiles élevées par les seigneurs dans leurs domaines et s'occupe de rétablir la justice. Puis, il emmène à sa suite son frère Robert qui, pendant vingt-huit ans, restera détenu dans le château de Cardiff et y mourra prisonnier (1134)

Mais le calme ne sera pas de longue durée à Rouen et dans la Normandie. Quand on vit le vainqueur de Robert Courte-Heuse s'emparer du duché et le joindre à son royaume, il y eut beaucoup de mécontents parmi les nobles. Les plus turbulents regrettaient le temps où l'inepte Robert les laissait s'abandonner impunément à tous leurs brigandages. D'autres ne croyaient pas juste de priver de son héritage un enfant, le fils de Robert

et de Sybille, et de le punir des fautes de son père. — Quelques-uns enfin, élevant plus haut leurs pensées, trouvaient contraire à l'honneur et à la sécurité de la Normandie de la laisser inféoder ainsi à la couronne d'Angleterre. Il en résulta la formation d'un parti qui résolut de défendre les droits du fils de Robert, Guillaume, surnommé Cliton, comme presque tous les prétendants au moyen-âge.

Après sa victoire à Tinchebray, lorsqu'on lui amena son neveu, le jeune et craintif Guillaume, Henri Ier, pris d'un accès de générosité, n'avait pas voulu être son geôlier ; il l'avait envoyé au comte d'Arques, Hélie de Saint-Saëns, gendre du duc Robert, chargeant ce seigneur de l'élever et de le garder. Mais, quand il sut que des complots se tramaient pour restituer à cet enfant le trône ducal de son père, alors il résolut de le faire enlever et amener en Angleterre afin de le tenir sous sa garde ; peut-être voulait-il pouvoir, en cas de besoin, s'en débarrasser d'une façon violente.

Au N.-E. de Rouen et non loin de cette ville, au commencement de la vallée arrosée par la rivière d'Arques, se trouve la petite ville de Saint-Saëns. Là était situé le château du comte auquel Henri Ier avait confié le fils de Robert. Un dimanche matin, pendant que ce seigneur était absent, les habitants, en allant à la messe, aperçoivent un certain nombre d'hommes d'armes qui rôdaient autour du château, sous la conduite de Robert de Beauchamp. Aussitôt ils soupçonnent le projet de cette troupe ; plusieurs d'entre eux courent secrètement au château, en enlèvent le jeune Guillaume, parviennent à le cacher en lieu sûr et à le remettre à leur comte Hélie, son tuteur. Celui-ci n'hésite pas à renoncer à son comté d'Arques et à son château de Saint-Saëns pour s'exiler de la Normandie et pourvoir à la sûreté de son pupille. S'il y avait alors malheureusement des Talvas et autres semblables dans notre province, il s'y trouvait aussi de nobles cœurs. Mais, par une sorte de fatalité, Hélie ne pouvait trouver asile et protection qu'à la cour de France, et la politique jalouse du roi Louis VI va profiter de cette circonstance pour troubler notre pauvre Normandie et la dévaster[1].

La lutte, néanmoins, n'éclate pas tout de suite, et, pendant quelques années, l'histoire ne mentionne rien de particulier pour

[1] Depping, premier vol., p. 340-341, *ibid.*

notre ville. Il faut croire alors qu'elle a pu jouir des bienfaits du repos. Les villes s'agrandissent, les campagnes revoient des moissons, les monastères et les églises se relèvent, s'emplissent des dons des fidèles. Aussi le clergé augmente-t-il en nombre. A cette époque, à Rouen, dans une seule ordination, plus de sept cents clercs se présentent pour recevoir les différents ordres ecclésiastiques. Cet état imposait alors peu de devoirs; il menait aux plus grands honneurs; on y vivait bien tranquillement avec des concubines; on transmettait les bénéfices à ses enfants; on amassait des richesses. Quand on était las du cloître ou de l'église, on accompagnait les armées au combat[1]. Est-il étonnant que tant de gens voulussent alors être moines ou prêtres?

Un des plus riches monastères de la Normandie était l'abbaye de Saint-Evroult, au pays d'Ouche, non loin de Bernay. Là vivait un homme auquel notre reconnaissance doit bien quelques lignes de souvenir, c'était notre grand chroniqueur Orderic Vital.

« Fils d'un Anglais qui avait pris l'habit monastique dans un « couvent bâti sur ses terres, il avait été envoyé enfant dans la « Normandie, pour que le père pût se détacher mieux de tous « les intérêts terrestres. Le pauvre enfant, étranger à tout ce « qui l'entourait, sans parents, sans amis, se voyait condamné « au cloître pour la vie, car ce fut à Saint-Evroult que son père « l'avait fait conduire[2]. » Bien des fois sa pensée dut se transporter au milieu de ce monde où il ne lui avait pas été permis de vivre; bien des fois, « à travers la résignation du vieux moine, « on voit percer le regret d'avoir été privé si jeune de la tendresse « de son père, de la douceur de vivre dans sa patrie. Cet isolement, si pénible pour son cœur, a tourné au profit de la postérité. Pour charmer l'ennui de sa position, il se jeta dans « l'étude de l'histoire; et, grâce à cette circonstance, il traça « l'histoire contemporaine avec une abondance de détails qui « nous met en présence des événements et nous laisse peu à « désirer[3]. » Il est crédule, il est superstitieux; tout le monde ne l'était-il pas alors? Depuis Grégoire de Tours, aucun chro-

[1] Depping, premier vol., p. 342. — Orderic Vital, lib. 11.
[2] Id. *ibidem*, p. 343 à 345.
[3] Id. *ibidem*, p. 346.

niqueur n'a été aussi complet, aussi remarquable, et c'est à lui presque seul que nous devons la connaissance de cette période historique. On nous pardonnera donc cette courte digression.

En 1113, il put voir dans son cloître cet ambitieux souverain dont il a si bien retracé la vie. Alors, en effet, Henri Ier vint, avec sa cour, au monastère de Saint-Evroult, il y confirma les donations faites à cette abbaye par ses prédécesseurs, il se fit même affilier à l'ordre. Puis, au château de Rouen, les moines allèrent lui présenter leur charte pour qu'il la signât. Il se contenta de mettre au bas sa croix, car ce prince, que l'histoire a surnommé Beau-Clerc, c'est-à-dire beau savant, ne savait point écrire ; mais il était, à ce qu'il paraît, le premier duc de Normandie qui sût lire. Son fils Robert, ses principaux courtisans, le comte de Meulan, Robert, « Richard, comte de Chester, Noël d'Aubigny, Guillaume Peveril, etc., mirent également leur croix au bas du parchemin qui devait rassurer le couvent de Saint-Evroult[1]. »

Vers le même temps, Guillaume de Tancarville, chambellan du roi Henri Ier, comme son père avait été celui de Guillaume le Conquérant, fonde à Saint-Georges de Boscherville, à huit kilomètres de Rouen, près des bords de la Seine, une église collégiale. Plus tard, peu content de ses chanoines, il les renvoie, élève un couvent à la place du chapitre et le remplit de moines tirés de Saint-Evroult. A la faveur de la paix, le goût des fondations et des constructions religieuses était revenu en Normandie[2].

Il ne faut pas croire cependant que notre ville soit à l'abri de toutes calamités pendant ce temps de calme politique. En 1111, une famine horrible dépeuple Rouen et la Normandie entière ; en 1116, un incendie éclate dans le Clos aux Juifs et dévore une partie de la ville. Le feu trouvait un aliment facile dans toutes ces maisons construites en planches appliquées les unes sur les autres, ou moitié en bois, moitié en argile. En 1119, un terrible débordement de la Seine inonde la capitale normande et tous les environs, car ce fleuve n'était pas alors encaissé dans son lit par une bordure de quais. On ne saurait énumérer combien de fois l'église Notre-Dame et l'abbaye de Saint-Ouen furent

[1] Depping, *ibidem*, prem. vol., p. 343 à 345.
[2] Id. *ibidem*, *ibidem*, p. 346.

brûlées. En 1136, de la vallée de la Seine à la côte Beauvoisine, on ne voyait plus dans le centre de Rouen qu'un monceau de cendres et de débris [1]. Après chaque désastre, on se remettait à l'œuvre et l'on faisait disparaître les ruines.

Pendant ce temps, les partisans de Guillaume Cliton prenaient les armes ; la guerre civile renaissait plus sanglante, plus odieuse que jamais ; le roi de France Louis le Gros l'entretenait [2], en apparence pour soutenir les droits du prétendant, en réalité pour tâcher d'affaiblir son trop puissant vassal, Henri Ier d'Angleterre. Repoussé dans plusieurs rencontres et obligé de traiter, Louis VI parvient, par la trahison d'Ascelin, à s'introduire dans la ville d'Andéli, fief de l'archevêque de Rouen, et là, maître du cours supérieur de la Seine, il intercepte tous les convois qui descendent le fleuve pour se rendre dans la capitale normande. Henri Ier va s'établir au château de Noyon-sur-Andelle, nommé plus tard Charleval, en souvenir d'une visite de Charles IX ; il surprend son ennemi à Brennemule ou Brenneville, entre Verclives et Etrépagny, il le bat si complétement que Louis VI est obligé de s'enfuir seul, sans cheval, à travers les bois, où il est heureux de rencontrer un homme qui, sans le connaître, lui indique le chemin pour rentrer dans les murs d'Andeli [3].

Ici se place encore une historiette racontée par un seul écrivain, le jésuite Velly, mort en 1759. D'après lui, un soldat anglais, saisissant le cheval du roi Louis par la bride et cherchant à l'arrêter, se serait écrié : le roi est pris ! Louis le Gros alors, renversant cet ennemi d'un coup d'épée, se serait dégagé, en répondant tranquillement : ne sais-tu pas qu'au jeu d'échecs on ne prend jamais le roi ? — Il est à craindre que le père jésuite n'ait pris un mauvais moyen pour rehausser la gloire du roi de France, à cinq siècles et demi de distance. Orderic Vital, cet historien si fidèle et contemporain, ne parle pas de cette anecdote. Louis devait être trop troublé par la déroute complète de son armée pour pouvoir plaisanter en pareil moment. D'ailleurs, il est certain qu'il avait perdu son cheval dans la bataille et qu'il fut contraint de s'enfuir à pied [4].

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 420.
[2] Depping, *ibidem*, premier vol., p. 351 et suiv.
[3] et [4] Id. *ibidem*, p. 368, premier vol. — Orderic Vital, lib. XII.

Quoi qu'il en soit, Guy de Clermont, un des plus illustres prisonniers, est enfermé par Henri Ier dans la tour de Rouen et ne tarde pas à y périr. En 1119, le calme était à peu près rétabli dans la Normandie[1].

Alors se passe encore à Rouen une de ces scènes scandaleuses qui donnent une si triste idée des mœurs du clergé normand. « Dans un synode tenu à la cathédrale, l'archevêque « Goisfrède avait voulu renouveler la défense si souvent faite « aux prêtres de cohabiter avec des femmes ; ses paroles furent « très-mal accueillies par l'Assemblée. Un prêtre breton se fai« sant surtout remarquer par la violence de son langage, l'ar« chevêque, irrité, ordonne à ses gens de le saisir et de le jeter « dans un cachot; mais l'assemblée se soulève. Le prélat, per« dant toute modération, fait entrer ses gens armés de bâtons « pour disperser les prêtres. Ceux-ci, frappés et poussés de « tous côtés, s'enfuient en criant à travers les rues. Le peuple « s'ameute et prend fait et cause pour ces membres du clergé, « revêtus de leurs ornements sacerdotaux et chassés ignomi« nieusement de l'église par les satellites de l'archevêque. « A son tour, il pénètre dans l'église et se jette en fureur sur « tous ceux qu'il y trouve. Deux vieux prêtres, qui exerçaient « là leurs fonctions de confesseurs, ont bien de la peine à ob« tenir grâce devant cette tourbe furibonde. Les autres, dis« persés, remplissent de leurs plaintes les campagnes et les « petites villes, et montrent aux paroissiens et à leurs concu« bines les blessures qu'ils ont reçues au synode. » Pour réparer le scandale, le prélat trouve suffisant de bénir l'église ensanglantée dans le tumulte[2],

Du reste, la corruption était telle alors dans le clergé normand, dans celui de Rouen surtout, que les papes Grégoire VII, Urbain II, Pascal II, Calixte II, Innocent II échouaient successivement dans tous leurs efforts pour réformer les mœurs et la discipline ecclésiastiques[3].

Après la mort de Guillaume Adelin, fils de Henri Ier, dans le naufrage de la Blanche Nef, les partisans de Guillaume Cliton profitent de ce qu'il ne reste plus d'héritier direct au roi

[1] M. Chéruel, *ibidem*, p. XCIII.

[2] Depping, *ibidem*, premier vol., p. 397-398-399. — Orderic Vital, lib. XII.

[3] M. Chéruel, *ibidem*, p. XCVI.

d'Angleterre pour reprendre les armes, et la Normandie est en proie à une nouvelle insurrection.

Le combat du Bourgtheroulde est le dernier effort fait par les « nobles de cette province pour réintégrer le fils de Robert « Courte-Heuse dans l'autorité de son père. » Mais le roi de France Louis VI continue à le soutenir. En 1127, à ce prétendant qui avait lâchement abandonné, au bout de quelques mois, sa première femme, la fille de Foulques d'Anjou, il donne en mariage la propre sœur de la reine ; il y joint, à titre d'apanage, d'abord des domaines situés tout autour de la Normandie, puis le comté de Flandre. La mort même de Guillaume Cliton, en 1128, ne met pas entièrement fin à son animosité contre Henri Ier [1] d'Angleterre. Bientôt cependant se termine cette lutte où les partisans de Cliton avaient moins en vue les intérêts du prétendant que leurs rancunes contre Henri Ier dont la sévère administration ne pouvait tolérer leurs désordres, où la politique de Louis le Gros n'eut d'autre mobile qu'une impuissante jalousie. Le peuple se garda bien de s'en mêler; mais combien de villes, de bourgs, de villages furent victimes de toutes ces guerres ? Hélas ! il en a été toujours ainsi des querelles des prétendants ! Qui pourrait dire combien de fois notre pauvre France en a eu à souffrir et tous les maux qu'elles lui ont toujours causés !

A bout de patience, les pauvres bourgeois normands commencent à former entre eux des associations, à se séparer des nobles autant qu'ils le peuvent, à réclamer de leurs seigneurs certaines franchises. A Eu, les habitants obtiennent de leur comte Henri de n'être plus obligés de plaider ailleurs que devant la justice de leur ville ; mais le temps n'était pas encore venu pour Rouen de s'exonérer ainsi [2].

En 1120, après la mort de Guillaume Adelin, son fils unique, Henri Ier avait essayé d'un nouveau mariage; il avait épousé Elvire ou Adelire, fille du duc de Louvain; mais cette union était demeurée stérile. N'ayant plus de fils légitime auquel il puisse transmettre son double trône, il veut au moins l'assurer à sa fille Mathilde, la veuve de l'empereur d'Allemagne Henri V. Il la donne pour femme au fils de Foulques V, comte d'Anjou,

[1] Depping, *ibidem*, premier vol., p. 408 à 415.
[2] Id. *ibidem* id. p. 401.

Geoffroy, surnommé Plantagenêt, à cause d'une branche de genêt qu'il avait coutume de porter sur son casque. C'était une singulière union; Mathilde avait trente ans et Geoffroy seize à peine. Il y eut à Rouen des fêtes magnifiques[1] pour l'initiation à la chevalerie du jeune époux par son beau-père Henri Ier[2], car déjà la chevalerie avait ses rites et ses usages rapportés sans doute de la Palestine, par suite du contact avec les Musulmans. Le mariage eut lieu ensuite au Mans; puis Foulques s'en alla dans la Terre-Sainte épouser Méléande, fille de Baudouin II, roi de Jérusalem, et recueillir sa succession.

Henri Ier d'Angleterre eut encore quelques démêlés avec le haut clergé de notre province; l'archevêque de Rouen et les évêques normands voulaient forcer les abbés des monastères à leur promettre foi, hommage et cens annuel, à leur reconnaître le droit de loger avec leur suite dans les couvents et d'y tenir des assemblées. Le pape Innocent II, alors réfugié en France pour échapper aux poursuites de son compétiteur Anaclet, ne put terminer la querelle.

Henri Ier devait avoir d'autres soucis plus grands dans sa propre famille. En mariant sa fille Mathilde au jeune comte d'Anjou, en faisant jurer à ses barons anglais et normands de la reconnaître pour héritière de son trône, il avait cru aplanir toutes les difficultés relatives à sa succession. Mais, à dessein ou par omission, il n'avait pas consulté les barons et les évêques pour ce mariage; il n'avait pas prévu que sa fille hautaine mépriserait un mari qui était un enfant pour elle. Geoffroy Plantagenet, irrité de ses dédains, la renvoya une fois honteusement à Rouen et réclama un apanage à son beau-père. Henri Ier, à l'exemple de Guillaume le Conquérant, refusa de partager ses états de son vivant, et, en 1135, Geoffroy fit une incursion en Normandie. Heureusement pour notre province, Henri Ier sut dissiper promptement la ligue nouvelle qui se formait alors[3].

En novembre 1135, un jour qu'il chassait dans la forêt de Lyons, près Saint-Denis-le-Thiboult, Henri Ier tombe subite-

[1] Depping, premier vol., p. 409 à 413. — M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 423.
[2] Id. *ibidem*, p. 411-412.
[3] Id. *ibidem*, p. 420-421.

ment malade et meurt d'une indigestion de lamproies, après avoir répété à son fils naturel, Robert de Glocester, qu'il laissait ses états à sa fille Mathilde. Son cœur, sa cervelle et ses entrailles furent conservés au Prieuré de Bonne-Nouvelle[1]. Son corps embaumé fut transporté dans l'abbaye qu'il avait fondée à Reading, en Angleterre[2].

La Normandie a dû aux constants efforts de ce duc le peu de calme dont elle a joui depuis Robert Courte-Heuse. Il s'est appliqué toujours à abaisser l'orgueil des grands vassaux pour délivrer le peuple normand de leur oppression. Il a voulu rétablir le respect de la justice, et lui-même en a donné l'exemple : jamais il n'a puni un coupable sans l'avoir déféré auparavant à sa cour royale. Il a favorisé la chevalerie, qui commençait à répandre des idées de gloire, d'honneur, de saine galanterie, et, le premier, il a donné à Rouen des fêtes qui ne sentaient plus la barbarie du temps. Il a honoré le clergé ; mais, comme son père, il a su éviter de se laisser dominer par lui. Sous son règne apparaît cette littérature poétique et romanesque en même temps, que nous verrons briller sous Henri II. Rouen ne saurait lui pardonner la mort cruelle de Conan et les tortures subies alors par ses principaux bourgeois ; mais il ne peut oublier queHenri Ier a voulu, non plus seulement favoriser la bourgeoisie, comme Guillaume le Conquérant, mais l'élever à l'état de puissance, en opposition aux nobles. A l'exemple du roi de France Louis le Gros, il s'est appuyé sur les villes pour résister aux châteaux. Plus d'une fois, à son appel, les bourgeois ont pris les armes et marché sous la bannière communale contre les nobles qui les tyrannisaient. Quant aux Rouennais, en particulier, il leur reconnut le droit de propriété et une sorte d'administration municipale. Sous lui, le pont de bois de la reine Mathilde joignit enfin les deux rives du fleuve. La ville, devenue trop étroite pour sa population, s'était étendue en dehors des murs. Au nord, elle avait dépassé le fossé des gantiers, notre rue Ganterie actuelle ; elle s'était avancée vers l'Aubevoie, *alba via*, la rue Blanche (rue Beauvoisine), ainsi nommée sans doute à cause de la couleur de son terrain crayeux ; elle avait rejoint presque l'abbaye de Saint-Ouen et la place de la Rougemare.

[1] M. Aristide Guilbert, *ibidem*, p. 423.

[2] Depping, *ibidem*, premier vol., p. 432.

A l'ouest, elle s'étendait jusqu'à Saint-Pierre-le-Portier, vers le haut de la rue qui s'appellera plus tard rue des Jacobins (aujourd'hui de Fontenelle) et notre rue de Crosne. A l'est, on commençait à dessécher les marais du Malpalu. Cependant, l'ancienne enceinte de murailles subsistait toujours; elle entourera seule la ville jusqu'à la seconde moitié du XIIe siècle [1].

Ainsi, la population de Rouen s'était augmentée, grâce au bien-être procuré aux bourgeois par le commerce et à l'affranchissement des serfs qui en est résulté progressivement. En effet, une loi de Guillaume le Conquérant, confirmée par Henri Ier, avait stipulé que tout serf demeuré pendant un an et un jour, soit dans les villes ou bourgs entourés de murs, soit dans les châteaux, sans être réclamé, devenait libre pour toujours [2]. Sans doute, à côté des riches bourgeois, nous verrons des vilains bien malheureux encore. Dans Rouen, il y avait un grand nombre de serfs qui n'avaient pu profiter de cette loi d'affranchissement et demeuraient, non des êtres, mais des choses dont on disposait à son gré. En 1156, nous verrons Henri II en céder plusieurs, comme des bêtes de somme, au prieuré de Grammont; en 1192, Richard Cœur de Lion en donnera deux autres encore à ces mêmes moines [3]. Mais c'était un commencement de tendance vers le respect et l'affranchissement de la race humaine; il ne serait point juste de n'en pas tenir compte à Guillaume II et à son frère Henri Ier. Nous le devons d'autant plus que, après la mort de ce dernier prince, la Normandie va se trouver de nouveau plongée dans l'anarchie et le désordre.

Si les progrès du temps et l'amélioration des mœurs n'ont plus fait déserter les restes de Henri Ier comme l'avaient été ceux de Guillaume le Conquérant, puis ceux de Guillaume le Roux, abandonné dans la forêt où il avait péri et recueilli par quelques-uns de ses serviteurs qui enveloppèrent son corps dans de vieux morceaux de toile et le portèrent à Winchester comme un sanglier que des chasseurs venaient de tuer, cependant il n'y eut pas moins d'empressement à se disputer son pouvoir.

[1] Je me serais reproché de ne pas copier presque mot pour mot l'admirable description donnée par M. Chéruel, *ibidem*, p. C, et corroborée par l'approbation de M. Richard.

[2] M. Chéruel, *ibidem*, p. CI.

[3] M. Chéruel, *ibidem*, p. CIV.

Pendant que l'archevêque de Rouen, Hugues d'Amiens, et l'évêque d'Evreux prenaient soin de sa sépulture ; que, pour essayer d'éviter l'anarchie, ils faisaient charger par les grands seigneurs de la province Guillaume de Varennes d'administrer Rouen et le pays de Caux, Guillaume de Roumare, Hugues de Gournay et d'autres barons de défendre les frontières du duché, Etienne de Blois, neveu du feu roi, s'empressait d'aller se mettre en possession du trône d'Angleterre ainsi que du trésor royal. Aussitôt après le sacre, le pape approuvait le fait accompli comme une manifestation de la volonté divine, Etienne lui ayant promis la libre perception du denier de Saint-Pierre. Mais le peuple désapprouvait le parjure d'Etienne et de tous ces évêques et grands seigneurs qui trahissaient ainsi Mathilde à laquelle ils avaient juré foi et hommage entre les mains du feu roi. De son côté, à la nouvelle de la mort de Henri Ier, son beau-père, Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, avait fait partir Mathilde, sa femme, pour la Normandie, et lui-même la suivait avec une armée d'Angevins et de Manceaux[1]. Etienne, occupé à se consolider en Angleterre, ne pouvait d'abord songer à son duché dont l'état devint encore déplorable, et tous les barons reprirent les armes.

En mars 1137 seulement, il vient en Normandie et arrive à Rouen. Geoffroy fait plusieurs incursions dans cette province ; mais, chaque fois, les dévastations de ses Angevins, les *Guiribecs*, comme on les appelait alors, soulèvent les Normands, et il est forcé de se retirer. A la fin cependant, Etienne se fait mal voir à son tour en appelant les Flamands à son aide, il est contraint de signer une trêve avec son compétiteur. Tous les petits tyrans féodaux recommencent leurs luttes interminables ; la Normandie retombe dans un état affreux. Etienne, retourné en Angleterre, où on ne le craignait ni ne le respectait pas plus que dans notre province, se contente d'écrire à l'archevêque de Rouen, aux évêques, abbés et barons pour se plaindre de ce que la trêve de Dieu est impunément violée, et prescrire le rétablissement des duels judiciaires au profit des prélats, afin de les interesser à sa cause. En Normandie, tous ses partisans finissent par traiter l'un après l'autre avec Geoffroy. Les villes se rendent, et, en 1144, le mari de Mathilde arrive avec une armée

[1] Depping, [illegible], premier vol., p. 432 à 433.

considérable; il s'établit en face de Rouen, sur la rive gauche de la Seine[1].

Ce pauvre Rouen avait beaucoup à souffrir pendant tous ces conflits; tout le fort de la guerre avait porté dans ses environs; maintenant la lutte était arrivée jusque sous ses murs. Inutile de dire combien son commerce était entravé. Pour surcroît d'infortune, il n'avait pas fini de réparer les désastres de l'incendie de 1136; Saint-Amand, Saint-Ouen, toutes les constructions voisines et le quartier du grand pont avaient été dévastés. Puis, comme si ce n'eût pas été assez de toutes ces calamités, un tremblement de terre avait renversé les maisons que le feu avait épargnées. Dans les campagnes, les moissons étaient saccagées, les cabanes des paysans renversées et brûlées. — Le faubourg d'Emendreville était incendié; du haut de leurs remparts, les Rouennais voyaient les flammes qui consumaient les maisons de ce faubourg avec le monastère de Bonne-Nouvelle et faisaient périr une foule de personnes de tout âge et de tout sexe[2].

C'en était trop; la misère et le désespoir étaient au comble. Aussi, lorsque, en 1144, Geoffroy Plantagenet vint camper sur la côte Sainte-Catherine, pendant que les habitants des campagnes organisaient des processions et se flagellaient pour implorer la miséricorde divine, à Rouen, les vilains se comptèrent. Il n'y avait pas de chefs; les ghildes ou corporations de métiers se réunirent sur la place publique et jurèrent de défendre leurs privilèges. Tel fut le début de la commune de Rouen. Sans organisation régulière, sans existence légale, elle se créa par la puissance du nombre, de l'union et du patriotisme[3]. La noblesse ne pouvait plus imposer ses volontés aux bourgeois bien unis, ils traitent avec Geoffroy Plantagenet et lui ouvrent les portes de la ville. Guillaume de Varennes, avec les derniers partisans d'Etienne de Blois, se retire dans la forteresse des ducs, sur le bord de la Seine; après quatre mois d'une résistance digne d'une meilleure cause, il manque de vivres, est forcé de se rendre[4]; Rouen va retrouver le calme encore une fois et pouvoir reprendre son commerce.

Aussitôt Geoffroy s'occupe de réparer la forteresse délabrée par

[1] Depping, premier vol., *ibidem*, p. 478 et suiv.

[2,3,4] M. Chéruel, *ibidem*, p. CVIII à CXIV. — Depping, premier vol., p. 473 à 480. — M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 423 et 424.

le temps, par la guerre, et de consolider le pont de Mathilde à moitié démoli par les eaux. Bientôt sa veuve, nommée dans l'histoire l'impératrice Mathilde, fera reconstruire ce pont à ses frais tout en pierres de taille et il sera regardé alors comme une merveille.

Puis Geoffroy confirme les priviléges des bourgeois, donne à la commune la sanction légale qui lui manquait, s'engage à faire jurer par sa femme et son fils les franchises de la ville, celles des corporations industrielles ; alors commence le véritable affranchissement de la bourgeoisie Rouennaise. Le sentiment de la liberté fait renaître partout le courage et la confiance. Les ruines se relèvent, le goût des constructions et des embellissements se répand, l'enthousiasme entretenu par les croisades fait surgir en tous lieux les édifices religieux, les abbayes agrandissent leurs églises ou se font de belles salles capitulaires. Ceux qui ne prennent pas les armes, à la voix de saint Bernard, pour aller en terre sainte, s'associent pour contribuer de leurs mains à l'érection de nos vieilles basiliques. On s'attelle aux charrois, on transporte les pierres, le bois, le mortier, les vivres même pour les ouvriers, sous la pluie, sous la neige, par les chemins les plus affreux. C'est un irrésistible élan religieux. On se confesse, on communie, on se réconcilie publiquement avec ses ennemis ; puis on va, hommes et femmes, se mettre au travail, et, tout en chantant des psaumes ou des cantiques, on traîne les pierres qui, extraites des carrières voisines, doivent servir à former les flèches hardies ou les tours sveltes et élevées de ces vieux monuments que nous admirons aujourd'hui. Des hommes et des femmes marchent jusqu'aux genoux dans les marécages pour tirer les lourds chariots ; ils se laissent frapper comme des bêtes de somme et ne répondent que par des actions de grâce ou des chants sacrés. On ne parle plus que de prétendus miracles accomplis pendant ces actes de ferveur religieuse, et notre vieil archevêque Hugues d'Amiens bénit solennellement tous ceux qui entrent dans les confréries de charrois. Ce n'est plus du sentiment religieux, mais une sorte de démence mystique, un fanatisme doux et naïf qui produit alors tant de nos vieux monastères et de nos temples sacrés. Puis, la première ardeur passée, ce zèle pieux s'éteint peu à peu et ne se renouvelle plus[1].

[1] Depping, *ibidem*, vol. Ier, p. 481 à 485.

Le roi de France Louis VII, tout occupé des préparatifs de sa croisade, ne pense plus à soutenir les prétentions d'Eustache, fils d'Etienne de Blois, et la Normandie achève de reconnaître Geoffroy. Driencourt (Neufchâtel), Lyons-la-Forêt, Arques, se soumettent successivement. En 1147, Henri, fils aîné de Geoffroy, arrive dans le duché et, à l'abbaye du Bec, il est salué comme héritier de la couronne ducale. Il revient en 1151, et Geoffroy le déclare duc de Normandie, en vertu des droits de sa mère Mathilde [1].

Louis VII, de retour de la Palestine, s'offense de ce que le comte d'Anjou ne lui a pas demandé sa sanction royale avant la déclaration. Après deux expéditions inutiles, il signe une trève ensuite convertie en paix définitive et reçoit l'hommage du nouveau duc. Bientôt après Geoffroy meurt; Henri II reste maître de l'Anjou, de la Touraine, de la Normandie; il ne tardera pas à y joindre la Guyenne par son mariage avec la belle Eléonore, et la couronne d'Angleterre après la mort d'Etienne de Blois et de son fils [2].

C'est alors qu'il convoque à Lisieux ses prélats et ses barons pour avoir des subsides afin d'aller réclamer ce trône à main armée. Au moment où tout est prêt pour l'embarquement des troupes, il disparaît tout-à-coup, il s'en va vers le sud-ouest de la France.

Louis VII venait de répudier sa femme, la jeune et belle Eléonore de Guyenne, dont le caractère vif et gracieux ne pouvait s'accorder avec celui d'un roi plongé dans toutes les rigueurs de la dévotion la plus ascétique. Il avait fait prononcer son divorce par le concile de Beaugency, sous le facile prétexte ordinaire de parenté. Peut-être avait-il eu à se plaindre de la conduite de la reine pendant sa croisade; mais le fait a-t-il été suffisamment prouvé? Ce qu'il y a de certain, c'est que, lors du divorce, il avait gardé près de lui les deux filles qu'il avait eues d'Eléonore, sans doute afin de rester, en leur nom, maître de la Guyenne. La charmante princesse ne manque pas de prétendants auxquels elle a de la peine à échapper. L'un d'eux même, Thibaut, comte de Chartres et de Blois, se propose de l'enlever pendant qu'elle traversera ses états. Mais, elle arrive à Tours

[1] Depping, *ibidem*, vol. 1er, p. 481, 482, 483, 484, 485.

[2] id. id. id. de 486 à 516., *passim*.

et n'a plus dès lors rien à craindre de la violence de ce seigneur. Plus loin, Geoffroy, second fils de Geoffroy Plantagenet, créé comte de Chinon par le testament de son père, veut aussi lui offrir ses quatre châteaux forts et son nom; elle le refuse, le trouvant peut-être trop petit seigneur. Enfin, après plusieurs autres aventures, elle parvient en Guyenne, et, presque en même temps, on apprend et l'arrivée du duc de Normandie en ce pays, et son mariage avec Eléonore. Il est probable qu'il avait existé déjà des intelligences entre les deux nouveaux époux et que cette union était convenue d'avance entre eux. Quelques historiens prétendent même que le duc Henri n'avait pas peu contribué à provoquer le divorce du roi Louis VII. Peu de temps après, Henri II revenait avec sa femme en Normandie et se disposait à se diriger sur l'Angleterre.

Le roi de France, furieux de ce mariage, prend les armes, soutient de nouveau le fils d'Étienne, Eustache, qui prétendait avoir des droits sur le trône d'Angleterre. Trois fois vaincu ou obligé de se retirer avec ses troupes, il signe une trêve avec Henri II et facilite ainsi l'avènement de ce prince au trône d'Angleterre.

Pendant ce temps, la bourgeoisie rouennaise profite, comme toujours, du calme rétabli pour se remettre au travail et acquérir plus de force que jamais. Elle figure dans les actes à côté des plus hauts barons. La force guerrière ne domine plus seule; la noblesse apprend à compter avec la puissance du commerce et de l'industrie, quand elle voit les ruines et la misère disparaître si vite, les navires affluer dans le port de la vieille cité normande, les ateliers s'agrandir, la population augmenter de plus en plus. Aussi s'aperçoit-elle avec peine que, à côté d'elle, s'élève cette puissance nouvelle. Le clergé surtout est furieux de perdre tant de dîmes, de revenus de toutes sortes, et Guibert, abbé de Nogent, s'écrie avec colère : « Commune ! « nom nouveau et détestable ! Les serfs ne paient plus qu'une « fois l'an la redevance féodale ! S'ils commettent une faute, ils « ne sont plus punis qu'en vertu d'une loi ! Les exactions aux« quelles ils sont ordinairement soumis deviennent impos« sibles[1]. »

[1] M. Chéruel, *ibidem*, p. CXVI et CXVII.

CHAPITRE XI.

ORIGINE DES COMMUNES. — CARACTÈRES PRINCIPAUX DE LEUR CONSTITUTION. — COMMUNE DE ROUEN. — TOPOGRAPHIE DE LA VILLE. — DEUXIÈME ENCEINTE. — JURIDICTIONS DIVERSES. — PRIVILÉGES DES BOURGEOIS ROUENNAIS[1].

C'est donc à partir de l'année 1150 environ que Rouen fut constitué en commune.

A cette époque, la commune était tout autre chose qu'aujourd'hui; c'était le premier effort de l'énergie populaire qui, écrasée pendant plus de six siècles sous la tyrannie des conquérants germains d'abord, du clergé et de la féodalité ensuite, s'était enfin réveillée, commençait à vouloir secouer en partie le joug seigneurial, conquérir une part d'indépendance et d'autorité civile; c'était une libre association d'hommes qui, n'étant ni nobles ni clercs, ne voulaient plus être moins que la brute, une chose, mais pouvoir respirer et travailler en paix, sous la protection et avec le respect de ce qui tenait alors lieu de lois, les coutumes; c'était, en un mot, l'idée première de la République.

Les caractères distinctifs par lesquels la commune s'élevait au-dessus de l'état de servage étaient les suivants : en premier lieu, l'association jurée de tous les membres et dont la ghilde, ou corporation de métier, était le modèle, (de là vient ce nom de jurés donné aux simples membres de la commune pendant tout le moyen-âge); en second lieu, le droit pour ces membres de

[1] Pour toute cette période de la commune de Rouen, pour celle aussi de la domination anglaise sur notre ville, je n'ai rien trouvé de mieux à faire que de suivre pas à pas les deux excellents ouvrages de M. Chéruel, et je lui demande pardon si, forcé par mon sujet, j'essaie de résumer ce qu'il a parfaitement exposé.

s'administrer eux-mêmes d'après certaines coutumes civiles et pénales d'abord traditionnelles, puis réunies sous forme de code écrit et devenues plus tard la véritable source de notre législation actuelle; le droit d'entourer la ville de murailles, de s'armer pour la défendre, si besoin était, de tendre des chaînes au bout de chaque rue, aux extrémités de toute place, afin d'arrêter la cavalerie, en cas d'invasion; celui de suspendre, au centre de la cité, une cloche ou beffroi pour appeler les citoyens soit aux armes, soit aux délibérations intéressant la communauté, soit à l'élection de leurs magistrats, et c'est en vertu de cet ancien usage que, chez nous, maintenant encore, toute élection politique, municipale ou consulaire, toute grande fête nationale est annoncée par notre vieux beffroi; le droit enfin de battre monnaie et d'avoir un sceau destiné à prouver l'authenticité des actes qui en étaient revêtus. En effet, dans chaque commune, tous les actes, soit de vente, soit d'achat, soit d'échange ou de donation, soit autres, étaient signés du maire et munis du cachet communal, et ils avaient la même valeur légale que, aujourd'hui, ceux de nos notaires.

Depuis déjà près d'un siècle, les communes avaient fait apparition dans notre histoire. Le Mans avait donné l'exemple en 1067, lors de sa révolte contre Guillaume le Conquérant. Puis, c'est dans le Nord que le mouvement communal s'était manifesté avec le plus d'énergie. En 1076 s'était constituée la commune de Cambray; ensuite s'étaient formées celles de Noyon, de Beauvais, de Saint-Quentin, de Laon, d'Amiens, de Soissons, de Reims, de Montdidier, de Vézelay, de Sens, de Crespy [1], etc. Au centre de notre France actuelle, ce mouvement ne s'était pas propagé, les populations étant plus habituées à se courber sous le joug féodal, par suite du défaut de communications et de mouvement commercial. Dans le Sud, après la chute de Rome, les anciens municipes qu'elle y avait créés s'étaient conservés à l'état plus ou moins latent dans les antiques grandes villes de Bordeaux, Toulouse, Arles, Marseille, dont les jurats et les capitouls étaient les véritables successeurs des curiales qu'elle y avait institués jadis [2].

De même que les époques, les causes de l'origine des

[1] *Dictionnaire historique et géographique* de M. Bachelet, à l'art. *Communes*.
[2] M. Chéruel, *Histoire de la Commune de Rouen*, vol. Ier, p. 2.

communes étaient différentes. Nous venons de voir d'où étaient sorties celles du midi de la France. Dans le Nord, les franchises communales étaient généralement le résultat d'une lutte armée soutenue par les vilains contre le despotisme des seigneurs clercs ou laïques. Ailleurs, l'institution communale fut la suite de concessions faites par les nobles à leurs vassaux, et nous avons vu que ces concessions n'étaient pas gratuites. Elles résultèrent, presque toujours, à l'époque des croisades, de la nécessité où se trouvèrent les nobles, pour prendre part à ces expéditions lointaines, de se procurer des biens faciles à transporter, l'or et l'argent que seuls les bourgeois pouvaient leur fournir ; ce fut donc une vente plutôt qu'une concession.

Pour ce qui est du pays de France, à cette époque, on a dit et l'on répète encore aujourd'hui que le roi Louis VI, dit le Gros, a été le père des communes ; c'est une erreur. Louis VI[1] a profité de sa suzeraineté pour favoriser cette institution sur les domaines des seigneurs voisins, ses rivaux ou ses ennemis, parce que là il avait besoin de seconder les essais d'indépendance des bourgeois pour pouvoir lutter lui-même contre des vassaux trop peu disposés à reconnaître son autorité ; mais, dans ses domaines particuliers, la royauté française n'a jamais favorisé le mouvement communal, à moins d'avoir à redouter une émancipation violente de la bourgeoisie, sans posséder la force nécessaire pour y résister. Hormis ce cas, elle a lutté contre l'esprit communal, elle l'a comprimé durement chaque fois qu'elle s'est trouvée assez puissante pour l'étouffer. Il ne faut pas s'en étonner ; la seule base du pouvoir royal, c'est l'autocratie ; la commune avait pour principe l'administration locale du peuple par lui-même, elle était l'opposé du régime du bon plaisir monarchique et devait le renverser.

C'est à la troisième origine que se rattache la commune de Rouen ; elle lui fut octroyée par ses ducs. Mais il ne faudrait pas en faire honneur à leur générosité ; cette concession leur était imposée par les circonstances, elle était un besoin pour eux. Tous ces prétendants qui s'étaient disputé la Normandie, pour son malheur, avaient senti l'indispensable nécessité de s'attacher la riche et nombreuse bourgeoisie de la capitale

[1] M. Bachelet, *ibidem*.

normande ; de là les priviléges qu'ils lui ont accordés. D'ailleurs, la commune de Rouen s'était établie d'elle-même, avant ces concessions, sans révolte, sans secousse aucune, par l'effet naturel des choses. Pendant qu'Etienne de Blois et Geoffroy Plantagenet se disputent la Normandie, les bourgeois se lassent de souffrir de toutes ces guerres seigneuriales ; leurs ghildes s'assemblent sur la place publique, elles jurent de maintenir les priviléges qu'elles avaient obtenus de Guillaume et qui sans cesse étaient violés depuis sa mort. Geoffroy, reçu dans la ville par les habitants, malgré l'opposition des nobles, partisans d'Etienne, récompense les Rouennais de leur concours énergique en confirmant ces priviléges et en promettant de les faire jurer par sa femme et ses fils [1]. Henri II Plantagenet, son fils et successeur, devenu duc de Normandie, les sanctionne à son tour, afin de pouvoir aller, avec plus de sécurité, conquérir le trône d'Angleterre, et il accorde à la ville une charte de liberté : ainsi commence l'affranchissement de la bourgeoisie rouennaise. Mais cette charte est vague [2] ; elle n'établit pas encore une véritable constitution communale ; elle parle des ghildes, de la commune, des magistratures municipales, mais il n'y est pas question de maire, de pairs ni d'assemblées communales. Qu'importe ? La commune est faite, les Rouennais sauront bien la constituer solidement, et nous allons la voir lutter et s'agrandir sans cesse pendant près de deux siècles.

Mais, avant d'aborder toutes ces luttes qui, pour s'être concentrées dans l'intérieur d'une ville, n'ont pas eu moins de grandeur et de résultats utiles à l'humanité, rappelons-nous quel était l'état de Rouen à cette époque.

Au nord, il avait encore sa vieille enceinte de murailles qui, partant du Pont de Robec, longeaient le côté septentrional de notre place des Carmes et rejoignaient la Poterne, protégées extérieurement par les fossés creusés sur l'emplacement actuel des rues de Géricault et des Fossés-Louis VIII. A l'ouest, la Renelle ; à l'est, le cours de Robec lui servaient encore de limites [3]. Au sud, le lit de la Seine n'était pas rétréci par des

[1] M. Chéruel, *ibidem*, premier vol., p. CXI et suiv.
[2] M. Chéruel, *ibidem*, p. 18 et 19.
[3] Orderic Vital, p. 690, *Scrip. rer. Normann.* — Ap. Duchesne.

quais[1]. La création des terres neuves, par suite des travaux ordonnés par Rollon pour rattacher les îlots à la terre ferme, la construction de sa forteresse, celle du vieux château par le duc Richard Ier, ont dû permettre à la population de s'étendre, dans cette direction, au-delà de l'enceinte primitive des Romains. Il est possible, probable même, ainsi que nous l'avons dit à la fin du règne du duc Richard Ier, qu'un nouveau rempart ait protégé ces terres conquises sur le fleuve pour les renfermer dans la ville; mais on n'en voit pas la preuve bien certaine dans l'histoire. En tous cas, c'eût été un agrandissement partiel seulement. Vers le nord, nous avons vu, sous Henri Ier, la population dépasser le fossé des Gantiers, s'avancer vers l'Aubevoie (Beauvoisine) et Saint-Ouen. Rien n'indique non plus qu'on ait construit sur cette ligne des remparts nouveaux, si rapprochés de l'enceinte primitive, pour contenir cette exubérance de population. Il est plutôt à croire que les habitants de ce nouveau quartier *extra muros* se seront mis à l'abri derrière ce second fossé nommé des Gantiers. A l'ouest et à l'est, de nouvelles agglomérations s'étaient également établies en dehors des fortifications.

Un moment est arrivé où, par suite du développement de l'industrie et du commerce, cette nouvelle portion de la cité, située *extra muros*, est devenue plus industrieuse, plus riche, plus étendue, plus importante que celle qui demeure renfermée dans l'étroit espace de l'enceinte romaine; alors il y a eu intérêt à la faire entrer dans l'intérieur des remparts[2]. — De là une seconde enceinte. — Malgré les savantes recherches de M. Richard, il est impossible d'assigner une époque fixe à la construction de cette deuxième ligne de fortifications. Mais, à défaut de documents positifs, M. Richard tire des faits historiques une série de probabilités qui deviennent presque des preuves. Par qui peut-elle avoir été tracée, si ce n'est par Geoffroy qui avait intérêt à récompenser les Rouennais de leur concours énergique en sa faveur, « à s'assurer l'affection et l'appui d'une « population active, laborieuse, opulente, dont l'adjonction « devait doubler la force de la métropole, sur la fidélité et le

[1] M. Chéruel, *ibidem*, premier vol., p. 6.

[2] Richard, *Enceintes militaires de Rouen*, *Revue de Rouen*, mars 1846, p. 169-170.

« dévouement de laquelle reposait tout l'avenir de sa puis-
« sance ? [1] »

On peut donc conclure, comme le fait cet éminent et docte critique, que Geoffroy Plantagenet a commencé la deuxième enceinte. Au bout de sept ans de règne, il est mort en la laissant inachevée ; son fils Henri II, pendant les trente-huit années de sa domination puissante, a terminé l'œuvre commencée par son père (1151-1189) [2].

Mais quelles étaient les limites de cette ligne nouvelle de fortifications ? Ici encore nous allons copier les données savantes de M. Richard. — « A l'est et au nord, à quelques légères dé-
« viations près, le tracé est conservé par les rues de la Chèvre,
« du Ruissel (ou petit ruisseau), du Pont-de-l'Arquet, de l'Epée,
« du Bourg-l'Abbé, Pincedos et Beffroy [3]. » Sur une partie de ce trajet, « le mur de l'abbaye de Saint-Ouen était en même
« temps mur de la ville, à partir du point de jonction de la rue
« du Pont-de-l'Arquet et de la rue des Faulx, et c'est seule-
« ment plus tard qu'il a été avancé jusqu'à la rue de l'Epée [4]. »
« La limite occidentale, dit M. Chéruel [5], est plus difficile à
« indiquer. Il est probable que le Vieux-Marché fut enveloppé
« dans la nouvelle enceinte, et que les murs longèrent la rue
« Saint-Vigor (rue des Béguines), l'église Saint-Pierre-le-Por-
« tier, et le terrain où l'on a percé plus tard la rue des Jacobins
« ou des Frères-Prêcheurs (rue de Fontenelle). » M. Richard semble accepter cette délimitation. — Vers le sud, la limite est toujours la Seine, peut-être suivant une ligne tirée à peu près de l'extrémité ouest du château de Rollon jusqu'à l'extrémité est de celui de Richard I[er]. La partie inférieure de notre rue Grand-Pont et les rues adjacentes étaient encore baignées par le fleuve. Ces remparts étaient garnis de place en place de tourelles ou demi-tours qui faisaient saillie en dehors de la ligne des murs et portaient le nom de *gardes* [6].

Voyons maintenant les portes principales. Au nord-est, la

[1] Richard, *Enceintes militaires de Rouen*, *Revue de Rouen*, mars 1846, p. 169-170.

[2] Id., *ibidem*, p 170.

[3] Id., *ibidem*, p. 157.

[4] Id., *ibidem*, p. 174.

[5] M. Chéruel, *ibidem*, introduction, p. CIII.

[6] Richard, *ibidem*, p. 164.

porte Saint-Léonard, qui s'ouvrait vers la rue de la Croix-Verte, à l'angle des murs dont le cours de Robec et l'ancienne rue de l'Aumône ont gardé le tracé, et qui depuis est restée enclavée dans le mur de la vieille abbaye de Saint-Amand, fut remplacée par la *porte de Saint-Ouen*, au point de jonction des rues du Pont-de-l'Arquet et des Faulx, d'après M. Richard [2]. Au nord, à la porte Sainte-Apolline succéda celle de la *Boucherye-Beauvoisine*, au bout de la rue Pincedos (de Montbret). Elle fut ainsi nommée parce que, dans les maisons les plus rapprochées de cette porte, fut établie la *Boucherye-Beauvoisine* [3].

Plus tard, lors de la construction de la troisième enceinte, la porte Beauvoisine sera reculée jusque vers la Rougemare.

En continuant vers l'ouest, on rencontrait d'abord la *porte Bouvreuil*, au pied de la côte ainsi nommée parce que, sur son emplacement, dit-on, avait existé une boverie ou bouverie, fief ou métairie ; elle laissait bien loin derrière elle la fausse porte ou Poterne. Puis se trouvait la *porte Etoupée* [4].

A l'ouest, après la porte de Caux, l'ancienne porte Machacre ou Massacre semble remplacée par celle qui a fait donner à une église voisine le nom de *Saint-Pierre-le-Portier* [5]. Elle devait se trouver vers la rue de Crosne, un peu plus loin que la rue de Florence. Il ne faut pas oublier que la dernière enceinte seulement nous fera arriver à la *porte Cauchoise*.

Au sud, il y en avait plusieurs pour faciliter l'accès du port ; la plus célèbre était celle du *Grand-Pont*.

Enfin, à l'est, à la porte de Robec avait succédé celle du *Pont-Honfroy*, à la hauteur des rues du Ruissel et de la Chèvre.

Tout en construisant cette nouvelle enceinte, on avait conservé la première à l'intérieur. Aussi, lorsque, en 1204, Philippe-Auguste vint assiéger Rouen, on dit que cette ville avait alors doubles murs et triples fossés.

Quant à l'intérieur de la ville, c'était un amas de cabanes presque toutes en bois, où le feu trouva si souvent un aliment

[1] Richard, *ibidem*, p. 173.
[2] Id. *ibidem*, p. 176.
[3] Id. *ibidem*, p. 165.
[4] Id. *ibidem*, p. 157, notes.
[5] M. Arist. Guilbert, Ve vol., p. 425, *ibidem*.

trop facile. Quelques édifices s'élevaient au-dessus de cette inextricable confusion d'habitations qui, entassées dans des ruelles étroites, humides, obscures, malpropres, se rejoignaient par le haut d'un côté de la rue à l'autre. D'abord, au sud-est, s'élevait le château bâti par Richard Ier sur l'emplacement occupé par nos halles actuelles. Ses fossés larges et profonds, remplis par les eaux de la Seine à chaque marée montante, ses tours sombres, son haut donjon où l'on apercevait toujours le *Saut de Conan*, donnaient à ce quartier un morne aspect de tyrannie féodale. Un peu au nord était l'église métropolitaine de Sainte-Marie-de-Rouen, non pas notre cathédrale actuelle, mais celle que l'archevêque Maurille avait consacrée en 1063. Elle était remplie des trésors qu'y avaient entassés la piété des ducs et celle des fidèles ; mais, au dehors, c'était un monument sévère dont le rigide plein cintre et le parvis entouré de murailles comme une forteresse n'avaient rien pour égayer la vue. Çà et là, on apercevait quelques tours d'églises, mais lourdes, quoique élevées déjà, et non point entourées de ces flèches élancées qui, plus tard, sembleront vouloir enlever de la terre l'esprit humain pour l'emporter vers le ciel.

Les églises étaient les unes sur les autres dans cet espace si étroit. A celles qui existaient déjà dans l'enceinte primitive, c'est-à-dire la Cathédrale avec ses maisons capitulaires, Saint-Herbland, Notre-Dame-de-la-Ronde (rue Thouret), Saint-Lô, Saint-Cande le Jeune (rue aux Ours, derrière la fontaine, vers la rue du Petit-Salut), Saint-Cande le Vieux (place du Gaillarbois), Saint-Pierre-du-Châtel (au haut de la rue Nationale), Saint-Etienne-des-Tonneliers, Saint-Martin-du-Pont ou de la Roquette, Saint-Denis, Saint-Martin-sur-Renelle, Saint-Nicolas (dans la rue du même nom), Saint-Amand, plus les chapelles de Saint-Léonard, près de Saint-Amand, de Saint-Philibert à la Poterne, de Sainte-Apolline, près de notre carrefour de la Crosse, etc., il faut ajouter celles qui se trouvèrent enclavées dans la ville par le nouvel alignement des murailles[1]. Ces églises étaient celles de Saint-Pierre l'Honoré, au haut de la rue Ecuyère ; — Sainte-Marie la Petite, rue des Bons-Enfants, au haut de la rue de la Prison ; — Saint-Sauveur, sur la place du Vieux-Marché, vers la rue du Vieux-Palais, paroisse où furent inhumés les

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, id., p. 425.

parents de Pierre et de Thomas Corneille ; — Saint-Georges, à l'angle de la rue du même nom, place de la Pucelle ; — Saint-André-aux-Febvres ou Forgerons, la plus riche de toutes en reliques et dont on admire la tour, rue Jeanne-Darc ; — Saint-Vincent-sur-Rive, un peu plus bas dans la même rue, une de nos paroisses actuelles ; — Saint-Michel, à l'angle de la rue de la Grosse-Horloge et du Vieux-Marché ; — Sainte-Croix-des-Pelletiers, rue du même nom ; — Saint-Vigor, rue des Béguines ; — enfin Saint-Laurent, Saint-Godard, Saint-Maclou, ces deux dernières conservées encore aujourd'hui à l'exercice du culte. — La vaste abbaye de Saint-Ouen se trouvait aussi réunie à la ville et occupait un emplacement considérable à peu près circonscrit par la place de l'Hôtel-de-Ville, les rues de la Seille, Bourg-l'Abbé, de l'Épée, une partie de la rue des Faulx, et revenant jusqu'au débouché de la rue de l'Hôpital sur la place. Mais le quartier du Bourg-l'Abbé, fief de l'abbaye de Saint-Ouen, restait en dehors des murs [1].

Au centre même de la ville, comme pour assombrir encore cet aspect général de tristesse, siégeaient les juridictions féodales : l'Official, ou Tribunal du chapitre, dans les bâtiments de notre Cour des Libraires ; — le sénéchal de Saint-Ouen, à la porte de l'abbaye ; — le haut bailli des ducs de Normandie, tenant le plaid de l'épée, ou Tribunal criminel, dans la cour du Baile ou Bel, à l'entrée du château, sur notre place actuelle de la Haute-Vieille-Tour. — De plus, on ne pouvait franchir presque aucune porte sans rencontrer, tout autour de la ville, les hideux gibets où chacune des juridictions accrochait ses condamnés, laissant le vent balancer leurs squelettes jusqu'à ce qu'ils tombassent d'eux-mêmes sur le sol. — A Saint-Paul on voyait ceux de l'abbesse de Montivilliers ; à la fontaine Jacob, rue Préfontaine, ceux des religieux de la Trinité-du-Mont ou de Sainte-Catherine ; à Bihorel, ceux de l'abbaye de Saint-Ouen ; ceux du duc de Normandie, au Mont de Justice, nommé le Mont-Fortin, quand, au milieu du XVI[e] siècle, les chanoines réguliers de Saint-Augustin le cédèrent à un sieur Fortin, conseiller au Bailliage. — (Auparavant, il avait appartenu aux religieux du Mont-aux-Malades qui, pendant quatre siècles, y

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 425.

avaient entretenu une léproserie; on l'appelait alors les Bruyères-des-Lépreux)[1]; — enfin, à Saint-Gervais se dressaient ceux de l'abbé de Fécamp. Il y en avait d'autres encore dans la banlieue de Rouen; ils appartenaient aux sires de Préaux, du Vivier, de Roncherolles, de Maromme, etc.

Au milieu de toutes ces juridictions féodales, on ne voit pas qu'une justice pour les bourgeois ait été instituée par Geoffroy Plantagenet et son fils Henri II, pas plus qu'ils n'ont établi d'administration municipale proprement dite. Mais, en attendant que les bourgeois eux-mêmes comblent cette double lacune, la première charte communale n'en est pas moins d'une haute importance pour leur affranchissement. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir la colère qu'elle excite parmi le clergé. Nous avons déjà relaté l'exaspération qui s'emparait de l'abbé de Nogent au seul mot de commune. La violence n'ayant pas réussi à en empêcher l'adoption, le clergé eut recours à un autre moyen ; il essaya d'abuser du prétexte religieux pour en arrêter l'essor. En 1189, dans un concile tenu à Rouen, le président, notre archevêque Gauthier le Magnifique, s'exprimait ainsi : « Il y a des clercs et des laïques qui forment des associations « pour se secourir mutuellement dans toute espèce d'affaires et « spécialement dans leur négoce, portant une peine contre ceux « qui s'opposent à leurs statuts. La Sainte-Écriture a en hor- « reur de pareilles associations ou confréries de personnes « laïques ou ecclésiastiques, parce que, en les observant, on « s'expose à se parjurer. Nous défendons donc, sous peine d'ex- « communication, qu'on fasse de semblables associations ou « qu'on observe celles qui auraient été faites[2] ». Qu'était donc devenue pour l'archevêque cette magnifique maxime de l'Évangile : Aidez-vous les uns les autres ?

Heureusement l'opposition trop intéressée du clergé n'empèche pas la charte de porter ses fruits. D'abord, elle garantissait aux bourgeois de Rouen le droit de propriété. — C'était abolir pour eux le servage, puisque, sous le régime féodal, le vilain ne possédait rien en propre, pas même sa femme et ses enfants.

Les bourgeois rouennais n'étaient plus forcés de comparaître

[1] M. N. Periaux, *Hist. sommaire de Rouen*, p. 61.
[2] M. Chéruel, *ibidem*, prem. vol., p. 36.

devant un tribunal situé hors de la ville, celui-là seul excepté qui serait présidé par le duc en personne, et encore pas au-delà de Sainte-Vaubourg (près de Quevillon) et de Oissel, qui étaient alors les limites de la banlieue de Rouen. Ils n'étaient plus tenus de se battre contre les champions soldés par leurs adversaires, quand dix témoins attestaient qu'on leur opposait un mercenaire : c'était enlever les vilains à toutes les vexations arbitraires et tyranniques de la juridiction féodale, tant cléricale que laïque. — Ils étaient exemptés du logement des troupes, de toute corvée à la monnaie ou dans la vicomté, de toute espèce d'aides ou contributions indirectes aux barrières, de toute taille ou impôt direct : c'était affranchir des exactions seigneuriales ces pauvres vilains, taillables et corvéables à merci jusqu'alors, et leur faciliter le moyen de faire leur commerce. — Enfin, et c'était là le plus important de tous leurs priviléges, ils avaient seuls le droit de faire commerce avec l'Irlande. Cherbourg, par exception unique, pouvait y envoyer un navire, mais un seul, et une fois par an seulement. — Tous les navires venant d'Irlande étaient tenus de se rendre à Rouen. — Nous retrouvons même là des prescriptions qui se ressentent de la dureté des caractères à cette époque : le port de Dungeness étant réservé, depuis Edouard le Confesseur, aux marchands de Rouen, leurs matelots avaient le droit, s'ils y trouvaient un vaisseau étranger, de lui ordonner de s'éloigner, et, en cas de refus, de couper le câble à la marée suivante, et de livrer ce vaisseau à tous les hasards de la mer. — De plus, les nautes de Rouen avaient seuls le droit de naviguer sur la Basse-Seine et de décharger des marchandises sur le port de la ville.

Certes, avec le progrès actuel des idées, ces priviléges étaient exclusifs de toute liberté; mais, à cette époque, le monopole pouvait seul protéger le commerce. D'ailleurs, ce grand et fécond sentiment du patriotisme qui s'étend à tout le pays ne pouvait être né encore; l'amour de la patrie se réduisait alors à celui du sol natal.

L'avènement des communes, en général, a produit encore d'autres résultats pour le bien des peuples; il a initié les habitants des villes à la connaissance des travaux publics, à la répartition des impôts, à la comptabilité des recettes et des dépenses; il les a instruits, il les a formés aux sentiments de

liberté, d'égalité ; il a inauguré le droit d'intervention des citoyens dans les affaires publiques, le gouvernement de la nation par elle-même ; il a été le premier pas vers les glorieuses réformes opérées dans la société française en 1789, et le pouvoir souverain lui-même en a profité.

CHAPITRE XII[1].

LA COMMUNE SOUS HENRI II. — DEUXIÈME SIÉGE DE ROUEN, 1174. — LÉPROSERIES. — MONT-AUX-MALADES. — SAINTE-VENISE. — LUTTE CONTRE LE CHAPITRE A L'OCCASION DU PARVIS. — CONSTITUTION DE LA COMMUNE. — INCENDIE DE LA CATHÉDRALE, ETC. — MEURTRE D'ARTHUR DE BRETAGNE. — SIÉGE ET PRISE DE ROUEN PAR PHILIPPE-AUGUSTE, 1204.

Henri II ne tarde pas à recueillir les fruits de son alliance avec les bourgeois. Rouen ne s'émeut pas de lui voir enlever, pour les besoins de l'Etat, une partie des trésors de la cathédrale ; il se montre peu sympathique à Thomas Becket, lorsque ce prélat, en lutte avec son bienfaiteur et souverain, vient se réfugier, en 1170, dans la Normandie. — Le clergé voulait trop sortir de son pouvoir spirituel et envahir la puissance temporelle pour ne pas perdre beaucoup de l'ascendant moral qu'il aurait conservé en se renfermant dans le sanctuaire.

En 1174, Rouen montra mieux encore sa reconnaissance envers le souverain qui lui avait concédé la commune. Henri II était en Angleterre, occupé à réprimer une révolte, lorsque son fils aîné, Henri Court-Mantel, donna une preuve nouvelle de ces désunions qui ont existé jusqu'à la fin dans la famille de Guillaume le Conquérant et que l'on retrouve, à toutes les époques de l'histoire, dans presque toutes les familles princières. Il voulait, comme Robert Courte-Heuse, forcer son père à lui céder la Normandie. Accompagné du roi de France Louis VII, qui était toujours prêt, comme ses prédécesseurs, à soutenir les fils ou les barons rebelles d'un vassal qu'il n'osait combattre et ou-

[1] M. Chéruel, *Hist. de la commune de Rouen*, premier vol., p. 20 à 96, *passim*.

bliait la magnificence royale avec laquelle ce même vassal, en 1158, l'avait accueilli à Rouen, au retour d'un pélerinage au Mont-Saint-Michel; suivi du comte de Flandre et de plusieurs autres seigneurs, Henri Court-Mantel vient mettre le siége devant la capitale du duché. Rouen se défend avec un courage héroïque et force les ennemis à suspendre les hostilités. Abusant de la trève, ils veulent escalader par surprise les remparts, pendant que les assiégés célèbrent la fête de saint Laurent (août 1174). Mais, du haut du beffroi, quelques clercs sont frappés du mouvement des assiégeants; ils font retentir la vieille Réboll ou Rouvel, les bourgeois accourent aux remparts, renversent les assaillants, et quand Henri II arrive d'Angleterre pour défendre sa capitale normande, Louis VII le trompe en feignant de vouloir négocier, il s'enfuit pendant la nuit.

Henri récompense ses braves bourgeois de Rouen en ajoutant à la Charte que tous les plaids d'achats, gages, dettes ou héritages auront lieu dans Rouen devant un tribunal composé de bourgeois ; c'est l'idée première d'une sorte de tribunal consulaire.

Comme ses prédécesseurs, Henri II a le goût des constructions[1]. Il agrandit ou construit le parc de Quevilly, bâtit un château et une chapelle sur la rive gauche de la Seine, en face de la forteresse ducale, et transforme ensuite ce château et cette chapelle en prieuré de Saint-Julien, ou Salle aux Pucelles; c'était une maison de refuge pour les jeunes filles nobles atteintes de la lèpre. Cette maladie, rapportée des croisades, était très répandue alors, et la science était impuissante à la guérir. Il dote une autre léproserie, construite en 1131 par vingt paroisses de la ville sur le mont Saint-Jacques qui prend alors le nom de Mont-aux-Malades; il en reconstruit l'église et la dédie à Saint-Thomas de Cantorbéry (1174-1175), Thomas Becket, assassiné par ses suggestions; il gratifie cet établissement du revenu d'une foire de huit jours, celle de Saint-Gilles; il lui assure des ressources considérables en biens-fonds, en rentes, en redevances féodales. Dans la suite, quatre autres léproseries ou maladreries furent fondées : celle de Saint-Claude et de Saint-Christophe, à Darnétal, par les paroissiens de Carville, de Longpaon et de Saint-Vivien, près Rouen; celle de

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 426, V[e] vol.

Sainte-Marguerite, près l'église de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, par les paroisses de Saint-Maclou, de Saint-Cande-le-Vieux et de Saint-Paul ; celle de Sainte-Véronique ou de Sainte-Venise, au Boisguillaume, par les paroissiens du Boisguillaume unis à ceux de Saint-Laurent et de Saint-Godard de Rouen; enfin, celle de Saint-Gervais[1]. — Ces hôpitaux étaient de vastes enclos, plus ou moins grands, renfermant un jardin, une église, un cimetière. Chaque malade avait sa cellule particulière ; chaque sexe, son enclos. C'étaient de véritables maisons de détention ; les malades, une fois entrés, n'en sortaient plus que pour aller dans la tombe, et, sachant que leur mal était incurable, qu'ils étaient en horreur au reste du monde, ils imploraient la mort comme l'unique soulagement à leurs maux. Ceux qui parvenaient rarement à s'échapper de ces antres de la douleur étaient traqués et tués comme des bêtes malfaisantes. Les maladreries étaient généralement construites sur le bord des grandes routes, sans doute pour solliciter et faciliter la bienfaisance des passants[2].

Vers la fin du règne de Henri II, une sorte d'aristocratie commerciale s'était déjà créée dans Rouen ; elle comprenait les pairs ou principaux bourgeois, et c'est dans son sein qu'on choisissait exclusivement le maire et les échevins. Plus tard, cette aristocratie deviendra un danger pour l'indépendance des autres membres de la commune, et nous verrons ces derniers réagir contre elle. Mais alors elle était utile pour donner plus d'unité à la résistance que la commune avait besoin d'opposer aux nobles et aux prêtres. C'est surtout contre le clergé, qui prétendait s'arroger en même temps la puissance du glaive et celle de la religion, contre les impérieux chanoines de la cathédrale de Rouen, contre les riches et orgueilleux moines Bénédictins de Saint-Ouen, que la commune aura des luttes à soutenir.

La première éclate entre la commune et le chapitre. Richard Cœur-de-Lion avait succédé à Henri II en 1189 ; il était venu à la cathédrale de Rouen ceindre l'épée et recevoir l'anneau comme duc de Normandie. A cette occasion il avait confirmé tous les priviléges accordés aux bourgeois par son père, et le

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 427. — *Lettres sur la Ville de Rouen*, par M. A^dre L... 1826, p. 124-125.

[2] *Lettres sur Rouen*, *ibidem*, p. 125.

calme se maintint dans tout le duché tant qu'il y séjourna. Mais lorsque, entraîné par les idées de l'époque, il fut parti pour la croisade, alors les rivalités et les haines se déchaînèrent.

En 1188, un incendie avait détruit le mur qui entourait le parvis de la cathédrale, lieu d'asile pour les criminels, de franchise pour les marchands. Henri II avait eu bien de la peine à empêcher les bourgeois de s'opposer à sa reconstruction. Mais les chanoines ne s'étaient pas contentés de le rétablir, ils y avaient ajouté des créneaux comme aux remparts d'une forteresse, et, dans l'enceinte, ils avaient élevé des échoppes pour les marchands que l'exemption de tous droits ou franchise ne manquait pas d'y attirer. C'était faire un marché de l'église dans l'intérieur de laquelle on allait bruyamment traiter les affaires, au point de troubler les offices ; mais les chanoines ne songeaient qu'à faire tort à la commune. En effet, ce marché franc devait être une concurrence ruineuse pour les marchands rouennais soumis à de lourds impôts. Quand le peuple apprend que sa municipalité a vainement essayé de faire entendre au chapitre des réclamations modérées, emporté par la colère, il renverse le mur et les échoppes. Les chanoines furieux ont recours au moyen suprême de l'Eglise, ils excommunient toute la ville. Or l'anathème n'avait pas seulement comme résultat la privation des offices religieux pour tous indistinctement, innocents et coupables, ce qui était déjà une peine bien grande en ces temps de foi ; il n'entraînait pas uniquement la suspension des baptêmes et des mariages, mais aussi celle des sépultures ; il fallait alors garder les morts dans les maisons ou les abandonner sur la voie publique. Le clergé ne s'occupait point des pestes qui pouvaient en résulter pourvu qu'il défendît ce qu'il prétendait être ses privilèges. Pendant six mois la commune résiste énergiquement ; mais, aux approches de Pâques, les bourgeois introduisent dans la ville des prêtres du dehors, brisent les portes des églises et font célébrer par ces prêtres les fêtes religieuses dont ils ne voulaient pas être privés. Nouvelle excommunication lancée par les chanoines et contre les bourgeois, et contre les prêtres qui avaient célébré les offices. Le pape lui-même, Célestin III, se mêle de la querelle, mais les Rouennais résistent toujours.

En 1198, une diversion vient interrompre la lutte. Pendant

que Jean-sans-Terre profite de la captivité de son frère, le roi Richard, pour usurper le trône d'Angleterre, Philippe-Auguste marche sur Rouen. Les bourgeois, pour le braver, l'attendent les portes ouvertes, et bientôt, découragé par leur résistance héroïque, le monarque se retire en brûlant les machines qu'il avait fait construire à grands frais pour battre les murs de la ville[1].

Ce danger passé, les discordes renaissent. Richard, sur les instances d'une députation rouennaise, écrit du fond de sa prison pour se porter garant de la commune. Bientôt, il revient libre d'Allemagne et les bourgeois s'engagent à relever le mur et les échoppes. Mais alors les chanoines, qui ne s'étaient pas montrés les moins désireux de terminer une querelle si nuisible à leurs intérêts, se croient soutenus par le duc-roi et veulent exiger en plus des indemnités La commune les refuse; le pape Célestin III intervient encore inutilement, et Richard, qui, pendant ce temps, prenait à l'archevêque de Rouen sa ville d'Andeli et faisait construire tout auprès le Château-Gaillard, ne s'occupe plus de forcer les bourgeois à exécuter leur promesse. Les chanoines de Rouen, effrayés de l'énergie de la commune, s'allient avec ceux de Cambrai, qui, eux aussi, avaient à lutter contre les bourgeois de leur ville; l'inflexible Innocent III ne parvient pas à dompter les Rouennais. Plus tard enfin, les chanoines se décident à relever leur mur à leurs propres dépens, encore n'en obtiennent-ils de saint Louis l'autorisation qu'à la condition de ne pas donner à ce mur plus de quatre pieds d'élévation. Quant aux échoppes, la commune leur permit seulement d'en reconstruire un petit nombre, et elle eut soin d'y veiller strictement.

Ainsi, voilà les bourgeois, ces humbles vassaux d'hier que le clergé méprisait et tourmentait tant, devenus assez forts pour résister victorieusement à un puissant chapitre et à deux papes, dont l'un était le fameux Innocent III, plus absolu et non moins hautain que Grégoire VII. Que de luttes pour arriver à ce que des prêtres ne fassent pas un marché de leur église! Et cependant, Jésus avait chassé les marchands hors du Temple à coups de corde.

[1] Guill. de Neub., XVIII, 38. (*Script. rer. Gall.*) — M. Arist. Guilbert, V, 427, *ibidem*.

En 1199, Richard, ce type du guerrier brutal, sanguinaire et cupide du moyen-âge, était tué au siége du château de Chalus où il était allé dans l'espoir de trouver un trésor, et, avant de mourir, il donnait l'ordre que son cœur fût rapporté à la cathédrale de Rouen.

L'avénement de Jean-sans-Terre est encore une cause d'accroissement de puissance pour la commune de Rouen. Obligé, comme ses prédécesseurs, de rechercher l'appui des riches et puissants bourgeois de cette ville pour essayer de consolider son trône chancelant sous les coups des partisans de son neveu, Arthur de Bretagne (1202), il ne se contente pas de leur confirmer les priviléges antérieurs, il y ajoute le droit de banlieue; en d'autres termes, il leur reconnaît un droit de protection ou d'autorité sur un grand nombre de bourgades voisines qui, pour échapper à la tyrannie de la noblesse ou du clergé, avaient déjà recherché l'appui de la commune de Rouen. De Sainte-Vaubourg jusqu'à Oissel, sur un espace de près de huit lieues, tous les villages riverains de la Seine s'étaient placés sous l'autorité du maire de la puissante commune. Dans un vaste rayon autour de la ville, le Boisguillaume, Longpaon, Carville, Saint-Martin-du-Vivier, Préaux, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Franqueville, Maromme, Bondeville, Montigny, Saint-Etienne-du-Rouvray, une partie des Essarts, relevaient également de ce magistrat.

Cette extension considérable inspire alors à la vaillante commune le désir de se donner une constitution écrite, car, jusqu'alors, sa municipalité n'avait eu d'autres guides que les circonstances et l'usage. Ainsi les bourgeois vont combler eux-mêmes la dernière des deux lacunes que Geoffroy et son fils Henri II avaient laissées subsister dans leurs chartes.

Comme toute société au moyen-âge, la commune sera soumise à une hiérarchie presque copiée sur la féodalité. Au sommet était le maire; au-dessous de lui se trouvaient les douze échevins, puis les douze conseillers, ensuite les cent pairs, enfin les bourgeois ou jurés. Les pairs seuls nommaient le maire, les échevins et les conseillers; ils les choisissaient dans leur sein. Le peuple n'avait d'autre droit que d'élire les quarteniers ou gardes des paroisses. C'était constituer véritablement une aristocratie bourgeoise, et, comme à Florence, comme à Venise, comme dans toutes les républiques italiennes du moyen-âge,

cette constitution aura ses travers et ses périls ; mais, ainsi que nous l'avons vu, la commune naissante ne pouvait se défendre et se maintenir qu'en concentrant le pouvoir dans un petit nombre de mains. Il fallait opposer une autorité plus ou moins perpétuée à cet antagonisme perpétuel de la noblesse et du clergé. Les abus viendront plus tard, et le peuple y saura mettre ordre; mais, en ce moment, il pouvait et devait respecter les pairs, glorieux fils de leurs œuvres, qui savaient défendre si bien la commune. D'ailleurs, si les fonctions municipales étaient un honneur insigne, elles étaient aussi un lourd et parfois dangereux fardeau, et la moindre infraction aux devoirs qu'elles imposaient était rigoureusement punie.

A Noël, les cent pairs ou prud'hommes élisaient parmi eux trois candidats ou prud'hommes parmi lesquels le roi choisissait un maire nommé pour une année seulement, mais rééligible. Il était tout à la fois grand juge pour toutes les affaires commerciales, civiles, criminelles même autres que celles de meurtre ou de mutilation; chef militaire, souverain administrateur des finances communales, tuteur des mineurs et notaire suprême de la commune. Trente sergents ou gardes le précédaient dans les cérémonies, vingt-quatre à pied, six à cheval.

Quant à la nomination des échevins et des conseillers, elle n'était pas soumise à l'approbation du roi. Deux fois par semaine, les échevins se réunissaient sous la présidence du maire, et malheur à celui qui trahissait le secret des délibérations, il était dépouillé de sa dignité et pouvait être condamné à une amende quelconque par ce magistrat. Tous les samedis, les douze conseillers et les échevins réunis délibéraient encore avec le maire. Enfin, tous les quinze jours, le samedi également, après les travaux de la semaine, les cent pairs traitaient les questions d'intérêt général. Toute absence non motivée, tout retard dans l'arrivée à chacune de ces assemblées, étaient punis d'une amende proportionnée à la dignité du délinquant; il en était de même, si l'on quittait l'assemblée sans permission, si l'on interrompait soit le maire, soit un autre orateur, pour prendre la parole sans autorisation; les injures pouvaient entraîner jusqu'à l'emprisonnement, et, dans tous les cas, la peine était double pour le maire.

Les statuts communaux s'occupaient ensuite de règlements destinés à maintenir parmi les bourgeois l'union qui seule fai-

sait leur force. Ils allaient jusqu'à prévoir les querelles féminines qui auraient pu amener la discorde. Quand une femme était convaincue d'être querelleuse et médisante, on lui attachait une corde sous les aisselles et on la plongeait trois fois dans le fleuve. Mais, la peine une fois subie, celui qui la lui reprochait publiquement était condamné à son tour.

Enfin, toute sollicitation était défendue auprès du maire et des pairs siégeant comme juges, afin qu'ils ne fussent pas exposés à oublier les règles de la justice.

Dans les premiers temps de la commune, les bourgeois de Rouen étaient astreints encore à diverses obligations onéreuses, entre autres au service militaire, et des mesures sévères avaient été prises pour qu'il se fit régulièrement. Dès que le roi ou l'un de ses officiers avait ordonné l'entrée en campagne, nul ne pouvait plus quitter la ville, sous un prétexte quelconque, sans la permission du maire qui déterminait avec les échevins le nombre de citoyens nécessaire pour garder la ville et veillait au départ des autres. Le jour venu, ceux-ci devaient se mettre en marche, à l'heure fixée; et si un bourgeois ainsi enrôlé restait dans la ville après l'heure, il était réputé indigne, sa maison était rasée; s'il n'en avait pas, il était soumis à une amende de cent sous, monnaie du temps, et livré à la justice du roi. Mais, dans la suite, sous le rapport militaire également, les bourgeois de Rouen obtiendront d'importants priviléges.

Dans toute cette constitution sévère et sage, une seule question donnera lieu plus tard à de sérieux démêlés entre le pouvoir central et le pouvoir communal. Les officiers royaux verront avec jalousie s'élever, à côté de leur juridiction, une autre juridiction rivale, celle du maire. Le vicomte de l'Eau, notamment, qui jusqu'alors avait seul jugé tous les procès relatifs aux poids et mesures, à la navigation, à la plupart des affaires commerciales, voudra souvent entraver la justice du maire. Mais, dans le principe, ces magistrats ne songent qu'à favoriser l'avènement de la commune. Plus tard, quand surgirent les querelles, les rois, Philippe III entre autres, soutiendront les maires contre leurs propres officiers; puis, Philippe de Valois et Jean II décideront qu'il ne pourra être fait appel des sentences du maire que devant l'Echiquier de Normandie. Quant à ce droit si gênant de mouture, après avoir appartenu successivement aux ducs, puis aux archevêques de Rouen, nous le verrons passer plus

tard exclusivement entre les mains de l'autorité municipale, comme les fermes sur les halles et marchés, les droits sur le vin, sur le poisson et diverses autres denrées, mais ce sera seulement après une lutte longue et opiniâtre.

Le règne de Jean-sans-Terre commence trop mal pour lui concilier la faveur des Rouennais. En 1200, pendant la nuit de Pâques, un incendie dévore la cathédrale avec ses cloches, ses livres, les ornements précieux accumulés dans son trésor, et de là s'étend sur une partie de la ville. Six mois après, nouveau sinistre près de la porte de Robec : Saint-Maclou, Saint-Denis, Saint-Cande-le-Vieux (place du Gaillarbois), et toutes les maisons environnantes sont détruites ; le château lui-même a son donjon en partie consumé. Avec l'esprit superstitieux du temps, c'était un triste début. On croyait voir une manifestation de la réprobation divine dans l'incendie de cette cathédrale où Jean, à l'exemple de ses prédécesseurs, venait de recevoir des mains de l'archevêque Gauthier le Magnifique l'épée et l'anneau des ducs de Normandie, et les désastres qui suivirent ne firent qu'augmenter cette croyance. On lui en voulait déjà d'avoir abandonné, en 1200, à Philippe-Auguste, le port de Quillebeuf, la clé maritime de Rouen[1] ; le mécontentement devint plus vif quand on le vit imposer des emprunts forcés tantôt aux plus riches bourgeois, tantôt à la commune, pour doter ses favoris. C'était donc en vain que, par sa charte, il avait exempté les Rouennais de tout impôt. Le ressentiment grandit encore quand on apprit qu'il abandonnait à deux courtisans, Laurent du Donjon, ancien maire de Rouen, et Geoffroi le Chambellan, un des pairs de la ville, deux de ses droits les plus lucratifs, le monopole du bois et du charbon qui se vendaient dans la cité : il voulait donc corrompre des membres de la municipalité pour obtenir plus facilement des subsides. Ce fut bien pis quand on sut que, toujours à court d'argent, il empruntait aux juifs, ces riches usuriers si détestés dans la ville, et les prenait publiquement sous sa protection, chargeant un de ses confidents de veiller à la sécurité de leur clos. Alors survint un fait qui acheva de le rendre odieux à la population de Rouen et de la Normandie entière.

Arthur, fils de Geoffroy, frère aîné de Jean-sans-Terre, avait

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 128.

été proclamé duc de Normandie à sa naissance. A la mort de Richard Cœur-de-Lion, il devait même lui succéder au trône d'Angleterre, et nous avons vu qu'un parti s'était formé pour le soutenir. Mais Jean, vainqueur au combat de Mirebeau, s'était emparé du royaume ainsi que du duché ; son jeune neveu était tombé captif entre ses mains et il l'avait fait transférer du château de Falaise dans celui de Rouen. En 1202, on apprit tout-à-coup la mort de ce pauvre enfant, alors âgé de quinze ans, et le mystère enveloppe encore aujourd'hui ce fait historique. Mais, à Rouen, la croyance populaire n'hésita pas à l'attribuer à un crime, et il est assez probable qu'elle ne s'est pas trompée. Pendant une sombre nuit des premiers jours d'avril, disait-on, une barque dans laquelle se trouvaient Jean-sans-Terre, un de ses écuyers et le jeune prince, avait été vue s'éloignant en silence de la rive[1]. Elle s'était dirigée du côté du mont Sainte-Catherine, afin de gagner un des endroits les plus solitaires de la vallée de la Seine. Là Jean, voyant que son écuyer, pris de remords ou de pitié, n'osait frapper un enfant sans défense, avait poignardé lui-même son neveu et l'avait ensuite précipité dans le fleuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jean, aussi ambitieux que lâche, voulait ajouter la Bretagne à ses possessions continentales. Les nobles qui avaient accompagné le jeune Arthur à Rouen prévoyaient bien quel sort lui était réservé. L'un d'eux, Guillaume de Bréauté, alla trouver un jour le roi Jean et lui déclara qu'il lui avait remis son neveu en bonne santé, rejetant ainsi d'avance sur l'oncle toute la responsabilité du crime qu'on savait médité contre le neveu. Si le jeune prince avait été transféré en Angleterre, comme on a voulu le prétendre, ou « *s'il avait succombé au chagrin de sa captivité,* » Jean ne l'aurait-il pas présenté mort ou vif à ses accusateurs, pour se disculper?

Philippe-Auguste n'attendait qu'une occasion pour reprendre aux Anglais cette belle et riche Normandie avec leurs autres provinces en France qu'il convoitait depuis si longtemps; la mort d'Arthur de Bretagne la lui fournit. Il cite Jean à comparaître devant les pairs de France, et, sur le refus de ce prince, il envahit ses possessions sur le continent. La haute et la basse Normandie tombent en son pouvoir; en 1204, il vient

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, id., p. 428.

pour la seconde fois mettre le siège devant Rouen. Malgré sa haine profonde pour Jean-sans-Terre, Rouen va s'illustrer encore par une défense héroïque.

Sa situation même l'obligeait à une vigoureuse résistance : il avait donné asile aux habitants de plusieurs villes voisines, Eu, Aumale, Driencourt (Neufchâtel) et Alençon ; il avait à craindre la vengeance de Philippe-Auguste dont plusieurs vassaux, faits prisonniers au commencement du siége, avaient été décapités dans ses murs; mais, par-dessus tout, il tenait quand même à conserver ses ducs. Capitale du duché de Normandie, situé sur le même fleuve que la capitale du pays de France et à quelques lieues seulement au-dessous d'elle, il n'aurait plus que le second rang s'il passait sous la domination des rois de ce pays. Maître exclusif de la navigation sur la Basse-Seine et du commerce avec l'Angleterre et l'Irlande, en possession de nombreux priviléges que lui contestait sans cesse la jalousie des autres villes, il craignait que Philippe, une fois vainqueur, ne foulât aux pieds toutes les libertés et ne lui enlevât son monopole commercial. Enfin, et nous pouvons l'avouer avec orgueil, il tenait à sa vieille réputation d'invincible[1].

Pendant quatre-vingts jours les Rouennais arrêtent l'armée nombreuse du roi de France. Voyant Philippe-Auguste maître d'Emendreville (Saint-Sever) et de la Barbacane, cette petite forteresse qui défendait la tête du pont de Mathilde sur la rive gauche, ils rompent de leur côté plusieurs arches de ce pont, et c'est seulement après quarante jours d'assauts et de combats continuels qu'ils consentent à une trève.

Il était d'usage, aux temps féodaux, quand une ville ou un château se trouvait à bout de ressources et de moyens de résistance, que les assiégés envoyassent sommer leur seigneur de les secourir dans un délai déterminé. Les Rouennais ne manquèrent pas de stipuler cette condition dans la trève, et un délai de trente jours leur fut accordé. De leur côté, les bourgeois livraient quarante ôtages, au choix du roi de France, et lui abandonnaient la Barbacane avec le droit de s'y fortifier. Aussitôt après, une députation était envoyée à Londres auprès de Jean-sans-Terre. Elle le trouva occupé à jouer aux échecs, fut obligée d'attendre qu'il eût fini sa partie pour exposer sa mission,

[1] Rad. Coggeshale, XVIII, p. 99. (*Scripl. rer. Gall.*)

et quand Jean-sans-Terre consentit enfin à répondre aux envoyés d'une ville qui depuis si longtemps bravait les horreurs d'un siége afin de lui rester fidèle, ce fut pour déclarer qu'il ne lui était pas possible de la secourir et qu'elle devait pourvoir elle-même à son salut.

Quelles ne durent pas être l'indignation et la désolation des Rouennais ! Mais le serment était prêté, les ôtages étaient livrés ; il fallut se soumettre, et Philippe-Auguste entra par la brèche, comme dans une ville conquise. Pour surcroît d'humiliation, on le vit abattre les remparts, combler les fossés, raser le vieux château des ducs de Normandie, qui, s'il rappelait quelques tristes souvenirs, rappelait aussi l'indépendance. D'ailleurs pouvait-on se fier aux paroles du vainqueur et à sa promesse de respecter les priviléges de la cité tels qu'ils avaient existé au temps du duc Richard Ier. Bientôt au nord de la ville, une nouvelle citadelle s'élevait pour empêcher les habitants d'oublier qu'ils étaient passés en vaincus sous la domination d'un nouveau maître [1].

Quand on étudie l'histoire, il semble que les calamités les plus tristes soient continuellement devenues des causes de grandeur pour l'avenir des peuples énergiques. Sur l'emplacement de ses fossés comblés, de ses murailles renversées, de son vieux château disparu, la riche et vaillante population de Rouen trouvera moyen de s'étendre encore. Les faubourgs d'Aubevoie (Beauvoisine), de Cauchoise, d'une partie de Martainville vont se trouver bientôt compris dans la troisième enceinte qui entoura notre ville. Et puis, si Rouen n'est plus la capitale d'un état indépendant, il entre dans la grande famille française ; il n'aura plus que le second rang, mais il saura l'occuper avec autant de gloire que s'il était au premier dans sa province isolée du reste de la patrie.

[1] Guillaume le Breton, chroniqueur du temps, exalte la victoire de Philippe-Auguste; il était chapelain de ce roi, et, par suite, ses éloges peuvent paraître suspects de flatterie.

CHAPITRE XIII.

COMMERCE, INDUSTRIE, NAVIGATION, DE 1150 A 1204.

Pendant les soixante années qui s'écoulent de l'origine de la commune à la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste (1150-1204), Rouen prend, à l'intérieur, une extension considérable sous le régime de la liberté communale. Son étendue devient trois fois plus grande, son port est l'entrepôt des marchandises du Nord et du Midi. Aussi cette période nous a-t-elle semblé digne d'être étudiée séparément au point de vue commercial, industriel et maritime. Rouen a le monopole « du com« merce des vins de France, qui s'exportaient par la Seine et « la mer à l'étranger, et réciproquement de toutes les denrées « amenées par la même voie et destinées pour la France[1]. »

Afin d'éviter que le port de Dieppe, appartenant au domaine ducal, pût lui faire concurrence, il avait obtenu que les usages maritimes de cette ville fussent assimilés aux siens.

Ses bourgeois associés à la ghilde des marchands de l'eau, en dehors de leurs relations naturelles avec les Scandinaves et du port de Dunegate que leur avait concédé Edouard le Confesseur, avaient, à Londres, une franchise absolue pour toutes leurs importations, excepté les vins et les craspois.

On nommait alors craspois tous les poissons à couenne dont la graisse fondue pouvait produire de l'huile ; et comme, au moyen-âge, on connaissait peu les huiles végétales, il en résulte

[1] Tout ce chapitre est extrait de l'excellent ouvrage de M. Ernest de Fréville, sur le *Commerce maritime de Rouen*, p. 107 à 183.

que la pêche de tous les poissons pouvant en produire avait pris en Normandie une grande extension; c'est à ce point qu'on fabriquait de l'huile même avec des harengs.

« Dans tous les ports et marchés de l'Angleterre » les marchands rouennais jouissaient des mêmes franchises que les Anglais, « ils ne payaient que les coutumes royales. »

A Rouen seulement pouvaient être équipés les navires à destination de l'Irlande. Nous avons vu que Cherbourg, par une exception unique, pouvait envoyer dans cette île un seul navire par an.

Aussi notre port était alors fréquenté par une foule de navires, et il excitait l'admiration d'Orderic Vital et de Guillaume de Newbridge.

Dès le IXe siècle, les pirates scandinaves avaient parcouru les côtes de l'Espagne, du Portugal, de la Provence, de l'Italie. Il n'est donc pas étonnant que l'établissement des Normands dans le royaume des Deux-Siciles fondé par Roger ait amené nos navires sur tous les points de la Méditerranée. Avant que les Croisés du pays de France prissent l'usage de s'embarquer à Venise, à Gênes, à Marseille, à Aigues-Mortes, nos vaisseaux transportaient des pèlerins en Palestine et en rapportaient des denrées. C'est ainsi que, au XIIe siècle, les épices commencèrent à se répandre en Normandie. La preuve en est que les habitants de Pont-Audemer, assiégés par Henri Ier en 1123, avaient enfoui, pour les préserver du pillage, outre leur or, leur argent et leurs étoffes précieuses, leur poivre et leur gingembre. Aux fêtes données à Caen par ce souverain figuraient des lions, des léopards, des lynx, des autruches, des chameaux qui ne pouvaient avoir été apportés que par mer.

Pour ces traversées, longues alors, nos vaisseaux relâchaient sur les côtes du Portugal. Ainsi, en 1147, deux cents navires frisons, flamands, anglo-normands, aidaient les Portugais à s'emparer de Lisbonne. En 1191, s'arrêtaient également dans ce pays soixante-trois vaisseaux anglo-normands destinés, avec les galères de Marseille, à transporter dans la Terre-Sainte l'armée de Richard Cœur-de-Lion. En 1188, les négociants de la Flandre, de l'Angleterre, de la Bretagne, de la Normandie s'associaient pour envoyer leurs bâtiments purger les côtes du Portugal et de l'Espagne des pirates mauresques.

En récompense de l'héroïque défense des Rouennais en 1174,

Henri II d'Angleterre les affranchit de tous impôts en deça et au-delà de la mer. « Ainsi, l'Angleterre, l'Aquitaine et l'Anjou « furent désormais ouverts à leurs spéculations, » et les exceptions pour le commerce des vins et du craspois, à Londres, se trouvèrent supprimées du même coup.

Indépendamment de Londres, Rouen était en relations suivies avec La Rochelle et Bayonne. Il transportait en Angleterre les vins de l'Ile-de-France et de la Bourgogne, et ses blés déjà renommés; il en rapportait des cuirs bruts, du plomb, de l'étain et du sel. De l'Irlande, ses vaisseaux rapportaient des fourrures, surtout de la martre. Ils portaient son froment à Bayonne; ils rapportaient les vins de la Gascogne et du Poitou.

Dans l'intérieur même de la ville, Rouen avait des industries anciennes et renommées, ses tanneries et ses cordonneries. Au milieu du XI[e] siècle, ses tanneurs formaient, près des murs, une importante corporation, ainsi que nous le prouve une charte de Henri II. Nous en avons vu les restes dans les rues de la Renelle, disparues lors du percement des grandes voies de l'Hôtel-de-Ville et de Jeanne-Darc. — Les cordonniers, ou mieux cordouanniers, tiraient leur nom du maroquin, ou cuir de Cordoue, qui servait à confectionner les chaussures élégantes. Les savetiers ne se servaient que de la basane. Alors déjà du maroquin se fabriquait à Rouen; mais le plus estimé se tirait encore de la ville de Cordoue. On aimait surtout le cordouan vermeil de Malaga.

Rouen avait, en outre, ses fabriques de draps qui devaient tirer alors leurs laines de l'Angleterre, leurs matières pour la teinture de la Gascogne, de la Castille et de Gênes.

Comme exportation, nos principales marchandises étaient le sel, le poisson frais, salé ou fumé. La pêche et la salaison du poisson constituaient une de nos principales industries. Le marsouin, l'esturgeon, le congre, le maquereau, le mulet, la plie, mais surtout le hareng, apparaissent à chaque instant dans les chartes commerciales.

Aussi les rois étaient-ils jaloux de cet état florissant de la Normandie. C'est là ce qui explique, en grande partie, leurs guerres incessantes contre notre province, environ depuis 1150 jusqu'en 1204 : les Rouennais étaient maîtres du cours de la Basse-Seine, ils gênaient ainsi l'approvisionnement de Paris. Louis d'Outre-Mer s'efforce en vain de reprendre aux Normands

les concessions de Charles-le-Simple et de rétablir, par Wissant, les relations de sa capitale avec l'Angleterre. Hugues Capet revient inutilement aux mêmes projets. Alors on comprend que l'insuffisance du Ponthieu fait de Rouen le seul port de Paris. De là, contre notre ville, une haine qui fait dire à notre archevêque, lors du siége de 1174 : « La France entière est conjurée pour la perte des Normands. »

A défaut de la force, la politique et l'argent travaillent incessamment à l'asservissement de notre province. L'accueil fait à Thomas de Cantorbéry n'a pas d'autre explication possible. Louis VII, au milieu des soucis de sa croisade, songe à se ménager l'appui des Eglises normandes, il donne soixante muids de vin d'Orléans à l'évêque de Lisieux Arnould, cent muids de vin de Poissy au monastère de Saint-Thomas de Cantorbéry. En même temps, il cherche à se concilier les Rouennais en accordant à leurs mariniers le droit de faire remonter leurs bateaux jusqu'au pont du Pecq. Philippe-Auguste achète ou se fait céder par force des propriétés en Normandie. Il oblige Jean-sans-Terre à lui abandonner la rive gauche du fleuve et le petit port de Quillebeuf.

L'incapacité de Jean-sans-Terre favorise « des projets aussi « constamment suivis. » Une seule ville pouvait-elle résister ? Rouen cependant l'a tenté avec énergie, quand le roi de France était déjà maître du reste de la province ; il n'a cédé, au bout de quarante jours d'un siége meurtrier, que devant la famine et l'obstination de Jean d'Angleterre à refuser de le secourir.

Il nous reste à voir l'influence des Normands sur le commerce et la navigation de notre province. Effleurer un tel sujet si complètement, si consciencieusement traité par M. Ernest de Fréville dans son savant ouvrage sur le commerce maritime de Rouen, c'est s'exposer à le gâter ; nous aimons mieux prier nos lecteurs de s'y reporter, et nous n'en dirons que quelques mots.

Dès le milieu du IXe siècle, les Carlovingiens avaient renoncé à défendre les côtes de leur empire contre ces pirates normands qui avaient tant effrayé Charlemagne.

Les marins de Rollon ne devinrent sans doute pas tout de suite des commerçants industrieux ; mais ils continuèrent leurs explorations, et, avec eux, le port de Rouen devint bientôt un des plus fréquentés. Dès les premiers temps de leur domination, « le chantier naval de Rouen fut le plus considérable,

« peut-être le seul de la province. » De nouveaux ports s'ouvrent sur nos côtes : « Dieppe, Harfleur et Honfleur. »

Les Jarls de Ronde, comme disent les Sagas, en parlant des compagnons de Rollon, vont au loin explorer des mers inconnues. Ils parcourent la Méditerranée, ils transportent les pélerins en Palestine, puis les Croisés. Ils font mieux : s'ils ne peuvent abolir cet odieux droit de bris, du moins ils le régularisent, d'après les coutumes de leur pays, et Richard Cœur-de-Lion a l'honneur d'y ajouter une clause importante qui le rend un peu moins barbare. Il stipule, dans une ordonnance rendue à Messine « que, si le propriétaire périt dans le naufrage, ses « héritiers auront droit à réclamer tout ce qui sera sauvé. » En 1234, l'échiquier de Normandie complétera cette ordonnance un peu trop vague. La guerre entre la France et l'Angleterre amènera de nouvelles discussions, mais le principe établi par les Scandinaves prévaudra.

En Normandie, la pêche occupait un grand nombre de marins; le commerce du poisson, nous l'avons dit, était un des principaux de notre province.

Un Dieppois, J.-B. Noël de la Morinière, nous a laissé sur les poissons que la mode ou le goût ont fait successivement adopter, sur l'origine des salaisons, sur les différentes formes des filets, les temps de la pêche pour chaque espèce, des renseignements précieux. Malheureusement, le premier volume de son ouvrage a pu seul être publié.

Depping nous fournit d'autres documents: au XIIIe siècle, les marins du golfe de Gascogne étaient renommés pour la pêche de la baleine et autres cétacés. (Nous avons vu plus haut qu'alors on tirait des poissons toute l'huile flambante.) Or, les Scandinaves avaient depuis longtemps l'usage de cette industrie. Au IXe siècle, le Norwégien Other raconte au roi Alfred d'Angleterre que les Finnois vivent de chasse pendant l'été et de pêche pendant l'hiver. César dit que les populations des bouches du Rhin vivent de poissons et d'œufs d'oiseaux. « Juvénal « vante la grandeur des baleines de la mer britannique. » — Tacite « parle des Germains qui se couvraient de peaux de bêtes ta« chetées et parsemées de la dépouille des monstres que pro« duisent l'Océan ultérieur et une mer inconnue. »

Il résulte de ces citations et d'autres qu'il serait trop long de relater ici, que la pêche maritime a toujours occupé les peuples

du Nord. Là, en effet, le sol est stérile ; la fécondité des eaux y supplée.

Lorsque, au VIe siècle, par des raisons d'hygiène autant que de religion, l'Eglise ordonna certains jours d'abstinence, la vente du poisson provoqua la pêche davantage encore. « Alors le « hareng, la morue, l'huile ou *sain* de poisson devinrent la base « d'un commerce considérable. » Les Normands introduisirent chez nous cette industrie, empruntée d'abord aux Frisons et aux Danois.

Les Hollandais prétendent vainement que leur compatriote Willem Beuckelz a inventé l'art de saler le hareng, au XIVe siècle. Il a pu trouver une bonne méthode pour l'encaquer ; mais, depuis l'an 1030, d'après une charte, la salaison du poisson était pratiquée à Dieppe ; et, si l'on en croit la chronique de Saint-Wandrille, dès 735, cette industrie était florissante au même lieu.

A peine établis dans la Neustrie, les compagnons de Rollon y introduisirent les pêches du Nord. Des chartes de Guillaume Longue-Épée nous en fournissent la preuve.

En même temps que l'usage des pêches, les Normands introduisirent dans notre pays les réglementations relatives à cette industrie.

« Il y avait sur les côtes de la province, de grands filets ap« pelés vasces, établis pour la capture des poissons à couenne ». Le produit des vasces appartenait au duc ; seuls l'évêque de Bayeux et le comte de Chester possédaient les vasces à marsouins.

A la fin du XIe siècle, il existait en Normandie une corporation de pêcheurs de baleines, sous le titre de Walmans, mot emprunté aux langues du Nord. Les pêcheurs de *craspois* étaient l'objet d'une faveur particulière. N'est-ce pas la même raison qui, encore aujourd'hui, fait accorder par le gouvernement une prime aux pêcheurs de la baleine et de la morue, dans le but de former des matelots éprouvés ?

Il n'est guère possible, sous cette dénomination de craspois, de savoir exactement quels étaient les cétacés qui faisaient alors apparition sur nos côtes. Etait-ce des baleines franches ? Oui, sans doute, les pêcheurs flamands du XIe siècle ont bien pu en harponner une dans la Manche. Mais il est probable que, depuis longtemps, elles avaient été assez poursuivies pour aban-

donner nos côtes. Les fanons de baleine qui, en 1214, pendant la guerre de Philippe-Auguste contre la Flandre, surmontaient le heaume du comte de Dammartin, seigneur de Boulogne, ne sauraient nous convaincre qu'un cachalot, un souffleur, un grampus quelconque n'était pas pris alors par les sires de Boulogne pour une baleine. Les épidémies de 1348, 1362, 1369, font heureusement abandonner les cétacés comme aliment. D'ailleurs, on a moins besoin de leur graisse pour le luminaire ; les huiles végétales du midi commencent à venir dans le port de Rouen.

CHAPITRE XIV[1].

ÉTAT DE ROUEN APRÈS LA CONQUÊTE PAR PHILIPPE-AUGUSTE. — LUTTE CONTRE LES OFFICIERS ROYAUX. — RESTITUTION DES PRIVILÉGES COMMERCIAUX. — RIGUEURS CONTRE LES JUIFS. — GUERRE CONTRE LES ALBIGEOIS. — LUTTE ENTRE LES CHANOINES ET LEUR ARCHEVÊQUE. — HÔTEL-DE-VILLE, BEFFROI, HÔPITAL. — FOSSÉS LOUIS VIII. — RUE DE L'AUMÔNE. — SAINT LOUIS. — LUTTE ENTRE LE PAPE ET LES BÉNÉDICTINS DE SAINT-OUEN. — FRÈRES PRÊCHEURS. — EMMURÉES. — CORDELIERS. — PUISSANCE DE LA COMMUNE. — LUTTE CONTRE LES MOINES DE SAINT-OUEN. — LES PASTOUREAUX. — SAINT-LOUIS A ROUEN. — ORDONNANCE SUR LES BOULANGERS. — LES HALLES. — LES MOULINS. — HARENGUERIE. — FOIRE DE FÉVRIER. — PHILIPPE III. — NOUVEAUX PRIVILÉGES. — NOUVELLES ACQUISITIONS DE LA COMMUNE.

Après la victoire de Philippe-Auguste, Rouen n'a senti tout d'abord que l'humiliation de sa défaite, et il faut avouer que les premiers résultats de la conquête de la Normandie par la royauté française étaient peu propres à faire renaître l'espérance dans le cœur des Rouennais. C'en était fait de leur commerce avec l'Angleterre, de leur monopole en Irlande, de toutes leurs franchises commerciales à Londres. Sur le continent, ils ne voyaient autour d'eux que rivalités jalouses empressées à pro-

[1] Pour ce chapitre, voir le premier volume de l'*Histoire de la Commune de Rouen*, par M. Chéruel, pages 96 à 179, *passim*.

fiter de leur abaissement pour contester leurs droits. Les mariniers de Paris voulaient s'arroger la navigation exclusive sur la Basse-Seine, et les commerçants de Rouen eurent besoin d'une résistance énergique pour repousser ces prétentions. Ils ne pouvaient pas considérer comme une compensation suffisante de tant de pertes la charte par laquelle, cette même année 1204, le comte de Boulogne les exemptait, sur toutes les côtes de ses domaines, du droit de varech ou de bris, ce honteux pillage des naufragés. — La tristesse et le découragement étaient grands.

En 1206, une éclipse de soleil, qui dura six heures, sembla présager de nouveaux malheurs à une ville que ses revers rendaient plus superstitieuse encore dans ces siècles d'ignorance.

Pendant ce temps, Philippe-Auguste enlevait au clergé normand une partie de ses priviléges, et, dans l'espoir d'être mieux renseigné, il admettait à l'enquête ordonnée à cette occasion un certain nombre de bourgeois notables. Mais, après avoir dépouillé les grands, n'attaquerait-il pas les libertés communales?

La lutte, en effet, ne tarda pas à éclater entre les officiers du roi et la commune. Nous n'en avons pas les détails; elle dut être sérieuse néanmoins, puisque, en 1207, nous voyons Philippe-Auguste entrer en colère dans la ville, à la tête de ses troupes, et lever sur les bourgeois des impôts considérables. Les remparts n'existaient plus, était-il possible de lui résister? Mais il reconnait alors qu'une population aussi énergique ne peut être complétement domptée par la force, et c'est sans doute ce qui le décide à lui accorder une nouvelle charte. Il lui rend ses exemptions d'impôts sur les marchandises dans tout le pays normand, hormis les territoires d'Evreux, du Vexin normand, de Pacy, de Gournay, du Pont-de-l'Arche, jusqu'à la frontière de France; il lui restitue les plaids d'héritages, de meubles et de toutes les affaires commerciales traitées dans Rouen et dans la banlieue; il s'engage à forcer les débiteurs étrangers de venir plaider à Rouen, comme par le passé. Le pontage, ou droit de passage des navires sous le pont de Rouen, est rétabli, avec le monopole du commerce rouennais en Irlande, sauf l'exception antérieure en faveur d'un navire de Cherbourg, une fois par an. D'autres priviléges encore sont remis en vigueur. Enfin, il déclare qu'aucun bourgeois de Rouen ne sera tenu de marier sa fille contre son gré. Remarquons ce dernier article, il prouve

l'état d'asservissement des pauvres vilains à toutes ces époques féodales; il faut une charte du roi pour exempter de cette vexation inouïe les bourgeois de Rouen. Donc, les autres vassaux y étaient encore soumis ordinairement.

Grâce à cette charte, arrachée par l'indomptable résistance des Rouennais plutôt que concédée bénévolement, la commune va renaître. Mais, aussitôt que les forces lui reviennent, elle est attaquée par le clergé et il lui faut reprendre la lutte.

Le maire, Jean Luce, croyant pouvoir punir tous ceux des habitants qui troublaient la tranquillité dans la ville, avait fait saisir et emprisonner le serviteur d'un chanoine, Guillaume de Marloy, pris dans une mêlée turbulente. Grand émoi au chapitre qui réclame le délinquant comme appartenant à la juridiction cléricale, et nouvel interdit jeté sur toute la cité. La commune résiste; les conseils et les menaces du roi, les instances des plus notables de ses conseillers qu'il envoie à Rouen pour régler ce différend, rien ne peut triompher de l'obstination des chanoines; le maire est obligé de s'humilier et d'aller lui-même remettre au chapitre le prisonnier. Mais la commune reprendra bientôt l'avantage.

Cette lutte ne l'empêchait pas d'ailleurs de s'occuper à relever son commerce. En 1210 eut lieu une convention qui aurait pu faire disparaître entre Rouen et Paris toutes contestations relatives à la navigation de la Basse-Seine. Les marchands des deux villes établissaient entre eux une association de rapports commerciaux, pour prendre soin mutuellement de leurs affaires à Rouen comme à Paris et se reconnaître réciproquement les droits de bourgeoisie dans l'une et dans l'autre cité. Malheureusement, la jalousie des corporations ranima plus tard la querelle qui durera jusqu'à la fin du xve siècle.

Le roi Jean, « qui avait perdu par sa faute Rouen et la Normandie, » avait commencé par confisquer en Angleterre les biens de plusieurs corporations religieuses de la capitale normande, le chapitre, Sainte-Catherine, Saint-Ouen; puis, sans doute pour se concilier les marchands anglais dont le commerce avec la Normandie s'était trouvé brusquement interrompu en 1204, il enjoignait à ses gardiens des ports d'accueillir favorablement les navires des marchands rouennais et de ne pas leur imposer de trop fortes taxes.

Une autre mesure encore consolait un peu les bourgeois de toutes les pertes qu'ils avaient essuyées. Les Juifs avaient toujours été en horreur à leur fanatisme; ils l'étaient devenus plus encore depuis que, considérablement enrichis, grâce à la protection de Jean-sans-Terre, ils avaient pu profiter de la paralysie du commerce pour élever de plus en plus leurs exigences usuraires. En 1205, on avait vu le maire de Rouen forcé d'autoriser l'expropriation des héritiers Fresnelles ruinés par eux. Philippe-Auguste, à peine maître de la Normandie, avait reconnu le danger, et il avait signalé les usuriers juifs à toute la sévérité de ses baillis. Sans doute, c'était une mesure d'une portée étroite; mais il faut comprendre l'esprit du temps et voir les abus de tous ces forbans de la finance qui, pourchassés, honnis partout, s'en vengeaient en ruinant leurs malheureuses ou imprudentes victimes.

Bien plus regrettables furent alors d'autres conséquences de la superstition du temps. Une secte albigeoise avait trouvé moyen de se glisser jusque dans Rouen. En 1210, il y eut plusieurs de ses membres brûlés en cette ville. L'année précédente, soit fanatisme, soit espérance de quelque riche butin dans ces belles et riantes contrées du sud de la France, beaucoup de Normands, laïques et clercs, étaient partis sous la bannière de Simon de Montfort pour la sanglante expédition contre le comte de Toulouse, et l'archevêque de Rouen, Robert Poulain, s'était mis à leur tête. On alla même jusqu'à rêver encore la délivrance de la Terre Sainte, et les enrôlements furent nombreux dans notre ville, à la voix du légat Robert de Courçon.

A côté de ces élans de piété aveugle des peuples fermentaient toujours la cupidité, la turbulence du clergé. En 1211, le chapitre de Rouen est de nouveau en lutte avec son archevêque, à propos de quelques avantages temporels. Les chanoines lancent l'interdit sur la cathédrale, et l'on voit alors un prélat chassé de son église par ses subordonnés et obligé de ployer devant eux. Toutes ces querelles scandaleuses ne servaient qu'à diminuer de plus en plus l'autorité morale des prêtres. La royauté, qui n'avait pas plus à se louer d'eux que les peuples, était amenée elle-même à travailler à leur affaiblissement. En 1217, l'archevêque Robert Poulain est forcé de reconnaître aux baillis royaux le droit d'appeler à leur tribunal les doyens pour toute question relative au patronage d'une église ou à l'extradition des fugitifs

hors des asiles religieux, et de mettre ces officiers à l'abri de tout anathème, sauf le cas d'autorisation royale.

La commune était attentive à suivre cette lutte de la royauté contre le temporel de l'Eglise, et elle en profitait pour s'étendre. Les agrandissements effectués déjà ne suffisaient plus pour la population sans cesse croissante et forcée d'entasser ses cabanes en bois les unes sur les autres. De là tous ces incendies qui, en 1210, 1212, 1220, 1225, ravagent presque toute la ville et n'épargnent pas même le palais archiépiscopal.

En 1220, la commune achète au roi, près de la porte Massacre et de la petite église de Notre-Dame-de-la-Ronde (rue Thouret), l'hôtel de Leicester, et, sur l'emplacement, fait construire un hôtel-de-ville et une tour pour le beffroi. C'était sans doute un vaste palais, digne de la puissance de Rouen à cette époque, rival peut-être des hôtels-de-ville de Bruges, de Gand et de Louvain, dont la Belgique est si justement fière; mais, au XVIIe siècle, en 1608, il tombait en ruines, et on voulut le remplacer par ces lourds et disgracieux bâtiments attenant à notre vieux beffroi, sur les rues Thouret et de la Grosse-Horloge. Jusqu'alors le beffroi avait existé sans doute, pour donner le signal du couvre-feu, convoquer les pairs ou les bourgeois, appeler les citoyens aux armes; il était placé sur la tour d'une des églises de la ville; mais l'histoire ne nous dit pas laquelle. Alors aussi les plus riches Rouennais, las de ces continuels incendies, commencent à se faire élever des maisons en pierre. Mais, pendant longtemps encore, ces constructions coûteront fort cher et le nombre en sera très restreint.

Sous Louis VIII, de 1223 à 1226, la ville s'augmente encore des arrière-fossés de la première enceinte, et, sur l'emplacement, elle établit des maisons et des jardins dont elle a dû faire don plus tard à l'Hôpital-du-Roi, fondé en 1217, dans la rue de Saint-Ouen (de l'Hôpital), au coin de celle des Arsins. De là est venu sans doute le nom de rue de l'Aumône, donné à la voie qui résulta de ces constructions; elle forme aujourd'hui les rues des Fossés-Louis VIII et de Géricault En même temps, les quais s'allongent; le tiers de l'emplacement du vieux château ducal, abattu par Philippe-Auguste, est abandonné à la commune moyennant dix livres de rente annuelle; autorisation est accordée aux bourgeois de prendre de la terre à foulon, pour leurs fabriques de draps, dans la forêt royale de Roumare. Aussi la

bourgeoisie est-elle trop occupée à ces agrandissements, à ces améliorations, pour écouter la voix de son archevêque Robert Poulain, dont le fanatisme voulait l'entraîner à une nouvelle croisade contre les Albigeois du midi de la France.

La commune continue à prendre des forces sous le règne de saint Louis et l'administration de sa mère, Blanche de Castille. Tous deux étaient d'une piété vive et sincère, mais éclairée en même temps, et ils savaient distinguer les droits de l'autel de ceux du trône.

Régente au nom de son fils Louis IX encore mineur, la reine Blanche « *commence par confirmer* » aux bourgeois de Rouen les chartes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, et, sous ce règne, l'accord sera toujours complet entre la commune et la royauté qui n'aura vraiment de luttes intérieures à soutenir que contre la noblesse et surtout contre le clergé. Ainsi, en 1227, pour défendre contre la puissance royale quelques-uns de ses prétendus droits féodaux sur le Vaudreuil, l'archevêque de Rouen Thibaut ne craint pas de jeter l'interdit sur tout le diocèse; son successeur Maurice continuera la lutte, et elle ne cessera qu'en 1235.

Du reste, l'état du haut clergé demandait partout en France une prompte et sérieuse réforme. Déjà saint Bernard avait tenté de l'opérer au siècle précédent; mais, forcé d'y renoncer par l'opposition turbulente et scandaleuse du clergé, des dignitaires ecclésiastiques et de leurs subordonnés, il était allé cacher dans la solitude la honte et la douleur que lui causait le désordre clérical. Après lui, d'autres docteurs des plus illustres, un pape même, Grégoire IX, n'avaient pas été plus heureux dans leurs généreux efforts. C'étaient surtout les opulents religieux Bénédictins qui se distinguaient par leur oubli de toute règle, et ceux de Saint-Ouen de Rouen n'étaient pas les moins orgueilleux, ni les moins débauchés. En 1230, le pape Grégoire IX veut les soumettre à l'inspection du prieur des Dominicains ou Frères prêcheurs, établis à Saint-Sever, au couvent de Saint-Mathieu; ils refusent de recevoir l'envoyé pontifical. En 1235, las de lutter contre eux, ce pape est amené à charger le doyen du chapitre et un autre Frère prêcheur d'expulser de Saint-Ouen quelques-uns des moines les plus turbulents. Enfin, la papauté a recours à un autre moyen pour lutter contre le débordement des mœurs dans les monastères, elle favorise l'extension des ordres men-

diants, Franciscains, Dominicains, Augustins, et les oppose aux moines corrompus par leurs richesses. Rouen accueille avec empressement ces adversaires de ses éternels ennemis, les Bénédictins de Saint-Ouen. Plus tard, les dons du roi, ceux de la commune, des bourgeois, permettent aux Frères prêcheurs d'abandonner le couvent de Saint-Mathieu. Saint Louis va le racheter bientôt pour y établir les religieuses Dominicaines nommées depuis les Emmurées, à cause des hauts murs qui entouraient le monastère d'où elles ne devaient jamais sortir. Les Dominicains se transportent alors rue Brasière, aujourd'hui du Vieux-Palais, puis dans un manoir situé entre le rempart et l'église Saint-Pierre-le-Portier, sur un terrain où fut ouverte ensuite la rue nommée successivement des Frères-Prêcheurs, puis des Jacobins, aujourd'hui de Fontenelle.

En ce même temps, les Frères mineurs, Franciscains ou Cordeliers, établis d'abord au clos Saint-Marc, obtenaient l'emplacement de l'ancien château de Rollon, et là ils ont laissé leur nom à l'une de nos rues, celle des Cordeliers.

Quant à la commune, elle est devenue tellement puissante que son action s'étend jusque sur de vieux monastères éloignés d'elle. Ainsi, la riche et puissante abbaye du Valasse demande à se placer sous sa protection, et le maire de Rouen, en 1235, la recommande avec un certain ton d'autorité aux communes de Fécamp, de Montivilliers, à celles de tout le pays de Caux; ce qui semble prouver que Rouen était alors le centre d'une vaste association communale dans toute cette région.

Rouen avait eu raison d'accueillir les adversaires que la papauté suscitait aux religieux de Saint-Ouen, car il a bientôt à lutter contre ces moines indomptables. En 1220, pendant que la ville achetait l'hôtel de Leicester pour se bâtir une maison communale sur son emplacement, l'abbaye de Saint-Ouen avait reçu de Philippe-Auguste ceux des fossés de la seconde enceinte qui longeaient ses murs, et, sur une partie de ce terrain, elle avait construit les maisons de la rue Pincedos (de Montbret) et de la Rougemare; sur le reste, elle s'était créé des jardins.

A l'époque où nous sommes arrivés, l'abbé Hugues de Court-Moulins conçoit le projet de faire enclore tout cet espace. Il commence par y faire planter une haie sur la limite; le maire essaie vainement d'y mettre opposition, il perd son procès devant l'Echiquier. Enorgueilli de ce succès, l'abbé veut alors remplacer

la haie par un mur; le peuple, exaspéré, arrache d'abord la haie; puis, la nuit, il renverse la partie de murs que les moines ont fait construire pendant le jour. L'abbé fait alors venir du pays de Caux un certain nombre de vassaux robustes et les charge de veiller nuit et jour à la défense des murs. C'était organiser la guerre civile. Heureusement les deux parties se font de mutuelles concessions : 1° l'abbé élevera son mur, mais en le reculant de manière à laisser six pieds de terrain pour ouvrir une rue; trois pieds seront donnés gratuitement par l'abbaye, et les trois autres seront achetés par la ville; c'est là l'origine de la rue des Murs-Saint-Ouen; 2° à chaque extrémité, les moines fourniront six pieds de terrain pour l'entrée et la sortie de cette rue; la ville indemnisera les feudataires des maisons existant sur cet espace, de manière qu'ils n'aient rien à réclamer de l'abbaye dont ils sont tenanciers; 3° la rue allant du château aux masures dépendant du couvent, sans doute la Rougemare, devait avoir vingt pieds de large. A partir de ces masures qui formaient le Bourg-l'Abbé, la rue restait dans l'état antérieur. Mais depuis l'extrémité orientale des masures jusqu'à Saint-Vivien, il devait être percé une autre rue de vingt pieds de largeur; 4° enfin, la ville s'engageait à rétablir la haie et à rembourser tous les dommages causés aux moines par le fait des bourgeois. Ainsi les habitants se trouvèrent avoir une communication directe avec le quartier Saint-Vivien.

Peu de temps après, en 1247, Eudes ou Odon Rigault, de l'ordre des Frères mineurs, devient archevêque de Rouen, et presque toute la vie de ce pieux prélat est employée à la réforme des monastères. Mais sa piété mystique exalte les imaginations; on ne parle plus que de nouveaux miracles, de boiteux, d'aveugles, de paralytiques guéris par la vertu de quelque saint. La servante d'un bourgeois avait voulu travailler le jour de l'Annonciation de la Vierge; aussitôt sa main s'était enflée et le peigne qu'elle tenait y était resté attaché. Après un jour entier passé en prière devant l'autel de la Vierge, sa main s'était aussitôt guérie. Les récits de ces prétendus prodiges remplissent toutes les chroniques du temps. Le malheur est que ce mysticisme exagéré donne naissance à des excès, à des dangers. Telle est, entre autres, la révolte des pastoureaux, amas confus de pâtres et de vagabonds qui se soulèvent dans la Flandre, à la nouvelle de la captivité de saint Louis en Egypte,

en 1250, pénètrent en France, sous prétexte d'aller délivrer l'illustre captif, dévastent en chemin les églises et les châteaux, viennent exercer leurs ravages jusque dans Rouen et chassent de la cathédrale, en 1251, l'archevêque Odon Rigault avec tous les membres d'un concile qui s'y trouvait alors assemblé. Il fallut que la reine Blanche envoyât des troupes contre eux; ils essuyèrent un premier massacre dans le Berry, puis furent exterminés près de Beaucaire.

En 1255, saint Louis vient à Rouen.—Cette aristocratie bourgeoise qui avait rendu tant de services à la commune naissante était arrivée aux abus inévitables de tous les pouvoirs absolus. Les maires avaient, sans nul contrôle, la libre disposition des revenus communaux, faisaient des largesses, voyageaient à grands frais, le tout aux dépens du commun. On s'en plaint vivement au roi; il impose alors aux maires, en sortant de charge, l'obligation de rendre leurs comptes devant les trois prud'hommes élus par les pairs candidats à la mairie, et devant des commissaires royaux délégués à cet effet; il défend aux villes tous dons, tous contrats sans sa permission. De plus, il règle les indemnités dues au maire, en cas de voyage pour les affaires de la ville, et le nombre de ceux qui peuvent l'accompagner. Au bout de chaque année, au moment de l'inspection des finances, la commune devait être libre de toute dette.

En même temps, il profite de sa présence à Rouen pour terminer la discussion pendante entre le chapitre et les bourgeois à l'occasion du mur du parvis. Pour éviter tout sujet de contestation, il retire au panetier royal la juridiction sur les boulangers, avec les amendes qui en résultaient, pour les donner au maire, à charge pour la ville de servir une rente annuelle à l'officier royal ainsi dépouillé. C'est à partir de cette ordonnance que les boulangers de la ville ont toujours été sous l'autorité des maires de Rouen.

Louis VIII avait donné à la commune le tiers de l'emplacement de l'ancien château ducal; saint Louis donne le reste pour y établir des halles qui, s'il faut en croire Farin, ont été considérées jusqu'à son temps comme les plus belles du monde. Il y ajoute même quelques maisons capitulaires dont il indemnise les chanoines. Enfin, en 1262, il abandonne à la ville, moyennant 3000 livres tournois de rentes, la possession des halles, des moulins royaux, du vivier de Martainville (Champ-de-Mars). Par

d'autres traités, la commune acquiert diverses parties de la rive septentrionale de la Seine, resserre le fleuve pour le rendre plus profond, le borde de quais, établit le marché aux poissons, vers la rue *Harenguerie*, ainsi nommée parcequ'on y faisait surtout un grand commerce de harengs. Ainsi, grâce aux richesses que lui procurait le commerce, Rouen achetait sans cesse de nouveaux priviléges. En 1269, saint Louis accorde encore aux Rouennais une nouvelle foire, celle de la Purification, transportée depuis au 20 février de chaque année. Elle se tenait alors sur la place de la Vieille-Tour et durait huit jours, auxquels on ajoutait trois jours de grâce.

Trop éclairé, malgré sa piété ardente, pour ne pas savoir établir, comme l'avait fait sa mère, de justes limites entre le pouvoir religieux et le pouvoir laïque, il avait fait défense à l'archevêque de Rouen d'user de l'excommunication pour cause temporelle, et plus d'une fois il permit à son bailli de lutter contre le droit d'asile des églises et des maisons capitulaires. Enfin, pendant qu'il ramenait la paix dans les campagnes et faisait fleurir l'agriculture en défendant sévèrement les guerres privées, il établissait, pour faciliter le commerce, une monnaie royale ayant cours dans toute la France. Aussi son règne fut-il un des plus avantageux pour la commune de Rouen. Une seule fois, en 1266, un dissentiment paraît s'élever entre lui et la commune, c'est à l'occasion du réglement des contestations entre les nautes de Rouen et les marchands étrangers. La municipalité ne voulait pas laisser le commerce parisien communiquer librement avec l'intérieur, et, pour la dompter, Louis IX afficha le dessein de créer un port à Couronne, au grand dommage de celui de Rouen. Mais la mairie céda, et l'accord se rétablit entre le roi et les Rouennais.

Il semble que toutes les faveurs accordées par Louis IX aux bourgeois de Rouen aient été désagréables au clergé; les chroniques monacales affectent de parler seulement des pélerinages du saint roi. Celle de Sainte-Catherine, la seule qui mentionne le voyage de 1255, ne donne presque aucun détail sur le séjour de Louis IX dans notre ville; mais elle s'étend longuement sur sa visite au monastère de ce nom et sur son entretien avec le reclus Adam Bacon, ancien pénitencier de l'archevêque, ancien abbé de Sainte-Catherine et de Saint-Ouen, qu'un mysticisme aveugle avait amené à se retirer au pied de la côte, dans une

petite cabane, à demeurer les bras, les reins, les jambes chargés de chaînes, le corps couvert d'une cuirasse de fer garnie à l'intérieur de pointes acérées qui lui déchiraient la peau et les chairs, et à vivre là seulement de ce que lui apportait la charité des fidèles.

Sous le règne de Philippe III, l'impulsion donnée par saint Louis se maintient, et Rouen qui, d'après le pouillé des paroisses dressé par l'ordre d'Odon Rigault, avait alors une population de plus de 40,000 âmes, acquiert encore de nouveaux avantages. Le Parlement de Paris lui reconnaît enfin le droit de transporter ses marchandises jusqu'au pont de cette ville, sans que la commune veuille renoncer de son côté à son monopole de navigation sur la Basse-Seine.

Non content de confirmer aux Rouennais leurs privilèges antérieurs, Philippe-le-Hardi rend une ordonnance destinée à mettre un terme aux conflits de juridiction qui s'élevaient sans cesse entre le maire et les baillis royaux. Le chef de la commune aura dorénavant le libre exercice de la justice, non seulement pour les affaires civiles et commerciales, mais encore pour tous les crimes commis dans la circonscription de Rouen et de la banlieue, ceux de mort, de blessure dangereuse, de gages de bataille ou duels seuls exceptés. Tous les malfaiteurs arrêtés dans la ville devaient être amenés au maire qui les faisait conduire devant le bailli quand leur crime excédait la compétence municipale. C'était un élargissement notable des droits de la commune, c'était la police dans la ville entière et dans ses environs réservée à la municipalité. Mais plus d'une fois l'exercice de ce droit nouveau excitera des haines et fera naître des périls sérieux pour les officiers et les magistrats municipaux. En 1281, pendant la foire de la Chandeleur, le maire, Nicolas Naguet, fut tué dans une émeute de la populace, au bout du pont.

Des pluies abondantes, un débordement de la Seine qui inonda au loin les deux rives, puis des gelées persistantes depuis janvier jusqu'au mois d'avril, signalent encore cette année malheureuse. Mais, ce qui surtout excitait le peuple, c'était le poids des taxes imposées par la royauté et la municipalité. On ne comprenait pas que l'extension continuelle de la ville entraînait nécessairement l'augmentation des impôts; on comprenait moins encore les besoins d'un pouvoir royal qui s'organisait. En 1276, le roi avait supprimé la maltôte afin d'é-

viter des troubles. Mais, en 1283, l'assemblée des notables avait dû accorder aux commissaires royaux l'établissement d'un nouvel impôt sur les transactions commerciales. Elle avait bien eu le soin de stipuler cette réserve que cette concession était faite *par grâce* et sans dérogation aucune aux priviléges de la commune; mais Philippe-le-Bel ne s'en autorisera pas moins pour frapper durement les habitants de nouvelles contributions.

Tous ces sacrifices n'empêchaient pas la ville de devenir de plus en plus florissante. Cette même année 1283, elle achetait à la riche famille du Val-Richer les trois moulins de Martainville, de la Bretèque et de Déville, et elle les joignait à ceux que déjà saint Louis lui avait cédés. Depuis 1262, les habitants de Rouen n'étaient plus forcés, comme autrefois, d'attendre qu'on eût le temps, au moulin seigneurial, de moudre leur grain, après celui de l'archevêque et du bailli, et la mairie s'efforçait, par des acquisitions nouvelles, de rendre de plus en plus facile l'exercice de ce droit naturel.

Dans le même temps à peu près, au prix de 70 livres de rente annuelle, elle acquérait, sur la paroisse de Saint-Eloi, un terrain qui s'étendait de la maison des Frères prêcheurs à la Seine et qui est devenu plus tard notre place Henri IV; elle obtenait du bailli la cession de la partie de la rive comprise entre nos rues du Bac et du Grand-Pont; enfin, elle achetait le quai aux Meules, alors placé sur la rive droite de la Seine, et elle en profitait pour agrandir le clos aux Galées, ce vaste dépôt de machines, d'armes et de matériaux pour la construction et l'armement des galères, situé à l'extrémité occidentale de la berge; elle achetait aussi la maison des lépreux, à la porte Saint-Ouen, près des remparts, et, vers l'emplacement de notre faubourg Martainville, une autre maison destinée au dépôt de la terre à foulon pour l'usage des drapiers. Tous les emplacements vides ainsi acquis se couvraient aussitôt de maisons, car l'ardeur pour les constructions renaissait très vive à cette époque. Dès le XIII[e] siècle, la cathédrale, Saint-Ouen, Saint-Amand, sortaient encore une fois de leurs ruines. La ville avait besoin de réparer les désastres des incendies qui n'avaient été ni moins terribles, ni moins fréquents que par le passé. En 1238, le feu avait tout détruit de la rue aux Juifs à la source Gaalor; en 1244, Notre-Dame-du-Pré

(Bonne-Nouvelle) avait été réduite en cendres; en 1248, un incendie, partant de la porte Beauvoisine, avait presque entièrement dévoré Saint-Ouen, Saint-Laurent, Saint-Godard. Mais toutes ces calamités n'arrêtaient pas l'énergique essor de la commune.

CHAPITRE XV[1].

PHILIPPE-LE-BEL. — SON DESPOTISME. — IMPÔTS EXCESSIFS. — NOUVELLE LUTTE CONTRE LE CHAPITRE ET CONTRE LES OFFICIERS ROYAUX. — RÉVOLTE DES ROUENNAIS. — ABOLITION, PUIS RÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNE. — DÉSORGANISATION DE LA JUSTICE. — LUTTE CONTRE LES MARINIERS ET L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — ACQUISITION DU CLOS-AUX-JUIFS. — LE PARLOIR AUX BOURGEOIS. — LOUIS X LE HUTIN. — CHARTE AUX NORMANDS. — PHILIPPE V LE LONG. — NOUVELLE CONSTITUTION COMMUNALE.

En 1285 vient malheureusement le règne de Philippe-le-Bel. Despote violent, inique, dur, qui faisait souffleter un vieillard, le pape Boniface VIII, il veut asseoir l'unité monarchique sur les débris de tout ce qui pouvait lui faire obstacle. Dans ce but, il couvre le pays d'officiers royaux, humbles satellites de sa tyrannie. Mais il lui faut de l'argent pour payer cette armée de juges peu scrupuleux, de baillis, de prévôts, de vicomtes ; tous les moyens lui sont bons pour s'en procurer, et il commence par en exiger des communes. C'est la cause d'un conflit avec les Rouennais. En 1286, il leur impose une taille. Les bourgeois résistent, alléguant leurs anciennes chartes de franchise et leurs réserves de 1283, lors de l'impôt accordé à Philippe III. Qu'im-

[1] M. Chéruel, *Histoire de la Commune*, premier volume, pages 179 à 237, *passim*.

portait à cet homme la parole d'un de ses ancêtres? Il fait emprisonner le maire Thomas Naguet avec un grand nombre des plus riches bourgeois jusqu'à parfait paiement de la taxe ordonnée par lui, et la commune a payé sans doute pour les délivrer

Mais, si Rouen était forcé de se soumettre au despotisme royal, ce n'était pas une raison pour qu'il fût obligé de céder à l'arrogance du clergé, que le roi lui-même lui apprenait à ne pas respecter.

En 1288, le maire réclame la juridiction sur la rue Notre-Dame (des Arpents), comme étant fief laïque; le chapitre oppose un refus; l'année suivante, l'Echiquier donne gain de cause à la commune.

En 1291, la municipalité se lasse de tolérer ces priviléges des maisons capitulaires dont le seul résultat était d'assurer l'impunité à une foule de criminels; elle arrête à la Calende et rue de la Chaîne des coupables réputés vassaux de l'Eglise. Les chanoines, exaspérés, ont recours à leur arme ordinaire; seulement cette fois ils n'osent plus excommunier la ville en masse, cette rigueur maladroite et inique leur a trop mal réussi au sujet du mur du parvis, ils frappent d'anathème les principaux pairs et le maire Jean Naguet. Dans l'intervalle, ce magistrat vient à mourir, ils lui refusent la sépulture; les amis et les parents de Naguet sont obligés, pour ne pas abandonner son corps comme celui d'un malfaiteur, de le porter secrètement à Saint-Gervais, qui ne dépendait pas du chapitre. A cette nouvelle, le roi se fâche, il somme les chanoines d'absoudre le maire défunt et de l'inhumer. Mais les ordres du roi arrivaient trop tard, la cérémonie funèbre était achevée; le chapitre répondit au roi en protestant qu'il n'avait jamais refusé de donner à Jean Naguet l'absolution et la sépulture, mais que ses amis n'avaient pas attendu la lettre du roi pour le mettre en terre à Saint-Gervais. La commune, soutenue par la royauté, triomphe cette fois encore.

Il n'en est pas de même quand elle veut essayer de résister aux empiétements des officiers royaux. Cette même année 1291, on veut lui ravir les anciens fossés que lui a concédés Louis VIII; l'Echiquier lui donne encore une fois raison, tant son droit était évident.

Mais les impôts sans cesse croissants mécontentaient les bourgeois. Une nouvelle aide sur les denrées et sur le sel avait été ajoutée à la taille de 1286. L'insolence, les exactions des maîtres des Comptes, chaque fois qu'ils viennent à Rouen examiner les registres du receveur et presser la rentrée des impôts, aggravent encore l'irritation. En 1292, la populace se révolte, pille la caisse du receveur et en disperse l'argent sur la place. Les maîtres des Comptes effrayés se réfugient au château ; le peuple les y poursuit, et il aurait sans doute réussi à s'emparer d'eux, si le maire et les notables, prévoyant les suites funestes de ce mouvement, n'étaient accourus au secours de ces officiers royaux. Philippe le Bel ne se contente pas de livrer au supplice un grand nombre de ces malheureux égarés et d'emprisonner les autres, il profite encore de l'occasion pour extorquer de l'argent. Il abolit la commune, frappe la ville d'impôts énormes, lui confisque tous ses revenus ; puis, deux ans après, en 1294, il vend aux bourgeois le rétablissement de leurs priviléges communaux, mais en leur enlevant les plus importants, celui surtout de la navigation exclusive sur la Basse-Seine, leur principale ressource. Il avait fallu lui promettre la somme immense alors de 12,000 livres parisis, pour obtenir la restitution de cette commune mutilée. Les classes inférieures, que les notables n'avaient pas consultées, refusent de reconnaître cette convention ; Philippe le Bel s'arroge alors le droit d'asseoir et de lever les contributions communales ; puis, il cède, pour dix mille livres, aux marchands parisiens, l'autorisation de vendre en toute franchise dans la malheureuse ville.

Dans le même temps, la commune contestait en vain au seigneur du Boisguillaume les droits d'aide, coutume, relief, mouture et ceux de haute et basse justice dans ce fief qui faisait partie de la banlieue de Rouen. L'Echiquier lui avait déjà donné tort en 1300 ; mais elle ne se décourageait jamais et soutenait énergiquement son droit.

L'insolence du bailli, du vicomte du roi, de celui de l'Eau, invente chaque jour des vexations, des exactions nouvelles ; ces officiers veulent, contre tout droit, forcer les habitants à payer tout à la fois et pour leurs biens de la ville, et pour ceux qu'ils possèdent dans la banlieue. Philippe le Bel lui-même est obligé de modérer leur avidité. Mais il désorganise le peu de justice qui existe encore dans le pays en envoyant à Rouen, deux fois par

an, à Pâques et à la Saint-Michel, pour tenir les séances de l'Echiquier, des commissaires royaux tout dévoués à ses volontés. Il impose des formalités nouvelles à la réception des bourgeois comme jurés de la commune, à l'acquisition des propriétés, à la résidence dans les villes, et déclare que tout bourgeois qui n'habitera pas, au moins de la Toussaint à la Saint-Jean, dans la ville choisie par lui comme résidence, qui ne s'y rendra pas pour toutes les grandes fêtes, ou qui, célibataire, n'y entretiendra pas un valet, en son absence, dans sa maison, sera déchu de ses droits de cité. — Toutes ces ordonnances n'avaient d'autre but que d'arrêter le développement des communes.

C'est surtout contre celle de Rouen qu'il paraît s'acharner, et les corporations voisines en profitent pour s'étendre aux dépens des Rouennais. Les bateliers de Paris descendent et remontent la Seine sans vouloir payer le droit de pontage; l'Université de cette capitale prétend rattacher à sa juridiction tous les corps de métiers qui lui semblent tenir à elle, même du plus loin, jusqu'aux simples parcheminiers. Jamais la commune n'a paru si près de sa ruine. Elle lutte cependant, elle ne cessera pas de lutter avec courage jusqu'au moment où les privilèges universitaires et communaux seront abolis du même coup par la royauté, et, malgré les calamités naturelles qui viennent s'ajouter aux calamités politiques, malgré l'horrible famine de l'année 1304, elle se relève, elle redevient riche et puissante.

C'est que Philippe le Bel se trouve alors avoir besoin de ces bourgeois qu'il a tant malmenés. Au Sud, il avait engagé avec la papauté une lutte qui soulevait contre lui toutes les consciences en Europe ; au Nord, sa chevalerie venait d'être écrasée à Courtray par les milices des puissantes communes de Flandre. Il n'ose plus molester son peuple dans ces conjonctures embarrassantes ; il exempte la commune de Rouen du droit dont il avait, malgré toutes les chartes des rois ses prédécesseurs, frappé les vins destinés à la consommation de la ville ; il chasse, après les avoir dépouillés, les juifs dont les Rouennais ne pouvaient s'habituer à supporter la vue, il confisque leur clos et le revend à la municipalité, en 1307, pour trois cents livres tournois de rente annuelle. Mais ce vaste enclos ne sera utilisé qu'au xve siècle ; alors on y transportera le marché qui se tenait sur la place de la Cathédrale, on y construira d'abord la vaste salle qui sera nommée le parloir aux bourgeois (salle des Pas-

Perdus); enfin, sous Louis XII, le Palais de l'Echiquier, notre Palais de Justice actuel, s'y élevera. Deux ans plus tard, en 1809, Rouen renonce à une créance de 10,000 livres sur la couronne, il en donne en plus 30,000 au roi pour le mariage de sa fille Isabelle avec le roi d'Angleterre Edouard II, ce mariage qui sera bientôt la cause ou le prétexte de la guerre de cent ans. C'est seulement au prix de sacrifices aussi considérables qu'il obtient la restitution de son droit de péage sous le pont, c'est-à-dire le monopole de la navigation sur la Basse-Seine, et la confirmation des chartes de Philippe-Auguste et de Philippe III.

En 1314, la ville obtient en plus le droit de juridiction sur la rue Saint-Ouen, plus tard nommée rue de l'Hôpital, à cause de l'Hôpital du roi qui s'y trouvait transféré. Elle empêche ainsi le clergé d'établir encore un de ces asiles privilégiés qui ne pouvaient être qu'une cause de troubles et de désordres. En même temps, elle gagne par de riches présents le principal ministre du roi, le normand Enguerrand de Marigny, qui faisait élever ce grand escalier de pierre au moyen duquel on montait du pied de la côte Sainte-Catherine au monastère situé sur la colline. Ainsi la commune, par son énergie, par son travail, s'était encore une fois relevée.

Le caractère général du règne de Louis X le Hutin fut une réaction complète contre le système de centralisation violente de son père; aussi les communes s'empressèrent-elles de réclamer l'extension de leurs privilèges, et *la Charte aux Normands* marqua l'avènement du nouveau roi. Les Rouennais l'accueillirent avec joie. Bien qu'elle ne leur fût pas particulière, elle était pour eux un point d'appui contre les prétentions chaque jour croissantes de l'Université et du Parlement de Paris. Néanmoins, elle ne répondait pas à toutes leurs réclamations. Le monopole de la Basse-Seine leur était toujours contesté par les corporations et les villes voisines. En 1315, Caen obtenait, par un arrêt du Parlement de Paris, la libre navigation sur le fleuve. Séduit par un droit de 60,000 livres parisis que les marchands de Caen et ceux de Paris lui consentent sur toutes les denrées transportées par la Seine, Louis X lui-même, sous le vain prétexte d'intérêt général, consacre cette liberté, au mépris des stipulations de la Charte aux Normands, et les Rouennais réclament inutilement, à titre de compensation, la liberté de la Haute-Seine. Aux portes de la ville, les habitants de Saint-Gervais,

très heureux de leur proximité avec la grande cité normande pour profiter de son mouvement commercial, refusent de contribuer comme elle aux aides et aux tailles, se réfugiant derrière leurs franchises ecclésiastiques, comme feudataires de l'abbaye de Fécamp. Rouen porte l'affaire devant le bailli; les moines en appellent au roi; Louis X meurt en 1316; Philippe V le Long, son successeur, soumet le procès à l'Echiquier qui juge en faveur de l'abbaye. Les Rouennais ne perdent pas courage, mais l'affaire traîne en longueur sous Charles IV le Bel et jusqu'à l'avènement des Valois.

Des questions bien plus brûlantes agitaient l'intérieur de la ville. En 1316, deux nobles, Jean de Caumont et Jean des Essarts, avaient insulté sur son tribunal le maire Vincent du Châtel et frappé l'un de ses sergents. Le Parlement de Paris, saisi par le roi d'un débat aussi sérieux, les condamne à une forte peine pécuniaire et à l'amende honorable, faite par eux en pleine audience, au maire siégeant sur son tribunal.

En outre, les discussions renaissent plus vives que jamais entre l'aristocratie bourgeoise et le reste de la population. En 1320, au lieu de cent pairs, il n'y en avait plus que trente-six, et cependant ils refusaient, pour compléter leur nombre, d'appeler parmi eux des membres de la petite bourgeoisie. L'administration financière, malgré les édits de saint Louis, ne s'était pas régularisée; les maires ne rendaient leurs comptes que devant quelques pairs, leurs parents. La ville était obérée, et ils n'en continuaient pas moins à distribuer des pensions, à faire de riches présents à leurs créatures, en dehors de toute utilité commune, à voyager avec un faste insolent, à disposer, sans contrôle, des biens des mineurs. Le peuple finit par déposer une accusation contre les pairs et la municipalité, et l'affaire est portée de l'Echiquier au roi Philippe V.

Les corporations de métiers n'étaient pas plus d'accord entre elles; les drapiers étaient en lutte avec les tisserands, « et ceux-ci soutenaient un procès contre l'ancien maire Vincent du Châtel. » C'est alors que Philippe V le Long charge quatre de ses conseillers, Michel Mauconduit, chantre de l'église de Paris, Hugues de Chalençon, chantre de l'église de Clermont, Henri, seigneur d'Avaugour, et Thomas de Morfontaine de terminer ces querelles. Mais ces magistrats rencontrent tant de difficultés qu'ils ne peuvent rien résoudre, et les instances du

petit peuple deviennent chaque jour plus pressantes. Deux nouveaux collègues, Jean, vicomte du Melun, et Mathieu de Trie, maréchal de France, leur sont alors adjoints par le roi pour les aider. Ne pouvant ou n'osant revenir sur les faits passés, de peur d'animer les passions déjà surexcitées, les commissaires décident qu'on ne s'occupera pas des anciens comptes. Mais, pour que, à l'avenir, les abus signalés ne puissent plus se reproduire, ils décident en même temps, en 1321, avec l'autorisation du roi, d'introduire des modifications dans la constitution communale. Ainsi, une simple discussion financière amène toute une révolution dans l'état de la commune de Rouen.

Une part est faite au peuple jusqu'alors exclu des fonctions municipales; le nombre des pairs est réduit à trente-six, sans que les parents jusqu'à un certain degré puissent en faire partie en même temps; enfin la pairie est temporaire et tous les bourgeois peuvent y prétendre. C'était la démocratie introduite dans une constitution devenue trop aristocratique. Mais, avant d'appliquer ces réformes, il fallait payer toutes les dettes communales; la ville fut donc autorisée à s'imposer extraordinairement pour arriver à ce résultat.

Voici quels étaient les points principaux de cette nouvelle constitution: La ville continuait d'être administrée par le maire et les pairs, mais le mode des élections était changé. D'abord, le peuple nommait ses quarteniers ou gardes des paroisses; puis, chaque année, avant Noël, les quarteniers, réunis aux autres notables, élisaient six pairs parmi ceux qui n'avaient pas exercé les fonctions de maire depuis au moins sept ans. Les trente autres pairs, avec les six nouveaux élus, choisissaient parmi ces six derniers trois candidats à la dignité de maire, plus un député pour les aller présenter au roi. Le monarque prenait un maire entre ces trois candidats et recevait son serment. A son retour, le jour de Noël, le maire élu entrait en fonctions, après avoir renouvelé son serment en présence des pairs, et tous les membres du commun avaient le droit d'assister à la cérémonie.

Le maire n'avait plus l'administration financière; on lui laissait seulement la perception des droits de hanse sur les denrées, le produit des confiscations, des amendes et des frais de justice. Il était entouré d'un conseil formé des pairs et de douze bour-

geois ou prud'hommes nommés dans une assemblée des pairs, des quarteniers et des principaux notables de chaque paroisse; le maire devait le convoquer douze jours après son élection.

Pour la gestion des finances, quatre receveurs en étaient chargés, deux choisis parmi les pairs, deux parmi les prud'hommes du commun. Ils avaient, en outre, la surveillance des édifices dépendant de la ville. Chaque année, au commencement du Carême, ils se réunissaient pour voir si les recettes pouvaient suffire au paiement des rentes à Pâques suivant; sinon, le maire convoquait en assemblée générale les pairs, les quarteniers, les bourgeois, et demandait l'autorisation de lever une taille.

Chaque receveur avait un traitement annuel de vingt-cinq livres (monnaie de l'époque); le maire avait cent livres tournois par an. Quand il avait à voyager pour la commune, il lui était alloué quarante sous par jour; les pairs qui l'accompagnaient en touchaient chacun vingt ou trente; on donnait aux avocats une somme proportionnelle à leur importance, jamais elle ne pouvait dépasser l'indemnité accordée au maire. Au-delà de soixante sous d'amende, le maire en devait fixer la quotité d'accord avec les pairs et les prud'hommes. Il fallait leur avis également pour tout emprunt, et cet emprunt ne pouvait dépasser mille livres sans le consentement de l'assemblée générale des bourgeois. Les fermes appartenant à la commune étaient louées aux enchères publiques, en présence du maire et des quatre receveurs. Ceux-ci ne devaient rien accepter des fermiers, ni se faire adjuger aucune ferme. Le maire gardait ses trente sergents, vingt-quatre à pied, six à cheval; mais leur salaire était fixé par le conseil. Le sceau communal était renfermé dans un coffre avec les chartes, sous trois clés, une pour le maire, les deux autres pour un des pairs choisis par les prud'hommes et un prud'homme choisi par les pairs. Douze jours après sa sortie de charge, le maire rendait ses comptes devant les pairs, les quatre receveurs et les prud'hommes. Les receveurs rendaient les leurs devant le maire, les pairs et les prud'hommes.

Il était à craindre qu'on ne voulût plus accepter les fonctions de maire ainsi limitées; il y avait une amende de cinquante livres pour tout pair qui les refusait.

Les pairs étaient nommés pour trois ans et renouvelables

tous les ans par tiers ; le père et le fils, deux frères, l'oncle et le neveu, deux cousins germains, le beau-père et le gendre, ne pouvaient siéger dans le même conseil. Tout bourgeois qui refusait la pairie payait vingt-cinq livres d'amende.

Les prud'hommes, les receveurs étaient élus pour un an et non rééligibles. Les membres sortants nommaient les nouveaux prud'hommes, et il y avait pour eux les mêmes prohibitions de parenté que pour les pairs.

On examinait les comptes du maire en son absence, et les pairs ses parents se retiraient, comme lui, pendant cet examen,

Les ustensiles mêmes de cuisine à fournir aux membres de l'échiquier temporaire étaient l'objet d'un réglement ; le maire devait, non les acheter, mais les louer au meilleur marché possible.

Toutes les anciennes pensions étaient supprimées sans exception ; la ville n'en pouvait plus accorder que huit, à cinq avocats, à trois procureurs (avoués) ; elles ne devaient point dépasser quarante livres tournois.

Le maire administrait les biens des mineurs, à moins que leurs parents ne s'en chargeassent en donnant bonne caution. Le maire devait pourvoir à tous les besoins des pupilles ; si les biens ne suffisaient pas, on leur faisait apprendre le métier le plus convenable. Chaque maire, en sortant de charge, transmettait à son successeur les comptes de tutelle qui lui avaient été confiés, et il répondait des biens des mineurs, ainsi que ses héritiers, sur sa fortune personnelle ; en cas d'insuffisance, la ville comblait le déficit.

Ainsi, le pouvoir de l'aristocratie est limité, la petite bourgeoisie a droit d'accès à l'administration municipale et surveille le maire.

En résumé : faible au début, sans organisation régulière ni complète, la commune grandit si vite sous Henri II, Richard, Jean-sans-Terre, qu'elle ne tarde pas à lutter victorieusement contre le puissant chapitre de Rouen, contre l'autorité féodale d'une des plus riches abbayes de France, celle de Saint-Ouen. Sous Philippe-Auguste, elle cesse d'être la capitale d'un état indépendant et fait partie de la France, mais elle n'en progresse pas moins. Elle continue à s'étendre sous Louis VIII, sous Louis IX, dont la sagesse arrête les premiers éléments de discorde intestine, sous Philippe III, qui continue les traditions

politiques de son père. Sous Philippe le Bel, elle est abattue par le despotisme royal; elle se relève néanmoins. Mais, sous Louis X, les querelles intérieures renaissent plus vivaces, et, minée par les dissensions civiles, pour échapper à la guerre entre les citoyens, elle est forcée de demander une constitution nouvelle. Mais qui donc pourrait dire que cette constitution, longuement, paisiblement débattue entre la ville et la royauté, était celle d'une population inconsciente de ses devoirs et de ses droits?

CHAPITRE XVI[1].

COMMERCE DE ROUEN DEPUIS LA CONQUÊTE DE PHILIPPE-AUGUSTE, EN 1204, JUSQU'A LA MORT DE PHILIPPE LE BEL, EN 1314.

Nous avons vu les Rouennais, après la conquête de leur ville par Philippe-Auguste, perdre leurs relations commerciales avec l'Angleterre et l'Irlande; « ils furent alors exclus de la « Hanse de Londres[2]. » En 1207, lorsque ce monarque « entre « dans Rouen comme un conquérant irrité, il porte un coup « funeste au commerce maritime de Rouen par sa défense de « transporter par eau dans cette ville les vins du Poitou, de la « Gascogne et de l'Anjou. » Il ne fait d'exception que pour ceux du Berry, de la Bourgogne et de la France, afin de favoriser Paris et les provinces du centre.

Les habitants de Rouen s'adonnent alors à la fabrication des draps. Louis VIII, fils et successeur de Philippe-Auguste, leur accorde le droit de prendre de la terre à foulon dans la forêt de Roumare. C'est de là que date, dans notre ville, l'extension de

[1] M. de Fréville, *ibidem*, p. 196 à 226, *passim*.

[2] Hanse alors signifiait association. — Le marchand étranger admis à la hanse, s'il avait soin de s'adjoindre un bourgeois, comme garant qu'il n'introduirait aucune marchandise en fraudant les privilèges et les impôts de la ville, était exempté de toutes prohibitions; ce garant devenait un associé qui participait aux bénéfices de l'opération commerciale par lui garantie. (M. de Fréville, *ibidem*, p. 211.)

la draperie. En même temps, pour faciliter leur commerce maritime, il leur permet d'établir des quais le long du fleuve. Ces quais n'étaient alors qu'une levée de terre soutenue par des pieux; ils s'étendaient, en 1224, « depuis le chemin allant de « Saint-Cande-le-Viel à la Seine (jusqu'à) la ruelle contre le « pont, » c'est-à-dire à peu près depuis la Douane ancienne (hôtel Quévremont) jusqu'à la rue de la Tuile. En 1266, lorsque saint Louis a fieffé aux Rouennais « le marché de la Vieille-« Tour et la halle aux toiles, ces quais sont conduits, à l'est, « jusqu'au port des bateaux de Saint-Ouen, » c'est-à-dire jusqu'au bas de notre rue Malpalu. En 1283, la ville acquiert de Philippe le Hardi l'ancien clos aux Galées, entre nos rues du Vieux-Palais et de Fontenelle, et, sans doute, elle prolonge alors ses quais jusqu'à cette limite, à l'ouest.

Sa draperie est renommée jusque dans les foires de la Champagne et de la Brie; « le *Dit du landit rimé*, fabliau du XIIIe « siècle, » nous la montre en faveur au marché de Saint-Denis. Ses toiles ont leur halle, depuis la concession de saint Louis, dans l'ancien palais des ducs de Normandie, comme aujourd'hui. Le sel, les grains, les fers, les bois de construction, le foin, le cidre, le charbon de bois, sont ensuite les principaux objets d'exportation.

Quant aux importations, la liste en est donnée par les coutumes de la vicomté de l'Eau de Rouen, dont le plus beau et le plus ancien manuscrit est déposé à la bibliothèque nationale, et aussi par le tarif de *pontage* dressé en 1309, aussi bien pour les marchandises qui passaient sous le pont que pour celles qui entraient dans la ville. Elles comprennent : « les poissons de « toute espèce, frais et salés, dont on a fait jusqu'au XVIe siècle « une très grande consommation dans notre ville; les pelle-« teries, fort en usage dans la noblesse....; le fer, la fonte, « l'acier, le plomb, l'étain, le cuivre et l'airain, travaillés ou « non; les cuirs, parchemins, basanes, cordouans et peaux de « toute espèce; les laines d'Angleterre dites de Portsmouth, « les aluns et cendres à teinturier, le chanvre, les cordages, le « fil, la cire, les graisses, l'huile de noix, les meules de toutes « sortes, le miel, le sel, les chairs salées, les fromages d'Angle-« terre, les amandes, les tapis de Reims et les tapis de fil, les « *guimpes* de soie et autres merceries, les vins de la Rochelle « et de Saint-Jean-d'Angely, d'Anjou, de Poitou et de Gas-

« cogne, les vins d'*amont*, c'est-à-dire de France, de Bour-
« gogne, etc. »

Quelques-unes de ces denrées étaient affranchies de tout impôt; c'étaient surtout: « l'alun de glace, la poix noire ou « coulante, le savon, l'huile d'olive ou de chenevis, les figues « sèches, la cannelle, le gingembre, girofle, vermillon, bois de « Brésil, ivoire, etc. » Ajoutons à cela, d'après le tarif du pontage, « le charbon de terre, les brais et goudrons, la *guède* ou « *voide*, pour teindre en jaune.

Mais les vins alimentaient principalement le commerce de transit. *La bataille des vins*, petit fabliau composé par Henri d'Andeli, nous montre quels étaient alors les crûs les plus estimés. Nous ne pouvons résister au désir de rapporter textuellement l'analyse qu'en donne M. de Fréville.

« Ce petit poëme suppose que le roi de France, après avoir bu « un peu plus de vin blanc qu'il n'était nécessaire pour apaiser « sa soif, mande à sa table tous les vins. Ce roi, nommé Phi« lippe, et qu'on a conjecturé être Philippe-Auguste, est déter« miné, dit le trouvère, à les juger tous et à proclamer le plus « digne. Un prêtre anglais qui se trouvait là, une vraie tête « folle, commence par excommunier les vins de Beauvais, de « Clermont, d'Etampes et de Châlons; il leur défend de se « montrer en compagnie d'honnêtes gens. Les vins communs, « tels que ceux du Mans, d'Argences, de Chambli et de Rennes, « s'enfuient à la vue du prêtre; on laisse se disputer ceux d'Ar« genteuil, de Pierrefite, de Meulent, d'Auxerre, de Soissons, « d'Epernai et d'Auxois. Ce dernier et le vin de la Moselle se « vantent d'abreuver les Allemands. Sur quoi le vin de la « Rochelle prend la parole et leur impose silence. « Je repais, « dit-il, toute l'Angleterre, les Bretons, Flamands, Normands, « Ecossais, Irlandais, Norwégiens et Danois, et, de tous ces « pays, je rapporte de beaux *esterlins*. » Plus modeste, le vin de « Saint-Jean d'Angely se contente de rappeler, en passant, au « trouvère, qu'il lui a troublé les yeux. Angoulême, Bordeaux « et Saintes se présentent à leur tour avec le bon vin blanc de « Poitiers,

« Qui n'a cure de charretiers,

« et les vins divers de la Guyenne et du Limousin. Mais les « vins de France soutenaient la lutte. « Vous êtes plus forts

« que nous, disaient-ils aux vins du Midi, mais nous sommes « plus savoureux et plus doux. » Cependant le prêtre anglais « goûtait de tous, donnait un éloge à chacun, jurait par saint « Thomas et même par saint Martin, anathématisait les bières « de Flandre et d'Angleterre. Pour le bon roi Philippe, il cou- « ronna pape des vins le vin de Chypre, nomma cardinal-légat « le bon vin d'Aquilée, et finit par créer trois rois, trois comtes « et douze pairs que l'auteur ne nomme point; mais il a soin « d'exprimer sa prédilection pour les vins blancs de Chablis « et de Beaune. »

Il faut avouer que, si tous ces vins passaient par Rouen, ils devaient fournir à la commune une bonne somme d'impôts.

Quant à la marine, un moment interrompue par la conquête de Philippe-Auguste, elle reprend une certaine activité lorsque Jean-sans-Terre lui ouvre de nouveau les ports de son royaume, comprenant peut-être que les deux pays avaient besoin l'un de l'autre. Mais la guerre et des pirateries réciproques ne tardent pas à rendre difficiles les expéditions commerciales, surtout dans le midi de l'Europe. En 1292, à propos d'une rixe sanglante entre des matelots normands et anglais dans le port de Bayonne, Philippe le Bel autorise nos marins à poursuivre les navires anglais. Battus d'abord, ces derniers envoient soixante bâtiments de guerre couler bas deux cents petits bateaux marchands de Normandie, partis pour aller charger des vins de la Guyenne. Aussitôt on arme dans tous les ports grands et petits de notre province et de la Bretagne. Rouen, pour sa part, fournit quinze galères et un certain nombre de nefs.

Dans le Nord, notre marine conserve des relations pacifiques avec le Ponthieu; Renaud, comte de Boulogne, l'affranchit du droit de *lagan* ou d'*épaves*, en vertu duquel les objets mobiliers appartenaient au seigneur de la terre où on les avait trouvés. Dès le temps de saint Louis, les Rouennais envoyaient leurs navires jusqu'en Hollande.

Malheureusement, à l'intérieur, les transports par la Seine sont gênés par la querelle entre la compagnie normande et la compagnie française, c'est-à-dire entre Rouen et Paris, ces deux villes qui ne pouvaient se passer l'une de l'autre et qui luttaient avec acharnement afin de s'enlever réciproquement la libre jouissance du fleuve. Le Parlement de Paris lui-même

se mêle de cette lutte aveugle. Lorsque, en 1315, oubliant ses engagements antérieurs, Louis X vend aux bourgeois de sa capitale, à ceux de Compiègne et de Caen, coalisés contre les Rouennais, l'exemption du péage sous le pont de Rouen, cette haute cour de justice rend un arrêt passionné où elle déclare « le privilége des Rouennais insupportable, tyrannique, même « pour le peuple de Rouen. C'est pourquoi (dit-elle) le clergé, les « nobles et les villes s'accordent à supplier le roi de le retirer. »

Quant aux étrangers autres que les Parisiens, la compagnie normande maintenait ses priviléges sur la Basse-Seine avec non moins de persévérance. Lorsque, en 1266, par la menace de créer un port à Couronne, saint Louis eut triomphé de la résistance des Rouennais, il intervint entre ce prince et eux une convention qui permettait aux étrangers d'apporter, décharger, entreposer librement leurs marchandises, mais non de les vendre en détail dans Rouen ni dans sa banlieue. Cette convention était valable pour deux ans. Le roi avait le droit, d'accord avec les bourgeois de la ville, de la rompre avant le délai fixé. Saint Louis voulait ainsi empêcher les Rouennais d'intercepter toute communication entre Paris et l'extérieur. C'est alors que, à titre de compensation, il fieffe les halles à la ville, et s'engage à « faire abattre de tout en tout le port de Couronne. »

Quelques années plus tard, à la fin du XIIIe siècle, guidée par cette idée de centralisation qui a toujours inspiré la monarchie française, la royauté s'installait à Harfleur, rachetait tous les fiefs qui pouvaient la gêner dans la possession de cette ville, lui accordait des franchises, faisait creuser et fortifier son port. C'était une nouvelle menace pour le commerce de Rouen qui se trouvait ainsi n'être plus le seul port en libre communication avec la mer. Au XVIe siècle, la même pensée amènera François Ier à créer le port du Havre : procurer aux rois de France le moyen d'avoir une marine sur l'Océan et leur donner la clé de toutes les routes commerciales du royaume. Certes, c'était de bonne politique ; mais, c'était aussi porter atteinte au commerce des Rouennais, et les bourgeois le savaient bien. Aussi, malgré la charte de 1266, ils gardèrent, à l'égard des étrangers, presque tous leurs droits, et pour le commerce dans la ville, et pour le passage sous le pont, « lors même que ces « étrangers avaient compagnie française. » Les « coutumes de

« la vicomté de l'Eau », peu favorables cependant aux bourgeois de Rouen, le déclarent formellement : « coustumier marcheant (marchand) ne puent (peut) meitre sous couverture « aucune marchandise descarchie (déchargée), de la valeur « de C (100.) sols, qu'elle ne soit forfeite, fors ces marchéandises qui ensievent (suivent) : bacons (porc salé), seyn, oint, « sieu (suif), cuir, cordoen, toute peleterie et autres choses « de tel manière. Lesqueles marchandises pueent estre mises « à terre, sous couverture, sans nul péril, por tant que l'en en eit « pris congié. Nul, quel que il soit, ne puet descharchier vins, « ne meitre d'eaue à terre, ne meitre iceus vins de tonnel en « tonne,... que tout ne soit forfeit. » Aussi, en 1274, Jean de Bretagne se soumet-il à demander aux Rouennais l'autorisation de faire passer ses vins en franchise, afin de ne pas les voir confisqués comme l'avaient été ceux de Raoul de Pacy, deux ans auparavant.

Mais les pauvres bourgeois furent bien forcés de céder après toutes les vexations, toutes les rigueurs de Philippe le Bel. En 1310, pour essayer de se rendre favorable Enguerrand de Marigny, le ministre si puissant alors du terrible souverain, ils lui accordent le libre passage sous leur pont pour toutes les denrées transportées dans ses domaines ou en venant. Dans la suite, le ministre tombe en disgrâce, et les persécutions du roi ne cessent pas.

Ce qui surtout était une entrave aux transactions commerciales, c'étaient les variations continuelles du numéraire. La falsification des monnaies a été pendant longtemps, même sous Charles V, un des moyens employés par la royauté pour se procurer l'argent dont elle avait besoin ; mais c'est Philippe le Bel qui a le plus honteusement, le plus audacieusement abusé de cette ressource coupable. Aussi l'histoire l'a-t-elle justement flétri du nom de faux monnayeur.

En résumé, luttes contre la compagnie française, luttes contre les rois à l'occasion des marchands étrangers, luttes pour le maintien de ses priviléges en Normandie et dans la France, comme le prouvent les longs débats au sujet du péage de Bapaume, dont nous avons parlé précédemment, telle est l'histoire du commerce rouennais pendant le XIIIe et le commencement du XIVe siècle.

CHAPITRE XVII[1].

PHILIPPE DE VALOIS. — RÉTABLISSEMENT DU DUCHÉ DE NORMANDIE POUR LE DUC JEAN. — CRÉATION DES ÉTATS PROVINCIAUX. — ARRIVÉE D'ÉDOUARD III EN NORMANDIE. — BATAILLE DE CRÉCY. — TROISIÈME ENCEINTE DE ROUEN. — PESTE NOIRE. — LUTTE CONTRE LES BAILLIS ROYAUX. — RÈGLEMENT IMPOSÉ A LA COMMUNE. — LUTTES ENTRE LES CORPORATIONS, ENTRE LA HAUTE ET LA PETITE BOURGEOISIE. — LUTTES CONTRE LE CHAPITRE ET L'ABBAYE DE SAINT-OUEN. — L'OISON BRIDÉ. — LUTTES CONTRE LES ABBAYES DE FÉCAMP, DE BONPORT, CONTRE LES SEIGNEURS VOISINS, CONTRE LE DUC. — LES ARTS ET LES ÉCOLES.

Jusqu'en 1328, la commune de Rouen n'a songé qu'à conquérir une existence forte et indépendante. D'importants priviléges commerciaux, une constitution libre, l'élection de ses magistrats, une juridiction toute municipale, le droit de ne payer que les impôts librement consentis, tels ont été les résultats des longues luttes soutenues par elle contre la noblesse et le clergé, parfois même contre la royauté. Avant elle, le peuple n'avait été rien dans l'État que la chose exclusivement imposable; par la commune, il avait conquis une existence légale et réelle, et la classe moyenne, cette force principale de toutes les nations modernes, commençait à naître.

[1] M. Chéruel, *Hist. de la Commune de Rouen*, 2e vol., p. 1 à 154, *passim*. Les autres sources auxquelles j'ai dû puiser sont indiquées dans le texte.

Malheureusement, à partir de cette époque, provoquée par la tyrannie d'un gouvernement inepte, émue des sanglantes défaites de Crécy et de Poitiers, dont la honte doit retomber tout entière sur le fol orgueil et l'impétuosité aveugle de la noblesse, sur l'incapacité et l'impuissance de la royauté, irritée par les impôts excessifs, ruinée par les continuelles variations du numéraire, affolée par la peste, la famine et toutes les horreurs de la guerre, la commune va se laisser entraîner à jouer un rôle politique ; il en résultera des émeutes et des réactions sanglantes, ce sera sa ruine.

Sous Philippe VI de Valois, Rouen et la Normandie voient rétablir avec bonheur, dans la personne du dauphin Jean, la dignité ducale dont on était privé depuis la conquête de cette province par Philippe-Auguste.

On croyait que cette dignité allait délivrer le pays de tous les officiers royaux et ramener le bon temps de Guillaume. Aussi, le jour de Noël, les Rouennais assistèrent-ils en foule au couronnement du duc Jean, dans la cathédrale. En 1337, une nouvelle institution apparaît, celle des États provinciaux où les députés des bourgeois normands figurent à côté des hauts barons et des grands dignitaires de l'Église. — Philippe avait besoin d'argent pour soutenir la guerre contre les Anglais. — Rendons ici justice aux nobles et aux prélats de notre contrée ; Philippe leur promet en vain d'exempter leurs vassaux de tout impôt, s'ils veulent séparer leur cause de celle des communes ; ils maintiennent que, pour ses lois et priviléges, la province de Normandie forme un seul corps, et, en 1339, Philippe et son fils sont forcés de confirmer la Charte aux Normands et la juridiction communale des Rouennais.

Avec ses libertés, Rouen a retrouvé son héroïsme. Uni à d'autres villes, cette même année, il s'engage à entretenir pendant dix semaines quatre mille hommes d'armes et vingt mille fantassins pour soutenir le projet de descente en Angleterre formé par les barons normands. Mais Edouard III ne laisse pas à ce dessein le temps de se réaliser. En 1345, il aborde aux côtes de Normandie, guidé par le traître Geoffroy d'Harcourt. Dès lors, Rouen se prépare énergiquement à la défense, et la royauté, sentant le besoin de se l'attacher plus que jamais, lui fait de nouvelles concessions : les gabelles et autres impôts seront temporaires, les prêts forcés abolis, les officiers royaux

diminués de nombre; les chevaux, charrettes et provisions ne seront plus pris, au nom du roi, sans payer; les chartes relatives à l'usure et aux variations de monnaie sont annulées.

Caen tombe aux mains des Anglais. La flamme des incendies annonce bientôt aux Rouennais leur présence à Emendreville (Saint-Sever); mais l'ennemi n'ose point encore assiéger leur grande ville défendue par Philippe de Valois et une foule de barons normands. Il se dirige sur Paris, et ses bandes mercenaires inquiètent notre cité quelque temps encore. Ramené vers le Nord par les troupes du roi de France, le 26 août 1346, il défait complètement l'armée française à Crécy. Ce même jour les milices rouennaises arrivaient à Abbeville; ignorant le désastre, elles continuaient à s'avancer avec celles de Beauvais, et, dans une lutte acharnée contre la chevalerie anglaise, les deux milices réunies perdaient plus de sept mille hommes [1].

Enfin, Calais succombe. Partout les villes réparent leurs fortifications; Rouen consacrera près d'un siècle à restaurer ou agrandir les siennes.

Nous avons vu Philippe-Auguste raser les remparts de la seconde enceinte; à quelle époque la troisième a-t-elle été établie? M. Richard n'est pas loin d'admettre que peut-être elle a été commencée par ce souverain, pressé de mettre à l'abri d'un coup de main la nouvelle et importante conquête qu'il venait de faire sur le roi d'Angleterre Jean-sans-Terre et de donner en même temps satisfaction à la juste susceptibilité des Rouennais [2]. Mais, à défaut de confirmation de cette hypothèse, il établit au moins, comme M. Chéruel, qu'elle a été créée au XIIIe siècle, peut-être par saint Louis.

Au Sud, la Seine est toujours la limite naturelle [3].

Une charte de 1231, conservée aux archives municipales, prouve que, à cette date, la rue Étoupée, les quartiers du Bouvreuil, d'Aubevoie (Beauvoisine) et du Bourg-l'Abbé étaient considérés comme faubourgs de Rouen. Le même acte nous prouve aussi que, à l'Est, les quartiers Saint-Vivien et Martainville étaient également situés, à cette même époque, en dehors des murs. Plus tard, la ligne suivie par les remparts attribués

[1] Froissart, lib. I, chap. 294.

[2] Ch. Richard, *Enceintes militaires de Rouen*, *Revue de Rouen*, avril 1846, p. 206.

[3] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 431.

à saint Louis dut renfermer ces quartiers dans la nouvelle enceinte et suivre à peu près, au Nord, nos boulevards actuels, mais sans pouvoir s'étendre davantage, car là on était arrêté par la pente des collines environnantes.

Pour la limite orientale, M. Richard et M. Chéruel ne sont pas d'accord. Ce dernier, se fondant sur un réglement donné en 1350 par le maire de Rouen Robert Le Maitre, réglement qui classe parmi les boulangers des faubourgs ceux qui se trouvaient domiciliés en dehors des portes Cauchoise, Beauvoisine et Martainville, en conclut que les fortifications de saint Louis s'arrêtaient à la rue Coqueréaumont (des Capucins), à la Croix-de-Pierre, aux rues Edouard-Adam, des Verriers, Picchine, aux prés Martainville (rue des Prés), et que, plus tard seulement, sous Philippe VI de Valois, l'importance du faubourg Saint-Hilaire amena la nécessité de le comprendre dans les nouveaux remparts. M. Richard pense, au contraire, que, de ce côté, l'enceinte du XIIIe siècle atteignit tout de suite ses dernières limites[1]. Alors aurait été créée la Tour du Colombier, dont on voit encore la base dans un bâtiment de l'Hospice-Général, pour protéger cette partie des murs de la ville. C'est vers l'Ouest surtout que Rouen s'étendit alors. Là, on n'était pas gêné par les collines environnantes, comme au Nord, par le débordement fréquent de Robec et de l'Aubette, par les exhalaisons fétides du Vivier Martainville, comme à l'Est; au contraire, le Pré-de-la-Bataille offrait un terrain plat devenu salubre. De ce côté donc l'enceinte s'allongea jusque vers la limite qu'elle n'a plus dépassée dans la suite, c'est-à-dire jusqu'à notre boulevard Cauchoise. Dans cette partie de la ville se trouvaient, aux XIIe et XIIIe siècles, les halles, la prison, le marché aux chevaux et les maisons des plus riches bourgeois. Ainsi, d'après MM. Richard et Chéruel, la nouvelle enceinte renfermait, à l'Ouest, les paroisses de Saint-Vigor et de Saint-Pierre-le-Portier; au Nord, celle de Saint-Nicaise. A l'Est, M. Chéruel pense que Saint-Vivien seul y était enclavé; M. Richard y ajoute Saint-Hilaire; mais tous les deux sont d'accord pour y comprendre le nouveau quartier Martainville. Il n'y a donc divergence d'opinion entre ces deux historiens que pour le quartier Saint-Hilaire. Entre deux autorités

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 431.

si considérables nous ne nous permettrons pas de conclure.

Plusieurs tours ou tourelles protégeaient cette ligne de remparts. Il y avait, en plus, un certain nombre de demi-tours ou *gardes* qui, de place en place, faisaient saillie en dehors des murs. A Bouvreuil se trouvait le château de Philippe-Auguste.

Les portes principales étaient : la porte de Caux, (rue de Fontenelle), auprès de Saint-Pierre-le-Portier, transférée au XVe siècle au bout de la rue Cauchoise, en face de celle des Bons-Enfants[1], et à laquelle alors on donna le nom de la première de ces deux rues ; la porte Bouvreuil, située sur une portion de l'ancien fief de la *Bouverie*, presque en face de la rue du Cordier, défendue à l'Ouest par le château de Philippe-Auguste, nommé plus tard le vieux château, et au Nord-Est, par une grosse tour dont on voyait naguère encore les traces dans le jardin des Dames de la Compassion, rue d'Ecosse (notre rue de la Glacière a été percée sur cette partie des anciens fossés de la ville)[2]; la porte Beauvoisine ou de Beauvais, à la jonction de la Rougemare et de la rue du Cordier; la porte Saint-Hilaire, située vers la Croix-de-Pierre selon M. Chéruel, et, d'après M. Richard, vers la place de ce nom et l'extrémité de la rue Eau-de-Robec; enfin, la porte Martainville, au bout de la rue ainsi nommée. Entre la porte Cauchoise et celle du Bouvreuil on avait ménagé la fausse porte Etoupée. Sur le quai, depuis le Pré-aux-Loups, à l'Est, jusqu'au Pré-de-la-Bataille, à l'Ouest, il y en avait plusieurs : celles du Bac, du Grand-Pont, de la Haranguerie, de Saint-Eloi, etc. [3]. — La porte Guillaume-Lion ne fut ouverte qu'en 1453, sur la réclamation des habitants du quartier ; son nom lui vient d'une ancienne tour ainsi nommée. — Près de là se trouvèrent plus tard les *Galiots*, maison où l'on renfermait les galériens en attendant qu'ils partissent pour le bagne. Quant à notre porte Guillaume-Lion actuelle, elle a été reconstruite au XVIIIe siècle[4].

Une partie de ces nouveaux remparts s'appuyait sur ceux de la deuxième enceinte ; notamment, à l'Ouest, sur les murs et les tourelles dont saint Louis accorda la jouissance aux Jacobins, en 1256[5] (rue de Fontenelle); mais il n'en fallut pas moins,

[1] et [2] *Lettres sur l'Hist. de Rouen*, par Aᵈʳᵉ L... 1826, p. 42.
[3] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 432.
[4] Aᵈʳᵉ L..., *ibidem*, p. 44 et 46.
[5] M. Richard, *ibidem*, p. 211, avril 1846.

à l'époque où nous sommes arrivés, changer en totalité le système des fortifications. Jusqu'alors on s'était occupé seulement de leur donner de la hauteur, pour en rendre l'escalade plus difficile; on n'avait eu nul besoin de les faire très épaisses pour résister aux coups des machines de guerre employées dans ces temps. Mais, au XIVe siècle, la poudre à canon était découverte, l'artillerie anglaise avait contribué beaucoup au désastre de Crécy; il fallait donc renoncer à l'élévation des murs comme des tours et leur donner plus de solidité pour les mettre en état de résister aux boulets.

Pour des constructions aussi considérables, il eût semblé naturel que le trésor royal vînt en aide aux Rouennais; la commune fut obligée d'en supporter seule toutes les charges, et elle fut loin de s'y refuser.

Que de sacrifices de toutes sortes ces travaux n'imposèrent-ils pas à la ville? Que de maisons et d'édifices furent abattus sur le tracé? Si l'on prenait, à l'ouest, le jardin des Jacobins pour y faire passer le mur, on ne devait pas respecter davantage les propriétés des bourgeois, et le maire, Vincent Du Val-Richer, avait bien de la peine à fixer les indemnités. Les dépenses étaient énormes. Dans le principe, nobles et clercs sont imposés comme les vilains, par ordonnance de Philippe VI; mais la royauté ne tarde pas à céder aux réclamations des monastères, surtout à celles des opulents moines de Saint-Ouen, et le peuple, irrité de supporter seul tous les frais, se révolte pour s'en affranchir.

En 1347, pour arracher encore de l'argent à la Normandie, le duc Jean proclame un nouveau projet de descente en Angleterre, et, pour la seconde fois, des subsides considérables sont accordés. L'expédition n'a pas lieu, et l'on n'en veut pas moins maintenir les taxes affectées à cet usage. Les Rouennais s'indignent de cette tromperie, ils chassent les percepteurs et démolissent les maisons des fermiers de cet impôt; il fallut le supprimer.

Un fléau terrible, la peste noire, après avoir dévasté l'Orient, vient interrompre la guerre et l'émeute. La population rouennaise, augmentée des paysans que la guerre avait entassés dans les rues étroites et sales de la ville, compte plus de cent mille morts d'août à Noël 1348.

Au milieu de toutes ces calamités, la commune de Rouen

n'oublie pas la lutte qu'elle soutient depuis 1204 contre la suprématie des officiers royaux. Les baillis abusaient de leur droit de casser les jugements du maire pour traîner les procès en longueur et en augmenter considérablement les frais. En 1342, Philippe VI, afin de ménager ces riches et vaillants bourgeois dont il a tant besoin, déclare que, à l'avenir, nul ne pourra appeler des jugements du maire que devant l'Échiquier. En 1345 et en 1347, il est obligé, pour vaincre l'opposition de son procureur dans la ville, de renouveler cette déclaration que lui-même avait successivement promulguée, rapportée, puis laissé enfreindre par son bailli.

Dans le même temps, la commune obtient, après une lutte opiniâtre, la concession de la ferme des petits paniers de poisson vendus dans l'intérieur des murs, et la reconnaissance définitive de son droit sur les arrière-fossés de la ville, droit qui lui était contesté par les baillis malgré la donation de Louis VIII.

Une autre lutte éclate à propos de l'inspection des denrées et du blé qui arrivaient par la Seine, de la connaissance des cris de haro, ou demandes d'arrestation des malfaiteurs, poussés sur le marché. Enfin, en 1359, l'Échiquier donne gain de cause au maire.

Il fallut lutter aussi contre l'hôpital du roi, dans la rue de Saint-Ouen (de l'Hôpital), au coin de celle des Arsins ; contre celui de la Madeleine, sur la Calende ; contre l'Hôtel-Dieu, près de Saint-André-hors-Ville, et contre les deux léproseries : celle des hommes, au Mont-aux-Malades, celle des femmes ou filles nobles, la Salle aux Pucelles, à Saint-Julien. La ville voulait bien leur reconnaître leurs franchises d'impôts, mais elle les soumettait à la juridiction du maire.

Malheureusement de nouvelles dissensions entre la haute et la petite bourgeoisie viennent compromettre ces pacifiques mais importantes conquêtes.

Malgré le réglement de 1321, les hauts bourgeois refusaient les fonctions municipales trop restreintes et trop peu rétribuées depuis cette nouvelle charte communale. Sur la plainte des petits bourgeois, le duc Jean, en 1333, ordonne aux trente-six pairs d'accepter les fonctions à eux dévolues, et, en même temps, il élève l'indemnité du maire à 400 livres tournois par an (10,000 fr. environ, monnaie actuelle) ; de plus, il alloue à ce magistrat 40 ou 60 livres tournois par an (1,000 ou 1,500 fr.)

pour frais de procédure. Les maires ne s'en contentent pas, ils puisent dans le trésor municipal et sollicitent sans cesse de nouveaux impôts. Le petit peuple ou *commun*, comme on disait alors, en 1342, accuse devant l'Echiquier le maire Roger Mustel, puis, en 1345, un autre maire, Thomas du Bosc. La lenteur des procédures de l'Echiquier amène des désordres, et la commune, déjà supprimée en 1292 et en 1320, est *mise sous la main du roi*, cette même année 1345.

L'évêque d'Auxerre, chargé par Philippe VI de terminer la querelle, constate que les maires ne rendent pas régulièrement leurs comptes, que les pairs n'assistent pas aux assemblées prescrites pour cet examen, que les *prud'hommes du commun*, effrayés par les menaces de l'aristocratie municipale, n'osent plus communiquer au peuple les affaires qui le concernent ni l'appeler aux assemblées. Il ordonne aux prud'hommes de faire procéder par les quarteniers aux communications prescrites; aux maires de rendre leurs comptes dans le délai de douze jours après leur sortie de charge, sous peine de 10 livres tournois d'amende pour chaque journée de retard et de saisie de tous leurs biens au bout de trente jours; il fixe la même peine pour les receveurs. Relativement à l'inexactitude aux séances, il établit une amende de 40 sous par jour pour les pairs, de 25 pour les prud'hommes. Huit jours après leur nomination, les maires devaient faire savoir au peuple par les quarteniers, d'après un inventaire général, la situation financière de la ville. Pour régler les dettes de la commune, il ne trouve pas de meilleur moyen que de les annuler toutes, sans que les créanciers en puissent rien réclamer. C'était une odieuse banqueroute; mais, à cette époque, la royauté ne donnait-elle pas l'exemple de l'altération des monnaies et du désordre dans les finances? Enfin, pour mettre un terme aux discussions commerciales, le monopole des courtiers de commerce sera bientôt aboli.

Le petit peuple obtient donc satisfaction à ses justes défiances, il a la surveillance complète de la municipalité; c'est la démocratie contrôlant l'aristocratie bourgeoise. Ces luttes, ces changements n'empêchent pas la ville de continuer à s'accroître. On n'avait pas cessé de rendre le fleuve plus profond en le bordant de quais, depuis la concession faite par Louis VIII; on avait utilisé des emplacements vides obtenus de la royauté. Ainsi, au bout du pont, on avait établi un marché aux poissons; un

peu plus loin, le quai aux Meules; plus loin encore, le marché aux chevaux. A l'extrémité occidentale, vers l'endroit où le roi d'Angleterre Henri V élèvera plus tard le Vieux-Palais, était toujours le clos aux Galées ou Galères; il était plus rempli que jamais, et, en 1340, Philippe VI y entretenait des garnisons de mer.

Rouen, maître exclusif de la Basse-Seine, l'était aussi, par conséquent, du commerce avec l'Angleterre, la Flandre, la Hollande, presque tout le Nord de l'Europe, et il y possédait d'importants priviléges commerciaux qui excitaient la jalousie des étrangers eux-mêmes, des Flamands surtout et des Artésiens. Après la mort de Mathilde, comtesse d'Artois, le comte de Flandre Louis de Réthel et de Nevers, son successeur, emprunte 2000 livres tournois aux Rouennais et s'engage à les affranchir de tous droits dans ses états, en compensation de cette somme, s'il ne peut la leur rendre au terme fixé. Dans ce cas, les Rouennais devaient lui verser en outre 500 autres livres. Il périt à Crécy avant d'avoir effectué cette restitution. Sa veuve continue le procès pendant à ce sujet; enfin, elle y renonce, moyennant l'engagement pris par la commune de lui servir une rente annuelle de 100 livres tournois ou de lui payer en une seule fois 1500 livres. De plus, comme il fallait toujours compter avec l'orgueil féodal, la commune promettait de lui envoyer chaque année une paire d'éperons dorés.

Une nouvelle tentative d'association entre les marchands de Paris et ceux de Rouen, afin de faire cesser toutes rivalités, échoue par la duplicité du roi qui, tout en confirmant cet accord, abandonne secrètement aux Parisiens le monopole de la Haute-Seine. Le commerce de Rouen se maintient néanmoins; il fait venir par la Flandre les vins de la Bourgogne, afin d'éviter le transit par Paris, et ses navires vont chercher les denrées de la Provence et de l'Italie. Mais, à l'intérieur, la lutte continuait entre les corporations rivales, comme entre la haute et la petite bourgeoisie.

L'aristocratie municipale a fourni de grands noms à l'histoire : les Du Chatel, les Alorge, les Naguet, les Du Val-Richer, les Filleul, les Mustel, etc. Bientôt, nous allons voir le plus célèbre de ses membres, Jacques Le Lieur, tour à tour maire et capitaine de Rouen, rivaliser de bravoure avec Du Guesclin. Mais elle est arrivée à vouloir imiter l'ancienne noblesse, à

prendre des noms de terre et des armoiries. Au sein de la ville, elle s'enorgueillit de *ses maisons de pierre*, qui s'élevaient fièrement auprès des humbles cabanes en bois du pauvre peuple. Ce travers n'était pas particulier à Rouen, on le retrouve à Avignon, en Belgique, à Florence, partout où une aristocratie commerciale a pu se former auprès du petit peuple. — De là devait naître une lutte nouvelle entre la haute et la petite bourgeoisie. Du reste, la lutte était partout dans le sein de la commune: lutte entre ces diverses corporations qui commençaient à devenir une gêne pour l'industrie; lutte contre les marchands en gros que les petits marchands accusaient d'accaparer les denrées apportées par les navires; lutte contre les courtiers dont le monopole odieux ruinait le commerce, disait-on, et éloignait les marchands étrangers. Le duc Jean et son père Philippe VI, du consentement de la commune, abolirent le monopole des courtiers; à l'avénir on pouvait vendre et acheter dans Rouen sans leur intermédiaire, sauf à payer à la commune une somme déterminée. Quant à l'accaparement des cargaisons par les gros marchands, il fut décidé que les denrées, le jour même de l'arrivée des navires, seraient portées sur le marché.

Les filassiers aussi étaient en désaccord. Après plusieurs réglements peu efficaces des statuts de la corporation, le maire Thomas Du Bosc, en 1345, assigne une halle particulière où les filassiers devaient vendre leurs produits, sous peine d'amende, à la place que le sort leur avait assignée. Le nombre d'apprentis que chaque maître pouvait avoir, le temps d'apprentissage, celui de l'admission à la maîtrise, l'impôt à payer à la ville par tout apprenti reçu maître, étaient également fixés. La corporation des fabricants de courroies en cuir de bœuf et garnies de fer à l'usage des machines de guerre tombe d'elle-même à l'époque de l'invention des armes à feu, mais sa réglementation avait aussi occupé plusieurs maires.

La corporation militaire des arbalétriers, ou des cinquante bourgeois qui composaient la cavalerie municipale, avait aussi suscité bien des embarras, à cause de son exemption de toute espèce de tailles, aides ou impositions. Quand il fallut payer de lourds impôts chaque année pour faire face aux travaux des fortifications, la commune voulut la forcer à y contribuer. En 1342, les arbalétriers obtinrent de Philippe VI, qui était bien aise de les trouver toujours sous sa main, la confirmation de leurs im-

munités. En 1347, le maire Jean Cabot maintint ces priviléges, mais il plaça les arbalétriers sous son autorité, et, à toute heure de jour et de nuit, ils devaient être prêts à marcher pour la sécurité de la ville, à entrer en campagne, avec cheval de bataille et armure complète, moyennant une indemnité de trois sous par jour (trois francs) pour chaque homme, de six sous pour le capitaine, en cas d'expédition à l'extérieur. Sous ces conditions, ils n'étaient plus astreints qu'aux impôts levés pour les fortifications de la ville, l'arrière-ban et la rançon du roi.

La puissante corporation des drapiers, la plus forte de la ville, était également en proie à des dissensions intestines, et ses *bougonneurs*, ou gardes du métier, chargés d'examiner les produits de la *draperie rayée* et de la *draperie unie*, ne pouvaient rétablir l'accord entre ces deux branches; il fallut une longue consultation de plusieurs conseillers de la couronne, une étude des statuts des drapiers de Malines et de Gand, une ordonnance de Jean, en 1350, comme duc de Normandie, en 1351, comme roi de France, pour rétablir la concorde.

Les prérogatives exorbitantes des corporations, leur monopole gênant, font surgir aussi une querelle entre les marchands de la ville et les marchands forains (du dehors) ou étrangers. Des colonies de drapiers s'étaient établies à Darnétal, Louviers, Elbeuf; chassées de leurs foyers par les Anglais, elles s'étaient réfugiées à Rouen, la ville la plus forte de la contrée, que les Anglais n'avaient point encore osé attaquer. Les Rouennais, craignant leur concurrence et poussés par l'égoïsme de l'esprit communal, voulaient les chasser. La royauté dut encore intervenir pour protéger ces malheureuses victimes de la guerre.

Mais c'étaient surtout les corporations religieuses qui entretenaient l'inquiétude au sein de la ville; il y avait trop de contact entre la commune et l'autorité ecclésiastique pour qu'il n'en résultât pas de conflit chaque jour. Ici, l'abbaye de Saint-Ouen, dont l'abbé, le célèbre Marc-Dargent, commençait à tracer le plan et à jeter les fondations de notre magnifique église de ce nom, voulait exercer son droit de baronnie sur une partie de la ville; à Saint-Gervais, l'abbaye de Fécamp prétendait imposer ses priviléges; à Saint-Sever, l'abbaye du Bec s'arrogeait toute juridiction sur la foire de Notre-Dame-du-Pré et tourmentait les marchands de Rouen. La commune eut à tenir tête à toutes ces riches abbayes. Elle lutta même victorieusement contre l'ar-

chevêque de Rouen, le cardinal Pierre Roger, plus tard pape sous le nom de Clément VI, et lui refusa le droit de forcer le maire à lui prêter son concours pour l'arrestation des clercs poursuivis par le tribunal ecclésiastique. Elle le contraignit à reconnaître à ce magistrat le droit de juridiction sur Saint-Aignan, comme faisant partie de la banlieue de Rouen. Plus d'une fois, on vit le huissier communal aller au palais archiépiscopal sommer le prélat de comparaître devant le bailli sur la plainte de quelque marchand lésé par les prétentions épiscopales; résultat inévitable de l'ingérence du clergé dans les affaires temporelles.

Une nouvelle lutte éclate entre le maire et le chapitre à propos du clos Saint-Marc. Le chapitre prétend qu'il est fief ecclésiastique; la commune le réclame comme fief laïque. Après de longs débats, l'intervention du duc Jean amène une transaction: la ville achète au chapitre, au prix de 400 livres tournois, la juridiction du clos; le chapitre n'y conserve plus que ses rentes ordinaires.

Ce chapitre, dompté au XIIe siècle, lors de la grande querelle au sujet du mur du parvis, n'osait plus y construire des échoppes pour recevoir les marchands. En 1342, il n'obtient la permission d'en relever une, qui tombait en ruine, qu'en promettant à la commune de n'en construire aucune autre nouvelle; mais il cherche à s'en venger d'une autre façon. En 1347, Guillaume Du Broc, qui tenait des chanoines une maison capitulaire, près de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise attenante à la cathédrale, y vendait du pain sans payer ni redevance, ni droit de mouture à la commune. Les fermiers des moulins de la ville, Jacques Cabot et Jacques Du Val-Richer, veulent s'y opposer. Les chanoines résistent, prétendant que leur maison a joui toujours d'une franchise absolue; le procès n'était pas terminé à la mort de Philippe de Valois.

Il faut avouer que la municipalité rouennaise avait besoin d'une grande énergie pour lutter contre un clergé si puissant alors. Mais les esprits se sont adoucis; toutes ces querelles entre la ville et le chapitre n'amènent plus, comme auparavant, de sanglantes émeutes. Seuls, par leurs exigences intolérables, les moines de Saint-Ouen auront le triste avantage d'occasionner des scènes de violence et de désordre.

Sous Philippe de Valois, la commune leur conteste ce droit

appartenait au maire. Les moines de Saint-Ouen, qui ont leurs moulins sur cette rivière, prétendent enlever cette surveillance au chef de la municipalité et lui ferment leurs moulins; encore un autre procès. N'est-on pas forcé de convenir que, si le peuple a eu le tort de se laisser aller contre l'abbaye à des mouvements de colère, celle-ci, par toutes ses prétentions, semblait prendre à tâche de l'exaspérer? Il ne pouvait rien contre les hauts murs crénelés du monastère, véritable forteresse au sein de la ville; il se vengeait sur les fourches patibulaires des moines à Bihorel, il les renversait, puis la royauté le condamnait à les relever. La haine entre les deux partis devenait ainsi chaque jour plus profonde. Aussi voit-on, en 1342, le maire s'opposer à la construction de l'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen, et prétendre que le terrain sur lequel on voulait l'élever était un fief laïque. Cette fois encore il fallut une charte de Philippe de Valois pour terminer le différend; elle fut rendue au profit des moines.

Pour vexer encore plus la commune, l'abbaye recevait dans ses maisons privilégiées tous ceux qui voulaient se soustraire à l'autorité du maire; c'était encourager la révolte. En même temps, elle réclamait, en toute juridiction, les rues Pincedos, des Murs-Saint-Ouen, Bourg-l'Abbé, le côté oriental de la rue des Arsins, ainsi nommée du vieux verbe ardre (brûler), peut-être parce qu'elle fut le théâtre de plusieurs incendies ou que ses maisons étaient toutes construites en bois. Elle s'arrogeait encore « une partie de la rue de Saint-Ouen (de l'Hôpital), plu-« sieurs maisons et moulins sur Robec, plusieurs également sur « la paroisse Saint-Vivien, tout le quartier Saint-Nicaise, un « manoir au Nid-de-Chien, un autre à Bihorel avec les bois et « les terres qui en dépendaient; » en un mot, une grande partie de Rouen et des faubourgs, sans compter tous les villages dont elle avait la suzeraineté en dehors de la ville. — La commune répondait que l'abbé n'avait de baronnie que dans son monastère et quelques maisons environnantes. Le procès ne se terminera que sous Charles V, et tous ceux qui étaient ou qui se prétendaient vassaux de Saint-Ouen, pour échapper aux impôts, refusaient de se soumettre à toute taxe soit municipale, soit royale. En 1345, ils ne voulaient pas contribuer aux aides pour la guerre contre les Anglais; le maire dut saisir leurs biens, malgré l'opposition violente des Bénédictins, et les faire vendre à l'encan.

La commune n'a pas moins à lutter contre l'abbaye de Fécamp à l'occasion du fief de Saint-Gervais. C'était une véritable ville qui s'élevait aux portes de Rouen, et, pendant que les vassaux de l'abbaye prétendaient avoir le droit d'aller trafiquer dans la cité, de faire concurrence aux marchands rouennais accablés d'impôts, sans payer eux-mêmes aucune redevance, les moines imposaient de lourdes taxes aux marchands de Rouen qui voulaient aller vendre à la foire de Saint-Gervais. La ville fait entendre au duc que Rouen se trouve ainsi menacé de ruine et ne pourra plus lui payer les aides; que tous ses marchands iront demeurer au fief de Saint-Gervais pour avoir franchise dans la cité. Le duc d'abord, puis le roi lui-même, s'inquiètent pour leurs revenus; mais le pouvoir n'était pas capable alors de se faire obéir, et les procès traînaient tellement en longueur que, à la mort de Philippe VI, l'Echiquier n'avait pas encore résolu la question.

Autre lutte encore contre l'abbaye de Bonport qui voulait s'arroger des droits féodaux sur une partie du Boisguillaume. Le maire ne pouvait refuser de défendre ses justiciables ; il en résulte un nouveau procès.

Remarquons que, dans tous ses démêlés avec les corporations religieuses, la commune combat seulement leurs prétentions féodales et respecte profondément leur autorité spirituelle. Nous en avons une preuve, entre mille autres, dans ce qui se passa lors des funérailles de l'abbé de Saint-Ouen Marc-Dargent : malgré tous les griefs de la ville contre les Bénédictins, le maire, les pairs, les corporations de métiers et presque tous les bourgeois y assistèrent avec les grands feudataires et les officiers royaux; on vit alors toute la population oublier sa vieille et juste haine contre l'abbaye.

Si la ville luttait avec tant d'énergie contre les prétentions temporelles du clergé, combien ne devait pas être plus vive encore sa résistance à tous ces petits châteaux crénelés qui couronnaient les hauteurs voisines et fermaient les vallées tout autour d'elle. A Déville, le manoir féodal de l'archevêque ; dans la vallée de Darnétal, les seigneurs de Préaux, du Vivier, de Roncherolles, étaient sans cesse en querelle avec les bourgeois.

En 1335, le sire de Préaux fait arrêter, maltraiter, plonger dans ses affreux et mortels cachots un rouennais, Robin Le Gras, auquel il en voulait. La populace ne parlait de rien moins

que d'aller démolir son château ; la commune fut plus sage, elle s'adressa au roi qui fit emprisonner le sire de Préaux et ne lui rendit la liberté que sous caution. Il fallut que cet orgueilleux seigneur vint demander humblement pardon à la commune devant le maire, les pairs et une foule nombreuse de bourgeois assemblés.

La ville ne craint pas de lutter contre le duc lui-même. Le vieux procès entre elle et les sires Thomas, seigneurs du Boisguillaume, n'était pas encore terminé. En 1337, Nicole Thomas étant sous le coup d'une accusation capitale, le duc se substitue à ses droits. Mais le maire refuse de se désister en faveur du duc. Il s'agissait du manoir de Bihorel qui dépendait du Boisguillaume. Encore un procès que l'Echiquier laissa sans solution.

Au milieu de tous ces embarras, les arts n'étaient pas négligés à Rouen ; la magnifique église de Saint-Ouen commençait à s'élever ; les orgues des Cordeliers étaient construites. On admirait surtout l'horloge de l'abbaye de Sainte-Catherine qui, à certaines heures, chantait l'hymne *Conditor alme siderum* et qu'on pouvait entendre jusqu'à Roncherolles, d'après la chronique de ce monastère.

L'instruction n'était pas oubliée non plus ; si les bourgeois rouennais n'y songeaient pas généralement pour eux-mêmes, ils savaient cependant largement soutenir ceux d'entre eux qui s'appliquaient aux études sérieuses. Il y avait à Rouen plusieurs écoles : 1° l'école capitulaire, placée sous la surveillance du chancelier de la cathédrale et qui a laissé son nom à l'une de nos rues ; 2° l'école de Saint-Ouen, toujours en lutte avec celle du chapitre ; 3° une autre auprès de Saint-Cande-le-Vieux, au bas de la rue du Bac. Elle était sous la juridiction de l'évêque de Lisieux dont l'hôtel était situé tout près de là, dans notre rue de la Savonnerie.

Dans ces écoles on devait enseigner seulement la grammaire et les humanités. Ceux qui voulaient apprendre la théologie ou les autres sciences alors cultivées allaient à Paris ou dans toute autre ville possédant une école supérieure. Un archevêque de Rouen, Giles Ascelin de Montaigu, fondait à Paris, au commencement du XIVe siècle, pour les pauvres boursiers normands, le collége auquel on a donné son nom. En 1358, Guillaume II de Flavacourt, un de ses successeurs, ouvrait à Rouen le col-

lége des Bons-Enfants, dans la rue de ce nom. Il y subsista jusqu'en 1556, époque à laquelle on le supprima, comme les autres écoles de Rouen, pour qu'il ne fît pas tort au collége fondé par les Jésuites, notre Lycée actuel. Plus tard, la commune adopte l'usage de récompenser les étudiants les plus savants de ces écoles, et elle attribue une somme considérable à ceux qui sont reçus docteurs.

Et cependant, à cette époque même, elle était frappée de nouvelles calamités : le fleuve, à peine contenu par des quais trop peu élevés, débordait plusieurs fois et inondait les campagnes voisines. En 1342, il couvrit de ses eaux la chaussée de Martainville, unique voie de communication entre la porte de ce nom et Sainte-Catherine, c'est-à-dire entre Rouen et Paris. La guerre, la peste, l'émeute, semblaient s'unir pour paralyser le commerce.

On est vraiment frappé de l'activité, de la grandeur de cette commune qui, malgré toutes les luttes qu'elle est forcée de soutenir contre le clergé, la noblesse, le duc et le roi lui-même, au milieu des horreurs de la guerre, des inondations, de la peste, des émeutes, trouve encore le moyen de s'entourer de fortifications redoutables, de commencer des monuments grandioses, comme l'église de Saint-Ouen, le temps de fonder des écoles, de les surveiller, de les doter, et l'on ne peut se défendre d'un mouvement de reconnaissance profonde pour nos pères à l'énergie desquels nous devons la célébrité de notre ville et le commencement de nos libertés.

CHAPITRE XVIII[1].

JEAN II. — ACCROISSEMENT DES IMPÔTS. — RÉVOLTE DES ROUENNAIS. — NOUVEAUX IMPÔTS. — LE DAUPHIN CHARLES DUC DE NORMANDIE. — TRAHISON DANS LA GROSSE TOUR DU CHATEAU. — SUPPLICE DU COMTE D'HARCOURT ET AUTRES. — BATAILLE DE POITIERS. — CHARLES LE MAUVAIS POUSSE LES ROUENNAIS A LA RÉVOLTE. — LA JACQUERIE. — ROUEN SE RÉCONCILIE AVEC LE DAUPHIN. — TAXE POUR LA RANÇON DU ROI. — FAMINE. — GRANDES COMPAGNIES. — JACQUES LE LIEUR. — RETOUR DE JEAN. — NOUVELLES VEXATIONS. — ORDONNANCES SUR LES CORPORATIONS. — LUTTES CONTRE L'ARCHEVÊQUE, LE CHAPITRE, LES ABBAYES DE SAINT-OUEN, DE FÉCAMP, DE BONPORT, DU BEC. — RÉSUMÉ DE CE RÈGNE.

Sous Jean II, que l'on continue à surnommer le Bon, sans respect pour le changement de sens de ce mot qui désignait alors un homme de cette valeur aveugle, brutale, inepte qui nous a valu Crécy, Poitiers, Azincourt, la royauté suit la tradition de Philippe de Valois : promettre beaucoup pour obtenir des subsides, en exploitant la haine nationale contre les Anglais et le besoin de leur résister ; puis, quand on les a obtenus, dépenser tout en fêtes, en tournois, se moquer des promesses faites, et ne savoir prendre aucune mesure pour arrêter les progrès d'un ennemi trop habile.

[1] Pour ce chap., voir le deuxième vol. de M. Chéruel, *ibidem*, p. 155 à 296, *passim*.



Dès les premiers temps de son règne, Jean II donne aux Rouennais une singulière preuve de sa bonté et de cette bonne foi tant vantée dans la suite parce qu'il retourna en Angleterre pour oublier son trône en passant son temps *liement et amoureusement*, comme dit Froissart, avec la comtesse de Salisbury. Il fait arrêter et mettre à mort, sans procès, Raoul d'Eu, connétable de France. Plus tard, il en donnera une autre preuve plus sinistre encore.

En Normandie, les impôts croissaient de jour en jour, malgré toutes les chartes des rois ses prédécesseurs; charrettes, provisions et chevaux étaient pris sans cesse au nom du droit de *pourvoirie*; les bourgeois récalcitrants étaient traînés devant les tribunaux étrangers, en violation de la Charte aux Normands. Néanmoins le peuple montrait tant de patience que, aux états provinciaux réunis à Pont-Audemer, en 1351, les députés de Rouen, pour conserver les bonnes grâces du roi, consentent à voter les impôts demandés, mais en mettant pour condition le redressement des griefs. Les commissaires du roi promettent toujours, et l'un d'eux, Simon de Bussy, vient à Rouen afin de lever les nouvelles taxes sur la population déjà grevée de tant de charges pour la réparation des remparts. Mais les Rouennais ne se laissent pas séduire par les promesses de concessions qu'il leur apporte; ils désavouent leurs députés et refusent un impôt qui, d'après leurs priviléges, ne pouvait être consenti que par l'assemblée générale de tous les bourgeois. Une émeute éclate quand les agents du fisc se présentent; le commissaire du roi revient avec des forces; vingt-trois ouvriers drapiers sont pendus, et les Rouennais, pour faire cesser les supplices, sont forcés de payer.

Le luxe de la Cour et l'avidité des courtisans ont bientôt dévoré les nouveaux subsides arrachés à la misère du peuple, et rien n'a été tenté pour repousser les Anglais. En 1355, une nouvelle demande d'impôts survient; mais Rouen, excité par le comte d'Harcourt, ne croit plus aux promesses royales et refuse de se soumettre. Jean n'ose pas violenter la puissante commune, il essaie de la gagner, ainsi que la Normandie tout entière, en rétablissant le pouvoir ducal qui n'existait plus depuis son avènement au trône, il le donne à son fils, le dauphin Charles, plus tard Charles V. Pour mieux frapper les esprits, on renouvelle à la Cathédrale les pompes du couronne-

ment des anciens ducs. Mais, les temps sont changés, les espérances d'autrefois, trop souvent trompées, ont fait place à la défiance et aux plus tristes pressentiments; Rouen persiste à refuser les nouveaux impôts et ne veut pas même envoyer des députés à Paris. Jean, furieux, va tirer de cette opposition la vengeance la plus perfide. Une nuit que les grands feudataires, attirés par les cérémonies de l'investiture ducale, avaient été réunis au château de Philippe-Auguste par le dauphin Charles et se livraient à la joie avec lui, Jean, n'osant traverser la ville, pénètre à l'improviste dans la salle du festin par la porte des champs; il se présente revêtu de son armure et suivi d'une nombreuse escorte. Il fait saisir le roi de Navarre, Charles le Mauvais, Colinet Doublet, écuyer de ce prince, qui cherchait à le défendre, le chancelier navarrais Friquet de Friquans, le comte d'Harcourt, Jean de Graville et Maubué de Mainemare; les autres convives parviennent à s'échapper au milieu du tumulte. Il fait venir à cette même porte du château une charrette où sont jetés cinq des prisonniers et les escorte à cheval, avec son fils, le dauphin Charles, et ses hommes d'armes. Il les fait conduire vers les fourches patibulaires du Mont-de-Justice (Mont-Fortin). Mais la route semble trop longue à son impatience sanguinaire, car alors la voie du Champ des Oiseaux n'existait pas, il fallait aller par notre route de Neufchâtel. Il arrête le cortège à moitié chemin, au Champ du Pardon, et fait décapiter sous ses yeux le comte d'Harcourt, Jean de Graville, Maubué de Mainemare, Colinet Doublet, et le bourreau porte ensuite les cadavres au Mont de Justice pour les accrocher aux gibets avec des chaînes de fer, plantant chaque tête au-dessus du corps sur un fer de lance. Puis, Jean II emmène à Paris son cousin Charles de Navarre et le retient prisonnier avec son chancelier Friquet de Friquans. Voilà l'homme auquel l'histoire a prêté ces paroles apocryphes: « Si la justice « et la bonne foi étaient bannies du reste de la terre, elles « devraient se retrouver au moins dans le cœur des rois. » Les forfaits mêmes du roi de Navarre peuvent-ils effacer une aussi barbare félonie? Et comment croire que le dauphin Charles n'était pas de complicité avec son père? Le lendemain matin, lorsqu'on sut à Rouen cet assassinat clandestin, il y eut grand émoi et pitié pour ces seigneurs qu'on regardait comme des protecteurs du pauvre peuple, et les bourgeois apprirent de

plus en plus à détester la royauté. Quant à Jean, il ne retira d'autre fruit de son crime que de jeter les familles des victimes dans les bras des Anglais et d'ajouter en Normandie la guerre civile à la guerre étrangère. Rouen est un instant menacé par les rebelles unis aux Anglais; Jean vient y réunir dix mille hommes d'armes et de l'infanterie. Alors l'ennemi se replie sur la Basse-Normandie, brûlant les villages, dévastant les moissons et pourchassant les pauvres paysans.

C'est au moment où les Rouennais ont sous les yeux toutes ces calamités, où il leur faut travailler sans cesse à fortifier les remparts de leur ville, fournir la solde des cinquante arbalétriers traînés à la suite du roi afin de poursuivre les Anglais, que Jean donne les ordres les plus sévères pour leur arracher de l'argent. Faut-il s'étonner que des sentiments de révolte aient alors germé dans les esprits? Le 19 septembre 1356, le mécontentement est à son comble quand on apprend la honteuse défaite de Poitiers. Le dauphin, qui s'était enfui du champ de bataille avec son corps d'armée, revient à Paris et y convoque les Etats-Généraux. Mais, à la voix du prévôt des marchands Etienne Marcel et de l'évêque de Laon Robert Le Coq, Paris se révolte contre cette royauté avide, incapable, odieuse, et Rouen applaudit au courage de Marcel, qui ne s'est point encore souillé de coupables violences.

En 1357, Charles de Navarre, échappé de sa prison, fait trembler à Paris le dauphin Charles qui n'ose lui refuser la réhabilitation des victimes du Champ du Pardon. Quelques jours après, en janvier 1357 (1358), Charles de Navarre vient à Rouen présider cette cérémonie, et il en profite pour haranguer le peuple d'une fenêtre de la porte de Saint-Ouen, située derrière l'abbaye. La foule s'anime, l'enthousiasme est à son comble quand on apprend qu'Etienne Marcel a fait tuer sous les yeux du dauphin les maréchaux de Champagne et de Clermont auxquels on attribuait en partie les malheurs de la France. On s'orne, comme les Parisiens, du chaperon rouge et bleu auquel on ajoute le collier de vermeil; on s'empare du château, des armes qui s'y trouvent; puis, le triomphe aveugle les masses, les violences et les vengeances ne tardent pas à venir. On se rappelle les vexations des moines de Saint-Gervais, leur prieuré est abattu; on détruit, dans la vallée de Darnétal, le château du sire du Vivier, un de ces petits tyrans voi-

sins dont les bourgeois avaient eu tant à se plaindre. Dans les campagnes du Nord de la France, les Jacques ou paysans étaient en insurrection; les Rouennais organisent aussi leur Jacquerie pour se venger de la tyrannie féodale. Tant de violences amènent une réaction dans l'esprit d'une partie de la bourgeoisie. Les campagnes étaient dévastées, le commerce interrompu, la famine cruelle. Le dauphin, réfugié à Compiègne et instruit peut-être par le malheur, adoptait de sages mesures; il réglait les monnaies, garnissait de troupes les frontières, protégeait les marchands, mettait de l'ordre dans la perception des impôts. Les chefs de l'insurrection sont abandonnés peu à peu. A Paris, Marcel est assassiné, Charles de Navarre est chassé. Alors ce prince dévaste les campagnes, s'empare de Mantes, de Meulan, de Rolleboise, d'où il intercepte tout commerce entre la capitale et Rouen. Les Parisiens avaient rappelé le dauphin dans leurs murs, les bourgeois de Rouen traitent à leur tour avec lui et obtiennent une amnistie pleine et entière. Jacques Le Lieur, un des principaux auteurs de cette réaction, est fait chevalier, capitaine de Rouen et du fort Sainte-Catherine. Bientôt il contribuera beaucoup à faire disparaître dans la ville toutes les traces de la révolte. Mais la royauté est toujours à court d'argent: pour payer les hommes d'armes, le dauphin a recours encore à cette honteuse altération des monnaies, et il ordonne aux monnayeurs de Rouen d'en fabriquer de fausses.

Aussitôt le calme rétabli, les victimes du désordre réclament à la commune des indemnités. Les instances de Saint-Gervais sont écartées, mais le sire du Vivier recevra trois mille florins d'or pour son château démoli.

Les milices de Rouen éloignent de la Seine les bandes navarraises, et le dauphin récompense la commune en lui accordant pleine juridiction sur la foire du Pardon et sur le Vieux-Marché, l'inspection des brasseries de bière et la visite des grains apportés par les navires.

Lorsque, en 1360, la funeste paix de Brétigny rend la liberté à Jean II, Rouen est une des dix-huit villes condamnées par les Anglais à fournir des ôtages en garantie de l'exécution du traité. Deux anciens maires, Amaury Filleul et Jean Mustel sont livrés. Afin de payer les 20,000 moutons d'or (600,000 francs actuels) auxquels fut taxée la ville pour sa part des trois millions d'écus d'or fixés comme rançon du triste monarque, la commune

est tellement ruinée que le maire, Antheaume de Maromme, est obligé d'emprunter cette somme à la comtesse de Namur et d'engager, en garantie, tous ses biens et tous ceux des habitants. Les Rouennais, par suite du contrat, pouvaient être saisis partout où ils se trouvaient, si, chaque année, à Noël, les 2,222 florins de rentes n'étaient pas exactement payés. En mai 1361, malgré les taxes les plus écrasantes, la ville n'était pas encore libérée.

Mais ce n'était rien auprès du temps qu'il fallait pour réparer les cruels malheurs du pays, ceux surtout de la Normandie. La famine sévissait; les grandes compagnies, débris des armées licenciées après la paix de Brétigny, achevaient de dévaster le peu que la guerre avait laissé subsister. L'abbaye de Jumiéges était livrée au pillage pendant six jours consécutifs, et ses moines étaient forcés de se réfugier à Rouen, dans leur hôtel Saint-Philibert, rue de la Poterne. Quel était donc l'état des pauvres paysans? Bientôt il n'en resta plus dans les campagnes. Pour surcroît de malheur, les troupes de Charles de Navarre s'étaient jointes aux grandes compagnies.

Dix mille bourgeois, sous la conduite de Jacques Le Lieur, allèrent assiéger Rolleboise, repaire des Navarrais, pendant que Du Guesclin leur prenait Mantes, et ils s'en emparèrent quand ce grand capitaine revint à leur aide. Meulan fut bientôt repris également. Rouen grandit encore au milieu de tant de désastres. Louviers, Pont-de-l'Arche, toutes les villes voisines étaient ruinées par la guerre; ce qui restait de leurs habitants s'était réfugié dans la grande cité normande. Ainsi firent les paysans des environs. C'est alors, suivant M. Chéruel, que Saint-Hilaire et une partie de Martainville, à l'Est, furent enfermés dans Rouen; ces travaux ne seront terminés qu'au xve siècle.

Mais cette agglomération d'étrangers amenés dans la ville par les malheurs du temps suscitera de nouvelles rivalités intestines, et, au milieu du xve siècle seulement, Rouen admettra ces pauvres fugitifs aux priviléges de la bourgeoisie. Jusque-là, les habitants de l'*ancienne enceinte* seront seuls admis à en jouir. Malgré toutes ses charges, la commune trouve le moyen d'acheter plusieurs maisons qui environnaient l'Hôtel-de-Ville, de faire fondre la Cache-Ribaud, cette cloche qui, disait-on, chassait des rues les ribauds ou malfaiteurs en sonnant le couvre-feu.

Depuis la chute de Rolleboise, le commerce se relève et les corporations se réorganisent. On se remet au travail avec plus d'ardeur que jamais afin de réparer les pertes, et quelques sages mesures adoptées par le roi Jean, en 1363, aident la ville à retrouver le calme et la prospérité.

A l'intérieur, pendant presque tout le règne néfaste de Jean II, la commune n'est occupée qu'à défendre ses privilèges contre les officiers royaux. Elle avait successivement racheté tous les monopoles affermés par les rois précédents; Jean II, toujours à court d'argent, les rétablit, et la commune fut supprimée avant que l'Échiquier eût rendu sa sentence. A peine si le dauphin lui restitua le droit, pour ses drapiers, de prendre de la terre à foulon dans la forêt de Roumare, droit qu'elle tenait de Louis VIII, et dans les autres forêts appartenant à la royauté.

Une autre querelle surgit avec les monnayeurs. En possession du privilège de cuire eux-mêmes leur pain, ils en profitent pour en vendre et faire aux boulangers de la ville une concurrence ruineuse. Ainsi l'avaient tenté auparavant le chapitre et les Bénédictins de Saint-Ouen. Le maire, Amaury Filleul, fait saisir les pains ainsi répandus frauduleusement.

Attaquée dans sa juridiction commerciale par les baillis, les vicomtes de Rouen, les vicomtes de l'Eau, les maîtres des eaux et forêts, les maîtres des monnaies, la commune échoue devant l'Échiquier, et la bourgeoisie indignée ne s'occupe pas de résister à l'émeute provoquée dans la ville par Charles de Navarre. Mais lorsque, en 1358, après les troubles, le dauphin Charles vient à Rouen, il supprime les sentences de l'Échiquier pour gagner à sa cause la puissante cité. Le danger passé, en 1360, ce prince veut annuler un grand nombre de ces concessions; les protestations énergiques des Rouennais le forcent à les confirmer de nouveau, en 1361. Jean revient bientôt d'Angleterre; il révoque tous les dons, toutes les aliénations de droits et de domaines faites en son absence par son fils, et la commune, en 1362, doit les faire confirmer encore par le dauphin, comme duc de Normandie. Cela n'empêchera pas les officiers royaux, après l'avènement de Charles V, d'essayer de lutter de nouveau contre les bourgeois.

La guerre, l'état d'anarchie du pays avaient fait dépérir le commerce jusqu'en 1358. La querelle entre Paris et Rouen

pour la navigation de la Seine y contribuait également. Ne pouvant obtenir la libre navigation de la Haute-Seine, la commune maintenait énergiquement son monopole sur le cours inférieur du fleuve. En 1356, elle confisque les marchandises transportées par deux marchands de Montivilliers qui voulaient remonter la Seine sans se faire escorter par un bourgeois de Rouen, selon les priviléges de la ville, et sans payer les droits de pontage. L'année suivante, elle saisit les vins que Jean Leclerc et Robin Poilleu prétendaient aussi transporter sans payer le droit de passage sous le pont.

En 1360, les troubles civils, les guerres, les ravages des grandes compagnies avaient tellement anéanti le commerce de Rouen que le maire, Antheaume de Maromme, avait dû affermer le péage du pont pour 1,600 royaux (60,000 fr. monnaie actuelle), prix de beaucoup inférieur à celui des années précédentes. Le dauphin, qui avait besoin d'argent et qui voulait partager avec la ville le revenu du péage, profite de cette circonstance pour déclarer nul le contrat passé par la municipalité; il veut faire procéder à une nouvelle adjudication. — Il en résulte encore un long procès entre la commune et la royauté.

Ce qui prouve aussi combien le commerce et l'industrie étaient troublés et paralysés par la guerre dont les ravages s'étendaient jusqu'aux portes de Rouen et interceptaient toute communication, ce sont tous les règlements imposés par les maires afin de rétablir un peu d'ordre parmi les corporations.

En 1350, pour terminer les discussions entre les boulangers, le maire, Robert Le Maltre, avait publié une ordonnance réglant les prix à payer aux moulins de la ville par les boulangers de l'ancienne enceinte, et les endroits où ceux de la nouvelle devaient faire moudre. Nous y voyons que, moyennant une redevance déterminée, les boulangers situés en dehors de la porte Cauchoise étaient obligés de porter leurs grains au moulin de Maromme; ceux qui habitaient au-delà de la Croix-de-Pierre et de la porte Beauvoisine devaient aller à Carville; ceux de Martainville et de Saint-Sever avaient droit aux moulins de la ville. Aucun boulanger de la nouvelle enceinte ne pouvait vendre du pain dans la ville, hormis le vendredi, à la Vieille-Tour. Les boulangers dépendant de Saint-Ouen ne devaient vendre que chez eux ou à la Vieille-Tour également, le vendredi, jour de marché. Il en était de même pour ceux de Notre-Dame.

Enfin, les forains n'avaient permission de vendre qu'à la Vieille-Tour, le vendredi, mais nulle part ailleurs dans la banlieue. Les pains de la ville portaient une marque particulière, pour les distinguer des autres, et les fermiers des moulins de la cité avaient le droit d'aller inspecter le pain dans les auberges et les tavernes, pour s'assurer s'il n'avait pas été acheté aux forains ou aux *franches-aires*. En échange de ce monopole, les boulangers de l'ancienne enceinte étaient sévèrement surveillés pour la qualité de leurs produits et soumis au jugement du grand moulin de la ville ou moulin de Saint-Louis (rue Caquerel).

Nous avons dit ailleurs que M. Chéruel s'appuie sur cette ordonnance pour établir, contrairement à l'opinion émise par M. Richard, que l'enceinte attribuée à saint Louis s'arrêtait, vers l'Est, à la rue Coqueréaumont (des Capucins) et à la Croix-de-Pierre, laissant en dehors tout le quartier Saint-Hilaire.

La querelle entre le *commun* et les courtiers dure toujours. En 1357, le maire, Guillaume de Sihierville, est obligé de rappeler les *maignans* ou chaudronniers à l'observation des réglements que leur avait donnés, en 1299, le maire Le Loquetier. Il s'occupe aussi des faiseurs de courroies. Tous ces réglements ont pour but le maintien du monopole dans chaque corporation et l'inspection des gardes du métier. Ils attestent toujours l'esprit étroit des marchands au moyen-âge, mais ils étaient nécessaires alors pour protéger le commerce et l'industrie qui ne pouvaient comprendre encore tous les avantages de la liberté.

C'est seulement en 1358, quand le calme fut rétabli, surtout en 1360, quand la paix fut signée entre le dauphin et le roi de Navarre, que le commerce et l'industrie eurent le bonheur de retrouver quelques années de prospérité.

Après la réconciliation de la commune et du dauphin, en 1358, le maire Jacques Le Lieur s'occupe de rétablir l'ordre dans la ville, afin de ranimer la confiance commerciale. Il donne une constitution aux éperonniers qui, jusque-là, n'avaient point formé une corporation ; il reconstitue les filassiers, les bouchers de la ville, et permet aux bouchers forains, chassés de leurs demeures et ruinés par la guerre, de vendre de la viande aux portes de la cité pendant un an. Il assigne une place dans les halles aux chaperonniers et aux charcutiers.

De toutes ces ordonnances résulte pour nous la preuve de la misère la plus affreuse. La faim, la peste sévissaient partout à

cette époque, par suite de la guerre, dans les villes comme dans les campagnes.

Jean d'Orléans, maire après Jacques le Lieur, s'occupe des teinturiers, des drapiers ; il rétablit l'accord entre les tondeurs de draps, les foulons et les cardeurs de laine ; en même temps il défend aux marchands en gros d'accaparer les denrées.

Après lui, Antheaume de Maromme ne montre pas moins de zèle, et, pour empêcher les fraudes dans la draperie rouennaise alors recherchée de l'Europe entière, il décide que la marque adoptée par les drapiers devra être apposée sur chaque pièce par les *bougonneurs* ; cette marque était le mouton qui a remplacé l'ancien léopard dans les armes de la ville, par suite de l'influence de la riche et puissante corporation des drapiers. Le fraudeur était interdit pendant un an et un jour.

Quelques corporations avaient de singuliers priviléges. Ainsi, les brasseurs, le jour de la Saint-Léonard, se réunissaient dans la chapelle de ce nom, dépendant de l'abbaye de Saint-Amand, et l'abbesse, avec ses religieuses, les servait à table. Le maire eut à lutter contre une sentence de l'Echiquier pour les soumettre à sa juridiction, et il n'eut gain de cause que par une charte du régent Charles.

En 1363, les chandeliers forains, repoussés par ceux de la ville, eurent aussi besoin de l'autorisation du dauphin Charles pour pouvoir exercer leur métier dans l'intérieur des murs. Mais cette autorisation ne pourra leur être utile qu'à l'époque où l'égoïsme des corporations aura pris fin.

Enfin, les cordonniers refusaient également de reconnaître l'autorité du maire, et les arbalétriers se voyaient exonérés de l'impôt relatif aux fortifications, malgré les réclamations de la municipalité.

Ainsi, continuation du monopole, égoïsme des corporations qui persécutaient les malheureux forains, annihilation presque complète des transactions commerciales, efforts des maires pour les relever, misère immense partout, voilà quelle est l'histoire intérieure de Rouen à cette époque au point de vue commercial et industriel.

Le clergé de Rouen, dont les priviléges avaient été restreints par Philippe le Bel, avait repris tout son orgueil en voyant la royauté avilie sous Jean II. En 1359, l'archevêque Philippe d'Alençon, oncle du roi Jean, réclame impérieusement au

dauphin la remise d'un prisonnier enlevé de la geôle de l'official, en 1351, par le bailli qui depuis le gardait dans un de ses cachots, et Charles, obligé de céder malgré lui, parce que le roi de Navarre menace Rouen en ce moment, le lui fait rendre. Mais ce prélat hautain dut céder à son tour devant la commune. Cité au tribunal du bailli pour un ancien débat resté en suspens depuis le règne précédent, il fut contraint d'accepter un procès devant la justice séculière de ce magistrat.

En 1360, le chapitre, déjà en lutte avec la commune par-devant l'Echiquier relativement à Guillaume de Broc, un de ses tenanciers, pour lequel il réclamait le droit de vendre librement le pain qu'il cuisait, suscite à la mairie une autre querelle. Il se prétend des droits sur la maison d'un bourgeois nommé Raoul Sauvage, lui fait défense d'y continuer des constructions commencées et le somme de comparaître devant l'official. Le bourgeois refuse, ne reconnaissant que la juridiction du maire. Alors les chanoines viennent en grand nombre le maltraiter chez lui, l'entraînent dans la prison de l'église, confisquent ses outils et s'établissent en maîtres dans sa demeure. Le maire se plaint au bailli, les chanoines sont forcés de rendre l'homme et les outils, et ils sont condamnés par l'Echiquier.

Avec l'abbaye de Saint-Ouen, la lutte était perpétuelle : procès pour les moulins, procès pour les maisons dépendant de l'abbaye, procès pour le bois enlevé à la forêt Verte et à Bihorel. Une nouvelle affaire s'y était jointe. A l'exemple des autres corporations religieuses qui voulaient toujours jouir des priviléges les plus étendus et ne pas payer de taxe comme le reste de la ville, les riches Bénédictins avaient refusé, en 1357, de contribuer aux frais de la défense commune. Mais le maire avait imposé leurs vassaux, fait arrêter ceux qui refusaient de payer, saisi et vendu leurs biens, et le procès se poursuivait avec la lenteur ordinaire devant l'Echiquier de Normandie.

La commune était encore en lutte avec l'abbaye de Fécamp, à l'occasion du fief de Saint-Gervais dont les habitants refusaient de payer les deux deniers par livre sur les marchandises vendues dans la ville et la banlieue. Le roi Jean donne raison au maire; les moines en appellent à l'Echiquier et veulent avoir recours à la ruse pour soustraire leurs vassaux à la taxe, en attendant le jugement; mais le roi donne de nouveaux ordres, et l'abbaye est vaincue. La rancune n'en est que plus vive entre les

moines et les bourgeois; aussi, lors de la révolte, le prieuré de Fécamp est démoli et les moines sont obligés de le rebâtir à leurs frais.

Autre lutte contre l'abbaye de Bonport qui voulait toujours étendre sa juridiction sur le Boisguillaume; contestations continuelles avec les religieux du Bec, au sujet de la foire de Bonne-Nouvelle. Ces derniers faisaient eux-mêmes l'ouverture de cette foire, à cheval, prieur en tête, et voulaient contraindre les marchands à fermer leurs boutiques dans Rouen pour apporter toutes leurs marchandises sur l'emplacement de la vente, près de leur abbaye. De telles prétentions ne pouvaient qu'amener des troubles. En 1354, le maire fait assigner l'abbé devant l'Echiquier pour ce fait et pour avoir arrêté l'officier municipal chargé de vérifier les mesures, au moment où il exerçait ses fonctions à la foire, puisqu'elle se tenait dans un endroit faisant partie de la banlieue.

Enfin, le procès pendant contre Nicole Thomas, sire du Boisguillaume, se poursuivait toujours.

Ainsi, luttes continuelles contre les officiers royaux, contre le clergé surtout, telle a été l'histoire intérieure de la commune pendant le règne du roi Jean. A force d'énergie, elle réussit à maintenir ses droits contre la royauté, le chapitre et les moines. Ses corporations se réorganisent, ses finances vont bientôt se relever, son travail reprendre, et l'on verra son commerce s'étendre plus que jamais, tant elle a de force et de vitalité.

CHAPITRE XIX[1].

LA COMMUNE SOUS CHARLES V. — BATAILLE DE COCHEREL CONTRE LES GRANDES COMPAGNIES. — L'ARCHEVÊQUE PHILIPPE D'ALENÇON. — NICOLAS ORESME. — RAVAGES DES GRANDES COMPAGNIES. — REMPARTS DE SAINT-HILAIRE. — CHARLES V A ROUEN. — EFFORTS DE LA COMMUNE POUR L'AIDER CONTRE LES ANGLAIS ET LES NAVARRAIS. — LUTTES CONTRE LES OFFICIERS ROYAUX. — ADMINISTRATION COMMUNALE. — EXTENSION DU COMMERCE ET DE LA MARINE. — CONTINUATION DE LA LUTTE ENTRE LES MARINIERS DE PARIS ET CEUX DE ROUEN. — LES CHANGEURS. — RÉGLEMENTS SUR LES MARÉYEURS, LES CORDONNIERS, LES TANNEURS, LES MERCIERS, ETC. — LUTTE ENTRE LES CORPORATIONS ET LES FORAINS. — ÉTAT DU COMMERCE A ROUEN. — CONFRÉRIES — MÉTIERS DIVERS. — FÊTES DES FOUS ET DES ANES. — GAITÉ ANTIQUE. — LA LUTTE CONTINUE CONTRE L'ABBAYE DE SAINT-OUEN. — LAÏQUES TONSURÉS. — LICENCE DES CHANOINES.

Les revers des premiers temps de sa régence avaient-ils instruit Charles V? — c'est possible. Mais certainement il avait dû apprécier l'énergie des Rouennais quand il les avait vus, après quelques jours d'égarement, revenir spontanément au sentiment du devoir et de leurs intérêts bien compris. Depuis, il avait eu des preuves de leur dévouement et de leur fidélité.

[1] M. Chéruel, *Histoire de la Commune*, deuxième volume, pages 295 à 430, *passim*.

Pouvait-il, pour se les attacher plus encore, ne pas songer tout d'abord à les délivrer de ces grandes compagnies, de ces écorcheurs, comme on disait alors, qui, du château de Pacy, leur dernier repaire, venaient sans cesse exercer leurs ravages jusqu'aux portes de la ville? Du Guesclin vient organiser son armée au milieu de ces vaillants Rouennais qui déjà l'ont aidé à vaincre les bandes de Charles le Mauvais. Beaucoup d'entre eux s'enrôlent sous ses ordres, ils contribuent à la victoire de Cocherel (près d'Evreux), où les compagnies sont en partie détruites, et dont deux chefs, Jean de Grailly, le fameux captal de Buch, et le normand Pierre de Sacquenville sont ramenés prisonniers à Rouen. Aussitôt Charles V arrive; Pierre de Sacquenville est décapité, comme félon, sur la place du Vieux-Marché; le captal est gardé dans les prisons du château, et leur vainqueur, le grand connétable, reçoit en récompense le duché de Longueville et le titre de maréchal de Normandie. Charles reste un certain temps à Rouen pour rassurer les populations, et, en même temps, pour surveiller quelques bourgeois et chanoines accusés de tenir pour le parti du roi de Navarre.

L'archevêque de Rouen, Philippe d'Alençon, ennemi juré de Charles de France, avait laissé son diocèse pour aller comploter à Rome, et le pape le nommait cardinal. Charles, pour s'assurer du chapitre, met à sa tête un des hommes les plus justement célèbres du XIVe siècle, son ancien précepteur Nicolas Oresme. Puis, pour calmer les esprits, il signe de nombreuses chartes d'amnistie, sans en excepter même le chanoine Michel Durand, l'un des plus violents soutiens de la cause navarraise à Rouen. Le chapitre, moins clément, ne voulut laisser ce chanoine reprendre son siége que six ans plus tard, en 1371.

Mais les écorcheurs n'avaient pas été tous exterminés à Cocherel; il en restait qui, cachés dans la forêt Verte et le bois Bihorel, presque attenants alors aux remparts, causaient sans relâche des alarmes dans la ville. Sur l'ordre du roi, Du Guesclin les enrôle avec d'autres débris de leurs bandes et les entraîne en Espagne contre Pierre le Cruel, pendant que le cardinal Albornoz en emmène aussi contre les petits tyrans qui ensanglantaient alors les Etats pontificaux. Enfin, une troisième bande se dirige vers l'Allemagne, sous les ordres de l'archiprêtre de Cervolles, l'un des chefs de ces écorcheurs.

En 1367, Charles V rend une ordonnance pour que, dans

chaque contrée, les forteresses soient mises en état de recevoir les habitants des campagnes, en cas d'alerte, et de se défendre. Dans les villes, les archers et les arbalétriers devaient se tenir toujours prêts, les jeunes gens s'exercer au tir, et le quart des aides et des arrérages d'impôts était remis au maire pour servir à réparer les fortifications.

Les Rouennais, de plus en plus attachés à un roi si sage, font disparaître la statue en argent du comte d'Harcourt, celle que, dans l'effervescence de la révolte, ils avaient élevée dans le chœur de la cathédrale; elle sert à faire des lingots.

Malgré toutes les mesures adoptées, Rouen n'était pas encore à l'abri d'une surprise de la part des débris de ces bandes redoutables. Il ne faut pas oublier que les nouveaux remparts n'étaient pas achevés; il restait encore à construire, notamment vers le quartier neuf de Saint-Hilaire, deux cents perches de mur et dix-neuf tours. La commune est forcée d'inviter le chapitre à contribuer avec elle à la dépense. Dans les environs, les dévastations étaient continuelles; les temples saints n'étaient pas même respectés et le doyen d'Ecouis suppliait les chanoines de Rouen de recevoir et de garder à la cathédrale les reliques de son église avec tout ce qu'elle possédait de précieux, pour les soustraire aux ravages.

Enfin, en 1369, les remparts de Saint-Hilaire étaient presque achevés, la porte était construite; on ne craignait plus les bandes armées, la prospérité renaissait à Rouen. Au dehors, les victoires de Du Guesclin, en Espagne, avaient relevé l'honneur de la France.

Mais il y avait à faire disparaître les conséquences désastreuses du traité de Brétigny, qui avait livré aux Anglais plus de trois millions d'écus d'or et tout le Sud-Ouest du royaume, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Charles n'était pas guerrier; sa santé chancelait toujours, peut-être par suite du poison lent qu'on disait lui avoir été versé autrefois par Charles le Mauvais. Cependant, à partir de 1369, de son hôtel Saint-Pol, à Paris, il dirige si bien les opérations, recommandant aux chefs d'éviter toute bataille, de surveiller simplement l'ennemi, de le ruiner en détail, que, à sa mort, il reste aux Anglais trois villes seulement en France : Bayonne, Bordeaux et Calais.

Il vient à Rouen et réunit une flotte au clos aux Galées, puissamment aidé par la commune, qui lui donne une partie de l'im-

pôt levé pour la défense et lui prête de l'argent. Lui aussi avait l'intention d'opérer une descente en Angleterre; mais, encore une fois, les ennemis préviennent l'exécution de ce projet, ils font aborder à Calais une nouvelle armée. Charles quitte alors, avec tous ses hommes d'armes, le fort de Sainte-Catherine, où il résidait, et marche à la rencontre des envahisseurs. Rouen, qui ne savait pas les projets du roi, était dans la plus vive inquiétude. On se rappelait Crécy et Poitiers; le roi, malgré sa prudence, allait-il se laisser entraîner à engager une nouvelle bataille qui pouvait être perdue et amener les Anglais sous les murs de la ville? Pendant huit jours, la petite cloche du chœur de la cathédrale sert seule pour les offices, le chapitre réserve les grosses pour signaler les ennemis, s'ils avancent. Enfin, on apprend qu'ils ont tourné vers Aumale et le calme se rétablit.

Mais, si la guerre s'éloignait des murs, la ville n'en ressentait pas moins les funestes résultats. « *Les campagnes étaient ruinées, les paysans dans l'impossibilité de payer leurs fermages.* » Le chapitre lui-même était obligé de remettre la redevance à l'un de ses tenanciers. La fortune des bourgeois courait les plus grands dangers. — Heureusement, les efforts du roi triomphent, le prince Noir s'en retourne mourir dans son pays et les Anglais demandent une trève.

Rouen profite de ce répit inespéré pour se remettre au travail, et son commerce va s'étendre jusque sur les côtes lointaines d'un autre continent.

Charles V aussi profite de la trève. En 1378, il revient à Rouen concerter les moyens d'enlever à Charles de Navarre ses dernières places en Normandie. Toujours énergiquement aidé des Rouennais, il ne laisse bientôt plus à ce prince que Cherbourg. Mais cette ville est forte; en vain Rouen fournit tout ce qu'il peut trouver de machines, de cordages, de chevaux, de chariots; en vain il fait construire à ses frais, au val de la Jatte, une machine énorme que l'on transporte à la Seine, puis devant la place assiégée. Pendant ce temps, ses charpentiers, dans les forêts de Lyons, de Roumare, de Montfort-sur-Risle, abattent le bois et construisent encore d'autres appareils de guerre. Cherbourg résiste et reste aux Anglais, alliés de Charles le Mauvais.

Cet échec n'empêche pas Rouen et la Normandie tout entière de rester fidèles au sage monarque. Quant à notre ville, ravagée par une peste effroyable aux dernières années de ce règne,

elle voit son industrie, son commerce, les lettres et les sciences elles-mêmes se développer cependant dans son sein; et lorsque, en 1380, elle apprend que Charles V, avant de mourir, a légué son cœur à sa bonne capitale normande, elle regrette, avec plus de douleur encore, ce roi qui seul, après les règnes si désastreux de Philippe VI et de Jean II, avait su lui donner la gloire et la sécurité.

Le tombeau en marbre noir, surmonté de la statue de Charles V en marbre blanc, subsista jusqu'au milieu du XVIIIe siècle dans le chœur de la cathédrale; alors le chapitre, pour exhausser le sol du sanctuaire, fit transporter la statue dans la chapelle de la Vierge; elle a été détruite depuis cette époque[1].

A l'intérieur de la commune, les officiers du roi furent loin de montrer la même modération que leur maître. Aussitôt que la victoire de Cocherel eut éloigné les grandes compagnies et consolidé le trône, ils recommencèrent leur lutte éternelle contre la commune. Depuis longtemps les bouchers de Rouen étaient autorisés à prendre du bois de houx dans la forêt de Rouvray, de la mi-carême à Pâques, sous la condition d'une de ces bizarres redevances féodales dont on voit tant de preuves au moyen-âge : une cuisse de bœuf et un mouton à offrir chaque année au châtelain de la forêt. En 1366, les maîtres des eaux et forêts leur contestent ce droit. Le comte de Tancarville, leur chef, chargé par Charles V d'étudier la question, constate que toujours les bouchers *demeurant dans les quatre portes et la vieille clôture de l'ancienne ville* ont joui de ce droit. S'appuyant sur les paroles mêmes du texte, les maîtres des eaux et forêts refusent alors d'en appliquer le bénéfice aux bouchers de la nouvelle enceinte. En 1367, ils vont plus loin encore; plus royalistes que le roi, ils attaquent les priviléges mêmes de la ville, les concessions de Charles V à son avènement, l'inspection des denrées venant par eau, la juridiction de la foire du Pardon, la connaissance des cris de haro au Vieux-Marché, l'autorité sur les brasseurs, et jusqu'à la charte de Philippe-Auguste. Enfin, ils s'unissent aux moines de Saint-Ouen pour disputer au maire sa juridiction sur plusieurs quartiers de la ville. Le roi est obligé d'imposer silence à ses officiers, mais ils ne se tiennent pas pour battus.

[1] Deville, *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, p. 178-180.

En 1369, le bailli Oudart d'Octonville ou d'Attainville conteste au maire la possession des rues du Ruissel et Vatier-Blondel (prolongement de notre rue de la Chèvre vers la Seine). Le roi déclare qu'elles font partie des anciens fossés donnés à la ville par Louis VIII; les officiers se rabattent alors sur l'inspection des mesures; ils veulent l'enlever au maire, et ils emportent les étalons conservés à l'église Saint-Vincent. Cités à comparaître avec le maire devant Charles V, ils allèguent, sous prétexte de service public, l'impossibilité d'interrompre leurs fonctions. Le roi est forcé deux fois d'ajourner l'affaire qui est enfin renvoyée aux lenteurs de l'Echiquier, et il faut une nouvelle ordonnance royale pour les obliger, selon la loi, à interrompre les poursuites pendant l'instance. En 1371, le procès n'est pas encore jugé.

En 1372, Charles V paraît revenir sur ses précédentes décisions; il veut que la question soit jugée à Rouen où ses officiers font partie de l'Echiquier, où les juges se sont montrés souvent hostiles à la commune. Les grandes compagnies sont vaincues, les Anglais refoulés, le trône semble consolidé; des idées de despotisme se sont peut-être alors emparées de l'esprit du roi. Mais le maire réclame énergiquement. Quelques jours après, Charles V, dans la crainte de s'aliéner la puissante commune, retire l'affaire à l'Échiquier de Rouen; la municipalité, pour en finir plus vite, aime mieux s'en remettre à l'arbitrage de commissaires royaux. Le procès n'a jamais pris fin; en 1391, pour celui-ci comme pour sept autres, les bourgeois furent mis hors de cause par l'Échiquier.

Le maire n'avait pas seulement à lutter contre les officiers royaux, et contre le clergé, et contre les corporations rivales; il lui fallait aussi maintenir l'ordre parmi les bourgeois et faire respecter son autorité comme celle de ses sergents. En 1375, un bourgeois notable, Jean Le Treffilier, refuse d'accepter la pairie. En vertu de la constitution de Louis X, le maire le condamne à payer l'amende et à se soumettre. L'affaire arrive devant l'Echiquier, la discussion est animée et le notable condamné.

En résumé : le maire, nommé souvent en même temps capitaine de la ville, les échevins, les trente-six pairs, les quatre receveurs, formaient l'administration locale; les quarteniers, centeniers, cinquanteniers, dixainiers recevaient leurs ordres

et les faisaient exécuter chacun dans sa circonscription; la milice bourgeoise veillait à la sécurité de la place; les guettes, une par quartier, l'aidaient dans cette surveillance; le gardien de chaque porte, outre le soin d'ouvrir et de fermer matin et soir, de lever le pont-levis et de faire tomber la herse au moindre signal de danger, prenait note des étrangers qui s'introduisaient dans la cité; telle fut l'organisation municipale de Rouen à cette époque et jusqu'à la chute de la commune.

Quant au commerce, jamais il n'avait rendu le port si actif. Le Havre ne sera fondé que beaucoup plus tard; c'était donc à Rouen que les navires affluaient alors. Les vins de la Champagne, de la Bourgogne, de l'Ile-de-France; les denrées du royaume entier, de la Flandre, de la Hollande; l'étain de Cornouailles, le poisson salé, la laine et tous les autres produits de l'Angleterre y abondaient. Brême, Hambourg. Lubeck, Dantzig y envoyaient des bois de construction, des fourrures, l'édredon, la martre, le faucon de Norvége, si cher aux châtelains et aux châtelaines; le Portugal, l'Espagne y faisaient porter leurs huiles, les cuirs de Séville et de Cordoue, et Rouen expédiait ensuite toutes ces marchandises dans l'intérieur du continent.

La marine se développait sous l'impulsion des relations commerciales. En 1365, les marins rouennais s'engageaient avec ceux de Dieppe à explorer les mers inconnues et allaient fonder des comptoirs jusqu'en Afrique, sur les côtes de Guinée. En même temps, les marchands de Rouen s'efforçaient d'obtenir des cités voisines des franchises pour leur commerce. Mantes les admettait aux faveurs de sa bourgeoisie; Neufchâtel s'y serait refusé, sans les ordres formels de la reine Blanche, veuve de Philippe VI et douairière de cette ville.

Mais la rivalité qui durait depuis le XIIe siècle entre Rouen et Paris ne finira qu'avec la commune.

Nous avons vu, sous Louis VII, en 1170, les navires rouennais autorisés à remonter à vide pour charger au Pecq, mais ne pouvant transporter les marchandises que de Rouen à Mantes. Sous Philippe-Auguste, une tentative d'association avait été faite entre les marchands de Paris et ceux de Rouen, à l'exemple des villes hanséatiques de l'Allemagne occidentale; mais la jalousie des deux corporations de mariniers l'avait rendue impossible, chacune d'elles ayant préféré conserver son privilége, l'une sur la Haute, l'autre sur la Basse-Seine.

Sous Philippe le Bel, Rouen avait d'abord perdu, puis racheté son monopole sur le cours inférieur du fleuve ; Louis X l'avait supprimé en 1315, sous le vain prétexte de l'intérêt général, en réalité pour se faire de l'argent; puis, à la faveur des troubles, Rouen avait repris et soutenu ses vieilles prétentions. Sous Jean II, l'opposition du prévôt des marchands et celle des échevins de Paris avait empêché les Rouennais d'obtenir cette libre navigation sur toute l'étendue du domaine royal que lui avait octroyée la charte de Philippe-Auguste. Leurs droits sont enfin reconnus sous Charles V, en 1378. Les Parisiens veulent résister encore. En 1379, ils obtiennent de ce roi, qui songeait peut-être plus que les corporations égoïstes à la véritable liberté commerciale pour tous, la libre navigation de la Seine ; mais ils refusent, en compensation, de renoncer à leur monopole sur le haut du fleuve. De là un procès entre Rouen et Paris devant le Parlement de cette ville; il ne se terminera qu'en 1450, lorsque Charles VII abolira du même coup ces deux corporations rivales de mariniers.

L'état des autres corporations n'est pas moins utile à étudier à l'époque qui nous occupe.

Les changeurs, indispensables dans une ville où le commerce avec l'étranger se trouvait si étendu, dans un temps où la variété des monnaies était si grande, où même les monnaies indigènes étaient trop souvent altérées par une royauté toujours besoigneuse, les changeurs formaient une corporation importante; mais il y avait eu des abus. En 1325, on accusa de changer à faux poids ceux qui s'étaient établis à la Vieille-Tour et dans la cour de l'official (cour des libraires, à la cathédrale). Charles V, pour faciliter la surveillance, les avait confinés, dans la rue de la Courvoyserie (rue de la Grosse Horloge, depuis le beffroi jusqu'à la place de la cathédrale). Les abus se reproduisant, en 1366, ce prince leur assigna la rue de la Poulaillerie, nommée depuis, rue du Change, pour les placer au centre de leur clientèle ordinaire et près de la cathédrale qui était encore un lieu de trafic et d'affaires, puisqu'il n'y avait pas d'endroit de réunion pour les commerçants. L'inconvénient était tel que souvent les plaideurs interrompaient les offices par leurs discussions. Le roi leur imposait en même temps quatre gardes ou surveillants auxquels il donnait le droit de pénétrer dans les changes à toute heure de jour et de nuit, de

confisquer les monnaies altérées pour les renvoyer à l'hôtel des monnayeurs. Ces gardes étaient nommés pour un an; ils choisissaient leurs successeurs, pour qu'on fût toujours certain d'avoir des hommes compétents. Les changeurs faisaient aussi la banque, et souvent on les trouve désignés sous le nom de Lombards dans les historiens du temps; ils dépendaient du souverain.

Les autres corporations relevaient du maire. En 1369, le maire, Godefroy du Réaume, impose un réglement aux marchands de poisson de mer. Il y en avait eu un déjà en 1348, mais il était tombé en désuétude. Afin d'obvier à l'accaparement, ce nouveau réglement défendait d'aller au-devant des maréyeurs, et la vente devait se faire sur le marché. Des gardes du métier avaient la surveillance; un valet de marée gardait le poisson aux halles. Le bailli voulut encore revendiquer cette juridiction, mais il fut désavoué par le roi.

Charles V interdit également au bailli toute juridiction sur les cordonniers et les tanneurs. Ces deux corporations, sous prétexte de chartes remontant à Geoffroy Plantagenet pour les premiers, à Henri II pour les seconds, avaient toujours repoussé l'autorité du maire; elles nommaient elles-mêmes leur prévôt, leurs gardes. De là encore pour le maire un procès qui ne fut jamais terminé.

En 1374, le maire Roger Louvet ordonne aux merciers de porter leurs marchandises à la halle, avec défense d'étaler chez eux le jeudi et le vendredi. Il fallait bien louer les halles pour en tirer un produit; d'ailleurs, cette obligation était un moyen d'éviter les fraudes plus facilement commises à domicile.

Les drapiers eux-mêmes, qui formaient la plus riche, la plus puissante de nos corporations, se soumettaient au maire.

En 1375, malgré toutes les chartes confirmant cette autorité du maire, le bailli Oudart d'Octonville ou d'Attainville, dont nous avons déja parlé, prétend donner un réglement aux cordonniers.

Enfin les baillis, aux dernières années de Charles V, veulent étendre leur juridiction sur toutes les corporations. En 1377, l'un d'eux réunit les cardeurs à la cohue ou grande salle du château, et veut réglementer leur métier.

En 1379, les drapiers eux-mêmes s'adressent au roi pour

se plaindre de ce que les teinturiers et les courtiers voulaient être drapiers, les tisserands teindre, et les teinturiers faire du drap. Avec les foulonniers et les tondeurs de laine, c'étaient tous métiers dépendant de la même corporation, celle des drapiers. Par ordre du roi, le bailli, dans la cohue, lut devant tous les membres une ordonnance prescrivant au maire de maintenir le réglement avec plus de sévérité.

Quant aux corporations privilégiées, les monnayeurs continuent à jouir de leurs franchises comme les arbalétriers.

En résumé, voilà les métiers soumis de plus en plus à la règle des corporations pour obvier aux désordres des rivalités, d'un apprentissage trop rapide ou d'un travail imparfait.

Dans le même temps, nous voyons les bourgeois lutter encore contre les drapiers étrangers ou forains que la guerre avait forcés de chercher un refuge à Rouen. Les corporations les attaquent avec un acharnement inhumain, au risque de les exposer à mourir de faim, faute de travail. Forcés de se concentrer dans les faubourgs, ces malheureux se voient enlever leurs ouvriers et leurs instruments. En 1373, le roi enjoint au bailli de leur faire donner une place aux halles; en 1379, les forains obtiennent l'autorisation de prolonger leur séjour dans la ville, et depuis ils ont fini par se confondre avec l'égoïste population.

Les ciriers, les chandeliers n'avaient pas moins à souffrir que les drapiers forains. Il y eut plusieurs procès à cet égard; il fallut plus d'une fois, pour venir à leur secours, que l'Echiquier confirmât les concessions du bailli. Ainsi, l'égoïsme étroit des corporations arrivait naturellement à faire contester leur monopole respectif.

Heureusement pour elles, grâce à l'essor du commerce, elles se maintenaient prospères. Charles V, sagement conseillé par Nicolas Oresme, prenait toutes les mesures nécessaires pour favoriser les transactions et prescrivait surtout enfin l'invariabilité des monnaies. Supérieur à son siècle, Oresme publiait alors cette maxime hardie pour l'époque: « Un prince a le « droit de marquer de son empreinte la monnaie qui a cours « dans ses Etats, mais il n'en est ni le maître, ni le propriétaire. »

Le commerce de Rouen avait plutôt pour but l'utilité que l'agrément. Parmi ses corps de métiers, on voyait les cordonniers, les tanneurs, les boulangers, les forgerons, les mariniers,

les filassiers, les drapiers et tout ce qui dépendait de leur état, c'est-à-dire les cardeurs, les foulons, les teinturiers, les tisserands. Il y avait aussi les faiseurs de courroies, les merciers, les éperonniers, les chaussetiers, les brasseurs, les courtiers, les poissonniers, les bouchers, les ciriers, les chandeliers ; sans compter les fariniers et les boulangers. On le voit, chacun de ces métiers correspondait à un besoin.

Il y avait encore, mais sans former des corporations, quelques états de luxe. Les verriers, à en juger par les vitraux de nos vieilles basiliques, durent être célèbres au moyen-âge. On cite, en 1371, Colard Tirel. Les sculpteurs ou imagiers, dont les statues de nos églises nous prouvent le talent pour ce temps là, ont mérité, par le grand nombre de leurs œuvres, qu'on ne les oublie pas. Il y avait aussi des chirurgiens, non pas encore les chirurgiens-barbiers, ils ne seront organisés qu'au siècle suivant. « Dans la halle aux pelleteries, dit M. Chéruel, on ad« mirait ces peaux de castor et de martre qui, selon l'expres« sion naïve d'un écrivain du moyen-âge, excitaient une admi« ration telle qu'on en devenait insensé ; et ce *vair* dont on « garnissait les manteaux et les mortiers ou bonnets des che« valiers » ainsi que les vêtements sacerdotaux des dignitaires ecclésiastiques. Les ceintures et les aumônières des merciers, les brillantes couleurs des étoffes teintes, le bleu, l'écarlate, les différentes nuances du rouge dont nos verriers ont perpétué le souvenir dans leurs vitraux, n'attiraient pas moins l'attention. « Les hennins ou bonnets élevés des dames, les souliers à la « poulaine, dont les élégants de l'époque rattachaient la pointe « au genou au moyen d'une chaînette, » devaient faire courir aux foires et aux marchés. Certainement, il y avait alors des orfèvres à Rouen, mais l'histoire ne mentionne pas leur corporation avant le xve siècle. Il devait y avoir aussi un grand commerce de parfums et de fards, puisqu'un concile prenait la peine d'en défendre l'usage aux dames, comme une tentative coupable « de substituer une autre figure à celle que Dieu leur avait « donnée, dans le but de paraître plus rouges, plus blanches ou « plus belles. »

Chaque corporation formait dans la ville une confrérie religieuse, ayant son patron, sa bannière, sa chapelle, sa fête. Les arbalétriers se réunissaient à Saint-Georges (place de la Pucelle); les brasseurs à Saint-Léonard, près de l'abbaye des dames de

Saint-Amand; les notaires à Saint-Marc, non loin de Saint-Maclou; les porteurs de grains à Saint-Ouen, avec saint Barthélemy d'abord, puis saint Wulfran comme patron.

Chaque métier avait aussi son quartier ou sa rue; ses gardes ou chefs de corporation; son costume particulier; son trésor pour secourir les membres pauvres, ou invalides, ou trop vieux pour pouvoir travailler encore; ses réglements d'apprentissage et de maîtrise; ses chefs-d'œuvre. Dans les cérémonies publiques, tous ces corps de métiers se réunissaient aux halles ou sur le marché. La variété des costumes et des bannières était alors sans doute d'un pittoresque et gracieux effet.

Mais les foires surtout devaient être curieuses; elles amenaient dans Rouen les habitants des campagnes et des villes voisines, car là seulement on pouvait s'approvisionner de tout; la franchise de tous droits y attirait les marchands de l'Europe entière, et le Champ-du-Pardon ne suffisait plus; toute la ville était une foire, comme à peu près encore aujourd'hui à Beaucaire.

Les jongleurs ou baladins n'y faisaient pas défaut; il en venait de si habiles que, en 1366, Charles V en admettait au château de Sainte-Catherine, le jour de la Toussaint, et il fut tant émerveillé de leurs tours qu'il leur fit présent de 200 francs d'or. Il dut y avoir aussi, dans plus d'une de nos églises, de ces saturnales bouffonnes où les prêtres jouaient parfois un rôle peu digne de leur robe: les jours gras, où l'on traînait par la ville un évêque des fous; la fête des ânes où l'on parodiait d'une façon burlesque les principales cérémonies du culte. Des conciles et le synode de Trèves, en 1227, avaient vainement tonné contre ces abus; ils ne disparaîtront qu'au XVIe siècle. A l'occasion de chaque foire, de chaque fête, la bonne grosse gaîté de nos pères éclatait dans les repas; les chansons y retentissaient, surtout celle du joyeux poète Olivier Basselin. La guerre, la mort, n'empêchaient pas de rire; les funérailles mêmes étaient des occasions de festins. Rouen était la ville du travail, de l'énergie, de l'héroïsme; c'était celle aussi du plaisir, quand le travail et la lutte laissaient quelque repos. Chose remarquable, dans cette ville où abondaient tant de marins de tous pays, il devait y avoir un assez grand nombre de courtisanes, de *Ribaudes*; l'histoire ne fournit aucun texte où il soit question de réglementer leur turpitude; on ne voulait pas, sans doute, leur faire l'honneur de la moindre charte.

CHAPITRE XX[1].

ROUEN SOUS CHARLES VI. — AVIDITÉ DES ONCLES DU ROI. — RÉVOLTE DES MAILLOTINS A PARIS. — LA HARELLE A ROUEN. — ARRIVÉE DE CHARLES VI. — SUPPRESSION DE LA COMMUNE, DÉMOLITION DU BEFFROI. — RIGUEURS DES COMMISSAIRES ROYAUX. — RÉCLAMATIONS DU CLERGÉ. — JALOUSIE DES LOCALITÉS ET DES ABBAYES VOISINES. — NOUVEAU BEFFROI. — LA COMMUNE ET SON COMMERCE SE RELÈVENT. — NOUVELLES CONSTRUCTIONS. — PAVAGE DES RUES. — NOUVELLES LUTTES CONTRE LES MOINES. — AVILISSEMENT DU POUVOIR ROYAL. — LETTRES DE JEAN-SANS-PEUR. — MESURES PRISES POUR LA DÉFENSE DE LA VILLE. — LES ARMAGNACS ET LES BOURGUIGNONS. — FERMENTATION A ROUEN. — ROBERT DELIVET. — ALAIN BLANCHART. — MEURTRE DU BAILLI RAOUL DE GAUCOURT. — LE DAUPHIN MARCHE SUR ROUEN.

Au règne réparateur de Charles V succède l'affreux chaos du règne de Charles VI. Le trésor public est bientôt dilapidé par les quatre oncles du roi; ils veulent frapper le peuple de nouveaux impôts. Paris se révolte, c'est l'insurrection des Maillotins, et Rouen est indignement trompé par une fausse charte d'abolition de toutes les taxes établies depuis Philippe-le-Bel : les régents avaient besoin d'attendre qu'ils fussent assez forts pour pouvoir opprimer le peuple impunément.

Il y avait alors en France et dans le nord de l'Europe comme

[1] M. Chéruel, *Histoire de la Commune de Rouen*, deuxième vol., p. 431 à 525, *passim*.

un souffle démocratique. Les riches communes de Flandre avaient donné l'exemple en chassant leur comte pour mettre à leur tête un plébéien, le brasseur Philippe d'Artevelt; on ne parlait plus que du courage des Gantois. A la même époque, l'Angleterre se soulevait à la voix de l'ouvrier tuilier Wat-Tyler, les villes d'Allemagne secouaient le joug du honteux Wenceslas, les cardeurs dominaient à Florence.

Aussi lorsque, en 1382, les oncles du roi veulent rétablir les aides et les gabelles, surviennent dans plusieurs villes de France de terribles insurrections. Rouen, l'opulente, la puissante commune, qui, depuis plus d'un siècle, luttait contre les officiers royaux, les collecteurs de taxes, les moines de tout ordre, fut pris d'un accès de folie furieuse; le 25 février 1382 [1], la funeste révolte de la harelle éclata. Une bande d'ouvriers, 200 ou 300 au plus, court au beffroi, sonne le tocsin, entraîne la foule et arrache de sa boutique un malheureux drapier, Jehan Le Gras. On le choisit pour roi, on le met dans une charrette sur un siége élevé, on le promène dans la ville, on le conduit au Vieux-Marché, place immense alors qui comprenait, outre l'emplacement actuel, à peu près les places de la Pucelle, de Saint-Éloi, et le pâté de maisons qui les sépare de notre Vieux-Marché. On l'asseoit sur un trône improvisé et on lui demande à grands cris l'abolition des impôts. Le pauvre homme, tout pâle d'effroi, ne peut répondre que par un signe, et aussitôt l'abolition des impôts est proclamée par toute la ville. Aux projets les plus bizarres, aux réclamations les plus insensées, l'infortuné ne peut refuser de consentir. Le maire, Robert Deschamps, le maire devant lequel nul n'aurait osé, en temps ordinaire, passer sans ôter son chaperon et incliner humblement la tête, veut arrêter le désordre, il est obligé de s'enfuir pour sauver sa vie. Sa maison, celles d'Eudes Clément, de Guillaume Alorges et de Guillaume de Maromme, anciens chefs de la municipalité, celles aussi de plusieurs riches notables et de quelques prêtres sont renversées. Puis, on se rappelle qu'il est d'autres ennemis à frapper; Le Gras est entraîné, toujours entouré de son escorte ivre de fureur et de démence, devant l'abbaye de Saint-Ouen; là encore les cris, les récriminations recommencent. Cependant, une troupe se détache; on

[1] M. Floquet, *Histoires normandes*. Rouen, 1838.

la voit bientôt revenir rapportant processionnellement la Charte aux Normands, enlevée de force du trésor de la cathédrale. Les têtes s'exaltent de plus en plus, la fureur n'a plus de bornes; ce sont maintenant ces orgueilleux Bénédictins de Saint-Ouen, ces ennemis acharnés de la ville, qu'on va punir. Les portes de l'abbaye sont forcées, la tour aux chartes est envahie, et bientôt il ne reste plus rien de ces parchemins séculaires dont ces moines se sont toujours fait une arme contre les bourgeois. On arrache les religieux et leur abbé de leurs cachettes, on les traîne devant Johan Le Gras, et on les contraint de signer une renonciation solennelle à tous leurs droits temporels. Bihorel est assailli, ses gibets sont renversés, et sans doute aussi ceux de Saint-Gervais. Cela ne suffit pas à la foule aveuglée par la fureur, il lui faut le château dont les tours et les hautes murailles lui rappellent sans cesse son vasselage; mais elle est repoussée. Lasse de ses clameurs, de ses violences, de plusieurs assauts inutiles, elle se retire, laissant sur place des morts, des mourants et des blessés. La bourgeoisie n'a pas paru pendant tout ce temps, elle s'est renfermée dans ses demeures, elle a abandonné la ville à une populace effrénée. Peut-être était-elle bien aise tout d'abord de voir le peuple protester contre les impôts? Peut-être ne prévoyait-elle pas tous les excès qui allaient alors être commis? Peut-être avait-elle été frappée de stupeur? Et d'ailleurs, eût-elle pu s'opposer à ce torrent instantanément débordé?

Voilà cette funeste Harelle dont le châtiment ne devait pas se faire attendre! Les oncles du roi n'ont point osé sévir immédiatement sur les Maillotins de Paris; c'est sur Rouen que va d'abord retomber toute leur vengeance.

A la première nouvelle de la révolte, Charles VI, âgé de treize ans, marche sur la ville avec les quatre ducs, une multitude de nobles affamés, de magistrats, d'hommes d'armes. Les habitants, frappés d'effroi, ne savent plus quoi faire. Les uns veulent fermer les portes de la ville et ne recevoir le roi que s'il promet pleine et entière amnistie; c'était une résolution trop dangereuse. D'autres opinent pour le recevoir, mais sans la pompe ordinaire. Charles VI arrive, fait abattre la porte Martainville et entre par la brèche avec son armée, En sortant de la cathédrale, où il venait de rendre grâce à Dieu, il suit la rue de la Courvoyserie (rue de la Grosse-Horloge, de la place de la

cathédrale à la rue Massacre) et passe devant le beffroi; il en fait enlever la cloche parce qu'elle a donné le signal de l'émeute. Il ordonne ensuite aux bourgeois d'apporter sur leurs épaules au château toutes leurs armes, toutes les chaînes du bout des rues. Le lendemain, les auteurs de l'émeute qui n'ont pas eu la précaution de fuir avant son arrivée sont exécutés au Vieux-Marché. Puis, pour punir la bourgeoisie de n'avoir pas empêché la révolte, on abolit la commune avec tous ses priviléges. Maire, pairs, prud'hommes, franchises des corporations, constitution municipale, tout est supprimé; ensuite la ville entière est abandonnée aux officiers de l'escorte du roi, et ils la rançonnent, ils la dévastent, ils l'outragent sans miséricorde: on n'avait plus la moindre opposition à redouter d'une cité entièrement désarmée et réduite à l'impuissance la plus absolue. Ce n'est pas assez encore; on lui impose comme rançon plus d'un million, valeur actuelle, dont une partie exigible immédiatement, le reste à des époques fixées. Où donc devaient s'arrêter le despotisme royal, la rapacité des quatre ducs, l'avidité insatiable de leurs nobles favoris?

On était alors dans la semaine sainte; le clergé vient en procession supplier le roi et ses oncles de pardonner à la malheureuse ville. Enfin, le 5 avril, veille de Pâques, une charte est proclamée, le pardon est accordé à tous les habitants, hormis les fugitifs et les prisonniers. Ces derniers étaient nombreux. Le pillage des officiers de l'armée est arrêté, mais la commune demeure supprimée et l'amende est maintenue: les oncles du roi n'avaient pas encore eu assez d'argent à dilapider entre eux. Enfin, Charles VI quitte la ville pour marcher contre la Flandre, qui avait donné l'exemple de la révolte. Ainsi le voulaient les oncles du roi, et surtout le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, fort intéressé à punir à son tour ses Flamands révoltés.

Mais Rouen n'était pas tellement dompté qu'il ne fît des vœux pour les Flamands. D'ailleurs, les paysans des environs ne savaient pas la punition terrible qui lui était infligée. Le vendredi, 1er août suivant, les collecteurs des taxes viennent s'établir au marché; ils sont plus arrogants, plus insolents que jamais. Des contestations s'élèvent; les gens de la campagne renversent les tables des collecteurs, dispersent leur argent, les forcent à s'enfuir, et l'expédition commencée contre la Flandre empêche

de punir sur-le-champ cette nouvelle révolte dont les Rouennais sont bien innocents. Aussitôt après, la vengeance arrivera, elle sera terrible.

Les Flamands sont battus à Rosbecq, leur comte est rétabli par la force des armes françaises, les villes sont frappées cruellement; puis Charles VI rentre à Paris, casque en tête, l'épée nue à la main. C'était un enfant dirigé par des oncles aussi impitoyables qu'avides et ambitieux. Là aussi la bourgeoisie était désarmée; les franchises, les corporations de métiers, les magistrats élus par le peuple sont abolis, et les modérés, qui, comme à Rouen, ne s'étaient pas opposés aux rebelles, sont durement châtiés.

Les Rouennais tremblaient, ils avaient raison. Bientôt ils apprennent que des commissaires sont nommés pour réformer toute la Normandie. Ceux-ci arrivent avec une nombreuse escorte. C'étaient Jean Pastourel, président de la Chambre des Comptes, Jean de Noviant, chevalier, ancien ministre de Charles V, et l'amiral Jean de Vienne, nommé en même temps commandant de l'escorte militaire qui accompagnait la délégation. La population cherche en vain à désarmer leur colère par une attitude suppliante, elle les accompagne jusqu'à Bouvreuil en criant : Noël! Noël! en l'honneur du roi. Les envoyés royaux ne répondent pas un seul mot. Le lendemain, ils envoient chercher les bourgeois notables, leur rappellent tous les excès de la Harelle, les en déclarent responsables, et aussitôt ils les font saisir et jeter dans les prisons du château. Il leur manque encore des victimes; pendant trois jours leurs sergents parcourent la ville et arrachent de chez eux plus de trois cents bourgeois dont ils avaient les noms inscrits d'avance sur des tablettes. Ces malheureux allaient rejoindre dans les cachots du donjon les notables qui les y avaient précédés. Pour se soustraire aux violences, le reste des bourgeois donne tout ce qu'il a de précieux en or, en argent, en meubles. Quelques-uns s'échappent et vont à Paris implorer en vain la miséricorde du roi. Pâques approchait; pour permettre aux prisonniers de célébrer la solennité religieuse, les commissaires exigent que « mille « des plus riches bourgeois répondent sur leurs biens que les « prisonniers viendront reprendre leurs fers aussitôt après « les cérémonies. »

Cependant, ceux qui étaient allés supplier Charles VI reve-

naient joyeux ; ils rapportaient une lettre royale ordonnant aux commissaires de mettre les prisonniers en liberté, de leur rendre leurs biens, et il est probable qu'ils n'avaient obtenu cette grâce qu'en faisant de grands sacrifices d'argent. Les commissaires du roi refusent d'obéir, alléguant que la ville a perdu tout droit de rémission par la révolte des paysans au 1er août 1382. Pendant que de nouveaux députés retournent vers Charles VI, ils condamnent à mort ceux qui se sont opposés à la levée de l'impôt, délivrent, en leur prenant tous leurs biens, ceux qui, coupables seulement d'inaction, avaient déjà subi un long emprisonnement; les autres ne se rachètent qu'en payant tout de suite des sommes considérables.

Au mois de juin 1383, les commissaires, qui étaient encore à Rouen, reçoivent de Charles VI de nouveaux ordres pour laisser les habitants en paix, leur rendre leurs biens, leurs franchises et leurs libertés, excepté les droits de juridiction, de mairie et de commune. Cette lettre arrivait trop tard, la ville était presque complétement ruinée et dans l'impossibilité absolue de payer les lourds impôts auxquels elle avait été condamnée; il n'y restait plus trace d'administration municipale, de corporations, de milice bourgeoise; le commerce semblait ne pouvoir jamais s'y relever. Et cependant, d'autres calamités l'attendaient encore.

Les perpétuels adversaires de la malheureuse ville vont profiter de sa chute pour s'abattre sur elle comme des oiseaux de proie. D'abord le chapitre : il réclame secrètement réparation des dommages que lui a causés la révolte de la Harelle, et, sans doute, il reçoit une riche part des dépouilles de la cité, outre les 349 livres qu'il se fait payer pour les funérailles de Charles V.

Les moines de Saint-Ouen avaient cette fois de sérieux griefs, aussi s'empressent-ils de les faire valoir. Pour suppléer à leurs chartes brûlées lors de la Harelle, ils font déposer devant les commissaires du roi les plus vieux paysans de leurs fiefs, en tourbe (turba), comme on disait alors, et ils recouvrent ainsi, malgré les protestations des bourgeois, leur baronnie, leurs gibets à Bihorel; ils forcent la ville à faire reconnaître par deux délégués la nullité de l'acte de renonciation qui leur avait été violemment arraché et à payer une somme considérable pour la réparation des dommages, en outre des taxes royales qui déjà pesaient sur la malheureuse cité.

En plus des 60,000 livres (un million environ) d'amende, les commissaires royaux exigent dix autres mille livres et refusent de tenir compte des 5,500 livres prêtées par les bourgeois pour la guerre de Flandre, sans vouloir écouter aucune réclamation. De nouveaux délégués sont envoyés à Paris pour obtenir justice relativement à ces 5,500 livres, et il faut une ordonnance du conseil du roi pour y parvenir. Remarquons-le bien, cette ordonnance fut arrachée, non par l'équité ou la pitié pour une ville pourtant si malheureuse, mais par la crainte de perdre, au cas où la cité serait complétement ruinée, une source considérable de revenus.

Rouen n'en fut pas moins écrasé d'impôts, et l'on frémit d'indignation quand on voit comment les commissaires royaux ont persécuté les bourgeois pour leur enlever jusqu'à leur dernière ressource. Le rétablissement de toutes les taxes établies au temps de Philippe VI ne suffit pas pour payer, il fallut encore emprunter, comme après la paix de Brétigny, et, en juillet 1407, plus de vingt ans après, la ville n'avait pas encore pu rembourser sa dette.

Ce n'était pas assez ; on multiplia les confiscations : la Réboll ou Rouvel, cette vieille et légendaire cloche du beffroi, blason des bourgeois, à laquelle ils tenaient plus encore qu'à leurs richesses, fut donnée à deux favoris ; les chaînes des rues, transportées au château, ne furent rendues que beaucoup plus tard. On rétablit même les monopoles. Celui de la vente du poisson de mer ou des petits paniers, celui de pontage ou droit levé sur les marchandises transportées par bateau sur la Seine, furent donnés à d'autres partisans. La ville rachète le dernier au titulaire en lui payant une indemnité considérable ; cinq ans plus tard on le donne à un autre officier royal.

Les armes ayant été enlevées, il n'y avait plus de milice bourgeoise pour faire le guet, et le désordre était effroyable dans la ville. Une pareille désorganisation administrative devait entraîner celle du commerce et de l'industrie ; il n'y avait plus de maire pour maintenir les statuts des corporations, toutes les fraudes se commettaient impunément.

A l'extérieur, les villes voisines, de tout temps jalouses de la grande commune, arrêtaient partout les marchands rouennais pour leur imposer des droits de transit. A Bapaume (Pas-de Calais), les marchandises étaient saisies ; aux Andelys, les

franchises octroyées par la reine Blanche étaient abolies; les moines de Saint-Wandrille et de Jumiéges, le sire de Mauny, les bourgeois d'Harfleur, de Caen, de la prévôté de l'Eure, du Bourg-Theroulde, de beaucoup d'autres localités, exigeaient un péage. A la fin, la royauté a peur pour ses propres intérêts; quand elle voit la ville, entièrement ruinée, elle lui rend quelques-uns de ses priviléges, une administration municipale bien restreinte, complétement subordonnée au bailli royal, mais qui saura recouvrer quelque indépendance par la suite. Le commerce et l'industrie renaissent peu à peu, la richesse reviendra bientôt.

Dès 1383, le bailli avait été forcé de reconnaître à la ville la légitime propriété des moulins; plus tard, il doit lui reconnaître aussi la possession de plusieurs places vides et d'une partie des quais. Mais cet officier, avec ses fonctions particulières, ne pouvait s'occuper assez des affaires municipales pour qu'il fût possible à la cité de se relever. On lui adjoint d'abord quatre procureurs; on les réduit ensuite à deux pour donner plus d'accord à l'administration. Peu à peu, on rétablit les receveurs municipaux avec douze conseillers ou échevins. En 1385, on rend à ces derniers la surveillance des halles et des moulins, une des trois clés du chartrier contenant les titres de la ville. Puis, il n'y a plus qu'un procureur chargé de défendre auprès du roi les intérêts des Rouennais, de soutenir leurs procès, et on lui remet les deux autres clés du chartrier, restées jusqu'alors aux mains des officiers royaux. En 1389, on restitue aux bourgeois la vieille Réboll et les chaînes du bout des rues, avec les droits de hanse sur les marchandises importées. Rouen alors charge Jean de Bayeux, maître des œuvres ou architecte de la ville, de reconstruire un beffroi, en place de celui qui avait été rasé par ordre de Charles VI; c'est celui que nous possédons aujourd'hui et dans lequel chaque soir retentit encore l'ancienne cloche de la commune. Le peuple l'a nommée la cloche d'argent bien qu'il n'entre pas dans sa composition le moindre grain de ce métal; ne serait-ce pas parce qu'il fallut alors la racheter fort cher aux deux pannetiers royaux auxquels Charles VI en avait fait don? L'horloge a été finie en 1477, et la voûte en 1527[1].

[1] A^{dre} L... *Lettres sur l'Hist. de Rouen*, p. 186.

On tâtonne pour reconstituer l'administration des échevins. Il y en a douze d'abord, puis on les réduit à huit; enfin, on descend au nombre de six, afin de pouvoir plus facilement les réunir; on leur attribue à chacun un traitement annuel de vingt livres tournois, dans le but de pouvoir exiger d'eux plus d'exactitude, et on rétablit les amendes contre ceux qui s'absenteraient sans motif valable. Mais l'administration était toujours sous la présidence du bailli; il en résultait beaucoup d'embarras et d'imperfections. Les bourgeois se plaignent des vices de cette constitution. En 1391, Charles VI réorganise définitivement l'administration municipale. A la tête se trouvaient six échevins qui nommaient eux-mêmes un receveur et un procureur. Les lundis, jeudis, samedis, ils étaient tenus de se rassembler à la maison de ville pour régler les affaires d'administration; les absents étaient frappés d'une amende. Ils étaient nommés pour trois ans, renouvelables par tiers chaque année. Plus tard ils sont autorisés à se réunir sans la présence du bailli; puis la folie du roi, les divisions et les crimes de ses oncles, l'anarchie générale qui en résulte dans tout le royaume, fournissent aux villes l'occasion de reprendre toute leur ancienne indépendance; Rouen surtout se hâte d'en profiter. Le 10 janvier 1392, les échevins transcrivent sur les registres municipaux la charte de Philippe-Auguste, dont la confirmation leur est accordée par ordonnance du roi.

En 1394, ils obtiennent encore une défense expresse aux chevaucheurs des écuries du roi et de la reine de prendre gratuitement des chevaux où ils voulaient. Les échevins refusent de reconnaître les concessions royales de monopoles et nomment eux-mêmes le préposé aux hanses de la ville. Le droit de pacage dans les forêts royales, ceux d'exemption du service militaire hors des murs, de tout impôt, au nom du roi, sur les taverniers, boulangers et cordonniers sont successivement reconnus. En 1407, le guet de jour et de nuit est rétabli, et, avec lui, l'ordre renaît à l'intérieur de la cité. Il y avait six postes : au bout du Pont, aux Halles, au Vieux-Marché, à Saint-Nicaise, au port Morand (Calende), à Saint-Vivien; on solde le guet au moyen d'une taxe annuelle de deux sous pour chaque maison ayant pignon sur rue.

Mais, après les troubles de la Harelle, c'était seulement en relevant son commerce que la vaillante cité pouvait renaître.

L'atroce vengeance du jeune roi, ou plutôt de ses quatre oncles, n'avait pu enlever à la ville les avantages de sa position sur un grand et paisible fleuve, à proximité de la mer. Les Rouennais le comprirent; aussi les voyons-nous lutter pendant plus de vingt ans pour la conservation de leurs priviléges commerciaux.

Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, devenu comte de Flandre, en 1384, par la mort de son beau-père Louis de Masle, arrêtait plusieurs fois, à partir de 1390, les marchandises des Rouennais à Bapaume (Pas-de-Calais), malgré les anciens traités avec l'Artois. En 1392, le Parlement de Paris donnait gain de cause à la commune. Le duc d'Orléans, frère du roi, pour sa ville de Crespy, près de Laon ; les abbayes de Jumiéges et de Saint-Wandrille, les Andelys, Caen, Harfleur, Fécamp, le sire de Mauny et le prévôt de l'Eure sont successivement forcés, par une série de procès, de restituer aux Rouennais leurs vieilles franchises commerciales.

Rouen redevient donc l'entrepôt du commerce pour le Nord, l'Ouest et le Sud de l'Europe. L'Angleterre, la Flandre, la Hollande, le Danemarck, la Hanse des villes libres de l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, lui envoient de nouveau leurs navires, leurs denrées. Les Rouennais, reprenant alors énergiquement leur ancien monopole de la Basse-Seine, arrêtent navires et cargaisons au pont de la ville, malgré les réclamations des Parisiens, tandis que, par suite d'un décret rendu par le Parlement de Paris, en 1385, ils expédient librement leurs bateaux jusqu'au pont du Pecq. Ils auraient bien voulu pouvoir les faire aller jusqu'à la capitale : mais, malgré leurs persévérants efforts et les riches cadeaux faits par eux au chancelier et à maître Guillaume de Sens, un des présidents au Parlement de Paris, ils ne purent triompher des *mariniers français*.

Les corporations étaient restées sous l'autorité du bailli et du vicomte de Rouen; elles se réorganisaient cependant, et l'administration de ces officiers royaux, devenue moins étroite que précédemment, contribuait à cette réorganisation. En 1390, une ordonnance royale prescrit aux filassiers de reprendre leurs anciens statuts ; en 1394, un nouveau règlement est imposé aux drapiers ; en 1396, la corporation des ciriers est reconstituée ; en 1397, celles des marchands de volailles, de poisson d'eau douce, de bois de chauffage, etc., le sont à leur

tour. En 1398, les arrimeurs ou ouvriers du port et les tisserands; en 1399, les couvreurs, les tailleurs, les fabricants de cornets, sont également réformés. En 1401, on s'occupe des drapiers forains. Enfin, de 1402 à 1415, les tondeurs, les gainiers, les chandeliers, les courtiers en vins, les chaudronniers, les barbiers, les poissonniers de mer, les arbalétriers, les bouchers, les balanciers sont aussi reconstitués. Ce sont toujours les mêmes bases : monopoles, gardes de métiers, apprentissages de quatre années le plus souvent.

En 1407, Charles VI replace les boulangers sous l'autorité de son grand panetier; mais, six ans après, les bourgeois obtiennent la révocation de cette ordonnance. Il en est de même pour les taverniers et les cordonniers, que la royauté avait aussi voulu soumettre à la juridiction du grand bouteiller et du grand cordonnier, toutes sinécures créées pour doter richement des favoris.

Enfin, en 1408, la bourgeoisie a le mérite et l'honneur d'abolir elle-même le monopole des métiers et d'admettre tout ouvrier forain à la liberté du travail, sous l'inspection du garde de chaque corporation. Cette mesure si heureuse, ce noble abandon d'une prétention si longtemps et si vivement maintenue, est une des causes principales du développement que prennent alors le commerce et l'industrie de Rouen.

Aussi, les grands travaux vont recommencer. Nous avons vu la reconstruction du beffroi; la porte Martainville, que Charles VI avait fait abattre en 1382, pour entrer en vainqueur dans la ville, se relève plus belle et plus forte, d'après les plans de maître Jean de Bayeux ; les brèches faites aux remparts entre les portes Beauvoisine et Saint-Hilaire sont réparées; près de cette dernière, la tour du Colombier présente sa large base carrée contre laquelle viendront échouer bientôt tous les efforts des Anglais; au S.-O., la tour Mal-s'y-Frotte défend les remparts au bas de notre boulevard Cauchoise. Il semble que ce soit la destinée de Rouen de renaître toujours d'autant plus puissant qu'il a été plus complétement ruiné.

Il n'a plus de maire, il n'en prospère pas moins sous ses échevins; il a son beffroi qui continue à sonner le couvre-feu, à donner aux bourgeois le signal des assemblées, des fêtes ou des alarmes. Les chaînes reparaissent au bout des rues, la milice bourgeoise recommence à garder la ville. Cette étroite chaussée

Martainville, sans cesse submergée par la marée et qui seule conduisait de la cité au fort et au couvent situés sur le mont Sainte-Catherine, après avoir été l'objet de longs et dispendieux travaux, est devenue une route praticable en tout temps. La ville se charge elle-même de paver ses rues et ses autres voies publiques ; on ne voit plus les sommes consacrées à cet usage indignement pillées et gaspillées par d'avides courtisans. On commence à s'occuper de la salubrité générale ; des ordonnances municipales enjoignent d'enlever les immondices qui faisaient des rues et des places autant de cloaques ; des endroits situés en dehors des murs sont désignés pour le dépôt des ordures et des vidanges.

La noblesse proprement dite n'avait jamais eu beaucoup d'autorité dans la ville pendant l'époque communale ; elle n'y paraissait guère que pour parer les sessions de l'Echiquier ou pour assister aux grandes cérémonies publiques. Froissée par les priviléges de la puissante cité, elle habitait ses manoirs dans les campagnes. La nouvelle noblesse municipale, au contraire, possédait une grande influence quand elle savait unir ses intérêts à ceux des corporations et du reste de la bourgeoisie.

Le clergé, presque exclusivement, a joui dans Rouen des priviléges féodaux pendant tout le temps qu'a duré la commune. Mais, vers la fin du XIVe siècle, le chapitre est arrivé à ne plus réclamer de franchises que pour son altre ou parvis et ses maisons capitulaires ; l'archevêque ne prétend plus au droit de justice que dans son palais et à l'official (cour des Libraires). Il n'en est pas de même des moines. Dès qu'ils voient la prospérité renaître dans la commune, ceux de Saint-Ouen, de Fécamp, de Saint-Wandrille, de Jumiéges ne songent qu'à lui susciter de nouvelles querelles. Après une lutte acharnée, Jumiéges et Saint-Wandrille sont contraints de renoncer à leurs péages illicites sur la Seine ; Saint-Gervais est astreint à subir les mêmes charges, les mêmes impôts que la ville ; les arrogants Bénédictins eux-mêmes, dont rien ne pouvait corriger l'orgueil ni refréner l'ambition, sont déboutés de leurs prétentions surannées.

Il ne faut pas d'ailleurs se le dissimuler, l'avilissement du pouvoir royal avait beaucoup contribué à la résurrection de l'opulence rouennaise. La folie du roi, les fureurs des Armagnacs et des Bourguignons, les progrès continuels de l'invasion an-

glaise, ne permettaient plus à ce pouvoir de lutter contre les empiétements des cités. En 1390, quand Charles VI revint à Rouen aux mois d'avril et de décembre, il n'y eut pour son entrée ni les cérémonies, ni les présents d'usage; les échevins se retranchèrent derrière *le peu de finances de la ville*. La vérité, c'est qu'on se rappelait les vaines promesses d'amnistie proclamées au nom du roi après la Harelle.

Louis d'Orléans, frère du roi, ne fut pas mieux accueilli en 1405; les bourgeois n'avaient pas oublié qu'il faisait arrêter les marchands de leur cité dans sa ville de Crespy. D'ailleurs, quand le bailli était allé à Paris pour réclamer, au nom de la ville, contre les charges énormes imposées aux Rouennais, le duc ne lui avait-il pas déclaré *qu'il n'y aurait pas de rabais?* Aussi lorsque, venu à Rouen, il voulut ordonner aux habitants de porter leurs armes au château, lui répondirent-ils ironiquement : « Si nous « sommes forcés de porter nos armes au château, nous irons « armés, armés aussi nous en reviendrons. » Il dut sortir des murs, poursuivi par le mépris public.

La même année, désirant profiter de cette irritation des esprits, le nouveau duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, envoie à Rouen un de ses gentilshommes, M. de Saint-Georges. Cet émissaire échoue auprès du capitaine de la ville, Guillaume de Bélengue. Il s'adresse alors aux échevins; mais ceux-ci, résolus à garder la neutralité entre les deux partis, s'occupent de pourvoir à la sécurité générale. Deux hommes portant des armes cachées sous leurs vêtements sont placés à chacune des portes; les gardes doivent faire connaître au capitaine tous les individus armés qui entreront dans la place. La multitude frémissait cependant et se sentait plus portée vers les Bourguignons que vers les Armagnacs. La nouvelle de l'assassinat du duc d'Orléans dans les rues de Paris par les sicaires de Jean-sans-Peur occsionne un moment d'effroi. Les échevins, toujours décidés à rester neutres entre les partis, en profitent pour redoubler de surveillance et de précautions. Le 29 novembre 1407, ils rendent l'ordonnance suivante : « On veillera aux « portes de la ville nuit et jour; il y aura six hommes de jour « et quatre hommes de nuit. Il n'y aura point de guet à la porte « du château (porte Bouvreuil), elle sera complétement close « et barrée. Outre les six hommes du guet, il y aura chaque jour, « aux portes de la ville, deux arbalétriers de la cinquantaine.

« De nuit, il y aura guet errant de cinquante hommes, hors de « la ville, du côté de Paris. On enjoindra aux hôteliers de ne « point loger de gens armés sans prévenir le bailli et le capi- « taine de la ville. On fera défense expresse de porter des « armes hors de la ville, du côté de Paris. Le capitaine et plu- « sieurs conseillers doivent visiter immédiatement les portes « Martainville et Saint-Hilaire, et, en présence des maîtres « maçons et charpentiers, constater l'état des fortifications et « les brèches qui y ont été faites, afin de prendre les mesures « convenables. »

Puis, ne voulant pas assumer seuls la responsabilité des événements, ils convoquent en assemblée générale, le 28 décembre, les dignitaires du clergé, les officiers et conseillers du roi présents à Rouen, les avocats pensionnaires de la ville et quarante notables bourgeois de chacun des métiers; la neutralité fut approuvée.

En 1408, le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, qui d'abord avait pris la fuite après l'assassinat de Louis d'Orléans, avait eu l'audace de revenir à Paris, et il avait trouvé un moine, Jean Petit, assez infâme pour prononcer devant toute la cour, toutes les autorités, toute la plus haute noblesse, l'apologie de ce hideux guet-apens commis lâchement par son ordre sur un homme désarmé, après que les deux rivaux, communiant ensemble, s'étaient juré sur l'hostie paix et amitié. On obtint facilement le pardon et même les éloges d'un pauvre roi en démence; mais, à la tête du parti d'Orléans, la reine Isabeau de Bavière, le dauphin son fils, les ducs de Berry et de Bretagne, marchèrent contre Paris. Jean-sans-Peur, trop faible pour résister, quitte cette ville afin d'aller chercher des renforts dans son comté de Flandre. Tous ces mouvements de troupe inquiètent de plus en plus les échevins; ils redoublent de précautions, augmentent les gardes à chaque porte, envoient des émissaires dans la capitale pour être informés de ce qui s'y passe, prennent des mesures dans le but de pouvoir lever les ponts-levis des portes de Seine (du Grand-Pont) et de Martainville, en cas d'alerte, et mettre la ville en état de défense. Ce qu'il y avait le plus à craindre, ce n'étaient pas les hommes d'armes qu'on voyait rôder autour des remparts, c'était la fermentation croissante des corps de métiers. Jean-sans-Peur leur faisait distribuer des proclamations pour les appeler aux armes

contre ces nobles habitués à écraser le peuple d'impôts; il remuait les passions populaires, promettait l'abolition des taxes. Ainsi ont fait de tout temps les ambitieux et les prétendants. Il était bien difficile qu'une populace si lourdement accablée de charges de toutes sortes ne répondît pas à cet appel trompeur. Qui donc pouvait l'attacher à la royauté? Etait-ce l'infâme Isabeau de Bavière, cette autre Messaline, se livrant tour à tour, depuis qu'elle avait perdu son beau-frère Louis d'Orléans, à tous les seigneurs débauchés qui l'environnaient? Etaient-ce les trois oncles du roi, ces ducs rapaces qui ne songeaient qu'à s'engraisser des dépouilles du peuple? Oui, certes, il y avait le roi, et le peuple l'aimait, le plaignait; mais ce pauvre prince, frappé de démence, pouvait-il réprimer la guerre civile et repousser les Anglais déjà maîtres de la moitié du pays? La France oubliera que Jean-sans-Peur a égorgé les bourgeois de Liége à la journée d'Hasbain; elle n'écoutera plus que sa colère contre une cour dépravée, contre une noblesse incapable ou perverse.

En ce moment l'état du royaume était vraiment effrayant. La guerre civile étendait dans tout le pays ses horreurs sanglantes, ses dévastations; les Armagnacs et les Bourguignons se disputaient le pouvoir, les uns s'appuyant sur la noblesse, les autres feignant de prendre en main la défense des intérêts du peuple. Chacun des deux partis, pour mieux assurer sa domination, cherchait à s'emparer de la cour; mais la royauté n'était qu'un jouet entre les mains des uns comme des autres, et le connétable d'Armagnac imposait à Paris, depuis 1413, la plus affreuse tyrannie. A Rouen, le capitaine du château, Guillaume de Cramesnil, et le bailli Raoul de Gaucourt s'efforçaient de lui conserver la grande cité normande. Ils étaient soutenus par l'archevêque Louis d'Harcourt, prélat nommé à l'âge de vingt-cinq ans et qui aimait mieux suivre partout le dauphin que de veiller sur son diocèse. Heureusement, en son absence, un homme actif, un homme de cœur, qui méritera bientôt de figurer à Rouen parmi les martyrs du patriotisme, le chanoine Robert Delivet était à la tête de l'Eglise dans notre ville. A côté de lui se faisait aimer un homme du peuple, Alain Blanchart. Peut-être a-t-il eu le malheur de contribuer à l'assassinat de Raoul de Gaucourt; mais, sans chercher le moins du monde à excuser ce crime, on peut demander qui donc alors, Armagnac ou Bour-

guignon, entraîné par les désordres du temps, ne se baignait pas dans le sang avec une féroce et coupable exaltation ! D'ailleurs, sa participation à ce meurtre n'a jamais été complètement prouvée.

Les Rouennais voyaient avec colère les bandes d'Armagnacs dévaster les campagnes jusqu'aux portes de la ville et ruiner leur commerce ; ils détestaient le capitaine-gouverneur et le bailli qui leur avaient été imposés par cette faction ; ils croyaient pouvoir se fier aux apparences populaires du duc de Bourgogne.

C'est alors qu'arrivent des lettres de Jean-sans-Peur remplies de crimes imputés aux Armagnacs : six traités violés ; les deux derniers dauphins empoisonnés ; la France opprimée, saccagée, ruinée, avilie devant l'ennemi ; elles contenaient aussi les plus insidieuses promesses d'appui pour le pauvre peuple. La haine et la colère ne pouvaient tarder à éclater.

Les corporations de métiers, celle des drapiers en tête, bravent ouvertement l'autorité du bailli. Le comte d'Armagnac a peur de perdre la vieille commune dont la révolte pouvait entraîner celle de la Normandie tout entière et de Paris même ; il envoie à Rouen, investis d'une pleine autorité, Pierre de Préaux, seigneur de Bourbon, le sire de La Fayette et celui de Gaules. Ces commissaires mal inspirés, au lieu de chercher à se concilier la population par des mesures d'ordre et de justice, veulent enlever aux bourgeois les clés de la ville, les soumettre au service militaire, lever des impôts arbitraires, fixer le prix des denrées, chasser les suspects, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas Armagnacs. On se révolte. Le peuple, instruit par ses inutiles attaques de 1382, ne s'occupe pas du château, il égorge le bailli dans son hôtel situé, sans aucuns moyens de défense, au centre de la ville, rue de Saint-Ouen (de l'Hôpital), et jette à la Seine le lieutenant Jean Léger. Alain Blanchart était alors le chef du parti Bourguignon. Le dauphin se dirige promptement sur Rouen avec deux mille hommes d'armes ; mais, malgré les instances de l'évêque de Lisieux et celles du sire de Bacqueville, ses envoyés, les Rouennais refusent de lui ouvrir leur ville. Il va s'établir alors au Pont-de-l'Arche et députe aux bourgeois leur archevêque Louis d'Harcourt. Mais ce prélat, qui avait abandonné son troupeau pour courir avec les Armagnacs, voit ses chanoines eux-mêmes veiller à la garde des portes avec les

capitaine des arbalétriers; Jean Jourdain est mis à la tête des canonniers; un ancien avocat pensionné de la ville, Jean Segneult, devient un véritable maire, sans en avoir le titre, et la commune se réorganise.

Hélas! elle ne savait pas que, en donnant sa confiance à Guy Le Bouteiller, elle se livrait à un de ces hommes dont la conscience est toujours prête à se vendre pour des honneurs ou pour une grosse somme d'argent. Elle ne voyait pas que, au-dessus de la commune, il y avait la patrie, il y avait la France! Les Anglais vont le lui faire comprendre bientôt, en 1418.

CHAPITRE XXI[1].

ROUEN JUSQU'A LA DOMINATION ANGLAISE. — LUTTES ET ÉGOÏSME DES ONCLES DE CHARLES VI. — DÉMENCE DU ROI. — DÉFAITE D'AZINCOURT. — ÉTAT DE ROUEN. — PRÉPARATIFS DE DÉFENSE. — ROYAUTÉ, CLERGÉ, NOBLESSE, PEUPLE, MONUMENTS. — DISPOSITIONS STRATÉGIQUES DES ROUENNAIS ET DES ANGLAIS. — SIÉGE DE LA VILLE. — PONT SAINT-GEORGES. — LAGHEN, BATARD D'ARLY. — FAMINE. — FAUSSES PROMESSES DE SECOURS. — DÉVOUEMENT DES DIX MILLE ET DES DEUX MILLE. — TRAHISON. — LES DOUZE MILLE PAUVRES EXPULSÉS. — RÉSOLUTION HÉROÏQUE DES ASSIÉGÉS. — CAPITULATION. — TRISTE ÉTAT DE LA POPULATION. — LA GARNISON EST DÉPOUILLÉE. — MORT D'ALAIN BLANCHART.

La sage administration de Charles V, on se le rappelle, n'avait plus laissé aux Anglais que trois villes en France, Bayonne, Bordeaux et Calais. Mais les rivalités, les ambitions, les luttes des oncles du jeune Charles VI n'avaient pas tardé à ouvrir de nouveau notre malheureuse patrie aux conquêtes de l'ennemi. Quand donc, chez nous, se gravera-t-on dans la mémoire que le pays n'a jamais été amené si près de sa chute que par la convoitise des grands seigneurs?

[1] M. Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*, p. 1 à 66, *passim*.

Le duc d'Anjou pillait le trésor royal, pour aller, dans son intérêt personnel, perdre les finances de l'Etat dans une inutile expédition contre le royaume de Naples; le duc de Bourgogne entraînait l'autorité royale dans une guerre contre les Flamands qui ne voulaient pas se soumettre à lui; une flotte, réunie à l'Ecluse pour opérer une descente en Angleterre, était brûlée grâce aux lenteurs du duc de Berry; une autre, rassemblée à Tréguier dans le même but, ne pouvait partir, parce que le duc de Bretagne arrêtait Clisson qui devait la commander. En 1389, Charles VI mécontent enlève le pouvoir à ses oncles et appelle auprès de lui les anciens ministres de son père. La noblesse, qui craint leurs réformes, les ridiculise par le sobriquet de *Marmousets*. En 1392, le roi se fâche contre le duc de Bretagne qui refusait de livrer Pierre de Craon, coupable d'une tentative d'assassinat contre le fidèle Clisson; les oncles, effrayés de ce premier acte d'énergie, ont en vain recours à tous les prétextes pour empêcher l'expédition; ils sont forcés de marcher avec leur royal neveu. Mais, dans la forêt du Mans, une apparition, peut-être imaginée par eux, frappe son esprit. Un bal, organisé par Isabeau de Bavière et où il faillit être brûlé comme ses partenaires, complète sa démence. Dès lors, on le laisse languir dans l'incurie, dans la misère, et la reine et les ducs livrent la France à la plus effroyable anarchie. Les Anglais profitaient de toutes ces infamies; à Azincourt, en 1415, ils n'avaient pas de peine à battre honteusement l'armée envoyée contre eux par un tel gouvernement. C'était la troisième grande défaite essuyée par la France, depuis le commencement de la guerre de cent ans, par la faute du pouvoir royal, et l'ennemi n'avait plus à redouter la moindre résistance sérieuse de la part d'une royauté avilie et incapable.

Tel était l'état du pays lorsque Rouen se vit menacé par les Anglais, en 1418. Jean Sans-Peur était alors maître de la personne du roi; aussi les habitants lui firent-ils demander du secours. Il répondit par l'envoi de quatre mille hommes d'armes[1] dont les principaux chefs étaient Antoine de Toulongeon, Henri Chauffour, André de Roches, le bâtard de Thian, l'illustre Lombard surnommé le Grand Jacques. N'oublions pas Laghen,

[1] Monstrelet, liv. I, ch. 202.

bâtard d'Arly, le plus vaillant, le plus aimé de tous, qui était venu à Rouen avec Guy Le Bouteiller.

Avant de raconter toutes les péripéties de ce siége où Rouen mit le comble à sa gloire, jetons un regard sur la situation de la ville à cette époque.

L'enceinte était la même qu'au siècle précédent. L'incurie des chefs et la misère des temps avaient laissé tomber en ruines des pans de murs, des bastilles; mais les Rouennais qui, depuis 1410, étaient préoccupés de l'éventualité dangereuse d'un siége[1], s'étaient énergiquement mis à l'œuvre. A leurs frais, ils avaient à la hâte réparé les murs, les tours, les portes, les ponts-levis. Entre les portes Beauvoisine et Saint-Hilaire, ils avaient même construit une tour nouvelle, celle du Cavalier. Les matériaux manquaient; on avait démoli les églises Saint-Gervais et de Bonne-Nouvelle pour avoir de la pierre. Les fortifications avaient été pourvues de canons, de martinets, d'arbalètes et de lances[2]. En dehors de la ville, on avait abattu les églises, les couvents et les maisons où l'ennemi aurait pu se loger. Les arbres, les haies, les bruyères et les herbes avaient été coupés[3]. En plein juillet, à l'ardeur du soleil, on avait employé le fer et le feu pour terminer plus vite cette œuvre patriotique de destruction[4]. Quand le travail fut achevé, il ne resta plus qu'un affreux désert autour de la ville. On avait ordonné aux habitants de se munir de vivres pour dix mois; ceux qui ne le pouvaient pas devaient sortir des murs. On s'était imposé une lourde taxe pour payer les gens de guerre. Enfin, tous les bourgeois étaient forcés de se procurer des armes au plus vite.

Au Nord, à l'Est et à l'Ouest, les portes étaient les mêmes. Au Sud, notre porte Guillaume-Lion n'était pas encore construite, elle ne sera commencée qu'en 1453 par le maître maçon Jean Trouvé, si l'on en croit Farin. Les autres étaient : la porte Saint-Cande, nommée plus tard porte du Bac; celle de la Harenguerie; celle de la Vicomté terminée en 1405 par maître Massin Gaignet; celle du Grand-Pont ou des Charrettes, etc.

A l'intérieur de la cité, quatre pouvoirs se trouvaient toujours représentés :

[1] et [2] Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 452.
[3] *Archæologia*, p. 51.
[4] Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 453.

1° La royauté, par le capitaine de la ville et gouverneur de Rouen qui résidait au château. Ses troupes tenaient la forteresse Sainte-Catherine; la Barbacane, au bout du pont, petit fort à moitié ruiné, était gardé en même temps par les troupes royales et par les milices bourgeoises. Mais, à l'arrivée des Anglais, le gouverneur Guy Le Bouteiller avait pris le commandement suprême de toutes les forces militaires;

2° Le clergé : l'archevêque, outre son palais, avait son tribunal et ses prisons dans la cour des Libraires; le chapitre avait ses maisons capitulaires et sa juridiction particulière, son école, derrière Saint-Laurent, avec la surveillance de l'hôpital de la Madeleine (place de la Calende). Le palais, la justice et l'école de l'évêque de Lisieux étaient toujours près de Saint-Cande-le-Vieux (place du Gaillarbois et rue de la Savonnerie). L'évêque de Coutances était depuis longtemps seigneur suzerain à Saint-Lô. Un peu au Sud-Ouest de Saint-Ouen, l'abbaye des dames de Saint-Amand s'étendait entre nos rues de la Chaîne et de Saint-Nicolas, jusque vers le fond de la place des Carmes actuelle. Les Jacobins étaient restés près des remparts de l'Ouest, sur l'emplacement d'une partie de notre rue de Fontenelle. Les Cordeliers occupaient leur ancien couvent, à l'endroit où existait autrefois le château de Rollon. Les Carmes, les Béguines, les Augustins, qui ont laissé leur nom à trois rues de la ville, s'étendaient sur un espace assez considérable. A Saint-Hilaire, les Chartreux étaient établis au monastère de Notre-Dame-de-la-Rose[1]. Les abbés du Mont-Saint-Michel, de Fécamp, de Jumiéges, de Saint-Wandrille, de Sainte-Catherine, avaient dans Rouen chacun leur hôtel, palais et forteresse tout ensemble dans l'intérieur duquel ils étaient hauts justiciers. Tout un vaste quartier de Rouen, le Bourg-l'Abbé, dépendait des riches Bénédictins de Saint-Ouen, avec la rue Pincedos (de Montbret) et la Rougemare. Enfin, il y avait dans la ville une trentaine d'églises ou paroisses;

3° La noblesse : elle ne possédait plus dans Rouen que quelques hôtels seigneuriaux sur la façade desquels s'étalaient d'orgueilleuses armoiries, entre autres ceux des grandes familles d'Harcourt, de Tancarville, de Graville. Mais l'autorité du seigneur sur le vassal avait disparu dans la fière et puissante

[1] Farin, troisième vol., in-12, 1668.

Patrice, de Saint-Godard, de Saint-Vincent, les boiseries de la façade de Saint-Amand étaient à faire; Saint-Maclou, le Palais de Justice, l'Hôtel du Bourgtheroulde n'étaient pas commencés.

Ainsi Rouen n'avait alors, pour tout attrait intérieur, que les lourdes et massives constructions de guerre, et elles ne devaient pas être plus agréables à l'œil que les gibets du dehors dont nous avons parlé précédemment. Il avait en plus son échafaud en permanence sur le Vieux-Marché.

Tel était l'état de notre ville quand Henri V s'avança de la Basse-Normandie pour l'attaquer. Les chefs s'étaient partagé les différents postes : Laghen était chargé de défendre la porte Cauchoise ; de Roches et Toulongeon étaient à celle de Beauvoisine; Jacques du Val Travers commandait à Bouvreuil, le sire de Préaux à Saint-Hilaire, Thian à Martainville; Chauffour s'établissait à la porte du grand pont; le grand Jacques avait le commandement des habitants des localitésvoisines refugiés dans la ville et les organisait; Guy le Bouteiller s'était réservé le commandement général, ainsi que nous l'avons vu.

Outre ces forces étrangères, Rouen avait ses 16,000 hommes de milices bourgeoises, les arbalétriers d'Alain Blanchart, les canonniers de Jean Jourdain [1].

Déjà sous les murs on voyait apparaître les éclaireurs ennemis, ces Irlandais sauvages [2], un pied chaussé, l'autre nu, sans braies, en haillons, montés sur de petits chevaux des montagnes qui les apportaient et les remportaient avec la rapidité du vent. Ceux d'entre eux qui n'avaient pas de chevaux entassaient leur butin sur le dos des vaches dérobées aux paysans et montaient par-dessus. Ces pillards déguenillés enlevaient jusqu'aux enfants qu'ils trouvaient dans les campagnes.

Pendant ce temps, Henri V, déjà maître d'Harfleur depuis longtemps [3], s'emparait de Louviers, du Pont-de-l'Arche, fermant ainsi le fleuve au-dessus et au-dessous de la ville; puis, il envoyait sommer les Rouennais de se rendre, et, voyant ses menaces repoussées avec mépris, il investissait la place pendant

[1] Monstrelet, liv. I, chap. 202 et 209.
[2] *Id.* *ibid:* chap. 203.
[3] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 453.

la nuit, le 29 juillet 1418, tant il redoutait les sorties de la garnison.

Inquiet des préparatifs énergiques des assiégés, il s'établit lui-même à la Chartreuse, près du Nid de Chien, et partage ses 30,000 hommes en sept corps d'armées qu'il dispose ainsi :

1° Son frère Clarence à Saint-Gervais ;

2° Cornouailles à la porte Cauchoise ;

3° Le Comte Maréchal à la porte du château (Bouvreuil) ;

4° Exeter à celle de Beauvoisine ;

5° Harrington d'abord, plus tard Warwick, à Martainville ;

6° Devant le pont, sur la rive gauche, Huntingdon, dont les lieutenants Néville, Umfreville et Richard d'Arundel occupaient les fiefs d'Emendreville et de Richebourg ;

7° Salisbury, chargé d'assiéger le fort Sainte-Catherine à l'Est, pendant que le comte de Mortagne l'attaquait à l'Ouest, et que John de Gray, campé au pied de la côte, interceptait toute communication entre le fort et le fleuve.

Restait la Seine. Mais les Rouennais, étaient maîtres du pont et leurs galères occupaient le fleuve.

Pour empêcher tout secours d'arriver aux assiégés, le roi de Portugal, allié des Anglais, avait envoyé sa flotte bloquer l'embouchure de la Seine. De plus, au-dessous de Caudebec, trois fortes chaînes étaient tendues, une au-dessus, une autre au niveau de l'eau, la troisième enfoncée d'un pied dans les ondes. En amont de la ville, vers le port Saint-Ouen, un pont de bois, le pont de Saint-Georges, arrêtait la navigation et établissait la libre communication des assiégeants sur les deux rives.

Les Rouennais allaient peut-être réussir à ruiner ce pont, lorsque Henri V, pour le défendre, a recours à une gigantesque entreprise qui, quelques années plus tard, en 1453, amènera la chute de Constantinople. Ne pouvant faire remonter ses navires jusqu'à cet endroit à cause du pont de Rouen, ils les fait traîner à travers les deux lieues de terrain qui forment la presqu'île de Moulineaux à Oissel. Dès lors le pont de Saint-Georges est à l'abri de toute attaque et la Seine entièrement fermée.

La garnison fait de continuelles et opiniâtres sorties ; Jean Noblet défend le fort Sainte-Catherine avec le plus grand courage. Une nuit, les Anglais essaient d'escalader par surprise les murs de cette forteresse ; ils ont déjà franchi les fossés et placé les échelles : la garnison fond sur eux et les repousse. Mais, au

bout d'un mois, la famine presse les vaillants défenseurs, ils sont forcés de capituler, le 30 août 1418.

Henri V abaisse alors sur la ville les canons du fort. Les Rouennais n'en continuent pas moins de combattre énergiquement ; ils s'élancent sans cesse par toutes les portes à la fois ; les cent canons des tours et des remparts font de continuels ravages dans les rangs des ennemis[1]. Les Anglais entourent alors la ville d'un large fossé pour empêcher les sorties ; en même temps, ils établissent des galeries couvertes pour faire communiquer leurs différents corps d'armée[2]; ils hérissent les fossés de pieux pour arrêter la cavalerie des assiégés[3]. Les Rouennais ne cessent pas néanmoins de lutter avec vigueur. Ces engagements incessants et terribles n'empêchent pas les exploits chevaleresques. Le bâtard d'Arly tue en combat singulier un capitaine anglais, Jean Le Blanc, traîne son corps dans les rues de la ville, et les Anglais doivent payer quatre cents nobles d'or (1,200 francs actuels) pour avoir le droit de l'ensevelir. La brutalité sanguinaire du temps se donne aussi carrière ; Henri V fait pendre sur les bords du fossé plusieurs prisonniers ; les Rouennais y répondent en accrochant à un gibet, sur les remparts, un captif anglais.

Mais la famine est bientôt pour les assiégés l'ennemi le plus terrible. Les dix mois de vivres prescrits étaient loin d'avoir été rassemblés par tous les habitants ; d'ailleurs, la ville avait été investie avant qu'on eût pu rentrer la récolte de l'année, et la population était trop nombreuse.

Un vieux prêtre parvient à passer à travers les lignes anglaises, il court à Paris réclamer l'aide du roi et du duc de Bourgogne. Un normand, Eustache Pavilly, qui, plus d'une fois déjà, avait admonesté sévèrement la Cour, se fait l'énergique interprète des plaintes des Rouennais. Le duc promet des secours, le vieux prêtre revient apporter à Rouen l'heureuse nouvelle, et les cloches de toutes les paroisses, demeurées muettes depuis le premier jour de l'investissement, sonnent avec allégresse[4]. Les Anglais, eux aussi, croient à l'arrivée de l'armée française ; ils prennent leurs précautions. Mais tout se réduit à l'appari-

[1] *Archæologia*, XXI. — M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 454.
[2] Monstrelet, liv. I, ch. 203.
[3] *Archæologia*, XXI.
[4] Monstrelet, liv. I, ch. 207.

tion du premier président du Parlement de Paris, Hugues de Morvilliers, du cardinal des Ursins, légat du pape, et de quelques hommes de robe qui viennent essayer de rétablir la paix entre les deux royaumes. On cherche à séduire Henri V en lui faisant voir le portrait de la fille du pauvre Charles VI, Catherine de France, dont on lui offre la main. Mais, quoique épris de la princesse, le roi d'Angleterre impose des conditions si dures que les négociations sont rompues au bout de quinze jours.

Pendant ce temps, à Rouen, on mange les chiens, les chats, les animaux les plus immondes; mais nul ne parle encore de se rendre. Au contraire, on veut aller chercher ces secours qui ne viennent pas : dix mille hommes, munis de deux jours de vivres, s'ouvriront un passage à travers l'armée anglaise. Au moment fixé, pour faire diversion, 2,000 soldats se précipitent sur le corps d'armée d'Henri V et pénètrent jusqu'à la Chartreuse. Mais, quand les 10,000 autres s'élancent par la porte du château, le pont s'écroule sous leurs pieds, ils tombent pêle-mêle dans les fossés, beaucoup sont tués ou blessés : un traître avait scié en secret les supports du pont. On a soupçonné Guy le Bouteiller, et sa conduite ultérieure a corroboré les soupçons. Tout ce que l'on put faire, ce fut de protéger la retraite des 2,000 braves qui avaient porté la terreur et la mort jusqu'auprès du monarque ennemi. A ce malheur vint s'en joindre un autre; l'infatigable Laghen, celui de tous les capitaines dans lequel les assiégés avaient le plus de confiance, mourait ou épuisé par les fatigues du siége, ou empoisonné.

Et cependant, les Rouennais résistaient toujours. Depuis le commencement d'octobre, ces malheureux affamés n'avaient plus même de souris et de rats à se disputer avec acharnement. On prend alors une de ces résolutions cruelles qu'inspirent seuls le désespoir et la plus effrayante nécessité: 12,000 des plus pauvres gens, hommes, femmes, enfants, sont expulsés de la ville et forcés, parce que les Anglais refusent de les laisser passer, de rester dans les fossés où l'humidité, la faim, le froid les déciment chaque jour. Quand une femme accouche, on enlève l'enfant par dessus les murs dans un panier attaché au bout d'une longue corde, on le redescend après l'avoir baptisé, et il ne tarde pas à mourir[1]. Mais la résistance ne cesse pas

[1] Monstrelet, liv. I, ch. 208

encore. Le chanoine Robert Delivet, pour relever les courages, monte sur les murs et lance l'anathème contre Henri V et son armée.

Cependant[1], on apprend que le roi et le duc de Bourgogne sont à Beauvais pour réunir une armée ; on leur envoie une seconde députation. Quatre chevaliers et quatre bourgeois la composent ; ils tiennent à Charles VI et à Jean-sans-Peur un langage presque menaçant ; ils rapportent une nouvelle promesse de secours pour le quatrième jour après Noël.

Une dernière lueur d'espérance brille donc encore. Un jour même on se croit sauvé ; un village occupé par les Anglais est surpris par les éclaireurs de l'armée française. Mais bientôt on apprend que c'est un simple détachement facilement mis en fuite et pris presque en entier par l'ennemi, après le premier moment de panique. Puis, la nouvelle arrive que l'armée rassemblée à Beauvais a été licenciée, et Jean-sans-Peur fait avertir secrètement la ville de traiter comme elle le pourra[2].

Comment peindre alors la stupeur, le désespoir immense de cette malheureuse population qui, depuis près de cinq mois, luttait avec tant de courage et de persévérance ! L'armée ennemie venait de se renforcer encore. Warwick et Talbot, vainqueurs de Caudebec, étaient venus la rejoindre avec leurs hommes d'armes ; Glocester, Suffolk, le comte de March, maîtres de Cherbourg, avaient amené 8,000 combattants nouveaux à la porte Saint-Hilaire ; lord Kilmaine arrivait à Harfleur avec 1,500 Irlandais. Les vivres abondaient dans le camp ennemi, les habitants de Londres venaient d'envoyer à Henri V tout un vaisseau chargé de vin et de cervoise (bière) ; les malheureux Rouennais, expulsés de la ville, mouraient de faim, de froid, par centaines chaque jour, dans les fossés de la ville. Henri V est pris enfin de pitié, il leur fait distribuer, la veille de Noël, un peu de pain et de viande. Ceux de la ville, qui, eux aussi, mouraient d'inanition, préfèrent un trépas glorieux au pain offert par l'ennemi.

Mais, que faire contre la faim ? Il fallut bien finir par consentir à se rendre. Aux derniers jours de 1418, quatre chevaliers, quatre clercs, quatre bourgeois, tous vêtus de noir, vont

[1] Monstrelet, liv. I, ch. 208.
[2] Id. *ibidem*, p. 209.

demander audience au prince Anglais. Deux pavillons sont élevés à la porte Saint-Hilaire pour les négociateurs, au milieu de ces malheureux qui gisaient dans les fossés. On veut imposer aux députés rouennais des conditions déshonorantes, ils abandonnent les conférences : mieux vaut tomber en combattant que de se rendre à discrétion. On sapera un pan de muraille, et, la nuit suivante, on incendiera la ville ; on placera au milieu du reste des combattants les femmes et les enfants, puis on s'élancera par la brèche, on s'ouvrira par les armes un passage à travers l'ennemi, on ira....., où ?..... où Dieu voudra bien conduire.

Henri V apprend cette résolution désespérée, il en est effrayé. Il se hâte donc d'envoyer un nouveau négociateur, l'archevêque de Cantorbéry, et, le 13 janvier 1419, sont enfin arrêtées des conditions qui respectent l'honneur de la vieille cité. Selon les usages du temps, la ville devait être rendue si, dans le délai de six jours, elle n'était secourue ; les combattants se retireraient où ils voudraient, en livrant leurs armes et en s'engageant à ne pas guerroyer contre les Anglais jusqu'au 1er janvier suivant ; les habitants paieraient 300,000 écus de rançon, donneraient aussi leurs armes, leurs chaînes, quatre-vingts ôtages, plus un terrain dans la ville pour y construire une forteresse. Le roi d'Angleterre leur laissait tous leurs biens, tous leurs privilèges commerciaux. Étaient seuls exceptés de la capitulation : « le « bailli, Guillaume d'Houdetot ; le premier échevin, Jean Segneult ; Jean Jourdain, chef de ces canonniers qui avaient fait « tant de mal aux Anglais ; Alain Blanchart, commandant des « arbalétriers ; le vicaire général Robert Delivet ; le bailli de « Valmont ; le capitaine italien Lucas ; plusieurs autres vaguement désignés, et les transfuges [1]. »

Aussitôt la capitulation signée, le grand Jacques est chargé d'aller une troisième fois sommer le duc de Bourgogne et le roi de secourir la ville avant le 19 janvier ; il ne revient pas, mais il fait savoir aux Rouennais qu'ils n'ont plus de secours à attendre.

Le jeudi, 19 janvier 1419, Guy Le Bouteiller, avec une députation des trois ordres, va porter les clés de la ville à Henri V ; le duc d'Exeter arrive par la porte Beauvoisine ; le lendemain,

[1] M. Chéruel, *ibidem*, p. 62

Henri V fait son entrée et va remercier à la cathédrale le Dieu des armées, puis il retourne dans son camp.

Un poëme anglais, l'*Archæologia*, écrit par un témoin oculaire, s'exprime ainsi : « C'était un spectacle digne de compassion de « voir ce peuple; il y en avait qui n'avaient que la peau et les « os, avec les yeux caves et le nez effilé; ils pouvaient à peine « respirer ou parler. Leur teint était livide comme le plomb et « semblable à celui des morts. Dans chaque rue, on voyait « des cadavres étendus et des centaines de moribonds deman- « dant du pain à grands cris; et, pendant longtemps encore, « ils mouraient si vite qu'on avait à peine le temps de les en- « terrer. »

Ajoutons un seul mot: combien restait-il des 12,000 malheureux que les Anglais avaient forcés à rester dans les fossés? A peine 1,200.

L'humiliation et les misères de la défaite vont suivre : la garnison sort sans armes par la porte du Pont. Les Anglais la conduisent, le long de la Seine, jusqu'à leur pont Saint-Georges. On y fait passer les hommes d'armes un à un, on les fouille, on leur enlève leur or, leur argent, leurs bagues, leurs joyaux et autres ornements précieux, jusqu'aux robes fourrées des gentilshommes, ne laissant à chacun d'eux que deux sous. Ceux qui suivent les premiers passés, voyant cette infamie, aiment mieux jeter leurs bourses dans la Seine; puis, tous se dispersent. Mais Guy Le Bouteiller rentre dans Rouen, il jure fidélité à Henri V, il est comblé par lui de biens et d'honneurs.

Pendant ce temps, dans la ville, les quatre-vingts ôtages étaient arrachés à leurs familles et jetés dans les cachots du château; plusieurs y périrent. Quant à ceux qui avaient été exceptés de la capitulation, ils trouvèrent pour la plupart le moyen de se racheter en donnant beaucoup d'argent. Alain Blanchart ne le pouvait, d'ailleurs il ne l'aurait pas voulu. « Je n'ai pas de « biens, dit-il; mais, si j'avais de quoi payer ma rançon, je ne « voudrais pas racheter le roi anglais de son déshonneur. » Il fut pendu comme un vil malfaiteur. D'Angennes, qui avait trop bien et trop longtemps défendu Cherbourg, quoique muni d'un sauf-conduit d'Henri V, périt aussi sur l'échafaud.

En face de ces deux nobles victimes, les Rouennais purent

comprendre mieux encore qu'il y avait pour eux des ennemis plus redoutables, plus odieux que les Armagnacs, c'étaient ceux de la France. Les tortures qu'ils ont eues à endurer pendant trente ans ont fait pénétrer ces sentiments au fond de tous les cœurs, non seulement dans notre ville, mais dans la patrie tout entière.

CHAPITRE XXII[1].

ROUEN SOUS LA DOMINATION ANGLAISE. — CHATEAU DU VIEUX-PALAIS. — ASSERVISSEMENT ET MISÈRE DES ROUENNAIS. — LE CHANOINE NICOLAS DE VENDÈRES ET LE CAPITAINE GUY LE BOUTEILLER. — TRAITÉ DE TROYES. — MORT D'HENRI V. — CONFISCATIONS ET VIOLENCES. — PREMIERS SUCCÈS DE JEANNE DARC. — TENTATIVE ET MORT DE RICHARD MITES. — LA VÉRITÉ SUR JEANNE DARC ET CHARLES VII. — JEANNE PRISONNIÈRE A ROUEN. — CONDUITE INFAME DE PLUSIEURS CHANOINES. — SUPPLICE DE JEANNE. — IMPOSSIBILITÉ POUR LES ROUENNAIS DE LA SAUVER.

Les Anglais étaient trop heureux de s'être emparés de Rouen pour négliger de s'assurer de cette conquête. Dès le 13 mars 1419, un nouveau château s'y élevait, depuis la tour Mal-s'y-Frotte, presque au bas du boulevard Cauchoise, jusqu'à la Seine; on l'a nommé le Vieux-Palais. Il renfermait dans son sein l'ancien marché aux chevaux (place Henri IV), et fut la quatrième citadelle construite dans notre ville, qui avait eu successivement le château de Rollon, celui de la Vieille-Tour, détruit en 1204, celui qui fut bâti alors par le roi de France Philippe-Auguste, à Bouvreuil. Il n'est pas étonnant qu'Henri V ait tenu à édifier ce nouveau fort; il avait eu trop de peine à fermer la Seine pour ne pas se munir d'une forteresse qui lui assurât la domination du fleuve par lequel seulement, comme le premier duc normand,

[1] M. Chéruel, *Hist. de Rouen sous la domination anglaise*, p. 66 à 111, *passim*.

il pouvait recevoir facilement les secours de son royaume. En même temps, il faisait reconstruire, sur des plans plus vastes, la Barbacane, au bout du pont, et il ajoutait une tour au château de Philippe-Auguste, du côté de la campagne[1]. Néanmoins, redoutant toujours une révolte des habitants, il préférait s'enfermer dans son camp des Chartreux. Nul habitant ne pouvait plus sortir de la ville sans une permission qu'il fallait acheter aux officiers du roi vainqueur; toutes les dignités politiques et militaires étaient données à des Anglais; lord Willoughby fut nommé capitaine de Rouen; le comte de Warwick fut bailli. Seules, les magistratures municipales, procuration de la ville, vicomté de l'Eau, qui exigeaient une habitude des lois et coutumes de la cité, furent laissées à des bourgeois, ces fonctionnaires ne pouvant inspirer nulle inquiétude aux vainqueurs. Les charges qui pouvaient être vendues ou affermées le furent sans aucun ménagement pour les anciens titulaires.

Puis, on exigea la rançon de 300,000 écus, et les commissaires anglais, en contestant sur la valeur des monnaies, trouvèrent moyen de l'augmenter encore. De plus, ils portèrent sur les rôles les gens d'église, les femmes, les enfants, les absents même malgré les réclamations des habitants; ils confisquèrent leurs biens ou les firent vendre à l'encan. C'est ainsi que, le 22 juillet 1419, fut payée à peu près la première moitié de la rançon. Dès le lendemain 23, les confiscations recommençaient pour la seconde moitié; on donnait à des Anglais ou l'on vendait aux enchères le reste des propriétés des malheureux Rouennais.

La misère devient telle dans la ville qu'Henri V lui-même est obligé d'arrêter les exactions. Le 15 septembre 1419, il exempte les bourgeois de tout ce qui est dû pour le fief de la ville; cela ne l'empêche pas, le 19 novembre suivant, d'écrire de Mantes à son bailli, le comte de Warwick, pour qu'il presse le paiement du reliquat de la rançon. C'était, disait-il, le seul moyen d'obtenir la liberté des ôtages. Presque tous ces malheureux étaient dangereusement malades dans leurs cachots; leurs biens étaient séquestrés, leurs familles ruinées. La capitulation leur donnait bien le droit de recours sur la ville, mais celle-ci était également ruinée par les impôts. La justice étant inter-

[1] Arist. Guilbert, *ibidem*, cinquième vol., p. 457

rompue, les dettes restaient non payées; le chapitre lui-même était obligé de remettre à ses fermiers la moitié de leurs redevances, et, deux ans après, les chanoines ne pouvaient encore nourrir leurs clercs.

D'abord, les Anglais ne respectèrent pas plus le clergé que la bourgeoisie. Le duc de Suffolk s'empara de l'abbaye de Saint-Ouen, et, en 1423, quand l'archevêque Jean de la Rochetaillée vint prendre possession de la cathédrale, il ne put aller, suivant l'usage, coucher la première nuit dans cette abbaye, les ennemis l'occupaient en totalité.

En même temps, les bourgeois étaient accablés de services militaires ; chaque nuit, il en fallait 240 pour faire le guet sur les remparts et garder leurs dominateurs ; leur tour revenait tous les sept jours; en cas d'absence, ils devaient payer l'amende. Les monnaies étaient altérées d'une façon indigne : la livre tournois de vingt-cinq sous ne valait plus réellement que quatre sous deux deniers. Les biens des grandes familles passaient aux Anglais par droit de conquête ; l'hôtel d'Harcourt, rue de la Vicomté, était donné au duc d'Exeter avec le fief de ce nom, ainsi que Quatre-Mares, Routot, Lillebonne ; l'hôtel de Graville, même rue, passait aux mains de Louis Robertsart, qui prenait le titre de seigneur de Graville ; l'hôtel de Lesme, même rue encore, appartenait à Robert Balthorp, etc.

Deux hommes seulement, parmi les Rouennais, osèrent prendre leur part de ces tristes dépouilles. D'abord, le chanoine Nicolas de Vendères, lequel bientôt va se distinguer si tristement dans le procès de Jeanne Darc : il demande et obtient des Anglais la maison canoniale du grand vicaire Robert Delivet qui expiait alors, dans les prisons de l'Angleterre, son courage et son patriotisme. Puis, Guy Le Bouteiller, l'ancien capitaine et gouverneur de Rouen, qui s'est déshonoré plus encore : dès le 16 mars 1419, ce renégat sollicitait et recevait d'Henri V les fiefs du Plessis, de Conches et de Boisguillaume. Ce n'était pas assez encore pour lui, il voulait forcer la dame de la Roche-Guyon à l'épouser afin d'avoir son domaine; elle aima mieux s'exiler que de subir l'union avec un traître. Bientôt il ajoutait de nouvelles infamies à toutes ses infamies précédentes ; il succédait au comte de Warwick comme bailli, au service des envahisseurs, dans la ville qu'il avait été chargé de défendre contre eux. Enfin, il dénonçait et livrait à l'échafaud quelques bourgeois de

Rouen qui, exaspérés par la tyrannie des Anglais, avaient formé un complot afin d'ouvrir les portes aux Français. Pour se venger de cette tentative, les vainqueurs font peser sur les habitants un joug plus dur encore, et beaucoup de Rouennais sont forcés de déserter une ville où il n'y a plus de sécurité pour tous ceux qui ne veulent pas se vendre à l'ennemi. Or, c'est à Guy Le Bouteiller qu'on en est redevable. Si quelque chose pouvait consoler de tant d'ignominies, ce serait de savoir au moins que ce traître infâme n'était pas Rouennais; c'était un de ces Bourguignons qui allaient bientôt livrer la Pucelle aux Anglais.

En effet, Philippe dit le Bon, fils et successeur de Jean-sans-Peur, pour venger son père assassiné à la perfide entrevue du pont de Montereau, en 1419, sous les yeux et peut-être par l'ordre du dauphin Charles (bientôt Charles VII), sacrifiait sa patrie à sa vengeance. Il envoyait à Rouen l'évêque d'Arras et plusieurs autres ambassadeurs pour négocier avec Henri V, et, en 1420, il signait cet odieux traité de Troyes, par lequel il s'alliait aux Anglais. Par ce même traité, l'infâme Isabeau de Bavière reconnaissait les droits du roi d'Angleterre à la couronne de France et excluait du trône, comme illégitime, le dauphin, son propre fils, ne craignant pas de publier elle-même sa honte. En même temps, toujours au nom de Charles VI en démence, elle donnait au vainqueur sa fille Catherine en mariage, avec le titre de régent du royaume.

Rouen est forcé d'accueillir avec pompe la jeune reine; il voit les Etats de Normandie, réunis dans ses murs, contraints de voter un subside de 400,000 livres tournois pour fournir aux Anglais les moyens de continuer la guerre contre la France. Quiconque avait au moins vingt livres de revenu devait porter un marc d'argent à la Monnaie.

Après avoir ainsi dépouillé les vaincus, Henri V emmène sa jeune femme en Angleterre et laisse à sa place, en Normandie, son frère, le duc de Clarence. La défaite complète des Anglais à Beaugé, dans l'Anjou, le rappelle en France; il remporte encore quelques succès, puis meurt à Vincennes, en 1422. Son corps est rapporté à Rouen et de là transporté en Angleterre.

Charles VI succombe aussi; Isabeau est oubliée; elle meurt, en 1435, délaissée, méprisée de tout le monde; c'est tout ce que méritait cette courtisane couronnée.

Le poids du joug imposé aux Rouennais se trouve un peu

allégé par la mort d'Henri V qui, pour affermir sa domination, oubliait la justice et l'humanité. Henri VI, son fils, n'avait qu'un an; le duc de Bedfort, chargé de la régence, cherche d'abord à se concilier les Rouennais et tous les Normands. L'ordonnance qu'il rend alors nous fait voir à quelle affreuse tyrannie étaient soumis nos pères sous la domination anglaise. En effet, il y défend à ses compatriotes de continuer à rançonner le peuple selon leurs caprices; à enlever les chevaux et les voitures des paysans; à envahir de force les maisons des habitants, nobles, clercs et bourgeois; à outrager les femmes et les filles. Il prescrit le rétablissement de la justice; réduit de 240 à 80 le nombre des habitants chargés de faire le guet sur les remparts de la ville, chaque nuit; enfin, il rend aux Rouennais les clefs des portes. Mais il reste intraitable sur la question de la rançon. En vain les habitants ruinés lui représentent qu'ils ont plus que payé ce qui en reste dû, par les avances qu'ils ont faites à lui-même et au cardinal de Winchester, ainsi que par la confiscation des greniers à sel et autres propriétés de la ville; le duc ne veut entendre aucune raison, les confiscations et les violences recommencent. On arrive pourtant à transiger : les Rouennais sont condamnés à payer encore 30,000 livres. Il ne faut pas demander si le mécontentement était grand dans Rouen; on attendait avec impatience le moment où l'on pourrait chasser enfin ces ennemis abhorrés. On apprenait, on se répétait en cachette qu'une jeune fille des champs de la Lorraine les avait forcés à lever le siége d'Orléans; on savait que, à Lagny, se trouvaient Ambroise de Lore et Jean Foucauld, deux hardis capitaines français; on avait entendu dire que d'autres seigneurs du parti de Charles VII étaient réunis à Senlis. Un riche Rouennais, Richard Mites, se concerte avec Ambroise de Lore et Jean Foucauld, par l'entremise de Pierre de Cleuville, plus connu sous le nom de Grand-Pierre. Mais, au moment fixé pour aller surprendre Rouen dont une des portes devait leur être livrée par les conjurés, de Lore et Foucauld trouvent la nuit trop obscure, trop propice à une embuscade; ils refusent d'avancer. Grand-Pierre ne réussit pas mieux auprès des seigneurs réunis à Senlis; ils ne croient pas à la réussite du projet, et tout est manqué. Les Anglais arrivent à découvrir le complot; Richard Mites paie de sa tête sa généreuse tentative; Pierre de Cleuville, arrêté dans sa fuite, lui succède

sur l'échafaud. La tyrannie du vainqueur redouble à Rouen ; le mécontentement grandit ; cependant l'espoir renaît en même temps ; Jeanne a de nouveau vaincu les Anglais à Patay ; elle a conduit le roi à Reims, et Charles VII y a été sacré en sa présence. Il était maintenant, selon les idées du temps, le seul roi reconnu par Dieu.

Mais le terme des douleurs n'était pas encore arrivé pour Rouen ; il allait voir prisonnière dans ses murs, accusée de sorcellerie par un ennemi qui voulait ainsi déguiser son impuissance à la vaincre, soumise à toutes les tortures physiques et morales, condamnée, brûlée vive, cette glorieuse vierge, cette miraculeuse enfant dont les succès lui avaient fait entrevoir une délivrance prochaine.

Avant de parler du martyre de Jeanne, il est bon de détruire une erreur encore adoptée aujourd'hui dans nos cours d'histoire. Après le sacre du roi à Reims, Jeanne Darc aurait voulu se retirer, avertie par *ses voix* que sa mission était terminée. Elle n'aurait continué à prendre part aux combats que pour obéir aux instances de Charles VII et de ses principaux capitaines. Mais, dès lors, ne croyant plus accomplir les ordres de Dieu, elle n'aurait pas marché avec autant d'énergique inspiration. C'est là ce qui expliquerait son échec au siége de Paris, puis sa capture sous les murs de Compiègne.

C'est plus qu'une erreur, c'est un odieux mensonge, reproduit d'abord par Monstrelet et la *Chronique de Paris*, puis répété par les écrivains apologistes de la royauté, afin de disculper Charles VII de n'avoir pas fait la moindre tentative pour délivrer la jeune pastoure à laquelle il devait véritablement sa couronne. Il est temps que la vérité se produise et que l'histoire inflige aux coupables la honte qui leur est due.

[1] Il n'est pas vrai que Jeanne Darc ait voulu se retirer après le sacre de Reims ! Il n'est pas vrai qu'elle ait cru alors sa mission terminée et qu'elle ait combattu depuis ce moment avec mollesse et sans espoir. Toujours, depuis sa première entrevue à Chinon avec le roi de Bourges, comme on disait alors, toujours elle a prié Charles VII de presser les armements

[1] Nouveaux documents sur Charles VII et Jeanne-Darc, fournis par M. J. Quicherat, et publiés par le comité de rachat de la tour Jeanne-Darc. Rouen, 1866, brochure.

contre les Anglais; jamais son ardeur ne s'est ralentie. Mais, dès ses premiers succès, elle a eu à lutter contre le système de temporisation préconisé par la plupart des grands seigneurs qui entouraient le roi, et adopté très volontiers par l'indolence du prince. Ils étaient honteux, ces nobles barons, de voir leur gloire éclipsée par celle d'une jeune fille des champs, d'une enfant du peuple, et ils lui marchandaient les renforts qu'elle ne cessait de demander! La jalousie même du roi lui faisait obstacle. Ce prince dont on a trop chanté les amours avec Agnès Sorel, ce prince qui oubliait si joyeusement sa couronne pour aller soupirer aux pieds de sa dame de Beauté, il est plus coupable encore que les Anglais; lui et ses favoris, La Trémouille surtout, sont les premiers auteurs de la mort de Jeanne Darc.

M. Jules Quicherat, un grand nom dans la science historique, a heureusement eu connaissance de deux documents retrouvés aux archives de la ville de Douai. Ce sont deux lettres du roi Charles VII, dont copies furent expédiées seulement les 13 et 14 octobre 1429, sous le sceau de la prévôté de Paris. Elles relatent des traités antérieurement signés par le roi et que l'on tint secrets pendant plusieurs semaines. On n'osa les publier qu'au milieu du mois d'octobre suivant, après la dissolution de l'armée qui avait accompagné Charles VII à Reims, et quand les circonstances des événements, dans ces temps de troubles universels et de communications peu faciles, devaient s'être effacées déjà de la plupart des mémoires. Il ne pouvait plus rester alors que ce bruit répandu à dessein que la Pucelle s'était fait battre en continuant la guerre malgré les conseils des plus sages seigneurs de la cour, malgré les ordres de Dieu. Mais ces lettres prouvent l'abominable trahison dont la Pucelle fut victime de la part du roi et de ses conseillers; elles prouvent que, si, le 8 septembre 1429, Jeanne Darc a échoué au siége de Paris, ce n'était pas qu'elle fut découragée; l'enthousiasme patriotique et la foi sainte étaient toujours les mêmes chez la glorieuse enfant; mais elle était délaissée, indignement trahie par Charles VII qui la laissait aller au siége de la capitale, quand il savait que, dès le 28 août de la même année, par l'entremise du duc de Savoie, il avait signé avec le duc de Bourgogne Philippe le Bon, agissant en son propre nom et en celui des Anglais, un traité par

lequel il arrêtait les hostilités et reconnaissait aux Bourguignons ainsi qu'aux Anglais, leurs alliés, tout droit de s'employer à la défense de Paris; quand il savait qu'il avait, par ce traité, neutralisé tout le pays depuis Nogent-sur-Seine jusqu'à Harfleur, du 28 août au prochain jour de Noël, faisant défense à tous, de son côté, de continuer la guerre. Amiens, Abbeville, tout le Ponthieu, Noyon, Saint-Quentin, Chauny, Montreuil, Corbie, Doullens, Saint-Riquier, Saint-Valery, Ribemont, Thérouanne et le pays d'alentour, jusqu'à la banlieue de Paris, étaient ainsi soumis à toute abstinence de guerre; Rigault, sire de Fontaines, et Poton de Xaintrailles avaient tout pouvoir pour marcher contre les Français contrevenant à la trêve, et l'ordre s'étendait jusqu'aux moindres gens de guerre. — Voilà la vérité !

Ce n'était pas encore assez; le duc de Bourgogne s'était sans doute plaint de n'avoir pas suffisamment de garanties relativement à Paris. Le 18 septembre 1429, par une nouvelle lettre, Charles VII comprenait en plus dans la trêve Paris, Vincennes, le pont de Charenton, Saint-Cloud, Saint-Denis. N'était-ce pas parce que, en dépit de tous les obstacles, Jeanne avait failli réussir dix jours auparavant, malgré sa blessure, à s'emparer de Paris ?

M. Quicherat a donc raison de dire, après avoir transcrit ces deux lettres, que la trêve ne fut pas la conséquence de l'échec de la Pucelle devant Paris, mais, au contraire, que cet échec fut la conséquence de la trêve. Et l'on peut ajouter, avec M. Henri Martin : « Toute réflexion serait au-dessous des faits. « Il n'y a pas, dans l'histoire moderne, de crime contre Dieu « et contre la patrie comparable à celui de Charles VII et de « ses favoris, de même qu'il n'y a pas de grandeur compa« rable à celle de Jeanne Darc. »

Toujours poursuivant son œuvre sainte, malgré tous les empêchements que lui opposait la cour et qui l'attristaient, sans renforts, sans secours d'aucune sorte, fidèlement suivie partout de son respectueux et inébranlable compagnon d'armes, le brave Dunois, bâtard d'Orléans, Jeanne voulut délivrer Compiègne comme elle avait déjà délivré Orléans. Un jour, le 24 mai 1430, après une sortie, selon son habitude, elle faisait rentrer ses guerriers dans la ville, attendant que le dernier d'entre eux fût en sûreté pour entrer elle-même.

Tout-à-coup, soit trahison, soit précipitation aveugle, le pont-levis se relève, la herse tombe, elle reste prisonnière. A tort ou à raison, le nom de Guillaume de Flavy, gouverneur de la ville, est resté cloué au pilori de l'histoire.

Jean de Luxembourg, bâtard de Wandomme et chef des Bourguignons qui s'étaient rués sur elle, se la fait livrer, et, après l'avoir promenée des cachots du Crotoy à ceux de Beaurevoir, il la vend aux Anglais pour 10,000 livres, avec le consentement de Philippe, duc de Bourgogne, que l'histoire, par une de ces faussetés si fréquentes, a surnommé le Bon. Vers la fin de décembre 1430, elle est amenée à Rouen et enfermée dans une des tours du château de Philippe-Auguste, à Bouvreuil.

Nous n'allons pas entrer dans les détails de son inique semblant de procès ni dans ceux de son supplice. C'est une lamentable et grande épopée, aujourd'hui connue de tout le monde, et qu'on ne pourrait que déflorer en essayant de la résumer.

Ceux qui veulent en avoir une complète relation n'ont qu'à lire la savante histoire de Rouen sous la domination anglaise, par M. Chéruel. Ils pourront y ajouter les cinq volumes publiés, de 1841 à 1849, par M. Quicherat, sur le procès, la condamnation, la réhabilitation de Jeanne Darc. Ils devront consulter aussi M. Henri Martin, M. Michelet, qui seul, dans ses admirables pages, fait revivre complétement la grande Jeanne. Tous ces grands historiens ont donné des détails éloquents sur la vierge libératrice de notre patrie. Pour nous, il nous suffira de faire la part des Rouennais dans ce triste mais glorieux épisode de notre histoire nationale. Seulement, avant de poursuivre notre sujet, nous demandons la permission d'emprunter quelques lignes à notre vénéré maître, M. Chéruel, auquel nous avons tant pris jusqu'ici.

« Quelquefois on a fait un crime aux Rouennais de ce que les « Anglais ont choisi leur ville pour y brûler la Pucelle. Mais, « quelle autre ville plus forte, plus à l'abri de toute surprise « pouvaient-ils choisir? Jeanne elle-même semble avoir pris « en horreur une cité qu'elle ne connaissait que par ses prisons « et ses bourreaux. — Ah! Rouen! Rouen! s'écria-t-elle en face « de l'échafaud; est-ce donc ici que je dois mourir! — Et elle « dit encore, avant de rendre le dernier soupir : — Rouen, j'ai « grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort! — Ces paroles

« ressemblent presque à une malédiction lancée par Jeanne « contre la ville où s'élevait son bûcher, et personne n'oserait « les blâmer dans la bouche de cette héroïque jeune fille qui « avait si cruellement souffert. Mais, un exposé impartial du « procès et du supplice de Jeanne prouve que, bien loin de « sympathiser avec ses bourreaux, les Rouennais admirèrent « son courage et ne dissimulèrent pas l'indignation que leur « inspirait la conduite des Anglais, et ajoutons qu'ils ne se « cachèrent pas pour pleurer sa mort. »

Oui, cependant, il faut bien l'avouer, il y a eu des gens à Rouen qui, dans ces circonstances, se sont conduits de la façon la plus honteuse. Oh! ceux-là, leurs noms ont été voués à la malédiction de la postérité. D'abord, Evrard, ce chanoine fougueux et grossier, qui, le jour où Jeanne fut menée faire abjuration au cimetière de Saint-Ouen, remplit son sermon d'un tissu d'injures contre la victime sans défense. Jeanne avait gardé le silence tant qu'il n'avait calomnié qu'elle-même; mais, quand il attaqua son roi bien-aimé, elle voulut protester pour défendre le prince qui l'abandonnait à la mort. — Fais-la taire, cria Evrard à l'appariteur Massieu! — Et, comme Jeanne hésitait à abjurer des hérésies dont elle n'était pas coupable : — Tu abjureras présentement, lui vociféra-t-il avec colère, ou tu seras arse (brûlée)! — Puis, le chanoine Nicolas Midy, qui, pendant tout le procès, s'est montré un de ses ennemis les plus acharnés ; qui, le jour du supplice, quand elle était attachée déjà sur le bûcher, fulmina contre elle le sermon le plus violent et le plus atroce!

Et ce hideux chanoine Nicolas de Vendères, archidiacre d'Eu, dont nous avons vu la honteuse conduite en 1418! Quand Jeanne, dans sa prison, consentit à abjurer, dans l'espoir, la pauvre jeune fille, d'échapper au bûcher, ce fut lui qui lut à la malheureuse patiente une courte formule dans laquelle elle se soumettait simplement à l'Eglise, afin de sortir des mains de ces Anglais qui la faisaient tant souffrir, jusque dans sa pudeur. Elle promettait de couper ses cheveux, de ne plus porter de vêtements d'homme; elle avait peur de mourir, à vingt ans! Vendères, profitant de ce que la pauvre pastoure ne savait pas lire, substituait une autre formule à celle qu'il lui avait lue et lui faisait tracer sa croix sur un long réquisitoire rédigé par lui d'avance et par lequel elle se reconnaissait coupable d'im-

posture, de sortilége et d'autres crimes aussi mensongers, aussi odieux, dont l'enfant n'avait même pas conscience!

Et surtout leur digne confrère, le chanoine Nicolas Loiseleur, dont l'infamie surpasse encore celle de tous les autres! Un jour, sur sa demande, il est introduit dans le cachot de Jeanne, rigoureusement fermé à tous ceux qui auraient pu lui donner d'utiles conseils.

Il se présente à elle comme un prêtre français, prisonnier des Anglais ainsi qu'elle l'était elle-même. Il met tout en œuvre pour capter sa confiance, reçoit sa confession et abuse de l'autorité que lui donne ce pieux ministère pour l'engager à se reconnaître coupable de sortilége et de magie comme on l'en accusait, lui promettant qu'ainsi elle obtiendrait sa grâce et la liberté. Il savait que, pendant ce temps, les notaires apostoliques, placés par l'évêque Pierre Cauchon dans une pièce voisine d'où l'on pouvait tout entendre, devaient prendre acte de ces faux aveux arrachés par la ruse à la victime; que leur relation devait servir de preuves contre elle. S'il échoue dans ce honteux stratagème, c'est seulement parce que ces notaires, indignés du rôle infâme qu'on veut leur imposer, refusent de s'y prêter. Mais Loiseleur ne se tient pas pour battu. Un autre jour, il place derrière un rideau, dans la salle du tribunal, des écrivains chargés de rédiger un faux compte-rendu de la séance et leur fait dénaturer les pièces du procès signées par les notaires apostoliques.

Voilà les hommes dont il faut vouer le nom à l'infamie avec celui de Pierre Cauchon. Mais que pouvait le peuple pour défendre la pauvre martyre? Le jour où elle sortit de prison pour aller au supplice, sept ou huit cents Anglais l'entouraient armés de toutes pièces et repoussaient brutalement au loin la foule consternée. — Une autre raison encore : les plus valides habitants de Rouen avaient péri pendant le siége; beaucoup d'autres, après la capitulation, avaient déserté la ville afin d'échapper à la tyrannie des vainqueurs; les plus braves étaient morts sur l'échafaud pour avoir tramé l'expulsion des Anglais. Malgré toutes ces causes d'affaiblissement, les dominateurs étrangers redoutaient encore un soulèvement de la population, car, jusqu'au dernier moment, ils n'osèrent pas faire sortir Jeanne du château pour la remettre, selon la loi de ce temps, aux prisons ecclésiastiques. Les deux seules fois où ils l'en tirèrent, d'abord

pour la forcer à abjurer, en lui montrant le bourreau debout sur sa charrette et tout prêt à la conduire au bûcher, abusant ainsi de la frayeur d'une enfant à l'aspect de la mort; puis, pour la mener au supplice, ils l'entourèrent de forces militaires contre lesquelles n'aurait pu lutter cette population décimée, désarmée, profondément découragée. Rendons justice au chapitre de Rouen. Réuni deux fois, le 13 et le 14 avril, il eut le courage de résister à Pierre Cauchon et aux Anglais; il voulait que les dépositions fussent expliquées à Jeanne en français; qu'on l'avertît de se soumettre aux ordres de l'Eglise, s'en rapportant d'ailleurs à l'Université de Paris. Douze environ de ses membres prirent seuls part au procès, et, en dehors des quatre que nous venons de nommer, ils furent tous plutôt favorables qu'hostiles à Jeanne.

Quant aux Rouennais, s'ils n'ont pu la sauver, du moins ils ont poursuivi de leur haine, de leur mépris, ceux des chanoines qui l'avaient persécutée et avaient pris part à sa condamnation; ils se les montraient du doigt avec horreur, et, plus tard, aussitôt délivrés de l'oppression anglaise, ils étaient les premiers à proclamer l'innocence, la sainteté de Jeanne et à réclamer sa réhabilitation.

CHAPITRE XXIII[1].

TENTATIVES POUR DÉLIVRER ROUEN DU JOUG DES ANGLAIS. — DÉVOUEMENT D'UN CORDELIER. — HÉROÏSME DE RICARVILLE. — SOULÈVEMENT DES PAYSANS CAUCHOIS. — MORT DE BEDFORD. LE DUC DE BOURGOGNE SE RÉCONCILIE AVEC CHARLES VII. — PROGRÈS DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN NORMANDIE. — LA HIRE. — XAINTRAILLES. — DUNOIS. — ROUEN SE SOULÈVE ET TRAITE AVEC LE ROI DE FRANCE. — EXPULSION DES ANGLAIS. — ENTRÉE DE CHARLES VII A ROUEN.

L'œuvre sacrée de la libération ne devait pas périr avec Jeanne Darc; son martyre allait contribuer encore au salut de la France et rendre les Anglais plus odieux. Vainement le cardinal de Wincester avait fait jeter dans la Seine les cendres de la vaillante Pucelle, de peur, sans doute, que les Français ne vinssent leur rendre hommage et puiser auprès d'elles le sentiment de la haine contre l'oppression étrangère. La tyrannie même des vainqueurs, leurs violences, leurs cruautés, les spoliations et les confiscations de toutes sortes ordonnées par eux avaient fait naître le patriotisme; l'élan était donné, la patrie que l'on pouvait croire perdue depuis le honteux traité de 1420 sera bientôt sauvée et libre.

En février 1432 (1433), Richard Mites, cette autre victime,

[1] M. Chéruel, *Hist. de Rouen sous la domination anglaise*, p. 111 à 136, *passim*.

eut un imitateur à Rouen. Plusieurs places voisines étaient au pouvoir des Français, Beauvais, entre autres, où se trouvait le maréchal de Boussac. Un cordelier, qui était resté quelque temps prisonnier au château, forme le projet de livrer cette forteresse aux troupes de Charles VII. D'accord avec un des hommes de la garnison, Pierre Audebeuf, il va trouver le sire de Boussac et l'amène à promettre de tenter une surprise. Peu de temps après, le maréchal s'approche jusqu'à quatre lieues de Rouen et se met en embuscade. Un de ses officiers, Ricarville, envoyé en avant avec une centaine d'hommes, est introduit dans la citadelle par Pierre Audebeuf et s'en empare. Puis, laissant ses hommes à la garde de sa conquête, il retourne vers le maréchal pour hâter son arrivée. Mais l'indiscipline des soldats du sire de Boussac fait manquer le coup de main, et Ricarville retourne partager le sort des compagnons d'armes qu'il a laissés au château. La population reste d'abord indécise; ensuite, affolée de ce qu'une flèche lancée du donjon a tué un enfant, elle se joint aux Anglais pour marcher aveuglément contre ceux qui voulaient la délivrer. Pendant douze jours Ricarville, obligé de se retirer dans le donjon parce qu'il a trop peu d'hommes pour occuper toute la forteresse, s'y défend énergiquement. Mais quand il voit la tour, canonnée de la place de la Rougemare, prête à s'écrouler sur la tête de sa petite troupe, il se dévoue pour essayer de sauver ses camarades; il sort seul et se rend. Aussitôt il a la tête tranchée, et, le même jour, tous ses soldats sont exécutés, l'un après l'autre, au Vieux-Marché.

Toutes ces cruautés ne servaient qu'à augmenter la haine contre l'étranger. Le pays de Caux était affreusement dévasté par les bandes anglaises, à tel point que les baillis furent forcés de permettre aux paysans de s'armer de bâtons pour se défendre, et plusieurs des pillards furent tués. Inquiets de ces résistances, les officiers anglais promettent de rétablir l'ordre; puis, dès que les paysans sont désarmés et dispersés, ils lâchent de nouveau leurs bandes. Mille ou douze cents habitants sont égorgés, les autres se réfugient dans les bois; les plaintes portées à Rouen au conseil du roi anglais restent vaines, et tout le pays est déserté. Alors les champs sont abandonnés, on ne voit plus la moindre culture dans cette région. La famine survient, et les Anglais, pour continuer la guerre, augmentent encore les impôts. En 1435, Bedford meurt dans son château de Chante-

reine, l'ancienne maison de plaisance des ducs de Normandie, près la porte Saint-Hilaire, dont il s'était emparé et qu'il avait surnommée le Joyeux-Séjour. Il est inhumé dans la cathédrale, et le duc d'York lui succède comme gouverneur des provinces françaises passées sous la domination étrangère.

L'oppression ne diminue pas, mais les défections arrivent. Le duc de Bourgogne, depuis longtemps en querelle avec le duc de Glocester qui l'avait empêché d'épouser Jacqueline de Hainaut, et avec le feu duc de Bedford pour la possession d'Orléans, se rapproche du roi de France. Partout les paysans se révoltent. En 1436, un nouveau soulèvement éclate, avec l'appui du célèbre La Hire. En six semaines, Dieppe, Fécamp, Harfleur, Lillebonne, Tancarville, tout le pays de Caux sont repris aux Anglais; Caudebec seul leur reste. Les paysans attaquent cette place immédiatement, malgré les ordres des chefs; ils sont dispersés et massacrés par l'ennemi, leurs maisons sont brûlées, leurs campagnes dévastées.

Or, isolé de l'Ile-de-France, Rouen n'avait plus que le pays de Caux pour s'approvisionner; aussi la famine sévit encore dans ses murs, la mortalité est affreuse, la misère à son comble. Le comte anglais d'Arundel dirige une expédition contre les paysans; il y périt. La Hire, Xaintrailles et d'autres capitaines français s'avancent sur Rouen; mais, trop faibles, ils sont battus par les forces réunies du sire de Scales et de Thomas Kyriel. Ils n'en continuent pas moins à reprendre une à une les places de la Normandie que le duc d'York ne peut secourir. En 1440 Louviers, en 1441 Pontoise, tombent en leur pouvoir. Les Anglais, effrayés, accumulent les provisions de guerre dans Rouen et en expulsent les femmes avec tous les suspects. En 1444, une trêve suspend les hostilités, mais elles recommencent en 1449. Pont-de-l'Arche, Verneuil, Pont-Audemer, Lisieux, Mantes, Vernon, le Château-Gaillard, Gisors, tombent successivement aux mains de Dunois. Arthur de Richemont et son frère, le duc de Bretagne, s'emparent de la Basse-Normandie; toutes les garnisons anglaises sont forcées de se replier successivement sur Rouen, où elles se concentrent sous les ordres de Talbot et du nouveau gouverneur de Normandie, Somerset. Le 17 juillet 1449, Charles VII lance une proclamation aux Rouennais pour les engager à se révolter; mais aucun mouvement ne pouvait éclater parmi cette population affreuse-

ment comprimée. Alors il se décide à marcher avec son armée ; il s'avance de Louviers au Pont-de-l'Arche et envoie sur Rouen les comtes d'Eu et de Saint-Pol avec Dunois. Des hérauts d'armes se présentent deux fois pour sommer la ville de se rendre ; les Anglais ne leur permettent pas d'y entrer. Dunois alors investit la place. Mais les pauvres bourgeois, gardés à vue par des masses d'ennemis, ne peuvent lui venir en aide, et l'armée française, campée dans un terrain fangeux et inondé par la pluie, est obligée de se retirer sur Pont-de-l'Arche, après trois jours d'observation. Un Rouennais parvient alors à s'échapper de la ville ; il vient annoncer un complot formé contre l'oppresseur : les habitants chargés de garder la porte Saint-Hilaire promettent de la livrer. Dunois revient et campe aux Chartreux, pendant que, pour occuper les Anglais d'un autre côté, le sire de Culant attaque la porte Beauvoisine. Le jeudi, 16 octobre, nouvelle attaque de Dunois. Mais Talbot est sur ses gardes ; les Français sont repoussés, les conjurés rouennais sont massacrés par les Anglais, et Dunois est réduit encore à se replier sur Pont-de-l'Arche.

On peut s'étonner de ce que, dans ces circonstances, la population tout entière de Rouen n'ait pas mieux secondé les divers mouvements tentés en sa faveur. Il faut bien l'avouer, il y avait encore un assez grand nombre de bourgeois qui songeaient à leurs vieux privilèges et se demandaient avec inquiétude si Charles VII ne voudrait pas les confisquer comme l'avaient fait auparavant Philippe-Auguste, Philippe le Bel et les oncles de Charles VI. L'antique esprit communal n'avait pu tout-à-coup faire entièrement place au sentiment plus large du patriotisme ; ce sentiment était né, il grandissait ; mais il n'était pas complet encore. D'ailleurs, Rouen craignait que, selon les usages de la féodalité, le roi, une fois maître de la ville, ne voulût se venger sur elle de sa longue soumission aux ennemis.

Enfin, le 17 octobre 1449, rassurée sur les intentions du roi de France, la ville entière se révolte ; les bourgeois se réunissent en foule à l'Hôtel-de-Ville ; il est décidé qu'on va traiter avec Charles VII, et on lui fait demander un sauf-conduit. Les envoyés rapportent un projet de traité qui confirme tous les anciens privilèges de la ville, rend au clergé les prérogatives de juridiction que les Anglais lui avaient enlevées, maintient

l'Échiquier, la Charte aux Normands, la coutume de Normandie et toutes les franchises des bourgeois. Une amnistie générale est promise pour le passé; le fort construit par les Anglais au bout du pont de Mathilde, pour remplacer la Barbacane, sera démoli; les nouveaux impôts créés par eux seront abolis, et la garnison ennemie pourra sortir avec les honneurs de la guerre.

Le peuple accepte avec empressement ces conditions de paix, mais les Anglais les repoussent. Hors d'état de tenir tête à toute une population soulevée à l'intérieur et soutenue en dehors par l'armée de Charles VII, ils se renferment dans leur forteresse du Vieux-Palais, dans le château, le fort du bout du pont et les tours qui défendaient chaque porte. Les bourgeois trouvent des armes et cernent leurs oppresseurs dans les différents postes où ils se sont réfugiés, pendant toute la nuit du samedi au dimanche 18 octobre. Le lendemain 19, ils forcent l'ennemi à se concentrer au Vieux-Palais, au château, à la forteresse du pont.

Charles VII est averti; il accourt avec Dunois, Pierre de Brézé, une foule de vaillants capitaines. Les cent vingt Anglais qui défendaient le fort Sainte-Catherine déposent les armes et reçoivent l'ordre de se retirer vers Pont-de-l'Arche. Comme ils n'ont pas d'argent pour payer leurs dépenses, Charles VII leur donne 1,500 francs, monnaie actuelle, puis, il s'établit dans le fort. Dunois et les autres chefs s'approchent de la porte Martainville où les nobles, le clergé, les bourgeois viennent en grande pompe les recevoir, et tout aussitôt ils s'emparent des principaux endroits de la ville.

Les Anglais n'occupent plus que le Vieux-Palais et le château, ils sont enveloppés de tous côtés. Leur gouverneur Somerset demande à capituler; on le conduit devant Charles VII, au fort Sainte-Catherine. Alors le roi ne veut plus consentir à laisser sortir la garnison avec les honneurs de la guerre, puisqu'elle a refusé ces conditions quelques jours auparavant; il réclame Harfleur, que les Anglais avaient repris, Honfleur et plusieurs autres places fortes. Somerset se rend, et, au bout de douze jours employés à régler les conditions du traité, il part avec sa femme, ses enfants, le reste de ses soldats, en laissant son artillerie. Tous les prisonniers français sont rendus; Honfleur, Caudebec, Lillebonne, Tan-

carville sont remis aux mains de Charles VII; les Anglais s'engagent à payer 50,000 écus d'or comme contribution de guerre, plus tout ce qu'ils doivent aux bourgeois de Rouen. Talbot reste comme otage auprès du roi; d'autres seigneurs anglais sont également gardés comme garants des sommes dues à la ville, et Charles VII fait son entrée dans la vaillante et malheureuse cité.

CHAPITRE XXIV[1].

ADMINISTRATION DE ROUEN SOUS LA DOMINATION ANGLAISE. — LUTTES CONTRE L'UNIVERSITÉ, LE PARLEMENT ET LES MARINIERS DE PARIS. — COMMERCE. — LE MARCHÉ TRANSFÉRÉ DU PARVIS DE LA CATHÉDRALE SUR LE CLOS AUX JUIFS. — SAUFS-CONDUITS. — IMPÔTS. — VARIATIONS DES MONNAIES. — PUISSANCE DU CLERGÉ. — ABUS DE SA JURIDICTION. — IL SE REND INDÉPENDANT DU PAPE ET DES CONCILES. — L'ARCHEVÊQUE RAOUL ROUSSEL. — SES PRESCRIPTIONS CONTRE LES PRÊTRES MARCHANDS OU USURIERS, CONTRE LES DIFFÉRENTS NOMS ATTRIBUÉS AU CULTE DE LA VIERGE. — DÉMORALISATION DES MONASTÈRES. — MASCARADES DANS LES ÉGLISES. — FÊTES DES FOUS ET DES ANES. — ÉTAT DES LETTRES. — LES MYSTÈRES. — LES ÉCOLES. — UNIVERSITÉ DE CAEN. — BOURSES DANS LES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES. — ÉTAT DES ARTS. — VIEUX-PALAIS. — PEINTURE SUR VERRE. — MANUSCRIT DE NICOLAS ORESME. — ÉTAT DES ESPRITS.

Nous voudrions bien oublier ces trente années de désolation, mais il nous faut retourner en arrière pour voir quelle a été la situation intérieure de Rouen pendant cette période.

Les Anglais avaient eu trop à souffrir de l'énergique résistance des Rouennais pour ne pas se défier d'eux toujours.

[1] M. Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*, p. 137 à 227, *passim*.

Aussi, malgré le traité de 1419, ne leur avaient-ils laissé qu'un simulacre de commune, concentrant toute l'autorité entre les mains du capitaine du château, chef de la garnison, et du bailli nommé par eux. Ce dernier cumulait tous les pouvoirs dans la ville : il commandait les milices bourgeoises; jugeait aux halles, chaque semaine, les affaires civiles, criminelles, commerciales; il proclamait et recevait les impôts, présidait les assemblées de l'Hôtel-de-Ville et surveillait la voirie.

Guy Le Bouteiller a couronné son infamie en acceptant, après Warwick, ces fonctions de bailli qu'il abandonna bientôt pour recevoir de plus riches dépouilles. Après lui, on le comprend, elles furent toujours données à des Anglais, Jean de Lyghlay d'abord, puis Jean Salvain, un des capitaines anglais qui se trouvaient au siége de Compiègne quand fut prise Jeanne Darc. Pendant le temps où il fut chargé du bailliage de Rouen, Jean Salvain abandonna plus d'une fois la ville pour aller commander un corps d'armée, se faisant remplacer alors par le bailli anglais de quelque cité voisine; mais il conserva néanmoins cette dignité jusqu'au commencement de 1449. Son successeur, Henri Bedford, était encore en fonction lors de l'expulsion des Anglais.

Le bailli avait sous ses ordres un lieutenant-général et un lieutenant-commis. Au-dessous était un vicomte de Rouen. Comme ce dernier n'avait que des fonctions purement administratives et judiciaires, qu'il était utile d'ailleurs qu'il connût la population, ce fut toujours un Rouennais.

Ainsi, comme tous les conquérants, les Anglais gardaient pour eux tous les pouvoirs militaires et ne laissaient aux vaincus que les fonctions exclusivement civiles. Sous le titre de don gratuit, Rouen devait chaque année fournir la solde des gouverneurs du château.

De temps à autre, on réunissait à Rouen de prétendus États de Normandie, non plus composés, comme autrefois, des représentants du clergé, de la noblesse et du tiers-état, c'eût été impossible : la noblesse feudataire de Normandie était auprès de Charles VII, la plupart des hauts dignitaires du clergé était en fuite, les députés des bourgeois n'auraient pu parcourir chaque année, pour se rendre à ces assemblées, les routes couvertes toutes d'ennemis. On n'y voyait donc qu'un ou deux bourgeois plus ou moins forcés de représenter chaque

grande ville; le reste ne comprenait que des baillis anglais, des officiers ennemis toujours dociles à la volonté du gouverneur; on y faisait voter les subsides, pour cacher les exactions sous un semblant de légalité.

En plus, il y avait le conseil du roi; il était composé de commissaires anglais qui, plusieurs fois chaque année, se réunissaient à Rouen, auprès du gouverneur, afin de traiter les questions de direction générale pour la province.

Dans les premiers temps, on avait suspendu le peu d'administration municipale laissé aux bourgeois par Charles VI après la Harelle, en 1382. Plus tard, quand la conquête fut à peu près organisée, on avait rétabli, au nom de Henri VI, les six échevins nommés pour trois ans, l'assemblée des vingt-quatre, renouvelable par tiers chaque année, les quatre quarteniers et la milice communale. En 1427, afin de ne pas laisser en suspens les questions administratives, on avait fait nommer quatre échevins nouveaux pour les adjoindre à deux des anciens qui se trouvaient maintenus pour un an. De 1440 à janvier 1449, les mêmes échevins, au nombre de cinq, restèrent en charge, soit que l'administration anglaise ait négligé de les faire remplacer, soit qu'elle n'ait pu trouver de bourgeois qui consentissent à se charger des fonctions municipales. Alors enfin ces magistrats obtinrent d'être remplacés; deux des échevins sortants furent encore conservés et quatre nouveaux furent élus.

Le procureur général de la ville, chargé de défendre les intérêts de la commune, était choisi par les échevins; sur trois qui se succédèrent pendant la domination anglaise, le deuxième, Pierre Daron, fut un Anglais.

Le conseil des vingt-quatre se composait: du bailli anglais, président, d'un de ses lieutenants, anglais aussi, du vicomte de Rouen, du vicomte de l'Eau, du procureur des bourgeois, des six échevins, des quatre quarteniers, des élus répartiteurs des impôts, enfin de conseillers choisis parmi les anciens échevins. Ce conseil réglait les affaires de la ville. Dans les grandes circonstances, on y appelait les notables; pour les élections, on réunissait tous les électeurs, mille environ.

Au dernier échelon de cette constitution municipale étaient les quatre quarteniers, correspondant aux quatre quartiers de la ville: Beauvoisine, Saint-Hilaire, Martainville et Cauchoise.

Élus, comme les échevins, par l'assemblée des bourgeois, ils faisaient exécuter, chacun dans son quartier, les ordres de la municipalité, commandaient la milice bourgeoise de la ville, avaient les clés des portes et étaient aidés par les centeniers, les cinquanteniers, les dizainiers.

Comme les échevins, les quatre quarteniers furent forcés de rester en fonction de 1440 à 1449. Alors, dans une assemblée tenue le 22 janvier à l'Hôtel-de-Ville, on en nomma quatre nouveaux.

Enfin les élus, choisis par les notables comme les échevins et les quarteniers, étaient chargés de la répartition des impôts.

C'était donc, en général, une constitution municipale calquée sur celle qui avait été donnée aux Rouennais par Charles VI, mais mise sous la main des Anglais. En principe, les bourgeois conservaient leur exemption du service militaire, leurs priviléges commerciaux très étendus, tous leurs droits et immunités ; mais cela n'empêchait pas les Anglais de violer impunément toutes ces concessions quand ils en sentaient le besoin.

Ainsi, pour le service militaire, nous avons vu les bourgeois astreints à faire le guet sur les remparts une nuit sur sept et à garder les portes pendant le jour. Plus d'une fois même, les gouverneurs forcent les Rouennais à s'enrôler sous leurs bannières, sous peine de confiscation de leurs biens. Dans d'autres moments, il faut payer pour être exempté de ce service, et les Anglais trouvent ainsi moyen de se faire de l'argent. Quand Jean Salvain, bailli de Rouen, part pour Rochefort avec un corps d'armée, il exige des bourgeois 150 livres tournois, s'ils veulent être dispensés de l'obligation de le suivre. D'autres fois, on impose à la ville une contribution de guerre. Par exemple, en 1425, le comte de Salisbury ordonne qu'on lui fournisse six charpentiers munis de leurs outils et de quinze jours de vivres, avec soixante chariots attelés pour traîner l'artillerie. En un mot, c'étaient presque chaque jour des vexations nouvelles.

Quant aux cinquante arbalétriers, leur entretien était une charge énorme pour la ville qui devait payer, pour chaque jour d'expédition, trois sous, monnaie du temps, à chaque soldat, cinq au chef, les exempter de tout impôt, leur fournir des vivres pour eux et leurs varlets, du fourrage pour leurs chevaux. Les Anglais les avaient maintenus, malgré les récla-

mations de la municipalité, parce que souvent ils les employaient dans leurs entreprises.

Enfin, l'admission au droit de bourgeoisie était subordonnée, comme par le passé, à la condition de séjourner préalablement un an et un jour dans la ville, de fournir caution, de prêter devant les échevins le serment de se soumettre à toutes les taxes et coutumes de la ville. Autrefois, Guillaume le Conquérant avait appliqué aux serfs cette condition; les Rouennais l'avaient maintenue pour les étrangers; les vainqueurs l'avaient conservée.

Les Anglais n'étaient pas seuls à enfreindre les priviléges de Rouen; il semble que l'Université, le Parlement et les mariniers de Paris aient voulu, avec l'égoïsme aveugle de toutes ces corporations du moyen-âge qui se nuisaient les unes aux autres par leurs priviléges mêmes, profiter des revers de la malheureuse ville pour l'accabler plus encore.

Malgré les nombreuses chartes royales qui exemptaient les Rouennais de toute juridiction étrangère, l'Université de Paris prétendait toujours couvrir de sa protection la personne et les biens de tous ceux qui avaient le moindre rapport avec elle, même les parcheminiers. Le roi d'Angleterre Henri VI, auquel les bourgeois s'adressent en vain, confirme les prétentions de l'Université dont l'influence lui était utile pour affermir sa domination et devait tant l'aider à obtenir la condamnation de Jeanne Darc. La municipalité n'en continue pas moins à arrêter ceux des protégés de l'Université qui se rendent coupables de quelque crime ou délit. La discussion ne se terminera que le 13 mars 1453, époque ou Charles VII donnera définitivement gain de cause aux bourgeois de Rouen.

Le Parlement de Paris ne veut pas non plus renoncer à son prétendu droit d'appeler les bourgeois de Rouen à son tribunal; plusieurs fois il en fait citer par ses huissiers. Un jour même, les intimés refusant de comparaître, il envoie un de ses conseillers, Pierre de Tullières, sommer en pleine audience le lieutenant-général du bailli. Il fallut encore l'intervention du roi pour mettre un terme à toutes ces prétentions illégales.

Les Rouennais avaient cependant bien assez de toutes les juridictions qui se gênaient mutuellement dans l'intérieur de la ville : celle de l'archevêque, celle du chapitre, celle de l'inquisition, celles de Saint-Ouen, de Fécamp, de plusieurs

autres dignitaires du clergé ; celles du bailli, du vicomte de Rouen, du vicomte de l'Eau, et, au-dessus de toutes, celle de l'Échiquier.

Cette antique assemblée féodale, création de Guillaume le Conquérant, tombe peu à peu des mains de la noblesse ecclésiastique et laïque entre celles des légistes nommés par le roi. En 1426, les Anglais n'y laissent plus aux évêques, abbés et barons, qu'un droit de séance sans voix délibérative. Ils finissent même par se passer tout à fait de l'Echiquier; ils instituent en place le conseil du roi, formé de commissaires nommés par eux et qui, deux fois par an, viennent tenir à Rouen les *Grands Jours*.

On comprend que Rouen, où le sentiment de la propriété était si vif, les relations commerciales si étendues, si complexes, ait tenu avec tant d'énergie à ses priviléges de juridiction, et qu'il se soit alors formé dans son sein une aristocratie judiciaire dont les de Croismare, les Lermite, les Segneult, les Polin, les de La Fontaine, les Mustel, les Durand, les Picart, les Guédon, etc., étaient les plus illustres représentants. Mais on n'en est pas moins effrayé quand on considère tout ce qu'il lui a fallu dépenser de soins, d'énergie, d'argent pour soutenir toutes ces luttes obscures.

Ainsi, après la querelle avec le Parlement et l'Université de Paris, Rouen en eut une autre à soutenir contre les villes mêmes de Normandie. Caen, Alençon, Avranches et d'autres cités refusaient de recevoir en franchise les marchands de la capitale normande qui rançonnaient si bien chez eux les étrangers. Il fallut que le roi d'Angleterre Henri VI confirmât trois fois les priviléges commerciaux de notre ville pour les empêcher d'être anéantis.

D'un autre côté, la vieille lutte continuait toujours entre les mariniers français et normands relativement à la navigation de la Seine que les uns et les autres voulaient s'attribuer exclusivement. Elle se terminera seulement lorsque Charles VII, malgré le Parlement de Paris, malgré l'Université, décrétera la libre navigation sur le fleuve pour les marchands des deux cités rivales.

Ce que l'on a le plus de peine à comprendre, c'est que, au milieu de tant de désordres et de calamités, le commerce de Rouen n'ait pas complétement succombé. Malgré l'énergie tra-



ditionnelle des Rouennais, il avait bien souffert; mais cependant, leurs navires allaient encore au loin échanger des denrées contre celles des pays étrangers; leur draperie acquérait chaque jour une renommée plus étendue, et lorsque, vers la fin du xv[e] siècle, Arras eut perdu ses fabriques de drap si vantées jadis, c'est à Rouen que les échevins de cette ville firent acheter celui dont ils avaient besoin pour leurs ornements municipaux.

Mais l'esprit étroit des corporations se joignait aux maux de la guerre pour entraver l'industrie. La grande draperie, ou celle des bourgeois, défendait aux drapiers forains de faire autre chose que de la draperie inférieure. Ces derniers voulurent profiter de la domination anglaise afin de s'affranchir et portèrent le débat devant l'Echiquier. En 1424, pour mettre fin à la querelle, Henri VI, par une ordonnance, impose la fusion aux deux corporations rivales et leur donne de nouveaux statuts.

Les conquérants anglais avaient compris, comme les rois de France, combien il leur importait de maintenir le commerce des Rouennais pour ne pas tarir la source de leurs revenus, et plus d'une fois nous trouvons des dispositions qui témoignent de leur sollicitude à cet égard. En 1420, dans le but de mettre un terme aux fraudes des marchands, ils prescrivent l'usage uniforme de la mesure de Rouen pour les grains, de celle d'Arques pour les boissons, de celle de Paris pour les étoffes. Malheureusement cette sage ordonnance est rejetée par la routine et peu exécutée. En 1429, ils transfèrent sur le Clos-aux-Juifs le marché tenu jusqu'ici sur le parvis de la cathédrale, afin de le rendre plus libre en le soustrayant à la juridiction du chapitre. Sur le parvis, en effet, les chanoines prétendaient juger toutes les contestations entre vendeurs et acheteurs, et ils abusaient de cette prétention pour rançonner les marchands avec une odieuse rapacité. Ce déplacement du marché faisait en même temps cesser les désordres en pleine église dont nous avons parlé, désordres devenus si scandaleux que, dès 1420, le chapitre lui-même avait été obligé de défendre aux juges des marchands de tenir leurs audiences dans la cathédrale pendant les offices. Néanmoins, il tenta de s'opposer à une translation qui le privait d'un gros revenu; il soutint les marchands qui s'obstinaient à rester sur le parvis; il voulait conserver les échoppes sordides qui encombraient l'édifice et qu'il louait fort

cher. Il fallut plusieurs ordonnances du roi anglais pour triompher de la résistance des chanoines et des marchands coalisés.

Les Anglais avaient également soin de transférer dans l'intérieur de la ville les foires qui, en ce temps de guerres continuelles, ne pouvaient plus se tenir à Emendreville et à Saint-Gervais. Cette même année 1420, ils commençaient à délivrer des saufs-conduits, pour toute la Normandie, aux marchands qui consentaient à reconnaître leur autorité. Malheureusement ces saufs-conduits étaient souvent donnés par la faveur aux dépens de l'intérêt général; et, plus souvent encore, ils ne pouvaient être une garantie suffisante contre l'avidité des soldats et le peu de sécurité des routes.

D'autre part, *les mesureurs, visiteurs, auneurs* établis par les Anglais abusaient de leur monopole pour se faire payer beaucoup plus cher qu'auparavant. Aussi vit-on les bourgeois de Rouen, à peine délivrés de la domination étrangère, réclamer de Charles VII l'abolition de toutes les innovations introduites par l'ennemi dans les statuts des corporations.

Le commerce avait à lutter contre d'autres difficultés encore : la population était littéralement écrasée d'impôts. Outre la taxe territoriale ou foncière répartie par les élus ; outre les contributions établies sur les denrées et les marchandises, qui retombaient sur le peuple seul, puisque le clergé, la noblesse, les membres des universités et les officiers royaux en étaient exemptés, il y en avait une foule d'autres arbitrairement imposées sous le nom de maltôtes, gabelles, reliefs, droits d'aubaine, contributions guerrières, à l'occasion desquelles les exactions les plus révoltantes étaient impunément commises. Les Anglais, à leur arrivée, avaient déclaré les Rouennais dispensés de tout impôt non voté par eux ; mais ils avaient oublié cette déclaration aussi vite que celle sur le service militaire, et l'on vit Henri V ordonner un jour à tous les bourgeois possesseurs d'au moins vingt livres de revenu de porter un marc d'argent à la monnaie.

Il y avait aussi la variation continuelle des monnaies qui ruinait le peuple pour enrichir le souverain. A Rouen, sous la domination anglaise, la valeur de la livre tournois tombe de vingt-cinq sous à quatre. Henri V et Henri VI, voyant baisser les revenus qu'ils tiraient de la ville, essaient enfin de faire fabriquer une monnaie de bon aloi; le mélange des pièces



françaises et anglaises contribue plus encore à favoriser la fraude et à gêner le commerce.

Toutes ces causes réunies avaient donc dû ralentir beaucoup le trafic commercial; mais, dès que le calme renaît avec le triomphe de Charles VII, Rouen reprend courage; son industrie commence à renverser les barrières trop étroites des vieilles corporations, et elle se relève; son commerce se ranime d'autant plus promptement qu'il a été plus longtemps entravé. Quelques années plus tard, sous Louis XI, il aura réparé ses pertes et conquis de nouveau la force et la richesse.

Si la bourgeoisie avait beaucoup souffert de ce douloureux passage de la domination étrangère, il n'en était pas de même du clergé. Henri V, furieux de la résistance des Rouennais, avait bien transféré dans les prisons d'Angleterre le courageux et digne vicaire-général Robert Delivet; il avait aussi confisqué les biens de l'archevêque Louis d'Harcourt qui avait refusé de venir lui rendre hommage. Mais, la colère passée, il avait réfléchi que, au milieu de cette population frémissante, il ne pouvait trouver d'appui que dans le clergé. Il poursuivait, il dépouillait tous les clercs qui s'étaient enfuis pour échapper à sa domination; il excluait des élections tous ceux dont il redoutait l'opposition; il défendait d'accorder, sans son autorisation, aucun bénéfice dans les diocèses normands, et, en 1436, son fils Henri VI faisait rechercher encore les noms de tous les ecclésiastiques absents pour confisquer leurs biens. Mais, en même temps, tous les deux cherchaient à s'attacher par de riches donations les membres du clergé qui voulaient bien reconnaître leur autorité. En dehors des quelques victimes désignées à la haine des Anglais par leur patriotisme, l'un et l'autre confirmaient en général les immunités dont avait joui le clergé jusqu'à cette époque; ils l'exemptaient de toute espèce d'impôts et de juridiction séculière; ils excitaient même ainsi les réclamations violentes du peuple contre un ordre qui, en possession de biens immenses, ne voulait participer à aucune des charges de la cité.

En 1418, à la veille du siége, il avait fallu un ordre exprès des commissaires envoyés par Charles VI pour contraindre les riches Bénédictins de Saint-Ouen à contribuer aux frais des fortifications. Pendant le siége et la famine qui en résulta, ils avaient obstinément refusé de rien donner pour venir au

secours de la population à moitié morte de faim; on avait dû recourir à la violence pour les décider à prêter quarante-quatre marcs d'argent. Quant au chapitre, on avait été réduit à lui en enlever de force soixante.

En 1446, profitant de ce que la ville était passée sous la domination anglaise, chanoines et Bénédictins s'étaient unis pour réclamer les uns ce qui leur avait été pris, les autres ce qu'ils avaient été contraints de prêter, et les bourgeois avaient été condamnés à cette double restitution.

Sous prétexte de juridiction ecclésiastique, les prêtres et les moines étaient parvenus, non pas seulement à s'arroger le droit d'en appeler toujours pour eux-mêmes à l'official, mais même à s'emparer de presque tous les procès étrangers à leur ordre, comme étant prévus par les canons de l'Eglise.

En 1425, Pierre Poolin, lieutenant général du bailli, avait voulu se plaindre de cet empiètement continuel sur la justice séculière dont il était chargé; le clergé tout entier s'était levé contre lui, et Poolin avait été forcé de faire amende honorable devant l'archevêque et les grands dignitaires ecclésiastiques. L'année suivante, l'official recevait de l'Echiquier le droit de se faire précéder de la *verge d'argent*, signe de sa juridiction suprême. Ainsi le clergé triomphait même des conquérants.

Il en fut de même pour ce droit d'asile, source de tant de désordres et de méfaits. En 1419, aux premiers jours de la conquête, quelques soldats anglais avaient arraché du chœur de la cathédrale et enfermé au château un prêtre qu'ils poursuivaient; le chapitre se plaignit au capitaine anglais de la ville et le prisonnier lui fut rendu.

Le clergé alla même jusqu'à forcer les Anglais à reconnaître son privilége de la fierte et à lui délivrer chaque année un prisonnier. Aussi, parmi les vainqueurs eux-mêmes, les plus grands cherchent-ils à se faire affilier à un ordre si puissant et si riche. Afin de mieux se l'attacher, en 1430, le 23 octobre, jour de la fête de saint Romain, le régent anglais, duc de Bedford, se fait recevoir membre séculier du chapitre et se revêt, pour la cérémonie, du surplis et de l'aumusse. Tant qu'il demeura dans Rouen, il reçut chaque jour le pain et le vin distribués à tous les membres du chapitre.

Empressé de secouer la hiérarchie papale, le clergé de Rouen avait adopté avec ardeur les décisions, à cet égard, des conciles

de Constance et de Bâle. Il ne pouvait se montrer plus respectueux envers son archevêque.

A la mort de Louis d'Harcourt, les voix du chapitre se partagent entre Nicolas de Vendères, si tristement célèbre dans le procès de Jeanne Darc, et Jean de la Roche-Taillée. A la fin, cependant, ce dernier l'emporte. En 1426, le nouvel archevêque est promu cardinal par le pape Eugène IV; mais le chapitre déclare ces deux dignités incompatibles et intente un procès à son archevêque; Jean a gain de cause devant les commissaires de l'enquête. Mais, en 1429, reconnaissant l'impossibilité de vivre avec son turbulent chapitre, il accepte le siége de Besançon, en échange de celui de Rouen. ¡Le chapitre alors s'empare du diocèse et le laisse pendant deux ans sans prélat, l'administrant à sa guise.

En 1431, Hugues d'Orges, nommé enfin pour succéder à Jean, est bientôt forcé de quitter Rouen pour se rendre au concile de Bâle, et il y meurt l'an 1436. Son successeur, Louis de Luxembourg, évêque d'Ely en Angleterre, chancelier de France pour Henri V, etc., était un trop grand seigneur pour s'occuper de son troupeau; il en laisse tout le soin au chapitre, aimant mieux aller résider en Angleterre où il meurt en 1443.

Le 4 décembre de la même année, les chanoines réussirent enfin à choisir un prélat capable de faire cesser les querelles entre eux et l'archevêché; ce fut le trésorier du chapitre Raoul Roussel, qui, sacré seulement le 26 juillet 1444, alla, suivant l'usage, pieds nus, de Saint-Ouen à Saint-Amand, où l'abbesse, Marie de Bréauté, lui remit l'anneau épiscopal, en lui disant, d'après la formule consacrée: *Je vous le donne vivant, on me le rendra après votre mort.* De Saint-Amand, il se rendit à Saint-Herbland, puis à Notre-Dame. Il rétablit les synodes provinciaux et en réunit un dans la cathédrale, en 1445, pour réformer les mœurs du clergé. C'est ce synode qui défend aux ecclésiastiques de se faire *marchands* ou *usuriers*, qui condamne, *à titre de superstition*, l'usage de donner aux images de la Vierge des noms différents, ceux, par exemple, *de Notre-Dame-de-Pitié*, *Notre-Dame-de-Recouvrance*, *de Consolation*, *de Grâce*, etc. Au nom du concile de Bâle, il défend aussi cet abus honteux du trafic des choses saintes, cet usage de soumettre des églises à des patrons laïques, de présenter des candidats aux bénéfices vacants ou de les vendre à des hommes indignes.

Mais c'est surtout contre les monastères qu'il est forcé de s'élever. Saint-Ouen était en pleine décadence. En 1426, le pape Martin V l'avait appelé dans une bulle *l'opprobre de la désolation*. En 1443, les bourgeois de Rouen sont obligés de s'adresser au concile de Bâle pour se plaindre de la démoralisation des Bénédictins.

Le couvent de femmes de Saint-Amand n'est pas en meilleur état ; aussi, en 1432, cette abbaye, jadis si prospère, ne contenait plus que quatorze religieuses.

L'esprit monastique, si ardent à Rouen au XIIIe siècle, s'est beaucoup ralenti. En dehors des Grands Augustins, transférés de Bihorel à Rouen en 1309, sous Philippe le Bel, on ne voit que deux ordres nouveaux : les Filles-Dieu, chanoinesses régulières, établies en 1346 ; les Célestins, appelés en 1430 par le régent Bedford et auxquels, en mourant, il cède son château de Chantereine, à Saint-Hilaire [1].

Le concile de Bâle nous apprend encore, par ses sentences rigoureuses contre la magie et les sortiléges, que les sciences occultes étaient alors très pratiquées à Rouen, aussi bien parmi les clercs que parmi les laïques.

Il proscrit toutes les mascarades dans les églises, et, entre autres, toutes les cérémonies burlesques de la procession des fous. Le jour de la Saint-Barnabé, l'abbé des Conards, traîné sur un char, parcourait la ville escorté de masques habillés en pape, en évêques, en prêtres. Le hideux cortége insultait les plus hauts personnages dans des couplets satiriques, et outrageait leurs maisons ; l'étole et la chappe étaient traînées dans la boue. Ces fêtes grossières étaient déplorables sans doute ; mais, il ne faut pas oublier que, à cette époque où la critique était étouffée par la compression religieuse et féodale, ces bouffonneries étaient le seul moyen de réagir par la pensée contre la tyrannie des deux ordres privilégiés. A Rouen, le jour de Noël, il y avait en plus la fête des ânes, où l'on chantait la prose de l'âne et du bœuf ; le lendemain, la fête de saint Etienne ; le surlendemain, celle de saint Jean l'Évangéliste. Les prêtres se revêtaient alors d'ornements grotesques et parodiaient les cérémonies de la messe, pendant que la foule faisait de l'église

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 173.

un lieu d'orgie. En 1446, il fallut que le chapitre défendît à tous les ecclésiastiques de prendre part à ces scènes scandaleuses.

Enfin, en 1445, le concile de Bâle eut aussi besoin de s'occuper des écoles que le clergé, chargé de leur direction, avait laissées tomber dans un état déplorable, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

La littérature, étouffée par l'ignorance et le pédantisme scolastique, avait eu beaucoup à souffrir des guerres civiles et étrangères. Après la mort du bailli Raoul de Gaucourt, on ne trouve plus trace à Rouen de cette poésie légère inaugurée par le duc d'Orléans, le glorieux captif des Anglais, et dont Raoul était un des représentants les plus spirituels.

Seulement, dans l'altre (atrium) de la cathédrale, le chapitre permet de temps à autre des représentations de mystères, drames religieux qui duraient parfois plusieurs jours, plusieurs semaines, et même des mois entiers. Rouen, en particulier, aimait le mystère de saint Romain, où l'on voyait le saint domptant la gargouille. Les clercs eux-mêmes y avaient leurs rôles, et le chapitre dut défendre aux chapelains de Notre-Dame d'y prendre part sans une permission spéciale. Tous ces mystères étaient des scènes grossières imitées des écritures saintes et improvisées plus ou moins mal par les acteurs; ce fut l'origine de la scène française. Les savants ne s'en occupaient pas; ils aimaient mieux se livrer à la théologie regardée alors comme la science suprême et universelle.

De grands théologiens, Nicolas Oresme, Pierre d'Ailly, maître et ami de Gerson, avaient illustré, à la fin du XIV[e] siècle, le chapitre de Rouen; mais, au XV[e], on ne voit plus de dignitaires ecclésiastiques aussi renommés. Seul, le chanoine Basin, devenu plus tard évêque de Lisieux, se fait remarquer par ses écrits. Le chanoine Pierre Maurice lègue au chapitre des sermons, une partie des œuvres de saint Thomas-d'Aquin, celles de Végèce, de Quinte-Curce, de Virgile, de Térence, très rares alors. A cette époque aussi, un jeune Rouennais, Morin, disciple de Guttemberg, aurait apporté dans notre ville, si l'on en croit Taillepied, l'art de l'imprimerie; mais il est difficile d'accepter cette assertion. A Rouen, au contraire, l'instruction publique était négligée.

Il avait toujours ses quatre écoles principales, toutes soumises

ture, en sculpture, commençaient la réparation ou l'édification de quelques-uns de nos beaux monuments. Alexandre de Berneval, nommé en 1419 maître des œuvres du roi (d'Angleterre) au bailliage de Rouen, entreprenait la reconstruction de la nef de Saint-Ouen, brûlée en partie en 1402. On s'occupait aussi de notre vieille cathédrale, et les portails de la Calende et de la cour des Libraires allaient bientôt montrer leurs merveilles. La peinture sur verre, qui a pris un si grand développement sous les Valois, allait aussi embellir nos basiliques. Mais toutes les grandes œuvres de cette époque se rattachent plutôt à la Renaissance. Un seul édifice appartient en propre au temps de l'occupation anglaise, le Vieux-Palais, que l'orgueil du vainqueur faisait construire par Jean Salvar, Jean Russel, Jean Pole, Jean Fournier et Cardin Ango, pour affermir sa domination et en perpétuer le souvenir.

En dehors des verrières, la peinture avait fait aussi de grands progrès. La traduction de la morale d'Aristote par le célèbre chanoine Nicolas Oresme, manuscrit conservé à la bibliothèque de notre ville, est ornée de miniatures du plus haut prix; mais ce chef-d'œuvre de patience, si précieux à consulter pour connaître les mœurs et les costumes du temps, n'est pas non plus de l'époque anglaise, il lui est antérieur, puisqu'il date de la seconde moitié du XIVe siècle. Trop souvent on attribue au temps de la domination étrangère dans Rouen l'érection de la plupart de ces gothiques édifices qui sont la beauté principale de notre ville. C'est seulement quand elle est délivrée du joug de l'ennemi et des troubles de la guerre civile que, avec le calme, retrouvant le travail, le commerce, la prospérité, la grande cité normande verra s'élever ou se terminer ces vieux monuments qui excitent l'admiration.

Le malheur avait aussi changé les idées. Il y avait bien encore dans Rouen quelques vieux partisans des Bourguignons qui murmuraient en voyant les soldats de Charles VII ceints de l'écharpe blanche des Armagnacs et regrettaient le temps où la puissante commune fermait ses portes au fils de Charles VI; mais la plus grande partie des bourgeois avait appris à reconnaître que l'indépendance communale, si utile, si glorieuse dans le principe, ne l'avait conduite, à la fin, qu'à la servitude. La guerre civile et la domination étrangère étaient arrivées à s'associer dans leur esprit avec la pensée de cette liberté trop

étroite qui s'était renfermée dans les murs de la cité. Les Rouennais n'étaient plus ni Armagnacs ni Bourguignons, ils se sentaient Français maintenant. Jeanne n'avait-elle pas dit : Mon cœur saigne quand je vois couler le sang d'un Français ! — Ce cri sublime du patriotisme, sorti du fond de l'âme d'une simple et noble enfant, avait retenti dans tout le pays, il avait fait tressaillir tous les cœurs. Le sentiment français était né, et Rouen passe ainsi, sans secousse, de la vie communale à la subordination sous la royauté. Il oublie, il abdique une partie de ses vieilles libertés; il suit l'impulsion générale pour concourir au bonheur, à la gloire de la patrie commune, et son rôle ne sera ni moins noble, ni moins glorieux qu'au temps où on l'appelait la grande commune normande.

CHAPITRE XXV[1].

COMMERCE, INDUSTRIE, NAVIGATION DEPUIS LA MORT DE PHILIPPE LE BEL JUSQU'A L'EXPULSION DES ANGLAIS, 1314-1449. — EXPÉDITIONS MARITIMES SUR LES CÔTES DE GUINÉE ET AUX CANARIES. — JEAN DE BÉTHENCOURT. — RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE PARTIE.

1° Commerce et Industrie.

Où donc les Rouennais ont-ils trouvé assez d'argent pour subvenir à tant de dépenses et à toutes les exigences d'un vainqueur insatiable, assez d'énergie pour résister à tant de calamités? Dans le commerce et l'industrie, ces mines d'or inépuisables pour toute population laborieuse; dans le travail, ce suprême agent moralisateur des nations comme des individus.

De 1314 à 1346, la Normandie peut jouir d'une tranquillité relative; elle a sa charte et ses Etats. Le commerce de Rouen reprend alors ses transactions, l'industrie sa fabrication. Mais ensuite viennent la peste noire de 1348, les invasions d'Edouard III, les grandes compagnies, la Harelle, la prise de Rouen sous Charles VI; puis, du moment où les Anglais ont pris pied dans notre province, ils ruinent de nouveau nos populations, enlevant tapis, draps, bijoux, meubles précieux, etc. Dans la seule ville de Caen, ils emportent 40,000 pièces de riches étoffes, et Rouen est une des cités normandes qui ont le moins à souffrir

[1] M. de Fréville, *ibidem*, p. 258 à 322, *passim*.

de leurs déprédations, grâce à ses solides murailles et à ses bastions redoutables. Néanmoins le commerce avec Paris par la Seine se trouve interrompu, malgré l'héroïsme des Rouennais lors de l'expédition contre Rolleboise.

L'une des principales branches du trafic et de l'industrie de Rouen était la draperie. Nous avons vu avec quelle ardeur les drapiers de la ville ont voulu interdire aux drapiers forains, forcés par la guerre de se réfugier derrière nos murs, le droit de fabriquer et de vendre. Peut-être, à côté de cet égoïsme inhumain, y avait-il un autre motif à leur résistance; peut-être craignaient-ils que les forains, non soumis à l'inspection des *bougonneurs*, ne fissent perdre à la draperie rouennaise cette réputation de finesse et de souplesse qui la faisaient rechercher de l'Europe entière.

Une ordonnance de la Chambre des Comptes, en 1361, prouve que déjà l'on tirait de l'Espagne beaucoup de laines et de teintures. Celle par laquelle Charles V, à la prière de son allié Henri de Transtamare, accorde des priviléges aux Castillans, nous montre que le sage monarque voulait, dès lors, attirer les Castillans dans les ports d'Harfleur et de Rouen. L'Ecosse, autre nation amie de la France, contribuait aussi à nous fournir, comme l'Espagne, les laines avec lesquelles, aux XIVe et XVe siècles, on fabriquait les draps si renommés de Rouen et de la Normandie.

En 1382, la funeste révolte de la Harelle, l'amende énorme que les conseillers de Charles VI imposent à notre ville, les dépenses qu'elle est forcée de subir pour défendre ses franchises attaquées de toutes parts, commencent la ruine de son industrie et de son commerce. Les pirateries qui se développent à la faveur de l'anarchie, les malheureuses tentatives des flottes de la Normandie et de la Bretagne contre l'Angleterre, en 1403, achevent de l'anéantir. Les Flamands ne viennent plus chercher de vins en France; le port de Rouen est désert.

En 1408, Charles VI rend une ordonnance pour essayer d'obvier à la dépopulation de Rouen, dont la misère était la cause unique. En 1411, il autorise les Rouennais à tendre des chaînes en travers des rues et carrefours de leur ville, *parce qu'ils ne la pourraient autrement garder*. Les pauvres, affamés, s'attroupent dans les rues en demandant du pain, et il faut les menacer de la hart pour les disperser.

Comment s'étonner si, en 1408, lorsque Jacques de Waguemere, de Bruges, voulut faire passer sous le pont de Rouen un bateau chargé de blé, les conseillers de ville furent autorisés par le roi à défendre l'exportation du froment hors du duché? Si, en 1410, le peuple força Michel Bertrand, serviteur du capitaine de Saint-Malo Olivier de Mauny, à lui vendre les cinquante muids de grains qu'il rapportait de Paris pour la Bretagne?

Pendant les huit ou neuf années qui suivent, le commerce est complétement nul, dans notre ville, on n'y songe plus qu'à guetter avec effroi l'arrivée des Anglais.

Sous la domination de Henri V, les saufs-conduits que ce vainqueur délivre à des marchands bretons pour les autoriser à transporter des vins à Rouen, à y acheter toutes denrées, hormis les grains, ne parviennent pas à ranimer chez nous le mouvement commercial. Du reste, nous avons vu que ces saufs-conduits étaient donnés à la faveur, dans un but de domination.

Pendant la régence du duc de Bedford, le trafic renaît un peu avec la Bretagne et la Flandre, ainsi que le prouve une ordonnance du 7 décembre 1424 sur le cours des monnaies de ces deux pays dans les provinces anglo-françaises.

En 1428, une autre ordonnance accordant aux Rouennais, pour la réparation des fortifications de la ville, une aide sur le vin, le cidre, la laine, semble annoncer que le transit des vins et la draperie commençaient à reprendre.

Mais comment les transactions auraient-elles pu renaître véritablement? Les routes étaient infestées de soldats, la navigation entre Paris et Rouen était arrêtée à Meulan, où stationnaient des troupes de Charles VII. Les relations mêmes avec la Bretagne et la Flandre n'étaient pas sûres, puisque, le 2 juillet 1440, Henri VI et le duc de Bretagne Jean V étaient obligés de prendre conjointement des mesures pour que les capitaines de chacune de ces deux nations respectassent réciproquement les navires et les marchandises de l'autre.

Quand bien même Rouen aurait pu se procurer les laines et les autres matières premières nécessaires à son industrie, comment notre ville aurait-elle pu commercer? Les débouchés lui auraient manqué. Charles VII avait envoyé des lettres dans les contrées soumises à son autorité, pour y défendre l'introduction des draps de Normandie, *comme venant de ses ennemis*.

Un autre fait prouve encore combien le commerce fut nul à Rouen pendant l'occupation anglaise; presque tous les fermiers des aides firent plus ou moins banqueroute. C'est surtout de 1447 à 1449 que chôment les affaires. La ville alors est obligée de renoncer à une partie des fermes sur les laines pour draps et autres industries, parce que *les marchands de France, de Bretagne, etc., n'osent plus communiquer avec ceux de Rouen.*

C'est seulement après l'expulsion des Anglais que notre ville retrouve la prospérité. Afin de rembourser aux Rouennais les 30,000 livres qu'ils lui prêtent pour l'aider à reprendre Harfleur, Charles VII leur accorde une aide de cinq sols par queue de vin montant et descendant la Seine. Vingt-deux mois après, cet impôt était supprimé; il avait suffi pendant ce peu de temps pour produire les 30,000 livres, tant le transit des vins dans notre port avait repris de vigueur.

Il nous reste à voir quels étaient les principaux objets d'importation, d'exportation et de transit à Rouen pendant les XIVe et XVe siècles.

M. de Fréville, dans son savant et consciencieux ouvrage, en a donné la plus complète énumération; nous nous contenterons de la résumer.

Importations.

1° Les vins de France, d'Espagne et d'ailleurs, le *vin aigre* et le verjus.

2° Les huiles (oylles) de noix, de pavot, de *chenevés*, d'olive, de craspois (poisson à lard), de hareng, de baleine.

3° Les graisses: suif et *oingt* d'Espagne et de Bretagne.

4° Les comestibles: bacons (lards et viandes salées); poissons, surtout les harengs frais, saurs, salés ou caqués, tirés de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Allemagne et de Calais; les saumons salés d'Ecosse, les morues, congres, maquereaux, les *oistres* ou huîtres, etc.

5° Les épiceries: gros sel, sel anglais, miel, cire, fromages, riz, figues et raisins d'Espagne, figues de Malte, savon, réglisse, dattes, poivre long et poivre rond, amandes, safran, cannelle, gingembre, etc.

6° Fruits, céréales et fourrages: noix, foin, blé de Flandre et du Vexin, oranges du Portugal.

colonies, mais nous ne pouvons pas nous en étonner. Toutes les expéditions sur les rivages de la Guinée ont été faites par de simples particuliers, à leurs risques et périls, avec des ressources nécessairement limitées. Qu'importe qu'elles n'aient eu pour mobile qu'un lucre commercial? un gouvernement bien inspiré les aurait favorisées, appuyées, pour ouvrir des voies nouvelles au commerce du royaume. Mais, chez nous, la royauté avait bien autre chose à faire en ce temps que de songer à ces hautes questions commerciales; elle ne les comprenait même pas, elle était trop occupée de ses intérêts particuliers. Le gouvernement portugais, au contraire, quand il voit l'occasion favorable, se met lui-même à la tête de ces expéditions; il peut avoir la patience, il peut faire tous les sacrifices nécessaires pour agir dans un but de conquête et de domination. Il profite de ce que les troubles de la France empêchent les marins dieppois et rouennais, pendant de longues années, d'envoyer leurs navires en Guinée, pour la leur enlever. Maîtres de cette contrée, ses sujets tenteront les premiers de donner une description exacte des côtes de l'Afrique Occidentale; ils se trouveront ainsi naturellement amenés à découvrir le cap de Bonne-Espérance et la route des Grandes-Indes. C'est une gloire qu'on ne saurait leur contester. Mais, si nos marins normands avaient été soutenus par leur souverain, peut-être n'auraient-ils pas laissé cette gloire aux Portugais, car ils étaient venus bien avant eux dans la Guinée. M. de Santarem, historien portugais, a voulu faire attribuer à ses compatriotes la priorité de la découverte de ces contrées; le père Labat, missionnaire français, né en 1663, mort en 1738, affirme, dans son *Voyage d'Afrique*, avoir lu les pièces originales constatant que les Dieppois avaient, au XIVe siècle, des établissements sur la côte de Guinée. Il avait sans doute eu le bonheur de pouvoir consulter les archives de l'amirauté de Dieppe avant qu'elles fussent consumées lors de l'incendie de cette ville par les Anglais, en 1694. Depuis ce temps, les plus grands esprits, tant en France qu'à l'étranger, les Louis Vitet, les Michelet[1], les Alexandre de Humboldt principalement, ont admis, non sans contrôle, les assertions du père Labat. On peut donc dire, sans chercher en aucune façon à rabaisser la

[1] M. Michelet, *Hist. de France*, vol. V, p. 361.

1° Boissons : *sildre* (cidre), *cervoise* (bière), bochet ou meleton (boisson miellée), boisson de cerises.

2° Fruits, céréales et fourrages : foins du pays de Rouen, blé, avoine, pois, fèves, orges, vesces, semences ou graines de moutarde, blés du Vexin apportés du marché d'Andeli et exportés par la Hollande, avoines de Tancarville, blés du Neubourg, dont le marché était à Elbeuf et qui s'exportaient surtout pour la Bretagne, la Flandre et l'Écosse. L'Isilande ou Zéelande, le Portugal et Gênes envoyaient aussi leurs navires chercher du blé à Rouen.

3° Métaux : la coutellerie de Rouen, très renommée au XIVe siècle.

4° Étoffes : draps *plains* ou unis, écarlates ou rayés, etc. Nous verrons les Rouennais se plaindre de ce que Louis XI, en favorisant en France la fabrication des étoffes de soie, a créé ainsi une concurrence ruineuse pour leur draperie, parce que les seigneurs ne s'habillent plus que de soie. Alors encore cependant, 1494, ils en expédiaient à Paris et jusqu'à Lyon.

5° Bois de toutes sortes, surtout bûches de moule, transportés à Paris.

Transits.

Si, par l'ordonnance de 1315, le roi Louis X avait vendu subrepticement aux marchands parisiens l'autorisation de passer *franchement* devant Rouen et d'y déposer, sans prendre compagnie normande, les denrées destinées à Paris, il restait encore à nos pères ce qu'on a nommé le transit pur et simple, c'est-à-dire le passage devant leur ville, soit pour remonter jusqu'à Paris, soit pour descendre à la mer.

Les marchands d'Ypres venaient surtout acheter des vins au-dessus du pont de Rouen. Ils achetaient alors un *congé pour aller boire*, en d'autres termes, pour aller chercher des vins d'Aunay, de Beauvaisis, de France, de Bourgogne, de Beaune, etc.

En redescendant le fleuve, ils payaient au pont de Rouen un droit *ad valorem* pour les marchandises qu'ils avaient embarquées.

Les Flamands et les Anglais prenaient aussi de ces congés ;

nous trouvons mentionnés principalement les bourgeois de Gand, de Tournay, de Malines. Ceux de Bruges venaient s'approvisionner de pommes et de noix; ceux de l'Écluse, de pierres de liais.

Montreuil-sur-Mer, Abbeville, Étaples, Calais envoyaient aussi leurs marchands *boire* au-dessus du pont de Rouen. On voit même des Hollandais demander deux fois des congés pour aller vendre du poisson à Paris.

Voici les noms des principales villes étrangères en relations de commerce avec la nôtre :

Flandre : Ypres, Gand, Malines, l'Écluse, Bruges.

Hollande : Leyde, Deyl (?), Kampen, Esconove (?), Lagonde.

Angleterre : Londres, Southampton (Hantonne), Exeter (Exctre), Hull, Newcastle, Bristol, Poole, et d'autres dont on ne retrouve plus les noms dans la géographie actuelle.

Écosse : Aberdeen.

Irlande : Waterford.

Ile de Guernesey.

Bretagne : Saint-Malo, Nantes, Guérande, Carhaix, l'Ile de Batz.

Espagne : Porto-Galete, la Corogne, Noya.

Portugal : Porto.

Italie : Florence, Gênes.

Allemagne : Prusse.

Pour terminer, indiquons les noms des principaux bourgeois de Rouen faisant le commerce d'outre-mer, de 1400 à 1408; ce sont : Jacques Le Pelletier, Jean Le Fumel, Evrart, Michel du Tot, Colin de Baudribosc, Jean Bonnaire, Jean Bœufmaire, Jean de Lesmes, Perrin Daguenet, Guillaume Le Fèvre, Jean Cavé, Robert Baudry, Guillaume Marcel, Agnès Goullart, Pierre Le Clerc, Jean de Bresmes, Pierre Du Pont, Henry Quelloquet, Jean Wibert, Thomas Bataille, Ricard Dubust, Gieuffroy Le Tourneur, Thomas Le Gindre, Michel de Bresmes, Robert Soqueville, Guillaume Roque.

2° Navigation.

Le trafic commercial des Normands, celui des Rouennais en particulier, avait entretenu dans cette province et dans sa

vieille capitale un ardent amour de la navigation. On ne peut donc s'étonner si, à dater des expéditions maritimes de Philippe le Bel contre les Anglais, la Normandie, malgré tous ses légitimes griefs contre ce souverain, semble définitivement rattachée à la France. Elle ne le laisse plus obligé, comme Philippe-Auguste, d'emprunter un amiral et des navires aux Picards et aux Flamands, elle lui offre ses vaisseaux et ses marins.

Rouen devient alors un port militaire en même temps que commercial ; son Clos aux Galées est transféré du quai occidental de la rive droite sur le côté gauche de la Seine, en face de la ville, vers l'emplacement de notre caserne actuelle de Saint-Sever ; les approvisionnements maritimes constituent dès lors une des branches importantes de son commerce.

En 1338, les Etats de Normandie offrent à Philippe VI de Valois cinq ou six nefs pour transporter, avec *la Navire du Roy*, mille hommes d'armes en Angleterre. La flotte est préparée dans les ports d'Harfleur et de Leure, et l'amiral Hugues Quieret ordonne alors à Thomas Fouques, garde du Clos aux Galées de Rouen, « de racheter, à quelque prix que ce soit, les « armes que les *soudoyeurs* de l'armée réunie à Leure et à Har- « fleur avaient vendues à des marchands, et que ceux-ci se pro- « posaient de porter à l'étranger. » C'est une première preuve de l'importance de notre port à cette époque au point de vue militaire.

Cette flotte, composée de navires normands, bretons, picards et génois, la plus belle que jamais roi de France ait possédée jusqu'alors, débute par deux succès, sous le commandement de Hugues Quieret : elle incendie les vaisseaux anglais réunis devant Hastings et brûle Southampton. Mais, le 24 juin 1340, elle est surprise par Edouard III dans une anse, près de l'Ecluse, et complètement détruite.

Ce désastre fut un coup terrible pour la Normandie dont les ports avaient fourni presque tous les vaisseaux de la flotte. Pendant vingt-cinq ans de calamités qui commencent au débarquement d'Edouard III dans le Cotentin, en 1346, on n'entend plus parler de la marine de notre province. Elle se relève cependant, et, en 1372, sous la conduite d'Ambroise Boccanegra, amiral castillan mis par son roi au service de la France, elle venge, devant La Rochelle, l'échec reçu trente-deux ans auparavant.

RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Maintenant que, par suite des changements amenés dans l'état des choses et dans celui des esprits par la double influence du temps et des événements, Rouen va entrer définitivement dans la grande famille française, arrêtons-nous un instant pour reporter nos regards en arrière, mesurer la route parcourue et voir les progrès successivement accomplis dans notre ville par la civilisation.

Nous avons pris Rouen aussi près que possible de son origine : une tribu gauloise, séduite par la vue d'un emplacement général exceptionnellement favorable, s'établit sur les bords de la Seine. Sous la domination romaine, la colonie augmente et prospère. Grâce à la part d'indépendance que Rome lui laisse et aux facilités de communication que lui fournit son grand fleuve, elle commence à se livrer au commerce.

Avec l'invasion germanique un affreux chaos survient; le Gallo-Romain tombe à l'état d'esclave du farouche barbare qui ne connaît que la force et n'obéit qu'à ses passions brutales. Il est heureux, dans ces époques de troubles continuels, quand il peut adoucir un peu sa terrible servitude en se faisant vassal de l'Eglise ou serf de quelque riche abbaye, et les évêques prennent glorieusement la défense du vaincu. Celui de Rouen ne manque pas à un si beau devoir, et l'abbaye de Saint-Pierre, qui ne va pas tarder à prendre le nom de Saint-Ouen, sert aussi de refuge aux opprimés.

Pendant que ses dominateurs songent seulement à la guerre, Rouen conserve sa vieille fierté gauloise. Nous voyons, par une charte de Dagobert, qu'il ne renonce pas à son commerce, afin de n'être pas réduit à mendier l'assistance de ses oppresseurs. Vers la fin du IXe siècle, quand vainqueurs et vaincus sont à peu près arrivés à se confondre, une nouvelle invasion, celle des redoutables pirates du Nord, amène de nouveaux bouleversements, et le clergé, devenu féodalité lui-même, ne s'occupe

point de protéger la population; il tombe de plus en plus dans la corruption. Rouen cependant trouve son salut dans ce qui semblait devoir amener sa perte : Rollon lui rend le calme, ainsi qu'à toute la province, et rétablit assez solidement le commerce rouennais pour qu'il puisse traverser sans ruine les règnes troublés de ses premiers successeurs. Guillaume le Conquérant fait renaître la paix, active le commerce à l'intérieur en créant des foires, l'étend au dehors en lui concédant de nombreux et importants priviléges. Les désordres, les guerres intestines reprennent après lui, plus violentes que jamais; mais, si Rouen en souffre dans son trafic commercial, il n'y renonce pas néanmoins; puis, quand il est las de souffrir, il secoue le joug, et les ducs ont trop besoin de son énergique et riche population pour l'empêcher de se constituer en commune. Alors l'ancien esclave du leude gallo-romain, l'humble serf du clergé devient à peu près libre; il est de force à soutenir des luttes perpétuelles contre les moines, contre les chanoines effrayés de son indépendance qui grandit de jour en jour. Philippe-Auguste arrache à l'Angleterre la commune de Rouen; saint Louis la pacifie et la consolide; Philippe le Bel la supprime d'abord violemment, puis est forcé de la rétablir, car la royauté avait besoin de l'appui des bourgeois. Mais la discorde s'introduit dans la ville; l'aristocratie bourgeoise qui gouverne la commune est devenue trop exclusive, trop fière; des abus se révèlent dont se plaint le peuple. Louis X donne à la ville une constitution nouvelle où la démocratie trouve place à son tour. La commune a de plus en plus à lutter contre les prétentions des abbayes et celles du chapitre, contre les empiétements des officiers royaux; mais cela ne l'empêche pas d'arriver à l'apogée de sa puissance et de sa richesse. Malheureusement alors la tyrannie et l'incapacité du pouvoir royal l'amènent à prendre un rôle politique, elle tombe dans des excès de violence. Sous Jean II, son union momentanée avec le parti navarrais est une première révolte contre la royauté, uniquement causée par les désordres et les crimes du gouvernement royal. La sage administration de Charles V la fait rentrer dans le sentiment du devoir et de ses véritables intérêts. Mais les rivalités, les violences, la rapacité des oncles de Charles VI l'exaspèrent de nouveau; une deuxième révolte éclate, elle entraîne la ruine définitive de la commune de Rouen.

Puis l'étranger arrive! Accablé sous le poids d'un joug de fer, abreuvé d'humiliations, sans cesse remué par les récits des ravages qu'un vainqueur insolent promène partout, Rouen commence à sentir que l'amour du pays ne doit pas se renfermer dans l'enceinte de ses murailles. Les exploits de Jeanne Darc exaltent les esprits; le dévouement, les glorieux exemples de la vierge martyre ouvrent les cœurs aux émotions plus fécondes de la nationalité. Alors l'étroit, l'exclusif amour de la commune fait place au sentiment plus large, plus généreux du patriotisme. Rouen oublie ses vieilles prétentions d'indépendance communale, de corporations privilégiées, de monopole commercial; il ne pense plus à réclamer pour lui seul la navigation sur la Basse-Seine; il apprend à reconnaître qu'il est plus avantageux pour un peuple de vivre de la vie générale que de se renfermer dans les limites étroites de sa vie particulière. Il saura conquérir la part d'indépendance qui leur appartient.

D'ailleurs, la chute de la commune n'entraîne pas celle de sa bourgeoisie. S'il ne forme plus une petite république, il sera pendant de longs siècles la seconde ville de France. Mais ce n'est pas une raison pour oublier les services rendus par l'institution communale. Elle était d'un esprit trop étroit, mais elle avait créé un commencement de patriotisme, au temps où il n'existait que désordre, confusion, désunion partout; elle avait été utile pour protéger le faible contre le fort, quand la tyrannie des nobles et des prêtres écrasait tout ce qui n'appartenait pas à leurs castes, c'est-à dire les manants. Elle avait uni les habitants de la ville pour la défense de leurs droits, ces droits premiers qui dominent toute politique humaine, qui découlent de la religion du Christ lui-même et ont fait l'égalité des hommes devant la loi. Elle seule leur avait permis de connaître leurs forces. L'institution communale a donc été le premier pas fait vers l'indépendance naturelle et légale des hommes. Plus tard, les siècles marchant toujours vers le progrès, quand l'égoïsme communal devient un obstacle au sentiment de la patrie qui commence à naître, la commune n'a plus aucune raison d'être, elle tombe d'elle-même par la force naturelle des choses; la patrie remplace la commune et le sentiment patriotique fait la France.

Nous avons terminé l'histoire du vieux Rouen. Le procès et la mort de Jeanne Darc marquent la limite où s'arrête vérita-

blement le moyen-âge. A partir de ce moment, le monde paraît commencer une vie nouvelle; aussi a-t-on justement nommé cette époque *la Renaissance*. La tradition locale perd de plus en plus son influence sur les esprits, emportée par le mouvement sans cesse croissant des intelligences. Le chaos de l'ignorance va s'éclaircir peu à peu; le peuple va sortir partout de l'état d'abrutissement dans lequel la noblesse et le clergé l'ont forcé de croupir pendant tant de siècles afin de le mieux dominer. Idées, actions, arts, tout se modifie. Le passé est fini, l'avenir ne se montre pas encore; les temps modernes débutent par une ère de transition. Il a suffi de la mort du Christ pour faire crouler le monde antique; il semble qu'il ait suffi de celle de l'héroïque jeune fille pour amener l'heureuse transformation de la Francee au XVe siècle.

Avons-nous à regretter d'avoir suivi pas à pas les longs et fastidieux détails de toutes les luttes soutenues par nos pères pour arriver à secouer le joug énervant de l'oppression féodale? Nous ne le pensons pas. Quand cette étude aurait uniquement servi à nous démontrer une fois de plus que la patience, la modération, la constance jointes à l'énergie sont les seuls moyens pour un peuple de se fonder une liberté légitime et durable, ce serait déjà un résultat assez grand pour nous faire oublier nos fatigues et nos labeurs.

DEUXIÈME PARTIE.

TEMPS MODERNES.

2e PARTIE. — TEMPS MODERNES.

CHAPITRE Ier [1].

FIN DU RÈGNE DE CHARLES VII, 1449 A 1461. — SON ENTRÉE A ROUEN. — RÉVISION DU PROCÈS DE JEANNE DARC. — PROCESSIONS EXPIATOIRES. — RÉTABLISSEMENT DE L'ÉCHIQUIER DE NORMANDIE. — LOUIS XI, 1461 A 1483. — ROUEN LIVRÉ A LA LIGUE DU BIEN PUBLIC. — LE PRINCE CHARLES COURONNÉ DUC DE NORMANDIE. — LOUIS XI REPREND CETTE PROVINCE. — IL VIENT A ROUEN. — CHARLES VIII, 1483-1498. — SON ENTRÉE DANS LA VILLE. — PRIVILÉGE ET CÉRÉMONIE DE LA LEVÉE DE LA FIERTE. — LOUIS D'ORLÉANS GOUVERNEUR DE NORMANDIE.

Ce fut le dix novembre 1449 que Charles VII fit son entrée à Rouen, par la porte de la rue Beauvoisine ; il était entouré de toutes les pompes de la magnificence féodale. On remarquait dans son cortége René, comte d'Anjou et roi de Provence, qui

[1] M. Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, premier vol., p. 248 à 324, *passim*.
M. Arist. Guilbert, *ibidem*, cinquième vol., p. 465 à 469.

fonda auprès d'Apt la première verrerie connue et s'occupa de la culture du raisin ainsi que de celle du mûrier, deux des principales richesses de la France; Pierre de Brézé, qui va quitter la sénéchaussée d'Anjou pour prendre celle de Normandie et sera le premier capitaine français de Rouen après l'expulsion des Anglais; les plus illustres chefs de l'armée royale, Poton de Xaintrailles, Dunois, l'illustre bâtard d'Orléans, et une foule d'autres; enfin, Jacques Cœur, le célèbre argentier qui presque seul avait fourni de l'argent à Charles VII pour cette expédition. Les favoris du roi étaient jaloux de ce plébéien, comme ils l'avaient été de Jeanne Darc; ils ne pouvaient lui pardonner d'avoir acquis une fortune immense grâce à la protection de Dunois et d'Agnès Sorel, mais grâce aussi à son travail, à son intelligence, à ses hautes capacités commerciales ei financières. Quatre ans plus tard, en 1453, Chabannes de Dammartin et La Trémouille, envieux des biens de l'argentier, se ligueront avec d'autres courtisans pour l'accuser d'avoir empoisonné sa bienfaitrice Agnès Sorel, d'avoir altéré les monnaies, d'avoir contrefait le poinçon royal, et Charles VII, oubliant que Jacques Cœur avait mis toute sa fortune au service de son roi pour l'aider à lutter contre l'ennemi et à reconquérir son royaume, le laissera condamner à mort, sans preuves d'aucune sorte. Pour sauver la vie de cette nouvelle victime du patriotisme et du dévouement, il ne faudra rien moins que l'intercession du pape Nicolas V; mais le malheureux sera banni, dépouillé de tous ses biens, et il mourra dans la pauvreté, à Chio. Telle fut la reconnaissance de ce roi que l'histoire a surnommé *le Victorieux*, sans doute parce qu'il ne s'occupait guère qu'à donner des fêtes et à soupirer aux pieds d'Agnès, pendant que Dunois, La Hire, Xaintrailles, etc., combattaient contre les Anglais et que la Pucelle mourait pour lui.

Les Rouennais, heureux d'être délivrés du joug de l'étranger, reçurent Charles VII, parés de leurs costumes traditionnels; des feux de joie étaient allumés de tous côtés dans la ville; dans toutes les rues étaient servies des tables où chacun avait le droit de s'asseoir. Du lundi au jeudi soir, la cité tout entière fut en allégresse; le lendemain vendredi eut lieu pour la première fois cette procession solennelle de la délivrance qui fut célébrée chaque année jusqu'au 12 août 1565.

Trente ans auparavant, le roi d'Angleterre Henri V avait

signalé son entrée dans la ville par des exécutions sanglantes; Charles VII eut le bonheur d'illustrer la sienne par sa clémence et sa douceur.

Après les réjouissances devait venir la réhabilitation de la glorieuse vierge à laquelle le roi devait sa couronne et la France sa libération. Déjà sa mère Isabelle Darc et ses deux frères Pierre et Jean l'avaient réclamée. Quand Charles VII revint à Rouen, au commencement de l'année suivante, 1450, les habitants joignirent leurs instances à celles des parents de Jeanne, et ce fut dans leur ville que, le 15 février de la même année, Charles VII, d'accord avec le pape Calixte III pour faire réviser le procès par une cour ecclésiastique, chargea Jean Bouillé, docteur en théologie, de procéder à une enquête sommaire[1]. De son côté, le Pape nomma trois commissaires, Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, les deux évêques de Paris et de Coutances, pour procéder, avec l'inquisiteur Jean de Bréhal et plusieurs docteurs, à l'instruction générale. La procédure fut longue et minutieuse. Enfin, le 7 juillet 1456, vingt-cinq ans environ après la mort de l'héroïne, ce tribunal cassa le jugement rendu par l'infâme Pierre Cauchon, comme entaché de corruption, de fraude et de calomnie. La vertu et la piété de Jeanne furent solennellement reconnues, et deux processions expiatoires furent ordonnées à Rouen : l'une au cimetière de Saint-Ouen, où, en présence du bourreau, on l'avait forcée de venir faire amende honorable pour des crimes qu'elle n'avait pas commis; l'autre au Vieux-Marché, où elle avait subi le martyre. Sa mère et ses frères y assistèrent. Une croix fut élevée, en vertu de l'arrêt, sur le lieu où la Pucelle avait été brûlée. En 1461, cette croix fut remplacée par une belle fontaine artistement sculptée avec tout le goût de la Renaissance. En 1755, comme elle tombait en ruines, on bâtit en place une autre fontaine, cette disgrâcieuse maçonnerie surmontée d'une statue non moins regrettable que nous voyons encore aujourd'hui, et dont le socle a été recouvert de nos jours, sur ses côtés, de tablettes de marbre noir portant des inscriptions erronées sur le lieu où s'éleva le bûcher.

[1] M. J. Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne Darc*, cinq vol. in-8°, publiés de 1841 à 1849.

Pour s'attacher les Rouennais et toute la province, Charles VII confirme la Charte aux Normands et les priviléges commerciaux de la ville.

La justice était restée presque entièrement suspendue pendant tout le temps de la domination anglaise. En 1449, Charles promet aux habitants de rétablir la régularité des sessions de l'Echiquier. Mais ce fut seulement en 1453, après l'entière soumission des dernières villes de Normandie restées au pouvoir des Anglais, que Rouen revit cette cour ; et encore, pendant les dernières années de son règne, ce prince semble-t-il avoir oublié souvent de la convoquer. En 1452, il rend un nouveau service au pays en permettant aux plaideurs de se désister sans payer d'amende, pour enlever tout obstacle aux transactions à l'amiable et diminuer le nombre des procès. Enfin, nous l'avons vu retirer le monopole de la navigation sur la Haute et la Basse-Seine aux mariniers parisiens comme à ceux de Rouen, et favoriser ainsi, par le régime de la liberté, le commerce des deux villes.

Les dernières années de son règne n'offrent rien de remarquable pour l'histoire de notre cité. Attristé par les intrigues du dauphin, qui, réfugié à la cour du duc de Bourgogne, prêtait son nom à tous les mécontents, il se laissa mourir de faim à Melun-sur-Yèvre (Berry), dans la crainte d'être empoisonné par lui.

A peine arrivé au trône, Louis XI, afin de se concilier les bourgeois, leur avait rendu la garde de la ville. Dès 1461, il publie une ordonnance pour affranchir les Normands de toute juridiction étrangère et déclarer que tous leurs procès seront jugés en Normandie. Ils ne pourront donc plus, s'il plait à un adversaire riche ou puissant, être forcés de quitter leur province pour aller au loin, au prix de grands sacrifices de temps et d'argent, demander une justice qui ne leur était pas toujours accordée.

Le 8 mai 1426, à l'exemple de son père, il confirme la Charte aux Normands, sauf à la violer lui-même, comme tous les rois ses prédécesseurs, quand il en aura besoin [1].

Le vieux Rouen avait pris fin avec Jeanne-Darc et la domination anglaise ; l'esprit local commençait à y faire place au

[1] M. Floquet, anecdote intitulée *Louis XI et la Normandie*, dans les *Histoires normandes*, 1 vol. in-8. Rouen, 1838.

sentiment national; mais, bien que le temps fût passé où elle imposait ses lions à l'Angleterre, à la Sicile, à Antioche, il était bon encore de compter avec elle. Il n'est donc pas étonnant que Louis XI, ce roi cauteleux, à la physionomie railleuse, froide et sinistre, aux allures bourgeoises, ait voulu, au commencement de son règne, se concilier son énergique et peu endurante population, surtout celle de Rouen. Aussi la Normandie et sa capitale sont-elles comblées par lui. A la confirmation de la charte, il ajoute la liberté de commerce entre Rouen et Paris, l'exemption de ban et d'arrière-ban pour les bourgeois de Rouen, l'abolition des impôts sur les marchandises et denrées, la garde de la ville, enfin tout ce qui peut flatter les Rouennais, car il a besoin de compter sur leur dévouement. En 1464, il semble se croire assez solidement établi sur le trône pour pouvoir oublier ses promesses; il veut forcer Jehan Le Tellier à donner sa fille en mariage à l'un de ses valets de chambre, Pierre de l'Isle, qu'il envoie à Rouen pour ce sujet, sans s'inquiéter du consentement des parents. M. Floquet, dans la charmante histoire citée tout-à-l'heure, nous montre que la mère, une femme de tête, parvient à triompher de ce caprice royal, avec l'aide de maître Robert Viole, un des vicaires généraux de notre cardinal d'Estouteville, et du conseil de ville tout entier; mais les bourgeois n'en gardent pas moins souvenir de cet acte de despotisme. Bientôt Louis XI irrite la noblesse et le clergé par la suppression de la pragmatique sanction et des droits de chasse. Or, il y avait alors dans notre province des dissidents nombreux et actifs, entre autres Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem. Chef du clergé de Rouen en l'absence de Guillaume d'Estouteville, il ne cherchait qu'une occasion pour exciter les Normands, et, dans ce but, il flattait leur vieille passion pour une constitution ducale indépendante. Est-il besoin de dire que ses intrigues avaient seulement pour but de servir son ambition? Un autre personnage, Thomas Basin, ancien chanoine de Rouen devenu évêque de Lisieux et si renommé par sa science, était entré dans les mêmes idées, et son influence suffisait pour entraîner tout le clergé normand. Quant à la noblesse, elle se laissait diriger par Pierre de Brézé, ancien favori de Charles VII, disgracié au commencement du règne de Louis XI, puis rétabli dans ses dignités, mais qui n'en gardait pas moins rancune au roi.

Le 13 mars 1465, Jean de Bourbon publie en son nom et en celui du duc de Berry, frère du roi, du comte de Charolais, qui sera bientôt l'aventureux duc de Bourgogne Charles le Téméraire, au nom également de beaucoup d'autres seigneurs, un manifeste où il attaque les actes tyranniques de Louis XI, et proteste du zèle de tous ses amis pour le *bien public*. Au nord et au sud de la France, la nouvelle ligue trouve sans peine de nombreux adhérents. Cependant, la Normandie hésite. Louis XI adresse un mémoire aux principales villes de cette province pour réfuter les attaques du duc de Bourbon; il charge le sire d'Esternay de communiquer ce mémoire aux bourgeois de Rouen; mais ce seigneur, chevalier, maître des comptes et receveur général de Normandie, dont le véritable nom était Jean Le Boursier, attend les événements pour obéir. Le grand bailli de Rouen, Guaste de Montespedon, est plus fidèle; le 27 mai 1465, il réunit les bourgeois dans leurs quartiers : ceux de Cauchoise au Palais, ceux de Beauvoisine à Saint-Patrice, ceux de Saint-Hilaire à Saint-Ouen, ceux de Martainville aux Augustins; ses lieutenants et ceux du capitaine exhortent les Rouennais à demeurer fidèles au roi et à se munir d'armes afin de repousser ses ennemis. En effet, le danger menaçait; le comte de Charolais venait de traverser la Somme; il se dirigeait vers le centre de la France, dans le but d'opérer sa jonction avec le duc de Bretagne. Rouen se fortifie, garnit ses remparts de canons et de couleuvrines, pendant que Louis XI appelle aux armes toute la noblesse normande. Le grand sénéchal Pierre de Brézé est chargé des enrôlements; il vient, à la tête de ce corps d'armée, camper à Montlhéry, dans l'intervalle qui sépare les Bretons des Bourguignons; le 16 juillet, il y livre une bataille où il est tué. Son corps est rapporté à Rouen par la Seine, reçu en grande pompe, à la porte de la Vieille-Tour, par nombre de chevaliers accompagnés des échevins et des quarteniers vêtus de noir. Le convoi, précédé de vingt-quatre hommes couverts de robes et de chaperons bruns et portant des torches, arrive à la cathédrale où se fait l'inhumation. Jacques, fils de Pierre de Brézé, succède immédiatement à son père comme grand sénéchal de Normandie et capitaine de Rouen; mais sa mère, Jeanne du Bec-Crespin, persuadée que son mari a péri victime de la perfidie du roi, et concevant dès lors une haine profonde contre Louis XI, ne manque pas d'entre-

tenir cet aveugle désir des Normands de voir leur province devenir encore un duché indépendant. Le roi se doute de tous ces projets de trahison; bien que menacé dans Paris par les Bretons et les Bourguignons, il arrive à l'improviste à Rouen, entend la messe à la cathédrale afin de se concilier le chapitre; le 15 août, il court à Bayeux ordonner au vicomte de Falaise de rassembler la noblesse de sa circonscription, l'envoie à Caen prendre les ordres du bailli du Cotentin; en même temps, pour se rendre favorables les bourgeois des villes, il multiplie les concessions de priviléges. Mais il voulait trop contraindre la noblesse à l'obéissance pour n'être pas détesté d'elle. Le sire d'Esternay, le receveur des finances Jean Hébert, le patriarche de Jérusalem Louis d'Harcourt s'occupent uniquement de pousser à la vengeance la veuve de Pierre de Brézé. Sur leur conseil, elle appelle un des chefs de la *Ligue du bien public*, Louis de Bourbon, et s'engage à lui livrer Rouen. Quoique ces négociations aient été conduites avec le plus grand mystère, les échevins doivent en avoir quelque soupçon, car, effrayés du danger que peut courir la ville, ils demandent à être relevés de leurs fonctions. Les officiers royaux refusent d'y consentir, et la veuve de Pierre de Brézé livre le château au duc de Bourbon. Dès lors, les villes principales de la Normandie, Harfleur, Dieppe, Honfleur, Caudebec, Lisieux, Evreux, Caen, tombent au pouvoir des seigneurs rebelles. A Rouen, Jacques de Brézé, seul avec le bailli Guaste de Montespedon et l'avocat du roi Guillaume Picard, résiste aux suggestions de sa mère.

A cette nouvelle, Louis XI, cerné dans Paris, se hâte de traiter avec les seigneurs coalisés: on sait qu'il lui importait peu de jurer, sauf à violer ensuite son serment dès qu'il en trouvait une occasion favorable. Par le traité de Conflans, il donne donc à Charles, son frère, le duché de Normandie, en échange de celui de Berry, qui semblait aux confédérés trop éloigné de Paris pour que le nom de ce prince pût servir efficacement de drapeau à leurs intrigues. Mais, dès ce moment même, il envoie des émissaires semer la discorde dans le cortége du nouveau duc et exciter la jalousie des Normands contre les Bretons. Il fait répandre à Rouen le bruit que les Normands vont être tous dépossédés de leurs charges, qu'elles seront données aux Bretons, maîtres de la personne et de la volonté du prince. Les Rouennais sont mécontents; quand Charles et le

duc de Bourbon arrivent au fort Sainte-Catherine, ils envoient une députation au frère du roi; ceux-ci, mal accueillis par les Bretons, ne manquent pas, au retour, d'exciter leurs concitoyens contre ces étrangers. La bourgeoisie prend les armes, marche sur le fort, en ramène le duc de Normandie et refuse de laisser entrer les Bretons. C'est ainsi que, le soir, à la lueur des torches, le dernier duc de Normandie entre dans sa capitale, en simple robe de velours noir, sans aucune des pompes accoutumées (novembre 1465). Quand les inquiétudes sont calmées, on consulte les vieux registres, on fouille les archives pour savoir comment, aux anciens temps, avait lieu le sacre des ducs de la province. La ville prête à son nouveau souverain les *Chroniques de Normandie;* le chapitre est d'avis de le recevoir avec magnificence. Ainsi a lieu le sacre, le 10 décembre suivant, dans notre vieille cathédrale. Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, commence la messe; après l'épître a lieu le serment ducal, ou, comme on disait alors, le *Mystère de l'institution du duc de Normandie.* Le comte de Tancarville, connétable *héréditai* de Normandie, lui ceint l'épée; le comte d'Harcourt, maréchal de cette province, lui présente la bannière du duché; l'évêque de Lisieux, Thomas Basin (selon d'autres, le patriarche Louis d'Harcourt) lui passe au doigt l'anneau d'or, le *mariant* ainsi avec ses nouveaux états; puis les évêques et les nobles lui prêtent serment de fidélité, les vassaux jurent de verser leur sang pour sa défense. Personne ne paraît songer alors à la suzeraineté royale.

Mais, pendant que le palais ducal retentit d'acclamations enthousiastes, les défiances semées par Louis XI sur les pas du nouveau chef produisent leur effet. Le duc de Bretagne, furieux de l'outrage que les Rouennais ont infligé à ses troupes, refuse d'assister aux cérémonies du couronnement; il s'en retourne dans ses états, s'emparant en chemin des principales villes de la Basse-Normandie : Caen, Bayeux, Coutances, Avranches, Pontorson. Le duc de Bourbon, mécontent d'avoir été sacrifié par la *Ligue du bien public*, se réconcilie avec Louis XI. Au bout de deux mois (novembre et décembre 1465), l'amour-propre provincial qui, cette fois encore, avait entraîné les bourgeois, ceux de Rouen en particulier, se refroidit singulièrement quand on voit qu'on ne peut gagner à la restauration du duché qu'une aggravation de charges et le rétablissement des droits féodaux.

Louis XI, dont le seul but était d'amuser son frère en attendant l'occasion de lui reprendre ce qu'il avait été forcé de lui donner, le laisse implorer en vain tantôt le duc de Bretagne, tantôt le comte de Charolais. Dès le commencement de 1466, il est maître d'Évreux, de Louviers, du Pont-de-l'Arche, de Gisors, de Pont-Saint-Pierre. Charles, bloqué dans Rouen, est effrayé par les murmures des habitants; il implore du roi une conférence, et, sur son ordre, se rend à Honfleur avec le patriarche de Jérusalem et les principaux chefs de son parti. Dès qu'il est sorti de la ville, les bourgeois envoient au Pont-de-l'Arche une députation chargée de traiter avec le souverain. Louis XI, toujours habile dans sa perfidie, se hâte d'accorder aux Rouennais une amnistie pleine et entière, la confirmation de tous leurs priviléges, le maintien de leur ancienne forme d'administration; il déclare que les habitants de sa bonne ville de Rouen n'ont point encouru sa colère, comme ils le craignaient tant. Aussitôt les portes lui sont ouvertes, il fait son entrée le 13 janvier, pendant que ses officiers prennent possession du palais et du château. Mais, s'il a voulu ménager les bourgeois, il a eu soin d'excepter de l'amnistie ceux de ses agents qui l'ont trahi. Dès le 1er janvier, Jean Le Boursier, seigneur d'Esternay, avait été arrêté à Pont-Saint-Pierre, au moment où il s'enfuyait déguisé en cordelier, amené aussitôt à Louviers auprès du roi, et l'implacable monarque l'avait fait jeter dans l'Eure, sans doute enfermé dans un sac de cuir, avec cette inscription : *laissez passer la justice du roi*. Gauvain Mauviel, lieutenant du bailli de Rouen, arrêté aussi et conduit au Pont-de-l'Arche, y fut décapité par ordre du prévôt; son corps fut jeté dans la Seine et sa tête placée au bout d'une lance sur le pont. Le haut doyen du chapitre fut exilé de Normandie avec six de ses chanoines. Thomas Basin, réfugié alors dans les états du duc de Bourgogne, sera plus tard l'objet d'une longue et cruelle persécution.

Quant à l'ex-duc de Normandie, il s'enfuit d'Honfleur à Caen auprès du duc de Bretagne avec lequel il se réconcilie, et les Normands rêveurs du passé sont complétement revenus de de leurs velléités d'indépendance. Louis XI, pour achever de se les attacher, leur prodigue les priviléges commerciaux et les foires; il accorde aux vilains le droit d'acquérir des fiefs. Bientôt il ne reste plus au duc fugitif que l'île de Jersey. Le comte de Charolais est occupé à réprimer les révoltes que Louis XI

lui suscite dans ses villes de Liége et de Dinant; la Normandie conserve sa vieille haine contre les Bretons. Dès lors, il n'est plus question dans l'histoire de la moindre tentative des Normands pour reconstituer leur ancien duché. Le 7 juin 1467, Louis XI reçoit à Rouen le comte de Warwick, ambassadeur du roi d'Angleterre Edouard IV, et le joue dans des négociations qui durèrent quinze jours. En 1468, les députés normands assistent aux Etats généraux de Tours, et Louis XI les amène à déclarer, comme de leur propre mouvement, qu'il ne peut, *ne pour affection fraternelle, ne pour obligation de promesse*, séparer la Normandie du reste des domaines de la couronne.

Sans doute on peut regretter ce fantôme de duché qu'emporte la main d'un despote peu scrupuleux; on peut s'apitoyer sur les têtes que fait tomber alors le patriotisme normand; mais, il faut bien l'avouer, Louis XI s'était donné pour excuse une raison plus haute : « Le pays de Normandie est voisin de l'Angle« terre et des Anglais, anciens ennemis du royaume, disait-il; « c'est par là que, depuis plus de cent ans, ils ont presque tou« jours envahi la France. Séparée de la couronne, la Normandie « ne pourrait résister aux Anglais. » De cette époque datent de grands monuments et des industries nouvelles; les Normands s'élancent aux courses lointaines sur mer; Louis XI ordonne de faire creuser sur les côtes de Normandie un port qui puisse « recueillir et mettre en sûreté les navires de quelque pays et « contrée qu'ils fussent pour descendre et séjourner marchan« dement. » Réalisée plus tard seulement, cette pensée donnera naissance au Hâvre et à Cherbourg[1].

Enfin, en 1469, pour en finir avec toutes ces velléités d'indépendance normande suscitées par les menées ambitieuses des grands, il envoie à Rouen le comte de Saint-Pol, connétable de France, comme gouverneur de la province. C'était le moment où l'Echiquier tenait sa session. Le 9 novembre, une audience solennelle est montée dans la grande salle du château où se réunissait cette assemblée jusqu'à la construction de notre Palais-de-Justice. Outre les seigneurs, les gens d'église et les officiers royaux qui d'ordinaire y assistaient, on avait convoqué plusieurs nobles du pays, les dignitaires du chapitre et du

[1] M. Chéruel, Le dernier Duché de Normandie, *Revue de Rouen*, 1847, p. 529 à 540.

clergé des environs, avec des bourgeois notables ; et là, l'anneau ducal fut solennellement brisé sur une enclume par les *sergents des huis* (huissiers de l'Echiquier), et les morceaux, pour plus de sûreté, furent transmis au roi par le connétable.

Pour effacer l'impression fâcheuse que cette exécution symbolique aurait pu produire sur quelques esprits, Louis XI donne ordre d'accueillir les plaintes des Normands contre les « excès, « pilleries et maléfices produits par les gens de guerre, francs-« archiers et autres » que la fin de la guerre avait laissés libres ; contre les officiers des eaux et forêts, ceux des aides et tailles, et fait déclarer par l'Echiquier que tout habitant grevé ou lésé par les officiers ou gens d'armes pourrait venir se plaindre au connétable gouverneur ou aux magistrats des torts qu'ils avaient soufferts. Enfin, en 1474, il écrivait à l'Echiquier pour activer sa justice contre les maraudeurs et malfaiteurs de toute sorte. De plus, vers la fin de son règne, il concédait aux Rouennais ou réorganisait deux grosses foires, l'une à la Purification, l'autre à la Pentecôte de chaque année, (foires de février et de juin).

Le 14 avril 1485, Charles VIII, âgé de quinze ans et récemment déclaré majeur, vient à son tour faire à Rouen sa joyeuse entrée, selon l'expression du temps. Il arrive suivi d'une escorte qui contrastait singulièrement avec les allures bourgeoises de son père. On y remarquait surtout sa sœur, l'ex-régente Anne de Beaujeu, le duc d'Orléans, plus tard Louis XII, le comte de Richemond, futur roi d'Angleterre sous le nom de Henri VII, le prince d'Orange, les ducs de Bourbon, de Lorraine, le comte de Vendôme, et la plus haute noblesse de France.

Aux Etats réunis à Tours, en janvier 1483, fort peu de temps après son avénement, il avait entendu les députés de la Normandie demander avec instance que l'Echiquier de la province « fût tenu chacun an, comme il avait été anciennement du temps « du roi Charles VII, et que fussent commis présidents et con-« seillers connaissant les coutumes et usages du pays. » Aussi avait-il eu soin, parmi les commissaires pris dans le Parlement de Paris pour aller tenir la session de la Saint-Michel à Rouen, cette même année, d'en choisir quelques-uns nés en Normandie et experts en ses lois : Jean Masselin, official de Rouen, Jean Lenfant, chanoine de notre cathédrale, plusieurs autres membres des chapitres normands. En plus, il avait envoyé

des laïques tels que Roger Gouël et Pierre du Vivier, habitués à traiter les affaires de la province. Il venait donc en 1485 visiter lui-même les juges à Rouen. Il y resta plus d'un mois. D'abord, suivant l'usage, il fit déclarer devant l'Echiquier confirmation des franchises, libertés, coutumes et usages de la ville comme de la province, et il assista lui-même plus d'une fois aux séances.

Les chanoines de Rouen profitent de sa présence pour faire confirmer d'une façon solennelle leur privilége de la fierte. Le Parlement voudra contester plus tard ce prétendu droit; mais l'Echiquier, composé par moitié de clercs, abbés, évêques, chanoines, archidiacres qui souvent aussi avaient leurs priviléges dans leurs églises ou monastères de nouveaux commissaires nommés chaque année par le roi, lesquels, frappés de l'apparence sainte de ce privilége et de l'éclat de la fête, n'en soupçonnaient pas les abus, l'Echiquier se montra toujours favorable au privilége de la fierte; on l'a même vu forçant les baillis à le respecter. Parfois seulement il avait voulu restreindre l'extension que prétendait lui donner le clergé et qui ne tendait à rien moins qu'à donner au chapitre le droit de délivrer un coupable, quelque crime qu'il eût commis. Entre autres contestations, en 1439, à propos d'un nommé Sulpice Le Mire convaincu de viol et admis, huit ans auparavant, à lever la fierte, l'Echiquier avait établi ce principe que, bien que le coupable eût été gracié par l'effet de la cérémonie, il n'était pas moins tenu à des dommages-intérêts envers la fille qu'il avait déshonorée, et on l'avait gardé en prison jusqu'à parfait paiement de la somme réclamée et admise par les juges.

La présence de Charles VIII était donc une bonne occasion pour le chapitre; son privilége fut confirmé en séance plénière, et il lui en fut délivré acte authentique, conservé depuis au trésor de la cathédrale.

Ce chapitre lui-même semblait douter un peu que son droit à ce privilége fût bien fondé. En effet, trois semaines après, quand les chanoines lurent au registre de l'Echiquier le récit fait devant le roi et les juges par leur orateur, le chancelier de Notre-Dame Etienne Tuvache, de la prise de la gargouille par saint Romain, ils réclamèrent contre l'insertion in-extenso dans l'arrêt de l'histoire de ce prétendu miracle, trouvant que *telle chose, bonne à dire, pouvait ne pas l'être à écrire.*

Disons maintenant en quelques mots comment s'exerçait ce privilége.

Pendant que l'Echiquier tenait à Rouen les assises de Pâques, chaque année, trois semaines avant l'Ascension, quatre chanoines et quatre chapelains délégués par le chapitre et précédés d'un huissier portant la verge en main, venaient en séance *insinuer* aux juges, c'est-à-dire leur rappeler le privilége de saint Romain et leur demander d'être prêts à délivrer le prisonnier qu'ils viendraient réclamer le jour de l'Ascension. Jusque-là, aucun coupable ne devait être transporté, questionné ni exécuté. Pendant les trois jours des Rogations, le chapitre se faisait remettre les clés des prisons, afin que ses commissaires pussent aller recueillir librement les confessions des détenus.

Le jour de l'Ascension arrivé, trois conseillers clercs et trois conseillers laïques délégués par l'Echiquier, ayant avec eux le lieutenant du bailli de Rouen, le vicomte de la ville, l'avocat et le procureur du roi près les juges, attendaient, dans la chambre du conseil les deux chapelains, l'échevin, les frères de la confrérie de *Monsieur Sainct Roumaing*, députés par le chapitre. Ceux-ci remettaient un billet scellé contenant le nom du prisonnier choisi, puis se retiraient dans une pièce voisine. Alors les membres de l'Echiquier délibéraient avec les officiers du bailliage, après avoir décacheté le billet; si le prisonnier réclamé n'était pas coupable de lèse-majesté, il était amené dans la chambre du conseil et remis aux envoyés des chanoines; puis la cérémonie de la levée de la fierte s'accomplissait; c'était *le jour du prisonnier*, comme on disait alors.

Aussitôt, les cinq cents cloches de la cathédrale, des autres églises et des monastères de la ville sonnaient à toute volée; le clergé des trente-huit paroisses, avec ses ornements chargés d'or relevé en bosse, avec ses bannières, ses croix, ses châsses, ses gargouilles aux gueules béantes, se rendait à la cathédrale. De là, la procession, augmentée des cinquante chanoines avec leurs riches fourrures et leurs robes de soie violette, des dignitaires avec leurs soutanes écarlates comme celles des cardinaux, la fierte ou châsse de saint Romain portée au milieu, se transportait à la Vieille-Tour. Là, le prisonnier choisi par le chapitre était conduit sur la plate-forme de la chapelle de Saint-Romain, il y soulevait trois fois la fierte, puis la portait sur ses

épaules, accompagnant la procession dans son retour à la cathédrale.

Cette cérémonie attirait dans Rouen une foule prodigieuse de gens de toute condition, accourue du pays de Caux, du Vexin, de la Normandie tout entière, avec ses costumes divers. On était si pressé dans les rues étroites que l'on pouvait à peine s'y mouvoir. Le chant des prêtres, les cris continuels et enthousiastes de la multitude, le son des cloches qui ne se taisaient point avant la fin de la procession, tout cela produisait un vacarme effroyable qui réjouissait les milliers de spectateurs.

Charles VIII voulut avoir le spectacle de ce cortége grossi encore ce jour-là, par son ordre, de tous les religieux de l'abbaye de Saint-Ouen et du prieuré de Saint-Lô. La procession dut donc s'écarter de sa route ordinaire pour défiler sous les yeux du monarque dans la cour du château. Elle remonta par la rue du Grand-Pont et celle *aux Gantiers*, suivie de l'archevêque Robert de Croixmare, mitre en tête, sa crosse à la main, précédé de la croix primatiale; et quand, de toutes les terrasses, de toutes les verrières qui entouraient les cours et les vastes jardins, elle eut été bien examinée par toutes les dames et tous les seigneurs qui accompagnaient le roi, elle redescendit à la cathédrale, se frayant avec peine un passage à travers la foule.

L'usage de la cérémonie de la fierte s'est perpétué jusqu'en 1790, et, pendant le moyen-âge, les plus hauts bourgeois de Rouen avaient brigué comme un grand honneur leur affiliation à la confrérie de saint Romain. Mais, plus le monde moderne avance, plus on trouve abusif et dangereux ce droit du chapitre d'assurer l'impunité des criminels. Plusieurs fois on verra le Parlement de Normandie entreprendre de le restreindre. Henri IV, par un édit du 15 janvier 1597, exclura définitivement du bénéfice de ce privilége tous les coupables de meurtre avec préméditation, de fausse monnaie ou de viol. Plus tard encore, lorsque, en 1763, sous le règne de Louis XV, seize des plus riches commerçants de Rouen solliciteront du Parlement leur radiation des listes de cette confrérie, dont ils n'avaient, disaient-ils, accepté les charges que malgré eux, il y aura longtemps que le peuple avait cessé de croire au miracle de la gargouille. En 1770, la confrérie n'existait plus; enfin, la Révolution française effaçait les dernières traces de cette croyance naïve de nos pères.

Aujourd'hui, la fierte de saint Romain, magnifique pièce d'orfévrerie attribuée au XIIIe ou au XIVe siècle par le célèbre antiquaire normand Eustache-Hyacinthe Langlois, est conservée au trésor de la cathédrale.

Comme tous ses prédécesseurs, Charles VIII dut oublier dans la suite de réunir régulièrement l'Echiquier de Normandie. Jean, évêque de Valence, nommé président en 1493, prêtait serment quatre ans après seulement.

Les bourgeois eux-mêmes commençaient à se dégoûter de ce tribunal dont ils avaient en vain réclamé à tous les rois la convocation régulière. Les procès demeuraient toujours en retard, et cela causait un grave préjudice au commerce de Rouen. D'ailleurs, l'incapacité judiciaire des prélats et des barons appelés à y siéger comme juges contribuait aussi à discréditer l'Échiquier. Une science nouvelle, celle du droit, venait mettre encore plus en évidence l'insuffisance de ces juges. Ainsi, le mécontentement populaire préparait la réforme qui sera bientôt opérée par Louis XII.

Quant au commerce de Rouen, il est à croire qu'il continuait néanmoins à prospérer, à enrichir les marchands de la ville. Ainsi nous voyons plus d'une fois des bourgeois rouennais prêter, à l'exemple de l'orfévre de Bourges Jacques Cœur, sous Charles VII, des sommes importantes à des potentats. Au milieu du XIVe siècle, un simple marchand de Rouen, Guillaume Postel, avait prêté une forte somme d'argent à Guillaume, comte de Hollande, et l'avait ainsi aidé à devenir empereur d'Allemagne. La ville elle-même avait prêté à Charles V une somme considérable pour l'équipement d'une flotte. Au XVe siècle, le roi de France Charles VIII n'aurait pu obtenir un prêt des banquiers florentins pour continuer sa malheureuse guerre d'Italie, s'il n'eût été cautionné par maître Pelletier, riche bourgeois rouennais. Mais il n'en est pas moins vrai que le défaut d'une justice régulière se faisait gravement sentir. En 1491, lorsque le duc d'Orléans vient administrer la Normandie comme gouverneur, il est si frappé des inconvénients de l'Échiquier temporaire et des maux de toutes sortes qui résultaient pour la province de l'absence de justice, que, de concert avec Georges d'Amboise Ier qu'il s'était adjoint comme lieutenant, il prend la résolution d'y mettre un terme. Tous deux travaillent avec tant d'ardeur à réprimer dans toute la Normandie les bri-

gandages des gens de guerre, les vexations des nobles, les exigences des baillis que, dénoncés à Charles VIII comme des ambitieux cherchant à se rendre indépendants dans ce pays, ils sont relégués à Blois. Heureusement, leur espèce d'exil ne dure pas longtemps; Louis d'Orléans revient à Rouen le 6 mars 1492. Alors il s'applique à réorganiser la sénéchaussée, ancienne juridiction du pays tombée en décadence, à étendre ses attributions pour la mettre en état de juger toutes les affaires restées en suspens, dans l'intervalle des sessions de l'Échiquier. Cette nouvelle cour fut installée à la *cohue* ou grande salle du château, sous la présidence de George d'Amboise, le 13 juin 1497. En même temps, pour diminuer les frais de procédure qui ruinaient les plaideurs, on établissait des *gaiges* ou appointements pour tous les membres de ce tribunal, leur défendant de prendre aucune rétribution pour les affaires soumises à leur jugement. Devenu roi, sous le nom de Louis XII, Louis d'Orléans va continuer son œuvre de réorganisation de la justice.

CHAPITRE II[1].

LOUIS XII, 1498-1515. — GEORGES D'AMBOISE. — L'ÉCHIQUIER PERMANENT DE NORMANDIE. — OPPOSITION DE LA NOBLESSE ET DU HAUT CLERGÉ. — LE PALAIS DE JUSTICE. — LOUIS XII A ROUEN. — L'ÉCHIQUIER ATTAQUE LE PRIVILÉGE DE SAINT-ROMAIN. — SCÈNE SCANDALEUSE RUE SAINT-NICOLAS. — ROUEN MENACÉ PAR LES ANGLAIS. — FRANÇOIS Ier, 1515-1547. — NOUVELLE LUTTE DES BARONS ET DES PRÉLATS CONTRE L'ÉCHIQUIER. — LE PARLEMENT DE NORMANDIE. — LA CONCIERGERIE. — LA TOURNELLE. — SUPPLICES AFFREUX. — FRANÇOIS Ier A ROUEN. — LA LUTTE COMMENCE ENTRE LE ROI ET LE PARLEMENT. — CONSEILLERS ÉTRANGERS. — VÉNALITÉ DES CHARGES. — LE BRAS DE SAINT-ANTOINE. — DÉSORDRES ET INTERDICTION DU PARLEMENT. — LES GRANDS JOURS. — RÉOUVERTURE DU PARLEMENT. — ÉTAT DU COMMERCE. — FONDATION DU HAVRE. — LA PESTE. — LA FERME DU GRAND-AULNAY. — LES GALÉRIENS.

A peine monté sur le trône, Louis XII convoque à Blois des députés de tous les bailliages de Normandie et cherche à les pressentir sur son projet d'établir un parlement à Rouen, pour faire ainsi disparaître tous les inconvénients des sessions temporaires de l'Echiquier. Il aurait voulu éviter une réunion des Etats de la province, au sein desquels la pensée d'ériger un

[1] M. Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, premier vol., p. 325 à fin; deuxième vol., p. 1 à 110, *passim*.

donc inamovibles. C'en était fait des menées, des intrigues et des iniquités des baillis, vicomtes, etc. La sénéchaussée, devenue inutile, fut supprimée; seulement le grand sénéchal Louis de Brézé, comte de Maulévrier, conserva son titre, ses *gaiges*, ses honneurs, et eut le droit de siéger au nouveau tribunal quand il lui plairait[1].

Un des premiers résultats de l'existence d'une haute cour de justice à Rouen fut de constituer une noblesse de robe qui s'éleva bientôt au-dessus de l'ancienne aristocratie bourgeoise. Cette création ne fut pas moins favorable à l'étude du droit, et la juridiction va devenir une véritable science, s'inspirant des vieilles lois romaines. Alors, ces doctes conseillers, les Le Roux du Bourgtheroulde, les Toustain, les Destin de Villerez, les Du Bosc de Coquereaumont, parents des Du Bosc d'Emandreville et de ceux de Radepont, etc., jetteront un vif éclat sur les lettres et contribueront à en répandre le goût. L'un d'eux, Baptiste Le Chandelier, célèbre par ses poésies latines et françaises, sera l'un des lauréats les plus distingués de nos palinods rouennais. En Normandie, à Rouen surtout, sous le souffle de la Renaissance, on s'éprend des idiômes de Rome et de la Grèce; la vieille barbarie et l'ignorance grossière du moyen-âge disparaissent de plus en plus[2].

Enfin, il fallait un édifice où pût se réunir le nouveau tribunal. Louis XII ne va pas l'oublier; mais, en attendant, l'Echiquier perpétuel continuera de siéger au château jusqu'en 1506, comme l'avait fait l'Echiquier temporaire depuis la construction de cette forteresse par Philippe-Auguste.

D'autres villes normandes, Caen surtout, la seconde ville de la province, où se trouvaient déjà des chaires de droit civil et de droit canon, avaient voulu disputer à Rouen l'honneur d'être le siége du nouvel Echiquier. Plus tard, quand Rouen optera pour la Ligue, c'est à Caen que le triste roi Henri III transférera provisoirement l'Echiquier devenu le Parlement de Normandie. Henri IV lui-même, avant que la vieille capitale normande consentît à le reconnaître, voulut un instant la dépouiller au profit de sa rivale. Enfin, sous Louis XIV, Colbert en eut aussi l'intention; il craignait que la résidence du Parle-

[1] M. Arist. Guilbert, cinquième vol., p. 470.
[2] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 470.

ment à Rouen n'engageât trop les familles enrichies par le commerce à lancer leurs fils dans la magistrature et à y marier leurs filles.

Quoi qu'il en soit, le Parlement resta fixé à Rouen où Louis XII avait institué l'Echiquier perpétuel, et le cardinal Georges d'Amboise en attendait tant de profits pour la ville qu'il offrit de contribuer largement, pour sa part, aux frais de construction du palais qu'on allait lui édifier et dont l'architecte, Roger Ango, devait diriger les travaux.

Pour récompenser son ministre et ami Georges d'Amboise qui l'avait tant aidé dans cette création, le roi lui donna le droit de présider l'Echiquier quand il le voudrait, assis au-dessus de tous les présidents.

Afin de relever plus encore aux yeux des populations le prestige de la justice, Louis XII donne aux membres de cette haute cour le droit de prendre les insignes de la majesté royale, ces longues robes de pourpre garnies d'hermine, afin que nul n'ignore qu'ils représentent la justice royale.

Dans le principe, deux clercs furent admis parmi les quatre présidents : Geoffroy Hébert, évêque de Coutances, et Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen. Mais bientôt, malgré le mérite éminent de ces deux dignitaires ecclésiastiques, Louis XII lui-même reconnut que les religieux étant considérés comme *morts au monde*, *le mort ne pouvait juger le vif*, comme on disait alors. D'ailleurs, l'Echiquier devant avoir juridiction sur tous, peut-être cette ingérence du clergé dans l'administration de la justice pouvait-elle amener des inconvénients. Antoine Bohier dut rentrer à son cloître et Geoffroy Hébert retourner dans son évêché. Plus tard, en 1522, sous François Ier, une déclaration royale ordonnera que dorénavant les quatre présidents du Parlement de Normandie soient tous choisis parmi les laïques. Mais les clercs pouvaient être conseillers ; ainsi, l'archevêque primat de Rouen et l'abbé de Saint-Ouen étaient *conseillers-nés* ; seulement ils exercèrent généralement peu d'influence sur les légistes qui occupaient les autres siéges du tribunal.

N'ayant pu empêcher la création de l'Echiquier, les prélats et les barons voulurent au moins semer des doutes sur sa stabilité et détourner les membres élus d'y aller siéger. Peu à peu même on vit les nobles, les abbés et les évêques s'en retirer, non satisfaits du rôle obscur qui leur était laissé parmi les nouveaux

juges, et l'on n'y verra bientôt figurer que la noblesse de robe. Le tribunal se recrutait lui-même, l'édit de création lui ayant donné le droit de présenter au roi des candidats pour les offices qui deviendraient vacants. Enfin, et c'était là un résultat bien heureux pour le pays, malgré quelques résistances du côté des nouveaux juges encore attachés au vieux style normand, toutes ces coutumes particulières, tous ces statuts locaux qui gênaient tant les relations civiles et commerciales, allaient pouvoir se confondre dans une organisation judiciaire générale.

Aussi, malgré toutes les oppositions jalouses ou intéressées, la nouvelle cour de justice ne tarde pas à prospérer; la province entière témoigne à Louis XII la reconnaissance la plus vive au sujet de cette création; la majesté du tribunal ne déclinera que plus tard, quand le Parlement se laissera aller à montrer moins de sévérité dans ses choix, ou que les rois, malgré l'édit d'avril 1499, useront inconsidérément, pour se faire des partisans ou de l'argent, du droit que s'était réservé Louis XII de nommer aussi des juges, en cas de besoin.

Deux mois après son installation, l'Echiquier envoyait quelques-uns de ses membres remercier Louis XII à Orléans, et des délégués de l'Hôtel-de-Ville s'étaient joints à la députation.

En 1508, invité par une nouvelle députation pendant son séjour à Gaillon chez Georges d'Amboise, le roi vient avec Anne de Bretagne visiter l'Echiquier de Rouen. Grâce à lui et à son généreux ministre, la ville voyait maintenant un palais s'élever pour son tribunal sur l'emplacement de l'ancien clos aux Juifs. Roger Ango avait travaillé avec ardeur à ce *Palais royal*, comme on l'appela longtemps, peut-être en mémoire de ce que, à Paris, les rois avaient logé le Parlement dans leur propre palais. Il n'était pas terminé alors, il ne le sera complétement qu'en 1526; mais, depuis deux ans déjà, la grand'chambre du plaidoyer et la salle du conseil étaient en la possession des magistrats.

C'est le 24 octobre 1508 que Louis XII, accompagné de Lautrec, de Gaston de Foix, de Stuart d'Aubigny, vient s'asseoir sur le trône surmonté du dais fleurdelisé dressé dans l'angle de la grand'chambre, et, pour achever de rendre vaine l'opposition des prélats comme des barons, il confirme, par une nouvelle ordonnance, l'existence de l'Echiquier de Normandie, ainsi que la Charte aux Normands.

Une cour souveraine de justice ne pouvait voir avec plaisir, à côté d'elle, un collége de prêtres délivrant chaque année un coupable condamné à mort pour ses crimes et relâchant avec lui tous ses complices, quelque nombreux qu'ils fussent. L'Echiquier voulut donc contester le privilége de saint Romain. Mais le cardinal-légat Georges d'Amboise ne pouvait guère s'abstenir de soutenir son chapitre. L'Echiquier s'obstine cependant, et l'archevêque meurt avant la fin de la lutte, en 1510. En 1512, son neveu et successeur, Georges d'Amboise II, obtient du roi, malgré tous les efforts du premier président, le célèbre Jean de Selve, un édit confirmatif du privilége des chanoines. Le tribunal essaie en vain de résister, il est forcé de céder; et, jusqu'en 1597, les successeurs de Louis XII maintiendront intact le privilége de saint Romain.

Ce débat entre le chapitre et l'Echiquier, au sujet de la fierte, avait amené, en 1504, une scène scandaleuse de la part du clergé. Un conseiller clerc, Jean Le Monnier, était mort. L'Echiquier avait été convoqué à la cérémonie par les parents et amis du défunt. Dans la rue Saint-Nicolas, à la porte de la maison mortuaire, devant le corps exposé, une dispute violente s'élève entre les chanoines et les juges sur la question de savoir qui devait tenir les cordons du poêle. L'Echiquier en réclame l'honneur, puisqu'il s'agissait d'inhumer un conseiller; le chapitre prétend qu'il lui est dû, puisque le mort était conseiller chanoine. Pour mettre fin à ce débat déplorable devant la foule amassée, l'Echiquier, dans une pensée de transaction, ordonne à quatre conseillers-chanoines de s'emparer des cordons. Déjà le cortége était en marche et le chant commencé quand un membre du chapitre, Jean de Batencourt, réclame à haute voix contre ce qu'il appelle *la tyrannie de messieurs de l'Echiquier*. Cinq ou six de ses confrères applaudissent à ses paroles, le soutiennent et arrêtent le convoi, refusant d'aller plus loin si les conseillers-clercs n'abandonnent les coins du drap au chapitre. L'Echiquier tient bon, les chanoines insistent, font cesser le chant, éteindre les cierges, se dépouillent de leurs ornements, et, la croix du chapitre en tête, rentrent à la cathédrale, abandonnant le corps au milieu de la rue. L'Echiquier dut le faire rapporter dans la maison mortuaire, et, pressé par l'heure, retourner au château juger les procès. Dès qu'ils savent les magistrats partis, les chanoines reviennent en grand cos-

tume, croix en tête; ils lèvent le corps, chantent les prières, et, maîtres du poêle, terminent la cérémonie.

La risée publique avait fait justice de cette ridicule équipée du chapitre; mais l'Echiquier s'en était trop ému; il fait pleuvoir les assignations sur les chanoines. Georges d'Amboise est chargé par le roi d'évoquer l'affaire et donne tort aux juges.

En 1512, le temps des revers était arrivé pour Louis XII; ses armées étaient expulsées de l'Italie; les coalisés menaçaient la France à leur tour. La Navarre était envahie par les Espagnols, la Bourgogne par les Suisses, la Normandie par les Anglais, ainsi que la Picardie. La Trémouille d'abord, puis le sénéchal de Brézé, chargés de défendre notre province, faisaient appel à tous les hommes en état de porter les armes. Alors la population rouennaise ne se contente pas de se cotiser pour former une garde nombreuse, on la voit de nouveau sous les armes prête à défendre sa ville, et, dans ses rangs on remarque, outre les avocats et tous les légistes de la cité, les conseillers et présidents de l'Echiquier mêlés aux simples bourgeois, entre autres le premier président Jean de Selve, le même qui, devenu premier président du Parlement de Paris, treize ans plus tard, en 1525, après la déroute de Pavie, montera encore la garde sur les murs de la capitale.

La lutte des grands contre l'Echiquier n'avait pas cessé; la cour des Aides, le bailli et son lieutenant étaient mécontents de ne pouvoir plus administrer la ville sans contrôle; les échevins eux-mêmes et les conseillers municipaux étaient gênés de n'avoir plus seuls la police de la cité. Surtout cette égalité de tous devant la loi froissait l'orgueil des nobles et du clergé. La volonté formelle de Louis XII, le haut crédit du cardinal d'Amboise avaient forcé les mécontents à se modérer. Mais, après la mort du cardinal, en 1510, et celle du roi en 1515, tous les ressentiments entrèrent en lice pour amener François Ier à supprimer la cour sédentaire de justice. Malgré l'inamovibilité des juges, il était d'usage que, à chaque avénement nouveau, les membres du tribunal, pour être plus sûrs de ne pas se voir révoqués par le nouveau roi, lui envoyassent un don à titre de joyeux avénement. Cet usage subsistera jusqu'à Louis XIII. On s'était donc flatté que, à cette occasion, François Ier abolirait l'institution de son prédécesseur. Son premier soin fut, au contraire, de la confirmer, six jours après son arrivée au trône,

le 7 janvier. Un mois plus tard, pour plus d'uniformité dans son royaume, il imposait à l'Echiquier de Normandie le nom de Parlement, comme le portaient déjà les autres cours souveraines de justice en France. Les barons et les prélats attérés essayèrent en vain de faire revenir le roi sur sa décision; la routine elle-même de la municipalité rouennaise s'émut de ce changement de nom.

Bientôt la royauté sentit le besoin de créer une chambre nouvelle au Parlement de Normandie. C'était à Rouen qu'étaient amenés les criminels de toute la province, et la marine ne manquait pas de fournir son contingent. En attendant qu'on pût les juger, on les entassait à la Conciergerie ou prison du Palais. dans des lieux obscurs, remplis d'immondices, sans eau pour se laver ni pour boire. L'humidité et le mauvais air y faisaient pulluler les maladies, et les audiences du Parlement étaient souvent troublées par les cris et les hurlements de ces malheureux prisonniers qui préféraient la mort à un aussi infernal séjour. Pour accélérer leur jugement, en mai 1519, François Ier créa donc une *Tournelle*, c'est-à-dire une chambre où les juges devaient se succéder chaque année pour punir les crimes. Un président et huit conseillers nouveaux furent institués pour former ce tribunal qui dut siéger dans un bâtiment situé derrière le Palais. On frémit quand on voit quelles peines horribles ordonnait chaque jour la Tournelle. Toute fille coupable d'infanticide était brûlée vive, et ce terrible châtiment ne diminuait pas le nombre des filles abusées qui faisaient disparaître les fruits de leur faute. Les faux-monnayeurs étaient asphyxiés dans l'eau bouillante, *bouillis tout vifs*, selon l'expression du temps. Le feu et l'échafaud étaient en permanence au Vieux-Marché; on y conduisait tout nus les brigands et les meurtriers. D'autres fois, on leur coupait le poing droit au carrefour de la Crosse, on leur arrachait avec des tenailles rougies au feu le gros des jambes et des bras sur le parvis Notre-Dame, puis on les traînait au Vieux-Marché. Là, on leur perçait la langue d'un fer chaud, on les enchaînait à un pilier, on les laissait se consumer au milieu d'un bûcher allumé autour d'eux. D'autres fois encore, les condamnés au bûcher étaient attachés assez haut pour pouvoir être plusieurs fois présentés aux flammes, puis relevés, avant d'être précipités dans le feu.

Ces peines ne semblèrent pas encore assez cruelles aux juges

de la Tournelle, ils inventèrent le supplice de la roue. Le 17 juin 1534, Pierre Simon, *enfondreur de maisons*, en donne le premier à Rouen le lugubre spectacle : couché sur un ratelier de bois, il a les bras, les jambes, les cuisses, les flancs brisés en quatre endroits à coups de barres de fer, puis il est étendu sur une roue jusqu'à ce qu'il ait rendu le dernier soupir. Pendant trois jours, trois nuits et cinq heures, on entendit les hurlements de douleur du supplicié, soixante-dix-sept heures de tortures indicibles ! Mais ces cruautés n'empêchaient pas les vols, les effractions, les assassinats. La foule s'endurcissait à la vue de ces actes de barbarie qu'elle avait sans cesse sous les yeux et qu'elle allait voir comme un spectacle intéressant; elle s'habituait au sang, elle ne pouvait guère se moraliser, et les juges étaient à bout d'inventions de tortures. Ainsi, le 4 décembre 1557, on verra le bourreau, « saisissant un condamné, « lui couper la main droite et la main gauche, le coucher sur « une croix de fer en forme de croix de Saint-André, *chaude*, « *toute rouge*, et, ce fait, lui rompre et casser tous les membres, « puis le mettre sur une roue où il demeura quelque temps, et « enfin le jeter en un feu ardent, la face la première, où son « corps fut mis en cendre qui fut jetée au vent[1]. »

Quelquefois le condamné, au moment d'être livré au bourreau, montrait des *lettres de rémission* obtenues du roi par des amis puissants ou une famille en pleurs; mais le Parlement n'y avait pas toujours égard, tant il savait combien il était facile de les surprendre à la *faiblesse* ou à l'inconstance du souverain. Il ne s'arrêtait, pas toujours encore, que devant les lettres de *cléricature*. Le condamné avait aussi la ressource, pendant le trajet de la prison au marché, de s'échapper, s'il pouvait, des mains de ses gardiens, et de se réfugier dans une des églises qui se trouvaient sur le parcours : Saint-Lô (rue du même nom), Saint-Antoine et Saint-Jean (situées dans l'origine, l'une près du Marché-Neuf et l'autre sur cette place même), Notre-Dame-de-la-Ronde (rue Thouret), Saint-Michel, Saint-Georges, Saint-Eloi (sur le Vieux-Marché).

Le 2 août 1517, François Ier fait à Rouen sa joyeuse entrée, entouré d'une cour brillante, et le cardinal Georges d'Amboise II le reçoit à la cathédrale. Le lendemain, c'est le tour de la reine.

[1] M. Floquet, *ibidem*, premier vol., p. 442.

Le 9, le procureur de la ville, Jean Heuzé, avec quatre échevins, va offrir au roi une salamandre d'or assise sur une terrasse; à la reine, une lourde coupe de même métal. La reine-mère, Louise de Savoie, dont on sait les prodigalités et l'influence funeste sur l'esprit de son fils, la duchesse d'Alençon, sœur du souverain, M. de Boissy, grand-maître de France, l'évêque Duprat, chancelier du royaume, si fameux par ses dilapidations et par l'ardeur avec laquelle il a poussé le roi à faire argent de la vénalité des charges, reçoivent aussi de riches présents, selon l'usage établi chaque fois que la cour ou quelque grand personnage arrivait dans une ville. Le 11, François Ier vient s'asseoir, dans la grand'chambre du palais, sous le dais fleurdelisé; il adresse aux membres du Parlement les félicitations les plus élogieuses; pendant tout ce temps, les Rouennais se livrent aux réjouissances.

Il n'en fut pas de même huit ans plus tard; alors le roi était vaincu et prisonnier à Pavie; la France entière était plongée dans le deuil et l'inquiétude. A Rouen, les conseillers de ville ordonnaient aux quarteniers d'assembler les jeunes gens, chacun dans son quartier, et de les mettre tous sous les armes. Ceux de Cauchoise se réunissaient au Vieux-Palais; ceux de Beauvoisine et de Bouvreuil, sur la place du château; ceux de Saint-Hilaire, au cimetière de Saint-Ouen; ceux de Martainville, à la Vieille-Tour. Pendant trois jours, ils restèrent ainsi prêts à tout événement; puis, le 7 mai, ils se réunirent, arquebusiers, arbalétriers, piquiers, etc., au nombre de 8,200, traversèrent le pont et se rendirent aux bruyères Saint-Julien, pour y être passés en revue.

La tranquillité se rétablit ensuite dans la ville, mais la jeunesse aimait à se voir sous les armes. Peu de temps après, ayant appris qu'une troupe de voleurs détrousse les marchands dans le Vexin, elle sollicite du Parlement l'autorisation d'aller repousser ces malfaiteurs. A trois lieues de la ville, elle apprend que, sur le bruit de sa marche, les brigands se sont enfuis; elle revient alors sur ses pas. Surprise par la nuit, elle est obligée de se reposer dans les villages environnants et n'y trouve que du lait pour toute nourriture. La malignité publique s'empare de cette mésaventure et surnomme l'expédition *la guerre au lait*[1].

[1] Farin, *ibidem*, premier vol., p. 385 à 387.

En 1531, sur l'ordre du roi, le dauphin François, empoisonné peu d'années après par son échanson Montecuccoli, peut-être à l'instigation d'Antonio de Leyva et de Ferdinand de Gonzague, généraux de Charles-Quint, arrive à Rouen avec le titre de gouverneur de Normandie. Comme il était âgé de quatorze ans seulement, l'amiral Chabot de Brion avait été chargé de l'accompagner, à titre de lieutenant-général. L'ordonnance royale conférait au jeune prince le droit de siéger au Parlement sous le dais fleurdelisé, honneur réservé jusqu'alors au souverain seulement; le Parlement fut froissé de cette prérogative exceptionnelle. Il le fut bien plus encore quand il vit l'autorisation donnée au favori de mander auprès de sa personne, au nom du dauphin, partout où bon lui semblerait, les membres de la haute cour, soit ensemble, soit séparément.

Pour s'expliquer une décision pareille de la part de François I[er], si fier, si jaloux de son autorité souveraine, il faut remonter à six ans de là. Alors, pris de découragement dans sa prison de Madrid, dangereusement malade et n'espérant plus revoir son royaume, il avait abdiqué en faveur du dauphin par un acte qu'il avait fait parvenir en France et qui fut repoussé par les États. Rendu à la liberté, il avait repris l'exercice du pouvoir; mais cette abdication, qui n'a jamais été solennellement révoquée par lui, n'en pouvait pas moins paraître suffisante pour placer l'héritier du trône dans une position supérieure à celle des dauphins de France.

D'ailleurs, il y avait peut-être encore une autre cause : il est probable que le roi, en autorisant son jeune fils à exercer ainsi une partie des droits régaliens, voulait déjà laisser percer son mécontentement contre les juges normands qui s'étaient permis de faire opposition à quelques-uns de ses édits[1]. Ainsi, cette même année 1531, le souverain ayant accordé à Arthur de Cossé la survivance du bailliage de Caux tenu par René de Cossé, père de ce jeune homme, le Parlement de Normandie avait refusé d'enregistrer cette ordonnance royale. Aliéner ou engager d'avance le domaine de la couronne, c'était, disait-il, appauvrir, sans prévision des besoins de l'avenir, la puissance royale. De plus, il avait adressé déjà d'humbles remontrances au monarque au sujet des étrangers nommés par lui juges au

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 470.

tribunal de Rouen. En effet, afin de récompenser des hommes obligés d'abandonner l'Italie pour s'être attachés à sa cause, François Ier en avait nommé conseillers à Rouen plusieurs qui ne savaient ni parler, ni comprendre la langue française. Un instant même il avait songé à ne plus nommer pour la ville et la province des conseillers normands, sous prétexte d'éviter « l'amitié, affinité, parentage et cognoissance qu'il est à présu« mer que le juge peut avoir avec ceux de son pays. » Quel respect pouvait avoir la population pour des arrêts rendus par des magistrats qui comprenaient peu ou point la langue des plaideurs, qui ne savaient rien des lois et usages de la province où ils étaient chargés de rendre la justice ! Que de jugements faux durent être prononcés par eux, d'autant plus que la coutume de Normandie n'était pas encore écrite ; elle ne le sera que sous Henri III !

Mais ce qu'il y eut de plus malheureux encore, si c'est possible, ce fut la vente des offices de judicature par la royauté. La vénalité des charges avait introduit dans le Parlement des hommes indignes d'y siéger. Louis XII lui-même en avait donné l'exemple ; François Ier, toujours à court d'argent pour subvenir aux frais de ses guerres d'Italie et de son luxe, la pratique ouvertement. En 1543, on voit arriver à Rouen en un seul jour vingt-deux conseillers nouveaux, et le Parlement, dominé par les ordres du roi, ne peut les repousser. Il en résulte de la négligence, des désordres, des indiscrétions fâcheuses dans le soin du Parlement. Les mercuriales des présidents étant impuissantes à arrêter les révélations des secrets du conseil, on imagine un singulier moyen pour les empêcher. Le prieuré de Saint-Antoine, au Marché-Neuf, conservait une relique en grand renom alors ; c'était, disait-on, un bras de son saint patron. Chaque fois que les indiscrétions étaient à redouter dans un procès, le président faisait apporter la relique par deux Antonins (moines de Saint-Antoine), précédés des huissiers-audienciers tenant la *verge* en main. A son entrée dans la grand'-chambre, toute la cour se levait, tous ses membres juraient *sur le bras de monsieur sainct Anthoine* de garder religieusement les secrets de la procédure. Mais il paraît qu'on oubliait ce serment avec trop de facilité ; plusieurs fois on vit porter la relique au palais.

La démoralisation, la débauche même envahissait le sanc-

tuaire de la justice. On ne parlait plus que de conseillers intempérants ou assez avides pour vendre leur conscience aux plaideurs, afin de se faire de l'argent. D'autres n'acceptaient ni or, ni argent; mais ils recevaient volailles et gibier qu'ils faisaient revendre ensuite aux domestiques ou aux marchands. Il fallut même défendre aux conseillers de recevoir chez eux les sollicitations des belles plaideuses et d'abuser d'elles. Nulle femme n'était assurée de gagner son procès si elle n'était belle, ou bien si elle n'amenait avec elle *belles filles et chambrières*. On voyait des conseillers ne pas se gêner pour entrer ostensiblement dans les maisons de débauche. Voilà quels étaient les résultats de la vente des offices de judicature par la royauté.

Mais François Ier, quand il sut ces désordres, ne fut pas assez juste pour s'en prendre à lui-même. Déjà mécontent des résistances patriotiques des juges de Normandie aux lettres-patentes par lesquelles il avait voulu, malgré l'édit rendu par lui-même au commencement de son règne, aliéner une partie du domaine royal pour donner au sieur d'Argouges la châtellenie de Gavray, au comte de Carpi, en 1528, les seigneuries de Breteuil et de Conches, il avait conservé un profond ressentiment du refus fait par le Parlement de Rouen d'enregistrer les lettres royales pour la survivance du bailliage de Caux, en 1531. D'ailleurs, il était animé par les rapports malveillants de son chancelier Poyet, successeur de Duprat et ennemi acharné de la cour de Rouen. Poyet, sur une fausse accusation de falsification du sceau, avait fait condamner le vicomte de Neufchâtel et s'était fait adjuger ses biens. Heureusement pour la femme et les enfants de ce malheureux officier, le Parlement de Normandie avait réussi à arracher à l'avidité du chancelier quelques débris de la fortune ainsi volée par lui. Poyet ne l'avait jamais pardonné aux juges normands. Aussi profite-t-il de quelques arrêts injustes ou irréguliers rendus par eux et des désordres qui existaient dans leur sein pour exciter la colère du roi. En 1540, François Ier vient lui-même à Rouen humilier le Parlement, et il l'interdit le 17 septembre. Les magistrats, qui avaient été mandés à l'abbaye de Saint-Ouen pour entendre cet arrêt, durent retourner au palais, à travers la foule amassée, afin de remettre aux envoyés royaux le sceau de la chancellerie. Le même jour, des lettres royales furent placardées dans la ville, pour informer les habitants de la clôture du palais. Cependant,

comme la conciergerie était pleine de prisonniers détenus depuis longtemps et attendant leur jugement, le roi choisit quelques membres du Parlement pour tenir les audiences à la Tournelle, à titre de commissaires royaux ; d'autres furent envoyés tenir les *grands jours* de Bayeux.

On appelait ainsi, selon l'expression de François Ier lui-même, une *juridiction souveraine ambulatoire* composée de quelques magistrats qui allaient, par intervalles et en vertu d'une commission spéciale du roi, tenir des audiences loin de leur ressort. Ils étaient chargés de punir les puissants, les riches qui abusaient de ce qu'ils étaient éloignés du centre d'un tribunal pour vexer les pauvres, opprimer les faibles et intimider les juges inférieurs. Dans toutes les provinces du royaume, dans la Normandie entre autres, beaucoup de gentilshommes, refoulés de l'Italie par les revers de la guerre, se livraient, avec les aventuriers qui avaient servi sous leurs ordres, aux excès, au pillage, aux violences. La Basse-Normandie surtout était en proie aux ravages, aux viols, aux brigandages de toute sorte. Les juges des *grands jours* de Bayeux remplirent leur mission avec tant de zèle, d'énergie, d'impartiale justice, voyageant à leurs frais pour rechercher, constater, punir les crimes et les abus, que, le 16 décembre 1540, ils reçurent ordre de revenir à Rouen.

Le 7 janvier suivant, le Parlement de Normandie était enfin rétabli, grâce aux instances de Georges d'Amboise II, hormis neuf conseillers qui demeurèrent provisoirement interdits. Il eût été à désirer que ce fussent ceux qui s'étaient le plus signalés par leurs indiscrétions et leurs désordres ; mais la vengeance du roi et celle du chancelier Poyet avaient choisi leurs victimes. Il y eut plusieurs de ces conseillers qui, après de rigoureuses poursuites, reconnus enfin innocents, furent alors réintégrés dans leurs offices. Mais le Parlement dut d'abord se taire et obéir devant un despote qui cent fois s'était joué des droits des Parlements et avait énervé leur juridiction sous les prétextes les plus frivoles.

En 1544, quand la Normandie ne peut plus suffire aux exigences incessantes d'un monarque dont les guerres désastreuses et la folle prodigalité ont épuisé le trésor, arrive à la seule ville de Rouen une nouvelle demande de 64,000 livres Les habitants, dont la détresse ne saurait se peindre, implo-

rent la protection du Parlement ; mais il est forcé d'avouer que le roi n'admettrait pas ses remontrances.

Épuré par l'exil, le Parlement se montrait digne du respect de tous. En 1542, au plus fort de la guerre entre la France et l'empire, chacun de ses membres s'était cotisé pour envoyer au roi une somme de 2,000 écus. En 1544, non remboursés encore, ayant plus d'une année de gages en arrière, les juges prêtent encore pareille somme. Deux mois plus tard, les Anglais menacent Rouen. Les murs sont en ruines, les fossés comblés, la municipalité sans ressources ; aussitôt, toute la population se met au travail, à la voix du Parlement, sous la direction de l'ingénieur Hieronimo ; mais le roi, loin d'en savoir aucun gré à la ville et à son tribunal, se plaint encore de ce qu'on a fait trop peu. Il fait emprisonner des conseillers, des chanoines, des notables, parce qu'ils sont en retard de quelques jours pour le paiement de leurs taxes ; il ordonne de jeter dans les prisons tous ceux des habitants qui ne s'empresseront pas de s'acquitter de toutes les sommes qu'ils se sont engagés à fournir ; de détenir douze des bourgeois les plus solvables jusqu'à ce que tout le monde ait achevé de compléter les souscriptions promises. Il fallut trouver 96,000 livres pour obtenir la liberté des captifs.

Au mépris de la Charte aux Normands, de cent édits, de toutes les déclarations royales, les nobles et les riches, quand ils voient le Parlement ainsi malmené par la royauté, se dérobent à sa justice, évoquent leurs affaires au grand conseil du roi, tourmentant, ruinant à leur aise les habitants trop pauvres pour aller chercher au loin la justice, ou trop faibles pour lutter.

Quel était, depuis la mort de Louis XI, l'état du commerce à Rouen ? Nous le trouvons frappé d'une langueur sans cesse croissante. Depuis le commencement du XVI[e] siècle, la fabrique de draps, qui formait la plus riche et la plus forte partie de son industrie, alla toujours en déclinant[1]. Les manufactures des drapiers d'Elbeuf et de Louviers prospéraient de plus en plus aux dépens de celles des Rouennais. François I[er] achevait la ruine de ces derniers en accordant aux drapiers de Darnétal les mêmes priviléges qu'à ceux de Rouen. Cependant il restait encore à la ville ses relations maritimes avec l'étranger. En 1503, les ambassadeurs vénitiens avaient compté jusqu'à deux cents

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 467.

voiles sous ses murs. Mais ces relations sont frappées de décadence lorsque, en octobre 1517, François Ier détermine la création de la ville Françoise, bientôt nommée le Hâvre de Grâce. Situé à l'embouchure de la Seine, ce port, qui semble placé là pour arrêter les navires au moment où ils se disposent à remonter le fleuve, va préparer la révolution maritime qui doit tant diminuer la navigation fluviale et l'importance du port de Rouen[1].

Ajoutez à cela des impôts qui ne cessent d'augmenter, la famine qui souvent sévit, et ces maladies épidémiques et contagieuses qui chaque année désolent les quartiers encombrés et sales de notre ville, surtout pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre. Après les vacances fixées par l'édit d'avril 1499 de la mi-juillet à la fin de septembre, quand l'Echiquier rentrait le 1er octobre, la ville était presque déserte. En 1521, d'après Taillepied, on vit l'herbe croître d'un pied dans les rues. Aussi, dès 1511, Louis XII avait-il retardé les vacances de quarante jours et reculé la rentrée jusqu'au lendemain de la Saint-Martin d'hiver (12 novembre). C'est depuis cette ordonnance que les vacances des tribunaux et du barreau commencent en septembre et finissent au commencement de novembre.

Sous François Ier, la famine et la peste sévirent plus meurtrières que jamais. En 1522, à la suite d'une épidémie, la paroisse de Saint-Maclou, sur ses 15,000 habitants, avait à peine quarante communiants le dimanche.

En 1544, par suite de toutes les taxes royales, la misère est atroce dans Rouen. Les membres du Parlement donnent l'exemple des souscriptions et de la charité; ils convoquent chaque jour les riches dans une réunion qu'on nomme alors la *Chambre des pauvres*, ils provoquent partout les aumônes et organisent une assistance publique. En même temps ils interviennent dans la police de la ville pour assurer l'approvisionnement, prescrire des mesures de salubrité et prévenir les désordres. Avec les 6,000 livres léguées par un clerc défunt, Guillaume Tulles, ils ouvrent des écoles gratuites pour les petits enfants.

En 1546, la peste est si acharnée que, après plus d'une année d'efforts infructueux pour la faire disparaître et secourir la population, le Parlement songe un instant à demander au roi l'autorisation de se transférer ailleurs. Il reste néanmoins, retenu

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 467.

par le sentiment du devoir et de l'humanité, mais il perd plusieurs de ses membres. La peste exerçait d'effroyables ravages parmi les malheureux prisonniers entassés à la Conciergerie, et le Parlement siégeait tout auprès. Tout ce qui lui était possible, c'était de faire transférer les pestiférés sous les voûtes de la partie méridionale du Palais.

Dans l'intérieur de la ville, il y avait alors plusieurs hôpitaux, entre autres celui de la Madeleine, place de la Calende; celui de Saint-Vivien, fondé vers le milieu du XIVe siècle par Jean Lefebvre, maire de Rouen, détruit seulement vers le milieu du XVIIIe, et dont, en 1826, les maisons portant sur la rue du même nom les numéros 53 et 55, marquaient encore l'emplacement. Mais ils étaient loin de pouvoir suffire, et, en 1537, le Parlement faisait transporter les pestiférés dans une dépendance de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, appelée la ferme du Petit-Aulnay. Dans la suite, considérablement agrandie par des acquisitions successives, cette ferme va servir à fonder les hôpitaux de Saint-Louis et de Saint-Roch ou Lieu-de-Santé[1], en 1654.

Enfin, la sollicitude du Parlement s'étendait jusque sur les forçats des galères qui stationnaient souvent dans le port de Rouen. Les capitaines de ces navires, pour compléter leur chiourme, se faisaient livrer les condamnés en tourbes (*turba*, foule), pêle-mêle, avant l'expiration des délais pour l'appel, souvent même avant leur jugement en premier ressort; et, une fois qu'ils les tenaient, ils faisaient de grandes difficultés pour les rendre, sur les lettres d'appel ou les sentences de la cour; ils les retenaient sur les bancs de douleur longtemps après l'expiration de leur peine. En 1545, le Parlement, effrayé de ces abus, refuse de livrer au capitaine des galères, baron de la Garde, 350 prisonniers pour compléter les rameurs de ses sept navires, avant qu'il ait relâché ceux qui avaient fini leur temps; le roi blâme les juges normands de cet acte de justice et d'humanité, disant que cela ne les regardait pas. Néanmoins, ils chargent deux de leurs collègues de veiller à ce qu'on ne délivre aux capitaines d'autres prisonniers que ceux qui devaient leur être remis.

[1] Aᵈʳᵉ L..., *Lettres sur la Ville de Rouen*, p. 109 à 112.

CHAPITRE III[1].

LA RENAISSANCE. — SON INFLUENCE SUR LES ARTS DANS ROUEN. — MONUMENTS DUS AUX DEUX GEORGES D'AMBOISE : PALAIS DE JUSTICE, BUREAU DES FINANCES, TOUR DE BEURRE. — CLOCHE DE GEORGES D'AMBOISE. — PALAIS DE L'ARCHEVÊCHÉ. LA FLÈCHE DE LA CATHÉDRALE. — TOMBEAUX DE LA CHAPELLE DE LA VIERGE. — PORTAILS DES LIBRAIRES ET DE LA CALENDE. — SAINT-MACLOU. — SAINT-OUEN — LÉGENDE SUR ALEXANDRE DE BERNEVAL. — SAINT-JEAN. — HÔTEL DU BOURGTHEROULDE. — FAÇADE EN BOIS DE SAINT AMAND. — FONTAINE DE LISIEUX. — CHAPELLE DE SAINT ROMAIN. — AÎTRE SAINT-MACLOU. — MAISONS A FAÇADES EN BOIS. — LES IMPRIMEURS LALLEMANT. — ORDRES MONASTIQUES.

Heureusement la Renaissance console un peu de l'histoire politique à cette époque.

Nous l'avons vu, le moyen-âge avait pris fin après la mort de Jeanne Darc. Son dévouement avait ranimé les courages et amené l'expulsion des Anglais; la libération du sol sacré de la patrie avait réveillé les esprits du long engourdissement où ils étaient plongés depuis plusieurs siècles. Les idées d'émancipation, d'indépendance commençaient à naître. Il y eut des hommes qui se rappelèrent cette antiquité grecque et latine dont les républiques avaient jeté tant d'éclat sur le monde ancien, et qui voulurent l'étudier. Alors, la tradition locale

[1] M. Arist. Guilbert, *ibid.*, p. 472 à 474.

perdit de plus en plus son influence. Les idées, les faits, les arts, tout changea de forme; il s'établit comme un mouvement intellectuel et moral de transition entre le passé et l'avenir; c'est ce qu'on a nommé dans l'histoire la Renaissance. Elle a produit le siècle de Léon X et de François Ier, cette résurrection artistique et littéraire commencée par les savants et les artistes byzantins, sur les traditions de l'ancienne Grèce, lorsque, après la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453, ils émigrèrent en Italie, puis en France. Elle a brillé de tout son éclat, en Italie sous les Médicis, en France sous François Ier. Elle a fait surgir en Italie les grands peintres, les grands architectes et sculpteurs, Raphaël, Michel-Ange, Benvenuto Cellini; les savants, les poètes, Pic de la Mirandole, l'Arioste, le Tasse, tant d'autres dont les noms resteront impérissables; elle a donné naissance à ces merveilles de Florence surtout et de la Rome nouvelle. En France, elle nous a laissé tous ces écrits, tous ces monuments qui font la gloire de la fin du XVe siècle et du XVIe tout entier.

A Rouen, la culture intellectuelle ne s'étendit pas au-delà de quelques esprits distingués du Parlement et des Palinods. L'ensemble de la population était trop positif, trop exclusivement adonné au commerce et à l'industrie pour qu'il en pût être autrement. Aussi le souffle de la Renaissance eut-il peu d'influence sur l'enseignement général des écoles [1] qui, sous la direction exclusive du clergé, ne s'élevait guère au-dessus des éléments de la grammaire et des arguties de la scholastique. Mais dans les arts, la Renaissance a produit ces chefs-d'œuvre qui excitent encore l'admiration des connaisseurs. Nous en sommes surtout redevables aux deux cardinaux Georges d'Amboise, l'oncle et le neveu. D'abord, mentionnons le palais de l'Echiquier, notre Palais-de-Justice, que la France entière nous envie et que l'architecte Roger Ango, peut-être aussi le maître maçon Roulland Le Roux, eurent l'heureuse pensée de rattacher à cette immense salle dont le corps municipal, de concert avec le bailli, avait élevé les premières assises en 1493, près du Marché-Neuf, pour servir de lieu de réunion aux marchands, de *parloir aux bourgeois*, comme on disait alors. C'est l'ancienne salle des Procureurs, nommée aujourd'hui salle des Pas-Perdus. En 1509,

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 472, 473.

Georges d'Amboise Ier a fait élever, sur la place du parvis de Notre-Dame, à l'angle de la rue du Petit-Salut, l'hôtel du *Bureau des Finances*, autrefois *Cour des Aides*, réuni en 1705 à la *Cour des Comptes*, rue des Carmes[1]. Un déplorable plâtrage cache aujourd'hui une partie de sa façade. La *Tour-de-Beurre*, à la cathédrale, commencée en 1485 par l'archevêque Robert de Croixmare, avec le produit des dispenses accordées aux fidèles par le pape Innocent VIII pour donner le droit de manger du beurre pendant le carême, dans les diocèses de Rouen et d'Evreux, fut également terminée par lui, en 1507.

Le 29 septembre de l'année 1500, il donna 4,000 livres, monnaie du temps, pour y suspendre une cloche qui se faisait entendre à six ou sept lieues à la ronde. Fondue le 2 août 1501, après des processions autour de l'église et de l'archevêché, par Jean Le Machon, de Chartres, qui en mourut de joie au bout de vingt-six jours, elle pesait environ 36,000 livres, d'après Taillepied, avait trente pieds de tour au bas et dix en haut. Fêlée en 1786, quand on la sonna pour fêter l'arrivée de Louis XVI, elle fut brisée en 93, on en fit des canons et des médailles. C'est encore Georges d'Amboise Ier qui a fait commencer la construction du grand portail de la façade occidentale, en 1509; il a été continué par Georges d'Amboise II et terminé en 1530. Le palais archiépiscopal, commencé par le cardinal d'Estouteville, en 1461, fut aussi achevé par le grand cardinal. Rouen lui doit plus encore: sans cesse préoccupé des besoins de la population, de 1500 à 1510, il se concerte avec les échevins pour faire amener, à frais communs entre lui et la municipalité, les eaux de Darnétal à l'est et celles d'Yonville à l'ouest, dans la ville alimentée jusqu'alors seulement par les sources de Gaalor et de Notre-Dame.

Son neveu et successeur, Georges d'Amboise II, outre ce que nous avons vu ci-dessus, le 30 avril 1544, écrit au chapitre qu'il affecte toutes ses terres et seigneuries de Vauvray, de Bussy, de la Chapelle, de Cernon et autres, jusqu'à concurrence de 1,800 livres tournois, pour aider à l'achèvement de la flèche construite de 1543 à 1544, par l'architecte rouennais Robert Becquet, sur la tour centrale de la cathédrale; c'est la pyramide en bois incendiée par la foudre le 15 septembre 1822. Aussitôt

[1] M. Licquet, *Rouen, son histoire, ses monuments*, etc.

alors une souscription publique s'est organisée pour la reconstruire en fonte, sur les dessins de l'habile architecte Alavoine. Les travaux ont été continués jusque vers 1848, et il ne reste plus à poser que le faîte, composé d'une galerie circulaire, avec flèche au-dessus et clochetons aux quatre angles, à l'endroit où finit la tour en pierre et où commence la fonte. Le tout est resté prêt dans les chantiers de la cathédrale. Mais les besoins du temps, l'incurie du gouvernement impérial ou le mauvais vouloir ont arrêté jusqu'ici la fin des travaux.

On doit encore à Georges d'Amboise II le couronnement de la chapelle de la Vierge, la grille en cuivre doré qui entourait le chœur, et le tombeau dans lequel sont renfermés ses restes et ceux de son oncle, construit sur les plans et sous la direction du maître maçon Roullant le Roux, de 1516 à 1521[1].

Un juste sentiment de reconnaissance nous a fait mentionner d'abord ce que nous devons aux deux cardinaux d'Amboise. Mais, en dehors de leur généreuse inspiration, le mouvement de la Renaissance a produit encore dans Rouen d'autres monuments. Dans la chapelle de la Vierge, à la cathédrale, en face du tombeau de ces deux prélats, est celui de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, construit par ordre de sa veuve, Diane de Poitiers. Ce monument, l'escalier de la bibliothèque, sur le côté gauche de la cathédrale, et la clôture de la sacristie, datent aussi de la fin du xve et du commencement du xvie siècles[2].

La tour de Saint-Romain, depuis longtemps commencée, et dont quelques fenêtres inférieures, dans la cour de l'Albane, présentent le plein cintre du xie siècle, était terminée en 1477, sous l'épiscopat du cardinal d'Estouteville[3].

Pendant que Jean Salvart réparait le chœur de l'église Notre-Dame, d'autres artistes non moins illustres s'occupaient des portails latéraux, celui de la Calende et celui de la cour des Libraires. Ce dernier, ainsi nommé parce que, de chaque côté de la cour, se trouvaient des échoppes de libraires, avait été d'abord un cimetière qu'on avait abandonné à la suite d'un

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 474.
[2] Id. *ibidem*.
[3] M. Licquet, *ibidem*, p. 61 à 64, *passim*.

meurtre commis dans son enceinte. Commencé en 1280, il était terminé en 1478. L'avant-portail qui le précède et que l'on a réparé de nos jours fut commencé en 1481, et sa claire-voie fut renversée par le vent le 3 février 1638[1]. Ce portail attire surtout l'attention par des médaillons grotesques « représentant, « pour la plupart, des moines avec des têtes d'animaux et dans « des attitudes burlesques : ici, un pourceau jouant du violon ; « là, le bouc du sabbat appelant les sorcières avec sa sonnette ; « ailleurs, une Elfe ou syrène du moyen-âge, peignant devant « un miroir sa chevelure ondoyante ; en plus, des légendes « tirées des romans de chevalerie, des fabliaux et des lais du « moyen-âge sculptées sur la pierre ; au-dessus, une scène « pieuse de la bible[2]. » Que signifie ce grotesque amalgame de la satire bouffonne et de la piété ? Nul ne saurait pénétrer dans la pensée des sculpteurs du temps, mais on peut se demander si ces *maçons* n'ont pas voulu traduire sur la pierre, au-dessus d'une des portes du temple, « *leur jalousie contre les moines et les chanoines riches, oisifs et relâchés dans leurs mœurs.* »

Saint-Maclou, commencé en 1437, sur les plans de l'architecte Pierre Robin, était terminé en 1521. C'est une véritable châsse en pierre.

Œuvre la plus élégante du gothique flamboyant, *fille aînée de Monseigneur l'archevêque*, comme elle s'intitulait, où l'on conservait les saintes huiles pour l'usage de tout le diocèse, elle est remarquable encore par ses portes en bois, attribuées au célèbre sculpteur Jean Goujon. Son clocher, ébranlé par le vent en 1705, fut en partie abattu en 1735, parce qu'il menaçait ruine ; le reste tombait à la révolution ; du plomb de sa toiture on a fait des balles. On vient de le reconstruire avec un véritable bonheur artistique.

Alexandre de Berneval était mort avant d'avoir terminé la grande et majestueuse nef de l'abbaye de Saint-Ouen, commencée en 1318, et dont les piliers et la voûte hardie étonnent et frappent par leur légèreté, leur simplicité grandiose. Une tradition dont la vérité n'a jamais été prouvée veut qu'il ait tué, par jalousie, un de ses élèves qui avait fait une des rosaces la-

[1] M. Licquet, *ibidem*, p. 51 à 55, *passim*.
[2] M. Chéruel, *Hist. de Rouen sous la domination anglaise*.

térales plus belle que la rosace opposée exécutée par lui-même. Quoi qu'il en soit, son œuvre n'est pas restée inachevée, et la Renaissance a posé au-dessus de l'église cette tour terminée par une couronne de David, qui semble suspendue dans les airs. Alors aussi s'élevait la somptueuse maison abbatiale que nous ne possédons plus et où logèrent tant de fois les rois de France pendant leur séjour à Rouen, depuis Henri II jusqu'à Louis XIV.

Comme le fait observer M. de la Quérière, la plupart des anciennes églises gothiques de Rouen ont été réédifiées à la fin du XVe et dans la première moitié du XVIe siècle. Celle de Saint-Jean, la plus grande, la plus ornée de toutes, sur l'ancien Marché-Neuf, était la seule dans la ville qui possédât de doubles collatéraux. Ce qui en restait a été démoli récemment pour le percement des rues Jeanne-Darc et de l'Hôtel-de-Ville.

Vers le commencement du XVIe siècle, on commence à bâtir des maisons dans le voisinage de l'église Saint-Eloi jusqu'à la rue du Vieux-Palais. Là s'élève alors l'hôtel du Bourgtheroulde, fondé par les deux Guillaume Le Roux, père et fils, seigneurs de ce nom. Ainsi, le Vieux-Marché se trouve, à cette époque, séparé en deux parties dont l'une, la plus orientale, a formé notre place de la Pucelle, d'abord nommée le Marché-aux-Veaux.

Vers le même temps, l'église Saint-Laurent voit se dresser au-dessus de son portail principal cette tour élégante et gracieuse à la conservation de laquelle il est à craindre qu'on ne songe pas assez de nos jours.

La façade en bois du principal corps de logis de Saint-Amand et la tourelle de ce monastère; la fontaine de Lisieux [1], construite en 1518 et adossée à l'ancien palais de l'évêque de cette ville, avec ses sculptures représentant Apollon vêtu d'une manière bizarre et jouant de la harpe, au-dessus de lui le cheval Pégase, au-dessous une figure à trois têtes (symbolisant la logique, la physique, la métaphysique) dont on a fait la *philosophie*, les neuf muses distribuées dans le bas du massif en pierre; puis des rochers, des arbres, des gazons, des moutons, composant les accessoires de ce mont Parnasse, et dont un des deux robinets, dans le réservoir, servait à produire les grandes eaux les jours de réjouissances occasionnées par le passage à

[1] M. Licquet, *ibidem*, p. 234.

Rouen des rois, des reines et des grands personnages; enfin, la fontaine de la Crosse, entièrement restaurée en 1531 et reculée récemment afin d'élargir le carrefour, appartiennent aussi à l'époque de la Renaissance.

Si l'hôtel du Bec, construit vers 1420, et la chapelle Saint-Marc, élevée en 1435[1], peuvent se rattacher chronologiquement au temps de la domination anglaise sur notre ville, du moins la chapelle de Saint-Romain, bâtie en 1542, contre la façade principale de la halle aux toiles, sur la place de la Haute-Vieille-Tour, et au premier étage de laquelle, chaque année, le jour de l'Ascension, le prisonnier choisi par le chapitre levait la fierte; en outre l'aître ou cimetière de Saint-Maclou, où l'on aperçoit à peine quelques restes d'une *danse macabre* ou des morts, satire virulente dans laquelle les sculpteurs du temps avaient stigmatisé les vanités et les vices de ce monde, datent de la Renaissance.

En général, les églises et les autres monuments construits alors sont d'un style plus grandiose, leurs sculptures sont plus légères et plus gracieuses. La peinture sur verre les orne d'une manière inconnue jusqu'ici; le jour aux nuances variées tamisé par ces vitraux semble faire pénétrer sous les voûtes gothiques les reflets divers du firmament. Au XV[e] et au XVI[e] siècles, l'art a grandi, la forme s'est épurée, le dessin des figures encadrées dans les ogives est moins raide qu'auparavant. De 1426 à 1432, Guillaume de Graville peint plusieurs vitraux de la cathédrale; Jean de Senlis, Jean Lemoine, décorent les fenêtres de notre ancien Hôtel-de-Ville, car alors il y avait des vitraux peints non seulement dans les églises, mais aussi dans les édifices publics et jusque dans les constructions particulières des riches. Ceux de la bibliothèque de notre antique maison communale étaient en grand renom. Les sujets de ces vitraux étaient presque toujours empruntés à la religion; cependant, Jean de Senlis a peint sur verre les armes de Rouen et celles aussi de la Normandie.

Pendant que Rouen s'ornait ainsi de magnifiques monuments, les façades des constructions particulières se paraient de panneaux de bois sculpté, de bas-reliefs, de macarons, de cartouches

[1] M. Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise.*

en pierre dont on peut voir encore de précieux spécimens, et les verriers achevaient de les embellir.

L'austère Parlement lui-même semblait s'occuper de rendre la ville plus commode et plus agréable. En 1516, il transférait de l'est à l'ouest du Palais le marché qui s'était tenu jusqu'alors vers la rue Boudin et dont le bruit troublait l'audience; c'est là l'origine de notre Marché-Neuf. En même temps, pour qu'il fût possible d'accéder plus facilement de la rue des Gantiers (Ganterie) au nouveau marché, il faisait percer une rue nouvelle qui depuis a gardé le nom de rue Percière.

De 1472 à 1477, les quatre frères Lallemant avaient introduit à Rouen le nouvel art de l'imprimerie qui va tant contribuer au développement, à l'émancipation des esprits et aux rapides succès de la réforme.

On a souvent comparé la découverte de l'imprimerie, dans le XVe siècle, à la révélation d'une foi nouvelle qui allait bientôt éclairer et subjuguer le monde, cette comparaison est très juste; tous ces ouvriers allemands qui, après avoir étudié à son berceau l'invention de Guttemberg, s'en allaient ensuite de Bamberg, de Strasbourg, la répandre en Italie d'abord, puis à Venise, à Padoue et jusqu'aux extrémités de l'Europe, semblaient accomplir un religieux apostolat. Si nous en jugeons par Nicolas Jenson, le premier émissaire envoyé par Louis XI pour surprendre le secret de cette autre *heureuse nouvelle* (*εὐαγγέλιον*), il leur fallait vaincre beaucoup d'obstacles, attendre de longues années, avant de pouvoir pénétrer dans ce laboratoire caché où Fust aidé de Schœffer[1] achevait de transformer l'idée première de Guttemberg, de donner aux caractères la mobilité et la précision nécessaires, de combiner ces *formes* ingénieuses dans lesquelles devait s'encadrer la pensée humaine avant de se déverser ensuite sur le monde entier. Ces obscurs mais infatigables propagateurs de l'intelligence, après avoir surpris l'art nouveau dont ils étaient loin de comprendre toute l'importance, s'en allaient, avec quelques milliers de caractères, la vis et le barreau d'une presse, distribuer sur leur passage ces feuilles qui devaient ruiner si vite les institutions du moyen-âge et saper l'omnipotence de la papauté. En vain quelques

[1] André Pottier, Introduction de l'Imprimerie à Rouen, *Revue de Rouen et de la Normandie*, décembre 1838.

villes prétendaient enfermer dans leurs murs le secret merveilleux, faisant périr traîtreusement par le fer ou le poison les étrangers qu'elles soupçonnaient de vouloir le leur ravir, il allait bientôt s'élancer dans tout l'univers. Nicolas Jenson, on ne sait pourquoi, oublie sa mission; il va offrir à Venise les services que la France attend de lui; d'autres ne trahissent point ainsi leur patrie, et Rouen est une des premières villes où le génie de Guttemberg devait trouver des continuateurs. A quelle époque précise l'imprimerie a-t-elle été introduite chez nous? Nul encore ne saurait le dire. Mais, en 1487, la première édition de la *Chronique de Normandie*, reproduction en prose de la majeure partie du *Roman de Rou* (Rollon), sans nom d'auteur, par Guillaume le Talleur; en 1488, le *Missel à l'usage de Sées* par le même; les deux premières parties du *Roman d'Artur*, sorti des presses de Jehan le Bourgeois; l'*Exemplaire de confession*, dû à Jacques le Forestier; puis les travaux simultanés de Jean Richard, de Noël de Harry, des frères Morin, etc., révèlent tout-à-coup que l'art de l'imprimerie s'est implanté dans notre cité, qu'il y est florissant déjà. Un historien auquel ses inexactitudes nombreuses ne permettent d'accorder qu'une confiance très limitée, De la Caille, affirme que, dès 1476, Pierre Maufer, natif de Rouen, s'est alors établi dans notre ville et y a publié un traité des minéraux d'Albert le Grand; c'est une erreur qu'il importe de relever; cet ouvrage a vu le jour à Padoue, ainsi que l'a prouvé Gabriel Naudé, dont les assertions se trouvent confirmées par Maittaire, le plus exact des annalistes de la typographie. Et cependant, sans s'en douter peut-être faute de savoir se reconnaître au milieu des documents qu'il avait à sa disposition, De la Caille avait raison d'écrire que Pierre Maufer fut l'un des fondateurs de l'imprimerie rouennaise. Le fait est établi par un document authentique, une délibération du corps municipal de Rouen en date du 16 juillet 1494, tirée des registres de l'Hôtel-de-Ville : quatre frères d'une famille surnommée *Lalemant*, parce qu'elle tirait son origine d'un lieu d'Allemagne nommé *Conterey*, ont offert au conseil municipal, en leur nom et en celui d'un de leurs parents, Richard Lalemant, sieur du Capon, récemment décédé, un *Coutumier* et une *Chronique* imprimés sur vélin, ouvrages compilés et édités par eux et par un sieur Mahiet Deschamps. Ils veulent établir par ce don que l'imprimerie a été importée à

Rouen par leurs soins et à leurs frais. En conséquence, ils réclament pour eux et pour tous ceux qu'ils occupent, *tous les gens, tant bourgeois que tous autres* qu'ils font travailler aux ouvrages d'impression, soit chez eux, à leur hôtel situé paroisse Saint-Herbland, soit dans les autres établissements qu'ils possèdent dans la paroisse Saint-Nicolas ou ailleurs, complète décharge *du guet et des aides*. A l'appui de ces réclamations, ils rappellent qu'ils ont reçu et soutenu maître Pierre Maufer, lequel a quitté Rouen pour aller rejoindre son parent du même nom (sans doute celui de Padoue); qu'ils sont également venus en aide à Martin Morin, compagnon de Maufer; enfin ils demandent que cette exemption soit étendue à tous ceux qui laisseraient leurs ateliers pour en fonder d'autres à leur propre compte; et la ville s'empresse d'accorder ces priviléges pour un espace de vingt ans. En 1544, toujours favorable à cette famille pour l'industrie qu'elle a créée dans la ville, la municipalité, le 8 juin, concède à *Jehan et Richard Lalemant, en bas aage, au subgé des pertes qu'ils ont faictes par l'establissement de l'imprimerie à Rouen, ainsi que par le feu dernièremeut advenu en la paroisse Sainct-Nicollas, deux mille livres tournois*. Près de deux siècles et demi plus tard, le 20 août 1776, des lettres patentes rendues en faveur du sieur Richard Gontran Lallemant, écuyer, portent que l'imprimerie restera dans sa famille, à titre de privilége héréditaire, sans déroger à la noblesse, en récompense des services rendus par ses ancêtres à la ville de Rouen, relativement à l'importation de l'imprimerie dans cette cité.

Laurent Hostingue, de société avec Jamet Louis, Jacques Le Forestier et Valentin, se distinguèrent aussi comme imprimeurs; Raulin Gaultier, Pierre et François Regnault, Pierre Olivier et Jehan Dumoulins, ont acquis également une juste célébrité dans les vingt premières années du XVIe siècle. En 1539, Abraham Guenet imprime à Rouen les *Ordonnances royaux*; en 1540, Nicolas Le Roux fait paraître des ouvrages de piété et de jurisprudence[1].

On le voit donc, si la Renaissance n'a pu répandre assez le goût des lettres à Rouen, il n'en a pas été de même pour les arts.

L'esprit de dévotion n'y était pas moins vif que par le passé.

[1] M. Edouard Frère, *de l'Imprimerie et de la Librairie à Rouen, dans les* XVe *et* XVIe *siècles*. 1843.

Le jubilé de l'an 1500 attirait à Notre-Dame une foule de peuple si considérable que cent ou cent vingt personnes périrent étouffées quand on sortit de l'église. Mais l'esprit monastique y tombait de plus en plus. Les religieuses de Sainte-Claire, en 1481, les capucins établis à Rouen vers la fin du XVIe siècle, les jésuites introduits en 1583, malgré l'opposition du Parlement, du corps de ville et du chapitre de Notre-Dame, les minimes, qui reçurent d'abord l'hospitalité des célestins, puis s'établirent dans la rue à laquelle ils ont laissé leur nom, voilà les seuls nouveaux ordres que nous trouvions dans la ville à cette époque.

CHAPITRE IV[1].

HISTOIRE DE ROUEN SOUS HENRI II, DE 1547 A 1550. — LES GALÈRES STATIONNÉES DANS LE PORT LANCENT DES BOULETS SUR LA VILLE. — PIERRE STROZZI. — L'AMIRAL D'ANNEBAUT ET LE PARLEMENT. — 1550, JOYEUSE ENTRÉE DE HENRI II A ROUEN. — CORTÉGE DES ROUENNAIS ET DU PARLEMENT ALLANT LE SALUER AUX EMMURÉES. — CORTÉGE DU ROI. — FÊTES ET THÉATRES. — CATHERINE DE MÉDICIS. — SON ENTRÉE DANS LA CITÉ. — SA SUITE. — LES CONARDS. — LA FARCE AUX VEAUX. — LA BAZOCHE. — SÉANCE ROYALE AU PARLEMENT.

Les affreux abus que nous avons signalés sous le règne de François Ier, à propos des galériens, continuent sous son fils et successeur Henri II, sans que le Parlement, désapprouvé par la royauté pour avoir essayé de les réprimer, puisse y mettre un terme. Les gens des galères, soldats et marins de la plus incroyable dissolution, se répandaient dans les campagnes de la rive gauche de la Seine, maltraitant les villageois, pillant leurs demeures, insultant leurs femmes et leurs filles, vivant là, pour tout dire, comme en pays conquis[2]. Souvent les habitants voulaient se défendre; il en résultait des batteries nombreuses. Mais les pauvres villageois désarmés n'étaient pas de force à résister; beaucoup d'entre eux étaient blessés ou tués. Quevilly et Grand-Couronne étaient dans la désolation; Rouen lui-

[1] M. Floquet, *ibidem*, deuxième vol., p. 131 à 199.
[2] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 472.

même n'était pas à l'abri de ces attaques. Un jour, un riche marchand de Toulouse est saisi sur les quais par les gens des galères, battu, blessé, volé et noyé à la Seine. Une autre fois, un homme est poursuivi par eux jusque dans Notre-Dame et tué dans ce temple pendant l'office. Les scènes se renouvellent sans cesse dans les rues et sur le port. A la fin, la foule indignée se soulève contre ces brigands et les force à se réfugier en toute hâte sur leurs navires; pour s'en venger, ils tirent à boulet sur la ville. Il était alors dix heures du soir; on comprend quel dût être l'émoi des habitants. Le premier président assemble à la hâte le Parlement; des députés sont envoyés au roi et emportent avec eux, comme pièces de conviction, quelques-uns des boulets lancés sur la ville. Mais Pierre Strozzi était le général des galères; c'était un brave et habile homme de guerre dont les services étaient très utiles à la royauté; or, il en voulait aux Rouennais. En effet, un jour le peuple, qui savait sa tolérance extrême pour les gens de ses équipages, le rencontrant dans une des rues de la ville, ne l'avait pas mieux traité que ses marins et soldats et avait failli lui faire un mauvais parti. C'en était assez pour qu'il gardât rancune aux habitants de la ville. Il prit donc la défense de ses hommes, et, bien que, naguère encore, le roi eût écrit au Parlement de Rouen pour lui attribuer la connaissance de tous les crimes et délits que pourraient commettre ces gens indisciplinés, les députés reçurent défense royale de poursuivre l'affaire. Un prévôt, Genton, sieur des Brosses, fut envoyé à Rouen pour informer de tous ces désordres; bientôt des commissaires royaux vinrent le rejoindre, mais on n'entendit jamais parler de la punition des coupables.

Une querelle de parti à la cour rendit Rouen plus heureux dans une autre circonstance.

En avril 1548, l'amiral d'Annebaut, qui, sous François Ier, avait été, avec le cardinal de Tournon, l'un des seigneurs les plus influents dans le gouvernement, tombe en disgrâce après la mort de ce souverain. Par les intrigues des nouveaux courtisans avides de se partager ses dépouilles, il est banni de la cour et envoyé dans son gouvernement de Normandie qu'on n'avait pu lui enlever non plus que son titre d'amiral. Avant d'entrer dans la ville, il s'arrête dans une maison de campagne à Boos, propriété du monastère de Saint-Amand dont sa nièce,

Guillomine de Saint-Germain, était alors abbesse. De là, il envoie signifier au Parlement les lettres-patentes qui, d'après le décret rendu le 10 novembre précédent en faveur des gouverneurs de provinces, lui conféraient les droits les plus exorbitants: convoquer les états provinciaux, diriger la police dans toute la circonscription de son gouvernement, mander devant lui le Parlement, droits essentiellement royaux. Le Parlement lui envoie à Boos deux de ses membres, les conseillers Raoullin de Longpaon et de Bonshoms de Couronne, pour lui présenter des observations; l'amiral les reçoit fort mal et déclare que nul ne l'empêchera d'exercer ses droits. Le célèbre avocat du roi au Parlement de Normandie Laurent Bigot va porter alors au roi les plaintes de la justice rouennaise. Anne de Montmorency, le brutal connétable, qui possédait des biens à Préaux; Diane de Poitiers, la veuve de Louis de Brézé, l'ancien gouverneur de Rouen et sénéchal de Normandie, et qui fut successivement la maîtresse de François Ier et de son fils Henri II; d'Albon Saint-André, devenu maréchal de France à la place de d'Annebaut; le duc et le cardinal de Guise, déjà puissants à la cour; enfin tous les courtisans qui ne cherchaient qu'à indisposer le roi contre le favori déchu soutiennent la plainte de Laurent Bigot contre le trop fougueux amiral; le roi annule les clauses du traité du 10 novembre qui donnaient aux gouverneurs de provinces les droits royaux dont nous venons de parler, il ne leur laisse la direction de la police que pour tout ce qui concerne les gens et les munitions de guerre.

Deux ans après, en 1550, Henri II annonce sa volonté de venir à Rouen.

Avant de se préparer à le recevoir, le Parlement discute une grave question. Il était d'usage, chaque fois qu'un roi ou une reine entrait dans une ville, que tous les prisonniers détenus dans les cachots de la localité fussent élargis. C'était sans doute un beau et touchant privilége de la royauté que ce droit de faire grâce; mais, exercé sans contrôle, il pouvait présenter de grands inconvénients en rendant à la liberté des malfaiteurs dangereux. Or, en 1550, les prisons de Rouen regorgeaient de détenus. Henri II était arrivé déjà au prieuré de Bonne Nouvelle où il attendait le jour fixé pour sa *joyeuse entrée*; il n'y avait pas de temps à perdre. Plusieurs fois, vu le danger d'ouvrir à tous les prévenus indistinctement les portes des prisons, on avait pris

la liberté de signaler d'avance au souverain ceux des prisonniers qui, accusés ou convaincus de crimes énormes, étaient indignes de pardon ; mais le chancelier Olivier avait averti *MM. de Rouen* que le grand aumônier, Pierre du Châtel, évêque de Mâcon, aussitôt arrivé dans la ville, ne voudrait admettre aucune exception à ses droits. On décida donc, sur l'avis même du roi, d'agir comme on l'avait fait déjà lors de l'entrée à Rouen de la reine Eléonore d'Autriche, en 1531, de faire conduire les grands coupables hors de la ville, *sous bonne et sûre escorte*.

Il restait bien encore cet inconvénient que Henri II, à l'exemple de ses prédécesseurs, voudrait s'immiscer dans les travaux de la justice et faire monter une audience royale à la grand'chambre pour rendre lui-même des arrêts. Mais il n'y avait pas moyen de s'y soustraire, on se contenta de choisir une cause spéciale ; 1789 seulement fera disparaître cette abusive confusion des pouvoirs.

Le 1er octobre 1550, le fils et successeur de François Ier fit donc son entrée solennelle à Rouen. Il était accompagné de sa femme, Catherine de Médicis, qui venait de mettre au monde un second prince, roi plus tard sous le nom de Charles IX ; mais l'étiquette ne permettait pas à la reine d'entrer dans la ville en même temps que son époux.

Ce jour-là, dès sept heures du matin, tous les présidents et conseillers du Parlement étaient réunis au palais, et ils y dînaient en attendant que leur arrivât l'ordre de se rendre aux Emmurées pour saluer le roi.

Le clergé, les gens de justice, les conseillers et échevins de la ville, les bourgeois, les marchands, les artisans, sortis par la porte du pont, traversaient le pont de bois, gagnaient la plaine de Grammont, au bout de ce pont ; à midi, tout le monde était rangé à son ordre, et le cortége se mettait en marche.

Un peu au-dessous des Emmurées et près de l'église de Saint-Sever s'élevait une estrade magnifique formée de trois arcades, que soutenaient des colonnes ioniques. Ces arcades étaient ornées de riches tapisseries de soie à personnages et rehaussées de fils d'or ; de beaux tapis turquois en couvraient le sol. Celle du milieu, un peu plus élevée que les autres, se distinguait en outre par les tapis en drap d'or frisé qui l'encadraient et par le dais qui la surmontait ; un escalier donnait accès à chacune des arcades latérales.

C'était là que le roi devait recevoir les salutations et les hommages de toutes les compagnies de la ville ; il était entouré de tout ce que la France comptait alors de plus illustre.

En avant du cortége marchaient les archers de l'amiral, suivis de cinquante hommes députés par la ville ; ils devaient forcer le peuple à se ranger de chaque côté[1].

Puis venaient les quatre ordres mendiants : Cordeliers, Jacobins, Augustins, Carmes, le clergé de toutes les paroisses et des collégiales, précédé d'un grand nombre de croix d'or et d'argent et conduit par le doyen de la chrétienté.

A la suite s'avançaient :

Les religieux de Saint-Ouen, de Saint-Lô, de la Madeleine (hôpital de la Calende) ;

Les vingt-quatre mesureurs de grains, à cheval ;

Les vingt-quatre courtiers de vin, à cheval ;

Les quarante courtiers auneurs de drap, à cheval ;

Les vendeurs de poisson et les auneurs de toile, au nombre de douze, à cheval ;

Les officiers et les gens de la Monnaie, à cheval ;

Les deux priseurs, les quatre sergents du vicomte de l'Eau, les quatre *Réaux*, les priseurs-commissaires, les *clercs siégés*, les menus-courtiers, les jurés et les visiteurs, au nombre de cinquante, à cheval, et conduits par le vicomte, le lieutenant et le greffier de la vicomté de l'Eau montés sur deux mules ;

Les cinquante arbalétriers, montés sur des chevaux richement caparaçonnés et portant sur leur hoqueton les armes de l'antique cité ;

Les quarante sergents de la ville, à cheval ;

Les deux sergents *héréditaux* et celui à masse, à cheval ;

Les enquêteurs du bailliage, le lieutenant-général du bailli de

[1] Tous les détails sur l'entrée de Henri II, avec l'indication des costumes et des harnais, la structure et l'ornementation des chars, les réjouissances, les théâtres, etc., sont consignés, avec gravures, dans un ouvrage in-4°, imprimé à Rouen en 1551, en mémoire de cette cérémonie, sous le titre suivant : *C'est la déduction du somptueux ordre, plaisants spectacles, etc., lors de l'entrée du roi Henry second.* (Biblioth. municipale).—Voir aussi Farin, premier volume, p. 422. 1668, in-12 ; un manuscrit en vers avec 10 planches coloriées, reproduit par la Société des *Bibliophiles normands*, et, pour la partie archéologique, les renseignements fournis par M. André Pottier, V° volume de la *Revue de Rouen*, p. 29 à 43, 84 à 108.

Rouen, l'avocat et le procureur du roi, les six conseillers échevins en exercice, montés sur des mulos et accompagnés de trente laquais marchant à leurs côtés. Arrivé devant le trône du roi, le lieutenant du bailli mit pied à terre et monta sur l'estrade afin de haranguer le monarque;

Les anciens conseillers et le procureur de la ville, les quatre quarteniers du receveur, le greffier, le maître des œuvres (architecte), montés sur des mules et escortés chacun de deux laquais;

Deux cents des plus notables bourgeois de la ville, à cheval;

Les porteurs de sel, de blé, et d'autres menus officiers, au nombre de cent vingt, à pied, précédés de quatre tambours et de deux fifres, sur deux rangs;

Les jurés-courtiers de cuirs et de laine, les crieurs de vins, les déchargeurs et les crieurs de fruits, à cheval;

Les *questeurs* de vins et de *menus-boires*, les *clercs-siégés*, les officiers de la Romaine, à cheval;

Les sergents des élus, les commissaires du magasin et des aides; derrière eux, les élus, le *grènetier*, le contrôleur du magasin, suivis de laquais à leur livrée et à cheval;

Le procureur et l'avocat du roi à la cour des élus et du magasin, suivis de leurs laquais et montés sur des mules;

Les deux huissiers, puis les présidents et les membres de la cour des aides, avec les conseillers généraux, l'avocat, le procureur du roi et le greffier de cette cour; à la suite, les avocats, les procureurs, les élus de cette juridiction, tous à cheval et accompagnés de laquais à leur livrée;

Les huissiers, les sergents, les greffiers, les avocats, les procureurs de l'Amirauté, des Eaux et Forêts, sous la conduite de leurs lieutenants généraux et particuliers, à cheval;

Enfin, en dernier lieu, comme étant le corps principal de la province, la cour du Parlement de Normandie. En avant étaient les huissiers, au nombre de huit, précédés du huissier en chef, portant la verge d'argent, et les notaires-secrétaires; puis le greffier en chef civil, ayant sur sa robe l'*épitoge* d'hermine, espèce de manteau semblable à celui des présidents, mais relevé des deux côtés, au lieu de l'être seulement à gauche; les quatre présidents et les conseillers de la cour, les deux avocats et le procureur du roi, avec les membres des requêtes, tous vêtus de grandes robes d'écarlate, tous montés sur des mules richement

houssées et harnachées de noir, avec des garnitures dorées, des franges et des cordons de soie, et suivis de laquais à leur livrée. A la suite, les avocats, en robes de drap brun ou noir, avec leurs chaperons fourrés, de même étoffe, et les procureurs ornés à peu près de même; les uns et les autres montés aussi sur des mules. Arrivés devant la tribune royale, les quatre présidents, les trois plus anciens conseillers et le greffier civil en chef mirent pied à terre, montèrent sur l'estrade pour adresser une harangue au monarque, puis le défilé continua.

Suivaient trois cents arquebusiers, à pied, sur cinq de front, le morion doré sur la tête. Le capitaine était en avant, le lieutenant en serre-file et le porte-enseigne au milieu;

Puis, quinze cents soldats recrutés parmi les artisans de la ville et partagés en trois bandes, chacune avec son capitaine en tête et ornée de vêtements différents;

Puis encore cinquante capitaines, représentant les guerriers les plus illustres de la province. Ils marchaient sur trois de front, et, du milieu de ce groupe, s'élevaient six enseignes déployées.

Alors venaient trois chars magnifiquement ornés. Le premier, celui de la Renommée, était attelé de quatre chevaux blancs portant des ailes sur le dos. La Déesse élevait sa trompette de la main gauche; de la droite elle tenait le bout d'une chaîne à laquelle était attachée la Mort renversée devant elle; deux soldats inanimés étaient étendus sur chacun des coins de l'avant du char.

Derrière marchaient cinquante-sept hommes armés de toutes pièces, représentant les cinquante-sept rois qui avaient régné sur la France depuis Pharamond, et escortés chacun de deux laquais; puis des trompettes et des clairons.

Le second char, celui de la Religion, était traîné par deux licornes que conduisaient deux hommes à pied. Sur le devant étaient assises deux femmes; sur l'arrière, il y en avait trois, et celle du milieu tenait à la main une châsse. Derrière, un homme à pied portait une statue de la Vierge et de l'enfant Jésus.

Six compagnies à pied suivaient ce char:

La première portait sur des demi-piques de petits forts représentant ceux dont le roi venait de s'emparer au siége de Boulogne;

La seconde avait sur la tête de grands vases dorés remplis de fleurs et de fruits pour figurer l'abondance;

La troisième tenait des palmes en signe de victoire;

La quatrième déployait, au bout de demi-piques, des bannières de taffetas blanc sur lesquelles étaient peints les environs de Boulogne;

La cinquième portait, de la même façon, toutes sortes d'armures, dépouilles des vaincus;

La sixième était composée d'hommes vêtus de longues tuniques, ayant un agneau dans les bras, images des anciens triomphateurs lorsqu'ils allaient offrir un sacrifice aux Dieux qui leur avaient accordé la victoire.

Une troupe de cinquante soldats à pied, armés en guerre, représentait les fidèles combattants qui avaient suivi le roi devant Boulogne.

On voyait ensuite six éléphants portant sur leur dos une tour, deux machines de guerre, un camp envahi, un navire brisé, une église.

Derrière eux venaient à pied des captifs enchaînés et appartenant à diverses nations étrangères.

Un groupe s'avançait ensuite, représentant la déesse Flore entourée de ses nymphes et jetant des fleurs.

Le troisième char, celui d'heureuse Fortune, traîné par deux chevaux blancs, portait un trône sur lequel était assis un personnage représentant Henri II. Derrière lui, une gloire tenait une couronne suspendue au-dessus de sa tête; à ses pieds étaient deux petits garçons et deux petites filles représentant les quatre enfants que le roi avait eus de Catherine de Médicis.

Derrière le char, un jeune homme monté sur un cheval richement harnaché figurait le dauphin François; il était suivi de cinquante hommes d'armes portant des palmes.

La marche était fermée par trois cents enfants d'honneur de la ville, capitaine en tête, jeunes gens appartenant aux plus hautes familles de la cité que le Parlement avait forcées, par arrêt, à équiper somptueusement leurs fils. Chacun de ces cavaliers était accompagné de six laquais à sa livrée.

Alors seulement le cortége royal put s'avancer vers la ville, pendant que les membres du Parlement, désirant jouir aussi de la vue du défilé, revenaient, par des rues de derrière, à l'hôtel de la Crosse qui a laissé son nom à l'un des carrefours de

Rouen, et d'où déjà auparavant ils avaient vu l'entrée de Louis XII et celle de François Ier.

En tête chevauchaient six trompettes de Sa Majesté, suivis de deux cents gentilshommes de la maison du roi, de ses officiers, maîtres d'hôtel, échanson, secrétaires, etc., puis des pages.

L'écurie du roi se composait de vingt-quatre chevaux d'élite accompagnés de leurs écuyers; on voyait ensuite le premier écuyer; M. de Boissy, grand écuyer de France; le cheval de parade de Henri II, tenu par quatre laquais; les cent-suisses, capitaine en tête, avec leurs tambours et leurs fifres; le grand amiral; les cavaliers de M. de Saint-André, les maréchaux de France, le vice-amiral, le grand-maître de l'artillerie, le grand-veneur, le prévôt de l'hôtel royal.

Suivaient les ambassadeurs du pape, de l'Espagne, de l'Allemagne, de Venise, de l'Angleterre, du Portugal et de plusieurs autres nations étrangères; les archevêques, les évêques, les prélats de France, le cardinal de Ferrare, celui de Lorraine, celui de Bourbon, celui de Vendôme qui deviendra bientôt archevêque de Rouen, celui de Beauvais, Odet de Châtillon, marié secrètement, plus guerrier que prêtre, plus huguenot que prélat romain, et dont le glaive se signalera plus tard à Saint-Quentin, ceux de Sombresse et de Lisieux, tous montés sur des mules.

Alors apparaissait le roi, précédé du duc de Montmorency, qui portait droite l'épée nue de connétable de France, et du maréchal d'Albon-Saint-André. A sa suite s'avançaient les princes du sang et les principaux seigneurs de la cour : le duc de Longueville, grand chambellan de France; celui de Guise qui bientôt sera traîtreusement assassiné d'un coup de pistolet, au siége d'Orléans, par le gentilhomme protestant Poltrot de Méré, et dont le fils, le celèbre Balafré, fera vaciller la couronne sur la tête de Henri III; ceux d'Aumale, de Montpensier, de Nemours; celui d'Enghien, Louis Ier de Bourbon, qu'on ne tardera pas à voir, sous le nom de Condé, se mettre à la tête des réformés et bouleverser le royaume; Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le père de notre Henri IV; le prince de la Roche-sur-Yon; Montgommery, dont la lance, neuf ans plus tard, devait frapper mortellement Henri II dans un tournoi; Pierre Strozzi, dont le regard insolent semblait défier les Rouennais; une foule d'autres seigneurs de haut rang, et l'amiral d'Anne-

haut, mal à l'aise au milieu de tous ces courtisans qui avaient travaillé si ardemment à sa disgrâce.

Au bout de la chaussée des Emmurées, avant d'arriver à la Seine, le cortége royal rencontre d'abord un grand emplacement couvert de taillis, d'arbres peints en rouge, d'autres portant des fruits à leurs rameaux. A chaque extrémité s'élèvent des huttes soutenues par des troncs d'arbres et recouvertes de roseaux. Dans les branches voltigent de nombreux perroquets, grimpent des singes apportés tout exprès du Brésil. Trois cents hommes nus, à la peau rouge, représentent des sauvages de cette contrée lointaine d'où le commerce rouennais fait venir les bois de teinture, et cinquante d'entre eux sont vraiment originaires des rives de l'Amazone. Les uns lancent leurs flèches sur des oiseaux; les autres poursuivent des singes; ceux-ci se balancent dans des espèces de hamacs suspendus à des branches d'arbres et formés de fils de coton; ceux-là coupent du bois, le portent à un fort construit près de la rivière, le troquent avec des marins contre des haches, des serpes, des coins de fer; puis les marins l'entassent à leur tour dans des barques, le transportent à un grand navire stationné sur ses ancres, en plein fleuve, et dont on aperçoit les canons par les sabords ouverts. Plus loin une autre bande, accroupie sur ses talons, écoute un sage du pays; puis, enflammée par ses paroles, attaque une tribu voisine; on combat avec l'arc, avec les massues, et les vainqueurs incendient le village des vaincus.

A l'entrée du pont se dresse un rocher haut de cent cinquante pieds, large de soixante, percé d'une grande voûte au milieu, et d'une petite de chaque côté. Il est tapissé de mousses, de lierres, de ronces. A la partie supérieure, dans une large niche, Orphée joue de la harpe; à droite, Hercule coupe les têtes de l'hydre de Lerne; à gauche, les neuf Muses répondent aux accords du chantre immortel. Au-dessus de sa tête, l'arc d'Iris fait miroiter ses couleurs variées; plus haut encore brille un croissant d'argent.

Ce qui semble plus merveilleux, c'est *le Triomphe de la rivière*. On voit d'abord un roc d'où sort Neptune, suivi de quatre tritons ou dieux marins; il vient offrir son trident au roi et lui débiter un septain, puis il se précipite dans la Seine avec sa suite, du haut du pont. Sur le fleuve on aperçoit, à l'Est, un dauphin azuré, orné de neuf étoiles sur le corps, d'un croissant

d'argent sur la tête, et portant sur son dos Arion qui joue de la lyre. Ailleurs, une immense baleine vomit de grands poissons de toutes sortes et est entourée de cinq baleineaux qui lancent des jets d'eau. Des tritons sont assis sur leurs dos; les uns jouent de la trompe, les autres sont armés de dards et de harpons. Devant elle un char triomphal est tiré par deux hippopotames. De chaque côté, un monstre marin tient dans ses dents une corde qui lui sert à diriger cet attelage. Neptune est assis sur un siége élevé; aux quatre angles du char sont figurés les vents, et quatre tritons nagent autour, soufflant dans des trompes en forme de vignots argentés. Trois sirènes folâtrent et jouent des instruments, pendant que l'écho sonore répète leurs accords sous les arches du pont et le long des rives. Plus loin, deux navires, l'un français, l'autre portugais, simulent un combat naval; le vaisseau ennemi est incendié, ses matelots se jettent à l'eau pour gagner une île voisine; de nombreuses barques, montées par des marins en hoquetons rouges, vont du vainqueur au vaincu. A l'autre bout du pont, plusieurs gros navires sont arrêtés en travers de la Seine et joints entre eux bord à bord en forme de croissant. A l'intérieur de l'arc de cercle par eux décrit se trouvent six galères couvertes de draps d'or et d'argent, avec franges et houppes semblables. Tous ces navires saluent le roi de leur artillerie; d'autres canons répondent des quais; des gondoles sillonnent le fleuve en tous sens; partout les murs, les quais, les fenêtres sont chargés de spectateurs.

Devant la porte du pont de Seine se trouve un arc de triomphe représentant l'âge d'or : trois sibylles tiennent un croissant au-dessus duquel est posé Saturne. Le fronton porte une inscription flatteuse, et, de chaque côté, se trouve un grand vase. C'est là que les échevins viennent recevoir le roi et lui présenter un poële ou dais de drap d'or sur champ de velours avec frisons, fleurons en or et en argent, franges d'or, sous lequel ils le conduisent quelque temps, puis cèdent cet honneur aux quatre quarteniers qui vont l'accompagner dans toute la ville.

Est-ce en passant qu'on a pu admirer ces eaux merveilleuses de la fontaine de Lisieux qui courent par les instruments des neuf Muses, s'épanchent par les deux mamelles de la Philosophie, puis jaillissent comme un gros bouillon de dessous le pied de Pégase? On arrive au parvis de la cathédrale où se

dresse un grand théâtre soutenu par quatre harpies bronzées. Au milieu est la statue d'Hector, haute de quinze pieds; au-dessus, un nuage s'ouvre à un moment donné et laisse voir les dieux et les déesses. A l'endroit où le fils de Priam a été blessé par Achille, le sang sort en bouillonnant, puis s'élance vers la nuée et y forme un croissant.

On remonte ensuite vers le carrefour de la Crosse; on y trouve un autre théâtre établi sur quatre pilastres carrés et orné de chaque côté de stylobates avec chapiteaux. La scène est partagée en deux étages par deux planchers superposés. Sur celui d'en bas, Pégase s'élance d'un foyer ardent; près de là, un triton sonne de la trompe en l'honneur de ce cheval issu de Neptune. Puis, apparaît un roi couronné, richement paré, et tout-à-fait semblable à Henri II; de son cœur sortent deux ceps de vigne chargés de grappes véritables. A l'étage supérieur, sept dieux et déesses représentent les sept planètes.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est le pont de Robec. Trois portes y donnent accès, une du côté de Saint-Ouen, les deux autres vers le milieu. Après avoir passé devant l'abbaye, Henri II y parvient; il y voit représentés les champs Elysées, avec arbres, treilles, etc. Le tout est élevé sur un massif de rochers. A chaque angle un arbre de haute futaie offre à l'œil ses branches garnies de feuillage; à l'intérieur sont des jardins, des vergers, des buissons. Au milieu s'offrent à la vue trois personnages. Le premier est le roi François Ier; à gauche une gloire lui offre un livre écrit à la fois en langues grecque, hébraïque, latine, où sont inscrits les faits principaux du règne de ce prince; à droite, un peu en arrière, une nymphe, Egérie sans doute, presse une de ses mamelles d'où s'échappe une eau claire tirée de la petite rivière. Deux corps, couchés sur l'herbe, au premier plan, un à chaque angle, représentent l'un un guerrier cuirassé, l'autre un laboureur.

De là le roi revient à la cathédrale, en passant par devant Saint-Maclou, puis à Saint-Ouen.

Catherine de Médicis, n'ayant pu contempler toutes ces merveilles le 1er octobre, avait voulu néanmoins en jouir le plus possible. Elle s'était renfermée dans la Barbacane, au bout du pont, et, de l'une des fenêtres de ce petit fort, elle regardait avec tant de plaisir et de curiosité qu'elle oubliait de toucher aux fruits, aux confitures sèches et liquides, à toutes les délices

de la collation qui lui avait été préparée par les soins des échevins.

Mais, le lendemain, l'usage lui permet d'entrer dans la cité; le cortége de ville, les salutations aux Emmurées, les spectacles de la veille sont renouvelés en son honneur, et le roi les contemple à son tour de la Barbacane. La reine était accompagnée de ce nombreux et brillant essaim de dames, de jeunes filles nobles et belles qui parait la cour depuis le règne précédent. On remarquait dans son cortége Marie de Lorraine, reine douairière d'Ecosse, accourue en France pour embrasser sa fille, la jeune Marie Stuart, alors âgée de huit ans, que Henri II faisait élever à Paris depuis deux années, en attendant qu'elle épousât l'héritier présomptif de la couronne, le dauphin François; Marguerite de France, duchesse de Savoie, sœur du roi; la duchesse de Guise; celle d'Estouteville; celle de Valentinois, la fameuse Diane de Poitiers, que Catherine devait voir avec dépit auprès de sa personne; d'autres princesses encore, avec toutes les dames et demoiselles de leur suite. Cette fois, la maison de la reine avait remplacé celle du roi; des haquenées blanches portaient toutes ces illustres châtelaines, vêtues à l'italienne, dont les mains agitaient un riche plumage blanc, dont les queues de robes étaient soutenues par des écuyers habillés de velours blanc, et dont chacune était accompagnée d'un grand prince ou d'un illustre seigneur. Sur chacun des chars, six demoiselles ont succédé aux personnages du premier jour de la cérémonie; au milieu du pont, au lieu de Neptune et de ses quatre tritons, c'est Thétis qui vient saluer la souveraine, avec Amphitrite et ses Néréides, puis se précipite, comme ses compagnes, dans le fleuve, où des gondoles les reçoivent après qu'elles ont bien nagé en *s'esbaudissant*. A la porte du pont, la galanterie des échevins a fait mettre en lettres grecques une devise nouvelle dont le sens est : *de désespoir, bonne espérance*. Le soir, la reine rejoint son époux au manoir abbatial de Saint-Ouen.

Après les réjouissances officielles, Henri II veut profiter de son séjour à Rouen pour voir cette *frérie* des Conards dont il a tant entendu vanter les *joyeusetés*.

Certes, c'était une société dont les excès bouffons blesseraient aujourd'hui les plus justes susceptibilités; mais n'avait-elle pas alors son utilité? Il ne faut pas l'oublier, à l'époque où s'établi-

rent les Conards, il n'existait pour le peuple aucun moyen de produire librement sa pensée ; il n'y avait pas de livres pour répandre les idées, pas de théâtres où la comédie pût attaquer en riant tous les abus, tous les travers, et fustiger tous les vices ; la presse n'était pas là pour épier les fautes des grands et les livrer à la connaissance publique, afin d'en empêcher, si c'était possible, le retour ou l'impunité; aucune voie n'était ouverte aux populations pour signaler les abus, les vexations de toutes sortes qui les accablaient et les plongeaient dans la misère ou les poussaient au désespoir. Seuls, de loin en loin, les députés de la bourgeoisie pouvaient, aux États généraux, élever des réclamations ; mais, quand ils les avaient formulées respectueusement, à genoux, le plus souvent ensuite il en était à peine tenu compte. En un mot, la vérité ne pouvait percer les ténèbres que l'oppression du gouvernement, de la noblesse, du clergé se complaisait à laisser étendues au-dessus des masses populaires. Et cependant, le besoin d'entendre la vérité est tellement impérieux qu'il s'était fait sentir à la royauté elle-même, sans qu'elle voulût l'avouer ; elle avait adopté l'usage de ces bouffons qui, le bonnet vert sur la tête, la marotte en main, avaient permission de dire à tous, même au roi, de ces dures paroles que les grilles du Louvre auraient arrêtées au passage si elles s'étaient présentées sous le vêtement plus ou moins doré d'un honnête homme quelconque. De la royauté, cette mode était descendue dans un certain nombre de châteaux. Mais, aux manants, il ne restait d'autre ressource que de se faire bouffons aussi quelquefois pour obtenir justice. Ajoutez à cela que l'invention de l'imprimerie, le mouvement de la Renaissance, les luttes de la réforme étaient venus éveiller de plus en plus les esprits. Il n'est donc pas étonnant si ces bouffonneries sont arrivées à être, pour ainsi dire, une telle nécessité que l'usage s'en est répandu sur plusieurs points de notre pays. Paris avait ses *Badins*, ses *Turlupins*, ses *Enfants-Sans-Souci*; Dijon, sa *Mère-Folle*; Poitiers, sa bande de l'abbé *Mau-Gouverne*. D'ailleurs, au xve et au xvie siècles, les couvents eux-mêmes n'avaient-ils pas donné l'exemple? Tous les ans, pendant les jours gras, les portes des cloîtres ne s'ouvraient-elles pas, et ne voyait-on pas les religieuses danser avec les clercs des rondes à faire frémir les saints dans leurs niches et à faire tomber les nimbes qui surmontaient leur tête? Au concile de Trente (1545-

1563), après le dîner, les prélats n'avaient-ils pas dansé avec des dames, et les *ballets ambulatoires* ne faisaient-ils pas partie des cérémonies lors des béatifications [1] ?

Ainsi, Rouen avait sa société des Conards, seule autorisée par arrêt du Parlement, seule ayant le droit de se masquer aux jours gras, de parcourir les rues de la ville, d'accorder à d'autres que ses propres membres la permission de se masquer également; elle se procurait ainsi de l'argent qui l'aidait à payer ses fêtes. Les Conards ont eu de faibles commencements, on ne sait même à quelle époque reporter leur origine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils existaient en 1509, puisque en cette année ils représentaient les chapelains dont nous parlerons tout à l'heure. Dans le principe [2], quelques joyeux compères se réunissent pour s'égayer de ceux qui se sont fait remarquer, d'un carnaval à l'autre, par un malheur conjugal, une simonie, une indélicatesse ou un ridicule quelconque. Ensuite, ils attaquent *les petites gens*; puis, ils s'émancipent. En 1509, les chanoines sont l'objet de leurs railleries; bientôt les magistrats, les archevêques, les grands seigneurs ne sont plus à l'abri de leurs moqueries. Enhardis par la tolérance tacite que leur accorde le Parlement, ils forment alors une espèce de communauté. Chaque année, ils se réunissent au prieuré de Bonne-Nouvelle et se choisissent un chef qu'ils décorent du titre d'abbé, et, de la Chandeleur au mercredi des Cendres, ils font leurs *chevauchées*.

En 1536, ils veulent faire en mai, en dehors du temps de carnaval, *une grande monstre*, mais ceux qu'ils ont l'intention de représenter en sont avertis et s'adressent au Parlement qui leur intime défense expresse. Cependant, leur renom s'étend de plus en plus au loin. En 1537 est imprimée à Rouen une *responce* à l'abbé des Conards en cent deux vers; ensuite paraît, dans la même ville, *la première leçon des matines ordinaires du grand abbé des Conards de Rouen, souverain monarque de l'ordre, contre la responze faite par un corneur à l'apologie dudit abbé*. D'autres publications succèdent.

En 1540, le 21 février, apparaît leur première requête au Par-

[1] M. Floquet, *les Conards*, premier volume de la bibliothèque de l'École des Chartes.

[2] M. E. Gosselin, greffier-archiviste à la Cour de Rouen, *Histoire du Théâtre à Rouen avant Pierre Corneille*, brochure.

lement, en vers bouffons. Mais alors, il ne leur est plus permis de commencer dès le lendemain de la Chandeleur; les trois derniers jours gras leur sont seuls accordés.

En 1541, ils abusent : ils attaquent les échevins à cause du ralentissement dont souffre alors le commerce; ils les accusent de cupidité, de trahison, d'injustice. Ceux-ci se plaignent au bailli, au Parlement, et leur intentent un procès. La plupart des Conards profitent alors de ce qu'ils ne sont pas connus pour se cacher; l'abbé seul est pris avec douze de ses *suppôts* par le *sergent*. Pour se défendre, ils produisent l'autorisation qui leur a été octroyée par la cour du Parlement; ils sont rendus à la liberté, on leur impose seulement la ville pour prison et la promesse de se présenter devant le tribunal à toute réquisition. Il n'est plus permis à la gaie *frérie* d'écrire, d'imprimer, de publier rien sans la permission de la justice.

Cette société se composait de bourgeois et d'artisans; elle ne choisissait peut-être pas les plus sobres, mais, au moins, les plus gais; nous serions même tentés d'ajouter les plus inventifs et les plus spirituels. Sans doute, ils ne brillaient, en général, ni par la science, ni par la littérature ; cependant, ils possédaient des poëtes. L'un de ces derniers, Jacques Sireulde, faisait partie de la grave corporation des huissiers au Parlement de Normandie.

En juillet 1547, Jacques, vexé et humilié par le conseiller Étienne Lhuillier, n'a pas la patience d'attendre jusqu'au carnaval pour se venger; il compose une comédie, une satire, si mieux l'on aime, sous le titre de *l'asne et l'asnon*, et la fait circuler. Le Parlement ordonne que son œuvre sera lacérée en sa présence, qu'il devra demander pardon et merci au conseiller Lhuillier ; en outre, il le suspend de ses fonctions pendant un an et le condamne à payer cinquante livres d'amende au roi et cent livres de dommages-intérêts à l'attaqué. Un Conard ne pouvait laisser passer sans répondre une aussi rude correction : au carnaval suivant, sur un char, Lhuillier et son chapelain Goujon sont représentés trait pour trait; *l'asne et l'asnon* sont connus de tout le monde.

Les Conards sont autorisés jusqu'en 1557; mais alors le Parlement, effrayé de la hardiesse des huguenots, défend tout rassemblement composé de plus de trois personnes, et les joyeux confrères sont forcés de se tenir en repos. En 1562, les réfor-

més, pendant le temps où ils dominent à Rouen, trouvent trop peu graves ces divertissements et les interdisent. Cette suspension dure pendant plusieurs années. En janvier 1569, les Conards essaient de se réorganiser; mais le Parlement en est averti et leur interdit toute réunion par un arrêt publié à son de trompe dans la ville entière.

En 1570, avant que le Parlement en soit informé, ils réussissent à se reconstituer et envoient au palais une députation chargée de solliciter l'autorisation; elle leur est accordée à condition que chacun d'eux sera rentré chez lui à dix heures du soir. C'était une restriction bien dure; elle empêchait les fêtes de nuit, les danses, les spectacles au palais de l'abbé; mais il fallut bien s'y soumettre. En revanche, les chevauchées deviennent de plus en plus agressives contre tous.

Une publication nouvelle, le *Triomphe des Conards*, est pour eux une autre cause de soucis. Avant même qu'elle ait paru, les vicaires-généraux et le promoteur du cardinal de Bourbon se plaignent au Parlement, requérant une punition exemplaire contre les auteurs, les imprimeurs, les vendeurs même de ce petit livre. Mais les juges, ne se voyant pas attaqués dans cet écrit, ne sont pas fâchés de laisser le ridicule atteindre un peu le chapitre qui leur suscite tant d'embarras; ils ordonnent seulement que Louis Petit et Nicolas Du Gord, libraires à Rouen, *seront adjournés à bref délai*, et autorisent les grands vicaires à faire opérer une perquisition chez les libraires en présence d'un conseiller à la cour (1587).

Néanmoins, les Conards portent la peine de leur licence. En 1588, il ne leur est plus permis d'avoir un abbé, une abbaye. La mitre, la crosse, les vêtements religieux leur sont défendus; ils ne doivent rien dire, rien écrire, rien imprimer et distribuer contre la religion catholique et ses ministres. Alors leur *monstre* devient plus calme. Le dimanche gras, cette année-là, on voit dans leur cortége un chariot traîné par quatre chevaux. Sur ce chariot sont plusieurs personnages pleurant sur un fagot, pour faire comprendre combien ils regrettent leur bon abbé Fagot, récemment décédé. On y aperçoit aussi des cages vides d'oiseaux, puisque leur oiseleur n'est plus là pour les nourrir.

Sur un deuxième char se trouvent quatre autres personnages très richement vêtus; un bâton en forme de sceptre est retenu au-dessus de leurs têtes par quatre chaînes dont chacun d'eux

tire un bout de son côté : ils représentent la contrariété, la convoitise, l'ambition de tous les grands qui prétendent au trône.

N'oublions pas qu'alors le cardinal de Bourbon avait été élu roi de la Ligue sous le nom de Charles X ; que le duc de Mayenne, déclaré par elle lieutenant-général du royaume, pouvait à bon droit être suspecté d'aspirer plus haut, à l'exemple du Balafré ; que le fils de ce duc de Guise venait de s'échapper des prisons où il était détenu et qu'un assez grand nombre de ligueurs semblaient tout disposés à l'opposer au trop célèbre Mayenne.

A la suite venaient diverses bandes : celles des bourgeois de Bapeaume, des enfants *fourrés de malice*, des restaurateurs, des oisons bridés, des *vieils folz raffolés*, des cuisiniers du *roi Soulbrin*, des batteurs en grange, des *verts faucheurs*. Elles étaient au nombre de seize ou dix-huit en tout.

Mais le cortége était réduit dès lors à une simple cavalcade ; il n'y avait plus de satires, de pasquinades, de dixains.

Les Conards vont tomber dans d'autres dangers encore : la Ligue a usurpé la domination dans la plus grande partie de la France ; elle ne veut pas supporter cette confrérie toujours si prompte à critiquer les abus ; pendant six ans, la guerre occasionne de trop grands soucis pour qu'on soit prêt à rire et à s'amuser. La peste, la famine viennent s'y joindre. Les Conards sont forcés de rester muets.

En 1594, le *Béharnais* a enfin abjuré ; la Ligue est, sinon réconciliée avec lui, du moins à bout de forces. Alors a lieu la résurrection des Conards sous le nom de *vrays suppôts du feu abbé des Conards*. En 1598, leur abbaye change son nom en celui de *maison conarde* ; en 1609, ils sont autorisés encore ; en 1610, la mort de Henri IV leur porte un coup funeste ; puis ils sont définitivement supprimés par les arrêts du Parlement, beaucoup plus que par l'ordre du cardinal de Richelieu, comme on l'a tant dit.

Maintenant que nous avons résumé l'histoire de cette société, essayons de nous rendre compte de ses joyeuses cérémonies.

Chaque année, un peu avant les jours gras, une scène étrange se passait au Palais-de-Justice. Un matin, une députation de la gaie *frérie* apportait dans la grand'chambre une requête presque toujours écrite en vers. Les graves magistrats, abandonnant aussitôt l'affaire entamée, répondaient immédiatement, en vers aussi le plus souvent. Un arrêt solennel autorisait les Conards

à parcourir la ville, travestis et masqués. Les jours gras arrivés, les cloches des paroisses appelaient en vain les fidèles aux prières des quarante heures, bien peu s'y rendaient; le plus grand nombre semblait penser que le mercredi des Cendres le ramènerait assez vite aux églises où il aurait tout le temps d'entendre prêcher pendant le carême et le reste de l'année. On aimait mieux se porter en foule sur le passage du cortége qui allait commencer sa burlesque procession. En tête, après les fifres, les hautbois, les tambours, les trompettes, sur un char, attelé de quatre chevaux, était l'abbé des Conards, crossé, mitré, entouré des neuf vices de son couvent, de ses cardinaux, de ses patriarches, tous montés sur des chars pareils au sien. Puis venaient, soit à pied, soit à cheval, soit sur des chariots, les autres membres de la Société, au nombre d'environ 2,400 à 2,500 personnes, partagées en différentes bandes qui représentaient chacune une sottise, un vice, un abus; tout ce monde était paré des plus riches, des plus éclatants costumes. Il fallait voir alors les milliers de papiers lancés de tous côtés et portant *rébus, pasquils, satyres* de toutes sortes, sous forme de *quatrains, huitains, dixains;* il fallait entendre les hardis propos et les mordants quolibets qui se croisaient en tous sens. Facéties, moralités, joyeusetés en prose, en vers, voltigeaient dans les airs et retombaient sur la foule qui se les disputait. L'Hôtel-de-Ville, le chapitre, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, les bailliages, les prêtres, les laïques, les nobles, les bourgeois, les marchands, les avocats, les médecins, les procureurs, les hommes, les femmes, le Parlement lui-même, nul n'était épargné. Le rang, le sexe, la fortune ne suffisaient pas à mettre à l'abri des moqueries; la moindre peccadille ne pouvait échapper aux *enquesteurs* qui, pendant plusieurs jours avant la fête, furetaient partout dans la ville et dans les faubourgs, puis venaient faire leurs rapports aux cardinaux et aux patriarches des Conards réunis en conclave sous la présidence de l'abbé. Les marchands de mauvaise foi, les juges suspects, les prêtres coupables de simonie, les enfants prodigues, les pères avares, les nobles arrogants, les parvenus bouffis d'orgueil, les sots mariages, les entreprises folles, les intrigues diverses, les édits fiscaux, la misère du peuple, tout tombait sous la férule de la mordante Société.

Un enquêteur entre par hasard, la veille des jours gras, dans

la cour de l'Albane; il y voit deux gros chapelains qui montraient leurs mains à des bohémiens pour se faire dire la bonne aventure; le lendemain, le fait est représenté dans la procession des Conards. Une autre fois, une dame, *prise sans verd* et à bout de ressources, se tire d'affaire en s'excusant sur l'influence des malins esprits; les Conards la reproduisent avec son lutin; ses vêtements, son visage, tout est d'une ressemblance parfaite. Un lièvre avait été offert successivement aux dix juges du bailliage de Rouen par un plaideur inquiet; mais chacune des dix chambrières avait mieux aimé recevoir en place une compensation pécuniaire, et le plaideur bien appris n'avait pas cru devoir remplacer son présent par moins de dix francs dans chaque maison; le lièvre fut acheté par les Conards; il fut porté dans leur plus prochaine fète par le plaideur reproduit trait pour trait.

A la fin de chaque jour, la confrérie se rendait aux halles de la Vieille-Tour, où s'élevait, pour la circonstance, le palais de son abbé. Un banquet splendide y attendait tous les membres; l'abbé, avec ses cardinaux et ses patriarches, était assis à une table élevée, à un bout de laquelle se tenait un huissier ayant en main la verge d'argent, à l'autre un sergent armé de toutes pièces; les autres convives occupaient de longues tables un peu plus basses. Pendant ce temps, un membre vêtu en moine et assis dans une chaire haute lisait à haute voix la chronique de Pantagruel. Quand on avait bien mangé, bien bu, bien chanté, bien fêté le carnaval, les trompettes et les hautbois se faisaient entendre; alors commençaient les danses et le spectacle. La cérémonie se terminait par la remise d'un prix, en séance solennelle, à celui des bourgeois de la ville qui avait commis la plus grosse sottise de l'année.

Est-il besoin de dire combien les adeptes du couvent des Conards étaient redoutés de tout le monde? Le chapitre les craignait tant qu'il n'osait parler d'eux, dans sa grande salle des délibérations, que tout bas, à huis-clos, après s'être bien assuré si personne n'écoutait aux portes. Le Parlement avait peur de leurs railleries, et, lors de la présentation de leur requête, il n'osait répondre que par un *gaudeat* en vers. Plus d'une fois l'archevêque voulut les interdire, ou, tout au moins, refréner leur licence; ils menacèrent alors de transférer leur procession dans le faubourg Saint-Gervais, indépendant de l'archevêché, et toute la ville les y aurait suivis.

Telle était cette Société célèbre que voulut voir Henri II. Malheureusement, lorsqu'il vint à Rouen, en 1550, on n'était pas à l'époque des jours gras; il était impossible de lui montrer, pour le réjouir ainsi que sa cour, la grande procession avec les chars, les chariots, les montures, les flambeaux et les inventions toujours nouvelles; on dut se contenter de représenter devant lui une scène composée spécialement à cette occasion et nommée *la Farce aux Veaux*. Il est inutile d'ajouter qu'on se dédommagea en déployant, dans les costumes, un luxe plus grand encore que d'usage. Cette petite pièce, s'appuyant sur les dîmes exigées par les seigneurs et les monastères, suppose que des veaux sont dus à ce titre au couvent des Conards. L'official et le promoteur de cette peu sainte abbaye demandent compte au frère receveur des veaux reçus, de ceux qui sont dus encore; cela fournit l'occasion de passer en revue tous les abus des diverses compagnies, tous les travers des différentes classes de la population dans la ville. Un badin et un malotin (peut-être un maltotin ou collecteur de redevances et impôts), s'unissent à ces trois personnages pour assaisonner le dialogue de grosses plaisanteries qui durent bien mettre en gaîté le roi Henri II et la jeune reine sa femme. En effet, à cette époque, le langage qui nous paraît aujourd'hui beaucoup trop gaulois, était généralement admis.

C'est un feu roulant de piquantes facéties sur tout et sur tous. Le receveur énumère successivement le veau des *badeaux de Paris*

Qui baillent leurs femmes...
A garder aux soudars gascons...

Puis celui du prince des *sos qui a bien accoustré sa femme pour venir voir l'entrée du roi;* celui du régent du palais, mordante allusion peut-être à une grande mésaventure des membres du Parlement, lorsque, le 2 octobre, pour bien voir le cortége de la reine, ils voulurent venir occuper cet hôtel de la Crosse dont les fenêtres leur avaient permis, la veille, de si bien contempler l'entrée du souverain. On se rappelle que Calvoisin, l'un des écuyers du roi, l'avait fait envahir pour en avoir la libre jouissance, et qu'un malicieux enfant, page de ce seigneur, irrité d'en avoir été expulsé le jour précédent par toutes ces barbes grises, avait abordé le lendemain le président Pétrémol en lui

disant d'un air narquois : « *Monsieur le président, si la cour veut revenir dans l'après-disner à la maison de la Crosse, pour veoyr l'entrée de la royne, qu'elle y vienne avec plus grande force qu'hyer; encores y trouvera-t-elle gens qui ne l'endureront pas.* »

Les solliciteurs, dont l'argent engraissait si bien les juges; les gros *raminas grobis*, sans doute les gens d'église; les cours souveraines de finances, qui *ont attendu que tout fût ruyné pour garder l'honneur de leur prince*; les officiers des *monnoyes*, dont le veau a le ventre vide et plat, tant ces messieurs ont la coutume de tirer *chacun à soy*; les bailliages, les vicomtés, dont les veaux

Crians et bellant tous ensemble
Si fort, qu'aux bonnes gens semble
Que leur cause doibt estre bonne,

mais sont cependant *megres et ses* (secs),
car

On ne les a que par procès;

les gens de cour,

S'estimans savans sans scavoir,

et qui

Contrefont les sages;
Mais on voit bien à leurs visages
Qui sont veaux parfaits de nature;

les parvenus,

Gens de labourage
Anoblys par force d'argent;

les marchands; les maris... malheureux et complaisants; les

Gros moynes soulars,
Qui contrefont des papelars
Devant les gens, et en deriere
Ilz ont la grosse chamberiere,
Laquelle y senglent jour et nuict[1].

Tous les ordres, tous les défauts ou les ridicules sentent tour à tour l'aiguillon de cette censure populaire. Henri II seul est épargné par elle : il eût été dangereux de lancer des attaques aussi

[1] Je dois à la gracieuse obligeance de M. Alfred Baudry la communication de cette petite brochure, devenue rare.

haut. Le roi fut si charmé de l'esprit, si étonné de la courtoisie des Conards, qu'il leur octroya sa protection; nous avons vu s'ils en avaient besoin pour se maintenir malgré tous ceux qui les redoutaient et les haïssaient.

Mais le tout-puissant monarque n'était pas libre de s'égayer toujours. Le dimanche 5 octobre suivant, le Parlement, les échevins, le lieutenant-général du bailli, etc., s'en allèrent à Saint-Ouen, conduits par l'amiral de France, renouveler au roi et à la reine leurs respectueux hommages et leur offrir, selon l'usage, de riches présents, ainsi qu'aux principaux personnages de leur suite.

Trois jours après, le 8 octobre, Henri II vient tenir au Parlement la séance royale traditionnelle à laquelle assistent les deux reines de France et d'Écosse, avec les dames de la cour, dans une tribune garnie sur le devant d'un treillis d'osier et construite, pour la circonstance, près du plafond de la grand'chambre, et la cour de Rouen entend avec joie le souverain confirmer la défense des évocations de procès devant un tribunal étranger, défense toujours violée par la monarchie ellemême jusqu'à ses derniers moments.

Le Parlement de Normandie, qui réclamait si énergiquement contre les évocations comme imposant aux plaideurs des frais et des déplacements onéreux, oubliait, lui aussi, les intérêts de ses justiciables, quand il s'agissait de la moindre atteinte portée à son ressort. Plus encore que toute autre cour de France, il luttait contre les présidiaux, tribunaux inférieurs institués par Henri II dans tous les bailliages de France, pour juger sans appel toutes les causes civiles jusqu'à 250 livres de capital ou 10 livres de rente annuelle, et, sur exécution provisoire, jusqu'à concurrence de 500 livres de capital ou de 20 livres de rente. L'esprit de corps l'entraînait à l'égoïsme, et la tolérance n'était pas sa vertu. Nous en aurons trop de preuves à propos des religionnaires.

A partir de cette époque, l'histoire de Rouen, pendant les dernières années du règne de Henri II, se confond avec celle de la Réforme.

Puisque nous venons de parler assez longuement des Conards, il semble juste de mentionner également une autre société qui exista dans notre ville beaucoup plus longtemps qu'eux, celle des clercs de la bazoche.

Elle avait été créée par Louis XII, en même temps que l'Échiquier perpétuel de Normandie. Ses membres étaient tous jeunes, tous intelligents, par suite peut-être de leurs relations quotidiennes avec les magistrats, les avocats, les procureurs. De plus, ils étaient lettrés, ils parlaient grec et latin, au moins aussi bien, sinon mieux, que MM. les clercs de la ville et d'ailleurs. Chaque année ils se choisissaient un chef à l'élection. Ce chef porta d'abord le titre de prince, peut-être en imitation du président des Palinods; parfois même il fut intitulé roi; de 1540 à 1789, il ne fut plus appelé que régent. En 1507, cette société s'installe d'abord dans la salle des procureurs, tout auprès de l'Échiquier; par la suite, elle a son siége près le Parlement. En 1515, elle est chargée par cette haute cour de certaines fonctions de police : elle a la surveillance du palais de justice et de ses abords, des joueurs de paume, de dés, de cartes, des marchands d'oranges, de châtaignes, de fruits, qui n'ont plus le droit de circuler sans son autorisation. Elle possède son tribunal, ou chambre de discipline, composé d'un président, de cinq juges et d'un procureur-général. Des avocats, des procureurs, des huissiers lui doivent service.

Tant de priviléges les gâtent, ils deviennent fiers, arrogants, insolents même et indociles envers les procureurs, leurs patrons. Au tribunal, dans la ville, ils se pavanent la plume au chapeau, le poing sur la hanche, le nez en l'air, lançant à tous des quolibets et des bons mots.

Souvent, abusant de leurs fonctions policières, ils malmènent ceux qui jouent le soir, ceux qui viennent vendre des marchandises dans la cour du palais ou dans la salle des procureurs. Il en résulte des plaintes nombreuses; mais le Parlement aime et protége ces jeunes gens.

Il n'en est pas de même des procureurs, ils attendent impatiemment une occasion de refréner l'impertinence de leurs clercs; elle se présente enfin. Un jour, un de ces clercs, Guillaume Lesergent, a une discussion vive avec son patron, Jacques des Boullets, et lui donne un vigoureux soufflet. Aussitôt il est saisi, traîné devant MM. de la grand'chambre et condamné à demander merci à Dieu, au roi, à la cour, à rester en prison pendant quatre jours, au pain et à l'eau; l'entrée du palais lui est interdite pendant un an (1542).

La compagnie tout entière souffre de cette algarade, la sévé-

rité du Parlement discrédite les clercs, les juges ne leur parlent plus qu'avec mécontentement. Ce changement d'attitude à leur égard de la part des conseillers jusqu'alors si bienveillants pour eux les amène à réfléchir ; ils prennent la résolution de se réformer pour reconquérir les bonnes grâces du Parlement. Peu d'années après, ils y ont réussi ; la police leur est rendue avec leurs priviléges.

Nous l'avons dit, ils étaient lettrés ; ils lisaient avec avidité tous les livres qui paraissaient, surtout les poésies, les moralités, les comédies. Il en résulte chez eux un ardent désir de faire des *monstres*, comme les Conards. Ne pouvant leur enlever le temps du carnaval, ils choisissent le printemps. Ainsi, la ville devait avoir deux époques de réjouissances chaque année ; la première semaine de mai est fixée par la bazoche pour célébrer sa fête. Elle décide alors de planter un arbre dans la cour du palais, et le Parlement ordonne au maître des eaux et forêts de lui permettre de le choisir et de le faire transporter sans frais. Cet arbre est décoré de rubans, de guirlandes de fleurs, de devises ; il porte en plus les armoiries de la bazoche : une écritoire et une plume croisées avec l'initiale du nom du roi au-dessus.

Il n'est permis à personne de faire injure au *mai*. Un jour, le bourreau ou maître des hautes-œuvres, ayant deux condamnés à fouetter par les carrefours et à échantillonner par les oreilles (c'est-à-dire les leur couper), commence par les attacher à l'arbre de MM. de la bazoche. Leur plainte arrive aussitôt au Parlement ; il leur est donné permission de procéder contre l'exécuteur, et défense est intimée à celui-ci de faire à l'avenir aucune exécution *autour, contre ni proche le mai ;* ordre est imposé au greffier et au huissier chargés d'assister à chaque exécution de ne permettre aucune contravention à cet arrêt.

Rentrés en grâce après 1542, ils rêvent d'établir un théâtre, non pas comme celui des Conards, mais à l'instar des bazochiens de Paris. En 1550, le mois de mai est déjà commencé ; le Parlement n'a pas répondu encore à la requête qu'ils lui ont présentée depuis quinze jours, à l'effet d'obtenir la permission de se reconstituer sur les bases fixées par Louis XII et de représenter des moralités, des comédies, des farces, pendant les jours qui leur seraient désignés à cette intention.

Le 5 mai, l'arrêt tant désiré est enfin rendu, à la condition

23

que rien ne sera représenté sans avoir été soumis préalablement à l'examen du tribunal. Pendant huit jours, les préparatifs sont faits avec ardeur dans la cour du palais alors fermée par un mur; l'arbre est planté, enrubanné; un théâtre est élevé et orné de décors; énorme est la foule accourue pour voir la nouvelle fête; les fenêtres du palais, celles de la salle des procureurs, le grand escalier, les galeries, tout regorge de spectateurs; il y en a jusque sur les toits des maisons voisines.

En 1551, les clercs ont soin de s'y prendre longtemps d'avance, afin de pouvoir commencer dès le 1er mai. La requête est présentée de bonne heure et l'arrêt promptement rendu, car les juges étaient trop satisfaits de la représentation de 1550 pour ne pas encourager les clercs. Tout fut prêt dès le 24 avril, et le Parlement alla même jusqu'à décider que 75 livres tournois seraient prises sur le produit des amendes prononcées par la cour et remises aux membres de la bazoche pour les aider à payer leurs frais.

Ainsi, chaque année, au mois de mai, pendant huit jours au moins, des représentations ont lieu, dans la cour du palais, sur le théâtre de la bazoche, et les magistrats ne dédaignent pas d'y assister, car, par suite de l'instruction des clercs, elles étaient d'un goût plus élevé que celles des Conards.

En 1558, le trouble des temps amène le Parlement à interdire ces fêtes de mai. Pendant quatorze ans, la bazoche est réduite au silence, comme les Conards; mais, comme eux, dès que le calme est rétabli, elle reprend ses représentations. Une requête en vers est présentée au Parlement; une réponse en prose y est faite sans retard, et le théâtre des clercs se relève dans la cour du palais.

La Ligue les force à se taire; mais ils reprennent leurs *comédies* lorsque Henri IV est enfin mis en possession du trône. De 1595 à 1789, la bazoche a plus d'une fois des défaillances; mais elle les surmonte. Elle reste fidèle au Parlement aux jours de mauvaise fortune. En 1774, elle donne une représentation solennelle dans la salle des procureurs pour fêter le retour des juges sur leurs siéges; elle est emportée avec eux par la tourmente révolutionnaire [1].

Enfin, pour terminer ce qui concerne les distractions de nos

[1] M. E. Gosselin, *Histoire du Théâtre à Rouen avant Pierre Corneille.*

pères, nous dirons quelques mots des jeux de paume. Ils se composaient généralement d'une vaste cour rectangulaire entourée de murs très élevés. Au-dessus étaient tendus des filets; le long des murs, des bancs étaient disposés pour les joueurs et les spectateurs.

Mais comme, dans ces établissements, on jouait aussi aux dés, au *cochonnet*, etc.; comme on y buvait même, on y voyait des bâtiments attenant pour ces jeux et pour la taverne.

Il y en avait un très grand nombre à Rouen et dans les environs; nous allons citer seulement les principaux :

Celui de *Saint-Antoine*, à Sotteville;

Le *Port-Salut*, près l'église des Cordeliers, dans la rue Saint-Étienne-des-Tonneliers;

Les *Braques*, rue du Vieux-Palais;

Les *Deux-Maures*, rue des Charrettes;

Le *Patin*, rue de la Seille;

Les *Penteurs*, rue du Gril;

Les *Cochonnets*, rue Notre-Dame (des Arpents), près Saint-Maclou;

L'*Épée*, rue Étoupée;

La *Cornière*, rue Dinanderie;

Saint-Eustache, auprès de l'église Saint-Sauveur;

Et celui de la *Rougemare*, à l'enseigne du *Vert-Buisson*, où l'on joua la comédie en 1665.

Les *Braques* et les *Deux-Maures* étaient les plus importants; aussi les voyons-nous réservés pour les représentations des comédiens à partir de 1640.

Car on aimait aussi beaucoup les théâtres à Rouen. Pendant longtemps on ne sut qu'y figurer des *Mystères* ou sujets religieux. On les voit apparaître en 1410; ils commencent véritablement en 1452. Vers 1530, vient le tour des *Moralités*. Guillaume Tasserie, plusieurs fois lauréat aux Palinods rouennais, donne le *Triomphe des Normands* dès 1521.

En 1628, Mondory amène sa troupe dans notre ville, et peu s'en est fallu qu'il n'y ait joué la *Mélite* de Pierre Corneille. Le grand poëte la lui avait donnée; mais, après réflexion, ce directeur préféra l'emporter à Paris, afin de la mieux étudier.

En 1643, Molière aussi vient à Rouen jouer la comédie dans la troupe de l'*Illustre théâtre*.

Jean Behourt faisait jouer une fois l'an au collége des Bons-

Enfants; en 1597, le 7 septembre, il donnait *Polixène*, tragi-comédie en cinq actes et en vers, avec chœurs; le 2 août 1598, *Ésaü ou le Chasseur*, pièce de même genre; en 1604, *Hypsicratée ou la Malignité*. Les jésuites, dans leur lycée, faisaient représenter des pièces par leurs élèves, lors des distributions des prix; c'est là que la muse de Pierre Corneille a commencé à se révéler. Le goût du théâtre était partout à Rouen, dans le peuple, parmi les élèves, au sein des familles. Ainsi l'on préludait chez nous aux merveilles du grand siècle [1].

[1] M. Gosselin, dans la brochure déjà citée, p. 71 à 79, donne la liste, avec dates, des principaux ouvrages imprimés à Rouen avant Pierre Corneille.

CHAPITRE V[1].

LA RÉFORME EN FRANCE. — SES CAUSES. — SES COMMENCEMENTS SOUS LOUIS XII. — CONTINUATION SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier (1515 A 1547). — SUPPLICE DE PIERRE BAR. — VOLS DANS LES ÉGLISES. — DES PRÊTRES Y PRENNENT PART. — VICES ET INDOLENCE DU CLERGÉ. — SUPPLICE DU CURÉ DE CONDÉ-SUR-NOIREAU. — LA RÉFORME ENVAHIT LES ATELIERS ET S'ORGANISE. — LES SEMONNEURS. — LES PETITS LIVRES. — LE PROMIS EN LA LOI. — RIGUEURS ET PARTIALITÉ DU PARLEMENT. — DÉSORDRES A BONSECOURS, AU CIMETIÈRE SAINT-MAUR, A SAINT-GODARD. — JURIDICTION SPÉCIALE POUR JUGER LES HÉRÉTIQUES. — SUPPLICES EN TROIS STATIONS. — L'ENGIN. — HENRI II (1547-1559). — TROUBLES DANS L'ÉGLISE DES AUGUSTINS. — IDÉE PREMIÈRE DES RÉVERBÈRES. — FILLEUL L'ANGE. — LE CURÉ DE SAINT-DENIS. — PRÊCHE A ROUEN. — EXCÈS DES IMPÔTS ET MISÈRE PUBLIQUE. — FRANÇOIS II (1559-1560). — EXTENSION DE LA RÉFORME. — RESCOUSSE DE LE MONNIER. — CONJURATION ET ÉDIT D'AMBOISE. — LISTE DES NON-COMMUNIANTS. — JEAN COTTIN. — LE PASTEUR MARLORAT. — SES PRÉDICATIONS. — TROUBLES DANS LA GRANDE-RUE. — EXPÉDITION CONTRE LE TEMPLE DE LUNERAY. — REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR COLIGNY. — LA LUTTE SE PRÉPARE. — GRUCHET DE SOQUENCE. — PREMIER ENVOI DE VIEILLEVILLE A ROUEN. — RESCOUSSE DE LE BERSEUR.

Pour bien comprendre l'histoire de la réforme en France et à Rouen, en particulier, il nous faut retourner sur nos pas,

[1] M. Floquet, *ibidem*, p. 219 à 332, deuxième vol., *passim*.

étudier ses causes et son origine ; c'est le seul moyen de nous expliquer tous les faits qui la concernent.

Longtemps avant Luther (né dans la Saxe en 1483, à Eisleben, mort en 1546), les exigences tyranniques et les vices du clergé, flétris successivement par saint Bernard, par tant de pieux prélats, par plusieurs papes et par des conciles, avaient éveillé au sein des populations une curiosité inquiète au sujet des mystères de la foi catholique et de ses symboles. Au XVIe siècle, le scandaleux trafic des indulgences par ces moines qui parcouraient les villes et les campagnes, vendant d'avance la rémission des péchés pour fournir de l'argent aux entreprises grandioses et au luxe de la papauté, avait révolté les consciences honnêtes ; il en était résulté contre l'Église un sentiment de réaction dont la sculpture elle-même a laissé plus d'une fois la traduction sur les pierres de nos vieilles basiliques.

La France n'était pas restée fermée à l'envahissement des idées nouvelles. Déjà Louis XII avait essayé d'y remédier en provoquant la réunion d'un concile général *pour réformer l'Église dans son chef et dans ses membres*, selon l'expression du concile de Bâle. Mais, comme toujours, l'Église s'était refusée au moindre examen, et le nombre des dissidents s'était accru de jour en jour.

Dans le seul diocèse de Rouen, les sacriléges devenaient fréquents. En 1511, on en voit trois en trois mois de temps. Un laïque se moque hardiment en public de l'Eucharistie; un autre, arrêté à Neufchâtel, est amené dans les prisons de Rouen. Après avoir communié, il avait emporté l'hostie dans sa main pour la donner à une jeune fille qui voulait, en la clouant dans sa chambre, *voir si le sang en sortirait et si le dogme était vrai*. Dans l'église de Saint-Lô, près du chapitre, de l'inquisiteur et du Parlement, on avait trouvé par terre, le matin, une hostie enlevée d'un ostensoir laissé sur l'autel. Un pays où l'on osait commettre des faits alors si cruellement punis devait s'ouvrir facilement à la doctrine de la réforme religieuse.

Dès 1528, le 20 ou 22 juillet, Pierre Bar, de Rouen, était jugé, condamné et exécuté le même jour. Poussant jusqu'à l'excès la doctrine de Luther, excité par les conseils d'une juive qu'il avait épousée, il profère publiquement des injures contre la Vierge et nie la divinité de Jésus-Christ. On le renferme dans les prisons de l'église, on le prêche pour obtenir sa rétractation ; il persiste ;

son supplice est horrible [1]. Jeté dans un banneau à ordures, il a la langue percée d'un fer rouge à la Croix-de-Pierre; puis, on le conduit au parvis Notre-Dame, une torche à la main, pour y faire amende honorable à la Vierge à laquelle il a dénié le titre de mère de Dieu; on lui coupe la langue et on la jette dans un brasier. Enfin, au Vieux-Marché, on l'attache à un poteau et on l'étrangle. Son corps est ensuite brûlé avec les pièces du procès et les cendres sont jetées au vent.

Pendant le supplice de ce premier martyr des opinions nouvelles, on fait une procession générale, on prêche les habitants pour les engager à ne pas lire la Bible, parce que les réformés la répandent traduite en français, afin de la mettre à la portée de toutes les intelligences. N'était-ce pas avouer que la puissance du clergé tomberait en péril si le peuple s'instruisait aux sources mêmes de la religion?

La fermentation était grande parmi la population, et il y eut des gens qui en profitèrent pour commettre des attentats dans les églises. Des vases sacrés et des anneaux sont volés; les catholiques en accusent les nouveaux religionnaires. Aussitôt le chapitre rassemble ses serviteurs, il les engage à faire le guet pendant la nuit dans la cathédrale et à y lâcher leurs chiens; il ordonne au sacristain de ne faire voir les objets précieux du trésor qu'à des personnes bien connues; à l'horloger, de transporter son lit dans les orgues; on lui reproche de ne pas avoir des chiens en quantité suffisante pour garder l'église et d'employer des serviteurs infidèles, entre autres un surnommé *Quatre-Oreilles*. On enjoint au clerc du chœur de coucher près des cloches, afin d'être plus vite prêt à les sonner en cas de nécessité. On finit par découvrir que ceux qui dévalisaient ainsi l'église faisaient souvent partie de ses propres membres. Ainsi, Jacob du Rouelle, clerc du chœur, est convaincu d'avoir volé des bijoux du trésor et mis en prison. Un autre clerc est accusé du même crime; on fait une perquisition dans sa chambre, on apprend qu'il a volé du vin dans la cave de Jean Fournier, tavernier à l'enseigne de la *Colombe*, et l'on est forcé de le renfermer dans les cachots de l'archevêché. Un ecclésiastique et un séculier volent une bourse sur le fief de la cathédrale et se réfu-

[1] M. Fallue, *ibidem*, troisième vol., p. 115.

gient dans cette église; l'official les réclame et contraint le chapitre à les lui livrer[1].

Ces faits se répandaient; ils n'étaient certes pas capables de faire grandir le respect envers le clergé, ni d'arrêter l'extension sans cesse croissante des doctrines nouvelles.

Dans les années 1531 et suivantes, l'inquisiteur de la foi, le promoteur et l'official avouent au chapitre que chaque jour on arrête de nouveaux partisans de Luther; en même temps on apprend que Calvin commence ses prédications dans les campagnes. On cherche en vain à combattre l'invasion des idées nouvelles par des cérémonies religieuses, des processions, des prédications multipliées. Le danger devient si grand pour l'Église que le chapitre de Rouen, se levant en masse, adjure l'archevêque Robert de Croixmare de ne plus recevoir dans son diocèse les quêteurs et colporteurs d'indulgences. Mais les chanoines eux-mêmes ne cessent pas de donner le mauvais exemple, abandonnant à des vicaires et à des chapelains le soin de remplir leurs devoirs, pour vivre dans le repos, le luxe et l'abondance. En 1525, en pleine cathédrale, le pénitencier du chapitre s'en plaint en chaire. Une autre fois, un prédicateur de carême, dans l'église des Cordeliers, accuse les chanoines d'avoir chacun une concubine. A Notre-Dame encore, *un dimanche*, maître Le Rat, prédicateur célèbre alors et que François Ier aimait tant à entendre, voyant de grands vides sur les bancs du chapitre, en face de la chaire, surtout aux places *des dignités*, s'écrie : Où sont les chefs du chapitre? Une autre fois, en chaire toujours, il déclare qu'il y a des hommes qui se mêlent d'exposer la Sainte-Écriture et qui ne sont que des ânes se connaissant mieux à faire des comptes à leur profit[2].

Les idées de réforme avaient pénétré parmi les prêtres eux-mêmes et jusqu'au fond des cloîtres. Le 16 décembre 1534, Étienne Le Court, curé de Condé-sur-Noireau, membre de la famille du Pont-Ollivier, connue dans la Bretagne, et clerc distingué pour sa vaste érudition, était dégradé sur un échafaud, avait sa tunique fendue par le cardinal-archevêque Georges d'Amboise II, au parvis Notre-Dame, devant une nombreuse assemblée du clergé; puis il était remis à l'exécuteur et brûlé

[1] M. Fallue, *ibidem*, p. 117.
[2] M. Floquet, *ibidem*, deuxième vol., p. 227.

vif au Marché-aux-Veaux. Combien d'autres prêtres furent comme lui livrés au supplice, parce qu'ils n'avaient pas cru devoir repousser les principes de la réforme ! Dans le seul couvent des augustins, trente-deux religieux sont trouvés atteints d'hérésie ; les uns parviennent à s'enfuir, les autres sont abandonnés à l'échafaud.

L'envahissement des nouvelles doctrines n'avait pas lieu seulement à Rouen, il en était de même à Caen, où les carmes et les jacobins commettaient tant de désordres que toute la ville en était scandalisée ; elles se répandaient dans toute la Normandie, dans toute la France et l'Europe occidentale.

François Ier, gouverné tantôt par sa mère, Louise de Savoie, par le cardinal Duprat chancelier de France, par Montmorency et le cardinal de Tournon, ardents catholiques ; tantôt par sa sœur, la reine de Navarre, et par sa maîtresse, la duchesse d'Etampes, toutes deux favorables au protestantisme. montrait dans sa politique, en matière religieuse, de continuelles variations. Ou bien il se livrait à des persécutions exagérées, quand il voulait se faire pardonner son alliance avec les Turcs et avec les protestants d'Allemagne ; ou bien il laissait se multiplier les placards et les pamphlets des religionnaires, quand il avait besoin de ménager la susceptibilité des princes luthériens adversaires de Charles-Quint.

A Rouen, comme dans presque toutes les grandes villes, la réforme pénètre d'abord dans les classes pauvres. Des hommes au maintien grave, à l'air étranger, parlant des pays lointains, se présentent dans les nombreux ateliers où les ouvriers étaient entassés, dans ceux des drapiers, par exemple. Ils exposent avec douceur, avec calme, les idées nouvelles, et tous, les jeunes gens principalement toujours avides de nouveautés, les écoutent en silence et les admirent. On ne pouvait s'empêcher de comparer leurs paroles austères, leur tenue modeste, avec le luxe, les prédications fougueuses des prêtres et des moines. Aussi ne se gênait-on pas pour médire du clergé et violer avec ostentation les prescriptions de l'Eglise.

Les néophytes plus modérés se réunissaient en secret, la nuit, dans des lieux écartés, pour entendre les prédicants. Ils étaient vingt d'abord, dans peu de temps ils seront 2,000 à Rouen seulement. Bientôt ils auront leurs *quarteniers*, leurs *centeniers*, leurs *dizainiers* et leurs *anciens*. La nuit, un homme

parcourait les rues en sifflant, c'était un signal pour indiquer qu'il allait y avoir un prêche où l'on devait se rendre. S'il craignait d'être entendu par la police, ce *semonneur* passait sans mot dire, tenant une lanterne dont la lumière était ronde comme la lune. Dans les prêches, on distribuait des petits livres envoyés de Flandre ou d'Allemagne et introduits cachés dans des ballots de marchandises. Ces écrits étaient lus avec avidité, ils circulaient partout. Le matin du 27 janvier 1535, on en trouvait les rues jonchées. Il s'en répandait dans les maisons, dans les églises, dans les prétoires des divers tribunaux, les bailliages, les vicomtés, jusque dans le palais même du Parlement.

Pendant que le clergé porte en procession par toute la ville, les châsses, la croix *Rigaud*, les os du bras de saint Romain, le Parlement fait fermer les portes du palais et celles de la ville pendant plusieurs jours, afin de trouver le coupable. C'était un pauvre enthousiaste qui se faisait appeler *le promis en la loi*. Arrêté à Dieppe, il est ramené prisonnier à Rouen, jugé, condamné, exécuté sans retard. Hissé au haut d'un *engin* au-dessous duquel était un bûcher enflammé, le malheureux baisse la tête sur le feu pour qu'il mette fin à son horrible supplice et meurt en conservant sa croyance.

Dès lors les échafauds, les bûchers seront en permanence. A Paris, le roi lui-même assiste aux exécutions avec les seigneurs et les dames de la cour; il recommande aux Parlements d'exterminer partout cette malheureuse secte luthérienne, et les juges n'y sont que trop disposés. Mais les rigueurs, les supplices n'ont jamais servi qu'à propager les idées mêmes qu'ils cherchent à combattre. Le catholicisme devait-il oublier ce qu'il avait dit pour lui-même au temps où lui aussi était persécuté, où lui aussi profanait, renversait les temples des païens et jusqu'aux maisons de ceux qui persistaient à adorer les faux dieux : *le sang des martyrs est une semence de chrétiens?* Oui, certes, il pouvait y avoir quelques esprits turbulents qui, sous le prétexte de religion, cherchassent à pousser les autres, à les entraîner à la révolte; ceux-là il fallait les punir sévèrement, ils pouvaient être un danger pour l'État et la société. Mais était-ce un motif suffisant pour brûler, pour torturer avec des raffinements de supplices qui révoltent l'humanité, la justice, la raison, et déshonorent la politique même, des malheureux abusés ou des hommes convaincus, dont la vertu et l'austérité faisaient si

bien contraste avec la démoralisation du clergé à cette époque, et M. Floquet a-t-il tort de s'écrier : « Ici l'histoire a le droit de juger les juges? »

Les membres du Parlement luttaient avec une rigueur inouïe contre ce qu'ils nommaient l'hérésie, mais ils laissaient inaperçus les désordres, les fautes contre la discipline, les actes licencieux parmi le clergé. A Darnétal, le chapelain Dodement introduit dans sa chambre une femme de mauvaise vie. Pendant qu'il soupe avec elle en compagnie de trois ou quatre de ses confrères, surviennent sa mère, son père, ses frères, armés d'épées et de bâtons, qui frappent cette femme jusqu'à mort. Il ne faut rien moins que le scandale immense provoqué par ce crime pour forcer les juges à punir Dodement d'un mois de prison. Un autre jour, Martin Morin se plaint d'avoir trouvé sa femme couchée avec le chanoine Jean Marcaud dans une des chambres du collége du Saint-Esprit; on ne s'occupe pas de lui rendre justice. Peu de temps après, un nommé Rivière, étant allé à Pavilly avec deux chapelains, veut s'opposer à leurs entreprises criminelles sur sa femme; il est frappé par eux de coups de poignards, et les coupables ne sont nullement inquiétés[1].

Après des faits pareils, comment s'étonner si les juges ne songent pas davantage à réprimer le scandale causé par les *demi-réformés*, ces prêtres dissolus et indisciplinés qui, pour se soustraire aux règles de leur ordre et aux préceptes de la morale, se livraient à tous les écarts et attiraient aux papistes les noms d'ivrognes et d'hommes sans mœurs que leur lançaient les protestants?

Un jour, un chapelain refuse de porter à la procession la châsse de saint Romain ; un autre, du collége du Saint-Esprit, se dépouille dans l'église de ses vêtements religieux et s'en moque avec des femmes prostituées que son frère attirait dans ce collége. Un prêtre, qui célébrait la messe dans la cathédrale et administrait la communion au doyen du Bourgtheroulde, était dans un état d'ivresse complète, et il fallut les réclamations des spectateurs indignés pour qu'on l'arrêtât afin de le mettre en prison. Le chanoine *de la Houssaye*, pendant une prédication où il y avait foule, entre dans l'église revêtu d'une robe de chambre,

[1] M. Fallue, *ibidem*, p. 131, 132.

ayant sur la tête un béret couvert de perles et d'images, puis pénètre dans le chœur où il se promène et fait sa prière. Quelqu'un lui dit alors : « Puisque vous avez débité vos patenôtres, il faut que vous veniez à la chapelle de la Vierge réciter votre *Ave Maria.* » Il répondit : « Je la ferais plourer [1], » puis alla boire de l'eau dans la maison de M. Prudhomme. Pendant ce temps, les réformés étaient poursuivis avec la plus extrême dureté pour les moindres délits.

En effet, de même que les autres Parlements du royaume, celui de Rouen se distingue par un redoublement de rigueurs. Il répugne de croire qu'il ait voulu se faire pardonner ainsi les reproches de relâchement qu'il avait dû subir en 1540 ; mais il semble vraiment que les juges n'ont plus autre chose à faire que de s'occuper des crimes d'hérésie. La patience et l'héroïsme des suppliciés n'éclairent point les magistrats qui, entraînés par une foi aveugle, excités sans cesse par François Ier, croient arriver à tuer l'hérésie en inventant des tourments de plus en plus effroyables. Toutes ces atrocités ne servent qu'à exciter la haine et la violence des persécutés. Une nuit, on force l'église de Bonsecours, on y brise les statues, on jette sur la route les débris du grand calvaire du village de Blosseville. Des images sont anéanties dans le cimetière de Saint-Maur ; la custode d'argent de Saint-Godard est volée, les prêtres sont hués, insultés chaque jour dans les rues [2].

Les tribunaux ecclésiastiques sont en permanence pour interroger les hérétiques ; ceux qui refusent de se rétracter sont envoyés au Parlement qui n'a plus qu'à prononcer la sentence, car il était admis que, en matière de foi, les juges laïques n'avaient rien à examiner après les jugements rendus par l'Inquisition. En même temps, les commissaires répandus dans toute la province par la cour de Rouen lui font amener des sectaires de tous les bailliages, et les prisons ne sont pas assez grandes pour contenir ces malheureux. Chaque jour pourtant la Tournelle et la grand'chambre en envoyaient au supplice. Cela ne suffisait pas encore ; il fallut créer une chambre spéciale, elle fut composée de dix ou douze des plus ardents

[1] M. Fallue, *ibidem*, p. 156, 157.
[2] M. Floquet, *ibidem*, p. 476 ; deuxième vol., p. 240.

magistrats et chargée de s'occuper exclusivement des hérétiques [1].

Le chapitre, l'Inquisition, ne cessent pas d'être à l'œuvre, d'accord avec le tribunal. Les formes mêmes de la justice paraissent trop favorables, trop lentes à ces juges empressés de sévir; on décide que le partage des voix parmi les assesseurs ne profitera plus à l'accusé. Et cependant, on accusait encore d'indulgence le Parlement de Normandie; on disait alors : la rigueur de Toulouse, l'humanité de Bordeaux, la justice de Paris et la miséricorde de Rouen [2]. Comment donc procédaient ces autres cours? Les carmes, les augustins, les jacobins passaient tout leur temps dans les prisons pour arracher aux pauvres détenus, par la crainte des tortures, des conversions hypocrites qui ne les sauvaient pas toujours des mains du bourreau.

Et les supplices en trois stations se multipliaient de plus en plus ; chaque jour on voyait sortir de la conciergerie l'immonde banneau gorgé de victimes condamnées sans même avoir été entendues dans leur défense. On avait inventé un nouvel engin qui, flexible et souple comme un roseau, élevait au-dessus des flammes et y replongeait tour à tour le patient pendant des heures entières. Mais le courage des religionnaires augmentait en même temps que la cruauté des supplices. Sur l'échafaud, sous le coup du glaive, au haut de l'engin, au milieu des flammes, leur constance, leur sérénité excitait l'émulation et faisait continuellement des prosélytes. Tavannes, l'impitoyable Tavannes, disait lui-même qu'un hérétique mort gâtait mille vivants.

En 1542, effrayés de voir l'hérésie s'étendre sans cesse malgré tous les supplices, l'official, le promoteur, l'inquisiteur, les membres du Parlement se réunissent en vain pour chercher les causes des progrès du calvinisme et les moyens d'y mettre obstacle. Ni les uns, ni les autres ne songent que l'instruction, la tolérance, la douceur étaient les seuls remèdes possibles. Loin de là, les prédicateurs s'accusaient réciproquement dans les chaires de manquer de fermeté contre les sectaires.

Henri II, ignorant et borné, gouverné par le connétable et les Guises, adopte le système des *brûlements* que lui avait ensei-

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 476-477.

[2] *Contes, Nouvelles et joyeux Devis* de Bonaventure des Periers.

gné son père; mais l'audace des religionnaires est insurmontable. En 1552, dans l'église des augustins de Rouen, le jour de la Toussaint, le prédicateur est bruyamment interrompu. Le lendemain, jour des Morts, il veut recommencer son sermon, sur l'ordre du cardinal-archevêque de Vendôme, devenu plus tard le cardinal de Bourbon; un tapage plus grand encore l'oblige à s'arrêter. L'écuyer et le maître d'hôtel du prélat, envoyés pour arrêter ceux qui criaient : au fol! au fol! sous le portail, sont reçus à coups de pierres et très heureux de trouver un refuge dans le couvent des religieux; une émeute éclate dans la ville entre les catholiques et les protestants.

La nuit, les huguenots chantaient dans les rues, sur les places et au parvis Notre-Dame, les psaumes de Clément Marot. Vainement le Parlement défend aux habitants de sortir, après la chute du jour, avec des armes et sans lumières; vainement il institue deux guets de nuit, pour empêcher les batteries entre catholiques et protestants; vainement il prescrit d'attacher des lanternes de place en place contre les maisons, cela ne suffit pas. Alors, il a recours à un autre moyen, pour mieux répandre la lumière; il ordonne aux habitants de se cotiser entre eux, au nombre de six au moins, afin d'établir, de distance en distance, une corde allant d'un côté à l'autre de la rue et d'y suspendre une lanterne pour laquelle chacun à son tour devait fournir une chandelle. Les chants, les rixes, les meurtres n'en continuent pas moins.

Le Parlement n'a plus besoin que le roi stimule son zèle. En un seul jour, il condamne un religionnaire au feu, deux à la potence, sept au fouet. L'un d'eux était un imposteur, Jean Filleul, surnommé Filleul l'Ange, qui, abusant de la crédulité du bas peuple, se donnait comme un apôtre envoyé par Dieu pour changer la face du monde et poussait ainsi à tous les excès. L'Ascension approchait; mais le chapitre renonce de lui-même à son privilége d'interrompre les procédures, afin qu'on puisse continuer à juger les hérétiques.

A la fin, Henri II ne trouve plus d'argent dans le trésor pour payer les troupes et les commissaires envoyés partout à la poursuite des sectaires. On est forcé de laisser quelque peu de répit à ceux qui n'étaient pas encore arrêtés; mais les prisons étaient tellement remplies que cela n'empêche pas les supplices de continuer longtemps encore. Denis Le Vayr, prêtre de Fontenay-le-

Pesnel, près Caen, chez lequel on avait trouvé un grand nombre de petits livres qu'il colportait dans la ville, a la langue coupée dans la cour du palais, puis est conduit au Marché-aux-Veaux, hissé au haut de l'engin, ensuite jeté vif dans le feu, d'où on le retire trois fois, afin de prolonger son supplice. Pierre Gruslé, curé de Saint-Denis, à Rouen, plutôt fou qu'hérétique, avait, dans son église, la veille de la Pentecôte, jeté à terre une hostie; il est également livré au bourreau. Une femme, Gillette d'Avenécourt, mariée en Angleterre, avait adopté la religion nouvelle ; pour ne s'être pas confessée et avoir parlé mal de la vénération des images, elle est brûlée vive.

Au milieu de tous ces spectacles barbares, les caractères s'endurcissent, les yeux s'habituent à la vue du sang, les haines s'exaltent. Les échafauds, les bûchers où expirent les victimes sont des buts de promenades, des occasions de processions auquelles les magistrats ne rougissent pas d'assister eux-mêmes.

Faut-il s'étonner maintenant si, plus tard, en 1562, devenu par surprise maître de la ville, le parti protestant, qui avait eu tant à souffrir, exerce à son tour de terribles et coupables représailles contre les catholiques, ses ennemis acharnés et impitoyables?

Le Parlement lui-même n'est pas à l'abri des soupçons. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, déclare un jour avoir appris qu'il se trouve dans le sein de cette compagnie des membres suspects d'hérésie, et le premier président de Saint-Anthot réunit les présidents et conseillers pour faire jurer à tous qu'ils sont restés fidèles à l'ancienne croyance. Plusieurs fois même il parle de faire apporter le bras de saint Antoine, afin de rendre le serment plus solennel. En 1556, cinq des principaux conseillers : Jean de Quièvremont, sieur de Heudreville; Jérôme Maynet, sieur de la Vallée; Antoine de Civille, sieur de Bouville; Robert le Roux, sieur de l'Epervier, et Charles le Verrier, sont cependant convaincus d'avoir goûté la doctrine de Calvin et exclus du Parlement où ils ne devaient rentrer que quatorze ans plus tard; un seul d'entre eux, M. de Civille, abjura le protestantisme.

Les assemblées secrètes et irrégulières ne suffisaient plus aux calvinistes. En 1557, ils ouvrent un prêche à Rouen; La Jonchée et Jacques Trouillet des Roches en sont les pre-

miers pasteurs. Paris, Caen, Dieppe ont aussi leurs prêches. A Caen, le clergé lui-même était tellement écrasé d'impôts que les curés et les vicaires, ne pouvant plus payer, s'enfuyaient de peur d'être jetés en prison et laissaient le champ libre aux pasteurs.

L'excès des impôts avait rendu la misère atroce partout, mais surtout dans la Normandie. Le connétable de Montmorency, l'un des ministres de Henri II, déclarait lui-même en plein conseil du roi, que, autour de Rouen, vingt-cinq ou vingt-six villages étaient complétement déserts. Il devait le savoir, lui qui possédait de vastes domaines près de cette cité. A Rouen, les habitants les plus riches avaient été forcés de renoncer au commerce, et les étrangers ne venaient plus dans la ville. Mais la misère du peuple n'empêchait pas Henri II d'activer sans cesse les poursuites contre les hérétiques. En 1559, il signait avec le roi d'Espagne Philippe II la paix de Cateau-Cambrésis, dans le but, disait le cardinal de Lorraine au Parlement de Paris, de pouvoir vaquer plus à son aise à l'extermination des calvinistes. Dès le mois de juin suivant parut l'édit d'Ecouen, qui n'admettait contre les luthériens d'autre peine que celle de la mort. On ne sait jusqu'où serait allée la rigueur de la justice sous son règne, si, trois mois à peine plus tard, il n'était mort d'un coup de lance reçu dans un tournoi, avant d'avoir pu commencer à réaliser ses tristes desseins.

Quand les religionnaires, comprimés par les supplices sous les deux règnes précédents, virent monter sur le trône un roi de seize ans, ils se disposèrent à secouer immédiatement le joug. La réforme avait monté des ateliers à la bourgeoisie, gagné les hautes classes et trouvé des prosélytes jusqu'à la cour du roi, parmi les grands seigneurs et les princes du sang. On s'était caché sous Henri II par crainte; sous François II, on ne voulut plus s'imposer de contrainte. On brava les magistrats, on insulta ouvertement les catholiques; il en résulta entre les deux partis des rixes violentes qui devaient bientôt amener la guerre.

Le Parlement cependant continue d'envoyer des commissaires dans toute la Normandie. Un conseiller, M. de Bordeaux, et l'avocat du roi Péricard, dans le Cotentin, sont obligés de se retirer devant les dissidents, prêts à faire usage de leurs armes et secrètement soutenus par Elisabeth d'Angleterre. Le conseiller de la Place ne doit pas être mieux accueilli dans le pays

de Caux. A Caen, Le Georgelier Du Bois et l'avocat du roi Damours sont assiégés dans leur hôtellerie, poursuivis de brocards injurieux affichés sur les murs, et forcés de rentrer au Parlement.

A Rouen, les protestants s'assemblent jusque dans la cour du Palais, quand on juge un des leurs; ils y viennent armés, menaçant les juges et les poursuivant de leurs clameurs; pendant qu'on conduit au supplice un calviniste, François Le Mounier, ils se jettent sur le banneau, au carrefour de la Crosse, en précipitent les deux carmes avec le bourreau et délivrent le condamné.

Le Parlement, convoqué aussitôt, fait fermer les portes et promettre, à son de trompe, dans toute la ville, une récompense de cent écus d'or, somme considérable alors, à celui qui livrera le condamné ou indiquera son refuge. Le maître de l'hôtel de la Crosse le découvre caché chez lui et en avertit alors secrètement le tribunal. Des sergents envahissent la maison pendant la nuit, découvrent le fugitif, le réintègrent dans un cachot de la conciergerie. Le lendemain matin, le tombereau, avec les deux carmes, le bourreau et le condamné, parcourt le même trajet que la veille, pour ne pas laisser croire au peuple que l'impunité soit possible. Mais, cette fois, il est escorté d'une force armée imposante, et l'exécution a lieu sur le bûcher dressé au Marché-aux-Veaux. Alors seulement on permet de rouvrir les portes de la ville, et une nouvelle récompense de cent écus d'or est promise à ceux qui feront connaître les sectaires coupables d'avoir, la veille, délivré Le Mounier.

Toutes ces poursuites, ces exécutions n'empêchent pas les réformés de continuer à s'assembler en troupes, non pas seulement la nuit, mais le jour même, et de chanter publiquement leurs psaumes.

C'était le moment où, appuyé soit par Condé, soit par Châtillon, soit par Antoine de Bourbon, peut-être même par tous les trois ensemble, mais secrètement, un gentilhomme du Midi, la Renaudie, formait le projet d'enlever à Blois le jeune François II avec la cour, afin d'arracher le pouvoir aux Guises. L'agitation est extrême à Rouen, le clergé tellement effrayé que le chapitre hésite un moment à faire à Saint-Godard la grande procession d'usage; il ne s'y décide que pour ne pas perdre les dix écus payés chaque année à cette occasion par le curé

de cette paroisse [1]. D'un côté, le Parlement veille nuit et jour; les cérémonies solennelles, les prédications sont multipliées pour raffermir les catholiques chancelants; toute réunion est sévèrement interdite et récompense promise à quiconque en dénoncera une; l'ordre est envoyé à tous les tribunaux inférieurs de la province de prendre garde qu'il ne se tienne aucune assemblée d'hérétiques; de l'autre, les calvinistes attendent avec anxiété les résultats de la conspiration. Bientôt on apprend la découverte du complot et l'arrestation de la Renaudie.

Recevant ensuite un de ces écrits où, après l'avortement de la conjuration d'Amboise, les réformés repoussaient l'intention qu'on leur avait prêtée de démembrer la France et faisaient retomber sur les Guises seuls tous les malheurs du pays, le Parlement oublie assez sa dignité pour le faire porter au roi par une députation spéciale. Les Guises eux-mêmes ont honte de cet imprudent excès de zèle; ils renvoient les députés à Rouen sans les laisser pénétrer jusqu'au roi. Ainsi, notre haute cour de justice préludait à cette intolérance farouche par laquelle elle va se déshonorer en 1562.

Forcé de s'arrêter momentanément dans cette voie par l'édit d'Amboise que la cour, trop faible pour résister à un soulèvement général, avait rendu afin de faire surseoir à toute poursuite, excepté contre les prédicants, le Parlement a recours à quelques-uns de ses présidents et conseillers qui, s'il faut en croire de Bèze [2], *favorisaient* les idées nouvelles, pour obtenir plus de modération. Alors, sur les conseils de leurs ministres, les protestants ne tiennent plus que des assemblées particulières. Mais, au tribunal, quelques membres exaltés s'unissent au clergé pour réagir contre ces sages mesures de conciliation. Le conseiller-clerc Réné des Buatz, en 1559, de concert avec les grands-vicaires du cardinal, ses collègues, ordonne aux curés de *dresser des listes de tous ceux qui n'ont pas fait leurs pâques*. Le bailli de Rouen, Villebon d'Estouteville, ce brouillon emporté qu'on a surnommé le boute-feu dans la ville et l'âne rouge [3] parmi les calvinistes, remet au lieutenant-criminel, son subordonné, avec ordre d'abandonner toutes autres affaires afin

[1] M. Fallue, *ibidem*, p. 205.

[2] De Bèze, *Hist. ecclésiastique*, deuxième vol., p. 651.

[3] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 476.

de poursuivre sans retard, les listes des non-communiants établies dans les trente-six paroisses et sur lesquelles on avait inscrit même quelques membres du Parlement. Celui-ci s'émeut, les conseillers accusés se disculpent aisément, et cette cabale insensée échoue honteusement. Mais le Parlement ne s'en croit pas moins obligé d'adresser au roi une profession de foi signée de tous ses membres.

Parmi les réformés aussi, de l'aveu même de Théodore de Bèze, le célèbre historien des églises réformées de France, de 1521 à 1563, il y avait des intrigants et des insensés. Un illuminé, digne émule de Filleul-l'Ange, débitait à Rouen les extravagances les plus absurdes et se faisait suivre d'une foule d'adeptes à la plaine de Grammont, aux bruyères Saint-Julien et jusque dans la forêt de Rouvray, les poussant à tous les désordres. C'était un ancien ministre protestant nommé Cottin, né auprès de Gisors et chassé de Genève pour avoir professé l'anabaptisme. Le cardinal-archevêque de Bourbon, parti en toute hâte de son château de Gaillon pour revenir à Rouen, était insulté et poursuivi dans sa voiture par ces fous furieux; il ne devait sans doute la vie qu'à l'adresse de son cocher qui sut assez presser ses chevaux pour arriver sans obstacle dans la ville. Le redouté bailli Villebon d'Estouteville rentrait également à Rouen, mandé par le Parlement. Cottin fut pris et brûlé; mais on eut l'inutile barbarie de pendre auprès de son bûcher deux de ses cousins, coupables seulement de l'avoir logé chez eux et d'avoir ajouté foi à ses ridicules prophéties.

Un prédicant d'une haute valeur vient alors accroître l'ardeur des adeptes du protestantisme, Pasquier Marlorat[1]. Ancien moine augustin, reçu prêtre ensuite et devenu prédicateur distingué, il s'était fait admirer à Bourges, à Poitiers, à Angers, et devait venir prêcher un carême à Rouen. Mais, tout-à-coup, ne voulant pas vivre en concubinage comme le faisaient la plupart des moines et des prêtres, il avait quitté l'état ecclésiastique et s'était marié. C'était tantôt le soir, tantôt la nuit qu'il prêchait, soit au Marché-Neuf, soit au parvis de Saint-Vivien, ou de Saint-Ouen, de Saint-Patrice, sur celui de la cathédrale principalement. Alors les religionnaires, enveloppés dans de grands manteaux, le chapeau à larges bords rabattu

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 477.

sur le visage, se groupaient en silence autour du savant et éloquent orateur. Pendant ce temps, plusieurs de leurs compagnons, placés en sentinelles aux environs, veillaient au salut de tous. Quand la prédication était finie, tous ensemble se mettaient à chanter avec accord ces psaumes de Clément Marot, dont la musique lente, grave et triste, notée par Godinel, semblait en harmonie avec la situation précaire de ces ardents et aventureux sectaires qui, persécutés par les catholiques tout autant que par les juges et les prêtres, faisaient à chaque instant à leur croyance le sacrifice de leur vie, de leurs femmes et de leurs enfants.

Souvent, à la faveur de la nuit, des catholiques venaient entendre les discours austères et convaincus du ministre, ou les accents plaintifs et doux de ces nocturnes et mystérieux concerts. La curiosité ou le hasard amenait, le charme de l'éloquence retenait, l'attrait puissant de cette musique nouvelle remuait le cœur. On se prenait à plaindre ces gens traqués pour leur foi, livrés aux longs et effroyables supplices dont on était si souvent témoin; on opposait malgré soi leur extérieur digne et grave à tous ces désordres infâmes que leur imputait le catholicisme. Combien alors de ces simples auditeurs devenaient à leur tour des prosélytes fervents ! Des magistrats, envoyés pour surveiller ces réunions, oubliaient de donner au roi des avis contraires aux ministres dont les paroles les avaient pénétrés. A Rouen, nous verrons des prêtres, des chapelains, des chanoines même de la cathédrale ne pouvoir se défendre devant le chapitre d'avoir assisté souvent à des prêches, dans le cimetière de la cathédrale, d'avoir chanté avec les sectaires des psaumes de Marot; ils laissaient, comme les calvinistes, croître leur barbe afin de n'être pas reconnus.

La réforme n'était pas entrée dans nos vieilles basiliques seulement; elle avait pénétré jusque dans les silencieuses cellules des cloîtres, les oratoires des orgueilleux abbés, les palais des évêques et des archevêques, et la pourpre même des cardinaux romains ne l'avait pas arrêtée. Catholicisme et protestantisme étaient maintenant deux religions en face l'une de l'autre; comment la guerre n'aurait-elle pas éclaté entre les papistes et les huguenots? Les haines réciproques étaient attisées depuis longtemps; comment les uns et les autres ne se seraient-ils pas laissé entraîner à des excès condamnables?

Parmi les protestants, il y avait les étourdis, comme dit Théodore de Bèze avec une indulgence partiale. Il ne leur suffisait plus d'écouter les prédications et de chanter leurs psaumes français ; le prêche fini, ils parcouraient la ville en poussant des cris, lançant des pierres, cassant les verrières. D'autres fois, attroupés au parvis Notre-Dame, ils insultaient les catholiques à la sortie de l'église. Ceux-ci n'étaient pas plus tolérants, nous allons en avoir une preuve cruelle.

Le jeudi 13 juin 1560, premier jour de la procession du Saint-Sacrement, quelques protestants de la Grande-Rue n'avaient pas tendu et paré la façade de leurs maisons, ne voulant pas participer à une cérémonie qui froissait leur croyance. A cette vue, les catholiques deviennent furieux, ils s'excitent les uns les autres; en un instant, ils assaillent de pierres les maisons non tendues, pendant que d'autres, munis d'arquebuses, de pistolets et d'arbalètes, tirent sur les religionnaires qui, s'armant en toute hâte, ripostent vivement du haut de leurs fenêtres et défendent avec acharnement leur vie et leurs foyers. Mais les catholiques sont beaucoup plus nombreux; ils envahissent les maisons, les dévastent et massacrent indistinctement les hommes, les femmes, les enfants. Le Parlement envoie des troupes pour rétablir l'ordre; elles saisissent au hasard les assaillants et les assaillis, les entassent pêle-mêle dans les cachots de la conciergerie, sans s'occuper si, là aussi, la lutte ne va pas recommencer. Le lendemain, au moins, le Parlement devait relâcher les protestants odieusement attaqués et punir les agresseurs catholiques; il n'en fait rien. S'appuyant sur ce que trois ou quatre cents réformés sont venus crier dans la cour du Palais en réclamant leurs coreligionnaires, il fait au roi un rapport où il impute l'émeute aux huguenots et dénature tous les faits. Heureusement, les magistrats députés à Paris ne peuvent s'empêcher de relater tout au long comment les choses se sont passées; autrement les calvinistes auraient été livrés au supplice pour avoir essayé de défendre leurs habitations, leurs familles et leur existence. Heureusement encore, le jeudi suivant, 20 mai, jour de l'Octave de la Fête-Dieu, tous les protestants de la ville avaient tendu et orné leurs maisons sur le parcours de la procession. Ordre en avait été publié à son de trompe, sous peine de la vie, et le terrible bailli Villebon d'Estouteville accompagnait lui-même la procession, à cheval, avec

une nombreuse escorte, pour voir si tout le monde s'était bien soumis. Alors il ne restait plus de motif pour sévir contre les réformés; mais le Parlement ne crut pas devoir punir non plus les catholiques qui avaient forcé et dévasté les maisons, massacré tous ceux qui les habitaient; il les fit élargir aussi bien que les protestants attaqués par eux, encore même eut-il soin, avant de libérer les calvinistes, d'exiger d'eux la promesse de *vivre selon les lois.*

Une pareille justice était peu propre à calmer le fanatisme religieux. Aussi, peu de temps après, les catholiques méditent un nouveau complot.

A Luneray, non loin de Dieppe, se trouvait un des temples ouverts par les réformés dans ces derniers temps; c'était pour les catholiques d'alentour, surtout pour ceux de Brachy et de Canville, un voisinage abhorré. Le 24 juin, un mois après la Fête-Dieu, une procession composée de plusieurs confréries religieuses devait s'acheminer vers Luneray. Les plus ardents catholiques des deux localités ci-dessus se promettent d'en profiter pour abattre le temple, saisir les principaux religionnaires du lieu et les livrer aux juges. Ils se rangent donc dans la procession, portant des armes cachées sous leurs vêtements. Mais, en route, quelques-uns des plus ardents trouvent moyen de se vanter de leur projet, ils crient aux paysans qu'ils rencontrent: *Nous allons dresser la messe à Luneray et y faire un bon ménage.* Les calvinistes apprennent ainsi le complot, s'arment à la hâte, et, quoique inférieurs en nombre, attendent résolument leurs adversaires. A cette vue, les plus belliqueux des catholiques, qui croyaient n'avoir qu'à tomber à l'improviste sur des gens réduits à l'impossibilité de se défendre, prennent la fuite en jetant çà et là leurs armes dans les champs; les autres ne tardent pas à les imiter. Douze d'entre eux tombent sous les coups des religionnaires, plusieurs sont faits prisonniers et livrés au tribunal; mais ils sont presque aussitôt mis en liberté sans avoir subi la moindre punition.

Tant d'avanies et d'injustices excitent à la fin les calvinistes qui se sentent maintenant nombreux et forts. Ils avaient surpris et usurpé le libre exercice de leur culte; mais, avec un gouvernement aussi faible, aussi indécis, avec la politique de ménagements alternatifs entre les deux partis pratiqué par la reine-mère, cette liberté pouvait leur être enlevée au premier jour,

ils voulurent la faire sanctionner par l'autorité royale. A Rouen, ils sèment d'abord des professions de foi dans l'enceinte du Palais-de-Justice et jusque dans la salle des séances; nulle réponse n'y est faite. Alors, au nom des réformés de Rouen, du Havre, de Dieppe, etc., ils en font présenter une au Parlement; elle est envoyée par le tribunal au roi, puis renvoyée par le roi aux juges qui, par ordre du gouvernement royal, la font brûler publiquement, sur la place de Notre-Dame, par la main du bourreau.

En 1560, à l'assemblée de Fontainebleau, l'amiral de Coligny présente lui-même à François II une requête des réformés de la Normandie. Au nom de 50,000 religionnaires, elle demandait le droit d'avoir des temples, des prédications publiques, la libre administration des sacrements sous la surveillance de commissaires royaux.

Les Guises, oncles de la reine Marie Stuart, qui s'étaient fait du catholicisme un moyen d'influencer le roi et de gouverner l'Etat, pouvaient-ils admettre une religion nouvelle complétement hostile à leur ambition? La requête présentée par Coligny fut donc encore écartée.

Repoussés partout, repoussés toujours, sans cesse exposés à des attaques de la part des catholiques effervescents, les réformés résolurent de demander à la force ce qu'on refusait à leurs réclamations légalement formulées; ils ne sortaient plus que secrètement armés. Il devait en résulter des collisions nouvelles dans toute la province.

Un jour, le 15 août 1560, à Rouen, le lieutenant civil du bailliage, Jacques de Brévedent, est poursuivi dans les rues en plein jour par les plus exaltés d'entre les calvinistes; ils voulaient le forcer à relâcher leurs coreligionnaires détenus dans la geôle du bailli.

Dans le parti opposé, les maîtres drapiers catholiques conviennent entre eux de ne plus donner de travail aux ouvriers huguenots. Il en résulte à la Croix-de-Pierre une mêlée sanglante entre papistes et réformés. D'autres fois les catholiques tombent à l'improviste sur les protestants, ils en tuent un grand nombre, massacrent deux de leurs ministres, brûlent les Bibles, les Nouveaux-Testaments en français, tous les livres à l'usage de la religion nouvelle dont ils peuvent s'emparer. Les religionnaires y répondent en souillant les autels et en foulant

aux pieds les vases sacrés. Les catholiques se vantent, dans des placards affichés par toute la ville, d'être soutenus par le roi.

Au milieu de cette effervescence générale, le Parlement avait grande peine à instruire en secret contre les séditieux; mais les arrêter, les juger, les punir, il ne le pouvait plus. Il n'était soutenu par aucune force armée; les sergents, les arquebusiers, la cinquantaine, étaient composés de bourgeois âgés et débiles. Pour essayer de rétablir l'ordre dans les rues, il aurait fallu reconstituer solidement les deux guets de jour et de nuit, car protestants et catholiques n'étaient pas moins animés, moins coupables les uns que les autres. Mais Gruchet de Soquence, conseiller de ville depuis trente ans, très influent par ses richesses, par ses nombreux amis, surtout par l'appui des religionnaires dont il avait adopté les doctrines, faisait échouer toutes les propositions présentées à ce sujet.

Le gouvernement eut alors la bonne inspiration de charger du rétablissement de l'ordre à Rouen le seul homme peut-être qui fût capable, à cette époque, de remplir une telle mission, le maréchal de Vieilleville. C'était un rude soldat, mais il ne favorisait pas plus le catholicisme que le protestantisme. Il arrive avec cent gentilshommes et deux cents cavaliers, laissant aux Andelys, dans le château Gaillard, les bandes françaises qui l'accompagnaient, afin de ne pas obérer la ville. Toutes les autorités étaient tellement sans force à Rouen que le bailli Villebon avait cru devoir s'enfermer dans le château. Vieilleville commence par enjoindre à tous les habitants, nobles ou bourgeois, riches ou pauvres, *sous peine de la hard*, *sans miséricorde*, de porter immédiatement leurs armes à l'Hôtel-de-Ville. Il poste d'Espinay, son gendre, au parvis de Notre-Dame; de Théval, sur la place de l'abbaye de Saint-Ouen; d'Orvaux, le long de la Grande-Rue, avec chacun trente gentilshommes; il établit des soldats à chacune des portes de la ville pour empêcher qui que ce soit d'en sortir. Comment aurait-il été possible à la population de résister? En même temps, il charge le prévôt Genton de fouiller les maisons pour saisir les délinquants, livre au supplice trente des plus mutins de l'une et de l'autre religion, puis s'en va faire démolir à Dieppe, par les habitants terrorisés, un magnifique prêche élevé en grande partie aux frais de Coligny et cause de troubles continuels.

Après son départ, le Parlement reste désarmé comme auparavant, et Gruchet de Soquence empêche encore une fois le rétablissement du guet, malgré les ordres pressants envoyés à cet effet par le duc de Guise. Alors calvinistes et catholiques, un instant comprimés par la terreur, se révoltent de nouveau. Un catholique, Robert le Berseur, meunier du moulin de Saint-Ouen, condamné à mort, est arraché des mains des archers au moment où on le conduit au supplice, et le Parlement a le tort, le lendemain, craignant une nouvelle *rescousse*, de faire pendre un autre condamné, Michel Heudier, en cachette, aux fenêtres de la prison du bailliage. Le désordre est à son comble à Rouen; les places, les carrefours, toutes les rues aboutissant au Palais sont remplies d'attroupements menaçants. Le lieutenant criminel au bailliage et le lieutenant civil de Brévedent n'osent plus sortir sans escorte; le président Pétremol, pour échapper aux mutins, est obligé de s'en aller du Palais avant l'heure, à pied, et de s'enfermer au château; tous les membres du Parlement sont insultés et menacés dans les rues, l'Hôtel-de-Ville est réduit à l'impuissance. Cependant, la municipalité a réussi enfin à rétablir le guet, malgré l'opposition de Soquence; tous les hôteliers, logeurs, maîtres de métiers, chefs de maisons, sont astreints à remettre à la police la liste des personnes logées ou occupées chez eux, et la ville se trouve ainsi délivrée d'une foule d'étrangers vagabonds qui l'avaient envahie à la faveur des désordres. C'est alors qu'on apprend la mort de François II (5 décembre 1560).

CHAPITRE VI[1].

ROUEN SOUS CHARLES IX (1560-1574).—RÉGENCE DE CATHERINE DE MÉDICIS.—LES PROTESTANTS.—ÉDIT DE JUILLET (1561).—L'ESPION QUITARD. — (1562), PRÊCHE AU FAUBOURG MARTAINVILLE.—L'AGENT D'IQUELON.—MASSACRE DE VASSY.—RÉVOLTE DE CONDÉ. — LES PROTESTANTS S'EMPARENT DE ROUEN. — PILLAGE ET DÉVASTATION DES ÉGLISES. — LE PARLEMENT ABANDONNE LA VILLE. — CONSEIL DES DOUZE. — LE DUC D'AUMALE. — PILLAGE DU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE. — LE GOUVERNEUR MORVILLIERS. — MONTGOMMERY. — SIÉGE DE ROUEN PAR CHARLES IX. — PRISE ET SAC DE LA VILLE. — LE PARLEMENT A LOUVIERS. — IL AUTORISE L'ASSASSINAT DES PROTESTANTS. — PROCÈS ET SUPPLICE DE MARLORAT, DE COTTON DE BERTHOUVILLE, ETC.

Pour n'avoir pas voulu reconnaître aux protestants le droit si naturel de la liberté de conscience, la royauté, sous le règne d'un enfant de onze ans, va plonger le royaume dans la plus affreuse anarchie. Obligés par l'usage de déférer la tutelle à l'un des princes du sang, les États choisissent Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et ce prince d'un caractère trop facile ne trouve rien de mieux à faire que d'abandonner les rênes du gouvernement à Catherine de Médicis. Voilà donc cette femme sans principes, assez peu en peine de ce que deviendra le pays, pourvu qu'elle ait en main le gouvernail de l'État, maîtresse des destinées de la France.

[1] M. Floquet, *ibidem*, deuxième vol., p. 353 à 457, *passim*.

Les Guises tombent du pouvoir en même temps que leur nièce Marie Stuart descend du trône; dès lors ils ne songent plus qu'à épier les fautes du gouvernement afin de reconquérir l'autorité. De leur côté, les réformés, comptant sur l'appui du roi de Navarre, assaillent le Parlement de requêtes où ils repoussent toute participation aux désordres, mais déclarent cependant s'opposer à toute arrestation de fidèles coupables seulement de vouloir vivre selon la réformation de l'Évangile. Le Parlement, trop intolérant pour admettre d'aussi justes réclamations, charge l'avocat du roi Damours d'aller dans toutes les maisons faire jurer aux habitants qu'ils ne connaissent pas les auteurs de cette requête. De son côté, le clergé chasse du portail des Libraires tous ceux de ces marchands qui ont continué à vendre les petits livres répandus par les ministres protestants. Les réformés s'adressent alors à Antoine de Bourbon. Ils lui représentent tous les outrages, toutes les cruautés auxquelles ils sont soumis; pourchassés, torturés, massacrés, obligés d'abandonner leurs maisons, d'errer à l'aventure avec leurs femmes et leurs enfants, de chercher à gagner les pays étrangers pour échapper à la mort, ils le prient d'alléger leurs maux. Plus humain que le Parlement qui ne voit dans ces plaintes si légitimes que des actes séditieux, Antoine de Bourbon défend de rechercher les personnes dans leurs maisons pour fait de religion et ordonne l'élargissement de tous les protestants détenus dans les prisons pour cause d'hérésie.

Mais quand les passions religieuses sont déchaînées, est-il acte de tolérance capable de les arrêter? On n'entend plus parler que de prisons forcées, de magistrats insultés, d'églises pillées par les calvinistes.

En 1561, au lieu de continuer à suivre la voie de l'apaisement par la clémence, la cour, par l'édit de juillet, revient à la rigueur. Elle défend aux réformés les assemblées publiques, avec ou sans armes, même les réunions privées, ainsi que les prêches et l'administration des sacrements dans une autre forme que *celle reçue et observée en l'Eglise*. Les catholiques s'exaltent à cette nouvelle; à la cathédrale, on chante un *Te Deum* avec accompagnement d'orgue et de musique; toutes les cloches sonnent en volée; il en est de même dans toutes les paroisses. Il faillit en résulter une sédition, les réformés s'étant portés en foule au palais pour essayer d'empêcher la lecture de l'édit.

Du reste, ils n'en continuent pas moins leurs réunions. Le duc de Bouillon, gouverneur de la Normandie, essaie en vain de rétablir le calme par des mesures de conciliation; les baillis ne comprennent pas plus sa tolérance que le Parlement. Les religionnaires multiplient leurs prêches; ils en tiennent publiquement aux halles de la Vieille-Tour. Les prédicateurs catholiques, oubliant toute prudence, lancent du haut de la chaire les accusations les plus infâmes contre les réformés. A la cathédrale, le jacobin Despuis dit « qu'en leurs prêches, toutes les femmes s'abandonnaient indifféremment à qui voulait abuser d'elles. » Les ministres et les anciens réclament auprès du Parlement contre ces monstrueuses calomnies, et parce que, pour toute punition, le président Daniel du Bois d'Ennemetz adresse au fougueux prédicateur une sévère admonestation, ses collègues le lui reprocheront plus tard et l'excleront de leur sein, comme coupable de favoriser la religion nouvelle.

Pendant ce temps, un émissaire secret des Guises et de Catherine de Médicis, Quitard, rôdait dans Rouen et les environs, inscrivant sur des listes les noms des principaux religionnaires et l'état de leurs biens. Quand il fut pris et condamné comme espion, la reine-mère et les princes lorrains se hâtèrent de le désavouer. Mais l'histoire a le droit de ne pas accepter sans contrôle ce facile désaveu et de demander si la mission donnée à Quitard n'indique pas que déjà Catherine et les Guises songeaient à se débarrasser des protestants et à confisquer leurs biens. Si la condamnation de Quitard et son exécution, le 29 septembre 1561, n'ont point alors dérangé les projets des Guises et de Catherine, pourquoi, plus tard, ont-ils eu soin de faire mettre à mort ses dénonciateurs? Pourquoi n'a-t-il jamais été prouvé que de Bèze ait accusé à tort le président Pétremol, le conseiller Raoullin de Longpaon, le procureur-général Péricard, les avocats du roi Laurent Bigot et Damours, le grand vicaire Séquart et des religieux de Rouen, d'avoir pris part au complot?

Quoi qu'il en soit, le Parlement continue ses poursuites contre les religionnaires. Le 10 décembre 1561, il condamne à mort Pasquier Guibout, coupable d'avoir abattu quelques images religieuses, et les réformés ne sauvent ce malheureux qu'en l'arrachant audacieusement des mains des gardes au moment où ils le conduisent au supplice.

En janvier 1562, quand la cour, en l'absence des Guises, promulgue un édit pour permettre aux calvinistes de pratiquer leur culte en dehors des villes, dans les faubourgs, sous la surveillance des officiers royaux, le Parlement se décide avec peine à l'enregistrer; et cependant, ces réunions étaient si peu désordonnées que beaucoup des officiers royaux chargés de les surveiller adoptaient la religion nouvelle. Aussitôt un prêche est établi au *Tripot-Couronné*, hors Cauchoise; un autre, au faubourg Martainville. Des prêtres mêmes, des chapelains, des chanoines, de hauts dignitaires du clergé s'y rendent secrètement, vivent familièrement avec des religionnaires, mangent avec eux, se travestissant pour se rendre moins faciles à reconnaître. L'archidiacre Bignes avoue être allé au prêche avec le grand-chantre Chapuys, et celui-ci déclare *qu'il n'y a rien entendu que de bon*[1]. A la faveur de cet édit, Catherine de Médicis semble vouloir reprendre les informations au milieu desquelles Quitard s'est laissé saisir. Un sieur du Buisson d'Iquelon, chargé de surveiller le prêche de Rouen, montre aux ministres des lettres où la reine-mère promettait aux réformés le maintien de leurs libertés et lui enjoignait de leur demander combien d'hommes ils pourraient mettre sur pied, pour le cas où les catholiques voudraient se soulever contre le roi, en l'accusant d'accorder trop de protection à la religion nouvelle.

A l'exception de quelques désordres commis un jour dans la cathédrale, pendant l'office, par les exaltés du parti réformiste, le calme renaissait à Rouen comme dans le reste de la France. Le massacre des protestants réunis dans une grange à Vassy, massacre ordonné par le duc de Guise mécontent de l'édit de janvier, ramène la fermentation la plus dangereuse. Dans la crainte de quelque nouvelle surprise, les religionnaires ne vont plus qu'armés au prêche; ils parcourent la ville en bandes tumultueuses; un certain nombre d'entre eux envahit la cathédrale un dimanche, interrompt et insulte le prédicateur Hugonis. En réponse au massacre de Vassy, Condé s'empare d'Orléans et lance un manifeste pour engager les protestants à ne pas laisser violer l'édit de janvier. Des renforts lui arrivent de tous les côtés; les réformés de Rouen n'abandonnent pas leur ville, mais ils se soulèvent, et les troubles recommencent.

[1] M. Fallue, *ibidem*, p. 233.

Nous ne sommes plus à ces beaux et poétiques temps du commencement de la réforme; les tergiversations continuelles de la cour ont aigri, animé le fanatisme des deux partis; nous allons voir la guerre civile la plus affreuse, avec son hideux cortége de violences, de sang, de trahisons, d'excès de toutes sortes. Catholiques et protestants seront également coupables; mais les protestants vont commencer.

En présence de la révolte de Condé, la cour ne peut rester désarmée; elle expédie dans toutes les provinces des ordres. pour lever des troupes. Un jour, le capitaine Mazo et son lieutenant Le Gras du Bois étaient venus faire enregistrer au bailliage et publier dans le ville l'édit royal d'armement; puis, ils avaient fait battre le tambour afin d'appeler les volontaires. Le soir arrivé, ils s'en retournaient à cheval chez eux, à Préaux, par la porte Saint-Hilaire, sans escorte, lorsqu'ils furent assaillis par des hommes armés qui s'étaient cachés en dehors, dans les fossés. Le Gras tombe mort sous les balles; Maze, blessé au bras droit, pique son cheval et s'enfuit vers Darnétal.

Le 14 avril 1562, les protestants se réunissent le soir, sous prétexte de délivrer un moine parent de l'un d'eux et détenu dans le monastère des célestins. Ils envahissent ce couvent, s'y établissent, et s'en font un poste pour garder la porte Saint-Hilaire. Puis, ils sont introduits dans l'Hôtel-de-Ville par Cotton de Berthouville, Gruchet de Soquence et quelques autres conseillers ou échevins; ils y trouvent un amas d'armes considérable. Le lendemain ils s'emparent du château, ils en chassent le gouverneur Villebon d'Estouteville qui n'avait avec lui, pour toute garnison, que sept ou huit valets; ils l'expulsent même de la ville. Ils occupent le Vieux-Palais, où ils fortifient la tour Mal-s'y-Frotte, et les autres postes importants; ils sont bientôt maîtres de la ville entière. Tous les huguenots des villes et villages voisins viennent se joindre à eux et reçoivent des armes.

Le Parlement, n'ayant pas de troupes, pas de gouverneur, charge un conseiller, le Prieur de Beaudribosc, d'aller avertir la royauté; elle envoie à Rouen le duc de Bouillon, mais sans forces, presque sans escorte. Pour apaiser les huguenots, Bouillon fait proclamer une seconde fois par le Parlement l'édit de janvier; mais cette proclamation ne suffit plus aux religionnaires tant de fois trompés.

La nuit même, une émeute éclate, des catholiques sont tués, d'autres mis en prison par les réformés que Bouillon somme en vain de rentrer dans le repos. En réponse à l'édit, ils font imprimer et envoient à Charles IX une adresse où ils déclarent n'avoir pris les armes que pour délivrer le roi et la reine-mère tenus captifs par les princes lorrains, et ils refusent de les déposer avant que ces princes aient été chassés de la cour et le duc de Guise renvoyé devant les États pour rendre compte de sa conduite. Ils consentent à reconnaître le duc de Bouillon pour gouverneur, mais, comme il n'a pas de forces pour les protéger contre leurs ennemis, ils demandent l'autorisation d'établir des postes et des sentinelles en certains endroits, de garder les portes et les places de la ville au nom du gouverneur et aux frais des habitants; ils sont tout prêts d'ailleurs à se soumettre dès que le gouvernement aura fait droit à leurs justes réclamations.

Bouillon, qui se croit encore assez d'influence sur les religionnaires dont il avait en partie adopté les principes, veut entrer au Vieux-Palais. Quand il se présente devant la porte de ce fort, on refuse de l'y laisser pénétrer avec plus de six hommes de sa suite. Irrité de ce refus, il abandonne la ville dès le lendemain, laissant seul M. de Baqueville, lieutenant du bailli, pour gouverner la cité.

Le chapitre, pris de frayeur, envoie M. de Villy auprès de l'archevêque pour lui demander protection; il charge le chantre et M. Buquet de mettre en lieu sûr les biens et les joyaux du trésor de la cathédrale. Ceux-ci enterrent, dans une cachette creusée sous l'escalier de la chambre du sacristain, la châsse de Notre-Dame, tous les reliquaires, les bijoux, les chapes de drap d'or, et bouchent le trou avec du plâtre; puis, ils donnent deux écus à ce sacristain et le font partir de Rouen, dans la crainte que, pris par les huguenots, il ne révèle l'endroit où sont cachés tous ces objets précieux [1]. La fabrique de Saint-Nicaise obtient l'autorisation de barricader le chœur de son église avec un fort grillage en bois pour en défendre l'entrée.

A partir du 16 avril, nous ne voyons plus dans Rouen que des excès déplorables de la part des religionnaires. Les exaltés de leur parti insultent les prêtres, troublent les offices, lancent

[1] M. Fallue, *ibidem*, p. 239, 240, 242.

des pierres contre la cathédrale, renversent et brisent les statues du portail, dévastent au dehors toutes les sculptures. Le 20 avril, les réformés occupent le fort Sainte-Catherine et y mettent une garnison de cinquante hommes, sous les ordres du capitaine Louis David ; puis, ils s'introduisirent dans le monastère de la Sainte-Trinité dont ils emportent à Rouen les châsses et les joyaux.

Le lendemain, ils expulsent les religieux mendiants et logent dans leurs maisons les auxiliaires qui leur sont arrivés du dehors. Peu de jours après, ils en font autant pour les chanoines de Saint-Lô.

La plupart des chanoines s'étaient enfuis. Dès le 20 avril, quand le peu de membres du chapitre resté dans la ville veut agiter la question de la délivrance du prisonnier, on n'ose envoyer à la cour, comme d'habitude, la députation composée de quatre chanoines et de quatre chapelains revêtus de leurs ornements sacerdotaux et précédés du *messager;* on décide que l'archidiacre Nagerel et le chanoine Le Sueur s'y présenteront simplement de la part de leurs collègues [1]. Pour la première fois depuis la captivité de Richard Cœur-de-Lion en Allemagne, la Fierte ne sera point levée, aucun prisonnier ne sera délivré.

En effet, le dimanche 3 mai, une foule d'hommes, de femmes et d'enfants, revenant du prêche hors Cauchoise, s'élance dans la ville, traverse comme un torrent la place du Vieux-Marché et là se partage en plusieurs bandes. Elles vont sonner le tocsin dans toutes les églises de la ville, pour appeler leurs partisans auxquels se joint cette tourbe immonde qui, dans toute grande cité, à chaque moment de trouble et de révolution, semble toujours sortir on ne sait d'où pour s'abandonner à ses instincts barbares de pillage et de destruction.

Entre dix et onze heures du matin, au moment où le chanoine Martin chante la messe devant le maître-autel, la foule se précipite vers le chœur et veut en enfoncer les grilles. Les chanoines résistent pendant quelques instants, puis ils s'enfuient avec le célébrant et les chapelains. Les forcenés se répandent dans le chœur, la nef et les chapelles; mausolées, bancs de chapelles, autels, balustrades, images de saints et bénitiers, rien n'est respecté. Le tribunal du chapitre est envahi, les re-

[1] M. Fallue, *ibidem*, p. 239, 240, 242.

gistres sont lacérés, les tables et les bancs des officiers brisés ; puis, ces débris sont amoncelés entre les tombes du cimetière et forment un immense bûcher. A la lueur de ce feu de joie, les ornements extérieurs de la cathédrale, les broderies en pierre, sont broyés à coups de marteau ; les saints sont arrachés de leurs niches à l'aide de cordes et, plus d'une fois, écrasent en tombant les démolisseurs acharnés. De la part des quelques chanoines restés dans la ville, M. Le Lieur court avertir le lieutenant de Baqueville de ces scènes de vandalisme, il le trouve réfugié lui-même au monastère de Saint-Ouen et peu en état d'arrêter les émeutiers [1].

Alors se passent des scènes honteuses que l'on voudrait pouvoir effacer de l'histoire. Les trente-six églises, les collégiales et les couvents de la ville sont envahis par des bandes armées.

Ces hommes auxquels leur religion défendait le culte des images, croient être agréables à Dieu en les détruisant partout où ils en rencontrent. Pris d'une véritable folie furieuse, ils brisent, ils pillent, ils saccagent tout, les reliquaires, les châsses, les vases sacrés, les statues, les tableaux ; ils ne respectent pas même ce qui ne rentrait pas dans la catégorie des images, les chaires, les stalles, les orgues, les jubés ; ils en jettent les débris aux feux allumés dans tous les coins de la ville, avec les crucifix, les livres religieux, les bancs, les coffres, les ornements d'église ; ils envahissent même les maisons des catholiques pour en arracher les plus simples images. Qui pourrait dire combien de merveilles de l'art ont été anéanties en ce jour de démence, perte à jamais irréparable pour l'histoire et l'archéologie ! Deux églises, Saint-Ouen et la cathédrale, avec les couvents des carmes, des dominicains et des augustins [2], ont surtout à souffrir de ces profanations. On ne s'explique pas comment un certain nombre de prêtres ont pu s'enfuir de la ville, tant les routes étaient couvertes de soldats huguenots.

Le ravage s'étend dans toute la province ; les moines de Saint-Georges-l'Abbaye et ceux de Jumiéges sont expulsés de leurs monastères. Le Havre, Dieppe, Bayeux, n'ont pas moins à souffrir. A Caen, dans l'abbaye de Saint-Étienne, on viole les tombeaux de Guillaume le Conquérant et de Mathilde, on jette

[1] M. Fallue, *ibidem*, p. 244, 245.
[2] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 478.

leurs cendres au vent. A Rouen, les églises Saint-Godard, Saint-Ouen, Saint-Laurent, après avoir été bien dévastées, sont converties en magasins à fourrage et à blé.

Le duc de Bouillon y revient encore une fois, mais alors il ne peut pas même se faire rendre deux galères restées dans le port, et il est forcé de se retirer; on l'eût peut-être massacré.

Presque tous les membres du Parlement étaient restés dans la ville; mais eux aussi se trouvaient bien menacés. Leurs métairies aux environs avaient été renversées, entre autres celles de Raoullin de Longpaon, près Darnétal; le Palais de Justice avait été envahi et transformé en maison de détention; on y entassait les catholiques. La justice était forcée de rester muette, et, à partir du 10 mai, il ne fut même plus possible aux conseillers de se réunir chez le premier président de Saint-Anthot. Deux présidents et deux conseillers vont à Monceaux, avec ce magistrat, prévenir le roi que les membres du Parlement sont forcés d'abandonner la ville, et la cour les y autorise. Déjà M. de Baqueville avait dû la quitter furtivement, ne voulant pas paraître, par sa présence, autoriser tous ces excès. Ainsi, il ne reste plus à Rouen ni Parlement, ni gouverneur, ni cour des Aides, ni bailliage, et le culte catholique est suspendu. Le chapitre n'est plus représenté que par quelques membres et un certain nombre de jeunes chanoines élus pour remplacer les anciens titulaires en fuite. Cette réunion prend pour messager et appariteur un homme peu lettré, Blanchemin; c'est peut-être grâce à cette circonstance que, depuis lors, les délibérations capitulaires sont reproduites en français. A l'Hôtel-de-Ville même, les membres non religionnaires ont été forcés de s'enfuir. Cet état d'anarchie a duré du 15 avril au 26 octobre, environ six mois. Les réformés avaient établi un *conseil supérieur* composé de douze notables bourgeois et réunissant les pouvoirs du Parlement, de la municipalité et du gouverneur. Au-dessous se trouvait une espèce de conseil municipal formé de cent notables élus à raison de vingt-cinq par chacun des quatre quartiers de la ville. Du Bosc d'Émandreville, deuxième président de la cour des Aides, l'échevin Noël Cotton de Berthouville, le conseiller de ville Gruchet de Soquence et le ministre Pasquier Marlorat étaient les membres les plus influents de cette administration. C'étaient tous des hommes très remarquables; mais,

comme il arrive toujours dans les moments d'effervescence populaire, ils étaient dominés par les événements, débordés par la foule et contraints à des actes qu'ils devaient déplorer, quelles que fussent d'ailleurs les passions du temps. Nous en trouvons une preuve dans le fait suivant : à la nouvelle que le roi et la reine-mère avaient conféré au duc d'Aumale, frère du duc de Guise, des pouvoirs souverains en Normandie, et mis à sa disposition des forces pour soumettre les rebelles de Rouen, les chefs des protestants, plus sages que la masse ardente de leurs coreligionnaires, envoient vers lui l'ancien grand chantre démissionnaire Chapuys pour traiter de la pacification de la ville; mais cette négociation n'a aucun succès. Alors il faut bien se préparer à soutenir la guerre contre la royauté. Le temps presse; soulevés par Villebon, les nombreux ouvriers de Darnétal, toujours en lutte avec ceux de Rouen, se présentent menaçants aux portes de la ville; le 17 mai, jour de la Pentecôte, on fait une sortie contre eux, on leur tue beaucoup de monde, on brûle leur église, on emmène leurs prêtres prisonniers et on les jette dans les cachots du Vieux-Palais. Dix jours après, le grand bailli vient avec 1,500 fantassins et 300 cavaliers, sommer les habitants d'ouvrir leurs portes au duc d'Aumale campé au Mesnil-Esnard. Sur leur refus de le recevoir autrement qu'avec cinq compagnons seulement et sans armes, le prince prépare une attaque pour le dernier jour du mois, détourne les eaux qui alimentent les fontaines de la ville, ainsi que la rivière de Robec, afin d'arrêter les moulins. Mais, apprenant que le prince de Condé envoie d'Orléans des secours aux rebelles sous la conduite de Launoy de Morvilliers, que d'autres renforts vont bientôt arriver de Dieppe à l'aide des Rouennais, il lève le camp pour aller au-devant de ces nouveaux ennemis; pendant ce temps, Morvilliers entre dans Rouen. Le premier soin de cet habile capitaine est de rétablir l'ordre : il caserne dans les couvents et les collèges de chapelains les soldats étrangers qui encombrent la ville, et il leur assigne une solde pour la nourriture et l'entretien; or, l'argent manquait. Le premier juillet, les chefs de la nouvelle commune décident que *seront pris les vases, vaisselle, statues et images d'or et d'argent, ayant été saisis et inventairés, des trésors des églises*, lesquels *seront pris et appréciés par les chanoines, curés, vicaires, marguilliers ou trésoriers des paroisses, pour, après ledit siége levé et guerres civiles*

apaisées, en être rendu bau et loyal compte au roi ou à qui appartiendra. — Par suite de cette décision, dès le même jour, MM. d'Emandreville, Noël Cotton de Berthouville et Isaac Jean Laillé, avocat au parlement, accompagnés de plusieurs autres membres de la municipalité, se rendent à la sacristie de la cathédrale. Ils ont déjà commencé l'inventaire des reliques lorsqu'ils mandent, pour être témoins de cette opération, l'archidiacre Nagerel et le chanoine de Quintanadoine. Ils annoncent qu'ils viennent mettre de l'ordre dans la sacristie pour y réunir tous les joyaux des autres églises de la ville; puis le président d'Emandreville déclare aux chanoines qu'on sait où est le reste des trésors de la cathédrale; il montre la cachette, la fait défoncer par deux maçons qu'il avait amenés, retire les chapes de velours, de drap d'or et d'argent, la châsse de Notre-Dame, les reliquaires, et un tel amas de joyaux que les soldats de l'escorte les auraient pillés si l'on n'eût appelé un bon nombre de bourgeois pour maintenir l'ordre.

L'avocat Laillé dresse un inventaire de tous ces objets et les renferme dans des armoires dont il donne les clefs au président d'Emandreville qui se fait remettre aussi par l'archidiacre celles de la sacristie. Les gardiens choisis antérieurement par le chapitre sont remplacés par six soldats commandés par le frère du président. Désormais, il n'y a plus de chapitre; presque tout ce qui en reste se réfugie à Gaillon, dans le palais de l'archevêque.

Le 4 juin, les commissaires de la commune reviennent faire main basse sur le trésor enfermé dans la sacristie. Par leur ordre, un orfèvre brise la moitié du contre-rétable en argent du maître-autel. Le 6, il y retourne, avec deux ouvriers, il détruit le reste de ce précieux ornement, il en dépose les débris dans quatre grands paniers, avec des calices, des encensoirs, des chandeliers, des statues, des châsses, des crosses, des croix, entre autres une croix massive incrustée de pierres fines, un calice, et une image de Notre-Dame du plus grand prix. Le tout est porté à la monnaie avec les dépouilles des autres églises, de l'abbaye de Saint-Ouen, de tous les monastères de la ville. L'or et l'argent arrivent en telle abondance que le maître de l'hôtel de la monnaie refuse d'en recevoir davantage et que le président d'Emandreville est obligé de faire porter chez lui sur trois brouettes ce qu'il vient d'enlever à la cathé-

drale. Mais, il n'a pu tout prendre encore; il revient le 8 chercher le reste; il contraint l'archidiacre Nagerel et le chanoine de Quintanadoine à consacrer, par leur présence, cet acte de spoliation, car la commune évangéliste, opérant au nom du roi qu'elle disait captif de la faction adverse, espère que le monarque voudra bien rembourser aux églises la valeur de tous les objets dont elle les a dépouillées. Le même jour, les lames d'or qui couvraient la châsse de Saint-Romain et plusieurs livres précieux sont enlevées avec un lot de bagues et d'anneaux, avec la crosse de l'archevêque, et le tout est également porté à la monnaie. Puis, sous l'empire de la religion nouvelle qui refuse tout culte aux images et aux saints, on jette au feu les reliques et les ossements de saint Romain[1].

Voilà le récit de ces actes de vandalisme, d'après les registres capitulaires.

Certes, il est impossible de ne pas condamner de pareils excès. Mais, quand on réfléchit que, avec un peu de tolérance dans le principe, sous François Ier et Henri II surtout, en faisant aux réformés cette concession si légitime, si sage de la liberté de conscience, l'une des plus belles conquêtes du monde contemporain, il eût été facile d'épargner à notre malheureux pays tant de calamités, tant de hontes, on ne peut s'empêcher de déplorer cet aveuglement fatal qui semble frapper les gouvernements absolus, surtout lorsque, sortant de la puissance temporelle, ils prétendent imposer au monde des consciences ce qu'ils ont nommé une religion d'état.

Pendant ce temps, le duc d'Aumale, désolé de n'avoir pu empêcher les renforts d'entrer dans Rouen, parcourt le pays, renverse les églises réformées de Lillebonne, d'Harfleur, de Montivilliers, et fait pendre tout ce qu'il peut saisir d'anciens et de gentilshommes de la religion nouvelle. A la fin de juin, il vient camper devant le fort Sainte-Catherine contre lequel il tire en même temps que sur la ville. Après douze jours d'inutiles assauts, il lève précipitamment le siége dans la nuit du 11 juillet suivant.

Dès que la ville se trouve ainsi dégagée, Morvilliers fait rétablir les canaux des fontaines et réparer les fortifications. Les ministres protestants excitent l'ardeur de leurs coreligion-

[1] M. Fallue, *ibidem*, p. 256 à 260.

naires et donnent eux-mêmes l'exemple de l'activité. On prévoit un nouveau siége, on rassemble des munitions, on cherche partout des approvisionnements. Faut-il parler du commerce et de l'industrie de Rouen pendant cette période funeste? On sait ce qu'il en advient chaque fois que, soit du haut, soit du bas de l'échelle sociale, surviennent des révolutions! Resserré par les troupes royales qui, maîtresses de Caudebec et de Pont-de-l'Arche, empêchaient tout arrivage par la Haute et la Basse-Seine, Rouen n'avait pas même de vivres, et, chaque matin, sortaient de la ville des bandes armées qui s'en allaient par eau, par terre, en dérober aux alentours, dans les églises, dans les châteaux, dans les couvents, dans l'humble hutte même du paysan. Au dedans, les maisons des catholiques envahies, occupées par les soldats huguenots ; au dehors, des troupes de catholiques et de calvinistes tuant, saccageant, brûlant partout, sous prétexte de se poursuivre les unes les autres, voilà quel était alors l'état de notre malheureuse ville et de sa banlieue.

Malgré toute sa prudence, toute sa fermeté, le sage Launoy de Morvilliers a bien de la peine à mettre un peu d'ordre dans cette cité en pleine effervescence. Il lui faut essayer de calmer la population qui repoussait tous les messages de Charles IX et de la reine-mère, faire cesser tous les désordres d'une soldatesque indisciplinée, mettre en état de défense la ville qui pouvait être d'un jour à l'autre assiégée par l'armée royale.

Launoy se multiplie, mais quand il apprend que Condé traite avec les Anglais, qu'il est question de leur livrer plusieurs ports du littoral pour en obtenir des secours, qu'ils viennent d'entrer au Havre, alors, plus Français encore que huguenot, il renonce à son commandement ; sous prétexte d'aller visiter Dieppe, il quitte Rouen et n'y revient plus.

Abandonnés à eux-mêmes, avec des chefs militaires sans capacité, sans autorité, les protestants de Rouen n'en poursuivent pas moins les travaux de défense. Il leur faut de l'argent pour payer les gens de guerre dont la solde s'élève à plus de 46,000 livres par mois ; ils ont recours à ce qui reste encore des trésors des églises, ils vendent à un marchand de Flandre la châsse de Notre-Dame avec quelques joyaux et des ornements de drap d'or enrichis de pierreries. Le conseil des douze fait prier le prince de Condé de lui envoyer un capitaine pour remplacer Morvilliers. Sur ces entrefaites, il apprend

que le peuple demande Montgommery qui s'est fait connaître par de hardis coup de main dans la Basse-Normandie, il l'engage à venir diriger la défense de Rouen. Briquemaut arrive le 13 septembre, au nom de Condé ; il passe en revue tous les hommes armés de la ville, donne des ordres pour la réparation des fortifications. Le 18, Montgommery survient et Briquemaut part avec mission de chercher des renforts pour les envoyer au secours de la ville.

Montgommery fait élever, au pied de la côte Sainte-Catherine, un petit fort qui prend son nom; il envoie des détachements chargés d'éclairer les environs ; ces troupes dévastent le moustier de Limésy et le bourg de Clères, brisent les moulins de Darnétal, incendient ce bourg ainsi que les villages de Blainville et de Mesnil-Esnard, enlèvent tout ce qu'elles trouvent de grains et de bestiaux, afin de ne laisser aucune ressource à l'ennemi. Presque aussitôt, un parlementaire du duc d'Aumale se présente sous les murs, il somme les habitants de déposer les armes et de se remettre à la clémence du roi; Montgommery répond qu'il gardera la place pour la remettre au souverain quand il sera majeur et mieux informé.

Le 25 septembre, l'armée royale arrive, sous les ordres d'Antoine de Bourbon, du connétable Anne de Montmorency, du duc de Guise ; elle est forte de 16,000 hommes d'infanterie et de 200 chevaux, sans compter les mercenaires allemands; elle traîne à sa suite un grand nombre de canons, et, depuis quelque temps, elle gardait tous les chemins aboutissant à la ville, empêchant ainsi les renforts et les approvisionnements d'arriver. A une attaque aussi formidable, Montgommery ne peut opposer qu'un faible détachement d'Anglais et d'Ecossais avec quelques vieux soldats, en tout 800 hommes, et la milice bourgeoise bien diminuée de nombre. En outre, la concorde était loin de régner dans la ville ; les huguenots zélés ne doutaient pas du succès, mais la masse des bourgeois ne partageait pas ces idées de confiance. Ce n'était plus d'ailleurs une de ces luttes nationales où tous étaient réunis de corps et d'âme contre l'ennemi commun ; il y avait là deux opinions, deux religions rivales dont les forces étaient presque égales dans l'intérieur de la cité. Les moins ardents des sectaires songeaient à se mettre bien avec les catholiques afin d'être protégés par eux en cas de revers ; d'autres, parmi les habitants, rendaient la défense

plus difficile par leur inertie. Les catholiques, las du joug de la commune, attendaient avec impatience l'instant où les profanateurs de leurs églises, les adversaires de leur culte, seraient punis ou chassés de la ville; ils répandaient contre les ministres et les anciens des libelles, des caricatures dont il était impossible de découvrir les auteurs. On savait que certains d'entre eux avaient des intelligences avec les assiégeants, qu'ils s'étaient fait donner par le duc d'Aumale des sauvegardes pour eux et pour leurs maisons, qu'ils portaient, sous leurs habits, une marque en forme de croix, afin d'être reconnus des troupes royales dans le cas où elles entreraient de force dans Rouen. On avait eu l'idée de les expulser en masse, mais il ne serait plus resté assez de monde pour travailler aux fortifications.

Malgré toutes ces conditions défavorables, les calvinistes rouennais sont admirables de courage ; ils se montrent dignes de leurs ancêtres qui, plus d'une fois, ont si bien défendu l'antique cité. A la porte Saint-Hilaire, leurs premières sorties occasionnent de grandes pertes aux auxiliaires allemands. Du 1er au 6 octobre, les canons de l'armée royale tonnent sans relâche contre les forts Montgommery et Sainte-Catherine. Ce jour-là, l'ennemi profite, pour donner un assaut général à ce dernier, de ce que la plupart de ses défenseurs se sont réfugiés dans la ville afin de prendre quelques instants de repos; il n'en serait pas devenu maître cependant, sans la trahison d'un capitaine nommé Louis qui fut tué par un de ses soldats, au moment où il aidait les assiégeants à franchir le fossé. Les Rouennais avaient essayé vainement d'y jeter trois cents soldats qui, attaqués par des forces bien supérieures, furent décimés à ce point que bien peu parvinrent à rentrer par la porte Martainville. L'armée royale occupe successivement les hauteurs de Bihorel, du Mont-de-Justice, du Mont-aux-Malades; le 13 et le 14, après une attaque furieuse, elle s'empare de la porte Saint-Hilaire, et plusieurs assauts consécutifs sont repoussés par les Rouennais. Le duc d'Aumale, irrité de ces revers, est obligé d'attendre jusqu'au 26 pour tenter un effort décisif. Si les calvinistes avaient pu résister à cette dernière attaque, il est probable que la ville aurait encore une fois été dégagée. Mais la garnison était considérablement diminuée; beaucoup de bourgeois avaient péri sur les remparts, d'autres étaient retenus

au lit par leurs blessures. D'un autre côté, les soldats auxiliaires ne montraient plus le même zèle qu'auparavant; étaient-ils fatigués, ou plutôt n'étaient-ils pas guidés par l'espoir de piller si la ville venait à être prise? On pourrait le croire d'après la manière dont ils se sont conduits au moment de l'assaut. Néanmoins, les quelques protestants valides qui restaient encore, secondés par les femmes et les enfants, par le détachement d'Anglais et d'Ecossais venus du Havre à leur secours, luttent avec énergie et tiennent tête aux 20,000 hommes de l'armée de Charles IX; mais, vers midi, les assiégeants mettent le feu à une mine qui fait sauter un large pan de mur et ouvre une brèche à leur armée. Dès lors, la résistance devient impossible. Montgommery court au port, s'embarque sur une galère avec un grand nombre d'officiers, promet la liberté à la chiourme si elle rame assez énergiquement pour échapper à toute poursuite, franchit heureusement le passage de Caudebec et se dirige sur le Havre. Vainement le duc de Guise, avant de laisser ses soldats pénétrer dans la ville, les conjure de ne point exercer de cruautés envers les vaincus, Français comme eux; une fois entrés, l'amour du pillage leur fait oublier toute promesse.

Jamais hordes barbares n'ont mis à pareil sac une ville emportée d'assaut. Pendant huit jours entiers, on pille, on massacre, on brûle, tant qu'il reste à piller, à massacrer, à brûler; on n'établit aucune distinction entre les catholiques et les protestants, on fait cruellement expier aux femmes la part héroïque prise par elles à la défense. Neuf ans après, on voyait encore des gens, riches et opulents auparavant, réduits à mendier par tout le royaume. Pour sauver le Palais-de-Justice de cette soldatesque féroce, il fallut attacher sur les portes de cet édifice des panneaux indiquant qu'il était mis sous la protection du roi.

Le roi de Navarre avait été blessé, le 16, d'un coup d'arquebuse, à la porte Saint Hilaire, et la balle n'avait pu être extraite des chairs. Il voulut néanmoins franchir la brèche, porté par des soldats suisses sur un brancard. Les excès qu'il fit ensuite dans sa passion effrénée pour la belle demoiselle de Rouet ne tardèrent pas à le conduire au tombeau[1].

Quand les troupes royales envahirent la ville, quelques-uns des personnages les plus compromis, les ministres et un grand

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 479.

nombre de religionnaires avaient cherché un refuge au Vieux-Palais, ils s'y étaient renfermés; puis, sur la promesse qu'on leur fit de leur laisser la vie sauve, ils consentirent à se rendre, et Saint-Estève vint occuper cette forteresse avec sa compagnie. Parmi ses prisonniers il reconnaît l'ancien président d'Emandreville; celui-ci le supplie de le laisser partir ainsi que le ministre Marlorat caché dans une des tours avec sa femme et ses cinq petits enfants. Saint-Estève abuse de cette confidence pour faire garder étroitement ces deux captifs et informe la cour de leur capture; leur supplice ne se fera pas attendre.

Nous avons vu le Parlement forcé par les troubles d'abandonner Rouen. Dès le 22 juillet, d'Aumale obtenait des lettres royales ordonnant aux membres épars de ce tribunal de se réunir à Louviers; le 8 août suivant, ils y reprenaient l'exercice de leurs charges, et, pendant tout le temps de leur séjour dans cette petite ville, ils tiendront séance dans la maison du bailli Simon Béhotte.

L'exil n'a pas corrigé de leur intolérance ces vieux magistrats; les effroyables malheurs qui sont venus fondre sur les infortunés Rouennais ne parviennent pas à les émouvoir; ils sont impuissants à comprendre les tristes effets de l'immixtion du pouvoir dans le domaine de la conscience. Loin de là, à peine arrivés à Louviers, ils se laissent de plus en plus entraîner par le fanatisme du temps. Il fallait rechercher et punir sévèrement les dévastateurs, les sacriléges, les incendiaires, les assassins, tous ceux qui avaient commis quelque crime ou délit et qui pullulaient depuis que la justice avait été forcée de fermer son palais; les juges du Parlement vont s'attacher à poursuivre l'hérésie bien plus que les forfaits de droit commun, et ils la recherchent jusque dans leur propre sein.

Ainsi, leur premier soin est de prendre des mesures pour n'admettre dans leurs rangs que ceux d'entre eux qui peuvent justifier clairement de leur complète orthodoxie. Il faut que chaque membre, la main sur l'Evangile, déclare solennellement où et en présence de quelles personnes il a fait ses pâques, s'il lui est arrivé d'assister à des prêches, à des mariages ou à des baptêmes réformistes. Pour instruire contre les protestants rebelles de Rouen, était-il besoin de cette étrange confusion de la justice et de la religion? Vingt-six membres sur plus de soixante-

dix se purgent ainsi de tout soupçon d'hérésie, en présence de deux grands vicaires de l'archevêché. Le vertueux et modéré premier président de Saint-Anthot est de ceux qui ne reviennent pas alors siéger dans une compagnie décidée d'avance à ne faire aucune grâce à tous les inculpés que l'on traînera devant elle. C'est alors que le président à mortier du Bois d'Ennemetz est exclu, malgré les lettres patentes du roi, parce que, sans qu'on l'ait consulté, sa petite-fille a été mariée par ses parents à un protestant; parce que, aux noces de son fils, le père de la mariée, malade, a mangé de la viande un vendredi; parce que, sur les justes plaintes des protestants, il a cru devoir admonester sévèrement le prédicateur jacobin Despuis, l'auteur, en pleine chaire, de l'infâme calomnie sur la conduite des femmes protestantes aux séances des prêches. Sur de simples soupçons d'avoir fréquenté des rebelles, sans preuves d'aucune sorte, malgré ses larmes, ses supplications, le conseiller Bouchard est ajourné jusqu'à plus ample information sur ses opinions religieuses.

Aussitôt les épurations faites dans son sein, le Parlement rend un arrêt par lequel il ordonne que toutes choses appartenant à l'église romaine ou aux ecclésiastiques leur soient remises intégralement, aux dépens de ceux qui ont commis ou ordonné les dévastations, même de ceux qui les ont simplement approuvées. Tous leurs biens devaient être confisqués et réunis au domaine royal. Jusque-là, la sentence avait encore un certain esprit de justice, hormis la dernière clause qui pouvait élargir beaucoup trop la catégorie des coupables et donner naissance à l'arbitraire. Mais, ce qu'il y a d'odieux, c'est ce qui suit : l'arrêt permet à chacun de courir sus à tous les dissidents et, de son autorité privée, de sonner le tocsin pour appeler à leur poursuite, *de les mettre à mort, s'ils tentent la moindre résistance*. Il est enjoint aux ministres protestants de quitter la province dans les trois jours ; passé ce délai, le peuple a le droit de les arrêter, de les conduire aux prisons, et, en cas de résistance, *de les tuer et de les mettre en pièces*.

Est-il chose plus inouïe, plus horrible qu'une cour souveraine de justice autorisant la populace à assassiner, de sang froid, ceux qui ne voudront pas se laisser traîner aux cachots? Sans doute, les protestants étaient coupables, ils s'étaient révoltés ; mais leur patience n'avait-elle pas été lassée par les iniquités

du parti catholique ? On avait refusé d'obéir aux édits royaux qui leur étaient favorables, et, que demandaient-ils après tout ? la permission d'adorer Dieu selon leur conscience. On leur reprochait l'extension rapide de leur croyance ; était-ce leur faute si le clergé catholique se discréditait, se déshonorait par son avidité, son luxe, son indolence et ses vices ? si les populations, d'ailleurs abandonnées si souvent de leurs curés, aimaient mieux aller écouter les prédications calmes, austères, éloquentes des pasteurs, que les exagérations furibondes des prêtres ? Ils s'étaient révoltés, mais on avait massacré leurs frères à l'improviste dans la grange de Vassy ; l'auteur de cette odieuse boucherie était à la tête du conseil du roi, et quand ils avaient respectueusement demandé qu'il fût éloigné de la cour, que le jeune roi fût laissé libre aux inspirations de son cœur, on avait repoussé leur requête. Ce n'était pas assez encore, le propre frère de cet égorgeur venait foudroyer leurs remparts, dévaster leurs champs, les réduire à la famine et torturer tout ce qu'il rencontrait de réformés sans défense. Oui, ils s'étaient révoltés, mais ils obéissaient aux plus saints des devoirs, ils défendaient leurs amis, leurs parents, leurs femmes et leurs enfants ; mais ils étaient mus par les plus nobles passions ; eux, si odieusement, si traitreusement persécutés, ils exposaient bravement leurs poitrines aux coups de leurs adversaires. Ils pouvaient être des chrétiens égarés, ils n'étaient pas des brigands. Nous ne dirons pas quel droit, au nom de la justice il n'y en avait pas, mais quelle raison de danger si pressant pour l'Etat, pour la société avait donc le Parlement d'autoriser contre eux l'assassinat ? Voilà pourtant où conduit le fanatisme ! Ces vieux et doctes magistrats, rétrécissant les admirables principes de la religion, guidés par l'égoïsme de leurs convictions étroites ou de leurs intérêts, faisaient des lois, non pas d'intérêt général, mais de circonstance, dont ils appliquaient eux-mêmes les rigueurs avec la dernière cruauté. Comment cette magistrature aveugle, entêtée, routinière aurait-elle été regrettée des populations quand le souffle plus généreux de la révolution l'a emportée avec nos vieilles lois, nos institutions surannées ?

Après un pareil début, faut-il s'étonner de voir ce tribunal poursuivre tout ce qui lui tombe de huguenots entre les mains, coupables ou non, avec une cruauté telle que la cour elle-même

est obligée d'envoyer Michel de Castelnau lui enjoindre de modérer ses rigueurs contre les réformés? Ce retour passager à la modération était dû peut-être aux conseils du vertueux chancelier Michel de L'Hôpital; mais le Parlement a-t-il obéi aux représentations du gouvernement? C'était par charretées qu'on lui apportait à Louviers les malheureux religionnaires, et, sans relâche, sans délai ni compassion, il les envoyait à l'échafaud, à la potence, au bûcher. L'ambassadeur d'Espagne, Perrenot de Chantonnay, raconte que, pendant trois jours qu'il a passés à Louviers, il a vu pendre soixante huguenots, sans compter ceux qu'on livrait à d'autres supplices.

Le 27 octobre, le lendemain du dernier assaut donné à notre malheureuse ville, les juges réunis à Louviers assistent avec empressement à un Te-Deum chanté en réjouissance de la sanglante défaite de leurs concitoyens; le 28, il reviennent à Rouen; le 29 ils reprennent possession du Palais-de-Justice pour y continuer les rigueurs de Louviers.

Leur premier soin est de sévir contre les victimes de la mauvaise foi de Saint-Estève, du Bosc d'Emandreville et Pasquier Marlorat plongés dans les cachots du Vieux-Palais.

Dès le 27, le connétable était arrivé au Vieux-Palais, avec le duc de Guise, sous prétexte de visiter ce fort; il s'était fait amener Marlorat, l'avait accablé d'injures, sans respect pour un ennemi vaincu, l'accusant d'avoir séduit le peuple et d'être l'auteur des maux qui accablaient la cité. « Si je les ai « séduits, répond le ministre, Dieu lui-même m'a séduit tout « le premier, car je ne leur ai prêché que la pure parole de « Dieu. » Furieux, Anne de Montmorency lui crie, en jurant, qu'il verra sous peu de jours si son Dieu est capable de lui sauver la vie; puis il s'en va, transporté de colère, et ordonne de conduire les deux prisonniers à la conciergerie où se trouvaient déjà Gruchet de Soquence et Cotton de Berthouville; c'était de l'occupation préparée pour le Parlement impatient de se remettre *en besogne*.

Pendant que la ville est saccagée, les chanoines reviennent promptement à la cathédrale. Le 19 juin, réunis en assemblée capitulaire à l'archevêché, ils commencent par décerner des louanges au duc d'Aumale pour la grande et glorieuse victoire qu'il a remportée sur les hérétiques.

Avant de quitter Rouen, Charles IX annonce qu'il veut

rétablir le culte catholique interrompu depuis six mois et faire célébrer en sa présence les fêtes de la Toussaint. On fait nettoyer le chœur de l'église, on envoie un archer au président d'Emandreville pour lui demander les clés de la sacristie; mais ce malheureux avait bien autre chose à faire que de s'occuper des clés de l'église; le jour même il devait, avec ses trois compagnons, paraître devant la terrible Tournelle.

Le procès ne dure pas longtemps. Du Bosc d'Emandreville, amené le premier, essaie de récuser un de ces juges parmi lesquels il a siégé naguère et qui sont devenus ses ennemis acharnés; au premier mot, l'avocat du roi Laurent Bigot l'interrompt en s'écriant que c'est un moyen mis en avant par lui *pour prolonger sa vie*. Du Bosc est condamné à mort, non pas tant pour avoir présidé au pillage des églises que pour avoir été l'un des chefs des hérétiques dans leur révolte contre le roi; seulement, comme il est gentilhomme, il aura la tête tranchée. Soquence et Cotton passent successivement devant ce tribunal et sont condamnés à être pendus et étranglés. Restait Marlorat, le plus odieux de tous à ces juges prévenus que sa fermeté même et la franchise de ses réponses exaspéra plus encore. Par exemple, interrogé s'il était marié, s'il était prêtre, il répondit qu'il avait femme et cinq petits enfants; qu'il avait été moine, mais que, Dieu merci, il ne l'était plus et ne s'était pas fait cas de conscience d'abandonner le froc, parce qu'il aimait mieux être marié que forniquer; qu'il avait été prêtre et avait renoncé de bon cœur à cette prêtrise. On ne lui laisse pas plus qu'à ses trois amis la possibilité de s'expliquer; quand il veut faire comprendre dans quel sens il a prêché la parole de Dieu, on l'arrête en lui disant que *ce n'est pas le lieu où il en doit conter* : sa condamnation était décidée d'avance. Les sentences à peine prononcées, on signifie à ces malheureux qu'elles vont être immédiatement exécutées.

D'Emandreville, traîné nu, en chemise, sur une claie, au Vieux-Marché, refuse de se laisser bander les yeux, il meurt en confirmant sa croyance au protestantisme; sa tête est accrochée à un pieu élevé à la sortie du pont; son corps est séparé en quatre parties que l'on attache à quatre poteaux placés aux principales avenues de la ville. Marlorat est étranglé puis pendu sur la place de la cathédrale, devant le portail de cette église dédiée à la Vierge dont il avait nié la divinité. Là se

passe un fait infâme : Marlorat, traîné sur une claie au parvis comme Gruchet et Cotton qui ne devaient être exécutés qu'après avoir été témoins de son supplice, les exhortait à mourir avec courage. A cette vue, le connétable Anne de Montmorency et Montbéron, son fils, qui étaient accourus avec Villebon d'Estouteville pour repaître leur yeux de ces affreux spectacles, accablent de grossières et sanglantes invectives l'infortuné ministre, parce qu'il remplit jusqu'au bout les devoirs de son ministère ; le grand bailli Villebon lui donne un violent coup de baguette ; enfin, quand le corps n'est plus qu'un cadavre suspendu à la potence, un archer lui traverse une jambe de son épée. Puis , les deux dernières charrettes entraînent dans la rue de la Grosse-Horloge les claies sur lesquelles sont attachés Gruchet et Cotton, et ils sont pendus devant cet Hôtel-de-Ville où ils ont pris part à tant de délibérations séditieuses.

CHAPITRE VII[1].

SUITE DU RÈGNE DE CHARLES IX. — PROPOS DU PRÉSIDENT LALLEMANT. — MESSE DE LA TOUSSAINT. — SINGULIÈRES CONFESSIONS DE QUELQUES CHANOINES. — RIGUEURS DU PARLEMENT. — ATROCES PAROLES DE M. DE BRÉVEDENT. — DÉSARMEMENT DES RÉFORMÉS. — LE PRÉSIDENT SAINT-ANTHOT ATTAQUÉ RUE SAINT-LÔ. — VIEILLEVILLE ET VILLEBON. — VIEILLEVILLE ASSIÉGÉ DANS SAINT-OUEN. — LE MARÉCHAL DE BRISSAC. — ÉDIT D'AMBOISE. — LES FOR-ISSITES. — SOULÈVEMENT DES CATHOLIQUES. — DÉPUTATION A GAILLON. — LE MARÉCHAL DE BOURDILLON. — ENTRÉE DE CHARLES IX A ROUEN. — ÉDIT DE SAINT-OUEN. — DÉCLARATION DE MAJORITÉ. — PRÊCHE A PAVILLY. — LE DUC DE BOUILLON. — DÉSORDRES DU CLERGÉ. — PRÊCHE A ROUMARE. — ALARME A ROUEN. — CAROUGE. — PERSÉCUTIONS CONTRE LES PROTESTANTS. — ÉDIT DE LONGJUMEAU. — DÉSORDRES AU PALAIS-DE-JUSTICE. — ÉDIT DE SAINT-MAUR. — PROCÈS DE CATTEVILLE ET DE LINDEBEUF. — NOUVEAUX DÉSORDRES DU CLERGÉ. — LES PROTESTANTS FORCÉS DE FAIRE LEURS PAQUES. — INVASION DE L'HÔPITAL DE LA MADELEINE. — ÉDIT DU 8 AOUT 1570. — COLÈRE DES CATHOLIQUES. — LE MARÉCHAL DE MONTMORENCY. — PRÊCHE A BONDEVILLE. — MASSACRE A LA PORTE CAUCHOISE. — LE BAILLIAGE ENVAHI. — TRAHISON DE CHARLES IX. — LA SAINT-BARTHÉLEMY. — MASSACRES AUX PRISONS DE ROUEN. — LES ABJURATIONS FORCÉES. — ÉDIT DE JUILLET 1573. — RÉVOLTE DES PROTESTANTS. — MORT DE CHARLES IX.

Dans l'entourage du roi, tout le monde avait été d'accord pour abandonner au supplice les quatre chefs principaux du

[1] M. Floquet, *ibidem*, deuxième vol., p. 457 à la fin; troisième vol., 1 à 117, *passim*.

protestantisme rouennais ; mais, après leur expéditive exécution, les esprits se partagèrent; les uns étaient d'avis de continuer les violences ; les autres se demandaient s'il fallait mettre également à mort tous ceux qui n'avaient pris qu'une part secondaire à la révolte. Catherine de Médicis, dont on ne connaissait jamais bien la pensée, s'est-elle encore laissé persuader par L'Hôpital qui, sans cesse, recommandait la douceur et l'indulgence comme le meilleur moyen de soutenir l'autorité d'un roi mineur et de pacifier l'état? On ne saurait le dire ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que les ducs de Guise et d'Aumale, le connétable et Villebon furent chargés de dresser une liste *des indignes* qu'il fut impossible d'arrêter. D'un autre côté, les catholiques de la ville, à la nouvelle de ces velléités de clémence, murmuraient hautement, et les nouveaux conseillers de ville n'y étaient pas moins opposés. Cependant un édit *d'abolition* ou de pardon pour tous les Rouennais compromis dans la révolte fut signé par Charles IX ; le Parlement fut obligé de le lire à l'audience et de le transcrire sur ses registres ; mais il ne devait en tenir aucun compte. Bien qu'ayant reçu l'ordre de surseoir à toutes procédures contre les religionnaires jusqu'à ce que les listes d'indignité fussent closes, il se remit à l'œuvre sans attendre. S'il faut en croire Théodore de Bèze, ici se placerait un fait indigne : le président Lallemant, chargé de voir Catherine de Médicis et de savoir ses intentions, aurait reçu d'elle défense expresse de poursuivre les réformés avant la confection des listes. De retour au palais, il aurait déclaré à ses collègues, à l'instigation des Guises et du connétable, « tenir de la reine que ce pardon n'avait été accordé que *par manière d'acquit*, et qu'elle entendait que justice fût faite au plus vite, sans en parler ni au roi ni à elle, des capitaines et chefs qui avaient tenu la ville. »

Quoi qu'il en soit, les procédures recommencent aussitôt et de nombreux supplices ensanglantent encore le Vieux-Marché, le parvis Notre-Dame, le Marché-Neuf. Ces places ne suffisent plus, on dresse les échafauds et les potences dans plusieurs autres endroits. Le capitaine Mauger de Croze, Jean Le Balleur, prévôt de camp sous Montgommery, Blanchet le Nud, enseigne du capitaine de Civille, Claude du Sac, Jean Bigot, l'un des vingt-quatre anciens du prêche, Jean Quidel dans la maison duquel avait été arrêté Quittard, l'espion des Guises,

et que ces princes voulaient punir de l'avoir dénoncé, furent traînés sur la claie et mis à mort.

Durant ces sanglantes représailles, pendant que les potences offrent partout leur aspect horrible, que les têtes sont accrochées au bout du pont, que la populace insulte les suppliciés, les chanoines se réunissent pour remercier Dieu de la reprise de Rouen ; puis, afin de plaire au jeune roi, ils préparent pour le lendemain, premier novembre, les fêtes de la Toussaint. Quelques chanoines seulement peuvent aller, avec des religieux cordeliers et jacobins, chercher processionnellement Charles IX à l'abbaye de Saint-Ouen. La cathédrale a tellement été dévastée qu'un très petit nombre de prêtres trouve des surplis, les autres viennent couverts de leurs manteaux. Il n'y a plus de cordes pour mettre en volée la Georges d'Amboise , on se contente de la tinter ; le maître-autel est remplacé par une tombe de pierre enlevée d'un sépulcre ; enfin, le jeune monarque est forcé d'entrer, contre l'usage, par le portail latéral de Saint-Etienne, les clés du grand portail n'ayant pu être retrouvées. La reine-mère , le duc d'Orléans , le cardinal de Ferrare, le duc et le cardinal de Guise, le connétable, plusieurs autres princes et seigneurs de la cour, tous les magistrats drapés dans leur longue robe rouge, suivent le maître de la France, sans paraître s'apercevoir de tout le sang dont la ville est inondée, de tous les malheurs sous lesquels elle gémit.

Cependant on s'occupe de remettre les églises en état , on recueille les débris des statues de saints qui avaient été arrachées de leurs niches et portées dans les fossés pour servir à la réparation des murailles ; mais, dans Rouen, le pillage n'a point un seul instant cessé, et les soldats vivent toujours à discrétion chez les bourgeois. Le roi avait défendu de laisser sortir aucun meuble en dehors des remparts ; des marchands de Paris, d'Amiens, de Beauvais et autres villes voisines, continuaient à en remplir des bateaux , des charrettes , et à les enlever tranquillement sous la protection des gens de guerre qui les avaient dérobés et vendus. Quant aux chanoines et aux prêtres des paroisses, ils ne s'occupent qu'à faire une enquête sur les objets enlevés à leurs églises, afin d'en dresser un état et de réclamer auprès du gouvernement.

Puis, comme le Parlement l'avait fait à Louviers, le chapitre songe à s'épurer.

Pendant la tourmente révolutionnaire, une partie des chanoines avait été chercher un refuge au riche manoir de Gaillon, auprès du cardinal-archevêque de Bourbon; mais quelques-uns étaient restés à Rouen. Ceux-là furent obligés de fournir des explications sur leur conduite pendant le temps du terrorisme protestant, et il y eut alors de singulières confessions. Le chanoine Nagerel, entre autres, laissé à Rouen pour veiller à la conservation du trésor de la cathédrale, avoue que, pour se dérober à l'attention des religionnaires, il a quitté les vêtements ecclésiastiques, pris le long manteau et le chapeau à larges bords, porté l'épée et le poignard, et s'est mêlé aux anciens et aux conseillers de ville. Il n'ajoutait pas qu'on l'avait vu intimement lié avec Du Bosc d'Emandreville et les autres membres du conseil révolutionnaire; mais deux condamnés l'en ont accusé publiquement sur l'échafaud. Les chanoines de Quintanadoine et de Villy, l'archidiacre Bignes, beaucoup d'autres encore avaient été vus souvent au prêche; le poëte chanoine Claude Chapuys avait écrit des libelles diffamatoires contre le clergé catholique; le grand pénitencier Lambert confessait qu'un matin il avait pris son manteau et son chapeau, et, traversant la rue de la Chaîne, s'était caché derrière un pilier du cloître des Carmes pour entendre prêcher Marlorat. Il oubliait tous ses dîners avec l'éloquent orateur et les principaux huguenots.

Le jour même de la Toussaint, après avoir assisté à la messe royale et prêté serment entre les mains de Charles IX avec les officiers de la ville et ceux des diverses juridictions, le Parlement recommence les arrestations, les procédures; il les continue sans désemparer pendant plusieurs jours consécutifs. Le sang rougit encore les échafauds; les prisonniers sont si nombreux que le lieutenant du bailli, Jacques de Brévedent, ne sachant plus dans quelles prisons les loger, dit à des gens qui lui en amenaient de nouveaux : « Pourquoi remplissez-vous les prisons ? Ne savez-vous pas bien ce qu'il faut en faire ? La rivière est-elle pleine ? » En effet, on noyait tous les jours des sectaires, surtout de ces malheureux Anglais et Ecossais que leurs blessures avaient retenus dans la ville après le sac. Des conseillers du Parlement, s'abaissant au rôle d'agents de police, vont dans les maisons contraindre les hôteliers et les maîtres à jurer et à signer la profession de foi de la Sorbonne. Ceux qui

refusent sont mis en prison quand ils sont assez riches pour payer une forte rançon.

Le 7 novembre, on procède au désarmement de tous les religionnaires, on charge leurs ennemis acharnés, les catholiques, d'aller de maison en maison leur arracher leurs armes, et, quand ils n'ont plus le moindre moyen de défense, malgré l'édit de janvier qui leur donnait le droit de célébrer leurs cérémonies publiquement, on empêche leurs prêches, on les traque jusque dans les retraites où ils se cachent pour prier, on jette leurs meubles hors des habitations, on les poursuit dans les rues pour les assommer.

La modération du premier président de Saint-Anthot était odieuse aux catholiques devenus fous furieux en se voyant maîtres de la ville à leur tour. Il ne voulait pas qu'un fanatisme aveugle dominât la justice ; il avait refusé d'aller prendre part aux atroces rigueurs de Louviers. Pressé par le chancelier de L'Hôpital, il voulait faire exécuter enfin ces lettres de pardon signées depuis deux mois et demi par Charles IX après la réduction de Rouen. C'en était assez pour exciter la rage des catholiques exaltés. Le 18 janvier 1563, ils envahissent le palais et réclament à grands cris contre l'amnistie. Saint-Anthot, forcé peut-être par ses collègues de quitter l'audience, quoique ce fût l'envoyer à la mort, est assailli rue Saint-Lô par une meute furibonde, et il aurait été massacré si la porte d'une habitation contre laquelle il était acculé ne se fût ouverte pour le recevoir. Le lendemain, pour plaire à la foule, le Parlement sacrifie les trois obscures victimes que Saint-Anthot avait refusé de lui livrer, Gaurelot, Quidel et Le Ramier; il les fait conduire au Vieux-Marché, pendre sous ses yeux, et la populace accompagne leur agonie en chantant tantôt *ave maris stella*, tantôt des chants obscènes. Puis elle se répand par la ville, massacrant au passage tout ce qui semble suspect, et la municipalité, présidée par le bailli Villebon, envoie au roi une députation pour le prier de n'accorder aucune grâce aux anciens rebelles.

Le maréchal de Vieilleville, chargé pour la seconde fois de rétablir l'ordre à Rouen, n'était pas homme à admettre la violence du Parlement plus que celle du bailli. L'avocat du roi au bailliage, Jean Mustel de Bosc-Roger, était trop modéré pour les forcenés, ils demandaient sa mort. Effrayé par les troubles qui suivirent l'exécution des trois malheureux dont nous venons

de parler, il cherche à s'échapper sur une barque. Déjà il avait atteint une galère en station sur le fleuve, quand d'autres embarcations, qui s'étaient élancées à sa poursuite, viennent le reprendre, au nom du bailli Villebon. Frappé aussitôt de plusieurs coups, il est entraîné et achevé à la porte du Bac; pendant deux jours, son cadavre reste abandonné dans la fange, nu et sanglant, sans que personne ose le recueillir, de peur d'offenser le bailli.

Il n'en fallait pas tant pour exciter la colère de Vieilleville qui avait mission du roi de tout pacifier. Il fait enlever et ensevelir le corps de Jean Mustel, en accusant le bailli d'avoir ordonné ce crime, repousse durement une députation du Parlement, et surtout Raoullin de Longpaon, le plus exalté des membres, l'intime ami de Villebon.

Comment arrive-t-il que, le 24 janvier suivant, le dimanche après l'assassinat, Vieilleville et Villebon s'étant rencontrés à la messe à Notre-Dame, le maréchal ait invité le bailli à venir avec sa suite dîner à l'abbaye de Saint-Ouen? Peut-être Vieilleville voulait-il tenter une réconciliation afin de mieux arriver à pacifier la ville; en tout cas cette entrevue n'aboutit qu'à rendre la discorde plus grande encore. Vieilleville et Villebon se prennent de querelle après le repas, les épées sont tirées des deux côtés, et, dans la lutte, le glaive du premier abat d'un coup la main droite du second. Les neveux et les officiers du bailli s'élancent de l'abbaye, ameutent les catholiques répandus, puisque c'était un dimanche, dans les rues et sur les places; le Parlement s'entend avec la municipalité et Villebon pour faire armer le peuple, sous prétexte d'empêcher toute sédition, mais, en réalité, pour défendre la ville contre le maréchal soupçonné de protestantisme. Le soir, tous les catholiques sont sous les armes et Vieilleville est assiégé dans l'abbaye; mais les magistrats ne s'en occupent point. Le combat s'engage, le sang coule depuis le 24, trois heures après midi, jusqu'au lundi 25, à quatre heures du matin, sans qu'on puisse prévoir l'issue de la lutte. Alors sept compagnies de troupes fraîches arrivent au secours du maréchal et se déploient sur la place, chargeant, massacrant tout sur leur passage. Le mardi 26, vers dix heures du matin, six compagnies de reîtres allemands, qui étaient restées campées à douze lieues de Rouen, accourent également par la porte de la Rougemare et augmentent le désordre; par les au-

tres portes, par le pont de Seine, surviennent d'autres renforts. La malheureuse ville est saccagée encore une fois, trois mois après les troubles des protestants, et forcée d'implorer la clémence du maréchal. La sédition apaisée, le Parlement tout entier ne craint pas de se transporter à l'abbaye pour féliciter le maréchal de sa victoire. Vieilleville refuse d'abord de recevoir les magistrats ; enfin il les admet, par égard pour leur dignité, et les congédie presqu'aussitôt avec des paroles de colère.

Sans doute, l'emportement du maréchal contre Villebon, beaucoup plus âgé que lui, n'a pas d'excuse possible; mais le Parlement a-t-il agi avec prudence en faisant armer, dans un pareil moment d'effervescence, toute la population catholique, pendant qu'il enlevait tout moyen de défense au peu de protestants qui restait encore dans la ville? Etait-il impartial et juste, en ne s'occupant que de faire garder par les milices bourgeoises le Vieux-Palais et le château, de peur que les troupes du maréchal ne s'en emparassent, sans tenter la moindre démarche pour faire rentrer dans l'ordre les assiégeants de l'abbaye? Cette fois encore, il était aveugé par le fanatisme, et il avait sa grande part de responsabilité dans les malheurs essuyés alors par la ville. Enfin, on souffre quand on voit ces magistrats, au moment où la cité tout entière est en proie à la soldatesque de Vieilleville, aux Reîtres surtout, se montrer si heureux de ce que le maréchal veut bien, se conformant aux anciens édits, exempter leurs maisons de tout logement militaire.

Quoi qu'il en soit, Vieilleville était devenu trop odieux aux catholiques rouennais pour qu'il lui fût possible maintenant de pacifier la ville, le maréchal de Brissac est chargé par la cour de le remplacer.

Quand la force armée domine seule, il est rare qu'elle n'abuse pas et que ses chefs ne se croient pas au-dessus de toute autorité; l'arrogant Vieilleville ne pouvait faire exception. Il envoie au-devant de Brissac, à Fleury-sur-Andelle, pour l'avertir qu'il refuse de laisser son gouvernement de Normandie, pendant que, de son côté, l'Hôtel-de-Ville fait prier le nouveau gouverneur de hâter son arrivée. Soit pour ne pas imposer de nouvelles charges à une cité déjà tant éprouvée, soit pour éviter toute collision avec l'obstiné Vieilleville, Brissac laisse son escorte en arrière et entre à Rouen suivi seulement de vingt gentilshommes. Les deux maréchaux vivent en bon accord

ensemble à l'abbaye de Saint-Ouen; le Parlement va les y saluer, et il est bien accueilli cette fois, la colère de Vieilleville étant passée. Un mois s'écoule ainsi au milieu de joûtes, de tournois. Vieilleville sent bien qu'il ne peut rester malgré les ordres du roi, mais il ne veut pas quitter Rouen en y laissant Villebon. Vainement la cour envoie Michel de Castelnau pour rétablir la paix entre les deux ennemis; ni l'un ni l'autre ne veut l'écouter. Brissac, pour en finir, a recours à un moyen indigne : un matin, il conduit contre le château une troupe de gens armés, l'envahit, force Villebon à en sortir, sans respect pour son âge, sans pitié pour sa blessure non guérie encore; il fait jeter tous les meubles dans la rue, devant le château. La population, plus charitable, se hâte de procurer une litière au pauvre mutilé, ainsi que des chariots, des chevaux, tout ce qu'il faut enfin pour enlever le mobilier et emmener les dames avec toute leur suite.

Plus tard, Villebon rentrera en possession du bailliage de Rouen, mais son exaltation religieuse causera définivement sa perte. En 1565, il mourra de dépit de voir acquitter sur appel par le Parlement un gentilhomme huguenot que lui-même avait condamné à mort pour port d'armes illicite.

Le maréchal de Brissac ne se montre pas plus favorable aux religionnaires que le vieux bailli. A peine reconnu lieutenant-général à Rouen, il recommence à sévir contre eux : tous ceux qui ne veulent pas abjurer sont expulsés de la ville sans aucun délai, hommes, femmes et enfants. Et cependant, l'édit de janvier existait toujours; il autorisait les prêches dans les faubourgs; mais les catholiques, qui se plaignaient si fort des excès des huguenots, n'avaient jamais voulu y obéir, et Raoullin de Longpaon était rentré au Parlement avec les autres membres exaltés, aussitôt après le départ de Vieilleville.

Heureusement, grâce au chancelier de L'Hôpital, la cour comprend encore que, éterniser les rigueurs, c'est éterniser les troubles en même temps. Ne valait-il pas mieux, par un acte de tolérance, essayer de réunir tous les Français contre l'ennemi commun, les Anglais qui se fortifiaient au Havre? Le 19 mars 1563, par l'édit d'Amboise, le gouvernement déclare que « chacun doit pouvoir vivre en sa maison librement, sans « être recherché ni molesté, forcé ni contraint pour le fait de « sa conscience. » Le culte réformé est rétabli partout où il a

existé antérieurement, au moins dans une ville par chaque bailliage ou sénéchaussée.

L'Hôtel-de-Ville et le Parlement repoussent l'édit d'Amboise; le chapitre n'attend pas même, pour protester, qu'il en ait reçu communication ; les catholiques refusent d'ouvrir les portes de la ville à tous les calvinistes bannis ou fugitifs qui, à la nouvelle de l'édit, étaient venus rôder autour des murs, épiant le moment de rentrer.

Les *for-issites*, ainsi repoussés, se vengent sur les faubourgs et les dévastent. Le 23 avril, ils forcent et pillent l'église du Grand-Quevilly; de là, ils vont saccager à Dieppedalle les caves où des marchands de Paris avaient mis des vins en dépôt. Chaque jour ce ne sont de part et d'autre que scènes de meurtre, de pillage. Deux réformés, députés par leurs coreligionnaires pour venir s'entendre avec le maréchal de Brissac, sont assassinés au sortir du bac et leurs corps sont jetés dans la Seine. Le capitaine Vandrimare, un catholique pourtant, est outragé, blessé par la foule, en voulant protéger un prédicant découvert dans la ville et qu'il conduisait à l'une des portes pour le faire sortir; le malheureux ministre protestant est massacré. Un corps-de-garde est assailli et forcé, parce qu'une compagnie de milice bourgeoise y a donné asile à un huguenot poursuivi par des forcenés, et l'infortuné est mis en pièces.

A la fin cependant, pressé par la cour, le Parlement est obligé d'enregistrer et de faire publier l'édit d'Amboise. Le maréchal de Brissac a ordre du roi d'employer la force armée pour en assurer l'exécution; il ne laisse néanmoins rentrer *que les habitants, manants et chefs de maisons*, en leur imposant la condition de déposer leurs armes et d'indiquer auparavant leurs noms et leurs demeures. Trois jours à l'avance, des corps-de-garde sont établis à tous les carrefours, dans la crainte que les catholiques ne se soulèvent. Les religionnaires envoient une députation porter leurs plaintes à la cour; les catholiques en font autant. Le conseiller Jérome Maynet de la Vallée, député des réformés, insiste sur ce que ceux-ci ne peuvent vivre à Rouen en sûreté, sur ce qu'on les force à livrer leurs armes, à faire profession de foi, malgré l'édit ; il demande l'égal désarmement des catholiques et la création au Parlement d'une chambre spéciale où seront portés les procès entre catholiques et réformés. Au nom des catholiques, l'avocat du

roi Damours déclare que tous les protestants qui n'osent rentrer dans la ville ne sont que des malfaiteurs, et la décision royale est ajournée.

Au retour de Damours, le bruit se répand à Rouen qu'un édit favorable aux huguenots va être rendu par le conseil du roi ; il en circule de prétendues copies. Tous les catholiques se soulèvent ; ils rédigent une requête pour demander au roi qu'il ne soit plus envoyé de gouverneur entaché d'hérésie, ni donné d'emploi à d'autres que ceux qui feront profession de croyance orthodoxe et y persévèreront *sous peine de perdre la vie* ; que tous les autres soient forcés de se démettre de leurs fonctions ; qu'il ne soit permis aux réformés non fonctionnaires de rentrer dans Rouen qu'à la condition de rendre leurs armes et de n'y point exercer leur religion ; qu'on puisse courir sus à tous les protestants qui ne rentreront pas et les massacrer partout où on les trouvera ; sinon, tous les catholiques menacent d'abandonner la ville. Une députation est chargée, Damours en tête, d'aller porter cette requête au roi alors attendu au château de Gaillon, et de nombreux représentants du Parlement, du clergé, du bailliage, de la Vicomté, de la cour des aides, des eaux et forêts, cent bourgeois notables, enfin une foule de gens des paroisses populeuses de Saint-Nicaise, de Saint-Maclou, de Saint-Vivien se joignent à l'ambassade. De Rouen à Gaillon, c'est une cohue sans fin qui campe, durant deux jours, dans la campagne, en plein soleil, en attendant l'arrivée du roi. Damours, introduit devant Charles IX, se laisse emporter par son enthousiasme exagéré, il insulte Condé qui était venu avec le roi et devait aller de Gaillon se mettre à la tête de l'armée destinée à reprendre le Havre ; il est arrêté sur le champ, enfermé dans les prisons du château, interdit de ses fonctions au Parlement, et la tumultueuse députation revient en désordre à Rouen.

La cour se fâche enfin de ces hautaines remontrances ; le 10 juillet suivant, elle envoie le maréchal de Bourdillon, avec une escorte de soldats suisses, pour contraindre les Rouennais à exécuter l'édit d'Amboise ; deux conseillers du Parlement de Paris l'accompagnent pour procéder contre les récalcitrants ; un poste nombreux de soldats suisses est établi à Saint-Ouen, prêt à marcher contre la foule à la moindre tentative de résistance. Il fallut bien enfin laisser rentrer les for-issites. Bour-

dillon fait nommer de nouveaux échevins en place de ceux qui ont eu la hardiesse d'adresser au roi, à Gaillon, d'aussi insolentes remontrances; bientôt on apprend la reprise du Havre sur les Anglais, et, le 12 août, Charles IX fait à Rouen son entrée.

Les rues étaient toutes tendues et remplies d'une foule joyeuse; il y avait des processions solennelles où figuraient les principaux corps de la population; car, en même temps que l'arrivée du roi, on célébrait le 113e anniversaire de l'expulsion définitive des Anglais de toute la Normandie, le 12 août 1450.

Il ne faut plus chercher ces somptueuses étoffes, ces pompes, ces magnificences qui, treize ans auparavant, avaient embelli l'entrée de Henri II et que Catherine de Médicis avait regardées avec tant de plaisir. Le fanatisme religieux, les désordres incessants qu'il avait provoqués, avaient presque anéanti le commerce et l'industrie de la capitale normande; les plus habiles ouvriers, protestants pour la plupart, étaient partis, morts, ou avaient été suppliciés. La cité entière était si pauvre que la reine-mère avait fait défendre aux échevins *de mettre la ville en superflue dépense*. Les habitants firent de leur mieux cependant. On vit encore des arcs-de-triomphe, des théâtres où l'on jouait des mystères; au Vieux-Marché, debout sous une arcade de verdure et recouverte d'un manteau d'écarlate semé de léopards d'or, une femme représentait la Normandie; d'autres l'entouraient, figurant les principales villes de la province; au-dessus de sa tête étaient représentées des harpies prêtes à la dévorer; c'était une image symbolique de l'hérésie; car, au milieu des réjouissances, la fanatisme avait encore trouvé sa place. Non loin de là, une palissade toute couverte de guirlandes de lierre, de buis, de feuillage, dissimulait à peine cet échafaud en permanence où chaque jour, depuis si longtemps, l'intolérance religieuse faisait couler le sang des martyrs du protestantisme.

Catherine de Médicis avait un but politique en amenant son fils à Rouen. Toujours en balance entre les partis, il lui tardait de faire cesser la minorité du roi pour essayer de donner plus de poids à l'autorité qu'elle exerçait sous le nom de Charles IX. Elle espérait pouvoir mieux dominer les princes et les grands du jour où ils ne pourraient plus se disputer le pouvoir au nom d'un roi enfant. En ce moment même, elle voulait se mettre en état de résister aux prétentions de Condé qui, fier

d'avoir aidé la royauté à reprendre le Havre, et non moins ambitieux que le duc de Guise, aspirait à se faire donner la lieutenance générale du royaume et à remplir la cour de ses créatures, en attendant peut-être qu'il pût, lui aussi, élever ses regards jusqu'au trône. Dans ce but, sur les conseils du grave L'Hôpital, le seul homme de cette époque néfaste qui ait véritablement songé au bien du pays, elle voulait profiter de l'ordonnance rendue par Charles V, en 1374, pour faire déclarer le roi majeur. Il avait fallu au chancelier bien des efforts pour persuader à Catherine de Médicis que sa puissance comme reine-mère grandirait encore sous le nom d'un roi qui, quoique réputé majeur, n'en serait pas moins, à cause de son âge, hors d'état de gouverner lui-même pendant longtemps. Enfin, elle avait choisi Rouen pour déclarer la majorité de Charles IX, afin de se soustraire aux perpétuelles exigences du Parlement de Paris qui se croyait le conseil souverain du royaume parce qu'il était le tribunal suprême de la capitale, qui se qualifiait de cour des pairs, parce que les pairs, les princes du sang et le roi lui-même, aux jours solennels, allaient s'y asseoir sur les lis.

Catherine de Médicis avait-elle encore un autre dessein? Peut-être désirait-elle mettre un terme à cette intolérance religieuse qui avait causé plus de mouvements séditieux à Rouen que dans toutes les autres parties de la France. Il fallait arrêter ces continuels désordres, ces luttes sanglantes qui ruinaient la pauvre cité, car Rouen était alors la seconde ville du royaume et l'une des principales sources des revenus de la couronne. Aussi la verrons-nous, le 19 août, deux jours après la déclaration de majorité, s'empresser de faire confirmer par le roi l'édit d'Amboise corroboré par un autre édit de pacification signé la veille à l'abbaye de Saint-Ouen, et faire ordonner en même temps le désarmement de tous les bourgeois et habitants des villes du royaume. On leur enlevait le guet, la garde des portes, le droit d'avoir des enseignes militaires, de tenir aucune assemblée en armes, de lever aucun denier sans l'ordre exprès du gouvernement. On arrivait donc enfin à retirer aux catholiques exaltés ces priviléges dont ils avaient tant abusé contre les protestants désarmés, et ils ne pourraient plus refuser l'entrée de la ville aux for-issites. Malheureusement la royauté n'avait pas une politique assez stable pour veiller sérieusement à l'exé-

cution de ces utiles mesures ; puis, la ligue, se cachant sous le masque de la religion, allait bientôt les rendre tout-à-fait vaines.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la séance royale où fut déclarée la majorité de Charles IX ; c'est toujours le même programme. A la suite d'un long discours du chancelier et après la réponse du premier président de Saint-Anthot, la reine-mère d'abord, puis les princes du sang, Henri, duc d'Anjou, plus tard Henri III, Henri de Navarre, notre futur Henri IV, le prince de Condé, tout pâle de voir son ambition déjouée ; les plus grands seigneurs du royaume, le connétable de Montmorency tenant l'épée nue à la main, les maréchaux de Montmorency, de Brissac, de Bourdillon, le duc de Longueville, celui de Montpensier, le prince de la Roche-sur-Yon et plusieurs autres ; le cardinal de Bourbon, le futur pseudo-Charles X, ceux de Guise, de Châtillon, orgueilleusement drapés dans leur pourpre romaine ; le grand chancelier de L'Hôpital, avec sa tête presque chauve, sa longue barbe blanche, sa grande robe de velours noir ; Michel Montaigne, Brantôme, toute la cour, tout le Parlement, tous les officiers royaux viennent successivement s'incliner devant ce roi de treize ans. Puis, les portes de la grand'chambre sont ouvertes, et le greffier en chef de Bois-L'Evêque lit à haute voix, devant la foule silencieuse, la déclaration de majorité, l'édit d'Amboise et celui de Saint-Ouen. Quelques jours après, une procession générale parcourt les rues pour remercier Dieu de la reprise de la ville sur les calvinistes. Les troupes royales, fort peu disciplinées, se croient si bien en pays conquis qu'elles incendient plusieurs maisons appartenant à l'Eglise et situées en dehors de la porte Cauchoise, du côté de Saint-Gervais. Le chapitre en profite pour obtenir des lettres royales exemptant les maisons canoniales du logement militaire dont tout le fardeau retombe alors sur le peuple.

Avant la cérémonie de l'hommage, le grand chancelier de L'Hôpital, qui toujours regrettait amèrement les rigueurs excessives du Parlement de Normandie à Louviers comme à Rouen, avait, dans son discours, adressé aux magistrats de sévères admonestations sur les devoirs de la justice ; il avait terminé par ces admirables paroles qui le mettaient de plus de deux siècles en avance sur son temps : *Vous êtes juges du pré ou du champ, non de la vie, non des mœurs, non de la religion.*

Peu touchés des magnifiques maximes répandues dans le discours du chancelier et dans la réponse du premier président Saint-Anthot, les catholiques sont désespérés de voir les protestants rentrer tous dans leurs charges. L'Hôtel-de-Ville offre de leur remettre le prix de leurs offices, alléguant que ces fonctionnaires sont trop odieux au peuple, sauf à s'en faire rembourser par les chrétiens orthodoxes que le roi était prié de nommer en leur place. Quand donc devait cesser dans cette pauvre France le fanatisme religieux? Catholicisme et tolérance ne seraient-ils jamais compatibles?

Il faut d'ailleurs avouer que, depuis 1562 surtout, les protestants sont devenus non moins remuants que les catholiques. A peine deux ou trois mois se sont-ils écoulés depuis le désarmement de leurs adversaires, ils recommencent à insulter les fidèles pendant les offices, enlèvent des vases sacrés à la cathédrale, enfoncent pendant la nuit les portes de Saint-Eloi, y brisent les statues; on est encore obligé de mettre des hommes de garde avec des chiens dans les églises pour les défendre du soir au matin. Cinq ou six mouvements populaires sont excités coup sur coup par la turbulence des religionnaires. Chaque fois qu'ils reviennent du prêche public, établi à Pavilly par la dame d'Esneval, ils chantent à haute voix leurs psaumes français pour braver les catholiques; les luttes recommencent, et, bien qu'on n'ait plus d'armes, le sang coule souvent. Une statue est brisée au portail de la Calende, tant les réformés s'exaltent au souvenir des maux qu'ils ont soufferts.

Pour comble de malheur, la cour renvoie à Rouen, comme gouverneur de la province, le duc de Bouillon, déjà odieux aux catholiques pour ses idées réformistes. Il semble prendre à tâche de les exaspérer plus encore en s'entourant de soldats huguenots toujours prêts à poursuivre de leurs railleries les prêtres et les magistrats, En même temps, il les effraie en faisant fortifier le Vieux-Palais et entourer le château de larges et profondes tranchées. Lui-même, chaque fois qu'il sort de la maison abbatiale de Saint-Ouen où il se tenait renfermé, c'est pour donner l'exemple du manque de respect envers les processions. Rouen ne retentit plus que du chant des psaumes protestants; dans les campagnes, des prêches s'établissent partout; enfin, le 30 juin 1564, Bouillon se rend au Palais et pénètre dans la grand'chambre escorté de ses gardes, comme

pour braver le Parlement. Il affiche l'intention de remettre à la tête des affaires de la ville les conseillers élus en 1562 par les rebelles; sous prétexte de rechercher les meurtriers de Mustel de Bosc-Roger, il fait arrêter de nuit, sans aucune forme de justice, plusieurs catholiques innocents, entre autres Leseigneur Papillon, conseiller de ville, l'un des plus notables bourgeois de la cité.

Le bruit se répand que Montgommery va bientôt revenir dans la ville; c'est maintenant au tour des catholiques rouennais à trembler, à être sans cesse insultés et tourmentés. Tant d'audace et de désordres ne pouvaient durer; l'Hôtel-de-Ville et le Palais s'accordent pour envoyer des députés à la cour. Bouillon, blâmé par le roi et forcé d'élargir Leseigneur Papillon avec les autres catholiques injustement détenus par lui, abandonne la ville et laisse le gouvernement à Le Veneur de Carouge. Malgré la sage fermeté de ce seigneur, les excès des religionnaires recommencent contre les églises et les prêtres.

Le clergé semblait prendre à tâche de provoquer, par ses désordres, les railleries et les excès des réformés. A la faveur des troubles, sans doute, son indiscipline et sa démoralisation n'avaient fait que grandir. Dès 1563, le chapitre avait été forcé de défendre aux chanoines et aux chapelains de porter dans le chœur des vêtements laïques, de dormir ou de se promener dans l'église pendant le service religieux, sous peine d'amende. Il avait dû sévir contre les chapelains de l'Albane et de Darnétal, qui prétendaient que, d'après leurs statuts, ils n'étaient pas obligés d'assister aux offices des chanoines. En 1565, le promoteur découvre que des filles de mauvaise vie s'introduisent dans le collége des chapelains, à Darnétal, qu'elles y font des orgies avec ces clercs et des arquebusiers, que des gens, qui les avaient épiés, se sont rassemblés sous les fenêtres de l'établissement et ont crié que les chapelains sont tous des *ruffiens*. L'année suivante, l'un d'eux, Raoul Le Sage, est mis en prison pour avoir frappé un clerc du chœur et avoir proféré des injures impudiques et des blasphèmes en pleine église. Un autre monte en chaire à la cathédrale et en lance des paroles outrageantes contre le cardinal-archevêque de Rouen et le chapitre. Trois membres du même collége vont à l'assemblée de Saint-Aignan, revêtus de leurs robes; ils s'y enivrent, ils y dansent publiquement avec des femmes et des filles, d'une ma-

nière si scandaleuse qu'ils sont hués et attaqués par la foule indignée ; l'un d'eux reçoit sur la tête un coup d'épée ; l'autre a le nez cassé d'un coup de pot d'étain. On en voit parcourir la ville en grandes chausses, comme des laïques, et commettre force indécences. Dans le même temps, l'évêque d'Evreux, alors présent à Rouen, rançonne si avidement ceux auxquels il est appelé à conférer les ordres, que le chapitre est obligé de lui adresser des remontrances sévères et de l'engager à retourner dans son diocèse.

Faut-il donc s'étonner si les calvinistes montraient tant d'irrévérence pour des prêtres qui ne savaient respecter ni leur robe, ni leur dignité personnelle, ni les églises elles-mêmes ? Si d'ignobles mégères allaient jusque dans le saint lieu recruter, sous prétexte de leur fournir du travail, de pauvres filles sans place qu'elles livraient ensuite aux soldats [1].

La mort de Mme d'Esneval a fait cesser le prêche de Pavilly, occasion de tant de scènes sanglantes ; un autre est ouvert à Roumare, domaine dépendant du chapitre, sous les auspices du prince Antoine de Croÿ Porcien, comte d'Eu, l'un des chefs du parti huguenot et l'ami de Montgommery. Par ses ordres, chaque semaine, pendant la nuit du samedi au dimanche, des hommes sonnent du cor dans toutes les rues de Rouen ; c'est un signal convenu. Les réformés se rendent alors en foule à Roumare, à huit kilomètres seulement de la ville, et ils en reviennent tous ensemble, le dimanche, chantant leurs psaumes à pleine gorge et lançant sur leur chemin des provocations aux catholiques indignés. Le chapitre se plaint de cette violation de son fief ; le Parlement reçoit sa plainte ; Croÿ vient lui faire une scène scandaleuse dans la salle des séances, et les juges, quelque désir qu'ils aient de rester neutres entre les deux partis, sont obligés de le mander à la barre et d'interdire son prêche.

Deux causes contribuaient alors à l'exaltation des huguenots, la crainte et l'espérance : ils craignaient de nouvelles persécutions, sur les rapports adressés au roi par le Parlement et le maître des requêtes Saint-Martin envoyé à Rouen pour surveiller leurs désordres ; ils espéraient que Condé réussirait à enlever la cour à Meaux et à se rendre ainsi maître du gouvernement. Mais, quand ils apprennent la rentrée du roi

[1] M. Palluc, *ibidem*, p. 313, 314, 318, 324, 325, *passim*.

rétablit la garde bourgeoise et on la charge de fouiller les maisons des quelques religionnaires restés dans la ville, pour leur enlever toutes leurs armes ; on ferme les portes à tous ceux qui sont sortis de la cité. Ainsi, en présence de l'effervescence des religionnaires et des catholiques tout ensemble, au lieu de maintenir sévèrement le désarmement des deux partis afin de rétablir le calme, le Parlement en arme encore un contre l'autre, et la cour laisse faire ; cela ne permet-il pas à Catherine de continuer à favoriser alternativement les deux factions rivales ?

Ce devait être un curieux spectacle de voir ces hommes armés, soldats, bourgeois, gens d'église, tous portant la cape, la dague et l'arquebuse. Les portes de la ville et les rues en étaient encombrées, surtout le parvis de la cathédrale ; à cause du poste établi contre la Tour-de-Beurre, ce lieu était devenu le rendez-vous de tous les catholiques les plus turbulents ; il en résultait des collisions continuelles entre bourgeois et soldats. Un jour ceux-ci, moins nombreux, sont contraints de se réfugier dans l'église ; ils sont battus, désarmés, enfermés dans les prisons du chapitre. Quelques jours plus tard, les chanoines se partagent leurs armes ; un clerc du chœur prend une épée espagnole, le promoteur s'adjuge une dague, un autre un fourniment complet. Les autres quartiers de Rouen sont également ensanglantés par des rixes. L'une d'elles nous prouve que les catholiques avaient appelé les Espagnols à leur aide. Ainsi, un jour, Ambroise Nez accuse des Espagnols d'avoir assassiné l'un de ses amis ; il en rencontre quatre dans la rue Grand-Pont, les attaque à coup de dague et en tue deux[1].

Les catholiques sont tout-à-fait maîtres de la ville ; il n'est pas étonnant que les persécutions redoublent contre les calvinistes. Le Parlement prononce les peines les plus sévères contre ceux d'entre eux qui refuseront de livrer leurs armes ; cela n'en empêche pas un grand nombre de les tenir cachées. Alors, on use d'un autre moyen : on charge les marguilliers des paroisses de rechercher secrètement les noms et les domiciles des huit cents ou mille récalcitrants ; grâce au zèle de cette police d'un nouveau genre, on ne tarde pas à les découvrir. Le 1er janvier 1568, tous sont saisis en même temps ; les uns sont ex-

[1] M. Fallue, *ibidem*, p. 330, 331, 332.

pulsés de la ville, les autres sont plongés dans les cachots; toutes les prisons en regorgent, surtout celles du clergé.

Mais l'autorité de la cour était loin de se relever avec ce système de fluctuations continuelles entre les deux partis qui plaisait tant à l'ambition de Catherine. Les catholiques n'avaient plus qu'une confiance très médiocre dans l'énergie du gouvernement; de leur côté, les protestants augmentaient continuellement en nombre; déjà même ils étaient devenus assez puissants pour lutter contre les troupes royales sur les champs de bataille.

Quoiqu'ils fussent vaincus, ils n'en restaient pas moins toujours redoutables. La reine-mère s'inquiète de leur accroissement et de leur audace. Ne pouvant les abattre par la force, elle a recours encore à la ruse pour endormir leur vigilance, afin de les exterminer plus facilement ensuite. Par l'édit de Longjumeau, *cette paix boiteuse et mal assise*, elle renouvelle aux huguenots les concessions antérieures. Les catholiques ne comprennent pas cette politique machiavélique, ils se soulèvent partout. Bourges, Issoudun, Auxerre, Troyes, Orléans, Blois, Amiens, etc., voient de nouveau les séditions et les massacres. A Rouen, des scènes affreuses se passent au Palais. Le samedi, 3 avril 1568, le Parlement, qui ne comprend pas plus que le peuple le but odieux qu'avait la reine-mère de laisser les deux partis se massacrer l'un l'autre pour maintenir sur leur double ruine sa domination, essaie néanmoins de publier cet édit qui lui répugne; il en est empêché par les clameurs, les violences des catholiques. Tout le Palais est envahi, les bancs de la grand'chambre sont brisés, les procureurs terrassés, les sacs de procès lacérés. Puis, la foule se porte aux cachots du bailliage et en arrache les prisonniers catholiques. De là, elle revient au Palais, dévaste, déchire, brûle tous les livres et papiers des libraires dont les boutiques étaient alors nombreuses dans la cour et aux environs; elle saccage ensuite dans la ville toutes celles des huguenots, sans distinction; elle se précipite enfin vers les prisons ecclésiastiques où, depuis le 1er janvier, étaient détenus quelques notables religionnaires, et ne renonce à les massacrer qu'à la vue de l'or que ces malheureux avaient heureusement en leur possession et qu'ils lui jettent pour racheter leur vie.

Le lundi 5, nouveaux désordres au Palais quand les juges

veulent essayer de reprendre la lecture de l'édit. Un peloton de soldats de Carouge est impuissant à contenir les factieux; pour y réussir, le vendredi 9, il faut que l'Hôtel-de-Ville, le Parlement, le gouverneur se concertent et mettent sur pied les gardes de Carouge, que toutes les milices bourgeoises disséminent des détachements dans les différents quartiers et fassent occuper tous les abords du Palais par des forces imposantes.

Les religionnaires effrayés demandent à grands cris qu'une garnison vienne les protéger contre les fureurs des catholiques; ceux-ci ferment les portes de la ville aux troupes envoyées par Charles IX, et la municipalité, contrainte par les ordres formels du roi, ne peut les faire entrer que secrètement, pendant la nuit, par une porte basse du Vieux-Palais, afin d'éviter une sédition. Mais, auparavant, elle a soin de s'assurer que ces troupes ne comprennent que des chrétiens orthodoxes. En outre, furieuse de n'avoir pu résister aux ordres du roi, la municipalité se venge en logeant toutes ces troupes exclusivement chez les protestants. Le 28 septembre, par un nouveau revirement politique, la cour promulgue l'édit de Saint-Maur qui interdit partout en France la religion réformée, donne quinze jours aux ministres pour sortir du royaume, et déclare que tous les précédents édits de tolérance ont été arrachés à la reine-mère contre son opinion et par la violence.

Les religionnaires sont indignés de cette infâme trahison; la fermentation est extrême dans toute la Normandie, dans le pays de Caux surtout; Cany, Dieppe, le Havre, Montivilliers sont en révolte ouverte. Un coup de main est tenté par les huguenots pour se rendre maîtres du Havre, il échoue; la trahison en fait manquer un autre à Dieppe. Le gouverneur, M. de Sigognes, qui ordonnait d'enlever indistinctement tous les enfants aussitôt après leur naissance pour les faire baptiser, laisse un de ses sergents, nommé Revers, s'affilier au complot pour mieux en connaître tous les détails. Renseigné par cet espion, il fait saisir les conjurés avec Catteville, leur chef. Lindebeuf, coupable seulement d'avoir reçu les confidences de Catteville, est également arrêté, bien qu'il ait été prouvé au procès qu'il avait fait tous ses efforts pour dissuader son ami de conspirer; tous les deux sont torturés, puis livrés au bourreau avec plusieurs autres gentilshommes du pays et environ trente notables de Dieppe. Pendant plusieurs mois, les membres du

Parlement ne s'occupent qu'à chercher partout des complices de Catteville. Sans cesse, ils envoient à l'échafaud des conjurés de l'attentat du Havre et de celui de Dieppe; leur ardeur ne s'arrêtera que devant une nouvelle variation de Catherine de Médicis[1].

A Paris, le Parlement condamne à mort, par contumace, l'amiral de Coligny; à Rouen, l'édit de Saint-Maur semble aux catholiques une occasion favorable pour se faire les bourreaux des protestants. Du mois de septembre 1568 à celui d'août 1570, on n'entend plus parler que de religionnaires traqués partout comme des bêtes fauves, assassinés dans les endroits où on les trouves cachés, abandonnés, sans sépulture, à tous les outrages du temps, des hommes et des animaux, pour qu'ils ne trouvent pas, au moins dans la tombe, ce repos qui leur a été refusé pendant toute leur vie. Le 4 octobre 1569, quand on apprend, par une lettre du duc d'Alençon et par une autre du roi, que les protestants du midi, commandés par Coligny auquel venait de s'adjoindre le jeune Henri de Béarn, ont été battus à Moncontour par le duc d'Anjou, le futur Henri III, le chapitre fait chanter à la Cathédrale un *Te Deum* en musique; le soir, un feu de joie est allumé sur le parvis, l'artillerie tonne, le Beffroi sonne ainsi que toutes les cloches des églises; le grand portail de Notre-Dame, les tours de Beurre et de Saint-Romain sont illuminées avec des falots; les chanoines, redevenus arrogants, envoient demander à la cour l'abolition de tous les impôts nouveaux et une partie des biens confisqués *sur les rebelles*, en compensation de ce qu'ils ont été forcés de payer jusqu'alors[2]. Les actes d'indiscipline et les désordres recommencent parmi les membres du clergé. Jehan Boust, chapelain du collége du Saint-Esprit, est accusé de cacher une femme dans sa chambre; il ne peut s'en justifier et offre de résigner son office. Plusieurs chapelains du collége de Darnétal brisent la porte de leur confrère Saillard, trouvent une femme dans sa chambre et y passent la nuit avec elle.

Pendant ce temps, les persécutions continuent contre les malheureux réformés. En 1570, la semaine sainte amène un

[1] M. Floquet, *ibidem*, troisième vol., p. 46 à 58. — M. L. Vitet, *Hist. de Dieppe*, deuxième partie.

[2] M. Fallue, *ibidem*, p. 341, 342, 343.

nouveau genre de vexations : enflammés par les prédications et les conseils du jésuite Possevin, les catholiques prétendent forcer les religionnaires à faire leurs pâques ; on envahit leurs maisons, on les poursuit partout, on accable de mauvais traitements ceux qui veulent résister, on déterre les cadavres de ceux qui ont été inhumés dans le cimetière Saint-Maur et on les traîne à la voirie, bien que ce lieu ait été déclaré *terre profane*. Le lundi de Quasimodo, poussés peut-être par le président Vialard, un des membres les plus exaltés du Parlement, les catholiques arrachent les protestants de leurs demeures et les conduisent aux prisons; ils insultent les magistrats qui ne condamnent pas les huguenots assez vite à leur gré; ils assaillent, jusque dans sa maison, le premier président de Bauquemare et le somment, au nom de l'édit de Saint-Maur, de purger la ville de tous les hérétiques. Sans respect même pour l'asile de la douleur ni pour la mort, ils envahissent l'hôpital de la Madeleine, place de la Calende, et peu s'en faut qu'un administrateur ne soit tué. Excités par le moine Jacobin Leharenger et par Bouquetot, ils en arrachent le corps d'un réformé qui venait d'y mourir et qu'on se préparait à inhumer dans le cimetière Saint-Maur; ils le traînent à la voirie, portant devant lui une potence en guise de croix ; sans s'occuper de la peste qui pourrait en résulter, ils prétendent qu'on doit laisser les cadavres des hérétiques sans sépulture.

Pendant ce temps et durant plusieurs jours, sous prétexte de religion, d'autres forcenés vont insulter les magistrats sur leurs siéges, *effondrent* et pillent les maisons, outragent les femmes, tuent tout ce qui résiste ; les bourgeois, les chefs de la milice et l'Hôtel-de-Ville n'opposent aucun obstacle à ces scènes sauvages.

Le 4 mai, les désordres recommencent ; la foule prétend que Goubert dit Filleul, choisi par le chapitre pour lever la Fierte, est un hérétique. Le Parlement est encore envahi, le chapitre est assiégé dans Notre-Dame. La veille, le prédicateur jacobin Leharenger avait accusé les chanoines de n'élire plus que des huguenots. Au Palais, pendant que le peuple hurle au dehors, le malheureux patient est là, sur la sellette, entendant la populace demander sa mort ; il voit les juges pâlir et prêts à céder; et la tourbe ne s'apaise qu'en entendant le premier président de Bauquemare proclamer la parfaite orthodoxie de Gou-

bert et de ses complices. Deux jours après seulement, le calme s'étant un peu rétabli, le Parlement ose faire élargir la nuit, en silence, un à un, tous les malheureux religionnaires innocents qui, arrêtés par la populace le mois précédent, gémissaient dans les prisons de la cour d'église, du bailliage, de la conciergerie.

Certes, il faut accuser de toutes ces scènes hideuses la turbulence des protestants tout aussi bien que le fanatisme aveugle des catholiques ; mais, qu'on nous pardonne de le répéter, la politique sans cesse variable et fausse de Catherine de Médicis ne favorisait-elle pas tous les désordres dans un but d'égoïste domination ? Les passions pouvaient-elles se calmer avec ces édits tantôt de tolérance, tantôt de rigueur, qu'elle faisait signer sans cesse à son fils, abusant de la faiblesse d'esprit et de l'incapacité du monarque ? Le peuple, plein de dédain pour un gouvernement qui détruisait aujourd'hui les lois qu'il avait rendues la veille, était arrivé à ne plus obéir qu'à ses emportements furibonds. Malheur à la nation livrée sans contrôle aux caprices d'un souverain !

Le nouvel édit de pacification du 8 août 1570, plus favorable encore que tous les précédents pour les partisans de la religion nouvelle, pouvait-il être bien accueilli, bien exécuté, quand les esprits de part et d'autre étaient si fortement montés ? A la complète liberté de culte et de conscience, à l'amnistie pleine et entière, à la restitution de tous les biens confisqués, à l'annulation de toutes les procédures commencées, de tous les arrêts prononcés contre des religionnaires, il ajoutait encore le droit de récuser un certain nombre de juges dans chaque Parlement et la concession de quatre places de sûreté. Oui, sans doute, hormis les quatre places de sûreté qui offraient le danger de créer un état dans l'état, ces concessions étaient justes et bonnes ; mais elles étaient inopportunes au milieu des scènes sanglantes qui se succédaient chaque jour, elles ne pouvaient plus les arrêter. C'est au début de la réforme qu'il eût été sage de faire acte de tolérance. En tout cas, il aurait fallu qu'on pût croire à la durée et à la sincérité de cet édit ; il aurait fallu un gouvernement vraiment désireux et capable de le faire respecter. Il n'y a qu'un cri contre ces mesures parmi tous les catholiques de la Normandie, et, six mois après, la cour est obligée d'envoyer à Rouen le maréchal de Montmorency pour briser la

résistance du Parlement et celle du clergé, tout aussi bien que celle des bourgeois et de la populace.

A leur tour les juges fanatiques vont être jugés : toutes les pièces des sentences iniques rendues contre les religionnaires, celles du procès de Catteville et de Lindebeuf entre autres, sur ordre exprès du roi, sont livrées au maréchal de Montmorency et aux autres commissaires royaux qui l'accompagnaient. Les conseillers religionnaires Jérôme Maynet de la Vallée, Le Roux, Le Verrier, de Cideville, de Quièvremont peuvent alors remonter sur les sièges d'où les avait précipités l'édit du 25 septembre 1568 ; mais, dans l'intérieur du tribunal, ils n'en continuent pas moins à être insultés, empêchés de remplir leurs fonctions, par les plus exaltés de leurs collègues, surtout par Vialard, le protégé, l'ami du cardinal-archevêque de Bourbon qui lui avait abandonné la jouissance viagère du logement abbatial de Saint-Ouen. Trop souvent alors il se passe au Parlement des scènes indignes et profondément regrettables pour l'honneur même de ce tribunal.

Dans son empressement à faire plaisir aux huguenots, selon les ordres de la reine-mère, le maréchal de Montmorency les autorise à établir un prêche à Bondeville, dans le domaine de Du Bosc, sieur de Radepont et de Bondeville. Après tous les désordres qu'avaient amenés à Rouen ceux de Pavilly et de Roumare, en établir un dans la banlieue, plus près encore de la ville, c'était une grave imprudence. Les religionnaires s'y portent en foule ; les salles du château ne peuvent bientôt plus les contenir, les cérémonies ont lieu dans les avenues de ce domaine. Le retour se fait, comme précédemment, en masse et tout en chantant les psaumes de Marot et de Théodore de Bèze.

Pendant ce temps la cour, pour endormir la vigilance des chefs protestants dans l'esprit desquels les nombreux avantages accordés à leur parti par l'édit d'août 1570 avaient fait naître des soupçons, propose le mariage de Henri de Béarn avec la princesse Marguerite, sœur du roi.

L'irritation des catholiques est à son comble. Le dimanche soir, 18 mars 1571, au retour de Bondeville, les réformés, déjà accueillis à leur départ par les clameurs des enfants, sont assaillis par environ 400 catholiques armés ; des femmes, des enfants, des vieillards restent sur la place autour de la porte Cauchoise ; les mémoires de *l'Estat de la France sous Charles IX*

parlent de soixante ou quatre-vingts blessés et de quarante tués. Le Parlement interdit le prêche de Bondeville, c'était une mesure sage; mais il ne s'occupe nullement de poursuivre les agresseurs. Chaque jour le roi et sa mère écrivent aux magistrats pour les presser de rechercher et de punir les coupables; mais le lieutenant du bailliage de Brévedent prédit des séditions et des meurtres si l'on essaie de sévir, et le Parlement laisse les catholiques s'exalter de plus en plus. Les juges du présidial, ce tribunal inférieur au Parlement créé par Henri II dans chaque bailliage et sénéchaussée, veulent faire arrêter quelques-uns des plus soupçonnés; ils sont intimidés par les insultes et les menaces du peuple. Les milices de la ville, les gens de la cinquantaine, les arquebusiers montrent peu de bon vouloir à maintenir l'ordre. Il aurait fallu demander à la royauté une garnison nombreuse pour effrayer les mutins; le Parlement ne s'y décide pas. Peut-être est-il découragé par les continuelles variations de la politique royale; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il lui répugne de sévir contre les catholiques pour protéger les huguenots. Le pape ne venait-il pas de donner l'exemple de la partialité la plus révoltante en déclarant absous et réhabilité le chanoine Deschamps qui avait pris part à cet horrible guet-apens[1]?

Coligny, la reine de Navarre, tous les grands chefs du parti protestant réclament vivement du roi la punition des coupables de Rouen, et Charles IX, irrité des scènes que lui attire ainsi l'inaction du Parlement, renvoie, sans les vouloir entendre, les députés chargés par l'Hôtel-de-Ville de solliciter la décharge d'une taxe récemment imposée. « Les habitants de Rouen sont « des mutins, mais qu'ils prennent patience, j'y vais arriver « à leur dommage, » leur fait dire le maréchal de Montmorency, sans consentir à les recevoir.

Quand enfin le Parlement, pour éviter à la ville les lourdes charges d'une garnison royale, se résout à faire arrêter et conduire aux prisons du bailliage quelques-uns des coupables, il est trop tard; il peut à peine réunir six hommes de la cinquantaine, dix des arquebusiers, quelques soldats et officiers des milices, une centaine d'hommes, tout compris. C'était une force insuffisante pour contenir les catholiques attroupés au

[1] M. Fallue, *ibidem*, p. 351.

premier bruit des apprêts de la justice ; elle est bientôt terrassée. Vainement le Parlement fait enjoindre aux habitants, sous peine de mort, de rentrer dans leurs maisons ; ses huissiers et ses sergents sont hués par la foule et assaillis de pierres. Les juges du bailliage, le lieutenant de Brévedent à leur tête, tous armés, se postent devant leurs prisons pour empêcher la foule d'enlever les catholiques détenus ; les prisons sont forcées, envahies, cinq détenus sont emportés par la populace et sauvés par-dessus les murs de la ville, les portes ayant été fermées par une inutile précaution.

Bientôt arrive le maréchal de Montmorency, suivi de vingt-sept compagnies de troupes royales qui occupent la ville avec les faubourgs, et de quatorze commissaires chargés de saisir et de punir les coupables ; le Parlement est obligé, par sa faute, de les laisser agir à sa place. Mais les factieux s'étaient enfuis à l'approche du maréchal et de son armée ; les commissaires ne peuvent que les condamner par contumace et les pendre en effigie. Parmi les condamnés on remarque l'avocat Pierre des Landes, l'un des capitaines de la milice bourgeoise ; le curé de Saint-Pierre, Claude Monstereul ; le sergent-major La Roche de Vandrimare. Le plus coupable de tous, Laurent de Maromme, avait été pris, il avait tout avoué ; néanmoins il en fut quitte pour une amende honorable, la torche au poing, et le bannissement hors de France, afin de soustraire au scandale de la publicité le nom de celui des présidents au Parlement qu'il avait indiqué comme ayant été le moteur de toutes ces séditions et ayant donné des ordres aux mutins. Cinq seulement des plus obscurs furent exécutés en personne.

En même temps, Montmorency censure le Parlement à l'occasion des arrêts rendus contre Catteville, Lindebeuf et leurs complices. Il désarme encore une fois les catholiques, à l'exception de quatre cents hommes choisis parmi les plus sages bourgeois pour garder la ville et empêcher les émeutes ; il force le Parlement à jurer de nouveau l'édit de tolérance du 8 août 1570, dans une audience solennelle, pour essayer de vaincre enfin toutes ses résistances à la conciliation.

Sur la foi de ce serment, les réformés rentrent dans Rouen, grâce aux instances du maréchal ; ils retournent au prêche de Bondeville et en reviennent cette fois heureux et paisibles. En mai 1572, le roi écrit au Parlement pour ordonner de plus en

plus la stricte observance de l'édit d'août 1570. Au commencement d'août, Coligny rassure lui-même à Paris les députés de la cour de Rouen. Quelques jours après, on apprend l'attentat commis sur lui par Maurevert, *le tueur du roi ;* quarante-huit heures plus tard arrive la nouvelle des horribles massacres de la Saint-Barthélemy, et Charles IX déclare bientôt : *Ce qui en est advenu a été par mon exprès commandement.*

Pour mieux retenir dans les provinces les victimes désignées d'avance par ses ordres aux coups des assassins, « il faisait « savoir à tous gentilshommes et autres quelconques de la reli- « gion prétendue réformée, qu'en toute sûreté ils pouvaient « vivre et demeurer avec leurs femmes, enfants et familles, en « leurs maisons, sous la protection du roy ; défendant à tous « gouverneurs, lieutenants-généraux en chacun de ses pays et « provinces, de n'attempter ni souffrir estre attempté ès per- « sonnes et biens desditz de la religion prétendue réformée, « leur femmes, enfants et familles, sous peine de la vie. » C'était endormir les brebis au bercail afin de les égorger plus sûrement. En même temps, il expédiait partout des émissaires secrets pour exciter les catholiques à massacrer les huguenots, comme on avait fait à Paris. Qu'on parle donc des regrets de Charles IX à son lit de mort ! Qu'on cherche encore à excuser la royauté en attribuant la cause de ces affreux massacres à la turbulence et à l'arrogance des calvinistes ! Il n'est pas de justification possible pour ce monarque assassin de ses propres sujets.

A Rouen, Carouge dut recevoir aussi de ces ordres secrets, et les principaux chefs catholiques de la ville ont été sans doute engagés à l'aider, mais on n'en a retrouvé nulle trace. Est-il étonnant d'ailleurs qu'il en soit ainsi ? Est-il certain que plus de mille lettres, comme on l'a dit, aient été envoyées à ce sujet par le roi aux gouverneurs de provinces, aux principaux catholiques, etc. ? Il est plus vraisemblable que l'astucieuse Catherine de Médicis a pris toutes ses mesures pour ne laisser aucune preuve de ces ordres sanguinaires, qu'elle a plutôt envoyé des messages verbaux que des lettres.

Quoi qu'il en soit, sur tous les bruits qui courent alors, les religionnaires désertent en foule ; les uns passent en Angleterre, les autres vont se cacher à la campagne. Y sont-ils plus en sûreté ? Chaque jour sortent de Rouen des bandes d'hommes du peuple, d'arquebusiers, de soldats catholiques, qui dévas-

tent dans les campagnes châteaux et chaumières. Le domaine de Bondeville est saccagé; ses belles avenues d'arbres, sous lesquelles les religionnaires avaient naguère, avec tant de bonheur, entendu les instructions de leurs ministres et chanté les psaumes de Marot, sont entièrement brûlées. Au château de la Rivière-Bourdet, près de Quevillon, d'où vient de s'enfuir à la hâte avec sa femme le ministre Pierre Loiseleur de Villiers, les forcenés enlèvent à ses sept petits enfants jusqu'à leurs chemises, jusqu'au morceau de pain qu'ils emportent en pleurant. Au Bosc-Bénard, ils s'emparent du châtelain et d'un prédicant, au moment où ils vont s'éloigner dans une barque.

L'heure des massacres allait sonner pour Rouen. Carouge, soit qu'il ait demandé son rappel pour n'être pas témoin de toutes les horreurs qui s'allaient commettre dans la ville, soit que la royauté ne l'ait point jugé capable d'y prêter les mains et qu'alors elle n'ait point osé lui envoyer ses ordres sanguinaires, Carouge quitte Rouen sur des ordres formels du roi. Le Parlement, l'Hôtel-de-Ville font des efforts pour le retenir, et vainement aussi ils envoient le sieur d'Argouges supplier le roi de laisser à Rouen un gouverneur si nécessaire à la ville dans de telles conjonctures.

Depuis qu'on a su les massacres de Paris, la terreur s'est emparée de tous les protestants qui sont restés dans la ville. Ils pensent, et les plus honnêtes gens parmi les catholiques partagent cette illusion, que les prisons au moins seraient pour eux un asile respecté de leurs adversaires. Des magistrats croient pouvoir se rendre garants de la vie de tous les réformés qui consentiraient à s'y réfugier. Carouge lui-même a eu cet espoir, et on a vu, pendant plusieurs jours, ses gardes y conduire des religionnaires. Les voisins, les amis y viennent en foule faire écrouer ceux qu'ils veulent sauver.

Mais les égorgeurs fugitifs de 1571 sont revenus peu à peu, en secret, rôder dans les rues; ils excitent la populace, l'orage est imminent; il éclate le 17 septembre 1572. Des bandes de bourgeois, d'hommes du peuple, de soldats, armées les unes de haches et de massues, les autres de dagues et d'épées, parcourent les rues, criant, vociférant; Laurent de Maromme est à leur tête avec l'hôtelier Caumont et le curé de Saint-Pierre. Des gardes postés par eux aux portes de la ville, aux remparts, aux carrefours, sur les places et dans les rues, enlèvent

aux réformés tout espoir de fuite. Tous les religionnaires réfugiés dans les prisons sont massacrés. A la conciergerie, on les appelle les uns après les autres, sur les listes d'écrou, comme pour les délivrer ; à la porte, on les égorge. Sur le point de s'en aller, les brigands s'aperçoivent qu'il leur manque une victime, ils forcent le geolier à la leur amener.

En même temps, on traque pendant la nuit tous ceux qui se sont cachés dans leurs maisons, on les jette du haut des fenêtres dans les rues aux massacreurs, on les précipite dans la Seine après les avoir criblés de coups. Ces horreurs durèrent quatre jours entiers, les 17, 18, 19 et 20 septembre. Age, sexe, maladie, larmes, prières, rien ne peut désarmer la rage de ces bourreaux. On outrage les femmes, on les massacre ensuite ; quelques-unes de ces malheureuses essaient de racheter leur honneur et leur vie par de fortes rançons ; on prend leur argent, puis on ne les épargne pas davantage. Quand les égorgeurs se sentent las, ils chargent sur des tombereaux les cadavres restés gisants dans les rues, il les portent en dehors de la porte Cauchoise et les entassent dans de grandes fosses creusées à l'avance. Puis, après avoir si bien travaillé, ils se partagent les vêtements ensanglantés de leurs victimes. Qui pourrait dire combien de ces misérables ont profité de pareils désordres pour assouvir des haines particulières ? Plus de six cents personnes ont péri dans ces massacres, s'il faut en croire les mémoires de *l'Estat de la France sous Charles IX*. Les massacreurs de Paris, en septembre 1792, auraient-ils donc pris exemple sur les catholiques rouennais de 1572 ?

Après les tueries, la comédie royale : le Parlement, l'Hôtel-de-Ville, le bailliage reçoivent du roi et de la reine-mère des ordres pour procéder contre les assassins ; on osait écrire maintenant. Charles IX pousse l'hypocrisie plus loin encore, il ne craint pas de déverser le soupçon d'avoir excité ces massacres sur les officiers de Rouen. A cette nouvelle, dans une assemblée réunie à l'Hôtel-de-Ville, le lieutenant du bailliage de Brévedent, les capitaines des quatre cents soldats bourgeois, les chefs des arquebusiers et de la cinquantaine, des notables, des membres du Parlement, tous se lèvent comme un seul homme et se rendent chez Carouge, qui venait de rentrer à Rouen, pour protester contre cette infâme insinuation et se mettre à ses ordres. Le Parlement commence les poursuites sans nul retard ;

mais, encore une fois, les assassins ont pu s'enfuir ou se cacher. D'ailleurs n'est-il pas évident qu'ils se sentaient protégés par la royauté puisque, à Rouen comme à Paris, ils osèrent reparaître quelque temps après et purent braver impunément l'indignation publique ?

Toutes les villes de la Normandie n'avaient pas été aussi malheureuses qne sa capitale. A Lisieux, Carouge avait donné des ordres pour qu'on mît les religionnaires en sûreté dans les prisons. A-t-il réussi ? Ce qu'il y a d'à peu près certain, c'est qu'il n'est pas vrai que, dans cette ville, Jean Le Hennuyer ait sauvé les réformés, ses concitoyens. Mais à Saint-Lô, à Alençon, le maréchal de Matignon en a préservé autant qu'il a pu. A Dieppe, Sigognes lui-même, quelque ardent qu'il fût contre les sectaires, convoqua les bourgeois notables des deux religions à l'Hôtel-de-Ville, leur communiqua les ordres du roi pour le massacre, mais il refusa de les exécuter; seulement, il contraignit les protestants d'abjurer pour racheter cette vie qu'il leur avait sauvée[1].

Croit-on qu'après ces horribles boucheries le calvinisme ait été tué en France et le pays plus heureux ? Ecoutez comment Dieu exauce ceux qui croient lui plaire en trempant leurs mains dans le sang; écoutez ces paroles d'un homme grave, érudit, pieux : « Après le massacre de la Saint-Barthélemy, un nou-« veau dénombrement des religionnaires de France prouva que « leur nombre s'était accru de 110,000. Quant à Rouen, le « 14 avril 1573, sept mois après ces scènes de sang, au Palais, « devant toutes les chambres du Parlement assemblées, les « échevins, le lieutenant-général du bailliage, tous ardents ca-« tholiques, déplorent encore avec larmes le trouble advenu à « Rouen au mois de septembre 1572, la mort de grand nombre « de personnes et bourgeois, l'absence de la tierce partie des « habitants qui sont en fuyte et ont emporté leur avoir; la di-« minution de la substance (subsistance) des habitants par le « pillage, le trafic (commerce) cessé, la cherté grande, et, par « dessus tout cela, la famine imminente, si Dieu n'y mettoit la « main[2]. »

Le clergé ne semble pas si fort attristé des massacres : « Vers

[1] M. L. Vitet, *Histoire de Dieppe.*

[2] M. de Rulhière, *Hist. de la révocation de l'édit de Nantes*, première partie, ch. 17.

« la fin de cette lamentable année, tout s'agitait dans Notre-
« Dame de Rouen, à l'occasion d'un jubilé qui allait s'y célé-
« brer bientôt. Chaque jour, la cloche d'Estouteville, sonnée
« en volée, appelait en hâte à Notre-Dame prêtres et fidèles.
« Chaque jour, des processions parcouraient nos rues et les
« faisaient retentir de joyeux cantiques. C'était, le croira-t-on ?
« *pour rendre grâce à Dieu de la bonne justice qu'avait exercée le roi*
« *de France envers les hérétiques et infidèles de son royaume, et le*
« *prier de continuer ce qu'il avait si bien commencé, affin que son*
« *peuple pust vivre tout d'une mesme foi*[1]. »

Un certain nombre de huguenots, pour sauver leur vie, se soumettent aux abjurations ordonnées. Les grands vicaires n'y peuvent suffire; le Parlement ne s'occupe pas d'autre chose, et le clergé est obligé de modérer l'ardeur excessive de Damours, l'ancien avocat du roi, devenu président à mortier. Carouge lui-même, un soldat, va discuter au Parlement les termes imposés pour les abjurations.

Est-il besoin de le dire? Toutes ces conversions étaient hypocrites, la peur seule ou l'intérêt les arrachait. Aussitôt qu'elles paraissent diminuer de nombre, une inquisition soupçonneuse et tracassière va de maison en maison s'enquérir de l'orthodoxie des habitants. De tous les coins de la province, les plus hauts comme les plus bas fonctionnaires sont chaque jour obligés de venir l'affirmer ou répondre à des accusations calomnieuses, parfois même ridicules. Parmi ceux qui sont alors suspendus pour des motifs religieux d'une incroyable futilité, bien peu obtiennent ensuite leur réinstallation, et seulement après des examens voisins de la torture. Les juges n'en sont pas exemptés, et toutes les juridictions sont bouleversées. Le Parlement lui-même est inquiété; encore une fois les conseillers Maynet, de Quièvremont, Le Verrier, de Civille, sont exclus, et les rigueurs s'étendent jusqu'aux procureurs et aux avocats surtout. C'est quand les vexations et les massacres ont ainsi dépeuplé Rouen et la province entière que Catherine de Médicis ose dire aux députés du Parlement envoyés pour la saluer au château de Charleval[2] qu'ils devaient

[1] M. Floquet, *ibidem*, troisième vol., p. 136 et 137, d'après les registres capitulaires de Notre-Dame, 11 novembre 1572.

[2] Charleval avait porté jusqu'alors le nom de Noyon-sur-Andelle; il a

louer Dieu de ce qu'il n'y avait plus de prêches en France. Quelques jours après, le 16 juillet, elle arrive à l'improviste au manoir de Saint-Ouen, accompagnée des cardinaux de Bourbon et de Lorraine ; on ignore la cause de ce voyage. Venait-elle contempler dans notre ville les funestes effets de sa politique perfide et méditer un nouveau revirement? On serait tenté de le croire, car, presqu'aussitôt ensuite, parut l'édit du même mois par lequel, deux ou trois jours après avoir défendu les prêches, elle les autorise de nouveau dans plusieurs villes de France et rend aux réformés la plupart des droits qu'il ont perdus. Le Parlement hésite à enregistrer ce nouvel édit; Charles IX lui envoie deux lettres de jussion, le 11 et le 26 août, pour l'y contraindre.

C'était l'époque où les protestants venaient d'occuper la Rochelle (11 avril 1573.) Montgommery, de Colombières, de Guitry, tentent vainement de relever leurs forces en Normandie ; parmi les nombreux religionnaires qui courent aux armes à leur appel, les uns sont massacrés, les autres prennent la fuite ; d'autres se soumettent à ces abjurations mensongères dont nous voyons sans cesse le triste spectacle. A Rouen, Carouge et le Parlement ne sont plus occupés qu'à recueillir les moindres informations sur ce que font les huguenots ; ils veillent nuit et jour pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Sur les instances imprudentes du Parlement, les armes sont rendues aux catholiques ; quatre de leurs capitaines sont des conseillers : Paix-de-Cœur de Groffy, Toustain de Frontebosc, Puchot de Bosmélet, Du Perron de Bénéville. Deux autres membres du Parlement, le président Damours et le conseiller Duval de Bosquencey, sont envoyés à Vincennes pour dépeindre au roi la misère de la province ; ils le trouvent sur son lit de mort, (30 mai 1574).

changé de dénomination en l'honneur de Charles IX, qui voulut y faire construire un château resté non terminé.

CHAPITRE VIII[1].

HENRI III, 1574-1589. — CATHERINE DE MÉDICIS EXERCE ENCORE LE POUVOIR. — ARRIVÉE DE HENRI III. — ÉDITS DE LYON, DE CHAMPIGNY, DE PACIFICATION. — LA LIGUE. — LE CARDINAL CHARLES DE BOURBON. — HENRI III CHEF DE LA LIGUE. — ÉDIT DE BERGERAC. — PESTE A ROUEN. — PREMIÈRES MAISONS CONTRE L'ÉGLISE, RUE DU CHANGE. — RÉVOLTE DU CARDINAL DE BOURBON. — CLAUDE GROULART. — PROSCRIPTION DES RÉFORMÉS. — ÉDITS FISCAUX. — MISÈRE DU PEUPLE. — SOULÈVEMENT DES CAMPAGNES. — PROGRÈS DE LA LIGUE EN NORMANDIE. — ENTRÉE DU DUC D'ÉPERNON A ROUEN. — HARANGUE DU CHANOINE DADRÉ. — LE ROI S'ENFUIT DE PARIS. — DE THOU A ROUEN. — ARRIVÉE DE HENRI III. — ÉDIT D'UNION. — NOUVELLES MAISONS RUE DU CHANGE. — ÉTATS DE BLOIS. — ASSASSINAT DU DUC DE GUISE ET DU CARDINAL DE LORRAINE. — LE CLERGÉ AMEUTE LES CATHOLIQUES. — PERSÉCUTION DES RÉFORMÉS. — DÉCLARATION DE DÉCHÉANCE. — RÉVOLTE A ROUEN. — INTRIGUES DE CAROUGE. — LE DUC D'AUMALE. — LES PROCESSIONS. — FORMULAIRE DE LA LIGUE. — LE DUC DE MAYENNE. — CONSEIL DE L'UNION. — COMPLOT ROYALISTE. — ROUEN FERME SES PORTES A HENRI III. — ASSASSINAT DU ROI. — JOIE DU CLERGÉ.

Catherine de Médicis va exercer encore le pouvoir. En attendant que Henri III se soit échappé de la Pologne pour venir succéder à son frère Charles IX, elle est chargée de la régence; avec elle, les variations, les faussetés continuent donc

[1] M. Floquet, *ibidem*, troisième vol., p. 148 à 343, *passim*.

dans la politique du gouvernement. Michel de L'Hôpital est mort, le chancelier Birague lui a succédé, mais il est loin d'avoir le même esprit de tolérance et de justice. Montgommery, après un débarquement heureux sur les côtes de Normandie, a été vaincu par Matignon et s'est rendu à condition d'avoir la vie sauve ; mais bientôt, au mépris de la foi jurée, sa tête tombe en place de Grève : la veuve de Henri II se venge ainsi du tournoi de 1560. Puis Henri III arrive en France.

Déjà, en Pologne, il avait fait bien des difficultés pour tolérer, mais non pas accepter, un article de la Diète par lequel les deux communions s'engageaient à vivre en bon accord ; et il avait fallu, pour obtenir cette faveur, les instances mêmes des catholiques. A peine parvenu à Lyon, il ordonne aux religionnaires de vivre catholiquement, sinon de quitter le royaume. Les huguenots se soulèvent à cette nouvelle, et Catherine de Médicis, avec son perpétuel système de favoriser les deux partis, essaie, quatre mois après, de tromper les religionnaires par la trève de Champigny-sur-Vède qui leur accordait six mois de délai. Mais les protestants ont appris à leurs dépens combien ils doivent se défier d'elle ; en Normandie, dans le pays de Caux surtout, ils se montrent prêts à se défendre, en cas de besoin. En attendant, les prêches publics et les chants des psaumes recommencent dans toute la province.

Pour arrêter la révolte, Catherine fait signer à son fils l'édit de pacification de mai 1576, qui donne à Condé le gouvernement de la Picardie et Péronne comme place de sûreté ; à tous les religionnaires, le droit d'avoir des prêches, de chanter des psaumes, d'accomplir toutes les cérémonies de leur culte.

Quand cette nouvelle arrive à Rouen, grande est l'indignation du chapitre et du Parlement. Il en est de même à Paris, et les princes lorrains exploitent aussitôt ce mécontentement au profit de leur ambition. Telle est l'origine de la Ligue. Il y avait longtemps qu'elle couvait ; les tergiversations continuelles de la reine-mère avaient lassé les religionnaires autant que les catholiques. Dès 1563, dans le Languedoc et la Bourgogne, ces derniers s'étaient soulevés à l'instigation des cardinaux de Strozzi et d'Armagnac, sous la conduite de Montluc, de Joyeuse et de Tavannes. En 1576, la défense de la religion n'est plus qu'un prétexte ; ce qu'on veut, c'est opposer un chef à Henri III. Aussi lorsque, aux Etats réunis à Blois, dans les premiers jours

de décembre, les catholiques décident, en réponse à l'édit de pacification, d'organiser la *Sainte-Union* déjà proposée dans le concile de Trente par le cardinal de Lorraine, ils conviennent immédiatement de mettre le duc de Guise à sa tête, et Henri III cherche vainement à s'y opposer ; il trouvait que c'était donner trop de pouvoir aux princes lorrains.

Notre cardinal-archevêque de Bourbon se déclare un des premiers contre le nouvel édit de pacification. Le 17 juillet, il vient siéger au Parlement, avec l'évêque d'Evreux, le fougueux Claude de Sainctes, l'âme damnée des Guises, sans doute dans l'intention de faire décider que les hérétiques seront expulsés de Rouen. Le lundi 23, il envahit, en procession solennelle, avec ses dignitaires et ses chanoines, le prêche de la rue Saint-Hilaire et en chasse brutalement les religionnaires. Fière de cet exploit, la Ligue forme le projet de se rendre maîtresse à Rouen; elle tente une surprise, cache dans ce but 1,500 arquebusiers dans la forêt de Lyons, pendant que des gens d'armes rôdent autour des murailles. Mais l'activité de Carouge rend ces tentatives inutiles.

Un nouveau revirement de la politique royale vient augmenter la confusion : à ces mêmes Etats de Blois, en janvier 1577, Henri III adhère à la Ligue et s'en déclare le chef, dans le fol espoir de la diriger et de supplanter le duc de Guise. Carouge et beaucoup d'autres gentilshommes croient alors faire acte de fidélité en suivant l'exemple du roi. Le chapitre et l'Hôtel-de-Ville entrent dans la Ligue après quelque résistance; seul le Parlement s'y refuse encore. Fort peu de temps après, en juin 1577, les catholiques apprennent avec terreur à Rouen que Henri III, apres avoir adhéré à la Ligue, a l'intention d'accorder aux religionnaires un nouveau traité de paix. En effet, l'édit rendu à Bergerac, au mois de septembre, les enlève même à la juridiction du Parlement de Normandie.

S'il est vrai, comme le relatent les registres capitulaires, que le roi soit venu passer quelques instants à Rouen, le 13 juin 1578, lors d'un voyage en Normandie, les membres du chapitre ne lui ont pas fait sans doute un bien affectueux accueil. Ils durent être plus irrités encore quand, à la fin de la même année, ils apprirent que M. de Miraumont était chargé de parcourir la province, pour la détacher de la Ligue, par ordonnance royale.

Le 26 mars 1579, le maréchal de Montmorency arrive à Rouen

avec quelques forces et, sur la demande des chanoines, évite de loger des sergents dans les maisons canoniales. Il semblait juste à tous ces riches dignitaires que le peuple supportât seul tous les frais et les embarras du logement de la garnison.

L'année suivante, la peste ravage en même temps Paris, Rouen, et les principales villes du royaume; le chapitre ordonne des prières et des processions pour implorer la protection divine; mais sa pieuse pensée amène de nombreux désordres dont ne s'abstiennent pas tous les clercs eux-mêmes. Ainsi, nous voyons le chapelain Mazot accusé, sous le prétexte de faire des pèlerinages, de se joindre constamment *aux fréries qui courent les rues, où elles mènent une vie lubrique, dissolue, et commettent beaucoup d'insolences*[1].

Les chanoines avaient d'ailleurs d'autres griefs contre Henri III; ses continuels édits fiscaux ne les épargnaient guère plus que les bourgeois. Nous voyons, d'après ces mêmes registres capitulaires, le chapitre obligé, pour payer les taxes qui lui incombaient, de vendre, en 1577, un certain nombre de ses propriétés. Trois ans plus tard, en 1580, il permet au libraire Nicolas Lécuyer de bâtir deux boutiques auprès de la Tour-de-Beurre, alléguant *qu'elles décoreraient beaucoup l'église, attendu les ordures et immondices qui se faisaient à ladite place, et qu'il en viendrait aussi profit à la fabrique*[2]. N'est-ce pas là l'origine de ces maisons du côté nord de notre rue du Change que l'on rachète aujourd'hui et que l'on démolit afin de laisser libre l'aspect méridional de notre vieille basilique?

En 1584, la mort du duc d'Anjou constitue Henri de Navarre le plus proche héritier de la couronne; mais la Ligue ne veut pas laisser à un prince huguenot le droit d'arriver au pouvoir, alors le duc de Guise persuade à notre archevêque de Bourbon, oncle du Béarnais, que le trône doit lui appartenir. Ce prélat, flatté dans son ambition, s'enferme dans Péronne à la tête d'un parti de ligueurs, lance un manifeste où il s'intitule premier prince du sang, et recommande aux Français de conserver le trône à la branche catholique. Il signe avec le roi d'Espagne un traité basé sur les conditions de la Ligue et dont les stipulations doivent mettre le royaume à deux doigts de sa perte,

[1] M. Fallue, *ibidem*, troisième vol., p. 396.
[2] M. Fallue, *ibidem*, troisième vol., p. 383.

Tel est le prétendu avènement du pseudo-Charles X que l'histoire, au moins, n'a jamais reconnu.

A cette nouvelle, la joie éclate parmi les catholiques de Rouen; un *Te Deum* est chanté solennellement dans la cathédrale; les échevins y assistent et les conseillers du Parlement y paraissent en robes rouges. Carouge avertit les chanoines de se pourvoir d'armes et de rassembler du blé pour trois mois, parce qu'on annonce l'arrivée des reitres en Normandie. L'année 1584 se termine au milieu de tous ces désordres.

En 1585, un homme qui a laissé un grand et digne renom, succède à Jacques de Bauquemare de Bourdeny, comme premier président du Parlement de Normandie, c'est l'illustre Claude Groulart, sieur de La Court, qui a eu l'insigne honneur de mener à fin la réforme de la coutume de Normandie, de la rédiger, de la faire proclamer et de la déposer aux archives du tribunal. Un des plus beaux titres de ce nouveau code à la reconnaissance de la postérité, c'est d'avoir consacré l'abolition du *sang damné*, cette coutume barbare qui privait les fils d'un condamné supplicié des biens de leur aïeul mort depuis l'exécution de leur père, et celle aussi de ces enquêtes par tourbes (*turbæ*, foules) qui ne servaient qu'à égarer la justice et à grever les procès de frais énormes[1]. Agé seulement de trente-quatre ans au lieu de quarante, ainsi que l'exigeait la récente ordonnance de Blois, n'ayant pas dix ans d'exercice comme conseiller dans une cour souveraine, il avait surtout le tort, d'après l'historien de Thou, d'être issu de parents religionnaires. Aussi est-il fait au sein du Parlement une vive opposition à sa réception comme président temporaire par commission royale; six mois plus tard, il est admis en titre après un grand service rendu à la cité. En effet, au mois de mai 1585, éclate à Rouen une émeute violente, sur le bruit que de nouvelles contributions sont imposées à la ville et que des troupes royales vont y venir prendre garnison. Claude Groulart parvient à calmer le peuple par sa sagesse et sa fermeté. Admis à titre inamovible, il commence par réformer le Parlement en rétablissant les mercuriales: c'était une mesure bien utile pour corriger tous les abus qui s'y étaient glissés en ces temps de troubles. Quand la royauté se montrait si faible, si indécise, si

[1] M. Floquet, *ibidem*, troisième vol., p. 192-193.

despotique, quand ses édits s'annulaient sans cesse les uns les autres, quand on voyait le roi, réduit par ses folles prodigalités à emprunter jusqu'à vingt écus à de simples particuliers, créer à chaque instant des impôts nouveaux pour satisfaire d'avides courtisans, une bonne et sévère justice ne devait-elle pas être la meilleure sauvegarde pour la société?

Le 7 juillet 1585, la Ligue, devenant de plus en plus entreprenante, force le roi à revenir sur les édits de pacification signés à Poitiers et à Bergerac. Alors, sous peine de mort, il ne doit plus y avoir dans tout le royaume d'autre culte que celui des catholiques ; tous les ministres et religionnaires reçoivent ordre d'abjurer dans les six mois ou de sortir du pays. A Paris, à Toulouse, à Rouen, les Parlements enregistrent avec empressement cet édit barbare ; chez nous, l'Hôtel-de-Ville ne montre pas moins de joie ; un *Te Deum* solennel est chanté, et des feux de joie sont allumés sur les places, tant est aveugle alors l'intolérance des catholiques. Bientôt après, les édits fiscaux pleuvent sur la cité pour payer les frais de la guerre contre les huguenots, et la misère du peuple est extrême. Tous les Parlements se trouvent amenés à repousser les nouveaux impôts ; le monarque irrité s'en venge en les supprimant momentanément, celui de Rouen comme les autres.

En juin 1586, Claude Groulart fait entendre à Henri III, à Saint-Maur-des-Fossés, des observations pleines de sagesse et de fermeté sur ces édits fiscaux qui ruinaient le pays. Il déclare que, jusqu'à présent, grâce à son commerce, la Normandie a pu payer seule presque la moitié des contributions prélevées sur tout le royaume, mais que, aujourd'hui, le commerce est tué par les édits ; il représente la peste, la famine désolant toute la province, les habitants réduits à se disperser pour mendier dans les campagnes, et le passage continuel des gens de guerre achevant d'épuiser la contrée.

Henri III ne se rend pas à cette lamentable exposition du malheur de ses sujets ; il lui faut de l'argent. En 1589, le Parlement de Rouen sera encore obligé de repousser de nouveaux impôts. Mandé à la cour pour la seconde fois, Groulart répond aux reproches du roi en lui déclarant que, depuis deux ans, les édits vérifiés à Rouen dépassent 1,600,000 écus, sans parler des créations d'offices ; il retrace combien une sédition

est à craindre, lorsque, de tous côtés, les pauvres gens des champs viennent chercher, sur leur cou, du blé pour leurs languissantes familles qui meurent de faim; quand on les voit, les uns, tirant jusqu'au dernier denier pour acheter ce blé, forcés aux portes de payer un nouveau droit, puis, n'ayant pas d'argent, avoir recours en vain aux larmes et aux murmures; les autres, apportant des herbes ou de menues denrées, arrêtés à chaque coin de rue.

Dans les campagnes, irrités par d'intolérables exactions, par les excès et la rapacité des gens de guerre, les villageois commencent à se compter. Dans le Lieuvin, le pays de Caux, les environs d'Evreux, de Conches, de Bernay, dans toute la Normandie enfin, les communes se soulèvent, se réunissent en armes et refusent de payer l'impôt. Elles forment bientôt une milice redoutable, et la Ligue l'attache à sa cause par les grands mots de *foi* et de *religion catholique*. Le Parlement s'inquiète de ces mouvements sans cesse plus menaçants; Carouge n'est occupé avec ses lieutenants qu'à marcher partout contre ces rassemblements armés. L'aspect de ses soldats joints aux archers du Parlement suffit d'abord pour intimider et dissoudre ces milices confuses et mal organisées, mais elles se reforment aussitôt après son départ. Des nobles les organisent pour la révolte et le pillage, Pierrecourt, Longchamp, Roquenval, Beaulieu, Tubeuf, Echaufour et beaucoup d'autres. Au premier coup de tocsin, les villageois d'alentour viennent en hâte les rejoindre; on voit des bandes de dix-sept à dix-huit mille hommes massacrant tous ceux qui les désapprouvent. Les lieutenants du bailli, les officiers du roi sont insultés et frappés; deux membres du Parlement sont outragés, et l'un deux, Guillaume de Pinchemont, en meurt de frayeur. Carouge ne suffit plus; il faudra que le duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, marche contre ces bandes avec une armée et les taille en pièces.

La Ligue avait fait d'immenses progrès en Normandie; il n'y avait plus seulement deux partis, les catholiques et les réformés, il y avait deux bannières ennemies parmi les catholiques eux-mêmes: celle des *purs ou exaltés*, amis des Guises, qui voulaient à tout prix l'extermination des huguenots *par sang*, *par feu*; celle des *politiques*, plus modérés. Ces deux partis luttaient entre eux avec acharnement. Guise s'était fait des partisans dans toute la province; Villars tenait pour lui le Havre; Longchamp occu-

pait Lisieux; à Rouen même, Carouge lui était dévoué, avec les curés, les chanoines et le cardinal-archevêque de Bourbon qui caressait de plus en plus l'espérance d'être reconnu comme roi. Jusqu'au sein du Parlement, les deux conseillers-clercs Péricard et Demonchy, deux ambitieux prêts à tout faire, étaient ses agents. Si nous ajoutons que tous les membres de la commune et les chefs des compagnies bourgeoises n'étaient pas moins dévoués à la Ligue, nous comprendrons de quelle force redoutable elle disposait dans notre cité.

De son côté, le clergé ne reste pas inactif. D'accord avec le cardinal de Bourbon, il organise, afin d'exciter plus encore les catholiques, des processions faites le soir à la lueur des flambeaux. Tout le chapitre y assiste avec les enfants de chœur et les chantres; il promène par toutes les rues de la ville un très grand Christ attaché à une énorme croix en bois; vingt-quatre pénitents, pieds nus et vêtus de blanc, escortent cette croix; alternativement un chœur d'enfants chante un verset, puis un prédicateur prononce une allocution. L'évêque de Rosse, un des plus fougueux ligueurs, prêche dans des oratoires permanents établis sur les différentes places. Il en est ainsi pendant un mois entier. Faut-il s'étonner si les têtes bouillonnent parmi les catholiques? L'exaltation religieuse est poussée si loin qu'on se croirait revenu au temps des croisades.

Henri III comprend que notre province est sur le point de lui échapper. Pour essayer de la ramener à sa cause, il y envoie, à titre de gouverneur, le plus cher de ses favoris, le duc d'Epernon. Mais la Ligue n'ignore pas que ce seigneur est plus attaché au roi qu'à elle-même; elle prend ses précautions. Quand d'Epernon veut sonder Villars afin de replacer le Havre sous l'autorité royale, il reçoit de ce capitaine le refus le plus orgueilleux. Lors de son entrée à Rouen, le 3 mai 1588, au milieu des réceptions splendides qui lui sont faites par les différents corps de la ville, il entend quelques discours qui déjà le renseignent sur l'influence énorme de la Ligue. C'est bien pis encore quand il arrive à la cathédrale. Le pénitencier Dadré, chargé par le chapitre de le haranguer, ose le sommer, s'il veut être un bon gouverneur et avoir l'appui du clergé, de marcher contre les hérétiques et les politiques, contre les ennemis de la *Sainte-Union*. Maître Dadré, comme on disait alors, savait bien qu'il pouvait braver impunément le gouverneur chargé de

représenter le roi dans la province ; il était au courant de ce qui se préparait. En effet, les événements se précipitent dorénavant. La Ligue, après avoir tant reproché aux protestants ces petits livres que, dans les commencements de la réforme, ils avaient répandus dans les localités, inonde à son tour Paris et la France entière de libelles où elle glorifie sa conduite et charge le roi de tous les torts afin de le rendre odieux. A Paris, les Seize, effrayés des menaces de Henri III, appellent à leur aide le duc de Guise ; le 12 mai, les barricades, poussées jusqu'au Louvre, forcent le roi à sortir de sa capitale d'où ses troupes sont bientôt chassées par les factieux. A cette nouvelle d'Epernon, placé depuis dix jours seulement à la tête de la Normandie, s'échappe de Rouen, court à Chartres retrouver son maître et lui remet son gouvernement. Pour ôter tout grief à la Ligue, le monarque fugitif accepte la démission de son favori ; il n'en est pas moins réduit à ne plus savoir où chercher un refuge. Les Parisiens, il est vrai, bientôt effrayés de leur propre succès, l'envoient prier de rentrer au milieu d'eux. Le capucin Anne de Joyeuse se charge de la mission ; il quitte Paris à la tête de députés qui chantent, en cheminant, des psaumes et des litanies. Afin de représenter le Christ au Calvaire, il se met une couronne d'épines sur la tête, porte sur ses épaules une grosse croix de bois, et se fait accompagner de tous les personnages employés alors pour représenter la passion de Jésus. Le roi est aux vêpres quand lui arrive cette singulière caravane, il se montre ému lorsqu'il voit le frère Ange nu jusqu'à la ceinture et recevant la discipline que deux capucins lui administraient sur les épaules ; mais il ne semble pas avoir rendu sa confiance aux Parisiens, car il renvoie les députés en les engageant à se retirer pour un temps[1]. En même temps, il expédie partout des hommes demeurés fidèles, il les charge de s'entendre avec les villes et de lui trouver un asile sûr.

Ainsi vient à Rouen le célèbre historien de Thou qui, dans sa harangue au Parlement, insiste sur le sincère attachement du roi pour la religion catholique et va même jusqu'à en donner pour preuve l'intolérance montrée par ce prince dans son royaume de Pologne. Enfin, puisque la Ligue veut la guerre contre les huguenots, il promet, au nom de Henri III, une lutte à outrance

[1] M. Fallue, *ibidem*, troisième vol., p. 418-419.

contre ces hérétiques; il annonce la réunion prochaine de nouveaux états généraux à Blois. Rusé de Beaulieu et Hémery de Villers viennent après lui confirmer ces déclarations; à ces conditions, le chapitre promet au roi une prompte réconciliation, c'est-à-dire un généreux pardon de la part de ses sujets qui l'ont chassé de sa capitale. Henri III visite successivement Evreux, Louviers, Dieppe, le Havre, Lisieux, Caen, sans recevoir partout un accueil favorable; quand on apprend qu'il a l'intention de se réfugier dans la ville, les esprits y sont partagés, car la Ligue fait répandre que, *si le roy venait à Rouen, ce serait avec garnison et pour faire levée de deniers.* L'Hôtel-de-Ville hésite et ne sait s'il doit en prévenir les habitants; il se décide cependant, quand il apprend que, à Chartres, puis à Vernon, le roi, pour se concilier les populations, a révoqué plusieurs édits fiscaux trop onéreux, et quand il reçoit une déclaration par laquelle Henri III confirme le privilége si cher aux Normands *de ne plaider que devant les juges du pays.* Alors il envoie des députés le saluer à Vernon, mais sans l'inviter précisément à venir. Groulart s'y rend aussi, le 12 juin, à la tête de quelques membres du Parlement. Mais ensuite le roi reçoit de mauvaises nouvelles qui le rendent indécis; il est informé que Carouge, devenu ligueur ardent, a prétendu qu'une émeute est à craindre parmi la population; que la Ligue s'agite de plus en plus pour lui faire fermer les portes de la ville. Le 13, il envoie son médecin, le fidèle Miron, prendre conseil du premier président auquel seul il a confiance; Groulart n'ose affirmer au roi s'il n'est pas à craindre *qu'on ne luy tire un coup d'arquebuse par une fenestre*; mais cependant il ajoute que, *s'il ne vient icy la journée, il n'y entrera jamais.* Quelques heures plus tard, Henri III, qui attendait impatiemment la réponse à Rouville, fait son entrée dans Rouen, aux acclamations du peuple, des magistrats, des prêtres, des échevins accourus à sa rencontre jusqu'à plus d'une lieue des remparts.

Ce devait être un spectacle bien fait pour réjouir les fanatiques de Rouen que la vue de ce triste monarque suivant les processions à pied, une torche à la main, derrière le dais porté par quatre maréchaux de France. Pendant que ce pauvre sire ne se lasse pas de cérémonies religieuses, de jeux publics, de combats sur l'eau, de bals, de concerts, Catherine négocie avec les Guises, et, pour donner des garanties à ces princes aussi

avides qu'ambitieux, elle fait signer à son fils l'*édit d'union* par lequel il s'engage à marcher avec les princes lorrains pour exterminer les hérétiques alors soumis et paisibles. Ce mot odieux d'extermination revient presque à chaque ligne dans le traité signé et juré à la cathédrale. Le roi qui n'a pas d'enfant et dont le frère, le duc d'Anjou, était mort, y déclare exclu du trône tout prince auteur ou fauteur d'hérésie ; c'était désigner assez clairement son unique héritier, Henri de Navarre. Quand il a a juré cet édit odieux, le clergé fait retentir les cloches, jouer les orgues, chanter un *Te Deum* entonné par le grand chantre : cette cérémonie est le *De profundis* de la royauté pour Henri III ; il quitte Rouen le 21 juillet.

Presque aussitôt commencent les élections des députés des trois ordres aux seconds états de Blois. La Ligue en profite pour envoyer des prédicateurs dans toutes les villes, afin d'y répandre ses principes et d'y affermir son autorité. Deux jésuites arrivent à Rouen ; ils étaient envoyés par le cardinal-archevêque de Bourbon empressé de se laver, aux yeux de la *Sainte-Union*, du silence qu'il avait été obligé de s'imposer pendant le séjour du roi dans la ville. Malgré la répulsion témoignée par la majorité du chapitre et les prêtres des paroisses pour ces religieux, quelques chanoines, entre autres le conseiller-clerc Demonchy, les accueillent avec faveur ; le grand archidiacre Bignes, sans consulter ses collègues, ordonne aux paroisses de sortir en procession avec leurs châsses et y assiste en grande pompe. Ces démonstrations imprudentes amènent des actes d'impiété de la part du parti protestant, dans Rouen et ailleurs. Ainsi, à Londinières, on attache un âne revêtu des ornements ecclésiastiques au lutrin de ce village.

Nous trouvons encore à cette époque un fait intéressant pour la topographie de la ville : le 16 septembre, le chapitre loue au sieur Cabouel, bourgeois de Rouen, moyennant dix-huit livres de rente, une place vide le long du mur de l'église, depuis la tour de Georges (d'Amboise, Tour-de-Beurre) jusqu'à la porte de la Calende, pour y construire des bâtiments.

Cependant, les Etats se sont réunis à Blois, le 4 octobre 1588 ; la Ligue y est en majorité ; l'*édit d'union* contre les huguenots y est déclaré loi de l'Etat, et les exigences des Guises deviennent plus insolentes que jamais. Henri III est irrité de leur audace ; mais, n'osant lutter contre eux, il les fait assassiner et

s'écrie : *Je suis roi, maintenant!* Il le sera moins encore qu'auparavant. En même temps, il fait arrêter le cardinal-archevêque de Bourbon.

Les catholiques rouennais sont indignés de ce meurtre; ils envahissent les églises et y récitent les prières des morts. L'Hôtel-de-Ville se multiplie pour éviter une révolte, le chapitre fait tout ce qu'il peut pour en exciter une : processions, prières publiques, prédications fougueuses contre Henri de Valois qu'il traite hautement d'assassin et de tyran. Les clercs de la basoche promènent pendant plusieurs jours, dans les rues, des processions avec bannières où le duc et le cardinal de Guise sont représentés comme des martyrs; on parvient à les empêcher de continuer. Carouge, ligueur au fond, bon gré, mal gré, dément le faux bruit répandu par les exaltés qu'une armée royale marche sur la ville et que le paiement des rentes et gages doit être suspendu. Groulart, avec les membres du Parlement restés fidèles, fait tous ses efforts pour prévenir l'émeute qui gronde. On enjoint aux réformés de faire vite profession de foi ou de sortir du royaume, afin de les soustraire à la fureur des guisards; puis, pour satisfaire le peuple, on recommence à les persécuter. Des malheureux qui se sont renfermés chez eux pour défendre leur vie si l'on vient les attaquer; d'autres, coupables seulement de s'être opiniâtrés aux pratiques pieuses que leur ont enseignées leurs pères; d'autres encore dont on ne prend même pas la peine de mentionner les contraventions, sont envoyés au supplice, et la potence n'est plus démontée. A Paris, le Parlement, livré aux plus factieux de ses membres, prononce la déchéance du roi; la Sorbonne en fait autant. On voit des clercs signer l'arrêt de leur propre sang. A Rouen, le 3 février au soir, la colère n'a plus de bornes. Malgré l'avis de Groulart, Carouge, au lieu d'aller s'enfermer au château avec ses troupes, reste à la maison abbatiale de Saint-Ouen, à la merci, peut-être à la disposition des séditieux, et le vertueux président est forcé d'abandonner une ville où ses ordres ni ses conseils ne sont plus écoutés. Le lendemain, 4 février, les catholiques prennent les armes, sous prétexte que les huguenots veulent s'emparer du château; des chaînes sont tendues de place en place; des barricades hérissent les rues en tous sens, des bandes armées les gardent ou parcourent la ville tumultueusement, et Carouge laisse faire. Mais il devient

lui-même suspect à la foule; assiégé dans Saint-Ouen, il refuse le secours de ceux des conseillers et des bourgeois qui ne pactisent point avec les révoltés. Les prédicateurs montent partout en chaire pour exciter le peuple à ne plus reconnaître Henri III. A la suite d'une procession générale de tout le clergé, la populace, enseignes déployées, trompettes sonnantes, va se saisir de l'Hôtel-de-Ville où elle s'arme de canons, de piques, de mousquets, d'arquebuses, de tout ce qui peut lui tomber sous la main; elle entraîne Carouge hors de Saint-Ouen, le force à lui faire ouvrir le château, le Vieux-Palais, la Barbacane, le ramène au Palais abbatial et l'y fait garder à vue par un poste; elle occupe la maison de Groulart, puis s'apprête à se débarrasser des hérétiques. Le 9, dirigées par un lieutenant de la milice bourgeoise, Antoine Pasquier, maître de l'hôtellerie des *Trois-Sauciers*, située sur l'Eau-de-Robec, les masses populaires poursuivent, arrêtent, massacrent les malheureux religionnaires, et les ligueurs restent seuls maîtres de toute la cité.

A l'Hôtel-de-Ville se passent des scènes de désordre à peine croyables : bourgeois, prêtres, moines, magistrats, gens de la populace, tout le monde se heurte, se bouscule, parle en même temps et fait les motions les plus étranges ou les plus affreuses. A la fin, pourtant, on parvient à former un conseil de ville; on choisit parmi les ecclésiastiques, les magistrats, les bourgeois, douze des plus ardents ligueurs pour remplacer les anciens membres qui n'inspirent plus de confiance. Nous remarquons, parmi ces nouveaux élus, le curé de Saint-Vivien, les deux Séquart, l'un curé de Saint-Maclou, l'autre chanoine, le provincial des Carmes, Péricard et Demonchy, conseillers-clercs, et quelques conseillers laïques. On force les cinq échevins et le greffier à rester en charge, parce qu'ils connaissent les affaires municipales et qu'on a besoin d'eux pour les gérer. Le même jour, Carouge jette enfin le masque; dans l'espoir de conserver la direction du mouvement, il fait répandre à profusion dans la ville des écrits où il se déclare chef de la Ligue et promet de consacrer sa vie à la *Sainte-Union;* mais le peuple n'a plus foi en Carouge. Le lendemain 10, on l'oblige à donner sa démission de lieutenant du roi, à se déclarer publiquement chef de la *Sainte-Union*, à jurer la déchéance de Henri III sur le formulaire de serment envoyé de Paris, exécrable manifeste où

la révolte et le régicide étaient érigés en vertus chrétiennes. A ces conditions seulement, on consent à le garder jusqu'à ce qu'il puisse être pourvu à son remplacement. Le duc d'Aumale arrive bientôt, et Carouge, déjà mis en prison par les ligueurs rouennais, sous prétexte d'un complot formé par lui pour piller et massacrer les habitants qui l'avaient maltraité le 9 février, est chassé honteusement de la ville. Ainsi devraient être traités tous les intrigants qui s'abaissent à flatter le peuple au profit de leur ambition.

L'arrivée du duc d'Aumale met le comble à la joie des catholiques ; les prédicateurs redoublent de zèle et de violence ; ils ne cessent d'enflammer la foule dans un oratoire dressé à l'entrée de la chapelle de la Vierge. Une procession générale est arrêtée pour le dimanche suivant, et, ce jour-là, de dix heures du matin à deux heures après midi, tous, petits et grands, parcourent pieds nus les rues de la ville ; M. du Maine, frère de la reine, donne l'exemple. D'autres processions succèdent, entre autres celles de saint Jérome et des pénitents ; elles ont lieu la nuit, à la lueur des flambeaux, afin d'agir plus vivement sur l'esprit de la population, et la cathédrale tient ses portes ouvertes, pour les recevoir à leur retour. Un service solennel est célébré en l'honneur du duc et du cardinal de Guise ; un énorme catafalque occupe le centre du chœur, et le fougueux pénitencier Dadré prononce, pour oraison funèbre, en présence du duc d'Aumale et de sa suite, le réquisitoire le plus virulent contre l'*assassin* Henri de Valois.

Les esprits sont montés ; l'Hôtel-de-Ville est littéralement assiégé par les catholiques ; ils s'y tiennent en permanence dans les cours, dans les avenues et les rues adjacentes ; ils font et défont les échevins, les capitaines, les conseillers. Un jour, parmi cinq ou six candidats présentés pour un emploi de capitaine, le conseil de ville choisit un sieur de Mautalent, la populace le repousse et fait nommer Jean de la Faye, un ligueur exalté.

Les chanoines n'osent plus venir à matines, ils sont effrayés des troubles, eux qui, avec le reste du clergé, ont tant contribué à les exciter et dont les délégués à la *maison commune* ont si bien approuvé tout ce qui s'y est fait *comme ayant pour but le maintien de la saincte foi et religion*, *la conservation de la ville*, *le repos et l'assurance des biens et fortunes des habitants d'icelle*. Rouen devient une espèce de république ; beaucoup de villes suivent

son exemple ; le maire et les échevins d'Amiens lui envoient un nommé Thuel pour lui proposer une alliance à l'instar des ligues communales du moyen-âge.

Le Parlement fait d'inutiles efforts pour tenir tête au désordre, il va bientôt se trouver menacé à son tour ; la foule savait qu'il détestait la Ligue et elle l'incriminait. Au couvent des Carmes siége, en permanence, une confrérie de ligueurs. Là est le formulaire du serment de la Ligue, apporté de Paris, que tous devaient souscrire en hâte. Deux ou trois jours après les barricades, dans une assemblée à l'Hôtel-de-Ville, à la demande du curé de Saint-Patrice Martin Hébert, on envoie sommer les membres du Parlement et des autres administrations de la ville de venir jurer et signer l'*Union*. Quinze jours plus tard, le prieur des Carmes, frère Pommeraye, se plaint de ce que personne n'est venu encore, il est chargé d'aller avec plusieurs de ses moines presser de nouveau le Parlement. Malgré les instances arrogantes des conseillers ligueurs Péricard et Demonchy, les juges opposent pendant trois semaines un refus formel. En février 1589, le duc de Mayenne vient à l'improviste afin de triompher des résistances du Parlement. Pour flatter la foule, il assiste d'abord à d'interminables processions où tous, grands et petits, marchent nu-pieds avec les chanoines et les chapelains ; c'est le fameux Demonchy qui officie. Le 28, il vient au Parlement avec une suite nombreuse. Péricard et Demonchy prennent la parole ; dans le but d'intimider leurs collègues récalcitrants, ces deux chanoines-conseillers ne craignent pas de rappeler bien haut que, à Toulouse, quinze jours auparavant, l'avocat-général Daffis et le premier président Duranti, pour avoir refusé de prononcer la déchéance de Henri III, ont été massacrés par les factieux. N'était-ce pas faire appel à l'assassinat ? La plupart des conseillers cèdent à la frayeur ; quatre seulement, de Miromesnil, de Civille, Prévôt de Cocherel et Toustain de Frontebosc, en présence de Mayenne et des séditieux, osent jurer, mais *saulve la féaulté* au roi Henri III. On fait apporter le livre des Evangiles et l'on force chaque magistrat de venir à son tour prêter serment sur le livre saint à l'odieux formulaire de la Ligue. Quelques conseillers avaient espéré s'en dispenser en se disant malades, on va les forcer de signer et de jurer dans leur lit. La séance terminée, Mayenne sort du palais et reçoit les applaudissements de la foule.

Au chapitre aussi, quelques membres refusent de souscrire aux engagements de la Ligue ; mais Péricard et Demonchy les y contraignent par l'intimidation, comme ils ont fait au Palais. Mayenne reste à Rouen, assistant toujours aux cérémonies expiatoires pour les *martyrs de Blois* et aux processions. Le 2 mars, il revient au Palais faire enregistrer de force une espèce de loi formulée par le Conseil général de l'Union, à Paris ; le 4, il recueille les applaudissements de la foule réunie à l'Hôtel-de-Ville et fait accepter, là aussi, le même réglement. Puis, il établit à Rouen un *Conseil de l'Union* ; il y introduit ses féaux Péricard et Demonchy, dignes membres d'un tel conseil, avec de Bauquemare, La Mailleraye, Pierrecourt, Régnault-du-Pont, les frères Séquart, Bigards de La Londe, le curé de Saint-Vivien, le fameux pénitencier Dadré, et autres des plus ardents ligueurs. Les séances avaient lieu à l'abbaye de Saint-Ouen.

A l'Hôtel-de-Ville, le curé de Saint-Patrice Martin Hébert provoque une scène d'enthousiasme au milieu de laquelle on salue le *grand* prince Charles de Lorraine, duc de Mayenne, du titre de gouverneur de la Normandie. Le grand prince fait semblant de refuser modestement cette haute dignité ; à la fin, il se rend aux vœux de ses bons amis les ligueurs rouennais. Peut-être, à son tour, visait-il plus haut ; ce jour-là même, à Paris, le Conseil général de l'Union le nommait lieutenant général du royaume et de la couronne de France.

A Rouen, pendant deux mois et demi, la majorité du Parlement refuse d'enregistrer la déclaration de lieutenance, acte de révolte ouverte contre le roi ; Péricard et Demonchy ont alors recours à leurs moyens ordinaires. Le 12 mai, ils font envahir le Palais par une foule pourvue de toutes sortes d'armes et précédée de bandes nombreuses de cuirassiers, d'arquebusiers, de mousquetaires, traînant les canons de l'Hôtel-de-Ville, avec enseignes flottantes et mèches allumées. Des postes sont établis aux quatre portes de la cour ; la salle des procureurs, qui donnait accès dans la grand'chambre, est occupée militairement. Pendant ce temps, Buret, curé de Saint-Vivien, répand dans la cour du Palais des bulletins où sont inscrits les noms des *traîtres*, c'est-à-dire des conseillers restés fidèles à la royauté. Cette fois encore, le Parlement est obligé de céder à la violence. Deux maîtres des requêtes, de Bauquemare de Bourgdenis et le

Comte de Draqueville, forcenés ligueurs, se font apporter les *sceaux du roi* et les brisent, aux acclamations de la multitude. Après la séance, Péricard et Demonchy ont l'infamie de faire arrêter par la populace, au moment où ils s'en retournaient tranquillement chez eux, et de conduire eux-mêmes en prison sept des conseillers qui avaient le plus résisté à l'enregistrement; d'autres encore sont envoyés les rejoindre, et, pendant longtemps, le Parlement réclame vainement leur mise en liberté. Des bourgeois, des chanoines, des hommes de toutes les classes sont chaque jour arrêtés par l'ordre du Conseil de l'Union réuni à Saint-Ouen; les prisons regorgent; il *n'y avait chambre en la conciergerie où il n'y eust cinq ou six prisonnyers.*

A la faveur des troubles, plusieurs membres du Parlement parviennent à sortir de la ville; ils se rendent à Caen où, par l'édit signé à Blois au mois de février, Henri III avait ordonné la translation du Parlement de Normandie, déclarant nul et non avenu tout ce que feraient les *traîtres* restés à Rouen. Quant à ceux-ci, une fois demeurés maîtres du tribunal, ils auraient bien voulu rétablir l'ordre et maintenir leur autorité; mais toutes leurs remontrances au Conseil de l'Union restent sans effet. Bientôt les plus exaltés d'entre eux, Péricard et Demonchy eux-mêmes, deviennent suspects au Conseil général; ils sont les uns exclus, les autres suspendus de leurs fonctions.

Cependant, le duc de Montpensier, que nous avons vu succéder au duc d'Epernon comme gouverneur de la Normandie au nom de Henri III, était parvenu à nouer des intelligences dans la ville. Le 8 juin, au haut de la tour de la Grosse-Horloge, devait être arborée une touffe de laine; à ce signal, Montpensier était convenu de s'approcher des murs gardés par des affidés, pendant qu'on sonnerait le tocsin à coups redoublés. Au milieu du désordre qui en résulterait, il devait s'emparer du château, du Vieux-Palais et de l'Hôtel-de-Ville. Un des principaux conjurés était ce maître de l'hôtel des *Trois-Sauciers* qui avait si bien mené Carouge lui livrer les principaux forts de la ville. Devenu huissier, collecteur des tailles, il trahissait la Ligue maintenant. Mais le complot fut découvert ou révélé, et les conjurés furent condamnés à mort pendant que la populace remplissait de ses clameurs la cour du Palais, trouvant les juges trop lents à rendre la sentence.

Peu de temps après, Henri III vient lui-même sommer vaine-

ment Rouen de lui ouvrir ses portes; puis, on apprend son assassinat à Saint-Cloud par le moine Jacques Clément, et la Georges d'Amboise sonne à toute volée, en réjouissance de la mort de Henri de Valois. On ne voit plus qu'élans de joie et orgies des catholiques dans les rues. Le clergé n'est pas le moins empressé à fêter *la bonne nouvelle de la mort du tyran*. Le 6 août, le chapitre s'assemble et décide, *pour donner louanges à Dieu de la mort de Henri de Valois*, qu'il sera fait une procession générale *où l'on portera le Sacré-Corps*. Afin d'exciter les esprits contre les huguenots et les catholiques suspects, de rattacher le plus possible les masses à la Ligue, le clergé multiplie les prédications et les processions. La nuit, de longues files de pénitents blancs, de frères de Saint-Jérôme, parcourent la ville nu-pieds et murmurant les chants des morts; elles partent chaque fois de Notre-Dame, visitent sept églises, puis reviennent à minuit. Les plus forcenés des prédicateurs, ceux dont les ligueurs mêmes de Paris avaient fini par se dégoûter, Guincestre ou Lincestre, Lucain, Rose, évêque de Senlis, le cordelier Feu-Ardent, viennent faire entendre à Rouen leurs harangues furibondes. Il y a jusqu'à des sermons en italien, dont la foule ne comprend pas un mot, qu'elle applaudit cependant à outrance et qui la passionnent. Au milieu des haines ainsi attisées par les prêtres, comment les rigueurs n'auraient-elles pas recommencé contre les religionnaires ? Ils étaient bien paisibles cependant, et bien humbles; mais leurs supplices plaisaient tant aux masses ! Les registres capitulaires en sont remplis. Le pays de Caux surtout est poursuivi sans relâche par l'inquisition. Cany, Montivilliers sont désertés par les réformés, gentilshommes, magistrats, bourgeois, gens du peuple, qui aiment mieux abandonner ceux-ci leurs châteaux, ceux-là leurs siéges, tous leurs maisons et leur avoir, que de signer cet odieux formulaire de la Ligue[1]. On épie jusqu'à la vie intérieure pour surprendre les catholiques trop peu zélés à remplir leurs devoirs religieux. Combien sont mis au carcan, fouettés et bannis *pour avoir été surpris dans le caresme ou à jour d'abstinence, faisant cuire ou mangeant des aliments gras* ? Les dénonciateurs abondent, les haines privées s'assouvissent par ce moyen, et jusqu'aux jalousies du métier.

[1] M. Floquet, *ibidem*, troisième vol., p. 300. (Formulaire de la Ligue.)

Les membres du Parlement ligueur ne sont plus seulement obligés d'assister chaque matin à la messe dans la chapelle du château. « Des religieuses Augustines d'Angleterre étaient ve- « nues s'établir à Rouen, dans une maison de la rue Saint-Lô, « tout près du palais ; et, comme elles étaient plus ligueuses « encore que toutes les autres religieuses de la ville, le Parle- « ment les goûtait fort, et on le voyait souvent aller en corps à « leur église, surtout lorsqu'il avait rendu ou allait rendre « quelque arrêt plus séditieux et plus emporté qu'à l'ordinaire. »

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE. — MOYEN-AGE.

DEUXIÈME PARTIE. — TEMPS MODERNES.

prendre notre Vieux-Château et veut en profiter pour introduire Henri IV dans la ville. Mais, ayant avec lui trop peu d'hommes, il est accablé par le chevalier d'Aumale qui, à la tête de tous les ligueurs de la cité, fait traîner huit canons sur la place Saint-Godard et s'en sert pour foudroyer l'antique forteresse jusqu'au lendemain vers midi. A cette heure, il est forcé de capituler et obtient la permission de se retirer la vie sauve ; mais, le 23, cinq soldats et le capitaine Jean Louis, orfévre de la ville, sont pendus au Vieux-Marché pour lui avoir livré le château. Le lendemain, on fait une procession générale à Saint Laurent ; le pénitencier Dadré y monte en chaire et remercie Dieu du *grand succès* des catholiques. Une autre se dirige vers Saint-Godard, peu de temps après ; c'était ainsi qu'on entretenait le fanatisme des masses. Mais, en même temps, les chefs ne négligent pas les moyens plus humains : ils décident de se procurer de l'artillerie et de ne plus confier la garde des portes qu'à des gens sûrs. Plus tard, ce même d'Alègre, après avoir assassiné Montmorency du Hallot, deviendra l'un des plus forcenés ligueurs. Sa tentative n'a pas manqué d'effrayer les partisans de la *Saincte-Union* ; pour n'être plus exposés à se voir chassés de Rouen par un coup de main, sur l'ordre du chevalier d'Aumale, ils démantèlent le Vieux-Château du côté de la ville. C'est l'arrêt de mort de l'antique forteresse bâtie par Philippe-Auguste. En 1591, il n'en restera presque plus rien ; chaque année on va continuer à en enlever des débris ; puis, on vendra son emplacement sur lequel s'établiront des propriétés particulières ; sur le reste, on ouvrira les rues Faucon, Morand, ainsi appelées du nom des propriétaires qui avaient acheté les terrains adjacents.

Pendant ce temps, Henri IV bat encore Mayenne à Ivry ; la Sorbonne fait signer au clergé des propositions qui défendent de traiter avec le roi de Navarre ; le Parlement enjoint à tous les Français de prendre les armes pour délivrer Charles X ; enfin, le cardinal-roi, tenant moins peut-être à son trône qu'à la liberté, envoie faire hommage à son neveu. Mais ce prince ne croit pas devoir rendre aux factieux le vieux prélat dont ils se sont fait un instrument ; il le garde en prison jusqu'à sa mort.

Quand son neveu et successeur, le cardinal de Vendôme, écrit au chapitre de Rouen pour la lui annoncer et le prévenir en même temps de sa prochaine arrivée pour prendre possession

du siége archiépiscopal, le conseil de l'Union, qui sait M. de Vendôme assez porté à traiter, comme l'avait fait son oncle, avec le roi de Navarre, en réfère au duc de Mayenne et charge les chanoines Demonchy et Péricard de veiller à ce que leurs collègues ne reçoivent aucune autre lettre du nouvel archevêque. Ainsi, voilà le cardinal de Vendôme exclu de son archevêché, au moins jusqu'à nouvel ordre, parce qu'on ne le juge pas assez ardent ligueur.

On autorise l'évêque de Rosse à continuer sa charge de suffragant, on nomme quatre vicaires généraux, un official, un promoteur, un trésorier, comme si le nouvel archevêque n'existait pas, et l'on a soin de choisir tous personnages dévoués à la Ligue, le chantre Péricard, le chanoine Séquart et autres semblables. Henri IV assiége alors Paris; Mayenne et le duc de Parme se portent à sa rencontre; dans la prévision d'une grande bataille, on fait une procession générale à Saint-Vivien, on y porte toutes les châsses *pour prier Dieu de donner la victoire à la Saincte-Union*; puis le duc de Parme quitte la France, après avoir forcé le roi à lever le blocus de Paris. La Ligue, depuis la mort de Charles X, ne savait plus par qui remplacer son fantôme de monarque; on apprend alors que le nouvel archevêque, le cardinal de Vendôme, s'appuyant sur ce que le Béarnais tarde trop à se convertir, se croit des droits à la couronne comme successeur du cardinal-roi. Ce prélat fait répandre des écrits en sa faveur, excite les catholiques à embrasser sa cause, envoie demander au pape de le soutenir; il résulte de ces prétentions une faction nouvelle, le tiers-parti des royalistes; mais dirigé par l'inhabile duc de Vendôme, il ne tarde pas à tomber.

Pendant ce temps, Henri IV est occupé à prendre des places autour de Paris; c'est l'occasion d'une nouvelle procession générale à Rouen pour l'extirpation des hérésies.

Tavannes, envoyé alors à Rouen comme gouverneur *pour un tems*, ne trouve d'autre moyen pour administrer une ville en pleine ébullition que d'imposer silence au Conseil de ville et au Parlement. Il fait casser une élection régulière d'échevins, parce que les membres élus lui paraissent trop modérés, et son despotisme n'épargne pas même le Parlement ni les chanoines. Par exemple, il se fait autoriser à achever la démolition des maisons situées en dehors de la porte Cauchoise et appartenant au chapitre, ce qui n'empêche pas les royalistes de s'avancer

jusqu'aux portes de Rouen et de faire partout des arrestations; ainsi, ils enlèvent et emmènent prisonniers au château Gaillard les fermiers d'Amfreville.

Puis Tavannes se décide à mettre un terme aux excursions du marquis d'Alègre et à s'emparer de son château de Blainville, sur la plainte du chanoine Téruel qui, envoyé par le chapitre toucher les fermages de Lyons, affirme, à son retour, que les soldats du marquis lui ont enlevé 120 livres.

Au moment où il s'apprête à partir pour cette expédition, Villars, gouverneur du Havre au nom de la Ligue, arrive à Rouen avec 1,500 hommes et se joint à lui. Le château de Blainville ne pouvait tenir contre ces forces réunies, il fut pris et détruit.

Le chapitre découvre alors que le chanoine Téruel a menti: il n'a nullement été volé par les gens du marquis d'Alègre, mais il a voulu profiter de la circonstance pour s'approprier l'argent de l'église, et il est cité pour ce fait devant la chambre des requêtes du Parlement.

Bigards de la Londe, sergent-major de Rouen (c'était alors un personnage fort important), ne se montre pas plus respectueux que Tavannes.

Ce dernier, ayant eu avis que le roi de Navarre s'approchait de Rouen pour en recommencer le siége, ordonne aux habitants de se pourvoir de blé. En même temps, le chapitre a recours à ses moyens ordinaires pour apprendre au peuple à souffrir avec résignation, il engage les prédicateurs jacobins Houette et Bernardi à rester en ville pour continuer leurs sermons. Bientôt Houette, bravant la difficulté des chemins et la crainte des huguenots, se met en tête d'aller prêcher à Sainte-Catherine-du-Grand-Mont, escorté de cent arquebusiers qui placent des sentinelles tout autour du couvent pendant la cérémonie. Le mardi de Pâques 1591, le détachement qui accompagne le jacobin le ramène en ville jusqu'à la porte du Bac, puis le quitte pour aller dîner dans le jardin de Paulart ou Pollart, le père d'un de ces soldats, car alors on passait d'un sermon à l'orgie et même à l'homicide[1].

Pour comprendre ce qui va suivre, il faut savoir que les conjurations continuaient pour livrer Rouen au Béarnais. Ainsi,

[1] M. Fallue, *ibidem*, troisième vol., p. 453, 454.

du Rollet ou Raullet, gouverneur du Pont-de-l'Arche, malgré les avis de Claude Groulart, le président des membres du Parlement retirés à Caen, avait essayé de s'emparer du petit fort de la Barbacane, au bout du pont; il était tombé dans un piége que lui avait tendu Villars.

Donc, au milieu du repas, un petit garçon vient donner l'alarme en disant qu'il y a des Raullets près du jardin. Tous nos arquebusiers s'arment à la hâte, n'en trouvent aucun et rentrent continuer leur festin. Après de copieuses libations, on s'embarque dans deux canots pour regagner la ville, on tire plusieurs coups d'arquebuse pour s'égayer; Paulart, qui croit la sienne chargée à poudre seulement, la décharge aussi et tue du même coup son père et le capitaine Le Duc.

Or, ce Paulart fut choisi cette même année par le chapitre pour lever la Fierte. Mais, bien que son crime eût été tout-à-fait involontaire, le Parlement, par horreur sans doute d'un forfait peut-être rare alors heureusement, n'avait cru pouvoir délivrer le prisonnier que *par provision*. Froissés de cette restriction, les chanoines ne veulent accorder ni messe, ni procession, ni cloches. Or, on était au 23 mai 1591, jour de l'Ascension, et le peuple attendait, avec mécontentement, la cérémonie de la Fierte déjà fort en retard. Bigards force le Parlement à remettre Paulart sans condition et à réformer son arrêt; la Georges d'Amboise retentit avec toutes les autres cloches de la ville, et la procession a lieu, à la grande joie de la population déjà prête à se révolter.

La Ligue ne dominait pas tranquillement à Rouen; elle avait besoin de surveiller sans cesse ses ennemis. Ainsi, des partisans de Henri IV avaient traité avec le sergent la Frappe qui commandait le fort Sainte-Catherine; il s'était engagé à le livrer moyennant une somme d'argent. Arrêté le 17 mai 1591 avec plusieurs soldats ses complices, il fut condamné à être pendu; mais, avant de le hisser au gibet, le bourreau lui tenailla les mamelles avec un fer rougi au feu : ainsi l'avaient voulu le Parlement ligueur et le Conseil de l'Union afin d'intimider tous ceux qui songeraient à se rendre, et l'église ordonna une procession aux Cordeliers pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse découverte d'un si dangereux complot.

A la faveur des désordres du temps, les chapelains se gênent moins que jamais; le jour de la grande procession, on en compte

jusqu'à cinquante-quatre qui n'ont pas daigné faire acte de présence. Une autre fois, ils laissent tomber la châsse de Notre-Dame qui est brisée à plusieurs places. Les chanoines Richer et Bouju se font remarquer par leur mauvaise tenue, soit au jeu de paume, soit dans les rues de la ville ; ils se promènent couverts de grands manteaux avec des vagabonds.

En même temps, un nouvel ordre religieux est institué à Rouen ; Mayenne écrit au chapitre pour lui notifier son désir de fonder dans la ville un monastère de dames Carmélites déchaussées comme il en existait en Espagne. Ne devait-il pas cette politesse à ses bons alliés d'au-delà des Pyrénées ? La maréchale de Joyeuse s'intéresse à cette œuvre, elle s'entend avec le duc pour envoyer de Reims un petit livre imprimé à Saragosse et contenant les statuts de l'ordre ; le chapitre consent, mais à condition qu'on dotera ces dames, *pour éviter la mendicité*.

Villars réclamait depuis longtemps du duc de Mayenne le gouvernement de Rouen et la lieutenance générale de Normandie. Comme le chef de la Ligue ne s'empressait pas de lui donner ce qu'il croyait dû à ses services, il part un jour du Havre avec 1,500 hommes distribués sur plusieurs bateaux, vogue vers Rouen où les exaltés le demandaient à grands cris, et menace Mayenne *de se faire royaliste*. C'en est assez pour lui faire obtenir aussitôt ce qu'il demande, et Tavannes est amené à se démettre en sa faveur.

A Rouen, on était las de la tyrannie du Conseil de l'Union ; il s'était d'ailleurs discrédité par ses interminables dissensions, celles surtout de Péricard et de Demonchy. Le curé de Saint-Patrice, le fameux Martin Hébert, qui, lors du siége de Rouen, devait tuer de sa main dix-sept royalistes en un seul jour, s'était mis à la tête d'une troupe de bourgeois armés et avait envahi la maison où délibéraient les membres du Conseil.

A Paris, Mayenne avait rompu avec le Conseil de l'Union dont l'autorité blessait son pouvoir. Aussitôt installé à Rouen, Villars se débarrasse du Conseil établi dans cette ville ; il organise, en place, la tyrannie militaire. Ensuite il presse la démolition de toutes les maisons de Cauchoise, pour que les royalistes ne puissent pas s'y loger et de là canonner la ville à leur aise. Le curé de Saint-Gervais reçoit du chapitre l'ordre d'apporter à la cathédrale ses hosties consacrées, puis le faubourg est entièrement rasé et une croix en bois est plantée sur l'emplacement

de l'église. Les maisons situées au pied de la côte Sainte-Catherine ne sont pas épargnées davantage, non plus que le monastère de Jéricho dont les moines capucins sont forcés de venir habiter dans la ville.

Si le despotisme brutal de Villars ne respectait pas même le coadjuteur-évêque de Rosse qu'il forçait à lui céder le manoir archiépiscopal et à se réfugier dans un petit pavillon situé à l'un des coins du palais, quel devait être l'état de la population? Pour se procurer de l'argent, Villars met un impôt sur le sel et contraint les habitants à s'en approvisionner; le pain devient si rare qu'on ne peut plus nourrir les prisonniers de la Cour ecclésiastique; tout le monde, prêtres et bourgeois, est forcé d'aller travailler aux fortifications; le bois de chauffage manque presque complètement; les soldats enlèvent des maisons où ils sont logés le bois, le foin, toutes les provisions dont ils ont besoin. La détresse et le mécontentement sont extrêmes.

Mais Villars n'était pas homme à céder aux réclamations, pas plus à celles du chapitre qu'à celles des bourgeois; il avait forcé le Parlement ligueur à rendre un arrêt qui l'autorisait, au moindre soupçon de sympathie pour Henri IV, sur la déclaration du premier venu, à faire saisir et pendre, sans forme de procès, n'importe quel citoyen; tous les habitants se trouvaient à sa merci. Son but était d'empêcher que nul autre que lui seul pût mettre la ville en la possession du roi; on voit qu'il préparait d'avance le moyen de vendre sa soumission.

Les circonstances favorisaient ses desseins secrets : la ville était alors assiégée par l'armée royale, Villars seul était en état de diriger la défense, il avait le courage et l'habileté; tout ce que pouvait faire le Parlement, c'était de siéger nuit et jour pour veiller à l'approvisionnement de la ville, au paiement des troupes et empêcher les accaparements de blé.

En effet, le 11 novembre 1591, Henri IV avait envoyé son armée, sous la conduite de Biron, mettre pour la seconde fois le siége devant la ville. Le maréchal avait avec lui 8,000 hommes, plus 4,000 Anglais commandés par le comte d'Essex, car aucun des deux partis n'avait hésité à introduire l'étranger dans le pays pour défendre sa cause. Le roi s'appuyait sur le secours des Anglais; la Ligue, sur celui des Espagnols. Le 3 décembre, Henri IV vient rejoindre son lieutenant, et les assiégeants se trouvent alors au nombre de 40,000 soldats. Outre les Anglais

du comte d'Essex, l'armée renfermait 12,000 Allemands amenés par le comte de Bouillon, et une forte infanterie suisse. La flotte hollandaise envoyée par le comte de Nassau parvenait à débarquer 3,000 hommes qui allaient encore grossir l'armée royale. La cavalerie comptait à peu près 10,000 hommes, presque tous gentilshommes français.

De son côté Villars, outre les milices bourgeoises, avait 5,000 fantassins et 1,200 chevaux. Il avait énergiquement pris toutes les mesures de défense; le fort Sainte-Catherine, démoli en septembre 1564, par ordre de Charles IX, avait été reconstruit depuis, et il en avait donné le commandement au colonel Picard; il avait chargé de Bauquemare de défendre le Vieux-Palais, placé le chevalier d'Oise au château, nommé Valdory[1], l'historien de ce siége, capitaine des douze compagnies de la milice bourgeoise. Le Napolitain Sigenolfi était maître de l'artillerie, Bigards de la Londe était sergent-major de la ville, grade qui correspondait presque à celui de lieutenant du gouverneur; Laurent Anquetil dirigeait la flotille de barques armées réunie dans le port[2]. De plus, sur le quai, il avait fait élever deux forts, l'un à la porte Guillaume-Lion, l'autre en face de celle de Saint-Eloi, et confié le premier au sieur Gueroult, le second au sieur Debonne. Enfin, il avait armé tous les citoyens valides et chassé de la ville les paysans et les inconnus.

A l'intérieur des murs, le fanatisme était toujours le même dans la population. Le clergé ne cessait de tonner dans les chaires contre le prince hérétique. Le pénitencier Dadré faisait entendre contre lui, dans l'église de Saint-Ouen, un de ses sermons les plus fougueux. A sa voix, les habitants juraient de mourir plutôt que de reconnaître pour roi un excommunié. Ce n'étaient plus dans la ville que jeûnes, prières, processions, assemblées en masses dans les églises.

Aux malheurs du siége, qui dura six mois, se joignirent tantôt des pluies continuelles, tantôt des gelées excessives ou des neiges abondantes qui tourmentaient les assiégeants comme les assiégés. Un mois après son arrivée, Henri IV avait à peine

[1] G. Valdory, *Discours du siége de Rouen.*

[2] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 485.— M. Nicétas Periaux, *hist. sommaire et chronologique de Rouen*, p. 351, 352, 353, 354.

pu mettre ses canons en batterie. Dans la ville, à la disette du blé se joint bientôt le manque absolu de combustible dans cet hiver si rigoureux. Quand on eut épuisé les débris des maisons des faubourgs, on en démolit d'autres dans la cité pour chauffer les corps de garde. Malgré tant de souffrances, les Rouennais retrouvèrent l'antique énergie de leurs pères; mais, hélas! ce n'était plus contre des étrangers qu'ils se battaient, la guerre civile seule avait amené ce dernier siége. Ils faisaient de continuelles et vigoureuses sorties. Vainement Henri IV s'empare de la contrescarpe du fort Sainte-Catherine, pendant cinq mois il s'use inutilement en attaques contre la forteresse.

Le 4 janvier 1592, les royalistes de la ville forment un nouveau complot dans le but de livrer la porte Cauchoise aux troupes du Béarnais; Villars en est informé par un de ses espions, l'avocat Mauclerc, qu'il avait autorisé à s'affilier aux royalistes afin de mieux savoir leurs desseins. Ce qu'il y a de plus odieux, c'est que c'était ce Mauclerc lui-même qui avait conçu l'idée du complot et l'avait organisé. Trois des conjurés furent pendus; c'était trop peu pour l'ambitieux et absolu gouverneur. Un matin, le 7 janvier, les habitants, à leur réveil, trouvent des potences dressées dans toutes les rues et sur toutes les places; elles étaient destinées aux royalistes qui tenteraient le moindre effort pour livrer la ville. Deux fois le canon du Vieux-Palais force à rebrousser chemin d'abord dix navires qui ne réussirent qu'à débarquer les 3,000 hommes du comte de Nassau, puis vingt-sept autres encore; des barricades élevées par les Anglais près du fort Sainte-Catherine avaient été détruites par Villars dès le début des hostilités, et le comte d'Essex perdait son neveu dans l'action. Le 23 janvier, trois compagnies de la milice urbaine attaquent si chaudement l'ennemi, par la porte Saint-Hilaire, que Henri IV, voyant du haut de la côte Sainte-Catherine ses troupes près de succomber, descend précipitamment avec d'Aubigné, traverse l'Aubette où il faillit périr, et a de la peine à repousser les ligueurs. Le 27, dans une sortie, Villars s'avance jusqu'aux Chartreux[1], et peu s'en faut qu'il ne reste prisonnier.

Le duc de Mayenne promettait toujours des vivres et des ren-

[1] Il s'agit ici de la *Petite-Chartreuse*, située dans la vallée de Darnétal, et dont il reste encore quelques traces.

forts, mais il n'en envoyait jamais; la garnison perdait ses meilleurs chefs et soldats dans ces combats continuels, et la population était réduite à la plus extrême détresse. Alors le duc de Parme, à la tête d'une armée espagnole, s'avance de la Picardie au secours des assiégés. Henri IV laisse à Biron son infanterie avec la cavalerie allemande pour continuer le siége; suivi de 5,500 cavaliers[1], il s'avance à la rencontre de Mayenne et du duc de Parme réunis. Le fâcheux résultat de la reconnaissance d'Aumale l'empêche d'arrêter l'armée coalisée; il est blessé et forcé pendant quelque temps d'abandonner ses troupes, d'après certains historiens; selon d'autres, il se fait soigner dans son camp. Pendant ce temps, Biron se cantonne dans le camp de Darnétal; Villars en profite pour sortir de la ville à la tête de 2,000 hommes; il brûle les munitions des assiégeants, évente leurs mines, détruit leurs travaux d'attaque, prend ou encloue cinq pièces de canon. C'était le 25 février; pour ce coup de main, Villars avait demandé trois cents volontaires; l'ardeur des milices bourgeoises était telle qu'il s'en présenta deux mille, et, afin de n'en pas laisser sortir plus qu'il ne voulait, il fut obligé de faire ouvrir seulement un des guichets de la porte Saint-Hilaire. Le résultat de ce succès fut l'introduction dans la place de cinq cents hommes de troupes fraîches et d'une certaine quantité de munitions. Mais la jalousie qui existait entre Mayenne et le duc de Parme devait amener pour la ville de nouveaux malheurs. Mayenne assure à son rival que l'armée royale va se dissoudre promptement, et le général espagnol retourne en Picardie. Henri IV, guéri de sa blessure, revient activer le siége; une flotte hollandaise disperse les barques armées des assiégés et crible de boulets les quartiers voisins de de la Seine. Les assiégés commencent à ressentir les horreurs de la famine; il ne reste plus de viande de cheval, d'animaux d'aucune sorte à manger; le peu de blé conservé encore avait atteint un prix énorme et les bourgeois avaient vendu jusqu'à leurs manteaux pour payer les gens de guerre. Le 16 avril, dans la cour du Palais-de-Justice, les royalistes et les politiques se révoltent à propos d'une nouvelle taxe imposée par Villars, et d'accord peut-être avec les assiégeants qui en attendaient le résultat. Des échevins, des membres du Par-

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 486.

lement sont frappés; de Boullières, l'envoyé du duc de Parme, est accablé de coups de poing; tous les conjurés crient : *la paix ou du pain!* Villars les fait charger par sa cavalerie et triomphe encore de l'émeute; mais il ne va pas moins être forcé de se rendre prochainement. Malheureusement pour le roi, ce qu'avait prévu Mayenne arriva : cette brillante cavalerie de la noblesse française n'aimait pas à rester longtemps sous les armes; en outre, elle était épuisée de fatigue. Elle abandonne le camp sans en demander l'autorisation. Il ne reste à Henri IV que 5,000 chevaux; les maladies déciment ses troupes, surtout les Allemands qui, suivant leur habitude, s'étaient trop abandonnés à l'intempérance. En ce moment même, il apprend que le duc de Parme revient à marches forcées au secours de la ville; il ne peut espérer de la prendre d'assaut avant l'arrivée des Espagnols; il envoie Biron avec la cavalerie retarder leur marche; pendant ce temps, il dirige ses équipages sur Louviers d'abord, puis sur Pont-de-l'Arche et lève le siége le 20 avril 1592.

Villars ne manque pas de se faire payer cette glorieuse défense; il force Mayenne à le nommer amiral de France et vient au Palais prêter serment en cette qualité. Le Parlement ligueur commençait à se fatiguer de la tyrannie de Mayenne, de la prodigalité avec laquelle ce chef suprême de la Ligue gaspillait les finances pour se faire des créatures. Tous les meneurs de la *Sainte-Union* étaient, comme Villars, fort peu désintéressés; places, biens, sacs d'écus, tout leur était bon. Le chanoine Péricard, conseiller-clerc au Parlement, abbé de Saint-Thaurin d'Evreux, n'avait pas encore assez; il se croyait une récompense bien due pour avoir signé l'atroce formulaire de la Ligue et traîné tant de malheureux en prison. Aussi profite-t-il de ce que quatre présidents du Parlement venaient d'être déclarés déchus comme coupables d'avoir quitté Rouen et suivi le *parti des hérétiques*, pour se faire donner par Mayenne la charge de l'un d'eux, et le garde des sceaux, archevêque de Lyon, l'avait admis à prêter serment en cette qualité. Le Parlement eut plus de pudeur, il refusa de le recevoir, parce que les réglements enjoignaient de n'accorder cette charge qu'à des conseillers laïques, et, malgré Mayenne, malgré un arrêt rendu par le conseil d'Etat, après une séance orageuse, il persista dans son refus.

Le despotisme et l'arrogance de Villars l'avaient rendu odieux, non seulement au Parlement et à la population, mais aussi à tous les autres chefs qui avaient des commandements dans la province, Grillon, Fontaine-Martel, Bois-Rosé, Castillon, etc. Ces officiers en étaient venus à refuser de le reconnaître pour gouverneur et à violer ouvertement ses ordres. En mai 1593, le Parlement, en l'absence de l'amiral, prend sur lui d'envoyer des renforts à Fontaine-Martel et à Grillon qui assiégeaient alors le château de Bacqueville occupé par des partisans de Henri IV, et venaient d'avoir une sanglante rencontre à Offranville avec la garnison de Dieppe accourue au secours du château. Dès que Villars en est informé, il ne respire plus que vengeance contre le Parlement et le décrit à Mayenne comme une compagnie de rebelles. Puis il vient à Rouen, adresse aux juges les plus outrageants reproches, et, faisant retomber sa colère sur Demonchy, lui donne quatre jours pour quitter la ville. Villars ne disait pas le véritable motif de son ressentiment; il avait déjà conclu avec les envoyés du roi de Navarre des trêves secrètes dont l'expédition de Bacqueville pouvait être considérée comme une infraction et amener l'annulation. Le Parlement s'humilie vainement à intercéder auprès de l'amiral en faveur du conseiller frappé ainsi d'exclusion; mieux inspiré ensuite, il écrit au duc de Mayenne qui, fort étonné de ces agissements de Villars dont il n'avait nulle connaissance, lui en adresse des reproches et maintient Demonchy sur son siége.

Maintenant, pour mieux faire comprendre les circonstances au milieu desquelles Henri IV s'est décidé à l'abjuration afin de mettre un terme à ces guerres qui, sous le masque de la religion, désolaient la France depuis tant d'années, il nous faut revenir un peu en arrière et suivre à Caen les conseillers qui s'y étaient transportés sur l'ordre de Henri III. On se rappelle que le premier président Claude Groulart avait abandonné Rouen en 1589, le jour où, après l'assassinat des Guises, la trahison de Carouge livrait la ville aux ligueurs. Il fallut trois mois aux conseillers restés fidèles à la royauté pour exécuter les ordres du souverain. En effet, parmi eux, les uns étaient retenus dans les prisons de Rouen par la Ligue, d'autres étaient gardés à vue dans la ville, et les uns comme les autres avaient bien de la peine à s'en échapper, au prix des plus grands dangers. Enfin, le 26 juin, ils se trouvent réunis au nombre de dix; d'autres

viennent ensuite les rejoindre, et les séances se tiennent dès lors au couvent des Cordeliers, jusqu'au mois d'avril 1594. A partir du moment où la mort de Henri III prolonge la guerre civile en ne laissant pour héritier du trône qu'un prince dont l'hérésie fournit un prétexte de lutte à l'ambition des ligueurs, tous les efforts du président Groulart et de ses collègues vont tendre à conserver à la royauté la seconde capitale de la Normandie, et, en même temps, à déterminer Henri de Navarre à renoncer au protestantisme pour ne plus laisser de raison d'être à la Ligue et faire cesser le schisme dans l'État.

Après une confession et une enquête sévères faites entre eux pour se purger de tout soupçon de connivence avec la Ligue, ils travaillent jour et nuit à maintenir l'ordre et la fidélité. Quand ils reçoivent les lettres de notification de Henri IV, ils ne le reconnaissent qu'après une promesse formelle de ce prince de maintenir en France la religion catholique. Mais encore cette déclaration royale laisse-t-elle bien des doutes dans l'esprit des catholiques. Le gouverneur de la ville, Pélet de la Vérune, catholique ardent, est sur le point de se donner à la Ligue, tant il lui répugne de voir un huguenot monter sur le trône, et il faut toute la sagesse, toute la fermeté de Groulart et des conseillers qui l'entourent pour le ramener au sentiment du devoir. Un moment même les craintes se répandent au sein du Parlement et plusieurs membres abandonnent la ville; mais Groulart reste inébranlable avec huit collègues seulement. C'est surtout contre les curés de la ville qu'il faut lutter, contre tous ces prêtres et moines qui viennent sans cesse du dehors, émissaires de Mayenne et des autres chefs de la Ligue, exciter, par leurs prédications furibondes, les ligueurs de l'endroit. Continuellement on voyait arriver des carmes, des cordeliers, des jacobins, des capucins, des jésuites, des religieux de toutes sortes; munis de lettres d'obédience de leurs abbés, ils étaient reçus dans les couvents de la ville et faisaient entendre ensuite dans toutes les chaires leurs prédications incendiaires et régicides. A Bernay, le gardien des Cordeliers ose déclarer qu'il faut tuer le roi de Navarre; à Caen, le jacobin Houlley répand un écrit où il fait l'apologie de l'assassinat de Henri III; à l'occasion de poursuites contre le turbulent cordelier Blouyn, l'enquête fait découvrir des faits qui compromettaient l'ordre tout entier. A Evreux, l'évêque Claude de Sainctes prêche la révolte et le

régicide ouvertement. Bayeux, Coutances, toute la contrée retentit des prédications les plus séditieuses ; l'abjuration même de Henri IV ne les fera pas cesser. En 1594, en présence du président Groulart, le gardien des Cordeliers ose encore prêcher contre le roi. Ceux des prêtres qui ne semblaient pas assez exaltés étaient outragés, frappés, emprisonnés par leurs confrères. Un carme, nommé Amelin, avait assassiné lui-même un à un, de sang froid, cinquante ou soixante royalistes qui, assiégés par les ligueurs dans la tour de Villedieu, avaient été forcés de se rendre à discrétion. Le 30 septembre 1591, le chanoine Varin, dit Coupigny, avait ordonné un affreux massacre des royalistes au mont Saint-Michel.

Jusqu'à la noblesse elle-même que le Parlement était obligé de poursuivre. Ceux des nobles qui s'étaient mis auparavant à la tête des Gautiers, se croyant affranchis de tout serment après la mort de Henri III, se donnaient à Mayenne et luttaient contre Henri de Navarre. Beaucoup d'autres, les *casaniers*, comme on disait alors, refusaient de quitter leurs châteaux, malgré les fréquents appels et les instances de Henri IV. Il fallut que le Parlement procédât contre eux pour les contraindre à s'armer et à défendre la royauté. Il en fut de même contre tous ceux qui donnaient asile aux ligueurs, on les emprisonnait, on rasait leurs châteaux. Ceux qui allaient porter ou vendre des vivres dans les villes tombées au pouvoir de la Ligue étaient également punis. On saisissait les revenus des ligueurs, on vendait leurs biens.

Un fait encore inédit, découvert par M. Gachard, archiviste général de la Belgique, peut donner une idée du désordre qui régnait en ces temps funestes dans notre malheureuse province :

« Ogier Ghislain de Busbecq, ayant commencé son voyage « par la Normandie, quoiqu'il se fût muni de passe-ports aussi « bien des chefs de la Ligue que du roi, fut assailli par un parti « de ligueurs dans le village de Cailly, à trois lieues de Rouen. « Les assaillants, à la vérité, dès qu'il leur eût exhibé ses « passe-ports, lui laissèrent continuer sa route; mais la se- « cousse qu'il avait éprouvée de cet événement lui donna une « fièvre violente. Il se fit transporter au château de Maillot, à « Saint-Germain (sur Cailly), près de Rouen, où, après huit « jours de maladie, il mourut, comme nous l'avons dit, le

frais de la couronne, de 1,300 fantassins et de 300 cavaliers, dans son gouvernement; un million deux cent mille livres pour payer ses dettes; une pension de soixante mille livres, le revenu des abbayes de Jumiéges, Tiron, Bonport, le Valasse, Saint-Taurin et Montivilliers. Sully est effrayé de ces conditions exorbitantes, mais le roi l'engage à se hâter de conclure avec l'insatiable Villars[1]. Les autres chefs principaux de la Ligue ne se montrent pas moins intraitables. Faut-il reprocher à Henri IV d'avoir accepté des conditions si onéreuses? Nous ne le penserons pas si nous réfléchissons que le pays était las de la guerre civile, ruiné par toutes ces luttes, et qu'il fallait en finir tout d'un coup; sous peine de le voir sombrer, il importait de tuer la Ligue sans le moindre retard.

Le 29 mars 1594, Villars, bien payé, se montre hardiment sur la place Saint-Ouen, portant l'écharpe blanche des royalistes et criant: *vive le roi!* Un *Te Deum* est chanté à Notre-Dame; le Parlement ligueur se soumet, parce qu'il ne lui reste aucun moyen de résister; le 8 avril, celui de Caen est rappelé et forcé de revenir siéger à Rouen avec les conseillers ligueurs. Le Havre, Honfleur, Montivilliers, Pont-Audemer, Verneuil, presque toute la Haute-Normandie entre sous l'obéissance de Henri IV, et l'exercice de la religion réformée n'est plus toléré que dans un rayon éloigné d'au moins six lieues de Rouen.

[1] M. Arist. Guilbert, *ibidem*, p. 487.

CHAPITRE X[1].

RÈGNE DE HENRI IV APRÈS LA FIN DE LA LIGUE. — SON CARAC-TÈRE. — ÉTAT DU PAYS ET DE ROUEN. — RÉSISTANCE DU CHAPITRE. — RESTES DE L'ESPRIT LIGUEUR. — DÉSORDRES DE LA NOBLESSE. — LES COMÉDIENS ANGLAIS A ROUEN. — DÉSORDRES DE LA SOLDATESQUE. — CRAINTES A ROUEN. — ASSEMBLÉE DES NOTABLES. — PARTIALITÉ DU PARLEMENT CONTRE LES RÉFORMÉS. — ARRÊT CONTRE CATHERINE DE NAVARRE. — SURPRISE D'AMIENS. — ÉDIT DE NANTES. — OPPOSITION DU PARLEMENT. — EXCÈS DES IMPÔTS. — PRODIGALITÉS DU ROI. — LE SEL BAILLÉ PAR IMPÔT. — MORT DE GROULART. — IMPRUDENCES DU CLERGÉ. — TORTS DES PROTESTANTS. — MORT DE HENRI IV.

On se fait souvent une idée fausse de notre Henri IV; on se le représente comme un roi bonhomme à la manière de Louis XII; c'est une erreur. Sans doute on ne saurait nier qu'il ait conservé quelques traits du caractère gascon; que son affabilité, la simplicité de ses manieres l'aient rendu justement populaire; mais le fond de sa nature était l'énergie. Malheureusement, son penchant excessif à la galanterie lui a fait commettre bien des fautes, et ses prodigalités folles à des maîtresses, à des courtisans, l'ont amené à trop oublier l'amour qu'il devait à son peuple. La restauration ferme et habile de l'autorité royale, de l'ordre politique, de l'administration intérieure, après l'anarchie amenée par les guerres de religion et les luttes impies de la Ligue, la sûreté de son coup d'œil dans la politique étrangère,

[1] M. Floquet, *ibidem*, quatrième vol., p. 1 à 270, *passim*.

voilà son mérite; encore serait-il injuste de n'en pas attribuer une partie au fidèle ministre Sully. En somme, l'étude approfondie du règne de Henri IV prouve qu'il a été plutôt un grand roi qu'un bon roi.

Parce que Paris lui a été vendu par Brissac, Rouen par Villars, la plupart des villes rebelles par les autres chefs de la Ligue, moyennant des sommes fabuleuses, il ne faut pas croire qu'il n'ait plus eu qu'à monter tranquillement sur son trône. Trois provinces entières, la Bourgogne, la Picardie, la Bretagne étaient encore maintenues en état d'insurrection par des armées espagnoles, et la soumission n'en sera terminée qu'en 1595, 1596 et 1598. En outre, l'esprit ligueur n'avait pu disparaître complétement du jour au lendemain, parce qu'il avait plu aux chefs de se faire acheter leur trahison.

Après la soumission de Villars, le duc de Montpensier, de la famille de Bourbon, est nommé par Henri IV gouverneur de la Normandie. Mais, d'après son traité particulier avec Sully, Villars s'était réservé le droit d'être, jusqu'à sa mort, seul maître dans les bailliages de notre ville et du pays de Caux, sans qu'il fût permis au gouverneur de la province, non pas seulement de donner des ordres dans la circonscription qu'il avait ainsi gardée, mais d'y paraître même. Cet état anormal dura pendant trois ans.

Sous la direction de ce capitaine, l'un des principaux chefs de la Ligue peu de temps auparavant, tous ces hommes, prêtres, magistrats, gens de guerre, bourgeois, artisans de toute sorte, ennemis hier encore, forcés aujourd'hui de vivre en bon accord, étaient-ils si bien réconciliés que la paix fût réelle? Les arrêts que le Parlement était forcé de rendre chaque jour, les délibérations continuelles des échevins prouvent le contraire. D'abord, c'est le chapitre qui, pour éluder la pacification, essaie de ne jurer obéissance au roi que *sauf, en toutes choses, l'honneur de Dieu et l'autorité de la sainte Eglise romaine.* Il faut un arrêt du Parlement pour le contraindre à n'ajouter à son serment aucune clause restrictive. On entend parfois encore des religieux et des prêtres prêcher des sermons séditieux, et il n'est pas rare que des paroles ou des actes de révolte se manifestent parmi le peuple.

A Montivilliers, quand on sut la prise de Calais par les ennemis, *plusieurs s'estoyent resjouys publiquement, avec gestes et paroles*

tendant à rebellion, mesmes recevoyent journellement lettres des dictz ennemys[1]. A Évreux, peu s'en faut que la ville ne retombe au pouvoir de la Ligue, par les intrigues de quelques brouillons. A Lillebonne, un sieur Hellard frappe de plusieurs coups de poignard l'effigie du roi reproduite sur des édits imprimés et ose dire que, s'il le tenait, *il lui en feroit aultant*. A Rouen, en 1595, pendant la guerre contre les Espagnols, un commencement d'émeute facilement réprimé éclate instantanément dans les différents quartiers de la ville. On y imprime une chanson si violente que, contre son habitude, Henri IV en est indigné. Un autre jour, rue Harenguerie, un ancien ligueur suspend à sa fenêtre un étendard espagnol. En 1595, on condamne à la potence plusieurs soldats déserteurs qu'on a saisis portant l'écharpe jaune des rebelles et des ennemis. Dans les campagnes, les gentilshommes marchent par bandes les uns contre les autres, se livrant des combats meurtriers et terrorisant au loin tout le pays. Souvent même ils viennent se battre jusque dans les rues de Rouen, en plein jour. On voit MM. de Canisy et de la Fresnaie afficher leurs provocations mutuelles dans la cour du Palais, et beaucoup d'autres en font autant. « Le Parle- « ment n'est plus occupé qu'à empêcher les duels, et l'on voit « plus d'une fois les procureurs généraux, avec des huissiers « et des gardes, aller en personne à Bonne-Nouvelle, à Saint- « Hilaire, partout aux environs, séparer des gentilshommes et « leur faire jeter bas leurs armes[2]. » Pendant les troubles, les nobles avaient fortifié leurs châteaux, et les voleurs, les faux-monnayeurs, les malfaiteurs de toutes sortes y trouvaient un refuge assuré; il fallut employer le canon pour se rendre maître de ces repaires du brigandage le plus inouï. A la Londe, près d'Elbeuf, Montgommery-Courbouzon est l'effroi du pays; ailleurs, le baron d'Echauffour, Saint-Denis-Mailloc, la Rivière-Rupaley, combien d'autres encore, pillent, rançonnent, assassinent les pauvres gens du plat pays. On se croirait retombé dans le chaos du moyen-âge, dans les désordres de la noblesse au temps de Robert Courte-Heuse. Le mal est si grand que, ne sachant si le Parlement pourra suffire à y remédier, Henri IV

[1] Reg. des rapports civils, 4 mai 1596.

[2] M. Floquet, *ibidem*, quatrième vol. p. 53, 54.

songe un instant à faire tenir des *grands jours* dans chaque bailliage de la Normandie.

A Rouen, on vit longtemps encore dans un continuel état de défiance, des faits nombreux en fournissent la preuve. En 1598, Villars est mort, le duc de Montpensier est resté seul maître dans la province; il affiche à son tour des tendances à la domination absolue, à tel point que le Parlement est obligé de résister à ses prétentions. Tous ces abus d'autorité ne parviennent pas à rétablir la confiance. Cette même année, 1598, sur les réquisitions de l'avocat du roi au Parlement, on expulse de la ville une troupe de comédiens anglais, après l'avoir laissée s'installer, parce qu'elle pourrait, *dans son langage inintelligible*, attaquer la religion sans qu'il fût possible de le savoir. Ceux qui, venant dans la ville, n'ont pas de métier, sont battus de verges sur le parvis de la cathédrale d'abord, puis à la porte du Bac, et chassés ensuite. S'ils se hasardent à revenir, ils sont pendus et étranglés. Des gens trouvés dans la taverne du *Chaperon-Rouge* subissent le même sort. Les brodeurs, les *biblottiers*, les colporteurs sont également jetés hors des murs. Ils avaient des métiers pourtant, mais ils n'étaient pas nés dans la ville, on ne voulait pas avoir en eux la moindre confiance.

Avouons que l'état du pays justifiait cet esprit de défiance, au moins jusqu'à un certain point. Les armées, licenciées par suite de la cessation des hostilités entre la Ligue et le roi, avaient jeté sur les chemins et dans les rues un grand nombre de soldats habitués, depuis trop d'années, à ne vivre que de pillages et de rapines. Répandus dans les villes et dans les campagnes, ils commettent des brigandages qui rappellent ceux des grandes compagnies. Jour et nuit ils forcent les maisons, volent, pillent, violent, tuent. Les chemins sont devenus impraticables à cause d'eux; ils ont partout des postes et des embuscades.

Dans Rouen, la frayeur qu'ils inspirent est extrême. Pour mettre la ville à l'abri de leurs tentatives audacieuses, il est défendu aux habitants de sortir de leurs maisons, d'errer dans les rues ou sur les places, de rester réunis dans les tavernes ou autres lieux publics, passé dix heures du soir. Tous ceux qui pénètrent dans les murs sont astreints à donner leurs noms, prénoms, qualités, avec l'indication de leurs armes et de leurs chevaux. Chaque soir, les hôteliers, cabaretiers, taverniers doivent apporter la liste, avec renseignements complémen-

taires, de toutes les personnes qu'ils ont reçues à loger chez eux. Nul ne doit laisser, en dehors de sa maison, des échelles, des outils qui puissent servir aux voleurs. Malgré toutes ces précautions, les pillages, les vols, les brigandages continuent toujours. La misère augmente sans cesse; le peuple devient de plus en plus facile à irriter; la cinquantaine, les arquebusiers, les sergents sont sur pied nuit et jour.

Paris était alors ravagé par la peste; aussi lorsque, en 1596, Henri IV convoque les notables pour obtenir des subsides et aviser aux moyens de pacifier le royaume, c'est à Rouen qu'il fixe leur réunion. Le 16 octobre, il arrive par le pont de Seine, suivi de la marquise de Mousseaux, la fameuse Gabrielle d'Estrées; il est resté dans notre ville jusqu'au 16 février suivant. Le cardinal de Florence, légat du pape, et l'ambassadeur d'Angleterre viennent l'y rejoindre, le premier pour faire obstacle aux réclamations des huguenots, le second pour amener la conclusion d'un traité d'alliance contre l'Espagne. L'hôtel du Bourgtheroulde est mis à leur disposition. Mayenne y est aussi afin de hâter l'enregistrement de l'édit de Follembray, qui déclarait les ligueurs amnistiés pour tous vols, *brûlements*, démolitions d'églises et de faubourgs des villes, traités avec l'étranger, etc. De leur côté, les religionnaires y ont envoyé des délégués pour se plaindre à Henri IV de la manière dont il les a sacrifiés. Si nous ajoutons à cela les notables députés par toutes les provinces de la France, la garde écossaise et la milice nombreuse qui accompagnait le roi, nous comprendrons combien l'aspect de la vieille cité normande devait alors présenter d'animation.

Le 4 novembre a lieu l'ouverture de l'assemblée dans la grande salle du manoir abbatial de Saint-Ouen. Le point capital est d'obtenir de l'argent; il en fallait pour continuer la guerre contre l'Espagne, puis le roi en avait besoin pour ses largesses. Les députés, pour en accorder, réclament la création d'un *Conseil de Raison* qui devra être choisi dans leur sein et avoir la surveillance des dépenses de l'Etat. Le roi ne veut pas de cette sujétion incommode; il se décide enfin quand Sully lui promet, en sa qualité de contrôleur général des finances, de susciter tant d'obstacles au *Conseil de Raison* qu'il ne tardera pas à être dégoûté de sa mission La comédie eut un plein succès, et il ne resta de la réunion des notables à Rouen d'autre résultat que les nouveaux impôts mis à la charge de la nation.

Cependant d'autres questions importantes y furent agitées entre Henri IV et le Parlement. D'abord il fut question de ce privilége de la Fierte dont le chapitre abusait depuis si longtemps et d'une façon trop scandaleuse Aux hérétiques et aux criminels de lèse-majesté, de tout temps exclus, on ajouta les gens coupables de viol et d'assassinat par guet-apens.

Au sujet des religionnaires, l'entente est moins facile à établir entre la royauté et le Parlement. Le traité de réduction conclu avec Villars interdisait, dans la vicomté de Rouen, au Havre, à Verneuil, dans plusieurs autres villes encore et dans leurs faubourgs, l'exercice de tout autre culte que celui de la religion catholique. Le Parlement voyait toujours les réformés avec défaveur; il ne les forçait plus à tendre la façade de leurs maisons le jour de la fête du Saint-Sacrement, mais il dépouillait de leurs charges deux procureurs huguenots; il faisait fermer le prêche ouvert à Sainte-Opportune, près Pont-Audemer, par un sieur Du Bec; il punissait sévèrement ceux qu'on entendait chanter les psaumes de Marot; il agissait avec une déplorable rigueur contre le libraire Petit, parce qu'on avait trouvé quelques livres calvinistes dans sa boutique; il condamnait à cinq ans de bannissement une pauvre vieille femme protestante qui, pour vivre, recevait chez elle, à raison de cinq sous par mois pour chacun, des enfants en bas âge catholiques et réformés auxquels elle apprenait à lire.

Cette révoltante partialité du Parlement n'était pas propre à calmer les vieilles passions populaires, et sans cesse les catholiques poursuivaient dans les rues les réformés des cris de *hust!* A Caen d'abord, à Rouen ensuite, Groulart et le Parlement avaient obstinément refusé, malgré les instances de Henri IV, d'enregistrer l'édit de tolérance de 1577. Il en résultait que les religionnaires, ne pouvant se fier à des juges si mal disposés à leur égard, évoquaient leurs affaires devant le tribunal de Paris. La cour de Rouen réclamait auprès du roi; celui-ci répondait qu'elle était elle-même cause de son mal en refusant d'enregistrer l'édit. Rien ne pouvait vaincre l'obstination de Groulart et du Parlement. Sans aucun égard pour tous les religionnaires haut placés que le séjour du roi attirait à Rouen, ils défendent avec une inflexible rigidité toute cérémonie quelconque du culte réformé dans l'intérieur de la ville. « Un grand seigneur anglais, « de la suite du comte de Schrewsbury, ambassadeur d'Angle-

« terre, étant venu à mourir, les magistrats ne voulurent point « souffrir qu'on lui rendît les honneurs funèbres, et le corps, « porté la nuit, sans aucune cérémonie, sur un brancard, fut « déposé secrètement, sans convoi, sans prières, dans le vais- « seau qui l'allait transporter en Angleterre[1]. »

Catherine, sœur du roi, logée comme lui au manoir abbatial de Saint-Ouen, y tenait son prêche; sur les réclamations du légat et du chapitre, Henri IV est obligé de lui ordonner de l'aller tenir hors des murs. Le roi lui-même a de la peine à se faire remettre la clef du jardin, près de la porte Saint-Hilaire, où le premier cardinal de Bourbon, suivi de tout son clergé, était venu, avec tant d'emportement, interrompre le prêche en 1576. A la fin, cependant, il fallut bien obéir, et les religionnaires eurent la permission d'y enterrer leurs morts; mais le Parlement soulevait contre cette concession toutes les tracasseries possibles, sous prétexte d'ordre et de repos public. Par exemple, il était défendu aux réformés d'inhumer leurs morts avant la nuit. Que fut-ce donc, lorsque, un jour, à cinq heures après midi, c'est-à-dire avant qu'il fît tout-à-fait nuit, la sœur du roi crut pouvoir faire inhumer avec pompe un de ses écuyers, Roger du Lys? La foule s'ameute, le légat et le chapitre crient au scandale, le Parlement s'assemble en toute hâte pour un sujet si grave, et il rend un arrêt solennel contre la princesse comme coupable de contravention aux édits royaux. Mandée aussitôt à Saint-Ouen, une députation du Parlement reçoit les reproches du conseil du roi, du connétable, du chancelier pour ce malencontreux arrêt qui soulève les réformés au moment où le roi cherche à les apaiser par un règlement; elle promet au moins de ne pas le faire publier par la ville à son de trompe. Mais le lieutenant général ne tient pas compte de cette promesse, il inflige aux religionnaires, au gouvernement, au roi, l'outrage de la publication

Tourmenté continuellement par les plaintes des protestants, Henri IV s'irrite enfin de tous les désagréments suscités par des juges indociles; il fait venir à Saint-Ouen Groulart avec une députation du Parlement et les gens du Roi, il leur ordonne d'enregistrer, *dès le lendemain*, l'édit de 1577, et leur témoigne tout son mécontentement. Le jour suivant, 4 février, il envoie au

[1] M. Floquet, *ibidem*, quatrième vol, p. 77.

Palais le duc de Montpensier et M. de Bellièvre renouveler ses injonctions. Le 5, après une discussion orageuse, le Parlement cède enfin, mais en maintenant l'interdiction de Rouen et de la banlieue au culte des réformés.

Un triste événement vient imposer silence pour quelque temps à ces rancunes religieuses : on apprend qu'Amiens est tombé au pouvoir des Espagnols. Fernand de Tello, gouverneur de Doullens, s'en est emparé par surprise; ses malheureux ouvriers ont été forcés de venir chercher un refuge à Rouen; ses gantiers, ses passementiers, ses *soyetiers* et ses *tissotiers* sont arrivés affamés, demandant en grâce la permission de travailler de leur métier dans la ville, afin de n'être pas réduits à mendier; elle leur est accordée. Mais ce n'était pas assez; Rouen n'est pas loin d'Amiens, il fallait le mettre à l'abri d'un coup de main, d'une trahison, et veiller à l'approvisionnement d'une population encore augmentée par le malheur d'une cité voisine. Le Parlement et le gouverneur, duc de Montpensier, prennent toutes les mesures suggérées par la prudence; les capucins, restés peut-être trop ligueurs, sont transférés du château à Saint-Sever; le capitaine Marc, commandant de la Barbacane et vieux guisard acharné, est changé. Le peuple, si docile d'abord, commence à murmurer de la rareté du blé et du prix toujours croissant des denrées alimentaires; de Honfleur, de Henricarville (Quillebeuf), de Caudebec, arrivent des navires chargés de grains. Mais il reste encore quelques ferments de la Ligue. On intercepte des lettres qui dévoilent des menées étranges contre le roi et son Etat; le projet des ennemis contre Rouen est révélé par des papiers trouvés dans les poches d'un Espagnol tué lors d'une sortie; enfin, on apprend un complot formé par l'ancien conseiller ligueur Regnault du Pont pour livrer la ville. Un conseil est aussitôt formé et se réunit chaque jour chez le président Groulart, pour prendre connaissance, avec Montpensier, de tous les avis reçus; une surveillance des plus actives est organisée à chacune des portes, et, chaque jour, deux conseillers vont alternativement s'assurer si l'on empêche sévèrement les étrangers d'entrer; défense est faite aux bateliers d'en passer dans leurs bateaux. Que fait la noblesse pendant ce temps? Depuis six mois, Amiens est aux mains de l'ennemi, et, malgré les continuels appels du gouverneur et des autres chefs militaires, elle reste confinée dans ses châteaux; comme au temps

de la Ligue, elle n'en sort que sur des menaces de poursuites dénoncées par le Parlement. Le roi a besoin d'argent; après quelques hésitations, on lui accorde 100,000 livres pour lesquels tous les habitants doivent se cotiser entre eux. Aussitôt le chapitre fait rechercher à la hâte ses lettres d'exemption visées par le Parlement; en attendant, il présente à l'Hôtel-de-Ville celles qu'il a sous la main; il n'en est pas moins forcé de payer comme la cité tout entière. Cela n'empêche pas les lettres de jussion de se succéder de plus en plus énergiques. Cela n'empêche pas non plus le Parlement de toujours tracasser les religionnaires; il leur reprend le cimetière Saint-Hilaire, leur dispute le droit d'avoir des écoles, fait exhumer ceux qu'on a, par erreur, inhumés dans les églises ou les cimetières catholiques. En 1598, un membre de la légation d'Angleterre étant mort, le Parlement défend qu'un seul religionnaire de Rouen se mêle au funèbre cortége; les parents et les domestiques du défunt en ont seuls le droit. Une protestante de noble origine, Mme de Calletot, née Anne de Naguet, condamnée à mort pour crime de fausse monnaie, supplie le Parlement de lui permettre de marcher à pied au supplice; le Parlement exige qu'elle monte dans l'ignoble banneau, puis la fait exhumer de l'église de Bretteville où ses parents avaient déposé ses restes. Egalité devant la loi, c'est possible; mais ce n'en était pas moins envers une femme, envers un cadavre, une inutile barbarie. On ne peut plus avoir les bûchers en permanence, on poursuit cette vieille illusion de l'extinction de la réforme en excluant systématiquement ses adeptes de toute fonction, de toute grâce, de toute justice; en les empêchant de pratiquer leur culte et d'instruire leurs enfants. Mais les religionnaires formaient un parti trop puissant pour pouvoir être ainsi anéanti; Sully, Duplessis-Mornay, d'autres personnages considérables, se font auprès du roi les interprètes de leurs plaintes légitimes. Un moment arrive où Henri IV peut craindre de se voir forcé de marcher contre ceux qui l'ont tant aidé à conquérir sa couronne. Il veut les apaiser, les rattacher à l'Etat en régularisant leur position; il veut donner la paix à la France épuisée par quarante années de troubles, de guerres fratricides odieuses et insensées; il lance l'édit de Nantes qui élève les protestants à la dignité, aux droits de citoyens français et les déclare admissibles à tous les emplois de l'Etat. Mais comment faire entrer des idées de sa-

gesse et de tolérance dans des esprits aveuglés par le fanatisme religieux ? A Toulouse, à Paris, on se décide à regret à l'enregistrer, parce que le roi l'ordonne; à Rouen surtout, la résistance est opiniâtre et longue. Henri IV l'avait bien prévu; il y avait fait porter l'édit par le président du grand conseil, Le Camus de Jambeville, et le maréchal de Fervaques. Toute l'habileté, tous les efforts des deux envoyés royaux échouent contre l'opposition du Parlement auquel répugne surtout de voir les religionnaires admis aux offices importants, lui qui les a toujours si cruellement persécutés. Groulart se rend à Blois, à la tête d'une députation, pour adresser au roi des remontrances; mais Rosny, Duplessis-Mornay, Calignon, La Motte-Billardière, sont là aussi pour défendre les idées nouvelles; ils demandent l'admission au Parlement de sept magistrats de leur religion, l'établissement de prêches au Bois-Guillaume, au Petit-Quevilly, à la vallée d'Yonville et dans les faubourgs de Rouen; la lutte est ardente de part et d'autre. A la fin, le roi amène les deux partis à des concessions mutuelles : il y aura une *Chambre de l'Edit* au Parlement et trois conseillers religionnaires; les réformés se contenteront d'un prêche *au bout de la banlieue de Rouen*. Faut-il l'avouer ? le principal motif qui détermine le Parlement à céder, c'est le désir de voir cesser les évocations à Paris de tous les procès entre protestants. Le nouveau prêche fut établi au Grand-Quevilly.

Henri IV ne cachait point combien il était las des perpétuelles remontrances des Parlements. « Je n'oys autre chose que les remontrances de mes Parlements, » disait-il à Du Vicquet, au Palais de Rouen. Mais, s'il faut déplorer leur aveugle opposition à l'édit de Nantes, il est juste aussi de leur savoir gré du courage avec lequel ils savaient résister aux édits fiscaux. La Normandie surtout leur en doit reconnaissance, elle qui avait eu si longtemps à souffrir des désordres et de la guerre.

Il faut entendre les plaintes adressées au roi par le Parlement et les Etats de Normandie pour se faire une idée de la détresse de notre province par suite de toutes ces guerres provoquées par l'ambition des Guises, sous le manteau de la religion, et alimentées par le fanatisme clérical et populaire. Ils lui disaient : « Considérez l'extrême et incompa-
« rable pauvreté des habitants de ce pays, à l'occasion des

« guerres civiles, les rançons par eux payées, les *pilleries*, « les larcins sur eux commis, les passages et ravages des « gens de guerre, les impositions insupportables sur toutes « sortes de marchandises, les augmentations et excessives « levées d'impôts qui ont eu lieu en ces dernières années, « et surtout en celle-ci (1598). Les pauvres habitants, n'ayant « plus de meubles pour satisfaire au paiement de sommes « si excessives, sont contraints de vendre et engager leurs « héritages.... Ce mal est agrandi par la misère que souf- « frent plusieurs pauvres taillables qui, dénués de tous « moyens, sont contraints de mendier leur pain, et les au- « tres de mourir misérablement aux prisons (faute de pouvoir « payer les impôts), ayant meilleure condition d'être fermiers « de leurs propres héritages que d'en être propriétaires. Les « marchandises sont si chargées d'impôts qu'on ne tire que peu « ou point de profit de leur vente[1] »

Mais le roi écoutait peu ces doléances; il voulait, *au maniement de ses affaires d'Etat, être cru absolument.* Il envoyait au Palais de Rouen des commissaires extraordinaires, d'énergiques *jussions* en main, avec des *lettres comminatoires d'interdiction et suspension* contre *les sieurs présidents et conseillers de la Cour* qui refuseraient d'enregistrer purement et simplement un édit accepté seulement avec des modifications; il menaçait de charger le gouverneur, duc de Montpensier, d'assister à la séance avec ordre de lui *envoyer les noms et les votes*, même de destituer et de remplacer les opposants, ou de *transférer les Parlements.* Il créait, il vendait de nouveaux et inutiles offices de magistratures; et tout cet argent servait ou à acheter un domaine, celui de Verneuil peut-être, à la belle Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues qui avait succédé dans ses faveurs à Gabrielle d'Estrées, ou à satisfaire l'avidité de Zamet, un de ses plus ruineux courtisans. Une autre fois, il voulait inonder la France d'innombrables vicomtes avec leurs lieutenants, leurs procureurs royaux, leurs greffiers, leurs huissiers, pour contenter un caprice de la reine Marguerite. Il fallut que le Parlement discutât avec la princesse elle-même, et, si l'édit fut

[1] Remontrances faites en la convention des trois états de Normandie, tenue à Rouen, le second jour de décembre et autres jours suivants, 1598, art. 29 (le style seul est rajeuni).

retiré, c'est seulement parce que les anciens vicomtes de Normandie payèrent à cette reine répudiée 40,000 écus, et qu'on lui promit quelques autres petits édits dont le profit devait lui revenir encore. Le roi, toujours à court d'argent pour ses prodigalités, recourait aux *donneurs d'avis*, Normands en crédit, qui sans cesse imaginaient les impôts les plus vexatoires. Ainsi, le peuple était contraint partout d'acheter le sel, qu'il en eût besoin ou non, et de le payer un haut prix; c'était ce que l'on appelait *le sel baillé par impost*. On alla jusqu'à fouiller les demeures pour découvrir les contraventions faites, par le passé, à ce monstrueux usage. Trois fois le Parlement rendit des arrêts contre ces abus dénoncés hautement par Groulart; mais le roi les faisait casser par son conseil, et la Cour des Aides de Normandie *y connivait elle-même*, c'est Henri IV qui le déclare dans un de ses édits. Ne sommes-nous pas loin de cette poule au pot tant vantée que *le bon roi* voulait voir cuire chaque dimanche chez ses féaux sujets? Le Parlement était accusé pour sa courageuse résistance à l'odieux édit sur le sel; Groulart était forcé de comparaître devant le conseil du roi, et Henri IV terminait la séance en lui jetant ces paroles : *Je veux que cet impôt soit levé pour la nécessité de mes affaires.* En effet, les commis insolents dont la province était inondée continuèrent à fouiller les chaumières pour voir si les pauvres villageois qui manquaient de pain avaient bien acheté la quantité de sel imposée pour chaque habitant.

En 1603, le roi revient en Normandie, et il reproche sévèrement encore au Parlement ses résistances aux édits fiscaux; à Caen, où Groulart est allé ensuite le rejoindre, il accable d'injustes récriminations ce vertueux magistrat qui avait tant dépensé d'efforts, d'énergie, de dévouement pour lui aplanir le chemin du trône. Est-ce donc là toujours la reconnaissance des rois?

A force de travaux, de soucis, Groulart devient vieux avant l'âge; ses mercuriales ont perdu presque toute influence au sein d'un Parlement où la vénalité des charges, introduite par la royauté, a fait pénétrer le désordre et les querelles. L'ingratitude royale a-t-elle contribué au délabrement de sa santé? C'est possible, mais on ne saurait l'affirmer. Ses facultés s'affaiblissent; à cinquante-six ans, il a la douleur de n'être plus compté pour rien dans ce Palais dont il a été l'âme et la gloire. Pendant longtemps on a cru que le tombeau où il reposait avec sa seconde

femme, Barbe Guiffard, dans l'église des Célestins, avait disparu avec ce monastère; il a été retrouvé sous les combles du château de Saint-Aubin-le-Cauf, près Dieppe, et donné au département par Mme la duchesse de Fitz-James, le 6 août 1841.

Alexandre de Faucon de Ris achète au roi trente mille écus la charge de premier président au Parlement de Normandie. Et veut-on savoir comment Henri IV consacrait au soulagement de ses peuples toutes les sommes qu'il se procurait ainsi? Il faisait quatre parts du prix de l'office vendu au successeur de Groulart : 10,000 *escus à la Néri, ceste belle fille;* 10,000 *à Bassompierre;* 6,000 *à un autre seigneur;* 4,000 *livres enfin mises en réserve pour jouer*[1].

Le 5 août 1609 seulement, après dix ans de résistance, le Parlement se décide à enregistrer enfin l'édit de Nantes. Nous avons vu avec combien de peine et de restrictions, en 1599, sur les ordres formels du roi, il avait consenti à le transcrire sur ses registres; ce fut bien pis encore quand il fallut l'exécuter. Conformément à cet édit, le duc de Montpensier, pendant les vacances judiciaires, avait rendu aux réformés leur cimetière Saint-Hilaire; à peine rentré, à la Saint-Martin, le tribunal rapporte cette décision, et les religionnaires sont de nouveau forcés de se contenter du cimetière Saint-Maur, peu accessible alors et déjà trop étroit pour eux. Le prêche de Quevilly semble aux juges trop près de la ville, ils auraient voulu le transporter à deux ou trois lieues plus loin. Le peuple n'était pas plus tolérant que les magistrats. Naudin, quand il voit arriver les matériaux et les ouvriers pour la construction du temple, réclame contre la vente du terrain par lui consentie avant l'édit sans qu'il sût à quel usage on devait l'employer. La populace, chaque fois qu'elle rencontre des réformés dans les rues, les poursuit d'une chanson injurieuse : *Au rembours* (remboursement) *de Naudin;* les ministres protestants, surtout M. de Feugueray, sont insultés chaque jour. Le clergé ne se conduit pas avec plus de prudence. Un cordelier prêche en chaire qu'on doit *ne rien épargner et donner même tout son sang, malgré l'autorité des rois et des princes, pour empêcher l'établissement des hérétiques.* Le curé de Saint-André-hors-Ville crie par les rues que les huguenots

[1] L'Estoile, *Journal de Henri IV*, première série, vol. XLVIII, p. 96, 97.

ont volé pendant la nuit, dans son église, une robe dont était revêtue la sainte Vierge, bien que le coupable ait été arrêté et conduit en prison. Un autre cordelier les accuse en chaire d'avoir pillé son couvent et s'efforce d'exciter la multitude à courir sur eux. L'archevêque et ses six évêques suffragants dans la province ne s'occupent nullement de mettre ordre à ces provocations mensongères ; au contraire, ils fatiguent tant le Parlement de leurs plaintes qu'on ne voit plus qu'exhumations des corps que les religionnaires, faute d'un cimetière suffisant, avaient fait enterrer clandestinement dans les endroits réservés aux catholiques. On en vient à déterrer même des chrétiens orthodoxes, parce que, pendant leur vie, ils n'ont pas crié assez fort contre les dissidents.

Les réformés aussi avaient des torts ; ils faisaient imprimer et vendre leurs livres partout, ils en publiaient contre la religion catholique, ils recevaient à Quevilly les prêtres, les religieux qui, ayant commis des désordres dans leur église ou leur couvent et redoutant des châtiments mérités, allaient y abjurer le catholicisme. Mais si, voyant la justice elle-même se refuser à exécuter les prescriptions de l'édit de Nantes, ils commettaient des illégalités, la faute première n'en devait-elle pas retomber sur le Parlement pour son opposition obstinée à cet édit? Ne s'abaissait-il pas jusqu'aux vexations les plus vulgaires, jusqu'à faire tenir closes tout le jour les portes de la ville, aux cinq ou six plus grandes fêtes de l'année, pour empêcher les religionnaires âgés et infirmes de se rendre en voiture au prêche de Quevilly? Jusqu'à exiger que les inhumations des réformés ne pussent avoir lieu *qu'aux heures du premier matin ou du soir bien avancé* ; qu'il n'y eût pas plus de vingt parents ou amis à suivre le corps du défunt? Décisions de prudence, dira-t-on, pour éviter de froisser les catholiques effervescents. Oui certes, la justice devait l'exemple de la sagesse, mais de la fermeté en même temps, et, si elle avait donné cet exemple, on n'aurait pas vu tant de mêlées sanglantes entre catholiques et protestants, surtout dans les quartiers populeux de Saint-Hilaire et de Saint-Vivien.

Après dix ans de résistance opiniâtre, croit-on que le Parlement ait enregistré de bon gré cet édit qui déplaisait tant à son fanatisme? Non; Henri IV, afin de l'y contraindre, fut obligé d'envoyer à Rouen le maréchal de Fervaques et le maître des

requêtes Vignier pour lui en intimer l'ordre purement et simplement; et le Parlement résistait encore; il ne voulait surtout pas entendre parler de l'admission des réformés à toutes les charges du royaume. Vainement Henri IV expédie des ordres nouveaux et plus pressants à ses deux envoyés; il s'indigne à la fin de tant de mauvais vouloir, et les juges ne cèdent, le 5 août 1609, que devant la menace du rétablissement des évocations à Paris pour tous les procès des religionnaires et de l'interdiction de leur tribunal. Le 14 mai 1610, Henri IV est assassiné avant qu'ils aient laissé publier les articles secrets de l'édit, dont la connaissance publique importait tant à la sécurité des religionnaires.

CHAPITRE XI[1].

COMMERCE. — INDUSTRIE. — EXPÉDITIONS MARITIMES, DEPUIS L'EXPULSION DES ANGLAIS JUSQU'A LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE.

Nous avons dit (p. 270) que Rouen a retrouvé la prospérité commerciale après l'expulsion des Anglais ; il ne faudrait pas croire cependant que cette prospérité fût revenue sans obstacles. D'abord, la vieille lutte entre les deux compagnies normande et française n'avait pas cessé d'exister. En 1450, Charles VII, pour essayer d'y mettre un terme, rend à Caen une ordonnance par laquelle il autorise les deux compagnies rivales à commercer librement sur la Seine. Le Parlement de Paris refuse alors d'enregistrer cet édit. En 1462, Louis XI, à la prière des Etats de Normandie, contraint ce tribunal à l'obéissance, impose l'exécution de l'ordonnance rendue par son père, et le conflit prend fin.

La lutte continue également, mais moins ardente, entre la compagnie normande et les étrangers autres que les Parisiens. Ainsi, en 1456, il est permis aux marchands de poisson salé de débarquer leur marchandise le vendredi et de la vendre en détail à couvert. Ils sont même autorisés à vendre tous les jours en gros, mais dans leurs navires seulement.

En 1463, Louis XI paraît se rappeler les antiques privilèges de Rouen; par son édit du 23 juin, s'il établit une aide sur le vin arrivant dans notre ville, il réserve, au moins, les droits de la

[1] M. de Fréville, *ibidem*, p. 218 à fin, *passim*.

cité, et il enjoint aux forains de les acquitter avant de mettre leurs tonneaux à couvert. Le lieutenant général du bailli de Rouen, pour se conformer à la volonté du roi, favorise dès lors, dans ses *Sentences de police*, les congés de la ville et ses droits de hanse ; seuls les aubergistes entretiennent la fraude. Or, les auberges étaient nombreuses dans Rouen à cette époque. De 1540 à 1550, on remarquait surtout les suivantes : paroisse Saint-Eloi, le *Chevarroy* ou *Chevarry*, le *Soleil*, l'*Image Sainte-Barbe*, le *Corbeau*, le *Barillet* ; — paroisse Saint-Vincent, la *Tête-Noire*, le *Soleil*, l'*Ecrevisse*, la *Croix-de-Fer*, le *Coulomb* (ancien mot servant à désigner le mâle de la colombe), le *Chef-Saint-Denis*, le *Heaume*, les *Trois-Mores*, le *Saint-Mouton* ; — paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers, la *Chièvre*, le *Cigne-Cornant* ; — paroisse Saint-Sauveur, le *Mouton-Rouge* ; — paroisse Sainte-Marie-la-Petite, l'*Ecu-d'Orléans* ; — paroisse Saint-Michel, *Le Soufflet*.

Enfin, les franchises des Rouennais dans la Normandie et les autres pays de France étaient toujours fréquemment attaquées. La lutte contre le duc de Bourgogne, qui faisait saisir les vins expédiés de Rouen dans la Flandre et l'Artois, durait encore en 1503. Il est probable que la ville a fini par se désister dans ce procès. Il dut en être de même à l'occasion du péage de Crespy-en-Valois où le même duc confisquait les marchandises des Rouennais. La cause de toutes ces vexations est toujours la même, elle réside dans les difficultés créées, au point de vue pratique, par cette confusion de privilèges et de franchises commerciales. Il est presque impossible de constater l'origine ou la destination des marchandises ; les percepteurs des impôts et péages exigent sans cesse des cautions ; il en résulte, pour les négociants, des dépenses considérables.

Les Caennais ne cessent pas d'être hostiles aux privilèges de Rouen. En 1447, au temps de la domination anglaise, notre ville avait été forcée d'envoyer en Angleterre son procureur Pierre Daron et le receveur Jean Le Prince pour défendre, auprès du monarque anglais, ses franchises attaquées par Caen, Coutances et Alençon.

En 1454, elle a recours à un expédient moins honorable : elle fait un don aux principaux fonctionnaires de Caen, *afin qu'ils aient en* [illegible]*us fraîche mémoire le fait de la franchise des bourgeois de Rouen*. [illegible] c'est [illegible] pure perte. En 1466, deux de nos épiciers-[illegible]amare et Jean Mahieu, voient leurs marchan-

dises saisies dans cette ville. Vainement l'Echiquier rend un arrêt favorable aux Rouennais. L'année suivante, par l'édit du 13 juillet, Louis XI déclare Caen et le Mans affranchis de toutes coutumes en Normandie, *tout ainsi que sont les habitants des villes de Rouen et de Falaise*. Avait-il tort de chercher, comme Charles VII, à délivrer le commerce des entraves que lui créaient tous ces priviléges particuliers ? En 1511, le procès reparaît entre les deux villes; en 1530, le Parlement de Normandie rend, en faveur de Rouen, un arrêt qui semble avoir tranché définitivement la question.

Nous n'en finirions pas si nous voulions raconter tous les procès que Rouen eut à soutenir contre Neufchâtel, Lillebonne, Bernay, Andeli, Liro, Brionne, Routot, Bourg-Achard, Bourgtheroulde, Duclair, Caudebec, à propos des péages appartenant au monastère de Saint-Wandrille, à l'abbaye de Fécamp, à Léry, au Pont-de-l'Arche, à Saint-André-sur-Cailly, à Evreux, à Gaillon, à Louviers, à Mauny, à Verneuil, à Pont-l'Evêque, à Elbeuf, etc. Toutes ces luttes résultaient du droit que s'étaient arrogé les seigneurs laïques et ecclésiastiques d'établir sur leurs terres, pour se constituer de riches revenus, tous les péages qui leur convenaient.

Après son entrée à Rouen, Charles VII abolit la compagnie française et confirme les anciens priviléges de la ville. Les relations commerciales se trouvent renouées entre les Rouennais et les Castillans ou Espagnols du Nord. Dans le même temps, on s'occupe de relever la fabrication des draps à Rouen. Le 2 juillet 1451, Guillaume Cousinot, bailli de Rouen, révise le réglement de 1424 sur la draperie rouennaise; il entre dans les plus minutieux détails, règle la façon à donner aux lisières pour distinguer les draps de Rouen des draps fabriqués en d'autres lieux de Normandie et de France. En 1458, Charles VII rend un édit pour défendre la contrefaçon de ces lisières. Cousinot, par le même réglement, prohibe le mélange des *franches laines* avec les laines inférieures, fixe la longueur des draps, le maximum et le minimum des fils de la chaîne, les teintures qui doivent être employées pour les franches laines seulement; ce sont la graine d'écarlate, le voide, la garance, la baudre, l'écorce ou racine de noyer dite *moullée*. Il défend aux tisserands de mêler ensemble les laines d'Angleterre avec celles du pays de Caux, les laines cauchoises avec les picardes, ces dernières avec

les laines de Bourgogne, celles de la Brie avec celles de la Bretagne.

Une industrie nouvelle s'était établie à Rouen vers le commencement du XVI[e] siècle, la fabrication des soieries [1]. Originaire de la Chine, introduite à Constantinople sous le règne de Justinien, elle s'était répandue dans toute la Grèce, principalement dans le Péloponèse (Morée). Vers 1130, un Normand, Roger, roi de Sicile et neveu de Robert Guiscard, s'empare de la Morée en revenant des croisades. Frappé du florissant état de cette industrie dans sa nouvelle conquête, il rassemble d'Athènes, de Thèbes, de Corinthe tous les ouvriers en soieries qu'il peut trouver; par force et par persuasion tout ensemble, il les établit partie en Sicile, partie dans la Calabre. La culture du mûrier et l'éducation des vers à soie se concentrent surtout dans les environs de Reggio; Palerme et Messine deviennent bientôt célèbres par leurs soieries façonnées, à fleurs et à dorures. Lucques ne tarde pas à rivaliser avec Palerme. En 1320, Florence, Bologne, Milan, profitent de la proscription décrétée contre les Guelfes par Castruccio pour recueillir les familles industrieuses contraintes de s'enfuir de Lucques. Venise en reçoit également; puis, elle s'empare à son tour de la Morée, et, dans les mains de ses habiles spéculateurs, la fabrication des tissus de soie prend un merveilleux essor. Pendant le XIV[e] et le XV[e] siècle, ses manufactures sont les premières du monde pour les étoffes de soie brochées d'or, les damas, les velours, que sa nombreuse marine transporte ensuite dans tout l'univers.

En Espagne, cette industrie florissait dès le XII[e] siècle, principalement chez les Maures de l'Andalousie.

A quelle époque a-t-elle pénétré en France? Il est difficile d'indiquer une date précise; mais, en tout cas, on a trop fait honneur à Louis XI de son introduction. Dès 1274, quand le pape Grégoire X obtient de Philippe le Hardi la cession du Comtat-Venaissin, il fait planter des mûriers dans sa nouvelle possession, il y appelle des fileurs et des tisserands en soieries qu'il tire de Lucques, de Naples et de la Sicile. Bientôt les fabriques d'Avignon peuvent lutter contre celles de l'Italie,

[1] M. André Pottier, *sur l'établissement des fabriques de soieries en France*, Revue rétrospective Normande, Rouen, 1842.

même les plus renommées ; puis, les habitants de Nîmes empruntent à ceux d'Avignon leurs procédés de fabrication. Quant à Lyon, soit que les guerres entre les Guelfes et les Gibelins aient fait arriver dans ses murs, vers la fin du XIIIe siècle, des ouvriers et des manufacturiers italiens, soit que des Avignonnais, mécontents de leurs patrons, se soient joints à des émigrants d'Italie, il passe pour la première ville de France dans laquelle s'établirent des tissages de soie. — Il ne faut pas oublier qu'Avignon ne faisait plus partie de la France depuis 1274.

Paris a cependant des titres plus authentiques et non moins anciens ; nous en trouvons la preuve dans les statuts des communautés de cette ville, statuts recueillis sous forme de code par Étienne Boileau, prévôt de Paris, sous le règne de saint Louis. On y remarque certains réglements pour les ouvriers et ouvrières travaillant la soie : *filaresses de soie à grans et à petiz fuseaux, crespiniers, ouvriers de draps de soie et de veluyans, tesseirandes de quevrechiers de soie*, etc. Donc, dès le XIIIe siècle, l'industrie de la soie s'était implantée à Paris ; seulement, obligée de tirer de l'étranger ses matières premières, elle n'avait pu prendre une grande extension et n'occupait guère que des femmes.

En 1470, Louis XI, réfugié derrière les sombres remparts de son château de Plessis-lès-Tours, veut établir dans cette dernière ville des fabriques d'étoffes de soie, de draps d'or et d'argent, afin qu'on ne soit plus forcé de les aller chercher en Italie. Pour cela, il fait venir, à grands frais, de Gênes et de Florence, les plus habiles ouvriers ; il les loge chez des habitants notables et leur accorde différents privilèges afin de les encourager ; il va même, lui pourtant si avare, jusqu'à exempter de la taille et de toute autre espèce d'imposition tous les ouvriers en soieries, tant français qu'étrangers. En 1495, Char les VIII, au retour de son expédition de Naples, amène à Tours une nouvelle colonie d'ouvriers qu'il place sous la direction de François le Calabrais. En mai 1497, par l'édit de Saint-Just-lès-Lyon, il confirme tous les privilèges accordés à la ville de Tours par son père en faveur des *maîtres, ouvriers et compagnons besongnant l'art et mestier de faire draps d'or et de soie.*

Nous arrivons maintenant à Rouen qui a suivi Tours de près dans la nouvelle carrière ouverte à l'industrie. Les statuts donnés en 1531 par François Ier à la communauté des fabri-

cants de draps d'or, d'argent et de soie établis dans notre ville, statuts conservés à nos archives municipales, prouvent que l'origine de cette fabrication chez nous remonte presque au commencement du XVI[e] siècle et qu'elle occupait alors un grand nombre d'ouvriers. Que Henri IV ait tenté de donner un nouvel essor à ces manufactures en favorisant la propagation des vers à soie, c'est possible ; mais comment admettre *l'établissement à Rouen, en* 1604, *d'une manufacture de soieries favorisée par Henri IV* [1], puisque cette industrie y existait depuis près d'un siècle ? D'ailleurs, cette tentative n'a pu avoir que des résultats douteux ; on ne trouve chez nous aucune trace des plantations de mûrier qu'il aurait fallu exécuter pour alimenter cette nouvelle exploitation. La soie qu'alors on montre à ce souverain comme récoltée à Rouen, pour l'engager à protéger cette industrie dans notre cité, ne devait être qu'un échantillon de curiosité. La Normandie pouvait-elle produire du mûrier quand, l'année précédente seulement, la Touraine elle-même avait semé pour la première fois trente livres de graines achetées dans le Languedoc et mis en terre vingt mille jeunes plants ? C'est à l'aide de l'importation des matières premières que la fabrication des soieries se soutint à Rouen, et elle s'y maintint florissante jusque vers le milieu du siècle dernier, puisque, en 1735, elle faisait imprimer ici ses statuts réformés. A quelle époque a-t-elle cessé ? On manque encore de documents à cet égard ; tout ce que l'on peut affirmer, c'est que, dans le *Tableau de Rouen* pour les années 1775 et suivantes, où se trouve une statistique très complète des divers corps de métiers dans notre ville, les fabricants de draps de soie ne figurent nullement.

Pendant toute cette période, le commerce par mer est moins heureux ; continuellement il se voit entravé avec la Flandre, sans doute aussi avec les autres contrées, par la guerre et les pirateries. En 1453, les marchandises expédiées par Robinet le Cauchois, Colin Basin, Perrenot le Tellier, Jean Daubeuf, etc., sont saisies à Anvers en garantie d'objets pillés sur un navire de cette ville par le pirate Robin Girault, patron du *Balenjer*, qui se donnait comme Rouennais. On transige en payant aux

q t, notice, 1842.

Anversois deux cents écus d'or. La guerre interrompt les relations commerciales de 1471 à 1475 ; celle qui éclate ensuite au sujet de la succession au duché de Bourgogne les arrête encore de 1479 à 1483.

Dans le Nord, la navigation aurait pu s'étendre plus facilement ; en 1456, Charles VII avait signé dans ce but un traité d'alliance avec Christiern Ier, roi de Danemarck et de Norwége. Mais les hostilités continuelles des Anglais, toujours désireux de reprendre la Normandie et la Guyenne, rendaient le commerce très craintif. Dès qu'une flotte anglaise apparaissait, Rouen se mettait en état de défense En 1457, las de ces alarmes continuelles, on veut aller attaquer les Anglais chez eux ; des navires armés en guerre partent d'Harfleur et de Dieppe ; ils surprennent et pillent, dans le comté de Kent, le port de Sandwich, très riche alors. En 1471, le roi fait armer dans notre clos aux galées *deux nefs* destinées à défendre nos côtes. En 1475, Edouard IV, poussé par Charles le Téméraire, projette un débarquement en Normandie ; on sait comment Louis XI, après avoir en toute hâte envoyé des forces à Eu et à Dieppe, amusa le monarque anglais par des négociations illusoires, puis se débarrassa de l'armée ennemie en lui sacrifiant quelques tonneaux de vin.

En 1478, le comte de Hollande élève des prétentions à la succession du dernier duc de Bourgogne ; le traité de commerce antérieurement signé avec ce pays se trouve ainsi rompu et la guerre est déclarée. Le vice-amiral français Guillaume de Casenove, dit Coulon, capture trois fois et amène dans les ports de Normandie les navires qui portaient dans les îles de la Hollande et de la Zélande des harengs et des seigles de Prusse.

En 1480, après la conquête de l'Artois, Louis XI veut relever l'industrie dans Arras ; les corporations rouennaises consentent à y envoyer des ouvriers de toute espèce, notamment cinq tisserands drapiers, sept foulons, dix-neuf ouvriers en laine.

En 1483, le roi d'Angleterre Henri VII, qui a conquis son trône grâce à l'argent et aux vaisseaux de la France, signe avec Charles VIII un traité stipulant la liberté du commerce entre les deux nations pendant trois ans. Il en résulte un trafic si considérable que les monnaies anglaises inondent

l'Ile-de-France, la Normandie, et le littoral de la Manche jusqu'à Boulogne. C'est au point que Charles VIII, effrayé de l'envahissement de ces monnaies, en défend l'usage; mais, sur la réclamation des Etats de Normandie, il surseoit à l'exécution de cet édit.

En 1492, jaloux du mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, parce que cette province se trouvait ainsi réunie à la couronne de France, Henri VII débarque à Calais, le 6 octobre, et vient assiéger Boulogne. Mais l'offre d'une bonne somme d'argent le décide à retourner dans ses états, et, peu de temps après, le traité d'Etaples proclame de nouveau la liberté commerciale entre les deux pays. Cependant ces conventions entre souverains ne suffisent pas pour rétablir la sécurité sur nos côtes. On en a la preuve en 1495 : quand Charles VIII demande aux Rouennais de l'argent pour son expédition d'Italie, les conseillers de ville répondent : *il n'y a présentement si bon navire en Seine qui oze partir et aller en mer*. Néanmoins, on finit par lui accorder 15,000 livres au lieu des 30,000 qu'il demandait. Force fut au roi de France de partir avec très peu d'argent.

A peine a-t-il franchi les Alpes, il cherche à en emprunter; mais il ne trouve personne qui veuille se fier à sa parole royale et accepter la garantie des plus grands princes et seigneurs de son royaume. Enfin, les Vénitiens y consentent; ils demandent uniquement une lettre de change de J. Le Pelletier, marchand de Rouen.

C'est seulement en 1497 que Charles VIII s'occupe enfin de détruire tous les pirates dont la Manche était infestée depuis des siècles. Par le traité de Boulogne, les armateurs de France et d'Angleterre sont obligés à fournir, pour chacun de leurs navires, bonne et valable caution, en garantie de ce qu'ils s'engagent à observer fidèlement la paix, tant qu'elle existera entre les deux nations.

Néanmoins, il ressort des documents relatifs à tous ces temps que les marchands de Rouen ne se sont pas mal enrichis sous les règnes de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII. Ils allaient aux foires de Lyon, peut-être même à celles de l'Italie; ils étaient si bien connus dans l'Orient que, après la prise de Constantinople, quelques Grecs vinrent à Rouen demander des secours qui leur furent accordés.

Dès 1493, les marchands sont si nombreux à Rouen que l'E-

chiquier est obligé de les astreindre à ne plus s'assembler dans la cathédrale pour traiter de leurs affaires, et il est décidé que, des deniers communs de la ville, sera bâtie une maison pour les assemblées et négociations des marchands.

Cette même année, quand le Portugal, jaloux des découvertes de Christophe Colomb, se fait donner par le Pape tout ce que ses marins découvriraient à l'Est d'une ligne imaginaire tracée à 470 lieues à l'Ouest des Açores, pendant que l'Espagne se réserve tout ce qu'elle trouvera en cinglant vers l'Ouest de cette ligne (on ignorait alors la rotondité de la terre), les villes de Normandie, Rouen surtout, soutiennent le principe de la liberté des mers comme du commerce, et nos rois refusent de reconnaître ce partage inique dont l'absurdité devait être bientôt démontrée. Quand ils voient les Portugais et les Espagnols continuant de fermer leurs colonies à nos navires, ils déclarent que tout ce qui sera pris au-delà du tropique du Cancer, vers le Sud, sera considéré comme capturé *au-delà des amitiés*, en d'autres termes, ne pourra donner lieu à aucune demande d'indemnité, même de la part des puissances amies.

De là ces brigandages sur mer, ces atrocités dans les colonies qui, au XVIe siècle, entravent les relations commerciales en Europe. Le commerce devient une guerre continuelle entre les sujets, malgré les traités sans cesse renouvelés entre les rois dans le but de protéger réciproquement leurs marchands nationaux.

Les Espagnols, pour se venger des Français qui sans cesse capturent leurs galions au-delà de la ligne, établissent de lourds impôts sur les marchandises exportées d'Espagne par tout navire étranger. Cette mesure porte un coup sensible au commerce de Rouen; elle lui rend le trafic impossible avec une grande partie des ports de l'Europe.

Par représailles, en 1512, le roi Louis XII déclare que les marchands de chaque peuple seront traités dans le royaume de la même manière qu'il traitera chez lui les marchands français. Mais, tout occupé de la guerre d'Italie, il ne peut faire exécuter sa déclaration. Le 26 août 1567, elle est renouvelée sous Charles IX, sans plus de résultat. En 1572, nouvel et inutile examen de la question; en 1576, Rouen adresse encore ses plaintes à ce sujet aux Etats de Blois. Henri IV force l'Espagne

nombre de marchands de la ville pour envoyer prier le roi de retirer sa déclaration, et la mer est déclarée ouverte.

En 1541, un ambassadeur portugais arrive en France. Aussitôt les bourgeois de Rouen craignent qu'il n'ait pour mission d'obtenir le rétablissement de l'ordonnance royale. Les principaux d'entre eux, Jean de Quintanadoine, Barthélemi Laisselay, Guillaume et Pierre Du Mouchel, Jean de Claville, Pierre Cordier et Joseph Tasserye se réunissent et font encore supplier le roi de maintenir la suppression d'une mesure si préjudiciable au commerce de la ville.

Les Portugais méritaient-ils véritablement que François Ier mît des entraves au négoce de son royaume pour respecter le traité qu'il avait conclu avec leur gouvernement? Nous savons avec quelle jalousie ils regardaient les établissements créés sur les côtes de la Guinée par les marins de Dieppe et de Rouen; nous avons vu avec quel empressement ils profitèrent de ce que la guerre de cent ans d'abord, puis les luttes religieuses, empêchaient nos marchands d'envoyer des vaisseaux dans ces contrées, pour se préparer à les leur enlever. Quand, après un commencement de retour de l'ordre et de la paix, sous Henri III, les marins dieppois et rouennais voudront reprendre leurs expéditions maritimes au Petit-Dieppe et à la Côte-d'Or, ils trouveront les Portugais solidement établis au Castel de la Mine. Pour éviter tout conflit, ils iront trafiquer loin de ce lieu; mais cela ne suffira pas à la jalousie des nouveaux possesseurs de ces anciennes colonies normandes. En 1586, ils firent venir de Lisbonne deux gros vaisseaux de guerre, ils s'en servirent pour couler à fond, devant Akara, un grand navire de Dieppe nommé l'*Espérance*, et, comme cette barbarie n'avait pas réussi à décourager nos navigateurs, ils recommencèrent en 1591 leur sauvage exécution. Alors ces inutiles cruautés soulevèrent une si juste indignation que Henri III lui-même, bien qu'il s'occupât peu de protéger le commerce, délivra des *lettres de reprises* à des armateurs rouennais, entre autres à Jean Le Seigneur, écuyer et sieur de Maromme, à Le Fèvre, à Lubin, à Le Blanc.

Voilà le peuple pour lequel François Ier s'exposait à décourager le commerce de son royaume, au moment même où, les grandes découvertes maritimes étant venues changer les habitudes commerciales, ce commerce avait le plus besoin de liberté.

A l'intérieur, pendant les premières années de ce règne, la bonne administration établie par Louis XII produit encore d'heureux résultats. En 1518, le roi fait recueillir les avis et les réclamations des marchands dans les principales villes de France.

Voici les réponses des délégués de Rouen :

1° Sur la question de savoir s'il faut prohiber l'entrée des épiceries et des drogues par autres ports que ceux du pays, ils déclarent que les marchands ont plus d'intérêt et de profit à porter des marchandises en Portugal, dans les Flandres et autres lieux, puis à en rapporter des épiceries, qu'ils n'en trouveraient à cette prohibition. D'ailleurs, il leur serait impossible de faire le voyage de Calicut sans la permission du monarque portugais.

2° Faut-il défendre l'entrée des laines étrangères? — Le royaume ne produit pas la centième partie des laines employées pour fabriquer la draperie, surtout la draperie fine et les bonnets qu'on exporte ensuite dans beaucoup d'autres états.

La prohibition des laines étrangères tuerait cette industrie et ruinerait ainsi l'une des sources principales des revenus de la couronne.

3° La non-admission des draps étrangers pourrait amener de dangereuses représailles.

4° Doit-on n'autoriser que le commerce de troc, sans bourse délier; chasser les marchands étrangers, malgré leurs lettres de naturalité, à cause des abus qu'ils commettent, et refuser tous congés pour exporter? — Au lieu de chasser les marchands étrangers et de refuser tous congés pour l'exportation, il vaudrait mieux forcer ces marchands, surtout les Anglais, à remployer leurs deniers en achats de marchandises du royaume, ainsi que cela se fait en Angleterre. Mais, quant à autoriser seulement le commerce de troc, sans bourse délier, c'est chose impraticable ; il y a des marchandises qu'on ne peut se procurer sans argent, à moins de perdre beaucoup sur celles qu'on offrirait en échange.

Il résulte de ce document que, si le commerce rouennais et sans doute aussi celui du reste de la France commençait à sentir l'inconvénient de n'avoir pas de colonies, du moins il était encore assez prospère, surtout dans notre ville, puisqu'elle repoussait le système des prohibitions.

Un procès qui s'était élevé en 1530 montre que les fabri

cants et les teinturiers de draps étaient alors très nombreux à Rouen. Il s'agissait de savoir qui pouvait faire usage des eaux de Robec, ou les teinturiers de Darnétal qui teignaient en bleu, ou ceux de Rouen qui teignaient en garance. Darnétal finit par l'emporter, il accapare la rivière, et les drapiers de Rouen, ne pouvant se passer de *couleurs joyeuses* pour commercer avec Lyon, l'Espagne et le Portugal, sont forcés d'envoyer teindre leurs draps à Paris et à Meaux, au grand préjudice des teinturiers de la ville.

L'un de ces derniers, Nicolas Baudry, en 1530, prend la résolution de mettre un terme à cet abus. Il se fait apporter, par un nommé Alvaro de Parde, d'excellente garance; il s'en sert pour teindre cinq pièces de drap à Martainville. Darnétal réclame; l'affaire est portée devant les conseillers de notre ville; en attendant la solution du débat, les draps sont saisis. Mais, quand les membres de la municipalité rouennaise voient les belles nuances obtenues par Nicolas Baudry, ils n'osent pas le condamner; ils rejettent comme exagérées les prétentions des teinturiers en bleu et autorisent la teinture dite *en gachet*.

Nous parlions tout-à-l'heure des inconvénients qui résultaient du manque de colonies; une autre cause nuit plus encore au commerce et à l'industrie de Rouen et de la France entière, c'est l'insatiable fiscalité établie par François Ier et ses successeurs. La rivalité de ce prince avec Charles-Quint et les luttes qui en sont la suite absorbent la plus grande partie des finances du royaume; l'énorme rançon du roi, après la bataille de Pavie, achève de les ruiner; la cour n'en continue pas moins à se livrer aux prodigalités les plus inouïes. Il faut sans cesse de l'argent pour subvenir au luxe de François Ier et de sa mère, pour gorger les favoris, pour payer les maîtresses du roi, Mme de Châteaubriant, Mme d'Etampes, etc. Du reste, telle est l'histoire de la royauté sous tous les Valois. Aussi les impôts pleuvent de toutes parts. Quand les populations, à bout de ressources, réclament par la voie des remontrances, les taxes sont révoquées, mais elles reparaissent bientôt sous d'autres formes. Cela ne suffit pas encore, la royauté a recours à d'autres moyens : elle crée des offices nouveaux, sans s'inquiéter s'ils gênent odieusement les villes et le commerce. Ainsi, en 1544, elle établit à Rouen *des visiteurs de pruneaux*, nouvelle et bien inutile charge qui lui sert à battre monnaie. Naturellement, les

titulaires de ces sinécures, forcés de payer au gouvernement leurs charges fort cher, pressurent les populations afin de se rembourser d'abord, puis de tirer le plus de profit possible. Les Rouennais réclament, les offices de *visiteurs* sont supprimés; ils sont bientôt rétablis sous un nouveau nom.

Si nous passons aux impôts, nous ne trouvons pas moins d'abus. Par exemple, en 1548, Henri II demande à notre ville 85,000 livres pour sa part de la solde de 50,000 hommes. En vain l'on se cotise par paroisse, en vain l'on vend les immeubles et jusqu'aux approvisionnements de blé mis en réserve par la municipalité, il manque encore plus de 50,000 livres; et quand les conseillers envoient présenter très humblement au roi les doléances de la cité, il refuse d'accorder la moindre diminution; peu s'en faut même qu'il ne fasse emprisonner les conseillers et les échevins, parce que la ville ne peut pas payer l'impôt dont il l'a frappée. Il ne veut rien perdre malgré tout; il accable les draps de tarifs nouveaux, il attaque la franchise des foires, pour forcer la malheureuse ville à lui trouver de l'argent.

Toutes ces exigences, toutes ces misères ne découragent pas les Rouennais; elles leur inspirent l'idée d'une institution utile, celle de la juridiction consulaire. Jusqu'alors, en effet, le commerce avait été soumis soit aux lenteurs de l'ancien Echiquier, soit aux longues et dispendieuses décisions du tribunal qui lui avait succédé. Dès 1517, dans une requête au roi sur l'état commercial de notre cité, les conseillers de la municipalité rouennaise avaient demandé que les débats entre marchands, relativement au commerce, *fussent traités et décidés en la maison de ville, par les conseillers d'icelle, ainsi que les contestations en foires et comme l'on fait à Bruges, sans y laisser plaider advocats ne procureurs*. Pour tirer de l'argent des bourgeois, le roi se garde bien de repousser leur requête, mais il n'y donne aucune suite. Henri II, à peine arrivé au trône, le 9 janvier 1548, afin de se concilier les Rouennais, ordonne de consulter les marchands de la ville, pour savoir s'il leur semble plus avantageux d'avoir une *bourse, estrade ou change* [1]. On s'empresse de chercher un emplacement convenable; on fait dresser un plan qu'on envoie

[1] De là vient le nom de rue *de l'Estrade* donné pendant longtemps à la partie de notre rue *Nationale* allant de la rue des Charrettes au port.

sans retard au souverain. Mais celui-ci ne se presse pas ; il attend, pour se décider, que les étrangers aient cessé complétement de fréquenter notre port et que les habitants, épuisés d'or, d'argent, de ressources, soient sur le point d'être forcés d'abandonner la ville. En mars 1557 seulement, se voyant près de perdre les revenus qu'il tirait de la vieille capitale normande, le gouvernement lance un édit pour essayer de relever l'ancien renom du commerce rouennais et d'y ramener les étrangers; il accorde enfin cette *bourse*, ces *consuls* que les habitants demandaient en vain depuis quarante ans.

Mais alors se présente une autre difficulté; les conseillers de ville avaient espéré joindre la juridiction consulaire à leurs fonctions administratives ; quand ils voient qu'il s'agit de créer un tribunal spécial, ils s'opposent à l'enregistrement de l'édit, et ils résistent jusqu'au moment où Charles IX, par celui de Moulins, en 1565, réunit les justices particulières des villes à la justice royale.

L'établissement des consuls à Rouen amène l'apparition d'un remarquable traité de droit maritime, *le Guidon de la Mer*, entre les années 1563 et 1583, et la question des assurances maritimes reçoit ainsi sa solution. Elles existaient dans la Méditerranée depuis le XIe siècle et avaient été ensuite appliquées sur le littoral de l'Océan, mais verbalement, *en confiance*, selon l'expression du temps. Rouen en a dû emprunter l'usage aux Flandres avec lesquelles il était continuellement en relations commerciales, pendant les guerres du XVe siècle. A l'époque où nous sommes arrivés, le *Guidon de la Mer*, en établit exactement la définition et les règles : « Asseurance « est un contrat par lequel on promet une indemnité des « choses qui sont transportées d'un pays en autre, spéciale- « ment par la mer, et ce par le moyen du prix convenu entre « l'assuré qui fait ou fait faire le transport, et l'assureur qui « promet l'indemnité. Elle se fait et se dresse par contrat porté « par escrit, appelé vulgairement *police d'asseurance*. »

Les assurances maritimes étaient un immense avantage pour les expéditions par mer, puisque celles-ci ne se faisaient alors qu'à main armée, par suite des pirateries à cette époque. Dès 1584, les Etats en avaient parlé, sous Charles VIII ; mais, pour qu'elles devinssent une opération possible, il fallait que nos côtes fussent protégées contre les pirateries. En 1501,

Louis XII avait demandé aux Etats de Normandie une aide « pour dresser une flotte, pour la sûreté du royaume, et mes« mement pour le bien du pays de Normandie, » et le cardinal Georges d'Amboise Ier avait engagé nos conseillers de ville à en activer la levée. En 1508, fut construit dans notre clos aux Galées, aux frais de la cité, un navire, au moins, destiné à cette flotte. Il est probable qu'il prit part au combat engagé contre les Anglais auprès de Saint-Mahé, en 1513. Dans l'année 1517, François Ier rétablit les milices gardes-côtes. En 1544, il réunit à l'embouchure de la Seine une armée navale et vient la visiter. Elle comprenait cent cinquante gros vaisseaux ronds, des galères, des *Flouins*, construits pour la plupart en Normandie. Le 6 juillet 1545, elle part du Havre, de Leure, de Honfleur, d'Harfleur, de Dieppe, et le roi l'inspecte avec toute sa cour, du haut de la pointe des Phares, au moment où elle met à la voile pour aller combattre les Anglais.

Mais la piraterie et les hostilités navales, qui animent les ports de mer, ne pouvaient que faire déchoir notre ville dont l'unique ressource était le commerce. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les fondations du Havre avaient été jetées en 1517, et depuis il était arrivé promptement à un assez haut degré de puissance. En 1557, la misère est si grande à Rouen que les échevins décident de faire travailler aux remparts les pauvres valides, au nombre de neuf à dix mille, *pour éviter à plus grand péril*. Vainement le roi, malgré les réclamations de ses chers habitants de la ville *Françoise*, ordonne que les épiceries, drogueries et aluns entrant en France par l'océan seront débarqués à notre port; cette mesure ne peut arrêter la décadence du commerce rouennais. Bientôt la guerre civile se mêle à la guerre étrangère pour consommer sa ruine. En 1562, Rouen reste six mois sous la domination des protestants, puis il est repris par Charles IX. On sait les calamités qui accablèrent alors la malheureuse cité. A la faveur des troubles religieux, les Anglais s'établissent au Havre et n'en sont chassés qu'en 1564, après un siége opiniâtre. En 1563, la paix d'Amboise et le traité entre Charles IX et la reine d'Angleterre Elisabeth raniment un peu les affaires, mais la ville a plutôt l'aspect d'une place de guerre que d'une cité industrielle et commerciale. En 1572, on arme quatre cents des principaux marchands et bourgeois pour les mettre à la disposition du gouverneur Carouge, afin de veiller à la sécurité de la

population; on visite minutieusement tous les navires arrivant au port, de peur qu'ils n'apportent des armes et des munitions de guerre; les pirates sont plus nombreux et plus audacieux que jamais. Le commerce était-il possible dans de pareilles conjonctures ? En 1582, la ville est tellement exaspérée de toutes les fautes de la royauté qu'elle refuse des subsides à Henri III pour armer 50,000 hommes ; elle répond que, depuis huit ans, elle lui a fourni plus de 1,300,000 livres, et plus de 230,000 depuis un an et demi; elle est disposée à se révolter contre ce gouvernement inepte et avide; l'indignation la jette dans le parti de la Ligue. Après le siége soutenu contre Henri IV, du 11 novembre 1591 au 20 avril 1592, la détresse est telle que la municipalité est obligée de vendre encore du blé de la réserve pour payer ses rentes au fur et à mesure des échéances. Quelques marchands de la Bretagne, de la Guyenne, de la Flandre, de la Hollande et de l'Ecosse fréquentent seuls le port; encore ont-ils soin de n'y apporter que des denrées de première nécessité: du vin, du blé, du beurre, du poisson sec et salé. Enfin, en 1594, Rouen se soumet à Henri IV; mais, après tant de désordres, le gouvernement est trop faible pour réparer promptement tous les maux. Des années nombreuses s'écoulent avant qu'on puisse voir la sécurité renaître et l'agriculture recouvrer quelque force. Il faut songer d'abord à éviter la famine, on défend l'exportation des grains. Pour essayer de rendre confiance à la navigation, Henri IV pose, de concert avec Jacques Ier, roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, en 1606, des règles destinées à résoudre toutes les contestations qui pourraient s'élever entre marchands français et anglais. Deux bourgeois notables, sous le titre de *conservateurs du commerce*, étaient chargés de juger toutes ces questions; en cas de partage, ils devaient s'adjoindre un Anglais, comme troisième membre. En 1610, le coup de couteau de Ravaillac anéantit tout espoir de retour à la prospérité. La régente, Marie de Médicis, ne sait pas persévérer dans les sages mesures adoptées par le feu roi; il faudra la main ferme de Richelieu. ou, mieux encore, le génie de Colbert pour relever l'industrie et le commerce dans Rouen comme dans le reste de la France.

Pour ce qui concerne plus spécialement le commerce maritime de Rouen, depuis la mort de Charles VIII jusqu'à la fin du

XVI[e] siècle, voici les seuls renseignements certains que M. de Fréville ait pu recueillir.

Dès son avénement au trône, en 1498, Louis XII, après avoir ratifié le traité de commerce conclu par Charles VIII avec l'Angleterre, signe la paix, cette même année, avec les rois de Castille et de Portugal. En 1500, il profite de l'intervention du souverain d'Ecosse, Jacques IV, pour faire alliance avec le Danemarck. Rouen peut donc renouer alors ses anciennes relations maritimes avec ce pays ; le seul danger qu'il ait à craindre, ce sont ces vexations particulières auxquelles malheureusement il est accoutumé depuis longtemps. Ainsi, en 1501, l'archiduc gouverneur des Pays-Bas veut obliger nos marchands à venir *étaper* à l'Ecluse ou à Bruges, et à renoncer à Anvers, à Nieuport, à Ostende, à Dunkerque, etc. L'étape, reste de la législation commerciale du moyen-âge, était un privilége que le souverain accordait à une ville de faire exclusivement tel commerce déterminé. Les conseillers de notre municipalité pressent vivement le roi de ne pas reconnaître ce prétendu droit, véritable négation de la liberté commerciale.

Nous avons vu les hostilités amenées avec les Espagnols et les Portugais par les découvertes maritimes qui, commencées à la fin du XV[e] siècle, continuèrent au XVI[e]. Nous avons dit également combien le commerce français se trouvait gêné par l'absence de colonies nationales. Le successeur de Louis XII est le premier de nos rois qui ait eu le mérite de songer à encourager les explorations d'outre-mer. En 1524, le florentin J. Verrazani prend possession, au nom de la France, de l'ancien *Vinland* des Scandinaves et le nomme *Terre-Neuve*. Il y ajoute la petite presqu'île située au sud du golfe Saint-Laurent; c'est l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse. La découverte d'Anticosti et l'exploration de la partie inférieure du Saint-Laurent, en 1534, par un navigateur de Saint-Malo, Jacques Cartier, donne l'idée de créer une colonie dans ces parages, sous le nom de *Nouvelle-France*. François de la Roque, sieur de Roberval, y est envoyé, sous le titre de vice-roi, avec cinq navires commandés par Cartier. Il y élève un fort, puis périt dans un naufrage, en 1549. Alors tous les projets de colonisation dans cette région sont abandonnés; on ignore même où est mort Jacques Cartier. Tout ce que l'on sait depuis cette époque jusqu'en 1602, c'est qu'un autre navigateur normand, Chédotel, est allé, dans cet intervalle, explorer les

côtes de la *Nouvelle-France*. Mais, en 1602, les explorations sont reprises. Henri IV envoie dans la *Nouvelle-France*, nommée depuis *Canada*, le gouverneur de Dieppe Aymar de Chastes, avec le titre de vice-roi; ce seigneur ne tarde pas à mourir. Heureusement il avait pris pour lieutenant le célèbre Champlain qui, au port de Sainte-Croix fondé en 1540 par Jacques Cartier, ajoute Québec, en 1608. Dès lors, tout le Bas-Canada reçoit des colons français. Cet établissement ne tarde pas à prospérer; il est pour les Rouennais une source nouvelle de richesses. Dès 1603, ils avaient formé une compagnie pour exploiter le commerce de cette contrée. Plus heureuse que les colonies normandes de la côte de Guinée, celle du Canada eut un siècle et demi d'existence. En 1759, les Anglais l'ont envahie; en 1763, par le traité de Paris, Louis XV la leur a cédée.

Pour terminer, il nous reste à voir les importations, exportations et transits de Rouen au XVIe siècle. Nous ne pouvons répéter ici les indications déjà fournies au chapitre XXV, 1re partie, p. 267, sur le même sujet, pendant les XIVe et XVe siècles. Au XVIe, le commerce et l'industrie se ressentent de l'influence des découvertes maritimes alors opérées; nous allons la constater en indiquant, autant que possible, la date de la première arrivée dans notre ville des denrées coloniales.

Importations.

1° Epiceries. — Sucres, conserves et marmelines, venant par le Portugal, 1542; — panelle ou sucre particulier aux Antilles, sucre en casse et en fistulle, 1567; — sucre de Grand Canarie, 1570; — clou de girofle, venant par le Portugal, 1573; — canelle, venant de Bretagne, 1572; — muscade, 1600.

2° Cuirs. — Cuirs du Pérou, 1572.

3° Fourrures. — Cette industrie n'existe plus en France au XVIe siècle.

4° Etoffes et matières premières. — *Cotton* venant par le Portugal, 1542; — idem, venant par l'Angleterre, 1543; — *cotton* blanc et draps de *cotton* d'Angleterre, 1570-1571.

5° Teintures. — Bois de Brésil, cossenille (cochenille), bois de *futot* (jaune), datent également de cette époque; — sang de dragon, venant par la Bretagne, 1572; — *boises* de campêche, 1600.

6° Résines, gomme d'Arabie, venant par Morlaix, 1572.

7° Marchandises diverses. — *Morfil* ou ivoire brut, date aussi de cette époque.

Exportations.

Blés, 1506; — draps, 1530; — papier, cartes et tarots, 1582; — toiles, 1584.

Transits.

Boissons. — Vin de Madère, 1532.

Epiceries. — Sucres et confitures, 1541 ; sucre fin, 1570.

Teintures. — Bois de Brésil, 1541 et 1570.

Cuirs. — Grands cuirs des Indes, 1572.

Pays étrangers et villes étrangères en relations commerciales avec Rouen :

Flandre. — Anvers, Lille, Rouyes (?), Quiévrain, Bruges.

Hollande et Frise. — Amsterdam, Groningue.

Norwège et Moscovie. — Les premières relations datent de ce siècle.

Finlande. — La *Narve* (Narva), 1573.

Angleterre. — Londres, Southampton, Hull, Exeter, Poole, Newcastle, comme aux deux siècles précédents; mais en plus, au XVIe, Plaimeine (Plymouth), Lime ou Lines (Lime-Regis), Carmanon (Caermarten), Ouesmue (Weymouth), Melcom, ou Milxthon, ou Milton-Regis (Melcomb-Regis), Arundel, Narrouys (Norwick), Tiverton, Totenay (Totness), Serre (?), Blanfort (?), Germaie (?), Cangeste (?), Baudemen (?).

Ecosse. — Petit-Lict (?).

Irlande et île Guernesey.

Espagne. — Saint-Sébastien, Bilbao.

Portugal. — Lisbonne, Vienne (Viana d'Entre Douro-et-Minho).

Italie. — Lucques.

Les îles Canaries et les Açores.

Afrique. — Côte de Barbarie, Cap-Vert.

Amérique. — Rio-Janeiro, Terre-Neuve, le Pérou.

Bourgeois de Rouen négociant outre mer, au XVIe siècle :

J. de Quintanadoine (1530); Nicolas de la Chesnaye, Jean Le Gras, Pierre Moisi, Gilles le Froissis, Jean de Guigner, Richard Fessart (1531); Barthélemi Laisselay, Guillaume et

Pierre Du Mouchel, Jean de Claville, Pierre Cordier, Joseph Tasserye (1541) ; Raullin Hallé, Jean de Vimont, S[r] de Beaumont (1565) ; Guillaume et Jean Sanguyn ou Souyn, Olivier de Rieux ou Drieux, Richard Grisel, Eustache Trenache, Fernande de Quintanadoynes, S[r] de Brétigny, Barthélemi Hallé, Antoine Touque, Robert le Bourg, Pierre Lacherey, Nicolas de Bauquemare, Christophe Ludom (1573) ; Bonaventure et Pierre Morel, Henri de Beaulieu (1600).

CHAPITRE XII[1].

LOUIS XIII (1610-1643). — DÉSORDRES DE LA NOBLESSE PENDANT LA MINORITÉ DU ROI. — DÉSORDRES AU PARLEMENT. — ÉPICES ET VACATIONS. — SCÈNE SCANDALEUSE A LA PORTE SAINT-HILAIRE. — INTRIGUES DE CONDÉ. — CONCINI. — LOUIS XIII A ROUEN. — SCÈNE SCANDALEUSE A LA CATHÉDRALE. — LA PESTE. — GUERRE DES MÉCONTENTS. — LONGUEVILLE GOUVERNEUR DE NORMANDIE. — SES INTRIGUES. — ENTRÉE SOLENNELLE DU ROI A ROUEN. — RETOUR DE LONGUEVILLE. — LA PAULETTE. — ENCORE LA PESTE. — EMPIÉTEMENTS DES CALVINISTES. — PRISE DE LA ROCHELLE. — LA NORMANDIE INONDÉE DE COUVENTS. — LES JÉSUITES. — LEUR ARROGANCE. — TRISTE ÉTAT DE LA NORMANDIE.

Il y eut grand émoi à Rouen, dans la nuit du 14 au 15 mai 1610. On entendait un bruit inaccoutumé de voitures, de chevaux, de gens frappant vivement aux portes de certaines maisons ; le guet et les patrouilles passaient et repassaient incessamment dans les rues, échangeant avec soin le mot d'ordre. Villars et Sigogne, revenant de Paris, traversaient la ville en toute hâte pour se rendre l'un à son gouvernement du Havre, l'autre à celui de Dieppe, et ils laissaient au passage cette funèbre nouvelle : *le roi est mort, il a été tué hier dans son carrosse.* Le Parlement s'assemblait à la hâte, convoquait le clergé, le ministre protestant du Feugueray, les anciens du prèche de Quevilly, et recommandait à tous la plus grande

[1] M. Floquet, *ibidem*, quatrième vol., p. 277 à 460, *passim*.

modération. En même temps, il faisait mettre en lieu sûr l'argent des diverses recettes ; il chargeait quelques-uns de ses membres d'aller aux portes de la ville, avec des gardes et des *enquêteurs*, et de veiller à ce que nul ne pût entrer sans un examen sévère ; il défendait aux maîtres de poste de donner des chevaux sans son autorisation, il faisait conduire hors des murs les vagabonds et les gens sans aveu. Jusqu'au dernier moment, on voulait croire que le roi avait été seulement blessé, comme cela était arrivé plus d'une fois déjà. Lorsqu'enfin il fallut se rendre à l'évidence, tous les pouvoirs, toutes les compagnies de la ville imposèrent silence à leurs ressentiments en présence du danger commun. Le premier président Faucon de Ris arrive promptement de Paris avec le gouverneur, maréchal de Fervaques, et, après un service en l'honneur du feu roi, on s'empresse de reconnaître le nouveau monarque.

Le 18 mai, la multitude l'acclame au Palais, d'abord à la sortie du maréchal, puis à l'apparition des six présidents et de toute la compagnie dans la grand'chambre. Il en est de même à l'Hôtel-de-Ville, quatre jours plus tard.

Mais, partout et de tout temps, les grands ont voulu profiter des troubles et des minorités pour satisfaire leurs projets ambitieux ou leur cupidité, au détriment du pays comme de l'Etat ; or, Louis XIII, âgé de neuf ans seulement, arrivait au pouvoir sous la tutelle de sa mère, Marie de Médicis. A Paris, la régente est amenée à distribuer aux grands seigneurs les trésors amassés par Henri IV, et l'on a le regret de voir Sully lui-même prendre part à cette curée et accepter un don de 300,000 francs. En Normandie, parmi les nobles, plusieurs se soulèvent, attaquent les châteaux de leurs voisins, se fortifient dans les tours. Saint Denis de Mailloc, avec lequel nous avons déjà fait triste connaissance, envahit Conches et son château, il s'en fait gouverneur de sa seule autorité ; beaucoup d'autres gentilshommes prennent les armes et se révoltent comme lui. Ils avaient des affidés dans Rouen, un mouvement y était à craindre ; le Parlement fait aussitôt défense « à toutes personnes, de « quelque qualité et condition qu'elles soient, d'enlever de la « ville aulcunes poudres à canon, balles, boulets, armes, bis- « cuits, et autres munitions de guerre et matériaux qui peuvent « y servir, sans le congé et permission du gouverneur ; de « s'assembler en armes, d'entrer en aulcunes places fortes, ny

D'ailleurs la lutte renaît partout ; on commence à voir se répandre ces pamphlets et ces libelles qui, plus tard, inonderont la France au temps de la Fronde. Le Parlement lui-même n'est pas exempt de désordres ; le secret des délibérations, l'impartialité si nécessaire à la justice, sont de nouveau violés de la façon la plus scandaleuse et les liens de la discipline complétement relâchés ; les jeunes conseillers excitent la risée du peuple par leur tenue inconvenante. Le mal arrive à ce point que, aux Etats généraux de 1614, les délégués de l'Hôtel-de-Ville demandent le retour aux anciennes ordonnances, l'impossibilité pour qui que ce soit d'être reçu conseiller avant l'âge de trente ans, président avant celui de quarante, et sans une enquête préalable sur les capacités et la moralité de chacun. En même temps, ils réclament contre la vénalité des charges, contre la *Paulette* ainsi nommée parce qu'elle avait été inspirée au roi Henri, en 1604, par le traitant Paulet. Elle consistait dans un droit annuel du 60e de la valeur présumée ou reconnue des offices de judicature et de finance ; elle conférait aux magistrats des cours souveraines et aux officiers royaux de tous grades l'autorisation de transmettre leur charges à leurs descendants ou ayant droit ; en un mot, elle créait l'hérédité avec tous ses abus, pour les fonctions civiles et judiciaires.

Une autre cause contribuait à déconsidérer le Parlement, c'étaient les *épices*. On appelait ainsi, dans l'origine, des présents en sucreries et fruits confits, choses alors fort recherchées dans les repas, que les juges acceptaient volontiers des plaideurs. Plus tard, ces dons furent convertis en une somme d'argent que, pour chaque affaire, le président taxait lui-même sur l'arrêt ; elle venait s'ajouter à celle que le plaideur devait payer à la cour, sous le titre de *vacation*, surtout dans les affaires où il y avait des rapports à rédiger. C'était un double abus qui prêtait matière à la calomnie et augmentait considérablement les frais de procédure. Les épices, notamment, s'élevaient parfois à des sommes fort importantes, et nous les retrouvons jusque sous Louis XVI ; la Révolution seule saura les faire disparaître par les lois du 4 août 1789 et du 24 août 1790. Sous Louis XIII, elles étaient devenues une véritable calamité ; on en était arrivé à décerner des *exécutoires*, pour mieux contraindre les parties à les payer.

Enfin, le Parlement était en grave mésintelligence avec la

Cour des Comptes et il en résulta une scène déplorable, en 1616, lors de l'arrivée à Rouen de l'archevêque François de Harlay, successeur du cardinal de Joyeuse. Toutes les compagnies devant aller à sa rencontre à la porte Saint-Hilaire, le Parlement, pour clore les harangues selon l'usage, s'était réservé toute la voûte de cette porte, et le duc de Montbazon, gouverneur de la province, avait promis de la lui conserver exclusivement. Mais le duc, ayant eu auparavant une altercation avec le tribunal, laisse les membres de la Cour des Comptes s'établir sous une partie de la voûte. Les deux présidents et les dix-huit conseillers députés par le Parlement s'avancent, avec les deux avocats-généraux et le greffier en chef civil et précédés de six huissiers, pour prendre leurs places; les maîtres des Comptes les menacent avec des épées nues qu'ils avaient apportées cachées sous leurs robes; ils sont soutenus par des capitaines et des bourgeois armés qu'ils avaient amenés à dessein. Les arquebusiers de l'escorte du Parlement s'avancent à leur tour; une lutte s'engage; des arquebusiers sont désarmés, des huissiers maltraités, les présidents et conseillers courent grand risque d'être renversés de leurs mules; le peuple s'en mêle de part et d'autre et la mêlée devient affreuse. Enfin, le lieutenant général du bailliage survient, il fait retirer les maîtres des Comptes; mais le duc de Montbazon arrive ensuite et les réintègre sous la voûte. Pour éviter de nouvelles scènes, le Parlement s'en va; Montbazon est forcé d'aller le trouver aux Célestins et de le prier de revenir; les maîtres des Comptes abandonnent à leur tour la place et le cortége. Il était temps que l'échauffourée se terminât; l'archevêque arrivait et bientôt après entrait dans la ville entouré du Parlement. Mais la querelle n'avait pas pris fin pour cela. Les deux compagnies rivales verbalisaient l'une contre l'autre et s'attaquaient en procès; la ville entière était émue, la population s'était partagée en deux camps, et l'archevêque eut de la peine à rétablir le bon accord. Trente-sept ans plus tard, en 1653, aux funérailles de ce même prélat, on verra encore une mêlée entre la Chambre des Comptes et les avocats au Parlement; plusieurs personnes y seront blessées, et il s'écoulera six semaines avant que le duc de Longueville puisse apaiser le différend.

Le coup de poignard de Ravaillac avait un instant rapproché les partis, en 1610, dans le premier moment de stupeur et dans

l'appréhension d'un péril commun. Malheureusement pour le pays, l'égoïsme, l'orgueil et l'ambition des grands ne le laissent pas longtemps tranquille. C'est Condé, le père du vainqueur de Rocroy et de Lens, qui va le premier renouveler les troubles. Dès janvier 1614, il quitte la cour, se retire à Mézières, et adresse aux Parlements un long factum pour les amener à épouser sa cause et à se déclarer contre le gouvernement. A Paris, à Toulouse, on ne daigne pas ouvrir ses lettres. A Rouen, le Parlement fait plus encore, il renvoie au roi et à la reine-mère celle qu'il a reçue, et toutes les compagnies sont d'accord pour maintenir la ville dans l'obéissance et la fidélité. Un conseil est formé dans ce but et composé des présidents et des chefs de tous les corps de la cité. Or, Condé avait à Rouen et dans toute la Normandie des émissaires actifs et remuants; la ville n'avait pas alors de gouverneur, la garde bourgeoise attendait qu'on lui nommât des capitaines, et l'on n'osait en choisir *de peur d'apporter de l'estonnement à toute la province*. On veillait, on examinait tous les entrants et les sortants, on forçait les bourgeois à fournir des gardes nombreuses et bien armées. Malgré tant de précautions, des affidés du prince rebelle s'introduisaient dans la ville. On voyait des nobles fortifier leurs châteaux, armer de force leurs vassaux et les passants; des bandes parcouraient la province pour la soulever et la dévaster.

Cette année-là, le Parlement renonce à ses vacances ; de concert avec l'Hôtel-de-Ville et le chevalier des ordres Montigny envoyé par la reine-mère pour mettre la ville en état de défense, il surprend un complot ayant pour but de s'emparer de la place et le fait échouer.

En 1615, les menées de Condé ne cessant pas d'inquiéter la Normandie tout entière, on se décide à donner des capitaines à la milice bourgeoise; le Parlement élit quatre candidats et le gouverneur Montbazon choisit deux capitaines parmi ces élus.

Aux tentatives de Condé succèdent celles du maréchal d'Ancre, l'aventurier Concini, arrivé par la faveur à une toute-puissance insolente. En effet, en 1612, Marie de Médicis s'était fait nommer par son fils mineur *gouvernante et lieutenante générale pour le roy en Normandie*. En 1616, elle cède son gouvernement à cet Italien devenu beaucoup trop influent auprès d'elle ainsi que

sa femme Eléonore Galigaï, d'abord simple femme de chambre, puis conseillère intime de la reine-mère. Concini, logé à l'hôtel des anciens moines du Bec (rue du même nom), est chaque jour assailli de solliciteurs qu'il accueille à bras ouverts et reconduit jusqu'à la rue, leur faisant de grandes promesses. A force de répéter à tous : *Aimez-moi, monsour, et je vous ferai favour*, il arrive à se persuader de son omnipotence dans la province. Tout prêt à enrôler des troupes, à lever, s'il le faut, la bannière contre le roi, il pense que Rouen sera pour sa fortune une excellente place de sûreté. Dans son ignorance, il croit le rendre inexpugnable en relevant ce fort Sainte-Catherine que Henri IV avait abattu, à la prière des habitants, parce que cette forteresse était plutôt pour eux un danger qu'un moyen de défense. En même temps, il prétend donner au Vieux-Palais un gouverneur de son choix. Empêché par le Parlement, il veut, au moins, fortifier Pont-de-l'Arche et surtout Quillebœuf dont il a acheté le gouvernement avec l'argent reçu de Marie de Médicis et celui qu'il a volé au gouvernement. Il entreprend pour cette dernière place d'énormes travaux ; il y emploie une foule considérable de personnes. Maître de Quillebœuf et de Pont-de-l'Arche, dominant ainsi le cours de la Seine en aval et en amont, il espère être assez puissant pour réduire à la soumission Rouen, cette ville orgueilleuse dont le Parlement a osé lui résister, et même dominer Paris. Dans le même but, il veut faire établir à Rouen un maître des requêtes, intendant de la justice, afin de pouvoir taxer à son gré les habitants de la province en dépit du Parlement ; il se fait accorder par le jeune roi un don excessif sur les bois de Normandie. Mais il échoue encore une fois ; la Chambre des Comptes s'élève contre les prétentions de l'avide courtisan et le Parlement de Rouen ne consent pas à enregistrer les lettres patentes relatives au don sur les bois. Aussi, furieux contre cette cité, il l'abandonne, remplit Caen, Honfleur, Pont-de-l'Arche de soldats mercenaires, essaie de tous les moyens pour s'emparer du Havre, sinon par force, au moins par finesse ou par argent, et se retire tantôt à Pont-Audemer, tantôt à Quillebœuf, tant il a Rouen en horreur. En 1617, peut-être commence-t-il à désespérer de réussir en ses desseins ? Ce qu'il y a de certain, c'est que, le 21 avril, on lisait à l'audience du Parlement de Rouen des lettres-royales datées du 25 juin précédent et nommant le marquis d'Ancre, fils

du maréchal et encore enfant, lieutenant général au gouvernement de Normandie, en survivance de son père. Le Parlement en diffère la transcription ; le 24, l'aventurier maréchal est tué, à sa sortie du Louvre, par Vitry, capitaine des gardes du roi. De Luynes avait obtenu du souverain, toujours indécis, un ordre d'arrestation contre lui, et le capitaine, le voyant tirer son épée, le tua d'un coup de pistolet tiré à bout portant. Peu de temps après, le roi envoie démolir ces fortifications de Quillebœuf, qui, à toute époque, avaient tant inquiété les Rouennais, et la garnison préposée par Concini à la défense du Pont-de-l'Arche est forcée de se soumettre.

Le 24 novembre 1617, Louis XIII vient ouvrir à Rouen une assemblée des notables de la province. On passe d'abord un temps considérable à régler de futiles questions de rang et de préséance. Puis le roi, fatigué d'un si long séjour loin de sa capitale, tombe malade ; les ministres décident alors que le Conseil sera chargé de délibérer à Paris, et l'Assemblée se sépare, le 26 décembre, sans avoir pris aucune décision importante, notamment sans avoir reçu nulle réponse aux réclamations présentées par les députés de l'Hôtel-de-Ville dans les Etats généraux de 1614 relativement à la fixation del'âge pour l'entrée en fonction des conseillers et présidents au Parlement de Normandie.

L'année suivante, il est question de reconstruire le pont de pierre en partie détruit par les eaux, et, le 9 juin, le chapitre envoie des députés à une réunion convoquée à l'Hôtel-de-Ville pour délibérer à ce sujet. En 1619, le roi permet enfin aux Rouennais d'établir un pont de bois sur la rivière, *en attendant la construction d'un pont de pierre neuf au lieu du vieil*, et il autorise les échevins à démolir la Barbacane pour en utiliser les matériaux, à charge pour la ville de payer à M. de Lanquetot, capitaine de cette forteresse, à titre de dédommagement, une somme de 6,000 livres. Mais la municipalité ne se décide pas encore à entreprendre cette construction ; elle se borne à remplacer par une charpente en bois la partie détruite du vieux pont de pierre et se contente de cette réparation jusqu'en 1659, époque où fut commencé l'établissement du pont de bois.

Le 29 mars 1619 se passe à la cathédrale une de ces scènes déplorables qui suffisent à peindre les mœurs du temps. C'était la veille du Vendredi-Saint ; un prédicateur célèbre devant pré-

cher le lendemain, les plus riches personnes de la ville envoyèrent leurs valets, dès sept heures du soir, pour passer la nuit dans l'église et leur retenir les meilleures places. Ces laquais se réunissent sur le parvis, en attendant l'ouverture des portes; un amas de curieux et de désœuvrés se joint à eux. Les gardiens de l'église font d'abord bonne contenance devant ce rassemblement qui grossit sans cesse; ils refusent de laisser entrer avant cinq heures du matin; mais la foule insiste avec tant d'arrogance que, pris de frayeur, ils renforcent les portes en dedans au moyen de grosses poutres placées en arcs-boutants. Les mutins n'en deviennent que plus acharnés. Le promoteur se rend au milieu d'eux pour essayer vainement de les calmer; alors commence un véritable siége de la cathédrale. Les uns vont au Vieux-Marché chercher des brouettes pour s'en servir en guise de béliers et battre les clôtures de l'église; d'autres arrachent les traverses en fer qui maintiennent les barrières et s'en arment pour enfoncer une des portes. Aussitôt la foule se précipite; le temple saint retentit de blasphèmes, de menaces de mort contre les officiers et les serviteurs du chapitre qui sont réduits à se cacher. Enivrés de leurs succès, les émeutiers passent dans l'église *le reste de la nuit avec telle dissolution, profanation et abomination*, disent les registres capitulaires, *que ses déportements valent mieux être tus que racontés*[1].

Cependant la peste exerce dans la ville les plus terribles ravages; des prêtres sont désignés pour aller consoler et administrer les malades; plusieurs d'entre eux succombent dans l'exercice de ce pieux ministère; mais, tandis que l'archevêque et les curés de la ville se cotisent pour subvenir aux besoins de ces hommes dévoués, le chapitre refuse d'y contribuer, donnant pour excuse *qu'il n'est pas tenu d'administrer les sacrements.*

Nous sommes arrivés à une ère nouvelle de discordes civiles, à cette *guerre des mécontents* provoquée par la rivalité des grands seigneurs qui tous prétendaient à l'honneur de diriger les affaires du pays. Cédant aux suggestions d'Armand Du Plessis, évêque de Luçon, si célèbre bientôt sous le nom de cardinal de Richelieu et récemment entré dans les conseils du roi, la reine-mère s'était retirée à Angers d'où elle soulevait contre

[1] M. Fallue, *ibidem*, IVe vol., p. 49.

son fils une partie de l'ambitieuse noblesse. Condé, avec un certain nombre des plus hauts personnages, était alors fidèle à la royauté.

En août 1619, le duc de Longueville est nommé gouverneur de la Normandie. C'était un prince d'un caractère faible et d'un esprit borné. Trois ans auparavant, chargé du gouvernement de la Picardie, il avait inutilement essayé d'appuyer Condé contre la cour, puis il avait enrôlé des troupes qui avaient fait beaucoup de mal au pays de Caux, au Vexin et dans les lieux environnants. Depuis, il avait adopté le parti de la reine-mère contre le roi, et c'est en récompense de son adhésion qu'il reçut d'elle, à titre de lieutenant général, la délégation au gouvernement de notre province. Alençon, Caen, presque toute la Basse-Normandie tenaient pour Marie de Médicis; Dieppe était entièrement dévoué au nouveau gouverneur de la province. A Rouen, Longueville avait gagné Bauquemare du Mesnil, commandant du Vieux-Palais, Le Roux de Saint-Aubin, lieutenant général du bailliage, et le père de cet officier, le baron Le Roux de Bourgtheroulde, président à mortier au Parlement. Dès lors, comme le maréchal d'Ancre, il croit pouvoir se rendre maître souverain dans toute la Normandie.

Mais, quand il veut lever des hommes, comme en Picardie, et faire fortifier les châteaux voisins, il se trouve empêché par les arrêts du Parlement. Alors, il imagine un moyen détourné pour déjouer la résistance de la Cour de Rouen, il appelle dans cette ville sa femme, Louise de Bourbon-Soissons. A cette jeune et belle princesse, mariée depuis peu de temps, il était naturel de ménager une entrée pompeuse. Le duc avait donc profité de cette occasion pour faire venir à Rouen, tout armés et équipés, des gentilshommes convoqués de tous les coins de la province; il espérait bien, avec leur concours, se rendre maître de la ville. De son côté, le Parlement faisait soigneusement inscrire aux portes les noms de tous ces seigneurs empressés, il soumettait tous leurs mouvements à la surveillance la plus rigoureuse. Le 2 juillet 1620, la duchesse fait son entrée au milieu d'une foule énorme de gentilshommes et de gens d'armes parés aux couleurs bleu, blanc et vert des Longueville; mais le duc, incapable de prendre une résolution et d'ailleurs attentivement épié lui-même, n'ose pas donner le signal de la rébellion. Ce jour-là précisément était un vendredi; une pluie abondante, des éclairs,

le tonnerre, avaient interrompu la fête ; le peuple crut y voir un mauvais présage ; c'était donc une occasion manquée. Cependant le roi est informé de toutes ces menées ; il ordonne à Bauquemare, aux deux Bourgtheroulde, à Longueville lui-même de venir à Paris expliquer leur conduite. Ceux-ci se gardent bien d'obéir, ils se contentent de se répandre en récriminations contre des ennemis acharnés, disent-ils, à leur perte ; le président du Bourgtheroulde en remplit le Parlement, Longueville en fait retentir la ville. La population commençait à s'émouvoir quand le bruit se répand que le roi va venir à Rouen pour faire cesser toutes ces conspirations. Longueville aurait bien voulu lui en faire fermer les portes ; mais la physionomie grave et sévère du premier président Faucon de Ris et l'attitude du Parlement tout entier le forcent à renoncer au dessein de soulever les habitants. Dans une assemblée des principaux membres de la cité convoquée par lui au manoir abbatial de Saint-Ouen où il logeait, il vient balbutier quelques vaines protestations de dévoûment au roi et se plaindre encore des calomnies dirigées contre ses intentions. Le Parlement, peu dupe de ce stratagème, lui demande l'éloignement des gentilshommes armés qui remplissaient la ville, l'engage à se préparer à courir au-devant du roi, et menace de procéder contre tous ces enrôlements de gens de guerre qui se faisaient jusque dans Rouen. Tout décontenancé, le duc sort alors brusquement du Palais ; il comprend que ses complots sont connus et déjoués. En effet, on voulait s'emparer de la ville le 9 juillet, avec l'aide de toute cette noblesse dont elle était pleine, et l'un des gentilshommes, le sieur de Rouville, ne proposait rien moins que de faire arrêter le président Faucon de Ris dont la vigilance contrariait si fort, et de faire pointer par Bauquemare, sur la cité, les canons du Vieux-Palais.

Au milieu des perplexités et des hésitations de Longueville, on apprend tout-à-coup l'arrivée à Saint-Ouen des fourriers du roi, chargés de lui préparer ses logements, et celle très prochaine du souverain. En effet, le duc de Luynes, devenu le favori de Louis XIII pour avoir si bien su lui élever des oiseaux et promu coup sur coup pair de France, grand fauconnier, garde des sceaux, connétable, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de l'Ile de France, de Picardie et bientôt de Normandie, enfin élevé au poste de premier ministre, s'était effrayé de voir la

reine-mère retirée à Angers, pendant que les gentilshommes attachés à son parti menaçaient d'un soulèvement général toutes les provinces depuis Dieppe jusqu'au-delà de la Garonne. Quelques-uns des conseillers du roi n'étaient pas d'avis qu'il sortît de sa capitale en cette conjoncture; mais Condé, redevenu fidèle, avait fortement conseillé le départ immédiat pour la Normandie dont la soumission ou la révolte allait décider de l'attitude de tout le reste du pays. Aussitôt les nobles, suffisamment renseignés sur l'indécision et la faiblesse d'esprit de Longueville, s'empressent de disparaître; le duc lui-même se retire à Dieppe où il essaie vainement de soulever la population contre l'autorité royale. Le Roux de Bourgtheroulde et son fils, le lieutenant général Saint-Aubin, étaient déjà partis. Il ne restait plus que Bauquemare à qui le colonel d'Ornano, envoyé en avant, vient dire que le roi compte sur sa *feaulté*. Mais Bauquemare, sachant quoi penser de cette prétendue fidélité, après s'être confondu en promesses, fait secrètement sortir à la hâte la garnison du Vieux-Palais et s'enfuit à son tour.

Le 10 juillet 1620, Louis XIII fait à Rouen son entrée solennelle; le lendemain matin, il tient au Palais la séance royale, entouré de son frère Gaston, duc d'Orléans, ce brouillon qu'on verra plus tard si souvent conspirer, puis abandonner chaque fois ses complices pour mieux se tirer d'affaire; du prince de Condé, des ducs d'Elbeuf et de Luynes, du colonel d'Ornano, du comte de Schomberg, du cardinal de la Rochefoucauld, de notre archevêque François de Harlay, des conseillers d'Etat et des seigneurs de la cour. Dans cette séance, Longueville, le président du Bourgtheroulde, son fils Saint-Aubin, sont déclarés interdits de leurs fonctions et exclus de la cité; puis, on songe à remplacer les capitaines de la garde bourgeoise et les officiers municipaux nommés par Longueville et ses adhérents.

On veut ne laisser arriver au conseil de ville que des hommes sûrs, incapables de s'éloigner jamais de la fidélité, c'est-à-dire de la soumission due au roi, et, pour y réussir, on profite de la présence du monarque. On ne s'occupe nullement de la liberté des votes. Au nom de Louis XIII, les électeurs ont été convoqués le 10 juillet à l'Hôtel-de-Ville; par son ordre exprès et contrairement à l'antique usage, le premier président Faucon de Ris et

le colonel d'Ornano assistent tous les deux à la séance, et, avant le commencement des opérations, ils exhibent une liste sur laquelle sont inscrits les noms de tous les habitants notables de la cité dont le roi interdit l'élection. Les électeurs essaient en vain de réclamer, le Parlement avait désigné d'avance au souverain ceux qu'il jugeait dignes de confiance; on est obligé de s'incliner devant le bon plaisir royal et d'élire comme échevins, quarteniers, conseillers de ville, capitaines de la milice bourgeoise, ceux qu'il plaît à la cour de désigner nominativement. Grâce à ces moyens, le duc d'Elbeuf, nommé récemment *lieutenant général en l'armée de Normandie*, et le maréchal de la Châtre qui lui avait été adjoint, rétablissent la paix dans notre province; les gentilshommes remuants et les soldats vagabonds ne peuvent plus y exciter ces troubles à la faveur desquels ils pillaient, rançonnaient, égorgeaient à leur aise; ils sont forcés d'aller chercher d'autres lieux plus favorables à leurs tristes exploits.

Quant aux bourgeois de Rouen, voulant prouver au souverain qu'ils sont restés étrangers aux complots des nobles mécontents, ils demandent qu'on rase le château du Vieux-Palais. Cette motion donne même lieu à une réunion des échevins à laquelle le chapitre est convoqué. Tous les assistants sont d'accord pour présenter cette requête au roi; cependant, elle reste sans résultat.

Cette attitude des Rouennais sert du moins à modifier la politique des partis et la reine-mère se réconcilie avec Louis XIII. Mais la royauté n'était pas assez puissante pour résister longtemps aux grands seigneurs. Le 23 octobre suivant, en vertu de lettres spéciales accordées par le roi, Longueville vient reprendre à Rouen ses fonctions de gouverneur et le Parlement le reçoit avec de grands honneurs. Le président Leroux du Bourgtheroulde et son fils le lieutenant général Saint-Aubin croient pouvoir rentrer aussi par la même occasion; par ordre du Parlement, ils sont repoussés aux portes de la ville, et il leur faut attendre jusqu'en décembre un pardon spécial du roi pour recouvrer leurs siéges, le père au Parlement, le fils au bailliage; Bauquemare ne peut revenir que trois ans plus tard.

Pourquoi ce Parlement qui avait, par sa fermeté, préservé la Normandie, peut-être la France entière d'une conflagration générale, nous fait-il assister à des actes regrettables quand il

s'agit de ses intérêts privés? Il se montre heureux que le roi lui accorde le rétablissement de la paulette, en récompense de sa fidélité; il soutient la vénalité des charges, bien qu'il en connaisse les conséquences funestes, parce que chacun de ses membres y trouvait un intérêt personnel; et, quand on lui objecte que le premier de ces abus a été supprimé sur les réclamations des Etats généraux de 1614, il émet, par égoïsme, cette étrange théorie: « Les États ne sont que pour adresser leurs cahiers et « remontrances, en forme de supplication, à Sa Majesté, les« quels doivent être présentez aux Parlements pour y apporter « les modifications qu'ils jugeront estre convenables. » Tous les autres Parlements de France montraient le même oubli de leur dignité et de l'intérêt de la justice.

La peste, sans cesse ramenée, pendant le moyen-âge et la plus grande partie des temps modernes, par la saleté et le défaut de largeur de nos rues où ne pénétraient ni l'air, ni le soleil, par l'encombrement des habitations entassées les unes sur les autres dans les quartiers populeux, la peste sévissait alors dans notre ville avec une recrudescense terrible. Le service des inhumations ne suffisait plus à transporter les victimes, et le cimetière Saint-Maur ne pouvait contenir tous les corps qu'on y apportait. Toutes les compagnies se cotisaient pour subvenir aux dépenses occasionnées par le fléau; à l'Hôtel-de-Ville, les réunions se multipliaient pour aviser aux moyens de remédier à la contagion. Des *enquesteurs* étaient chargés de parcourir les rues de la ville, de s'informer des maisons où se trouvaient des pestiférés, de les signaler *aux officiers et aux médecins du danger*, de faire transporter les malades à l'hôpital nommé *Lieu de Santé*. Quant à ceux qui préféraient rester chez eux, on les isolait en fermant les portes extérieures de leurs maisons avec des cadenas qu'il était défendu d'arracher ou d'ouvrir sous les peines les plus sévères; en outre, on signalait ces maisons en y suspendant des drapeaux rouges. Rien ne peut arrêter le mal qui décime la population pendant plus d'une année. On est indigné de trouver encore des crimes commis à la faveur de cette calamité générale. Pendant que dix-neuf cordeliers meurent victimes de leur dévoûment à soigner les malades et à leur porter les consolations offertes par la religion, de misérables employés subalternes de l'église, préposés au service des pestiférés, volent les vêtements des morts et les vendent, sans s'inquiéter s'ils pro-

pagent ainsi la contagion; trois chapelains sortent du jeu de paume du *Vert-Buisson*, parcourent les rues en chantant, arrachant les cadenas de quelques habitations pestiférées, et sont tellement ivres qu'ils perdent leurs manteaux sur la voie publique. Un autre, Jean Lefebvre, fait fabriquer des clés pour sortir la nuit par les caves et en donner à chacun de ses confrères qui s'en servent pour introduire des femmes dans leur collége[1].

Au commencement du règne de Louis XIII, le gouvernement avait confirmé l'édit de Nantes et veillé à l'exécution sincère de ses stipulations. Le maître des requêtes Renard et le baron de Courtomer, envoyés à Rouen au nom du roi pour entendre les plaintes des religionnaires, étaient parvenus à vaincre l'opposition obstinée du Parlement qui laissait enfin lire aux audiences des bailliages de Normandie et transcrire sur leurs registres ces articles secrets que Henri IV n'avait point réussi à lui faire accepter. Les réformés désiraient avoir un cimetière dans Rouen pour ceux des leurs qui mouraient de la peste; ils demandaient un espace resté libre auprès de la Halle au blé; ils repoussaient, comme trop éloigné, un terrain qu'on leur offrait à Saint-Hilaire; on finit par leur accorder une vergée de terre au bas du Champ-du-Pardon.

Déjà, pendant l'hiver de 1611, comme ils ne pouvaient se rendre à Quevilly, parce que la Seine était gelée et le pont en ruine, on leur avait permis de célébrer leur fête de Noël au Bois-Guillaume. Enfin, on voyait des réformés en assez grand nombre admis maintenant aux fonctions de juges, lieutenants généraux, maîtres des eaux et forêts, procureurs du roi, conseillers. Le Parlement commençait à les protéger quand ils se contentaient de vivre et d'exercer leur culte paisiblement.

Mais il n'en était pas de même du clergé. A Rouen, un capucin nommé Yves excitait son auditoire par un sermon fougueux et l'entraînait ensuite à Quevilly pour convertir les hérétiques. Les juges réprimandèrent cet excès de zèle qui pouvait amener de nouveaux troubles religieux.

De leur côté, les religionnaires cherchaient toujours à étendre les concessions de l'édit de Nantes. Ils avaient rétabli leurs conseils et leurs assemblées de province, partagé la France en

[1] M. Fallue, *ibidem* vol. IV, p. 63 à 66.

plusieurs cercles qui devaient correspondre avec un conseil central chargé de la direction générale du culte réformé; en un mot, ils tendaient à s'isoler du reste de la nation et à former un corps à part. C'était une idée dangereuse qui ne pouvait servir qu'à attirer sur eux l'attention malveillante des catholiques, à provoquer de nouvelles haines, de nouveaux excès dont ils devaient être les premières victimes, et le Parlement s'y opposait énergiquement. Un matin, on trouve affiché dans Rouen un placard contre les huguenots. Les injures, les batteries, les mouvements séditieux recommencent.

De la Rochelle, place de sûreté donnée par l'édit aux réformés, arrivent sans cesse en Normandie des appels aux armes et à la révolte. Des bandes de religionnaires sortent de Rouen pour aller prendre part aux assemblées séditieuses d'Ortais, de Castel-Jaloux, de la Rochelle; elles reviennent sombres et menaçantes. Les conventicules et les assemblées nocturnes se multiplient; on remarque des achats d'armes destinées à être embarquées pour la Rochelle; des émissaires vont et viennent, d'autres surveillent sur les côtes l'arrivée et le départ des convois. Enfin, une fermentation inquiétante règne parmi les religionnaires. Le duc de Longueville, dont les velléités séditieuses seront calmées jusqu'à la Fronde, s'en inquiète et prend, avec le Parlement, des mesures pour la sûreté de la ville et de la province. A Dieppe, au Havre, à Caen, les calvinistes sont successivement désarmés. A Rouen, le 24 mai 1621, des corps-de-garde ont été organisés de place en place pendant la nuit; la cinquantaine, les arquebusiers, sont en armes devant l'abbaye de Saint-Ouen; des canons sont tout prêts dans la cour de la maison commune. Longueville s'y rend, fait venir les principaux religionnaires de la cité avec le ministre protestant La Rivière et les charge de recommander à leurs amis la soumission. Puis deux bourgeois, un catholique et un protestant, vont dans chaque maison de réformé se faire remettre les armes. Enfin, le désarmement s'opère avec le plus grand calme et sans exciter même de murmures. Par précaution, néanmoins, pendant trois jours, les échevins restent en séance jusqu'à minuit; pendant trois mois, la cinquantaine et les arquebusiers veillent aux portes de l'Hôtel-de-Ville. En même temps, le Parlement et le gouverneur s'appliquent à rassurer les protestants et à surveiller les catholiques. Aussi la ville et ses environs jouissent

d'un calme parfait, tandis que la Basse-Normandie est remuée par les bandes de Vasteville-Montchrestien dont les complices, tous gentilshommes, sont amenés à Rouen et ont la tête tranchée sur la place du Vieux-Marché.

Tous ces mouvements ont pour conséquence la prise de la Rochelle, en 1628. Quand la nouvelle en arrive à Rouen, les catholiques se livrent à une allégresse désordonnée : la cloche du Beffroi sonne à toute volée, les cris retentissent partout, un *Te Deum* est chanté à la cathédrale, les danses et les feux de joie durent toute la nuit, les rues sont remplies de tables où l'on boit et force les passants à boire à la santé du roi. Il ne faut pas s'étonner si ces démonstrations insensées humiliaient les protestants. Ils ont l'imprudence de choisir ce moment de délire pour inhumer avec pompe deux ou trois de leurs coreligionnaires; peu s'en faut qu'une sédition nouvelle n'ensanglante encore la ville.

Le triomphe de la royauté sur la réforme exalte partout les catholiques. A Rouen, les sermons fougueux recommencent. Un moine espagnol prêche dans sa langue à Saint-Herbland, et la foule accourt l'entendre, bien qu'elle ne comprenne rien à ses paroles. Quand le Parlement, effrayé de cette affluence turbulente, fait remplacer le moine étranger par un prêtre de la paroisse, l'auditoire devient beaucoup moins nombreux.

On commençait à sentir l'inconvénient de tous ces couvents d'hommes et de femmes qui fourmillaient dans le royaume et dont le nombre s'accrut encore sous Louis XIII. La Normandie surtout en était inondée, tant les religieux et religieuses de toutes sortes s'étaient sentis attirés par ses sites charmants. On n'a pas oublié comment les jésuites s'étaient glissés par surprise dans notre province et combien ils avaient eu de mal à s'y établir malgré l'opposition de l'Hôtel-de-Ville, du Parlement, du chapitre lui-même et des ordres mendiants. Comme toujours, leurs commencements avaient été très modestes, quoiqu'ils eussent refusé de déposer leurs statuts au greffe de la cour; mais depuis, leur position était bien changée. Ils s'étaient agrandis, à la faveur de la Ligue; expulsés en 1604, ils étaient revenus quelques années après; à partir de ce moment leur arrogance et leur avidité n'ont plus eu de bornes. A Rouen, au commencement du règne de Louis XIII, ils jouissent d'une grande influence et le Parlement les protége. Il faut lire le jour-

nal de Pierre de l'Estoile pour comprendre les accroissements de cet ordre ténébreux, les *fibulaires*, comme il les appelle à cause de la boucle ou agrafe. en latin *fibula*, qui leur servait à attacher leur manteau sur la poitrine. « Ils s'établissent fort en « cette province (1610). Ils entreprennent merveilleusement « sur les autres ordres, et, par leurs artifices, crochètent plu« sieurs bons bénéfices; pour quoi le plomb de Rome ne leur « manque (les bulles), non plus que la cire de France (les au« torisations royales). Ils ont tant de partisans dans le Parle« ment de Rouen qu'ils sont juges et solliciteurs, et l'on passe « par-dessus les appellations d'abus les plus justes. Un con« seiller étant allé solliciter, ces jours-ci, un de ses confrères « en faveur de ces Pères, et lui remontrant combien ils sont « utiles, et, au contraire, déprimant certains moines qu'il « disait n'être que des ventres et des ignorants : je vois bien ce « que c'est, répondit l'autre, vous voulez desferrer ces pauvres « asnes, pour ferrer ces genêts d'Espagne. » Le Parlement défend de vendre à Rouen des arrêts rendus à Paris contre cet ordre. Dans la cathédrale, le jésuite Granger, en 1620, profite de la Pentecôte pour prononcer un des plus violents sermons. En l'absence du Parlement, le lieutenant général du bailliage commence à le poursuivre; le Parlement, aussitôt revenu de vacances, évoque la procédure, réprimande vertement cet officier et donne gain de cause aux religieux. L'avocat général Du Vicquet se plaint de ce que les Pères sollicitent les juges d'une façon scandaleuse; des conseillers, des présidents, entre autres Poërier d'Amfreville, sont affiliés aux jésuites et enrôlés dans des congrégations de laïques établies par ces religieux. Les plaideurs qui ont des procès contre eux veulent récuser les juges notoirement affiliés ainsi; en mai 1632, le roi défend ces récusations. L'impartialité, le premier devoir de la justice, arrive à être ainsi violée si audacieusement que le Parlement finit par s'en effrayer. Il n'était que temps de poursuivre cet ordre dangereux qui relevait la tête plus hardiment encore depuis que, en Provence, le jésuite Girard et la fille la Cadière avaient été acquittés malgré tous les faits scandaleux révélés par le procès. En Normandie, Martel, curé d'Etran, près Dieppe, et son valet Galeran, convaincus de crimes affreux et sans nombre, sodomie, assassinats, incendies, et condamnés l'un au bûcher, l'autre à la potence, dénoncent comme leurs complices les jé-

suites Ambroise Guyot et Etienne Chapuis régents au collége de Dieppe. Le roi expédie des lettres expresses pour autoriser les poursuites contre ces deux religieux; mais, en secret, il ordonne aux juges de mettre *au plus tôt une fin à ceste affaire*; et comme le Parlement, ne voulant pas croire à l'authenticité de ce *mémoire secret*, continue le procès avec vigueur, un ordre rendu par le conseil du roi le 18 février évoque la cause à Paris. Le jésuite Brisacier trouve que le premier président ne s'empresse pas assez d'obéir; il vient lui dire, d'un air menaçant, *qu'il s'est pris à la plus forte Compagnie du monde et qu'il s'en repentira*. Les deux coupables furent absous, malgré toutes les charges dont ils étaient accablés. Vers le même temps, Tanquerel, pauvre hère logé à Rouen tout près du collége des jésuites, faisait imprimer chez Courant les *Tablettes chronologiques*, tissu de propositions ultramontaines et séditieuses d'où la vérité historique était complétement bannie comme dans tous leurs écrits. Poursuivi devant le Parlement, il avoue en pleine audience avoir reçu le manuscrit des mains du Père Bertrix, recteur des jésuites.

Le nombre excessif des couvents d'hommes et de femmes dans la ville devient si gênant, il s'y passe tant de scènes scandaleuses, surtout aux Emmurées et à Saint-Amand, que, à la fin, les gens du roi sont les premiers à demander qu'on n'en autorise plus de nouveaux sans un examen très attentif. Aussi, quand les Augustins déchaussés viennent pour s'établir dans Rouen, en 1631, le Parlement leur en refuse l'autorisation, sur les conclusions de l'avocat général Du Vicquet. Trois ans plus tard, un autre arrêt les admet, et Rouen, déjà si encombré de monastères, est condamné à en laisser un nouveau s'établir dans ses murs.

Toutes ces religieuses, tous ces moines ne respectent pas plus l'archevêque, leur chef spirituel, que le Parlement. François de Harlay se plaint à Richelieu du péril où ils entraînent les églises et le supplie *de les réduire aux termes qu'ils puissent être supportables au peuple*, *que le public puisse vivre en repos, sans être foulé des avantages excessifs* de ces 120,000 privilégiés.

Les religieux de Jumiéges, de Saint-Wandrille, se mutinent contre lui; dans la chaire de Saint-Ouen, le jésuite Beaumer critique publiquement ses ordres et son autorité. Il fallut bien mettre un terme à tant d'insolence; tous les ordres religieux

furent forcés d'aller s'humilier et faire amende honorable aux pieds de l'archevêque, au château de Gaillon.

A côté des désordres et des agitations des monastères, il faut placer la turbulence des châteaux. Les continuelles conspirations et les menées séditieuses des nobles, les déprédations commises par les troupes qu'ils levaient, payaient mal, puis abandonnaient quand ils n'en avaient plus besoin, avaient causé dans toute la Normandie des maux incalculables. Souvent on voyait arriver dans la cour du Palais de malheureux villageois qui venaient pousser des cris de détresse ; leurs biens avaient été pillés, leurs personnes battues, leurs femmes et leurs filles odieusement outragées par ces soldats. Ce n'était pas assez encore : des chevau-légers venaient « en Normandie vivre à dis« crétion, battant leurs hôtes, pillant, ravageant, rançonnant le « pays, tuant impunément, *au veu de la justice et les magistrats « présents*, dans le milieu des villes, mettant leurs chevaux dans « les granges, défonçant les tonneaux, embrasant les maisons... »

Dès 1620, on voit les Etats de Normandie réclamer inutilement la tenue de *grands jours* dans la province. Nul n'est assuré de ne pas tomber, au premier endroit venu, sous les coups de ces aventuriers soldés par un envieux ou un ennemi. Les malfaiteurs, réunis en bandes nombreuses et redoutables, se cachent dans les forêts voisines et de là promènent partout leurs brigandages.

Aux Bruyères-Saint-Julien, tout près de la ville, un convoi apportant les deniers du roi est attaqué et pillé, en plein jour, par des gens masqués et déguisés. Les voleurs enfoncent dans la bouche de leurs victimes des *poires d'angoisse*, espèces de baillons ; eux-mêmes, pour se rendre méconnaissables, se cachent sous des *carrapoux*, sortes de capuchons munis de masques et couvrant toute la tête. Les campagnes restent désertes et incultes, on n'a ni le temps ni le courage d'ensemencer les terres au milieu de tous ces désordres. Ceux qui parviennent à récolter un peu de blé l'envoient à l'étranger où ils le vendent fort cher. De là ces énarrhements ou exportations de céréales contre lesquels le Parlement luttait avec d'autant plus de peine que beaucoup de fonctionnaires, de juges même étaient de connivence à ces transports clandestins. Poussé par la faim, le peuple se révolte en plusieurs endroits ; si l'on veut saisir et condamner les plus mutins, leurs amis forcent les prisons et les

en arrachent ; ainsi arrive-t-il deux fois à Caen. De 1630 à 1631, on voit en Normandie les pauvres *paysans réduits à paistre l'herbe*. Mais le gouvernement ne s'occupe pas de toutes ces misères, et le surintendant Bullion ose dire à Louis XIII qui semblait un jour touché, par hasard, de la misère de ses peuples : *Ils sont encore bien heureux de n'être pas réduicts à se nourrir d'herbes*. Il se trompait, le cruel ministre, on en était réduit, dans notre province, à cette incroyable extrémité.

Il est rare que la peste ne suive pas la famine. Dès 1623, elle sévit tellement à Rouen qu'on est obligé d'aller tenir à Evreux les Etats de la province. D'autres fois on est forcé de les convoquer à Lisieux ou à Gisors, et plus d'un million de personnes succombe en Normandie. Pendant vingt-cinq ans, le Parlement lutte courageusement contre le fléau qui trouve un auxiliaire dans la saleté des villes à cette époque. A Rouen, il faut débarrasser les porches de ces nuées de pauvres déguenillés, malsains, qui s'y démenaient. Peu à peu les rues fangeuses, les eaux croupissantes, les sales tueries deviendront plus rares ; mais il était réservé à nos jours seulement de les voir complétement disparaître. Deux cent cinquante ans d'efforts pour arriver à purifier, à assainir une partie de Rouen ! Faut-il s'étonner si la peste siége alors comme en permanence dans les quartiers pauvres ? Le commerce était-il possible dans une ville où l'on ne voyait « que des maisons closes, cadenassées, des « rues tendues de chaînes, personne presque dans ces rues que « le marqueur reconnaissable à sa robe bleue, à la craie avec la- « quelle il imprimait une croix sur chacune des maisons « infectées ?... Sur les places, des feux allumés exhalent le brai, « le goudron, le genièvre, la térébenthine ; les écoles fermées, « personne presque dans les églises, tous mourant ou soignant « ceux qui meurent, et à la veille d'être frappés à leur tour ; « avant le jour, de lourds charriots, à l'aspect lugubre, précédés « de torches funèbres, portant à Saint-Maur les nombreuses « victimes de la nuit ; tous fuyant une ville maudite ; tous, au « loin, repoussant ce qui en sort ; car, à l'aspect de l'habitant de « Rouen en marche, les villages s'alarment et les cités se « ferment. » Le duc de Longueville n'ose faire à Rouen son entrée comme gouverneur. — Voilà l'état de notre ville dans cette malheureuse période.

Un hôpital spécial, le *Lieu de Santé*, s'élève pour les *infectés* ; il

rassurera un peu la population quand la peste redoublera en 1635, 1636, et qu'elle enlèvera, en 1637, dans la ville seulement, plus de 11,000 personnes en dix mois. Mais, chose à peine croyable, les *marqueurs* de maisons, les *eventeurs* chargés de nettoyer les meubles et de brûler les vêtements des pestiférés, de détruire tout ce qui pouvait contribuer à propager la contagion, en détournaient une partie, de peur que la fin du fléau ne fît cesser trop tôt leur métier. Quand on les découvrait, on les jetait dans la *tour des pestiférés*, voisine des murailles; le jour du jugement arrivé, on les faisait amener par d'autres marqueurs dans la cour du palais, et, du haut des fenêtres ouvertes de la grand'chambre, le premier président et les juges les interrogeaient, les condamnaient, puis les envoyaient au supplice sur les remparts, loin du centre de la ville.

CHAPITRE XIII[1].

LOUIS XIII, (suite et fin.) — SURCHARGE DES IMPÔTS. — LE DROIT D'AVIS ET LES PARTISANS. — RUINE DES VIGNERONS NORMANDS. — HAINE DE RICHELIEU CONTRE LES PARLEMENTS. — CRÉATION DES INTENDANTS. — AVIDITÉ DU FISC. — MOT ATROCE DE RICHELIEU. — INSOLENCE DES COLLECTEURS. — MISÈRE GÉNÉRALE. — OFFICES DOMANIAUX. — ÉMEUTE A ROUEN. — TAXE SUR LES CUIRS, SUR LES CARTES, SUR LE SEL, SUR LA TEINTURE DES DRAPS. — SOLIDARITÉ DE L'IMPÔT. — RÉVOLTES PARTOUT. — LES NU-PIEDS. — RÉVOLTE A ROUEN. — LE PERCEPTEUR LE TELLIER DE TOURNEVILLE. — VENGEANCE DE RICHELIEU. — RAVAGES DE GASSION. — ARRIVÉE DU CHANCELIER SÉGUIER. — TERREUR A ROUEN. — RIGUEURS INOUÏES. — TAXES ÉCRASANTES. — TRISTE ÉTAT DE LA NORMANDIE. — RÉTABLISSEMENT DU PARLEMENT. — LUTTES SCANDALEUSES ENTRE LES ANCIENS ET LES NOUVEAUX. — SOUFFRANCES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — TOPOGRAPHIE DE ROUEN. — FORT SAINTE-CATHERINE, BARBACANE, PONT DE MATHILDE, PONT DE BATEAUX. — MULTIPLICITÉ DES COUVENTS. — COLLÉGE ET SÉMINAIRE DES JÉSUITES. — LE BUREAU DES VALIDES.

Sur ce peuple ainsi livré à la peste par la misère, la royauté ne songe qu'à lever des impôts de plus en plus écrasants ; et

[1] M. Floquet, *ibidem*, IV[e] vol. p. 515 à fin, et V[e] vol., p. 1 à 122, *passim*.

quand les Etats veulent en demander humblement la diminution, pour toute réponse, on en crée de nouveaux. Peu de règnes ont vu autant d'édits fiscaux que celui de Louis XIII. Dés le premier jour de son avènement, il exige le droit de confirmation des officos.

En 1611, les Etats déclarent que la Normandie sera bientôt entièrement dépeuplée. Les lettres de jussion les plus menaçantes arrivent sans cesse au Palais pour forcer le Parlement à enregistrer les taxes. Sous le nom de *droit d'avis*, le gouvernement propose des prix et des récompenses pour les *traitants*, les *partisans*, les *donneurs d'avis* qui inventeront de nouveaux impôts ; il multiplie les créations d'offices inutiles pour se faire de l'argent. Les collecteurs de taxes augmentent encore le mécontentement par leur arrogance et leurs exactions. Des commis, chargés de lever un écu sur chaque tonneau de mer, imaginent de fermer tous les jours leur bureau avant l'heure fixée et imposent ensuite au double droit les contribuables ainsi mis en retard. Des industries jusqu'alors florissantes périssent sous le poids des contributions, celle des vignerons, par exemple. Jusqu'alors les vignes normandes avaient produit une assez grande quantité de vin médiocre; sous Louis XIII, la plupart des vignerons sont réduits à arracher leurs vignes, la vente à bas prix de leur produit ne suffisant plus à couvrir les contributions. Ajoutons à cela que les nobles et les magistrats étaient exemptés de toute redevance pour la récolte du raisin sur leurs terres, et que, à la faveur de ce privilége, ils faisaient entrer des quantités de vin dans la ville et le revendaient ensuite sans payer aucun droit. On voyait même des membres du Parlement tenir tavernes dans leurs caves, y donner à manger et à boire. En une seule année, on avait fait entrer dans Rouen jusqu'à 13,000 pièces de vin sous le nom des privilégiés, et les commis des aides, gênés ainsi dans leur perception, faisaient arrêter aux barrières les mulets des conseillers et du premier président lui-même. Plusieurs fois, pour vaincre la résistance du Parlement aux édits fiscaux qui pleuvaient continuellement, la royauté envoie en Normandie, comme commissaires extraordinaires, des tourbes d'officiers chargés de faire exécuter les édits refusés par cette haute cour de justice. Le Parlement, les Etats de la province, la population repoussent unanimement ces collecteurs improvisés. L'un d'eux, Morant du Mesnil-

Garnier, va jusqu'à vouloir faire emprisonner un huissier envoyé à Caen pour lui défendre, au nom du Parlement, de rien innover contre les anciens usages de la province ; il en résulte un conflit entre le tribunal, ce fonctionnaire et les maîtres des requêtes.

Richelieu n'aimait point les Parlements, non plus que les Etats provinciaux ; leurs remontrances au sujet des édits fiscaux gênaient sa politique unitaire ; il voulait les remplacer par un corps ne relevant que de lui seul, et, par suite, toujours docile à sa volonté. Le 16 mai 1635, il institue les *Intendants*. En 1620, simple évêque de Luçon et créature de la reine-mère avec laquelle il s'était réfugié à Angers, il louait la résistance des Parlements aux édits fiscaux ; mais, devenu premier ministre et plus roi que Louis XIII, il ne pouvait se rappeler son opposition antérieure. Il casse les Etats du Languedoc, il s'abstient de convoquer ceux de Normandie en 1635, 1636, 1637 ; pendant ce temps, il fait lever les impôts d'autorité par les intendants. Il consent enfin, en 1638, à réunir les députés de notre province, mais il laisse leurs plaintes sans réponse. Les édits fiscaux, les créations d'offices sans aucun autre but que de se procurer de l'argent, quatre-vingt-dix procureurs *héréditaires* pour la cour de Rouen seulement, un impôt de 400,000 livres sur la ville, tout cela se succède promptement. Le Parlement s'émeut avec toutes les Compagnies de la cité ; mais le président Alexandre de Faucon de Ris était mort, et son frère, Charles Faucon de Frainville, qui lui avait succédé, était l'instrument docile de la royauté. Grande colère à la cour quand on apprend que les juges de Normandie ont osé surseoir à la levée des 400,000 livres. Louis XIII se dirige en hâte vers Rouen, accompagné de troupes françaises et suisses qui font un mal affreux sur toute la route. Déjà ses fourriers sont arrivés marquant à la craie, pour loger l'escorte royale, même les maisons des présidents, des conseillers et des gens du roi, chose inouïe jusque-là et contraire aux antiques priviléges du tribunal ; déjà le roi lui-même est à Gisors. Le Parlement a peur ; il lui députe le procureur général Sallet, il s'incline devant la ferme volonté du gouvernement de se procurer de l'argent à tout prix, et Talon, conseiller d'Etat, vient lui faire enregistrer quatorze édits montant à vingt deux millions, sans préjudice des 400,000 livres imposées à la ville. Quant à la création des

quatre-vingt-dix procureurs héréditaires, la royauté y renonce momentanément, pourvu qu'on lui assure le recouvrement de cette dernière somme. Six mois après, nouvelle taxe de 200,000 livres sur la ville ; si elle refuse, on lui enverra des soldats : on savait ce que cela voulait dire. Un maître d'hôtel du roi vient menacer de *traicter* la ville *avec toute la rigueur dont il avoit l'auctorité*. Le comte de Guiche, lieutenant du gouverneur de Normandie, arrive à son tour pour intimider le Parlement par la perspective d'une garnison. Enfin, l'affaire s'arrange, la ville paie 150,000 livres. La province entière et sa capitale étaient ruinées. Dès 1634, les députés aux Etats exhalaient ces plaintes amères : *Nous frémissons d'horreur à l'aspect des misères du pauvre paysan. Nous en avons veu quelques-uns, l'année précédente, se précipiter à la mort par désespoir des charges qu'ilz ne pouvoient porter ; d'autres couplez au joug de la charrue, comme les bestes de harnois, labourer la terre, paistre l'herbe et vivre de racines.* Qu'importait à la royauté? il lui fallait de l'argent. D'ailleurs, Richelieu n'avait-il pas pour maxime que *si les peuples étaient trop à leur aise, il serait impossible de les contenir dans les règles de leurs devoirs?* Les collecteurs d'impôts *tiraient jusqu'à la chemise qui restoit à couvrir la nudité des corps, empêchaient les femmes, en plusieurs lieux, par la confusion de leur propre vergogne, de se trouver aux églises et parmi les chrétiens.* En 1631, le nombre des pauvres de Saint-Maclou, de Saint-Vivien et de Saint-Vincent est augmenté presque des deux tiers de ce qu'il était en l'année 1622. Du dehors, il en afflue de toutes parts à Rouen, ils viennent y mourir de faim..... D'autres marchent par bandes dans les campagnes et y commettent des violences, poussés par la plus affreuse misère..... Pendant ce temps, on dansait à la cour un ballet intitulé : *la Félicité dont jouit la France.*

La cour ne s'occupe que d'une chose : avoir de l'argent! Elle déclare offices domaniaux et soumis à la revente les métiers les plus infimes, brouettiers, crieurs de vieux drapeaux et d'oignons, charbonniers, porteurs de bois, de pommes, d'huîtres et d'oranges, déchargeurs de la marée, emballeurs et chargeurs de marchandises, jusqu'aux derniers des états. Un partisan avait imaginé qu'ils étaient offices domaniaux, et la cour ordonnait aux titulaires d'aller à Paris racheter leurs offices au prix qui serait fixé par les commissaires de la revente du domaine, faute de quoi leurs états seraient revendus à

vernement répond, en 1628, par la création d'une nouvelle taxe sur les cuirs. Quand le maître des requêtes Marescot vient à Rouen pour l'établir, les tanneurs, les corroyeurs, les cordonniers jettent son carrosse à la Seine. Lui-même, assiégé dans son hôtellerie, aurait été tué s'il n'était parvenu à s'enfuir et n'avait trouvé un refuge à l'hôtel du premier président.

Le poids des impôts, en rendant plus difficiles les conditions du commerce et de l'industrie, ralentissait le travail et la position des classes laborieuses devenait très pénible. Un jour, les ouvriers drapiers de Rouen et ceux de Darnétal, oubliant leurs vieilles jalousies du moyen-âge, se réunissent à la Croix-de-Pierre. Leur nombre se trouve bientôt grossi des purins ou reitres ; on appelait ainsi les ouvriers de fabrique logés sur les hauteurs de Saint-Nicaise. La colère était grande dans tous les groupes ; au moment où le travail manquait, on avait appris qu'un navire anglais, chargé de draps à bas prix, était arrivé dans le port. Une bande se dirige vers les quais ; une autre va remplir la cour du Palais. Celle-ci députe quelques camarades à MM. du Parlement; les délégués sont introduits dans la grand'chambre et l'avocat Coquerel plaide encore la cause du peuple; il montre que, depuis la paix, l'Angleterre expédie sans cesse des marchandises en France, tandis qu'elle refuse ou confisque celles de notre pays. Les ouvriers de la ville ont la *gorge coupée* par cette concurrence ruineuse, s'écrie-t-il avec chaleur. Le Parlement fait aussitôt défendre l'introduction des marchandises autres que celles indiquées par les traités. Pendant ce temps, la bande partie sur le quai envahit le navire, en arrache les draps, les déchire et les brûle, ainsi que ceux déjà déposés près de *la Romaine* (la Douane). Il n'y a pas le moindre bout dérobé, tout est détruit ou jeté à l'eau. Les arquebusiers, la cinquantaine, les sergents, veulent empêcher cet acte de fureur; les troupes mêmes interviennent, le sang coule; rien ne peut arrêter la colère du peuple. Le Parlement, tout en faisant semblant de poursuivre les plus mutins afin que pareille effervescence ne se reproduise pas, se plaint au gouvernement de ces introductions étrangères. « Les Anglais, dit-il, en sont venus jusqu'à nous envoyer, outre des draps et des habits tout faits, des souliers, de la chandelle et toute marchandise imaginable, » pendant qu'ils ne veulent rien recevoir de nous. Mais il y avait à Rouen des marchands et des tailleurs qui achetaient

ces draps ; ce fut l'occasion d'une nouvelle descente des purins.

L'impôt sur les cuirs amène une autre émeute. A la nouvelle que l'arrêt du Parlement contre cette taxe a été cassé par le grand conseil du roi et qu'un lieutenant du grand prévôt est arrivé avec des archers pour en établir de force la perception, les tanneurs se jettent sur les archers et les commis.

Afin de laisser à l'irritation populaire le temps de se calmer, le lieutenant du grand prévôt convient avec le Parlement et les échevins, dans une réunion au Vieux-Palais, de surseoir au recouvrement de cet impôt. Quelque temps après, sur l'ordre formel du roi, les archers et les commis reviennent à Rouen. Le peuple s'insurge tout-à-fait cette fois ; il assaille les maisons du grand prévôt, des archers, des commis, et celles aussi de deux ou trois maîtres tanneurs accusés de connivence avec eux. Les archers et les commis se réfugient dans l'église Saint-Martin-sur-Renelle; le peuple les y assiége une journée entière et va forcer les portes quand le lieutenant La Mailleraie vient avec des troupes les délivrer. Mais ce n'est pas sans peine qu'il y parvient, il est assailli de pierres avec son escorte; les arquebusiers tirent sur la foule, il y a encore des morts et des blessés.

Deux mois plus tard, c'est le tour des papetiers et des cartiers. La fabrication des cartes avait été longtemps une industrie prospère dans Rouen, elle devait attirer l'attention des partisans; elle ne tarde pas, en effet, à être frappée de taxes qui amènent le plus grand nombre des ouvriers cartiers à porter ailleurs leur industrie, en Angleterre surtout. Il en était resté cependant un certain nombre à Rouen ; peut-être même cette branche d'industrie s'était-elle un peu relevée. En 1623, nouvelles vexations fiscales. Vainement les Etats réclament contre cet impôt qui occasionne la ruine totale d'une infinité de pauvres personnes dont le seul gagne-pain est la fabrication des cartes. Le roi veut de l'argent. — Ne lui en faut-il pas pour soutenir ses guerres? — En septembre 1634, encore une nouvelle taxe sur les cartes. Le commis venu pour l'établir, assailli par les ouvriers, roué de coups, grièvement blessé, jeté à la Seine, est heureux d'être tiré de l'eau et recueilli au prieuré de Bonne-Nouvelle. La populace, irritée contre tous ces *monopolliers*, vient l'y assiéger; le lieutenant général Godart du Becquet, accouru à son secours, est lui-même insulté, puis bloqué dans ce monastère.

C'en était fait d'eux quand le président Poërier d'Amfreville vient les enlever dans son carrosse, entre une haie d'arquebusiers, de sergents et de gens de la cinquantaine. Le commis est mis en sûreté au Vieux-Palais et le calme se rétablit dans la ville. Louis XIII et le duc de Longueville, gouverneur de la province, veulent encore qu'on poursuive tous les mutins ; le Parlement recherche seulement les instigateurs de l'émeute, représentant que « si on veult procéder contre la généralité de « tous ceulx qui se sont trouvez aux esmeutes, il y auroit plus « de 25 ou 30 mille pauvres gens, tant du mestier de la dra« perie, que de papetier et cartier, ne vivant que de leur « manufacture et travail, lesquelz, par une appréhension de la « peine, pourront abandonner la ville, se réfugier en pays « étranger, y enseigner leur industrie et invention, au préjudice « des droits de la royauté et de la commodité de ses subjectz. » — La cour ne veut entendre parler que de rigueurs ; et, comme elle trouve le Parlement trop indulgent, elle envoie le maître des requêtes Le Tonnelier de Conti pour juger et condamner les séditieux. Bien des sentences furent prononcées, la plupart à de fortes amendes ; il y eut un seul condamné à mort auquel on fit grâce à la dernière heure.

Ce n'est pas seulement à Rouen que l'excès des impôts excite des émeutes ; la fiscalité et la dureté du gouvernement augmentant sans cesse, la Provence, la Saintonge, la Guyenne, le Maine, la Bretagne se révoltent. Dans le Périgord, il faut envoyer une armée contre les mécontents réunis au nombre de 8,000. En Normandie, nous aurons les terribles Nu-Pieds.

Si le Parlement et la Cour des aides, émus de la misère du peuple, veulent faire surseoir quelques jours seulement à la levée des impôts nouveaux en adressant au roi d'humbles remontrances, les partisans ne tiennent aucun compte de leurs arrêts, ils lèvent aussitôt les taxes et irritent le peuple par leur insolence. Chaque année, l'Hôtel-de-Ville est frappé de contributions énormes et inhumainement exigées. Des collecteurs ont-ils été pillés dans une émeute, on accuse de simples officiers de ville de ne les avoir point assez protégés et on les force à leur payer des indemnités exagérées avec la plus insatiable audace. Les revenus de la ville sont saisis au nom du roi ; la municipalité n'a plus d'argent pour servir les rentes, réparer le pont, terminer ces quais dont Groulart déplorait déjà l'in-

achèvement devant Henri IV. Des délégués de l'Hôtel-de-Ville vont à Paris réclamer auprès du gouvernement; des partisans les font saisir et jeter en prison. Deux intendants envoyés à Rouen par Louis XIII, Paris et Pascal, le père de l'auteur des Lettres provinciales, épient sans cesse l'occasion d'établir de nouvelles taxes et se font impérieusement donner un état des noms, qualités et conditions de tous les habitants de la ville. Le comte de Guiche, chargé de gouverner la province en l'absence du duc de Longueville, semble prendre à tâche, par son insolence tyrannique, *d'en faire sortir tous les habitants.* Ce n'est pas assez d'avoir à grand'peine payé toutes ses taxes et redevances, il faut répondre encore de celles des habitants indigents et les acquitter en plus, en cas de non-paiement. En effet, à l'exemple de son père Henri IV, Louis XIII avait établi la solidarité en matière d'impôts. La Cour des aides elle-même, touchée de compassion, fait mettre en liberté des contribuables qui, après avoir payé leur part d'impositions, ont été jetés en prison pour n'avoir pas soldé celle de contribuables réduits à l'impossibilité de s'acquitter eux-mêmes.

On sait toutes les vexations inaugurées sous le règne précédent pour forcer le peuple à acheter, à un prix fort élevé, la quantité de sel déterminée pour chaque habitant. En 1627, Louis XIII y ajoute un nouvel impôt de six livres par minot, et il augmente encore les quantités.

« Le tiers des villageois, réduits par-là à la besace, mendiaient leur vie par les campagnes, errants, sans feu ni lieu, ou fuyaient en pays étranger, pour se soustraire à cette rigueur. Les malheureux (qui avaient) fraudé les gabelles étaient jetés dans les prisons, laissés dans les ordures l'espace de deux ou trois ans, privés de la liberté de tous les éléments, pour avoir usé de l'écume d'un d'eux. » Si les pauvres vont chercher de l'eau de mer pour remplacer le sel, chose qui n'avait jamais été défendue, les archers du sel leur cassent leurs cruches sur les épaules. La Basse-Normandie, jusqu'alors exempte de la gabelle, on ne sait pourquoi, s'en voit menacée à son tour en 1639. Dès le mois de juillet 1638, Richelieu avait créé une Cour des aides à Caen, pour diminuer le ressort de celle de Rouen et la punir ainsi de la pitié qu'elle avait témoignée au peuple malheureux. Joignant l'hypocrisie à la plus cruelle rapacité, il colore cette institution d'un prétexte

mensonger; il voulait, disait-il, récompenser ainsi une ville restée toujours fidèle à la royauté, en dispensant ses habitants des frais de voyage pour se rendre à Rouen. La Basse-Normandie fut bien ingrate sans doute, car la noblesse, la bourgeoisie, les officiers même du pays ne répondirent au bienfait de Richelieu que par une haine ardente contre lui. La révolte ne tarde pas à éclater, et, cette fois, elle s'abandonne aux excès et aux crimes les plus condamnables.

Quel est le véritable organisateur de cette révolte qui s'étend en peu de temps d'Avranches à Vire, à Mortain, à Caen, à Bayeux, à Coutances; couvre de sang et de ruines le Cotentin, toute la Basse-Normandie et envahit la province entière? Est-ce le baron de Ponthébert qui, depuis l'établissement de la gabelle dans cette partie du pays, s'est mis à discourir sans cesse contre le gouvernement? Brouillon plus fatigant que dangereux, son audace n'allait point au-delà des diatribes virulentes. Il est certain qu'il s'est tenu dans Avranches sans prendre part à tous les désordres, à toutes les horreurs de la rébellion, et que, à la fin même, il est allé se réfugier en Angleterre, afin d'échapper soit aux instances des révoltés qui le réclamaient pour chef, soit à la vengeance de Richelieu. Est-ce donc Jean Nu-Pieds, ce mystérieux général suprême qu'on ne voit jamais nulle part? — Le fameux Jean était un être imaginaire. La révolte s'était organisée toute seule; elle avait été propagée comme un incendie par la misère et la faim. Des malheureux, à bout de souffrances, s'étaient soulevés et avaient pris le nom d'un pauvre saunier qu'on voyait sans cesse marcher nu-pieds, sur le sable de la mer. Puis, des intrigants de la pire espèce, un La Basilière, le prêtre Morel, vicaire de Saint Saturnin ou de Saint-Gervais, près Avranches, et qui prit le surnom de *les Mandrins*, le curé de Saint-Senier, quelques gentilshommes tarés, d'autres encore de même valeur, profitèrent de la rébellion pour devenir des personnages en se mettant à sa tête et pour assouvir leurs passions. Ils partagèrent les révoltés en bandes ou brigades, sous le nom d'*armée de souffrance*, s'en firent l'état-major, et, avant de commencer leurs tristes exploits, lancèrent des manifestes en vers et en prose, pour enflammer les haines. A Saint-Lô, à Coutances, à Avranches, à Bayeux, on en trouve affichés sur les murs, avec des ordonnances du prétendu *Jean Nu-Pieds* enjoignant aux habitants de s'armer pour le service

du roi et le maintien de son Etat, de venir lutter avec lui contre les *partisans et gabeleurs*, sous peine d'être pris et punis comme complices des *monopolliers*.

Les meneurs de la révolte des Nu-Pieds se servent de la gabelle pour prétexte. En effet, en Basse-Normandie, sur les instances du sieur de Beaupré, gentilhomme du pays, à peine établie elle avait été révoquée par le roi; seulement une publicité assez grande n'avait point été donnée à cette révocation. Mais la gabelle existait bien réellement dans la Haute-Normandie où la populace *ne pouvait plus respirer ny subsister*. Toutes les denrées nécessaires y étaient devenues *hors de raison*, par suite de la multiplicité des taxes. On venait d'y établir un nouvel impôt de 110 livres sur chaque étal de boucher; les rentiers n'étaient pas payés, et le receveur des gabelles, Le Tellier de Tourneville, chargé de ce service, prétendait qu'il n'avait en ses mains aucuns deniers du roi pour y satisfaire. Cependant, les impôts croissant chaque jour, il fallait les solder sans le moindre retard, et les agents du fisc devenaient de plus en plus insolents. Nous avons vu un édit royal rendre héréditaires les offices de procureurs, à charge pour chacun d'eux de payer 1,600 livres au trésor. Le Parlement avait repoussé cet édit; le conseil du roi en exigeait néanmoins le paiement sous peine d'amende ou d'interdiction jusqu'à complet acquittement; il en résulta qu'il ne venait plus de procureurs aux tribunaux et que la justice se trouvait interrompue. Ces vexations duraient depuis 1628. En 1639, elles recommencent plus irritantes que jamais; les procureurs disparaissent de nouveau des tribunaux et la tumultueuse basoche se mêle de la querelle. Hugot, receveur général des droits domaniaux, venant un jour au Palais prendre un référé contre les délinquants, est assailli, ainsi que ses commis, par une foule de procureurs avec leurs clercs; il ne trouve de refuge que dans les prisons de la conciergerie.

Cette même année, tous les draps teints sont soumis à un nouveau droit de quatre sous par aune, et *des officiers contrôleurs de teintures* sont créés pour le prélever. La Cour des aides refuse de l'enregistrer; le roi envoie le duc de Mercœur, avec le conseiller d'Etat Jacques Talon, pour la contraindre à la transcrire *en sa présence, sans délai et sans modification*. Quand le contrôleur Jacob Hays, dit Rougemont, arrive à Rouen pour visiter les draperies et les teinturiers, coter les draps et les teintures, il

est assailli dans la rue Malpalu par des hommes armés de pierres et de bâtons, se réfugie dans la cathédrale, est saisi, entraîné, assommé sur le parvis où son corps reste gisant dans le ruisseau. Le lieutenant général Godart du Becquet, accouru aussitôt, ne peut parvenir à retrouver les coupables; alors éclate une révolte complète. *La maison de l'arsenal*, rue Saint-Hilaire, est pillée, démolie; les meubles sont brûlés dans la rue; on jette des pierres contre la porte du greffier des *grands fiefs*. Le lendemain dimanche, 21 août, on saccage, on renverse, place de l'abbaye de Saint-Ouen, la maison du contrôleur Hugot. Les meubles, l'argenterie, le linge, les coffres, les papiers, les registres, on fait du tout un grand feu et rien n'est détourné. L'hôtel de Luxembourg, rue de l'Oratoire, aujourd'hui de l'Hôpital, plusieurs autres habitations dans le voisinage de l'abbaye, subissent le même sort. Les bureaux de perception, ceux des aides, des *doubles*, des *quatrièmes*, des droits sur les cartes, etc., tous sont abattus. La révolte, commencée par de jeunes garçons de quinze à seize ans, s'est bientôt fortifiée de la populace des faubourgs et de celle de Darnétal. A sa tête marche un homme grand, fort, plus hardi que les autres, armé d'une barre de fer à pomme de cuivre qu'il fait tourner au-dessus de sa tête en criant : Rou ! Rou ! comme les anciens Normands ; c'était l'horloger Noël Ducastel, dit Gorin, un admirateur des Nu-Pieds, dont il racontait les exploits à la foule, pour mieux l'animer.

Dès le dimanche matin, le Parlement envoie aux échevins, puis aux capitaines des bourgeois, aux arquebusiers, à la cinquantaine, des ordres pour réprimer la rébellion; il fait braquer des canons au Vieux-Palais et à l'Hôtel-de-Ville ; il somme les gentilshommes des environs de venir lui prêter main-forte. Les bourgeois restent spectateurs impassibles de toutes les violences, et, quand la cinquantaine accourt sur la place Saint-Ouen pour y rétablir l'ordre, ils s'arment de bâtons et de pierres, la repoussent, la poursuivent jusque dans l'église de l'abbaye où Osmont, capitaine de cette troupe, est laissé pour mort. La foule n'oublie pas la demeure des financiers, des commis, des partisans, des *donneurs d'avis ;* elles tombent sous les coups des leviers, des haches, des massues, ou sont incendiées. Le bureau des tanneurs, près du Vieux-Palais, est détruit de fond en comble. Le Tellier de Tourneville, receveur des gabelles, ce traitant d'obscure origine devenu prompte-

ment si riche, au lieu de se dérober à la colère du peuple, se barricade chez lui avec des amis, des employés, des laquais et des archers du sel. On avait vu ses gens parcourir la ville, acheter des armes, des munitions, des vivres; pendant trois jours on l'assiége dans sa maison, sans qu'il veuille accepter les forces que le Parlement et l'Hôtel-de-Ville lui proposaient d'envoyer à son secours. Un coup de mousquet, parti de son hôtel (rue de la Prison), tue, à la main de son père, l'enfant d'un garde bourgeois dont la compagnie occupait le poste du Vieux-Marché; cinquante hommes s'en détachent, tambour en tête, et vont mitrailler la maison. Le Parlement essaie de calmer la foule en rendant un arrêt d'information contre les assiégés; elle se croit alors soutenue par la justice et n'en est que plus animée. Du haut de l'église voisine, Sainte-Marie-la-Petite, elle fait tomber une grêle de pierres sur l'habitation du receveur. Pendant qu'un maréchal-ferrant, avec un énorme marteau de forge, brise en partie la porte, d'autres allument un incendie. C'en était fait de Tourneville et de son monde, quand les conseillers Baudry, de Biville et Blondel vont, en robes, tout tenter pour le sauver; ils ne peuvent y réussir et reviennent au Palais le visage en sang, leurs robes déchirées. Tandis qu'ils font de vains efforts pour contenir le peuple, Le Tellier, qui prétendait n'avoir pas d'argent pour payer les rentiers, jette à la hâte dans des puits, dans des cloaques, 160,000 livres; puis, la barbe rasée, couvert d'un costume de trompette, il parvient à s'échapper. Quinze ou seize malheureux archers, mesureurs et porteurs de sel, trop lents à s'enfuir, sont massacrés par le peuple en fureur, et la maison entière est dévastée. Mais bientôt on apprend que ce receveur a pu se réfugier dans la tour Saint-Laurent; on l'y poursuit de nouveau jusqu'au haut de l'édifice. Le conseiller de Biville se dévoue encore; aidé de son collègue Anzeray de Courvaudon, il parvient à le conduire sain et sauf au Vieux-Palais et l'en fait ensuite partir secrètement.

Le Parlement était désespéré de cette émeute; il prévoyait bien que l'astucieux et implacable Richelieu en ferait retomber la responsabilité sur la ville entière. Néanmoins, il voulut faire son devoir jusqu'au bout. Tous ses membres, premier président en tête, en robes rouges, se rendirent ensemble sur les principaux théâtres de la sédition. D'abord, la majesté de

cette cour souveraine arrête les rebelles ; mais bientôt, excitée par les plus ardents, la foule insulte ses magistrats, leur jette des pierres, blesse un huissier du Palais. Toujours calmes, ils continuent de parcourir la ville; dans un des bureaux de la vicomté, ils sauvent 700,000 livres des deniers royaux, puis reviennent au Palais, sans avoir pu dompter l'émeute et après avoir eu le malheur, en commandant le feu contre les révoltés, de faire périr plus de quatre-vingts personnes.

Richelieu ne veut pas laisser percer tout de suite sa haine contre les Parlements, cette unique barrière opposée au despotisme royal; par son ordre, le chancelier Séguier accueille favorablement les députés des juges normands et ceux de l'Hôtel-de-Ville chargés de lui rendre compte de la révolte. Louis XIII envoie à Rouen l'abbé de Cormeilles, Rouxel de Médavy, pour féliciter les membres du Parlement de leur conduite en ces tristes circonstances.

Mais la cour ne connaissait que le système des rigueurs; le Parlement, au contraire, sachant bien que la misère seule avait poussé à la sédition, avait peur d'exciter de nouveau les esprits par des poursuites actives; il temporisait; peut-être même n'était-il pas fâché de retarder ainsi la perception de ces nouveaux impôts auxquels il s'était tant opposé. D'autres historiens se sont demandé s'il n'avait pas peur de la colère du peuple ? Certes, cette crainte eût été possible; mais la conduite des juges pendant les trois jours la rend peu probable. En attendant, Gorin, plongé au fond d'un noir cachot du Vieux-Palais, demande *de l'air, de la paille et du pain*. On tarde à faire enlever les barricades dans les rues, et les places demeurent obstruées. Le 24 août, les chanoines de la cathédrale ne peuvent aller processionnellement, comme d'habitude, à l'abbaye de Saint-Ouen, chanter les premières vêpres à la fête de ce saint; toute circulation, toute vie se trouve interrompue dans la ville, et, pendant plusieurs jours encore, les mutins tentent des soulèvements facilement réprimés. Le 6 octobre, vers dix heures du soir, le Parlement ose enfin faire dresser une potence au Vieux-Marché; la populace accourt et menace les valets du bourreau qui s'enfuit; elle arrache l'instrument du supplice, le promène par la ville, puis revient le brûler sur la place, toujours aux cris de « *Rou ! Rou ! il faut en faire autant à tous les monopolliers !* » Une seconde potence, quel-

ques jours après, a le même sort, et les commis n'osent se montrer de jour dans les rues. Ces lenteurs à sévir, à relever les bureaux, surtout à réorganiser les perceptions, amènent de nouveau Rouxel de Médavy à Rouen ; mais, cette fois, il commence à témoigner le mécontentement de la cour. L'orgueil de Richelieu s'irrite en entendant le conseiller Le Noble et les échevins donner pour cause aux troubles la misère, l'excès intolérable des charges, et sembler admettre avec le peuple que le gouvernement est mauvais. Un autre petit motif aigrit plus encore ce caractère qu'on a fait trop grand : il avait appris que, au plus fort de l'émeute, les Jacobins de Rouen avaient ôté, pour le soustraire aux insultes de la foule, l'écusson de ses armes placé sur la porte principale de leur monastère. Lui, si vain de sa noblesse poitevine, qui n'a pas laissé un pan de muraille, une vitre à la Sorbonne sans y faire mettre son blason, se trouve énormément froissé de cet acte de prudence vulgaire. Ses partisans ne manquent pas d'en profiter pour accuser la ville; ils répandent que les magistrats avaient été prévenus des troubles à l'avance et qu'ils n'ont voulu prendre aucune mesure préventive; ils vont jusqu'à les rendre responsables des imprécations échappées aux émeutiers dans la fureur de la révolte, jusqu'à incriminer de connivence quelques-uns d'entre eux, et Richelieu accueille toutes ces calomnies avec une joie dissimulée sous le prétexte de l'intérêt public. La Normandie ne va pas tarder à ressentir tous les effets de sa haine. Les Nu-Pieds continuaient leurs brigandages dans l'Avranchin et le Cotentin, ils pillaient, brûlaient, démolissaient les maisons ; ils rançonnaient, violentaient, dévalisaient les habitants à Pontorson, Pontaubant, Vessey, Mortain ; ils s'en prenaient surtout aux magistrats et officiers de finances. A La Barre, près de Cancale, ils se faisaient donner de l'argent avant de laisser les employés de la gabelle procéder au déchargement de trois navires remplis de sel; ils pourchassaient, volaient, faisaient fuir tous les commis; enfin, ils empêchaient partout la perception des impôts. La terreur était universelle dans le pays.

Les lenteurs apportées à la punition des émeutiers de Rouen, les désordres de l'*armée de souffrance* en Basse-Normandie, fournissent au terrible cardinal le prétexte qu'il cherchait pour accabler notre malheureuse province et interdire ce

Parlement qui avait osé résister aux plus odieux de ses édits fiscaux. Louis XIII veut venir à Rouen pour arrêter lui-même les coupables; mais le vindicatif prélat se défie du roi; il croit plus sûr d'en charger l'une de ses créatures, un de ces courtisans qui tremblent si fort devant lui et s'inclinent si bas devant la robe du capucin, son conseiller intime. Il envoie Gassion en Normandie, à la tête de 6,000 hommes de troupes étrangères. Caen est désarmé, les Nu-Pieds sont écrasés dans les faubourgs d'Avranches, tués dans la mêlée ou livrés au supplice. Coutances, Valognes, Vire, Saint-Lô, Bayeux, toutes les villes, tous les bourgs, tous les villages, se prosternent devant le vainqueur, criant, pleurant, demandant miséricorde. Mais Gassion était un dur soldat; il promène partout les roues et les potences, fait vivre en tout lieu ses troupes comme en pays conquis, et Louis XIII le félicite lui-même de *sa conduite si prudente et si généreuse*. Rouen va bientôt le voir arriver avec ses soldats qui se faisaient appeler les fléaux et l'épouvante des peuples.

Richelieu avait trouvé dans le chancelier Séguier l'homme qu'il lui fallait pour exercer ses vengeances et leur donner un semblant de régularisation.

Séguier arrive en Normandie avec les pouvoirs les plus exorbitants : juge unique et suprême, il pourrait, quand et comme il le voudrait, condamner et faire exécuter, sans jugement, par sa seule volonté, sur un simple ordre verbal. On va voir si, par son impitoyable rigueur, il s'est montré digne de la confiance du maître, ce chancelier dont Mascaron a fait ensuite une si pompeuse oraison funèbre. Séguier était accompagné d'un conseiller d'Etat, Phélippaux de la Vrillière, chargé de signer tous ses ordres, au nom du roi. D'abord, il s'arrête à Gaillon, pour attendre que Gassion *lui ait préparé les voies*. Le Parlement et l'Hôtel-de-Ville envoient des députés le saluer, il leur défend d'aller s'adresser au roi : il savait combien Richelieu se défiait de Louis XIII, il ne voulait pas compromettre la vengeance du cardinal. Le peuple n'était pas moins effrayé que ses magistrats; il croyait qu'un bateau chargé de chaînes et de menottes descendait vers la ville, il se voyait déjà traité comme les Nu-Pieds. François de Harlay, digne descendant des cardinaux d'Amboise, voulait aller, à la tête de tout son clergé et du peuple, recevoir le chancelier aux portes de la ville et lui demander

fut ainsi dépouillé de tous ses priviléges et de son Parlement, sans aucun égard pour l'âge et les infirmités de quelques-uns des juges. Cette vieille fête traditionnelle des Etrennes et des Rois, ces réunions de famille qui avaient eu lieu même pendant les misères du siége de la ville par Henri IV, en 1592, « cet énorme « gâteau partagé publiquement à l'Hôtel-de-Ville en autant de « morceaux qu'il y avait d'officiers en exercice, ce joyeux cor- « tége qui allait, en grande pompe, au son du tambour et des « autres instruments, porter sa part, sur un vase d'or, avec un « magnifique bouquet de fleurs artificielles, au roi qu'avait « désigné la fève, » pendant que toutes les cloches de la ville sonnaient en grande volée, tout fut oublié; Gassion et ses troupes, Séguier et ses rigueurs avaient trop consterné tous les habitants pour qu'on pût penser à la joie. Pas d'étrennes, pas de cris : *le roi boit*, pas de chansons d'enfants ! Ce jour-là même, 5 janvier, l'implacable chancelier le choisit pour ordonner aux Rouennais de porter leurs armes aux cinq dépôts établis par lui, sans en excepter les douze sergents dizainiers. Canons, boulets, armes, munitions, l'Hôtel-de-Ville est obligé d'envoyer au Vieux-Palais tout ce qu'il possédait. Quelques anciens conseillers et échevins demandent au moins à voir l'arrêt ordonnant cette humiliation : *Il est au bout de mon bâton*, répond Picot, capitaine des gardes du chancelier. Séguier propose même à Richelieu de raser l'Hôtel-de-Ville et d'élever sur son emplacement une pyramide où aurait été gravé, en lettres d'or, l'arrêt rendu par le conseil du roi pour ordonner sa destruction. Le cardinal repousse cet excès de zèle, heureusement pour l'honneur de la ville.

Bientôt, cependant, on est forcé de mettre quelque chose à la place de toutes ces compagnies interdites; la ville ne pouvait pas rester privée de toute administration. On choisit six membres de l'ancienne municipalité et on les nomme *commissaires du roi*. La Cour des Aides de Paris remplace celle de Rouen exilée; deux maîtres des comptes en sont appelés pour remplir les fonctions des trésoriers de France interdits. Les membres du conseil du roi venus avec Séguier sont chargés de juger tous les procès civils et criminels pendants naguère devant le Parlement. Parmi eux se trouvait le trop fameux Laubardemont, ce magistrat inique, sans foi, sans honneur, l'âme damnée du cardinal, le plus ardent persécuteur d'Urbain Grandier, de

Cinq-Mars et de Thou, cet homme qui disait : *Donnez-moi une ligne, la plus indifférente, de la main d'un homme, et j'y trouverai de quoi le faire pendre.* — C'étaient-là les juges *bien choisis qu'il fallait à Richelieu.*

Six anciens avocats au Parlement, parmi lesquels Coquerel et Antoine Deschamps, reçoivent mission de tenir la juridiction des requêtes du Palais.

La justice ainsi constituée, Séguier veut se repaître du supplice des mutins ; Gorin et quatre de ses complices sont transférés du Vieux-Palais à la conciergerie. Le bruit se répand que de nombreuses arrestations ont été faites et qu'il doit y en avoir beaucoup encore. Les purins effrayés viennent à Saint-Ouen, le 7 janvier, conduits par les curés de saint-Vivien et de Saint-Nicaise ; ils se jettent aux genoux du chancelier et lui demandent grâce, la face contre terre, sans pouvoir le toucher par leurs larmes. Le même jour, il envoie à la torture, puis à la mort, sans avoir voulu les voir ni les entendre, sans s'être adjoint un seul autre juge, sans formalités aucunes, sans sentence, sur un simple ordre verbal, Gorin et ses quatre compagnons. Défense aux habitants de sortir de leurs maisons pour aller voir l'exécution ; défense d'ouvrir aucune boutique ; le lugubre convoi traverse les rues désertes, assisté de quelques pères minimes ; deux compagnies d'infanterie, le lieutenant du prévôt, un grand nombre d'archers sont les seuls témoins admis au supplice. Gorin est rompu vif, les autres sont pendus.

Le même jour encore, il fait publier dans toutes les églises un monitoire ordonnant à tous, bourgeois et manants, de dénoncer ceux qui ont pris part à la mort de Rougemont, ceux qui ont excité ou favorisé l'émeute des 21, 22, 23 août et y ont participé. En même temps, il fait faire sous ses yeux des investigations minutieuses. Les chefs du poste de milice bourgeoise établi au Vieux-Marché et d'où s'étaient détachés environ cinquante hommes pour aller venger le meurtre d'un enfant par les *barricadiers* de Tourneville, beaucoup d'autres qui s'étaient enfuis à Paris, à Orléans, n'importe où, sont saisis et ramenés dans la ville ; les prisons regorgent ; pendant trois semaines, les juges commissaires peuvent à peine expédier en toute hâte tant de procès. La potence, la roue, les galères sont réservés aux plus compromis ; les autres sont battus de verges à travers les

rues, puis bannis. On sévit contre les absents qui se sont enfuis, on les exécute en effigie au Vieux-Marché, on inscrit leurs noms en grosses lettres au pilori. Cent quatre-vingt-seize habitants sont ainsi bannis à perpétuité de la ville et de la province. Parmi eux se trouvait un gentilhomme qui l'avait bien mérité : c'était Charles de Mouy, sieur de Richebourg. Voisin de Tourneville, il avait profité du moment où l'on pillait la maison du financier pour y voler plusieurs sacs d'argent, sous prétexte de les soustraire aux émeutiers ; il fut flétri et banni par contumace.

Le 14 janvier, Séguier fait encore exécuter sans jugement, sur ordre verbal, deux autres séditieux. Les bureaux de perception sont reconstruits et placés sous la responsabilité des habitants voisins ; le droit de contrôle sur les teintures, cause de la sédition, est rétabli le 19 janvier. Les commis et les fermiers des impôts pillés pendant les quatre jours de la révolte, demandent des indemnités incroyables. Le Tellier de Tourneville est le plus avide de tous ; il réclame jusqu'à 700 livres comme honoraires d'un médecin auquel il a donné deux pistoles pour panser ceux de ses gens qui avaient été blessés ; il porte en compte jusqu'à la rétribution du confesseur d'un de ses valets. Les commissaires sont forcés d'arrêter eux-mêmes ces prétentions inouïes, mais la ville n'en a pas moins 400,000 livres à payer sous ce rapport. Elle doit en payer bien d'autres ! On lui a confisqué ses biens et ses revenus pour les réunir au domaine de l'état ; cela n'empêche pas Séguier de lui demander encore un million quatre-vingt-cinq mille livres. Les scellés de l'Hôtel-de-Ville sont levés, on permet aux bourgeois de s'y réunir pour y concerter les moyens de trouver cette somme énorme alors ; mais Séguier s'impatiente de la longueur des délibérations, il menace de faire venir encore dix mille hommes de troupes pour forcer la ville à l'obéissance. — La royauté n'oubliait jamais de profiter des émeutes pour se faire de l'argent. — Il fallut établir des droits nouveaux sur toutes les marchandises. Séguier exige que tous les habitants se portent garants de la somme, *solidairement l'un pour l'autre, un seul pour le tout, sans division ni discussion* ; il exige que 250,000 livres soient payées immédiatement, et, quatre jours après, il reproche avec colère aux commissaires de ville de n'avoir point encore acquitté cette somme.

Joignez à cela les soldats de Gassion logés chez les habitants, malgré tous les priviléges de la ville. Ils sont si durs, si exigeants, si indisciplinés, que Séguier lui-même écrivait à Richelieu : *Ils ruinent tout où ils passent... Ce sont des voleurs et non pas des soldats.* Les habitants des faubourgs de Saint-Sever, de Saint-Hilaire, de Beauvoisine, de Bouvreuil, de Cauchoise, de Martainville, de Darnétal, complétement ruinés, sont réduits, pour échapper aux violences de ces troupes, à leur abandonner leurs maisons et à se cacher dans les bois. Rouen avait été divisé en neuf quartiers, chacun d'eux avait un régiment à loger ; par ordonnance de Gassion, tout habitant devait payer trente-quatre sous par jour à chaque cavalier, sept sous et six deniers à chaque piéton. Dans les faubourgs, la cavalerie détroussait les voyageurs ; dans la ville, les fantassins contraignaient brutalement les bourgeois à de fortes dépenses en dehors de la taxe ; tous volaient, rançonnaient, battaient à la moindre contestation, arrêtaient sur les routes les vivres envoyés dans la ville ; ils voulaient même empêcher les marchands de sortir leurs marchandises de chez eux, prétendant qu'elles devaient y rester en garantie de leur solde. Il fallut charger, dans chaque quartier, des maîtres des requêtes de veiller sur ces hordes barbares ; chaque marchand fut tenu de déposer, argent comptant, entre les mains de son curé, le prix de la nourriture, pendant huit jours, de tous les soldats qu'il avait à loger ; à cette condition seulement il lui était permis de sortir ses marchandises et de les vendre. Ce n'était pas encore assez pour ces pillards arrogants ; on dut en punir de mort quelques-uns afin d'effrayer les autres. Il y en eut même un qui osa envahir le tribunal à main armée pour arracher au bourreau un de ses camarades que les juges avaient condamné.

Tous ces malheurs, c'était à Richelieu que Rouen les devait, et Gassion ne faisait qu'exécuter ses ordres ; le haineux cardinal tenait à se venger de la répulsion générale que sa politique impitoyable inspirait en Normandie.

A la demande de Pouchet, l'un des six commissaires faisant fonction d'officiers municipaux, Séguier consent enfin à éloigner les troupes ; mais, auparavant, il faut que les capitaines, lieutenants, enseignes et notables, réunis à l'Hôtel-de-Ville, s'engagent, par un acte signé de chacun d'eux, à prendre la ville en leur garde ; à se charger, au péril de leur vie, de la

conserver dans l'obéissance (19 janvier). Cet acte est lu au prône dans toutes les églises de la ville et des faubourgs; il faut subir un réglement minutieux dont l'un des articles est *la défense, sous peine de mort, de proférer dorénavant les mots de monopolliers, gabeleurs, maltôtiers*, dont le peuple avait flétri les collecteurs des taxes. Dans les villes, les magistrats sont déclarés responsables des émeutes auxquelles ils ne sauront pas résister énergiquement; il en est de même des seigneurs dans les campagnes. A toutes ces conditions, Rouen est enfin délivré de Gassion et de ses troupes; peu de temps après, il l'est aussi de Séguier qui s'en va promener ses rigueurs dans la Basse-Normandie. A Caen, il fait expirer sur la roue Le Plé, l'un des plus intrépides soldats des Nu-Pieds; à Bayeux, à Coutances, à Avranches, il fait démolir, suivant l'usage normand, les maisons des plus grands coupables. C'était ce qu'on nommait le *Hanot*.

Cette pauvre province était réduite à un bien triste état! Elle s'était soulevée parce que le fisc royal ne lui laissait plus le moyen de vivre; Séguier et Gassion lui avaient tiré le peu qui lui restait de sang et de vie. S'ils s'étaient contentés de punir, avec la plus extrême rigueur, les provocateurs, les incendiaires, les pillards, on n'eût pu que les approuver. Mais ils avaient frappé en même temps innocents et coupables. Longtemps encore après leur départ, nombre de villages et de faubourgs, en Basse-Normandie, sont restés déserts, les habitants ayant fui au loin et n'osant revenir. Ainsi l'avait voulu le terrible Richelieu. Ah! s'il a eu la gloire d'achever l'unité de la monarchie française et de briser la résistance des nobles, il faut avouer qu'il versait trop facilement le sang. C'était justice peut-être contre cette noblesse toujours turbulente et cupide; mais, pour le peuple, avait-il sujet, avait-il le droit de le réduire, comme il l'a fait, à la dernière détresse? Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, sa mémoire restera toujours un objet d'exécration. Louis XI aussi avait lutté contre la noblesse, mais au moins il avait épargné les populations. La punition, pour la royauté, ne tarde pas à se faire sentir. La taille, aux endroits de la Basse-Normandie où elle produisait environ chaque année 10,000 livres, en rendait à peine 1,000; la *subsistance*, 4,000 au lieu de 6,000; les aides, *rien*. Qu'allait-elle devenir, elle toujours si famélique? Vous allez la voir y

suppléer par d'autres impôts, sans s'inquiéter si les populations pourront supporter de nouvelles charges. Est-ce qu'elle songeait à s'occuper de la misère du peuple? Les quinze conseillers du Parlement de Paris envoyés, malgré eux, pour remplacer le Parlement de Rouen interdit, et les commissaires institués au Palais par Séguier, votaient *à vol de bonnet*, si ruineux qu'ils fussent pour les habitants, nombre d'édits fiscaux repoussés jusque-là par les juges naturels de la Normandie, par exemple, *le vingtième ou sou pour livre*. Les procureurs, frappés dans leur fortune par la création de quatre-vingt-dix offices de procureurs héréditaires, création imposée au profit du gouvernement, osent, à la fin de novembre, déléguer quelques-uns d'entre eux à Gaillon, auprès du chancelier, pour réclamer contre cette institution; il les fait arrêter, et tous doivent se soumettre, acheter une seconde fois leurs charges, pour fournir de l'argent à la royauté.

En janvier 1641, on rétablit le Parlement de Normandie, mais on le rend *semestre*, c'est-à-dire qu'on le partage en deux moitiés chargées de siéger alternativement pendant six mois; c'était un moyen pour créer une multitude d'offices nouveaux vendus aux plus offrants, comme Henri II l'avait déjà fait en 1554, à Paris. Les anciens membres du Parlement, après s'être vus mandés auprès du roi pour entendre les plus injustes accusations et forcés de le suivre partout durant six mois, comme s'ils faisaient partie de ses équipages [1], ont encore la douleur d'être contraints d'admettre dans leurs rangs des jeunes gens incapables, étrangers à la science du droit comme à la province, âgés seulement de vingt-deux, de vingt et même de dix-neuf ans, sans aucune information sur leur vie et leurs mœurs, tant les partisans sont pressés de battre monnaie et de réaliser de gros bénéfices. Tout ce qu'on demande aux candidats, c'est de *communier et faire preuve qu'ils ont reçu les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie*. Encore ne veut-on, pour rendre la vente plus facile, admettre les anciens qu'après avoir pourvu à tous les siéges nouvellement créés. Si enfin l'on en admet seize, c'est que seize amateurs seulement se sont présentés pour acheter des offices nouveaux et que les seize commissaires détachés du Parlement de Paris refusent de

[1] M. Arist. Guilbert, *ibid.*, p. 483.

rester plus longtemps éloignés de leurs foyers, de leurs affaires de leurs familles. On spécule ainsi sur le désir naturel des anciens de rentrer dans leurs fonctions pour les intéresser à la vente des offices nouveaux, et, afin de mieux annuler leur influence, on défend qu'ils puissent jamais former plus que le tiers du nombre des magistrats présents aux réunions.

Après la mort de Richelieu seulement, le 14 février 1643, Séguier et Mazarin permettent le retour du reste des anciens. Ainsi rétabli, le Parlement s'attache maintenant à faire abolir ce semestre que la cour avoue elle-même n'avoir établi qu'*à cause du besoin d'argent et de la pénurie du trésor*. Mais, en même temps, commence la lutte des anciens contre les nouveaux; elle amène de sérieux désordres, des rixes, des duels, des mêlées dans les rues entre les jeunes hommes des anciennes familles parlementaires et les conseillers récemment reçus; les valets se battent entre eux comme leurs maîtres, armés d'épées et de poignards Dès janvier 1642, le peuple s'indignait de ne voir rappeler que seize de ses anciens magistrats; il affichait des placards injurieux sur les maisons des nouveaux, cherchait à enfoncer les portes de quelques-uns d'entre eux. En 1643, la lutte devient plus vive après le retour de tous les anciens. Au Palais, il en résulte des scènes scandaleuses. Cette sorte de vente à l'encan des offices de judicature y avait fait entrer des membres fort peu recommandables, entre autres un sieur De la Fosse du Fossé, agent de la cour, un Du Halley, décrété à comparaître devant la cour de Caen, un Le Roux de Langrie, mêlé dans nombre de procédures criminelles, assis sur la sellette à la Tournelle et noté par plusieurs des arrêts de ce tribunal, surtout Pierre Petit, complice d'un homme condamné à mort et exécuté pour crime, soumis lui-même à payer l'amende de 500 livres prononcée par le jugement. A la Cour des Aides, on voyait deux présidents récemment condamnés à la peine capitale par contumace, et plusieurs conseillers sous le coup d'accusations pour crimes qualifiés. Les *traitants* qui vendaient les *provisions* de présidents et de conseillers ne s'occupaient nullement d'où leur en venait le prix.

L'arrivée de Pierre Petit achève d'allumer la guerre au Palais et elle se propage au dehors. Dans la cour, dans les corridors, les valets des deux partis se battent avec acharnement; dans les rues de la ville, sur les quais, se livrent de

véritables combats auxquels les magistrats s'abaissent à prendre part avec leurs laquais.

Le premier président de Faucon de Frainville, humble serviteur du gouvernement, veut qu'on procède sans retard à l'admission de Pierre Petit et d'un autre aussi peu digne, Pierre Cavelier, fils d'un marchand de Rouen ; les anciens s'y refusent. Le 4 mai, on s'aperçoit que M. de Faucon a fait altérer, par le notaire-secrétaire Lorion, le registre des délibérations, afin de faciliter l'entrée de ses deux protégés; la discussion s'échauffe tellement que, dans la grand'chambre, anciens et nouveaux se battent entre eux comme des gens de la populace; le premier président est pris à la gorge, renversé et foulé aux pieds ; chacun des partis rédige de la séance un compte-rendu à sa manière. De son côté, le gouvernement, à la nouvelle de cette scène honteuse, renonce à tout projet d'annulation du semestre. Sur ces entrefaites, on apprend la mort de Louis XIII. (14 mai 1643).

Si maintenant, afin d'oublier les tristesses de la politique, nous jetons nos regards sur l'industrie et le commerce de Rouen, nous n'avons pas besoin de dire combien ils souffraient de toutes ces taxes dont Louis XIII et Richelieu les avaient arbitrairement accablés. En 1643, les Etats de la province déclarent que le contrôle des teintures a occasionné la cessation du travail dans toutes les draperies et fait périr une infinité de personnes. Nous avons vu l'industrie des cartes tuée par un autre impôt et ses principaux ouvriers forcés de porter leur talent en Angleterre. Quant au commerce maritime, qui faisait de Rouen, selon le conseiller Martel de Bolbec, *comme le cœur distribuant le sang à toute la France*, il était en pleine décadence; la guerre civile l'avait arrêté. La splendeur du port était passée. Déjà Claude Groulart disait à Henri IV : « La « navigation de mer ne va plus ; tout travail est discontinué à « cause des grands impôts qui se lèvent, et ce n'est que « misère.... Les quais et talus de la ville sont toujours à faire; « l'on ne voit que ruines au circuit de Rouen, à ses ponts « dormants, à ses portes, à son port, à ses talus, à ses « murailles[1]. » Ce fut bien pis sous Louis XIII ; la misère devint incroyable et le nombre des pauvres avait triplé dans la

[1] M. Arist. Guilbert, *ibid.*, p. 485.

ville. Le commerce et l'industrie se relèveront cependant, grâce aux protestants ; ils atteindront bientôt leur plus haut degré de splendeur, jusqu'au moment où la révocation de l'édit de Nantes, œuvre d'un bigotisme insensé, viendra les faire tomber de nouveau.

Au point de vue topographique, Rouen se transforme de plus en plus. Nous avons vu le Vieux-Château disparaître d'année en année et déjà presque complètement ruiné en 1591. La forteresse du Mont Sainte-Catherine a été rasée peu de temps après l'entrée de Henri IV dans la ville, à la demande même des habitants pour lesquels, en temps de guerre, elle était plutôt un danger qu'un moyen de défense. Le Vieux-Palais seul subsistera jusqu'à l'époque de Louis XVI ; encore ne sera-t-il pas conservé à titre de forteresse ; à partir de 1661, il servira de dépôt à l'artillerie, aux poudres, aux munitions de la ville, pendant longtemps. Quant à la Barbacane, nous l'avons dit, en 1619, Louis XIII permit aux échevins de l'abattre, à condition d'en employer les matériaux à la reconstruction du pont ; mais ils en firent un autre usage, et le vieux pont de Mathilde tombait de plus en plus en ruines[1].

Ce gothique monument, regardé, lors de sa construction vers 1160, comme un chef-d'œuvre, avait treize arches, qui, de chaque bout, allaient en s'élevant de plus en plus ; les cinq du milieu surtout étaient très hautes, afin que les navires pussent passer dessous. Sa longueur totale était de 450 pieds, ancienne mesure. Quelle qu'ait été l'admiration des contemporains, il était trop long, trop élevé, trop étroit pour pouvoir résister au choc des prodigieux amas de glace qui, chaque hiver, descendant de la Haute-Seine, venaient heurter ses piles, ainsi qu'à la rapidité du courant en toute saison. Trois arches s'étaient écroulées en 1502, et deux autres en 1533. On répara les trois premières, puis on refit les deux dernières en bois. En 1564, les autres s'entr'ouvrirent et il ne fut plus possible de passer sur ce pont. Son peu de solidité fut cause d'un immense inconvénient pour les habitants ; en effet, pendant cent cinquante-sept ans, de 1502 à 1659, on laissa fermée la porte du Grand-Pont afin d'éviter toute imprudence. C'est alors que les échevins firent construire, pour le passage des piétons et des chariots, deux bacs qui sta-

[1] M. Arist. Guilbert, *ibid.*, p. 483.

tionnaient, sur la rive droite, vis-à-vis la rue et la porte Saint-Cande-le-Vieux ou sur rive, nommées depuis rue et porte du Bac. C'est par ces bacs et par cette porte que Henri IV entra dans Rouen en 1603.

Dès 1595, le Parlement de Normandie avait établi une légère taxe sur les habitants de Rouen pour contribuer à la réparation du Pont-de-Pierre. En 1620[1], les travaux, interrompus depuis quinze ou seize ans, n'avaient pas encore été repris; mais, comme on continuait néanmoins à percevoir la taxe annuelle affectée à cet usage, le Parlement, cette même année, par son arrêt du 27 mars, pourvut à la sûreté des fonds. Le 8 août 1622, il enjoignit aux échevins de faire travailler, dans un mois au plus tard, à la construction d'un pont de bois qui ne devait primitivement être que transitoire, et d'y employer les ressources amassées jusqu'alors.

Malgré l'arrêt du Parlement, les travaux ne furent commencés qu'en 1626, sur les plans et sous la direction de Nicolas Lebourgeois, religieux de l'ordre de Saint-Augustin; il fut livré au public le 1er janvier 1630, et il a servi jusqu'au 1er septembre 1836, lendemain de l'inauguration de notre Pont-Suspendu[2]. Il a été regardé dans son temps comme une merveille.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, par un mécanisme aussi simple qu'ingénieux, ses arches flottantes s'ouvraient vers le milieu pour laisser passer les navires et les glaces, s'élevant et s'abaissant d'elles-mêmes à chaque marée, suivant le mouvement du flux et du reflux des eaux. Il aboutissait, sur la rive droite, à la partie du quai comprise entre les portes Grand-Pont et du Bac; sur la rive gauche, vers l'angle oriental de la place Saint-Sever. Cependant, on conservait toujours l'espoir de relever le vieux pont de pierre. En 1608, Sully vint à son tour pour dresser les plans des travaux; mais la mort de Henri IV fit oublier ce projet. En 1661 seulement, reconnaissant l'impossibilité de le réparer, on se résolut à l'abattre, à l'exception des piles qui furent conservées jusqu'à une certaine hauteur, pour servir d'assises à un pont de bois, si l'on se décidait à en faire un[3].

[1] M. Alexandre L...., *Lettre sur l'Histoire de Rouen*, p. 61.

[2] Licquet, *Rouen, son Histoire, ses Monuments, etc.* Rouen, 1839, p. 223.

[3] Licquet, *ibid.* — *Lettres sur la ville de Rouen*, par M. Alexandre L..., p. 57 et suivantes.

Si Rouen perdait son vieil aspect militaire au fur et à mesure qu'il s'éloignait du moyen-âge, par contre, il prenait une sombre physionomie monacale. Il était envahi de plus en plus par des couvents qui paralysaient son développement industriel et commercial et nuisaient beaucoup à la prospérité de ses finances municipales. Les guerres de religion avaient exalté les croyances jusqu'au fanatisme, elles avaient fait reculer la civilisation jusqu'à l'esprit monastique du moyen-âge. Il en résulte la fondation d'une multitude de monastères. Nous avons déjà parlé des Jésuites auxquels le cardinal Charles Ier de Bourbon, non content de les avoir introduits dans la ville, bâtissait encore un collége en 1578. En 1605, la veuve du président de Croixmare fonde pour eux une maison de noviciat. De 1614 à 1629, ils élèvent leur église dédiée à saint Louis. En 1615, le cardinal-archevêque de Rouen François de Joyeuse fait construire, tout près de là, un séminaire et leur en abandonne la direction.

Mais beaucoup d'autres ordres vinrent s'abattre aussi sur la ville : en 1609, les Carmélites et les Pénitents du tiers-ordre; en 1616, les pères de l'Oratoire et les Feuillants; en 1619, les Ursulines; en 1621, les Récollets; en 1630, les Visitandines et les Dames de Saint-Louis; en 1635, les Bénédictines et les Augustins déchaussés; en 1643, les Filles de Notre-Dame du Refuge, de l'ordre de Saint-Augustin. Il en viendra bien d'autres encore sous le règne suivant.

Le Parlement voyait avec peine cet envahissements des ordres religieux; nous avons dit son opposition à l'installation des Augustins déchaussés. L'Hôtel-de-Ville n'en était pas moins alarmé; tous ces couvents engloutissaient une infinité de petites maisons très commodes pour les pauvres, et le peuple ne trouvait plus à se loger. Des rues entières étaient occupées par leurs constructions; les logements et les vivres devenaient chaque jour plus rares et plus chers. En même temps, les revenus de la ville baissaient de plus en plus, les ordres religieux étant exemptés de tout impôt. Mais, dans son aveugle piété, Louis XIII favorisait ce développement dangereux des moines et des religieuses, et les peuples étaient forcés de courber la tête sans se plaindre. Louis XIV suivra les mêmes traditions.

Terminons au moins par une bonne action : en 1602, le président Claude Groulart fonde, sur la paroisse Saint-Vivien, le

bureau des pauvres valides, pour recueillir les pauvres des deux sexes en état de travailler et les empêcher de mendier par les rues; il achète l'emplacement et fait construire des bâtiments. Bientôt l'établissement est menacé de succomber faute de revenus suffisants, tant il y a de pauvres à admettre. Le conseiller au Parlement Damiens abandonne sa charge, il vient s'y loger et l'administrer lui même; il lui consacre une partie de sa fortune et le fait prospérer.

Par acte du 14 juin 1646. les frères de l'Oratoire abandonneront au bureau des valides leurs cent trente-trois petites maisons de la rue de l'Aumône, à condition qu'il se chargera de loger et de nourrir à leur place les pèlerins et les passants. Par un édit de 1681, Louis XIV le convertira en hospice général.

CHAPITRE XIV[1].

MINORITÉ DU ROI. — RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE. — DILAPIDATION DU TRÉSOR ROYAL. — NOUVEAUX IMPÔTS. — LA SOLIDARITÉ. — LES FERMIERS-GÉNÉRAUX. — CAUSES PREMIÈRES DE LA FRONDE. — LE PARLEMENT Y ADHÈRE, LA NOBLESSE AUSSI. — LE DUC DE LONGUEVILLE. — RÉBELLION DU PARLEMENT. — LE COMTE D'HARCOURT SUCCÈDE A LONGUEVILLE. — LE PARLEMENT LUI REFUSE L'ENTRÉE DE LA VILLE. — ARRIVÉE DE LONGUEVILLE. — ROUEN LIVRÉ A LA FRONDE. — SUCCÈS DU COMTE D'HARCOURT. — L'ARMÉE DE LA LIGUE A ROUEN. — SES EXPLOITS. — EXPÉDITION DE LA BOUILLE. — TOTAL DES DÉPENSES. — LA COUR S'ABAISSE A TRAITER. — SOUFFRANCES A ROUEN ET DANS LA NORMANDIE. — FAVEURS ACCORDÉES A LONGUEVILLE. — INSOLENCE DE CONDÉ. — ARRESTATION DES PRINCES. — LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE A ROUEN. — SA FUITE A DIEPPE. — LOUIS XIV A ROUEN. — LA DUCHESSE A POURVILLE. — PIERRE CORNEILLE PROCUREUR-SYNDIC DES ÉTATS DE NORMANDIE. — ANOBLISSEMENT DES MEMBRES DU PARLEMENT. — LA PRINCESSE DE CONDÉ. — LES PRINCES PRISONNIERS AU HAVRE. — PARIS SE SOULÈVE. — MAZARIN VA DÉLIVRER LES PRINCES. RETOUR DE LONGUEVILLE A ROUEN. — RÉVOLTE DE CONDÉ.

Louis XIII, déjà mourant, voulait qu'on punît sévèrement les anciens du Parlement; cette fois, il faut avouer que ses

[1] M. Floquet, *ibid.* Ve vol. p. 123 à 534, *passim*.

rigueurs eussent été parfaitement fondées. La mort l'emporte, et, le 21 mai, la reine-mère régente, Anne d'Autriche, fait assigner devant le Conseil six conseillers et le notaire-secrétaire Cusson qui s'étaient le plus tristement signalés dans ces scènes honteuses; elle les déclare interdits. Ils refusent de se présenter; la cour, qui ne songe qu'à célébrer par des dons et des grâces l'avénement du nouveau roi, les renvoie à leurs fonctions, et les anciens reprennent leurs négociations pour faire abolir le semestre. Mais les nouveaux, que cette abolition devait astreindre à un service de toute l'année au lieu de six mois seulement, font tous leurs efforts pour en obtenir le maintien. On a peine à voir tous ces juges abandonner leurs siéges et laisser la justice en suspens pour aller à la cour soutenir leurs prétentions respectives; on rougit quand on entend les anciens, de vieux et graves magistrats, consentir à plusieurs édits fiscaux et les enregistrer en toute hâte, pour que le gouvernement les rétablisse en leur ancien état. Ils sacrifient avec joie l'argent du pauvre peuple à leurs intérêts personnels! Comme toujours, on trouve de beaux prétextes pour colorer cette indignité; on allègue que le semestre, institué dans l'espoir d'abréger les procès, n'a servi, au contraire, qu'à augmenter les longueurs et les pertes de temps.

Encore si cette concession avait rendu les anciens plus sages, mais ils ne s'en croient que plus autorisés à persécuter les nouveaux dans les diverses chambres.

Cependant, les largesses distribuées si généreusement à la cour avaient épuisé le trésor royal. Pour remplir les coffres de l'état, l'Italien Particelly d'Emery, surintendant des finances, ne trouve pas de meilleur moyen que de rétablir le semestre aboli deux ans auparavant, et de vendre de nouvelles charges. Les anciens veulent résister; le gouvernement les force à enregistrer l'édit, et la création de sept nouveaux conseillers est résolue. C'était une double faute : d'abord, rendre plus vives que jamais les luttes entre les anciens et les nouveaux; puis, préparer le Parlement à se jeter dans le parti de la Fronde. Mais la cour n'y voyait que l'avantage de battre facilement monnaie et de pouvoir faire admettre par un semestre les édits fiscaux repoussés par l'autre.

Alors les provinces sont abandonnées à la rapacité des courtisans, et Paul de Gondi, le coadjuteur de l'archevêque de Paris,

le futur cardinal de Retz, nous les représente *assoupies sous la pesanteur de leurs maux.* A la fin de 1643, les Etats de Normandie se plaignent vivement de tous ces traitants que le prétexte de la révolte des Nu-Pieds a tant enrichis. Depuis ce malheureux temps, disent-ils, on a levé sur Rouen *jusqu'à plus de trois millions de livres* (monnaie du temps). Ce n'était pas encore assez; on veut lui imposer en plus *étapes*, *subsistances*, *équivalent* au sol pour livre ou vingtième; on lui fait payer jusqu'à la nourriture des prisonniers espagnols internés dans ses murs. Mais ce qui surtout irrite la population, c'est le gaspillage des deniers publics. Ainsi, des sept siéges nouveaux de conseillers dont l'édit de création était apporté au Parlement par le marquis de Beuvron, lieutenant général du duc de Longueville gouverneur de Normandie, trois étaient pour le duc; Condé, Beuvron, Le Blanc de la Croisette, bailli de Caen, s'étaient partagé les autres. Le reste de la province n'était pas plus heureux; Caen payait plus de onze cent mille livres en cinq ans. Après avoir épuisé la bourse de ses habitants, il lui fallait se grever de 40,000 livres de rentes annuelles. Il ne pouvait fournir la *subsistance*, et on lui demandait encore 18,000 livres pour sa part de l'*équivalent*. On taxait comme aisés de pauvres paysans ne vivant que de leur travail. Dans certaines paroisses, on était obligé, pour payer, de *vendre les cloches des églises*, *de dépouiller les autels de leurs nappes*, et les rentiers mouraient de faim parce qu'on ne leur servait pas leurs rentes.

En 1643, on rétablit la solidarité en matière d'impôts, cette iniquité qui avait excité la sédition de 1639; on emprisonne les notables habitants pour les forcer à acquitter, outre leurs propres impôts, ceux des pauvres de leurs paroisses. Dans la seule prison de Pont-Audemer, il en meurt plus de cinquante, faute de pouvoir trouver de l'argent. Pour lever la taille, les financiers ou fermiers-généraux, qui avaient acheté au gouvernement, à prix convenu et par eux versé d'avance au trésor, les impôts mis sur chaque province, chargeaient du recouvrement des agents qui, avec l'approbation de la royauté, traînaient après eux des compagnies de soldats. Ceux-ci ruinaient encore plus le pays, rançonnaient à discrétion les habitants, rompaient ou brûlaient les portes des maisons pour les ouvrir, démaçonnaient les granges, battaient les blés, les vendaient à vil prix ainsi que les pailles à demi-battues, brisaient les charrues et les charrettes,

saisissaient les chevaux et les bestiaux, les vendaient comme bon leur semblait, et forçaient, par leurs violences, les habitants à s'enfuir.

Quoi d'étonnant si, en août 1647, Louis XIV, alors âgé de huit ans, et la régente sa mère, se rendant à Dieppe, sont froidement reçus en Normandie et n'osent venir à Rouen comme ils l'avaient projeté d'abord, de peur d'y être plus mal accueillis encore par une population que les vexations et la misère avaient exaspérée ?

Néanmoins, pour ne pas irriter la cour contre la ville, car on se souvenait des rigueurs de 1640, le Parlement et l'Hôtel-de-Ville envoient des députations saluer à Dieppe le roi, la reine-mère et Mazarin. La royauté croit ramener le Parlement en lui accordant le rétablissement de la Paulette comme dédommagement du semestre imposé; le duc de Longueville vient avec Beuvron en apporter à la grand'chambre la déclaration royale; il est obligé par les cris de tous les membres de sortir précipitamment.

Le temps est à l'orage, la Fronde se prépare, et Longueville lui-même, par une nouvelle versatilité, abandonnera la cour pour y prendre part.

Pendant les quatre premières années du nouveau règne, le mouvement de rapidité que Richelieu avait imprimé à l'autorité royale avait paru à Mazarin généralement accepté par le pays. C'était une erreur qui devait amener de grands troubles dans la nation. Quand la mort eut mis fin au despotisme sanglant de Richelieu, la France resta quelque temps engourdie et comme insensible aux actes arbitraires, triste effet des maux qu'elle avait si longtemps soufferts. Anne d'Autriche devait la régence à l'appui du Parlement de Paris, et ce dernier comptait bien garder toujours sa part d'influence sur l'état. A la fin de 1647, Louis XIV tombe dangereusement malade; la reine-mère, Condé, le duc d'Orléans, s'empressent encore auprès de ce corps puissant, dans l'espoir d'obtenir, chacun pour soi, la régence, au cas où Louis XIV viendrait à mourir et son frère, le duc d'Orléans, à lui succéder.

Mais bientôt Louis XIV est sauvé. Alors la reine-mère n'a plus tant besoin de ménager le Parlement de Paris, et, comme le trésor est à sec de nouveau, elle fait rendre des édits fiscaux si onéreux, si choquants, que ce Parlement, déjà tant froissé

de son ingratitude, refuse de les enregistrer. Mais il dissimule son dépit, et, pour intéresser le peuple à sa cause, donne pour base unique à son opposition la misère et les souffrances du pays. Dès lors, la population devient, comme on l'a dit, *folle de lui*. La royauté ne tient nul compte de ses raisons fort justes d'ailleurs ; dans un lit de justice, elle le force à enregistrer ses édits.

Puis en surviennent de plus insupportables encore, celui du toisé, celui du tarif, d'autres impôts inconnus, de nouvelles créations d'offices inutiles, et, chose malheureusement trop fréquente dans notre histoire, des retranchements de quartiers aux rentiers de l'Hôtel-de-Ville. L'opposition du Parlement devient plus énergique ; la cour s'indigne de cette résistance et veut encore user de la violence pour en triompher ; mais le peuple se montre prêt à tout faire pour soutenir ses magistrats ; dans la capitale et dans les provinces, il s'arme pour les défendre. Voilà l'origine première de la Fronde.

Mais alors les Parlements vont sortir de leurs attributions judiciaires et empiéter sur la politique, à l'exemple de celui de Paris. Ce dernier s'unit au Grand-Conseil, à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides ; les députés de ces compagnies, formés en Chambre de Saint-Louis, prétendent gouverner le royaume, lui donner des lois, et rédigent une Constitution. M. Floquet a bien raison de regretter qu'elle n'ait pas été adoptée, au moins en quelques points ; elle eût mieux valu pour la France que ce régime du caprice royal qui a servi seul de règle depuis l'origine de la monarchie et qui a causé tant de maux et de révolutions.

Les Parlements de province, mécontents de la cour comme celui de Paris, s'émeuvent à leur tour, surtout ceux de Bourgogne, de Guyenne, de Provence. Le plus ardent de tous est celui de Normandie. La lutte existe toujours dans son sein entre les nouveaux et les anciens. Pendant que les premiers se mettent, pour sauvegarder leurs intérêts personnels, au service de la royauté, les seconds, par rancune contre le semestre rétabli, adhèrent à l'union formée le 13 mai 1648 entre les Cours souveraines de la capitale et envoient des délégués à la Chambre de Saint-Louis. En même temps, ils s'occupent, eux aussi, de la chose publique, des abus à réprimer dans l'état, des lois à promulguer, et, afin de se concilier la faveur du

peuple, des soulagements à obtenir pour les populations. Hélas! la Normandie, entre autres, en aurait eu le plus grand besoin; elle était littéralement ruinée par le fisc royal et les exactions des traitants!

Le duc de Longueville qui tient encore pour la cour, survenant en ce moment à Rouen, veut tâcher de calmer l'effervescence du Parlement; il échoue. Les juges ne sont plus occupés qu'à mander les trésoriers de France, les échevins, les marchands, les commis de finances, pour avoir des renseignements sur les abus. Ils rédigent des pancartes de droits illégalement perçus en vertu d'édits non enregistrés, envoient dans toute la province des députés pour s'enquérir des exactions, contrôlent et critiquent les ordonnances royales, enfin déclarent que toutes les Chambres demeureront assemblées tous les matins, pour délibérer sur les affaires publiques. Quant aux procès des justiciables, ils ne s'en occupent nullement.

La cour, effrayée de tous ces mouvements, se décide à alléger un peu les souffrances du peuple; des déclarations royales diminuant les impôts sont reçues à Alençon avec des transports de joie désordonnés. En octobre suivant, elle accorde *spécialement* à la Normandie la diminution des tailles, la suppression des droits sur le papier, sur les cartes, sur la bière, sur les cuirs, réduit de 97,000 livres la somme de 217,000 payée jusque-là par Rouen pour la *subsistance*, supprime le semestre dans les présidiaux. C'était beaucoup pour la population qui s'en serait peut-être contentée; ce n'était pas assez aux yeux du Parlement pour lequel la défense des droits du peuple n'était qu'un prétexte, et qui voulait avant tout la suppression de son semestre.

La royauté n'avait pas à se glorifier de ces concessions; elles lui avaient été arrachées par la peur et la force des événements. En effet, la Fronde s'était élargie; elle était sortie du cercle des Parlements et avait gagné la noblesse. Tous ces seigneurs dont Richelieu avait si durement comprimé la turbulence étaient irrités de ne plus voir continuer les largesses qui avaient signalé les commencements du règne de Louis XIV, et Mazarin n'était pas assez influent pour les forcer, comme son prédécesseur, à rentrer dans le devoir. Beaucoup donc avaient profité des mouvements séditieux pour se joindre aux Parlements et au peuple, en haine de Mazarin dont ils se moquaient hautement,

et la sédition, de sérieuse qu'elle était d'abord, devint frivole et ridicule ; c'est l'époque de la rébellion des petits-maîtres.

Le duc de Longueville, ce pâle descendant du preux Dunois qui avait si vaillamment combattu aux côtés de Jeanne Darc et affermi la couronne sur la tête de Charles VII, toujours faible, irrésolu, incapable comme au temps de sa jeunesse, et dont la vie s'est passée en grande partie à ébaucher des conspirations sans en faire aboutir une seule, était resté fidèle au gouvernement; mais il se croyait des droits à réclamer le Havre et Pont-de-l'Arche, pour la peine qu'il s'était donnée comme plénipotentiaire à Munster, et il en voulait à Mazarin qui les lui avait refusés. Bientôt, engagé dans la Fronde par l'intrigant Paul de Gondi, poussé par sa seconde femme. la belle Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé et dont le talent passionné de M. Victor Cousin n'a pu réhabiliter la mémoire, il s'enfuit secrètement de Saint-Germain où se trouvait alors la cour, avec le prince de Conti, son beau-frère, La Rochefoucauld, si connu comme amant de la duchesse de Longueville sous le nom de prince de Marsillac, et le marquis de Noirmoutiers ; il vient à Paris offrir ses services au peuple et aux Parlements. Dans l'espoir qu'on va lui décerner le commandement de l'armée de Paris, il s'engage au nom de Rouen et de la Normandie tout entière, et propose comme ôtages sa fille et son tout jeune fils. Puis il se dégoûte de la capitale quand il se voit préférer le duc d'Elbeuf et Conti, adolescent infirme, contrefait, tout-à-fait impropre au moindre rôle un peu élevé ; alors il songe à revenir dans son commandement, il n'attend plus que des renseignements sur la disposition des esprits.

En effet, toute son influence dans le parti de la Fronde dépendait de l'attitude qu'allait prendre cette province, et surtout sa capitale. Or, à Rouen, l'Hôtel-de-Ville, qui, depuis dix ans, s'appliquait à guérir les plaies résultées de la révolte de 1639, n'avait nulle intention de se mêler d'une autre sédition. Les échevins avaient eu d'ailleurs trop de démêlés avec Longueville pour le suivre dans sa nouvelle échauffourée ; ils lui avaient surtout gardé trop de rancune de ce que, à son retour de Munster, il avait brutalement expulsé de la Barbacane et du fort de la porte Cauchoise les anciens officiers municipaux Pouchet et de Brèvedent de Sahurs, les remplaçant l'un par

Montenay, son parent, l'autre par Plénoche, ûn de ses gentilshommes. Le Présidial, dirigé par un homme capable et ferme, le lieutenant général Roque de Varengeville, voulait rester dans le devoir. Mais le Parlement va tout gâter. Au mois d'août, après leur semestre de mars, les anciens avaient quitté la ville alors désolée par la peste. Dès qu'ils apprennent les barricades de Paris et la fuite de la cour à Saint-Germain, ils se hâtent de revenir à Rouen; une émeute seule pouvait les délivrer de cet odieux semestre, et Longueville leur avait bien promis de servir leur cause cette fois.

La cour, croyant le Parlement fidèle, charge le conseiller d'état Du Plessis-Besançon d'apporter au Palais et à l'Hôtel-de-Ville une défense d'obéir au duc de Longueville jusqu'à nouvel ordre. La municipalité s'empresse d'y déférer; mais au Parlement, au lieu de faire transcrire la défense royale par le semestre de septembre seul en droit de siéger alors et composé de nouveaux tous dévoués au gouvernement, le premier président de Faucon de Ris se laisse tromper par de perfides conseils; il réunit les membres des deux semestres, vu la gravité des circonstances. Les anciens se concertent secrètement entre eux pour ne pas dévoiler encore leurs desseins, afin de gagner le moment où le succès sera plus certain; en attendant, ils veulent faire déclarer la compagnie assemblée en permanence. Ils laissent prendre des mesures pour mettre la ville en sûreté; mais, dans l'espoir de paralyser les ordres du roi, ils s'opposent à leur transcription sur les registres, comme étant chose inaccoutumée pour des lettres-closes. En même temps, ils empêchent de murer, au Vieux Palais, une porte de derrière donnant sur la Seine et par où le marquis de Beuvron, commandant de ce château et tout dévoué à Longueville, pouvait faire entrer les ligueurs dans la cité; ils retirent à Roque de Varengeville sa part de commandement militaire, pour le concentrer tout entier entre les mains du premier président; enfin, ils prennent toutes leurs précautions pour empêcher ce magistrat de rien faire à leur insu et neutraliser le bon vouloir de l'Hôtel-de-Ville.

Pendant ce temps, la cour envoie à Rouen, pour remplacer Longueville dans le gouvernement de la Normandie, le comte d'Harcourt, brave soldat, mais politique peu profond. Avant d'arriver dans la ville, d'Harcourt écrit à La Roque et à

Faucon de Ris pour les consulter sur ce qu'il doit faire. Le lieutenant général le presse de venir sans retard s'emparer de la ville, le premier président l'engage à attendre en route, qu'on ait eu le temps de préparer les habitants à son arrivée. Il a le tort d'accepter ce dernier avis.

Les affidés de Longueville, informés de l'approche du comte par un agent indiscret qu'il avait envoyé pressentir les dispositions du guet, profitent de ce que la cour a eu l'imprudence d'insérer dans sa commission royale le droit d'établir des garnisons dans la ville, pour soulever la population. Rouen n'oubliait pas tout ce qu'il avait eu à souffrir des soldats de Gassion en 1640, et, plus récemment encore, en novembre 1648, des vingt-deux compagnies du régiment d'Orléans. La populace, à laquelle les agents du duc avaient en outre insinué que d'Harcourt arrivait chargé de nouveaux édits fiscaux, se précipite à l'Hôtel-de-Ville et au Palais, criant misère ; elle essaie d'en briser les portes et les fenêtres, insulte les officiers municipaux et les magistrats.

En ce moment, on entend le tambour ; on voit la garde bourgeoise partir au-devant du comte ; on apprend que c'est par l'ordre du premier président et qu'il a invité le nouveau gouverneur à souper pour le soir même ; on insulte ce magistrat. Les juges des enquêtes accourent à la grand'chambre et demandent la convocation d'une assemblée générale ; c'était ce que voulaient les anciens. Plus nombreux que les nouveaux, ils font rendre un arrêt en vertu duquel d'Harcourt ne peut entrer dans la ville sans l'autorisation du Parlement. Les capitaines des bourgeois reçoivent ordre de s'y opposer ; l'un d'eux pousse le zèle jusqu'à faire établir une barricade près la porte Saint-Hilaire par laquelle entraient les gouverneurs et les archevêques.

Arrivé près de Rouen, d'Harcourt reçoit des envoyés du Parlement qui lui demandent ses pouvoirs ; il a le tort de les remettre, croyant qu'il s'agit seulement de les examiner. Pour laisser à la population le temps de se calmer, sur l'avis de Faucon de Ris, il s'arrête dans les faubourgs, et Roque le presse encore en vain de faire son entrée immédiatement.

Cependant, des délégués du Parlement, des Aides, des Comptes, des Trésoriers de France, tous favorables à Longueville et convoqués par les anciens, demandent que les bourgeois de Rouen se réunissent pour décider si l'on doit admettre le comte. Les bourgeois étant tous entraînés à la révolte, c'était

demander l'exclusion du nouveau gouverneur et une rébellion ouverte de la population. Les échevins viennent déclarer au Palais leur volonté d'obéir au roi; les anciens font remettre la délibération, sous prétexte que l'heure est trop avancée. Le peuple fait entendre des cris dans les abords du Palais; Faucon de Ris effrayé lève la séance.

Pourquoi les anciens ont-ils tant tenu à faire remettre l'audience? C'est que Romé de Bretteville, fils du conseiller Romé de Fresquienne et agent du duc, vient d'arriver dans la ville et qu'ils ont besoin de s'entendre avec lui.

Le lendemain matin, les ouvriers drapiers vont insulter en son logis le premier président. L'heure de la séance arrivée, la foule fait encore entendre ses clameurs sous les fenêtres de la grand'chambre; après une tumultueuse délibération, le Parlement décide l'ajournement de l'entrée du comte, il charge deux de ses membres d'aller l'en informer aux Chartreux, et d'Harcourt se retire après quelques paroles de protestation. La cour s'indigne à la nouvelle de ce refus d'obéissance; le Parlement ne daigne pas envoyer au roi une députation chargée d'expliquer sa conduite, il se contente d'écrire pour renouveler de mensongères protestations de fidélité et prétexter le besoin de laisser aux esprits, dans la population, le temps de se calmer. Le gouvernement dissimule sa colère; il promet la révocation du semestre; il autorise, en attendant, les assemblées générales du Palais qu'il ne saurait empêcher.

Avant qu'on apprenne cette nouvelle concession de la royauté, des lettres du duc de Longueville sont arrivées à Rouen. Les échevins portent la leur au Palais, sans l'ouvrir; le Parlement en prend connaissance comme de celle qu'il a reçue lui-même; ainsi le veulent les anciens pour exalter plus encore les imaginations. Pendant ce temps, Romé de Bretteville enrôle ouvertement des hommes, achète des armes, visite les partisans du duc, prodigue au peuple les promesses les plus trompeuses; la maison de son père, le conseiller Romé de Fresquienne, devient l'arsenal et le lieu de rendez-vous des conjurés.

L'Hôtel-de-Ville, demeuré seul fidèle, veut mettre au moins la ville en état de défense; il redemande les canons que, en 1640, le chancelier Séguier lui a fait enlever et déposer au Vieux-Palais. La Fontaine Du Pin, gouverneur de ce château en l'absence de Beuvron parti à Paris pour aider le duc dans sa

révolte, refuse de les rendre. Il refuse également de murer la porte ouverte par Séguier dans le Vieux-Palais pour introduire des troupes à son gré et restée depuis comme une brèche dans les murs de la vieille forteresse. Ainsi la royauté portait à son tour la peine de ses propres rigueurs. Les échevins veulent essayer de réparer les murs, d'y faire placer trois ou quatre mauvais canons oubliés dans les magasins de l'Hôtel-de-Ville par les exempts de Séguier ; La Fontaine retient au Vieux-Palais, sous de vains prétextes, les ouvriers chargés de ce soin.

Un matin, le premier président apprend que Longueville a quitté Paris, à la tête de quatre cents chevaux, pour entrer en Normandie ; il s'efforce de faire décider qu'on lui fermera les portes comme on l'a fait au comte d'Harcourt. Les anciens, par une ruse indigne, font résoudre que nulle personne, de quelque qualité qu'elle fût, ne serait admise dans Rouen sans un ordre du Parlement ; ils voulaient enlever ainsi à Faucon de Ris tout moyen de faire entrer par surprise le comte d'Harcourt qui rôdait aux environs. Pour se donner plus de force, ils admettent à délibérer aux séances les députés des autres compagnies de la ville, afin de les mieux retenir dans le parti de la Fronde.

Le duc arrive par la chaussée de Bonne-Nouvelle ; il traverse la Seine sur une barque et pénètre dans le Vieux-Palais par cette porte basse qu'on avait refusé de murer. Au même instant entrait par une autre porte l'avocat général Hue de la Trourie envoyé précédemment à la cour pour remettre la lettre dont nous avons parlé. Il rapportait la promesse de révocation du semestre ; mais, en entendant le canon du Vieux-Palais annoncer que le duc est dans la ville, il se cache avec les dépêches et remet seulement quelques jours après ces grâces si peu méritées.

C'était un dimanche ; la foule, avertie par le bruit du canon, se porte au Vieux-Palais ; Longueville se montre sur les terrasses et le peuple le salue de ses acclamations.

Pendant que, au Palais, Faucon de Ris s'efforce de faire décider qu'on ne reconnaîtra pas comme gouverneur le prince rebelle, celui-ci arrive au milieu de la délibération, avec le marquis de Beuvron, précédé de ses gardes, les tambours battant, et accompagné par les cris de joie de la multitude. On se hâte d'apporter pour lui et pour son lieutenant, dans la grand'chambre, les draps et les carreaux de velours violet fleur-

delisés d'or; on lui remet le gouvernement de la province, le commandement des armes ; tous les ordres s'empressent de se rendre auprès de lui. Les échevins pouvaient-ils résister seuls ? Ils viennent lui présenter le vin de ville et lui apporter les clés.

Ainsi, par les intrigues de quelques vieux conseillers égoïstes, par la faiblesse et l'incapacité du premier président, voilà notre vieille cité livrée aux frondeurs. Où était le temps où Claude Groulart savait résister à toutes les rébellions?

Longueville est maintenant seul maître dans Rouen et dans une partie de la province. Le Parlement envoie les capitaines des bourgeois prendre ses ordres ou, à défaut de lui, ceux de Beuvron, son lieutenant; il en est de même pour les échevins. La noblesse vient offrir au duc ses bras et son sang ; le clergé, *le peu de facultés qui lui restent.*

Avec les députés du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, du bureau des finances, Longueville forme un grand conseil qui se réunit dès lors au manoir abbatial de Saint-Ouen, sous sa présidence, et règle toutes les questions d'administration.

Etait-ce au moins pour s'occuper des intérêts du peuple qu'il s'était mis en révolte ouverte ? La suite nous prouvera que son unique but, comme celui de tous les seigneurs qui prirent part à cette rébellion, était d'amener la cour à le craindre et à l'acheter plus cher. Mais, pour lutter contre la royauté, il lui fallait une armée ; or, il était arrivé avec quelques gardes, sans argent, en assez triste équipage. Afin de se procurer de l'or et des soldats, il s'attache d'abord à se concilier tout le monde.

Il commence par exciter le Parlement à abolir le semestre de sa seule autorité, et il vient au Palais dans ce but, le 26 janvier 1649. Sans respect pour les concessions royales apportées par Hue de la Trourie, sans pitié pour le pays qui souffre tant encore de la guerre civile, malgré l'opposition du premier président et de l'avocat général Courtin, le lendemain 27, les vieux conseillers entêtés déclarent le semestre aboli, en l'absence de tous les nouveaux qui refusent de prendre part à un pareil vote.

Le 10 février suivant, c'est le tour de la Cour des Aides.

Enfin, pour gagner le peuple, le duc, d'accord avec son grand conseil qui n'avait rien à lui refuser, abolit les impôts, sup-

prime les édits royaux et les arrêts par lesquels le Parlement les a enregistrés, autorise toutes procédures, toutes vexations contre les agents du fisc, les fermiers des contributions de l'état et leurs commis.

Aux nobles, au clergé, il donne l'autorisation de vendre, même en détail, leur vin, leur cidre ; il les exempte du droit des *quatrièmes* sur ces boissons, et le Parlement ne pense pas même à faire la plus légère remontrance sur toutes ces mesures, tant il est dévoué, soumis à son cher gouverneur.

Quand Longueville a ainsi compromis tout le monde avec lui, satisfait toutes les rancunes, toutes les convoitises, il demande de l'argent et des troupes, et, pendant trois mois, pour lui en procurer, les magistrats de toutes sortes oublient la patrie, les lois, le respect dû au souverain, le sentiment de l'honneur, leur propre dignité ; ils oublient tout.

Au mépris de toutes les ordonnances sur la séparation des pouvoirs, cette règle si sage, si conservatrice de toute saine administration dans un état, les cours souveraines de la ville, le Parlement en tête, s'occupent tout à la fois de guerre et de finances, de tout, excepté de la justice. On perçoit des tailles, on saisit les récoltes, on prend des mesures pour que les deniers du roi ne puissent être portés à Saint-Germain, dans le but de s'en servir contre le roi lui-même. L'Hôtel-de-Ville refuse de prendre part à ce honteux gaspillage des finances de l'état, à cette audacieuse aggravation des charges des contribuables ; il ne veut pas s'occuper de centraliser de pareilles recettes ; le duc l'y contraint avec des paroles de colère. Comme d'habitude, on couvre toutes ces infamies d'un titre pompeux et mensonger : c'était, disait-on, *pour le bien et le soulagement de la province.*

Mais tous ces moyens ne produisent pas assez ; on poursuit les officiers de finances récalcitrants ; on vole, on emprisonne leurs commis, et vainement quelques-uns cherchent à cacher les deniers publics pour les conserver au roi. On fait, avant le temps, des coupes abondantes dans les forêts de l'état ; on vend partout, à tout prix, le sel des greniers royaux. Si le peuple, qui avait tant à souffrir de la gabelle, s'était livré à de pareils brigandages, de quels supplices n'eût-il pas été frappé ? Nous verrons bientôt comment Longueville en fut, non pas puni, mais récompensé.

On s'est donc ainsi procuré de l'argent; il faut une armée maintenant. On impose à chaque village l'obligation de fournir un ou deux soldats avec armes et équipement, selon le montant de sa taille. Les localités qui n'obéissent pas assez vite sont frappées d'une augmentation d'impôts; en même temps, on défend toute levée d'hommes, tout logement de gens de guerre pour le compte du roi; on ordonne de sonner le tocsin et de courir sus à tous ceux qui contreviendront. Le Parlement de Paris, dont l'unique but était toujours d'exclure Mazarin du pouvoir afin de dominer lui-même la cour, aurait bien voulu amener celui de Rouen à lancer aussi des arrêts de proscription contre le ministre; il charge de propositions à cet égard le conseiller François Myron, âme damnée de Gondi, ardent promoteur des barricades en août 1648 et capitaine dans la milice parisienne, qui représentait dans la capitale les juges normands. Mais ceux-ci ne songeaient qu'à l'abolition du semestre. Le duc, de son côté, ne pensant qu'aux honneurs, aux places fortes qu'il prétendait se faire accorder, et se souciant d'ailleurs fort peu du Parlement qui n'était pour lui qu'un instrument, ne voulait pas trop s'engager. Il en résulte que, malgré l'arrêt d'union proclamé entre Rouen et Paris, chacune des deux cours souveraines conserve ses tendances particulières. On s'en apercevra plus encore au moment des négociations pour la paix. Quant au bien public, mot d'ordre adopté dans toutes les révoltes des grands, nul ne s'en occupe. Cela n'empêche pas à Rouen, Fiesque, Saint-Ibal, Fontrailles, Valiquerville, tous les brouillons et les intrigants, de pousser sans cesse le duc et le Parlement dans les voies de la Fronde.

Le 23 janvier 1649, désormais fixé sur les intentions des rebelles, le gouvernement suspend le Parlement de Paris et déclare coupables de lèse-majesté Longueville, Conti, le duc d'Elbeuf et tous les chefs de l'insurrection. Le 17 février suivant, le Parlement de Rouen est interdit à son tour. En même temps, le gouvernement engage les bourgeois de la ville à rentrer dans le devoir, leur rappelant, par le terrible exemple de 1639, les conséquences toujours funestes pour eux de la rébellion.

Mais Longueville n'était pas d'avis de laisser le peuple et le Parlement se soumettre, c'eût été la ruine de ses visées ambitieuses. Sur son ordre, on arrête aux portes les hérauts d'armes

envoyés par la reine-mère, on les lui amène à Saint-Ouen, les yeux bandés, et, comme ils refusent de répondre à ses questions, on les reconduit de même aux barrières.

Le premier président était à Saint Germain, auprès du roi, avec Roque de Varengeville. Le procureur général Courtin et quelques membres des anciens, plus sages que leurs collègues, étaient également parvenus à sortir de la ville. Quant aux nouveaux, on en laisse d'abord aller une partie ; puis, les émigrations devenant trop nombreuses, on défend à qui que ce soit de quitter la ville sans un passe-port spécial. Cette mesure vexatoire est exécutée avec tant de rigueur que madame de Faucon de Ris, essayant d'aller rejoindre son mari, est arrêtée aux portes et détenue prisonnière au premier monastère de la Visitation de Sainte-Marie (rue de Joyeuse, couvent de Sainte-Marie). Hue de la Trourie est retenu dans Rouen par force et ne se gêne pas pour parler publiquement contre le duc et le Parlement frondeur. Une fois seulement il consent à venir à la grand'chambre, c'est pour lire la déclaration royale d'interdiction du Parlement et l'ordre aux magistrats restés fidèles d'aller rejoindre la cour à Saint-Germain. Enfin, il parvient à s'enfuir aussi. Les juges frondeurs, pour se venger, osent envahir les demeures des magistrats absents, vendre leurs meubles à l'encan, tourmenter leurs proches et chasser leurs valets.

Le 27 février, une ordonnance royale transfère à Vernon le Parlement de Normandie et désigne, pour en faire partie, tous les magistrats qui ont obéi à l'ordre de se rendre à Saint-Germain. Les nouveaux seuls acceptent; les anciens demeurés purs de toute rébellion refusent de faire partie d'un tribunal qui ne devait avoir ni durée, ni utilité réelle.

Si la Fronde était arrivée à dominer dans Rouen, elle n'était pas aussi bien acceptée dans toute la province. A Caen, le comte de Thorigny et l'évêque de Lisieux promettaient à Longueville l'adhésion du pays; mais le gouverneur Matignon, frère de l'évêque, hésitait encore entre la révolte et la soumission.

Les commissaires envoyés au nom du Parlement frondeur étaient repoussés dans toute la Basse-Normandie. Dans le Cotentin, les gentilshommes refusaient à Fiesques de s'enrôler dans l'armée de la révolte, et il en revenait avec fort peu d'hommes et d'argent. Dans la Haute-Normandie même, à

Neufchâtel, les élus refusaient de livrer les recettes de la gabelle, aussi bien que de laisser lever des hommes et de l'argent.

La position se tendait pour Longueville; Paris lui réclamait sans cesse les secours qu'il avait promis le 11 janvier, et il lui était impossible de répondre autrement que par des paroles trompeuses; aussi les pamphlets commençaient-ils à courir contre lui dans la capitale. Pendant ce temps, le comte d'Harcourt, accueilli au Pont-de-l'Arche par le gouverneur, M. de Beaumont, s'emparait successivement de Louviers, Vernon, les Andelys, le Château-Gaillard, Ecouis, Elbeuf; il tentait une surprise sur Evreux et Gisors, prenait Quillebeuf, entrait dans Pont-Audemer, assurait au roi Honfleur et le Neubourg. Maître du cours de la Seine, il resserrait de plus en plus Rouen qui ne recevait alors ni denrées, ni marchandises. Les troupes royales venaient faire des incursions jusque dans les villages voisins de cette ville, et la province entière était de nouveau désolée par les soldats. Les réformés ne pouvaient plus se rendre en sûreté à leur prêche de Quevilly; il fallait leur permettre de le tenir à Saint-Sever, près des Emmurées. On fortifiait les faubourgs de la ville pour engager les habitants à y revenir.

Longueville était perdu s'il n'avait promptement une armée à mettre en campagne, au nom de la Fronde. A prix d'or, il réussit enfin à organiser quelques troupes avec les recrues enlevées dans les villages et des gens attirés par l'appât du lucre. Mais, si les soldats manquent, il n'en est pas de même des chefs. Quand on voit dans Saint-Evremond la composition de cette armée où se trouvaient seulement trois véritables hommes de guerre, Matignon, malheureusement décidé pour la révolte, Chamboy, entraîné par son affection particulière pour Longueville, et Canisy, on croit lire le récit d'une farce burlesque. Tout le monde veut être chef parmi tous ces gentilshommes dont beaucoup ne possèdent, pour toute fortune, qu'une ignorance profonde et une audacieuse présomption. Le marquis de Beuvron se fait nommer lieutenant général, mais *à condition de rester à Rouen pour garder le Vieux-Palais*; le marquis d'Ectot, un tout jeune homme, est donné pour chef à la cavalerie, *parce qu'il est le mieux monté, qu'il est environ de l'âge qu'avait M. de Nemours lorsqu'il commandait en Flandre, et qu'il a d'ailleurs une casaque en broderie toute pareille à la sienne*; Auzouville est créé maréchal de camp, *parce qu'il ne veut point obéir aux autres*, et

gouverneur *parce qu'il ne tient pas à quitter Rouen*; un autre est élevé au même grade, *parce qu'il a quarante années de chasse, estimées valoir bien, pour le moins, vingt campagnes, puisque la chasse est une image de la guerre*; un autre encore, *parce qu'il a pensé être enseigne des gendarmes du roi*[1]. Le duc de Retz, frère aîné du fameux coadjuteur, avait promis d'amener des troupes nombreuses et l'on ne savait comment leur préparer des logements dans la ville; il arrive accompagné seulement du page qui porte ses armes et de ses deux fidèles écuyers. Mais il offre, en revanche, de payer de sa personne et de servir de duc et pair dans l'armée. Il serait trop long d'énumérer toutes les sottises de ces petits-maîtres.

Sous les ordres de tant de chefs aussi habiles que braves, 2800 hommes de pied et 1300 chevaux s'en vont passer de fréquentes revues aux bruyères Saint-Julien. La première fois, on y prête le serment solennel de servir le roi et les parlements, sous le commandement de monseigneur le duc de Longueville. Rien ne devait manquer d'ailleurs à cette ridicule comédie; pour que tout ce monde eût plus l'air d'une armée, le conseiller Turgot, neveu du président, marchait à la suite, *comme commissaire chargé de faire vivre les gens de guerre avec discipline*. Ce qu'il y avait de plus intéressant pour tout ce vaillant état-major, c'étaient les distributions d'argent. On ne l'avait pas oublié, et le Parlement lui-même, qui naguère encore tonnait si fort contre les intendants de justice dans les armées royales, n'avait plus envie de crier contre leur établissement dans l'armée de la Fronde; on lui avait alloué d'assez grosses ordonnances de fonds pour qu'il ne dît rien contre les fonctions décernées à M. Turgot. Afin de payer les autres, on avait un instant eu l'idée d'établir une capitation. Mais, à ce seul mot, la ville s'était troublée, les notables s'étaient empressés de solder d'avance les *traites foraines*; l'influence du duc sur la population et l'avenir de la Fronde eussent été compromis; on se contenta donc de l'argent produit par le pillage des recettes, des *consignations*, des bois, des greniers à sel. Le bon duc put conserver sa popularité, les généraux purent élever, autant qu'ils le voulaient, leurs prétentions; on avait assez d'argent pour les satisfaire.

[1] Saint-Evremond, *Ses Œuvres*, prem. vol., p. 53 à 70, in-12, Londres, 1714.

Il manquait cependant un historiographe à cette foule de héros; Franquetot se présente et sa proposition est accueillie avec transport. Cette illustre armée tente d'abord de *courtes sorties* pour s'essayer; elle revient le même jour sans aucun résultat. Une autre fois, le duc se met lui-même à sa tête, comme pour une expédition lointaine dont il avait fait bien du bruit. Chaque membre du Parlement avait dû lui fournir un cavalier; lui-même avait fait emporter *son déshabiller et des vivres pour sa bouche*. Arrivé à la forêt de Rouvray, il rebrousse chemin et rentre à Rouen le soir même. Puis, on veut reprendre Pont-Audemer que Le Sens de Folleville occupe au nom du roi sans s'inquiéter des ordres de Longueville et du Parlement de Rouen. Le 3 mars, au point du jour, le marquis de Chamboy, un brave et digne soldat, part à la tête de 400 chevaux et de 800 hommes de pied. On arrive sous les murs de la petite ville, on somme fièrement Folleville de la rendre sur l'heure. La première fois, il ne répond pas; la seconde, il riposte par des décharges de mousquet. Chamboy furieux se lance sur les premiers retranchements; Folleville sort avec 70 soldats de recrues, pendant que quelques bourgeois résistent sur un autre point. C'en est assez pour mettre bien vite en débandade tous les preux guerriers de la Fronde.

Un autre jour, grande expédition de La Bouille. La cavalerie se dirige par Moulineaux, comme pour aller encore essayer de prendre Pont-Audemer; on embarque 800 piétons, sous la conduite de De Mouy Richebourg. On embarque aussi l'artillerie, sous la conduite de De La Place, conseiller à la Cour des aides de Rouen. — Il lui fut alloué 1300 livres pour cela, tant l'argent volé coûtait peu à ces nobles messieurs. — Le but de l'expédition est d'aller détruire l'armée du comte d'Harcourt, puis d'envahir la Basse-Normandie. Avant de partir pour rejoindre son armée, Longueville vient saluer le Parlement; il promet de ne pas revenir avant d'avoir vaincu d'Harcourt; le Parlement n'aura qu'à lui envoyer des fonds sur ordonnancements du marquis de Beuvron resté pour commander la ville en son absence. Le Parlement veut le retenir, sa présence est nécessaire à Rouen; mais la gloire l'appelle, il part. Beuvron se met vite à réparer les portes, les tours, les murailles; il double partout les postes. Le même jour, on entend soudain un grand bruit de tambours et de trompettes; c'est Longueville qui

revient avec ses troupes, sans avoir même vu l'ennemi. Il entre au Parlement tout botté, déclarant qu'il a réussi à jeter des renforts dans Evreux et que ses troupes ont fait bonne contenance. Or, aux bruyères Saint-Julien, sur une fausse alarme, elles avaient toutes tourné le dos sur-le-champ. Qu'était-il donc arrivé véritablement? Saint-Evremond, venant à Rouen pour affaire, avait rencontré d'Harcourt accourant à marche forcée sur Moulineaux pour livrer bataille. En passant, il le dit au duc qui lui en demandait des nouvelles. Longueville, trouvant aussitôt qu'il en avait assez fait, était revenu à Rouen au galop, avec sa cavalerie. A La Bouille, pendant que l'infanterie et la cavalerie se rembarquent à la hâte et en désordre, survient le marquis de Bougy avec l'avant-garde ennemie; il fait soixante prisonniers. D'Harcourt arrive ensuite avec le gros de son armée; il pille et saccage La Bouille, pour la punir d'avoir reçu les frondeurs. — Les pauvres n'étaient-ils pas toujours habitués à payer pour les grands?

Toutes ces glorieuses expéditions avaient coûté beaucoup, surtout pour payer l'état-major. « Du 10 février seulement au « 22 mars (32 jours), ces preux ne coûtèrent pas moins de « 516,023 livres, 8^s, somme alors assez considérable sans « doute, et dans laquelle, toutefois, il s'en faut de beaucoup que « tout soit compris. » A chacun des chefs, il fallait dix, douze, quinze, vingt, quarante mille livres; les plus désintéressés, ceux qui aimaient mieux contribuer de leur bourse, se contentaient de 3000, 5000, 7000 livres.

Pour tâcher de se procurer de l'argent, on s'empare d'Harfleur, ville sans défense, où l'on espérait trouver les deniers du roi; de Neufchâtel, où le jeune marquis d'Ectot n'a que la peine d'entrer avec son régiment; Chamboy surprend Argentan à l'aide d'un stratagème. Le seul fait d'armes réel est la prise de Valognes par Matignon sur le sieur de Bellefonds, gentilhomme de dix-neuf ans à peine. Les écrivains de la Fronde ne manquent pas de célébrer ces faciles succès comme de glorieux exploits; mais les frondeurs n'osent pas attaquer Alençon, quoiqu'il ait eu peu de temps pour réparer ses murailles et fortifier son château. En somme, au point de vue militaire, les preux chevaliers de Longueville n'ont rien fait en Normandie. Du reste, toutes ces expéditions n'étaient que des semblants de guerre; Longueville n'avait toujours eu qu'un but, comme Villars, comme la plupart des chefs

de la Ligue au temps de Henri IV : se rendre redoutable à la cour pour se faire acheter plus cher sa soumission. C'est pour cela qu'il avait révolutionné tout le pays, mis sens dessus dessous la province entière, gaspillé les bois, volé tant d'argent, occasionné tant de souffrances au peuple et ruiné le commerce de la ville. Il attendait impatiemmeut l'occasion de traiter avec le roi, et, en attendant, il *traitaillait*, comme on l'a dit. Le jour même de son entrée par escalade au Vieux-Palais, le marquis d'Epinay Saint-Luc, l'homme de la cour, lui osait déjà parler d'accommodement avec la reine-mère. Plus tard, ce seigneur revenait à Rouen et restait une nuit entière en conférence avec le duc, dans cette forteresse, pour être mieux à l'abri de tout témoin. Le procureur général Courtin obtenait un sauf-conduit et s'entretenait longtemps avec lui au manoir abbatial de Saint-Ouen. A l'exemple de Mayenne auparavant et de Condé plus tard, il semble même disposé à vendre son pays à l'étranger, s'il y trouve son intérêt personnel. Pizarro, envoyé d'Espagne et déjà mis en rapport avec Beaufort, Conti, le coadjuteur, la duchesse de Longueville, arrive à Rouen et a plusieurs entrevues avec le duc à Saint-Ouen. Les choses vont si loin que, à la fin, le Parlement s'en inquiète et lui fait promettre de ne jamais séparer sa cause de celle des cours souveraines. Sans cesse Longueville envoie secrètement des émissaires à la cour, Le Blanc de la Croisette, Foulongnes d'Antouville, et beaucoup d'autres.

Le parlement de Rouen n'était pas moins désireux de cesser la lutte, car lui aussi ne l'avait entreprise que dans un but d'intérêt privé, l'abolition du semestre. Il en était de même pour celui de Paris qui semble même un instant, à Ruel, sur le point de traiter avec la cour pour son compte personnel, sans s'occuper de Rouen, et il faut toutes les démarches de François Myron pour obtenir qu'il demande l'envoi de passe-ports aux députés de la Normandie qui seront chargés de prendre part aux conférences de Saint-Germain. Foulongnes d'Antouville pour le duc, Myron pour le Parlement, Mauduit de Fatouville pour la Cour des Aides, sont d'abord choisis comme délégués parce que les passe-ports tardaient à venir; quand ces pièces arrivent enfin, toutes les cours souveraines nomment d'autres représentants. L'Hôtel-de-Ville, qui n'avait jamais voulu participer à la révolte, aurait vivement désiré ne point avoir d'en-

voyés spéciaux. Mais il est forcé par le duc de s'y résoudre et choisit les deux échevins de Guenonville et du Mouchel.

Les députés partent le 20 mars 1649, avec une escorte de cavalerie jusqu'au haut de la côte de Fleury-sur-Andelle; un trompette du duc les précède tout le reste du chemin.

Ainsi la royauté est réduite à traiter d'égal à égal avec la révolte dont son insatiable rapacité a été la cause première. Il faut rendre justice aux deux membres principaux de la députation normande; ils ne se contentent pas de demander l'abolition du semestre, à la confusion du chancelier Séguier en présence duquel ils relatent toutes les rigueurs, toutes les iniquités de 1640, sans qu'il ose répondre un seul mot pour se justifier; ils obtiennent, au prix des efforts les plus obstinés, au risque d'être abandonnés par le Parlement de Paris et de voir les conférences rompues, quelques dégrèvements d'impôts pour la population et une amnistie complète pour tous les faits de l'insurrection.

A leur retour à Rouen, les députés sont reçus triomphalement. Le duc ne consent à laisser rentrer dans la ville les magistrats absents, le président Faucon de Ris, le procureur général Courtin, l'avocat général Hue de la Trourie, le lieutenant général Roque de Varengeville et les autres, que deux mois plus tard, le 29 mai, quand il a pu régler tout à sa volonté; enfin, il licencie son armée, et chaque cour souveraine reprend ses attributions particulières.

Rouen avait eu tout autant à souffrir des désordres de la Fronde que de ceux de la Ligue auparavant; les violences, les extorsions, les excès de toutes sortes avaient été les mêmes aux deux époques. Mais le mal est plus affreux encore quand les bandes indisciplinées de Longueville ont été congédiées. Dans la Normandie tout entière, on n'entend plus, encore unef ois, que des cris de détresse; on ne voit plus que vols et brigandages. Dans les campagnes, les paysans s'enfuient, les terres sont laissées incultes; dans les villes, les ateliers, les fabriques, tout chôme, et les ouvriers, sans ouvrage et sans pain, mendient ou pillent, pour vivre, les forêts voisines.

La cour ayant été obligée, pour plaire au Parlement, de supprimer quarante-quatre des offices nouvellement créés, la province avait dû s'imposer de lourdes charges afin de payer sa part des deux millions nécessaires pour rembourser de leurs

charges les titulaires dépossédés; le trésor avait fourni le reste en vendant des bois et des terres vagues.

De tous les chefs de la révolte récompensés du mal qu'ils avaient fait au pays, le duc de Longueville n'avait pas été l'un des moins favorisés par le traité de Saint-Germain. En effet, on décernait à son fils aîné, et, en cas de décès de ce jeune prince, au second, la survivance du gouvernement de Normandie; lui-même se faisait nommer grand bailli à Rouen et à Caen, pour n'avoir plus à redouter l'opposition des bailliages et des municipalités. Maître de Rouen, de Dieppe et de Caen, il donnait à ses créatures tous les emplois dans ces villes. Mais cela ne pouvait lui suffire; il réclamait encore le Pont-de-l'Arche, et, comme la reine-mère refusait de le lui donner, Condé, par ses insolences brutales, forçait Mazarin à y consentir. Le Pont-de-l'Arche obtenu, Longueville voulait avoir le Havre pour être maître de tout le cours de la Seine, pour dominer à son gré Paris et Rouen et avoir toute commodité de recevoir, en cas de besoin, des secours étrangers, s'il lui plaisait de troubler de nouveau l'état. Condé, mécontent de la cour qui ne voulait pas subir toutes ses exigences impérieuses, et combinant déjà dans son esprit des projets de révolte, abuse honteusement de l'inexpérience et des passions du jeune duc de Richelieu pour essayer de lui enlever par surprise cette place importante. Au château de Trie, l'un des domaines du duc de Longueville, à l'insu de la duchesse d'Aiguillon, tante et tutrice de ce mineur de vingt ans, il le marie secrètement à une intrigante plus âgée que lui de quelques années, la marquise de Pons; il aposte des gens sur les chemins pour arrêter les courriers que Mme d'Aiguillon, à la nouvelle de cette infamie, pourrait envoyer à son pupille; il ordonne de *jeter dans la mer, avec une pierre au cou, toute personne qui arriverait* (au Havre) *chargée des instructions de la régente.*

Il était impossible à la reine de laisser braver plus longtemps l'autorité royale, elle fait arrêter Condé, Conti et Longueville. A la nouvelle de l'arrestation de ses deux frères et de son mari, la duchesse de Longueville a peur d'être également poursuivie pour la part qu'elle a prise ouvertement à la Fronde, elle se cache pendant quelque temps à Paris. Mais bientôt, entraînée par son esprit aventureux et remuant plutôt que par son affection pour un époux de vingt-quatre ans plus âgé qu'elle, à la mine basse, à l'intelligence peu élevée et dont elle s'occupait du

reste fort peu, elle part avec Marsillac (La Rochefoucauld), son amant, Beuvron, le marquis de Sillery, Saint-Ibal, Tracy, des gens de lettres, des dames de sa suite, et sa belle-fille, Mlle de Longueville; elle accourt dans cette Normandie où, dix-huit mois auparavant, en 1648, on avait tant loué ses grâces, son esprit et sa beauté. Elle comptait sur la reconnaissance du Parlement délivré du semestre grâce à la révolte du duc, sur les pleurs d'une jeune et belle princesse venant demander du secours pour obtenir la liberté de son mari; le lendemain matin, elle arrive au Vieux-Palais.

Mais les Normands venaient d'apprendre encore trop cruellement ce qu'il en coûte de se remuer pour ces princes dont le seul mobile est l'ambition et non le bien du peuple. A Rouen, on ne fait aucune attention aux charmes de madame la duchesse de Longueville; sa belle-fille, devenue plus tard duchesse de Nemours, l'avoue elle-même dans ses mémoires. Quant au Parlement, il n'avait plus le semestre à haïr, et même, au moment de l'arrestation des princes, Mazarin avait chargé Myron de déclarer aux juges normands que ce semestre ne serait jamais rétabli. D'ailleurs, en route, à Ecouis, la duchesse avait osé arrêter un courrier envoyé par le roi au Parlement, prendre ses dépêches, puis le garder prisonnier à l'hôtel de la Croix-Blanche, rue Cauchoise; cela seul aurait suffi pour indisposer les fiers magistrats. De plus, dès son arrivée, ses affidés étaient allés visiter à domicile les conseillers pour tâcher de les séduire par leurs discours, pendant que d'autres, répandus parmi le peuple, s'efforçaient de le pousser à la rébellion. Le Parlement n'avait plus aucun intérêt à la révolte; aussi reçoit-il fort mal le marquis de Beuvron quand il vient plaider la cause de la duchesse. Il lui ôte le commandement des armes dans Rouen et prend des mesures pour empêcher les partisans de la duchesse d'exciter une émeute dans la ville. La maison du conseiller Romé de Fresquienne devient encore un arsenal d'où l'on transfère sans cesse sur le port des mousquets et des épées; de là, des barques les allaient porter au Pont-de-l'Arche qu'on songeait à mettre en défense. Son fils, Romé de Bretteville, se remue de nouveau. Le Parlement fait crier et afficher défense, sous peine de mort, *à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, de faire aucune assemblée, de s'attrouper en armes, dans Rouen et aux environs*, sans l'ordre exprès du roi; il donne ordre aux bour-



geois de courir sus aux contrevenants; aux hôteliers, de remettre aux quarteniers les noms de leurs voyageurs; à ces officiers, de visiter les auberges et d'interroger tous ceux qu'ils y trouveront. Il menace de saisir les armes entassées chez Romé, pendant que des huissiers et des soldats arrêtent les barques préparées pour le Pont-de-l'Arche.

Beuvron, reconnaissant l'inutilité de toute tentative pour soulever Rouen, a-t-il chassé la duchesse du Vieux-Palais, ou lui a-t-il représenté que cette forteresse n'était plus pour elle un refuge assuré? On ne sait; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on la voit sortir de la ville en plein jour; elle versait des larmes, et, dans le peuple, on en versait aussi. Elle songe à se faire un appui du Havre; mais le jeune duc de Richelieu, prévenu enfin du but qu'avait eu Condé en le mariant à la marquise de Pons, ne peut ou ne veut lui en faire ouvrir les portes, et elle essaie en vain de corrompre la garnison. Enfin, elle se réfugie au château de Dieppe où Marsillac l'abandonne, sous prétexte qu'elle y est en sûreté ainsi que sa belle-fille. Toujours résolue cependant à forcer la cour de capituler, elle envoie La Sauvetat demander à l'archiduc des troupes, de l'argent et des vaisseaux. Pour gagner les bourgeois, elle va les haranguer à l'Hôtel-de-Ville; mais les Dieppois ont toujours été fidèles à la royauté, même au temps de la Ligue. Les notables, les officiers municipaux, l'échevin Martin surtout, lui déclarent franchement leur opposition; deux ou trois compagnies des gardes civiles sont placées entre la ville et le château, toutes prêtes à assiéger la citadelle si la garnison essaie de faire le moindre mouvement.

En ce moment, 1650, l'hiver est rigoureux, la peste désole Rouen. La cour songe d'abord à y envoyer le duc d'Orléans pour prendre des mesures contre les menées de la duchesse; puis, elle se décide à venir elle-même. Louis XIV, à peine âgé de douze ans, mais déjà grand et fort pour son âge, est accueilli cette fois avec amour en Normandie. A Rouen, quand le haut doyen a fini de le haranguer au grand portail, la foule poursuit le jeune souverain de ses acclamations jusque dans la cathédrale. La Georges d'Amboise tonne, l'orgue résonne sous les hautes voûtes de la vieille basilique; de pauvres captifs, qui languissaient dans les cachots, reçoivent la vie et la liberté, en l'honneur de la joyeuse entrée du monarque. La grande Made-

moiselle, duchesse de Montpensier, Mazarin, toute la cour est là pour escorter son maître. Le roi loge à Saint-Ouen, le ministre à l'archevêché. Toutes les villes qui s'étaient déclarées pour Longueville, Pont-de-l'Arche, Caen, Cherbourg, Granville, se soumettent; les bourgeois de Dieppe envoient à Rouen demander un chef; sous la conduite de Duplessis-Bellière et d'un jeune homme déjà bien connu, Duquesne, qui sera bientôt l'une des gloires de la France, ils s'emparent du château. La duchesse veut s'enfuir, un vaisseau l'attendait en rade; mais la mer trop houleuse empêche le canot d'aborder. Un marin la prend sur ses épaules pour l'y transporter, il la laisse tomber dans les flots. Enfin, mouillée, transie, elle galoppe toute la nuit avec les quelques amis qui lui restent, sur de mauvais chevaux qu'on s'est procurés à la hâte; elle erre le long des côtes, arrive à Pourville, à bout de forces, se réchauffe, se repose au presbytère où le vieux curé l'accueille, sans la connaître, avec une touchante sollicitude; puis elle parvient à s'embarquer pour la Hollande. Elle était sauvée, mais grâce à un heureux hasard : le capitaine du navire était vendu à Mazarin, il avait promis de la lui livrer dès qu'elle serait à son bord.

La révolte est vaincue, le comte d'Harcourt est nommé gouverneur de Normandie et se fait reconnaître grand bailli de Rouen, pour mieux dominer l'Hôtel-de-Ville. Beuvron, Matignon, toutes les anciennes créatures de Longueville sont remplacées; l'échevin Pouchet reprend la garde du fort de la place Cauchoise, de Brévedent de Sahurs celle de la Barbacane; quatre-vingts suisses de la garde du roi remplacent la garnison du Vieux-Palais; le conseiller Romé de Fresquienne n'est point interdit, mais on enlève en plein jour toutes les armes cachées dans sa maison et on les porte à l'Hôtel-de-Ville.

Parmi les officiers nouveaux installés alors, on est tout étonné de trouver le grand Corneille, dont le Cid, Horace et Cinna avaient illustré déjà le nom. Il était nommé procureur-syndic des États de Normandie, en remplacement de l'avocat Baudry, trop dévoué aux Longueville. Mais son génie tragique était peu propre aux chicanes d'une fonction qui lui donnait le droit de s'opposer à toute levée de deniers publics jusqu'à la plus prochaine convocation des États de la province, et que sans doute il n'avait pas sollicitée. Le 15 mars 1651, elle fut rendue à Baudry.

Le Parlement est heureux de s'être montré fidèle cette fois, tous ses membres sont anoblis. Le roi confère aussi la noblesse à deux échevins, Claude Hébert et Nicolas Godescar, ainsi qu'à quelques habitants de Rouen, de Dieppe, du Havre et des autres villes de la province; il rend à notre cité quatre des canons que Séguier lui avait enlevés dix ans auparavant. Malheureusement, pour venir en aide au trésor épuisé, le Parlement enregistre des édits imposant une taxe de 300,000 livres sur les généralités de Rouen, de Caen, d'Alençon. Rouen seul à 127,500 livres à payer; la royauté manquant d'argent pour rembourser sa part d'indemnités aux titulaires dépossédés de leurs siéges par l'abolition du semestre; le peuple était condamné à tout payer pour la satisfaction de MM. du Parlement de Rouen.]

Pendant que la Guyenne se révolte, émue par la douleur de Claire-Clémence de Maillé, princesse de Condé, simple et modeste jeune femme qui était venue se réfugier avec son enfant dans cette province éloignée de Paris et lui avait demandé son concours pour obtenir la délivrance de son arrogant époux, la duchesse de Longueville, de son refuge en Hollande, traite avec l'Espagne, par l'entremise de Turenne que l'amour rend ainsi traître à son roi; elle publie des manifestes, des apologies pour justifier sa conduite comme celle des trois princes et accuser la cour; mais la Normandie accueille avec indifférence ces tentatives coupables, elle jouit d'un calme parfait après le départ de Louis XIV. Le brave marquis de Chamboy, en rendant au roi, de l'aveu de la duchesse, le Pont-de-l'Arche dont il avait reçu de Longueville le commandement, refuse toutes les faveurs de la royauté pour rester fidèle à une vieille et sincère amitié. Il fait même en Normandie une vaine tentative afin de réveiller le parti du duc; puis, on le voit, lui maréchal de camp, honoré de tous pour ses talents militaires et son intrépidité, servir comme simple soldat dans l'armée de Claire de Maillé; touchant exemple de fidélité, bien rare dans tous les temps, mais surtout parmi la noblesse à cette époque.

[Cependant d'Harcourt n'était pas aimé dans son gouvernement; il le savait et ne tendait qu'à se faire craindre de tout le monde. Les populations se rappelaient le mal que leur avaient fait ses soldats quand, à la tête de l'armée royale, il tenait la campagne en Normandie contre Longueville révolté. Non content des quarante hommes formant la garde ordinaire

des gouverneurs, il en avait pris cent, les avait répartis en différents endroits de la province, et ces hommes, sachant leur maître détesté, commettaient toutes sortes de violences, levaient des deniers, vivaient aux dépens du pays; en un mot, ils se conduisaient comme *des voleurs avoués*. Le peuple en murmurait tout haut et le président de Mesgrigny s'en plaignait inutilement au duc d'Orléans. Dans le même temps, le marquis de Flavacourt, grand bailli de Gisors, et sa femme, ardente amie de la duchesse de Longueville, intriguaient pour ranimer le parti du duc, faire enlever d'Harcourt par des soldats, et les sympathies se réveillaient pour Longueville dans ce pays qu'il avait gouverné pendant trente ans. Le manifeste où Condé, après avoir beaucoup parlé de lui-même avec son orgueil habituel, montrait Conti, son frère, à qui sa délicatesse de complexion et ses infirmités ordinaires n'avaient pas laissé, disait-il, un jour de repos depuis qu'il était en prison, comme en danger de mort, de l'avis de tous les médecins, s'il n'en était retiré au plus tôt; où il disait de Longueville : On l'a séparé de nous pour lui rendre son mal plus sensible dans un âge déjà avancé, commençait à faire impression dans toute la France. Parlements, noblesse, peuple, désiraient la libération des trois princes, en haine de Mazarin dont les exactions monstrueuses, la rapide et scandaleuse fortune, avaient indigné les esprits. Le 6 février 1651, à la chute du jour, vêtu d'une casaque rouge, coiffé d'un chapeau à plumes, Mazarin quitte Paris, en ayant soin de se laisser reconnaître. Il voulait faire croire qu'il fuyait, qu'il cherchait à sortir du royaume, renonçant à la lutte. En réalité, son but était de raffermir dans l'obéissance les principales villes de Normandie, d'y mettre de solides garnisons, de se fortifier au Havre, et de resserrer la captivité des trois princes qu'il avait successivement transférés de Vincennes à Marcoussis, puis dans cette dernière ville. A Saint-Germain, il s'arrête pour attendre la reine-mère qui devait l'y rejoindre secrètement avec sa suite. Mais les Parisiens se rappellent tous les maux que leur a valus semblable départ de la cour en 1649; ils s'arment à la hâte, envahissent le Palais-Royal, s'arrêtent devant Louis XIV endormi et ne l'en retiennent pas moins prisonnier dans la capitale avec sa mère. Averti par la régente, Mazarin se dirige en grande hâte vers le Havre, bien résolu à prendre toutes les mesures pour maintenir les princes en sa

possession afin de s'en faire des ôtages pour Anne d'Autriche et pour lui-même. En route, son escorte, nombreuse d'abord, s'éclaircit à la nouvelle des troubles de Paris, les courtisans croyant voir déjà le ministre en disgrâce. Les troupes qui l'accompagnent lui obéissent de moins en moins, et, malgré sa défense, commettent force dégâts pour avoir le plaisir de lui en voir rembourser le prix à ses dépens. Il apprend que, le 9 février, le Parlement de Paris l'a déclaré proscrit ainsi que toute sa famille, condamné à être expulsé du royaume, avec autorisation à tous de lui courir sus; il se sait suivi des émissaires du duc d'Orléans, du Parlement, des frondeurs, du coadjuteur, chargés de procéder à la délivrance des princes; il désespère de pouvoir résister plus longtemps, il change d'avis.

A Rouen, on savait qu'il était impossible à la cour de garder les détenus de la tour François I[er] et que le Parlement de Normandie s'était associé à celui de Paris en rendant aussi un arrêt contre le ministre. Néanmoins, le 13, on s'étonnait à la vue de cette foule de cavaliers, de carrosses, de trains qui traversaient la ville pour aller offrir leurs services aux princes, aussitôt après leur sortie de prison.

Arrivé aux portes du Havre, Mazarin n'obtient la permission d'entrer que sans ses gardes, avec deux personnes seulement. Aussitôt il se rend à la tour et annonce lui-même aux prisonniers leur mise en liberté. C'était s'abaisser inutilement; aussi les princes ne l'en remercient-ils que par leur mépris, tout en acceptant le dîner dont il les régale avant leur départ. Le canon tonne, un vaste carrosse attend les illustres captifs à la porte de leur prison, Mazarin les y conduit tête nue, et, pour tout adieu, il obtient un bruyant éclat de rire de Condé. Du Havre à Rouen, les populations saluent de leurs acclamations joyeuses le passage des captifs libérés, tant la haine contre le ministre avare et cupide était générale. De place en place sont allumés des feux de joie dans l'un desquels on brûle un mannequin couvert d'une vieille jupe rouge et représentant le cardinal. A chaque instant, les princes rencontrent des seigneurs, des ministres, des députés de Paris, tous ces délégués que Mazarin craignait tant tout-à-l'heure de voir arriver pour lui barrer le chemin. A Rouen, ils sont reçus en triomphe; le Parlement envoie une députation les complimenter à la porte Cauchoise. Le grand carrosse, avec les cavaliers de toutes sortes qui

l'accompagnent, a peine à se frayer un passage au milieu de la foule joyeuse et battant des mains, ; c'est comme un jour de fête pour la population. Le lendemain 15, le Parlement s'assemble, et, délibérant sur la requête à lui adressée à cet effet par Mlle de Longueville, fulmine un arrêt d'expulsion contre le ministre, à l'exemple de MM. de Paris. Mazarin, après avoir attendu quelques jours au Havre pour voir si la fortune ou l'opinion publique lui reviendrait, quitte enfin le royaume, sur une lettre pressante de la reine-mère qui, découragée, l'engage à céder à la tempête pendant quelque temps.

Toute la Normandie était dans la plus grande agitation. A Rouen, un parti s'était formé pour les princes au sein même du Palais; des assemblées de nobles irrités se tenaient partout, échos de celles des Augustins, à Paris; les gentilshommes se croyaient de nouveau maîtres de la province. Le désordre devient tel que le Parlement effrayé rend un arrêt pour défendre tous les conventicules, tous les appels aux armes contre *le tyran* vaincu; puis, il enregistre avec joie les *déclarations d'innocence* que la reine-mère est forcée de signer en faveur des anciens captifs du Havre; il en demande également pour la duchesse de Longueville et pour Turenne dont la révolte avait été si flagrante; il reçoit pour eux, sinon des déclarations d'innocence, au moins des lettres de grâce. Enfin, il réclame le remplacement du comte d'Harcourt de plus en plus haï en Normandie, et le roi, par des lettres spéciales, rétablit le duc de Longueville dans son gouvernement. Beuvron revient ensuite au Vieux-Palais, le conseiller Montenay reprend sa charge de capitaine, toutes les créatures du duc sont rétablies dans leurs fonctions. C'est alors aussi que Pierre Corneille remet à l'avocat Baudry cette charge de procureur syndic aux Etats de la province qui, heureusement, ne l'a pas empêché de produire de nouveaux chefs-d'œuvre. Quant au Parlement, tout en recevant avec joie l'ancien gouverneur, il lui fait comprendre sa ferme volonté de demeurer fidèle au roi.

Mais le calme qui avait suivi la délivrance des princes ne devait pas durer longtemps dans le royaume, le troisième acte de la Fronde allait commencer. Condé préparait sa révolte, avec le duc d'Orléans, avec le duc de Beaufort, *le roi des halles*, fils bâtard de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, avec le fameux coadjuteur, Paul de Gondi, cardinal de Retz. Condé, plein de

dédain pour son beau-frère, cherche cependant à l'entraîner, dans une entrevue au château de Trie, près Gisors; il aurait voulu avoir à sa disposition la Normandie d'où il lui eût été facile de tenir la cour en échec, avec les secours que lui promettaient l'Espagne et l'Angleterre. Mais le duc, éclairé par sa fille, la duchesse de Nemours, et éloigné de sa femme dont on redoutait les intrigues, recula devant l'idée de recevoir les soldats anglais et l'or espagnol pour exciter encore la guerre civile dans son pays. Afin de se libérer des imprudentes promesses qu'avait su lui arracher Condé, il lui redemande, le sachant sans argent, 100,000 écus qu'il lui avait prêtés naguère; il réclame ensuite, pour les mettre en gage, les pierreries de la duchesse que celle-ci, dénuée elle-même de ressources, ne pouvait ni ne voulait rendre. Il déclare que, sans cela, il lui est impossible de lever des troupes pour seconder la révolte, et, grâce à ce stratagème, la Normandie est cette fois à l'abri des horreurs de la guerre. Le Parlement de Rouen ne continue la lutte contre Mazarin que pour ne pas rompre toute union avec celui de Paris, surtout pour ne pas laisser à la royauté l'espoir de venir se cantonner en Normandie avec ses armées, ce qui eût achevé la ruine de la malheureuse province. Quand la reine rappelle Mazarin à la tête des affaires de l'état, les juges normands, d'accord avec le gouverneur, se contentent d'adresser au roi des remontrances sur les conséquences de ce retour pour la tranquillité du royaume, et de fulminer de temps en temps de nouveaux arrêts contre le ministre. Ils font poursuivre le trésorier Le Sec et son agent Bertrand que Beaufort avait chargés de lever des troupes et de l'argent en Normandie, le baron des Essarts, gouverneur du Vaudreuil, qui, dans le Perche et le Maine, vendait le sel à vil prix, pillait les recettes, embauchait des hommes et les laissait vivre aux dépens du pays pour le compte du prince rebelle. Lorsque Condé ose combattre sous les murs de Paris contre l'armée royale, le Parlement de Rouen rompt avec celui de Paris qui soutenait ouvertement la cause d'un prince luttant contre sa patrie, et le duc de Longueville, pour faire cesser tous les faux bruits de sa participation à la révolte, lance une lettre pleine de vifs et sévères reproches adressés à son beau-frère.

Devenu vieux et moins remuant, Longueville s'applique à protéger les lettres à Rouen et à Caen; en 1652, il accepte le titre de prince des Palinods rouennais et propose pour sujet

aux poëtes concurrents *La Normandie préservée de la guerre.* Antoine Halley remporte la palme avec ses vers latins *que n'aurait point désavoués le siècle d'Auguste.* David Ferrand, le poëte populaire, triomphe encore une fois avec son poëme en langage purin. En 1651, 1652 et 1653, la Normandie, grâce à la paix dont elle jouit, peut envoyer au trésor royal épuisé, outre les tailles et les impôts ordinaires, plus d'un million de livres.

Pendant ce temps, à Paris, la lutte continuait entre la Fronde et la royauté; les pamphlets les plus virulents circulaient de toutes parts contre le gouvernement; le Parlement approuvait les barricades, les scènes sanglantes de l'Hôtel-de-Ville; il favorisait les rebelles au combat du faubourg Saint-Antoine. Le jeune roi grandit, il ne cherche qu'une occasion pour se venger de toutes ces cours souveraines qui tant de fois ont soutenu contre la royauté les intérêts du peuple; il oublie tous les services que le trône a reçus d'elles, il ne voit que leur tort d'avoir pris part à la politique et à des rébellions; il va leur imposer silence ainsi qu'à la France entière.

CHAPITRE XV[1].

LOUIS XIV (suite). — L'ÉTAT C'EST MOI. — MORT DE MAZARIN. — DESPOTISME. — LES INTENDANTS ROYAUX. — ABAISSEMENT DES PARLEMENTS. — FIDÉLITÉ DES PROTESTANTS PENDANT LA FRONDE. — HAINE DU CLERGÉ ET DU PARLEMENT. — AVIDITÉ ET DÉMORALISATION DES CHANOINES. — PROCÈS POUR LA RÉSIDENCE DES CURÉS DANS LEURS PAROISSES. — IMPRUDENCE DES EXALTÉS DE LA RÉFORME. — COMMENCEMENT DES PERSÉCUTIONS CONTRE LES RELIGIONNAIRES. — ILS SONT EXCLUS DES PROFESSIONS LES PLUS HUMBLES. — GUERRE AUX TEMPLES ET AUX MINISTRES. — LE DÉLATEUR HELLOT. — ORDRES AFFREUX RELATIFS AUX FEMMES EN COUCHES ET AUX NOUVEAU-NÉS. — LES ENLÈVEMENTS D'ENFANTS. — TORTURES AU LIT DE MORT. — RÉGLEMENTATION BARBARE DES INHUMATIONS. — LE TEMPLE DU GRAND-QUEVILLY. — LES JÉSUITES LE FONT DÉMOLIR PAR LEURS ÉLÈVES. — PERSÉCUTIONS CONTRE LES MINISTRES. — LE RELAPS NOBLET. — LES JÉSUITES EMPORTENT LES LIVRES DU TEMPLE. — POURSUITES CONTRE LES FUGITIFS. — RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. — LES DRAGONNADES. — OPINIONS DES ÉCRIVAINS DU TEMPS. — ON POURSUIT MÊME LES FEMMES. — LA CHASSE AUX ENFANTS ET AUX CADAVRES. — ASSEMBLÉES DU DÉSERT. — DÉPOPULATION DE LA FRANCE. — RUINE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — FAMINE, MISÈRE, SÉDITIONS. — MORT DE LOUIS XIV. — RÉSUMÉ DE SON RÈGNE.

Le 10 avril 1655, Louis XIV, alors âgé de seize ans, était à chasser à Vincennes. Il apprend que le Parlement de Paris a

[1] M. Floquet, *ibidem*, v° vol. p. 534 à fin, — vi° vol., p. 1 à 192.

remis en délibération divers édits fiscaux très onéreux, que, la veille, on l'avait forcé d'enregistrer, en lit de justice, sans permettre aucune observation ; il accourt à toute bride, avec ses jeunes compagnons, se précipite dans la grand'chambre, tout botté, le chapeau sur la tête, le fouet à la main, il intime aux juges, avec colère, la défense de s'assembler jamais, il les réduit au silence par ce mot insolent et brutal : *l'État. c'est moi*, Ainsi, pour avoir abusé parfois de leurs prérogatives, les vieux conseillers étaient précipités dans le néant par un enfant. Cependant, ils n'étaient pas tellement brisés que, le lendemain même, ils n'eussent le courage de se réunir encore pour délibérer sur cette scène aussi odieuse que barbare, et Mazarin, afin d'éviter tout scandale, fut obligé d'apporter quelques modifications aux édits qui en avaient été le prétexte. Mais le despotisme de la royauté n'en recommence pas moins plus absolu que jamais.

Après la mort de Mazarin, en 1661, la volonté hautaine, l'orgueil sans bornes et l'égoïsme sans frein du roi, forcent tout à s'abaisser devant lui. Il ne reste plus de grands corps imposants pour contrôler les actes de l'autorité royale ; plus d'assemblées nationales où il soit permis aux délégués de la France de rechercher pacifiquement, humblement les moyens d'améliorer l'état du pays ; plus d'États provinciaux, d'assemblées communales pour faire arriver aux oreilles du monarque les plaintes et les pleurs du peuple. La France entière est livrée aux fiers caprices d'un seul homme, à la tyrannie et aux vexations de ses courtisans, instruments dociles et aveugles de ses moindres volontés, qu'il brisait sans pitié dès qu'ils tardaient à lui obéir. Ces représentants du roi n'étaient plus perpétuels, comme les anciens gouverneurs de province, mais nommés pour trois ans seulement, afin d'être maintenus toujours sous la main du maître.

Montausier fut le premier successeur de Longueville, en 1663. Les nouveaux gouverneurs ne voyaient presque jamais leurs provinces, l'orgueil immense du roi les retenait à Versailles pour grossir son cortége de valets dorés. Justice, finance, autorité civile et militaire, ils avaient tout réuni entre leurs mains, et ils savaient bien se dédommager par d'incroyables hauteurs envers leurs inférieurs, surtout envers les pauvres habitants, des bassesses auxquelles ils étaient condamnés pour satisfaire le monarque. De temps à autre, des maîtres des requêtes étaient

envoyés dans les provinces *pour voir comme toutes choses y allaient*, et les populations, soumises au bon plaisir de ces intendants royaux, avaient peine à se faire entendre d'eux. Intéressés à plaire au souverain pour monter plus vite, ils se gardaient bien de s'exposer à contrarier ses volontés en prenant la défense des peuples. Deux fois seulement, en 1643 d'abord, à l'avènement du roi, puis en 1655, après les troubles de la Fronde, les États de Normandie ont été convoqués, et comme ils ont osé se plaindre de n'avoir pas été réunis depuis onze ans : *Je ferai expédier mes lettres de convocation pour l'assemblée des États quand je le jugerai à propos*, répond durement Louis XIV. En effet, on n'en entend plus parler dans la suite.

Les intendants augmentent de plus en plus les tailles et les autres impôts, pressurant, rançonnant la population, ne connaissant d'autres lois que les ordres venus de Versailles. Le Parlement n'a pas même le droit de les empêcher d'empiéter sur ses attributions judiciaires. Il n'y a plus ni capitale, ni provinces, ni villes, ni états, ni municipalités ; la France n'est qu'un vaste domaine, propriété exclusive du roi. Si un président Bretel d'Estalleville, un Le Guerchois, un Busquet de Caumont, un Le Boulanger, ces magistrats si honorés de notre Palais, essaient de parler humblement de la misère du peuple, de ses souffrances, de ses angoisses, des lettres de cachet et d'exil sont la seule réponse du gouvernement.

En 1667, le droit de remontrances des parlements est restreint et altéré : il n'est plus permis d'en formuler pour les ordonnances que le roi fait lire devant lui ou présenter par ses gens porteurs d'ordres exprès. Quant aux autres, il faut les adresser dans une limite de temps passé laquelle on est tenu d'obéir. En 1673, ce dernier droit même est réduit à rien.

Les premiers présidents sont choisis presque toujours parmi les magistrats étrangers à la province, et ils ne laissent plus même délibérer sur les édits royaux ; il faut se hâter de les enregistrer, sans modifications, ni restrictions. Aussi, disait-on : « maintenant, les édits fiscaux tombent sur la France comme « une grêle qui ravage. Impôts, créations de charges, c'est la « nouvelle de chaque jour, et le soin d'en lire les titres et de les « proclamer enregistrés est, avec l'assistance aux *Te Deum* in-

« nombrables, l'occupation incessante de toutes les cours « souveraines du royaume. »

En 1686, pour consacrer, en quelque sorte, l'humiliation des hautes cours de justice, Louis XIV fera frapper une médaille où l'on verra le soleil, dans tout son éclat, parcourir les douze signes du zodiaque, emblème des douze parlements du royaume qu'il forçait à s'incliner devant sa toute-puissance. Mais auparavant, son despotisme va s'appesantir sur d'autres victimes. Poussé par les jésuites alors débarrassés du Jansénisme et de Port-Royal, enorgueilli de ses victoires et de son autorité illimitée, il voit avec déplaisir qu'une petite partie de son peuple ait osé résister à ses ancêtres et leur arracher des concessions qu'il considère comme attentatoires à l'honneur du trône; et le Parlement de Normandie, aveuglé par cette foi mal éclairée qui l'a déjà tant entaché de partialité, qui lui a fait rendre tant de sentences injustes, va se faire encore l'auxiliaire acharné de la royauté contre le protestantisme.

A la faveur de l'édit signé à Nantes par Henri IV, en avril 1598, rendu *perpétuel et irrévocable* sous Louis XIII, par l'édit de Nîmes, en juillet 1629, confirmé par la régente aux premiers moments du règne de Louis XIV, le 8 juillet 1643, les protestants, heureux de pouvoir enfin demeurer partout en France, y pratiquer leur religion, soit chez eux en particulier, soit publiquement dans certains lieux désignés, élever et instruire librement leurs enfants, être admis aux charges et emplois, faire juger leurs différends par les *chambres de l'édit*, les protestants vivaient dans le royaume soumis, fidèles et dévoués.

On pouvait croire que l'édit de pacification rendu par le Béarnais était devenu un pacte éternel entre l'état et les religionnaires. Pendant les troubles de la Fronde, repoussant les offres séduisantes de Condé, ils soutenaient la royauté attaquée par les catholiques; ils lui conservaient la Rochelle dont ils chassaient le gouverneur allié au prince rebelle, Saint-Jean-d'Angely qu'ils défendaient contre les révoltés et d'où ils envoyaient, à leurs frais, des officiers et des soldats pour renforcer l'armée royale. Ils sauvaient Montauban où l'on vit des suppléants-pasteurs travailler eux-mêmes à la construction des forts destinés à mettre la ville à l'abri d'un coup de main; ils amenaient Toulouse à rester fidèle et Moissac à se rendre; en un mot, ils assuraient au roi la Saintonge, le Languedoc, la Guyenne, et

paralysaient les efforts du parti de Condé. Le roi, la régente et la cour tout entière remerciaient les *tant s'en faut*, comme on nommait alors les huguenots, et les fêtaient. Mazarin n'appelait plus les habitants de Montauban que *ses bons amis*. Le comte d'Harcourt disait aux ministres de cette ville : *La couronne chancelait sur la tête du roi, mais vous l'avez affermie.* Par une nouvelle déclaration, en 1652, Louis XIV, proclamant bien haut les services que lui avaient rendus les religionnaires, leur confirmait encore *la pleine et entière jouissance de l'édit de Nantes, nonobstant toutes lettres et arrêts, tant de notre Conseil que des cours souveraines, et autres jugements au contraire.* Les protestants étaient une secte religieuse, mais plus du tout un parti politique ; ils pouvaient donc espérer qu'il leur serait permis toujours désormais de prier et d'honorer Dieu à leur manière, à condition de ne pas offenser la morale, ni contrevenir aux lois.

La Normandie en renfermait environ 200,000 ; Rouen et Caen en avaient bien chacun 4000. Dirigés par de sages et doctes ministres, ils s'occupaient paisiblement de leur culte. Ils avaient créé des établissements industriels qui fournissaient un travail suffisamment rémunérateur aux populations. Les catholiques éclairés vivaient avec eux en bon accord, même en union parfaite. On se promenait, on mangeait, on se divertissait ensemble. Les jours de fête religieuse, on se quittait, les uns pour aller entendre la messe, les autres pour se rendre au prêche ; il n'en résultait pas la moindre contestation. Ces relations cordiales, basées sur l'estime ou l'amitié réciproque entre des hommes de cœur et d'intelligence, avaient fait naître des réunions savantes. A Bayeux, on faisait même l'aumône aux pauvres mutuellement, sans distinction de catholiques et de huguenots. Les gentilshommes protestants allaient avec les nobles catholiques assister à l'entrée d'un évêque, et leur ministre adressait au prélat la plus scrupuleuse, la plus admirable harangue.

Seuls, la haine du clergé et le mauvais vouloir des magistrats ne s'étaient pas éteints. D'une religion de paix et d'amour, ils voulaient toujours faire une doctrine d'exclusion, de proscription et de sang. Et cependant, c'était bien la faute des prêtres si la réforme avait pris tant d'accroissements ; leurs torts mêmes n'avaient cessé de grandir avec le temps. Ces riches chanoines qui, à la cathédrale, ne faisaient que paraître au chœur à

Matines pour recevoir chaque jour *les rétributions et le pain du chapitre*, sans presque jamais y revenir ensuite, à moins qu'ils ne fussent de semaine, ne se contentaient pas des 1500 ou 2000 livres que leur valait annuellement leur canonicat, sans compter le *gros* ou casuel qui doublait environ leurs bénéfices. et leur maison canonicale; il leur fallait encore des cures « de « deux, trois et quatre mille livres de rente pour nourrir des « chevaux, des chiens, faire des exercices de chasse..., aller en « cour, aux comédies, aux bals et banquets, se trouver aux « assemblées du beau monde et aux rendez-vous, hanter les « dames, se promener en habit court et les cheveux poudrés. »

En 1645, beaucoup de ces messieurs possédaient jusqu'à six ou sept de ces cures qu'ils ne visitaient jamais, si ce n'est au temps de la récolte, pour percevoir les fruits et les revenus. Quand ils entraient dans l'église, *ce n'était pas avec la robe, le surplis et le bonnet, ils croiraient se faire un grand déshonneur en cet équipage; mais ils marchaient bottés, éperonnés, et peut-être l'épée au côté...; hommes grossiers, sensuels et charnels, qui n'avaient autre Dieu que leur ventre pour boire et pour manger*. Sur cet énergique et courageux plaidoyer de l'avocat général Le Guerchois, le Parlement somme les curés de résider dans leurs paroisses et les chanoines d'opter entre leurs canonicats ou leurs cures, conformémeut aux conclusions du procureur général Courtin. Au lieu d'obéir, les chanoines de Rouen, d'Evreux, de Bayeux, de Séez, engagent un long et scandaleux procès pour conserver tous leurs avantages, se fondant sur le droit qu'ils en ont en vertu de titres, bulles et statuts; seuls les chapitres d'Avranches, de Lisieux, de Coutances reculent devant cette audacieuse impudence.

Or, pendant que les cures étaient ainsi laissées à l'abandon et les troupeaux sans pasteurs, près des églises catholiques s'élevaient des prêches où les réformés venaient, recueillis et graves, écouter les prédications de sages et savants ministres; les paysans, demeurés sans culte, accouraient écouter les enseignements d'une morale simple et sévère dont les ministres réformés donnaient eux-mêmes l'exemple.

Dans le même temps, le Parlement n'était pas moins obligé qu'auparavant de s'occuper des désordres qui, depuis tant de siècles, s'étaient introduits dans les monastères.

En un mot, le clergé, tant régulier que séculier, oubliait

toujours que, pour lui, le bon exemple et la saine instruction du peuple étaient le seul moyen de lutter contre l'envahissement du protestantisme. Il ne savait que tonner contre la réforme, et, dans ce moment même, un curé d'Honfleur, à l'imitation de tant d'autres, sous prétexte de quelques propos qui auraient été tenus par les réformés contre la religion catholique, engageait, du haut de la chaire, ses paroissiens à lui révéler tout ce qu'ils sauraient, tout ce qu'ils apprendraient contre les religionnaires. Cela ne tendait à rien moins qu'à livrer ceux-ci à la passion, aux dénonciations calomnieuses de leurs ennemis.

De leur côté, en réponse à ces provocations des prêtres, les exaltés de la réforme manquaient souvent de prudence et de dignité. En 1645, auprès d'Yvetot, le dimanche des Rameaux, quelques-uns d'entre eux affectaient de troubler la procession qui se rendait de Bouquetot dans cette ville et à Autretot. Le jour de Pâques, ils arrêtaient et insultaient les catholiques à leur retour de la communion. A Rouen, un matin, d'autres attachaient aux portes de la collégiale de Saint-Georges et de quelques maisons voisines des petits pains ayant la forme d'hosties. Mais c'étaient là seulement quelques faits isolés, imputables uniquement aux gens de la plus basse classe; la presque totalité des réformés restait calme et laborieuse. Le clergé ne voulait admettre aucune distinction, il les poursuivait tous de sa haine implacable, il n'a jamais voulu supporter qu'on pût adorer Dieu de la manière la plus légèrement différente de la sienne.

Dès 1640, profitant de l'interdiction du Parlement, il réclamait du chancelier Séguier la fermeture de quelques *petites écoles* ouvertes dans Rouen pour les enfants des réformés. Les membres faisant alors fonction de Conseil d'État dans la ville avaient admis leur demande et défendu toute école protestante hors des lieux où ce culte était autorisé. On comprend si les instituteurs catholiques avaient, par intérêt, soutenu cette croisade d'un nouveau genre. Ils se faisaient espions pour dénoncer; le clergé se hâtait de poursuivre, les juges de procéder, de condamner toujours. Une famille Mahiet instruisait depuis quarante ans les petits protestants ; après des vexations sans nombre, elle fut forcée de fermer son école. Deux vieilles demoiselles étaient restées seules, apprenant à lire et à écrire

à huit enfants en bas âge; c'était leur unique ressource pour vivre; on le leur défendit.

A Quevilly, lieu désigné par l'édit de Nantes pour l'exercice de leur culte, les protestants avaient alors établi une sorte de collége où leurs enfants pussent recevoir l'instruction qui leur était refusée dans la ville. En 1655, le clergé s'en émeut; il prétend que, dans les lieux où sont leurs prêches, il leur est permis seulement de faire apprendre à leurs enfants à lire et à écrire. Heureusement, le roi repousse ces prétentions inadmissibles; mais cela n'empêche pas les chanoines de continuer leurs plaintes.

Pendant la Fronde, quand la présence des troupes du comte d'Harcourt empêche matériellement les réformés de se rendre à Quevilly, le duc de Longueville, conformément aux articles particuliers de l'édit de Nantes, leur permet de célébrer leur prêche, en attendant la paix, dans une maison isolée, à l'extrémité du faubourg Saint-Sever, près des Emmurées. Aussitôt six chanoines députés par le chapitre vont faire entendre chez ce gouverneur des criailleries inutiles, et les protestants célèbrent là leur culte pendant six mois avec tant de modération que le peuple ne s'en occupe même pas.

Le Parlement s'associe à ces rancunes passionnées du clergé. Qu'il poursuivît les délinquants, s'il y avait lieu, c'était justice; ainsi, l'on ne peut qu'approuver ses rigueurs contre les réformés Boëte et Néel amenés à la grand'chambre en chemise, la corde au cou, et forcés de faire, à genoux, la torche au poing, amende honorable pour outrage public à la religion catholique. Mais il est triste de le voir susciter de mesquines tracasseries pour empêcher les pasteurs de se qualifier *ministres du Saint-Evangile*, et défendre aux protestants de s'appeler autrement que *les prétendus réformés*, comme s'ils pouvaient ainsi révoquer eux-mêmes en doute leur culte. Faire fermer tant de prêches, tant d'écoles, sous les prétextes les plus frivoles, ce n'était plus exercer le ministère sacré de la justice, c'était en abuser d'une façon odieuse.

Le gouvernement était déjà bien assez porté à oublier les services rendus au temps de la Fronde. Le 18 juillet 1656, il annulait, sous forme d'interprétation nouvelle, l'ordonnance rendue par lui quatre ans auparavant en faveur des réformés. Puis, il les privait de leurs synodes nationaux tenus jus-

qu'alors tous les trois ans. En 1663, il invente cette loi des relaps en vertu de laquelle était banni à perpétuité tout Français qui, après avoir abjuré, revenait au protestantisme. C'était faire un crime de l'irrésolution de conscience et mettre une arme terrible au service de la passion religieuse. En janvier 1669, Louis XIV supprime les *chambres de l'édit* créées par l'ordonnance de Nantes pour donner aux réformés quelques garanties contre l'évidente et perpétuelle partialité du Parlement. En attendant qu'il puisse supprimer tout-à-fait les trois siéges de conseillers religionnaires existant au tribunal, il les transmet d'*autorité* à des catholiques, sans respect pour les droits des héritiers; il fait combler de faveurs tout protestant qui se convertit; on voit même des gens qui, pour obtenir leur grâce, abjurent aussitôt après avoir commis un crime et sont admis par le chapitre à lever la Fierte; ainsi, Daniel d'Eschallou, un meurtrier, en 1670. En 1683, il en est de même de David la Rose. Protestant, le 24 décembre, il commet un assassinat; dès les premiers jours de janvier suivant, il se fait catholique et obtient ensuite sa grâce. Un des plus honorables conseillers, Le Sueur de Colleville, est interdit par une lettre close du roi et forcé de vendre sa charge à un catholique, parce qu'il a trouvé cette dernière conversion trop soudaine pour être sincère. Sans l'intègre justice de Montausier, de Roquelaure, de Matignon, Louis XIV allait profiter de la vaine tentative du chevalier de Latréaumont en vue de livrer le Havre aux Hollandais, pour impliquer, malgré toutes les preuves contraires, les réformés normands dans ce complot et sévir contre eux.

Le roi voulait dès lors anéantir la réforme dans ses états; son orgueil s'indignait d'y voir des hommes qui osaient penser et prier Dieu autrement que lui. Il leur interdit les professions les moins dépendantes de la royauté, les plus humbles même; il ne leur permet plus d'être « apothicaires, imprimeurs, librai-« res, experts, épiciers, écuyers dans les manéges, loueurs de « chevaux, apprentis, domestiques. » Veut-il donc les forcer à se mettre voleurs afin d'avoir un prétexte pour les exterminer plus facilement?

Le Parlement de Rouen, toujours âpre à la poursuite, n'avait pas attendu les interdictions royales; il défendait d'admettre des réformés dans les corporations de merciers, d'orfévres et dans toutes les autres, jusqu'à ce que les maîtres huguenots

n'y formassent plus que la quinzième partie du nombre total, servant ainsi la jalousie des maîtres catholiques plus nombreux, mais moins habiles que les protestants. Bientôt on ne verra plus que deux ou trois religionnaires dans chaque métier.

Il leur restait, au moins, la médecine, le barreau ; on s'attache bientôt à leur en fermer aussi l'accès. Dès 1649, à un moment où la peste sévissait dans Rouen, où les hôpitaux, les maisons bourgeoises, tout regorgeait de malades atteints par le fléau, Bance, médecin des pestiférés, vient à mourir ; ses collègues choisissent, pour le remplacer, le plus habile, le plus actif, le plus courageux de leur collége ; le Parlement le repousse parce qu'il n'est pas catholique ; il aime mieux laisser les malades mourir que de les voir sauver peut-être par un huguenot. Il faut attendre qu'un médecin orthodoxe arrive de Paris ; mais l'aller chercher, le ramener, cela demandait bien du temps alors. Restait-il encore des malades à soigner au moment de son arrivée ?

En 1663, le Parlement ne veut plus tolérer que deux religionnaires parmi les médecins de Rouen, et, comme toujours, il est soutenu dans ses rigueurs par la jalousie des vieux praticiens catholiques. Il en est de même au barreau dont il cherche aussi tous les moyens d'exclure les réformés. En 1664, il réduit à dix pour le tribunal de Rouen, à deux pour chaque bailliage, à un seul pour toute vicomté, le nombre des avocats religionnaires.

Heureusement, le docte, l'éloquent Henri Basnage, l'une des gloires du barreau normand, avait rendu de grands services ; ses cinquante ans et plus d'exercice profondément honorable ne l'auraient peut-être pas préservé de l'exclusion. Si Lémery, le père de l'illustre chimiste rouennais, conserve ses fonctions de procureur, c'est grâce à cette heureuse circonstance qu'il ne se trouve pas alors plus de trois religionnaires dans la communauté.

Sans cesse tourmenté par les curés et les abbés, le Parlement ne laisse pas même aux réformés leurs temples pour y aller chercher une consolation. De 1629 à 1652, il les interdit sous prétexte qu'ils sont établis en dehors des lieux autorisés. A partir de 1656, on ne le voit plus occupé qu'à démolir des prêches en tout lieu. Dans la Basse-Normandie, les pauvres protestants sont obligés de s'en aller à pied, le soir, de marcher toute la nuit,

quelque temps qu'il fasse, sans rencontrer aucune auberge en chemin, aucun refuge où ils puissent soit apaiser leur faim, soit chercher un abri contre les intempéries, pour atteindre le temple de Saint-Waast, le seul resté debout à plus de dix lieues à la ronde. Le ministre veillait, en prière, du soir à l'aurore, dans la chaire, pour ranimer par ses exhortations ces malheureux exténués de besoin et de fatigue.

On persécute les ministres pour mieux disperser les troupeaux ; on les accuse de rébellion, parce qu'ils exhortent leurs coreligionnaires à la patience ; c'était, disait-on, empêcher les hérétiques de se convertir. Du Bosc qui, avec tant d'éloquence et de sagesse, avait harangué l'évêque de Bayeux, à l'arrivée de ce prélat dans la ville pour prendre possession de son siége, De Baillehache, Basnage de Flottemanville, combien d'autres encore, sont sans cesse appelés, afin de répondre aux accusations les plus oiseuses ; c'était un moyen détourné pour les empêcher de faire leurs prêches. Tyrel reste plongé pendant huit ans dans les cachots de la Conciergerie pour avoir été se promener quelques heures à Jersey, comme le faisaient tous les habitants du pays, et peu s'en faut qu'on ne l'envoie ramer sur les galères du roi, comme coupable d'être sorti du royaume sans permission.

Un misérable, nommé Hellot, est, à Rouen, de 1668 à 1670, le délateur avoué, salarié, chargé d'épier les religionnaires, de les dénoncer, de fournir contre eux des mémoires sur lesquels on leur intente des procès. Interdit par le bailliage, il est presque aussitôt rétabli par le Parlement, et ses délations, ses calomnies infâmes continuent de remplir les prisons.

Le roi défend aux ministres, sous peine du bannissement perpétuel et de la confiscation de leurs biens, de laisser les catholiques pénétrer dans leurs temples. Bientôt après, une autre déclaration leur ordonne d'y réserver une place aux fidèles qui sont chargés de surveiller ainsi les prédications. Il en résulte des scènes tumultueuses, des outrages révoltants, à tel point que le Parlement est obligé de défendre aux catholiques d'abord d'assister au prêche de Quevilly dans d'autres places que celles réservées pour eux, puis de s'y rendre à plus de dix à la fois. Il est enjoint à tous les réformés de se découvrir et de s'agenouiller sur le passage du Saint-Sacrement. L'archevêque François de Harlay II de Chanvallon (successeur de



son oncle démissionnaire en sa faveur), qui ne venait jamais au Palais, y arrive en grande cérémonie, précédé de sa croix, pour entendre cet inique arrêt. Afin de mettre les réformés en défaut, les prêtres portent le viatique aux mourants à travers les rues, les marchés, les endroits les plus populeux, sans faire agiter la clochette avertissant de leur passage, et la populace empêche les réformés de se retirer, comme l'arrêt leur en laissait le droit, pour échapper à une pratique extérieure qui blesse leur croyance. Les femmes elles-mêmes, dont ne parle point cet arrêt, sont forcées de s'agenouiller, quelque temps qu'il fasse; sinon, elles sont insultées par la foule et condamnées à la prison. A Rouen, une dame De Lorru, à la rencontre du Saint-Sacrement, veut se retirer, elle en est empêchée par le peuple, et, le lendemain, le bailliage la condamne à vingt livres d'amende. A Caudebec, pendant que la dame Gilles est au prétoire du bailliage pour un jugement qui la concerne, la clochette retentit, le Saint-Sacrement passe dans la rue sans qu'on puisse voir ni le dais, ni le prêtre; elle ne s'agenouille pas, elle est condamnée à l'amende et aussitôt mise au cachot. Un prêtre de Saint-Maclou, nommé Proudhomme, portant le Saint-Sacrement, voit sur sa route le religionnaire Fourgon qui se contente de se découvrir; furieux, il abandonne son Saint-Sacrement, se jette sur le protestant, veut le forcer à s'agenouiller, et, sur son refus, il le prend au collet, le traîne au Palais, aidé de la populace, et Fourgon est condamné.

Quand les religionnaires se rendent au prêche de Quevilly ou en reviennent, ils trouvent, rassemblée auprès de l'église de Saint-Sever, la canaille qui les hue, les insulte, leur jette des pierres et des ordures.

On n'en finirait pas si l'on voulait raconter toutes les violences commises alors contre les huguenots et toujours sanctionnées par les juges du Parlement.

Au sein même de leurs demeures, ils ne peuvent gémir, souffrir, mourir en paix au milieu de leurs familles et de leurs enfants. Défense aux médecins-accoucheurs et aux sages-femmes appartenant à la religion nouvelle d'approcher d'une protestante en mal d'enfant; celle-ci doit attendre un accoucheur ou une sage-femme catholique, des inconnus, moins habiles souvent que leurs confrères protestants, et dans lesquels elle n'a nulle confiance; tant pis pour elle si elle meurt sans



secours. Combien ne voit-on pas de ces malheureuses patientes rendre le dernier soupir, soit en attendant l'arrivée du praticien, soit des suites d'un accouchement mal opéré, soit au milieu des transes et de la répugnance que leur occasionnaient ces étrangers auxquels elles étaient forcées de se livrer. On n'avait ni respect, ni pitié pour la faiblesse de l'accouchée ; les sages-femmes catholiques avaient le droit de lui arracher son enfant des mains pour l'ondoyer, quand elles le voyaient ou croyaient le voir en danger de mort. Les larmes de la mère, les supplications de la famille, rien n'était écouté. Beaucoup de ces mégères abusaient du droit barbare qui leur était ainsi conféré, pour baptiser de force les nouveau-nés les plus vigoureux, et il était sévèrement défendu de les en empêcher. Pour ceux qui n'étaient point ainsi faits catholiques par la violence, on recourait à tous les moyens possibles pour que les parents ne pussent les présenter au temple.

Le Parlement n'a pas honte de favoriser l'enlèvement des enfants de tout âge des mains de leurs parents religionnaires ; il introduit le désordre dans les familles en soutenant les jeunes gens, les jeunes filles qui veulent se faire catholiques contre le gré des auteurs de leurs jours. Il reconnaît le droit d'attirer par des présents, par des caresses, les enfants au baptême, à l'insu des leurs, dès l'âge de sept ou huit ans, et la conversion ainsi obtenue est par lui réputée valable.

Il dispute aux parents religionnaires la tutelle des mineurs issus de religionnaires décédés ; il fait emprisonner les enfants et les parents récalcitrants ; les filles sont enfermées aux *nouvelles catholiques*, les garçons au collége du Bureau des Valides, notre Hospice-Général.

On tourmente, on torture les religionnaires jusque sur leur lit de mort. Il est défendu aux parents de refuser l'entrée des maisons aux curés et aux religieux qui se présentent pour visiter le malade. Le prêtre fait sortir la famille, obsède le mourant, et souvent il revient annoncer une conversion mensongère. Il a le droit d'appeler les archers et la police à son aide, si les parents cherchent à opposer la moindre résistance, et de faire emprisonner les délinquants. Les abus, les cruautés deviennent telles que la cour est forcée de s'en mêler, malgré son propre bigotisme ; sur les instances du grand conseil, une ordonnance royale déclare que, à l'avenir, seront appelés d'abord, au lit des

mourants, non plus des prêtres, mais des juges, et le prêtre ne venait ensuite que sur la déclaration du magistrat-visiteur affirmant que tel était le désir du mourant.

Le cadavre n'était pas plus respecté que le mourant; il ne fallait pas faire à l'époux, au père, à l'enfant, à l'être si cher qu'on avait perdu, des funérailles qui pussent froisser le moins du monde la susceptibilité la plus tracassière; le peuple, fanatisé par les prêtres, se plaignait, s'attroupait; le clergé jetait les hauts cris, et l'on était forcé de venir à la barre du Parlement s'excuser d'avoir eu l'intention d'honorer les restes des siens. Il fallait les inhumer à la nuit ou dès le grand matin, suivre un itinéraire tracé d'avance, sous peine d'une amende de trois mille livres, de par le conseil royal qui enchérissait ainsi sur les rigueurs du Parlement. A Caen, le ministre protestant Pierre De Baillehache perd « sa fille âgée de seize ans; « des couronnes et des guirlandes de romarin avaient été se« mées sur le drap blanc qui recouvrait le cercueil de la jeune « vierge, et quatre de ses compagnes, portant en leurs mains « des branches de romarin, tenaient les quatre extrémités du « poêle. Mais les curés de Saint-Pierre et de Saint-Jean, indi« gnés de ce spectacle, réclamèrent sans pitié et allèrent droit « au juge. » Le père fut condamné pour *avoir marché comme en triomphe* derrière le corps de sa fille et prétendu aller de pair avec les catholiques, ainsi que le lui reproche, en plein tribunal, Ménard, avocat du curé de Saint-Pierre. Le ministre de Géfosse et de Criqueville est menacé d'une amende de cent livres pour avoir inhumé deux religionnaires en plein midi; cependant, il est absous à grand'peine par le Parlement, *eu égard à l'éloignement des cimetières et aussi à ce que, dans ce district, il n'y avait guère que de la noblesse*; mais le grand conseil de Paris casse l'arrêt des juges normands et leur rappelle, comme règle, l'amende prononcée en pareille circonstance par le tribunal de Bayeux.

Le Parlement n'entend que trop cet appel à la sévérité; plus tard, pour toutes funérailles, les corps des religionnaires devront être jetés à la voirie; on y jetait aussi ceux des relaps dont l'abjuration avait été surprise ou forcée. Bientôt, on les y traîne tous indistinctement, *le visage contre terre*.

Le gouvernement, bien certain d'être aidé par le Parlement, s'en prend maintenant plus que jamais aux ministres et aux

temples ; il fallait tâcher d'en finir avec cette réforme abhorrée. Tous les temples où l'on aperçoit des relaps, des enfants attirés au baptême par force ou par séduction, sont aussitôt fermés. Or, les délateurs ne manquent pas pour continuer l'infâme métier de Hellot. Tous les jours donc, bailliage et Parlement sévissent contre des ministres déclarés en faute sous les moindres soupçons, sur les dénonciations anonymes les plus inadmissibles. On les arrache à leur troupeau, on les traîne de ville en ville, de prison en prison. Ainsi fut fait, en 1684, pour le célèbre Du Bosc amené enfin de Bayeux à la Tournelle de Rouen et condamné, presque par grâce, à l'amende honorable, malgré la protection du gouverneur de la province, M. de Montausier.

Bien que, depuis trente ans, on eût soumis les religionnaires aux plus incessantes tracasseries, aux plus cruelles persécutions, il y en avait encore environ 180,000 en Normandie, sur lesquels 20,000 au moins dans la généralité de Rouen, à peu près 4000 dans la ville. Pour toute la généralité, il ne restait plus que le temple de Quevilly, élégante rotonde dodécaèdre, construite en bois par l'architecte Le Gigonday, au commencement du XVIIe siècle, sans piliers, dont une seule poutre formait la clé de voûte au centre du comble, et surmontée d'une lanterne où se balançait une cloche. « Il n'avait pas moins de « 270 pieds de pourtour, 90 de diamètre, 66 de hauteur ; et, à « l'intérieur, son rez-de-chaussée et deux galeries superposées, « éclairées par une multitude de fenêtres, permettaient à dix ou « onze mille personnes d'y assister commodément aux céré- « monies, sans perdre un seul mot de ce que disait le pasteur. » De célèbres ministres, Du Feugueray, L'Hérondel, de La Roque, s'y étaient fait entendre ; en ce moment, on y écoutait les éloquentes prédications de De Langle, de Philippe Le Gendre, de Jacques Basnage, fils de l'illustre commentateur de la Coutume de Normandie dont nous avons déjà parlé et auteur lui-même de doctes ouvrages encore estimés aujourd'hui. Tous les trois étaient trop habiles pour faillir, malgré les inextricables difficultés de toute sorte opposées à leur tâche. Mais il fallait à tout prix que les temples tombassent ; le Parlement usa d'un moyen détourné. La cour avait envoyé dans la généralité de Rouen l'intendant Marillac que ses violences, ses cruautés dans le Quercy et le Poitou avaient forcé à fuir devant l'exaspération

des populations. Le Parlement s'entend avec lui pour arriver à la destruction du prêche. Un prisonnier délivré à condition d'épier cet édifice, à force de rôder autour pour découvrir des relaps ou l'un de ces enfants réputés nouveaux catholiques, déclare que, au prêche, avaient été menés quelques enfants dont les pères étaient morts huguenots, à la vérité, mais dont les mères catholiques vivaient encore; une entre autres, Esther Hue de Montaigu, qui s'était convertie à Caen. Il dénonce, en outre, un relaps nommé Noblet, qui, fait prisonnier par des corsaires barbaresques, esclave à Alger, avait été racheté par les frères de la Merci, à la demande d'un négociant de Rouen et sur l'entremise d'un correspondant que ce commerçant avait à Marseille. Comme tel, à son retour d'Afrique, Noblet avait dû paraître dans une procession à Marseille avec les autres captifs rachetés; c'était assez pour qu'il fût réputé converti. Arrivé à Rouen, comme il n'a jamais fait acte d'abjuration, il se croit en droit d'aller au temple de Quevilly; alors il est saisi, écroué à la Conciergerie où juges et moines le tourmentent sans relâche, mais aussi sans succès, pour l'amener à se faire catholique.

Pour les enfants de la dame Hue de Montaigu, la déclaration du 1er février 1669 disait: « Les enfants d'un père religionnaire « décédé dans cette religion demeureront aux mains de leurs « parents de la religion prétendue réformée... celle du 17 juin « 1683 n'ordonnait d'ailleurs d'élever dans la religion catholique « que les enfants dont le père aurait abjuré la religion réfor- « mée. » — Toujours le père, le père seulement, jamais la mère. L'abjuration d'Esther Hue n'entraînait donc nullement la possibilité pour ses enfants d'être réputés catholiques. D'ailleurs, les ministres n'avaient laissé venir au temple que les enfants sans leur mère. Mais, pour Noblet comme pour les enfants d'Esther Hue, le Parlement s'inquiète peu de la légalité, il lui faut avant tout un prétexte pour annuler le prêche. Il interdit donc les trois ministres, les ajourne à comparaître, et le temple est fermé le 3 janvier 1685.

Les jésuites ne pouvaient pas être les moins acharnés contre la réforme. Le 3 février de la même année, les élèves de leur collége, excités sans doute par leurs maîtres qui se tiennent prudemment en arrière, un jour de promenade, s'en vont, précédés des balayeurs de l'établissement et suivis de la plus infime populace; ils se dirigent vers Quevilly, armés de tout ce

qu'ils peuvent trouver sous leur main. « Les portes, les ver« rières..., la chaire, les tables du décalogue, les bancs, même « les armes du roi qui décorent le banc du clergé..., le clocher, « la cloche, tout vole en éclats sous leurs coups. Ces impru« dents démolisseurs étaient en train de démolir la couverture, « et, s'en prenant à la clé de voûte qui contenait toute la char« pente, ils allaient être écrasés sous les débris du temple, « lorsque survint la cinquantaine qui, à grand'peine, fit re« tirer ces furieux. » Alors il ne reste plus du temple que le comble endommagé et menaçant ruine. Le lieutenant criminel veut informer contre ces actes de violence; le Parlement arrête ses poursuites, il étouffe l'affaire et continue de procéder contre le prêche aux deux tiers démoli déjà.

Mais les trois ministres, dont il affecte de ne pas s'occuper, veulent savoir ce qu'on peut avoir à reprocher à ce malheureux édifice. Le Parlement s'y refuse d'abord en leur disant de *laisser parler le temple lui-même*. Ils insistent, car *les pierres ne parlent pas*. On est forcé de se résoudre à énoncer enfin des griefs. Malgré toutes les enquêtes, il est impossible aux juges d'en prouver un seul. Les ministres réclament la confrontation. Pour les enfants, sur seize témoins, pas un n'affirme les avoir vus au prêche. Les juges alors refusent de mettre les relaps en face de leurs accusateurs, ils sont dévoués aux jésuites qui seuls mènent toute l'affaire. Il se trouve cependant parmi eux quelques hommes plus modérés, Bernières de Louvigny, d'Argouges, Du Tot-Ferrare, un prêtre même, le conseiller-chanoine Brétel de Grémonville, haut doyen du chapitre; ils sont malmenés par leurs collègues. Les trois ministres s'adressent au roi pour obtenir justice, ils ne parlent que de l'intérêt de l'état, « du danger de voir diminuer la population et languir le com« merce, si les religionnaires, privés de leur culte, allaient « che rcher à l'étranger cette liberté que leur refusait la France; « de ces manufactures dont les chefs, presque tous protes« tants, pouvaient émigrer, et que leurs nombreux et habiles « ouvriers allaient suivre; de ces matelots et gens de mer, « sûrs, s'ils passaient à l'étranger, d'y trouver un abri, du « travail et du pain; » le gouvernement ne daigne pas leur répondre. Dans leur interrogatoire, le 6 juin 1685, le rapporteur Fauvel de Touvents n'a pas même lu l'arrêt du conseil relatif aux enfants d'Esther Hue et balbutie, au lieu de

répliquer aux objections des pasteurs. Le président Poërier d'Amfreville cherche à les mettre en faute par une question captieuse, étrangère au débat, mais sans y réussir ; leur innocence est parfaitement avérée. Cependant, contre tout usage, on les met en état d'arrestation pendant que les juges délibèrent, et, durant cette délibération, Brétel de Grémonville, indigné de ces misérables procédures, s'écrie : « Nos pères, s'ils revenaient « au monde, nous désavoueraient, comme indignes de la robe « qu'ils ont portée avec tant d'honneur. » Mais la condamnation était résolue d'avance ; l'arrêt ordonne la démolition du prêche, l'érection, sur son emplacement, d'une croix en pierre de vingt pieds de haut ; il condamne chacun des ministres à cent livres d'amende, à l'interdiction de son ministère, à l'exil à vingt lieues de Rouen. Tous les pasteurs protestants doivent sortir sur-le-champ de la ville et ne pas résider à moins de trois lieues de tout prêche. Aux conseillers frappés, comme Grémonville, de cet arrêt inique, Poërier d'Amfreville répond : *C'est l'affaire du père Lachaise* (le jésuite confesseur du roi) *et de l'archevêque de Paris* (François de Harlay de Chanvallon, notre ancien archevêque de Rouen). Il n'y a plus de culte possible pour les réformés de la Normandie ; on ne leur laisse que leur baptême et un seul ministre auquel il est défendu de s'occuper d'autre chose que d'administrer ce sacrement, *sauf l'ondoiement par la sage-femme catholique ;* les pères des enfants prétendus convertis sont frappés d'une amende de cinquante livres chacun, et, au sortir de l'audience, on les leur arrache de force, malgré les cris, les larmes, les prières de ces malheureuses petites victimes ; puis on conduit les filles aux nouvelles converties, les garçons au collége, c'est-à-dire au Bureau des Valides ; Beuvron et le conseiller Fauvel de Touvents prêtent leurs carrosses pour cet usage. Noblet est condamné au bannissement perpétuel et à l'amende honorable ; les instances des prêtres, des moines, des conseillers pour l'engager à se soustraire au châtiment par l'abjuration, rien ne peut le fléchir. Quand les juges le menacent des galères : « Tant mieux, leur dit-il, elles me porteront peut-« être encore une fois sur les côtes d'Afrique, où j'ai trouvé « plus d'humanité parmi les barbares et les ennemis de Jésus-« Christ que je n'en rencontre en ce Parlement, ayant toujours « eu la liberté d'y prier Dieu selon les mouvements de ma cons-« cience et la pureté de l'Évangile. »

Jacques Basnage et Le Gendre, avant de partir pour l'exil, pressaient leurs coreligionnaires de s'enfuir, ils voyaient venir l'orage; mais il fallait une permission royale pour avoir la liberté de s'expatrier, et Basnage lui-même dut recourir à la ruse pour emmener avec lui en Hollande sa femme et sa sœur; il fit passer la première comme enceinte, arrivée à terme, et la seconde pour la nourrice.

Tout ce qui reste de prêches dans la province est tour-à-tour démoli. Pour celui de Quevilly, l'intendant Marillac, le procureur général Le Guerchois, un des juges les plus passionnés contre la réforme, le conseiller Touvents, vont en grande pompe donner eux-mêmes le premier coup de pioche sur ses derniers débris, et un assistant indigné est condamné à mort pour s'être écrié *que c'étaient les jésuites qui faisaient tout cela, et que le roi se gardât d'eux*. Il ne parvient à sauver sa vie que par l'abjuration. Quant aux membres de la compagnie de Jésus, ils se font adjuger clandestinement, par le grand conseil et le Parlement, les livres composant la bibliothèque du prêche de Quevilly; ils les cachent dans des paniers et les font transporter secrètement à leur collége.

Des bruits de persécutions prochaines se répandent et le Parlement sévit en vain contre leurs auteurs. Des religionnaires, frappés de terreur, vont au Palais abjurer; un plus grand nombre s'enfuit, bravant tous les périls; le tribunal les fait traquer partout, saisir, emprisonner. Au Havre, à Dieppe, à Honfleur, à Granville, il ordonne aux amirautés de fouiller les maisons, de visiter les navires, pour s'emparer des fugitifs qui s'exilaient sans la permission du roi. Les malheureux ne peuvent plus même emporter ou vendre leurs meubles, le Parlement s'y oppose, il les fait saisir et vendre à l'encan. « Une jeune fille de quinze ou seize ans, Judith Coquemer, « religionnaire, comme elle allait à Paris épouser un parent, « son fiancé, religionnaire ainsi qu'elle, après un long interro- « gatoire qu'on lui fit subir à la grand'chambre, fut menée par « des huissiers aux nouvelles catholiques pour y être instruite « en la religion apostolique et romaine et y demeurer jusqu'à « nouvel ordre de la cour. » Le Parlement n'a pas même attendu l'édit royal pour se livrer à toutes ces rigueurs.

Mais la royauté se hâte de les sanctionner; le 17 octobre 1685, Louis XIV signe la révocation de l'édit de Nantes. Les

temples qui restaient encore devaient être rasés jusqu'au sol; le culte protestant était défendu partout; les ministres avaient quinze jours pour sortir du royaume; ils étaient menacés des galères au moindre exercice de leur ministère jusqu'à leur départ; les écoles protestantes étaient toutes fermées; les nouveau-nés étaient livrés de force aux curés, baptisés, élevés dans la religion catholique; défense aux religionnaires de sortir du pays, sous peine des galères pour les hommes, et, pour les femmes, sous peine de confiscation de corps et de biens.

Le 20, l'ordonnance arrive à Rouen; le Parlement, prêt à partir en vacances, en ajourne la publication jusqu'à la rentrée de la Saint-Martin, mais il la fait exécuter sans retard. Alors vont commencer les dragonnades à propos desquelles Bossuet a dit: [1] « Ces nouveaux apôtres, qui, pour annoncer l'Evangile, « se font escorter de gens de guerre et de satellites, ressem« blent peu aux apôtres de Jésus-Christ! Des gens armés sont« ils donc les diacres des prédicateurs évangéliques. » Malgré toutes les adulations dont il était obligé d'accabler le roi-soleil, l'illustre évêque ne pouvait se résoudre à justifier ces dragonnades. Mais l'orgueilleux monarque s'occupait peu des scrupules de Bossuet.

On commence par loger des gens de guerre chez les religionnaires qui refusent de se convertir; puis, on leur impose, en outre, ceux des nouveaux convertis. On recommande à ces soldats de *désoler*, *de vexer*, *de torturer sans mesure les obstinés*. Enfin, comme on est pressé d'en finir par des abjurations en masse, Louvois écrit à l'intendant Marillac, au nom du roi, de promener les troupes partout où il y a des conversions à faire, en épargnant seulement les gros marchands et les fabricants dont on désire ménager le travail et l'industrie.—La cour avait peur de perdre les revenus qu'elle tirait d'eux.—Ce souverain à l'esprit étroit, dont l'arrogance était la seule distinction, ne comprenait pas que, sans ouvriers, il n'y a pas de travail possible pour le commerce et l'industrie. Le 25 octobre, douze compagnies de cuirassiers arrivent à Rouen. Beuvron, lieutenant général du gouverneur de Normandie, Marillac, intendant de la généralité de Rouen, rassemblent à l'Hôtel-de-Ville

[1] Defensio declarationis celeberrimæ, etc. Auctore J.-B. Bossuet, édit. 1730, in-4°, lib. 1, sect. 1re cap. 15. et pars II, lib. IV. cap. 15.

les chefs des principales familles religionnaires de la cité, ils les prêchent tour à tour, comme s'ils étaient des ministres de Dieu, et leur donnent deux heures pour se convertir avec tous les leurs. A l'Hôtel-de-Ville, à l'intendance, au bailliage, les scribes attendent, la plume toute prête, pour inscrire ces conversions hypocrites arrachées par la frayeur, par la plus odieuse violence. Beaucoup de malheureux protestants se laissent intimider, ils vont dans ces bureaux d'abjuration. Quant aux obstinés, on leur envoie des dragons à loger, et le président de Brumare satisfait s'écrie : *Cela fit un très bon effet.*

D'Aguesseau et Fénélon déplorent en vain ces tristes moyens de faire des catholiques. Cela fait si bon effet à Rouen que bientôt on ne croit pas devoir y laisser plus de deux compagnies de cuirassiers. Mais, une fois les troupes parties, on se trouve moins pourchassé, moins forcé de céder à la violence ; les conversions diminuent, au grand étonnement de M. de Brumare. Si l'on avait soulagé la ville en faisant partir dix compagnies, c'est qu'on en avait besoin pour les envoyer ailleurs. Sous la conduite de Marillac, elles allaient dévaster le pays de Caux, Dieppe, où le système des conversions ne triomphait que grâce à l'envahissement de toutes les maisons par les soldats et aux 30 sous promis à tous les gens du port pour dénoncer les huguenots restés inconnus ; le Havre, où tous les réformés abjuraient le même jour, tant les brigandages de ces troupes indisciplinées inspiraient d'effroi; Harfleur, Montivilliers, où ils étaient également forcés de se soumettre. A Rouen, effrayés du ralentissement des abjurations, l'Hôtel-de-Ville et le Palais réclament à grands cris le retour de la garnison. A la fin, sur l'avis de Beuvron et de Marillac, les échevins usent du moyen qui a si bien fait merveille à Dieppe ; ils signalent eux-mêmes les réformés obstinés, pour qu'on leur envoie des soldats à loger; ils se plaignent de ce que l'intendant n'a taxé qu'à 24 livres Paul Bauldry, un pieux et savant homme, le digne gendre de l'illustre avocat Basnage, en fuite comme son beau-père et dont la maison est fermée ; ils voudraient qu'on y ajoutât 450 autres livres, parce que *c'est un des plus riches et des plus endurcis.*

Les rigueurs redoublent donc à la demande même des officiers municipaux. « Dans notre ville comme livrée au pillage, on me-
« nace les pauvres et les mal-aisés; on traite les riches en sorte
« qu'ils ne peuvent manquer de devenir bientôt pauvres à leur

« tour. Aux bourgeois demeurés en ville sont envoyés un capi-
« taine, un lieutenant et six cavaliers, qui leur coûtent, pour un
« seul jour, 108 livres et souvent davantage. On ouvre les mai-
« sons des absents et l'on vend leurs meubles à la porte pour
« subvenir à la solde des cavaliers mis aux cabarets à leurs dé-
« pens. » On n'entend plus dans Rouen et toute la généralité que la voix des huissiers vendant devant les maisons les meubles à tout prix. Si les religionnaires fugitifs sont insolvables, force est aux résidents solvables de payer pour eux, en sus de ce qu'on a exigé d'eux pour leur propre compte. Les désordres sont affreux, les cavaliers ne respectent plus ni sexe, ni âge. Les échevins ne manquent point d'occupations, pour dénoncer les malheureux qui ne veulent point abjurer; et, dans ce siècle réputé si grand, aucune voix ne s'élève pour flétrir de pareilles horreurs. Bossuet n'y voit « qu'une hérésie invétérée
« tombant tout-à-coup, des troupeaux égarés revenant en foule,
« de faux pasteurs les abandonnant, *sans même en attendre l'ordre*,
« et tout lui paraît calme dans un si grand mouvement [1]. Le
« froid La Bruyère loue Louis XIV d'avoir banni du royaume un
« culte faux, suspect, ennemi de la souveraineté. [2] La Fontaine,
« dans son discours de réception à l'Académie française, s'éver-
« tue à féliciter le grand roi d'avoir réduit l'hérésie aux derniers
« abois [3]. » Voilà comment on prépare l'histoire au grand siècle de Louis XIV. Bussy-Rabutin et madame de Scudery ne savent que donner des éloges au roi; madame de Sévigné ne songe qu'à s'inquiéter des fatigues de son gendre, M. de Grignan, dans ces montagnes du Dauphiné où il est allé, à la tête des dragons, exterminer les huguenots. Massillon ne trouve que des louanges [4] pour ces cruautés devant le cercueil du souverain qui les a ordonnées. Le despotisme égoïste et féroce du roi avait fait oublier tout l'esprit de la morale sublime de Jésus-Christ, et le Parlement de Rouen aidait de tout son cœur à ces iniquités sans nom; bien plus, il y livrait ses propres membres. Le sieur de Colleville était traîné de Caen au Val Richer, et du Val-Richer à la Bastille, pour *n'avoir point livré ses filles*. L'ancien conseiller La Basoge, un octogénaire, sans respect pour ses cheveux blancs, était mené

[1] Bossuet, *Oraison funèbre du chancelier Le Tellier*.
[2] La Bruyère, *Caractères, du souverain ou de la République*, chap. 10.
[3] La Fontaine, *Discours de réception à l'Académie française*.
[4] Massillon, *Oraison funèbre de Louis XIV*, IIe partie.

prisonnier au Vieux-Palais, avec d'autres membres du Consistoire. Son fils, le baron d'Heudières, *pour avoir refusé de s'agenouiller au lever-Dieu dans la grande salle du Palais*, était brutalement saisi par les gardes, battu, emprisonné, et bientôt on le voyait, à la chambre des requêtes, à genoux, la torche au poing, faire amende honorable à ses collègues du tribunal. Le célèbre Henri Basnage était interdit, d'après un arrêt du grand conseil, en date du 29 novembre, contre *tous* les avocats religionnaires. Ses deux fils, Jacques Basnage, le ministre, et l'avocat Henri Basnage de Beauval, son gendre Paul Baudry, avaient pu émigrer avant l'arrivée des troupes; mais maintenant il y avait peine des galères pour tous ceux qui tentaient de fuir. C'était, du reste, devenu impossible avec toutes les précautions inquisitoriales du Parlement; les ports, les côtes, tout était minutieusement surveillé. Le comte de Marancé, fuyant sur une barque de pêcheur, est assailli par une tempête avec sa femme et trente-huit autres passagers, « des femmes enceintes, des nourrices avec des en- « fants à la mamelle, sans provisions, sans ressources d'aucune « sorte, réduits, pour tout, à un peu de neige fondue dont ils « rafraîchissent leur bouche altérée, dont ils mouillent les lèvres « des enfants en pleurs, et ils abordent demi-morts en Angle- « terre. » La fille de Du Bosc, cherchant à rejoindre son père en Hollande avec ses enfants, en voit un expirer de fatigue en chemin; un autre est arrêté en route, traîné à la maison de la propagation de la Foi où il ne tarde pas à mourir; elle n'arrive qu'à grand'peine au port de refuge avec le troisième. L'avocat Méhérenc de la Conseillère, surpris au moment où il s'enfuyait par Jersey, est ramené à Rouen et doit souffrir des tortures incroyables. Et tous les autres, pourrions-nous dire tout ce qu'ils ont enduré de douleurs, de tourments, pendant que le grand roi se réjouissait de son ordonnance barbare? Les juges de Rouen n'ont pas la moindre pitié pour tous ces malheureux forcés d'abandonner leur position, leurs foyers, leurs familles, leur patrie où ils ne peuvent plus vivre. Ils continuent à faire enlever les enfants à leurs parents, les femmes à leurs maris, à condamner les hommes aux galères, les femmes à être rasées, à faire amende honorable, en chemise, pieds nus, la torche au poing, conduites par le bourreau, puis à être enfermées pour le reste de leur vie, après confiscation de tous leurs biens. Fécamp, le Havre, Dieppe, tous les endroits de la pro-

vince voient, comme Rouen, de ces jugements affreux. A Saint-Lô, deux jeunes filles, deux sœurs qui cherchent à fuir, Louise et Madeleine Pezé, sont arrêtées en chemin et renfermées dans deux cachots séparés, sans espérance de se jamais revoir. Le Parlement procède en même temps contre les religionnaires enterrés en cachette, à l'insu du prêtre, dans les cours, les jardins, n'importe où; avec la chasse aux enfants, il organise la chasse aux cadavres. Au nom de la foi, il fait traîner ces cadavres aux geôles, sur une claie, la face contre terre; il excite ainsi la foule à ne pas respecter même les morts. La conciergerie, les prisons, toutes les tours de la ville sont gorgées de détenus; on les pend, pour faire de la place aux nouveaux arrivés, on force les parents à assister à ces abominations, puis on les jette à la voirie, ou bien on les abandonne aux profanations horribles de la populace.

Cependant, de loin en loin, quelques pasteurs, affrontant la mort sur la roue, avaient réussi à se cacher dans les campagnes; quelques fervents, bravant également le dernier supplice, allaient les écouter la nuit, sur les ruines d'un prêche démoli, dans les plus affreuses solitudes; c'étaient *les assemblées du Désert*. Là, ils offraient à Dieu leurs larmes et leurs prières, mais en secret, à voix basse; les bourreaux épiaient.

La Hollande, la Prusse, l'Angleterre, la Russie, les Indes même s'enrichirent de tous ces habiles négociants, ces hardis industriels, ces savants de toute sorte, ces ouvriers expérimentés que la révocation de l'édit de Nantes avait mis dans la nécessité de fuir leur patrie. 184,000 environ étaient sortis de Normandie, 26,000 habitations y étaient restées désertes, Rouen n'avait plus que 60,000 habitants au lieu de 80,000 qu'il comptait peu de temps auparavant. Le commerce avait cessé, comme dans toute la province et presque dans la France entière; le peu qu'on y fabriquait encore ne pouvait plus être vendu à l'étranger qui avait renoncé à envoyer ses navires dans notre port. Rouen, Darnétal, Elbeuf, Louviers, toutes les villes normandes semblaient privées de vie.

La France, par la volonté de Louis XIV, n'avait plus de libertés, de lois, de commerce, d'industrie, de ressources aucunes; ses magistrats étaient réduits à se taire et à lui obéir servilement. Pour ses guerres incessantes, heureuses d'abord, funestes ensuite, les édits fiscaux pleuvaient sans cesse; le pays était dé-

peuplé ; on vendait jusqu'aux instruments de labour, jusqu'aux écussons de la magistrature et de la noblesse, car l'absolutisme du roi n'épargnait personne; on tolérait les concussions des gens de justice, pourvu qu'il en résultât des finances pour l'état. La détresse et la famine étaient partout. « Louis XIV, a dit « Saint-Simon, et cela sans hyperbole, tirait le sang de ses su- « jets sans distinction, *il en tirait jusqu'au pus.* » Le désespoir amenait des attroupements, des séditions ; les boulangers étaient menacés de pillage, comme aux plus tristes moments de 93 ; force était d'escorter militairement les convois de pain envoyés à Rouen de Darnétal et d'ailleurs. Des masses de femmes hurlaient de faim devant les abords de l'Hôtel-de-Ville et du Palais. Pour occuper les affamés, le Parlement faisait remblayer le chemin-neuf, nommé depuis successivement cours Dauphin et avenue de Saint-Paul ; il distribuait tout ce qu'il pouvait de pain, d'argent, de secours de toutes sortes ; il était toujours bon quand on ne s'attaquait pas à son intolérance religieuse. Il reprenait ses travaux de charité après le fatal hiver de 1709. Les campagnes étaient dévastées par les malheureux. A Rouen, l'intendant Lamoignon de Courson, odieux au peuple par son insolence brutale, par ses exactions et celles qu'il laissait commettre à ses agents, est accusé d'être la cause de la cherté des grains ; peu s'en faut qu'il ne périsse dans une émeute excitée par la famine, il est heureux de trouver un refuge dans l'hôtel du premier président de Pontcarré. Les ouvriers de Darnétal et d'Elbeuf se préparent à venir prendre part à l'émeute ; le Parlement fait placer des lumières à toutes les fenêtres ; il rassemble les bourgeois armés aux carrefours et aux portes de la ville ; il établit des corps-de-garde partout. Les échevins sont en permanence à l'Hôtel-de-Ville, les magistrats au Palais. Le duc de Luxembourg, gouverneur de la province, arrive quand il n'y a plus de révolte à craindre ; une compagnie de dragons est postée à Darnétal, une autre à Rouen. Ce triste état du pays se prolonge jusqu'au dernier moment de ce règne.

Enfin, il meurt, ce despote ambitieux, et le peuple insulte son convoi, tant il est exaspéré par la souffrance. Alors Paris commence à respirer, comme les provinces, comme la France entière, et partout on tressaille de joie ; mais le pays est ruiné par le luxe, les prodigalités, les maîtresses et les guerres de Louis XIV. Quelque gloire militaire d'abord, due à ses

généraux, non pas à lui, car, quoi que la flatterie ait pu dire de son passage du Rhin, il était loin d'être assez habile pour en acquérir ; quelques mesures utiles dues à Colbert qui, dans les derniers temps de sa carrière, en a été récompensé par une disgrâce ; puis, des revers, des malheurs sans nombre entassés sur la France par l'orgueil et le bigotisme du roi ; un égoïsme d'une incroyable férocité qui l'empêchait d'épargner même les siens ; les perpétuels scandales de ses amours qu'il forçait une reine modeste et douce à supporter jusque dans son palais ; le royaume préparé à la banqueroute pour satisfaire les caprices royaux : voilà tous les caractères du règne de ce prince que les écrivains royalistes ont surnommé Le Grand. Ayant le rare bonheur d'appartenir à un siècle fécond en grands génies, s'il a protégé les lettres et les arts, n'est-ce pas pour être l'objet de leurs adulations ? Au dehors, l'Europe entière coalisée contre la France par l'ambition démesurée de son souverain ; au-dedans, la ruine et la désolation partout, tel est le résumé du règne de Louis XIV.

CHAPITRE XVI[1].

MINORITÉ DE LOUIS XV. — LE RÉGENT. — LE CARDINAL DUBOIS. — EMPIÉTEMENTS DES PARLEMENTS. — LAW ET SA BANQUE. — SES EFFETS DÉSASTREUX. — RUINE DU COMMERCE. — INSOUCIANCE, OISIVETÉ, DÉPRAVATION GÉNÉRALES. — LE CHANCELIER D'AGUESSEAU. — ABUS DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. — ÉDIT CONTRE LES PROTESTANTS. — LE FOUGUEUX ARCHEVÊQUE LA VERGNE DE TRESSAN. — CRUAUTÉS DES INTENDANTS ROYAUX. — LA BOURDONNAIE A BOLBEC. — ÉNERGIE DES PROTESTANTS. — PRÉDICATIONS AUX DÉSERTS. — INDULGENCE RELATIVE DU PARLEMENT DE NORMANDIE. — LA BULLE UNIGENITUS. — PRÉTENTIONS DU PAPE ET DES JÉSUITES. PRÉDICATIONS ET PAMPHLETS. — BULLISTES ET ANTI-BULLISTES. — REFUS DE SACREMENTS. — FAIBLESSE DU PRÉSIDENT DE PONTCARRÉ. — RÉSISTANCE DU PARLEMENT. — LE MARQUIS DE FOUGÈRES. — LE CHANCELIER LAMOIGNON. — RIGUEURS CONTRE LE PARLEMENT. — INTRIGUES DES JÉSUITES. — LEURS PRÉDICATIONS AUDACIEUSES. — LE PÈRE LA VALETTE, SA BANQUEROUTE. — MORALE DES JÉSUITES. — LEUR EXPULSION. — LEUR ORDRE EST ABOLI. — CONTINUATION DE LEURS INTRIGUES. — LE CURÉ DE SAINT-GODARD. — LES FEMMES PERCHEY ET DUCHESNE.

Sous le nouveau roi, ce que l'on connaît de l'histoire de Rouen se résume dans la lutte du Parlement contre la royauté.

[1] M. Floquet, *ibid.*, VIe vol., p. 193 à 359, *passim*.

Nous appelons de tous nos vœux le jour où quelque savant aura la patience de fouiller dans nos archives municipales; il est probable qu'alors il y découvrira bien des faits encore ignorés pour ce qui concerne notre ville ; mais, jusqu'ici, ces trésors sont restés presque complétement inexplorés. En attendant, nous sommes heureux de posséder les détails puisés par M. Floquet à une autre source précieuse, les archives de notre Palais-de-Justice.

Louis XV a cinq ans quand il succède à son bisaïeul. Les Parlements, écrasés, rendus muets et serviles par Louis XIV, relèvent la tête, après soixante ans d'asservissement. Celui de Paris donne l'exemple. Toujours entraîné par son idée fixe d'arriver à former le premier corps politique du royaume et à dominer la France, il brise le testament du feu roi, ainsi qu'il l'a fait deux fois déjà pour Marie de Médicis et pour Anne d'Autriche, et laisse la régence sans contrôle au duc d'Orléans. C'était livrer le pays à l'un des gouvernements les plus honteux de notre histoire. Anne d'Autriche avait fait élever son second fils, le père du régent, de manière à l'efféminer pour qu'il ne pût porter ombrage au roi, son frère; l'abbé Dubois, précepteur du régent, avait dépravé son élève afin de rassurer la susceptibilité inquiète de Louis XIV. Aussi Philippe II d'Orléans, après avoir montré d'abord la plus grande aptitude pour les lettres et les arts, après avoir donné au siége de Mons, à la prise de Namur, à Steinkerque, à Nerwinde et ailleurs, des preuves éclatantes de courage militaire, écarté de l'armée par la jalousie du roi, son oncle, découragé peut-être, se jette-t-il à corps perdu dans la débauche dont Dubois s'applique à lui faciliter tous les moyens. Devenu régent, il a le malheur de prendre pour premier ministre cet abbé infâme. Le gouvernement français présente alors le plus déplorable spectacle ; le régent et son premier ministre livrent également à l'Angleterre les intérêts du royaume; le régent, parce que, premier prince du sang et héritier du trône au cas où le jeune Louis XV, toujours chétif, viendrait à mourir, il ne pourrait trouver alors d'appui que dans l'Angleterre contre le roi d'Espagne, si, malgré sa renonciation à la couronne de France, ce dernier cherchait dans cette conjoncture à la lui disputer; le ministre, parce qu'il était largement pensionné par le monarque anglais Georges Ier. Il en a été ainsi du 2 septembre 1715 au 22 février 1723 où se termina la régence.

En même temps, dans l'espoir de conserver l'appui du Parlement de Paris qui l'a fait monter au pouvoir, le duc lui rend, ainsi qu'aux autres hautes cours de justice du royaume, le droit de remontrances. Les mémoires du temps de la Fronde, gardés secrets, avec crainte, pendant tout le règne de Louis XIV, ceux surtout du cardinal de Retz, de Joly, de Mme de Motteville, se répandent alors; les Parlements en profitent pour se redresser avec leurs prétentions; la haute cour souveraine de la capitale veut régner véritablement sous le nom du régent, elle le tracasse à tout moment, elle cherche à s'immiscer dans les moindres questions gouvernementales; celles de la province font des remontrances à chaque instant et sur toutes choses. En un mot, les juges, au lieu de s'occuper de rendre la justice et de défendre les intérêts des populations contre l'absolutisme royal, ainsi qu'ils l'ont fait tant de fois et avec tant de gloire, se mêlent de la politique.

En Normandie, ils se montrent plus sages. A défaut des Etats de la province, non réunis depuis 1654 et dont on n'entendra plus jamais parler, ils vont profiter du droit ainsi rétabli pour reprendre leur ancien rôle modérateur entre le peuple et la royauté. Ainsi, en 1720, quand Law imagine son système de banque coloniale pour procurer de l'argent au gouvernement réduit aux abois, le Parlement de Normandie s'oppose de toutes ses forces à l'adoption de ce projet; mais sa résistance est vaine. A Rouen comme à Paris, comme dans la France entière, le système de Law devait faire de nombreuses victimes. La foule se précipitait aux portes de notre Hôtel des Monnaies, non moins avidement qu'aux bureaux de la rue Quincampoix dans la capitale. Chez nous aussi, on voyait des gens périr étouffés en venant chercher une fortune bien incertaine. On oubliait que le travail, le commerce et l'industrie sont le meilleur, le plus sûr moyen de s'enrichir; on ne pensait qu'à l'agiotage. Puis survenaient des désastres sans nombre, des ruines complètes et subites, des actes de désespoir furieux dans tous les rangs de la société; les biens-fonds du pays étaient convertis en richesses imaginaires qui ne valaient plus rien le lendemain. Et cependant, l'idée de l'Ecossais Law n'était pas mauvaise en principe, c'était celle qui a présidé plus tard à l'établissement des grandes banques nationales en Europe, de celle de France, en particulier : la représentation de la valeur réelle par une va-

leur fictive, conventionnelle, plus facile à transporter, à transmettre sur tous les points du globe. Mais, Louis XIV avait tellement épuisé la France; outre les 2 milliards 400 millions de dettes laissées par lui et dont on était forcé de servir la rente, le régent avait tant de largesses à faire qu'il fallait de l'argent. toujours de l'argent, à quelque prix que ce fût. Joignons à cela l'avidité de Dubois qui recevait des deux mains, du régent comme de Georges Ier. On poussa Law à outrepasser sa base primitive, à oublier la proportion indispensable entre la valeur réelle et la valeur fiduciaire. D'ailleurs, cette base était fausse; ces possessions à la Louisiane et au Mississipi pouvaient-elles remplacer, comme garantie, une réserve métallique? Les connaissait-on? Existaient-elles même réellement? Après l'engouement vinrent d'abord la défiance, puis la panique; le désastre ne se fit pas attendre. Il eut pour notre province les résultats les plus ruineux. L'argent jusqu'alors, en Normandie, était au denier dix-huit, terme moyen; le gouvernement le fixait au denier cinquante et avait bien de la peine à le descendre ensuite au denier trente. De là, combien de ruines, de prêts usuraires? Le peu qui restait de commerce et d'industrie devait donc succomber. « Les pères de famille, hors d'état de « pouvoir donner à leurs enfants une éducation convenable, al- « laient se trouver forcés de les laisser languir sans *position*; des « milliers d'enfants, sans éducation, sans emploi, allaient vivre « dans l'oisiveté, adonnés au désordre et aux vices. » Faut-il s'étonner maintenant de la dépravation générale à cette époque funeste de la régence et pendant tout le règne de Louis XV? L'exemple venait d'en haut, la cour se chargeait de le donner, et la nation imitait avec insouciance. Enfin, en juin 1725, sur les perpétuelles instances du Parlement de Normandie, le taux était ramené au denier vingt, c'est-à-dire à 5 %. Mais l'argent avait eu déjà le temps de passer dans les pays étrangers où il n'y avait pas eu de révocation d'édit de Nantes pour anéantir le commerce et l'industrie, où les gouvernements inspiraient plus de confiance aux capitaux; il n'en restait presque plus en France.

Un homme d'un haut mérite, le chancelier d'Aguesseau, songe alors, pour établir l'équilibre entre toutes les forces de la nation, à poser comme fondement l'uniformité de législation dans tout le royaume. Mais les esprits n'étaient pas mûrs

encore pour cette équitable réforme ; le Parlement de Normandie, toujours admirateur passionné de l'ancienne coutume, y faisait la plus vive opposition. Un des plus grands esprits du siècle, Montesquieu, la trouvait inopportune et dangereuse pour l'intérêt même des petits. Frappé des raisons apportées par les juges normands, beaucoup plus fortes, il le dit lui-même, que celles des Francs-Comtois et des Dauphinois également opposés à l'innovation projetée, d'Aguesseau a recours aux lumières d'un Normand, le célèbre avocat Du Hamel, pour vaincre les résistances; force est donc au Parlement de Normandie de se soumettre, mais il le fait à contre-cœur.

Les communautés religieuses abusent de l'incurie du pouvoir pour s'enrichir par des procès injustes, et, plus d'une fois, le Parlement est obligé de s'élever contre les évocations au moyen desquelles elles forçaient à l'abandon de leurs droits les plaideurs trop pauvres pour aller soutenir un procès loin de chez eux.

Malheureusement, son intolérance à l'égard des protestants n'a pas encore fait place à une piété moins aveugle. S'il ne les persécute plus avec autant de rigueur qu'autrefois, il enregistre, sans la moindre protestation, l'édit du 14 mai 1724, où sont rappelées toutes les rigueurs, toutes les vexations de celui de 1685, œuvre de Louvois. Ils étaient bien diminués de nombre, ces malheureux réformés, bien abattus, bien soumis ; leurs prédicateurs du désert n'avaient plus une seule église, mais ils semblaient trop heureux encore au fougueux La Vergne de Tressan, devenu depuis peu de temps archevêque de Rouen. C'était lui qui avait imaginé ces cruelles ordonnances, et, en 1730, il accusait de mollesse le Parlement de Normandie, il se plaignait de ne pas le voir multiplier les condamnations aux galères, au fouet, au pilori, au bannissement, à la dégradation, pour les hommes ; au rasement des cheveux et à la prison pour les femmes ; pour tous, à l'amende honorable, la torche au poing, devant le portail des églises, comme cela se faisait alors dans la Guyenne, le Languedoc et le Dauphiné. Le Parlement n'avait pas voulu refuser d'enregistrer l'édit, mais il laissait aux intendants le soin d'exercer les poursuites, et ceux-ci s'en acquittaient avec la dernière barbarie.

Dans la Basse-Normandie, « sous le dur ministère de la Vril- « lière, ce ne sont chaque jour, à Caen, à Saint-Lô, en tous

« lieux, qu'enlèvements de mineurs, incarcérations des pères et « des mères éplorés qui ont voulu résister. On sait le nom et « jusqu'à l'âge de beaucoup des victimes enlevées, dans certaines « années, devers Caen; il y en a de 19, 16, 14, 12, 6 et même « 4 ans! La nuit, des cohortes d'archers, forçant les portes des « demeures, entrent, le sabre à la main, renversant tout; ils « enlèvent des enfants à demi-nus, repoussent les mères et traî- « nent aux prisons les pères qui ont voulu résister ou soustraire « leurs enfants aux poursuites » La Haute-Normandie n'était pas plus épargnée. A Bolbec, un incendie réduit en cendres, dans une seule nuit, les maisons et les églises. Le feu à peine éteint, les habitants éperdus cherchent à relever leurs demeures. Survient l'intendant la Bourdonnaie qui profite de la circonstance pour arracher aux habitants leurs enfants, le seul bien que le feu ne leur ait pas dévoré. A Rouen, le Parlement continue à rendre des arrêts pour forcer les religionnaires à les faire baptiser tous par les curés, à les envoyer se faire instruire dans les églises catholiques, à faire inhumer, selon le rite romain, ceux d'entre eux qui mouraient avant l'âge de douze ans, à faire exhumer ceux qui, n'ayant pas cet âge, avaient été inhumés suivant les rites de la réforme.

Mais l'indomptable énergie de la foi protestante a toujours su résister aux persécutions. En ce moment encore, malgré la surveillance et la cruauté des intendants, malgré des difficultés et des périls sans nombre, sans argent, sans ressources dans cette province ruinée par la monarchie, de courageux ministres, Viala Maurin, Preneuf dit Migault, Godefroy de Tilh, Gauthier-Campredon, Ranc dit Lacombe, osaient sortir de leurs cachettes et venir, par des temps affreux, des chemins ignorés, dans les nuits sans lune, prêcher aux lieux les plus déserts. Ils bénissaient des unions, baptisaient des enfants, et ces unions, ces baptêmes, n'étaient pas moins religieusement respectés par les réformés, bien que la loi déclarât nuls les mariages ainsi contractés et bâtards les enfants qui en provenaient. Rendons justice au Parlement de Rouen; jamais il ne voulut, à l'exemple des autres cours du royaume, admettre les procédures dirigées contre ces unions. Il repoussait les instances des parents qui, excités par la cupidité, lui demandaient de casser ces mariages où ils avaient servi de témoins naguère et de déclarer bâtards les enfants pour se faire donner leur héritage. En 1731, lorsque Jean

Le Vilain du Hamel, de Chefresne, après avoir été témoin du mariage contracté au désert par Jacques, son frère, avec Marie Talbot, après avoir été témoin du baptême d'un enfant né d'eux, avait voulu, son frère étant mort, faire déclarer Marie Talbot concubine, leur enfant bâtard, et se faire adjuger la succession, ses prétentions déloyales avaient été repoussées par le tribunal.

Aussi les réformés se trouvaient-ils heureux en Normandie, eu égard aux persécutions qu'avaient à subir leurs frères dans le reste du royaume, le midi surtout : Ranc écrivait en Languedoc : « On ne nous a jamais rien dit ici. » Le Parlement s'est modéré, les intendants eux-mêmes, pris de honte à la vue des juges, semblent las de toutes leurs rigueurs; les enlèvements des enfants deviennent de plus en plus rares. Aussi les religionnaires normands se montrent-ils respectueux et soumis à l'égard du Parlement. Néanmoins, pendant plus de cinquante ans encore, la législation refusera l'état civil aux protestants; ils ne l'obtiendront qu'en 1787.

Le Parlement avait alors d'autres préoccupations; les impôts toujours croissants, les querelles de la bulle, les refus de sacrements, les jésuites, ne lui laissent plus le temps de songer à la religion réformée.

Lorsque, le 5 mars 1714, les juges normands n'avaient pu refuser d'enregistrer la bulle *Unigenitus*, ils avaient eu soin de consigner aux registres cette restriction : *Sans approbation des décrets non reçus dans le royaume, sans préjudice des libertés de l'Eglise, des droits et prééminences de la couronne.* La mort de Louis XIV et l'avènement d'un autre gouvernement avaient laissé en suspens la question de l'adoption des nouvelles règles formulées par Clément XI pour les rapports entre l'Église et l'État. Mais les jésuites, d'accord avec la cour de Rome, n'avaient cessé de tenter tous les efforts pour en faire un véritable dogme. En 1720, le Parlement de Paris, poussé par Dubois pour lequel le régent n'avait pas eu honte de demander le cardinalat et l'archevêché de Cambrai qu'avait illustré Fénelon, empressé d'ailleurs lui-même de plaire à la cour pour obtenir la cessation de son exil à Pontoise, avait déclaré la bulle acceptée par tous les évêques du royaume et prescrit qu'elle serait observée partout en France. Or, les évêques n'avaient nullement été consultés, et, s'ils l'avaient été, ils n'au-

raient sans doute pas accepté une réglementation nouvelle qui annulait complétement leur autorité diocésaine pour faire d'eux des serviteurs passifs de Rome. Le Parlement de Normandie n'enregistre cette déclaration qu'en maintenant ses restrictions de 1714.

Bientôt, le pape et les jésuites ne se contentent plus de l'acte de 1720. De *cette loi de l'Eglise*, ils font *une loi du royaume*. Nul ne pouvait être admis aux ordres sans avoir préalablement signé le formulaire, *en personne*; tous les Français devaient avoir pour lui respect et obéissance muette. En un mot, c'était la négation absolue des libertés de l'Eglise gallicane si bien défendues par Bossuet, en 1682, dans l'assemblée de tout le haut clergé de France ; c'était l'application au gouvernement de l'Église de ce principe d'obéissance aveugle qui fait des jésuites un ordre si dangereux dans tout état laïque, et il en résultait que, s'il plaisait à la cour de Rome de menacer les sujets du roi des foudres du Vatican, ils seraient, par ce fait seul, dégagés du serment de fidélité et pourraient se porter à tous les excès de la désobéissance et de la révolte. On ne pouvait rien imaginer de mieux pour ramener le monde au moyen-âge, aux théories de domination absolue de Grégoire VII et d'Innocent III.

Sous l'impulsion cachée des jésuites, les doctrines les plus audacieuses, les plus subversives de l'état étaient publiées dans des pamphlets et prêchées dans les chaires de théologie. Caval, docteur ecclésiastique à Caen et chanoine du Saint-Sépulcre, dicte dans son école et fait imprimer un libelle où il attaque ouvertement les libertés de l'Église gallicane et traite d'hérétiques tous ceux qui veulent appeler de la bulle. Mandé au Parlement pour s'expliquer, interdit de tout enseignement théologique, il est soutenu par le doyen de sa faculté. Le Parlement n'est plus occupé qu'à faire lacérer et brûler chaque jour, par la main du bourreau, dans la cour du Palais, les libelles et les pamphlets incendiaires de tous les ultramontains. Il a même à lutter contre l'archevêque de Rouen d'Aubigné. Se laissant entraîner comme tant d'autres évêques trop oublieux du devoir qui leur incombait de calmer les passions religieuses au lieu de les animer, ce prélat avait, dans un long mandement, dénoncé comme hérétiques et excommunié comme tels ceux des curés de la capitale et des autres localités de la province qui, frappés du schisme qu'allait créer la bulle, en avaient appelé à un concile futur et il

les avait interdits. Or, les dissidents étaient nombreux. Le Parlement n'avait pu refuser d'écouter la plainte de tous ces prêtres accusés par leur chef de Nestorianisme, de Pélagianisme, et autres injures semblables qui ne tendaient à rien moins qu'à les déconsidérer aux yeux de leurs paroissiens, et il avait été amené à poursuivre l'archevêque pour abus. Le prélat s'en va aussitôt exhaler à la cour ses plaintes amères, il gagne à sa cause le chancelier d'Argenson, le régent est tout prêt à lui donner raison ; seul, au conseil du roi, le duc de Saint-Simon prend la défense des juges normands et les sauve de la honte d'une cassation d'arrêt.

Par suite de toutes ces dissidences qui inquiétaient et bouleversaient les consciences, la France pouvait se trouver menacée de nouvelles guerres de religion. Partisans et adversaires de la bulle, parmi les évêques, injuriaient, excommuniaient, privaient des sacrements et de la sépulture ceux qui n'adoptaient pas leur système ; c'était une guerre acharnée, et les curés, les religieux des deux sexes, dans l'un et l'autre parti, accablaient le Parlement de remontrances. Le tribunal interdit toutes ces requêtes, afin de couper court à une telle agitation. Outré de tous ces refus de sacrements à Dieppe, à Caen, à Verneuil, le conseiller Thomas Du Fossé, petit-fils du célèbre Du Fossé qui avait été l'un des plus illustres solitaires de Port-Royal, émet ces sages paroles : « Les ecclésiastiques sont les « ministres, non les maîtres des sacrements ; et, lorsqu'ils les « confèrent, ce n'est point une grâce qu'ils accordent, mais un « devoir qu'ils remplissent. » Les bullistes et les non-bullistes ne veulent entendre aucune raison. A Verneuil, en avril 1753, le curé de la Madeleine refuse les sacrements à un prêtre septuagénaire atteint mortellement, malgré les arrêts du bailliage et du Parlement pour l'y contraindre, et le malheureux vieillard expire sans avoir reçu l'extrême-onction qui aurait été sa consolation suprême. Nous pourrions multiplier les exemples de part comme d'autre.

Malgré toutes les défaillances du premier président de Pontcarré, homme timide, entièrement livré à la cour, le Parlement lutte énergiquement contre le clergé, contre les évêques, contre la cour elle-même qui les soutient et dont le grand Conseil casse sans cesse les arrêts rendus par lui contre les prêtres perturbateurs de la tranquillité publique, contre tous ceux,

grands ou petits, qui refusent les sacrements. Grâce à la faiblesse et à la connivence de M. de Pontcarré, le 1er août 1753, le marquis de Fougères, envoyé par le roi, fait réunir à la hâte les magistrats et entre dans la grand'chambre, le chapeau sur la tête. Malgré tous les conseillers, le premier président lui fait humblement apporter les registres, et, tous les juges étant sortis pour ne point paraître consacrer par leur présence cet acte de violence, il reste seul avec le greffier Auzanet retenu de force, il regarde complaisamment le marquis biffer sur les livres tous les arrêts rendus pour refus de sacrements à Verneuil. Pendant ce temps, les officiers du Royal-Dragons, colonel en tête, envahissent le sanctuaire de la justice; tous, la plume en main, aident l'envoyé royal à biffer, à bâtonner les sentences. Un courrier, qui attend à cheval, au bas du grand escalier, part à l'instant pour Versailles afin d'annoncer au roi l'exécution de ses ordres; la foule se met à rire en voyant ce messager courir si vite pour une aussi pressante affaire d'état, elle dit que le marquis de Fougères a répandu au service du roi plus d'encre que de sang. La royauté s'était fait maudire sous Louis XIII et sous Louis XIV, elle se fait chansonner maintenant.

Le Parlement résiste toujours néanmoins; le lendemain, 2 août, il déclare persister dans les arrêts biffés par ordre royal et se constitue en permanence. Le 6, M. de Fougères vient renouveler les scènes du 1er de ce mois, et tous les membres, se retirant indignés, le laissent encore seul avec le premier président; le soir même, ils protestent encore, et, malgré le marquis, ils rédigent d'énergiques remontrances au roi sur ces refus arbitraires des sacrements. M. de Pontcarré, deux présidents et six conseillers sont mandés à la cour avec les gens du roi, le 2 septembre, pour expliquer cette résistance du tribunal aux ordres du gouvernement. Le chancelier Lamoignon leur adresse une sévère admonestation, Louis XV leur ordonne l'enregistrement immédiat de *ses volontés*, et, le 10 suivant, le Parlement est forcé d'obéir. Quelques jours après, le 13 et le 14, le bruit se répand à Rouen que le conseiller Bulteau de Franquevillo, dénoncé au roi par M. de Pontcarré comme l'un des membres dont l'opposition a été la plus vive, est sur le point d'être arrêté. Le 15, en rentrant chez lui après l'audience, il est enlevé dans une chaise de poste escortée par des dragons

et conduit prisonnier à la citadelle de Doullens. C'était un vieux magistrat, doux, inoffensif, pieux; de plus, il était sans cesse malade. Quand la foule le voit monter en voiture avec sa femme qui n'a point voulu le laisser partir seul, elle murmure; plus de deux mille personnes l'accompagnent jusqu'en dehors de la ville; l'indignation est à son comble. Au Palais, on accable le premier président de reproches, et, séance tenante, on rédige un mémoire justificatif du vieil et digne exilé, sans y ménager M. de Pontcarré pour le triste rôle qu'il a joué dans toute cette affaire. Le 9 décembre suivant, le conseiller Thomas Du Fossé, rédacteur des remontrances envoyées au roi en réponse à l'admonestation du chancelier de Lamoignon, est mandé à Versailles et reste onze mois retenu à la suite de la cour, sans obtenir la permission de parler au monarque. Enfin, on lui permet de revenir, et la cour est forcée par les plaintes générales d'imposer à tous un silence absolu sur la *bulle Unigenitus* qui a causé tous ces troubles, tous ces scandaleux refus de sacrements par les bullistes et par leurs adversaires. Les jésuites, qui ont fomenté tous ces désordres, vont enfin en subir la peine. Il n'y a qu'une voix dans tout le royaume contre ces promoteurs audacieux de l'ultramontanisme, contre ces ténébreux auteurs de toutes les rigueurs infligées par la cour aux Parlements qui seuls osaient résister à leurs dangereuses menées. L'unique but de ces religieux était de fonder leur domination absolue sur une papauté aveugle et un gouvernement tombé dans la plus vile corruption. Mais le Parlement de Normandie a vu le péril; il leur déclare une guerre acharnée.

Repoussés d'abord par les juges normands, ainsi que nous l'avons vu précédemment, admis ensuite avec répugnance, les jésuites s'étaient fortifiés, grâce à l'appui de quelques conseillers devenus leurs adeptes; puis, il n'avaient point tardé à reconnaître que le Parlement ferait obstacle à leurs projets, et ils s'étaient tournés contre lui. Sous Louis XIII, nous le savons, ils avaient osé faire enlever, en plein midi, par un exempt et deux archers, deux des leurs notoirement coupables qu'allait juger la Tournelle.

En 1715, au commencement du règne de Louis XV, un dimanche d'Avent, le jésuite Joseph De la Motte avait déclamé impudemment, dans la chaire de Notre-Dame, contre la marche du gouvernement, contre les membres du conseil et le régent

lui-même. Des murmures s'élevaient dans l'assistance; plusieurs personnes s'élançaient aussitôt hors de l'église en criant au scandale; trois jours après, le peuple, indigné qu'aucune poursuite n'eût encore été dirigée contre l'audacieux prédicateur, avait affiché sur les murs et les portes de Notre-Dame des placards enjoignant de courir sus *à ces pestes publiques, ces meurtriers de nos rois, ces scélérats qui étaient de la Compagnie de Jésus, comme Judas en avait été.*

Le Parlement avait instruit déjà l'affaire et le père De La Motte avait été décrété de prise de corps. Toute sa compagnie remue le Palais afin de le sauver; l'archevêque de Rouen, forcé par la voix publique d'interdire les sermons de ce jésuite, s'en venge en écrivant au Régent que le scandale de ces prédications n'est que *mince peccadille*. Il en résulte une nouvelle lutte entre le chancelier Voisin et les juges de Rouen. Le régent, trompé par l'archevêque et les religieux, étouffe l'affaire, et le fougueux prédicateur en est quitte pour être envoyé dans une autre province. Le Parlement est indigné de cette violation flagrante de la justice; désormais il veille et ne passe rien aux jésuites.

En 1752, le père Maxuel, professeur de théologie à Rouen, attaque dans ses leçons la déclaration de 1682 et proclame le pouvoir absolu des papes. Le tribunal le frappe aussitôt de neuf années de bannissement, et il admoneste sévèrement, devant les chambres assemblées, Hervé de Montaigu, recteur du collége des jésuites à Rouen, pour avoir laissé professer de pareilles doctrines. Plus tard, il appelle à sa barre un autre membre de l'ordre, le père Le Roux, qui professait à Caen les mêmes principes que Maxuel. Divers écrits de ces religieux, faussement indiqués comme imprimés dans une *Cosmopolis* imaginaire, et un sujet de vers latins donné en composition aux élèves de troisième par leur régent Mamachy, sont lacérés et brûlés par la main du bourreau, au pied du grand escalier, de 1758 à 1762. On surveille même jusqu'aux divertissements dangereux qu'ils donnaient à leurs élèves. Ainsi, en 1750, un *Ballet moral*, qu'ils faisaient danser au collége à propos de la distribution des prix, scandalisait la ville entière. Leurs menées impudentes font répandre contre eux des satires virulentes, entre autres les *Anecdotes ecclésiastiques et jésuitiques* de Sonnes et l'apologie de ces anecdotes que le Parlement est obligé de faire brûler, car certains archevêques et quelques

hauts dignitaires du chapitre n'y étaient pas plus ménagés que ces messieurs de la compagnie de Jésus.

Vers cette époque (1747-1762), l'un d'eux, le père La Valette, devenu supérieur des missions dans la Martinique, s'associe avec un juif de la Dominique pour monopoliser le commerce de la première de ces îles, puis est rappelé par le gouvernement, sur la plainte des habitants ruinés par ce moine avide. Renvoyé par ses chefs dans cette malheureuse Martinique avec le titre de visiteur général et de préfet apostolique, La Valette y recommence aussitôt ses spéculations honteuses. Dans la guerre de sept ans, il perd plusieurs de ses navires, pris par les Anglais, et fait une faillite de trois millions. Alors s'engage ce long et scandaleux procès qui montre au grand jour la cupidité sans pudeur des jésuites. Pour ne pas payer leurs créanciers, pour ne pas même indemniser leurs victimes, ils ne craignent pas de produire leur constitution, afin de prouver que l'ordre n'est responsable des dettes et entreprises d'aucun de ses membres. C'était une imprudence; elle n'était connue que d'eux seuls cette constitution dangereuse; désormais, on a pu en mesurer tous les périls, elle amènera leur expulsion.

Le Parlement de Rouen n'avait pas attendu cette triste affaire pour s'alarmer. Dès 1761, il examinait attentivement les statuts des jésuites, et le substitut Charles, aidé de l'avocat Ancel, mettait à nu, dans un long et remarquable rapport, le mystère de cette vaste association qui enserrait tout le globe. Il démontrait le danger de cette société qui ne reconnaît d'autre chef que son général placé auprès de la papauté pour la surveiller, la diriger et la contraindre, au besoin ; l'élasticité de sa morale qui, par le probabilisme et les restrictions mentales si vigoureusement stigmatisées dans les *Lettres Provinciales* de Blaise Pascal, expliquent, admettent, justifient les vices comme les vertus, les attentats les plus noirs comme les hauts faits les plus éclatants; le régicide érigé en doctrine; le faux, l'usure, la simonie, l'impureté, le meurtre, commentés, approuvés par les théories les plus insidieuses; tout cet enchaînement d'un système atroce qui a mis le poignard aux mains de Ravaillac, armera d'autres assassins contre Louis XV, et amènera peut-être aussi l'empoisonnement du pape Clément XIV.

Le 12 février 1762, le Parlement déclare l'ordre aboli; son collége, ses pensions, ses séminaires, ses noviciats, sont fermés;

il est enjoint à tous les membres de se retirer où ils voudront, mais avec défense de se réunir pour vivre en commun, de communiquer avec leur général, d'enseigner; les statuts et les règlements de la société sont annulés. Le 15 février, devant le peuple assemblé dans la cour du Palais, ces statuts sont lacérés et brûlés par la main du bourreau; les biens de la compagnie sont saisis et mis sous séquestre; puis, ses maisons, ses meubles et son argenterie sont vendus, le produit en est distribué aux pauvres.

Un an plus tard, le 2 mars 1763, le Parlement déclare exclus de toutes fonctions les prêtres et les écoliers de l'ex-compagnie de Jésus, à moins qu'ils ne prêtent, devant les tribunaux, « un serment solennel d'être inviolablement fidèles au roi, « de tenir et observer les quatre propositions de l'assemblée du « clergé de 1682, ainsi que les libertés de l'église gallicane, de n'en-« tretenir aucune correspondance avec le général de la ci-de-« vant société ou autres supérieurs par lui préposés; d'abjurer « le régime de la ci devant société et son enseignement sur le « probabilisme, favorable à tous les crimes, de détester et « combattre, en tous temps et occasion, la morale depuis tant « de temps soutenue par les écrivains de la ci-devant société. » Le Parlement pouvait-il ne point avoir l'honorable croyance à la foi du serment? Mais cependant, on se demande comment, après avoir entendu le rapport de MM. Charles et Ancel, il s'imaginait encore que des jésuites se regarderaient comme liés par celui qui leur était ainsi imposé.

On a sur-le-champ la preuve du contraire : ils savent que, à Rouen et dans toute la province, des personnes d'une piété trop facile à alarmer ont laissé percer immédiatement la crainte que les poursuites du Parlement contre cet ordre ne pussent servir un jour d'appui à l'impiété contre la société catholique tout entière. Forcés de paraître se courber momentanément, ils ne se croient pas abolis pour toujours. En attendant le relèvement de leur société, ils se remuent, ils intriguent secrètement. A Caen, ils reprennent l'habit qui leur est interdit, ameutent la faculté de théologie, tiennent des conciliabules, font publiquement des neuvaines pour le rétablissement de leur ordre. S'ils ne l'osent point faire à Rouen, c'est que le Parlement est là qui les surveille de près, et les juges sont amenés à imaginer chaque jour de nouvelles mesures pour essayer de les

réduire. Le gouvernement toujours irrésolu, le roi plus occupé de ses plaisirs que des affaires de l'Etat, semblent tantôt les abandonner à la colère publique, tantôt les protéger et prêts à les rétablir. Dès mars 1762, un édit royal avait prescrit contre eux des demi-mesures, une tolérance provisoire; le Parlement y avait répondu par un arrêt plus violent encore que le premier et qu'il avait fait afficher dans la province entière pour contraindre tous les anciens jésuites et leurs écoliers au serment dont nous venons de parler. Des lettres-patentes d'abord, puis des lettres de jussion forcent de surseoir à l'exécution de cette sentence. Mais les juges ne fléchissent pas. En 1764, ils rendent un nouvel arrêt pour faire sortir immédiatement du royaume tous les jésuites qui n'ont pas prêté le serment prescrit.

Enfin, cette même année, au mois de novembre, le gouvernement se décide à proclamer l'entière abolition de la société des jésuites en France, mais il a l'imprudence de leur permettre de rester dans le royaume, d'y vivre chacun en particulier. Une société si tenace pouvait-elle tarder à y renaître? Effrayé de leur obstination, le Parlement, *par un arrêt de précaution*, ajoute à l'ordonnance royale, pour tous ceux qui ne se sont pas soumis au serment, l'interdiction « de tous bénéfices, charges, emplois, « fonctions publiques ou ecclésiastiques, même les fonctions par- « ticulières tenant à l'enseignement de la jeunesse, à l'instruc- « tion religieuse, à la direction des âmes; » il leur prescrit « à « tous de résider dans le lieu de leur naissance ou dans celui « qu'habitait leur famille. » hormis Rouen et les principales villes de la province, où ceux-là seuls dont elles étaient le sol natal pouvaient demeurer, il leur défend d'habiter à deux sous le même toit, leur enjoint de se présenter, deux fois par an, devant le procureur du roi de leur localité, pour justifier de leur domicile.

En Normandie, les jésuites méprisent tous ces arrêts, ils continuent à persécuter tous ceux qui leur font opposition. Or, leurs victimes étaient nombreuses; nous allons en mentionner une seule.

Au plus fort des querelles sur la bulle, l'abbé Outin, curé de Saint-Godard, avait laissé voir son aversion par les membres de la puissante société religieuse; ils le prirent en haine et jurèrent sa perte. Prévarications, attentats à la pudeur, abus de la confession, ils firent courir sur lui dans la ville toutes les accu-

sations les plus graves. Nous ne disons pas les calomnies, parce que, plus tard, il fut amené à confesser un jour, devant les chambres du Parlement assemblées, d'avoir eu, avec plusieurs femmes, des privautés étranges et grossières ; mais encore ne méritait-il pas toutes les imputations dont les jésuites le firent accabler par des tiers, afin de ne pas se compromettre directement. Deux intrigantes, les femmes Perchey et Duchesne, honnies, conspuées de tous les honnêtes gens dans Rouen, sont trouvées à la tête de cette cabale, et, sur la plainte du curé Outin, le bailliage les avait condamnées, comme *calomniatrices insignes*, au carcan, à l'amende honorable, au bannissement et à des dommages-intérêts. Elles appellent de cette sentence, sont transférées à la Conciergerie, et la Tournelle se prépare à les condamner quand elle reçoit une lettre-close lui ordonnant de surseoir au jugement. Les jésuites redoutaient l'œil du Parlement ; pour éviter de laisser comparaître leurs deux complices devant une de ses chambres, ils avaient changé de tactique et dénoncé Outin à l'officialité. Le curé interjette appel, le gouvernement défend au président de la Tournelle de lui accorder audience. Outin, insulté chaque nuit de la façon la plus immonde dans son presbytère, se plaint de nouveau au bailliage ; ce tribunal reçoit aussi défense de s'occuper de l'affaire. Une nuit, sur une lettre de cachet, Outin est enlevé de sa demeure et traîné en exil dans le diocèse d'Autun. Les deux mégères étaient toujours à la Conciergerie, attendant leur comparution. « Un matin, vers six heures, le procureur général somme le « concierge de les mettre en liberté. On leur fait monter l'esca- « lier de la Tournelle, traverser la grand'chambre dorée, les « couloirs, la bibliothèque du premier président ; on les met « dehors par une porte latérale de la première présidence ouvrant « sur la rue Socrate. »

Le Parlement n'apprend cette libération illégale que par la rumeur publique, il s'en plaint au souverain ; le gouvernement répond que les faits se sont ainsi passés *de l'ordre exprès du roi* ; le chancelier Lamoignon et le ministre Saint-Florentin écrivent aux juges qu'il y a *des cas où le roi, en prenant d'autres moyens, peut suspendre l'exécution des règles ordinaires*. On ne pouvait avouer plus franchement que le caprice royal tenait lieu de justice et de tout. Dix ans plus tard, après l'expulsion des jésuites, le Parlement veut enfin s'occuper de l'affaire Outin.

Le cas est d'autant plus pressant que, en l'absence du curé, des discussions avaient éclaté entre les trésoriers de la paroisse. Le gouvernement semble s'opposer encore au jugement. Les notables du quartier s'entendent alors pour signer une supplique dans laquelle ils demandent instamment le retour de leur pasteur. Le curé, rappelé à Rouen, mais toujours interdit, requiert de plus en plus sa comparution devant le tribunal; de leur côté, les juges pressent la cour. Enfin, le 22 avril 1765, le Parlement se résout à entreprendre l'affaire, sans attendre l'autorisation royale. Le gouvernement se décide, le procès dure dix-huit mois; les femmes Duchesne et Perchey sont condamnées à l'amende pour propos injurieux. Outin, après avoir confessé ses fautes et avoir été sévèrement admonesté, rentre dans son église, le 15 août 1766, après treize ans d'exil et d'interdiction; il est reçu en triomphe par ses paroissiens persuadés que le malheur l'avait suffisamment guéri de ses passions. Voilà, par un seul exemple, comment les jésuites savaient persécuter leurs adversaires.

CHAPITRE XVII[1].

FISCALITÉ SOUS LOUIS XV — ÉNORME ACCROISSEMENT DES IMPÔTS. — MISÈRE ET FAMINE. — SECOURS AUX PAUVRES. — MALADIE DU ROI. — RÈGNE DES MAÎTRESSES. — LA POMPADOUR. — LOUIS XV A ROUEN. — ÉMEUTE, PILLAGE DES GRAINS. — LE ROI DÉFEND DE POURSUIVRE LES ACCAPAREURS. — IL SPÉCULE SUR LES BLÉS. — LE VICAIRE DE SAINT-ÉLOI. — EXPORTATION DES GRAINS. — LE GRAND CONSEIL. — RÉSISTANCE DU PARLEMENT. — CASSATION DES ARRÊTS. — REMONTRANCES. — UNION DES PARLEMENTS. — ÉDIT DE SUBVENTION. — LE PARLEMENT RÉCLAME LA CONVOCATION DES ÉTATS. — ENREGISTREMENTS FORCÉS. — MISÈRE ATROCE. — LE CADASTRE. — EXIL DE MIROMESNIL. — DÉMISSION DES JUGES. — LOUIS XV PARAIT CÉDER. — RÉTABLISSEMENT DU PARLEMENT. — FÊTES A ROUEN. — LES DAMES DE LA HALLE. — ORGUEIL DU PARLEMENT. — ÉMEUTES SUCCESSIVES. — PACTE DE FAMINE. — MISÈRE. — LE ROI ACCAPARE LES BLÉS. — NOUVEAUX IMPÔTS. — MAUPEOU. — LE DUC D'AIGUILLON. — ABOLITION SUCCESSIVE DES PARLEMENTS. — CONSEILS SUPÉRIEURS. — THIROUX DE CROSNE. — MAUVAIS ACCUEIL FAIT AUX NOUVEAUX JUGES. — REQUÊTE DE LA NOBLESSE. — LETTRES DE CACHET. — PAMPHLETS. — MORT DE LOUIS XV. — CHANGEMENTS DANS LA TOPOGRAPHIE DE ROUEN. — SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Si Louis XV, pour ne pas être dérangé dans ses plaisirs par les criailleries des jésuites et de leurs affiliés, violait ouverte-

[1] M. Floquet, *ibid.* VI[e] vol, p. 359 à fin, *passim*.

ment la justice et mettait le pouvoir royal à la merci d'une société religieuse, il n'oubliait pas de pressurer la nation pour en tirer de l'argent; or, nous savons que Rouen et la Normandie fournissaient une grande partie des impôts prélevés dans la France entière.

Au commencement de ce règne, l'espérance était revenue au sein des populations de cette province épuisées par le régime fiscal de Louis XIV. On avait vu le nouveau gouvernement diminuer les taxes; bientôt il devait les rendre plus lourdes qu'elles n'avaient jamais été auparavant. Dès 1718, le régent avait rétabli celle de quatre sous par livre abolie le 5 mars de l'année précédente.

Le Parlement, *voyant avec douleur s'évanouir les espérances de ce peuple qui respirait à peine*, se plaint vainement au duc d'Orléans; dès lors il va lutter contre toutes les mesures fiscales qui lui paraîtront contraires à l'intérêt public en Normandie comme dans la France entière; il ne conçoit plus qu'un remède à tous les maux occasionnés par l'arbitraire royal, c'est la convocation des États-Généraux du pays, ou, tout au moins, celle des États de la province normande. Le régent reste sourd à ses réclamations.

En 1722, plusieurs autres impôts précédemment supprimés sont également rétablis et accroissent la misère des populations. Le Parlement, dans le but de remédier à l'abandon de l'agriculture, demande au gouvernement d'arrêter les progrès des manufactures de coton, déclarant qu'elles enlèvent aux campagnes des milliers de bras. Heureusement pour l'avenir de notre industrie ses instances imprudentes restent sans effet; il doit se contenter de défendre aux manufacturiers et aux ouvriers cotonniers autres que ceux de Darnétal et de Rouen, de travailler dans leurs fabriques du 1er juillet au 15 septembre; aux maîtres de ces deux villes, d'employer des ouvriers de la campagne, sous peine de 500 livres d'amende et de confiscation des métiers. Mais ces mesures ne peuvent suffire à faire cesser la détresse publique.

En 1725, sous le ministère du duc de Bourbon, Louis XV, réputé majeur, signe l'établissement du 50e. Le Parlement représente en vain la consternation générale à la nouvelle de cet impôt auquel on ne pouvait s'attendre après dix ans de paix; vainement il parle des gémissements du peuple ruiné par

le système de Law et payant avec la plus grande peine les tailles augmentées déjà d'un tiers ; vainement il montre les souffrances de l'agriculture. Par le *très exprès commandement* du roi, il est obligé d'enregistrer sans retard cette nouvelle taxe. On allait en voir bien d'autres se succéder impitoyablement !

La misère amène la famine ; elle sévit cruellement en Normandie depuis cette époque. Saint-Simon en était témoin, il habitait alors une terre qu'il possédait dans notre province ; or, voici ce qu'il écrivait : *Au milieu des profusions de Strasbourg et de Chantilly, on vit en Normandie d'herbe des champs.* La faim est mauvaise conseillère ; le peuple se lasse de tant souffrir, il se soulève dans Rouen, à Caen, ailleurs ; en 1737 et en 1739 surtout, le Parlement n'est occupé qu'à réprimer les révoltes des malheureux habitants restés sans travail et sans pain, ainsi que les cris séditieux et les pillages de grains. Mais, en même temps qu'il poursuit les coupables, il s'emploie à provoquer d'abondantes aumônes. On voit, dans toutes les paroisses de Rouen, des présidents, des conseillers, aller, avec les curés, de maison en maison, pour exciter la charité publique. Eux-mêmes donnent généreusement l'exemple ; le président de Pontcarré, s'il n'a pas d'autre mérite, fait au moins de grandes largesses. La Chambre des Comptes et le bailliage suivent cette noble impulsion ; dans toute la ville, on distribue aux pauvres du pain, des vêtements et du feu. En 1741, mêmes souffrances du peuple, même dévouement de la part de tous ceux qui sont à l'abri de la faim ; le Parlement se cotise plusieurs fois et pas un seul officier ne manque d'apporter, chaque mois, son offrande pour les pauvres. En novembre 1744, les magistrats n'ont plus rien à donner, leurs bourses sont épuisées ; alors, pour la première fois, ils sont forcés d'avoir recours au coffre du Parlement, et le chancelier d'Aguesseau les remercie de leur bienfaisance, dans une lettre pleine de dignité.

En 1744, lorsque, le 8 août, Louis XV ressent des atteintes de fièvre et que sa maladie s'aggrave, le peuple s'inquiète encore de son roi. Le 19, quand on apprend sa convalescence, on se rassure. A la cathédrale, on chante un *Te Deum;* les jésuites établissent sur le Mont-Fortin une illumination qui se voit à cinq lieues à la ronde ; on danse dans toutes les grandes maisons de la cité ; le vin coule des fontaines au palais archiépiscopal, à l'Hôtel-de-Ville et à celui du président de La Londe ; l'église

Saint-Ouen est entourée, le 27, d'un double rang de lampions, des lustres sont suspendus entre les arcades, des girandoles sont attachées au sommet des colonnes avec des agrafes de glaces; le chœur et l'orgue sont couverts de lampes et de bougies. Sur la place Saint-Ouen, des feux représentent quatre bastions surmontés chacun d'un if resplendissant de lumière; un feu d'artifice termine ces fêtes auxquelles, dit le moine de Saint-Ouen, toutes les classes de la société s'empressent de prendre part [1]. Le peuple respecte encore son roi. Mais bientôt la misère devient atroce, le commerce est anéanti, les campagnes sont laissées sans culture, les travaux arrêtés partout; on se prend à maudire alors l'indigne souverain que, peu de temps auparavant, on avait surnommé *le bien-aimé*; on commence à prévoir tout ce que cet homme réserve de souffrances au pays.

Le règne des maîtresses était arrivé; au ministère du vieux cardinal de Fleury avait succédé l'influence de la duchesse de Châteauroux qui, du moins, avait de l'énergie et du patriotisme.

Ensuite vient, en 1745, la fille d'un simple boucher des Invalides, Antoinette Poisson, la pourvoyeuse du Parc-aux-Cerfs, créée par Louis XV duchesse de Pompadour, puis dame du palais de la reine. Cette femme, qui a coûté 100 millions au pays [2], monnaie actuelle, et l'a précipité dans la guerre de sept ans pour se venger des sarcasmes de Frédéric II sur *la dynastie des Cotillons*, qui faisait et défaisait les généraux, les ministres, a été pendant dix-neuf ans la véritable dispensatrice des destinées de la France. Louis XV la laissait diriger à sa place le gouvernement, pour n'avoir point la peine de régner et n'être pas dérangé de ses débauches.

Il ne faut pas s'étonner si, dès lors, les impôts pleuvent plus que jamais sur le pauvre peuple. En 1749, l'impôt du 20e est rétabli, *au mépris de la parole royale de Louis XV*. Le Parlement s'élève en vain contre cette nouvelle charge; le roi lui envoie des ordres formels et le menace, en cas d'hésitation, à enre-

[1] M. Fallue, *ibid.*, IVe vol., p. 346-347.

[2] M. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles; document publié récemment dans le *Journal de l'Instruction publique*, tiré des archives de la préfecture de Seine-et-Oise et rédigée, dans le temps, par les ordres de Mme de Pompadour.

gistrer son édit, d'*user des voies que son autorité absolue mettait entre ses mains*.

La même année, le 15 septembre, ce honteux monarque, en se rendant au Havre, passe quelques heures à Rouen. Il entend la messe à Saint-Paul, se promène sur le port, voit le pont de bateaux s'ouvrir devant lui; il monte ensuite en voiture, suit lentement les rues Grand-Pont, du *Gros-Horloge* et Cauchoise; on ne peut l'apercevoir, les glaces de sa voiture sont levées à cause du brouillard et du froid. Peu de jours après, il traverse encore Rouen, n'ayant que trois carrosses à sa suite; il occupe le premier avec un seigneur, le second renferme quatre personnages de la cour, dans le troisième est Mme de Pompadour avec trois autres dames. Est-il alors frappé de l'accueil plus que réservé de la population? On ne le pourrait dire; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis longtemps, la souffrance était grande dans la cité comme dans la province entière.

En avril 1752, la faim excite à Rouen une nouvelle émeute, elle dure trois jours. On pille aux Cordeliers le magasin où étaient entassés les blés du roi; on en dévaste un autre près du grand cours; à Saint-Julien, on enlève les grains des religieux et on les force à donner de l'argent. D'autres affamés se rendent à Couronne, à Déville, dans les villages voisins; ils s'emparent des céréales et mettent le feu aux endroits où il y en avait d'enfermées. Les mutins font même circuler des billets où ils menacent d'incendier la ville. La populace va voler les sacs de froment chez les laboureurs et jusque sur les marchés. Sur les instances pressantes du Parlement, deux compagnies du régiment de Dampierre arrivent à Rouen pour rétablir l'ordre, et le tribunal, afin d'effrayer les émeutiers, sur les réquisitions de l'avocat-général Godart de Belbeuf, fait pendre au Vieux-Marché cinq des plus coupables.

En même temps, il ordonne aux laboureurs de porter leurs grains aux marchés gardés maintenant par la force armée; il fait rechercher et visiter dans la ville, le long de la Seine, et jusque sur les bords de la mer, les magasins où, avant les troubles, d'avides spéculateurs avaient entassé des blés pour les revendre plus cher au moment de la famine. Il y en avait de tels amas que, dans certains endroits, ils s'étaient gâtés, et il fallut les jeter dans la rivière. Pendant ce temps, rien n'était

apporté dans les halles et le peuple était réduit *à se former des nourritures qui faisaient horreur à l'humanité.* Les magistrats veulent supprimer tous ces dépôts clandestins et en faire transporter les sacs aux marchés, afin de soulager le peuple et de le calmer. Mais, d'abord une lettre-close du roi, puis une lettre de cachet, censure cette mesure; *elle pouvait,* disait-on, *intimider les négociants qui faisaient venir du blé de l'étranger et paraître improuver ceux qui emmagasinaient par ordre du roi.* Il faut donc surseoir à ces précautions toutes d'humanité. Vainement, dans un mémoire à Louis XV, le Parlement représente qu'il n'a voulu atteindre que les accapareurs cupides, ceux qui, *cachant leurs trames avides sous le spécieux manteau des magasins ordonnés par le roi,* espèrent s'enrichir impunément *de la misère et du sang du peuple.* Huit jours après, il rend un arrêt par lequel, sauvegardant la liberté des négociants et celle des agents royaux, il ordonne, en termes très-clairs, aux seuls accapareurs bien connus, de porter leurs grains au marché. Au nom de Sa Majesté, le ministre Saint-Florentin défend de poursuivre l'exécution de cette sentence.

Le peuple savait bien pourquoi le gouvernement cassait tous les arrêts au moyen desquels ses magistrats s'efforçaient d'empêcher les énarrhements de blé, et il ne se gênait pas pour le dire : *le roi, sous le nom des agents chargés d'en acheter pour les provinces dépourvues, accaparait les blés et spéculait sur eux pour son propre compte.* Le Parlement en était indigné, mais il avait la pudeur de ne pas vouloir consigner sur ses registres la lettre de M. de Saint-Florentin.

Au milieu de cette effervescence bien excusable, quelques membres du clergé oublient de garder une sage réserve. Ainsi, le Parlement est obligé d'admonester un vicaire de Saint-Eloi, qui, un dimanche, prêchant sur la charité, ne trouvait rien de mieux à faire que de déclamer contre l'inhumanité des riches et de lui attribuer les excès des pauvres. Telle a été, de tout temps, la thèse favorite de trop de prédicateurs. Il est vrai, la misère générale n'expliquait que trop les excès commis ; mais, anisi que l'a dit le procureur général Le Sens de Folleville, ce n'était pas une raison pour en faire alors l'apologie du haut de la chaire ; ce n'était pas adoucir la misère du peuple que d'exciter les affamés contre ceux qui seuls pouvaient leur venir et leur venaient réellement en aide le plus qu'ils pouvaient.

Le Parlement commet, lui aussi, encore une erreur : préoccupé toujours de sa généreuse idée de relever l'agriculture délaissée et de prendre le mal à sa racine, il demande et obtient l'autorisation de laisser exporter les grains. Sans doute, c'est une mesure excellente en temps ordinaire ; rien ne favorise plus le commerce et n'assure mieux, en même temps, la vie d'une nation que le régime de la liberté, sous la surveillance des lois. Mais, à une époque où la France entière manquait de grains, où le régime de la liberté ne pouvait être compris, c'était exposer le pays à voir enlever par la spéculation le peu de blé qui restait ; c'était une imprudence d'autant plus grande que cette mesure pouvait être mal interprétée par les populations ignorantes et les exaspérer. En 1771, le peuple se fera une arme contre le tribunal lui-même de cette requête inopportune.

On conçoit combien les Parlements étaient odieux à la cour ; elle regrettait de leur avoir rendu le droit de faire ces remontrances si incommodes. Déjà auparavant le régent lui-même, s'il l'eût osé, aurait forcé tous les membres de ces hautes cours de justice à se laisser rembourser leurs charges en billets de Law privés de toute valeur, pour leur substituer ensuite des commissaires temporaires choisis au gré de la royauté. On aurait trompé le peuple en lui présentant cette mesure comme un moyen d'abolir la vénalité des charges. Dubois le voulait ; le duc de la Force réclamait ardemment cette transformation ; il avait fallu toute l'habileté, toute l'influence de Saint-Simon sur l'esprit du régent pour le faire renoncer à cet hypocrite projet ; et cependant Saint-Simon aimait peu les Parlements, mais il avait vu le danger de leur suppression.

Il y avait longtemps que Louis XV les détestait plus encore que le régent. Déjà il avait essayé de plusieurs moyens pour les remplacer. La *Chambre royale*, créée en 1753 pour tenir lieu du Parlement de Paris, n'ayant pu durer, il songe à rétablir le Grand-Conseil institué temporairement par Charles VIII, étendu sous François Ier et sous Henri II. Le 10 octobre 1755, il déclare que les arrêts du Grand-Conseil seront exécutoires dans tout le royaume, sans avoir besoin d'être agréés par les cours souveraines, pas même de leur être montrés ; il lui subordonne tous les bailliages, toutes les sénéchaussés ; il veut se servir du Grand-Conseil pour annuler l'autorité des Parle-

ments, en attendant qu'il ose les supprimer tout-à-fait. Créé par l'arbitraire royal, exclusivement dépendant du pouvoir, le Grand-Conseil ne devait jamais vouloir gêner les caprices de la royauté.

Le Parlement de Normandie unit ses plaintes à celles des autres cours du royaume; il défend aux tribunaux inférieurs de recevoir d'autres injonctions que les siennes. Le Grand-Conseil casse cet arrêt et fait afficher sa décision dans toute la province; le tribunal normand soutient énergiquement la lutte.

Le 22 mai 1756, le duc de Luxembourg vient, avec des lettres de cachet nominatives, forcer le premier président et le procureur général, en l'absence des conseillers qui se sont retirés, de laisser transcrire par le greffier Bréant les lettres-patentes portant cassation des arrêts qu'avait rendus ce tribunal. Le 28, il va s'installer à l'hôtel de la présidence pour annuler les minutes de ces arrêts; le 29, il revient au Palais faire enregistrer de force l'ordonnance royale sur la suppression du bailliage de Bayeux.

Dans une réclamation rédigée le jour même, le Parlement menace de donner au roi sa démission, il a le tort de suspendre le cours de la justice; il reprend ses audiences un mois après seulement, sur un ordre formel du souverain. Le 26 juin 1756, il adresse au monarque les plus longues, les plus notables remontrances qu'il ait jamais faites; il y dévoile que la désorganisation judiciaire et la substitution de l'arbitraire aux lois doivent amener la désorganisation du gouvernement royal; il rappelle que la fermentation actuelle a été amenée par les atteintes portées aux lois par la royauté, que la justice ne peut être respectée si les juges, chargés de la rendre, ne sont pas respectés eux-mêmes par le pouvoir d'abord, pour l'être ensuite par la nation. S'appuyant sur les paroles de L'Hôpital, d'Achille de Harlay, il démontre que les ordonnances des rois peuvent varier, mais que la justice doit être immuable. C'est seulement en vertu des lois, dit-il, que les rois ont la puissance. Les juges doivent être inamovibles pour tenir égales entre tous les balances de la justice, sans avoir rien à craindre si parfois ils sont obligés de contrarier les souverains et d'offenser les grands. L'arbitraire serait la ruine de la monarchie. Bossuet n'a-t-il pas écrit : « Il y a dans les états des lois immuables et constitu-

« tives. En les violant, on ébranle tous les fondements de la « terre ; après quoi, il ne reste plus que la chute des empires. »

Frappées tour à tour, les hautes cours de justice réclament ; toutes s'unissent pour résister au pouvoir qui veut les détruire. Rappelant une ordonnance par laquelle Charles VII, après la création du Parlement de Toulouse, avait reconnu à tous les tribunaux même puissance et même autorité, une autre par laquelle Henri II, le 24 novembre 1549, avait donné aux hautes cours de justice nouvellement créées du Piémont et de la Savoie *entrée et voix délibérative dans toutes les autres* ; se basant sur les paroles du chancelier de L'Hôpital qui, en 1560, déclarait que *les divers Parlements du royaume n'étaient que diverses classes de celui du roi*, sur celles de La Roche-Flavyn, qui, sous Louis XIII, proclamait que les diverses cours ne formaient qu'un même Parlement distribué par les provinces pour rendre la justice plus commodément, sur les arrêts d'union des Parlements au temps de la Fronde, elles déclarent que toutes celles de France ne forment qu'un seul et même corps ; *frapper l'une, c'était donc les frapper toutes en même temps.*

L'attentat de Damiens, le 4 janvier 1757, interrompt un instant les plaintes, on ne songe plus qu'aux prières accoutumées pour demander à Dieu le rétablissement du roi. Quand on apprend sa guérison, on libère un condamné pour dettes, en signe de réjouissance, et un *Te Deum* solennel est chanté à la cathédrale. Puis la lutte recommence.

Par application du principe de l'union des Parlements, celui de Paris ayant été atteint dans sa constitution par une déclaration royale du 10 décembre 1756, la cour de Rouen, en février suivant, adresse au roi des remontrances en sa faveur. C'est peut-être à ces remontrances que les juges de Paris doivent d'être rétablis dans leurs droits en janvier 1758.

Pendant toutes ces luttes entre la royauté et les hautes cours de justice, le peuple meurt de faim ; mais qu'importe à la cour? la misère publique ne l'empêche pas de demander sans cesse de l'argent. En 1759 paraît l'édit de *subvention* qui, tout en prolongeant la durée des impôts existants, en établit d'autres sur nombre d'objets jusqu'alors épargnés. Le désespoir des populations et les remontrances du Parlement forcent la royauté à rapporter cette nouvelle taxe, mais elle la remplace bientôt par un second 20e et par une augmentation de la capitation.

Les juges normands, voyant la France accablée de charges et près de succomber sous le faix, ne manquent pas d'adresser encore au roi d'énergiques remontrances. Depuis qu'il n'y a plus d'États-Généraux, disent-ils, on voit « le génie fiscal rompant « toutes les digues, inondant la France, la couvrant d'impôts « onéreux toujours croissants, perçus arbitrairement, tyranniquement, avec iniquité et horrible vexation. De là, les tailles, « les aides, les gabelles, la capitation, *l'industrie*, le contrôle des « actes, du papier, du parchemin, la caisse de Poissy, le dixième, « le centième denier, les insinuations, les amortissements, les « ensaisinements, la paulette, le prêt, les confiscations, les « amendes, les droits d'archives, de sceau, de parisis, la marque « des métaux, des cartes, des étoffes, les entrées, les sorties, les « passages et transports de toutes les marchandises et denrées, « les taxes sur les offices, sur les corps de métiers, sur les « voitures, sur les messageries, sur les ports de lettres, le « paiement des camps, l'habillement des miliciens, les droits « de courtiers et jaugeurs, ceux de jauge et de courtage, le « grand annuel, le petit annuel, les 2 sous, les 3 sous, « les 4 sous pour livre; » en un mot toutes les taxes dont la monarchie a grevé la France. Quant à la Normandie, en particulier, son commerce était ruiné par la multiplication des impôts qui, depuis l'avènement de Louis XV, *en paix comme en guerre*, n'avaient cessé de s'accroître. « L'augmentation des tailles, « ustensiles, fournitures de camps, passage et logement de « troupes, capitation, avec les 4 sous pour livre, les deux 20es, « les 2 sous pour livre en sus du dixième, les corvées de toute « espèce, etc..., » avaient réduit les habitants à la plus extrême misère. Sous Louis XIV, disait encore le Parlement, au moment où ce roi luttait contre l'Europe entière, les impôts étaient de moitié moins écrasants. Le sel était vendu *trente fois sa valeur*, et combien de malheureux voyaient leurs meubles saisis, vendus, pour n'en avoir point acheté la quantité assignée pour chacun, eux qui manquaient de pain! *On nourrit au moins les bêtes de somme pour qu'elles puissent travailler*, s'écriait-on, *mais on ne s'inquiète pas s'ils ont mangé, les malheureux habitants dont on augmente sans cesse les corvées, véritable travail d'esclave*. En même temps l'agriculture est rendue impossible par les *milices* qui enlèvent tous les bras utiles. Aussi la France devenue inculte est-elle obligée d'acheter chaque année, dans l'Angleterre seule-

ment, pour plusieurs millions de blé; les fabriques sont inactives; l'orfévrerie, la fabrication des cartes, celles des toiles et des passementeries sont diminuées, les unes d'un tiers, les autres de plus de moitié et prêtes à décroître encore. Les remontrances terminent en demandant enfin la convocation des États-Généraux, comme unique remède à tous les maux occasionnés par l'arbitraire royal, ou, tout au moins, celle des États de Normandie; on la réclame encore en 1760. Mais le roi s'indigne à la seule pensée d'admettre les députés de la nation au droit de connaître les besoins du pays, de mesurer et de régler les recettes et les dépenses des deniers publics. Le chancelier Lamoignon s'étonne, au nom du roi, des instances hardies du Parlement. Les juges les renouvellent néanmoins, et, en attendant, ils refusent d'enregistrer les édits fiscaux, *ne voulant point devenir les instruments des malheurs publics*. La royauté prétend plus que jamais se passer des Parlements; sur de simples arrêts du Conseil, elle ordonne aux intendants des généralités, ses esclaves aveugles et dévoués, de lever les impôts, d'exiger les corvées, sans s'occuper de la vérification par le Parlement de Normandie. Le tribunal poursuit alors les intendants, il qualifie leurs levées d'exactions et de malversations. Ses arrêts sont annulés par le Conseil royal qui ne craint pas de déconsidérer la justice en faisant afficher dans toute la province la sentence de cassation. Le Parlement persiste; aussi énergique, aussi indépendant que M. Camus de Pontcarré avait été faible et vendu à la cour, le premier président Hue de Miromesnil seconde, inspire lui-même la résistance. La cour envoie alors, le 25 juillet 1760, les ducs de Luxembourg et d'Harcourt renouveler les exploits du marquis de Fougères en 1753, c'est-à-dire rayer les arrêts aux registres et faire inscrire de force une lettre du roi qui défend aux juges de s'occuper des impôts levés par les intendants. De même que sept ans auparavant, tous les membres se retirent; le premier président veut les suivre, il ne cède qu'à la vue d'une lettre de cachet nominative délivrée par le gouvernement pour lui ordonner de rester; il en est de même du greffier en chef. Dès le lendemain, le Parlement rédige de nouvelles remontrances que ses députés, le premier président en tête, vont porter à Versailles. Le roi ne leur permet pas de prendre la parole et leur défend, avec dureté, de délibérer sur ces matières (3 juillet). Le 3 août. il les renvoie à Rouen

avec cette réponse écrite de sa main : *Je suis votre maître, je devrais vous punir de la hardiesse de vos principes. Retournez à Rouen, enregistrez mes édits sans délai, je veux être obéi.* Le masque est jeté, le bon plaisir royal s'applique à découvert, les lois ne comptent plus pour rien, le caprice du monarque est tout. Et comme le Parlement ne s'empresse pas, aussitôt après le retour de ses députés, le 7 août, d'enregistrer les édits, le 8, le duc de Luxembourg, gouverneur de la province, et le duc d'Harcourt, son lieutenant général, reviennent au Palais. Les membres se retirent encore ; pour la seconde fois, Miromesnil et le greffier en chef sont forcés, par lettres de cachet individuelles, d'assister à l'enregistrement d'office, par le duc, des édits fiscaux si courageusement repoussés. Le Parlement proteste encore dès le lendemain contre cette violence; puis il cède, pour ne point donner aux Anglais, qui rôdent le long des côtes, le spectacle du désaccord entre la magistrature et la royauté.

Le 22 août, il adresse au roi des remontrances plus énergiques encore que les précédentes; le chancelier Lamoignon y répond par une censure amère de la conduite des juges normands. Le 16 juin 1761, les impôts tant contestés sont prorogés; le duc d'Harcourt vient au Palais en faire enregistrer la déclaration, sans écouter les observations que lui adresse Miromesnil au nom de la misère du peuple et de l'épuisement de la province. D'autres charges devaient suivre, beaucoup plus lourdes encore.

Désormais la guerre était déclarée entre l'absolutisme royal et ceux qui voulaient le modérer par l'exercice des lois. Le Parlement de Rouen ne cessait d'insister pour la défense des magistrats frappés par le gouvernement; en même temps, il avait à lutter contre celui de Paris qui prétendait plus que jamais s'ériger en cour des pairs.

Cependant la royauté n'avait pas assez de tous les impôts établis déjà par elle, du second 20ᵉ prorogé pour six ans, du troisième 20ᵉ auquel, devant la répulsion générale, elle substituait d'autres charges plus insupportables ; il lui fallait de l'argent pour subvenir au luxe, aux prodigalités, au dérèglement du monarque, pour payer ce palais de Luciennes qu'il faisait construire à la Du Barry; elle veut établir le cadastre. Qu'on ne s'y trompe pas. Le cadastre, cette estimation de toutes les propriétés adoptée plus tard pour arriver à une répartition plus

équitable de l'impôt, n'était alors, dans la pensée de Louis XV, qu'un nouveau moyen de battre monnaie. Or, la situation des propriétaires était tellement intolérable à cette époque, que, écrasés de taxes, ils étaient réduits à se défaire de leurs immeubles. Le royaume se dépeuplait, le nombre des vagabonds et des indigents allait croissant toujours. On s'éloignait du mariage, les moyens manquant de subvenir à l'entretien et à l'éducation d'une famille; beaucoup convertissaient leurs propriétés en revenus viagers. Il ne faut donc pas s'étonner si le Parlement de Normandie, à cause de la multiplicité des charges qui existaient déjà, à cause de son pou de confiance dans le gouvernement et le régime fiscal de Louis XV, s'oppose avec tant d'énergie à l'établissement du cadastre. En août 1763, le duc d'Harcourt, selon l'usage adopté par la royauté, vient au Palais faire enregistrer de force, en l'absence du Parlement sorti tout entier, en présence seulement du premier président, du procureur général et du greffier en chef toujours retenus par lettres de cachet individuelles, cette nouvelle institution du fisc royal. Le duc à peine sorti, les chambres s'assemblent à la hâte, elles veulent faire imprimer et afficher leur protestation contre l'édit ainsi transcrit à l'aide de la violence. Le duc d'Harcourt défend au syndic des libraires de laisser imprimer quoi que ce soit sans son ordre, surtout aucun arrêt du tribunal. Le Parlement se dispose à répandre des copies manuscrites de sa protestation; d'Harcourt retourne au Palais, et, après une scène assez vive avec les magistrats, fait imprimer par les presses de la ville, qu'il a confisquées à son profit, et répandre dans tout le royaume le procès-verbal d'enregistrement de l'édit qu'avait repoussé le Parlement. Le 25 août, il y revient biffer les arrêts cassés par le Grand-Conseil. Dix membres du tribunal, le premier président Hue de Miromesnil compris, sont mandés à la cour; ils ne peuvent obtenir de voir le roi et sont exilés les uns à Neauffle, les autres à Villepreux où ils ne trouvent que des auberges de rouliers pour se loger, puis à Moret et à Milly, *en attendant les ordres du roi*. A la fin d'octobre seulement, ils reçoivent des lettres de cachet qui leur ordonnent d'aller reprendre leurs siéges à Rouen. Ils reviennent donc, et, à la rentrée de la Saint-Martin, le Parlement recommence la lutte contre le roi et le duc d'Harcourt. Le lieutenant général du gouverneur arrive encore au Palais, le 19 novembre 1763,

Le 23 février 1764, Miromesnil reçoit pour chacun des membres du Parlement des lettres-closes où il leur était enjoint de se réunir au Palais le 12 mars suivant, afin d'y recevoir les ordres du roi. Il les convoque aussitôt à l'hôtel de la présidence, les laisse prendre chacun sa lettre; en somme, il les trouve assez désireux de recouvrer leurs siéges dont ils regrettaient déjà de s'être démis.

Le 8 mars, mandé à la cour avec plusieurs présidents et des conseillers, il est reçu en séance solennelle; Louis XV lui remet les démissions des quatre-vingt-dix membres, afin qu'il puisse les leur restituer, et lui déclare que le Parlement doit reprendre sans délai ses audiences.

Le 14, tous les juges se réunissent au Palais, et les gens du roi donnent lecture des lettres-patentes du 8 annulant les arrêts du Grand-Conseil qui avaient amené la démission collective du 19 novembre. Le roi déclarait vouloir effacer le souvenir du passé et terminait par l'éloge des magistrats normands.

Rouen est d'autant plus heureux alors de les revoir que les députés mandés à Versailles n'avaient point oublié de plaider la cause des pauvres. Une première déclaration royale appliquait aux deux hôpitaux la totalité du don gratuit de la cité et de sa banlieue; une seconde faisait remise aux autres villes de la moitié des mêmes droits pour les attribuer également à leurs hôpitaux. Dans Rouen, pendant huit jours, les rues sont illuminées chaque soir. Les magistrats trônent dans la grand'chambre, et, pendant un mois, ils ne sont occupés qu'à y recevoir les hommages des abbés, des abbesses, des bailliages, des vicomtés, des officiers municipaux, avec les députations des corps constitués de toute la province. Partout, dans des banquets et des fêtes de toutes sortes, on célèbre en vers, en prose, en français, en latin, l'heureux accord rétabli entre la royauté et la magistrature. Les oratoriens, enchantés de la récente expulsion des jésuites, viennent se glorifier, à la barre du Parlement, de n'avoir jamais suivi ni enseigné d'autres principes qne ceux adoptés par les magistrats. Les capucins et les régents du séminaire de Saint-Vivien récitent des vers latins. Un représentant de l'Université de Caen prononce un discours latin fort éloquent. Les abbesses de Saint-Amand de Rouen, de Saint-Sauveur d'Evreux, de Montivilliers, ne pouvant quitter leurs cloitres, envoient des lettres de respectueuses félicitations. Tout

guère une mesure de conciliation. Le 12 août 1764, des lettres-patentes annulent ce bureau, comme étant *une entreprise aux droits du roi*. Aussitôt le Parlement renouvelle ses remontrances. Les ministres cèdent, le bureau est rétabli provisoirement, afin de laisser aux magistrats le temps et la facilité de s'éclairer. Mais ce bureau n'a pas de peine à reconnaitre que le gouvernement continue secrètement les opérations du cadastre. On déguise cette opération sous un nom nouveau, celui de *taille réelle et proportionnelle ;* on veut la partager en trois branches frappant l'une les biens fonds, l'autre les revenus et facultés, la dernière le commerce et l'industrie. D'Harcourt envoie des ordres dans toute la province; l'intendant de Caen met en mouvement tous ses subordonnés, jusqu'à l'évêque d'Avranches qui, en 1768, expédie à tous ses curés des imprimés où chacun d'eux devait indiquer, outre la position de chaque paroissien, le nombre des communiants et de ceux qui n'avaient point fait leurs pâques. Le Parlement s'émeut, il proscrit le mandement et la feuille de questions du prélat, il défend aux curés de s'occuper d'une chose qui ne les regarde pas et poursuit partout les agents clandestins du cadastre.

Ainsi, la réconciliation de 1764 a complétement avorté; le Parlement s'est infatué de sa victoire, mais la royauté a trop laissé voir qu'elle a voulu seulement endormir la vigilance des magistrats pour mieux tirer de l'argent d'un pays épuisé déjà.

En 1764, 1765, 1766, 1767, les émeutes causées par la famine deviennent continuelles et générales en Normandie, entre autres à Caen, à Orbec, à Cherbourg, à Alençon et à Rouen; de virulents pamphlets excitent les indigents et les vagabonds. Tous ces mouvements sont amenés par cet agiotage infâme nommé dans l'histoire *pacte de famine*. Les récoltes abondantes de 1764, 1765, 1766, avaient suggéré, sous le prétexte d'assurer l'approvisionnement de Paris et d'établir ensuite un certain niveau dans le prix des grains, en achetant dans les bonnes années et en emmagasinant pour revendre dans les mauvaises, l'idée d'une « convention qui fut passée pour douze ans, au nom « du roi, entre le contrôleur-général des finances Laverdy et le « le spéculateur Malisset. Louis XV s'intéressa, pour le compte « de sa cassette particulière, dans ce commerce des blés. En « 1767, trois autres spéculateurs, Le Ray de Chaumont, grand-« maitre honoraire des eaux et forêts de France, Pierre Rous-

pays de Caux, dans la vallée d'Auge, achètent à domicile tous les blés qu'ils peuvent trouver. Le Parlement parvient à en saisir quelques-uns; aussitôt un ordre exprès du roi lui enjoint de les relâcher et de cesser toutes poursuites. Le 29 octobre 1768, il adresse à Louis XV, pour se plaindre de cet ordre, une nouvelle lettre qui se répand comme la première. « Les « achats les plus considérables, dit-il, ont été faits en même « temps, pour un même compte, dans plusieurs marchés de « l'Europe. Les entreprises des particuliers ne peuvent être « aussi immenses; il n'y a qu'une société dont les membres « sont puissants, en crédit, qui soit capable d'un tel effort. « Ici, on a reconnu l'impression du pouvoir, les pas de l'auto- « rité; le négociant spéculateur ne s'y est pas trompé, les énar- « rhements ont été faits à l'ombre de l'autorité, par gens sou- « tenus et bravant toutes les défenses; nous en avons la « preuve dans nos mains... on protége des hommes qui cor- « rompent les subsistances, substituant, en secret, à la nourri- « ture salutaire que la Providence a donnée à l'homme, des « mélanges capables d'exposer ses jours et de propager la con- « tagion dans le royaume. »

Le Parlement de Normandie arrivait à voir trop clair, à frapper trop juste; le ministre Bertin lui répond, au nom de Louis XV, « que ses réflexions sont peu conformes au respect « dû au roi, que le Parlement a accueilli ces conjectures sans « preuves, qu'il n'a pas approfondi les faits, » et lui ordonne « de « poursuivre ceux qui, *méchamment*, auraient semé ou accrédité « les bruits de ces manœuvres par des propos ou des écrits. »

En 1768, dans toute la Haute-Normandie, dans tous les environs de Rouen, à Darnétal, à Maromme, et, plus loin encore, à Elbeuf, à la Bouille, au Bourgtheroulde, à Gournay, on ne voit plus qu'attroupements, cris et scènes de pillage. A Rouen, les émeutes commencent l'après-dîner du 22 mars et durent plusieurs jours. Le peuple envahit tous les magasins de blé, toutes les communautés où il sait pouvoir en trouver, les bateaux même qui en sont chargés. La halle, le magasin des Cordeliers, ceux du Grand-Cours, de la rue des Crottes, de la rue du Cul-de-Verre, de la Porte Cauchoise, ceux aussi des Augustins, des Capucins, des religieuses de la Visitation, sont pillés tour à tour. Le Parlement siége en permanence. Il est d'abord seul à lutter contre la sédition; le duc d'Harcourt arrive enfin avec des trou-

pes, on peut saisir les plus compromis. Mais, moins sévères cette fois qu'en 1752, les juges ne veulent plus condamner à mort; quelques factieux sont envoyés aux galères; pour les autres, on se contente de les admonester rigoureusement afin de les éclairer, de les ramener au sentiment du devoir, puis on les relâche. Le Parlement s'avouait que son système d'exportation avait pu contribuer à exaspérer la foule, et il se sentait plus porté à plaindre qu'à condamner des hommes affamés, séditieux uniquement, peut-être, parce qu'ils avaient craint de mourir de faim. D'accord avec l'intendant de Crosne, il prend des mesures pour rendre plus facile aux villes et aux campagnes le moyen de se procurer du pain. Les boulangers reçoivent de lui l'ordre d'en vendre à la balance et au couteau, c'est-à-dire par demi-livre, même *par quarteron*, et d'en faire de trois espèces. En même temps, il supplie le gouverneur de suspendre les exportations des grains, il essaie d'apitoyer le roi par un mémoire rempli de détails affreux sur la misère du peuple. Pouvait-on l'espérer d'un souverain qui disait: *Après moi la fin du monde?* Aussi, les énarrhements de grains continuent et se multiplient, on les enlève pendant la nuit.

Loin de songer à soulager tant de souffrances, le gouvernement ne s'occupe qu'à maintenir son despotisme. Lorsque, en mai 1765, prenant la défense du Parlement de Rennes et de La Chalotais, les juges de Rouen avaient écrit dans leurs remontrances cette phrase hardie: « Si quelques crises violentes ont, « par intervalles, imposé silence aux lois, le roi s'est engagé « solennellement à rétablir leur empire et il a ainsi renouvelé « le serment qu'il a fait à la nation, » le roi, outré de colère, s'était écrié que *ce n'était point à la nation, mais à Dieu seul qu'il avait prêté serment*, et les treize députés de la cour de Rouen que le roi avait mandés sur l'heure à Versailles avaient été renvoyés avec défense d'aller à Paris et avec un arrêt de cassation par le Conseil royal de toutes les sentences rendues en faveur de Pau et de Rennes. La royauté refusait de reconnaître l'alliance des Parlements; elle ne voulait considérer ces cours que comme chargées de rendre la justice au nom du souverain. C'est vrai pour notre magistrature telle que la Révolution de 1789 l'a constituée, d'après le principe de la séparation des pouvoirs; mais pouvait-il en être ainsi des Parlements? Qui donc aurait défendu la nation contre les exigences de plus en plus

insupportables de ces rois qui, prétendant que le trône leur appartenait par le seul droit de la naissance, que Dieu leur avait donné la France comme un patrimoine dont ils pouvaient user et abuser à leur volonté, ne reconnaissaient d'autres lois que leurs caprices et leurs passions ? Ne calomniaient-ils pas affreusement la divinité en affirmant qu'elle leur avait soumis tout un peuple, comme un troupeau d'esclaves ou de bêtes de somme, avec pouvoir de le ruiner, de le torturer à loisir, sans en avoir de compte à rendre à personne ? Le président de Brosses, en apprenant les décisions royales, avait-il tort alors de s'écrier : *Cette réponse est le canon du plus gros calibre; c'est le despotisme oriental et la tyrannie à découvert ?* Encore si c'eût été la tyrannie d'un grand homme capable de la dorer par son talent et ses succès glorieux, la nation, telle qu'elle était alors, eût pu s'oublier jusqu'à la subir. Mais la tyrannie d'un amant de Jeanne Vaubernier, cette ancienne prostituée créée comtesse du Barry, celle du satyre du Parc-aux-Cerfs, était-il possible de courber dessous la tête servilement ?

Puis, de nouveaux édits fiscaux étaient venus écraser le pauvre peuple. Le 8 janvier 1767, prorogation, pour six années, de plusieurs droits faisant partie des *fermes*; en juin suivant, continuation, jusqu'en 1770, de la levée du vingtième. En avril 1768, la prorogation des droits du don gratuit et la suppression de plusieurs offices provoquent une opposition plus vive encore. Le 20 août, le duc d'Harcourt vient de nouveau au Palais pour faire procéder de force à l'enregistrement de ces édits. La province, accablée d'impôts de toutes sortes, va peut-être se révolter, tant la misère est atroce. La cour cède sur quelques points et son ordonnance est admise.

Mais les exigences du fisc royal ne cessent de devenir de plus en plus intolérables. Le second vingtième, prorogé d'année en année depuis 1756, l'est cette fois jusqu'en 1772. Il n'y a plus d'agriculture, plus de commerce ; toutes les manufactures sont fermées, la cherté des denrées augmente sans cesse. Comme celui de Normandie, les autres Parlements se plaignaient vivement du poids écrasant des impôts ; le public savait leurs protestations énergiques, leurs luttes courageuses. Louis XV en était profondément aigri ; il accusait les hautes cours de justice de vouloir le mettre en tutelle et s'emparer de l'autorité royale. Ses ministres n'oubliaient pas d'exciter plus encore sa colère.

En 1765, le 7 février, le Grand-Conseil s'était démis de ses fonctions, ne pouvant résister aux attaques de tous les Parlements. En janvier 1768, le roi le rétablit tout à coup, à titre de cour souveraine ayant un service ordinaire, avec un ressort illimité sur tout le royaume. Nouvelles et inutiles réclamations des Parlements, de celui de Rouen surtout.

En novembre 1768, Maupeou devient chancelier; c'est lui qui doit amener la crise à son terme. En décembre 1770, il abolit l'union des Parlements, leur défend de correspondre entre eux et de réclamer contre les créations de taxes. Or, ces créations se succédaient sans relâche sous le ministère de ce duc d'Aiguillon qui, en Bretagne, s'était caché dans un moulin pendant que ses troupes étaient attaquées par l'armée anglaise, qui avait persécuté d'une manière odieuse le procureur général La Chalotais à cause de son énergique résistance aux édits bursaux, et avait été déclaré par sentence *entaché dans son honneur*, avec défense de venir s'asseoir parmi les pairs.

Le 20 janvier 1771, le Parlement de Paris est supprimé; son ressort trop étendu est partagé entre six grands tribunaux nommés conseils supérieurs et fixés à Arras, à Blois, à Châlons, à Clermont-Ferrand, à Lyon, à Poitiers. Le tribunal de Paris ne conserve plus que l'Ile-de-France.

Le 5 février 1771, le Parlement de Rouen, sachant que ses députés n'auront pas plus que ceux des magistrats de Paris la permission de voir le roi, se décide à lui écrire pour le prier de rappeler les anciens juges de sa capitale; ils adressent une copie de leur requête à chacun des princes, des pairs et des principaux membres de la cour, les appelant tous en aide à leur supplique. Les ordres du souverain et la création des six conseils supérieurs ne permettent à aucun de ces personnages de s'acquitter d'une mission si périlleuse. Le duc d'Aiguillon n'avait pas oublié que la cour de Rouen s'était associée à celle de Paris pour le déclarer *entaché dans son honneur* et refuser de le recevoir en séance à titre de pair avant qu'il se soit purgé de tout soupçon par jugement. Pour se tirer de là, comme le lui disait Louis XV un jour en raillant, il va porter les derniers coups aux Parlements.

La lettre au roi rédigée par le Parlement de Rouen courait partout imprimée; elle attaquait vigoureusement le despotisme royal et invoquait la réunion des États-Généraux; la réponse

de Maupeou fut l'exil des magistrats de Paris, par lettres de cachet.

Le 26 février, le Parlement de Rouen en lance une deuxième également publiée; il dit, il prouve que le seul crime des magistrats de Paris est d'avoir dénoncé la vérité au roi. Tous les efforts des ministres sont impuissants pour arrêter la publicité de ce double document. Cette lutte de la magistrature, aux bords de l'abîme, pour défendre les lois contre la royauté, lutte entre le droit et la force, produit un effet immense, elle tient la France et l'Europe entière attentives.

Il paraît une troisième lettre quand Maupeou, escorté de tout un monde d'archers, s'est rendu au Palais, à Paris, pour consommer l'anéantissement de la première cour souveraine du royaume, pour notifier la création de ses six conseils supérieurs et de son Parlement bâtard. La cour de Rouen flétrit, en termes énergiques, « ces déploiements fâcheux d'appareils mili-« taires... Ni Sully, ni L'Hôpital n'ont marché au milieu des « soldats... Ces nouveaux juges pourront-ils se flatter, pour le « paiement, d'être préférés aux créanciers de l'état qui ne re-« çoivent point d'intérêts, aux militaires qui ne touchent point « leurs pensions? » Le tout se termine par un nouvel appel au roi pour la convocation des États-Généraux.

Le 22 mars, les magistrats de Rouen déclarent nulle la suppression du Parlement de Paris, nul son remplacement par le conseil provisoire; et, quand ce conseil devient le Parlement Maupeou, ce Parlement que le procès de Beaumarchais contre le conseiller Goezman et autres, à propos de quelques louis, a si bien ridiculisé, il déclare intrus et parjures ceux qui ont pu consentir à y siéger. Il n'épargne pas davantage les six conseils supérieurs. A Paris, on se moque du conseil royal occupé sans relâche à casser les arrêts rendus à Rouen, du Parlement Maupeou qui les fait lacérer et brûler comme des libelles faussement attribués aux juges normands. Plusieurs agents du chancelier, afin d'exciter la haute cour de Normandie à quelque fausse démarche, font enlever, sur lettres de cachet, en plein jour, l'imprimeur de cette cour et trois libraires dont tout le crime est d'avoir vendu les lettres, les remontrances et les arrêtés. On cherche, par des écrits anonymes, à pousser les membres de notre vieux tribunal à la révolte; mais ils voient le piége et se hâtent de le déférer au ministre Bertin, ils veulent

opposer une résistance légale, mais non pas commettre un acte de rébellion. C'était un échec pour la politique de Maupeou; alors il a recours à un autre moyen plus honteux encore. Profitant de ce que les affaires personnelles du premier président Hue de Miromesnil sont assez embarrassées, il s'efforce, n'ayant pu le déterminer à accepter la première présidence de son conseil supérieur à Paris, de l'amener, par des perspectives brillantes, à recevoir celle du Parlement par lequel il a le projet de remplacer le tribunal normand.

Il a recours à toutes les manœuvres, à toutes les séductions pour compromettre ce magistrat vis-à-vis de ses collègues. En même temps, il fait répandre dans toute la Normandie, par des agents secrets, afin de déconsidérer dans l'esprit du peuple les juges de Rouen, que la rareté du blé et la disette sont uniquement la conséquence de leurs arrêts en faveur de la libre exportation des grains. Ce subterfuge odieux ne réussit pas même dans la populace ignorante; la majorité des habitants pressent qu'on veut perdre son antique tribunal, elle en témoigne sa douleur par son attitude et par des écrits. Rouen surtout était atterré par cette crainte. Qu'allait devenir tout ce monde qui vivait du tribunal, tous ces plaideurs que la ville voyait affluer dans ses murs? Son commerce et son existence n'allaient-ils pas achever de devenir impossibles?

Après la suppression des Parlements de Besançon, de Douai, de Toulouse, de Bordeaux, le tour de celui de Rouen arrive. Il est averti de se réunir le 26 septembre 1771 pour entendre les ordres du roi. En vain, rassemblés la veille à l'hôtel de la présidence, les juges protestent d'avance contre tout ce qui va se passer; à neuf heures du matin, le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, et l'intendant de la généralité de Rouen, Thiroux de Crosne, viennent biffer d'abord l'arrêt qui, le 31 août 1770, treize mois auparavant, avait déclaré le premier ministre, duc d'Aiguillon, entaché dans son honneur. C'était, en faveur du noble duc impuissant à faire disparaître autrement la flétrissure dont il avait été justement frappé, commencer par un acte de vengeance particulière, et l'on comprend que M. d'Harcourt n'ait pu s'empêcher de pleurer de honte en exécutant un ordre pareil. Puis, les deux commissaires royaux, en vertu d'un édit daté du 14 précédent, déclarent le Parlement de Normandie supprimé. Un Conseil supérieur était établi à Bayeux, pour la

syndic Ferry en tête, en audience solennelle, pour les complimenter sur leur courageuse résistance ; il n'a que de la rancune contre ceux qui se sont soumis aux tribunaux institués par Lamoignon.

Quant à la bourgeoisie, elle n'a plus confiance aux Parlements. A Rouen, elle laisse la populace décerner aux vieux magistrats de tumultueux triomphes et assaillir, pour leur faire honneur, les maisons des anciens officiers du grand bailliage, celles aussi des trois procureurs qui avaient consenti à exercer devant ce tribunal. On tire à balle sur leurs portes et leurs fenêtres, on en arrache, on en brise les contrevents ; les juges ne paraissent pas s'en émouvoir, ils sont occupés à recevoir les députations qui, comme en 1774, viennent leur débiter, dans la grand'chambre, des compliments de toutes sortes. Le soir de la rentrée, ils font jouer gratis, au théâtre, la *Partie de chasse de Henri IV*, dont le peuple accueille avec transport les mordantes allusions.

Cependant la ville entière applaudit aux mesures prises par eux contre le marquis d'Harcourt, cet exécuteur violent des édits du 8 mai, et elle s'y associe. Nul habitant ne veut, pas plus que l'Hôtel-de-Ville, procurer un logement à ce gouverneur improvisé par Lamoignon. On ne sait même pas comment il s'est obstiné à rester dans Rouen où, chaque jour, lui sont prodigués les outrages, où le Parlement, dès sa rentrée, a fait afficher et crier à tous les carrefours que *nulle personne n'ayant prêté serment en la Cour, ne doit s'arroger le droit de commander la troupe bourgeoise et de tenir aucune police dans la cité*. L'avocat Le Porcq de Lannoy, l'une de ses quatre victimes au Vieux-Palais, cet ex-ami qu'il a si indignement traité, dépose une plainte en forme pour excès commis sur sa personne par les agents et sur les ordres du commandant de la ville de Rouen ; les gens du roi l'accueillent avec empressement, et dans un réquisitoire lu aux chambres assemblées, le procureur général Godart de Belbeuf porte plainte d'office *contre un individu se disant commandant dans la ville*. Avec les incarcérés du Vieux-Palais et ceux de la Bastille, les juges entendent comme témoins de nombreux habitants de Rouen, négociants, avocats, procureurs, clercs, imprimeurs, cavaliers de la maréchaussée. Soit par ordre de Versailles, soit à cause de la révolution qui survint, le procès fut interrompu.

s'empêcher de s'écrier : *et voilà en quelles mains étaient alors les sceaux de France !* Que dire des membres désignés à Maupeou par M. de Crosne pour faire partie du Conseil supérieur de la Normandie ? Ils se connaissaient si peu que, le 16 décembre, invités à souper à l'Intendance, ils y arrivaient l'un après l'autre, se saluant sans se connaître, la plupart sans deviner quel lien commun les devait unir. On y voyait des membres de bailliage peu dignes d'une si haute mission, trois ou quatre gens notoirement criblés de dettes, et deux membres de l'ancien Parlement, le chanoine Perchel et le riche conseiller Fiquet de Normanville qui n'avait pas rougi d'accepter, après avoir été un des plus ardents à la lutte contre Maupeou, sous prétexte *qu'il avait son bien en différents objets de finances et qu'on l'avait menacé de le lui enlever.*

Le jour où ce nouveau tribunal vient s'installer dans notre Palais de Justice, le cortége, parti de l'Intendance, tambours battants, trompettes sonnantes, escorté par les compagnies de la cinquantaine et les arquebusiers, est accueilli, sur tout le parcours, par le morne silence de la multitude prodigieuse de peuple accourue sur son passage. A sa suite, la foule enfonce les portes de la grande salle des procureurs (salle des Pas-Perdus) et l'envahit en chantant la *Bourbonnaise*, en poussant des huées avec mille insolentes clameurs. Puis, elle se précipite dans la grand'chambre dorée où l'on ne s'entend plus. Les plus élevés comme les plus infimes habitants de Rouen semblent s'être concertés pour insulter les humbles esclaves de Maupeou. L'archevêque de Rouen, cardinal de La Rochefoucauld, refuse de venir célébrer au Palais la messe du Saint-Esprit, pour l'installation de ce Conseil supérieur. A l'Election de Rouen, le président Vasse, d'accord avec les autres juges du siége, ne veut pas enregistrer l'édit de création du nouveau tribunal. Il en est de même à l'Hôtel-de-Ville. Les officiers municipaux adressent au roi un placet méprisant pour les nouveaux magistrats; ils ne vont pas même, selon l'usage, rendre visite au premier président de ce tribunal. Il faut des lettres de jussion pour les contraindre à enregistrer l'édit de création et à visiter M. de Crosne; mais ils refusent obstinément de lui offrir, à l'occasion du nouvel an, ce qu'on nommait alors le vin de ville, c'est-à-dire vingt-quatre bouteilles de vin de Bourgogne ou de Champagne qu'apportaient, en grand appareil,

la moralité même. Pour les informations prescrites au Palais à ce sujet, le buvetier Chouquet fournissait aux candidats des témoins salariés, toujours les mêmes : un secrétaire du parquet, un commis du greffe, quelque procureur sans clientèle, ou bien même de pauvres prêtres, l'abbé Blaiset, l'abbé Yon ou l'abbé Le François, de Saint-Lô. Les deux conseillers enquêteurs se contentaient de ces témoignages suspects, ils admettaient jusqu'à des jeunes gens de dix-sept ans.

Faut-il s'étonner si le public se moquait de tous ces magistrats imberbes dont le moindre défaut était l'ignorance la plus absolue? Un autre abus froissait encore plus les populations, c'était de voir à Rouen, comme ailleurs, le riche, assigné à comparaître devant le tribunal, commodément assis dans un fauteuil, en un lieu d'honneur, tandis que le pauvre était forcé d'implorer la justice agenouillé comme au moyen-âge.

On riait quand on voyait, au pied du grand escalier, le bourreau sans cesse occupé à lacérer, à brûler, par ordre des juges, tous les écrits nouveaux. On s'animait quand on songeait à tous les vices de cette justice criminelle à laquelle ils refusaient d'admettre la moindre réforme, on s'indignait de leur âpreté à poursuivre et à condamner; on ne pouvait se défendre d'un sentiment de terreur et d'un désir de vengeance, si, passant auprès de la Tournelle, on entendait les cris désespérés des malheureux que ces juges barbares soumettaient aux tortures les plus effroyables. Et combien, parmi ces infortunés, n'y en avait-il pas de vraiment innocents? Nous nous contenterons d'en citer un exemple.

En 1786, Dupaty, président à mortier au Parlement de Bordeaux, eut à Rouen un bonheur très grand et bien rare alors. Quatre hommes, Bradier, Guyot, Simare, Lardoise, injustement accusés de vol à main armée, avaient été écroués en 1783 à Chaumont. Laissés là vingt-neuf mois en prison, jusqu'à ce qu'un autre crime y amenât les juges, ils furent ensuite condamnés aux galères perpétuelles. C'en était fait d'eux si la Tournelle de Paris, aggravant la condamnation, « ne les eût renvoyés à Chaumont pour y être rompus vivants « et mis sur la roue. Or, à Chaumont, à Paris, les procédures « avaient été monstrueuses, plus monstrueuses encore, s'il est « possible, que celles de Caen et de Rouen à l'égard de Vic« toire Salmon. » Par bonheur, Dupaty se trouvait alors à

Paris. Déjà il avait entendu parler du procès. Un jour, « voyant « son beau-frère Fréteau, conseiller au Parlement de Paris, « tout ému d'un si cruel arrêt contre quatre hommes inno- « cents à ses yeux, Dupaty s'enquiert, obtient un sursis, pour- « suit et rejoint le triste convoi près de Chaumont où l'échafaud « était déjà prêt ; il fait ramener à Paris les condamnés, étudie « l'affaire, découvre, sans peine, au procès mille irrégularités « scandaleuses ; il en remplit un mémoire à l'apparition duquel « le Parlement de Paris jette aussitôt les hauts cris. » Ce mémoire anonyme est condamné au feu, le 11 août 1786, et l'auteur poursuivi. Dupaty se nomme, il est cité à comparaître. Mais le roi arrête l'affaire ; il renvoie le procès devant la cour de Rouen. Une des victimes, Guyot, était morte dans les prisons de Chaumont ; il en restait encore trois à sauver. Dupaty, dont la voix a retenti si souvent déjà contre la procédure criminelle de cette époque, fait des prodiges de cœur et d'éloquence, et les trois infortunés sont acquittés. Il fallait voir quelle foule emplissait le Palais pendant les trois jours qu'ont duré les débats ! Il fallait entendre les applaudissements prodigués, dans l'enceinte même du tribunal, à cet homme de bien, de cœur, de talent, qui, de lui-même, sans autre intérêt que celui de la justice, s'était fait l'avocat de trois indigents, afin de prouver leur innocence ; qui, profondément ému, pleurait lui-même en plaidant et arrachait des larmes à ces juges impitoyables de la Tournelle rouennaise. La population tout entière fut en proie à une indicible émotion quand elle sut que, après la sentence, oubliant ses fatigues, il était allé consoler dans leur cachot ces trois malheureux et leur annoncer leur acquittement.

Le soir même, la ville faisait donner une représentation au Théâtre-des-Arts pour venir en aide à la détresse de ces malheureux. Quand Dupaty entra dans la salle, tout le monde se leva d'un seul élan pour le couvrir d'applaudissements ; la pièce fut interrompue, un acteur vint lire sur la scène un compliment en vers adressé au magnanime président. Un an plus tard, la ville pleurait sa mort.

Ainsi donc, si le président Dupaty, si, avant lui, les avocats Lecauchois, Vieillard de Boismartin et plusieurs autres, dans nombre d'affaires semblables, n'eussent, bien à point, obtenu en cour et exhibé à temps des ordres de surseoir, Bradier, Simare, Lardoise, Fouré avec les trois fils qui lui restaient,

demi, mais seulement grâce aux sollicitations pressantes de sa famille.

La noblesse se laisse effrayer par ces rigueurs ; le commissaire du Châtelet Chesnon et l'exempt d'Emmery, sans gardes, sans moyens de défense, parcourent les châteaux des 271 gentilshommes qui ont signé la requête de la noblesse et les forcent presque tous à se rétracter par écrit. Seule, Mme de Trie ose les menacer de les faire jeter par la fenêtre et s'en débarrasse ainsi.

Mais le peuple ne faillit pas. A Rouen surtout, il continue à poursuivre de son mépris, de ses sarcasmes, de ses insultes, ces deux Conseils bons tout au plus à enregistrer, avec la docicité la plus servile, tous les édits fiscaux. A leur arrivée dans la ville, ils sont hués par la foule ; ils trouvent closes les portes des amis qu'ils s'étaient faits auparavant comme lieutenants généraux, procureurs du roi, anciens officiers du ressort. Dans les hôtelleries où ils se présentent, *l'argent à la main*, on refuse de les recevoir ; on est obligé de les loger *à la craie*, c'est-à-dire d'autorité. Au Palais, les portes des greffes, du parquet, des salles d'audience sont fermées, et l'on se garde bien d'en rechercher les clefs ; il leur faut les faire ouvrir de force. Partout on leur fait sentir qu'ils ne sont que des intrus. Ils ne trouvent plus même les pièces des procès pendants, les anciens conseillers en avaient emporté les sacs. Le barreau refuse de plaider devant eux, les procureurs arrangent les affaires à tout prix, *pour que les nouveaux juges n'aient point d'arrêts à prononcer*, ou bien ils ne signent pas leurs mémoires ; et, pendant trois ou quatre ans, on aime mieux souffrir la faim, perdre son état, plutôt que de paraître devant ce tribunal, objet de dégoût pour tout le monde. La basoche n'est pas moins récalcitrante ; les prisonniers eux-mêmes, lors de la *Rhedde* ou visite de la veille de Noël, mandés par le Conseil à l'audience de la Tournelle, ne veulent pas comparaître.

Le chapitre refuse également de venir siéger au Conseil ; un seul chanoine s'y résout, c'est l'abbé Perchel, le frère de l'avocat général qui se faisait l'agent dévoué de toutes les rigueurs de Maupeou. Le cardinal-archevêque de La Rochefoucauld ne consent qu'à grand'peine à se prêter aux politesses indispensables. Pour s'en venger, le Conseil, en 1772, refuse au chapitre le criminel choisi, Joseph Dupuis, meurtrier de son

Quant à la royauté, pouvait-on l'honorer encore comme autrefois ? Louis XIV avait tout dominé par la compression, peuple, presse, parlement; il s'était fait craindre, mais détester en même temps. Après lui, quand le trône est avili par la débauche la plus honteuse, l'égoïsme le plus inepte; quand on voit le roi, sans nul souci de la misère du peuple, briser tout pour satisfaire ses passions et les ériger en lois, alors on relève la tête, on se demande s'il y a une constitution dans l'État; on ne trouve nulle part d'autre base que l'arbitraire, le bon plaisir royal. On regrette la faiblesse de Louis XVI et son indécision; on veut réagir contre les ministres et contre la cour qui empêchent le plus honnête des souverains d'entendre les vœux, les besoins du pays, et d'y satisfaire ainsi que l'y porte son cœur; on n'a plus confiance qu'aux États-Généraux pour établir l'équilibre dans l'État; de là, la Révolution de 1789.

A Rouen et dans toute la Normandie, les esprits n'étaient pas moins animés alors que dans le reste de la France. Le peuple était indigné de ces longs abus qui, depuis si longtemps, le réduisaient aux plus cruelles souffrances. En effet, non-seulement il avait à supporter fréquemment la famine et des vexations de toutes sortes, mais, en outre, un arrêt rendu, le 4 août 1722, par le conseil du roi, ayant appliqué à l'approvisionnement de Paris les forêts de Lyons, de Vernon, de Longboël, des Andelys, qui jusqu'alors avaient envoyé du bois à Rouen, les moyens de chauffage avaient manqué presque continuellement dans notre ville. En 1782, il avait fallu abattre les arbres du Cours-la-Reine, en faire débiter le bois et le distribuer aux pauvres qui mouraient de froid. Au mois de novembre 1784, l'hospice-général ne s'en était plus trouvé qu'une corde pour ses deux mille indigents ou malades, sans compter le personnel d'administration et les gens de service. Que devait-il donc en être dans la ville ? Une gelée vive et âpre survenant tout à coup, les habitants avaient attendu sur les quais l'arrivée des bateaux pour piller les bois apportés par la marine. Le rude hiver de 1788 à 1789 avait mis le comble aux souffrances.

Ajoutons à cela le manque de travail pour les ouvriers. En Normandie, avant le traité de commerce signé avec l'Angleterre par M. de Vergennes, la toilerie et la passementerie occupaient à Rouen plus de quarante mille ouvriers, tant de la ville que de la banlieue. Les campagnes vivaient de cette indus-

Parlement, de vouloir en faire un à Rouen de ce Conseil supérieur tant honni. De Crosne l'y encourage ardemment; il a hâte de présider un Parlement; il est impatient de se voir à la tête d'une haute Cour souveraine de justice qui devait réunir dans son ressort les circonscriptions des Conseils de Bayeux et de la vieille capitale normande. Dans cet espoir, il remplit l'hôtel de la Présidence d'un mobilier neuf acheté à grands frais. Perchel arrive chaque jour au Palais dans un brillant carrosse; deux laquais, en grande tenue, l'aident à descendre et le portent au parquet avec les précautions les plus respectueuses. On rit, on se moque partout de ces pauvres magistrats faisant les grands seigneurs. La mort de Louis XV vient interrompre ces bouffées d'orgueil.

Le 10 mai 1774, la France est délivrée de son plus honteux monarque. Elle lui doit l'église Sainte-Geneviève, caprice hypocrite du plus débauché des princes; l'École militaire, fondée pour y instruire dans l'art de la guerre les fils de cinq cents gentilshommes pauvres et par une sorte de jalousie contre l'hôtel des Invalides où Louis XIV avait offert un refuge aux soldats mutilés dans ses luttes continuelles. En effet, jusqu'alors, ces malheureux avaient été renvoyés à l'abandon, quand ils ne pouvaient plus combattre pour servir l'ambition du roi. Mais qu'on inscrive donc en regard tous les malheurs, toutes les hontes que la France doit à Louis XV, la perte de ses colonies et la ruine de sa marine réduite à deux vaisseaux, par suite d'entreprises tout à fait contraires aux intérêts du royaume. Au dehors, un ambassadeur digne de son maître, ce duc d'Aiguillon qui n'a jamais pu laver son honneur entaché par des arrêts, laisse trois puissances coalisées supprimer tout un peuple, les Polonais, par le droit de la force; il ne s'en doute même pas, bien que tout se passe sous ses yeux, et Louis XV ne songe nullement à demander réparation de cette iniquité flagrante; il est aux pieds de la Du Barry. Par le hideux exemple de son incroyable dépravation, il a su avilir et corrompre la génération contemporaine; il laisse la France honnie au dehors, épuisée au dedans pour payer ses débauches et ses orgies infâmes. Est-ce donc sous lui qu'on ira chercher les bienfaits et les gloires de la monarchie française?

écrit à l'unanimité, le trouvant conforme au bien général; elle l'avait envoyé présenter au roi et à ses ministres par deux échevins. Nul n'avait songé à en charger le Parlement; ce tribunal avait toujours voulu tenir la municipalité sous sa dépendance, aujourd'hui la municipalité seule avait la confiance du peuple; et c'était à elle qu'il s'adressait pour réclamer cette liberté que les juges lui avaient sans cesse refusée.

Faut-il s'étonner si, lorsque parut, le 24 janvier 1789, la lettre de convocation des Etats-Généraux à Versailles pour le 27 avril suivant [1], chacun des ordres de la ville s'est mis aussitôt à l'œuvre afin de rédiger les cahiers des plaintes et doléances?

L'avocat Thouret, bien que né à Pont-l'Évêque, peut être revendiqué par Rouen comme une de ses illustrations. Par son savoir immense, son éloquence entraînante, il était devenu l'âme de l'Hôtel-de-Ville, et il avait rédigé les réclamations du tiers-état dans notre bailliage.

Il avait en horreur tous les priviléges de caste; son cœur ardent avait tressailli à la convocation des Etats-Généraux, car elle était pour lui le premier instant de cette réformation que, depuis longtemps, il appelait de tous ses vœux. Enfin, il savait tous les maux que l'absence d'une constitution politique avait attirés sur le pays pendant toute la durée de la monarchie absolue.

Quant à la justice, il voulait la rendre moins coûteuse et accessible à tous. Enfin, pour laisser plus de liberté au commerce et à l'industrie, pour donner plus de rapidité à la solution de leurs contestations, il demandait l'extension des attributions des juges consulaires, le droit pour eux de connaître des faillites et de tous les procès qui peuvent en résulter. Sa haute intelligenee et son noble cœur avaient compris les réformes nécessaires que la révolution devait accorder aux divers degrés de l'administration judiciaire.

Après certaines dissidences, l'ordre des avocats et celui des procureurs finissent par céder à sa parole irrésistible; tous les cahiers sont rédigés et les députés sont élus. La ville de Rouen choisit, pour la représenter aux Etats-Généraux, l'avocat Thouret, le premier échevin Lecouteulx de Canteleu et le négo-

[1] M. Henri Martin, *Histoire de France*, XIXe vol. p. 548.

lissements. En 1770, il commence à combler les anciens fossés de la ville sur l'emplacement desquels il devait disposer bientôt ces quatre rangées d'arbres qui entourent notre antique cité comme un rideau de verdure. Nous verrons de lui plus tard beaucoup d'autres innovations utiles et bienfaisantes.

Dans le même temps, le goût des travaux scientifiques et littéraires se répand de plus en plus, et l'académie des Palinods cesse d'en avoir seule le monopole. En 1734, l'abbé Legendre, né à Rouen en 1659, meurt en laissant à la ville 1,200 livres de rentes pour y créer des jeux floraux. En 1735, plusieurs hommes illustres se réunissent afin d'étudier en même temps la botanique et la littérature. En 1741, nous voyons parmi eux M. de Cideville, le célèbre chirurgien Claude Nicolas Le Cat, puis Fontenelle. La ville place la nouvelle compagnie sous son patronage, elle lui fait abandon du legs de l'abbé Legendre. Les héritiers veulent en vain faire casser le testament; M. de Cideville triomphe de leurs attaques et rapporte de Lille, en 1744, des lettres-patentes de Louis XV autorisant la création de l'Académie, d'après les statuts rédigés par Fontenelle. Aussitôt les fondateurs s'appliquent à répandre les connaissances utiles, ils créent des cours publics. Le Cat, chirurgien en chef à l'Hôtel-Dieu depuis 1731, établit, en 1736, un cours d'anatomie; Descamps, peintre flamand, donne des leçons gratuites de dessin, de peinture, d'architecture, dans les combles de la Vieille-Tour; le chanoine Boin se charge des mathématiques et de la géométrie; Dulague fonde une chaire d'hydrographie.

En 1768, M. de Cideville cède sa bibliothèque à l'Académie pour 400 livres de rentes viagères. Cette riche collection, déposée dans une des galeries de notre vieil hôtel municipal, rue Thouret, et mise à la libre disposition des hommes studieux, est le point de départ de notre bibliothèque publique.

Le jardin des plantes de l'Académie, resserré dans un espace trop restreint, au haut du faubourg Bouvreuil, dans une rue qui en a conservé le nom, est transféré au coin du quai et du Cours-Dauphin, dans un terrain donné par la municipalité et occupé aujourd'hui par l'administration des pompes funèbres; un professeur y est attaché pour enseigner la botanique.

Enfin, un arrêt du Conseil d'État, du 27 mars 1761, autorise la fondation de la Société centrale d'agriculture.

CHAPITRE XIX[1].

ÉTAT DES ESPRITS A ROUEN AU COMMENCEMENT DE LA RÉVOLUTION. — ÉMISSAIRES PARISIENS. — DISETTE. — DÉSORDRES. — LES VOLONTAIRES DU TIERS-ÉTAT. — LE MARQUIS D'HERBOUVILLE. — MISÈRE DU PEUPLE. — JOURDAIN ET BORDIER. — LOMÉNIE DE BRIENNE. — CONSPIRATION ROYALISTE. — GARDE NATIONALE. — CÉRÉMONIE DE LA FÉDÉRATION. — ABOLITION DES PARLEMENTS. — TRIBUNAL DU DISTRICT. — CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ. — RÉDUCTION DU NOMBRE DES ÉGLISES. — SUPPRESSION DES COUVENTS. — MESSES ET NEUVAINES. — DÉFIANCE CONTRE LE ROI, LES PRÊTRES ET LES NOBLES. — ÉCOLES PRIMAIRES. — TRIBUNAL CRIMINEL. — JURY. — LE DRAPEAU TRICOLORE. — LE 10 AOUT. — ANNIVERSAIRE DU 14 JUILLET. — LA PATRIE EN DANGER. — ENRÔLEMENTS VOLONTAIRES.

En dehors de l'agitation momentanée produite par les élections, la réunion des Etats-Généraux à Versailles n'amène aucun changement dans l'état de Rouen. Sans doute, le pillage des grains par les pauvres ou les vagabonds continue dans les campagnes environnantes, mais il est seulement une conséquence de la famine qui sévissait depuis trop longtemps.

Malheureusement alors les exaltés de Paris envoient dans notre ville et dans toute la Normandie des émissaires qui ne cessent d'exciter la population déjà trop affolée par des souf-

[1] M. Floquet, *ibid.* VII[e] vol. p. 440 à la fin, *passim*; — M. Gosselin, *Journal des principaux épisodes de l'époque révolutionnaire à Rouen et dans les environs, de* 1789 *à* 1795, p. 1 à 85.

l'impromptu de la Saint-Martin, insultant vaudeville. Les magistrats créés par Maupeou y sont représentés « avec leurs « rares adhérents de manière à ne pouvoir s'y méprendre, « bafoués, comme on peut le penser, puis enfin chassés par « tous les clercs armés de grands fouets dont les claquements « retentissent dans l'édifice pendant deux ou trois journées. » Ensuite, on inhume solennellement le Conseil supérieur. « Dans la grande salle, sur la table de marbre, au milieu d'un « somptueux luminaire, est une bière recouverte d'un drap « noir semé de larmes ; une allée d'ifs se prolonge à perte de « vue. Il y a jusqu'à une oraison funèbre, et, sur la bière, a été « mise une épitaphe peu flatteuse que l'on retrouve encore sur « un sépulcre appuyé contre le mur méridional de notre an- « cienne église Saint-Eloi :

« Ici git un corps sans âme.
« Priez Dieu qu'il en ait l'âme, »

Une caricature a éternisé « cette bière, ces ifs et tous les « malheureux intrus. On y voit, dans la cour du Palais, les « membres du feu Conseil supérieur, tous reconnaissables, tous « chargés de quelque attribut qui complète la ressemblance, « s'enfuir à la hâte, pressés par Miromesnil, représenté là « sous l'apparence de J.-C., armé d'un fouet vengeur, et chas- « sant, comme lui, les vendeurs du temple. » La trousse du barbier et l'étrille du valet d'écurie rappellent l'infime origine attribuée par les pamphlets du temps au président Thiroux de Crosne et à Fiquet de Normanville.

Le jour où l'on est informé que les anciens magistrats sont tous rappelés, comment décrire la joie des habitants ? « Gentils- « hommes, marchands, bourgeois, avocats, praticiens, clercs, « peuple, fous de joie, s'embrassent, se visitent, pleurent ; « les voisins dînent et boivent ensemble, assis à des tables « dressées dans les rues, aux portes de leurs demeures ; les « négociants marient des filles ; et partout, banquets, bals, « réjouissances de toutes sortes, comme au carnaval, comme « au jour de l'an. C'est fête en tous lieux, mais surtout au Pa- « lais. » L'Hôtel-de-Ville, contre son usage, enregistre l'édit de rappel ; le chapitre célèbre, le 17 novembre, une messe solennelle à laquelle assiste le Parlement. La Chambre des

violences, excès de tout genre. A Rouen, le grand prévôt obtient enfin du Parlement l'autorisation de siéger à la Tournelle ; il arrête et interroge les plus coupables, il se contente de les menacer d'une punition sévère, car il n'ignore pas que la faim seule, par suite de l'excessive cherté du blé, a poussé la plupart de ces malheureux à la révolte.

Le Parlement écrit au roi pour lui demander qu'on vende à prix modéré les grains déposés aux magasins royaux dans les différentes villes normandes. Mais il n'a plus la confiance du peuple, elle appartient maintenant à l'Hôtel-de-Ville, et l'édilité, excitée par l'exemple de Paris, n'attend qu'une occasion pour s'emparer de toute l'autorité ; elle est le seul pouvoir reconnu et respecté par la population.

Des jeunes gens de Rouen s'arment, s'équipent à leurs frais, s'organisent en corps, en détachements, à pied, à cheval, sous le titre de *Volontaires du Tiers-État*, et ne veulent recevoir d'ordre que des officiers municipaux. Ils établissent un poste dans la cour de l'hôtel de la présidence, sous prétexte de protéger le Parlement contre les excès populaires.

Paris a pris la Bastille le 14 juillet ; à Rouen, le 16, la garde urbaine et les volontaires du Tiers-État occupent presque tous les postes ; le règne du peuple commence. Le 17, on s'empare du Vieux-Palais, cette Bastille de notre ville. Il avait toujours été odieux aux habitants comme un sombre souvenir de la domination étrangère. De même que la redoutable forteresse de la capitale, il n'avait jamais servi qu'au despotisme. Ses tours obscures, ses cachots souterrains, ses oubliettes, ses instruments de torture, rappelaient trop l'esclavage du peuple. On en expulse ce marquis d'Harcourt qui s'est tant signalé l'année précédente par son insolente tyrannie. La conquête de cette vieille prison excite des transports de joie et des chants de triomphe parmi les Rouennais. Le soir, sur un mot d'ordre des meneurs, les vainqueurs parcourent les rues, portant à leur chapeau la cocarde nationale ; ceux qui ne se hâtent pas de les imiter sont hués et poursuivis. Les volontaires forment un corps de quatre mille hommes, ils demandent à l'Hôtel-de-Ville de leur donner un chef. Par un reste de déférence pour l'antique tribunal, les édiles attendent que M. de Pontcarré leur confirme le droit de commander les armes dont le marquis d'Harcourt leur a dû faire abandon ; ils réclament la grande police, puisque personne ne veut plus obéir qu'à

rations du cadastre qui seul pouvait amener la péréquation de l'impôt foncier entre tous, elle comprend que, anoblis par Louis XIV, ils n'ont qu'un but, défendre leurs intérêts privés et sacrifier ceux du peuple.

Elle aperçoit leur orgueil aveugle lorsqu'ils s'élèvent avec tant de force contre les impôts repoussés par eux et acceptés par les assemblées des notables réunies à Rouen, à Caen et dans Alençon ; leur égoïsme, quand ils déclarent subversive de l'ordre social la *subvention territoriale* en vertu de laquelle toute terre, *quel qu'en fût le maître*, devait être soumise à l'impôt, sans exception pour celles des nobles, du clergé, même pour les apanages des princes et les domaines de la couronne ; alors elle se détache d'eux de plus en plus. Des pamphlets nombreux et mordants courent dans tout le pays sur ces juges trop intéressés. Cependant la royauté a besoin de subsides pour combler ce gouffre sans cesse grandissant du déficit ; la cour plénière, qu'on avait voulu substituer à toutes les juridictions spéciales ou d'exception, comme on disait alors, celles des *Elections* et des *Bureaux des Finances*, des *Chambres du Domaine*, des *Greniers à sel*, des *Eaux-et-Forêts*, ne pouvaient suffire. Le gouvernement se résout alors à supprimer d'un seul coup ces Parlements incommodes.

Lamoignon a tout préparé pour mettre ses projets à exécution ; les lettres de cachet sont prêtes ; le même jour, à la même heure, tous les Parlements doivent être supprimés. Mais ils en sont informés par une indiscrétion, ils réclament la convocation des États-Généraux dans l'espoir d'effrayer la cour et d'obtenir ainsi le maintien de leurs privilèges.

Cependant, à Rouen, la population est plus calme que les juges. Elle se souvient des acclamations dont elle a salué Louis XVI deux ans auparavant ; elle a conservé pour lui d'affectueux souvenirs. En effet, le 28 juin 1786, à son retour de Cherbourg, ce prince était venu à Rouen. On l'attendait par l'avenue du Mont-Riboudet où l'on avait dressé un arc de-triomphe, il était entré par la porte Beauvoisine. Logé à l'archevêché, chez le cardinal de La Rochefoucauld, il était allé faire ses dévotions à la cathédrale, puis avait dîné avec le prélat, et le soir, avant la chute du jour, il était descendu à pied par la rue Grand-Pont et avait visité le port. Là, il avait assisté « à la manœuvre du pont « de bateaux qui, en s'ouvrant, emporta la moitié de la table et

La lutte se prépare ardente, aveugle, furieuse, entre l'ancien régime et le nouveau. Il faut convenir que trop souvent les nobles semblent prendre à tâche de l'animer. Nous pourrions multiplier les exemples; nous en donnerons un seul. En août 1789, un paysan apporte, au jour dit, dans sa charrette, le sac de blé qu'il doit à son seigneur; mais celui-ci ne veut pas l'accepter, se fondant sur ce que, d'après un ancien titre tombé depuis longtemps en désuétude, ce vassal devait l'apporter sur ses épaules. Le villageois, trop faible pour pouvoir se charger d'un sac en une seule fois, en apporte d'abord la moitié, promettant le reste sans retard; nouveau refus du seigneur. Le fait se répand, tous les paysans prennent fait et cause pour leur camarade; le despotique châtelain n'a que le temps de s'enfuir pour sauver sa vie, et la foule démolit son château.

La défiance rend le peuple injuste. Oubliant que le président à mortier de Bigards de La Londe a toujours répandu les bienfaits dans Elbeuf et les environs, il l'accuse d'accaparer les blés, et ce digne magistrat est obligé, pour laver son honneur, de publier un démenti contre ces calomnies déplorables. Des placards effrayants sont affichés dans la ville et dans toute la province; à Rouen, le 25 juillet au matin, on en trouve un conçu en ces termes: « Nation, vous avez ici quatre têtes à « abattre, celle de Pontcarré, premier président, de Maussion, « intendant, de Belbeuf, procureur général, et celle de Du- « rand, procureur du roi dans la ville. Sans cela nous sommes « perdus; et, si vous ne le faites, vous passerez pour une « nation sans cœur. » Le Parlement charge trois de ses membres de le porter à l'Hôtel-de-Ville. Soit rancune contre les magistrats qui l'avaient tenue si longtemps asservie, soit impossibilité de montrer alors plus d'énergie pour défendre ce vieux corps dont elle a pris toute l'autorité, la municipalité se contente d'établir à l'Intendance un poste de douze hommes, six soldats et six bourgeois des milices.

Cependant la misère continue à exciter des troubles, et l'on se livre aveuglément à la destruction des machines. Le 19 juillet, on dévaste une autre filature située rue des Augustins et l'on en transporte les débris dans la rue pour y mettre le feu. Un fort détachement du régiment de Navarre et de volontaires patriotes arrive à temps pour sauver peut-être tout ce quartier d'un incendie général, et la municipalité réquisitionne quelques

guerre. Alors surviennent le duc de Beuvron, gouverneur de Normandie, et Maussion, intendant de la généralité de Rouen. Les conseillers se retirent, selon l'usage, laissant seuls, avec ces deux officiers, le premier président Pontcarré, l'avocat général Godart de Belbeuf et le greffier en chef Bréant, retenus par des lettres de cachet nominatives ; mais bientôt ils sont forcés de venir entendre la lecture du décret royal qui supprime le Parlement de Normandie et institue à sa place trois grands bailliages pour la province, à Rouen, à Caen, à Alençon, avec des présidiaux comme tribunaux inférieurs. Puis, il leur est interdit à tous de rentrer au Palais, et Chouquet, buvetier-concierge, reçoit un ordre nominatif signé du roi et lui intimant défense d'y laisser pénétrer qui que ce soit.

Jusqu'au 15 mai, des sentinelles font faction à toutes les portes et sous la voûte, mais la population conserve un calme parfait. Les patriotes, mot nouveau qui commence alors à se répandre, surveillent partout les agissements des officiers royaux et annulent tous les effets du coup d'état monté par Lamoignon. Les écrits pullulent, se moquant de l'arbitraire royal substitué aux lois, attaquant les défections et reprochant au Parlement d'avoir accepté l'exil au lieu de rester au Palais pour protester contre l'abus de la force commis par le gouvernement. Un jour vient où les vieux magistrats s'indignent eux-mêmes d'avoir cédé en silence aux baïonnettes de Beuvron. Tous les membres, secrètement avertis, prennent rendez-vous à Rouen. Le marquis d'Harcourt, investi par Lamoignon du commandement de la ville, veut les empêcher de se réunir. Avec l'intendant Maussion, le chevalier d'Osmont, gouverneur du Vieux-Palais, Flambart, lieutenant de la maréchaussée, Havas, inspecteur de la librairie, Renard, chef de la police, il est sans cesse en mouvement, sans cesse en colloque avec le concierge Chouquet pour lui recommander de tenir le Palais bien fermé. Il a peur surtout qu'on ne s'y introduise par l'arcade conduisant de l'hôtel de la présidence au tribunal ; il se défie de Chouquet qui le trompe en lui affirmant que les juges, trouvant closes toutes les portes, sont partis ou sur le point de partir de Rouen, sans plus insister pour se réunir. Trois jours durant, les 23, 24 et 25 juin, le malheureux marquis tient ses troupes sous les armes autour du Palais, tant il craint que les magistrats ne puissent s'assembler dans la grand'chambre. Ils avaient tenté de le

faire, mais Chouquet, tout fier de l'ordre nominatif qu'il a reçu du roi, avait refusé de les laisser entrer, malgré son amour pour le Parlement. La police et les soldats, tout occupés à garder le Palais, ne songent pas à l'hôtel de la présidence. Voyant que la grande porte en reste invariablement fermée, ils ne devinent pas qu'on peut y pénétrer par celle du secrétariat, rue Saint-Lô, par celle des écuries, même rue, et par une autre située rue Socrate. Soixante-quinze magistrats s'introduisent par là chez le président Camus de Pontcarré, s'y assemblent, y délibèrent à leur aise, et fulminent ce fameux arrêt du 25 juin 1788 qui retentit aussitôt à Rouen, dans toute la Normandie, à Paris, à Versailles, dans la France entière, et en tête duquel ils inscrivent ces principes hardis : *Les droits de tout souverain d'une nation libre reposent sur la même base que ceux du peuple... nulle constitution du prince, non librement consentie, ne peut passer en loi.* Ils terminent en accusant Lamoignon, les autres ministres et leurs agents de trahison envers l'état et le souverain. Parmi les signataires de cet arrêt, nous trouvons des noms connus chez nous, ceux des deux conseillers de Piperey, l'un de Saint-Germain, l'autre de Marolles, ceux de MM. Bézuel, Le Tellier de Vaubadon, Thomas de Bosmelet, Caillot de Coquereaumont et Godart de Belbeuf. Comme il eût été dangereux alors de censurer les actes du pouvoir ou de ses agents, les Rouennais riaient de tout le mal que se donnaient ses magistrats pour sauvegarder leurs priviléges ; ils se moquaient ouvertement des déconvenues du jeune gouverneur. Mais, à la cour, on ne rit pas ; Loménie, Lamoignon, le Conseil du roi, tout le monde s'émeut d'un si formidable arrêt. Le gouvernement paie l'avocat publiciste Linguet pour qu'il le réfute dans ses *Annales politiques, civiles et littéraires.*

A Rouen, comment peindre la stupéfaction, la colère du marquis d'Harcourt, quand on vient lui montrer des exemplaires imprimés de cet arrêt, quand il apprend que cet acte circule dans Rouen, dans toute la province, et que, au grand bailliage, il a été signifié, en plein prétoire, au lieutenant général Boullenger. Dans la ville, dans la Normandie, partout, c'est un véritable déluge d'écrits de toutes sortes où l'on raille, où l'on bafoue la vigilance du jeune commandant. Lui qui comptait avoir la lieutenance générale, aussitôt que le duc de Beuvron, son beau-père, aurait succédé dans le gouvernement de la pro-

vince au duc d'Harcourt dont on devait faire un maréchal, il voyait tous ses rêves d'ambition évanouis. Il s'en prend à Chouquet, se le fait amener par la maréchaussée, l'accable d'outrages, veut visiter le Palais, comme commandant dans la province. Mais Chouquet, impassible, oppose l'ordre qu'il a reçu du roi de ne permettre à personne d'entrer; il consent avec peine à laisser pénétrer le lieutenant de la maréchaussée. Pendant une semaine entière, cet officier fait une inutile perquisition dans tout le Palais, fouille tous les recoins, jusqu'à la buvette, jusqu'aux prisons, sans découvrir aucune trace d'assemblée, ni de presses. A la fin, Chouquet se lasse d'être réveillé à toute heure de jour et de nuit, gardé à vue chez lui, apostrophé, interrogé, menacé. Un jour, le marquis d'Harcourt se présente au Palais, avec l'évêque de Poitiers auquel il voulait faire admirer les magnificences de la grand'chambre dorée; Chouquet refuse de lui ouvrir. Il faut voir si l'on plaisante dans la ville aux dépens du noble marquis et du haut prélat obligés de se retirer devant les refus du concierge. Bientôt, sur les plaintes du jeune d'Harcourt sans doute, le hardi buvetier reçoit du roi l'ordre de laisser entrer tous ceux qui viendront de sa part.

Mais on ne découvre ni les presses, ni l'imprimeur; on ne sait où a été pris l'arrêté. Pendant un mois entier, l'inspecteur de la librairie Havas court inutilement d'atelier en atelier et de boutique en boutique dans la ville.

Depuis l'arrêt de la cour de Normandie, Lamoignon regrette de n'avoir point exilé les Parlements, comme on le lui avait conseillé; il s'y décide maintenant. En attendant, il fait garder à vue M. de Pontcarré avec tous ses collègues restés à Rouen. D'Harcourt multiplie les patrouilles dans la ville, il tient à réparer sa maladresse antérieure. Enfin, un jour, à minuit, il reçoit ces lettres d'exil qu'il attendait avec tant d'impatience. Les cavaliers de la maréchaussée ne lui suffisent pas, il emploie jusqu'aux officiers, jusqu'au colonel même du régiment de Navarre pour les porter au domicile de chacun des magistrats. Chargé d'indiquer les lieux d'exil, il agit de manière à isoler même les fils de leurs pères. Simple remplaçant du duc, son père, comme lieutenant général, sans titre légal, en l'absence du gouverneur duc de Beuvron, il se venge des écrits qui courent sur lui, en poursuivant avec acharnement tous ceux qui regrettent les vieux magistrats et n'applaudissent point

pardonner son nom, les actes de son ministère, sa scandaleuse fortune, il s'imagine de distribuer aux pauvres de Rouen, à titre de don patriotique, une part des bénéfices qui doivent lui revenir sur les coupes abusives de bois dans la forêt Verte, à Gasny et ailleurs encore, coupes pour lesquelles le Parlement l'avait poursuivi déjà.

Menacé de mort par l'Assemblée nationale qui a déjà décrété l'établissement d'un nouvel ordre judiciaire, le Parlement essaie en vain de conjurer l'orage, de concert avec la noblesse et le clergé.

Le procès contre les Verdure, dans lequel le coupable en fuite, Le Fret, a été reconnu par le Parlement lui-même et condamné par contumace à la roue, sans que les juges veuillent exempter le malheureux père, après sept ans de tortures, de la prison perpétuelle dont ils l'ont frappé, anime plus encore contre les odieux abus de la haute cour de justice. Le 14 novembre 1789, un arrêt du Conseil casse la sentence rendue par la Tournelle normande le 11 juillet 1787 ; le procès est renvoyé devant *les requêtes de l'hôtel au souverain*. Là enfin, dans des débats publics, l'infatigable avocat Vieillard de Bois-Martin peut révéler à la France, au monde entier, les honteuses irrégularités commises, l'obstination des juges normands à vouloir, contre toute évidence, qu'un père ait tué lui-même ou fait tuer par ses fils une fille qu'ils aimaient tous, qui remplissait seule envers tous les devoirs d'une mère de famille, depuis la mort de la véritable mère. Verdure et ses trois fils survivants sont enfin acquittés, aux applaudissements du public ; l'Assemblée nationale fait amener à sa barre les infortunées victimes ; son président Target leur adresse de consolantes paroles, une explosion universelle contre les juges de Rouen est le résultat de ces pénibles révélations.

Quand la Constituante, ne voulant pas supprimer tout à fait les Parlements avant d'avoir trouvé le moyen de les remplacer, les déclare provisoirement en vacances, afin de les mettre hors d'état de conspirer, à Rouen, la chambre des vacations formule une protestation après enregistrement ; elle l'adresse au roi qui la fait casser par son Conseil. Mais l'attention de l'Assemblée nationale était éveillée, elle se fait remettre le texte de ce virulent écrit ; il en résulte, pendant deux jours, des séances orageuses ; enfin, un décret est rendu déclarant l'arrêt de Rouen

un attentat à la puissance souveraine de la Nation et renvoyant les juges séditieux devant le Châtelet. Louis XVI n'ose point résister à la demande de formation d'une nouvelle chambre des vacations, mais il a de la peine à obtenir, pour les juges ainsi réprouvés, la dispense de comparaître; il n'y réussit que grâce, à un vote de retrait surpris par le président Clermont-Tonnerre et qui lui sera longtemps reproché.

Cet imprudent arrêt de notre chambre des vacations ne pouvait passer inaperçu. L'Assemblée municipale et électorale saisit l'occasion pour éloigner cette imputation d'aristocratie qui lui fait tant de peur; elle adresse aux députés, à la Commune de Paris, à toutes les municipalités de France, une virulente réponse.

Il faut d'actives correspondances entre le ministre et les gens du roi au siége de Rouen pour arriver à former la nouvelle chambre des vacations. Enfin, on réussit à y faire entrer les plus sages des anciens magistrats. On retrouve là les noms les plus connus de notre antique magistrature : le président de Bailleul, les conseillers Le Vignier de Dampierre, Le Danois des Essarts, Le Tort d'Anneville, Bézuel, etc. Mais les membres de l'ancienne chambre sont incorrigibles, ils veulent assister aux séances avec les nouveaux juges. Ceux-ci s'y opposent; un schisme éclate au sein de la cour normande; quelques-uns des juges demandent la réunion des anciens et des nouveaux dans la chambre ainsi créée, les autres la repoussent; enfin, les anciens succombent, ils laissent enregistrer les lettres-patentes de création, mais non sans faire consigner aux registres des réserves secrètes.

Cette nouvelle chambre des vacations est plus modérée; cependant, elle brave encore la nation, elle n'enregistre les décrets des députés que *provisoirement et sauf examen par les chambres réunies du Parlement*.

Plus que jamais, les monarchistes caressent le projet d'amener le roi dans la vieille cité normande, afin de le soustraire à la surveillance de l'Assemblée et de le placer sous la protection du Parlement. Mirabeau lui-même, séduit par la cour ou dégoûté des dissensions naissantes entre les représentants de la nation, adopte cette idée. Mais le complot échoue. Les magistrats normands, tous royalistes ardents, ne cachent pas leur dévoûment à Louis XVI; le conseiller de Vatimesnil, membre de l'ancienne

chambre des vacations, dans une réunion tumultueuse à l'Hôtel-de-Ville, résiste ouvertement à ceux des notables qui conseillaient d'envoyer une adresse de félicitations à l'Assemblée nationale à l'occasion des événements de Paris; ses apostrophes inopportunes et factieuses ne servent qu'à enflammer davantage encore les passions. Faut-il s'étonner après cela que le démocrate rouennais Pillon ait attaqué si vivement, dans un pamphlet, le langage incendiaire de ce magistrat?

En janvier 1790, la chambre des vacations soulève contre elle l'opinion publique en refusant de prendre part à une souscription ouverte par l'Hôtel-de-Ville pour assurer la subsistance des pauvres pendant ce terrible hiver et maintenir les ateliers de charité. Le chapitre, la Chambre des Comptes, les électeurs, les notables, mieux avisés, avaient répondu à cet appel; la Cour des Comptes seule donnait 22,000 livres; les autres compagnies contribuaient toutes à l'envi.

Quand l'Assemblée est informée de ce refus mal déguisé, sous le prétexte que la chambre des vacations n'est point le Parlement, la colère y éclate de nouveau contre ces orgueilleuses cours de justice. Les cris de réprobation sont tels que le député de Frondeville, ancien président au Parlement de Rouen, déclare qu'il vaut mieux supprimer dès à présent toutes les chambres des vacations que de les laisser ainsi persécuter. Les députés s'emparent de cette motion; la vente, la cession, la transmission des offices de judicature sont supprimées en droit, comme elles l'avaient été déjà en fait. En même temps, on déclare que l'encens ne sera plus brûlé que dans les temples, pour honorer la Divinité; on abolit le *vin de ville* offert au Parlement chaque année, au premier janvier; on enlève aux magistrats ce titre de *monseigneur* qui n'a plus de raison d'être depuis la nuit du 4 au 5 août 1789.

Pendant ce temps, la misère continue à susciter des troubles dans Rouen. Le 1er septembre 1789, des placards affichés en différents endroits de la ville invitent les jeunes gens des paroisses de Saint-Gervais, Saint-Vigor, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Michel et Saint-Sauveur à se trouver le dimanche suivant, à quatre heures du soir, sur le boulevard Cauchoise, *avec sabres et gibernes.*

Des écrits séditieux sont distribués partout; on saisit, chez un marchand établi au coin de la Bourse, un grand nombre de

brochures dont les titres suffisent à faire apprécier l'esprit : *Extermination des Bêtes puantes, Chasse aux Bêtes puantes et féroces, Désolation des procureurs, Réception du comte d'Artois* (plus tard Charles X)) *chez l'Électeur de Cologne, Confession du comte d'Artois*, etc. C'est un tissu de récriminations furibondes contre les Parlements et contre le plus jeune frère du roi qui s'était mis, avec la reine, à la tête des partisans du vieil absolutisme monarchique.

Sous le titre de *Volontaires de Jourdain*, une société s'était formée qui cherchait à soulever le peuple en répandant que le blé était cher parce que les accapareurs le retenaient dans leurs greniers.

Vainement la municipalité, pour mettre fin à ces bruits, ordonne des visites domiciliaires et des poursuites contre les calomniateurs. On sait qu'il reste dans la ville pour dix jours de vivres seulement et que les blés promis par le gouvernement n'arrivent pas en quantité suffisante, que les cultivateurs, dont la récolte a été mauvaise, en apportent peu à la halle. La faim exaspère de nouveau les esprits. Ne sachant qui accuser de la détresse publique, les pauvres affamés s'imaginent encore que l'introduction des machines a seule causé la diminution des travaux et des salaires ; le 17 octobre, ils vont les briser dans six établissements à Sotteville.

C'est heureusement la dernière dévastation de ce genre. Le gouvernement envoie des secours, les bourgeois se cotisent entre eux, des ateliers de charité sont ouverts et procurent aux ouvriers sans travail une occupation régulière ; la position des pauvres devient ainsi moins affreuse. Une fois assurés du pain quotidien, ils n'écoutent plus les conseils séditieux.

D'un autre côté, les municipalités commencent à s'organiser dans le pays. A Rouen, le 25 août 1789, les bourgeois, frappés des désordres qui s'étaient produits dans la nuit du 3 au 4, demandent l'établissement d'une garde nationale et proposent d'armer les corporations. Le 27, le marquis d'Herbouville, comprenant les rivalités, les dangers qui pouvaient survenir avec ces foules armées, avait demandé la création d'un seul corps de milice, et, pour en faciliter l'organisation, il avait donné sa démission de colonel des volontaires. Le 4 septembre, tous les officiers de l'ancienne garde bourgeoise avaient imité son exemple ; le 30, le principe de la garde nationale était admis à Rouen.

Le 2 octobre, sur la proposition de MM. Du Bosc, comte de Radepont, maire de la ville, Debonne père et fils, N. Prével, L. Rivière, J.-B. Asselin, C. Dufour, L. Huard, P. Bournisien, Ch. Queval, Tarbé, Hubert, Tamelier, Massé, Richard-Bénard, etc., membres de la municipalité, elle est organisée et devient un véritable bienfait pour la ville où elle concourt activement au maintien de l'ordre et de la sécurité. Le 16 décembre, l'Assemblée nationale lui impose un règlement uniforme. Les royalistes essaient d'en entraver la formation, mais leurs tentatives restent sans effet. Les volontaires, se dissolvant d'eux-mêmes, avaient été, le 28 novembre, après quelque émoi, suspendre leur étendard dans l'église Saint-Etienne-des-Tonneliers et avaient demandé leur incorporation dans la nouvelle garde nationale.

L'année 1790 avait commencé sous ces heureux présages de concorde. Le 4 mars, la nouvelle municipalité avait été installée, sous la présidence du premier maire nommé par elle à Rouen, M. Lepelletier, marquis d'Estoutteville.

La précédente administration lui léguait de lourdes mais inévitables charges ; les ateliers de charité coûtaient chaque jour à la ville 1,700 livres ; 1,400 livres pour les 1,500 hommes admis et 300 pour les 3,000 femmes employées à filer le coton dans les ateliers de Saint-Maclou, de Saint-Nicaise et de Saint-Vincent.

Heureusement, après les troubles des 3 et 4 août, on a réussi à rétablir le bureau des aides et de l'octroi ; ils ont fourni des ressources auxquelles se sont jointes les souscriptions volontaires. On peut donc continuer aux pauvres les secours dont ils ont tant besoin. Grâce à ces mesures, l'ordre et le calme renaissent dans la ville.

Alors les gardes nationales du royaume songent à établir entre elles une vaste *fédération*. Celles de Lyon y invitent les bourgeois de Rouen ; ceux-ci, à leur tour, ne veulent pas rester en arrière. Le 8 mai, les sergents-majors de la troisième division de nos soldats-citoyens délibèrent un projet et le soumettent, le 10, au corps municipal qui l'approuve. Le 22 juin 1790, l'état-major et le commissariat de la garde nationale de Rouen arrêtent le règlement de la cérémonie ; le 23, la municipalité le ratifie et décide que la fête aura lieu le 29 suivant. Aussitôt toutes les gardes nationales de France sont invitées à y

envoyer des détachements, ou, du moins, à faire parvenir des actes d'adhésion. Les municipalités environnantes s'empressent de répondre ; dès le 27, des députations et des détachements arrivent, et les gardes nationaux de Rouen vont à leur rencontre, musique en tête.

Mais une députation sur laquelle on n'avait pas compté devance toutes les autres.

Le 23 juin, les dames de la halle de Versailles envoient des déléguées saluer les nouveaux édiles de Rouen. Ces dames ne sont que neuf, mais elles trouvent moyen de présenter des bouquets aux quarante et un membres de notre municipalité. On les prie d'assister à la séance ; puis, on leur fait chanter ces hymnes patriotiques tant aimés alors, et on les applaudit avec transport ; le soir, on les conduit au théâtre. Pour les défrayer de leur voyage, on alloue à chacune d'elles trois livres par jour pour frais d'habitation jusqu'au 30, et on les invite à la fête patriotique qui se prépare.

Quand surviennent les députations des gardes nationales du royaume, la mairie leur distribue des billets de logement. Le 28, dans une réunion préparatoire tenue à la grande salle des Consuls, le maire harangue leurs représentants. Le 29 a lieu la grande cérémonie de la *Fédération*. Le marquis d'Herbouville, nommé chef de l'armée fédérative, est chargé de la faire manœuvrer. A huit heures du matin, les troupes de ligne de la garnison et cent douze détachements des gardes nationales, formant plus de dix mille hommes, se mettent en marche, au son de toutes les cloches de la ville. Une salve d'artillerie annonce leur départ, une autre doit indiquer leur arrivée au camp préparé dans les bruyères de Saint-Julien. « A huit heures « également, les officiers municipaux, les notables de Rouen, « ceux des soixante-quatre cantons du département, MM. de la « Saussaye, commissaire des guerres, Robert, officier de la ma- « rine, Rufeau, ingénieur, Forfait, Quesnel, avec les commis- « saires du conseil fédératif, se mettent en marche, escortés « par la maréchaussée, un peloton du régiment de Salis, un de « la garde nationale, un détachement de dragons et la cavalerie « de la garde nationale. A dix heures, ce cortége, arrivant au « camp, y trouve l'armée rangée en bataille... Au centre de « ce camp est un tertre.. surmonté d'une plate-forme aux « quatre coins de laquelle sont des drapeaux *aux trois couleurs*

troupes regagnent leurs postes respectifs, le défilé commence. Chaque corps, chaque délégation répète le serment en passant devant l'autel. On se rend alors à Notre-Dame. M. de Sevrac, nommé commandant de la garde nationale des Andelys, malgré ses quatre-vingt-cinq ans, et parrain du drapeau, entre dans la vieille basilique l'étendard déployé ; le chapitre vient recevoir ce nouvel emblème du pays et lui assigne une place d'honneur. Nouveau discours du père Dury, nouveau *Te Deum*, et l'on se sépare aux cris de : *Vive le Roi ! vive la Nation !*

Ainsi nos pères ont célébré les premiers jours de la consécration de leur liberté.

Les Parlements ne se sont pas laissé émouvoir par l'enthousiasme du peuple. Ils songent toujours à se concerter avec la noblesse et le clergé afin de renverser le nouvel ordre de choses ; ils deviennent un danger permanent, leur existence est désormais incompatible avec le régime que vient de se donner la société française.

Le 15 août 1790, la chambre des vacations de Rouen refuse d'assister à la dernière procession du vœu de Louis XIII, pour ne pas paraître à côté de la municipalité qui recueillait seule alors tous les honneurs. Elle s'obstine, comme tous les anciens Parlements du royaume, à garder sur son Palais la bannière blanche aux fleurs de lis, alors que flottait partout le nouvel étendard de la France. La lutte était arrivée à son dernier terme entre l'ancien et le nouveau régime ; c'était maintenant une guerre à mort où l'un des deux devait fatalement succomber. Ainsi disait Thouret, à l'Assemblée nationale, aux triples applaudissements de ses collègues. Le 6 septembre 1790. cette même Assemblée prononce que les Parlements demeureront supprimés à partir du 30 courant ; le 28, la chambre des vacations de Rouen tient sa dernière séance.

Le 30, dès l'aube, la cavalerie, l'infanterie, la garde bourgeoise, sous les armes, occupent toutes les avenues de notre Palais-de-Justice ; des détachements stationnent sur les places et des patrouilles parcourent les rues. La municipalité vient mettre partout les scellés dans le vieil édifice. Trop à l'étroit dans son ancien Hôtel-de-Ville qui tombait de vétusté, obligée déjà, depuis quelque temps, de tenir ses séances au Vieux-Palais, elle s'installe dans l'hôtel de la première présidence

elle rend ses décrets dans cette grande salle du rez-de-chaussée, où, en 1739, le premier président de Pontcarré, après une dure et publique semonce, avait octroyé aux édiles du temps un si humiliant pardon.

Un mois plus tard, la foule envahit de nouveau le vieux sanctuaire de la justice.

Le 6 novembre 1790, dans la grand'chambre dorée, la municipalité installe, après lui avoir fait prêter serment à la constitution, le tribunal du district. Boullenger, l'ancien lieutenant général du bailliage et qui s'est si glorieusement signalé par sa résistance à la tyrannie du Parlement, est chargé de le présider. Pendant trente-trois ans, ce digne magistrat consacrera ses jours, ses nuits, sa santé à rendre la justice, tant chez lui qu'au Palais. En 1823, quand il mourut, ce fut un jour de deuil pour la ville entière; la population vint en foule assister à ses funérailles.

Peu s'en était fallu que Rouen ne possédât point le tribunal supérieur. Il avait été question de l'établir à Évreux, et la municipalité aurait peut-être insisté vainement auprès de l'Assemblée nationale sur le tort qui devait en résulter pour la ville. Heureusement, notre vieux Palais-de-Justice était tout prêt, tandis qu'il aurait fallu en construire un à Evreux. Rouen finit donc par triompher du ressentiment inspiré contre lui aux représentants de la nation par les résistances antérieures de son Parlement. Ce ressentiment était tel que, aux séances des 10 et 21 octobre 1790, l'Assemblée s'élevait de nouveau contre ces grands corps enfin domptés, et le prince de Broglie lançait sur eux ces paroles amères: « Ces anciens magistrats, maintenant « isolés, ne peuvent plus être considérés comme des ennemis « dangereux pour la chose publique. Abandonnons au mépris « leurs efforts désormais impuissants; livrons-les à leurs « regrets, à leurs remords; donnons-leur, pour toute puni- « tion, le spectacle de la prospérité publique[1]. »

La fête de la fédération du 29 juin, en resserrant les liens entre tous les citoyens, a fait un instant oublier l'agitation qui s'était produite dans les clubs formés par les vingt-six sections de la ville; leurs réunions ont été interdites par le corps municipal, et la récolte de 1790 est bonne. Ceux qui, afin de ne

[1] M. Floquet, *ibid.* VII[e] vol. p. 691.

pas payer leur part des impôts affectés à l'entretien des ateliers de charité, ont tenté d'ameuter le peuple en lui faisant signer des adresses pour se plaindre du prix de la viande, de la mauvaise qualité et de la cherté du pain, ont été forcés de se taire et de se soumettre par la publication d'un mémoire justificatif de la municipalité. On croit donc pouvoir compter sur la continuation du calme heureusement rétabli ; mais alors se répand, beaucoup plus fort qu'en septembre 1789, le bruit que les royalistes ont décidé le roi à se réfugier à Rouen. Il est certain que, à la cour, on discutait déjà des projets de fuite, et que le duc de Liancourt, qui commandait en Normandie, répondant au roi de ses troupes et des habitants de Rouen, dit M. Thiers, lui proposa de se retirer au château de Gaillon (juillet 1790). Ce plan fut d'abord adopté, puis abandonné pour un autre.

La municipalité, la garde nationale à pied et à cheval s'empressent d'écrire aux représentants pour affirmer de nouveau leur dévoûment à la constitution, les 2, 4 et 5 octobre. A la tribune de l'Assemblée nationale, Thouret donne lecture de ces adresses ; la municipalité rouennaise est félicitée par les députés, et des exemplaires de sa proclamation sont envoyés à toutes les communes du royaume. On ne parle plus du complot[1].

Le 14 novembre, les vingt-six sections se réunissent pour nommer les nouveaux conseillers municipaux ; puis elles élisent les juges de paix. Bientôt après, la nouvelle administration municipale procède à l'application du décret sur la Constitution civile du clergé. Le 16 janvier 1791, commence la réception des serments. Dix-huit membres du clergé se présentent le premier jour ; le 23, il en vient trente-sept ; le 6 février, douze, sans compter ceux des campagnes. C'était bien peu comparativement au nombre des ecclésiastiques rouennais ; néanmoins le mécontentement était grand parmi les adversaires de la Constitution civile de l'Église française.

Depuis un an, s'était établie dans la ville la société des *Amis de la Constitution*. Elle était affiliée à celle de Paris, en correspondance avec toutes les villes du royaume, et n'avait pas tardé à exercer une influence considérable. Les partisans du nouvel

[1] M. Gosselin, *ibid.*, p. 44 à 47.

ordre de choses, les hommes les plus éminents par leurs lumières, leur amour du progrès y avaient afflué. On y voyait des écrivains, des prêtres, des artistes, En 1791, elle avait pour président M Durand, curé de Saint-Jean. C'était une sorte d'académie politique et littéraire qui eut longtemps pour devise : *la Religion, la Constitution et le Roi.* On y prononçait des discours politiques, on y lisait des poésies ; les auteurs venaient y faire entendre les chansons composées par eux. Toujours empressée à réchauffer le zèle des patriotes à propos de cette question du serment des prêtres qui a provoqué tant de dissidences de part et d'autre et fait naître tant d'écrits, elle répand une adresse où elle traite non seulement du serment, mais aussi de l'autorité du pape et de l'élection des évêques par les fidèles, telle qu'elle était pratiquée pendant les premiers siècles du christianisme. Ce dernier point surtout avait un haut intérêt d'actualité ; le cardinal-archevêque de La Rochefoucauld s'était retiré en Allemagne où il mourut en 1800, et le peuple était convoqué pour lui choisir un successeur.

Le 30 janvier 1791, on se réunit à la cathédrale. Après une messe en musique, une allocution du procureur-syndic du département, M. Massé, l'élection commence. Elle dure deux jours, et, le 1er février, le canon du Vieux-Palais annonce à la population que M. Verdier, curé de Choisy-le-Roy, vient d'être élu évêque du département de la Seine-Inférieure et métropolitain des côtes de la Manche. En effet, outre notre département, la Manche, le Calvados, l'Orne, l'Eure, la Somme et le Pas-de-Calais se trouvaient placés sous son autorité religieuse [1]. Le 4 février, lecture est donnée de son acceptation dans la grand'chambre du Palais. On se transporte à Notre-Dame, toutes les cloches sonnent, un *Te Deum* est chanté avec enthousiasme par les électeurs. Le 10 mars suivant, monseigneur Verdier écrit que, miné par la fièvre, il ne serait plus en état de remplir ses fonctions.

Le 20 mars, les électeurs recommencent. Les efforts combinés du *Journal de Rouen* et des *Amis de la Constitution* font nommer l'abbé Charrier de La Roche, député de Lyon. Mais il reste d'autres élections à faire.

Une loi du 23 février 1791 avait décidé la réduction du nombre des paroisses à Rouen. Sur trente-sept, on en conserve onze,

[1] M. Arist. Guilbert, *ibid.* p. 483.

plus trois succursales. Le dernier abbé de Saint-Ouen fut l'insatiable cardinal-ministre Loménie de Brienne qui, successivement, accepta la Constitution civile du clergé, puis donna sa démission de cardinal pour échapper à la vindicte publique. Il fut arrêté à Seus, en 1793, ensnite relâché, et enfin trouvé mort dans son lit en 1794. La plupart des autres maisons religieuses de la ville furent supprimées. La fermeture des églises ainsi annulées présentait d'autant moins de difficultés que presque tous leurs curés les avaient abandonnées pour se soustraire au serment constitutionnel. En somme, il y avait dix chefs de paroisse à élire pour la ville. Or, plusieurs des élus refusant d'accepter, ces élections durèrent près d'un mois, du 22 mars jusque vers la fin d'avril; on s'occupa ensuite des siéges à pourvoir dans les campagnes environnantes.

Pendant que le Directoire départemental vaque à ce soin, le conseil municipal a d'autres soucis. La nouvelle contribution foncière lui avait fourni le moyen d'assurer l'avenir des pauvres; il affranchit la population, à partir du 1er mai suivant, des anciens droits d'entrée sur les denrées de consommation les plus utiles : le vin, l'eau-de-vie, le cidre, le poiré, la bière, la viande, le beurre, le fromage, le bois à brûler et le poisson.

En même temps, il organise une grande cérémonie pour l'inauguration du nouveau pavillon français, car, jusqu'alors, l'étendard bleu et blanc, aux couleurs de la cité, avait été seul adopté pour remplacer l'ancien drapeau blanc aux fleurs de lis.

Le 1er avril est une fête magnifique pour la population. Le ciel est superbe, le soleil brille, le peuple s'est rassemblé dès le matin sur les deux rives de la Seine. « Le navire « *les Deux-Sœurs*, destiné à recevoir les autorités, est mouillé au « milieu du fleuve; sous la tente du gaillard d'avant a été cons- « truit un autel. L'ancien pavillon de France est à la poupe; tous « les pavillons de l'Europe décorent le navire; les musiques « sont à la proue..

« Un peu au-dessus, sur le navire *la Catherine*, est disposée « l'artillerie. Tout le fleuve est couvert de bateaux et de cha- « loupes pavoisés aux couleurs nationales. Le long des quais, « jusque sous les murs du Vieux-Palais, la garde nationale, le « régiment suisse, celui de Royal-Bourgogne, à cheval, et la « gendarmerie sont rangés en bataille, drapeaux et cornettes « déployés. Le rempart du Vieux-Palais et le quai aux pierres,

« jusqu'au bord de la Seine, sont couverts d'une foule innom-
« brable empressée d'assister à la cérémonie; de l'autre côté de
« la rive, le long de la Petite-Chaussée, l'autre moitié des trou-
« pes se tient aussi en bataille.

« A onze heures et demie, les autorités arrivent et prennent
« place à bord du navire *les Deux-Sœurs*. Puis des députations
« sont envoyées vers les régiments de Royal-Bourgogne et de
« Salis-Salamade, pour leur offrir, au nom de la Commune, des
« cravates aux couleurs nationales qui sont acceptées avec
« reconnaissance et attachées aux drapeaux et aux cornettes de
« ces régiments.

« A leur retour, le drapeau national ayant été étendu devant
« l'autel, M. le curé de Saint-Vincent, officier municipal et
« célébrant, » prononce un discours patriotique. Ensuite le nouveau pavillon est bénit; il remplace l'ancien drapeau de France à la poupe du navire, et « une décharge d'artillerie an-
« nonce son arboration. Le canon du Vieux-Palais répond à ceux
« de *la Catherine* par vingt et un coups; la musique exécute l'air
« favori des Français (ce n'était pas encore *la Marseillaise* qui ne
« fit son apparition qu'en 1792, à l'armée du Rhin); les accla-
« mations des autorités se mêlent à celles de l'armée et du
« peuple; les cris de *Vive le Roi* ! *Vive la Nation* ! *Vive la Loi* ! se
« répandent d'une rive à l'autre; les matelots, montés dans les
« vergues des navires, les répètent longtemps; les sabres, les
« baïonnettes, les mains, élevant les chapeaux, expriment l'en-
« thousiasme de tous.

« Enfin, une messe haute est célébrée sur le navire *les Deux-
« Sœurs*. A l'élévation, l'artillerie de la *Catherine* et celle du
« Vieux-Palais saluent le Dieu des armées, et l'on termine par
« le chant du *Te Deum* que le son des cloches et le tonnerre de
« l'artillerie accompagent ainsi que les musiques [1]. »

Le 4 avril, trois jours après, la consternation est dans la ville: Mirabeau, l'éloquent et vaillant champion de la cause nationale, vient de mourir. Le 7, les *Amis de la constitution* font célébrer en son honneur, à la cathédrale, un service solennel. Pendant tout le reste du mois, la plupart des corporations ouvrières imitent cette société.

Le 15, cependant, un autre événement fait diversion au deuil général de la ville. L'évêque élu, M. Charrier de la Roche, arrive

[1] M. Gosselin, *ibid.*, p. 55 et 56.

alors; il s'arrête près de Rouen chez M. de Fontenay. Le 17, les autorités civiles et militaires vont l'y chercher et l'amènent à la cathédrale. La cérémonie d'installation a lieu, puis on le conduit à l'hôtel du département (l'Archevêché). Pour n'apporter aucun trouble aux dévotions du carême et aux solennités de Pâques, on recule jusqu'à la fin de l'octave pascal la fermeture des églises supprimées, et le lendemain, dimanche de *Quasimodo*, on installe, à leur tour, les nouveaux curés élus.

Au milieu de toutes ces cérémonies, la municipalité n'oublie pas les questions d'administration. Le 20 mai, elle établit un bureau général de charité, plus un bureau particulier pour chaque paroisse, et elle invite les dames à s'y adjoindre. Telle est l'origine de nos Bureaux de Bienfaisance.

En même temps elle est frappée des inconvénients des ateliers de charité. Le commerce a repris un peu, les manufactures se sont remises en activité et manquent de bras, la suppression des droits d'entrée a rendu la vie moins difficile; il est temps d'arracher à la paresse et au libertinage les hommes robustes qui peuvent plus honorablement rentrer dans l'industrie et ne demander leur pain qu'au travail. Le 27 mai 1791, elle exclut de ces ateliers les étrangers et les individus âgés de moins de cinquante ans qui, auparavant, avaient travaillé dans les manufactures ou exercé un état suffisamment rémunérateur; puis, quand les bureaux de charité commencent à fonctionner, elle supprime complétement ces foyers d'indolence et d'insubordination.

Les lenteurs opposées par le roi à l'acceptation de la Constitution répandent un malaise et une inquiétude que la Société *des Amis de la Constitution* cherche vainement à combattre en multipliant les discours, en admettant tout le monde, même les femmes, à ses séances. Il en résulte un mouvement pieux; les femmes organisent des neuvaines à la Vierge, elles font célébrer des offices pour obtenir de la divinité la fin des hésitations royales. Le 28 mai, au nombre de quinze à dix-huit cents, elles se rendent, toutes vêtues de blanc, à Notre-Dame. Devant elles, une mère de famille qui a donné vingt-cinq enfants à la patrie porte un drapeau aux couleurs nationales. Le 7 juin, les ouvriers font dire une messe à Saint-Jean; le 16, une enfant de huit ans vient à la séance des *Amis de la Constitution*, avec une députation des dames de Saint-Gervais, et, dans un long dis-

cours, elle invite cette Société, ainsi que les dames de Saint-Gervais et de la Madeleine, à se rendre dans la première de ces paroisses, le 21 juin, pour assister à une cérémonie solennelle. Bien des fois, en tous lieux, dans le cours de la Révolution, on trouve de ces enfants auxquels on fait prononcer des harangues peu conformes à leur âge. Certes, cela fait sourire la froide raison ; mais n'avait-il pas quelque chose de touchant cet usage de recourir à l'innocence des enfants dans l'espoir d'obtenir plus facilement l'assistance divine ?

Le 21 juin, Paris, en s'éveillant, apprend la fuite du roi. Aussitôt que la nouvelle en arrive à Rouen, la municipalité ne veut pas donner prise aux bruits de conspiration royaliste qui ont déjà couru sur la ville ; elle prend des précautions pour empêcher la cour d'y arriver : défense dans Rouen et la banlieue de louer chevaux ou voitures à qui que ce soit, convocation de chaque section de la garde nationale sur sa place d'armes, gardes sévères mises aux portes. Nul ne peut entrer ni sortir sans montrer un passeport et dire le motif et le but de son voyage. Pour plus de sûreté, on ferme tout à fait les portes de Crosne, de Bouvreuil, des Capucins, de Martainville, et l'on examine l'état d'approvisionnement du magasin à poudre de Grammont et de la fabrique de Maromme. Le lendemain, on organise une compagnie de canonniers bourgeois. Pendant deux jours, la garde nationale reste sous les armes, la commune est en permanence, toute la population attend avec anxiété les événements.

Enfin, le 24, on apprend, par des lettres de Thouret et de Fontenay, que le roi a été arrêté à Varennes et qu'on le ramène à Paris. On fait lire ces lettres sur les places, dans les rues, et la population rassurée se livre aux danses de la Saint-Jean. Mais l'inquiétude n'a pas cessé pour cela ; la ville se maintient sous les armes. L'esprit belliqueux se propage jusque parmi les enfants, ils forment entre eux le *bataillon des Adolescents* et envoient en députation, le 8 juillet, un bambin de huit ans, pour demander au conseil général de la commune l'autorisation de se choisir un chef. De leur côté, les femmes multiplient les messes et les neuvaines, elles implorent du ciel le prompt achèvement de la Constitution. Là encore, nous trouvons de jeunes fillettes allant prononcer des discours devant la Société *des Amis de la Constitution* et la prier d'assister à ces pieuses

dans la ville, puis on en porte le nombre à neuf, et les professeurs choisis, puis leurs élèves, viennent saluer en séance la Société des *Amis de la Constitution*.

Le 1er octobre 1791, l'Assemblée législative remplace la Constituante dont l'œuvre est terminée. Les élections pour le renouvellement partiel du conseil municipal arrêtent quelque temps les utiles travaux du corps communal. Le 24 novembre 1791, la nouvelle municipalité est organisée. M. de Fontenay est maire ; parmi les conseillers municipaux, nous trouvons MM. Deschamps, Caudron, Pinel, Thiessé, Debonne, Darcel, Leborgne, Turgis, Payenneville, Blanche, Bournisien, Levavasseur, Néel, etc.

La récolte était bonne, le peuple travaillait, les rues étaient calmes ; la caisse patriotique, organisée le 6 juillet précédent, sur la proposition des *Amis de la Constitution*, recevait des dons de toutes sortes, bijoux, assignats, argent, et rendait de grands services pour l'alimentation des pauvres.

Vers la fin d'octobre, un nouveau souci survient : l'évêque Charrier de la Roche donne sa démission ; il allègue pour motif que la religion constitutionnelle a causé dans les familles une scission malheureuse et que la distinction en prêtres assermentés et prêtres non assermentés rend l'administration des diocèses impossible. Il faut encore procéder à des élections pour pourvoir à son remplacement. Tout était à créer alors en fait d'organisation publique ; il en résultait d'abord un travail immense pour les administrations chargées d'étudier, d'appliquer la multitude de lois qu'elles recevaient de l'Assemblée législative, et, parmi les contribuables, des mécontentements, des résistances même. Ainsi, le Directoire est obligé de lutter pour forcer les débiteurs de l'ancienne ferme générale et ceux de la régie des Aides à payer les taxes dont ils sont redevables. Il est forcé de faire poursuivre les récalcitrants, *au nom de la patrie*, et l'affaire se termine sans aucun trouble. En même temps, pour ne point laisser s'accréditer l'erreur répandue par ceux qui prétendent que le fardeau des impôts est devenu plus lourd que jamais, il publie un tableau comparatif des anciennes et des nouvelles impositions ; il démontre que la France verse alors chaque année au trésor 182,461,892 livres de moins qu'auparavant. La vente des biens nationaux, commencée depuis un an, aurait dû suppléer aux difficultés de la rentrée des

impôts et enrichir le trésor ; mais ces biens se vendaient mal, et le commerce souffrait de plus en plus ; les besoins de l'état, des départements, des communes augmentaient chaque jour ; le temps désastreux des assignats approchait.

La perception s'organisait néanmoins ; la justice n'avait plus l'ancien apparat du vieux Parlement, mais ses membres étaient élus par le peuple et ils commençaient à inspirer de la confiance.

Le 17 janvier 1792, est établi à Rouen le tribunal criminel, le même qui, pendant quelques mois de 1793, devint le tribunal révolutionnaire. Il est composé de MM. Fremont, président ; Faure, Lechanoine et Avenel, juges ; Anquetin, accusateur public ; Thomas, commissaire du roi ; Paynel, greffier. Le jury commence à fonctionner ; ses trente premiers membres siégent du 1er janvier au 1er avril 1792.

Tous les services sont organisés maintenant ; mais les impôts rentrent toujours lentement ; le numéraire devient de plus en plus rare, les souffrances du commerce augmentent sans cesse, l'agriculture est aux abois. Au sein de l'Assemblée, comme dans le pays, les défiances occasionnées par la tentative de fuite du roi exaltent les esprits. Les intrigues des émigrés à l'extérieur, les relations continuelles entretenues avec eux par les nobles et les prêtres restés en France, la question du *veto*, toutes les hésitations, toutes les résistances de la cour font poindre la colère et la haine ; l'agitation est générale dans le pays. Les administrations publiques et les *Amis de la Constitution* commencent à moins parler du roi. On se dit qu'il est dangereux pour le pays *de payer trente millions à un homme dont la volonté peut paralyser celle de la nation* ; le mot de république est prononcé. La municipalité de Rouen, toujours empressée à se modeler sur les députés, devient emphatique et guerrière ; son attitude vis-à-vis des prêtres est moins modérée. Le 20 décembre 1791, en exécution de la loi du 14 octobre précédent, elle procède à l'organisation de la garde nationale et prescrit à tous les citoyens âgés de dix-huit ans de venir se faire inscrire. Nul n'en est exempté, pas même les ecclésiastiques ; seuls, les fonctionnaires ayant droit de requérir la force publique en sont dispensés, les gens suspects et sans aveu, exclus. Ceux que leur profession, leur âge ou leurs infirmités rendent impropres au service doivent fournir un remplaçant, sous peine de perdre leurs droits

civiques. Il n'était pas besoin de ces clauses comminatoires; à la tribune de l'Assemblée nationale, on avait parlé de la lutte des peuples contre les rois; le mot de guerre contre l'étranger y avait retenti. A Rouen, les registres d'inscription, qui devaient rester ouverts jusqu'en février, sont si vite remplis que, dès le 20 janvier, les drapeaux de la garde nationale sont bénits, les cadres formés, les compagnies complètes, et les dames, ne pouvant prendre les armes, avaient brodé elles-mêmes, comme au temps des preux chevaliers, les étendards des volontaires de la garde nationale. M. Goubé, vicaire épiscopal, avait procédé à la bénédiction des drapeaux. Le 26 février 1792 seulement, les électeurs nomment M. Jean-Baptiste Gratien, vicaire général de Chartres, comme successeur de M. Charrier de la Roche; le 29 il accepte, le 18 mars il est installé. Au mois de juillet suivant, il devient suspect à cause de ses instructions pastorales contre le mariage des prêtres. Les Jacobins de Paris ont déjà des ramifications dans la ville; cependant, le bonnet rouge ne pénètre pas encore à Rouen, parce que, à Paris, on y a renoncé momentanément. La municipalité, autant pour le repousser que pour distinguer les amis et les ennemis de la Constitution, invite les citoyens à porter ostensiblement la cocarde nationale. En même temps, afin de prévenir toute invasion révolutionnaire, elle prescrit aux hôteliers, aubergistes et logeurs de remettre, le mercredi et le samedi de chaque semaine, au commissaire de police de leur division, la liste des personnes logées chez eux.

Quand on apprend à Rouen les événements du 20 juin, l'indignation générale se traduit dans une adresse à l'Assemblée des députés. La population déclare que, fière d'être libre, elle ne veut subir aucun joug, et elle réclame un Corps législatif, un roi, des administrateurs et des juges élus. Dans une autre envoyée au roi, elle déplore l'envahissement de son palais, les outrages qu'il lui a fallu subir, et l'engage à maintenir fermement son pouvoir, tel que le lui a dévolu la Constitution.

Quelques jours après, le 14 juillet 1792, les *Amis de la Constitution* célèbrent le troisième anniversaire de la prise de la Bastille par la plantation d'un arbre de la liberté, et la municipalité convie les citoyens à une grande fête populaire.

Sur la place du Champ-de-Mars se réunissent les légions de la garde nationale, les troupes de ligne de la garnison, la gendarmerie, le clergé de la métropole, son nouvel évêque en

tête. A onze heures, les autorités civiles s'y rendent, précédées du bataillon des jeunes enfants. Auprès de l'autel se tiennent l'évêque et son clergé; les gardes nationales de Rouen et des cinquante-quatre communes du district forment autour un immense carré. La garnison, la gendarmerie, la cavalerie de la garde nationale sont adossées à la caserne et font face à l'autel. L'artillerie retentit, on fait la dédicace d'un arbre de la liberté qui s'élève au-dessus de l'autel, surmonté du bonnet aux trois couleurs; M. d'Herbouville, au nom du Directoire, offre un médaillon qui s'ajoute à ceux qui déjà ornent le sanctuaire. Le général Liancourt, comme représentant de la garnison, fait don d'un bouclier garni de devises patriotiques. A un moment donné, ces deux citoyens et M. Debonne, délégué du district, s'embrassent en signe d'union intime; puis, chacun des membres du district, du Directoire, des municipalités, des tribunaux, du clergé, de l'armée, de la garde nationale, vient successivement, devant l'autel, répéter le serment de rester à jamais fidèle *à la Nation*, *à la Loi*, *au Roi*. L'évêque entonne le *Te Deum* au bruit de l'artillerie, et l'on se sépare aux cris de *vive la Nation! vive la Loi! vive le Roi! vive la Constitution!*

On était sincère alors; mais les événements marchaient plus vite que la volonté des hommes, et les passions s'enflammaient promptement, allumées par ces événements. Bientôt on n'osera plus prononcer le nom du roi. La municipalité a-t-elle, comme on l'a dit, montré de la faiblesse? Elle était surveillée, épiée par les *Amis de la Constitution* qui, établis tour à tour au couvent des Carmes, puis rue de l'Aumône, ensuite revenus aux Carmes, furent forcés d'en sortir en 1792 et de se réfugier successivement rue Marat (Coquereaumont, aujourd'hui des Capucins), enfin dans l'église Saint-Laurent, jusqu'au moment de leur dissolution. Cette société avait changé d'esprit comme de siége. Sage d'abord, elle avait suivi peu à peu les entraînements du temps; elle était présidée, non plus par Durand, curé de Saint-Jean, mais par Pillon, puis par Legendre; elle poussait sans cesse la commune à écouter les réclamations des patriotes. Enfin, la municipalité elle-même était dominée par les faits.

Dès le 16 juillet, en exécution des décrets de l'Assemblée législative qui, cinq jours auparavant, avait déclaré *la patrie en danger*, elle se met en permanence, elle fait savoir aux habitants

qu'ils sont tous appelés à l'activité, elle ordonne, pour le 5 août, l'établissement, sur le Champ-de-Mars, de bureaux destinés à inscrire les noms de tous ceux qui se présenteront pour concourir à la défense du pays.

Le jour arrivé, les autorités s'y rendent « en parcourant so-
« lennellement tous les quartiers de la ville. Un cavalier
« marche en tête et porte le drapeau aux trois couleurs sur le-
« quel sont inscrits, en gros caractères, ces mots : *Citoyens, la*
« *patrie est en danger*. Il est suivi de deux grenadiers tenant
« chacun un tableau surmonté d'une couronne civique, et sur
« ces tableaux sont inscrits les noms de ceux qui se sont offerts
« les premiers pour défendre la patrie. Quatre canons sont
« traînés derrière ces deux grenadiers. Viennent ensuite les
« autorités, puis toutes les légions de la garde nationale, tam-
« bours et musiques en tête.

« Après avoir ainsi parcouru la ville, le cortége parvient au
« Champ-de-Mars, le drapeau est attaché à l'arbre de la Liberté;
« toute la journée, de demi-heure en demi-heure, le canon du
« Vieux-Palais et celui du cours Dauphin se font entendre. Sous
« une tente élevée au pied de l'arbre de la Liberté, les com-
« missaires députés par le conseil général reçoivent les enrô-
« lements. Le lendemain et les jours suivants, jusqu'au 12
« août, les commissaires se rendent seuls au Champ-de-
« Mars[1]. »

Le premier moment d'enthousiasme est ardent, puis, il se calme, et les bureaux d'enrôlements sont reportés à la commune.

Pendant ce temps, à Paris, les sections révoltées demandent la mise en accusation de Lafayette et la déchéance du roi. Le 8, notre conseil général du département rédige une adresse énergique pour protester contre la déchéance; le 9, il décide l'envoi de cette adresse à l'Assemblée législative. Le 11, au matin, on apprend que, la veille, le palais des Tuileries a été assiégé et pris d'assaut, le roi obligé d'aller chercher un refuge au sein de l'Assemblée et déclaré déchu du trône.

La royauté est abolie, la République commence.

[1] M. Gosselin, *ibid.* p. 82 et 83.

CHAPITRE XX[1].

DÉCHÉANCE DU ROI. - STUPEUR A ROUEN. — LA CONVENTION. — ÉMEUTE DU 29 AOUT 1792. — PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE. — LA PÉTITION AUMONT. — ÉMEUTE DU 1er MAI 1793. — LE CONSEIL GÉNÉRAL DE ROUEN REFUSE DE S'ASSOCIER AU SOULÈVEMENT DU CALVADOS. — LA RATION DE PAIN. — NOMS RÉVOLUTIONNAIRES DONNÉS AUX RUES. — LE TEMPLE DE LA RAISON. — COMITÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — BOIELDIEU. — DÉFRICHEMENT DES BRUYÈRES SAINT-JULIEN. — LA CÔTE DES SAPINS. — CULTE A L'ÊTRE SUPRÊME. — 9 THERMIDOR. — RÉACTION CONTRE LA DÉMAGOGIE. — FAMINE ET ÉMEUTE ROYALISTE. — ÉTAT DE ROUEN EN 1796. — CONSTITUTION DE L'AN III. — LE DIRECTOIRE. — LES CHAUFFEURS. — CONSULAT ET EMPIRE. — RESTAURATION. — 1830. — 1848. — 2e EMPIRE. — 1870.

Le 11 août 1792, quand on apprend à Rouen la déchéance du roi et son emprisonnement au Temple avec sa famille, la stupeur est générale. Les citoyens se réunissent par groupes et parlent avec animation. Le département et la commune prennent des mesures pour prévenir tout désordre ; la garnison va renouveler au Champ-de-Mars le serment de fidélité à la Constitution, puis toutes les troupes sont convoquées à la commune ; les citoyens sont engagés au calme et à la confiance. L'inquiétude est grande toute la journée, mais il n'éclate aucun trouble.

Le lendemain, trois cents Suisses échappés de Paris arrivent

[1] M. Gosselin, *ibid.* 25 à fin.

à Rouen. Le peuple les accueille avec fureur ; il se rassemble au Champ-de-Mars et profère contre eux des menaces. La ville entière est en effervescence. Les patrouilles que la municipalité envoie dans toutes les rues pour maintenir l'ordre et dissiper les attroupements sont reçues à coups de pierres, à leur arrivée au Champs-de-Mars. Le maire s'y transporte immédiatement, il apaise la population par ses sages paroles et fait caserner les Suisses ; l'ordre se rétablit.

Mais un membre vient rapporter qu'un jeune homme, évadé de Saint-Yon, prétend avoir vu plus de vingt canons cachés dans les caves de cet établissement. Afin de faire cesser l'émoi, la municipalité est obligée de charger plusieurs de ses membres d'y aller faire des perquisitions; on ne trouve rien.

L'Assemblée des députés savait que la généralité des habitants de Rouen était indignée de l'emprisonnement du roi et de sa famille. Pour essayer de se concilier la grande cité normande, elle y envoie deux de ses membres, Laurent Lecointre et Antoine Albitte. A peine arrivés, ils lancent, pour justifier le 10 août, une proclamation conçue dans le style de l'époque : *Les trahisons d'un roi parjure et perfide ont appelé de nombreux ennemis sur nos frontières..* Dès le 18 août, le conseil général de la commune y répond par une lettre aux députés où elle proteste de son dévoûment à l'Assemblée.

Des écrivains de haut mérite ont vu dans cette adresse un acte de faiblesse résultant d'un *amour exagéré de la paix ;* ils ont qualifié de lâcheté cet oubli des protestations de respect et d'amour votées au roi dix jours auparavant, le 8 août. Il est certain que la municipalité avait conservé ses opinions modérées et que les éloges donnés à l'Assemblée qui vient d'emprisonner Louis XVI en sont un démenti. Mais lui était-il possible de laisser éclater publiquement ses regrets? Pouvait-elle donner l'exemple de la rébellion contre le seul pouvoir resté debout, la représentation nationale? Son opposition eût-elle suffi pour arrêter les passions populaires? Non certes. Il eût pu en résulter une guerre civile, et la cause de la monarchie n'y aurait rien gagné ; cette cause était irrémédiablement perdue. Les perpétuelles oppositions de la cour aux volontés exprimées par les délégués de la nation depuis trois ans, volontés amenées par des besoins impérieux, avaient éteint peu à peu l'amour que l'on ressentait pour l'infortuné mo-

narque sans cesse arrêté dans ses intentions les plus loyales par les tiraillements de son entourage.

Ce même jour, 18 août, le conseil général du département est forcé de mettre un terme aux agitations provoquées par les prêtres non assermentés. N'ayant pu réussir à soulever les campagnes, ils s'étaient concentrés dans Rouen. Ordre est donné à tous les prêtres et religieux qui ne sont pas nés dans notre cité ou n'y étaient pas domiciliés avant le 1er janvier 1791, date des premières mesures de précaution prises contre le clergé, de sortir de la ville sous trois jours et de s'en éloigner au moins de trois lieues. En outre, ils doivent déclarer, en partant, aux municipalités, leurs nom, qualité, âge, les lieux où ils entendent se retirer, sous peine d'être considérés comme malveillants, perturbateurs du repos public, et, comme tels, enfermés dans une maison à ce destinée.

Tous les mois, chaque municipalité doit envoyer au conseil général du département des renseignements sur le nombre des prêtres domiciliés dans sa localité.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi, le clergé ne voulant et ne pouvant peut-être pas, d'après la discipline ecclésiastique, accepter le nouvel ordre de choses, était-il possible de le laisser subsister à l'état de conspiration permanente?

Alors commencent les offrandes sur l'autel de la patrie. Quelques nobles viennent y déposer leurs titres de noblesse, mais en très petit nombre; les artisans y apportent en foule leurs lettres de maîtrise. Dans le même temps, un système immoral et funeste est mis en vigueur contre les parents des émigrés, celui des dénonciations anonymes.

Le 26 août, a lieu, dans les 26 sections de la ville, le choix des électeurs qui doivent nommer les membres de la Convention. Cette assemblée se réunit aux Tuileries le 21 septembre 1792.

La disette menace de nouveau la population. Les cultivateurs apportant peu de blé à la halle, la municipalité en fait acheter à l'étranger, mais il tarde trop à venir. En attendant, le peuple souffre et se remue. Le conseil général, pour faire droit aux réclamations des boulangers, renonce à taxer officiellement le prix du pain et s'engage à leur fournir de la farine, mais il ne peut tenir sa promesse. Dès le lendemain, 29 août 1792, il est impossible de trouver chez aucun d'eux un seul pain de six

livres. L'émeute éclate et une patrouille est désarmée rue Martainville. Le maire, M. de Fontenay, l'officier municipal Deschamps, Bazire, procureur de la commune, y accourent sans escorte, et la populace se retire. Mais, à peine ces courageux citoyens sont-ils de retour à la commune qu'une députation de douze ouvriers se présente et demande la diminution du prix du pain. Les femmes envoient quinze d'entre elles le réclamer à deux sous la livre. On a bien de la peine à les calmer et à les faire partir. La foule assiége la mairie, à l'hôtel de la Présidence, et lance contre elle des pierres. Afin d'intimider les rebelles, on braque deux pièces de canon, rue Saint-Lô, l'une vers l'est, l'autre vers l'ouest, et les émeutiers s'écartent, mais ils ne se retirent pas. Alors le maire s'avance seul vers eux et les somme de se disperser; il est atteint de plusieurs pierres, et quelques soldats couchent en joue les révoltés, sans parvenir à les effrayer. Le maire veut encore essayer de les ramener à l'obéissance par ses paroles fermes et sages; il consent à faire rentrer les canons pour leur donner confiance; mais la populace ne recule point, ses clameurs redoublent; alors le conseil général fait remettre en place les deux canons, plus un troisième dirigé vers la cour du Palais. La gendarmerie arrive, mais elle ne suffit pas. Les tambours refusent de battre le rappel s'ils ne sont pas escortés; on les décide à grand'peine à s'en aller requérir à domicile les gardes nationaux. Toute la cour du Palais et toutes les rues voisines sont remplies par la foule qui grossit sans cesse. Le maire s'avance avec le drapeau rouge, il proclame la loi martiale et prévient qu'on va faire feu; la garde nationale, assaillie de pierres, menace de se disperser s'il ne lui est pas permis de faire usage de ses armes pour se défendre. La fusillade commence; des nuées de pierres y répondent. Les assaillants sont forcés de reculer, laissant sur la place quelques morts et beaucoup de blessés.

Désolé d'avoir eu à sévir contre une rébellion qu'il sait excitée par la faim seule, le conseil général abaisse le taux du pain et promet aux boulangers de leur rembourser la différence entre le prix de vente et celui de revient; toutes les sections souscrivent pour aider la commune à soutenir les malheureux.

Avant même la réunion de la Convention, le conseil départemental commence à prendre des allures plus accentuées. Le 10 septembre, il défend aux prêtres de se montrer en public revê-

tus de leur costume ecclésiastique. N'était-ce pas une mesure de prudence, dans le but de les laisser moins exposés à la haine populaire ? Les *Amis de la Constitution* changent leur nom en celui d'*Amis de la liberté et de l'égalité* ; l'exaltation grandit depuis l'émeute du 29 août et la famine ne cesse de menacer la ville. On fait venir du Havre des sacs de farine destinés d'abord à Paris, mais on manque d'argent pour payer les blés achetés à l'étranger. Les députés Lacroix et Aréna, envoyés à Rouen par l'Assemblée, obtiennent du ministre la concession de 4,500 quintaux de blé, l'autorisation d'emprunter des grains au magasin de la guerre, celle de lever une contribution d'un million sur toutes les habitations dont le loyer dépasse 500 livres annuelles. Dans certaines sections plus turbulentes que les autres, les citoyens s'arrogent le droit de faire des visites domiciliaires chez ceux qu'ils soupçonnent d'avoir caché des armes ou du blé. La municipalité, ne pouvant les empêcher, veut au moins les régulariser ; elle se charge de les faire opérer dans toutes les sections. Les cultivateurs n'osent plus apporter leurs récoltes dans la ville en effervescence, et la commune est obligée de leur faire un pressant appel. Le ministre Roland répand dans les campagnes une adresse où il demande aux laboureurs s'ils aiment mieux garder leurs denrées pour les armées étrangères qui se disposent à envahir la France et à tout piller, que de les vendre à leurs concitoyens. Enfin, la confiance renaît un peu ; mais la misère ne diminue pas ; les halles ne fournissent point la subsistance d'une demi-journée par semaine, et les boulangers de la ville sont chassés des marchés voisins.

Sur les instances pressantes de la municipalité et de la population, l'Assemblée nationale envoie à Rouen les députés Loyseau et Bonneville. Un conseil composé de cinq citoyens, MM. Thieullin, Bouvet, de Fontenay, Bazire et Vulgis-Dujardin, est formé pour expulser les étrangers et les suspects et pour veiller aux approvisionnements. De riches habitants s'associent dans le but d'acheter des grains ; le ministre Roland prête à la ville 350,000 livres. Ainsi, l'on peut payer les achats et encore une fois échapper à la famine. Rouen devait alors se trouver heureux auprès de Paris déshonoré par les massacres de septembre.

Le 7 de ce mois, quand elle apprend la prise de Longwy par

les Prussiens, la municipalité appelle toute la jeunesse à la défense de la patrie et de la liberté. D'accord avec le conseil du département, elle établit des ateliers pour fabriquer ces armes que les manufactures étrangères refusent de vendre à la France; elle donne des primes afin d'encourager les ouvriers à faire plus vite, et les cuivres des églises servent à garnir les fusils des volontaires.

Dès le premier jour de sa réunion, la Convention débute par la proclamation de la République. Quatre jours après, le 25, la cérémonie officielle a lieu à Rouen. A sept heures du matin, une salve d'artillerie l'annonce; à dix heures et demie, « le conseil « général, escorté d'un détachement de vétérans et d'un peloton « de la garde nationale, tambours et musique en tête, part de « l'Hôtel-de-Ville et se rend successivement place Saint-Ouen, « place de la Cathédrale, au bout du pont, place du Vieux-Palais, « place du Vieux-Marché, et enfin dans la cour du Palais-de-« Justice. Sur chacune de ces places, le maire, ayant fait battre « un ban, prononce cette formule du décret : La Convention « nationale décrète que la royauté est abolie en France. Le « soir, la Commune est illuminée, mais la population reste calme « et muette. »

Le 4 octobre, la Société *des Amis de l'égalité et de la liberté* se fait remettre les statues de Henri IV et de Louis XV qui décoraient le jardin de l'ancienne première Présidence, afin que *ces monuments de l'adulation soient à jamais anéantis*. Cependant, les soldats manquent d'armes, le peuple n'a pas de pain. Le conseil du département invite tous les citoyens, *au nom du salut des personnes et des propriétés*, à déposer à la commune toutes les armes, fusils de chasse ou de calibre, et s'empare de celles qui ont été saisies chez les suspects, pour en armer les bataillons de volontaires. Les prêtres non assermentés sont poursuivis et traqués comme des conspirateurs; les prêtres constitutionnels, qui ne portent plus même l'habit ecclésiastique, se mêlent des affaires politiques et sont mal vus des populations. Dans les campagnes, chaque municipalité retient ses grains ; les vols, les assassinats désolent toute la province ; à Rouen, les halles sont de plus en plus désertes, conséquence naturelle de la taxation des blés par les commissaires et des visites domiciliaires opérées partout, mais surtout dans les communes rurales. Les approvisionnements deviennent de plus en plus difficiles. Le 7 novembre, la

commune décide que les boulangers ne feront plus que du pain mélangé de trois quarts de froment et d'un quart de seigle, avec un peu de régence pour les malades. Prévoyant bien le mauvais accueil qui devait être fait à cette mesure, elle convoque la garde nationale pour le moment de sa publication.

En effet, ce jour-là, 8 novembre, des attroupements considérables se forment rue Martainville. Sept des sections s'y réunissent, elles envahissent le dépôt des armes et se portent sur Darnétal pour le révolutionner. Le tocsin sonne dans les deux villes. A Rouen, au bruit de la *générale*, les bons citoyens se portent vers la commune pour la protéger; Darnétal sait se défendre contre les émeutiers.

Le conseil général de la commune s'est réuni en permanence, car les révoltés de Martainville n'ont parlé de rien moins que de saisir les femmes des membres de cette assemblée et de les mettre à la tête du rassemblement pour forcer la municipalité à diminuer le prix du pain; il est obligé de pourvoir à sa défense. La soirée se passe en rassemblements désordonnés, en pourparlers inutiles. Le lendemain, la population se résigne à attendre la réponse de la Convention. Le 3 décembre, le ministre de l'intérieur accorde aux officiers municipaux 300,000 livres pour acheter du grain à l'étranger; alors le calme et l'espérance renaissent dans la ville.

A cette époque, M. de Fontenay abandonne la mairie pour prendre la présidence du conseil départemental, en remplacement de M. d'Herbouville; le nouveau maire est M. Rondeaux.

Les *sans-culottes* avaient à Rouen d'assez nombreux adeptes; mais la grande majorité de la population était très modérée. Quand on apprend que, par son décret du 3 décembre 1792, la Convention a décidé de faire paraître Louis XVI devant elle pour le juger, les citoyens les plus paisibles se réveillent indignés.

Un homme intelligent, ardent ami de la liberté, mais ennemi de toute violence, de toute illégalité, Georges-Michel Aumont, ancien procureur du roi à la Monnaie de Rouen et alors avocat, entreprend de formuler auprès des députés les vœux de la plupart de ses concitoyens. Il rédige un projet d'adresse à la Convention et le fait publier, le 8 janvier 1793, dans le journal la *Chronique nationale et étrangère* de l'imprimeur Leclerc,

pour le soumettre à l'approbation des habitants. Dans ce projet, il dénie à la Convention le droit de juger Louis XVI et proclame l'innocence du malheureux roi. L'écrit tout entier est une œuvre remarquable, pleine de cœur, basée sur la jurisprudence et la Constitution.

Aumont avait d'abord eu l'intention de faire courir sa pétition dans tout le département ; mais quand il vit, le 7, que la discussion générale avait été close par les députés et l'appel nominal fixé au 14, il se résolut à la présenter au nom de Rouen seulement.

Le 11 donc, n'ayant reçu aucune observation, malgré cette invitation mise par Leclerc au bas de l'article : *Les personnes qui auraient des changements à faire peuvent s'adresser au bureau du Journal la Chronique où on leur indiquera la demeure de l'auteur pour conférer avec lui*, il en conclut que sa rédaction est acceptée et va demander au citoyen Houel, procureur de la commune, un local pour y déposer l'adresse, afin que tous ceux qui le voudront puissent venir la signer. Mais le conseil ne doit s'assembler que le soir, il va résulter de cet incident que vingt-quatre heures encore seront perdues. Alors, il se décide à faire signer chez lui, place de la Rougemare, et il en prévient la population par des affiches. Il laisse ouvertes les portes de sa maison ; la pétition est sur une table, dans une salle dont les fenêtres donnent sur la voie publique. Ce même jour, de deux heures après midi jusqu'au soir, ceux qui veulent signer entrent, puis se retirent paisiblement. Quelques adhérents ont l'imprudence d'ajouter à leur nom des réflexions inutiles ; mais, en somme, il n'y a nul désordre. Seulement, au dehors, en face de la maison, plusieurs d'entre eux s'arrêtent ; on cause, on forme des groupes.

Un homme de loi voisin d'Aumont, Hippolyte Néel, trouve dangereux ces rassemblements ; il court à la commune et déclare qu'il y a plus de 300 personnes réunies sur la Rougemare, qu'on y crie : *Vive le roi* ! Un autre, l'architecte Lamine, vient confirmer le fait. Alors le procureur-syndic du département fulmine un réquisitoire contre Aumont et envoie ce réquisitoire à la municipalité. Aussitôt, celle-ci interrompt le dépouillement du scrutin des élections municipales, elle se forme en comité secret et lance des mandats d'amener contre les coupables.

Il est vrai, des désordres se produisent à la fin; des gardes nationaux, ardents patriotes, se sont mêlés aux groupes, blâmant hautement l'adresse, et il en résulte des cris de *A bas les Jacobins!* d'une part, *Vive le roi!* de l'autre. Alors, Aumont déclare qu'il arrête la signature et envoie chercher la garde, afin de tenir sa porte close. L'un des soldats s'empare des adresses déjà signées et les emporte; les cris de *Vive le roi!* se font entendre alors parmi quelques spectateurs furieux de cet enlèvement.

Survient un commissaire de police qui retrouve deux exemplaires du placet et emmène Aumont à la commune. Ce citoyen est interrogé de neuf heures du soir à deux heures du matin, puis mis en prison.

Peu de temps après, Leclerc est amené à son tour, interrogé jusqu'à six heures, ensuite relâché parce que la perquisition n'a fait découvrir aucune charge contre lui. Mais, le même jour, il est repris, sur un violent réquisitoire de M. Descroizilles et maintenu en état d'arrestation.

Le lendemain, 12 janvier, de nouveaux rassemblements se forment sur la Rougemare et d'autres personnes se présentent pour signer. Quand on apprend l'incarcération d'Aumont et de Leclerc, la colère gagne les adhérents, et, puisqu'ils ne peuvent plus trouver la pétition chez son auteur, ils installent sur la place tables, plumes, papier, et signent avec enthousiasme. Des groupes se forment depuis la Rougemare jusqu'à la Crosse; on s'en prend aux patriotes relativement à la détention de Leclerc et d'Aumont; ceux qui passent avec la cocarde nationale sont accueillis par des apostrophes injurieuses; Néel et deux de ses amis sont poursuivis rue Beffroi, à coups de pierres et de bâtons, ils ont de la peine à s'enfuir par la rue de l'Ecole.

L'affaire se complique encore. En opposition à l'adresse d'Aumont, les *Amis de l'égalité et de la liberté* rédigent, le 12, une pétition pour demander la mort de Louis XVI et envoient des émissaires dans toute la ville pour prévenir qu'on vienne la signer aux Carmes.

Dès lors, les deux partis sont aux prises. Malheur à celui qui passe sur la Rougemare avec la cocarde nationale, il est forcé de l'arracher, de la fouler aux pieds, de lui substituer une cocarde blanche; sinon, il est traqué et battu.

Les mécontents, sur cette place, s'en prennent même à l'arbre de liberté qu'on y avait planté; ils le font abattre et scier par un casseur de bois, ils le brûlent et dansent autour des débris.

Ces actes de rébellion arrivent à la connaissance de la municipalité exagérés par la rumeur publique; elle fait battre *la générale* et illuminer les façades des maisons, elle réunit des patriotes et les envoie, sous la conduite de deux officiers municipaux, chercher les restes du peuplier ainsi détruit.

Le 13 janvier, la Convention est informée de ces désordres par un officier municipal et un officier de la garde nationale qui font tout exprès le voyage et grossissent démésurément les faits. De leur côté, le conseil départemental et celui de la commune lui adressent chacun un rapport, et, ce même jour, en présence de la garde bourgeoise, on plante un autre arbre de la liberté, on le salue du chant de la *Marseillaise*, on danse autour.

En même temps, sur un décret rendu par l'Assemblée nationale, Aumont, Leclerc et leurs complices sont mis en accusation. Jusqu'au 17 février, le conseil s'occupe avec ardeur de l'affaire et y implique plusieurs femmes qui ont été vues applaudissant de leurs fenêtres quand on arrachait les cocardes. Enfin, sur cinquante prévenus, on en garde vingt-deux pour les mettre en jugement.

Le 26 mai, un décret de la Convention renvoie les accusés du tribunal criminel de Rouen, suspect de modérantisme, devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Le 8 septembre, après huit mois de détention, Aumont, Leclerc, François Bottier, Pierre Delalonde, Jacques Eudeline, Aubin Mérimé, Joseph-François Maubert, la femme Drieu et Jean-Baptiste Henry sont déclarés coupables et livrés à l'échafaud; les autres sont acquittés.

Le 21 janvier, Louis XVI avait été exécuté; une nouvelle municipalité avait été élue. M. Rondeaux conservait le titre de maire; il sera bientôt remplacé par Pillon. Le 20 février, la nouvelle commune envoie à la Convention une adresse de félicitations pour la condamnation *du dernier des tyrans*.

Sur les frontières, la guerre continue tellement ardente que les enrôlements volontaires ne suffisent plus à combler les vides. Le 24 février, on établit un nouveau mode de recrutement, et, le 10 mars, il est l'occasion d'une fête à Rouen. A la commune, place Notre-Dame, au Champ-de-Mars, on dresse des tentes

par la populace, il voit les volontaires déposer leurs armes, puis les reprendre et s'aller enfermer dans leur caserne, sur les injonctions du peuple. Saisi, bousculé, frappé, menacé d'être accroché à un réverbère, parce qu'il a voulu s'opposer à cette défection, il croit trouver un refuge auprès des volontaires. Forcé par eux de sortir, sous peine d'être livré aux émeutiers, il retombe aux mains du peuple et va être pendu; il parvient à se sauver encore, rentre dans la caserne et s'y cache.

La commune, croyant les volontaires cernés dans la caserne par la populace, envoie plusieurs de ses membres pour aller les dégager, à la tête d'un fort détachement de la garde nationale. Ceux-ci trouvent le Champ-de-Mars libre; mais, aussitôt qu'ils sont entrés dans la caserne, les volontaires courent aux fossés, excitent à la révolte la populace qui s'est rapprochée, et veulent forcer les gardes nationaux à sortir, au moins, la crosse en l'air. Ceux-ci refusent; alors les volontaires ouvrent la porte à la foule ameutée. La mêlée devient épouvantable; la garde nationale se reforme, se bat, sort de la cour; mais, arrivée sur le Champ-de-Mars, elle se masse, se compte, s'aperçoit que le major et M. Pinel sont restés au pouvoir des volontaires. Alors elle revient avec des canons amenés de l'Hôtel-de-Ville; mais les volontaires s'étaient enfuis et les deux prisonniers avaient été rendus à la liberté. Le 21 septembre suivant, cinq des plus coupables paieront de leur tête cette rébellion.

C'était l'époque où les royalistes et le clergé soulevaient la Vendée, la Mayenne, la Sarthe et toute la Bretagne. Pour lutter contre la guerre civile, la France faisait appel à tous les hommes en âge de porter les armes, et le conseil général de la Seine-Inférieure faisait connaître à la population les dangers de la patrie. Rouen ne fournit pas beaucoup de volontaires; chacun pensait aux émeutes que la disette pouvait provoquer à tout instant dans la ville et au besoin de défendre ses foyers. Froissée de ce peu d'empressement, la société populaire déclare, le 13 mai, que tous ses membres valides et jeunes iront dans la Vendée au secours de l'armée républicaine; les autres seront tenus de souscrire suivant leur position; le tout, sous peine d'exclusion.

La famine menaçait toujours; on était alors en plein maximum, cette mesure funeste qui prétendait venir en aide aux souffrances publiques en fixant le plus haut prix auquel on devait

vendre les denrées de première nécessité, les marchandises principales, dans toute l'étendue de la République, et qui fit au commerce de Rouen, en particulier, un tort si considérable. On tarifa jusqu'aux salaires, jusqu'au prix des mains-d'œuvre et aux journées de travail, sous peine d'amende pour les délinquants et d'inscription sur les listes des suspects, comme si la liberté n'était pas le meilleur soutien du commerce et de l'industrie. Les cultivateurs, dont on avait aussi tarifé les grains, avaient cessé d'approvisionner nos marchés ; on les *réquisitionnait* maintenant, on les forçait d'apporter aux halles, chaque semaine, une quantité déterminée de céréales ; à peine leur permettait-on de prélever sur ce que l'on confisquait, sous prétexte de déclaration frauduleuse, la ration nécessaire pour eux, leurs familles et leurs employés, à condition d'en payer le prix.

La récolte présentait de belles apparences, mais il fallait empêcher les pauvres et les affamés de la piller avant maturité. Le 17 août, le conseil départemental répand, à cet effet, dans les villes, dans les campagnes, de chaleureuses proclamations. Il est regrettable d'y voir, au nombre des motifs invoqués, la nécessité de surveiller les suspects. Mais, au milieu des défiances excitées par le soulèvement des royalistes et du clergé dans la Bretagne et la Vendée, des opérations militaires à soutenir alors sur les frontières contre l'armée des émigrés et celles des souverains coalisés, des agitations de toutes sortes entretenues à l'intérieur par les nobles et les prêtres restés cachés dans le pays, était-il possible de tenir aux populations effrayées un autre langage ?

Les *Jacobins* dominaient en France, à la faveur de ces défiances et des calamités publiques ; ils dominaient à la Convention, par la violence de la Montagne. Le 2 juin, les Girondins sont mis en accusation pour avoir essayé de lutter contre la démagogie. Un certain nombre de villes, Evreux, Caen, Moulins, Lyon, Nîmes et beaucoup d'autres veulent marcher sur Paris afin de délivrer l'Assemblée de ce terrorisme. C'était une idée généreuse, mais elle pouvait amener la guerre civile ; or, les luttes intestines étaient la ruine de la France, en présence des monarchies européennes coalisées contre elle. Le 14 juin, un membre du conseil départemental, M. de Fontenay sans doute, répond à ces ouvertures imprudentes par les plus nobles paroles : « Je n'adopte point de parti, je ne suis

« ni Plaine, ni Montagne, ni Vergniaud, ni Danton, ni Guadet,
« ni Robespierre, ni Brissot, ni Marat, je suis citoyen et n'aime
« que le bien de ma patrie. » Il termine en reconnaissant que les circonstances indiquent manifestement le défaut de liberté dans la Convention, mais il déclare que les départements n'ont aucune autorité pour envoyer des troupes à son secours. Il vaut mieux l'inviter à prendre elle-même toutes les mesures convenables pour se mettre à l'abri de toute pression, soit des tribunes, soit des factions de l'extérieur, et sauvegarder ainsi le respect dû à la majesté nationale dans la personne de ses représentants; à rendre la liberté aux trente-deux membres de l'Assemblée arrachés à leurs fonctions. Malheureusement, la Convention n'a pas écouté ces sages avis. Mais, à Rouen, le conseil départemental était-il donc coupable, tout en déplorant l'anarchie qui déshonorait l'Assemblée, de chercher à la soutenir par de prudentes observations, de se mettre à son ordre pour tous les secours qu'elle croirait devoir lui demander, plutôt que d'animer dans tout le pays ces guerres fratricides qui n'exerçaient déjà que trop de ravages?

Le 24 juin, est annoncée à tous les départements une Constitution nouvelle, en remplacement de celle que la première assemblée avait votée en 1791. Elle substitue le vote universel au vote à deux degrés, abaisse l'âge électoral de vingt-cinq à vingt et un ans, supprime toute condition de cens; mais elle a le tort de conférer au peuple, réuni dans les assemblées primaires, le droit d'infirmer ou de ratifier les lois votées par les représentants de la nation, celui de nommer à toutes les fonctions administratives des départements. C'est le règne de la souveraineté populaire poussé jusqu'à la démagogie.

Rouen accepte ce nouvel acte constitutionnel avec peu d'enthousiasme. Seule, la 22e section, quartiers de Martainville et du Champ-de-Mars, en apportant à la commune le résultat du vote, profite de la circonstance pour demander le titre de *sans-culottes*. Le maire, M. Rondeaux, accueille cette requête avec empressement. Conseil, députation de la section, public des tribunes, tout le monde entonne aussitôt *la Marseillaise*, tout le monde chante ensemble; hommes et femmes s'embrassent. Sans doute, tout ce lyrisme fait peine, c'était la démence d'un peuple à l'enfance de sa liberté. Mais quand donc, sous la monarchie, avait-on jamais songé à l'instruction, à l'éducation de ce peuple?

Payer les taxes, fournir les corvées, subir toutes les humiliations possibles, voilà seulement à quoi on le reconnaissait bon. Avouons que toutes les scènes regrettables dont nous sommes témoins aux premières années de l'indépendance nationale doivent exciter notre pitié au moins autant que notre dégoût.

Le 6 juillet, le conseil départemental répond par un nouveau refus aux instances réitérées du comité central de résistance organisé dans le Calvados contre la Convention; il déplore, comme une violation du droit et un détestable exemple, la saisie des caisses publiques opérée dans ce département par le comité.

Le 10 août, est célébrée l'acceptation publique de la nouvelle Constitution. A onze heures, toutes les municipalités du district partent de l'hôtel du Gouvernement avec le conseil général et les autorités de la ville. La garde nationale à pied et à cheval, l'artillerie, les tambours, la musique, précèdent ou accompagnent le cortége. Derrière s'avancent ces emblèmes allégoriques tant aimés alors. D'abord, une charrue attelée de deux chevaux ornés de rubans tricolores. Elle est conduite par un vieillard portant une bannière aux trois couleurs sur laquelle on lit : *Honneur à l'agriculture*. Puis, des hommes et des femmes de la campagne, munis d'instruments aratoires et de branches d'arbres, escortent cette charrue. Enfin, vient un charriot traîné par quatre chevaux et rempli de papiers. Sur le tapis qui le recouvre on aperçoit ces mots : *Destruction de la féodalité*.

Au Champ-de-Mars, le cortége se dispose autour d'un autel à quatre faces du milieu duquel s'élève un arbre de la liberté portant suspendu le *niveau*, symbole de l'*Égalité*. Tous les drapeaux sont en avant, légèrement inclinés vers l'autel. M. de Fontenay prononce un discours où il énumère les devoirs du citoyen et les bienfaits de la nouvelle Constitution. Puis, les tambours battent, chaque chef de corps vient jurer à son tour *de maintenir de tout son pouvoir la Liberté, l'Egalité et la République une et indivisible, ou de mourir en les défendant*. On jette dans un bûcher la bannière fédérative de 1790 et tous les papiers apportés dans le charriot. Ensuite, les chœurs entonnent des chants patriotiques et le peuple répète les refrains ; d'autres dansent en rond autour de la charrue. Enfin, le cortége se remet en marche, au bruit de l'artillerie.

On s'est bien moqué de ces fêtes ; elles prêtent, en effet, à la

risée. Hélas ! le peuple, ce grand enfant, allait oublier là, pour un jour, ses souffrances continuelles. Mais la misère resserrait bien vite ses étreintes. Exaspérés par le *maximum* et les réquisitions, les cultivateurs avaient recours à toutes les ruses pour s'y soustraire. Ils partaient de chez eux avec le contingent obligé pour la halle ; en route, ils se laissaient piller par des paysans prévenus d'avance, se faisaient donner un certificat attestant qu'ils avaient été arrêtés et dépouillés ; ensuite, ils partageaient avec leurs compères. Pendant ce temps, les villes mouraient de faim, et le département rappelait en vain, par un arrêté du 4 septembre, la peine de mort décrétée contre tous ceux qui s'opposeraient *à la circulation des blés*.

Aveuglé par les tortures de la famine, on s'en prend aux prêtres réfractaires, à ces royalistes dont on voit ou dont on croit voir partout les menées subversives, et les autorités ne peuvent résister à cette croyance populaire. A Rouen, on ordonne à tous les membres du clergé qui sont venus se fixer dans la ville depuis le 14 juillet 1789, *de sortir, sous quatre jours, du territoire de la commune*, à moins qu'ils ne soient inscrits soit sur les rôles de la garde nationale, soit sur celui de la contribution foncière, ou bien qu'ils n'aient un établissement dans l'enceinte des murs. Des bandes de mendiants armés recommencent à parcourir les campagnes, à piller les laboureurs, comme en 1789, et le département défend de mendier avec armes, avec menaces, la nuit, à deux personnes ensemble. Mais que pouvaient tous les arrêtés contre la faim ?

Le 20 août, il ne reste que trois jours de vivres environ dans toute la ville. Les réquisitions ne suffisent plus ; on attend des grains du Havre ; mais arriveront-ils ? On en réclame dans l'Eure ; peine inutile, chaque soir on ignore s'il pourra venir assez de blé pour le lendemain... Dès l'aube, le peuple affamé assiége les portes des boulangers, car on ne sait pas s'il restera du pain pour les derniers venus.

A-t-on le droit d'accuser la République d'avoir été la cause de tant de misères ? Hélas ! combien de fois n'avons-nous pas vu les pauvres mourir également de faim aux derniers siècles de la monarchie ? La municipalité, afin d'obvier aux inconvénients de ces rassemblements tumultueux où souvent on se bat pour se disputer les premières places, partage les cent dix-huit boulangers en autant d'arrondissements et charge un commissaire de

surveiller la distribution, à la porte de chacun d'eux. Nul ne peut se présenter sans avoir été, chaque matin, réclamer de cet officier le *bon* auquel lui donne droit le nombre des membres de sa famille ou de la maison. Les riches sont exclus, on les laisse libres d'acheter du blé; les ouvriers non domiciliés sont envoyés se pourvoir auprès de leurs municipalités; la ration de chacun est d'une livre par jour. Enfin, la récolte se fait, elle est abondante; les réquisitions peuvent suffire à l'alimentation générale; on est encore une fois sauvé de la faim. Mais nous arrivons au moment ou la démagogie va se livrer au délire le plus extravagant, et d'autres soucis surviennent.

Sous l'empire de la nouvelle Constitution, le *Comité de salut public* a été installé le 29 août. Il a débuté par l'expulsion des étrangers; puis, le 22 septembre, il enjoint aux femmes de porter la cocarde nationale. En outre, tout bon citoyen doit apposer, à l'endroit le plus apparent de sa maison, une affiche portant ces mots : *Unité et indivisibilité de la république, liberté, égalité, fraternité, ou la mort* Ceux qui n'ont pas cinq sous pour acheter une de ces affiches sont exposés à passer pour des aristocrates et, comme tels, à monter sur l'échafaud. Certes, c'étaient là d'inutiles tracasseries, mais il faut avouer que les perpétuelles menées des royalistes et des prêtres réfractaires les expliquaient jusqu'à un certain point, si elles ne les justifiaient pas.

Le 15 octobre, on croit avoir mis la main sur l'un des principaux agents des émigrés. Ce jour-là, l'orfèvre Delamare amène devant le citoyen Avenel, juge au tribunal criminel, le Belge Adrien Coolz, logé à l'hôtel de France, qui lui a donné, en paiement de deux chaînes en or, pour 1,169 livres d'assignats dont la plupart sont faux. On en trouve encore pour 16 ou 17,000 livres dans son portefeuille. De plus, une perquisition opérée dans sa chambre y fait découvrir une grande quantité d'assignats parmi lesquels plusieurs sont faux et un sac contenant 2,550 livres en écus de 6 livres chacun. Les assignats seuls forment un total de 162,382 livres. Enfin, on y saisit aussi des valeurs en bijoux, en objets de toilette, plus 120 lettres dont plusieurs datées de Rouen et adressées à des émigrés, sous des pseudonymes; un calepin, confisqué en même temps, indique l'adresse des destinataires supposés. Il faut être vrai, plusieurs de ces lettres ne donnaient aux destinataires que des rensei-

gnements intimes sur l'état de santé des royalistes restés en France, sur les affaires particulières de ceux qui avaient quitté leur patrie; mais d'autres ne contenaient-elles pas des détails dangereux pour la sécurité de la République, des souhaits coupables pour le succès des armées coalisées contre la France ? Lors même qu'elles auraient été complétement inoffensives, quand les émigrés se joignaient aux troupes étrangères pour attaquer et envahir notre territoire, ne devaient-elles pas exciter le soupçon parmi des populations réduites à un tel état de souffrance ? Il n'est donc pas étonnant que l'arrestation d'Adrien Coolz, ait ravivé les inquiétudes et surexcité les esprits.

Le comité de surveillance de la commune évoque l'affaire et la laisse tellement traîner en longueur que les principaux coupables de cette correspondance secrète ont le temps de s'enfuir ou de mourir.

Pour les faux assignats, la Convention délègue deux de ses membres, MM. Thibault et Gaillard. Après un examen sérieux, ces deux représentants ordonnent l'élargissement des personnes arrêtées comme complices de Coolz. Parmi elles, nous trouvons MM. Coulon, Lebègue de Germiny, Paul de Marbeuf, et plusieurs femmes. Coolz, resté seul accusé, est condamné à la peine de mort, le 9 brumaire an III.

Cette ténébreuse affaire pouvait-elle diminuer le zèle révolutionnaire des autorités ? Le 15 vendémiaire (7 octobre), on soumet au *maximum* les salaires, les gages, les mains-d'œuvre, les journées de travail, les charrois, et l'on fait le premier usage du calendrier républicain. Le 8 brumaire, au conseil général de la commune, on admet le bonnet rouge comme coiffure officielle du président et des membres. La veille, on avait commencé à s'y donner *le baiser fraternel*. Heureusement, on fait encore autre chose dans cette même séance, on s'occupe de cette question des subsistances qui ne cessait de s'imposer. Les réquisitions de blé sont désormais défendues aux municipalités, parce que la Convention a besoin d'en user pour nourrir les armées; mais elles sont maintenues pour le riz et les pommes de terre. On fabrique du pain avec un mélange de cette dernière denrée et de blé ; on décide qu'il ne sera plus délivré de ce pain qu'aux artisans, ouvriers et indigents, que les *gens aisés vivront comme ils aviseront bien* ; on renouvelle l'ordonnance d'expulsion contre tous ceux qui habitent la ville seu-

lement depuis le 14 juillet 1789, qui n'y ont ni emploi, ni profession, qui possèdent une habitation à la campagne. S'ils ne s'en vont dans les vingt-quatre heures, ils seront chassés par la force armée.

Malgré ces mesures cruelles, mais inévitables, la ration de chaque habitant se trouve réduite à une demi-livre par jour. Puis a lieu une cérémonie déplorable, la réhabilitation de Bordier et de Jourdain. Au bout de ce même pont de bateaux où ils ont été livrés à un supplice bien mérité, un autel s'élève; un cortége, composé des instituteurs, d'un groupe de leurs élèves, de la musique militaire, de celle des théâtres, des corps administratifs et judiciaires, des citoyennes-actrices vêtues de blanc, couronnées de guirlandes de roses, ornées de ceintures tricolores et suivies des membres de la *Société populaire*, de la gendarmerie, de la légion bourgeoise et d'une partie de la garnison, vient déposer sur cet autel, le 3 frimaire, à midi et demi, une urne portée par des sans-culottes et renfermant, disait-on, les deux têtes de Bordier et de Jourdain. Les tambours sont recouverts de crêpes, les musiques font entendre leurs airs les plus funèbres; tout le monde est coiffé du bonnet phrygien. Quand l'encens a bien répandu ses parfums autour de l'urne, lecture est donnée d'un décret qui, rendu la veille par la municipalité, déclare Jourdain et Bordier martyrs de la liberté, met à la charge de la ville l'éducation de leurs enfants, constitue une pension à la veuve du premier, donne le nom de Bordier à la partie du quai comprise entre le pont et le Cours-Dauphin (quai de Paris), et celui de Jourdain à la partie située du pont à la Bourse. Puis on chante des hymnes à la *Liberté*, la musique fait entendre des airs patriotiques, les assistants viennent déposer sur l'autel des branches de cyprès, les dames des théâtres y jettent les fleurs contenues dans les manettes qu'elles ont apportées. A quatre heures, on retourne vers l'Hôtel-de-Ville, en chantant la *Marseillaise*. On voudrait s'arrêter là dans cette description des réjouissances d'un peuple amené jusqu'au délire par la souffrance, par l'exagération du sentiment de la liberté; mais l'histoire doit jusqu'au bout le récit des événements. On conçoit que, après la lecture du décret de réhabilitation par Havard, greffier de la mairie, le citoyen Ribié, directeur du théâtre, ait pris la parole pour plaire à la foule et glorifier l'un de ses confrères; mais on souffre de voir un nom

respectable et respecté dans la science, M. Laumonier, chirurgien en chef à l'Hôtel-Dieu, en retirant de l'urne les deux têtes coiffées chacune du bonnet phrygien, s'excuser de n'avoir pu conserver intacts ces restes précieux de deux citoyens aussi grands, et déposer de prétendus cheveux de Bordier, en demandant qu'il en soit fait un médaillon qui devra être conservé dans le temple où la société républicaine tient ses séances. On prétend que bien des gens accusèrent alors le savant chirurgien d'avoir simplement pris dans un cimetière les deux premières têtes qu'il avait trouvées. Il répugne de croire qu'il ait préparé de longue main un pareil acte de condescendance à des passions aveugles, mais il est triste que l'entraînement des révolutions puisse amener parfois de ces capitulations de conscience, de ces oublis de toute dignité qu'une âme droite ne peut manquer de se reprocher dans la suite, quel que soit le parti politique auquel on appartient.

Tant de preuves de sentiments révolutionnaires données par le conseil du département et celui de la commune ne satisfont pas encore les représentants Delacroix et Legendre envoyés en mission à Rouen. Le 9 brumaire, ils cassent ces deux corps administratifs et, sans le moindre souci du droit des électeurs, ils installent un directoire départemental et une municipalité de leur choix. Le 29, sur un rapport de deux patriotes zélés, les sieurs Guyot et Barbarey, on change les noms de la plupart de nos rues, afin de leur en donner d'autres plus conformes aux institutions révolutionnaires. La rue *Saint-Vincent* devient la rue *des Piques*; la rue *Saint-Antoine*, celle de *Carmagnole*; la rue *des Capucins*, celle de *Marat*; la rue *des Espagnols*, celle *du Père Duchesne*; la rue *Saint-Eustache*, celle *des Sans-Culottes*; la rue *des Carmélites*, celle *des Préjugés vaincus*,.... ainsi de suite. Le 16 frimaire, ce sera le tour de nos foires; les vieux noms de foires de *Saint-Romain*, de *la Chandeleur*, de *la Pentecôte*, de *Saint-Gervais*, sont remplacés par ceux de foires *de la Montagne*, *de la République*, *de la Liberté*, *de la Fraternité*.

Depuis le 25 brumaire, la société populaire réclamait de la municipalité la dédicace du *Temple de la Raison*. Cette cérémonie est alors fixée au 10 frimaire. Barbarey et Bérard sont chargés d'en faire les apprêts avec Houdard, Lenormand et Ribié, directeur du Théâtre-des-Arts, ces trois derniers à titre de conseillers municipaux.

Cette fois, outre les corps administratifs et judiciaires, outre la garde nationale, la gendarmerie, les drapeaux, les tambours, la musique, la société populaire dont tous les membres sont coiffés du bonnet rouge, le cortége comprend un groupe de vétérans de la garde nationale et de l'armée. Ensuite viennent les professeurs et les instituteurs, suivis d'un certain nombre de leurs élèves portant une bannière sur laquelle on lit *Espoir de la République*. On remarque encore d'autres innovations. Un *sans-culotte* a prêté sa fille pour représenter la *Liberté*. Vêtue de blanc, tenant en main une lance au bout de laquelle est le bonnet rouge, elle est portée sur un brancard par quatre *sans-culottes*. Après s'avance un groupe de tyrans couronnés; puis l'*Egalité* représentée par une deuxième jeune fille assise sur un tronc d'arbre, entourée de citoyennes vêtues de blanc, et portée comme elles sur un pavois par d'autres *sans-culottes*. On parcourt ainsi les rues Saint-Lô, Ganterie, Beauvoisine, la place de la Rougemare dont on change le nom en celui de *place de la Révolution*, pour la purifier du crime d'Aumont; on arrive au Champ-de-Mars où un arbre de la liberté flotte au-dessus d'*une montagne* formée d'un amas de pierres et de terre; on brûle des parfums, on livre au feu, dans un antre, les *tyrans couronnés*; on lâche des colombes pour qu'elles puissent aller annoncer au loin l'avénement de la liberté. Après, sur la côte Sainte-Catherine, devenue le *Mont de la Liberté*, on consume, au pied d'un obélisque monumental, la *bannière des tyrans*. Le représentant Alquier préside à la fête; Galbois-Amand prononce un discours patriotique; les danses commencent, tout le monde y prend part, puis on revient en chantant, par le quai et la rue Grand-Pont, à la cathédrale où Pillon prononce un discours si fougueux que l'impiété même d'Alquier en est scandalisée.

C'est en ce jour que Pillon proclame le nouveau nom de la cathédrale; elle s'appelle maintenant *le Temple de la Raison*. Enfin, on se rend au *marché neuf*, on le décore du nom de *place des Montagnards*, et les bustes de Lepelletier, Marat, Beaurepaire et Beauvais sont installés aux quatre faces de sa fontaine.

La loi a supprimé le dimanche, mais elle veut qu'on célèbre les décadis dans toutes les communes. Tous les dix jours donc, on se rend dans notre vieille basilique. L'*office* commence par la lecture des lois; ensuite on prononce des discours, puis on entonne la *Marseillaise* et autres chansons, et la musique accom-

pagne ou elle joue des airs patriotiques. Quand tout est terminé, on se sépare aux cris de *Vive la République!* et l'on rentre chacun chez soi en chantant et en criant encore à travers les rues.

On a parfois affirmé que la *fameuse déesse Raison, dans un costume impudique, trônait sur l'autel où elle recevait les hommages et l'encens des autorités et du peuple.* Jamais à Rouen on n'a joué cette indigne comédie, elle n'est qu'une fable inventée à plaisir[1]. Il est inutile d'ajouter pareille infamie à ces parodies ridicules et déplorables de la liberté.

Le 7 nivôse, il y a grande fête encore pour célébrer l'*anniversaire du jour où le sang de Capet arrosa les racines républicaines de l'arbre de la Liberté.*

Du reste, les fêtes se succèdent sans interruption sous ce régime ; on dirait que le pouvoir les prescrivait pour étourdir le peuple, lui faire oublier ses souffrances et l'empêcher de voir les horreurs commises en son nom.

Ces folies coûtaient cher. La municipalité, qui n'avait pas d'argent pour acheter du blé, essaie en vain d'en faire supporter les frais par le département; celui-ci s'y refuse, au nom de la loi qui, en obligeant les communes à toutes ces dépenses, les a mises complétement à leur charge. La mairie est donc obligée d'emprunter pour les payer. Afin de s'exonérer désormais de cette responsabilité, elle charge des fêtes un comité de cinq membres institué sous le singulier nom de *Comité de l'Instruction publique.*

Arrêtons-nous un instant sur un homme dont la gloire ne rayonne pas seulement sur notre ville, mais sur la France et sur le monde entier, Boieldieu. Né en 1775, rue aux Ours, d'un père simple commis au secrétariat de l'archevêché, d'une mère qui, dit-on, tenait un magasin de modes, il avait révélé dès son enfance le génie musical. Le 9 brumaire an II, devenu professeur de musique à son tour, il se présente devant la nouvelle municipalité de Rouen, il lui demande l'autorisation de se charger gratuitement de six jeunes enfants pauvres pour les instruire et les former à son art; il avait alors dix-huit ans. Six mois plus tard, il adresse au singulier comité dont nous venons de parler un morceau de musique composé par lui pour

[1] M. Gosselin, *ibid.* p. 165.

la fête du décadi. Après examen, le comité repousse l'œuvre comme ne pouvant être exécutée. Le 3 vendémiaire an III, de moitié avec le célèbre Garat, il sollicite encore des mêmes membres la permission de donner, deux jours plus tard, un concert dans la salle du ci-devant Bureau des finances ; il demande seulement qu'on veuille bien lui prêter trois cents chaises du *Temple de l'Etre-Suprême*. Le comité n'ose accepter sa proposition, parce que ni lui, ni le conseil général de la commune, ne pouvaient disposer de ces chaises et du Bureau des finances, le district seul en avait le droit. Garat et Boieldieu ont donc recours à cette assemblée. Après plusieurs jours de démarches inutiles, ils essuient un refus. Heureusement pour eux, le comité d'instruction écrit au district en faveur des deux artistes et la permission leur est accordée. Pendant près de deux ans, ces concerts ont lieu très fréquemment ; le jeune Boieldieu y tient habituellement le *forte-piano*.

Mais, nous sommes obligés de revenir aux fêtes populaires. Le 18 décembre 1793, on apprend que Toulon a été repris sur les Anglais ; cette heureuse nouvelle est l'occasion, pour le 20 nivôse suivant, de nouvelles réjouissances. C'est toujours à peu près le même programme : réunion des troupes, de la société populaire, des vingt-six sections de la ville, des autorités administratives et judiciaires, au Champ-de-Mars. La seule nouveauté dans le cortége est un *Char de la Victoire* traîné par six chevaux blancs, entre la musique et les tambours. Puis on arrive au *Temple de la Raison*. A l'entrée du cortége, l'orgue fait entendre la *Marseillaise* ; dix jeunes filles vêtues de blanc et la tête ornée de guirlandes de fleurs, dix jeunes garçons de 12 à 14 ans, en uniformes, douze mères de famille, également vêtues de blanc, douze épouses de soldats combattant aux frontières, entrent deux à deux. Pendant le défilé, l'orgue joue *Où peut-on être mieux*, etc.

Quand tout le monde est en place, la trompette sonne pour annoncer l'instant du *recueillement*. On entonne ensuite l'*Hymne à Dieu*, paroles de Réal, musique de Champein. Une fanfare succède ; puis, un magistrat lit le rapport de Barrère sur la reprise de Toulon et les opérations de Wissembourg. On chante encore un hymne de Réal, musique de Champein : *De nos guerriers chantons la gloire*, et le chœur du *Siége de Lille*. Enfin, un autre magistrat annonce la levée du siége de Lan-

dau, l'entrée des Français à Spire, et l'hymne *Guerre aux intrigants*, des mêmes auteurs, termine la fête.

L'esprit se fatigue au récit de toutes ces fêtes, de ces chants, de ces danses, de ces baisers fraternels ; on sait que, pendant tout ce délire, la *Terreur* pèse sur la France, que, à chaque instant, les modérés tremblent de voir arriver des gens chargés de les arrêter comme suspects, c'est-à dire de les envoyer à la mort.

Heureusement, dans notre vieille cité normande, si le département et la commune prodiguent ces cérémonies afin d'occuper les esprits, du moins ils épargnent à la population la vue de ces exécutions sanglantes qui souillaient alors tant d'autres localités. Le tribunal révolutionnaire institué à Rouen, au temps de la *Terreur*, sous la présidence de M. Bouvet, n'a envoyé que deux condamnés politiques à l'échafaud. Pillon, le nouveau maire, Poret, l'agent national, Lambert, Lamine, Barbarey et quelques autres membres du comité révolutionnaire de surveillance auraient bien voulu faire, comme à Paris, du cachot et de la guillotine les meilleurs auxiliaires de la science administrative et gouvernementale ; mais la majorité des conseils administratifs aimait mieux donner des fêtes au peuple que de repaître ses yeux de sang.

La question des subsistances occupait beaucoup plus notre administration locale que celle des persécutions politiques. Notre ville avait été chargée de protéger l'approvisionnement de Paris, malgré la famine qui la désolait elle-même sans cesse. De là des conflits entre les deux communes. Pour les aplanir, celle de Paris avait envoyé à Rouen son agent des subsistances, Réal, dont les chants et les hymnes, mis en musique par notre concitoyen Champein, ont beaucoup contribué à embellir nos fêtes. Grâce à Réal, la concorde se rétablit entre Paris et Rouen, et Pache, maire de la capitale, envoie à la mairie rouennaise, une lettre de remerciements et de félicitations.

Dans le but d'occuper la population, peut-être aussi en haine du fédéralisme, la municipalité prend la résolution de défricher ces bruyères Saint-Julien où la fédération avait été célébrée, en 1790, avec tant d'éclat. Elle invite les patriotes à prendre part à ce travail et publie qu'il sera inauguré le 16 ventôse par une fête publique.

« Ce jour-là, dès sept heures du matin, les tambours, les

« membres de la société populaire armés de pioches et de lou-
« chets, la musique militaire, une charrue traînée par deux
« chevaux et entourée de commissaires de l'agriculture déco-
« rés d'épis de blé et portant chacun un instrument aratoire
« qu'on avait orné de rubans tricolores, le conseil général de
« la commune, un groupe de citoyens du 1er bataillon de la
« garde nationale munis de pelles, de pioches et de louchets,
« partent de la commune et arrivent sur le terrain à huit
« heures, en chantant un hymne composé pour la circons-
« tance. »

Après quelques heures de travail, discours du maire Pillon qui proclame le nouveau nom de *Champ de l'Egalité* donné à ces bruyères ; à midi, on se remet à l'œuvre jusqu'à quatre heures. Les jours suivants, chaque bataillon envoie à son tour des volontaires. Enfin, le 5 germinal, après vingt jours de labeur, tout est mis en état de culture, on sème des pommes de terre, des pois, des fèves, et ce champ inculte va devenir, pour la population, une nouvelle source d'alimentation.

Malheureusement, les tendances de l'époque inspiraient à la municipalité des décisions moins utiles. Ainsi, trois jours auparavant, le 13 ventôse, elle se rend à la place de la Bourse en chantant des hymnes à la liberté, au son de la musique et au bruit des tambours, pour placer devant le méridien les bustes de Marat, de Lepelletier, de Rousseau, avec le drapeau national surmonté du bonnet rouge. La cérémonie se termine, comme d'usage, par des odes et des danses en rond.

Le lendemain 14, sur la proposition de la société populaire, sans délibération d'aucune sorte, on abandonne instantanément l'hôtel de la première présidence, on emporte les tables, les bureaux, les fauteuils, les bancs, la bannière, la sonnette du président, et l'on se transporte au *ci-devant palais de l'archevêché*, aux cris de *Vive la Montagne! Vive la République!* On place le tout dans la cour, le conseil se forme en cercle, le maire ouvre la séance et l'on délibère. La municipalité est dès lors établie à l'archevêché.

Nous passons sous silence la plantation en tous lieux d'arbres de la liberté.

Depuis le mois de brumaire, le tutoiement est devenu de mode dans Rouen ; particuliers, fonctionnaires, instituteurs, élèves, tout le monde se tutoie réciproquement. Chaque classe

celles qu'on trouve encore dans la ville ; on punit tous ceux dont la conduite paraît irrégulière.

Poussé de plus en plus à l'anéantissement des prêtres et des aristocrates par le *Comité de Salut Public* qui, depuis le 6 avril 1793, tyrannisait la France, et adoptant complétement ce système, le conseil général convoque, pour le 23 floréal (13 mai 1794), tous les membres de la *Société populaire*, afin de prendre des mesures contre *ces ennemis de la liberté publique*. En conséquence, dès dix heures du soir, la ville entière est cernée par cinq cents gardes nationaux, afin qu'il soit impossible à qui que ce soit de s'en échapper. A deux heures du matin, on bat la *générale*. Une heure plus tard, le *rappel* se fait entendre dans tous les quartiers. A quatre heures, soixante conseillers généraux, autant de membres de la *Société populaire*, réunis depuis minuit à la commune, partagent dix par dix six cents hommes des *plus purs patriotes*, et chacun de ces groupes, dirigé par un membre de la municipalité et un de la société populaire, commence les visites domiciliaires sur tous les points à la fois. Pendant ce temps, le maire et l'agent national parcourent la ville à cheval pour surveiller la bonne exécution de ces mesures.

A six heures du matin, le 24, quatre cents personnes ont été arrêtées et traînées aux Gravelines, le seul lieu d'emprisonnement qui ne fût pas encore complétement rempli. Le lendemain 25, tous ces *sauveurs* de la sûreté générale se réunissent et forment trois bureaux pour interroger les prisonniers ; le 27, leur rapport est déposé : une partie des détenus est envoyée immédiatement à Paris, une autre est livrée au *tribunal criminel* de Rouen ; quelques-uns sont remis au tribunal de police et le plus grand nombre est mis en liberté.

Peu de temps après, Robespierre fait admettre par la Convention le culte à *l'Etre-Suprême*. Le 29 floréal, la commune de Rouen, abandonnant la *Déesse Raison* et son temple, indique, pour le 20 prairial, l'inauguration de ce nouveau culte.

C'est au Champ-de-Mars qu'a lieu la fête ; l'architecte Lamine a été chargé d'y construire un autel circulaire. « Dès « trois heures du matin, le canon annonce la cérémonie. A « cinq heures, toutes les cloches du *Temple de la Raison* et celles « de la ville sonnent à grande volée ; toutes les maisons sont » décorées de guirlandes de fleurs. A sept heures, les troupes

« sont massées sur la place *Notre-Dame*; à huit heures, elles « sont réparties sur celles de *l'Égalité* (anciennes bruyères « Saint-Julien), de *l'Abondance* (Vieille-Tour), de *la Révolution* « (Rougemare) et de *la République*, avec les musiques qui jouent « des airs patriotiques jusqu'à neuf heures. A dix heures, « toutes les autorités se réunissent à l'archevêché, ainsi que les « troupes et les musiques. » Le cortége comprend en outre trois groupes de citoyennes vêtues de blanc, le bataillon des adolescents, bambins de dix à quinze ans, cent garçons, cent jeunes filles, cinquante vieillards de l'hospice, huit *sans-culottes* portant sur leurs épaules l'homme et la femme les plus âgés de l'Hospice-Général couronnés de fleurs blanches ; puis survient une charrue entourée de cultivateurs chargés de gerbes. Quand ce cortége est arrivé au *Champ-de-Mars*, les musiques jouent l'ouverture de *Mucius Scævola* et l'hymne à *l'Etre-Suprême*, sur l'air de *la Marseillaise*. On lit les lois, le maire Pillon prononce un discours, le député Duport récite la prière, et la fête se termine par un hymne patriotique.

En même temps qu'on cherche à moraliser les jeunes garçons en les habituant dès l'enfance au service militaire, on s'évertue à former les filles par le plus singulier moyen. Des exercices de danse sont organisés d'abord au *cours de l'Égalité* (cours la Reine), puis au *Champ-de-Mars*, sous l'inspection des vieillards, et des prix sont décernés à celles qui dansent avec le plus de grâce et de modestie. Par une réminiscence de l'antiquité grecque, on en délivre également à l'enfant qui, dans la course, a le premier atteint le but, à celui qui s'est montré le plus adroit dans les exercices du ballon, du battoir et du tamis. C'est le vieux monde qui cherche à se régénérer avec des notions plus ou moins vagues tirées des républiques antiques, mais mal appliquées.

Le 26 messidor an II (14 juillet 1794) on célèbre *l'anniversaire de la prise de la Bastille*. L'architecte Lamine construit une forteresse sur le *cours de l'Égalité* (cours la Reine), avec une statue monumentale de la *Liberté* au milieu. Ce sont toujours le même cortége, les mêmes allégories, ces oiseaux qu'on laisse envoler entraînant dans les airs des rubans tricolores attachés à leur bec. La *Bastille* est prise et détruite, et, du milieu de ses ruines, apparaît la *statue de la Liberté* comme sortant de la foudre et éclairée par les derniers feux de l'assaut.

le commerce et l'industrie dans Rouen, quelles perturbations elles ont amenées dans les familles?

Au point de vue de la justice, la constitution promulguée le 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), en créant le consulat, avait décrété qu'il y aurait désormais un tribunal de première instance par arrondissement et un tribunal d'appel pour plusieurs départements réunis dans un même ressort, en remplacement du tribunal établi d'abord dans chaque département et des justices de paix créées dans chaque canton, mais dont on avait trop étendu les attributions.

Cette seconde réforme ayant aussi peu réussi que la première, Bonaparte, sur le conseil de Cambacérès, était revenu en partie à l'organisation de l'an VIII : une justice de paix pour chaque canton; un tribunal de première instance chargé des affaires civiles et de la police correctionnelle dans chaque arrondissement; la France entière partagée entre vingt-neuf tribunaux d'appel placés de préférence dans les localités qui avaient autrefois été le siége des Parlements; en haut de l'administration judiciaire, le tribunal de cassation chargé de veiller à la saine interprétation des lois.

Après la proclamation de l'Empire, la seule modification apportée au régime de l'ordre judiciaire fut la substitution du titre de cour à celui de tribunal pour les vingt-neuf juridictions d'appel et le tribunal suprême de cassation.

Enfin, en 1811, la Cour d'appel siégeant dans notre ville devient la Cour impériale de Rouen. Un décret du 25 mars met à sa tête le baron Thieullen, comme premier président, nomme les présidents de chambre, les conseillers, le procureur général et son substitut, d'autres substituts pour le service du parquet et celui de la Cour d'assises, et, en outre, le greffier en chef de la Cour.

Un autre décret, du même jour, pourvoit aux siéges du nouveau tribunal de première instance de Rouen et en laisse la présidence à M. Boullenger.

Enfin, le 10 avril, la Cour impériale de Rouen est installée solennellement par le comte Rampon, sénateur titulaire de la sénatorerie de Rouen.

Le 13, le tribunal de première instance l'est à son tour par M. Eude, premier président de chambre à la Cour.

La naissance du roi de Rome fut célébrée à Rouen, le 7 juin

après décès, sanglant écrit où l'on dévoile tous leurs actes révolutionnaires[1]. Le 5 brumaire an III (26 octobre 1794), l'administration municipale abandonne l'archevêché et revient à l'hôtel de la première présidence. Elle est cependant obligée, par prudence, de donner satisfaction à ce qui reste de *sans-culottes*. Le 2 pluviôse an III (21 janvier 1795), elle fait procéder à la translation différée du buste de Marat.

Il n'y a plus de fête pompeuse; les autorités, un détachement de la garde nationale, quelques enfants en haillons composent seuls le cortége qui emporte, sans bruit, la hideuse effigie. Le peuple se dégoûte de ces cérémonies ridicules. Les ouvriers et les fournisseurs qui avaient travaillé à la décoration du *Temple de la Raison*, devenu celui de l'*Etre-Suprême*, à la construction de l'*Autel de la Patrie*, sur le Champ-de-Mars, à celle de la *Bastille*, sur le cours de l'*Egalité*, et à la statue de la *Liberté*, réclament un mémoire de 100,000 francs. Le comité des fêtes, dit de l'*instruction publique*, est dissous; on revient à des idées plus saines.

Les suspects sont rendus à leurs familles; les dénominations révolutionnaires données aux rues et aux places sont presque toutes abolies et l'on reprend les anciens noms.

Au milieu de tous ces désordres, on a négligé peut-être de s'occuper des subsistances. La famine revient; le peuple ne voit plus que ses souffrances, il oublie la liberté. Le 13 germinal an III (2 avril 1795), il se réunit en foule auprès de la commune et acclame Louis XVII. Les femmes envahissent la municipalité, elles circonviennent le maire Leboucher du Tronchet et lui demandent du pain en pleurant. Des rassemblements se forment; on parle d'assassiner les membres de la mairie; la garde nationale pactise avec le peuple; la ligne laisse enlever les canons; les *arbres de la liberté* sont abattus, la *cocarde* arrachée à tous ceux qui la portent; la commune tombe au pouvoir de la populace, et, dans le quartier Saint-Vivien, la foule traîne des canons en criant : *Vive Louis XVII*.

Le lendemain, le tumulte recommence aux chants du *Réveil du Peuple*. Le directoire du district est envahi à son tour. Thiessé, agent national, essaie d'apaiser la multitude. Un ouvrier maçon, Ustin, s'élance sur lui et le menace. La foule

[1] M. Gosselin, *ibid*. p 194.

entière s'écrie : *Il nous faut du pain tout à l'heure*. C'est une scène incroyable de confusion ; chaises, fauteuils, papiers, bureaux, tout est renversé. Le président Bouvet et quelques-uns de ses collègues sont bousculés, frappés, entraînés à Saint-Sever, aux magasins du citoyen Lemire où l'on prétendait découvrir des blés cachés. On veut pendre le maire ou le jeter à la Seine. La raison revient, on ramène les autorités à la commune ; le représentant Duport réussit à se faire entendre et à calmer le peuple, mais on continue à crier : *Du pain ! nous voulons du pain !* Un homme ose même dire : *L'Anglais nous tend les bras !*

Le 15, les habitants des campagnes affluent dans la ville pour prêter main forte aux émeutiers. Duport est arrêté par une de leurs bandes et conduit à la mairie. Les habitants d'Oissel encombrent la ville, en demandant du pain ; ce député parvient à les calmer. La commune envahie ne peut prendre aucune délibération. Vers midi, Duport parvient à faire arriver quelques détachements de la garde nationale. Au moment où ils vont être écrasés, le bataillon de Beauvais survient, puis 200 dragons et 100 cavaliers de la brigade Danican. Les insurgés sont refoulés ; le député Casenave les engage à regagner leurs demeures. Duport, arrêté, injurié par des révoltés, est enfin ramené chez lui, et des hommes du peuple se constituent ses gardiens. Le lendemain, l'ordre est rétabli ; la faim seule avait provoqué ce mouvement royaliste.

L'an III finit à Rouen sans nouveaux désordres. Le 6 messidor (24 juin 1795), une nouvelle municipalité est installée ; elle parvient à reconstituer les finances et à calmer les esprits. La Convention multiple les mesures pour assurer la subsistance du peuple.

Au bout de 6 mois, l'esprit révolutionnaire se ranime, et l'administration présidée par M Goubé est obligée de se retirer, le 25 brumaire an IV (16 novembre 1796).

Pour comprendre l'état de Rouen à cette époque, il faut lire le rapport présenté à la nouvelle municipalité par celle du 6 messidor.

Il avait été impossible d'obtenir la comptabilité des distributions journalières ; on avait dû se contenter *d'intimider les comptables*, d'examiner les livres des boulangers, de mettre l'ordre partout, autant que cela se pouvait faire alors.

Le manque de fonds et le défaut d'autorité sur les commis-

saires *nommés par le peuple* avaient empêché de faire enlever les immondices qui obstruaient les rues et répandaient des émanations malsaines.

L'institution des *décadis* avait supprimé seize halles par année, au moment où la famine était continuelle ; il était urgent de rétablir la tenue du marché aux grains de *sept jours en sept jours, au lieu de dix en dix.*

L'éclairage de la ville par des réverbères à l'huile coûtait si cher (1,200,000 livres par an), que la municipalité ne pouvait y subvenir. Aucun entrepreneur ne voulait s'en charger pour plus d'un mois, tant le prix de cette denrée était élevé. L'administration avait été forcée de supprimer l'éclairage public jusqu'à ce que le gouvernement pût lui venir en aide.

Elle avait également été obligée de recourir à lui pour l'entretien du pont de bateaux. Heureusement l'Etat avait consenti à se charger de le reconstruire, ou, tout au moins, de le réparer.

Pour les fontaines publiques endommagées par un hiver rigoureux, elle avait fait appel aux dons volontaires, afin de pouvoir y effectuer les réparations nécessaires.

Elle avait voulu relever celle du Vieux-Marché dont les débris gisaient à terre depuis longtemps ; mais elle n'avait pu que dresser un nouveau plan et le faire accepter par le département

L'hospice de *l'Humanité* (la Madeleine ou Hôtel-Dieu) devait à la ville 150,000 livres, argent prêté. L'Hospice-Général était en arrière de près de 700,000. Elle avait provoqué une réunion des commerçants afin de reconstruire la Bourse au moyen d'une souscription ouverte parmi les principaux négociants.

La service de la garde nationale avait été aussi l'objet de ses soins ; elle avait dressé les plans de nouvelles casernes pour loger la force armée, fait un nouveau dénombrement des rues et des maisons destiné à servir de base à la distribution des billets de logement militaire ; elle demandait instamment l'assainissement des prisons, cloaques infects où l'on n'avait pas même pu distribuer des couvertures aux détenus ; elle avait réorganisé les filatures du quartier Saint-Maclou, dans le but de fournir du travail aux pauvres. Au sujet de l'instruction publique, elle ne pouvait que signaler l'insuffisance, l'ignorance, l'immoralité même des maîtres et des maîtresses, et appeler sur ce sujet l'attention du gouvernement. L'état civil, la percep-

tion des impôts, les Bureaux de bienfaisance étaient en voie de réorganisation.

Le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), la Convention clôt ses séances ; il n'en résulte à Rouen aucun trouble politique ; le sang qu'on y voit couler est celui des brigands. En effet, à la suite des troubles précédents, des bandes se sont formées, en partie avec les débris des anciens Chouans de l'Ouest ; elles désolent le Midi, l'Ouest et le Nord-Est de la France ; l'une d'elles porte la terreur dans notre département ; le Directoire ne peut les poursuivre que trop faiblement. Mais quand la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) a renversé cette ombre de gouvernement et mis à sa place le Consulat, alors la répression est plus énergique et les colonnes mobiles qui parcourent nos campagnes parviennent à rétablir la sécurité. De 1797 à 1801, cent vingt-trois de ces brigands seront guillotinés sur la place du Vieux-Marché. Le 26 janvier 1798, Duramé, un de leurs plus terribles chefs, paie de sa vie tous ses forfaits avec sept de ses complices. D'année en année les exécutions se succèdent ; mais il arrive un moment où il faut en finir avec ces bandits qui, sur l'échafaud même, se moquent de la justice et de l'indignation publique. Une cour spéciale militaire est chargée de les juger de 1801 à 1808. Les coupables ne descendent les degrés du tribunal que pour monter les marches de la guillotine ; s'il est nuit, leur exécution se fait aux flambeaux. Enfin, quand deux cent cinquante-sept têtes sont tombées sous le couteau funèbre, notre région est purgée de ces monstres et les populations cessent de trembler.

Le 30 octobre 1802, Bonaparte, premier consul, vient à Rouen avec sa femme, la future impératrice Joséphine. En dehors des réjouissances qui eurent lieu dans la ville à cette occasion et d'un grand bal au théâtre, le commerce rouennais lui donne une fête dans la salle des Consuls. A cette occasion a lieu la première exposition industrielle qu'on ait probablement vue à Rouen. Elle était installée dans la grande salle du rez-de-chaussée, entre les fenêtres et sous les arcades.

Le 2 novembre, Bonaparte visite la manufacture de velours de basins piqués et de draps de coton établie par MM. Sevenne frères, rue Saint-Julien. Le 3, il se rend à Elbeuf ; le 4, il passe une grande revue au Champ-de-Mars ; le 5, il quitte Rouen pour se rendre au Havre.

En 1803, Rouen a participé au mouvement qui portait alors toutes les villes de France, même de petites localités, à contribuer à l'organisation de la flottille de Boulogne en votant les unes de simples bateaux plats, les autres des navires de guerre, jusqu'à des vaisseaux de ligne.

Le 18 mai 1804, l'Empire a succédé au Consulat.

En 1807, Rouen est mis au nombre des trente-sept grandes villes de France dont les maires sont autorisés à porter le titre de barons et à le transmettre à leurs fils aînés, sous la condition de constituer à ces derniers un majorat de quinze mille livres de rentes.

C'était un commencement de retour vers le droit d'aînesse aboli par la Révolution ; l'empereur voulait entourer son trône d'une nouvelle noblesse.

En 1810, le 30 mai, Napoléon Ier vient passer deux jours dans notre ville avec la nouvelle impératrice Marie-Louise.

Puis de nouvelles guerres l'entraînent encore à travers l'Europe et amènent les mesures les plus vexatoires. Il lui fallait des hommes pour remplacer dans ses armées tous ceux qu'emportaient ces luttes continuelles contre les rois coalisés. Mais alors, le nombre des réfractaires augmentant sans cesse, il fallait envoyer dans les départements des garnisaires et des colonnes mobiles pour les traquer.

A Rouen, par une ordonnance du 5 octobre 1811, tous les individus de dix-huit à quarante ans doivent porter leur passeport, ou tout autre titre constatant qu'ils ont satisfait aux lois sur la conscription, chez le commissaire de police de leur quartier. En échange, ils reçoivent de ce fonctionnaire un bulletin indiquant leurs nom, prénoms, profession, signalement et le nombre de pièces déposées. Défense aux habitants d'employer aucun individu non muni de ce bulletin ; visites faites par les commissaires dans tous les ateliers, chez tous les habitants ; poursuites contre ceux chez qui l'on trouve des conscrits réfractaires ou des déserteurs ; condamnation des délinquants à une amende qui ne peut être moindre de 300 francs ni excéder 2000 francs, avec un emprisonnement d'un an, lequel sera porté à deux ans si les déserteurs ou réfractaires ont été recélés avec armes et bagages.

Est-il besoin de dire combien ces réquisitions ont entravé

impériales de Rouen, Douai et Amiens, un tribunal spécial extraordinaire pour connaître « des pillages de grains, blés « ou farines, et des enlèvements de ces mêmes denrées à prix « forcé commis par des attroupements armés ou non armés, « soit sur les chemins publics, soit dans les fermes, magasins « ou marchés, et généralement de tous crimes relatifs aux « subsistances ».

Le mal cependant ne diminue pas ; on voit à Rouen le taux du pain s'élever jusqu'à 85 cent. le kilogramme, et pourtant, par suite des privations que l'on s'impose, la consommation s'abaisse de 350 à 300 sacs de farine par jour. On peut apprécier la détresse qui en résultait pour les masses en se reportant à un document du temps qui nous apprend que, dans les manufactures, le taux du salaire était, pour les ouvriers ordinaires, de 1 fr. 50 c. à 2 francs par jour, pour les femmes et les jeunes garçons au-dessous de quatorze ans, de 0,80 c. à 1 fr. 20 c., et, pour les jeunes filles de neuf à quinze ans, de 0,50 à 0,70 c.

C'est alors que le gouvernement a recours à des moyens arbitraires qui rappellent les plus mauvais jours de la Révolution. L'empereur, par un décret du 4 mai 1812, « voulant « s'opposer aux calculs de l'intérêt personnel qui doivent être « défendus lorsqu'ils donnent aux grains une valeur fictive « et hors de proportion avec le prix auquel la denrée peut « s'élever d'après sa valeur effective réunie au prix du transport « et aux légitimes bénéfices du commerce, ordonne à tous « individus ayant en magasin des grains et farines de dé« clarer aux préfets et sous-préfets les quantités par eux pos« sédées, les lieux où elles sont déposées, de transporter dans « les halles et marchés qui leur seront indiqués par lesdits « préfets et sous-préfets les quantités nécessaires pour les tenir « suffisamment approvisionnés. » Le décret enjoint en outre « à tout fermier, cultivateur ou propriétaire de faire les mêmes « déclarations et de se soumettre également à assurer l'appro« visionnement des marchés lorsqu'ils en seront requis. » A Rouen, un arrêté du maire Hellot, en date du 12 mars, ouvre à l'Hôtel-de-Ville un registre pour recevoir les déclarations exigées par le décret du 4 mai. C'était rétablir le système des réquisitions forcées, le maximum devait bientôt suivre.

En effet, un autre décret impérial du 8 mai fixe le prix de l'hectolitre de blé à 33 francs dans les départements où les

blés récoltés et existant suffisent aux besoins, et laisse aux préfets la fixation du prix des blés dans les départements qui s'approvisionnent hors de leur territoire.

La Seine-Inférieure était dans ce dernier cas; elle avait consommé depuis longtemps sa récolte de l'année. Aussi, le 15 mai, un arrêté du préfet Stanislas Girardin fixe à 40 francs le prix de l'hectolitre de blé et à 120 francs le prix du sac de farine (325 livres) dans l'arrondissement de Rouen.

Le décret du 8 mai devait avoir et eut pour effet de faire resserrer les grains; les marchés cessèrent d'être approvisionnés. Pour empêcher les possesseurs de blés et ceux qui en faisaient le commerce de les vendre au-dessus du prix fixé par l'arrêté du préfet du 15 mai, il y eut des arrestations et des condamnations.

Le 26 mai, un marchand de farine, un boulanger et un grainetier de Rouen sont arrêtés pour avoir acheté ou vendu de la farine au-dessus du prix fixé. Ils sont condamnés, quelques jours après, à deux mois de prison et à des amendes variant de 1,000 à 2,000 francs.

Plusieurs cultivateurs d'Yvetot, de Bois-l'Evêque, de Londinières, sont poursuivis pour n'avoir pas fait les déclarations exigées par le décret du 4 mai; leurs grains sont saisis et vendus au prix fixe de 33 francs l'hectolitre.

L'administration a recours à d'autres moyens plus légitimes pour alléger la misère des populations. Elle provoque les distributions d'aliments et les dons de toute espèce de la part des particuliers dont elle fait enregistrer la générosité dans le *Journal de Rouen* devenu le seul organe de la Seine-Inférieure depuis que le despotisme ombrageux du gouvernement impérial avait, par un décret rendu en 1810, limité le nombre des journaux à un seul par département. Elle fait insérer dans ce même journal différents procédés de fabrication économique du pain; elle encourage la consommation du riz et indique différents modes de préparation de cette substance. Le préfet avait établi de soupes à la *Rumfort* dans les hospices, maisons de détention, prisons et autres établissements publics; il avait, en outre, ordonné des distributions de riz. On engageait en même temps la population, dans le journal imprimé sous la surveillance du préfet, à restreindre la consommation du pain; on ajoutait que ce fonctionnaire l'avait réduite dans sa maison à une demi-livre par

jour pour chaque personne et avait ordonné qu'un jour de la semaine on ne mangerait chez lui que du riz ; on exhortait les personnes aisées pour qui le pain n'était pas indispensable à se contenter de la moindre quantité possible.

Dans une lettre du 8 juin, adressée à un haut dignitaire de l'Empire, il est dit : « les portes des boulangers sont assaillies depuis quelques jours ; le peuple s'y porte en foule ; on se presse aussi chez les épiciers pour acheter du riz ; on croirait, à voir ces alarmes et l'agitation à laquelle les femmes surtout sont en proie, que l'on est à la veille de manquer de toutes les denrées nutritives. »

Le 7 juin 1812, un arrêté du maire Hellot ordonne que tous les boulangers délivreront le pain aux mêmes heures, huit heures du matin, midi, quatre heures et huit heures du soir, seulement aux personnes qui ont l'habitude d'en prendre chez eux. Ceux qui n'ont point de boulanger attitré seront tenus de se faire reconnaître par le commissaire de leur section qui leur indiquera le fournisseur auquel ils doivent s'adresser, et celui-ci leur délivrera du pain sur le bon du commissaire. Ceux qui se présenteront plusieurs fois chez le même boulanger seront arrêtés et traduits sur-le-champ devant les tribunaux compétents pour être jugés comme accapareurs.

En outre, un arrêté du préfet Stanislas Girardin établit des garnisaires chez tous les cultivateurs qui n'ont pas complètement obéi aux réquisitions à eux précédemment adressées, jusqu'à ce qu'ils se soient libérés du contingent pour lequel ils ont été requis. Les pauvres fermiers doivent nourrir ces garnisaires, les coucher, les payer 5 fr. par jour. Celui qui n'obéira pas aux réquisitions sera privé de la totalité de ses grains, et ceux-ci seront vendus au prix fixe de 33 fr. l'hectolitre. En outre, pour défaut de déclaration ou pour déclaration incomplète, il y aura poursuite devant les tribunaux.

Le 26 juin 1812, ordonnance du maire Hellot sur la police des boulangers : informé que ceux-ci sont gênés dans la distribution du pain par l'affluence des personnes étrangères à la ville, que cette affluence occasionne des rassemblements tumultueux et entrave la circulation, il avertit qu'il sera ouvert chez tous ces marchands un registre sur lequel chaque chef de famille occupant une maison se fera inscrire en désignant son domicile et le nombre de personnes dont son intérieur est composé. Les chefs

de famille et les individus occupant des parties de maison se feront inscrire respectivement chez les boulangers qui ont coutume de les approvisionner, en mentionnant le numéro de leur habitation. Ces derniers ne doivent débiter leurs marchandises qu'aux heures précédemment fixées, sous peine d'amende et de prison. Un boulanger de la rue Saint-Vivien est condamné à deux mois de prison et à 2,000 fr. d'amende pour avoir vendu du pain et de la farine la nuit, au-dessus du prix fixé, et employé des manœuvres *tendantes* à faire hausser le prix des grains, de la farine et du pain.

Jusque-là, le maire Hellot a déployé le zèle le plus louable pour lutter contre le fléau, mais les ressources sont enfin épuisées. Il assemble les notables, leur fait voir les magasins vides, obtient l'offre de leur crédit. Des souscriptions sont ouvertes pour acheter des grains dans les parties de l'empire où ils sont encore abondants. L'avance des fonds est effectuée par le Comptoir communal sur des effets revêtus de trois signatures; il est stipulé qu'une agence de direction pour l'emploi de ces fonds sera composée d'autant de membres qu'il y aura de fois 100,000 fr. souscrits. S'il se produit des pertes, elles seront réparties entre tous les habitants de l'arrondissement ou supportées par la caisse municipale. Au 27 juin, ces souscriptions se montent à plus de 1200 mille francs. Le même jour arrivent à Rouen les premières voitures des nombreux convois de blé partis de l'ancienne Belgique. Enfin, la récolte de 1812 est heureusement abondante.

Le 29 août, un arrêté du préfet déclare que celui du 15 mai cessera d'être applicable à partir du 1er septembre suivant. Les Rouennais sont encore une fois sauvés de la famine.

La crise commerciale et la disette ont tellement augmenté le nombre des pauvres que, le 1er décembre 1812, on est obligé de créer un dépôt de mendicité. A partir de cette date, il est arrêté que les mendiants seront saisis et livrés aux tribunaux ou enfermés au dépôt, selon la nature du délit dont ils se seront rendus coupables. Quant aux vagabonds et à ceux qui mendient avec menaces ou insolence, ils seront sévèrement punis [1].

Au commencement, on paraît croire que le dépôt de mendicité est un hospice ou une maison de refuge; beaucoup de vieillards

[1] *Journal de Rouen*, 12 décembre 1812.

et d'infirmes y réclament leur admission. L'administration est alors forcée de rappeler que le dépôt n'est point un asile, mais une maison de correction où les mendiants subissent une détention temporaire, détention qui cessera le jour où ils voudront se livrer à quelque travail manuel capable de subvenir à leurs besoins.

A l'origine, on se contente, dans ce dépôt, de faire travailler les mendiants à filer du lin, à tricoter des bas et des bonnets de laine ou à faire le service de l'établissement. M. Morris, manufacturier, membre du conseil de surveillance, est le premier industriel qui leur donne du travail; il leur fait éplucher et battre des cotons. La préfecture s'empresse de signaler cette heureuse innovation et bientôt l'exemple est suivi par plusieurs autres fabricants.

Les conséquences de la crise commerciale et industrielle n'étaient pas effacées quand les désastres de la campagne de Russie viennent encore augmenter le mécontentement général. Afin de se procurer une nouvelle armée, Napoléon, à peine rentré en France, imagine de se faire offrir par les villes et les cantons des cavaliers montés et équipés, car c'était surtout la cavalerie qui avait souffert dans la déroute. Pour réussir, il lui suffisait de dire un mot à un seul de ses préfets, celui-ci le communiquerait au conseil municipal de son chef-lieu, puis toutes les localités rivaliseraient d'émulation. C'est ce qui est arrivé. Paris a donné l'exemple, les autres cités l'ont suivi; Rouen, pour sa part, a offert cinquante cavaliers montés et équipés [1].

Le 2 septembre 1813, à son retour de Cherbourg, l'impératrice Marie-Louise vient visiter Rouen. Une garde d'honneur à cheval composée des jeunes gens les plus distingués de la ville et commandée, comme en 1810, lors du voyage de Napoléon et de sa nouvelle épouse, par M. de Slade, une autre garde d'honneur à pied formée des officiers de la garde nationale sédentaire, sous les ordres du général Lemoine, et de la légion d'activité ayant à sa tête le baron de Canouville, sont chargées d'aller au-devant de la souveraine pour lui servir d'escorte. Un détachement de cuirassiers, de gendarmes, de douaniers et de gardes-forestiers les accompagne.

[1] M. Thiers, *Consulat et Empire*, XVe vol., p. 216.

Parmi les personnages de la suite impériale, on remarque la duchesse de Montebello, dame d'honneur, le prince Aldobrandini, premier écuyer, le baron de Menneval, secrétaire des commandements.

A la limite des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, au haut de la côte de Moulineaux, s'élève un arc de triomphe sous lequel notre préfet vient recevoir l'illustre voyageuse. Elle ne rencontre sur sa route que des arcs de triomphe champêtres, des guirlandes et des berceaux de fleurs ; le chemin est jonché de feuillage ; la demi-lune qui termine l'avenue de Caen est ornée d'orangers et d'arbustes. A l'entrée de la vieille cité normande, le maire de Rouen, entouré du conseil municipal, vient lui présenter les clefs de la ville et l'amène ensuite, avec son escorte, à l'hôtel de la préfecture. Le soir, toutes les rues sont illuminées et les réjouissances publiques ont lieu selon l'usage.

Le lendemain, après la réception des autorités, l'impératrice visite les travaux commencés pour la construction du Pont de pierre, et l'ingénieur en chef Lamandé lui en fait les honneurs. Puis, elle va voir à Déville la filature de M. Pinel, l'atelier de teinture de M. Gonfreville où elle admire le rouge des Indes et le bleu auquel on avait donné son nom, enfin la manufacture de toiles peintes de Mme Ve Long. Après le dîner où elle admet à sa table le cardinal-archevêque, le préfet Stanislas Girardin et le maire de Rouen, elle se rend au Théâtre-des-Arts, puis elle assiste ensuite à un feu d'artifice tiré devant l'hôtel de la préfecture.

Le 4 septembre, elle quitte Rouen par la rue de Crosne et les boulevards, passe devant la caserne Martainville et prend la route de Paris. Le maire, les adjoints et le conseil municipal prennent congé d'elle aux portes de la ville, le préfet la suit jusqu'à la limite du département de l'Eure.

Pour fêter une jeune et gracieuse souveraine, Rouen avait un instant oublié ses griefs contre l'empereur; mais, comme la France entière, il était las de ces guerres continuelles où Napoléon allait sans cesse engloutir tous les hommes valides et jouer, au profit de son ambition, les destinées du pays. Le moment était venu où le despotisme impérial devait succomber sous le poids de la réprobation universelle.

Pendant que M. de Talleyrand et le baron de Vitrolles nouent

les intrigues qui doivent aboutir au rétablissement des Bourbons, le maréchal Jourdan, qui n'avait jamais beaucoup aimé le pouvoir impérial, se laisse tromper par les émissaires royalistes; il croit la cocarde blanche adoptée à Paris, la prend lui-même le premier et la fait accepter aux troupes placées, à Rouen, sous son commandement[1].

Quand, après l'abdication de Fontainebleau (11 avril 1814), le gouvernement assigne aux troupes de nouveaux cantonnements, le 6e corps qui, sous l'impulsion du maréchal Marmont et de ses divisionnaires, s'était séparé de la cause impériale, est établi à Rouen et dans les environs.

Les Rouennais n'étaient pas moins désireux d'en finir avec ce régime écrasant; aussi saluèrent-ils le retour des Bourbons comme une ère de paix et de bonheur.

Lors du passage à Rouen du duc de Berry, en 1814, les vieilles bicoques noircies par le temps de la rue Grand-Pont et de la rue des Carmes disparaissent sous la multitude des drapeaux blancs suspendus aux fenêtres. Mais cette joie est de courte durée. Le mécontentement répandu dans toute la France par les menées réactionnaires du gouvernement royal amène le retour de Napoléon et de nouvelles catastrophes. Pour la seconde fois, après le désastre de Waterloo, le régime impérial, occasionne l'invasion de la France par les armées coalisées.

Trente mille Prussiens occupent alors Rouen et les environs. Quelques-uns de ces soldats ont l'audace d'aller trouver le maire, M. Lézurier de la Martel, et de lui demander une heure de pillage. « Pillez, si vous voulez, répond avec fermeté le courageux magistrat, mais, je vous en préviens, je fais sonner le tocsin; à l'instant la garde nationale sera sur pied, et pas un de vous ne sortira vivant de cette ville. » Cette contenance énergique impose aux mutins qui se retirent en proférant des menaces, mais sans oser toutefois les mettre à exécution[2].

L'Empire est définitivement renversé et le gouvernement des Bourbons rétabli en France. Mais les émigrés rentrés à la suite de Louis XVIII n'ont pas oublié leurs projets de vengeance.

La Terreur blanche se montre aussi cruelle, aussi impla-

[1] M. Thiers, *Consulat et Empire*, vol. XVII, p. 812-813.
[2] M. Théodore Lebreton, *Biographie normande* 2e vol., Rouen, 1858.

cable contre les vieux républicains et les serviteurs de l'Empire que l'avait été la sanglante tyrannie de Robespierre et de ses complices. Rouen n'est pas témoin de ces hideuses représailles excitées par la rancune de la noblesse et du clergé, mais il les apprend et s'en indigne. Aussi, sous Louis XVIII et sous Charles X, il a constamment voté pour l'opposition libérale. Le clergé semblait d'ailleurs prendre à tâche d'exciter la population.

En avril 1825, des désordres ont lieu dans la cathédrale. Un mandement interdisait l'entrée de l'église à tous ceux qui n'auraient pas fait leurs Pâques, les excluait de la sépulture ecclésiastique, ordonnait que leurs noms seraient affichés à la porte des églises paroissiales et de la cathédrale ; tout mariage qui n'avait pas été contracté devant le curé devait être regardé comme un concubinage. Les parrains et marraines, pour être admis, devaient avoir communié ; les curés étaient obligés de visiter fréquemment les écoles. Ces prétentions exagérées du clergé amènent des scènes scandaleuses dans l'église métropolitaine.

Le directeur du Théâtre-des-Arts croit se rendre l'écho de la pensée populaire en annonçant, pour le 18 avril 1825, la représentation de *Tartufe;* mais le baron de Vanssay, préfet du département, y met opposition. Il en résulte dans la salle des désordres qui ne cessent qu'au moment où le directeur obtient la levée de l'interdiction.

En 1826, les prédications imprudentes des missionnaires causent d'autres troubles. L'un d'eux, à Saint-Ouen, est obligé de s'arrêter au milieu de son sermon, et il aurait été précipité dans Robec sans le dévoûment d'un boucher.

Faut-il s'étonner si la révolution de 1830, annonçant des réformes libérales, a provoqué l'enthousiasme des populations ? Rouen, pour sa part, envoie un corps de volontaires aider les Parisiens à chasser cette royauté aveugle et obstinée des Bourbons ; il accueille avec faveur l'essai d'une monarchie constitutionnelle, moyen terme entre la République et l'ancien absolutisme royal. En 1831, Louis-Philippe vient visiter notre ville, du 17 au 19 mai, avec ses deux fils aînés, les ducs d'Orléans et de Nemours. Le 18 septembre 1833, il y séjourne encore quelques heures, pour poser la première pierre de la statue du grand Corneille. Mais, quoiqu'il soit doué d'un grand esprit, ce

prince appartient trop encore à l'ancien régime pour voir que l'Europe entière est travaillée par un sentiment de réaction contre l'absolutisme, que la France, en particulier, éprouve un irrésistible besoin de libéralisme sincère. Ses tâtonnements, ses résistances inconstitutionnelles, la corruption électorale érigée par lui en système gouvernemental afin de mieux dominer les députés de la nation dont l'indépendance devient illusoire, son obstination à s'opposer à toute réforme, toutes ces causes amènent une nouvelle révolution. Le 24 février 1848, la République est proclamée pour la seconde fois. Les hautes classes de la société rouennaise l'acceptent généralement avec défiance ; la populace, entraînée par des doctrines sociales impatientes et fausses, se révolte et le sang coule encore dans notre ville. Dans toute la France, les royalistes profitent de la frayeur occasionnée par les journées d'avril, à Rouen, et celles de juin, à Paris, pour se conjurer contre la République. Les partisans de la royauté de droit divin et les amis de la maison d'Orléans s'unissent aux bonapartistes pour faire nommer président l'ancien aventurier de Boulogne et de Strasbourg, dans l'espoir de le renverser facilement aussitôt qu'il leur plaira de rétablir la monarchie. Les ouvriers des grandes villes, aveuglés par leur rancune contre la bourgeoisie dont la domination a été trop exclusive sous la monarchie de juillet, les populations des campagnes, abusées par le fétichisme napoléonien, s'abandonnent imprudemment aux amis de Louis-Napoléon Bonaparte. L'élection faite, les légitimistes et les orléanistes de la chambre veulent travailler, chacun de leur côté, au triomphe de leur prétendant ; l'assemblée se trouve paralysée par leur rivalité. et Louis-Napoléon, que les députés royalistes espéraient jeter à bas quand ils le voudraient, les renverse lui-même, le 2 décembre 1851. De sa seule autorité, il prononce la dissolution de l'assemblée, occupe militairement le Palais législatif, fait arrêter, exiler, ou emprisonner sans jugement les chefs monarchistes et républicains ; il enivre l'armée de Paris pour la lancer contre les habitants ; il triomphe de tous les obstacles Puis, il se fait autoriser par le suffrage universel terrorisé à promulguer une nouvelle Constitution qui lui confère le despotisme le plus absolu et rend vaine la représentation nationale ; il est élu d'abord Président pour dix ans ; puis Empereur, sous le nom de Napoléon III.

Depuis les journées d'avril 1848. Rouen n'a plus cessé de jouir du calme le plus complet. En 1870, une guerre aussi désastreuse qu'insensée est déclarée par le gouvernement, sans motifs sérieux, sans préparatifs d'aucune sorte, dans le seul but de recourir au bruit des armes pour détourner les esprits des idées de réforme, dans l'espérance de consolider, à l'aide de quelques succès militaires, la dynastie ébranlée par le mécontentement général. Le second régime impérial tombe à Sedan dans le sang et la boue, et sa chute amène, pour la troisième fois sous les Napoléon, l'invasion du pays. Rouen frémissant, mais impuissant à se défendre, subit avec calme, sans effervescence comme sans bassesse, l'occupation étrangère. Le jour où un vainqueur insolent veut lui imposer le spectacle d'une grande revue de toutes les troupes dispersées par lui dans la province, malgré la colère et les menaces des Allemands, la population suspend aux fenêtres des drapeaux noirs et se renferme dans ses demeures. A peine délivrée de leur présence, comme toujours, elle se remet au travail. Les pertes se réparent, les épargnes se reconstituent et participent largement aux emprunts pour la rançon du pays. Puis, la République est fondée et le gouvernement consolidé; le commerce et l'industrie reprennent confiance; Rouen accueille avec bonheur ce retour à la liberté basée sur le respect de la religion, de la morale, des lois, et dont la condition première est l'amour du travail, de l'ordre, de l'économie, indispensable à tous les hommes qui veulent vivre et mourir libres.

CHAPITRE XXI.

COMMERCE ET INDUSTRIE DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

Pendant le moyen-âge et le commencement des temps modernes, le plus grand obstacle au développement du commerce a été l'insuffisance des moyens de communication. Un des plus beaux titres de gloire de Sully est de l'avoir parfaitement compris et d'avoir essayé d'y remédier en ouvrant des routes et des canaux. Rouen ne se contente pas de profiter des avantages que lui offre l'habile prévoyance de ministre de Henri IV; il cherche, de son côté, à se mettre en relations faciles, par des services permanents de transport, avec les localités voisines.

Ainsi nous trouvons aux archives municipales des renseignements authentiques sur la création d'un service de bateaux entre notre ville et le Port-Saint-Ouen. Une première pièce mentionne, à la date du 14 juin 1603, la désignation d'un quai affecté à ce service, en face de la porte Guillaume-Lion. Le 27 avril 1611, nouvelle délibération à l'Hôtel-de-Ville sur l'établissement d'un bateau pour le transport des voyageurs, comme des marchandises, de Rouen au Port-Saint-Ouen et réciproquement. L'abbaye de Saint-Ouen veut s'y opposer, prétendant que cette institution serait une dérogation à son privilége d'avoir bateau sur Seine pour son service; mais le conseil passe outre et adopte le projet. Le 17 juillet 1627, la ville trouve qu'un seul

bateau n'est pas suffisant pour les besoins de la population ; le 27 du même mois, elle en réclame quatre, conformément à l'opinion émise par l'assemblée d'avril 1611. Le 26 juin suivant, le conseil se réunit de nouveau pour délibérer sur l'avis demandé à la ville et à la Vicomté de Rouen, par arrêt rendu au Conseil du roi, le cinq mai précédent, sur la commodité ou l'incommodité de l'établissement proposé par Laurent Regnard d'un *bateau-voiturier* de Rouen au Port-Saint-Ouen et retour. Cette innovation donne lieu à plusieurs procès; un, entre autres, le 20 novembre 1632, entre les bateliers et le sieur de Marchis, pour exiger la stricte observation des règlements donnés par le Parlement ; un autre, le 19 mars 1646, entre l'abbaye de Saint-Ouen représentée par l'abbé Jean-Baptiste de Vignerol et le prieur dom Guillaume Cotteret, d'une part, et, d'autre part, Louis Renouf, sieur de la Fontaine, se prétendant propriétaire du bateau. Enfin, le 10 septembre 1701, on verra la ville concéder à cette entreprise un espace de cinquante pieds sur le quai, depuis le pont d'Aubette jusqu'à un poteau qui sera placé comme ligne de démarcation, pour faciliter l'entrée et la sortie du bateau, et charger le *perviseur* des quais de tenir la main à l'exécution de son arrêté [1].

Vers la fin du XVI[e] siècle [2], les relations commerciales étaient devenues très actives entre Rouen et la Bouille, point de jonction et passage forcé entre la vieille capitale normande et tous ceux qui venaient des diocèses de Lisieux, Séez, Avranches, Coutances, Bayeux, en un mot, de toute la Basse-Normandie ; huit bateaux nommés les *Bouillais* avaient été spécialement désignés pour faire le service des transports entre ces deux localités, sous la dépendance du baron de Mauny, seigneur de Caumont et de la Bouille.

A Rouen, depuis 1565, il en existait un autre, le *Rouennais*, qu'une famille Dieppedalle avait obtenu l'autorisation d'affecter au même emploi. Mais ces deux services ne se faisaient qu'une demi-concurrence ; chacun d'eux pouvait bien effectuer les transports du point de départ au point d'arrivée, seulement ensuite, il devait revenir à vide à son port d'attache. Néanmoins leur prospérité relative devait exciter l'envie. En 1588,

[1] Archives municipales, tiroir 28.
[2] M. Gosselin, *Revue de Normandie*, juillet-août 1869.

la veuve Robert Langlois demande un privilége pour établir sur la rivière de Seine les bateaux nécessaires au transport, à heure fixe, des marchandises et des voyageurs, de Rouen à la Bouille. Le bureau des finances repousse sa demande.

Cependant, le besoin de ces *voitures d'eau* se faisait de plus en plus vivement sentir. A la faveur des troubles de la Ligue, les brigandages qui se commettaient depuis longtemps sur les routes aux environs de Rouen, surtout vers Moulineaux et Couronne, ayant augmenté de plus en plus, piétons et cavaliers avaient fini par abandonner la voie de terre et venaient s'embarquer pour faire le trajet plus sûrement. Alors les bandes, changeant de tactique, descendirent sur le chemin de hallage; elles arrêtaient les chevaux et leur conducteur, se précipitaient dans le bateau, l'arme au poing, et emportaient tout ce qu'elles y trouvaient. Ces désordres augmentèrent encore en 1592, après la levée du siége mis devant notre ville par Henri IV, mais surtout en 1594, quand, après la fin des guerres, les soldats, licenciés de part et d'autre, se répandirent dans les campagnes. Alors, par arrêt du Parlement, le nombre des *Bouillais* fut réduit à quatre, et chacun d'eux dut être pourvu pour sa défense, ainsi que le *Rouennais*, de quelques hommes armés.

En 1595, un sieur Loys Legentil, bourgeois de Rouen, reprend l'idée de la veuve Langlois et obtient un privilége pour monter le *bateau* de la Bouille. C'était la mort du *Rouennais* dont le patron Dieppedalle intente à Legentil d'inutiles procès. Le baron de Mauny se montre jaloux également de ce privilége qu'il considère comme une atteinte portée à son droit seigneurial; mais, malgré sa haute naissance et ses dignités, il ne peut faire révoquer cette concession qui passe de Legentil à divers successeurs. En 1642, il réussit à acheter la part de l'un des deux cessionnaires associés; quarante ans plus tard seulement la famille d'Estampes restera seule propriétaire.

Cependant plusieurs tentatives avaient été faites pour établir un second bateau. En 1645, Nicolas Charmois, fruitier de Louis XIII, avait obtenu une autorisation à cet effet; mais, bien qu'il eût déjà prêté serment et eût été reçu maître du second bateau, le Parlement n'hésita pas à le sacrifier à haut et puissant seigneur le baron de Mauny qui resta seul ainsi en possession des *deux bateaux de Bouille*.

Pendant longtemps, les voyageurs se plaignirent en vain de la puanteur qu'exhalaient les *peaux vertes*, les cages à poules, les pourceaux et autres animaux qu'on embarquait au milieu d'eux sur le bateau, de la nécessité où l'on était de coucher soit à Rouen, soit à la Bouille, par suite de l'incommodité des heures de départ. En 1693 seulement on régla les heures de départ d'une façon plus commode et l'organisation du bateau de la Bouille se trouva définitive.

C'était un grand bienfait pour les populations ; pourtant, si l'on songe à ce qu'étaient ces petits navires d'une vingtaine de tonneaux où l'on entassait jusqu'à deux cents personnes, au milieu des paquets de marchandises, des paniers de fruits, des légumes, qui servaient de siéges à ceux qui pouvaient trouver moyen de s'asseoir, où l'on était en compagnie de bestiaux, exposé au soleil ou à la pluie, au vent et au froid, où il fallait de cinq à six heures pour faire un trajet de cinq lieues, je crois qu'on admirera la patience de nos pères qui se trouvaient encore heureux de posséder de pareils moyens de transport. Il en a été ainsi jusqu'en 1831.

A l'extérieur, le commerce de notre ville prenait de plus en plus d'extension. Par exemple, dans l'Amérique du Nord, énergiquement soutenu par Sully, Champlain avait réussi à coloniser le Canada, et Rouen faisait avec Québec, la capitale de cette *Nouvelle France*, un grand trafic de pelleteries. Pendant les premières années du règne de Louis XIII, sous l'administration de Concini, de Luynes, ces avides favoris, le gouvernement ne s'occupe pas du commerce et de l'industrie en France, et Rouen doit en souffrir comme le reste du pays. En 1624, quand Richelieu, tombé une première fois du pouvoir avec le maréchal d'Ancre, y rentre en maître, il a soin de confirmer les traités conclus avec les principales puissances; il organise des compagnies comme il en existait alors dans l'Angleterre et la Hollande[1]. Mais toutes ces tentatives échouent par suite de leurs frais immenses de régie, d'entreprises disproportionnées avec leurs ressources, de l'impossibilité d'allier le développement commercial avec les guerres, et notre vieille cité n'a pu tirer grand profit de ces créations.

Une autre cause surtout paralysait toutes ces mesures, la

[1] M. Chéruel, *Hist. de l'adm. mon. en France*, 1er vol., p. 304 à 312, *passim*.

multiplicité des exigences du fisc royal qui, faisant peser sur les populations des charges écrasantes, ne respectaient pas même les droits les plus anciennement acquis. Nous en trouvons la preuve dans un arrêt qui frappa notre ville en 1638.

On se rappelle que la municipalité rouennaise avait acheté du roi saint Louis [1], en novembre 1262, *à rente fieffe perpétuelle*, la libre jouissance et la propriété de ses halles. Or, en 1638, sans égard pour des droits acquis depuis trois cent soixante-quinze ans, un arrêt, rendu le 12 juin par le Conseil du roi, réunit ces halles au domaine royal et les met sous la juridiction de la Vicomté de Rouen; il déclare que la municipalité ne pourra continuer à en jouir comme par le passé, ainsi que *des moulins de la ville, des viviers et eaux d'iceux, des Bels du Neuf-Marché et de la Vieille-Tour, des places qui en dépendent, et généralement de tous autres domaines*, qu'à la condition de payer au roi *six-vingt mille livres* (120,000 livres, monnaie du temps). La mairie fut forcé de se courber devant cette injustice, les échevins purent seulement ajouter, à la suite de la transcription de l'arrêt, ces mots : *sans que ledit payement puisse être tiré à conséquence ni préjudice à la dite ville pour la jouissance des choses ci-dessus.*

En 1661, quand Colbert a succédé à Fouquet dans la direction générale des finances, il reprend les projets de Richelieu, crée des compagnies de commerce, relève nos colonies et réorganise la marine militaire pour qu'elle puisse protéger la marine commerciale.

Sur sa demande, chaque ville industrielle désigne deux notables entre lesquels il choisit des conseillers qu'il appelle à Paris, afin de s'éclairer de leurs avis, et Rouen est au nombre de ces villes. Ensuite, il s'occupe d'abaisser les barrières intérieures. Si les préjugés opiniâtres et l'égoïsme de plusieurs provinces s'opposent à cette réforme, la Normandie et sa capitale sont, du moins, au nombre des *cinq grosses fermes* qui l'acceptent. Malheureusement, aux dernières années du règne de Louis XIV, Louvois l'emporte dans l'esprit du monarque ambitieux et les sages mesures adoptées par Colbert deviennent inutiles.

[1] Archives municipales.

Faut-il chercher une résurrection du commerce sous Louis XV? Mais, si le roi ne songe qu'à ses plaisirs, il n'en est pas de même du peuple. Pour nous en convaincre, il suffit encore d'examiner ce qui se passe chez nous à cette époque.

D'abord, on s'occupe encore d'améliorer les moyens de transport. Cette fois, il s'agit des communications entre Rouen et Paris [1]. Il existait bien depuis longtemps des *maîtres-voituriers par eau* qui faisaient le service entre ces deux villes, mais leur organisation était défectueuse ; elle présentait tant d'inconvénients que le régent, en avril 1717, avait supprimé leurs offices, leurs quatre commis, leurs facteurs, et annulé les tarifs qui leur avaient été alloués.

En 1723, le duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie, demande au roi l'autorisation d'établir des *diligences par eau* entre la capitale et la vieille cité normande. Par lettres-patentes, en date du 1er mai, Louis XV accorde à ce seigneur, et, après lui, à ses héritiers, par privilége exclusif, le droit d'avoir des bateaux qui devaient partir au moins une fois par semaine, à la condition que, en certaines saisons, il serait mis en outre, à la disposition du commerce, autant de *voitures fortes* et de bateaux que le besoin pourrait s'en faire sentir. D'ailleurs, les *voituriers* ordinaires étaient maintenus en même temps, sous la réserve de ne pas aller *en diligence*. Ainsi, le commerce était libre de choisir.

Ce nouveau service est institué le 1er août suivant, et Bélard, gérant chargé par le duc de cette exploitation, reçoit un emplacement particulier sur le quai de Paris. Mais, pour augmenter ses bénéfices, cet agent infidèle s'associe secrètement avec d'autres individus. Renvoyé par M de Luxembourg, il fonde une nouvelle société. Le duc adresse au roi ses réclamations et contre Bélard, et contre la municipalité rouennaise qu'il accuse de favoriser les intrigues de ce commis ; de là de longs débats Plus tard, le privilége passe en d'autres mains. Il n'en résulte pas moins pour les Rouennais l'établissement de communications plus faciles avec les Parisiens. Malheureusement, la fiscalité royale pèse toujours bien lourdement sur toute la population ; dans la période qui s'écoule de 1780 à 1790, on verra les sieurs Gonord et joints, sous fermiers de diligences d'eau de Paris

[1] Archives municipales, tiroir 320.

à Rouen, déposer une supplique pour obtenir le dégrèvement des 17,000 livres auxquelles a été imposée leur exploitation [1].

Mais c'est surtout vers l'industrie que les esprits se portent avec le plus vif élan.

L'introduction d'une matière première encore inexploitée en France, le coton, allait donner naissance à une branche qui est devenue, depuis ce temps, l'une des sources principales de la richesse commerciale dans l'Europe entière, surtout en Angleterre, en France, et notamment dans notre région.

Cultivé et tissé dans l'Inde dès la plus haute antiquité, selon Hérodote, il est mentionné par Arrien, par Strabon, par Pline et, dans les premiers temps de l'ère chrétienne, il est un des articles importants du commerce de cette contrée avec l'empire romain. De l'Inde, la culture du coton a passé successivement dans la Perse, l'Egypte, l'Arménie. Les Tartares ont enseigné aux Chinois l'art de tisser la bourre des cotonniers que ceux-ci laissaient pousser inutiles chez eux. Les Arabes ont ensuite introduit la culture de cet arbuste en Europe, vers le xe siècle. Ce sont eux qui, les premiers, en ont fait des plantations dans l'Andalousie. Aussi, l'Espagne a-t-elle fabriqué de bonne heure du papier et des étoffes de coton. Au xive siècle, Venise et Milan se sont emparés de cette industrie. Vers la même époque, la Turquie s'est mise à son tour à cette culture. Christophe Colomb a trouvé des cotonniers de différentes espèces à Hispaniola et dans la plupart des îles de l'Amérique où il a fait aborder ses navires. A l'époque de la conquête, le Mexique et le Pérou étaient arrivés à travailler le coton avec une certaine perfection.

Dans l'Europe, l'Angleterre est le premier pays qui en ait fait un usage considérable. Vers 1430, quelques tisserands des comtés de Chester et Lancastre ont employé à faire des étoffes grossières cette bourre qni ne servait encore chez leurs compatriotes qu'à fabriquer des mèches de chandelles. Engagés par leur succès, des armateurs de Bristol et de Londres ont alors envoyé chercher dans le Levant des cargaisons de cette matière. Dès le milieu du xviie siècle, il y avait à Manchester et dans les campagnes environnantes de nombreux tisserands qui fabriquaient des étoffes à chaîne de lin et à trame de coton. On sait

[1] Archives départementales, série C, chap 6'0.

quels ont été depuis les progrès immenses de la fabrication anglaise.

Cette industrie ne s'est établie en France que beaucoup plus tard. Jusqu'en 1701, nos toiliers rouennais fabriquent uniquement des toiles de fil, d'étoupe et de chanvre. C'est alors seulement qu'un négociant, Delarue, introduit à Rouen le filage du coton, ce qui, peu d'années après, a donné naissance aux toiles de coton nommées d'abord *toileries* afin de les distinguer des toiles de fil, mais pour lesquelles le nom de *rouenneries* a prévalu. Encore cette innovation est-elle un effet du hasard et de la nécessité. Delarue avait acheté de Legendre et Lecouteux quarante balles de coton. Ne trouvant pas à les vendre, il imagine de les faire filer. Comme les fabricants de toiles et de passementeries lui font trop de difficultés pour mettre son coton en œuvre, il a recours aux ouvriers toiliers qui ont l'honneur de tisser les premières toiles de coton à Rouen. Pigny d'abord, puis Bigot et Cousin ont fait ainsi des étoffes légères nommées *Siamoises* dont la chaîne était de soie et la trame de coton, pour robes de femme.

Ce produit obtient tout de suite une vogue si considérable que, dès 1718, il faut établir un règlement spécial pour les toiles de coton. La quantité en devient si grande que, le 26 mars 1726, on ordonne de les apporter à la halle pour y être visitées et vendues comme les toiles de fil. Le rouet occupe dès lors un grand nombre de bras dans notre ville; l'usage s'en répand dans les campagnes et y porte partout une aisance relative. Le pays de Caux surtout se met à tisser ces toileries légères; aussi voyons-nous s'organiser alors ce service de *porteurs* qui, chaque semaine, servent d'intermédiaires entre les fabricants de Rouen et les ouvriers des campagnes de cette région. Mais le Parlement s'effraie de ce que les paysans abandonnent, pour ce nouveau travail, la culture des champs ; il leur défend de s'y livrer depuis le 1er juillet jusqu'au 15 septembre de chaque année. Néanmoins, la voie une fois ouverte, les progrès sont rapides. En 1732, on a visité au Bureau de Rouen 107,164 pièces de rouenneries ; en 1749, le chiffre s'est élevé à 309,889 ; depuis il s'est accru dans des proportions presque fabuleuses. En 1750, l'importation monte à 3,800,000 livres ; en 1846, elle atteint 64,000 000 de kilogrammes. Depuis, elle n'a cessé d'augmenter.

Avec l'extension viennent les perfectionnements et la variété des produits. D'abord, on emploie le coton isolément; puis, pour donner plus de force au tissu, on essaie d'y mélanger, soit dans la chaîne, soit dans la trame, de la soie ou du lin. De là ces étoffes diverses appelées *droguets* ou *quadrillés*, *culs-de-lampe*, *damiers*, *flammes*, *zig-zags*, *croix-de-malte*, soit à chaîne et à trame de coton, soit à chaîne de soie et à trame de *fleuret*, *filoselle* ou laine, avec un coup de soie, *grains-d'orge* à deux chaînes de soie tramées de coton, *écorces* à fond blanc, rayées et à carreaux, à chaîne de soie et trame de soie mêlée de coton, *étoiles-rubannées* à œils-de-perdrix ou à mouches, à plume ou à bouton, à deux chaînes de soie avec trame de coton, basins rayés à deux chaînes, l'une de soie, l'autre de fil, avec trame de coton, *milanaises*, cravates de soie et coton, etc.

En 1761, de Brou, intendant de la Généralité, promet une gratification aux tisserands qui fabriqueront des coutils rayés bleus et blancs, façon de Bruxelles. La rouennerie varie alors de mille manières ses couleurs et ses dessins.

Tout s'enchaîne dans l'industrie; une innovation, un perfectionnement dans l'une de ses branches en amène d'autres ailleurs. La teinture, à laquelle la fabrication des draps pendant tout le moyen-âge avait donné tant d'importance chez nous, devait en acquérir beaucoup plus encore par suite de l'introduction du tissage du coton. Nous avons vu les grandes découvertes maritimes de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle lui procurer plusieurs substances nouvelles: les bois de Campêche, les bois rouges de Fernambouc, le rocou, l'indigo et autres. A l'époque où nous sommes arrivés, les progrès immenses de la chimie commencent à perfectionner de plus en plus l'art de la teinture.

L'indigo a eu bien du mal à se faire admettre dans la pratique. Jusqu'à son introduction, le pastel servait seul en Europe pour teindre en bleu les tissus; aussi la culture en était-elle très active. L'apparition de l'indigo devant ruiner tous les cultivateurs de pastel, ils s'ameutent pour empêcher l'introduction de ce nouveau produit. En Angleterre, la reine Elisabeth en prohibe l'usage sous peine de très fortes amendes; en France, Henri IV n'hésite pas à punir de mort tous ceux qui l'emploieront. En Allemagne, on ne l'appelle rien moins que l'*aliment du diable*. Heureusement, vers le milieu du XVIIIe

naise, vers le milieu du XVIIIe siècle environ, et ils ne forment alors ni corporation, ni confrérie. Si l'on eût cru les Chambres de Commerce, les marchands ou fabricants de toiles blanches et de tissus de couleur, ainsi que les passementiers du temps, cette innovation devait ruiner en France les diverses industries des tissus. Heureusement toutes leurs requêtes intéressées ne furent point admises. On sait quelle extension a prise cette industrie, mais voyons son origine dans notre région.

En 1755, en dépit de toutes les oppositions, le Génevois Abraham Fey ou Frey, fonde, à Bondeville-lès-Rouen, une fabrique de *toiles imprimées*. Cette dénomination était fort juste puisque les dessins s'imprimaient sur l'étoffe à l'aide de planches gravées sur bois; celle de *toiles peintes* convenait plutôt aux produits similaires des Indes; en effet, là elles étaient peintes à la main. Bientôt après, M. Abraham Pouchet, de Bolbec, fonde un autre établissement, tout près du premier. Alors, forcé de suivre l'impulsion de l'opinion publique, le gouvernement se relâche d'abord de ses arrêtés prohibitifs, puis les rapporte entièrement.

En 1765, après l'incendie de Bolbec, un habitant de cette malheureuse ville, M. Marsis ou Le Marcis, vient s'établir à Rouen. Il y crée, sur la rive gauche, au hameau de Claquedent, une troisième fabrique. Ses essais assez informes ne font pas prospérer son établissement, mais on lui doit l'invention des planches gravées sur cuivre.

Jusqu'alors, la fabrication des toiles imprimées était encore dans l'enfance; les dessins en étaient bizarres, les couleurs sans éclat et si peu solides qu'un simple lavage à l'eau froide suffisait pour les enlever; le rouge et le noir étaient presque les seules teintes employées, les toiles étaient grossières. Cependant elles étaient très recherchées des dames, elles avaient l'attrait de la nouveauté.

A ces toiles fabriquées en Normandie, dont la chaîne était en fil et la trame en coton, on en substitue plus tard d'autres nommées *Guinées de l'Inde*, dont la chaîne et la trame étaient en coton et qui arrivaient en France par la voie de l'Angleterre. C'était, pour nos manufactures d'indiennes, une concurrence d'autant plus redoutable qu'elles n'ont pris toute leur extension qu'à partir du moment où elles se sont mises à imprimer sur les calicots tissés dans nos fabriques.

lards, de là son nom d'*aqua vitæ*. Au xve siècle, on ne la vendait encore que chez les pharmaciens, comme médicament. Au xvie, elle devient une boisson d'agrément.

Pendant longtemps, on l'a tirée du vin exclusivement. Vers la fin du xviie siècle, des cultivateurs normands s'imaginent d'en fabriquer avec de l'esprit rectifié tiré du cidre et du poiré, ces boissons dont l'usage est si ancien dans la Gaule et a succédé dans notre région à celui de la bière ou cervoise. Le procédé inventé par eux a été tellement perfectionné depuis, qu'il se consomme aujourd'hui au moins autant d'eau-de-vie de cidre que d'eau-de-vie de vin. En 1801, l'un de nos concitoyens, Edouard Adam, a rendu le plus grand service à cette industrie en inventant un appareil distillatoire pour extraire du vin l'esprit nommé *trois-six* dans le commerce. La vente en détail de l'eau-de-vie appartenait également dans le principe aux vinaigriers.

Le sucre fut aussi considéré longtemps comme un médicament utile. Sous Henri IV, il se vendait encore à l'*once* chez les pharmaciens. Mais, quand les colonies françaises se mettent à cultiver la canne plus activement, alors l'usage du sucre se répand dans toutes les classes. Vers 1695, plusieurs raffineries s'élèvent à Rouen ; elles tirent de Belbeuf et de Saint-Aubin-la-Campagne l'argile employée pour terrer le sucre dans l'opération du raffinage.

En 1785, la disette du bois se faisait cruellement sentir depuis deux ans, on dut chercher d'autres matières de chauffage. Deux hommes, MM. Glais et de Mainieux, trouvèrent alors le moyen de fabriquer des *tourbes*. Sur l'ordre de Louis XVI, M. de Villedeuil, intendant de la Généralité, leur fournit un emplacement convenable. Depuis lors, ce moyen économique de chauffage s'est répandu de Rouen dans toute la Normandie et jusque dans la Picardie.

Selon Ducange, le charbon de terre aurait été découvert aux environs du XIe siècle, mais on n'aurait commencé à en exploiter les mines que beaucoup plus tard. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une ordonnance rendue par François Ier, en 1544, relativement *aux porteurs de charbon de terre*, est une des premières mentions que nous trouvions de ce commerce pour notre ville. Rouen a connu d'abord celui de Littry, en Basse-Normandie ; puis, il en a tiré de l'Auvergne, de la Belgique, de l'Angleterre. Employé d'abord exclusivement par l'industrie, ce combustible a

passé depuis dans les usages domestiques. Nous n'avons pas besoin de dire de quel commerce immense il est aujourd'hui l'objet.

Rouen eut aussi ses manufactures de tabac [1]. Nous trouvons aux archives municipales qu'un établissement de ce genre fut créé rue des Carmes par Joseph Boutigny et Cie, et qu'il occupait environ cent quatre-vingts ouvriers.

Notre ville possédait encore des fabriques de pipes, elles se trouvaient à Saint-Sever et sur les hauteurs du quartier Beauvoisine. La terre de pipe de Rouen passait alors pour excellente, elle était très recherchée.

Malheureusement, le système encore en usage alors dans le commerce et l'industrie, celui des corporations, paralysait tous les efforts.

En 1776, frappé des inconvénients de toutes ces corporations surannées dont les rivalités acharnées et les surveillances jalouses empêchaient tout esprit de progrès, sur la proposition de Turgot, il se décide à les supprimer. Mais, auparavant, il croit devoir consulter les principales chambres de commerce. Celle de Rouen, en particulier, rédige un long mémoire où elle résume les objections soulevées contre le régime de la libre concurrence par tous les intéressés au maintien des anciennes jurandes et les appuie de toutes ses forces. Louis XVI ne se laisse pas arrêter par toutes ces clameurs; mais il faudra la Révolution pour faire disparaître définitivement ces étroites entraves, ainsi que tous les priviléges.

L'adoption de la libre concurrence, en matière commerciale, était tout une révolution industrielle; elle devait amener des changements dans la topographie de nos principales villes. En effet, sous le régime des corporations, les différents corps de métiers s'étaient agglomérés chacun dans un endroit particulier. Pour ne parler que de Rouen, nous en trouvons les preuves dans les noms donnés à plusieurs de nos rues dont les unes ont disparu et les autres existent encore : celles des Bonnetiers, du Change, des Boucheries-Saint-Ouen, de la Foulerie, de Sainte-Croix-des-Pelletiers, des Savetiers, des Tapissiers ou fabricants de tapis à haute et basse lisse, des Vergetiers ou fabricants de brosses, des Verriers, de la Renelle-

[1] Archives municipales, art. 1047 du répertoire, 1715 à 1789.

des-Maroquiniers, de Saint-Etienne-des-Tonneliers. Il en est de même pour le clos des Parcheminiers ou fabricants de maroquin et de parchemin si usités pour les écritures du moyen-âge.

Ce voisinage de boutiques de même sorte ainsi entassées côte à côte, dans une même rue ou dans un même quartier, pouvait aider l'acheteur à distinguer, en peu de temps, la différence de prix et de qualité des produits similaires, par suite, à fixer son choix plus sûrement; mais il avait aussi ses inconvénients, et, malgré les statuts qui défendaient au marchand, sous peine d'amende, d'appeler les clients arrêtés devant un autre magasin, ceux-ci, souvent victimes de vives animosités entre des marchands rivaux, avaient à subir les bruyantes et injurieuses clameurs des voisins jaloux, heureux encore quand ils n'étaient pas contraints à s'enfuir à travers les rangs ameutés d'une populace railleuse. Avec la liberté commerciale, l'éparpillement des boutiques de tout genre dans tous les quartiers de la ville a mis, pour ainsi dire. à la porte de chaque habitant, les objets divers dont il peut avoir besoin.

L'aspect intérieur de la ville y a peut-être perdu un certain côté pittoresque cher aux artistes. En effet, le numérotage des maisons étant absolument inconnu au moyen-âge, les marchands, pour se faire distinguer les uns des autres, étaient forcés d'adopter des signes particuliers qu'ils plaçaient sur leurs maisons. De là ces riches et brillantes enseignes destinées à attirer les regards des clients et où dominait le nom du métal par excellence : *Au Bras-d'Or*, *A la Pomme-d'Or*, *A l'Aigle-d'Or*, etc.; ou bien ces tableaux grossièrement peints et représentant des objets relatifs à l'industrie exercée dans la maison.

Mais avouons que, aujourd'hui, si ce pittoresquo n'existe plus, il n'en a pas été de même pour la variété du coup d'œil offert par les magasins. Les numéros ont remplacé les enseignes et les tableaux; c'est peut-être plus monotone, mais c'est infiniment plus commode, surtout pour les relations du commerce avec les localités extérieures.

Il faut rendre justice au malheureux Louis XVI : il a fait les plus grands efforts pour relever l'industrie nationale, et, sous son règne, elle s'est avancée rapidement dans la voie du progrès.

La fabrique de toiles continue à être florissante à Rouen

et aux environs. Dans la période qui s'écoule de 1724 à 1778, nous trouvons dans la ville et ses faubourgs 457 établissements consacrés à cette industrie ; 15.000 ouvriers environ font des siamoises, 2,600 des toiles rayées fil et coton, plus de 3,000 des toiles en coton seulement, 400 travaillent les futaines et les basins, 300 les mouchoirs fil et coton, près de 4,000 les mouchoirs de coton[1].

Pour ne pas gêner les transactions, par arrêt du Conseil en date du 26 juillet 1781, les coupons d'étoffes et de toiles de six *aunes* au plus peuvent circuler et être exposés en vente sans être revêtus de marques ; mais, au-dessus, tout doit être apporté au bureau de visite établi dans la ville[2].

Nous avons vu plus haut que nos industriels, malgré toutes leurs tentatives, n'avaient pu trouver encore le secret de la teinture en rouge des Indes.

En 1778, MM. Ponce et Archalat, riches négociants à Paris, font venir, à leurs frais, des ouvriers d'Andrinople et fondent, à Saint-Léger-du-Bourg-Denis, l'établissement connu sous le nom des Grecs[3]. Dès lors nos cotons y sont teints à la manière des Orientaux. L'indiscrétion de quelques contre-maitres divulgue le secret, des concurrents se forment ; ils prospèrent en économisant sur la main d'œuvre et sur les frais de construction, surtout en travaillant eux-mêmes avec leurs ouvriers. Ainsi, de 1780 à 1785, la teinture en rouge s'établit à Darnétal, elle y est perfectionnée ainsi que dans les ateliers de Rouen. M. Arvers, pharmacien, puis les chimistes Descroizilles et Dubuc le jeune, ainsi que le pharmacien Rémy, trouvent le moyen de fabriquer le muriate d'étain dont les Hollandais possédaient seuls le secret et qu'ils vendaient de 20 à 24 fr. la livre. Encore avaient-ils soin de le désigner sous le nom de *sel de Jovis*. Alors le prix s'en trouve considérablement abaissé. La teinture en rouge des Indes devient vive, belle, éclatante ; les produits sortis des établissements de M. Saint Evron, de Rouen, de M. Osmont, de Darnétal, sont irréprochables. Puis, le procédé se répand ; mais la vogue des indiennes ne tarde pas à rivaliser avec celle des rouenneries ; le nombre des teintures en rouge diminue.

[1] Archives départementales, inventaire de la section C., chap. 163-165.
[2] Archives municipales.
[3] M. Alexandre Lesguilliez, *Histoire de Darnétal*.

La fabrique de l'huile de vitriol ou acide sulfurique, introduite en France par l'Anglais Holker, entre les années 1762 et 1766, ne tarde pas à compter quelques succursales à Rouen, à Déville, à Lescure, et l'emploi de cette nouvelle substance hâte le blanchiment. La découverte du chlore par le Suédois Scheele, en 1774, et son application aux toiles par le Français Berthollet, en 1786, viennent encore perfectionner cette industrie; le bon sens public a fait justice des préventions que cette innovation avait excitées d'abord.

En un mot, l'activité commerciale devient considérable, grâce au régime de la liberté. Malheureusement, le traité signé par M. de Vergennes (1786), en accordant aux produits anglais la libre entrée sur notre sol, crée à l'industrie française une concurrence trop redoutable, surtout pour notre région.

En effet, tandis que les Anglais avaient déjà substitué les machines au rouet, dans notre province, on n'employait encore que les cotons filés à la main. Le gouvernement royal est frappé de cette cause d'infériorité; il donne 100,000 fr. à une commission industrielle, pour qu'elle se charge d'introduire et de répandre chez nous l'usage des machines, de les distribuer aux fabricants et aux ouvriers, les unes gratuitement, les autres à titre d'avance. Mais les ouvriers ne comprennent pas la nécessité de cette innovation; ils ne voient qu'une chose, c'est que les 19,000 fileurs qui vivent de leur rouet, dans Rouen et dans les environs, vont se trouver sans ouvrage. Voilà pourquoi, en 1789, ils se révoltent et brisent plusieurs fois les machines. Certes, c'était un égarement coupable, mais il est certain que cette transformation devait laisser momentanément beaucoup de bras inoccupés. L'expérience a fait voir cependant combien elle devait être avantageuse par la suite.

Une préoccupation plus grande encore s'impose au gouvernement, celle d'assurer la subsistance des populations, de chercher un moyen d'éviter ces famines qui ont fait tant de mal dans notre pays, à toutes les époques de son histoire.

Louis XVI cherche le moyen d'obvier à ces famines périodiques qui déciment la population. Dans ce but, il autorise la libre circulation des grains de province à province, et, pour faciliter cette innovation, le 3 juin 1775, il suspend les droits d'octroi perçus par les villes sur les grains, la farine et le pain; il défend aux exécuteurs de la haute justice d'exiger doré-

navant aucune rétribution, soit en nature, soit en argent, sur les grains et les farines dans tous les lieux où ces droits ont existé jusqu'alors. A Rouen, notamment, il supprime les cent douze marchands privilégiés, créés en titre d'offices par les édits de décembre 1692 et juillet 1693, qui seuls pouvaient vendre les grains dans la halle, en tenir magasin chez eux, acheter ceux qui étaient apportés dans notre ville et sur les marchés d'Andely, Elbeuf, Duclair, Caudebec. Il voulait rendre ce commerce plus libre pour faciliter l'approvisionnement des villes. Il abolit encore dans notre cité les quatre-vingt-dix porteurs et déchargeurs de grains constitués à titre d'offices, déclarant que chacun doit pouvoir choisir librement. Il annule les droits de banalité attachés à nos moulins mnnicipaux, afin de rendre l'approvisionnement plus facile et le prix du pain plus modéré, en laissant aux boulangers le droit d'acheter des farines à d'autres qu'à ces moulins, au mieux de l'intérêt général [1].

Toujours dans le même but, le 18 janvier 1785, un autre arrêt du Conseil royal maintient l'Hôtel-de-Ville de Rouen dans la propriété et la libre possession de la halle au blé, lui conférant le droit d'en distribuer gratuitement les places [2].

Pendant les troubles de la Révolution, alors que notre pays doit lutter contre les monarchies de l'Europe coalisées contre lui, avons-nous besoin de dire combien le commerce et l'industrie tombent en souffrance chez nous ? Quand la tourmente est un peu calmée, la France croit pouvoir reprendre haleine sous le régime du Consulat ; mais bientôt la lutte contre l'Angleterre vient de nouveau l'entraver. Soyons justes cependant ; si le blocus continental a fermé à notre commerce les relations extérieures, le système sévère de prohibition établi par Napoléon Ier a, du moins, assuré à nos produits un écoulement facile sur nos marchés intérieurs, en empêchant ceux des Anglais, plus perfectionnés, de venir tuer notre industrie naissante ; il a laissé le temps à nos manufacturiers de changer ou de perfectionner leur outillage. Alors ils vont parvenir à vendre beaucoup moins cher des produits meilleurs et plus beaux, car ils s'engagent résolument dans la voie du progrès. De 1800 à 1805, MM. Pascal Adeline, Rowle, Pinel et Jonh Dean font en grand l'application

[1] Archives municipales.

[2] *Idem.*

des machines à Déville, à Malaunay, à Bondeville. Les filatures à moteur hydraulique et à manége se multiplient et produisent une énorme quantité de coton filé. La qualité en est encore ordinaire ; mais, en 1810, MM. Levavasseur et Jacques Lemaître parviennent, avec M. Pascal Adeline, à produire des filés d'une finesse qui les rend déjà capables de rivaliser avec ceux de l'Angleterre.

En 1814, en 1815, et pendant la Restauration, le commerce et l'industrie déclinent de nouveau.

Jusqu'en 1820, l'industrie pour les teintures et les fabriques s'est concentrée, à Rouen, dans le quartier Martainville, sur le bord des rivières de Robec et d'Aubette. Alors, Louis Aubert, simple ouvrier enrichi par son travail, rompt avec la routine et va s'établir près de Saint-Gervais. Il y fonde une fabrique de Rouenneries ; le commerce des manufacturiers se porte dans ce nouvel emplacement ; la rue de Crosne, le boulevard Cauchoise deviennent peu à peu le centre des dépôts d'indiennes ou de toiles peintes et de Rouenneries. C'est un nouveau quartier qui se crée autour de l'Hôtel-Dieu. Depuis le Mont-Riboudet jusqu'au bas du coteau du Mont-aux-Malades, il se couvre de belles maisons, il offre des rues larges et droites, il s'ajoute à la ville.

Sous la monarchie de juillet, la prospérité commence à renaître partout ; la fabrication des bretelles s'organise et progresse ; la substitution de la vapeur, comme force motrice, aux manéges tirés par des chevaux et l'application des nouvelles machines aux tissages comme aux filatures, donnent un développement prodigieux à l'industrie. D'abord, on est obligé de les demander à l'Angleterre ; mais bientôt on peut s'en procurer à Paris, à Chaillot, à Saint-Quentin, à Louviers, à Elbeuf, à Rouen, et le nombre en augmente sans cesse.

L'activité industrielle se porte aussi vers les produits chimiques, elle crée des fabriques d'acides sulfurique, nitrique, muriatique, pyrolignique ; les sulfates de fer, de cuivre, de zinc, l'alun, le muriate d'étain, la soude, le soufre, le savon, la colle de Flandre, celle des toiliers, les huiles rousses à l'usage des corroyeurs et d'autres produits de nature diverse comptent alors à Rouen et dans les environs beaucoup d'établissements, à Eauplet, à Deville, à Quevilly notamment.

Puis, un ralentissement se produit ; les petites fabriques

cessent ou succombent; les grandes seules, pouvant disposer de capitaux considérables, se maintiennent. Il en est ainsi dans tous les genres de fabrication.

Quelles causes faut-il attribuer à ce mouvemeut de recul? Elles sont multiples, mais il en est une qui domine toutes les autres.

Nous avons vu, sous l'Empire, à la faveur du blocus continental, la fabrication française et celle de la Normandie, en particulier, prendre tout d'un coup un développemeut exagéré qui surpassait de beaucoup les besoins de la consommation. Il en est de même encore à l'époque où nous sommes arrivés, notamment pour l'industrie cotonnière, qui occupe dès lors la première place dans notre région Donnant beaucoup de bénéfices, elle a pris très vite un immense accroissement; il en est résulté une production qui a dépassé la limite des besoins. Les marchés intérieurs ne pouvant absorber le trop plein, on a cherché à écouler sur ceux de l'étranger. Mais là, on s'est heurté contre une concurrence dangereuse, celle de l'Angleterre qui, avec ses charbons puisés chez elle, peut produire à plus bas prix, et, avec ses nombreuses colonies, sa marine immense, peut trouver plus facilement des débouchés sur toute la surface du globe. Ajoutons à cela l'esprit cosmopolite des Anglais, esprit qui les porte à s'établir partout où ils trouvent à satisfaire leur amour du gain, tandis que notre caractère casanier, peu aventureux, nous attache avant tout au sol.

Dans ces conditions, pour produire aux prix les moins élevés, afin de lutter contre la concurrence anglaise, le fabricant français a cru devoir adopter deux moyens : la diminution des salaires et l'introduction de matières d'un prix inférieur dans la confection des tissus. Sans nous étendre ici sur les conséquences morales dont nous aurons occasion de parler ensuite par rapport à la première de ces modifications, il est résulté de la seconde une dépréciation de nos produits sur les marchés étrangers.

Cependant, en 1848, l'industrie cotonnière, filatures et tissages, occupe encore deux cent mille ouvriers dans le département, et leur nombre va sans cesse en augmentant.

Mais, le second Empire arrive, la guerre de sécession entre le nord et le sud des États-Unis d'Amérique rend les cotons plus rares, et, par suite, plus chers; les traités de libre-échange avec

l'Angleterre, s'ils ont été favorables à la plupart des autres contrées françaises, laissent l'industrie cotonnière de notre région sans compensations suffisantes contre la concurrence des Anglais qui, ayant le charbon de terre à discrétion chez eux, n'ont pas besoin d'en payer le transport à la batellerie ou aux chemins de fer. Le travail se ralentit, des milliers d'ouvriers restent sans ouvrage. On se rejette alors sur la laine, la draperie prend un nouvel essor ; mais, là aussi, le trop plein se fait bientôt, la quantité de la production est aux dépens de la qualité ; la fabrique d'Elbeuf est obligée de diminuer, à son tour, le travail.

Après nos désastres de 1870, commerce, industrie, nation, tout semble mort désormais ; tout se relève cependant, grâce à la vieille énergie française. Aujourd'hui qu'un gouvernement stable semble enfin assuré, l'activité nationale se réveille plus que jamais, à l'ombre de la liberté. Plus que jamais aussi, la science vient seconder les efforts de l'industrie, elle trouve dans les différentes modifications de la houille de nouvelles matières tinctoriales ; elle découvre un produit artificiel, l'alizarine, pour suppléer à la garance. Enfin, le réveil est complet de toutes parts, il est énergique, il est puissant ; il continuera si le commerce, par la bonne qualité de ses produits, arrive à se créer des débouchés de plus en plus nombreux.

CHAPITRE XXII.

LA PEINTURE SUR VERRE. — PRINCIPAUX ARTISTES QUI ONT EXERCÉ LEUR ART A ROUEN. — FABRICATION DU VERRE. — VERRERIE ROUENNAISE. — GENTILSHOMMES VERRIERS. — VINCENT BUSSON ET THOMAS BARTHOLUS. — DE GARSONNET. — LES FRÈRES D'AZÉMAR ET ANTOINE GIRARD. — SAINT-AMAND. — LA VEUVE DE PIERRE D'AZÉMAR. — FIN DU PRIVILÉGE DE CETTE FAMILLE. — MAYER OPPENHEIM. — LA RÉVOLUTION ABOLIT TOUS LES PRIVILÉGES.

1° *Peinture sur verre.*

A la fin de la première partie de cet ouvrage, nous avons parlé des vitraux qui ont orné nos vieilles basiliques, notre antique Hôtel-de-Ville et quelques-unes des maisons les plus riches de nos pères à l'époque de la Renaissance; nous allons maintenant essayer, d'après le savant ouvrage de M. E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche[1], de donner quelques détails sur cet art, sur la marche qu'il a suivie, et d'indiquer les principaux artistes dont nous pouvons admirer les œuvres encore aujourd'hui dans notre ville.

On a quelquefois prétendu que l'art de peindre sur verre a été introduit chez nous seulement après la mort de Cimabué, arrivée vers l'an 1300. C'est une erreur. Cet art était exercé

[1] E.-H. Langlois, *Mémoire sur la Peinture sur Verre*, *passim*.

déjà dans notre ville; il avait même atteint un assez haut degré de perfectionnement lors du décès de ce célèbre Florentin. La preuve en est que nous possédons des vitraux qui lui sont d'environ deux siècles antérieurs. La peinture sur verre est née en France ; c'est en France qu'on a découvert ensuite la peinture dite *en apprêt*, et ce sont nos pères qui en ont enrichi l'Italie. Ces *maîtres voirriers*, comme on disait alors, avaient seuls le droit de réparer ou d'exécuter les vitres de nos églises et des édifices appartenant soit au chapitre de la cathédrale, soit à nos grands monastères. Il résultait de ce droit que leurs fonctions étaient de véritables charges qui passaient souvent du père au fils, sans être héréditaires cependant. Il en était de même pour les maîtres en maçonnerie, en plâtrerie, en charpenterie, en hucherie, en menuiserie.

Dans le principe, les maîtres-verriers étaient de véritables artistes; ils concevaient et exécutaient eux-mêmes leurs œuvres, ils recuisaient les vitres qu'on leur donnait à réparer, ils en exécutaient en entier de nouvelles. Il en a été ainsi pour notre cathédrale notamment.

A partir du XVI[e] siècle, les peintres-verriers commencent à travailler d'après les cartons d'artistes étrangers à la verrerie; alors, en effet, l'art de peindre a fait, en peu de temps, de tels progrès, avec les Léonard de Vinci, les Michel-Ange, les Raphaël, les Corrège, tous les grands peintres de cette époque, qu'il exige des études spéciales pour être maintenu à la hauteur où il s'était élevé.

Des changements s'opèrent aussi dans la manière de fabriquer les vitraux. D'abord, le verrier ne pouvant disposer que de vitres d'une disposition exiguë, il faut beaucoup de lamelles de plomb, beaucoup d'étain pour réunir toutes ces petites surfaces, beaucoup de talent pour faire ces jointures de manière qu'elles ne puissent nuire à l'œil dans l'aspect général. A partir de 1459 environ, le verre est étendu en tablettes plus grandes; il en résulte plus de facilité pour l'artiste, moins de dépenses de temps, d'étain et de plomb. De même pour la peinture; les premiers vitraux sont chargés de couleur; puis, avec le temps, soit pour laisser pénétrer plus de jour, soit par une raison d'économie, les vitres deviennent moins opaques, des parties blanches y sont ménagées entre les surfaces coloriées.

On est étonné quand on voit les modestes prétentions de ces

artistes, au point de vue du salaire. Ainsi, chez nous, les peintres-verriers, quoique attachés pour le reste de leur vie à la cathédrale, ne sont pas payés à l'année, mais à la journée, à tant *du pied* ou du panneau. Canonce, le premier dont la date est bien connue et qui a travaillé pour notre église Notre-Dame de 1384 à 1386, recevait quatre sols par jour; son serviteur ou adjoint en avait trois. Les *ouvriers* des maîtres-verriers étaient payés au compte de la fabrique; elle fournissait le plomb et l'étain pour souder et assembler les pièces de verre; les panneaux étaient achetés et payés à part.

Dans la suite des temps, le goût change; la peinture sur verre est moins en vogue; on va même jusqu'à prétendre que les *secrets* de ses couleurs sont perdus. Vainement Néri en 1612, Haudicquer de Blancourt en 1667, Le Vieil en 1774, et beaucoup d'autres après eux, décrivent les procédés anciennement employés. L'Angleterre, la Suisse, l'Allemagne semblent avoir moins oublié les traditions de la peinture sur verre.

Mais il était réservé aux Français de faire revivre l'art de Bernard Palissy et de Pinaigrier. En 1798, M. Dihl produit ses glaces peintes; en 1800, le géologue et naturaliste Brongniart (né à Paris en 1770, mort en 1847), nommé directeur de la manufacture de porcelaines à Sèvres, ressuscite véritablement la peinture sur verre, fonde le Musée céramique et ramène l'attention vers la peinture sur émail. Aidé de M. Méraud qui préparait les couleurs de cet établissement, il présente à l'Institut des vitres peintes avec des couleurs vitrifiables fondues par le feu de moufle sur vitre blanche, sans le secours de verre teint. Dès lors, il n'y a plus besoin de plomb et d'étain pour assembler et souder, comme autrefois, les petites tablettes de verre.

Puis, les progrès incessants de la chimie fournissent à nos verriers modernes des moyens inconnus à ceux des premiers temps.

Alors se produisent de grands peintres parmi lesquels nous devons distinguer d'abord M. Dihl, aidé de MM. Maine et Le Gay. De 1809 à 1811, M. Mortelègne, fabricant de couleurs, contribue beaucoup, par ses produits et ses travaux, aux progrès de cet art. En 1823, 1824, 1825, M. Pâris travaille d'après les dessins et sous la direction de M. Debret; plus tard, il peint d'après les cartons d'Abel Pujol. En 1825, M. Schilt exécute

les vitraux sous la direction de M. Robert. En 1826, nous de-
vons mentionner M. Leclair. Enfin, la peinture sur verre fait
surtout d'immenses progrès à partir du moment où M. le vi-
comte de la Rochefoucauld obtient du roi la création à Sèvres
l'une école spéciale qui fut mise alors sous la direction de
MM. Constantin et Robert. Depuis lors, des artistes du plus
haut mérite n'ont cessé de se succéder dans cet établissement.

Terminons cette courte esquisse par l'indication des plus cé-
èbres peintres verriers qui ont travaillé aux principaux monu-
nents religieux de notre ville.

En premier lieu, nous citerons Clément de Chartres, le *Cle-
mens vitrearius carnotensis* qui vivait au temps de Philippe le
Iardi, vers la fin du XIIIe siècle.

De 1384 à 1386, Guillaume Canonce a peint des vitraux à
notre cathédrale. Il en a été de même (1426 à 1432) de Guillaume
e *Gradville*, ainsi nommé peut-être parce qu'il était né à Gra-
ille. En 1458, nous trouvons, pour cette même église, Robin
lamaigne qui paraît avoir été d'origine allemande ; de 1459 à
485, Guillaume Barbe, à partir duquel les lames de verre em-
loyées deviennent plus grandes ; de 1488 à 1530, Jehan Barbe,
on fils sans doute, qui a travaillé aussi au château possédé
endant longtemps par nos archevêques à Gaillon et dont on
fait de nos jours une maison de détention ; de 1540 à 1554,
livier Tardif ; de 1562 à 1569, Noël Tardif, fils du précédent ;
e 1574 à 1603, Mahiet (Mathieu) Evrard, qui exerça aussi son
rt à Saint-Maclou ; de 1605 à 1620, Philippe Goust.

Quant aux autres églises, voici les noms indiqués par E.-H.
anglois. Pour Saint-Maclou : Gabriel Pavène, en 1521 ; Michel
esoche, en 1535 ; Pierre Anquetil, en 1541 ; Repel Soyer, en
565 ; Michel Evrard, en 1578 ; Guillaume Le Vieil, l'un des
ncêtres de l'auteur de *l'Art de la peinture sur verre*, en 1584 ;
ean Besoche, en 1595. — Pour Saint-Ouen : Geoffroy Masson,
oncurremment avec Arnoult de La Pointe, en 1508 ; Cardin
oyse, en 1512.

Pierre Le Vieil, l'auteur du livre dont nous venons de par-
r, est né à Paris, en 1708, d'une famille d'origine normande
lustre dans l'art de la peinture sur verre depuis près de deux
iècles ; il est mort en 1772. A l'âge de dix-sept ans, il entre
ans le monastère de Saint-Wandrille, avec l'intention d'y finir
s jours. A la veille de prononcer ses vœux, il apprend que

son père est frappé d'infirmités et resté avec dix jeunes enfants. Aussitôt il quitte le couvent. Jamais il n'a su peindre, mais il préparait les couleurs dont son père avait besoin. Ainsi, sans doute, il a pu se renseigner et composer l'ouvrage qu'il a mis quinze ans à compléter.

Rouen était une des villes les plus renommées pour la richesse et la beauté de ses vitraux. On remarquait surtout ceux de Saint Etienne-des-Tonneliers, de Saint-Jean, de Saint-Martin-sur-Renelle, de Saint-Vincent, de Saint-André, de Saint-Nicolas, surnommé, à cause de cela, *le peinteur*, de Saint-Godard, de Saint-Patrice. Que sont devenus la plupart de ces glorieux souvenirs ?

En 1802, pendant la paix d'Amiens, les belles vitres peintes de Saint-Jean furent toutes enlevées à la charge seulement de *clore les vides*, par un Hollandais nommé Van Hamp. Dans le même temps, cet industriel acquit, peut-être à pareil compte, celles de Saint-Nicolas, de Saint-Claude-le-Vieux, des Chartreux, une partie de celles de Saint-Herbland. Dix-sept énormes caisses en furent remplies et expédiées à Norwich. Aujourd'hui, tous ces trésors de l'art embellissent les cathédrales de Norwich, de Iock, de Litchfield, et la chapelle catholique de lord Strafford. Pour nous, il ne nous en reste plus qu'à la cathédrale, à Saint-Maclou, à Saint-Godard, à Saint-Vincent et à Saint-Patrice.

2° *Verrerie rouennaise* [1].

Ce sont les statuts accordés par Charles VIII, en décembre 1492, aux verriers et faïenciers de Rouen, qui constatent pour la première fois, d'une manière authentique, l'existence de cette industrie dans notre ville. Plus tard, une autre charte, donnée à Blois, le 5 septembre 1523, par François I[er], en faveur *des gentilshommes en l'art et science de verrerie*, énonce de semblables lettres à eux accordées antérieurement par Charles VII, puis par Louis XI ; mais ces ordonnances paraissent s'appliquer à à tous les lieux de la France où était pratiqué cet art, et non pas spécialement à notre cité. Déjà elles reconnaissent aux verriers, aussi bien aux ouvriers qu'aux maîtres, le droit d'être

[1] M. A.-G. *Notice sur la Verrerie de Rouen*, Revue de la Normandie, mars 1867.

assimilés aux nobles d'origine, et plusieurs immunités, notamment l'exemption des tailles. Les nobles eux-mêmes pouvaient, sans déroger, s'adonner au travail de la verrerie. Charles VIII n'avait donc fait que confirmer, en faveur de nos concitoyens, les concessions de ses deux prédécesseurs. De là les expressions de *gentilshommes-verriers*, *noble art*, *noble artifice*, employées pour désigner le travail du verre et tous ceux qui s'y adonnaient. Vers la fin du XVIe siècle, des parlements, celui de Paris entre autres, voudront apporter des restrictions à ce privilége et n'accorder l'exemption des tailles qu'aux verriers d'extraction noble ; mais, antérieurement à ces oppositions, les verriers étaient partout réputés nobles ; ils pouvaient même transmettre la noblesse à leurs descendants. D'ailleurs, à la fin de ce même siècle, presque toutes les verreries étaient exploitées par de vrais gentilshommes ; les familles nobles devenues pauvres trouvaient ainsi moyen de vivre en travaillant, sans perdre les droits attachés à leur qualité.

En outre, les verres ainsi fabriqués et les matières premières servant à leur composition étaient exonérés de tous les droits de *barrages, travers, halages, pont[illegible]ages* et de toutes autres redevances anciennes et nouvelles, *le Roy mettant lesdits verres et matières sous sa protection et sauvegarde*. C'était une faveur considérable à une époque où, sous toutes les formes, à chaque pas, les marchandises étaient arrêtées, rançonnées, grevées de péages et de redevances de toute nature par les châteaux et les monastères.

Malgré tant d'encouragements, la verrerie avait fait peu de progrès en France et elle était loin de produire assez pour subvenir aux besoins du pays. Le royaume était toujours obligé de demander à Venise les glaces, les verres blancs et une foule d'ouvrages recherchés que ses verriers ne savaient lui fournir.

Sous Henri IV, après l'apaisement des guerres civiles et religieuses, une féconde impulsion est donnée à la fabrication du verre, et des ouvriers expérimentés sont appelés des pays étrangers.

En 1598, *voulant donner à ses sujets du pays de Normandie l'usage commun des ouvrages de verreries comme chose qui leur est nécessaire*, ce monarque permet, par lettres-patentes du 24 janvier, à Vincent Busson et Thomas Bartholus, gentilshommes-

verriers, originaires du duché de Mantoue, de construire dans Rouen ou l'un de ses faubourgs une verrerie pour y fabriquer *verre de cristal, verres dorés, émaux et autres ouvrages qui se font à Venise et pays étrangers, et autres qu'ils pourront de nouveau inventer*. En même temps, il défend à tous autres verriers d'établir désormais aucune autre verrerie à vingt lieues à l'entour, excepté pour les verres communs de fougère.

Ce premier essai ne réussit pas ; soit difficulté de se procurer des ouvriers capables, soit toute autre cause, Bartholus et Busson ne semblent pas avoir profité de leur privilége, ou, s'ils en ont usé, leurs fourneaux n'ont tardé guère à s'éteindre. En effet, le 8 mars 1605, par de nouvelles lettres-patentes, Henri IV autorise François de Garsonnet, d'Aix en Provence, à établir une nouvelle fabrique en ce genre ; il lui permet d'y employer des ouvriers étrangers qui jouiront, comme lui-même, des priviléges, franchises et exemptions accordés aux autres verriers du royaume. Enfin, pour le récompenser de ses travaux, et lui laisser le temps de se dédommager des dépenses que devait lui occasionner la création d'un pareil établissement, il fait défense expresse à qui que ce soit d'élever aucune verrerie de cristal dans tout le ressort du Parlement de Normandie, avant un laps de dix ans, sous peine de destruction des fourneaux établis, de mille écus d'amende envers le roi et de pareille somme, à titre de dommages-intérêts, en faveur du sieur de Garsonnet. Le 27 avril suivant, ce privilége est enregistré au Parlement.

Le 20 août, de Garsonnet prend à bail, par acte passé devant les tabellions de Rouen, jusqu'au jour de Saint-Michel 1623, et au prix de 180 livres par an, une maison sise au faubourg Saint-Sever, *en la rue tendant à Bonne-Nouvelle*. Cette maison, portant pour enseigne l'image de Saint-Eustache, appartenait à Jean Bocadœuvre ; elle se composait d'un bâtiment spacieux, avec une vaste cour où Garsonnet put construire un four et ses dépendances.

Voilà donc la verrerie définitivement établie à Rouen, et la fabrication a dû commencer dans les premiers mois de 1606. Malheureusement, en décembre suivant, un incendie détruit le bâtiment, le matériel et tout l'approvisionnement de bois de chauffage.

Pendant les deux ans de chômage qui résultent de ce sinistre,

les ouvriers se dispersent et s'en vont chercher ailleurs de l'occupation. Or, ceux qui pouvaient travailler le verre à la façon de Venise étaient très rares alors en France et presque tous Italiens; avant de quitter leur pays, ils s'engageaient par serment à ne former d'apprentis que dans leurs familles et à ne pas découvrir leur art aux verriers français. Aussi, quand de Garsonnet a pu reconstruire sa fabrique et ses fourneaux, il a beaucoup de peine à se procurer de nouveaux ouvriers. Les sacrifices auxquels il est obligé pour y réussir se trouvent augmentés par cette circonstance que, en ce moment, il y avait disette de vins et autres boissons dans le pays. Il se trouvait ainsi près du terme de son privilége sans avoir pu en tirer le moindre profit. En raison de ces circonstances malheureuses, Louis XIII, par lettres datées du 4 mai 1613, proroge son monopole de dix années encore. Le Parlement a peur que cette nouvelle concession n'élève le prix du bois nécessaire au chauffage de la population; il l'enregistre seulement à la condition que la verrerie n'usera pas chaque année plus de deux acres de bois pour chauffer ses fours. Certes, on ne saurait blâmer cette précaution, mais elle réduisait la fabrication du verre à une quantité vraiment insuffisante et pouvait empêcher son développement.

Un autre obstacle surgit encore : un des maîtres *patenostriers-verriers* de Rouen, Mathieu Delamare, avait établi, au faubourg Cauchoise, un petit four pour fondre et façonner les verroteries à l'usage de son métier. Le 24 juillet 1613, en vertu de son privilége, de Garsonnet adresse une requête au Parlement pour demander la démolition de ce four, se fondant sur ce que, aux termes de sa concession, lui seul avait le droit de fabriquer des canons de verre et des émaux. Mathieu Delamare invoque, pour sa défense, les statuts donnés aux patenostriers-verriers, en 1593, confirmés par lettres-patentes du roi et vérifiés au bailliage de Rouen en 1595. Toute la corporation, dans la ville, le soutient ; les confrères de Paris interviennent dans la question et affirment au Châtelet que, de tout temps, ils ont fait et vu faire à leurs prédécesseurs les émaux et canons de verre de plusieurs couleurs mis en branches et en pains à l'usage de leur commerce. La Cour, pour concilier les deux industries, décide que Mathieu Delamare conservera son fourneau, mais à la condition de n'y fabriquer que des émaux à l'usage de son métier

et de ne pouvoir en vendre qu'aux *patenostriers* de Rouen, sans en transporter hors de l'enceinte de la ville (21 mars 1614.)

Le sieur de Garsonnet exploite son privilége pendant quatorze ans; puis, le 17 janvier 1619, il le vend, avec l'agrément du roi, à Jean et Pierre d'Azémar, gentilshommes-verriers, moyennant une indemnité de 7,500 livres tournois et une somme de 22,307 livres 17 sols 8 deniers, prix « des verres à boire et « autres, émaux, soulde, fourneaux, ustensiles et autres « choses servant à la verrerie, » dont il faisait abandon à ses successeurs.

Les frères d'Azémar descendaient d'une noble et ancienne famille du Languedoc; leurs ancêtres étaient *verriers* depuis 250 ans et avaient, *les premiers en France, trouvé l'invention de travailler en cristal*. Il paraît cependant qu'ils n'étaient pas riches, car, avant de traiter avec de Garsonnet, ils s'étaient assuré le concours d'Antoine Girard, bourgeois de Rouen, de la paroisse Saint-Sever, qui leur avança tous les fonds, à la condition de partager avec eux les bénéfices. Les frères d'Azémar étaient chargés de la fabrication, Girard de la vente des produits. En outre, ce dernier s'engageait à faire à sa maison les travaux nécessaires pour l'approprier à l'usage de la verrerie; mais ces travaux durèrent sans doute assez longtemps, car les frères d'Azémar sont restés jusqu'en 1631 dans l'ancien établissement du sieur de Garsonnet, chez Bocadœuvre. La nouvelle maison était située rue du Pré et contiguë à celle de Bocadœuvre. Plus tard, l'établissement s'étendit jusqu'à la rue *Aux Anglais*; aussi le plan de Gomboust, dressé en 1655, place la Verrerie à l'angle des rues du Pré et de la Pie-aux-Anglais. De là vient que la rue du Pré a pris ensuite le nom de rue *de la Verrerie*. Enfin, Pierre d'Azémar épouse la fille de son associé Antoine Girard.

En 1619, le Parlement avait homologué la cession du sieur de Garsonnet, à la condition que ses successeurs diminueraient le prix du verre et surtout remplaceraient le bois par le charbon de terre pour chauffer leurs fourneaux. Déjà, d'ailleurs, dès 1616, de Garsonnet, trop limité par les juges dans son approvisionnement de bois, avait fait venir du charbon d'Angleterre.

L'emploi de ce combustible pour la fabrication du verre est une stipulation à remarquer; elle dénote une haute connais-

sance des procédés de la vitrification chez nos verriers, et Rouen est une des premières villes qui l'aient essayé avec succès.

L'Angleterre usait certes de la houille bien avant nous ; cependant, c'est seulement en 1635, dix-neuf ans après M. de Garsonnet, que sir Robert Mansell la substitua au bois dans sa verrerie de cristal de Savoy-House, à Londres.

Alors on ne connaissait pas le cristal à base de plomb, tel qu'il se fabrique aujourd'hui, tel aussi que nous le montrent les nombreux spécimens trouvés dans les tombeaux gallo-romains des premiers siècles de l'ère chrétienne. A Venise et dans la Bohême, en France comme en Angleterre, le cristal n'était alors qu'un verre mieux affilé et plus blanc que celui de fougère ; il n'était composé que de silice et d'alcali. Or, il était difficile d'éviter que le feu du charbon de terre en altérât la blancheur; il y a quelques années seulement qu'on est arrivé à remédier à cet inconvénient.

Antoine Girard meurt le 18 novembre 1624; alors Jean et Pierre d'Azémar exploitent seuls leur établissement. Mais leur privilége devait finir en 1626. Louis XIII, par lettres du 6 février 1623 et du 15 mai 1627, le proroge pour douze ans. Le Parlement refuse de sanctionner ce monopole qui livre à un seul industriel le commerce de la verrerie dans toute notre province; il reçoit une opposition formée par Antoine Girard qui avait pris le titre de sieur de Saint-Amand. Cet homme, l'auteur du *Moïse Sauvé* tant attaqué par Boileau, était frère d'Anne Girard, femme de Pierre d'Azémar, et fils d'Antoine Girard. Il n'avait jamais travaillé le verre, pas plus que son père ; mais, par la protection du chancelier Séguier, il avait obtenu le brevet de gentilhomme-verrier. Il venait donc, au détriment de sa sœur et de son beau-frère, réclamer la verrerie de Saint-Sever, en vertu du privilége à lui accordé par le roi, le 10 juin 1627. Mais le Parlement, par deux arrêts datés du 6 et du 23 septembre de la même année, le déboute de son opposition, le condamne aux dépens et maintient les frères d'Azémar dans l'exploitation de leur verrerie.

Ceux-ci n'épargnent aucun sacrifice pour augmenter leur fabrication. Le 4 août 1630, ils achètent au sieur d'Emandreville un jardin contigu à leur établissement, afin de l'agrandir, et leurs produits étaient tant estimés que le vendeur stipulait cette con-

dition spéciale dans le contrat : outre le prix principal, ses acquéreurs lui donneraient, chaque année, six beaux verres de cristal. D'autre part, les lettres-patentes du roi disaient, avec quelque exagération peut-être, que les ouvrages de Venise n'avaient plus aucun avantage sur les leurs.

En même temps que du cristal et des émaux, la verrerie de Rouen fabriquait *des glaces à miroirs soufflées*, telles qu'on les faisait alors à Venise ; car le procédé pour couler les glaces a été trouvé plus tard seulement, vers 1710, par un verrier normand, Louis Lucas, écuyer, sieur de Néthou, maître de la verrerie de Tourlaville, près Cherbourg.

En récompense de leurs travaux, Jean et Pierre d'Azémar obtiennent du roi, au mois de mars 1635, le renouvellement de leur privilége, *à perpétuité, pour eux et leurs successeurs descendants de leur famille.*

Jean meurt quelques années après, sans laisser de postérité ; son frère ne tarde pas à le suivre au tombeau. Anne, veuve de Pierre, reste avec dix enfants mineurs. Pour tout héritage, elle trouve des dettes énormes ; les biens des deux frères étaient saisis par les créanciers ; la verrerie était engagée à Nicolas Depaulle, épicier à Rouen. Afin de sortir d'embarras, elle a recours au roi qui, par lettres patentes datées de juin 1642 et enregistrées au Parlement le 19 juillet suivant, lui confirme, en faveur de ses enfants, le privilége perpétuel accordé à Pierre et à Jean d'Azémar, et déclare leur verrerie incessible et insaisissable, pour la mettre à l'abri de toutes les poursuites des créanciers. Seulement, il ne leur était pas permis d'étendre leur fabrication en dehors des fourneaux situés à Saint-Sever. La veuve de Pierre d'Azémar pouvait donc croire ses enfants investis à perpétuité du droit de fabriquer seuls des cristaux dans tout le ressort du Parlement.

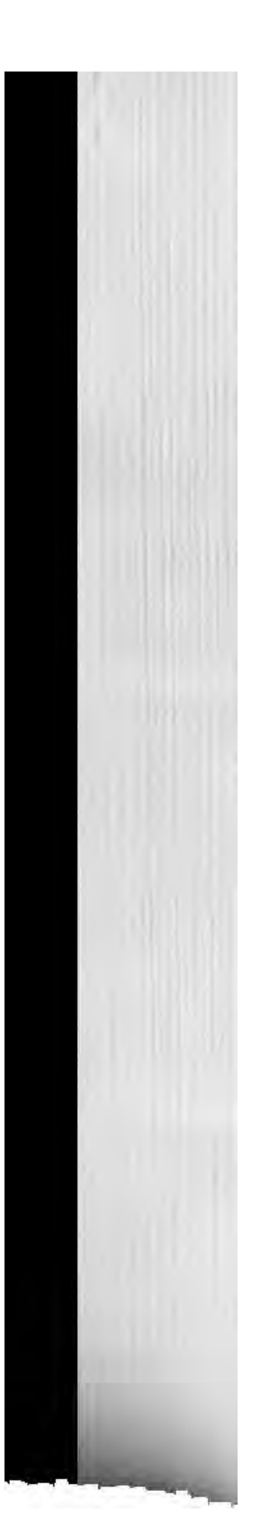
En 1646, armée de leur privilége, elle fait interdire, par arrêt du Parlement, plusieurs verriers qui croyaient avoir le droit de fabriquer du verre blanc dans notre province.

Mais un monopole aussi exclusif, aussi exorbitant, ne tendait à rien moins qu'à ruiner l'industrie verrière dans la Normandie, car elle la réduisait à ne faire que du verre commun de plus en plus délaissé en présence de produits beaucoup plus perfectionnés. En 1650, Louis XIV permet aux autres verriers normands de faire du verre de cristal. En 1664, Pierre, Phi-

lippe et Jean d'Azémar essaient en vain d'empêcher Charles Delaporte, conseiller au Parlement, d'ouvrir un établissement de verrerie de cristal dans sa terre de la Ferté, dépendant de la vicomté de Breteuil. Leur privilége exclusif n'avait plus de raison d'être depuis qu'il n'était plus nécessaire pour encourager et protéger les débuts d'une grande industrie naissante qui exigeait des connaissances spéciales, des dépenses et une mise de fonds considérables.

La fabrication du cristal put dès lors se développer un peu plus librement dans notre province ; elle était d'ailleurs favorisée par les nombreuses forêts qu'elle y trouvait à sa disposition. Enfin, le privilége tombait de lui-même devant les progrès et les besoins sans cesse croissants de la consommation.

Cependant, quoique privée de son monopole, la verrerie de Saint-Sever subsiste encore pendant une grande partie du XVIIIe siècle ; mais nous ne trouvons plus cette famille d'Azémar qui, pendant trois cents ans, après avoir découvert le moyen de fabriquer le cristal, a fait prospérer la verrerie en France. On sait par les registres de l'Etat civil de la paroisse de Saint-Sever que, en 1738, notre célèbre verrerie était exploitée par Jean-Baptiste Cardon, apothicaire ordinaire du roi, mort l'année suivante, et qu'elle portait le titre de *Manufacture royale de cristaux*. En 1753, elle était passée sous la direction d'Antoine-François Hubert. En 1759, Oursel fait encore mention d'elle dans son *Histoire de la ville de Rouen* ; c'est la dernière trace qu'on en trouve. En 1784, par un arrêt du conseil en date du 4 mai, le Hongrois Mayer Oppenheim, né à Presbourg, est autorisé à établir au Petit-Quevilly, près Rouen, une manufacture de *cristal blanc, façon et qualité d'Angleterre* ; une gratification de 1200 livres lui est accordée, à charge pour lui de remettre son procédé à l'administration du commerce. Bien qu'il ait fabriqué des cristaux à Birmingham pendant vingt-huit ans, ses produits sont mauvais et il ne tarde pas à cesser de travailler. Puis, la révolution arrive, tous les priviléges sont abolis, le commerce de la verrerie devient entièrement libre, comme tous les autres.



CHAPITRE XXIII[1].

CÉRAMIQUE ROUENNAISE.

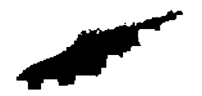
1° FAÏENCES. — POTIERS DE TERRE. — FABRIQUE DE BEAUV
BRIQUETIERS ET TUILIERS. — POTIERS ROUENNAIS. — MA
ABAQUESNE. — FAIENCE DE ROUEN. — NICOLAS POIREL. —
POTERAT. — ORIGINE, APOGÉE, DÉCADENCE. — LES DIFFÉ
GENRES. — FAIENCE-PORCELAINE. — LES GRANDS PLATS. —
MENTS DE TERRE. — ÉPOQUES DES DIFFÉRENTS GENRES;
2° PORCELAINE. — LES GRECS ET LES LATINS NE L'ON
CONNUE. — MARCO POLO PARLE LE PREMIER DE LA PORCE
CHINOISE. — LES PORTUGAIS EN APPORTENT EN EURO
LOUIS POTERAT INVENTE A ROUEN LA PORCELAINE TENDE
VAINES OBJECTIONS. — FABRIQUE DE SAINT-CLOUD.

1° *Faïence.*

Comme toutes choses en ce monde, la céramique, c'est-
la poterie, la faïence et la porcelaine de Rouen, a eu des
dents qui l'ont naturellement amenée. Cette tradition est, a
partie historique, le seul côté de la question dont nous a
nous occuper.

Quand on fouille notre sol à quelque profondeur, on y t
des traces nombreuses de la poterie romaine et gallo-ron
des débris de vases d'un rouge plus ou moins sombre et
glaçure brillante. Tous ces fragments, dont la variété de f

[1] *La Céramique Rouennaise*, ouvrage publié sur les notes de M.
Pottier, par MM. l'abbé Colas, Gustave Gouellain et Raymond Borde



indique un usage très répandu, ont-ils pu être fabriqués avec une matière apportée de loin ? Le nombre en est si grand et ce que nous savons de l'état des communications à cette époque est tel qu'on peut être amené à en douter : ainsi donc, la matière dont ils se composent a dû être extraite de notre sol ; les potiers de ce temps ont sans doute laissé des successeurs, et ces derniers se sont perpétués pendant les époques si troublées de l'invasion des hordes germaniques et de celles des Normands ; ils ont été les précurseurs des céramistes que nous allons voir apparaître vers le milieu du XVII[e] siècle.

D'après les échantillons découverts dans notre sol, on est arrivé à partager ces poteries anciennes en trois classes : 1° celles des époques franque et normande, sans couverte ou émail, sans glaçure, à teinte noire d'abord, puis blanche, d'un travail grossier, mais très minces ; 2° d'autres, pas plus épaisses, mais avec une couverte en verre plombeux, jaune pâle, roux ou vert, ornées soit de *pastillages* ou bandes contournant extérieurement le vase, soit d'empreintes sigillées, espèces de sceaux écrasés sur la panse ; 3° celles à engobes, c'est-à-dire pourvues d'une couche mince de terre colorée et appliquée, en liquide assez épais, sur des parois d'une couleur déterminée. Alors, la dessiccation étant plus ou moins complète, on grattait avec une pointe cette couche extérieure de manière à faire ressortir des filets, des compartiments, des inscriptions diverses.

Il en a été ainsi, notamment, pendant les derniers siècles du moyen-âge et jusqu'au moment où la faïence a été inventée, où la coloration au pinceau s'est révélée, présentant des avantages dont on a voulu profiter dans notre pays.

Beauvais a d'abord été le grand centre de cette industrie ; mais, en même temps, la Normandie a produit beaucoup de poterie, et Rouen n'a pas dû rester en arrière. En effet, une charte du XI[e] siècle, cartulaire de Saint-Amand, une autre d'Estigandus, en l'an 1063, un acte enfin de 1204 émané de Stéphanus Marescallus, semblent indiquer que notre rue Potard a tiré son nom des potiers qui l'habitaient alors.

La poterie du Beauvoisis avait atteint, dès le XV[e] siècle, une haute perfection. Les grands seigneurs et les riches bourgeois se plaisaient à en garnir leurs *dressoirs* ; on y voyait des vases ornés de tant de figures, de fleurs, de fleurons, de torsades, que, aujourd'hui encore, ceux qui ont été conservés excitent

l'admiration ; ils élèvent la poterie de ce temps à la hauteur d'un art.

Concurremment avec cette poterie de luxe, il en existait une autre plus simple, plus usuelle. On en trouvait des fabriques un peu partout, dans les campagnes principalement, beaucoup plus que dans les villes. Ainsi, à Rouen, pendant le XVe siècle, c'est à peine si l'on en voit trois ou quatre. Dans la suite, la façon devient plus capricieuse, la forme et les dessins plus variés ; mais le nom du potier reste inconnu comme le lieu de fabrication. Il ne faut pas nous en étonner ; jusqu'au XVIe siècle, les actes publics indiquent bien les noms des individus et leur domicile, mais presque jamais leur profession, à moins qu'ils ne soient écuyers, prêtres, magistrats, ou bourgeois de quelqu'un des principaux états, c'est-à-dire, drapiers, bouchers, boulangers, par exemple.

Nous ne parlerons pas des briquetiers et des tuiliers ; bien que travaillant aussi la terre au four, ils n'étaient pas compris alors parmi les potiers. Les premiers étaient nomades, ils se transportaient partout où les appelait un propriétaire pour exploiter une carrière d'argile ; les seconds avaient leurs ateliers à eux, ils fabriquaient, ils vendaient la tuile à leur compte, et, dès le XIVe siècle, leur commerce était devenu considérable. Mais ces deux industries se trouvaient, par leur nature, particulièrement répandues dans les campagnes.

En résumé, la faïence n'est pas née encore ; la vaisselle d'argent est rare ; la poterie de luxe fabriquée à Beauvais n'est accessible, par son prix, qu'aux plus riches bourses ; le peuple a seulement pour son usage la vaisselle en étain, en bois ou en terre.

Mais, outre les ustensiles de ménage, les potiers de Rouen et des environs ont adopté une autre branche d'industrie ; ils font des tuyaux et des canaux en terre cuite pour la conduite des eaux, ils les vernissent à l'intérieur en vert et en jaune.

Si les tuyaux et les canaux sont vernis à l'intérieur, la vaisselle en terre l'est en dedans et en dehors. Ce n'est pas encore l'émail, mais cela doit y conduire.

On arrive à connaître les belles faïences de la Toscane et de l'Italie. A Boulogne, près Paris, François Ier bâtit, vers 1530, son château de Madrid, rendez-vous de chasse ou de plaisirs ; il le fait orner de décors en faïence par Jérôme Della Robbia.

A Boos, tout près de Rouen, l'abbesse de Saint-Amand, Guillemette d'Assy, morte en 1531, fait construire un colombier orné de carreaux émaillés. A Ecouen, où s'est retiré le connétable de Montmorency tombé en disgrâce, ce grand seigneur fait disposer deux tableaux peints sur carreaux de faïence et représentant Mucius Scœvola et Curtius ; il fait peindre ses armoiries sur carreanx émaillés, et l'on en possède un où sont inscrits ces mots : *A Rouen*, 1542.

On a beaucoup cherché quel pouvait être l'auteur de ce carreau ; la sagacité de M. André Pottier l'a deviné, les patientes recherches do M. Gosselin ont établi son nom ; c'est le potier rouennais Macutus ou Masséot Abaquesne, demeurant en la paroisse Saint-Vincent, et dont l'atelier était à *Sotteville-les-Rouen*. Ainsi l'*esmailleur en terre* du château d'Ecouen est trouvé ; et, puisque l'on est d'accord pour déclarer que les carreaux émaillés de ce château sont tout à fait analogues à ceux du colombier de Boos, n'est-on pas en droit de conclure que Macutus Abaquesne a travaillé pour Guillemette d'Assy comme pour le connétable ? Vers 1530, époque à laquelle il faut reporter la construction du colombier, Abaquesne devait avoir environ vingt-six ans. Sans doute alors, depuis déjà quelque temps, il exerçait son métier ; seul de tous les potiers connus dans la Normandie au XVI[e] siècle, il a pris ce titre d'émailleur en terre contenu dans les pièces authentiques relatées par M. Gosselin. La terre émaillée, nous l'avons dit, n'était pas encore la *faïence* dont le nom ne viendra que plus tard, mais elle s'en rapprochait beaucoup.

Voilà donc la première origine de ce produit à Rouen, et il n'est pas étonnant quo notre ville soit entrée si tôt dans la pratique de cette industrie. En effet, on sait quelle était l'étendue de nos relations commerciales aux XV[e] et XVI[e] siècles. Les navires espagnols, portugais, hollandais, anglais, italiens se pressaient dans notre port ; nos échanges continuels avec tous les peuples avaient amené dans nos murs toute une population d'étrangers qui avaiènt établi chez nous des comptoirs. De leur côté, les négociants rouennais envoyaient leurs fils dans ces pays pour en étudier les produits et en apprendre la langue ; réciproquement, ils recevaient ceux de leurs correspondants étrangers. Par suite, les mœurs et l'industrie de ces populations s'implantaient dans notre contrée ; ainsi déjà les premières ver-

faïencier, lequel semble être le même que le Boudin précédent, et son associé Louis Gravé, sieur des Rochettes, pour une faïencerie établie à Saint-Sever, prouve en même temps combien, à son origine, la profession de faïencier a eu de difficultés à surmonter dans notre ville. Néanmoins elle a dû progresser incessamment, car elle a su attirer l'attention de Colbert, ainsi qu'il résulte d'un mémoire autographe de 1663 où ce ministre laisse voir son peu de penchant pour les priviléges en fait d'industrie.

Dans ses premiers produits, la faïencerie rouennaise ne possède pas véritablement de caractère spécial. Elle n'a pas encore eu le temps de former une école, d'adopter des procédés et des modèles particuliers ; ses ouvriers, ses artistes, semblent, au moins pour la plupart, tirés des fabriques déjà fondées ou à Delft, dans la Hollande, ou à Nevers, en France. Chacun d'eux a, sans doute, apporté ses procédés de fabrication, ses sujets de décoration ; nul, parmi eux, ne peut fonder un genre et l'imposer aux autres ; de là des discordances dans les premiers essais. Un seul caractère paraît dominer, c'est la blancheur laiteuse de l'émail du fond et la finesse du bleu d'application ; il résulte de ce que, jusqu'au moment où la concurrence forcera les faïenciers à faire toutes les économies possibles dans la fabrication, on se servait, pour l'émail, d'un étain très pur, tandis que, plus tard, on fut obligé d'employer celui des débris de vaisselle toujours fortement allié de plomb et d'autres métaux. Ainsi s'explique la teinte grisâtre, bleuâtre ou verdâtre de l'émail dans les produits des époques subséquentes.

Il arrive parfois que, pour étudier plus facilement la céramique rouennaise, on essaie de la classer en plusieurs époques. D'après les observations qu'a bien voulu nous adresser M. Gustave Gouellain, nous n'admettrons pas ce système. Il peut séduire, au premier abord parce qu'il se prête merveilleusement à une classification de galerie ou de collection privée, mais il est plus exact de reconnaître que l'art rouennais a suivi à la trace, et d'une façon toute méthodique, les transformations du goût et de la mode, depuis ses commencements, au début du règne de Louis XIV, jusqu'à ses derniers jours, sous la Révolution. Tel produit des *origines* est tout aussi parfait que tel autre de l'*apogée*, et, jusque dans les œuvres de la *décadence*,

Puis, Guillibaud inaugure le genre multicolore, d'imitation chinoise, où les bordures offrent des ornements soit quadrillés, soit en treillis. Quoique cette innovation ait produit de beaux travaux devenus assez rares, cependant ceux-ci n'appartiennent déjà plus à la belle époque de la fabrique rouennaise; avec eux la décadence commence.

En même temps, on essaie à Rouen d'imiter les faïences dites *persanes* en bleu lapis et à fonds laqués ; mais, quoiqu'on y soit parvenu avec quelque succès, on ne réussit pas à faire aussi bien qu'à Nevers.

Quand la fabrique rouennaise veut joindre aux ornements la reproduction des figures, on s'aperçoit, à la gaucherie du dessin, que les artistes chargés de ce travail sont des ornemanistes étrangers à la reproduction de l'homme et de la figure. Si parfois on croit devoir le confier à un peintre ou à un dessinateur, celui-ci, non habitué à la manutention de l'émail, rendu d'ailleurs timide et maladroit par l'obligation d'exécuter vivement, presque sans poser, surtout sans reprises ni retouches, et gêné par la forme concave ou convexe de l'objet à décorer, n'arrive qu'à un dessin embarrassé, à une coloration détestable, à un ensemble étriqué, sec et disgracieux, formant disparate avec les bordures tracées d'une main sûre par les ornemanistes de profession plus exercés en ce genre. Cette époque a cependant fourni quelques spécimens vraiment remarquables, entre autres deux globes, l'un *céleste*, l'autre *terrestre*, que l'on peut voir au Musée céramique de Rouen.

Lorsque le goût se passe des dessins rayonnants et des imitations chinoises, les peintres rouennais veulent puiser à des sources nouvelles ; alors ils s'inspirent de la mode, et, copiant les bronzes et les meubles du jour, font de la faïence en *rocaille*. D'abord, ils reproduisent des scènes galantes et pastorales, en suivant pas à pas les gravures d'après les maîtres du temps ; puis, ils adoptent une seconde manière, le genre dit *au carquois*, ornementation composée d'une bordure semi-régulière au pourtour, et, dans l'intérieur, de trophées d'armes, d'instruments de musique, de carquois, d'arcs, de flèches, de torches enflammées, etc. Cette innovation est pauvre de combinaisons et peu variée.

Un troisième style est plus populaire, plus connu, c'est celui *à la corne* d'abondance qui a fourni tant de produits dans la

seconde moitié du siècle dernier. Il procède sans doute, d'un autre système d'imitation chinoise ou japonaise dont le dessin original montre, d'un côté, un petit vase ou cornet d'où s'échappent des tiges portant des fleurs d'un aspect étrange, de l'autre, une clôture en bâtons parallèles et serrés les uns contre les autres, comme il en existe sur certaines porcelaines du Saxe primitif. Les couleurs sont vives, dures et crues ; le rouge y domine ; les fleurs et les feuilles sont entremêlées d'oiseaux, de papillons et d'insectes.

La vogue extraordinaire prise par la céramique rouennaise pousse ensuite nos faïenciers à créer un nouveau produit, la faïence-porcelaine, espèce de contrefaçon des faïences de Strasbourg et de Marseille. Ainsi, aux derniers temps de son existence, la céramique rouennaise abandonne ses anciens procédés et ses modèles séculaires ; elle essaie de contrefaire les produits d'Outre-Rhin, d'Angleterre et d'ailleurs. Hélas ! sa chute était prochaine ; la faïence de Strasbourg et les cailloutages d'Angleterre, bien que faits à Rouen, ne sauraient être classés parmi les produits de la fabrique rouennaise. La raideur des terres de Saint-Aubin qu'elle était forcée de mélanger avec d'autres tirées de Quatremares, près Sotteville, ne lui permettait pas de rivaliser avec les préparations employées dans notre ancien chef-lieu du Bas-Rhin ; d'autre part, le traité de commerce conclu par M. de Vergennes entre la France et l'Angleterre, en 1786, la réduisait à l'impossibilité la plus absolue de soutenir la concurrence anglaise. Le bas prix du charbon dans leur pays permettait aux faïenciers anglais de fabriquer à 25 pour cent au-dessous des prix de revient chez nous, et leurs produits étaient frappés seulement d'un droit de 12 pour cent. Nos marchés en étaient inondés, et le nombre des fours allumés, comme celui des employés occupés dans nos fabriques baissait de jour en jour. Une fabrique d'imitation anglaise établie à Saint-Adrien ne tarde pas à succomber. Il en est de même de plusieurs autres à Verneuil, à Ingouville, à Harfleur, etc.

Après 1789 survient un genre nouveau, celui de la *Révolution*. Nevers s'y est adonné, mais ses types se ressentent de l'effervescence des passions de cette époque. Rouen, moins ardent, a produit des assiettes de la *République* dont les *sujets* sont généralement inspirés par des préoccupations plus douces, allant jusqu'à l'idylle : la fable, les travaux de la charrue, de la

pêche, la natation. D'autres représentent des attributs d'arts ; la musique, l'agriculture, l'horticulture fournissent aussi des motifs ; des colombes, des cœurs enlacés rappellent les fêtes populaires de ces temps malheureux ; les guirlandes et les fleurs y foisonnent ; la fabrique rouennaise semble dédaigner les emblêmes sinistres de la *Terreur*.

En 1802, Bonaparte, Ier consul, vient, au mois de novembre, assister à une fête que lui offre le commerce rouennais dans la la *Salle des Consuls*. La première exposition industrielle organisée à Rouen est soumise à son appréciation ; il y voit divers vases de faïence bronzée sortant des ateliers de M. de La Mettairie ; d'autres, fabriqués par le citoyen Bedeau qui demeurait rue Martainville, 14[1].

Vers 1803 ou 1804, si l'on en croit un ancien manufacturier, M. Orpenheim, *l'art de fabriquer la poterie façon anglaise* a cessé en France, vaincu par le bon marché, la légèreté et les autres qualités de la faïence anglaise.

De nos jours, Amédée Lambert a voulu ressusciter chez nous l'industrie épuisée de la faïence rouennaise. Mais, malgré ses courageux efforts, il n'a pu réussir ; il est mort à l'hôpital, en 1851. C'est le dernier de nos fabricants céramistes.

En résumé, la faïencerie de Rouen a fourni des œuvres innombrables, l'art de nos manufacturiers s'exerçant avec un égal talent sur le moindre vase d'usage vulgaire et sur le plus somptueux échantillon décoré d'armoiries.

On est parfois étonné de trouver dans les collections et les musées de grands plats de cinquante-sept à cinquante-huit centimètres de diamètre. Le plus souvent ils étaient disposés comme ornement au fond des dressoirs, mais ils avaient aussi une utilité pratique. Louis XIII, en 1629, s'étant imaginé d'interdire, même dans les *festins, nopces et fiançailles*, l'usage de plus de trois services et d'un simple rang de plats, *sans que ceux-ci pussent être mis l'un sur l'autre*, les grands plats dont nous venons de parler servaient à éluder cette loi somptuaire ; on y accumulait une quantité prodigieuse de gibier et de poissons.

Quant aux endroits d'où nos faïenciers tiraient leurs terres,

[1] MM. l'abbé Colas, Gustave Gouellain et Raymond Bordeaux. *Céramique Rouennaise.*

nous avons déjà mentionné Quatremares et Saint-Aubin ; il faut y ajouter un gisement situé entre Celloville et Bouquelon, un autre dans la forêt de Roumare, un autre encore entre Bourg-Baudouin et Fleury-sur-Andelle.

C'étaient là les principaux ; mais il y en avait auprès de Grainville, dans les bois de Bonnemare, dans la forêt de La Londe, à Mauny, au Thuit-Signol, à la Haye-Malherbe, à Saint-Pierre-du-Vauvray.

Enfin, si l'on veut déterminer, au moyen de dates précises, les différents modes de décoration employés par la céramique rouennaise, on peut établir le tableau suivant :

Pavés d'Ecouen........................	en 1542;
Origine de la fabrication.............	de 1647 à 1710;
Style rayonnant et ses transformations.	de 1710 à 1760;
Imitation chinoise....................	de 1725 à 1740;
Pièces exceptionnelles à figures.......	de 1725 à 1740;
Style rocaille et ses dérivés	de 1750 à 1770;
Faïences-Porcelaines..................	de 1770 à 1775;

Enfin les assiettes de la Révolution.

2° *Porcelaine.*

Nous avons cru devoir traiter à part de la porcelaine, car il s'agit ici d'une invention qui nous semble constituer, en matière d'industrie, l'un des plus beaux titres de gloire de notre cité.

Comme le prouve M. Pottier, ce mot *invention* n'est point trop ambitieux. Sans doute, lorsque, après avoir doublé le cap des Tempêtes, de hardis navigateurs portugais entreprirent, dès les premières années du XVI° siècle, d'aventureux voyages dans les mers de la Chine, ils en rapportèrent d'éclatants chefs-d'œuvre de la porcelaine orientale qui se répandirent alors dans l'Europe, bien avant qu'on songeât en France ou dans les autres contrées voisines à les imiter. « Mais, quand enfin les arts « céramiques, jusqu'alors grossièrement pratiqués, eurent fait « assez de progrès pour qu'on pût tenter cette délicate entre« prise, il se trouva qu'on n'avait que des notions vagues ou « fausses sur les matières et les procédés que les Chinois em« ployaient. Des relations controuvées, des recettes évidem« ment impossibles, circulaient et se répandaient. C'était, selon « les uns, avec des tests de mollusques soigneusement choisis

« et pilés; selon les autres, avec des coquilles d'œufs réduites « en poudre, que se pétrissaient ces merveilleux vases aux « parois semi-transparentes. L'auteur d'un grave traité sur l'art « de la verrerie, Haudicquer de Blancourt, répétait encore, en « 1687, ... qu'il suffisait de mêler à de la poudre de coquillages « une certaine proportion de chaux pour obtenir d'excellente pâte « à fabriquer de la porcelaine. » Quelques voyageurs, plus véridiques, indiquaient l'emploi, par les Chinois, d'une terre inconnue; mais, ajoutaient-ils, il ne lui fallait pas moins d'un siècle de macération dans des fosses pour acquérir ses précieuses qualités. Aussi, ceux qui tentèrent les premiers d'imiter les poteries venues de la Chine ignoraient-ils complétement de quelle matière et de quels procédés ils devaient faire usage pour réussir.

Pour justifier mieux encore son mot invention, M. Pottier prouve que, dans l'antiquité, les Grecs et les Romains n'ont pas connu la porcelaine; on n'en a retrouvé nulle trace dans tant de fouilles exécutées depuis plusieurs siècles, et cependant c'est une matière tellement inaltérable par tous les agents physiques qu'on n'eût pas manqué d'en découvrir des fragments si alors elle eût existé. Tous les débris de vases grecs retrouvés au sein du sol sont composés d'une argile commune fortement colorée; une cuisson imparfaite l'a laissée très poreuse, la glaçure en est extrêmement mince et n'a aucune des propriétés de l'émail, les couleurs dont ils sont revêtus n'ont guère plus de solidité que la détrempe. Aussi ces vases laissaient-ils transsuder, à travers leurs parois, les liquides dont on les remplissait.

C'est Marco-Polo, le grand navigateur vénitien, qui, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, de retour dans sa patrie après un voyage dans l'extrême Orient, a parlé le premier, dans la relation de ses excursions maritimes rédigée en 1298, au chapitre où il traite du port de Zeïtoun ou Canton et de la ville de Tingui, des écuelles et des plats de porcelaine qu'il a vus dans ce pays. D'après lui, ces vases sont fabriqués avec une terre que, pendant une longue suite d'années, on laisse exposée à l'air, à la pluie et au soleil, pour lui donner ses qualités essentielles; mais, plus loin, il se trompe; il donne, comme entrant dans la composition de la porcelaine, une certaine espèce de coquille qui lui a donné son nom.

Depuis Marco-Polo jusqu'aux expéditions maritimes des Portugais dans le XVI[e] siècle, il ne semble pas que de nombreux échantillons de la porcelaine chinoise aient pénétré dans l'Occident. Même, dans ce seizième siècle, l'Italien Panciroli, quoique appartenant à une contrée de tout temps familiarisée avec les produits de l'Orient, affirme, dans son chapitre *de Porcellanis* (sur les porcelaines), qu'on n'en a jamais vu aux époques précédentes. Ce sont les Portugais qui, suivant la route tracée par Vasco de Gama, sont retournés les premiers dans l'Océan indien et en ont rapporté, entre autres marchandises précieuses, de la porcelaine chinoise.

A l'aspect de ce produit si supérieur à ce que fabriquait alors la céramique, les imaginations s'enflamment, elles vont même jusqu'à prêter des propriétés merveilleuses à cette substance inconnue. On prétend qu'elle est une sauvegarde assurée contre les tentatives criminelles, qu'elle se brise au contact de toute liqueur vénéneuse. De là, on arrive à la regarder comme le résultat de substances étranges, de préparations insolites qui seules pouvaient expliquer ces prétendues propriétés si prodigieuses.

Mais les esprits élevés ne pouvaient s'arrêter à ces croyances fabuleuses; ils ont multiplié les recherches, les tentatives. Eh! bien, c'est un Rouennais qui, le premier, a eu l'honneur de réussir.

On a voulu contester à Rouen la gloire d'avoir produit les premières porcelaines fabriquées, sinon en Europe, comme le dit M. Pottier, au moins en France, ainsi que l'établit M. A. Milet[1], l'habile céramiste de Sèvres.

D'abord, « l'illustre M. Brongniart, qui a consigné, dans « son grand *Traité historique et pratique des Arts céramiques*, « le résultat de cinquante années de recherches, d'expé« riences et de travaux, » reporte à l'année 1695 et à la manufacture de Saint-Cloud la première fabrication de la porcelaine française. Dans le même ouvrage, il en attribue l'honneur à M. Morin, propriétaire de cet établissement. Celui-ci, dit-il, déclarait en 1698, à Martin Lister, que, *pendant vingt-cinq ans, il avait poursuivi le secret de cette pâte et l'avait trouvé depuis trois*

[1] M. A. Milet, *de l'invention de la porcelaine de France, à Rouen, en 1673*; Revue de la Normandie, 5 octobre 1867.

ans seulement. Or, ces vingt-cinq années de recherches nous reportent à 1673, et M. Pottier reproduit un acte authentique, des lettres-patentes enregistrées au Parlement de Rouen et conservées aux archives de notre Palais-de-Justice, desquelles il résulte que, en 1673, c'est-à-dire vingt-deux ans avant que M. Morin fût arrivé à découvrir le secret tant cherché par lui, Louis XIV accordait à Louis Poterat, le 31 octobre, le droit d'établir à Saint-Sever, *un des fauxbourgs de la ville de Rouen*, *de grands fourneaux*, *moulins et atteliers* pour y faire *la véritable porcelaine de la Chine*, *conjointement avec la fayence d'Holande*, *nonobstant les deffenses portées par nos lettres accordées à Nicolas de Poirel, sieur de Grandval..... auxquelles nous avons desrogé et desrogeons.....* N'est-on pas en droit de penser que ce fut plutôt le bruit de ces lettres de priviléges accordées par le roi, sous le patronage de Colbert, au faïencier de Rouen, qui a suggéré à celui de Saint-Cloud, M. Morin, l'idée de faire à son tour des recherches ?

Une autre contestation s'est produite : MM. A. Jacquemart et E. Leblant, dans l'*Histoire de la porcelaine*, opposent aux lettres-patentes délivrées à Louis Poterat, en 1673, un privilége accordé, le 21 avril 1664, à un sieur Claude Révérend, marchand grossier (faïencier en gros), bourgeois de Paris, et lui donnant la faculté de *produire la faïence et contrefaire la porcelaine à la façon des Indes*, pendant cinquante années, à Paris ou aux environs.

Malheureusement, notre savant André Pottier ne pouvait répondre, il ne vivait plus; mais M. A. Milet s'en est chargé. Il prouve que, à cette époque, il existait déjà en Hollande une faïence légère, brillante, supérieure à tous les produits similaires fabriqués jusqu'alors en France, et décorée sans doute pour cela, dans le langage commercial, du nom pompeux de *porcelaine contrefaite* ou *fausse porcelaine*.

Le gouvernement faisant alors appel à tous les hommes capables de créer ou d'implanter en France les industries étrangères, Révérend a dû s'offrir pour seconder les vues de Colbert. Ayant des relations très étendues en Hollande, par suite de son commerce, il y aura fait de nombreuses commandes de ces *faïences et porcelaines contrefaites;* dans les tarifs de douane établis au mois de septembre de cette année 1664, on trouve cet article : *La porcelaine contrefaite de Hollande ou autres lieux, ou fayence, le cent pesant, payera dix livres (à l'entrée en*

France). Voilà déjà une première présomption en faveur de notre hypothèse. Nous en avons encore une autre : en 1670, chargé de faire une fourniture de vases de faïence au château de Trianon, Révérend en achète à l'usine de Saint-Cloud et est qualifié alors *marchand grossier*, comme en 1664, nullement *fabricant*. Enfin, s'il avait été autorisé à fabriquer depuis neuf ans, pourquoi les lettres-patentes concédées à Louis Poterat, en 1673, ne feraient-elles pas mention de cette dérogation à son privilége comme pour celui qu'avait obtenu Nicolas Poirel? D'ailleurs, il n'existe aucune preuve qu'il ait tenté de fonder un établissement en France; c'était un marchand qui s'approvisionnait en Hollande. Au surplus, son privilége dit simplement qu'il se charge de *contrefaire* la porcelaine; or, Louis Poterat déclare qu'il a trouvé le secret d'en *faire de véritable*.

Ainsi donc, le mérite de Louis Poterat reste intact. Sans doute, il n'a pas trouvé la composition de la porcelaine chinoise dont l'origine se perd dans la nuit des temps; il ne le pouvait pas, car on ne connaîtra que beaucoup plus tard la matière première indispensable; mais, à force de recherches, il a trouvé un produit similaire, supérieur, sous certains rapports, à celui des Chinois, cette *pâte tendre* qui, même après la découverte du kaolin, a soutenu victorieusement pendant un siècle la concurrence contre la *pâte dure* et que, aujourd'hui encore, les amateurs se disputent littéralement au poids de l'or; il l'a trouvée à force de talent, car la composition de la *pâte tendre* est très compliquée, très savante [1]; la *pâte dure*, au contraire, est le produit direct d'une substance inconnue alors, mais que nous fournit le sol.

Veut-on nous pardonner ici une courte disgression? L'Europe, la France, Rouen, en particulier, s'empressent d'honorer tous les savants, tous les hommes célèbres qui les ont illustrés; eh! bien, voici un homme dont la précieuse invention a enrichi, non pas seulement Rouen, non pas seulement la France, mais une

[1] La porcelaine tendre est un composé purement artificiel; il n'y entre aucune base argileuse, telle que le kaolin ou l'argile plastique. Ses éléments sont des substances naturellement fusibles à une haute température ou qui le deviennent par suite de leur combinaison avec des substances fusibles, de telle sorte que le composé puisse prendre, par l'effet d'une chaleur élevée, une translucidité approchant de celle d'une matière vitreuse.

grande partie de l'Europe, et notre ville n'a pas encore songé à donner seulement à l'une de ses rues le nom de :

LOUIS POTERAT !

Avant de poursuivre ce simple tracé historique, il ne sera peut-être pas inutile d'expliquer ces mots *porcelaine tendre* et *porcelaine dure*.

Si la première était ainsi nommée, ce n'était pas à cause d'une dureté relativement moindre, mais parce que, composée d'éléments essentiellement vitrifiables, elle entre en fusion et se liquéfie à une chaleur qui suffit à peine pour cuire la *porcelaine dure*.

Ceci dit, revenons à Louis Poterat. C'est donc en 1673 que cet habile industriel, ayant enfin trouvé, après *des applications continuelles et des voyages dans les pays étrangers*, le secret qu'il cherchait, obtint du roi un privilége pour faire en France de la porcelaine en même temps que des vases de faïence.

Son usine, pour la porcelainerie, semble n'avoir eu qu'une courte durée; la faïencerie avait précédé, c'est elle qui a dû persister chez nous comme présentant beaucoup plus d'avantages commerciaux. La fabrication de la porcelaine, après avoir eu Rouen pour berceau, ne devait se développer qu'à Saint-Cloud. En 1702, un an avant l'expiration du privilége de Louis Poterat, un autre fut accordé à cette nouvelle fabrique, mais en réservant les droits encore vivaces de l'industriel rouennais. Alors il ne s'agit plus de M. Morin qui avait fondé cet établissement, le nouveau privilége est au nom d'une famille Chicaneau.

En outre de Louis Poterat, à la fin du XVIIe siècle, d'autres faïenciers, notamment Sturgeon et de La Mettairie, ont fabriqué de la porcelaine à Rouen, dans le courant et vers la fin du XVIIIe siècle, puis elle a passé dans le domaine public.

———

CHAPITRE XXIV.

ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS. — ÉCOLES. - COLLÈGE DE ROUEN. — SÉMINAIRES. — COURS SPÉCIAUX. — SOCIÉTÉS SAVANTES. — BIBLIOTHÈQUES — MUSÉES.

Depuis l'origine du Christianisme, les secours nécessaires aux pauvres malades et aux pèlerins ont préoccupé partout et dans tous les temps. Primitivement, les évêques en étaient chargés dans leurs diocèses respectifs.

A Rouen, il a existé, dans le moyen-âge, plusieurs hôpitaux ; mais, l'origine des premiers établis se perd dans la nuit des temps. Il est même probable que, dans le principe, les évêques de notre ville recevaient les malades, soit dans leurs habitations, soit dans le cloître où les chanoines vivaient alors en communauté et que l'on dut nommer alors *Hôpital de Notre-Dame*.

Le plus ancien de tous, après celui de *Sainte-Marie-Madeleine*, a porté successivement les noms de *Hôpital de Saint-Martin*, de *Saint-Fiacre*, de *Sainte-Véronique* ; il était situé rue du Grand-Pont, entre la rue aux Ours et celle du Fardeau. Son premier nom lui venait de la petite église de Saint-Martin-de-la-Roquette, démolie à l'époque de la Révolution et remplacée par la cour Martin. Nous avons vu l'hôpital de Jéricho, fondé en 1050 par Guillaume le Conquérant, auprès de la fontaine Jacob, au pied de la côte Sainte-Catherine, pour se faire pardonner

son mariage avec Mathilde de Flandre. Il fut occupé en 1580, par les capucins dont le monastère se trouva démoli lors du siége de Rouen par Henri IV, en 1591.

En 1277, Guillaume de Saâne, chanoine et trésorier à la cathédrale de Rouen, établit, à l'angle de la rue des Arsins et de la rue Sainte-Croix-Saint-Ouen, un hôpital qui a laissé son nom à la rue ; il était destiné à recevoir les pauvres pèlerins. Nommé d'abord hôpital du *Trésorier*, il devint *l'Hôpital du Roi*, quand Philippe le Bel en eut confirmé la création et augmenté les revenus. Puis les aumôniers du roi s'en emparent, et l'on n'y reçoit plus que des mendiants et des vagabonds. Il a existé jusque vers la fin du xve siècle. En 1618, il était abandonné depuis longtemps, lorsque les prêtres de l'*Oratoire*, trop à l'étroit rue des Faulx, en firent l'acquisition ; ils y sont restés jusqu'à la Révolution.

En 1320, les deux frères Gaalon fondèrent rue Vaquais, plus tard rue Saint-Antoine, l'hôpital de Saint-Jean-sur-Renelle ; il était destiné aux pauvres pèlerins et devait contenir au moins treize lits. A la fin du XIVe siècle, les religieux de la *Commanderie de Saint-Antoine* en prennent possession et l'adjoignent à la maison des *frères Billettes* où ils se sont établis, mais ils ne reçoivent plus les pauvres pèlerins.

Nous avons dit (p. 317) que, vers le milieu du XIVe siècle, Jean Lefebvre, maire de Rouen, ouvrit, auprès de Saint-Vivien, un hôpital de treize lits pour loger et nourrir les pauvres passants pendant deux jours. Il existait encore au milieu du siècle dernier. N'oublions pas un de nos plus anciens hôpitaux, celui *des Chaussetiers*, établi dans la rue de Fontenelle, à peu près sur l'emplacement de la Préfecture. Les marchands chaussetiers en étaient les administrateurs. Saint Louis leur avait affecté, sur les revenus de la ville, une rente annuelle de 31 livres 12 sols 3 deniers. Deux fois par an, le 1er janvier et le jour de la fête de Saint-Jacques, le chaussetier-maître en charge portait à chaque pauvre de l'hôpital un pain et une demi-bouteille de vin ; pour les maîtres chaussetiers, les prêtres, les nobles, les femmes en couches, la ration était double.

Ceux du *Saint-Esprit*, de *Sainte Catherine*, de *Martinville*. n'ont eu qu'une courte existence. Nous arrivons à un établissement plus considérable, l'Hôtel-Dieu. On ne sait pas à quelle époque remonte cet hôpital, le plus ancien de

notre ville. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que, dès les premiers siècles qui suivirent l'établissement du christianisme dans notre contrée, il était situé près de la cathédrale ; et, comme le clergé de la métropole vécut en communauté jusque vers le milieu du XIIe siècle, on pense que cet hôpital était alors situé dans le cloître du chapitre.

Plus tard, il a été transféré au *Nid-de-Chien*, dans le faubourg Saint-Hilaire. C'est probablement vers la fin du XIVe siècle qu'il a été reporté dans la ville, place de la Calende. Il comprenait deux bâtiments : l'un, au fond de la place de la Calende, entre la rue de l'Épicerie et celle des Pannetiers (aujourd'hui du Bac), jusqu'à la petite rue des Fourchettes ; l'autre, depuis la rue du Change jusqu'à celle de la Madeleine, ainsi nommée parce qu'elle contenait la première église de la Madeleine. Mais, en 1608, comme cette église tombait en ruines, on en construisit une autre à l'angle de la Calende et de la rue du Change. On communiquait d'un bâtiment à l'autre par plusieurs arcades qui s'élevaient au-dessus de la rue des Pannetiers.

A l'origine, l'Hôtel-Dieu était desservi par des prêtres séculiers désignés sous le nom de *Frères Hospitaliers*. Dans la suite, on leur adjoignit une communauté de religieuses.

Originairement aussi, les prieurs de l'Hôtel-Dieu administraient seuls les revenus et les dépenses de l'établissement. En 1553, le prieur Jean Letellier ayant été convaincu de malversations nombreuses, l'administration de cet asile des pauvres fut confiée dès lors à deux membres du Parlement, un clerc et un laïque, auxquels on adjoignit deux chanoines et deux bourgeois. Ils étaient nommés pour deux ans ; chaque année, il sortait un membre du Parlement, un chanoine, un bourgeois, et trois élus nouveaux les remplaçaient auprès des trois membres anciens maintenus en fonction. Divers changements sont survenus encore. Enfin, aujourd'hui, les hôpitaux sont administrés par une commission formée du maire, président, d'un secrétaire, d'un receveur et de six membres.

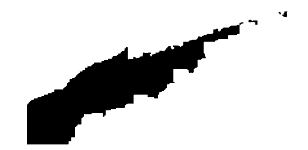
Un temps vint où cet hôpital eut trop peu de places pour garder ses convalescents ; il fallait surtout pouvoir isoler les pestiférés ; on créa *l'Event*. Le 12 avril 1537, le Parlement décide que les pestiférés seront envoyés à *l'Aulnay pour y éventer et nétoyer leurs habits.*

malades, à l'Hospice-Général, où leur pension ét
par leurs parents, ou, en cas d'indigence, par les ha
leur quartier. Quand le fondateur des Ecoles ch
Jean-Baptiste de La Salle, eut établi, en 1705, la ı
Saint-Yon qui était à la fois un noviciat pour cet ordre
et un pensionnat, les frères y reçurent un certai
d'aliénés entretenus aux frais de leurs familles. Chas
Révolution, ils abandonnèrent leur établissement q
successivement une prison, un lieu où l'on interna l
espagnols, un hôpital militaire pour les blessés. Alors
Malouet l'acheta au nom du département pour y établi
d'aliénés. En 1821, les travaux, à exécuter furent ad
25 août 1822, le préfet de Vanssay en posa la premiè
en 1825, il fut ouvert aux malheureux auxquels il étai
Puis, il devint trop petit pour contenir les malades
sexes. Un établissement plus vaste, mieux aéré fut é
les hommes un peu plus loin, à Quatremares. Au
tombant en ruines, Saint-Yon doit être abandonn
construit un autre asile pour les femmes, à côté de
hommes.

De nos jours, outre l'Hospice-Général, l'Hôtel-Dieu
Yon, Rouen compte plusieurs autres établissements
liers : l'asile Dumanoir pour les malades convalescents
Lamauve pour les protestants ; un hôpital spécial étab
maladies de la vue par l'abbé Forbras, des maisons d
fondées par des établissements religieux, des dispen
enfin des crèches et des salles d'asile pour l'enfance.

De tout temps, à Rouen, on s'est préoccupé non-s
des soins matériels que réclament les indigents et les
mais encore du développement des intelligences
truction.

Nous avons dit, dans la première partie de cette his
Rouen posséda au moyen-âge quatre écoles principal
toutes sous la direction exclusive du clergé : l'école c
ou de grammaire, soumise à l'autorité de chancelier du
celle de Saint-Cande-le-Vieil, relevant de l'évêque de
ainsi que l'église qui portait le même nom ; celle de Sa
appartenant à la célèbre abbaye, et enfin le collége d
Enfants. Leur prospérité ne fut pas de longue du
« XIVe siècle, dit M. Chéruel, marque le commencem



« décadence des études scholastiques. Les écoles ne produisent « plus de théologiens célèbres ; les moines, et principalement « les Bénédictins, oublient les prescriptions de leur règle et « s'endorment dans l'oisiveté. La société laïque, au contraire, « sort de la barbarie ; la France a des poètes et des prosateurs « qui forment l'idiôme vulgaire et lui donnent le tour vif et « rapide, la netteté et la précision qui doivent rester le carac- « tère distinctif de notre langue. Les écoles, étrangères à ce « mouvement des esprits, tombent dans un engourdissement « qui devient encore plus manifeste au xve siècle. A ces causes « générales de décadence se joignent alors les guerres civiles et « l'invasion étrangère. Rouen souffrait cruellement de toutes « ces calamités[1]. » C'est en vain que, après l'expulsion des Anglais, le cardinal d'Estouteville s'efforce de relever l'école capitulaire ; vainement celle-ci fait reconnaître et respecter son privilége exclusif d'enseigner la grammaire, la logique et la philosophie, en interdisant aux écoles rivales le droit d'enseigner le *Donnest* et au-delà du *Donnest* ; elle ne répond plus aux besoins des esprits auxquels la Renaissance ouvre des horizons nouveaux ; aussi disparaît-elle entièrement vers le milieu du xvie siècle.

Quatre écoles de grammaire, exclusivement réservées à l'usage de la classe indigente, sont alors créées dans les quatre quartiers de la ville et placées sous la direction du *Bureau des pauvres valides*. Le collége des *Bons-Enfants*, où les écoliers mendiants avaient reçu jusqu'à cette époque les premiers éléments de l'instruction, ne peut désormais subsister qu'en se transformant[2]. Il remplace alors, comme établissement d'instruction supérieure, l'ancienne école du chapitre, et jette quelque éclat sous la direction de maître Jean Aubery, *homme très versé ès lettres grecques et latines*, de Halley et de ses deux gendres Behourt et Martin, jusqu'au moment où la rivalité des Jésuites le fera disparaître.

Les quatre écoles charitables fondées en 1555 n'étaient pas les seules qui donnassent à Rouen l'instruction primaire. Les maîtres *écrivains jurés* avaient le privilége exclusif d'ouvrir des

[1] M. Chéruel, *De l'Instruction publique à Rouen pendant le moyen-âge.*

[2] M. de Beaurepaire, *Recherches sur l'Instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*; t. Ier, p. 159.

écoles à l'usage de la classe aisée ; nul autre qu'eux ne pouvait enseigner à Rouen l'écriture et l'arithmétique, et, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, on les voit poursuivre avec rigueur ceux qui veulent leur enlever ce monopole que la Révolution fit disparaître comme tous les autres [1].

A peine trouve-t-on, vers 1650, quelques traces de l'enseignement charitable organisé un siècle auparavant. Les écoles de quartier avaient été confiées d'abord à des ecclésiastiques; mais « on ne tarda pas à s'apercevoir que c'était trop présumer « du dévouement individuel que de compter recruter indéfini- « ment dans les rangs du clergé une suite de maîtres qui se ré- « signassent aux plus bas emplois de la pédagogie et voulussent « bien sacrifier pour toujours l'espérance de positions plus en « rapport avec leurs études et leur éducation [2]. » Une école fut fondée à l'*Hôpital-Général* pour les enfants pauvres de l'*Aumône*, qui, en vertu d'une décision prise en 1654, devaient être « à partir de l'âge de huit ans, renfermés dans les maisons de « la Marêquerie, selon la possibilité du lieu et les fonds dispo- « nibles, pour y être instruits à la piété et religion catholique, « à lire et escrire et mesmes employez aux ouvrages et mestiers « auxquels ils seroient instruits. »

Il fallait cependant pourvoir dans la ville à l'instruction des enfants appartenant aux familles des artisans et des ouvriers. Ce fut l'œuvre de Laurent de Bimorel, administrateur de l'Hôpital-Général, et d'Adrien Nyel, qui entreprirent de réorganiser les écoles de quartier en confiant l'enseignement « à des laïques « de bonne volonté, mais de condition obscure, soumis directe- « ment à l'autorité du Bureau [3] ». L'école de Saint-Maclou fut fondée en 1661, celle du quartier Cauchoise ou de Saint-Eloi en 1665, celle de Saint-Vivien en 1666, celle de Saint-Godard, appelée encore école de Beauvoisine ou de Bouvreuil, en 1668; cette dernière était établie dans la tour Gobelin du château Philippe-Auguste. Darnétal et Saint-Sever eurent aussi leurs écoles.

Ce fut en 1705 que les *Frères de la Doctrine chrétienne*, déjà établis à Reims et à Paris, furent appelés, par la protection de l'archevêque Colbert et du premier président du Parlement Ca-

[1] M. de Beaurepaire, *ibidem*, tome II, p. 274 à 288. — [2] *Ibidem*, p. 317. — [3] *Ibidem*, p. 318.

mus de Pontcarré, à prendre possession des écoles de charité dont le Bureau avait la disposition. Les administrateurs de l'hôpital, craignant de perdre leur autorité sur ces établissements, avaient d'abord hésité à remplacer les maîtres précédemment choisis par eux ; ils consentirent enfin, en 1705, à confier à l'institut que venait de fonder Jean-Baptiste de la Salle les écoles Saint-Godard et Saint-Maclou, ainsi que celles de l'Hôpital. En 1707, les quatre écoles charitables furent remises aux frères, tout en continuant d'appartenir au Bureau qui ne renonçait pas au droit d'en disposer à son gré. Ils devaient se borner à instruire les enfants des familles pauvres, et les maîtres écrivains veillèrent avec un soin jaloux à ce qu'ils n'admissent pas d'écoliers appartenant à la classe aisée.

C'est à Rouen que M. de la Salle fonda l'établissement qui devait être la maison-mère de son ordre. Il loua, en 1705, et, plus tard, acheta une propriété située à Saint-Sever et désignée sous le nom de Saint-Yon. Il y fonda, dès 1706, un noviciat pour son institut et un pensionnat pour des élèves. La célébration du culte dans la chapelle bâtie par les frères parut au curé de Saint-Sever un empiètement sur les droits de l'église paroissiale ; il en résulta entre lui et M. de la Salle des contestations qui aboutirent à l'interdit dont était frappé le fondateur des Ecoles chrétiennes quand il mourut, le 7 avril 1719. Cinq ans plus tard, en 1724, des lettres-patentes autorisèrent la communauté des Frères de la Doctrine chrétienne, et une bulle du pape Benoît XIII approuva leur constitution. « D'après les « lettres-patentes de 1724, Saint-Yon fut, en même temps qu'un « noviciat, une maison de correction pour retirer du libertinage « les jeunes gens qu'on voulait confier aux frères, une maison « de force où l'on était enfermé en vertu d'ordres du roi, une « école de charité pour les enfants pauvres qui y étaient en- « voyés de la ville, un pensionnat où l'on enseignait la tenue « des livres, les mathématiques et le dessin »[1]. La maison de Saint-Yon recevait, en outre, un certain nombre d'aliénés entretenus aux frais de leurs familles. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution.

L'instruction des filles préoccupa aussi nos pères. Outre l'école fondée pour elles à l'Hôpital général, nous trouvons, au

[1] M. de Beaurepaire, *ibidem*, t. II, p. 349.

xvIIe siècle, un certain nombre de communautés religie se consacrent à leur enseignement. Accepter cette t même, pour certains ordres fondés primitivement dans but, une condition de leur admission dans la ville ou tection qu'ils réclamaient de la part des échevins[1]. ainsi des Béguines et des religieuses de la *Visitation d Marie*; ces dernières furent accueillies à Rouen en 163 se destinant à l'enseignement. Mais ce n'étaient là que ternats accessibles seulement aux enfants des famille

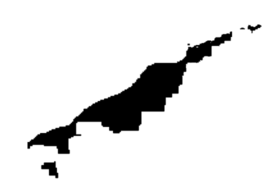
Les premières écoles gratuites et publiques établies pour les filles furent fondées par les Ursulines, au co ment du xvIIe siècle. Le cardinal de Joyeuse les ap 1615 et voulut leur donner le collége des Bons-Enfants sition des échevins fit échouer ce projet. Protégées par l'archevêque François de Harlay, elles s'établiren derrière les murs de Saint-Ouen, entre les rues des C de Coquereaumont.

En 1644 ou 1645, les filles de la *Congrégation de No* établirent une maison rue Herbière et se trans ensuite, sur la demande des échevins, dans la rue No (rue des Arpents), dans un quartier dont les enfants ne p à cause de l'éloignement, profiter des classes des Ursuli maison ne prospéra pas; aussi, en 1743, fut-elle réu tous ses biens, au prieuré royal de Saint-Louis, à la que cette communauté paierait, entre les mains du Saint-Maclou, 600 livres par an pour l'entretien des m des écoles gratuites.

Mais la vie en commun et une clôture sévère étaient à ces corporations. Pour que l'enseignement des fille propager dans tous les quartiers de la ville et jusque campagnes, il fallait qu'il fût confié à des religieuses à règle permit de vivre au milieu du monde et éloi leur maison. Ce but fut atteint par les communautés do reste à parler.

En 1671, mademoiselle Marie de Houdemare, fille d' geois de Rouen, établit dans sa maison, rue de la Madel écoles publiques et gratuites pour les filles pauvres, et la direction à quelques sœurs de l'hôpital qui reçu

[1] M. de Beaurepaire, *ibidem*, p. 193.



Nous venons de montrer ce que fut l'enseignement primaire à Rouen pendant les trois derniers siècles, il nous reste à parler des établissements où la jeunesse recevait ce que nous appelons de nos jours l'instruction secondaire.

A l'époque où la réforme s'établit en France, l'enseignement était négligé; il était nécessaire, pour lutter contre les protestants, de lui donner une vigueur nouvelle. Aussi l'église, la royauté, les assemblées provinciales et les corps de ville s'efforcent de relever les établissements d'instruction; on leur affecte les biens des léproseries vacantes, et de nombreux colléges se fondent dans la province.

En 1566, Charles IX, accueillant l'*humble supplication* des Etats de Normandie qui demandaient la fondation d'un nouveau collége à Rouen, accorde aux échevins les bâtiments appelés l'*Hôpital du Roi*, pour y créer un établissement « fourni d'hommes « de savoir, bonne vie et conversation, lesquels, interrogés et « approuvés en présence des conseillers-échevins d'icelle ville « ou leurs délégués, seraient institués par l'archevêque de « Rouen ou ses vicaires. » Les chapelains de l'hôpital, qui recevaient comme une compensation bien insuffisante le collége des Bons-Enfants, s'opposèrent à l'enregistrement de l'ordonnance. Le Parlement repoussa leur réclamation, et les échevins, mis en possession, chargèrent les Cordeliers de Rouen de la direction du nouvel établissement. Ce projet, cependant, ne fut pas mis à exécution[1].

Le cardinal de Bourbon, avait formé, dès 1565, le dessein d'établir chez nous un collége de Jésuites; il ne put le réaliser qu'en 1583, parce que le chapitre, les ordres mendiants, le Parlement et le Conseil de ville s'opposèrent longtemps à l'établissement de ce nouvel ordre religieux à Rouen. Enfin, le 31 juillet 1583, il donne à la compagnie de Jésus l'hôtel du Grand-Maulévrier pour « y dresser un collége, y bâtir et meu- « bler pour toutes personnes de la Compagnie, du nombre « desquelles il y en aurait six qui, selon leur institut, vacque- « roient *à l'institution* de la jeunesse en six diverses classes et « enseignements, tant ceulx du séminaire qui serait établi en « la ville que tous autres escolliers qui affiueroient en icelluì « collége. »

[1] M. Chéruel, *De l'Instruction publique à Rouen depuis la fin du moyen-âge jusqu'à l'établissement définitif du Collége des Jésuites.*

ment les jeunes gens aux Bonnes-Lettres, jusqu'à les rendre capables d'entrer en la quatrième classe. » Les Jésuites détournèrent le coup qui les menaçait en obtenant du cardinal de Bérulle, fondateur de l'Oratoire, que cet ordre n'ouvrirait pas à Rouen de collége. Enfin, l'archevêque François de Harlay donna, en 1617, la maison des Bons-Enfants aux Feuillants qui réussirent à en prendre possession malgré la résistance des échevins. Les Jésuites avaient dû ce succès à la protection du Parlement dont la plupart des membres leur étaient dévoués. Mais ils s'aliénèrent bientôt cette cour souveraine par leurs intrigues et leur esprit dominateur. Ils cherchèrent aussi à se soustraire à l'autorité épiscopale, ne voulant relever que de leur général. L'archevêque de Harlay menaçant de les chasser de son diocèse, ils se soumirent en apparence; mais bientôt un des leurs, le P. Beaumer, attaqua en pleine chaire la hiérarchie ecclésiastique. François de Harlay institua alors dans son palais un collége archiépiscopal qui dura de 1642 à 1648, et dans lequel il chargea cinq professeurs éminents d'enseigner la théologie, la philosophie, la rhétorique et la grammaire. Les Jésuites trouvèrent une rivalité dangereuse pour eux dans cet établissement dont le professeur de philosophie, M. Jacques Pierius, s'entourait d'un nombreux auditoire en traitant de la question nouvelle de la densité de l'air, question qui était alors, à Rouen même, l'objet des recherches et des expériences de Pascal. Forcés de céder, en 1648, ils se réconcilièrent avec M. de Harlay et obtinrent la fermeture du collége archiépiscopal [1].

Ils restèrent alors les seuls maîtres de l'enseignement jusqu'en 1762, date à laquelle le Parlement de Normandie les supprima dans son ressort. Il prit leur collége sous sa main et y installa, le 1er juillet, de nouveaux professeurs, laïques pour la plupart et nommés par les officiers municipaux du bureau de l'Hôtel-Commun. L'archevêque de Rouen, comme chef ecclésiastique du diocèse et représentant du cardinal de Bourbon fondateur, avait réclamé la direction du collége; le Parlement rejeta ses prétentions; mais, en février 1763, l'*Edit du roi portant réglement pour les colléges qui ne sont pas des universités* donna à l'archevêque la présidence du bureau d'administration [2]. Le

[1] M. Chéruel, *ibidem*.
[2] M. de Beaurepaire, *ibidem*, t. III, p. 42 et suiv.

renom du collége se soutint, grâce au talent des professeurs. Au moment de la Révolution, il comptait environ 800 élèves; les évènements politiques le firent tomber au-dessous de 200 en 1791.

Nous avons parlé plus haut du séminaire fondé, en 1615, par le cardinal de Joyeuse, auprès du collége des Jésuites et placé sous la direction de ces pères. Ce ne fut pas le seul établissement de ce genre que Rouen posséda. En 1657, l'archevêque François de Harlay, deuxième du nom, créa, près l'église Saint-Vivien, un séminaire archiépiscopal où les jeunes aspirants à la prêtrise devaient recevoir une instruction spéciale et être formés aux devoirs de leur état. Autorisée par des lettres-patentes du 30 mars 1658 que le Parlement enregistra le 14 janvier 1659, cette maison fut dirigée par les Eudistes, congrégation de prêtres séculiers déjà placés à la tête de plusieurs séminaires fondés par eux en Normandie. Dom Guillaume Cotterel, grand-prieur et bailli-verdier de l'abbaye de Saint-Ouen, le missionnaire Lambert de Lamotte-Frondeville, évêque de Beryte, et plusieurs autres bienfaiteurs, contribuèrent par leurs dons à son établissement. Elle reçut son principal accroissement sous l'archevêque Colbert qui affecta des sommes considérables et les revenus de la chapelle Saint-Marc à la construction de bâtiments importants. Supprimé en 1790, ce séminaire devint une maison de réclusion pour les prêtres insermentés, puis un établissement industriel que la ville acquit en 1871 pour y établir l'Ecole de Commerce. Celle-ci ayant été transférée rue Beffroi, il est devenu définitivement une caserne d'infanterie.

Les petits séminaires doivent aussi leur origine à ce prélat. En 1680, alors qu'il n'était encore que vicaire-général de l'archevêque Rouxel de Médavy, il établit dans la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers une communauté où devaient être admis, à peu près gratuitement, de pauvres clercs appartenant au diocèse de Rouen. Ceux de la ville en étaient exclus, mais des ecclésiastiques leur faisaient des conférences dans des salles d'étude que l'on avait louées à cet effet dans les différents quartiers. Cet établissement fut transféré, en 1685, dans une maison du faubourg Bouvreuil qui fut plus tard l'auberge de l'*Image-Saint-George*. Il ne renfermait d'abord que des étudiants de philosophie et de théologie; le succès qu'il obtint donna l'idée

de fonder, dans une maison du haut de la rue des Minimes, une *petite communauté* distincte pour les humanistes et les écoliers des basses classes. En 1707, l'archevêque Colbert transféra les théologiens dans un local qu'il venait d'acheter rue Poisson, derrière l'église Saint-Nicaise, et réunit les humanistes aux philosophes dans la maison de Bouvreuil. La même année, il légua 70,000 livres pour assurer l'avenir de ces établissements. Le roi confirma par des lettres-patentes, en 1714, « l'érection « des petits séminaires en question, établis dans notre ville de « Rouen, en faveur des clercs et autres jeunes gens de la cam- « pagne de ce diocèse qui devaient être admis aux ordres sa- « crés..... et être instruits et formés aux fonctions ecclésias- « tiques, desquels séminaires l'un sera, à l'avenir comme par « le passé, destiné pour ceux qui étudieront les humanités et « la philosophie, et l'autre pour les étudiants en théologie. » Plus tard, quand la maison de Bouvreuil fut vendue, le petit séminaire des humanistes fut transféré rue Poisson, à la place des théologiens installés dans une partie du bâtiment de la communauté des prêtres de Saint-Patrice. Enfin, les deux établissements furent réunis dans le séminaire de Saint-Nicaise qui reçut des agrandissements assez considérables dans la dernière moitié du XVIIIe siècle [1]. En 1790, le séminaire de Saint-Vivien ayant été supprimé, les élèves qu'il renfermait furent transférés dans celui de Saint-Nicaise connu aujourd'hui sous le nom de Grand-Séminaire du diocèse de Rouen. Le titre de Petit-Séminaire diocésain a été réservé à la maison du Mont-aux-Malades fondée en 1819.

Rouen ne manqua pas de prendre une part assez importante à l'œuvre principale du XVIIIe siècle, la diffusion des lumières, par la création de plusieurs écoles spéciales. La plupart furent fondées ou protégées par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, que des lettres-patentes avaient établie le 12 août 1744.

Dès 1734, un des futurs fondateurs de cette compagnie, l'illustre chirurgien Le Cat, ouvrait un cours d'anatomie et d'opérations chirurgicales. Le 9 mars 1736, la ville lui accorda la porte Bouvreuil pour y établir un cours public d'anatomie et de chirurgie que l'Académie naissante se hâta de prendre sous son patronage. A sa mort, arrivée en 1768, Le Cat fut

[1] M. de Beaurepaire, *ibidem*, t. II, p. 168 et suiv.

rémplacé par son gendre David auquel succéda Laumonier, en 1784.

L'école de botanique fut instituée en 1736, alors que fut créé le premier Jardin des Plantes que Rouen ait possédé, au faubourg Bouvreuil, dans une partie de la propriété de M. Tiphaigne de La Roche. M. de Moyencourt, premier intendant de ce jardin, paraît avoir été chargé de l'enseignement pendant plusieurs années. Le 16 août 1752, l'Académie nomma professeur de botanique M. Pinard qui obtint plus tard le titre de professeur royal. L'école de botanique fut transférée, en 1757, avec le nouveau Jardin des Plantes, dans un terrain situé près de la Seine, à l'extrémité du cours Dauphin. Les leçons furent interrompues en 1791, M. Pinard ayant été considéré comme démissionnaire pour avoir refusé de prêter le serment que la loi du 27 avril exigeait de tous les fonctionnaires publics.

L'école de dessin et de peinture, fondée en 1741 par J.-B. Descamps, d'abord dans l'hôtel de M. de Cany, près le bailliage, transférée ensuite dans l'amphithéâtre de Le Cat, puis au lieu dit le Luxembourg, devint publique et gratuite en 1747, sous la protection de l'Académie. Grâce aux instances de cette compagnie, la ville lui accorda un emplacement convenable dans les halles de la Basse-Vieille-Tour et fit construire les locaux nécessaires à son établissement. Elle compta jusqu'à trois cent soixante-dix élèves, parmi lesquels nous citerons surtout les peintres Bellenger, Le Barbier, La Vallée-Poussin et Lemonnier; les graveurs Lemire (Noël), Le Veau, Godefroy, Le Houé ; les architectes Gueroult et Le Brument ; le sculpteur Jadoulle, et les ingénieurs Brémontier et Bernardin de Saint-Pierre, le futur auteur de Paul et Virginie et des Etudes de la Nature.

Une école de mathématiques, dont le premier lauréat fut ce même Bernardin de Saint-Pierre, fut créée par le chanoine Bouin ; elle fut réunie au collége de Rouen après la suppression des Jésuites.

Le 6 juin 1779, un brevet du roi établit un cours de chimie et d'histoire naturelle appliqué aux arts et au commerce ; il nomma M. Hardy professeur royal de chimie et démonstrateur royal d'histoire naturelle, et M. Descroizilles démonstrateur royal de chimie. Les leçons commencèrent le 11 janvier 1780,

au laboratoire de M. Descroizilles, Ce dernier renonça bientôt à son titre et laissa M. Hardy chargé des deux cours qui paraissent n'avoir qu'imparfaitement réussi.

Il n'en fut pas de même du cours de physique expérimentale professé pendant quatorze ans de suite par le chirurgien Le Cat, en présence d'un nombreux auditoire dans lequel on remarquait beaucoup de dames.

Un cours de l'art des accouchements, professé par M. Thibault, puis par M. Beaumont, et un autre d'hydrographie fondé par M. Dulague, en 1763, complètent la liste des cours spéciaux, que Rouen posséda pendant la deuxième moitié du XVIII[e] siècle[1].

Au milieu des violentes convulsions d'une société qui se transformait, il était naturel que l'enseignement public se désorganisât et subît une crise momentanée. Le mal ne fut pour lui que passager, et, comme toutes nos institutions, il est sorti régénéré des terribles épreuves que la France a traversées pendant la Révolution.

L'ancien ordre de choses avait, en disparaissant, emporté avec lui les corporations religieuses chargées presque exclusivement d'élever et d'instruire la jeunesse. Aussi, les écoles étaient pour la plupart fermées quand la Convention nationale entreprit de réorganiser l'enseignement en donnant gratuitement l'instruction primaire au peuple et l'instruction secondaire aux classes moyennes. Elle décréta, dans ce but, l'établissement d'instituteurs primaires dans les communes et d'écoles centrales organisées dans chaque chef-lieu de département. L'ancien collége de Rouen fit donc place, en 1796, à une de ces nouvelles écoles où l'étude des sciences naturelles, des sciences exactes et des langues vivantes avait pris la place de celle des langues anciennes. Mais il ne tarda pas à être rétabli. Le système fondé par la Convention n'ayant donné que de médiocres résultats, le premier Consul institua, en 1802, trente-deux lycées au nombre desquels fut celui de Rouen[2]. Depuis lors, cet établissement, agrandi du séminaire de Joyeuse pendant la Restauration, n'a cessé de prospérer. L'enseignement littéraire,

[1] M. de Beaurepaire, *Recherches sur l'Instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, t. III, *passim*.

[2] M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. III, p. 470-472.

remis en honneur par Napoléon Ier, y a été combiné avec l'enseignement scientifique. Désigné par le nom de Collége royal de 1815 à 1848, il a repris, sous le second empire, le titre de Lycée impérial et l'a changé plus tard en celui de Lycée Corneille. Quelques années auparavant, le quartier de Joyeuse était devenu un petit collége pour les enfants, annexé au lycée et placé sous la même direction, ainsi que le collége d'enseignement secondaire spécial. Enfin, la ville vient d'y faire ajouter, sur les rues de Joyeuse et du Maulévrier, de vastes bâtiments, et il est question de l'agrandir encore.

Lorsque, par un décret du 17 mars 1808, Napoléon Ier créa autant d'Académies et de Facultés des lettres qu'il y avait de Cours impériales, Rouen devint le siége d'une Académie qu'il conserva jusqu'au 7 septembre 1848, et d'une Faculté des lettres comprenant cinq chaires. Cette dernière fut installée en mai 1810 et ouvrit ses cours le 25 juin suivant dans une des salles de l'ancien séminaire de Joyeuse. Elle compta parmi ses professeurs le poète Chênedollé et l'orientaliste Etienne-Marie Quatremère qui devint plus tard membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et professeur au Collége de France.

Le 31 octobre 1815, un arrêté de la Commission de l'instruction publique, confirmé par ordonnance royale du 18 janvier 1816, en décida la suppression. Une Commission d'examen fut alors créée comme compensation ; mais elle cessa d'exister le 1er janvier 1847, et, le 11 avril suivant, un arrêté du Conseil royal de l'université, réglant le tableau des circonscriptions des Facultés, plaça Rouen sous la dépendance de Caen. Notre ville recouvra son Académie en 1850, grâce au décret qui faisait de chaque département une circonscription universitaire ; elle l'a perdue définitivement en 1854. Les efforts tentés depuis 1815 pour obtenir l'institution soit d'une Faculté des lettres, soit d'une Faculté des sciences, n'ont abouti à aucun résultat, et le seul établissement d'instruction supérieure que Rouen possède aujourd'hui est la Faculté de théologie créée pendant la Restauration.

Les cours spéciaux et gratuits que nous avons vu établir pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle furent un instant suspendus par les troubles de la Révolution. Quand l'orage fut passé, ils ne tardèrent pas à être repris et à se multiplier.

L'école gratuite de dessin et de peinture, fondée par Descamps que son fils remplaça en 1791, avait été fermée en 1793. Ouverte de nouveau peu de temps après, elle fut transférée, en 1825, dans l'ancien couvent de Sainte-Marie, rue Beauvoisine. On sait qu'elle a compté parmi ses directeurs l'illustre archéologue E. H. Langlois. Elle porte aujourd'hui le titre d'Académie de peinture et de dessin.

L'école de botanique eut à subir plus de vicissitudes. Les leçons avaient été suspendues à partir du moment où Pinard avait refusé de prêter le serment exigé par la loi. En effet, Gosseaume, son élève et son suppléant, n'avait point consenti à le remplacer, « se fondant sur ce qu'il devait sa première nomination « à l'estime et à l'amitié de M. Pinard et qu'il ne pourrait, « sans rougir, se revêtir des dépouilles de son protecteur, de « son ami, de son ancien maître. » Quand l'Académie fut supprimée en 1793, le Jardin des Plantes qui appartenait à cette Compagnie fut *soumissionné* pour être vendu. Sur les instances de la Société d'Emulation, il fut, en 1796, excepté de l'aliénanation des domaines nationaux ; mais le cours de botanique n'y fut pas immédiatement rétabli ; l'enseignement de cette science était compris dans celui de l'histoire naturelle que Guersent donna à l'Ecole centrale de 1798 à 1803. Après la suppression de cette école, Guersent fut nommé professeur de botanique au Jardin des Plantes que le zèle et l'habileté du jardinier en chef Varin avait maintenu intact pendant la Révolution. Rappeler que Guersent eut pour successeurs Marquis et F.-A. Pouchet, c'est dire avec quelle supériorité l'enseignement fut toujours donné dans la chaire de botanique. On doit à M. Pouchet, puissamment aidé par M. Dubreuil père, la translation du Jardin des Plantes dans l'ancien parc de Trianon acquis par la ville le 13 décembre 1832, organisé sur les plans de l'architecte rouennais Désiré Lejeune, et inauguré en 1839. Un cours d'arboriculture y a été créé par M. A. Dubreuil en 1841.

Le gouvernement établit à Rouen, en 1821, une École secondaire de médecine qu'illustra bientôt le docteur Flaubert père ; elle est devenue, en 1841, l'École préparatoire de médecine et de pharmacie.

Les rapides progrès accomplis par la chimie et la physique, surtout à partir du XVIIIe siècle, et les applications utiles de

ces deux sciences à l'industrie firent l'objet de cours publics et gratuits dont les résultats ont été féconds. Pendant vingt ans, de 1803 à 1822, Vitalis enseigna aux teinturiers les perfectionnements possibles dans leur profession et dans la fabrication des produits chimiques applicables à la teinture. Le 13 janvier 1829, l'administration municipale a institué un cours de chimie appliquée aux arts que M. J. Girardin a professé jusqu'en 1857; après 1830, elle a créé celui de physique; elle y a successivement ajouté des cours de mathématiques, d'histoire naturelle, etc. Le 31 mars 1855, un décret du gouvernement a coordonné et complété cette œuvre par la création de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, qui comprend des chaires de mathématiques, de physique, de mécanique, de chimie, de dessin, d'histoire naturelle, de littérature, de géographie et d'histoire; deux cours supérieurs, celui de calcul différentiel et intégral, celui de chimie appliquée, y ont été institués depuis peu.

L'administration a trouvé un concours actif dans les Sociétés savantes. En 1835, la Société libre d'Émulation a établi trois cours publics professés gratuitement par des membres tirés de son sein : la tenue des livres, le droit commercial, la géométrie appliquée aux arts; elle y a joint depuis un grand nombre d'autres cours destinés à l'enseignement de la chimie industrielle, de la chaleur appliquée à l'industrie, du dessin d'ornementation et d'agrément, des langues vivantes, du tissage, de l'hygiène. L'école départementale d'agriculture et d'économie rurale instituée en 1838, les cours supérieurs et particuliers de musique créés en 1843, l'école professionnelle fondée en 1850, l'école normale d'instituteurs primaires, l'école supérieure de commerce et d'industrie, les écoles publiques municipales et chrétiennes d'enseignement primaire, les conférences organisées par plusieurs associations libres, et enfin les établissements particuliers d'instruction secondaire et primaire, complètent un ensemble que bien peu de villes pourraient présenter.

Il nous reste à donner quelques détails sur une école spéciale, à la fois établissement d'instruction et de bienfaisance, celle des sourds-muets.

Une dame charitable, Mme de Mahiel, avait résolu, avant la Révolution, de créer à Rouen un établissement de sourds-

muets semblable à celui qu'avait fondé à Paris l'abbé de l'Épée. Elle fournit des fonds à l'abbé Huby, chapelain du Bureau des valides (Hospice-Général), pour qu'il allât prendre des leçons du fondateur de l'institut parisien. A peine de retour, l'abbé Huby commence à instruire gratuitement les enfants affectés de cette infirmité. Sur la demande de l'Assemblée provinciale de Rouen, Louis XVI accorde une gratification à ce digne prêtre; il s'en sert pour retourner à Paris afin de se perfectionner auprès de M. Sicard, successeur de l'abbé de l'Épée. La rapidité des événements empêche l'Assemblée nationale de s'occuper de cet établissement.

Mais, au mois de ventôse an III (février 1795), on fait le relevé des sourds-muets de Rouen. Le 4 ventôse an XI (23 février 1803), le préfet du département invite le maire à fonder pour eux dans la ville une école spéciale et lui propose d'en confier la direction à la demoiselle Duler, élève de l'abbé Sicard. Cette invitation reste sans résultat. Vers 1820, l'abbé Huby, vicaire de Saint-Paul, établit dans son domicile, à Rouen, rue des Prés, au *Chat-qui-dort*, une petite école pour dix ou douze sourds-muets des deux sexes; en même temps, il s'occupe, à l'Hospice-Général, de l'instruction des élèves privés de l'ouïe. Il meurt en 1832, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et nul ne songe d'abord à lui donner un successeur. Le 22 mai de la même année, le conseil municipal, sur la demande de l'abbé Paumier, vote une somme de 1,500 fr. pour continuer l'œuvre de M. Huby. Puis, M. Bébian, ancien censeur des études dans l'établissement fondé à Paris par l'abbé de l'Épée, offre de fonder à Rouen une école de ce genre pour les deux sexes. L'autorisation lui est accordée par ordonnance du maire, le 3 novembre suivant. Il lui est alloué 1,500 fr. de traitement, plus 300 fr. pour indemnité de logement. Le nouvel établissement est ouvert rue Saint-Maur, 19; malheureusement, M. Bébian n'y réunit que cinq ou six élèves; le 29 janvier 1834, il donne sa démission pour cause de mauvaise santé, mais, en réalité, par suite d'embarras de finances[1]. En 1835, un homme de cœur et de dévouement, l'abbé Lefebvre, alors vicaire de la Madeleine, reprend l'œuvre abandonnée par M. Bébian; sur la

[1] *Précis des Travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, année 1860-1861.

rampe Saint-Gervais, avec l'aide d'un sieur Bouquet, sourd-muet instruit à l'institution de Bordeaux et qui avait déjà tenté d'établir une école spéciale rue du Pré-de-la-Bataille, il crée celle des Sourds-Muets que nous possédons encore aujourd'hui. Après son décès, sa sœur lui a vaillamment succédé. Soutenue par le département, la ville, la charité privée, elle sait maintenir son établissement en pleine prospérité.

Les efforts pour l'instruction populaire ne font que croître d'année en année; aujourd'hui tous les quartiers sont pourvus d'écoles où l'on instruit, le jour, les enfants, le soir, les adultes. Les cours publics sont multipliés, ils embrassent toutes les connaissances utiles. Souhaitons à toutes les villes de France de travailler à l'instruction, c'est-à-dire à la moralisation du peuple, comme on le fait à Rouen.

Si les écoles de tous les degrés donnent à la jeunesse les connaissances nécessaires pour les besoins de la vie, les compagnies savantes ont le mérite de maintenir dans les esprits le goût de l'étude et de contribuer à la diffusion des lumières.

Il n'existait à Rouen, au XVIIIe siècle, que deux sociétés savantes : l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, fondée en 1744, et la Société d'Agriculture établie en 1761; elles furent supprimées en 1793. L'Académie fut rétablie au mois de juin 1803 par M. le préfet Beugnot. En 1817, plusieurs propriétaires sollicitèrent la reconstitution de la Société d'Agriculture ; ils présentèrent un projet de règlement et de statuts qui reçut l'approbation du ministre ; le 1er mars 1819, M. le préfet Malouet en autorisa la réouverture. Elle a tenu pendant plusieurs années ses séances dans une des salles de l'ancien couvent de Sainte-Marie.

Le 21 janvier 1792, au moment même où ceux qui dominaient alors la France ne voulaient plus ni lettres, ni sciences, ni arts, quelques membres de l'Académie, de la Société d'Agriculture, et plusieurs autres citoyens de Rouen, formèrent une réunion nouvelle sous le titre de *Société d'Emulation pour le progrès des Lettres et des Arts*. En 1800, une scission s'opère entre les membres ; plusieurs d'entre eux fondent la Société particulière du *Lycée de Rouen*. En 1802, ce nom étant spécialement consacré aux établissements d'instruction publique pour l'enseignement secondaire, elle s'intitule alors *Société des Sciences, Lettres et Arts de Rouen*. Le 9 septembre 1803, les deux parties se récon-

cilient et se réunissent alors sous le nom de *Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, des Lettres et des Arts.*

En décembre 1796, plusieurs négociants et manufacturiers de la localité, convoqués par l'administration municipale, se concertent pour élire un délégué du commerce près le ministère des finances. Ils profitent de cette occasion pour se constituer sous le titre de *Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.* On doit à cette compagnie le rétablissement de la Chambre de commerce et la fondation d'une banque à Rouen. En 1820, elle a souscrit pour la création d'une caisse d'Epargne et de Prévoyance, sur le plan de celle qui avait été établie à Paris, deux ans auparavant, par M. le duc de Larochefoucauld-Liancourt, et qui fut régularisée ensuite par M. Benjamin Delessert. En 1855, cette Société a été réunie à la Société d'Emulation qui a pris dès-lors le titre de *Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.*

D'autres Sociétés se sont encore fondées dans notre ville : celle des Pharmaciens, créée le 26 mai 1802, a ses réunions dans l'ancienne Tour-aux-Normands ; celle de Médecine instituée le 24 mars 1821, celle d'Horticulture du département de la Seine-Inférieure qui, créée en 1836, s'est accrue, le 30 mars 1859, des membres composant le cercle pratique d'Horticulture et de Botanique, tiennent leurs séances à l'ancienne présidence devenue l'Hôtel des Sociétés savantes.

Nous devons mentionner également la Société des Amis des Arts, la Société artistiqne de Normandie, celle des Amis des Sciences naturelles établie en février 1865, celle des Bibliophiles normands (1863) ; celle des Bibliophiles rouennais (5 juillet 1870), celle de l'Histoire de Normandie créée par M. de Lépinois en 1869 ; la Société industrielle organisée par les principaux manufacturiers de notre région, en septembre 1872 ; enfin le cercle rouennais de la Ligue de l'enseignement fondé sur le modèle de celui qu'avait créé Macé.

Ces cours publics, ces sociétés savantes étaient un premier pas fait pour l'instruction populaire ; mais ces créations ne pouvaient suffire si l'on ne mettait pas à la portée de tous les hommes studieux les moyens de s'instruire par eux-mêmes ou de revoir les données qui leur avaient été fournies par les maîtres. Ainsi on s'est trouvé amené à créer des biblio-

thèques municipales, de circulation, et des musées de toute sorte.

La bibliothèque des échevins, dont l'existence remonte au premier quart du xv[e] siècle, est surtout connue par un inventaire de 1647. Du petit nombre de manuscrits et de livres qu'elle renfermait, bien peu sont entrés dans notre bibliothèque publique; la négligence et la faiblesse des échevins les ont laissé disperser. En 1682, le premier président Claude Pellot obtint de la complaisance des magistrats de la cité le don de quelques-uns des ouvrages les plus rares et les plus curieux pour la collection que rassemblait le ministre Colbert[1].

Le chapitre sut mieux que les échevins défendre et conserver ses richesses. La bibliothèque qu'il possédait et dont l'origine est inconnue comprenait, à la fin du xii[e] siècle, environ cent soixante manuscrits, nombre assez élevé pour l'époque. Elle paraît avoir échappé, en partie du moins, à l'incendie qui dévora la cathédrale ainsi qu'une partie de la ville, en 1200. Réorganisée après cette époque et enrichie par de nombreux legs de livres, pendant les xiv[e], xv[e] et xvi[e] siècles, elle est accessible d'abord aux seuls chanoines. Dans la première moitié du xv[e] siècle, un premier essai est tenté pour la rendre publique, au moins dans une certaine mesure. Le 20 août 1439, le chapitre, considérant que la *librairie* de l'église cathédrale a été instituée pour profiter au plus grand nombre possible, décide que les clés pourront en être données aux personnes notables qui les demanderont. Le nombre des livres s'accroissant toujours, on fait construire, à la fin du xv[e] siècle, la grande salle de cent pieds de long sur vingt-cinq de large qui s'étend sur la droite de la Cour des Libraires, ainsi que le magnifique escalier qui y donne accès par l'intérieur de la cathédrale.

La bibliothèque du chapitre n'est pas plus épargnée que les autres établissements religieux par les calvinistes, maîtres de Rouen en 1562. Les trésors qu'elle renfermait sont pillés, détruits ou dispersés. Elle ne se relève que sous l'archevêque François II de Harlay. Le 16 août 1682, Pierre Acarie, chanoine et pénitencier, offre au chapitre, *tous et chacun ses livres, au nom et faveur de Notre-Dame, pour en disposer à commencer une biblio-*

[1] Ch. Richard, *Notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins de la ville de Rouen*, 1848.

thèque. François de Harlay imite cet exemple (13 janvier 1634); il fait transporter à Rouen la bibliothèque de son château de Gaillon et la donne au chapitre, en stipulant « que l'entrée de « ladicte bibliothèque sera libre et ouverte auxdits sieurs cha- « noines, tant pour y estudier que conférer, depuis le soleil « levé jusques au soleil couché, aux heures que l'esglise est « ouverte...., et quant aux personnes doctes qui vouldront « estudier, il leur sera permys d'y demeurer, en hiver, depuis « une heure de relevée jusqu'à trois heures, et, en été, depuis « trois heures après midi jusques à cinq heures du soir. » En même temps, il établit une rente perpétuelle de six cents livres dont une moitié devait être attribuée au traitement d'un bibliothécaire et l'autre à l'achat de nouveaux livres; enfin il récompense le chanoine trésorier de la généreuse initiative qu'il avait prise en le nommant bibliothécaire. Dans la suite, cette collection s'augmente par l'adjonction successive d'une vingtaine de bibliothèques particulières; elle comptait environ 12,000 volumes quand elle fut confisquée pendant la Révolution; transportée dans l'église des Jacobins et de là à Saint-Ouen, elle a contribué à former la bibliothèque que possède aujourd'hui la ville de Rouen [1].

Une autre collection est encore ouverte au public pendant le XVIII[e] siècle, celle de l'Académie. Peu après sa création, cette société acquiert (1768) la bibliothèque de M. de Cideville; elle en prend possession en 1776 et, après avoir été gratifiée par le roi d'une pension de 600 livres pour pourvoir à son entretien, elle l'installe et la rend publique, en 1782, dans une des salles de l'ancien hôtel municipal. En 1793, l'Académie est supprimée et sa bibliothèque devient la propriété de la ville; elle reste ouverte pendant quelque temps et est ensuite transférée à l'Ecole centrale (notre lycée) où elle s'augmente des livres de l'abbaye de Saint-Ouen et des monastères supprimés. Quand l'administration municipale s'établit dans l'Hôtel-de-Ville actuel, la Bibliothèque y est transportée; on y réunit un choix des livres qui étaient entassés dans différents dépôts, on l'ouvre au public le 4 juillet 1809. Dom Gourdin, ancien bénédictin de Saint-Ouen, qui avait contribué à sauver ces richesses et qui

[1] Langlois, *Mémoires sur les Bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de Rouen*, 1853.

en avait opéré le classement, devint le premier bibliothécaire. Depuis, le fonds ancien, comprenant 40,000 volumes et 1,300 manuscrits, s'est considérablement accru par les acquisitions administratives et les dons particuliers ; l'achat des 15,000 tomes et des 300 manuscrits composant la bibliothèque Leber, le legs de 60,000 volumes et de 500 manuscrits par M. de Montbret, celui de 400 manuscrits par la famille de Martainville, et quelques dons moins importants, ont élevé le nombre des livres à près de 120,000 et celui des manuscrits à 2,500 environ. Malheureusement, une partie de ces trésors, entassée dans des salles insuffisantes et même dans les combles, est à peu près inaccessible au public, malgré tout le zèle des administrateurs.

Outre ces richesses littéraires, la bibliothèque publique municipale conserve sous des vitrines et laisse voir au public, dans ses galeries, une précieuse collection de médailles et de monnaies anciennes dont elle est redevable à la libéralité de Mme de Blaremberg. Cette collection se compose de près de 2,700 pièces, dont 300 environ en or, principalement consacrées à la numismatique française depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle, et, en outre, de plus de 400 médaillons historiques relatifs aux trois derniers siècles. N'oublions pas la collection chinoise rapportée par M. l'amiral Cécille, après sa longue station dans les mers du Levant, et dont il a fait hommage à sa ville natale.

Indépendamment de la bibliothèque municipale, il en existe d'autres, dans notre ville, qui ne sont pas complétement publiques. D'abord, celle des sociétés savantes, réunie à l'Hôtel de ce nom et formée de tous les ouvrages possédés primitivement par chacune de ces sociétés en particulier ; puis, les bibliothèques de *circulation*. La franc-maçonnerie rouennaise a, la première, donné l'exemple de cette institution ; elle a créé, au faubourg Saint-Sever, un établissement où, moyennant un droit d'admission d'un franc par an, chacun peut aller demander les livres qui lui plaisent et les emporter chez lui pour les lire plus commodément ; en outre, elle a ouvert une succursale de cet établissement rue des Carmes, à l'ancienne Cour des Comptes, où se trouve son temple, pour les habitants de l'intérieur de Rouen. Enfin, des sociétés catholiques ont marché sur les mêmes traces.

Rouen fut ordonnnée ; elle fut accomplie, cette fois, par Le Carpentier qui fit transporter leurs œuvres d'art aux Jacobins où sept cent vingt-huit tableaux furent ainsi réunis. Parmi eux, d'après l'état dressé par Lemonnier et Le Carpentier, cent quarante-et-un étaient des originaux capables d'honorer l'école française ; quatre-vingt-dix-sept, de bonnes copies ou des originaux d'un mérite inférieur, propres à décorer les églises ; quatre cent quatre-vingt-dix-sept étaient des œuvres médiocres qu'il fallait vendre ou distribuer aux églises de campagne. Les tableaux de la première classe furent, en vertu d'un arrêté du directoire (21 mai 1792), installés dans l'église Saint-Ouen et confiés aux soins de Lemonnier qui les fit restaurer, et dans deux salles des Jacobins où Le Carpentier fut chargé de leur conservation. Ceux de la seconde classe furent provisoirement accordés aux fabriques des villes et bourgs de la Seine-Inférieure ; un choix de ceux de la troisième classe fut mis en réserve jusqu'à ce que l'Assemblée nationale eût statué sur leur sort.

Puis, de nouvelles visites eurent encore lieu dans les maisons occupées par les religieux et religieuses, quand le décret du 16 août 1792 en eut ordonné l'aliénation. Un arrêté du département chargea le peintre Bellon de les parcourir et de faire transporter aux ci-devant Jacobins tous les manuscrits relatifs aux arts et aux sciences. En outre, il fut décidé, le 28 octobre, que, dans chaque district, il serait pris note des objets utiles au progrès des sciences renfermés dans chacune des maisons soit royales, soit religieuses, soit appartenant aux émigrés, et que ces objets seraient recueillis dans des dépôts provisoires, en attendant que le département eût établi un dépôt général où ils pussent être rassemblés. Pour remplir ce dernier but, le Conseil de département, par un arrêté du 18 février 1793, chargea le directoire « de poursuivre la demande de l'établissement du corps adminis-« tratif dans la ci-devant abbaye de Saint-Ouen, avec la réunion « d'une vaste bibliothèque de département, des monuments de « sculpture et chefs-d'œuvre de peinture et autres objets d'ins-« truction, et de se faire autoriser à acheter cet édifice... » L'arrêté ajoutait encore : « Le directoire est autorisé à faire placer les ta-« bleaux qui seront dignes d'être conservés, dans des endroits pu-« blics où ils seront exposés aux regards des citoyens et (où ils) « puissent servir à diriger le goût et à élever le génie des artis-

« tes. » Le 31 juillet, l'administration départementale décida la translation des livres et des tableaux dans les salles du rez-de-chaussée de l'hôtel de Saint-Ouen.

Cette réunion au chef-lieu du département des richesses littéraires et artistiques dispersées dans les districts avait été favorable à leur conservation, elle les avait soustraites ainsi aux funestes effets de l'indifférence des fonctionnaires publics ou de l'avidité des spéculateurs. Malheureusement, la loi du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794) répartissant les livres et les objets d'art entre les districts d'où ils provenaient, le directoire dut, par un arrêté du 18 germinal (7 mars) autoriser les districts à reprendre dans le dépôt commun ce qui leur avait appartenu, et Rouen ne conserva guère que ce qui avait pu être recueilli dans l'étendue de son district particulier.

Les statues et les tableaux ainsi demeurés dans notre ville restèrent jusqu'en l'an VII dans les salles de l'hôtel de Saint-Ouen. Quand il fut décidé que l'administration municipale viendrait s'y établir, ils furent transportés dans la chapelle et dans quelques appartements de l'ancien collège des Jésuites. Bientôt, il fallut rendre à l'Ecole centrale les salles que ces collections occupaient. Des mesures furent prises alors par M. Beugnot, préfet de la Seine-Inférieure, pour organiser un Musée départemental de peinture. Mais il dut en remettre le soin au maire, quand une loi chargea l'administration municipale de la direction et de la conservation des collections de livres et de tableaux. Le 25 floréal an XII (17 juin 1804), le Conseil municipal décida que le Musée et la Bibliothèque seraient placés dans les galeries du deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville. Le Musée était dès lors fondé; cependant, les travaux d'appropriation du local, le nettoiement des tableaux et quelques difficultés survenues en retardèrent l'ouverture pendant plusieurs années; il fut inauguré enfin et ouvert au public le 4 juillet 1809, le même jour que la Bibliothèque.

Les tableaux qu'on y vit figurer à l'origine provenaient de deux fonds différents : le premier et le plus nombreux comprenait les toiles réunies et classées pendant la Révolution par Lemonnier et par Le Carpentier qui, dans les derniers temps, était resté seul chargé de leur conservation; les peintres rouennais Jouvenet, Le Tellier, Daniel Hallé, Sacquespée, Dudot, Restout, Deshays, Lemonnier y figuraient aussi par

quelques-unes de leurs œuvres les plus importantes ; le second fonds et le plus précieux pour l'art se composait de trente-huit tableaux de maîtres français et étrangers accordés par le gouvernement, en 1809, à la ville de Rouen. Un certain nombre de toiles provenant du premier fonds ne se trouvent plus au Musée ; même avant l'ouverture des galeries, elles avaient été restituées ou prêtées aux églises. Quelques-unes de celles appartenant au second fonds provenaient des conquêtes de la France ; elles nous ont été reprises en 1815. Depuis, les dons du gouvernement et les acquisitions faites par l'administration ont tellement augmenté le nombre des toiles appartenant à ce Musée que les galeries affectées à leur exposition ne peuvent plus suffire. Aussi, la municipalité vient-elle de décider la construction, dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, entre le jardin de Solférino et l'église Saint-Laurent, d'un musée-bibliothèque où pourront trouver une large place, à l'abri de tout danger, les riches collections de livres et de tableaux qui font de Rouen une des villes de France les mieux dotées à cet égard.

Le Muséum d'histoire naturelle a été créé de toutes pièces, à partir de 1827, par le docteur F.-A. Pouchet, et ouvert au public en 1832, dans une partie de l'étage supérieur de l'ancien couvent de Sainte-Marie. Sous l'habile direction de son fondateur, il s'est accru rapidement ; il renferme aussi des collections d'un haut intérêt pour la science.

En 1818, une Commission d'antiquités fut nommée pour la recherche et la conservation des monuments anciens du département ; elle donna l'idée de créer un Musée départemental d'antiquités. Il a été établi en 1832, dans deux des galeries de l'ancien cloître du même couvent, ouvert au public en 1834, et augmenté en 1857 par l'adjonction de deux nouvelles salles qui ne suffisent plus aujourd'hui à contenir tous les souvenirs des vieux âges que cet établissement renferme.

Un Musée municipal de céramique rouennaise, contenant un certain nombre des œuvres les plus remarquables produites par les potiers de Rouen, a été installé, en 1864, dans une des galeries du Musée d'antiquités.

Si nous ajoutons que notre ville possède encore des musées d'objets relatifs au commerce et à l'industrie, organisés par la Société libre d'Émulation et par la Société industrielle, nous

aurons montré qu'elle n'est dépourvue d'aucun de ces utiles établissements où toutes les classes peuvent voir les différents produits de l'art ou de la nature et puiser ainsi une instruction non moins efficace, mais plus directe que celle qui est donnée par les écoles.

On ne s'est pas borné à s'occuper de l'instruction pour tous les degrés de l'échelle sociale, on a songé aussi à l'avenir des classes laborieuses pour le moment où soit l'âge, soit les infirmités ne leur permettent plus de vivre de leur travail; de là l'origine de ces sociétés de secours mutuels, l'*Alliance*, l'*Emulation chrétienne*, l'*Union*, le *Saint-Esprit*, grâce auxquelles, moyennant une légère cotisation mensuelle, l'ouvrier est assuré d'avoir du pain pour ses vieux jours. Les employés de commerce et d'administration ont eu le bon esprit de suivre ce noble exemple. On est allé plus loin encore, on a fondé une Société maternelle chargée de fournir aux femmes pauvres tout ce dont elles ont besoin pour leurs couches ; des crèches où les ouvrières forcées d'aller travailler en ville peuvent apporter leurs enfants le matin et les reprendre après leur journée, bien certaines qu'ils n'y manqueront d'aucun des soins nécessaires; des salles d'asile où, devenus plus grands, les enfants sont gardés et reçoivent un commencement d'éducation et d'instruction. Une *Société protectrice de l'enfance* s'est chargée de veiller sur les nourrices, afin de diminuer la mortalité dans le bas-âge. et elle distribue des récompenses à celles qui ont le plus de soin de leurs nourrissons. Enfin, suivant l'enfant pas à pas, on a voulu, quand il est à l'école, commencer à lui inculquer les premières notions d'ordre et d'économie: on a créé, à cet effet, les Caisses d'épargne scolaires qui, établies depuis peu de temps, ont déjà pris chez nous un notable accroissement et amassent peu à peu les sous donnés à l'enfant pour ses menus plaisirs, de manière à lui en former, pour sa sortie de l'école, un petit capital qui l'engage à déposer, à son tour, à la grande Caisse d'épargne.

Ainsi, à Rouen, nulle institution n'a été négligée pour instruire et moraliser aussi bien l'homme que l'enfant.

CHAPITRE XXV[1].

LES PALINODS ROUENNAIS.

ORIGINE ET LÉGENDE. — CONFRÉRIE. — TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE. — L'IMMACULÉE CONCEPTION. — HISTOIRE DE CETTE SOCIÉTÉ. — LAURÉATS. — PRINCES. — JUGES. — NOMS ET VALEURS DES PRIX. — PUY DE LA PASSION. — PUY DE SAINTE-CÉCILE.

Dans le cours de cette histoire, nous avons été amené à parler plus d'une fois des Palinods, la seule société littéraire qui ait existé dans notre ville bien longtemps avant la création de l'Académie. Mais, entraîné par le récit des faits, nous n'avons pu voir ce qu'était cette compagnie ; nous allons maintenant essayer de combler cette lacune.

Ce mot palinods était composé de deux mots tirés du grec, palin ôdè (Πάλιν ᾠδὴ) chant double ou répété. En effet, les premières compositions présentées devaient être conçues de telle sorte que, à la fin de chaque strophe ou stance, se trouvât répété le même vers que l'on appelait alors ligne palinodique. C'est là l'origine du nom.

Maintenant, quelle a été celle de la Confrérie? Ici, nous ne pouvons plus répondre que par une légende.

Vers 1070, Guillaume le Conquérant, vainqueur de l'Angleterre, envoie Helsin, Helchin ou Elpin, abbé de Ramsey, en ambassade auprès de Suénon, roi de Danemarck, qui préparait alors une flotte pour reconquérir l'Angleterre dont il se pré-

[1] Voir la brochure de M. Ballin, l'*Histoire de Rouen par un Solitaire*, la *Muse Normande*, par David Ferrand, le *Mercure de France*, p. 94, février 1763, etc.

porte sur le bras une image de la mère du Christ, en argent doré; elle est précédée de joueurs d'instruments et d'une statue de la Vierge ayant sous les pieds un serpent. Des grâces, des privilèges et des indulgences sont promis aux chrétiens qui assistent à cette fête.

A dater de 1486, la Société devient littéraire, sous l'impulsion de Pierre Daré, seigneur de Château-Raoul et lieutenant général du bailli de Rouen; il est alors élu prince de la confrérie.

D'accord avec l'archevêque Robert de Croixmare, il établit de nouveaux réglements pour tous ceux qui voudront présenter des compositions en l'honneur de la Vierge. A partir de cette époque, les ouvrages envoyés au concours commencent à être jugés et recompensés publiquement sur un théâtre, espèce d'estrade sur laquelle se trouve une tribune qu'on nomme alors le *Puy de la Conception*, du mot grec *podion* (Πόδιον, appui, perron ou tribune). Alors aussi, dans les compositions présentées, on prend l'usage de la ligne palinodique ou répétition du dernier vers à la fin de chaque strophe.

D'autres contrées de la France avaient leurs *Puys d'amour* où l'on célébrait la beauté des dames; à Rouen, on chantait les mérites de la *Dame des Cieux*.

Le Puy se tient d'abord dans l'église Saint-Jean. Puis, elle se trouve trop petite pour contenir la foule attirée par les séances rendues publiques chaque année. En 1513, une assemblée générale de la Confrérie décide qu'il aura lieu au couvent des Carmes, et il y est transféré deux ans après.

En 1520, une bulle du pape Léon X lui donne l'approbation pontificale et accorde à ses membres des indulgences plénières. Mais comment le Puy de la Conception a-t-il ajouté à son titre le mot *Immaculée?*

Pour faire comprendre cette modification, nous sommes obligés de pénétrer dans l'histoire générale. A la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, on s'occupait beaucoup de la croyance à l'*Immaculée Conception*. Ainsi, en 1489, Casimir de Pologne, mort à Fécamp, avait composé une prose sur ce sujet. Néanmoins, ce futur dogme provoquait déjà certain antagonisme dans le sein du clergé. En 1496, en assemblée de Sorbonne, deux Jacobins prêchent l'un contre la *Conception*, l'autre contre l'*Assomption*; ils sont forcés de se rétracter l'année suivante. En 1506, en Espagne, le cardinal Ximénès institue à Tolède

une confrérie dite de l'*Immaculée Conception* ; en 1507, ce *mystère* est représenté à Paris. Mais, en 1515, le cardinal italien Cajétan écrit contre cette théorie religieuse. En 1545, les Huguenots, dans des ballades, des *chants royaux*, des rondeaux, commencent également à l'attaquer dans notre ville. Au concile de Trente, on agite la question ; le P. Lainez, général des Jésuites, la soutient et la fait adopter. En 1715, la Faculté de théologie de Paris admet cette croyance comme article de foi et renouvelle sa déclaration en 1736. Nous n'avons pas qualité pour nous mêler de ces controverses religieuses ; mais ce sont elles qui semblent avoir amené notre Confrérie du Puy de la Conception à joindre à ce titre le mot *Immaculée*.

Quoi qu'il en soit, jusqu'en 1524, elle jette un vif éclat ; puis, elle semble menacée de ruine à cause des grands frais qu'entraîne la *Principauté* ; les demandes d'admission deviennent très rares. En 1548, elle prend un nouvel essor ; les candidats se présentent en foule, sans qu'on puisse assigner de cause à cette recrudescence.

Du 16 avril au 23 octobre 1562, les Calvinistes sont maîtres à Rouen ; ils pillent les églises et les couvents. La Confrérie souffre de ces violences ; si elle n'interrompt pas tout à fait ses séances, du moins elle languit pour longtemps.

Le 14 décembre 1578, ses princes s'assemblent pour la ranimer et ne réussissent pas. En 1595, le premier président Claude Groulart accepte le principat, relève le Puy, rend le théâtre plus magnifique, règle et modère la dépense, et ajoute deux nouveaux prix pour les pièces de vers nommées *Stances*.

A cette époque, par suite des troubles de 1562, tous les titres étaient perdus, hormis un seul exemplaire des statuts, un aussi de la bulle de Léon X ; on les réimprime. On voit alors apparaître des poésies allégoriques en vieux langage ; l'une d'elles est assez remarquable, celle du *beau Dauphin* (la Vierge) *qui ne fut jamais pris par le rusé pêcheur* (le diable). En 1597, de nouveaux réglements sont rédigés et la Société prend le nom d'*Académie*. Alors, bien qu'on ait l'autorisation de réimprimer les anciens statuts, on y renonce ; ils réglaient seulement le cérémonial des offices pour les confrères. Or, le XVIIe siècle, devenu *plus poli*, avait adopté d'autres usages. On révise donc les statuts, le 17 août 1614 ; les nouveaux sont adoptés par le cardinal-archevêque de Joyeuse, le 22 septembre, par le Parle-

ment trois jours après, et arrêtés en assemblée générale le 14 décembre suivant; puis, le prélat les réapprouve quatre jours plus tard, et la haute Cour de justice en autorise l'impression, le 11 mars 1615. A cette époque, cinq prix sont alors proposés : pour le *chant royal*, la *ballade*, les *stances*, l'*ode*, le *sonnet*.

D'après les nouveaux statuts, le 7 et le 8 décembre de chaque année sont consacrés à la fête, et, ces jours-là, le prince doit faire décorer le grand autel des Carmes. Le dimanche suivant, il orne le chœur pour la messe chantée par les religieux et les musiciens, avec accompagnement d'orgue; puis, on élit le prince pour l'année suivante.

Les prix adoptés sont : la *Palme*, le *Rosier*, le *Miroir*, la *Tour*, le *Soleil*, le *Chapeau* (couronne) *de laurier*, l'*Etoile*, l'*Anneau*. Ils sont exposés sur l'autel, puis sur le théâtre du Puy orné de tapisseries et d'un dais; ensuite, ils sont rangés sur une table devant les princes et les confrères. Les poètes et les invités sont assis devant des tables latérales.

Un docteur choisi par le prince fait un discours d'un quart d'heure sur la Vierge; les poètes récompensés l'année précédente, appelés à haute voix, au son des trompettes, viennent remercier la Société dans un compliment en vers adressé au prince; suit la lecture des pièces envoyées au concours et munies d'épigraphes; le jugement est rendu séance tenante.

Ainsi la confrérie devient de plus en plus une société littéraire, une association mixte où l'on s'occupe à la fois de religion, de littérature, sous le nom d'*Académie*.

En 1614, M. de Bretteville avait fondé le prix du *Laurier* pour la meilleure épigramme ou allégorie latine. En 1624, l'archevêque François II de Harlay de Chanvallon fonde la *Ruche* pour une ode pindarique latine qui fut aussi nommée *Ode pontificale*, en son honneur. Alors le concours devient brillant. Hallé d'Orgeville crée le prix du *Miroir d'argent* pour une ode française.

En 1635 et 1636, le nombre des concurrents a beaucoup augmenté, leur talent a grandi; mais le prince, par avarice, ne fournit pas les *trompettes*. Le poète David Ferrand se moque de lui le lendemain dans un *Chant royal* en style purin lu au Puy le jour qui suit la distribution des prix. Ce prince n'était-il pas Henri II d'Orléans, duc de Longueville, ou Guil-

laume Marescot, conseiller d'Etat, maître des requêtes et membre du conseil du roi ?

En 1640, le poète Léonard Villars, né à Athènes, compose, en l'honneur de l'Immaculée Conception, une ode grecque successivement traduite en latin, puis en français. Cette même année, Jacqueline Pascal, âgée de quinze ans à peine et sœur de l'illustre Blaise, remporte un prix.

En 1641, Antoine Corneille, frère de Pierre et de Thomas Corneille et chanoine régulier au Mont-aux-Malades, déjà lauréat en 1636 et en 1638, apporte un chant royal en l'honneur de Jacqueline.

En même temps, Thomas Corneille, âgé de seize ans, obtient le *Miroir* pour une ode française signée *de l'Isle*.

De 1654 à 1698, nouvelle apathie au sein de la société ; il y a deux concours seulement et pas de *princes*.

En 1699, le prince de Bonnetot la relève et crée le prix d'*Eloquence*. Le sujet indiqué est d'abord la Vierge, puis on en prend d'autres sur la morale, sur l'histoire, ou bien des *Eloges*.

En 1701, le prince Des Marets de Vaubourg agit avec magnificence. Il avertit les auteurs, chose remarquable pour le temps, *de ne point exagérer les éloges de la patronne du Puy*, *d'éviter le terme adoration qui peut blesser ceux d'une autre religion*.

En 1706, on décide qu'il y a inconvenance à emprunter des sujets à la mythologie, à mettre la Vierge en parallèle avec des personnages de la fable, et les juges n'acceptent plus que des sujets d'histoire sainte, d'histoire ecclésiastique, civile, ou naturelle. Ensuite, on se relâche un peu sur l'application de cette règle ; l'avertissement est renouvelé en 1713. On est obligé d'ajouter que les juges ne répondront plus aux injures verbales ou écrites de ceux qui ont manqué le prix ; *c'est bien assez déjà d'avoir eu la peine de lire leurs mauvaises pièces.* — Ne peut-on pas en conclure que le concours dégénère ?

En 1731, la principauté de M. de Louraille jette encore un certain éclat sur la société. Il fonde le prix de l'*Hymne français*, traité d'année en année sur un des sept sujets suivants : *Conception*, *Nativité*, *Présentation*, *Annonciation*, *Purification*, *Assomption*. On recommençait la huitième année.

A cette date, les Carmes, dépositaires des fonds du Puy et chargés du cérémonial des fêtes, font preuve d'un zèle inaccoutumé.

Le père Louis Marche, personnage alors célèbre, inaugure le *précis historique de l'origine de l'Académie* en remplacement des anciens sermons et discours d'ouverture usités depuis trente ans, et ce précis est réimprimé en tête des recueils jusqu'en 1765. Chaque année, on y ajoute la liste générale des *princes*, avec l'éloge du dernier.

La principauté de M. Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré est une des plus brillantes. On abandonne *le chant royal* et *la ballade* devenus surannés ; on remplace le premier par une deuxième ode française ; la seconde, par des stances ou quelque autre pièce française, au choix des poètes. C'est un troisième remaniement des statuts. L'abbé Saas envoie une nouvelle invitation aux littérateurs ; au lieu de médailles qui coûtent plus comme travail que comme matière, on distribue des jetons, et chaque lauréat en reçoit un nombre proportionné à la valeur du prix indiqué. Il en résulte une émulation qui amène les auteurs en foule. Aussi, en 1737, 1739, 1740, les concours sont très brillants.

En 1750, il se présente encore beaucoup de concurrents. La fête est ouverte par les élèves du Lycée des Jésuites qui récitent, en l'honneur du *prince*, un plaidoyer poétique entre trois muses : *Clio*, *Euterpe*, *Erato* ; il s'agit de savoir qui fera le mieux le portrait du bon juge.

En 1752, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus s'est répandue dans la ville, celle au Divin-Cœur de Marie dans les communautés. Des hymnes sur ces sujets sont donc mis au concours ; Jacques-Joseph Racine remporte un des prix pour une ode latine. Ensuite, il y a de nouveau ralentissement d'ardeur. En 1759, M. de Missy ranime l'émulation. En 1766, on ne trouve pas de *prince* ; le zèle des juges y supplée. Une forme plus académique est donnée au concours qui s'ouvre par un discours relatif aux œuvres littéraires qui vont suivre. Cet usage s'est perpétué depuis. De nombreux et beaux travaux sont envoyés sur la mort du Dauphin, arrivée l'année précédente.

En 1768, pas de *prince* encore ; le concours est remarquable cependant ; Mme du Boccage est un des lauréats. En 1769, quatrième modification des statuts ; il semble que la chute du Puy soit prochaine. De nouveaux genres sont adoptés ; la *Rose* de l'ancienne ballade est attribuée à l'Idylle ; le prix d'éloquence, un peu négligé, est rétabli. L'émulation renaît, le con-

cours est brillant et nombreux; le jeune Le Pesant de Boisguilbert, parent de Pierre Corneille, obtient le prix d'honneur pour un poème sur la *Sédition d'Antioche au temps de Théodose*. L'avocat Duruflé, d'Elbeuf, reçoit un prix extraordinaire pour une ode française sur le *Triomphe de l'Église*.

En 1771, on renonce aux jetons pour revenir aux médailles et on les fait plus fortes.

En 1774, l'épître de Mme de Laurencin : *Une femme à son amie, sur l'obligation et les avantages qui doivent déterminer les mères à allaiter leurs enfants, conformément au vœu de la nature*, obtient le plus grand succès.

En 1777, l'empereur d'Autriche Joseph II visite Rouen en se rendant au Havre; il promet presque d'accepter le titre de prince des Palinods. Les événements politiques ne le lui ont pas permis.

Dès 1785, la Société s'occupe de préparer, pour l'année suivante, la célébration de son troisième anniversaire séculaire. Selon l'usage, les armoiries de la plupart des *princes* antérieurs décorent le chœur et la nef; celles du dernier élu sont près de la porte, attendant leur remplacement par celles du prochain titulaire. La fête est célébrée avec le plus grand éclat.

Depuis longtemps on couronnait les lauréats, non plus le jour de la Conception, mais au printemps, le jeudi après la Mi-Carême. Alors le temps était beau, la saison meilleure, les fleurs commençaient à se montrer; c'était plus agréable.

En 1787, sous la *principauté* de M. Louis-François-Élie Camus de Pontcarré, le Puy se relève; la question : *Quelle a été l'influence du siècle de Jeanne Darc sur son jugement et sur sa mort* attire beaucoup de concurrents.

En 1788 et 1789, il n'y a pas de prix. Pour laisser plus de liberté aux poètes, on leur abandonne le choix du sujet, on leur permet d'écrire en grec, en latin ou en français. Mais la réunion prochaine des États-Généraux occupe tous les esprits; la séance est remise à l'année suivante.

En 1790, les événements amènent la dissolution de la Société, et, des mains de M. de Prémagny, l'un des juges, les archives passent entre celles de M. Gosseaume, archiviste de l'Académie de Rouen, le 28 juillet 1820.

Nous n'allons pas donner ici une aride nomenclature des différents *princes* et lauréats qui se sont succédés.

Pour terminer, nous dirons qu'il y avait des *juges-nés :* c'étaient le curé de Saint-Jean, celui de Saint-Lô, avec le prieur et les professeurs du Prieuré, le prieur des Carmes, le préfet du collége des Jésuites, ainsi que le principal et les professeurs, et, plus tard, les secrétaires de l'Académie de Rouen. Les autres juges étaient choisis à l'élection. Nous remarquons surtout :

En 1651, l'imprimeur et poète purin David Ferrand; en 1717, Henri Richer, avocat; en 1729, Sévestre, curé de Radepont; en 1748, Mamachi, jésuite fameux, préfet du Lycée de Rouen; en 1752, le docteur Le Cat; en 1756, le chevalier de la Maltière, membre de l'Académie; en 1763, Athanase Auger; en 1764, Maillet du Boullay, conseiller du roi et membre aussi de l'Académie; en 1769, Robert de Saint-Victor, président à la Cour des Comptes de Normandie.

Les frais de cotisation étaient de cent sous tournois en entrant; chacun était tenu de fournir son cierge. La Société, d'après les statuts, devait se composer de soixante-douze membres ; elle n'a jamais atteint ce nombre. Cependant le pape avait permis jusqu'à *six-vingts* (120) membres et dix associés.

Quand il arrive qu'on est en peine pour trouver des *princes*, à cause des frais considérables que nécessitait cette dignité, on décide que chacun des membres doit accepter la *principauté* à son tour; alors on tarife les dépenses à 50 écus d'or sol, environ 700 francs de notre monnaie, plus un poinçon de vin. En 1596, on les porte à cent sols d'or, *au plus*.

Jusqu'à cette époque, il fallait, chaque année, dresser pour la fête et abattre ensuite les établis; on bâtit alors un théâtre permanent en charpente et plâtre, dans l'intérieur du couvent des Carmes. De plus, on emprunte à ces religieux une salle pour y déposer les bancs et autres ustensiles.

En 1614, on règle ainsi les frais pour les princes :

1° Luminaire et cadeaux de bougies ; 2° 18 livres aux religieux ; 3° même somme aux musiciens ; 4° 6 livres à l'organiste ; 5° 7 livres 10 sous aux trompettes ; en outre, les dépenses de tentures et d'affiches.

Pour avoir le droit de renoncer à la principauté, on avait décidé d'abord qu'il fallait prévenir trois ans d'avance et payer

400 livres. En 1652, on porte la somme à 600 livres, mais il n'est plus besoin de prévenir si longtemps d'avance; alors, la Confrérie se charge de tout. Si le prince meurt avant la célébration de la fête, ses héritiers paient en son nom, et le Parlement a prononcé deux condamnations à ce sujet.

Voici maintenant la valeur attribuée aux différents prix :

La *Palme*, cent sols tournois ; le *Lis*, soixante ; le *Chapeau de laurier*, quatre livres ; l'*Etoile d'or*, quarante sols ; la *Rose*, trente-cinq ; le *Signet* d'or ou *Affiquet*, vingt-cinq. Dans la suite, afin d'exciter l'émulation, cette valeur fut augmentée. Puis, on remplaça la *Palme* par une *Targe* d'or ou une médaille ; le *Lis*, par une autre *Targe*; le *Rosier*, par une petite *Bage* d'or ; la *Tour* par une grande *Bage* ou bague de même métal ; le *Soleil*, également ; le *Miroir* aussi ; cependant un temps vint où il y en eut deux en argent ; l'*Anneau*, de même ; le *Chapeau de laurier*, par deux branches de laurier en argent ; l'*Etoile*, par une bague en or.

L'archevêque François de Harlay II fit présent d'une *Ruche* en argent ; un autre donateur offrit un relief en ovale représentant la Sainte-Vierge. Ensuite, on donna des jetons en prix pendant un certain temps ; puis, on revint aux médailles, comme nous l'avons dit. Parmi les récompenses, on vit encore figurer le *T* de l'ordre de Saint-Antoine et la *Clochette* de son pourceau, *deux Tasses* en argent, un *Médaillon*, une médaille d'or à l'effigie de Marie de Médicis.

En 1732, M. de Pontcarré donna des coins pour les jetons ; M. Thomas Le Coulteux, une *Arche d'alliance* en argent ; M. Antoine Le Coulteux, un vase antique en albâtre, sur un pied peint en bleu et orné de guirlandes dorées au-dessus desquelles une branche de rosier et une de lis, chargées de fleurs et de boutons, étaient réunies par le haut au moyen d'une couronne de laurier tout en argent. Ce prix fut décerné à Mme de Laurencin.

En 1784, pour le prix de *Jeanne-Darc*, le second M. de Pontcarré offrit un petit modèle de la fontaine du Marché-aux-Veaux (place de la Pucelle), en argent.

Il y avait encore à Rouen deux autres Sociétés semblables : 1o le *Puy de la Passion*, fondé à Saint-Patrice en 1548 ; et organisé en 1734 ; 2o le Puy de Sainte-Cécile,

dont on ignore la date de création ; mais ses statuts sont du 23 novembre 1601 et ils ont été approuvés par le cardinal-archevêque Charles de Bourbon, le 19 mai suivant, à Gaillon.

En 1644, Caradas, chantre à Saint-Ouen, en était le prince.

En 1660, la principauté devient trop chère ; on la réduit à 150 livres pour le prince acceptant ; le reste était payé par la confrérie.

Toutes ces Sociétés sont tombées à la Révolution.

Elles avaient ravivé, entretenu l'amour des lettres pendant plusieurs siècles ; mais, renfermées dans des limites trop étroites, elles ont fait place à d'autres plus larges, plus en rapport avec les progrès accomplis par l'intelligence humaine ; ainsi le voulait cette inéluctable loi du progrès. Néanmoins c'eût été presque une ingratitude si nous ne les avions pas mentionnées, car elles ont contribué à entretenir le goût des travaux de l'esprit et, peut-être, préparé ainsi les merveilles que les lettres, les arts, surtout les sciences, prodiguent à notre époque.



vive sur l'esprit du spectateur. Tout, cependant, n'était pas à admirer dans cet ensemble; au lieu de ces voies droites et spacieuses, de ces vastes places que notre époque a créées dans Rouen, on n'y voyait guère que des rues étroites, tortueuses, humides, infectes, dont un trop grand nombre existe encore, où le soleil et la lumière ne pouvaient pénétrer et où s'entassait une population que la peste a tant de fois décimée pendant le cours du moyen-âge et même aux temps modernes.

La ville comprenait, comme nous l'avons dit précédemment, quatre quartiers principaux : Beauvoisine, Cauchoise, Martainville, Saint-Hilaire. Deux longues voies, l'une du sud au nord, formée par les rues Beauvoisine, des Carmes et du Grand-Pont; l'autre de l'est à l'ouest, composée des rues Saint-Hilaire, Saint-Vivien, des Faulx, Ganterie et des Bons-Enfants, se coupaient à angle droit au carrefour de la Crosse et partageaient la cité en quatre parties que nous allons parcourir successivement.

La région du nord-est, circonscrite par la portion des remparts s'étendant de la porte Beauvoisine à la porte Saint-Hilaire et par les rues Beauvoisine, de l'Hôpital, des Faulx, Saint-Vivien et Saint-Hilaire, présentait des pentes rapides formées par le prolongement des coteaux qui entourent Rouen de ce côté. Là, s'étaient groupés la plupart des monastères qui s'établirent dans notre ville au XVIIe siècle, sous l'influence de la recrudescence de ferveur religieuse qui suivit les guerres de religion. D'ailleurs, les terrains qui, de la porte Saint-Hilaire, se prolongeaient vers le haut de la rue Beauvoisine, dans le voisinage des remparts, étaient encore, en 1600, dépourvus de constructions.

Un peu au-dessus de la porte Beauvoisine et de la rue de ce nom, s'élevait le monastère des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, arrivées à Rouen en 1630, d'abord logées près des Minimes, et ensuite établies dans l'emplacement auquel on a conservé le nom d'enclave Sainte-Marie.

Plus bas, à l'endroit où passe aujourd'hui la rue Dulong, se trouvait la maison des Carmélites dont l'église communiquait avec la rue Beauvoisine par une courte avenue. Introduites à Rouen en 1609, ces religieuses habitèrent d'abord la rue des Camahiers (des Champs-Maillets), puis celle du Grand-Maulévrier, et enfin, en 1623, le monastère qui a laissé son nom à l'une de nos rues.

En descendant la rue Beauvoisine et en tournant, à gauche, au carrefour du Coq, on rencontrait, sur la place de la Rougemare, affectée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle au marché aux chevaux, la communauté des Bénédictines de Saint-Louis ou Béguines établies à Rouen par l'archevêque Eudes Rigaud, sur l'emplacement où s'éleva plus tard le Vieux-Palais. Chassées de ce lieu par la construction de cette forteresse au XVe siècle, elles allèrent habiter la rue Cauchoise et furent transférées définitivement, en 1676, place de la Rougemare, où des restes de leur maison, et notamment l'église Saint-Louis, existent encore.

Gravissons maintenant la rue du Grand-Maulévrier bordée, à droite, par le collége des Jésuites, dont l'église fait face à la rue du Bourg-l'Abbé, et par le séminaire de Joyeuse; nous arrivons à la rue du Petit-Maulévrier où l'on rencontrait deux monastères : d'abord celui des religieuses anglaises de Sainte-Claire, dites de Gravelines, établies, en 1644, rue du Grand-Maulévrier, après la prise de Gravelines, sous Louis XIV, et transférées, en 1652, rue du Petit-Maulévrier; puis celui des Mathurins ou religieux de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs qui, venus à Rouen en 1659, bâtirent leur église en 1669 et fondèrent, en 1731, un hôpital pour les pauvres captifs rachetés.

Plus loin, en suivant les rues mal famées connues sous les noms de rue Pitry et de rue Tiruit, on gagnait le clos des Marqueurs où se trouvaient la maison et le jardin des Arquebusiers et les bâtiments affectés au logement des hommes qui marquaient d'une croix blanche les maisons envahies par la peste ainsi qu'à celui des médecins et autres personnes chargées de soigner les malheureux atteints de la contagion. Au-delà, les Capucins occupaient, dans le bout de la rue Coquereaumont, tout le vaste espace compris entre cette rue, le rempart et les rues Poitron et des Champs. Dans leur jardin s'élevait une éminence appelée le Mont-du-Calvaire et surmontée d'une chapelle dédiée à la Sainte-Croix. Après avoir fondé leur maison, en 1580, au pied de la montagne Sainte-Catherine, dans l'ancien hôpital de Jéricho, ils en étaient sortis en 1591, quand ce lieu fut rasé, lors du siége de Rouen par Henri IV. Transférés successivement chez un chanoine de Notre-Dame de la Ronde, chez le président de Bourgdeny, puis

dans la rue du Grand-Maulévrier, et ensuite sur l'emplacement du Vieux-Château démoli en 1590, ils s'étaient établis à Sotteville d'où ils revinrent, en 1613, se fixer au lieu où ils restèrent jusqu'à la Révolution. Vis-à-vis des Capucins, dans la rue Coqueréaumont, était le second monastère que les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie avaient fondé en 1642.

En continuant vers l'est, jusqu'à la courbe que décrivaient les remparts pour gagner la porte Saint-Hilaire, on arrivait aux rues Sainte-Geneviève-du-Mont, de la Cigogne-du-Mont et rue du Mont qui rappellent encore aujourd'hui le souvenir du fief du Mont ou camp Hérisson. Les religieuses de l'Annonciade, ou filles Cantelles, venues à Rouen en 1644, s'étaient établies rue du Mont, et les filles du Bon-Pasteur, après s'être fixées, en 1698, rue du Grand-Maulévrier, vis-à-vis le séminaire de Joyeuse, puis à Saint-Sever, étaient venues habiter la rue de la Cigogne-du-Mont. Plus près du rempart, la rue de la Rose avait été ouverte sur un terrain qui avait probablement appartenu aux Chartreux de Notre-Dame-de-la-Rose établis, en 1384, au Nid-de-Chien. Cette rue renfermait, en 1571, un cimetière à l'usage des protestants.

Si l'on partait de la porte Saint-Hilaire pour suivre la rue de ce nom jusqu'au carrefour de la Croix-de-Pierre, on rencontrait successivement: à droite, le couvent occupé, depuis 1612, par les Pénitents qui, établis, en 1472, à Sainte-Barbe de Croisset, étaient venus habiter, en 1609, à Rouen, au faubourg Bouvreuil, dans un lieu appelé le Jardin-d'Arquenci ; les religieuses de Sainte-Claire, que Jean d'Estouteville appela, en 1485, dans une maison qu'il avait fait construire et dont quelques vestiges existent encore ainsi que la fontaine édifiée auprès de l'entrée, en 1513; à gauche, les filles Pénitentes ou religieuses de Notre-Dame du Refuge, venues à Rouen en 1641. Plus loin, entre les rues Papegaud et Pont-à-Dame-Renaude, deux de ces ruelles infectes qui conduisent de la rue Saint-Hilaire à la rivière de Robec, avait existé autrefois le cimetière des protestants. L'hôpital connu d'abord sous le nom de Sainte-Elisabeth, puis de Saint-François, s'élevait à droite, au-delà de la rue Bassesse; il avait été construit, en 1708, par les Dames hospitalières de Saint-François, dont le couvent se trouvait dans la rue des Capucins où elles s'étaient établies, en 1650, vis-à-vis de celui des Ursulines qui avaient quitté, en 1653, leur première maison de la rue de l'Épée



placée, et lui-même a été ainsi appelé parce que, dit le *manuscrit des Fontaines*, *il s'y trouvait une maison où pendait pour enseigne la crosse appartenant aux religieux de Notre-Dame de l'Isle.* C'est cette hôtellerie dont nous avons parlé à propos de l'entrée de Henri II à Rouen. La fontaine a été restaurée de nos jours, quand la maison à laquelle elle était adossée a été reconstruite sur le nouvel alignement, mais l'on n'y retrouve plus les armes de Loys d'Harcourt qu'on y voyait autrefois.

La partie nord-ouest de Rouen était circonscrite par le rempart, de la porte Beauvoisine à la porte Cauchoise, et par les rues des Bons-Enfants, Ganterie et Beauvoisine. Elle présentait des pentes assez rapides, principalement jusqu'au Bailliage et à l'église Saint-Laurent. Entre la partie haute de la rue Beauvoisine et le rempart qui descendait presque parallèlement à cette voie jusqu'à la rue du Cordier, se trouvait le monastère des Bénédictines de Bellefonds, ainsi appelées du nom de leur fondateur, le marquis de Bellefonds ; elles étaient venues s'y installer en 1648 et avaient édifié, en 1674, une église qui a disparu.

A l'ouest de la rue du Cordier, s'élevait encore, à la fin du xvi[e] siècle, le château construit par Philippe-Auguste, nommé le *Vieux-Château* après la construction du *Palais-Royal* ou *Vieux-Palais*. D'après le *manuscrit des Fontaines* donné à la ville par Jacques Le Lieur et conservé à la bibliothèque municipale, il devait s'étendre sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les rues Morand, Faucon, une partie du celle du Moulinet jusqu'au bailliage, la rue Bouvreuil et le boulevard. Vers 1591, on commença à le démolir ; puis, ce qui en restait fut donné par Henri IV aux Capucins dont le monastère avait été détruit pendant le dernier siége ; ils l'occupèrent peu de temps. En 1610, il fut vendu, par parties, à MM. Faucon de Rys, premier président au parlement de Normandie, et Morant d'Eterville, trésorier général au bureau des finances. Ils en cédèrent une portion à M. de Mathan qui y construisit un château et y traça des jardins.

En 1683, les religieuses du Saint-Sacrement, qui s'étaient établies, en 1670, dans la maison des Béguines, sur la paroisse Saint-Vigor, et, en 1677, dans la rue des Arsins, achetèrent le château de Mathan, s'y transportèrent en 1684 et construisirent

leur église, de 1687 à 1689. Chassées par la Révolution, elles ont été remplacées, au commencement de ce siècle, par les dames Ursulines d'Elbeuf, nommées les dames Cousin, du nom de leur supérieure. Il existait encore, à la fin du dernier siècle, plusieurs tours du château ; hormis une seule, elles n'ont pas tardé à disparaître.

L'unique souvenir qui nous en reste, c'est l'ancienne tour du *Ravelin*, devenue plus tard le donjon. En 1867, elle a été rachetée à ce monastère par souscription nationale, en mémoire de ce que Jeanne Darc y a subi quelques interrogatoires et s'y est vue mise en présence des instruments de torture et du bourreau. Malheureusement, au lieu de respecter ces ruines sacrées, pieux souvenir de l'héroïne qui a sauvé la France au xve siècle, de les consolider seulement, on a refait une tour entière, on a oublié Jeanne Darc pour reconstruire le vieux donjon de Philippe-Auguste, avec des additions peu conformes à la vérité historique.

Au midi du Vieux-Château, et presque attenante, se trouvait l'ancienne *Baillie* de Rouen, érigée en 1191, et qui reçut, en 1360, le nom de *Bailliage*. La grande salle où se tenaient les assises, où ont eu lieu également les séances du présidial et de la vicomté de Rouen, avait son entrée vis-à-vis l'ancienne rue de la *Truie* qui a disparu de nos jours, lors de l'ouverture de la rue Jeanne-Darc.

Quand Philippe-Auguste fit abattre le château des ducs de Normandie construit par Richard 1er, sur l'emplacement de nos halles actuelles, la prison du Bailliage devint la principale de la ville ; ce fut là, dès lors, que le chapitre envoya, chaque année, prendre le détenu choisi, en vertu du privilége de Saint-Romain, pour le conduire à la Vieille-Tour et lui faire lever la Fierte. Elle fut brûlée en 1418, quand le parti bourguignon, maître de la ville, assiégea le *Château*. A cette époque, on logea provisoirement les prisonniers à *l'hôtel de la Cloche ou Troterelle*. Quelques années après, la prison principale fut rétablie rue de la Truie. Nous la trouvons désignée alors sous les noms de *carceres principales*, *carcer lapideus*, *domus lapidea* (maison de pierre). Son peu d'étendue força d'en construire une autre en face, avant la fin du xve siècle, dans le bâtiment même du bailliage, et on la nomma alors la *Geôle* ; elle communiquait avec la *maison de pierre* par une voûte qui traversait la rue de la Truie.



La *maison de pierre* fut, à cause, de son état de vétusté, cédée, en 1657, à M. de Becdelièvre, premier président de la cour des Aides, et démolie. Elle renfermait, au dire de Farin, trois cachots aussi affreux que obscurs. Quant à la geôle, elle contenait, comme toutes les prisons du moyen-âge, une *fosse*, une *chambre pour la question*. On appelait spécialement *cohue* le prétoire où se réunissait le tribunal du Bailliage. De l'autre côté de la rue, au pied de l'escalier qui termine la rue Faucon, avait été établie la *morgue*, vers le milieu du XVII[e] siècle.

En continuant de descendre au sud, outre l'église Saint-Godard, on rencontrait, à droite, l'église Saint-Laurent, séparée de la précédente par le cimetière qui leur était commun. Il est à regretter que la tour de cette église, un des modèles les plus gracieux de l'architecture gothique, n'ait pas encore été classée parmi les monuments historiques et manque ainsi des réparations nécessaires pour son entretien.

De cet endroit, la rue Saint-Laurent conduisait au carrefour Rainier ou des Trois-Images, à la jonction des rues Bouvreuil, des Hermites et de la Renelle. Ces rues étroites et infectes, qui ont disparu lors des heureuses transformations de ce quartier, étaient remplies par des établissements de tanneurs qui, dès le XIII[e] siècle, avaient leur halle sur une partie de l'emplacement occupé aujourd'hui par le jardin de Solférino. Dans la rue des Hermites, les Templiers, établis, vers 1160, au bas de la rue de l'Estrade (rue Nationale), avaient fondé, cent ans après, un second couvent.

En remontant vers le rempart, à l'ouest du château, on trouvait, sur son passage, l'église Saint-Patrice reconstruite en 1535 et, près d'elle, une maison appartenant à une communauté de prêtres où fut établi, pendant quelque temps, comme nous l'avons dit au chapitre XXIV, un des petits séminaires de Rouen. On arrivait ensuite à la communauté des Nouvelles-Catholiques, fondée en 1675, et, enfin, près de la porte Cauchoise, au collège des Bons-Enfants, cédé en 1618 aux Feuillants pour y établir leur couvent.

La région du sud-est, limitée par le rempart, de la porte Cauchoise à la Seine, le cours de ce fleuve jusqu'à la porte Grand-Pont, les rues Grand-Pont, des Carmes, Ganterie et des Bons-Enfants, renfermait un grand nombre de monuments et d'églises.

Citons d'abord, rue des Bons-Enfants, l'église de Saint-Martin-sur-Renelle, démolie en 1861 pour livrer passage à la rue Jeanne-Darc; puis, dans le haut de la rue Ecuyère, appelée autrefois rue Mercurière ou Marchande, l'église Saint-Pierre-l'Honoré, et, tout près d'elle, celle de Sainte-Croix-des-Pelletiers, dans la rue qui porte aujourd'hui ce nom. Entre cette dernière rue et celle de la Prison était l'hôtel où l'abbesse de Bondeville faisait exercer sa juridiction par un bailli. Sa geôle, dont l'emplacement avait appartenu anciennement à la ville, se trouvait dans la rue de la Prison, à l'angle de laquelle s'élevait l'église de Sainte-Marie-la-Petite où se trouve actuellement la synagogue des Juifs. A peu de distance, la rue des Béguines renfermait l'église Saint-Vigor.

En descendant vers le sud, on trouvait l'église de Saint-Pierre-le-Portier, située vers l'angle formé par les rues de Crosne et de Florence, et ainsi nommée parce qu'elle était bornée par les murs de la seconde enceinte de la ville et voisine de la porte Cauchoise, avant que celle-ci fût reculée jusqu'au haut de la rue de ce nom.

Suivons maintenant l'ancienne rue Brasière (rue de Fontenelle), qui menait de cette église au Vieux-Palais construit sur les bords de la Seine; nous rencontrons, sur notre route, le lieu qu'occupaient les chanoinesses de Saint-Augustin, dites Filles Dieu, avant qu'elles y fussent remplacées, en 1246, par les Jacobins d'abord établis au manoir Saint-Mathieu, dans le faubourg d'Emendreville (Saint-Sever), puis transférés par saint Louis dans la rue qui a longtemps porté leur nom (rue de Fontenelle). En 1780, les Jacobins élèveront, sur le terrain et à la place où était précédemment leur cloître, un hôtel qui a servi successivement à l'Intendant de la généralité de Rouen, puis au conseil du département, pendant la Révolution, et est enfin devenu notre hôtel de la Préfecture.

Quant aux Filles-Dieu, nous les trouvons plus tard établies dans la rue du Vieux-Palais où leur ancienne chapelle de Notre-Dame fut remplacée, en 1354, par une église qu'elles dédièrent sous le vocable de Saint-Honoré.

Vers les bords de la Seine, s'élevait le Vieux-Palais, commencé, en 1420, par Henri V, roi d'Angleterre, peu de temps après la prise de Rouen, et terminé par son fils Henri VI, en 1448. La tour *Mal-s'y-frotte*, enclavée dans la forteresse

bâtie par Henri V, la défendait vers le bas de notre boulevard Cauchoise. En 1569, on y adjoignit un bastion du côté du fleuve. Outre la *Mal-s'y-frotte*, le Vieux-Palais était protégé par quatre autres tours très-fortes, dont deux parallèles se dressaient de chaque côté de la porte d'entrée, vers la ville. Il s'étendait du boulevard Cauchoise à la rue d'Harcourt, de la rue Saint-Jacques au port. De vastes fossés, toujours remplis d'eau, l'entouraient de tous côtés. A l'intérieur, se trouvait une place d'armes environnée de petits bâtiments destinés au logement de la garnison; là, étaient aussi plusieurs petites maisons que le gouverneur louait à son profit; les ouvriers qui les habitaient y exerçaient leur état en toute franchise, c'est-à-dire qu'ils n'appartenaient à nulle corporation et ne payaient à la ville aucun droit de maîtrise. Il y avait deux terrasses: l'une, très large, donnait sur le boulevard Cauchoise; elle servit plus tard de promenade publique dans la belle saison; l'autre, vers le quai, ménagée sur le rempart, traversait la tour du Donjon, au coin de la rue d'Harcourt, et conduisait à un vaste escalier qui servait de communication avec le mur d'enceinte. Le gouverneur logeait ordinairement dans la *Mal-s'y-frotte*; les autres tours servaient de magasins aux poudres. Dans l'origine, il y avait un palais situé au fond de la cour intérieure, en face de la principale entrée, sur l'emplacement de l'ancien couvent acheté aux Béguines par Henri VI, en 1443; de là le nom de *Vieux-Palais* donné à la forteresse.

En 1706, la tour *Mal-s'y-frotte* fut rasée et remplacée par la première des deux terrasses dont nous venons de parler; en 1792, toute la forteresse fut vendue et démolie. Jusqu'à la Révolution, le Vieux-Palais a renfermé des prisonniers militaires, des prisonniers de guerre et des individus arrêtés soit sur ordre de roi, soit par mesure administrative.

En quittant ce château, remontons la rue qui en a conservé le nom et arrivons au Vieux-Marché. Il a longtemps compris, avec la partie méridionale, occidentale et orientale de l'emplacement actuel, tout le terrain occupé aujourd'hui par la place de la Pucelle, celle de Saint-Eloi et les maisons qui s'étendent jusqu'aux rues du Vieux-Palais et du Panneret. Outre le *Pilori*, construction en forme de polygone élevée au centre de la place et surmontée d'une potence et d'une sellette, on voyait, sur le Vieux-Marché, plusieurs églises : d'abord, celle de Saint-

Sauveur, vers la rue du Vieux-Palais; puis, celle de Saint-Michel, située à l'angle du marché et de la rue de la Grosse-Horloge, aujourd'hui remplacée par une vaste construction; au sud-ouest, celle de Saint-Eloi affectée depuis au culte protestant; enfin, au sud-est, l'ancienne collégiale du Saint-Sépulcre, entre la place de la Pucelle et la rue de la Vicomté. Au commencement du XVIIe siècle, on l'a nommée église de Saint-Georges, à cause d'une image de ce saint que les arbalétriers de la cinquantaine y avaient placée en 1444.

Au XVIe siècle, cet emplacement s'est trouvé fort rétréci par la construction des habitations qui forment aujourd'hui le pâté de maisons compris entre la partie méridionale de notre Vieux-Marché, les rues du Vieux-Palais et du Petit-Enfer, la place Saint-Eloi, la rue du Panneret et la place de la Pucelle sur laquelle se trouvait l'hôtel de Bourgtheroulde, une des œuvres les plus remarquables de la Renaissance, construit vers le commencement du XVIe siècle. La place de la Pucelle était appelée autrefois le Marché-aux-Veaux, parce que ces animaux y furent vendus jusqu'à ce que ce marché eût été transféré à la Rougemare.

L'ancienne rue de la Courvoiserie, plus tard de la Grosse-Horloge, se dirigeant du Vieux-Marché à la Cathédrale, présentait plusieurs maisons à façades remarquables en bois et en terre cuite qui ont été démolies lors de l'ouverture de la rue Jeanne-Darc, mais dont l'une a été reconstruite dans le square Saint-André. Plus loin, se dressait la haute tour du Beffroi, auprès de l'antique Maison-Commune qui a servi pendant près de quatre siècles. Celle-ci se composait d'un bâtiment carré, avec cour intérieure, qui s'étendait jusqu'à la rue aux Juifs. Henri IV, lorsqu'il vint tenir l'Assemblée des Notables dans notre ville, en 1596, avait été tellement frappé de l'état de délabrement et de vétusté de cet édifice qu'il avait ordonné aux échevins d'en faire construire un autre plus vaste et mieux distribué. Alors fut commencé le nouvel Hôtel que l'on voit encore à l'angle des rues Thouret et de la Grosse-Horloge; mais la municipalité le trouva si massif, si incommodément distribué, si mal éclairé à l'intérieur, qu'elle refusa de venir l'habiter et préféra rester dans son ancienne Maison-de-Ville. Aussi n'a-t-il jamais été terminé.

En 1757, un nouveau plan fut adopté; on choisit un empla-

cement situé à l'extrémité occidentale du Vieux-Marché ; mais alors, après avoir employé plus d'un million en achat de terrain et en fondations, on fut obligé de reculer devant l'énormité de la dépense.

Lorsque, plus tard, la municipalité abandonnera la rue de la Grosse-Horloge, elle y laissera la tour de notre vieux Beffroi commencée en 1389 et terminée en 1398, sa cloche appelée Rouvel, et la grosse tinterelle nommée la Cache-Ribaud, son arcade construite en 1527 et sous la voûte de laquelle on retrouve toujours le bon Pasteur avec ses moutons que l'on croit parfois encore être le légendaire Rothomagus, ainsi qu'un monstre qui doit être la représentation de la fameuse Gargouille. L'horloge qu'on y a placée est celle de l'ancien Hôtel-de-Villle; elle a été achevée en 1447. Un grand cercle placé derrière le cadran était destiné à tourner sur lui-même et à laisser voir successivement, par une échancrure pratiquée au bas du cadran, les bas-reliefs en plomb dont il est orné. Ce qu'on aperçoit de ces bas reliefs, du côté de la fontaine, représente une femme portée sur un char et deux chevaliers aux prises. Deux cents marches usées par le temps conduisent au haut de la tour; au bas de l'escalier, une grande plaque de métal indique la date de la construction du gothique édifice. Au pied, se trouve la fontaine primitivement nommée fontaine Machacre (Massacre). Celle que nous voyons aujourd'hui a été construite en 1732; elle représente un rocher sur lequel Aréthuse et Alphée, à demi couchés, semblent confondre leurs eaux.

Passons sous la voûte de l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame-de-la-Ronde, ainsi nommée à cause de sa forme circulaire, et sur l'emplacement de laquelle a été ouverte la rue Thouret. Nous voici arrivés au Palais-de-Justice, le plus beau des monuments de ce genre que la France possède. Il était limité, à l'ouest, par le Marché-Neuf, sur lequel on remarquait, outre la fontaine qui en occupe le centre, la Commanderie et l'église appartenant à l'ordre de Saint-Antoine, depuis que les frères de la Charité de Notre-Dame, ou frères Billettes, établis en ce lieu en 1323, lui avaient cédé, en 1397, leur hôpital de Saint-Jean-sur-Renelle. Au dessous, était située l'église Saint-Jean, remplacée, au commencement de ce siècle, par un passage, démoli avec une partie du quartier lors de l'ouverture de la rue Jeanne-Darc. Le Palais-de-Justice était enclos encore alors,

sur la rue aux Juifs, par le mur qui fermait sa cour intérieure. Nous dirons plus tard quelles modifications heureuses y ont été faites à notre époque.

Regardons de loin cet hôtel où descendaient les moines du Bec, quand ils venaient à Rouen, et qui a laissé son nom à l'une de nos rues; gagnons la rue Saint-Lô, qui renfermait, derrière le Palais-de-Justice, l'hôtel de la première présidence, construit à partir de 1717; il communiquait avec le Palais par une galerie voûtée traversant la rue Saint-Lô, à la hauteur du premier étage. A l'ouest de cet édifice, dans la rue de la Poterne, on voyait encore l'antique chapelle de Saint-Philbert et l'hôtel des religieux de Jumiéges. De l'autre côté, vers l'est, et près de cette fontaine que l'on croit avoir été la fontaine des femmes impudiques, *fons meretricum*, parce qu'elle aurait été à l'usage des prêtresses de Vénus, se trouvaient le prieuré de Saint-Lô et son église conventuelle distincte de l'église paroissiale de Saint-Lô, que surmontait une tour carrée.

Dans l'espace compris entre la rue de la Grosse-Horloge, la Seine et la rue Grand-Pont, on trouvait, à peu de distance du Vieux-Marché, l'église Saint-André-aux-Febvres, située à l'angle de la rue Ancrière, maintenant disparue, et d'une rue à laquelle cette église donnait son nom et qui se confond aujourd'hui avec la rue aux Ours (aux Oues) dont elle est le prolongement. La tour de cette église existe seule aujourd'hui, au centre d'un petit square, dans la partie inférieure de la rue Jeanne-Darc. Plus bas, l'élégante église de Saint-Vincent faisait face à l'hôtel de la Vicomté de l'eau, dans la rue qui a conservé le nom de rue de la Vicomté. Derrière cet édifice, entre les rues Herbière et Saint-Eloi, se trouvait l'hôtel de la Monnaie. Entre les rues Harenguerie et de la Vicomté, la Romaine avait été bâtie, en 1723.

Ne cherchons plus, vers la rue des Cordeliers, l'antique château de Rollon ou Raoul, dont nous avons donné la description (p. 86); il a été démoli au commencement du XIIIe siècle. Sur une partie de cet emplacement, les Cordeliers, qui d'abord, en 1228, avaient occupé le clos et la chapelle de Saint-Marc, s'étaient construit un monastère où ils ont résidé jusqu'au moment de leur suppression (1790). Après avoir célébré leur culte, pendant quelque temps, dans la chapelle de Saint-Clément, élevée sur une partie des *terres-neuves* et qui avait été une

paroisse de la ville avant que Eude Rigaut la leur donnât, en 1249, ils avaient édifié une église dont la partie orientale existe encore. Elle avait été dédiée en 1261; c'est le vaste magasin qu'on rencontre, à droite en montant la rue Nationale, près de la rue des Charrettes. Une arcade traversant la rue des Cordeliers faisait autrefois communiquer le couvent avec les jardins des religieux qui se trouvait de l'autre côté de la rue. Plus haut, s'élevait l'ancienne chapelle de notre premier duc, Saint-Pierre-du-Châtel, supprimée en 1791, et dont la tour carrée, l'un des monuments les plus curieux du moyen-âge, est tellement entourée de constructions voisines qu'on a quelque peine à l'apercevoir.

Vers le bas de la rue de l'Estrade, où les Templiers s'étaient établis, en 1160, et qui forme aujourd'hui la rue Nationale prolongée sur l'emplacement du couvent des Cordeliers jusqu'à la rue aux Ours, fut édifié, en 1725, le palais actuel des Consuls.

La rue des Charrettes, qui s'étendait du Vieux-Palais à la rue Grand-Pont et qui était alors la voie la plus importante du sud de la ville, en dedans des remparts, renfermait le Jeu de Paume des deux Maures, en face de la rue Herbière, transformé en salle de spectacle avant que le Théâtre-des-Arts eût été construit entre la rue Grand-Pont et la place de la Petite-Boucherie que l'on appelait antérieurement la Poissonnerie, parce que le marché au poisson y avait été établi au moyen-âge.

Enfin, en remontant vers le centre de la ville, on trouvait l'église de Saint-Etienne-des-Tonneliers, dans la rue du même nom, à l'angle de la rue des Iroquois, aujourd'hui Jacques-le-Lieur, et qui a cessé, en 1783, d'être affectée au service du culte; puis celle de Saint-Cande-le-Jeune, entre la rue aux Ours et la rue du Petit-Salut. Cette église, supprimée en 1791 et convertie en magasin, a conservé sa tour bâtie à la fin du xve siècle, mais elle a perdu, en 1792, sa flèche en bois revêtue de plomb.

Mentionnons simplement la chapelle de Saint-Martin, qui, pendant quelque temps, avait appartenu à l'hôpital du même nom situé rue Grand-Pont, entre la rue aux Ours et celle du Fardeau; arrivons au bureau des Finances qui fut construit en 1509, vis-à-vis la Cathédrale, à l'angle de la rue du Petit-Salut. Il fut occupé, jusqu'en 1705, par la Cour des Aides alors réunie à la Chambre des Comptes ou ancien Echiquier des Comptes du duché, qui prit alors le nom de Cour des Comptes,

Aides et Finances de Rouen. La Chambre des Comptes qui, en 1580, tenait ses séances au prieuré de Saint-Lô, avait été transférée, en 1591, dans un hôtel construit entre la rue des Carmes et la rue des Quatre-Vents. Le Bureau des Finances et Chambre du domaine occupa l'hôtel de Saint-Wandrille, rue Ganterie, près la rue de l'Ecureuil, jusqu'à ce qu'il eût été établi, en 1707, dans l'édifice auquel il a laissé son nom. La Cour des Aides avait sa prison dans la rue du Petit-Salut, avant sa réunion à la Cour des Comptes dont la prison était située à l'angle des rues Saint-Romain et des Quatre-Vents.

Enfin, l'église Saint Herbland, démolie en 1824, s'élevait à l'angle des rues des Carmes et de la Grosse-Horloge, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui l'hôtel et le passage qui en ont conservé le nom.

Nous commencerons par la cathédrale la description de la région du sud-ouest circonscrite par les rues Grand-Pont, des Carmes, de l'Hôpital, des Faulx, Saint-Vivien, Saint-Hilaire et la partie du rempart s'étendant de la porte Saint-Hilaire à la porte Grand-Pont.

Surmontée de son élégante pyramide construite par Robert Becquet, de 1542 à 1544, en remplacement d'une autre flèche brûlée en 1514, l'église métropolitaine, dont la façade grandiose se dresse entre la tour Saint-Romain et la tour de Beurre, était précédée par son ancien parvis ou aître. Le parvis a servi de marché aux menues denrées jusqu'au moment où celui-ci a été transféré sur le clos aux Juifs (1429), et il a longtemps été entouré d'abord d'un mur crénelé, puis d'un autre à hauteur d'appui. Les bâtiments du Chapitre ainsi que le collége d'Albane étaient attenants à la vieille métropole, du côté de la rue Saint-Romain, et ils en dérobaient aux regards les beautés architecturales. Il en était de même vers la rue du Change (anciennement de la Poulaillerie), où des constructions particulières, qui n'ont pas encore entièrement disparu, masquaient le côté sud de la cathédrale.

La cour d'église avait sa prison auprès du *portail des Libraires*, appelé autrefois *porte aux Boursiers*. Elle renfermait une *gêhine* et une fosse où l'on descendait les prisonniers pour qu'ils y pleurassent leurs péchés au pain de douleur et à l'eau d'angoisse, *ad panem doloris et aquam angustiæ*. Une autre fosse

existait également sous la tour Saint-Romain. Enfin, la juridiction du Chapitre avait pour prisons les cachots du collége d'Albane.

Vers la place de la Calende s'éleva, jusqu'au XIe siècle, Saint-Étienne-la-grande-Église; elle disparut lors des agrandissements de la cathédrale qui s'étendit sur son emplacement. Cette paroisse fut transférée alors dans l'église métropolitaine où elle occupa d'abord la chapelle du Saint-Esprit, puis, en 1496, celle de Saint-Étienne, sous la tour de Beurre. On l'appelle, depuis 1867, la chapelle des Trépassés.

Au sud de la cathédrale, se trouvait l'ancien Hôtel-Dieu ou prieuré de la Madeleine, dont nous avons parlé précédemment. Le palais archiépiscopal était situé, comme aujourd'hui, entre la rue des Bonnetiers et celle de Saint-Romain. Dans cette dernière rue se trouvait, vis-à-vis le portail des Libraires, le collége du Saint-Esprit ou de Flavacour, fondé en 1305 par l'archevêque de ce nom, dans l'ancien hôtel des Chapelets, et destiné à loger les musiciens de la cathédrale.

En montant vers le nord, la rue Saint-Nicolas, qui tirait son nom de l'église Saint-Nicolas-le-Painteur, ainsi surnommée à cause de la beauté de ses vitraux, renfermait, outre cette église, construite de 1503 à 1535 et détruite en 1840, le collége du Pape ou des Clémentins fondé en 1349 par l'archevêque Pierre Roger qui devint pape sous le nom de Clément VI, et le collége de Darnétal, le plus anciennement établi. Ces deux colléges, ainsi que ceux du Saint-Esprit et de l'Albane, étaient destinés à loger les membres inférieurs du clergé de la cathédrale.

En revenant vers l'est, on voyait le couvent des Carmes, amenés du Mont-Carmel à Paris par saint Louis, établis à Rouen d'abord dans la chapelle Saint-Yves, de 1260 à 1336, puis sur l'emplacement d'une partie de notre place du même nom, en face du prieuré de Saint-Lô dont nous avons parlé plus haut et qui s'étendait derrière le côté opposé de la rue des Carmes. L'archevêque Pierre Roger avait donné à ces religieux la chapelle Sainte Apolline et une maison voisine; ils ne tardèrent pas à s'agrandir et construisirent, en 1428, leur église qui a disparu au commencement du XIXe siècle.

A l'extrémité de la rue Saint-Nicolas, on trouvait la vaste abbaye de Saint-Amand. Cette communauté de religieuses,

fondée, suivant les uns, en 1030, par Goscelin, vicomte d'Arques, et sa femme Emmeline, antérieure à cette époque, suivant les autres, s'élevait sur tout l'espace compris entre les rues des Cinq-Cerfs, Saint-Amand, du Loup, l'extrémité de la rue de l'Aumône et la rue du Père-Adam. La rue de la République passe sur l'emplacement que cette abbaye occupait autrefois, et il n'en reste plus que quelques vestiges dans le passage qui en porte le nom. Indépendamment de l'église appartenant au monastère, il existait une église paroissiale très ancienne, sous le vocable de saint Amand, qui avait été comprise auparavant dans l'abbaye.

Derrière Saint-Amand, coulait la rivière de Robec qui séparait le quartier Martainville du reste de la cité. On voyait toujours sur ses bords les onze moulins dont nous avons cité quelques-uns dans le cours de cette histoire. Entrée dans la ville au-dessous de la porte Saint-Hilaire, elle coulait de l'est à l'ouest, en disparaissant presque sous les ponts qui mettaient les habitations en communication avec la rue connue sous le même nom. Elle passait au moulin Chantereine appartenant aux religieux de Saint-Ouen, puis devant le couvent des Célestins ou de Notre-Dame-du-Val, auquel le duc de Bedfort avait cédé son hôtel de Chantereine ou du Joyeux-Séjour, baignait les murs de l'église Saint-Vivien, construite dans la rue de ce nom, autrefois très basse, très obscure, et dont la voûte en bois a été exhaussée en 1626. Près de cette église se trouvait l'hôpital Saint-Vivien dont nous avons parlé dans le chapitre XXIVe.

A partir du pont de Robec, la rivière tournait brusquement au sud et suivait cette direction jusqu'à la Seine, en faisant tourner le moulin de Saint-Ouen, les cinq moulins de la ville, celui des Célestins de Mantes, celui des religieux de Bonne-Nouvelle et les deux moulins du Chapitre.

Non loin des Célestins dont nous venons de parler, on rencontrait le Bureau des Valides (Hospice-Général), mais moins étendu qu'aujourd'hui; puis la *Martiquerie*, dangereux cloaques formés par des marais résultant des débordements de la Seine et des eaux errantes de Robec et de l'Aubette. Dans la rue Martainville, ils s'avançaient jusqu'au vaste emplacement occupé aujourd'hui par une usine créée pour la construction des chaudières à vapeur; ils avaient alimenté autrefois le *mal-palu* renfermé plus tard dans l'intérieur de la ville; ils inondaient

Tour des Libertins, *Tour des Insensés*, *Tour aux Normands*. Jusqu'au XVIIIe siècle, le *Bureau des Valides* y a logé les aliénés dont il était chargé; il les a transférés ensuite dans son enceinte, en un lieu nommé les *Petites-Maisons*.

Puis se trouvait le *clos Saint-Marc*, véritable *cour des Miracles* digne du moyen-âge et dépendant du fief des seigneurs du Tot. Près de là, sur la rivière d'Aubette, était la chapelle de Saint-Marc, qui appartint d'abord aux Cordeliers, puis à la confrérie des notaires apostoliques, fut donnée au séminaire archiépiscopal en 1693, et enfin démolie en 1835.

Après avoir passé devant la rue Notre-Dame (des Arpents), où se trouvaient, comme nous l'avons dit, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, on arrivait ensuite au couvent des Augustins, établi d'abord sur le coteau de Bihorel, puis, par Philippe-le-Bel, dans la maison des Frères de la Pénitence de Jésus-Christ nommés aussi les *Sachets*, à cause de leur habit en forme de sac et de couleur bleue. Leur couvent avec ses dépendances occupait, avant la Révolution, tout l'emplacement compris aujourd'hui depuis leur ancienne église, qui existe encore au bas de la rue Malpalu, jusques et y compris, sur la rue qui a conservé leur nom, l'hôtel des Augustins et les magasins des subsistances militaires.

En remontant la rue Malpalu, on apercevait Saint-Maclou, avec son *aître* ou cimetière occupé, depuis plusieurs années, par les dames de la communauté d'Ernemont, et dont on a gratté et blanchi les curieux bas-reliefs si bien décrits et reproduits par le savant antiquaire E.-H. Langlois que Rouen s'honore d'avoir possédé pendant de longues années et jusqu'à sa mort.

Au sud-est de cette église s'élevait, dans la rue Saint-Denis, l'église de ce nom, incendiée deux fois, en 1203 et en 1210. On voulut la reconstruire en 1508, au moyen d'impôts prélevés sur les habitants de la paroisse; mais elle n'a jamais été achevée, le chœur seul était terminé.

Ne cherchons plus, au-dessous de l'église Saint-Denis, le palais ducal construit en 996; il avait été rasé par Philippe-Auguste, en 1204. Il comprenait de vastes viviers, des jardins spacieux, et la Seine baignait, au midi, le pied de ses murailles. On n'a pas oublié sa haute tour d'où fut précipité Conan et dans laquelle Guillaume-le-Conquérant a retenu prisonnier son frère utérin, le fougueux Eudes, évêque de Bayeux. Sur

l'emplacement de ce château avaient été édifiées les halles de la Vieille-Tour comprenant la halle au blé, remarquable par ses vastes proportions, la halle aux toiles, la halle aux merciers, la halle aux drapiers et aux laines. Construites, pour la première fois, vers le milieu du XIIIe siècle, elles avaient été rebâties à diverses époques.

Les places de la Haute et de la Basse-Vieille-Tour étaient, comme aujourd'hui, séparées des halles par un bâtiment audessous duquel elles communiquaient par une voûte antique. La chapelle de Saint-Romain, construite en 1542, en remplacement d'une autre plus ancienne, s'élevait devant cette voûte dans la première de ces places. C'était là que, tous les ans, le prisonnier choisi par le Chapitre pour être délivré venait, le jour de l'Ascension, lever la Fierte ou châsse de Saint-Romain. Auprès de la place de la Basse-Vieille-Tour, une tuerie avait été installée en 1607.

Au bas de la rue du Bac, à l'endroit où a été ouverte la place du Gaillarbois, était l'église nommée successivement Saint-Cande-le-Vieux, Saint-Cande du-Solier, Saint-Cande-sur-Rive, avec l'hôtel des évêques de Lisieux, à l'encoignure des rues de la Savonnerie et du Bac. La fontaine de Lisieux, dont nous avons décrit (p. 323) les sculptures allégoriques, était adossée à cet hôtel, dans la rue de la Savonnerie. Enfin, à peu de distance de Saint-Cande, s'élevait l'église de Saint-Martin-de-la-Roquette, dans la rue Grand-Pont, sur l'emplacement actuel de la Cour-Martin.

Tels étaient les monuments et les établissements principaux qui se trouvaient autrefois dans notre ville; encore n'avons-nous point parlé des nombreux hôtels seigneuriaux, comme celui de Caradas, rue de la Savonnerie, celui du Tot, etc., qu'elle renfermait. Comme on a pu le remarquer, une partie considérable de la cité était occupée par les trente-trois églises paroissiales ayant chacune son cimetière auprès d'elle, par d'anciennes chapelles et par des communautés de religieux et de religieuses de toute sorte. Cet envahissement de la ville par les couvents n'avait pas été sans préoccuper les échevins. Dès le commencement du XVIIe siècle, le Conseil de ville se plaignait du nombre des communautés qui s'étaient établies dans l'enceinte de Rouen, « ce qui, disait-il, depuis un petit nombre d'années, avait fait évacuer plus de 400 maisons. » Elles allé-

rent cependant toujours en se multipliant, jusqu'à ce que la Révolution en ait fait disparaître définitivement le plus grand nombre.

Pour toute cette population ainsi entassée, quatre sources ont alimenté jusqu'à nos jours les fontaines de la ville : celle de *Gaalor* et celle d'*Yonville* ou de *Saint-Filleul,* qui sortent toutes les deux du coteau nommé le Mont-aux-Malades; celle du *Plat*, qui jaillit du sol près de l'église Saint-Nicaise et, après avoir fourni aux besoins de l'abbaye de Saint-Ouen, remplit encore le bassin du jardin public créé sur l'emplacement de celui de l'ancien monastère; enfin, celle du *Roule* qui, suivant la direction de Robec à partir du *Choc*, entre en ville à Saint-Hilaire.

Quant aux fontaines et aux places, en dehors de celles que nous avons nommées, les autres ne présentent aucun intérêt historique.

Toute cette ville était, comme nous l'avons dit, enserrée dans une enceinte de murailles; on en trouve quelques traces encore sur les boulevards Jeanne-Darc et Beauvoisine, dans le jardin de notre ancien Bureau des Valides, rue du Rempart-Martainville, sur l'Aubette et auprès de la rue Guillaume-Lion, au bas de la rue des Arpents. Rue d'Ecosse, auprès de celle de la Glacière, on pouvait naguère encore apercevoir quelques débris des fortifications qui entouraient la porte Bouvreuil; les religieuses de la Compassion les ont fait disparaître pour agrandir leur jardin. Des demi-tours ou *gardes*, disséminées sur tout le parcours des remparts, nous ne voyons plus rien; des tours qui les défendaient, un seul vestige existe encore, la base de celle du *Colombier* enclavée dans le jardin de notre Hospice-Général.

Nous allons maintenant indiquer les portes qui permettaient aux habitants de sortir de la ville et aux étrangers d'y accéder.

Elle en avait treize sur le quai : d'abord, à l'Est, la *porte Guillaume-Lion*, percée, pour la première fois, en 1454, à la demande des habitants de la rue des Filles-Notre-Dame, aujourd'hui des Arpents. Elle fut ainsi nommée à cause d'une ancienne tour de Guillaume-Lion qui existait près de là. Celle que nous voyons aujourd'hui a été reconstruite dans le XVIII[e] siècle. Le Rouennais Claude Leprince, mort en 1758, en a fait les sculptures ornementales vers 1749. Pendant la révolution, on

puis de *porte de la Poissonnerie*, parce que le marché aux poissons ou *poissonnerie du Pont* se tint longtemps vers l'emplacement de notre cours Boïeldieu actuel.

La *porte du Crucifix* a été détruite en 1803, et *celle de l'Estrade*, au bas de la rue de ce nom (*rue Nationale*), a été démolie en 1791; elles n'offraient ni l'une ni l'autre rien de remarquable.

Celle *de la Vicomté* a été abattue en 1827; celle de la Harenguerie depuis 1819. Le nom de *Harenguerie* venait d'un marché situé vers le bout de cette rue, sur le quai, et où l'on vendait en grande quantité de ce poisson dont Rouen fit longtemps un commerce considérable; l'autre était ainsi désignée parce que la *Vicomté de l'Eau* était située dans la rue de ce nom.

La *porte Saint-Éloi*, détruite en 1814, tirait son nom, avec la rue qu'elle fermait, de l'église ainsi appelée, notre temple protestant.

En remontant à l'ouest, on trouvait la *porte Cauchoise*. Primitivement, c'était la *porte Massacre* ou *Machacre;* elle était située au bas de la rue de ce nom. Au XIe siècle, elle avait été reculée jusqu'à l'église de *Saint-Pierre-le-Portier*, vers la rue de Florence; puis, au milieu du XIVe siècle, elle fut transférée rue Cauchoise, à la jonction de cette rue avec celle des Bons-Enfants ; elle prit alors le nom de *porte Cauchoise*. Reconstruite en 1525, sur les plans du maître maçon (architecte) Jean Pontis, elle était alors la plus forte des portes de la ville; elle avait des terrasses en forme de demi-lunes. Elle a été démolie en 1775. On en voyait encore des vestiges qui ont disparu en 1863, lors de l'établissement de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Au nord, on trouvait d'abord la *porte Bouvreuil*, dans la rue de ce nom, près la rue du Cordier. Elle a dû être bâtie au temps où Philippe-Auguste éleva son château pour dominer la ville. Reconstruite en 1520, elle était défendue d'un côté par le *Vieux-Château*, de l'autre par une forte tour située près de la rue de *la Glacière*. Elle a été démolie vers 1802. Nous avons dit que ce nom de Bouvreuil était venu d'un ancien fief de *la Boverie* ou *Bouverie* qui existait en ce quartier avant l'établissement du Vieux-Château.

A la suite se trouvait la *porte Beauvoisine*. Primitivement, on l'avait appelée *porte Sainte-Apolline;* alors elle était située

Martainville [1] (*calceia de Martinvilla*), maintenant rue du Faubourg-Martainville. Cette chaussée coupait en deux les marais qui s'étendaient en face des remparts depuis la Seine jusqu'à la porte Saint-Hilaire. C'était, dit l'abbé Cochet, l'antique voie romaine qui conduisait de Lillebonne à Paris, en suivant, pour ce qui concerne notre ville et ses environs, le Mont-aux-Malades, les rues Cauchoise, de la Grosse-Horloge, Saint-Romain, Martainville et la chaussée du même nom d'où elle continuait par le Nid-de-Chien, Carville et Montmain. Plus tard, et jusqu'au xve siècle, cette route, d'après M. Richard, gravit le flanc nord-ouest de la côte Sainte-Catherine; « elle est très fidèlement tracée, dit-il, par les rues du Mont-Gargan et de Sainte-Marguerite, elle monte sur le plateau de Bonsecours, en longeant l'extrémité est du bois Bagnère, où on la reconnait parfaitement, malgré les éboulements séculaires qui l'ont réduite aux proportions d'un étroit et impraticable sentier. » Au commencement du xve siècle, cette voie fut détournée à partir du carrefour formé par les rues du Faubourg-Martainville, du Mont-Gargan et du Chemin-Neuf; elle gagna, par cette dernière, l'esplanade de Saint-Paul d'où elle s'éleva sur le versant méridional de la côte Sainte-Catherine. Enfin, en 1688, l'intendant Le Blanc conçut le dessein d'établir une communication plus directe entre la route de Paris et la ville, en remplaçant par une large chaussée le sentier, à peine praticable pour un piéton, qui descendait de Saint-Paul au quai de la porte Guillaume-Lion, à travers le marais du Pré-au-Loup [2]. Ce projet, mal accueilli d'abord par le Conseil de ville, fut enfin adopté le 27 mai 1694; on en commença immédiatement l'exécution en y employant les pauvres gens qui souffraient depuis deux ans de la disette; mais le nouveau chemin, construit avec des déblais extraits de la côte Sainte-Catherine, fut livré à la circulation seulement en 1709. On y planta, en 1729 et 1730, quatre rangées d'arbres, et on le nomma le cours Dauphin, en commémoration du fils de Louis XV qui venait de naître. C'est aujourd'hui notre belle avenue de Saint-Paul.

Entre la chaussée de Martainville et le marais du Pré-au-

[1] Richard, *Recherches historiques sur Rouen, fortifications, porte Martainville*, p. 81.

[2] Richard, *ibidem*, p. 182.

Loup, qui s'étendait jusqu'au fleuve en couvrant tout l'emplacement occupé depuis par l'ancien Jardin-des-Plantes, la caserne Martainville, le chantier du Pré-au-Loup, le cours Dauphin et le Champ-de-Mars, s'élevait, au pied de la côte Sainte-Catherine, le couvent des Augustins déchaussés ou des Petits-Pères. Venus à Rouen en 1630, ils avaient remplacé dans cette maison les religieux de Saint-Paul-Ermite dont la mission était de soigner et de confesser les pestiférés et que l'on appelait, pour cette raison, Pères de la Mort, nom qui passa après eux aux Augustins déchaussés. L'église de ce monastère avait été commencée en 1672 ; ses possessions s'étendaient jusqu'à la jonction de la rue du Faubourg-Martainville avec celle du Quai-aux-Celliers.

Mais un point frappait surtout les regards de ceux qui sortaient par la porte orientale de la ville, c'était le mont Sainte-Catherine qui s'avançait, comme un vaste promontoire, entre la Seine et la vallée de Darnétal, et dont les pentes abruptes tombaient presque à pic sur le Pré-au-Loup et le vivier de Martainville. Il fut appelé, dans l'origine, mont Saint-Michel, du titre d'un prieuré fondé, au commencement du VIII[e] siècle, sur la croupe occidentale faisant face à la porte Martainville et portant encore, depuis ces temps reculés jusqu'à nos jours, le nom de Mont-Gargan dont on a cherché, vainement selon nous, à expliquer l'origine. Les constructions du prieuré furent rasées vers la fin du XVI[e] siècle. Au temps de Farin, il ne restait plus qu'une chapelle de douze pieds carrés dont les derniers débris ont disparu depuis un petit nombre d'années seulement.

Avant 1597, deux autres édifices importants s'élevaient sur cette montagne : l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont et le fort de Sainte-Catherine. Fondée en 1030, par Goscelin, vicomte de Rouen, sieur d'Arques et de Dieppe, dont la femme Emmeline établit le monastère de Saint-Amand, cette abbaye fut, dès le temps de son premier abbé Isambert, un centre remarquable d'études monastiques [1]. Elle était entourée de fortifications et renfermait une belle église construite, selon Farin, *à l'antique*, comme l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, par les abbés Gaultier et Hélie, au commencement du XII[e] siècle. De nombreux pèlerins s'y rendaient pour vénérer une re-

[1] M. Chéruel, *De l'instruction publique à Rouen pendant le moyen-âge*, 1848.

lique sacrée apportée du mont Sinaï par le moine bénédictin Siméon; c'était un doigt de la vierge et martyre sainte Catherine dont le nom fut dès lors donné à l'abbaye et à la montagne. Un grand escalier de pierre, construit en 1312 par Enguerrand de Marigny, ministre de Philippe-le-Bel, et réparé en 1466 par J. Boursier, seigneur d'Esterney, conduisait à ce monastère. Quelques vestiges en subsistent encore dans la rue du Haut-Mariage.

On ne sait à quelle époque précise le fort Sainte-Catherine fut édifié au-dessus de l'abbaye à laquelle il était contigu; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existait déjà au XIVe siècle. Nous avons dit, dans le cours de cette histoire, le rôle important qu'il joua dans la défense de la ville, lors des différents siéges qu'elle eut à soutenir. Henri IV, qui n'avait pu s'en emparer, en ordonna la destruction en 1597, sur la demande des habitants. Dans sa ruine fut enveloppée l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont dont l'enceinte fortifiée pouvait porter ombrage aux souverains. Les revenus de cette abbaye furent donnés aux Chartreux de Gaillon, malgré l'opposition des religieux de la Sainte-Trinité dont quelques-uns se retirèrent à Rouen dans l'hôtel Sainte-Catherine, rue des Crottes, qu'ils tenaient, ainsi que le moulin des Planches, des libéralités de Thomas de Gades-Renicourt, seigneur de Canteleu et de Montigny, châtelain de la Barbacane. Le 18 juillet 1600, ces moines cédèrent aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu une partie des biens qu'ils possédaient et reçurent en échange l'église, le manoir et les terres de Saint-Julien aux Bruyères ; ils prirent alors le titre de *religieux*, *prieur et couvent de Sainte-Catherine-du-Mont*, *transmis à Saint-Julien-lès-Rouen*.

Le fief de la Fontaine Jacob ou de l'*Aumônerie*, situé au pied du versant ouest de la montagne, sur la rive droite de l'Aubette, avait été créé en 1075, en faveur de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du Mont. Ce monastère y possédait le droit de haute justice; il le conserva lorsque ses membres eurent été transférés à Saint-Julien. Non loin de la Fontaine Jacob, au pied du Mont-Sainte-Catherine, et vers le hameau du Nid-de-Chien, l'hôpital de Jéricho avait été fondé, comme nous l'avons dit plus haut, par Guillaume-le-Conquérant, en 1050. Remplacé plus tard par l'hôpital du Saint-Esprit, il avait été occupé en

suite par les Capucins et rasé en 1591, lors du siége de Rouen par Henri IV.

De l'autre côté du mont Sainte-Catherine et sur l'esplanade qui dominait la Seine, la vieille église de Saint-Paul, qui existait déjà au XI[e] siècle, s'élevait sur l'emplacement d'un ancien temple consacré, selon les uns, à Adonis, selon les autres, à Mars, d'où serait venu le nom de Martainville (*Martis villa*). On a conservé la triple abside du chœur de cette église pour en faire la sacristie de la nouvelle, édifiée de 1827 à 1829.

Le prieuré de Saint-Paul, dépendant de l'abbaye de Montivilliers, était construit derrière ce temple. Les religieuses, qui n'avaient point de chapelle particulière, assistaient dans un petit chœur grillé aux offices de l'église paroissiale. Un gibet, qui se dressait près de là, rappelait la juridiction de haute, basse et moyenne justice qu'un bailli exerça dans un prétoire voisin, au nom de ce prieuré, jusqu'à sa suppression en 1660, puis en celui de l'abbesse de Montivilliers, jusqu'à la Révolution.

Vers le fleuve, au-dessous de l'esplanade qui supportait l'église et le prieuré, coulaient les sources minérales appelées *la Saint-Paul* ou *Fontaine de Fer*, *la Céleste*, *l'Argentée* et *la Dorée*. Rappelons qu'elles ont inspiré à un auteur anonyme une comédie en un acte et en prose, imprimée à Rouen, sans date, mais que l'on croit avoir été composée en 1717, parce que la critique de cette pièce, en un acte et en vers, fut publiée aussi à Rouen, la même année. D'autres sources se trouvaient encore plus loin, au hameau d'Eauplet qui s'abaissait vers la Seine, dans la direction du mont de Thoringue. Elles sont toutes abandonnées aujourd'hui.

Le flanc nord-ouest de la côte Sainte-Catherine dominait le faubourg Saint-Hilaire situé dans la large vallée qui mettait Rouen en communication avec Darnétal et qui était traversée, comme aujourd'hui, par Robec et l'Aubette. A l'extrémité du territoire de Darnétal, ces deux rivières se rapprochaient et communiquaient l'une avec l'autre à l'endroit appelé le *Choc*, un peu au-dessous du moulin qui porte ce nom; puis, elles se séparaient de plus en plus jusqu'aux remparts de Rouen que Robec traversait entre la porte Saint-Hilaire et la tour du Colombier, et l'Aubette, immédiatement au dessus de la porte Martainville. Plusieurs moulins se trouvaient sur leurs bords:

principalement le moulin Papavoine, sur Robec, les moulins du Val-Richer ou Alorge et de la Bretèque, sur l'Aubette. Ce dernier rappelle sans doute le nom d'un ouvrage avancé qui défendait autrefois les approches de la ville, vers le pied du mont Sainte-Catherine. Les terrains bourbeux qui remplissent toute la vallée de l'Aubette furent appelés longtemps le Vivier de Martainville; ce marais couvrit même la partie orientale de la ville avant que la porte de ce nom eût été construite sur la limite de la dernière enceinte. Là était le fief de Martainville ou du Bouquelon, dont le nom était encore porté au XVII[e] siècle par un moulin à tan situé sur l'Aubette, en face de la Fontaine Jacob. Le Vivier de Martainville fut cédé, en 1259, par saint Louis, à l'archevêque Eudes Rigaud, moyennant la somme de quarante-cinq livres de rentes que le roi lui abandonna, en 1261, en échange du manoir de Saint-Mathieu où il établit les religieuses Emmurées. En 1262, Eudes Rigaud céda le Vivier de Martainville et les moulins qu'il possédait dans Rouen au roi qui alors en fit don à la ville, avec les deux rivières de Robec et d'Aubette, le marché de la Vieille-Tour et les quais.

Le faubourg Saint-Hilaire comprenait les hameaux du *Nid-de-Chien*, de la *Panneverre*, de la *Petite Chartreuse* et de *Repainville*, ainsi que les côtes de Franc-Aleu et des Sapins ou de Beaurepaire.

Le hameau du Nid-de-Chien tirait son nom d'un ancien fief où les ducs de Normandie laissaient, dit-on, leur meute pour la reprendre quand ils allaient à la chasse; on l'appelait aussi fief du Lion. Là fut fondé, à une époque reculée, un hôpital transféré, comme nous l'avons vu, au XIV[e] siècle, près de la cathédrale, dans la rue de la Madeleine. Les habitants du Nid-de-Chien, comme ceux du hameau de la Panneverre qui en dépendait, étaient paroissiens de l'église de la Madeleine où ils devaient envoyer baptiser leurs enfants et remplir tous leurs devoirs religieux. Dans ce dernier hameau, Deshommets de Grichainville fonda, en 1663, un monastère de Bénédictines dont la chapelle était sous l'invocation de Saint-Hilaire. Elles furent transférées, en 1668, dans la rue d'Elbeuf, par leur supérieure Marie Crespin, et désignées dès lors sous le nom de Crespines.

Le hameau de la Petite-Chartreuse, situé à peu de distance du Nid-de-Chien, entre Robec et l'Aubette, devait son nom

au monastère des Chartreux de Notre-Dame-de-la-Rose dont nous avons précédemment parlé. C'est dans leur couvent que le roi d'Angleterre, Henri V, établit son quartier-général, lors du siége de Rouen, en 1418.

Plus loin, vers Carville, le hameau de Saint-Gilles de Repainville (*ripæ villa?*) renfermait une église qui existait encore au commencement de notre siècle; c'était une succursale de celle de Saint-Hilaire. Cette dernière était construite sur la gauche de la route de Darnétal; détruite par l'armée de Charles IX, en 1562, elle fut réédifiée vers 1605 et démolie de nouveau en 1874, pour faire place à une église plus vaste dont la construction n'est pas encore entièrement terminée.

Enfin, en avançant vers l'ouest, dans la direction du faubourg Beauvoisine, on rencontrait le vallon du *Trou-d'Enfer* qui s'enfonçait entre la côte sur laquelle se trouve la ferme de la Grande-Mare et la côte des Sapins ou de Beaurepaire. On arrivait par là au plateau qui se prolonge au loin vers le nord et qui porte les fermes des Sapins, de Beaurepaire ou du Grand-Châtelet et du Petit-Châtelet.

Faisant face au front nord-est des remparts qui s'étendaient de la rue Coqueréaumont (des Capucins) jusqu'au delà de la porte Beauvoisine, le faubourg de ce nom comprenait le Val-de-la-Jatte, la côte de Bihorel et le Champ-du-Pardon dont la partie la plus élevée portait anciennement le nom de Mont-de-Justice.

Situé à l'ouest de la côte des Sapins et s'ouvrant vis-à-vis des remparts, à l'endroit où fut établi plus tard le Boulingrin, le Val-de-la-Jatte communiquait avec la ville par une porte pratiquée à l'extrémité de la rue des Champs et fermée en 1453. Au delà, se trouvaient les fonds et le coteau de Bihorel, longtemps couverts par un bois qui s'avançait jusqu'à la place Beauvoisine. Les religieux de l'abbaye de Saint-Ouen y possédaient un ancien manoir où leur sénéchal exerçait, en leur nom, le privilége de haute, basse et moyenne justice. Tout près se dressaient les fourches patibulaires renversées en 1382, lors de l'émeute de la Harelle, rétablies l'année suivante, et définitivement supprimées en 1789.

Avant de s'établir près de la rue Malpalu, les Augustins, venus à Rouen en 1309, avaient résidé pendant quelque temps sur la côte de Bihorel. Sur le haut du plateau, se trouvait un

de Saint-Dominique; elles s'y établirent en 1658 et les quittèrent en 1764, pour se réunir aux Dames du Saint-Sacrement.

Plus bas, à l'extrémité de la rue Saint-André et dans le voisinage de la porte Cauchoise, s'élevait l'église de Saint-André-hors-la-Ville, construite sur un terrain qui fut acheté en 1472 et démolie en 1854.

Remontons maintenant la rue Saint-Gervais par laquelle on gagnait, de la porte Cauchoise, la Maladrerie et le prieuré du Mont-aux-Malades; dirigeons-nous, à gauche, vers la partie du coteau où était édifié le prieuré de Saint-Gervais. Dans une crypte qui existe encore sous le chœur de l'église actuelle et dont l'origine remonte, dit-on, à plus de quinze cents ans, les premières cérémonies du culte chrétien furent célébrées par saint Mellon et par son successeur, en présence du petit nombre de ceux qu'ils avaient convertis à la religion nouvelle et qui se cachaient pour échapper aux persécutions. Le corps de saint Mellon fut déposé dans cette crypte en 311; il y resta jusqu'en 880, époque à laquelle il fut transporté à Pontoise, afin de le soustraire aux profanations des Normands. Saint Avitien, son successeur, et plusieurs autres archevêques y furent, dit-on, également inhumés. Sur cette crypte fut érigée une abbaye que le duc Richard II donna, en 1020, aux religieux de Fécamp, et qui prit dès lors le titre de prieuré. C'est là que mourut, en 1087, Guillaume le Conquérant, rapporté blessé de la ville de Mantes qu'il avait saccagée dans la guerre entreprise par lui contre Philippe Ier, roi de France. Les religieux de Fécamp, possesseurs du prieuré de Saint-Gervais, exerçaient une juridiction de haute, basse et moyenne justice; leur fourches patibulaires se dressaient sur le versant de la côte du Mont-aux-Malades. Ce prieuré eut beaucoup à souffrir des différents siéges que soutint la ville. L'église, conservée comme succursale en 1791, est devenue, depuis 1846, église paroissiale. Le cimetière devant lequel elle est placée est regardé comme étant aussi vieux que Rouen lui-même [1]; on y a trouvé, à plusieurs reprises, des sépultures qui appartiennent à une époque très reculée.

Au pied de la côte du Mont-aux-Malades, à l'ouest de la ville, était le Lieu-de-Santé où fut construit le nouvel Hôtel-

[1] M. l'abbé Cochet, *La Seine-Inférieure historique et monumentale*, 1866.

Dieu dont nous avons raconté l'établissement. Au-delà, se trouvaient, depuis la montagne jusqu'au fleuve, des marais s'étendant dans la direction de Déville et fréquemment couverts par les eaux : d'abord le Pré-de-la-Bataille où Guillaume-Longue-Épée triompha, en 920, de la révolte de Rioulf, comte du Cotentin; puis, la vallée d'Yonville ou de Saint-Filleul, où prenait naissance une des sources les plus importantes qui alimentaient les fontaines de la ville et près de laquelle on voyait le château *de la Motte* qui existe encore et qu'entourent, comme autrefois, des douves remplies d'eau. Pendant longtemps, la seule voie que l'on suivit pour se rendre de Rouen à Déville et à Dieppe fut le chemin d'Yonville ou rue du Renard, qu'on appelait vulgairement le *pavé de Déville*. Elle sera remplacée, comme nous le verrons plus tard, par l'avenue du Mont-Riboudet qui prolongera la ligne des quais.

Ces derniers, construits successivement, s'étendirent d'abord depuis l'emplacement plus tard occupé par le Vieux-Palais, jusqu'à la porte Guillaume-Lion. Ils n'étaient primitivement que de simples levées de terre maintenues par des pilotis, et leurs subdivisions ont porté différents noms suivant l'usage auquel ils étaient affectés. Nous avons dit (p. 154) à quelles époques la ville put entrer en possession d'une partie de ces quais. En quelques endroits, ils restèrent, pendant longtemps, des propriétés privées dont on affermait les droits et les revenus. La chaussée qu'ils occupaient, entre le fleuve et les remparts, était de largeur inégale, mais généralement étroite; en outre, elle était obstruée, comme nous l'apprend un procès-verbal dressé en 1763, par les berceaux des marchands de cidre forains, des places fermées de grillages de fer appartenant aux marchands de cidre privilégiés, des dépôts de toute espèce, des chantiers de bois à brûler, « des bureaux et autres petites loges en bois, à l'usage de spectacles, de charlatans et autres, de sorte qu'il ne restait, le long du canal de la Seine, qu'un petit espace pour le service des navires et de leurs chargements[1]. » Les marchands de cidre, en effet, avaient quitté, en 1656, le quartier du Quai-aux-Celliers, situé près du Champ-de-Mars actuel, pour venir s'établir sur la partie du port placée entre la porte Guillaume-Lion et

[1] M. Nicétas Periaux, *Dictionnaire indicateur et historique des rues et places de Rouen*, p. 478-479.

celle du Bac, et là, leurs tonneaux, leurs compartiments, leurs cabanes, occupaient un tel espace qu'il était souvent assez difficile de se frayer un passage.

Le seul moyen de communication avec la rive gauche du fleuve fut d'abord un pont de bois dont l'extrémité orientale devait aboutir aux environs de la rue Potart. Il fut détruit en 1030 par les Rouennais révoltés contre Robert-le-Diable. Il a, sans doute, été réparé depuis lors ; mais, en 1160, il a été remplacé par le pont de pierre construit aux frais de Mathilde, veuve de l'empereur d'Allemagne Henri V. A l'extrémité méridionale, sur la rive gauche, se trouvait le petit fort de la Barbacane, remplacé, en 1419, par le Petit-Château qui occupait, avec ses dépendances, une grande partie de notre place actuelle de Saint-Sever.

Le pont de pierre avait éprouvé, à plusieurs reprises, des dommages considérables causés soit par les guerres, soit par la violence des eaux ou le choc des glaces. Comme il était devenu impraticable en 1564, on lui substitua deux bacs destinés au service des habitants, chevaux et voitures pour la traversée de la Seine. Ces bacs stationnaient, sur la rive droite, vis-à-vis la porte et la rue qui en ont pris le nom. Ce pont ne fut cependant démoli qu'à partir de 1659.

Dès 1626 à 1630, on établit, un peu au-dessus de l'endroit où il se trouvait, un pont de bateaux qui aboutissait, sur la rive droite de la Seine, entre les portes de Paris et du Bac, et, sur la rive gauche, à peu près en face de l'*Hôtel de la Rose* actuel.

Le faubourg Saint-Sever, appelé longtemps faubourg d'Emendreville, ne présentait, au moyen-âge, que de vastes prairies fréquemment recouvertes par les eaux de la Seine et s'étendant jusqu'à la forêt de Rouvray. Celle-ci se rapprochait du fleuve beaucoup plus qu'aujourd'hui ; elle comprenait d'abord toute cette région qui, dépouillée plus tard de ses bois, se couvrit de bruyères et fut dès lors désignée sous le nom de *Bruyères Saint-Julien*. A partir du XIe siècle, nous voyons des monastères s'y élever et y devenir des centres autour desquels la population se groupe. Son importance augmente dans les temps modernes ; au XVIIe et au XVIIIe siècles, des industries célèbres, celles de la poterie et de la verrerie, y prospèrent, et l'on put dès lors prévoir l'accroissement considérable qu'il devait prendre dansla suite.

Au temps qui nous occupe, il se composait des sept hameaux de La Motte, de Claquedent, au bord du fleuve, de Bonne-Nouvelle, des Juifs (le nom de ce hameau venait de ce que les Juifs y avaient un cimetière, près du lieu où s'éleva plus tard la maison de Saint-Yon), des Pucelles, de Grammont et des Brouettes.

Au débouché du Pont de Mathilde et de la Barbacane ou *Petit-Château*, s'ouvrait la rue Saint-Sever, ancienne voie romaine dont la partie la plus voisine du fleuve contenant le grenier à sel et la chapelle Saint-Yves, était comprise dans la paroisse et Saint-Martin-du-Pont située sur l'autre rive.

Nous avons dit qu'un Clos aux Galées avait existé sur la rive droite de la Seine, paroisse Saint-Eloi, vers l'extrémité du rempart qui aboutissait au fleuve. Il est vrai qu'à une certaine époque on construisit des galées en cet endroit, mais il semble ne pas y avoir eu là d'établissement naval permanent. Ce terrain fut donné par le roi à la ville en 1284. Le Clos aux Galées fut établi sur la rive gauche de la Seine, au hameau de Richebourg, en un lieu qui dépendait de la paroisse *Saint-Martin-Jouxte-le-Pont-de-Rouen*. Il comprenait les halles ou l'arsenal, l'*estant* ou bassin, et les fossés qui entouraient l'enceinte; on fit bâtir, en 1372, sur le mur *de devers la Seine*, une maison *appentiche pour séchier* l'artillerie du roi. Cet établissement fut un des arsenaux de la marine française; c'est là que l'on construisit et que l'on équipa une partie des *nefs* qui servirent pendant la guerre de la France contre l'Angleterre. Il était limité par la chaussée des Emmurées, un fossé qui partait du *Balle* ou du pont Saint-Yves, la rue du Clos-aux-Galées à travers le hameau de Claquedent, et la Seine. Détruit avant l'arrivée des Anglais, en 1418, il ne fut jamais rétabli. Richebourg et le Clos-aux-Galées devinrent, en 1438, la propriété du cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen, puis du sieur de Montespedon, et ensuite du comte de Saint-Pol[1]. Plus tard, on éleva, sur une partie de cet emplacement, un certain nombre de maisonnettes irrégulières et basses. De 1713 à 1729, on leur avait substitué l'Hôtel des gabelles ou *Grenier à sel*, vaste construction établie sur pilotis, d'après les plans de Cotte, architecte du roi,

[1] M. Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'ancien Clos aux Galées de Rouen.*

et sous la direction de l'inspecteur de Marne. Il avait 312 pieds de longueur, 50 de largeur et 72 d'élévation.

Quant à la chapelle Saint-Yves, dont une rue rappelle aujourd'hui le nom, elle avait servi d'église aux Carmes, de 1260 à 1336, avant qu'ils vinssent s'établir dans l'intérieur de Rouen.

Plus loin se trouvait le monastère des Emmurées où les religieuses bénédictines désignées sous ce nom s'étaient établies en 1263. Elles avaient succédé aux Jacobins qui, en 1222, avaient occupé cet établissement appelé alors le manoir archiépiscopal de Saint-Mathieu.

A l'ouest de l'église Saint-Sever située au point central du faubourg où elle avait été réédifiée en 1601, était le célèbre prieuré de Notre-Dame-d'Emendreville, nommé aussi des Prés ou de Bonne-Nouvelle. On se rappelle qu'il avait été fondé par Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. Trois conciles provinciaux se tinrent dans ce monastère qui fut soumis, en 1072, à la règle de Saint-Benoît, sous la dépendance de l'abbaye du Bec, et qui possédait le droit seigneurial de haute, basse et moyenne justice. Auprès du prieuré, se tenait jadis la *foire de l'Ascension*, établie par Guillaume le Conquérant. Donnée en privilége à l'abbaye, en 1122, elle fut cédée à la ville de Rouen en 1493.

Laissons de côté le hameau de la Motte et son château non loin duquel se trouvaient le Grand et le Petit-Aulnay qui furent, comme nous l'avons déjà vu, des lieux *d'évent*, et gagnons le prieuré de Saint-Julien. La *Salle aux Pucelles*, primitivement établie en ce lieu, avait été remplacée par ce prieuré que Charles V donna à l'Hôtel-Dieu en 1366. Les religieux de Sainte-Catherine s'y établirent en 1600; mais, en 1667, ils durent l'abandonner aux Chartreux de Gaillon auxquels se réunirent, en 1682, ceux de Notre-Dame-de-la-Rose. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit de la maison de Saint-Yon, nous en avons raconté l'établissement en traitant des écoles.

Nous avons également parlé des Dames de Saint-Benoît ou Crespines, transférées dans la rue d'Elbeuf en 1668, et dont la la chapelle fut édifiée en 1684. On voyait encore, à l'est de ce faubourg, le prieuré de Grammont vers lequel se dirigeait, au XVII[e] siècle, une promenade plantée d'arbres que l'on appelait *le Mail*.

Ce prieuré, désigné aussi sous le nom de *Notre-Dame-du-Parc*,

CHAPITRE XXVII.

TOPOGRAPHIE. — ROUEN NOUVEAU.

Maintenant que nous avons décrit, aussi complétement que nous l'avons pu, ce qu'était le vieux Rouen, voyons comment il s'est transformé pour arriver à l'état actuel.

Jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, notre ville semble avoir subi peu de modifications. Dans son enceinte, l'ancien château de Philippe-Auguste avait presque entièrement disparu; au dehors, le mont Sainte-Catherine ne présentait plus, outre la chapelle de Saint-Michel, que quelques pans de murs rappelant le souvenir de l'abbaye de la Sainte-Trinité et de la forteresse qui l'avaient autrefois couronné. Les faubourgs seuls avaient déjà changé d'aspect. Depuis longtemps, le coteau de Bihorel s'était éclairci, et l'ancien faubourg de Bouvreuil avait vu disparaître le prolongement de la forêt Verte dont il était jadis couvert. Rouen, étouffant dans le cercle étroit de ses murailles, tendait déjà à se répandre au-delà. Mais les grands changements qui devaient en modifier si profondément la physionomie, commencés dans les dernières années du XVIIIe siècle, aux approches de la Révolution, étaient réservés spécialement à notre époque. Jusqu'alors, la sollicitude du Parlement et de l'administration municipale s'était bornée à édicter des règle-

ments de police et de sûreté publique. Parmi elles, nous citerons principalement des arrêtés relatifs au pavage et à l'alignement des rues, à la suppression des enseignes qui, suspendues en travers des voies publiques alors généralement étroites, en augmentaient encore l'obscurité, à l'éclairage nocturne qui, laissé dans l'origine à la charge des habitants, demeura très imparfait jusqu'à l'établissement des réverbères à huile, en 1768, aux mesures de salubrité destinées à prévenir le retour de ces terribles épidémies qui décimèrent si souvent notre ville, enfin à l'organisation des secours contre l'incendie.

L'esprit de réforme de ce XVIII[e] siècle, que certains esprits s'efforcent de dénigrer et qui pourtant portait dans son sein le germe de tous les progrès réalisés depuis et dont nous avons bien le droit d'être fiers, ne devait pas se renfermer seulement dans le monde des idées; il allait s'appliquer aussi à la modification de l'ordre matériel. Plusieurs œuvres utiles furent réalisées sous l'administration de MM. de la Bourdonnaye, Feydeau de Brou et la Michodière, qui furent successivement intendants de la généralité de Rouen.

L'élégant édicule pyramidal à trois étages et à jour, élevé sur la place du Marché-aux-Veaux, en l'honneur de la Pucelle d'Orléans, menaçait ruine. Le Conseil de ville décida, le 26 mars 1754, qu'il serait démoli. En outre, la même année, par suite d'une délibération du 17 septembre, une nouvelle fontaine fut commencée d'après les plans et sous la direction d'Alexandre Dubois, architecte du roi dans la généralité de Rouen. Terminée en 1755, elle fut couronnée d'une statue dont l'auteur fut Ambroise Slodtz; les inscriptions gravées sur le piédestal ont été composées par l'abbé Saas.

A la même époque appartient encore la translation du Jardin-des-Plantes, en 1757, à l'extrémité du cours Dauphin, en dehors des murs de la ville.

En 1761, sur la place du Marché-Neuf, a été construite, dans un style trop moderne, cette façade latérale du Palais-de-Justice dont l'adjonction au reste de l'édifice semble si regrettable au point de vue de l'art. Alors aussi, furent commencés les travaux d'amélioration du port et des quais.

Mais c'est surtout quand M. de Crosne fut appelé, en août 1768, à l'intendance de la généralité de Rouen que, sous son impulsion féconde, sont survenus des changements, des

créations mêmes qui ont été un bonheur pour notre antique cité.

Nous avons déjà dit, dans le cours de cette histoire, que, de 1770 à 1781, à l'extérieur des remparts et sur l'emplacement des fossés qui les entouraient, il fit tracer des boulevards bientôt plantés de quatre rangées d'arbres formant autour de la ville comme un rideau de verdure. L'antique enceinte derrière laquelle nos ancêtres avaient soutenu des siéges mémorables ne suffisait plus à la défense de la cité, depuis que le château de Philippe-Auguste et le fort Sainte-Catherine avaient été détruits; elle tombait depuis longtemps en ruine; on l'abandonna donc entièrement. Les portes qui s'ouvraient du côté de la campagne furent aussi rasées à cette époque peu soucieuse du passé et des souvenirs attachés aux vieux monuments. La porte Cauchoise disparut vers 1775. Une autorisation du roi, obtenue par M. de Crosne en 1773, amena, en 1777, la démolition de la porte Saint-Hilaire; celle de Martainville fut abattue en 1783, celle de Beauvoisine en 1786. Les places qui existaient en avant de ces portes furent nivelées et plantées; c'est alors que fut donnée aux places Cauchoise, Saint-Hilaire et Martainville la forme circulaire qu'elles ont encore aujourd'hui. Quant à la porte Bouvreuil, elle continua d'exister jusqu'en 1802; elle fut alors démolie et l'on agrandit la petite place au nord de laquelle elle s'élevait et qui a conservé ce nom.

Une œuvre analogue à la création des boulevards avait été auparavant accomplie à l'ouest de Rouen; à travers les marécages qui s'étendaient jusqu'au vallon d'Yonville, entre la Seine et le pied du coteau de Saint-Gervais, la belle avenue du Mont-Riboudet, également plantée, avait ouvert une communication plus facile avec Déville, Maromme et toute cette vallée que par l'ancien *pavé de Déville* ou rue du Renard.

Entre cette avenue, le boulevard Cauchoise et l'Hôtel-Dieu terminé en 1758, se forma bientôt un nouveau quartier coupé, du nord au sud, par les rues de la Rochefoucauld (de Lecat), de Montholon (de Buffon), de Maussion (d'Amboise), et, de l'est à l'ouest, par celles de la Corderie (Stanislas-Girardin), de Bellegarde (du Contrat-Social), de Sommesnil (de Lenôtre), et surtout par la rue qui a conservé le nom de M. de Crosne. Elle devait rendre plus facile l'accès de l'Hôtel-Dieu et en laisser apercevoir la façade. Arrêtée d'abord au boulevard Cauchoise, elle fut

bientôt continuée jusqu'à la place du Vieux-Marché, à l'endroit où avaient étéjetées antérieurement les fondations d'un nouvel Hôtel-de-Ville que l'on dut, à cause des dépenses qu'il nécessiterait, renoncer à construire. S'il est vrai que M. de Crosne ait eu l'intention de prolonger cette rue jusqu'à la cathédrale, il n'en a pas eu le temps, ou, du moins les difficultés d'exécution l'ont arrêté. Ce projet, dont il a été question à plusieurs reprises, semble aujourd'hui complétement abandonné. Pour le réaliser, comment respecter la voûte de notre antique beffroi?

Le Champ-de-Foire est une autre de ses créations. Jusqu'alors, nous l'avons dit, les marchands de cidre étaient obligés, faute d'emplacement, de s'établir sur le quai de Paris, entre les portes Guillaume-Lion et du Bac. Frappés des inconvénients qui en résultaient pour la circulation, à cette époque où les quais avaient peu de largeur, les magistrats de la cité avaient fait choix d'un terrain dans le voisinage de la Seine, au bout du cours Dauphin, et l'avaient enclos de murs, dans le but d'y établir l'entrepôt des cidres. Ils renoncèrent à ce projet lorsque, en 1757, sur les instances de l'intendant de Brou, ils cédèrent à l'Académie cet emplacement où fut immédiatement transféré le Jardin-des-Plantes. Les quais demeurèrent donc encombrés pendant de longues années encore. Enfin, en décembre 1782, M. de Crosne, le maire et les échevins obtinrent l'autorisation d'acheter un terrain pour y établir un marché au cidre. L'emplacement choisi appartenait à l'Hôtel-Dieu; il fut cédé à la ville le 15 mai 1783, à condition qu'il ne serait pas affecté à d'autre usage qu'à celui d'un champ-de-foire aux boissons et qu'on n'y élèverait aucun bâtiment de plus de dix pieds de haut, afin de ne pas intercepter le cours de l'air pour les malades de l'hôpital. Le 19 novembre, le Parlement rendit un arrêt portant que, à l'avenir, la vente des cidres et poirés aurait lieu sur cette nouvelle place, et les marchands s'empressèrent de s'y rendre. Vers le même temps, l'avenue et la place de la Madeleine furent nivelées et plantées, à l'est du terrain occupé par le Champ-de-Foire. Dans le haut de cette avenue, s'élevait déjà l'église de la Madeleine commencée en 1767 et dédiée, le 7 avril 1781, par le cardinal archevêque de la Rochefoucauld. Consacrée primitivement au service de l'Hôtel-Dieu, elle est devenue, depuis la Révolution, une des églises paroissiales de Rouen.

Le côté opposé de la ville fut aussi l'objet d'heureuses trans-

au bout du vieux pont de Mathilde, sur la rive gauche du fleuve, et niveler le sol ; c'est aujourd'hui la place Saint-Sever.

Effrayé des dangers dont le dépôt des poudres dans une des tours du Vieux-Palais menaçait sans cesse la ville, il eut l'idée de les faire transporter dans l'ancien prieuré de Grammont resté inoccupé. En 1792, ce lieu devint le dépôt général des poudres et on y exécuta des travaux pour l'isoler des propriétés voisines.

De 1773 à 1776, un autre édifice s'élève dans notre ville, le Théâtre-des-Arts. Il y avait déjà une salle de spectacle dans le Jeu de Paume des deux Maures, rue des Charrettes, en face de la rue Herbière ; mais elle était d'une forme désagréable et aussi incommode pour l'accès que pour la sortie. Le 23 mars 1773, l'architecte François Gueroult demande l'autorisation d'en construire une nouvelle sur la place de la *Petite-Boucherie-du Bout-du-Pont*. Le 1er avril, il reçoit l'approbation de la ville, mais il est forcé de faire subir quelques modifications à son plan, parce que le duc d'Harcourt, alors gouverneur de Rouen au nom de Louis XV, a vu dans le projet primitif quelques empiètements sur ses droits. Le 28 juillet, d'Harcourt n'a plus d'objections à faire ; la première pierre est posée le 18 juillet 1774 par M. de Crosne, le maire et les échevins ; l'ouverture a lieu le 29 juin 1776, jour de la Saint-Pierre, en l'honneur du grand Corneille.

Il vient d'être détruit de fond en comble par un incendie dans lequel un certain nombre de personnes ont péri, d'autres ont été plus ou moins grièvement blessées. On s'occupe déjà de le reconstruire ; espérons que, cette fois, on le fera plus vaste et surtout avec des voies plus faciles de circulation et de dégagement.

Le Théâtre-Français, bâti un peu plus tard que le précédent, au Vieux-Marché, sur l'emplacement du jeu de Paume du Signot ou de la Poissonnerie, a été ouvert le 2 février 1793.

C'est encore pendant l'intendance de M. de Crosne que s'est opérée une réforme des plus avantageuses pour l'hygiène publique ; nous voulons parler de la suppression des cimetières qui entouraient alors toutes les églises dans l'intérieur même de la ville. C'étaient autant de foyers d'in-

fection d'où partirent, sans aucun doute, la plupart des pestes qui la ravagèrent. Le 19 novembre 1776, une déclaration du roi, enregistrée par le Parlement le 24 mars 1778, avait défendu d'inhumer dans les églises. Cette cour souveraine, par un arrêté du 23 juin 1779, ordonne que tous les cimetières de la ville soient transférés hors des murs, et, par un nouvel arrêt du 7 août 1780, prescrit l'établissement des cinq cimetières de Saint-Gervais, près de l'église de ce nom, de Lille ou de Beauvoisine, route de Neufchâtel, de la Jatte, au nord-ouest du Boulingrin, du Mont-Gargan, sur le versant de la côte Sainte-Catherine, faisant face à l'Hospice-Général et de Saint-Sever, vis-à-vis la chapelle de Saint-Yon. Le cimetière de Saint-Maur, où l'on enterrait les pestiférés, continua d'être affecté à la sépulture des personnes qui mouraient à l'Hôtel-Dieu. Quant aux protestants, on les inhumait, depuis 1611, dans un terrain qui leur avait été accordé vers le haut de la rue du Champ-des-Oiseaux.

Après la suppression de l'ordre des Jésuites en 1762, leur Noviciat fut transformé en dépôt de mendicité. Agrandi depuis 1770, cet établissement reçut, en 1772, les mendiants des dépôts de Caudebec et d'Évreux; il fut fermé, en 1776, pour être remplacé la même année par la maison de détention de Bicêtre.

Mentionnons enfin le premier numérotage des maisons de Rouen, opéré en 1788. Cette innovation amena graduellement la suppression des nombreuses enseignes qui donnaient aux rues un aspect pittoresque et dont il ne reste aujourd'hui qu'un bien petit nombre.

Les troubles de la Révolution arrêtent, pendant plusieurs années, la transformation de notre vieille cité. La ville n'a pas d'argent pour acheter du blé, peut-elle s'occuper d'embellissements ? Mais, quand la Terreur est passée, quand les esprits sont devenus plus calmes, les temps moins malheureux, et que la population a pu se remettre au travail, alors les établissements utiles prennent un rapide accroissement, et l'on continue la régénération de notre ville si bien inaugurée par M. de Crosne.

Ce fut toutefois pendant la Révolution que les officiers municipaux se virent obligés de transporter dans un autre lieu le siége de la mairie qui avait occupé jusqu'alors son



vieil édifice situé rue de la Grosse-Horloge, auprès du Beffroi. En 1789, forcés de l'abandonner parce qu'il tombait en ruines, ils avaient, par un arrêté rendu le 19 octobre, transféré leurs bureaux dans une des tours du Vieux-Palais. Nous les avons vus s'installer ensuite à l'hôtel de la première présidence, en 1791, quand le Parlement fut supprimé, puis, en 1793, à l'archevêché. Après la Terreur, ils revinrent s'établir à l'hôtel de la Présidence. Enfin, le 24 floréal an VIII, la municipalité entre en possession de l'ancienne abbaye de Saint-Ouen. La grande salle du rez-de-chaussée était le réfectoire des religieux; les bureaux ont été installés dans leurs anciennes cellules. Les deux escaliers principaux sont regardés comme des œuvres remarquables; celui surtout qui se trouve près de l'église fait honneur à l'architecte rouennais Lebrument. Sur la façade, à l'ancien bâtiment construit par les Bénédictins, vers le milieu du XVIIIe siècle, d'après les dessins de l'architecte Defrance, on a ajouté un pavillon à chacune des extrémités, et, au centre, un péristyle moins saillant dont les sculptures ont été exécutées par Dantan, en partie aux frais de M. de Martainville, alors maire de Rouen. Ces constructions achevèrent de masquer le portail septentrional de l'église de Saint-Ouen; on n'eut point égard aux réclamations que fit entendre le savant archéologue E.-H. Langlois [1].

Depuis cette époque, notre mairie a pris un tel développement que son spacieux édifice ne suffit plus à tous les services qu'on y a rassemblés. En ce moment, la ville commence à entreprendre, près le square Solférino, une vaste construction pour y établir le musée de peinture et la bibliothèque publique municipale.

En 1780, l'intendance avait pris possession d'un hôtel que les Jacobins avaient fait construire; il est devenu le siége de la préfecture. L'église que ces religieux avaient édifiée pour remplacer l'ancienne dont ils étaient séparés par l'hôtel de l'intendance, fut démolie, après la suppression des ordres monastiques; là fut ouverte la rue Racine. C'est sur une partie de son emplacement qu'on a élevé, en 1856, le bâtiment qui contient les archives départementales. Les galeries du Commerce, établies dans l'église primitive pour recevoir les dépôts des

[1] E.-H. Langlois, *Notice sur l'Incendie de la Cathédrale de Rouen*, p. 132-133.

fabriques de la région qui environne la ville, ont disparu en 1869; les anciennes constructions ont été abattues lors des travaux considérables exécutés pour agrandir la préfecture et qui n'ont été terminés qu'en 1874.

La suppression du plus grand nombre des édifices religieux répandus dans tous les quartiers de notre cité peut être placée au premier rang des changements qui en ont modifié profondément l'aspect.

Avant la Révolution, Rouen était, après Paris, celle des villes de France qui renfermait le plus grand nombre d'églises et de monastères. On y comptait, outre la cathédrale qui alors ne prenait pas rang parmi les paroisses, non plus que la collégiale de Saint-Georges, trente-six églises paroissiales, la Madeleine affectée au service de l'Hôtel-Dieu, deux chapelles et les églises conventuelles des dix-neuf communautés d'hommes et des vingt-deux congrégations de femmes qui remplissaient la ville. Le 17 février 1791, un décret de l'Assemblée nationale supprima vingt-quatre des églises paroissiales : Saint-Amand, Saint-André-aux-Fèvres, Saint-André-hors-la-Ville, Saint-Cande-le-Jeune, Saint-Cande-le-Vieux, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Denis, Saint-Etienne-la-Grande-Église, Saint-Étienne-des-Tonneliers, Saint-Herbland, Saint-Laurent, Saint-Lô, Sainte-Marie la-Petite, Saint-Martin-du-Pont, Saint-Martin-sur-Renelle, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Notre-Dame-de-la Ronde, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-Pierre-l'Honoré, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Sauveur et Saint-Vigor. Fermées au culte le 30 avril 1791, elles furent vendues dans les années qui suivirent.

Le décret ne conservait dans Rouen que treize paroisses et cinq succursales, dont l'ouverture eut lieu le 1er mai 1791 ; en voici la désignation :

« Notre-Dame, paroisse cathédrale; Saint-Ouen, ci-devant abbaye ; Saint-Godard ; Saint-Patrice, ayant pour succursale Saint-Romain ci-devant l'église conventuelle des Carmes déchaussés ; Saint-Jean ; Saint-Vincent ; Saint-Eloi ; Saint-Maclou, avec Saint-Paul pour succursale ; Saint-Vivien ; Saint-Nicaise ; Saint-François, précédemment l'église conventuelle des Pénitents, ayant pour succursale Saint-Hilaire; Sainte-Madeleine, précédemment l'église de l'Hôpital, avec Saint-

Gervais pour succursale; Saint-Sever avec la succursale provisoire de Saint-Benoist, précédemment l'église de Bonne-Nouvelle[1].»

Des vingt-quatre paroisses supprimées, il y en eut douze qui formèrent la nouvelle circonscription de Notre-Dame. En 1793, le culte fut suspendu et toutes les églises furent fermées; la cathédrale devint le temple de la Raison; Saint-Ouen, un instant menacé de la destruction, fut transformé en manufacture d'armes; le club de la Société populaire s'établit dans l'église Saint-Laurent; la secte des Théophilanthropes célébra son culte pendant quelque temps dans celle de Saint-Patrice; les autres églises et temples furent convertis en magasins de toute espèce. Quand le régime de la Terreur cessa d'opprimer la France, plusieurs églises furent rendues provisoirement à l'exercice du culte, le 24 prairial an III (12 juin 1795), par une délibération du conseil général de la Commune. On les trouve ainsi désignées dans le singulier langage du temps qui proscrivait l'emploi du mot saint : la cathédrale, Ouen, la Madeleine, Patrice, Vivien, Maclou, Vincent, Sever, Hilaire. L'église Saint-Jean demeurait définitivement supprimée et fut vendue en 1796. Celles de la Madeleine, de Saint-Patrice, de Saint-Maclou et de Saint-Hilaire devaient être seules immédiatement ouvertes; les autres ne pouvaient l'être qu'après la translation en d'autres lieux des ateliers et des dépôts qu'elles renfermaient. En attendant, l'église de l'ancien monastère des filles du Saint-Sacrement, rue Morant, fut remise aux prêtres constitutionnels. En 1798, Saint-Ouen n'était pas rendu encore au culte catholique; l'administration municipale y célébrait les fêtes décadaires; on y lisait les lois, on y prononçait les mariages. En 1800, cependant, les prêtres non-constitutionnels soumissionnaires furent autorisés à y officier publiquement, de même que dans l'église des Gravelines.

Lorsque Bonaparte, pour mettre un terme à l'agitation religieuse, rétablit le culte catholique, il était impossible de faire ouvrir de nouveau à Rouen toutes les églises qui existaient avant la Révolution. Par un décret du 25 juin 1802, le cardinal

[1] M. N. Periaux, *Histoire sommaire et chronologique de la Ville de Rouen*, p. 617.

Cambacérès, en vertu du Concordat signé entre le gouvernement consulaire et la papauté, le 15 juillet 1801, n'en conserva que douze; six comme paroisses : Notre-Dame, Saint-Ouen, Saint-Patrice, Saint-Maclou, Saint-Sever, la Madeleine; six comme succursales : Saint-Vincent, Saint-Vivien, Saint-Romain, Saint-Paul, Saint-Hilaire, Saint-Yon. En 1806, on rétablit, à titre de succursales, les églises de Saint-Nicaise, de Saint-Godard, de Saint-Gervais, et l'on supprima celle de Saint-Yon. Depuis lors, à l'exception de Saint-Hilaire et de Saint-Paul, toutes ont été érigées en paroisses; une nouvelle succursale, celle de Saint-Clément, a même été fondée, en 1870, vis-à-vis Saint-Yon, dans l'ancien cimetière de Saint-Sever.

Nous avons dit que les églises définitivement supprimées furent vendues. Celles de Saint-Amand, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, de Saint-Sauveur, de Saint-Pierre-le-Portier, de Saint-Cande-le-Vieux, de Saint-Lô, de Notre-Dame-de-la-Ronde, de Saint-Martin-du-Pont, disparurent entièrement avant le commencement du XIXe siècle[1]; les autres, mutilées, furent converties en magasins. Le mobilier et les objets d'art qu'elles renfermaient furent répartis entre les églises conservées, mais les belles peintures sur verre qui ornaient celles de Saint-Nicolas, de Saint-Cande-le-Vieux, de Saint-Herbland, de Saint-Etienne-des-Tonneliers et de Saint-Jean furent perdues pour la France. En 1802, pendant la courte durée de la paix d'Amiens, ces riches verrières furent achetées à vil prix par un hollandais du nom de Van Hamp et un anglais nommé Stevenson qui les transportèrent en Angleterre.

Depuis le commencement de ce siècle, quelques-unes des églises fermées en 1791 ont encore été détruites. La belle église Saint-Herbland, d'où les archevêques de Rouen se rendaient pieds nus à Notre-Dame, quand ils allaient prendre possession de leur siége, fut démolie en 1824, après avoir servi longtemps de remise aux diligences des Messageries royales; celle de Saint-Jean, abattue en 1816, fit place à un passage où furent établis des dépôts de rouenneries et qui disparut, à son tour, lors du percement de la rue Jeanne-Darc; Saint-Michel

[1] E. De la Quérière, *Coup d'œil rétrospectif sur vingt-quatre Eglises paroissiales supprimées à Rouen en 1791.*

perdit sa tour, son portail et une partie de sa nef en 1797, pour l'agrandissement du passage étroit qui menait du Vieux-Marché à la place de la Pucelle; elle fut complètement abattue en 1833. On a fait disparaître, en 1840, Saint-Nicolas; en 1841, Saint-Pierre-l'Honoré; en 1854, les derniers vestiges de Saint-André-hors-la-Ville. Enfin, l'ouverture de la rue Jeanne-Darc a entraîné la démolition des églises Saint-Martin-sur-Renelle et Saint-André-aux-Fèvres, sauf la tour de cette dernière.

De toutes les églises enlevées au culte catholique en 1791, il ne reste plus aujourd'hui que celle de Saint-Laurent, avec sa tour admirable dont la flèche a été abattue en 1810, Saint-Etienne-des-Tonneliers, Saint-Pierre-du-Châtel, Sainte-Croix-des-Pelletiers, Saint-Cande-le-Jeune, quelques vestiges des églises Saint-Denis et Saint-Vigor, enfin Saint-Eloi et Sainte-Marie-la-Petite.

Lorsque l'Assemblée Constituante eut établi la liberté religieuse, les protestants, remis en possession de ce droit précieux qui leur avait été enlevé en 1685, par la révocation de l'édit de Nantes, établirent successivement leur temple, à partir de 1791, dans l'église du couvent des Mathurins, dans celles de Saint-Lô, de Saint-Vigor, dans la chapelle de l'archevêché, et enfin, en 1803, dans l'église de Saint-Eloi qu'ils n'ont pas cessé d'occuper depuis cette époque.

Quant aux juifs qui, malgré les effroyables persécutions par eux subies au moyen-âge, étaient toujours restés fidèles à leur culte, devenus libres aussi, en 1791, par le bienfait de la Révolution, ils établirent leur synagogue dans le passage construit sur l'emplacement de l'église Saint-Jean; puis, en 1859, rue Dinanderie, dans la salle Vallery, autrefois jeu de paume de la Cornière, et enfin, en 1865, dans l'ancienne église de Sainte-Marie-la-Petite, située rue de la Prison.

Les ordres monastiques furent supprimés pendant la Révolution. En 1790, un décret de l'Assemblée Constituante ferma les couvents de religieux. On laissa exister pendant quelque temps les congrégations de femmes; mais, la loi ne reconnaissant pas les vœux perpétuels, l'autorité fit faire, en 1791, des visites dans leurs maisons, afin de mettre les religieuses en demeure de déclarer si elles entendaient rester attachées ou non à leur ordre. En 1792, cessa la tolérance dont on avait usé

jusqu'alors à leur égard, elles furent dispersées. Quelques monastères et quelques églises conventuelles disparurent à cette époque, principalement les couvents des Feuillants, des Carmes, et, un peu plus tard, celui des Carmélites, avec les églises des Capucins, des Mathurins et des Récollets.

En 1802, après la signature du Concordat, les religieuses attachées à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu furent rappelées dans ces établissements et l'on autorisa l'ouverture de six couvents de femmes considérés comme des pensionnats. C'est alors que les Ursulines, en 1802, les dames d'Ernemont, en 1803, reprirent possession de leurs anciennes maisons. Les Ursulines d'Elbeuf, ou dames Cousin, vinrent également, au commencement du siècle, s'établir rue Morant, dans le couvent précédemment occupé par les dames du Saint-Sacrement. Les dames de la Visitation du premier monastère de Sainte-Marie ne purent rentrer au lieu qu'elles avaient habité; elles s'établirent, en 1806, dans leur seconde maison, rue Sainte-Génevièvo-du-Mont, d'où elles se transportèrent plus tard dans l'ancien couvent des Gravelines acheté par Mme de Trébons, en 1812. Les dames de la seconde maison purent alors reprendre possession du local qu'elles avaient occupé avant la Révolution. Les dames de Saint-Joseph revinrent, vers 1825, habiter, rue Poisson, leur monastère qui était devenu, depuis la Révolution, un pensionnat de jeunes gens. Les religieuses de la Providence s'établirent d'abord dans une maison de la rue du Champ-des-Oiseaux ; elles occupèrent, en 1825, l'ancien couvent des Récollets qu'elles ont quitté depuis pour fonder un vaste établissement, au coin de la rue du Moineau. Le monastère des Minimes reçut les dames du Saint-Sacrement ; celui des Mathurins, après avoir été un pensionnat de jeunes gens, est devenu le couvent des dames des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle ou dames Blanches qui, d'abord établies route de Darnétal, s'étaient, en 1861, transportées rue des Carmélites. Le couvent des Pénitents, dont l'église, conservée en 1791 comme paroisse, sous le nom de Saint-François, devint, en 1793, la maison de sûreté *François* et fut ensuite démolie, a été occupé, jusqu'en 1865, par les dames du Bon-Pasteur ou dames religieuses de Jésus-Christ, et, après elles, par la communauté des Saints-Anges, fondée en 1834 dans la rue des Marquets. Quant



aux dames du Bon-Pasteur, elles allèrent habiter, à cette époque, l'ancienne maison des Annonciades. Dans une partie de l'emplacement du couvent des Capucins, qui s'est trouvé coupé par l'ouverture de la rue Daliphard, les Petites-Sœurs des pauvres se sont établies en 1861. Enfin, les dames du Sacré-Cœur de Saint-Aubin ont fondé, dans les dépendances de l'ancien couvent des Chartreux, au faubourg Saint-Hilaire, un établissement sous la direction d'une société établie pour le patronage et le placement des jeunes filles libérées et détenues ; elles y ont construit, en 1868, leur chapelle de Notre-Dame-du-Refuge.

La communauté des Carmélites, rue Neuve-Saint-Patrice, celles des dames de l'Immaculée-Conception, rue de Joyeuse, des dames de la Miséricorde, établie, en 1818, place de la Madeleine, des Sœurs hospitalières, rue Poussin, des dames de la Compassion que l'on trouve successivement rue des Bonnetiers, place de la Rougemare, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, et enfin, en 1863, rue d'Ecosse, complètent la nomenclature des maisons de religieuses existant actuellement dans notre ville. Les Jésuites y ont également créé, en 1841, rue Poisson, une maison de leur ordre qu'ils ont transférée, en 1846, rue Saint-Patrice.

Les anciens monastères qui n'ont pas été réoccupés par des congrégations ont reçu des destinations diverses. Une partie de l'abbaye de Saint-Ouen est devenue, comme nous l'avons dit, l'Hôtel-de-Ville. Ce qui restait du couvent des Jacobins a été démoli pour les agrandissements de l'hôtel de la Préfecture ; l'église des Augustins, dont la belle nef a été mutilée, est devenue un magasin pour le commerce et le siége de la Société de secours mutuels de l'Emulation chrétienne, comme de celle des Sauveteurs. Saint-Lô, transformé en prison pendant la Révolution française, a reçu, en 1828, l'Ecole normale des instituteurs primaires instituée par ordonnance royale du 26 novembre 1823 ; le couvent des Dames de Saint-Louis a servi en partie à l'établissement de la première école d'enseignement mutuel créée à Rouen, en partie à celui de la gendarmerie ; l'église des religieuses hospitalières de Saint-François, rue des Capucins, a été brûlée en 1812 ; l'ancien hôpital de Sainte-Elisabeth est occupé par les écoles mutuelles de Saint-François ; une partie de l'abbaye de Sainte-Claire, par les écoles chrétiennes

des paroisses de Saint-Vivien et de Saint-Hilaire. Le premier monastère de la Visitation de Sainte-Marie renferme les musées d'Antiquités et d'Histoire naturelle, ainsi que l'Académie de peinture et de dessin. Dans ses dépendances ont été construites l'école de Médecine et l'école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres. Le couvent de Bellefonds est aujourd'hui la maison des Frères de la doctrine chrétienne ; celui des Récollets est devenu, depuis le départ des Dames de la Providence, un établissement hydrothérapique ; la chapelle des Carmes déchaussés est maintenant l'église Saint-Romain. A Saint-Sever, l'ancien prieuré de Bonne-Nouvelle a été changé en caserne, ainsi que le monastère des Emmurées dont l'église a été détruite par l'incendie en 1875. Le prieuré de Saint-Julien a été démoli pendant la Révolution ; dans le parc qui en dépendait, fut établie, de 1843 à 1865, sous la direction de M. Lecointe, une colonie agricole, maison correctionnelle dans laquelle on travaillait à la moralisation des jeunes détenus. La chapelle de l'ancien prieuré, classée parmi les monuments historiques le 22 juin 1869, sert aujourd'hui d'annexe à l'église paroissiale du Petit-Quevilly.

Nous avons déjà fait connaître ce qu'est devenu Saint-Yon, l'ancienne maison des Frères de la doctrine chrétienne.

Il ne reste plus qu'un seul des divers séminaires qui existaient à Rouen avant la Révolution, celui de Saint-Nicaise devenu le séminaire archiépiscopal diocésain.

Les prisons n'ont pas subi moins de changements depuis 1789.

Nous avons vu ce qu'elles ont été pendant tout le moyen-âge et les temps modernes. Au début de la Révolution, les bâtiments qui leur étaient affectés se trouvaient dans un état déplorable. En 1792, les prisonniers renfermés aux Galiots furent transférés dans les deux tours jumelles du Vieux-Palais qui fut démoli en l'an VI ; mais la Tour-aux-Normands continua de servir de maison de correction pour les jeunes gens que leur famille faisait enfermer ; elle en contenait encore en 1821. La prison du Bailliage, appelée le Luxembourg, fut abandonnée en 1793 et vendue ; alors la maison d'arrêt fut établie, avec la gendarmerie, au prieuré de Saint-Lô. Le 6 frimaire an III (26 novembre 1794), une nouvelle prison fut ouverte à Saint-Yon,

sous le nom de maison de sûreté générale. Le grand nombre de prisonniers politiques incarcérés pendant la Révolution amena l'établissement de quelques prisons qui n'eurent d'ailleurs qu'une existence temporaire. C'est alors que l'église des Pénitents, rue Saint-Hilaire, devint une maison de détention désignée sous le nom de *François*. Les prêtres insermentés furent enfermés au séminaire Saint-Vivien, aujourd'hui transformé en caserne pour l'infanterie de la garnison. Les femmes suspectes d'incivisme et les religieuses furent détenues aux Gravelines et au couvent de Sainte-Marie[1].

La maison d'arrêt et de correction établie, comme nous l'avons dit, en 1767, dans l'ancien noviciat des Jésuites, a cessé, depuis 1860, d'occuper ce local devenu insuffisant. Pour le remplacer, l'administration départementale a fait construire, sur la rive gauche de la Seine, rue de la Motte, auprès de la caserne de Bonne-Nouvelle, un vaste établissement où tout est combiné pour une surveillance facile et qui peut passer, à bon droit, pour une prison modèle.

Les cachots du Palais-de-Justice renferment toujours les accusés qui doivent être jugés par la cour d'assises, et les condamnés y sont gardés jusqu'au moment où ils sont envoyés à leur destination.

La prison municipale, désignée vulgairement sous le nom de *Violon*, a été longtemps accolée au côté nord de l'église de Saint-Ouen ; on l'a transférée, à l'époque où l'on a construit le portail de ce monument, dans un local situé entre la place de l'Hôtel-de-Ville et la rue Bourg-l'Abbé.

Nous n'avons plus à parler des divers hôpitaux que Rouen renferme actuellement, les détails qui les concernent ont été donnés dans un des chapitres précédents; mais il nous reste à faire connaître les grands travaux de voirie qui ont, plus que tout le reste, transformé notre vieille cité, en rendant la circulation plus facile et en améliorant son état hygiénique jadis si déplorable.

La création des boulevards devait amener l'ouverture ou la prolongation jusqu'à ces voies spacieuses de plusieurs rues destinées à mettre l'intérieur de la ville en communication avec les quartiers extérieurs. Les seules remplissant jusqu'alors

[1] M. Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur les anciennes Prisons de Rouen.*

cet office étaient les rues Cauchoise, Bouvreuil, Beauvoisine, Saint-Hilaire et Martainville, qui aboutissaient aux portes du même nom. La porte des Champs, ou fausse porte de Saint-Romain, s'ouvrant à l'extrémité de la rue des Champs, vis-à-vis le val de la Jatte, avait été fermée en 1453, et la porte d'Arras ou Etoupée, supprimée définitivement dans le cours du XVIe siècle. D'importantes constructions s'étaient même élevées devant l'emplacement de cette dernière. Outre la rue de Crosne, dont nous avons parlé plus haut et qui fut la première des nouvelles communications ouvertes avec les boulevards, plusieurs autres furent créées à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. La rue des Charrettes-prolongée gagna le boulevard Cauchoise, à travers l'emplacement du Vieux-Palais démoli; les rues Saint-Jacques et Neuve-des-Jacobins, maintenant rue Racine, furent établies dans la même direction.

La démolition du couvent des Feuillants, en 1792, permit d'ouvrir la rue de Lémery qui s'étend de la rue des Bons-Enfants au boulevard Bouvreuil (aujourd'hui Jeanne-Darc). A ce même boulevard on a fait aboutir bientôt, sous le nom de rue Neuve-Saint-Patrice, l'impasse qui s'arrêtait un peu au-dessus du portail de l'église. Plus loin, la rue de la Glacière s'éleva de la place Bouvreuil à l'endroit du boulevard où aboutit la rue de l'Avalasse. Les rues Tirelinceul (actuellement rue Poussin), des Champs et des Capucins, arrêtées par le rempart, furent mises en communication avec le boulevard Beauvoisine.

Il en fut de même, en 1843, pour la rue de la Cage. En 1838, la rue Alain-Blanchart, projetée dès 1792, fut ouverte depuis le carrefour formé par les rues du Moulinet, Morant et de la Truie jusqu'au boulevard Bouvreuil; la tour Bigot, qui se trouvait entre cette rue nouvelle et la rue Neuve-Saint-Patrice, fut démolie en 1839. Nous verrons bientôt comment cette œuvre a été poursuivie plus tard par l'ouverture de plusieurs voies importantes dans le centre de la ville et par les travaux entrepris pour l'assainissement du quartier Martainville.

Rouen n'a renfermé qu'un petit nombre de places jusqu'au moment où a commencé sa transformation. Resserrée dans une enceinte étroite, la population était forcée de se construire des demeures partout où il y avait quelque espace vide à remplir. Les églises même étaient engagées au milieu des habitations;

beaucoup d'entre elles, à cause de cette disposition, n'avaient pas de portail principal, mais seulement une entrée latérale[1]. La translation des cimetières hors des murs de la ville laissa libres un certain nombre d'emplacements dont les uns furent plus tard couverts de constructions, les autres convertis en places publiques. Le cimetière supprimé au nord de l'église Saint-Eloi fut remplacé par un marché à la volaille que l'on a transféré, en 1857, place de la Rougemare. La même année, furent démolies les échoppes que l'on avait adossées à l'église. Le cimetière de Saint-Vincent s'étendait du portail de l'église à la rue de la Vicomté; il était entouré de murs et plus élevé que les rues avoisinantes. Après la disparition des tombes, on le laissa subsister comme place intérieure dépendant de l'église; plus tard, on démolit les murs et on abaissa le sol au même niveau que les rues. La place Saint-Godard fut également créée à l'endroit où avait existé le cimetière; celle du Gaillardbois doit son existence à la démolition de l'église de Saint-Cande-le-Vieux et à la suppression du cimetière de cette paroisse.

La place de la cathédrale n'était pas ouverte avant la Révotion comme elle l'est aujourd'hui; l'aître ou parvis de l'église métropolitaine était ceint de murs élevés en 1537. Le 23 novembre 1792, une délibération de l'Hôtel-de-Ville en ordonna la destruction. Avec eux disparurent les croix en fer qui se dressaient aux deux extrémités du parvis. Les bornes en fonte qui se trouvent devant le portail y ont été placées en 1823, et la fontaine qui existait vers le centre de la place a été démolie en 1856. Alors le marché aux fleurs a été transféré de cet endroit sur la place des Carmes.

A l'époque où la municipalité vint s'installer dans une partie de l'ancienne abbaye de Saint-Ouen, la place actuelle de l'Hôtel-de-Ville était occupée par le logis abbatial ou palais du Luxembourg, les bâtiments de l'abbaye et une cour intérieure fermée, à l'ouest, par un mur qui bordait la rue tortueuse des Murs-Saint-Ouen, de celle de l'Hôpital à celle du Petit-Porche. Devant le portail de l'église, était la petite place de Saint-Ouen qui se prolongeait, au sud, vers la grille actuelle du jardin.

[1] E. De la Quérière, *Coup d'œil rétrospectif sur vingt-quatre Eglises paroissiales supprimées en 1791.*

L'hôtel abbatial fut démoli en 1816 ; les murs furent supprimés de 1816 à 1820 ; la place fut nivelée et plantée en 1818. Le 15 août 1865, une statue équestre de Napoléon 1er a été inaugurée au milieu de la nouvelle place, en face de l'Hôtel-de-Ville ; deux terre-pleins entourés de trottoirs ont été établis dans la partie ouest de cette place.

Le couvent des Carmes a été démoli dans les dernières années du XVIIIe siècle. Au commencement du XIXe, on a créé la place de ce nom sur une partie de l'ancien couvent. La rue Neuve-des-Arsins, qui la fait communiquer avec la rue de l'Hôpital, n'a été ouverte qu'en 1839. Mais, bien auparavant, on avait prolongé en ligne droite, à travers l'abbaye de Saint-Amand jusqu'à la rivière de Robec, la rue de la Chaîne qui s'arrêtait précédemment devant ce monastère et n'avait d'autres débouchés que les rues Saint-Amand et du Loup. C'est alors aussi que fut créée la petite place Saint-Amand, aux dépens de cette ancienne maison conventuelle.

Le Vieux-Marché a été agrandi, en 1795, par la démolition de l'église Saint-Sauveur qui se trouvait isolée au côté ouest de cette place. Le côté nord suivait une ligne oblique, de la rue Cauchoise à la Grande-Rue. Dans cette partie, entre la rue de la Prison et celle de Sainte-Croix-des-Pelletiers, s'élevait un bâtiment qui renfermait la poissonnerie et la boucherie foraine ; il fut démoli en 1790. Ce fut seulement en 1823 qu'on éleva, pour le remplacer, dans l'axe de la Grande-Rue, quatre hallettes séparées par d'étroits passages. Plus tard, d'autres bâtiments furent édifiés, à l'ouest de la place, pour la vente des légumes et pour celle du poisson à la criée. Nous verrons bientôt comment les grands travaux accomplis depuis 1860 ont transformé cette place ; c'est alors qu'a disparu la fontaine élevée en 1804, sur les dessins de l'architecte Bouet.

Parmi les transformations les plus importantes que notre ville a subies depuis un siècle, on doit placer les travaux qui ont eu pour résultat de modifier entièrement la physionomie de ses quais. Nous avons dit plus haut combien ils étaient étroits, irréguliers, encombrés par des dépôts de toutes sortes, des berceaux de marchands de cidre, des baraques de bateleurs, et nous avons peine à comprendre l'admiration qu'ils inspiraient à Farin, le vieil historien de notre cité. « La Seine, disait-il,

qui coule le long de ses remparts, y forme le plus beau quai qu'on puisse voir. »

Sur ce point, les travaux commencés sous l'administration de M. Feydeau de Brou furent continués pendant l'intendance de M. de Crosne. L'établissement d'un quai devant la citadelle du Vieux-Palais, l'élargissement de celui qui existait entre la porte de la Petite-Boucherie et le fleuve, la démolition, en 1786, des loges ou baraques de marchands de cidre cédées par le roi à la ville, entre la porte Guillaume-Lion et la porte Dorée, furent les premières améliorations que reçurent nos quais. A la suite du voyage de Louis XVI à Rouen, on avait conçu le projet d'élever une statue à ce roi sur une place monumentale qu'on eût établie au lieu où se dressait la porte Grand-Pont; mais on renonça presque immédiatement à ce dessein, et la porte fut abattue seulement en 1810. Il fallut d'ailleurs de longues années avant que la démolition des remparts et des portes, l'exécution des plans d'alignement et de redressement des quais, la construction de maisons régulières, donnassent à cette partie de la ville l'aspect qu'elle présente maintenant. En 1808, on fit disparaître les loges et les baraques qui obstruaient le port sans être d'aucune utilité au service de la navigation. En 1809, on abattit la porte de la Halle-au-Blé et celle de la Vieille-Tour ou porte Dorée. Lorsque l'on entreprit la construction d'un nouveau pont de pierre, il fallut élargir et exhausser la partie des quais qui l'avoisinent. C'est alors que la porte Jean-Lecœur fut démolie, en 1812, et que, en 1813, deux portions du rempart comprises entre les abords des halles et la rue du Plâtre disparurent avec les maisons dont on avait toléré provisoirement la construction sur un terrain appartenant à la ville. L'administration avait eu d'abord l'intention d'établir sur une partie des quais des colonnades et des galeries publiques; elle y renonça et se contenta de fixer l'élévation que devaient avoir les nouvelles constructions. On n'exécuta pas davantage l'édification, projetée en 1815, d'une galerie couverte entre les rues de l'Estrade et de la Tuile. Les portes qui restaient furent démolies successivement : celle de Saint-Éloi en 1814, celle du Bac en 1816, celle de la Harenguerie après 1819, celle de la Vicomté en 1827. Des treize portes qui s'ouvraient sur le quai, il ne reste aujourd'hui que celle de Guillaume-Lion.

En même temps que les remparts, disparurent, derrière eux, des rues étroites et infectes, entre autres celles du Porche-Fourré, de la Croix-Leufroy, de Sainte-Geneviève, du Chien-Jaune, des Trois-Pucelles, de la Lanterne, des Ramassés (en partie), et une seconde rue Tirhuit située alors près la porte Saint-Éloi. La démolition du Vieux-Palais permit d'agrandir la rue d'Harcourt et de prolonger jusqu'au quai la rue de Fontenelle. L'ancienne rue de l'Estrade fut continuée, sous le nom de rue Nationale, à travers le couvent des Cordeliers, jusqu'à sa rencontre avec la rue aux Ours; elle ouvrit ainsi une nouvelle communication entre le port et le centre de la ville.

Nous n'entrerons point dans le détail de toutes les améliorations apportées au port de Rouen depuis le commencement de ce siècle. Disons seulement que la réparation et la reconstruction des quais de la rive droite et de la rive gauche, leur prolongement vers le Pré-au-Loup, à l'est, et le Mont-Riboudet, à l'ouest, l'exhaussement de leur niveau pour les mettre à l'abri des inondations, leur élargissement obtenu par un empiètement sur le lit du fleuve resserré et approfondi, l'établissement de rails, sur les deux rives, les rattachant aux chemins de fer de l'Ouest et du Nord, l'installation de nombreux appareils destinés au chargement et au déchargement des navires, témoignent des efforts faits par l'administration pour donner satisfaction aux intérêts commerciaux de notre ville. De nouvelles améliorations, décidées en principe, seront prochainement réalisées.

En ce moment, depuis l'avenue de la Madeleine jusqu'à celle de Saint-Paul, les quais présentent une ligne de hautes constructions, de vastes trottoirs, de spacieuses chaussées. Pour remplacer l'ancienne *Romaine*, terminée en 1726 par l'architecte Cuillier, de Paris, une nouvelle Bourse, édifiée par l'architecte parisien Isabelle et ornée de bas-reliefs par le sculpteur David, a été construite de 1836 à 1838; à l'intérieur, on a placé le fronton de N. Coustou qui avait décoré la Romaine démolie alors pour élargir cette partie des quais.

On se rappelle que les révolutionnaires ont, en 1794, dévasté la promenade de la Bourse, alors établie entre les rues Harenguerie et de l'Estrade, abattu les murs qui l'entouraient, enlevé les grilles qui la fermaient à chaque bout, avec son méridien

entouré de trophées et qui, depuis ce temps, a été transporté dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville, arraché le médaillon du roi qui ornait ce méridien, coupé les vieux ormes plantés à l'entour. En 1795, les négociants et les banquiers souscrivirent entre eux pour la rétablir au même endroit. Vers 1826, on l'a transportée devant le palais des Consuls, au bout de l'ancienne rue de la Lanterne, là où nous la voyons aujourd'hui. Plus tard, afin de fournir plus de place encore au rendez-vous du commerce et d'ouvrir, en même temps, une nouvelle promenade au public, on a établi, depuis la Bourse jusqu'à la rue Grand-Pont, le cours sur lequel, le 20 juin 1839, a été inaugurée la statue de Boieldieu et auquel on a donné le nom de cet illustre compositeur. Le monument élevé à l'immortel auteur de la *Dame Blanche* est l'œuvre du sculpteur Dantan le jeune; il a été érigé aux frais de la ville, par suite d'une délibération du conseil municipal, en date du 9 décembre 1835.

L'ancien pont de pierre, établi par l'impératrice Mathilde, était depuis longtemps détruit; le pont de bateaux qui l'avait remplacé était incommode et son entretien nécessitait des dépenses trop considérables. Un décret impérial du 10 juin 1811 ordonna la construction d'un nouveau pont de pierre; c'est celui que nous possédons aujourd'hui et dont le milieu, formant terre-plein, repose sur l'extrémité occidentale de l'île de la *Moucque* ou de la *Croix*. Le projet, présenté par Le Masson, ingénieur en chef du département, fut approuvé le 6 septembre 1811 par le directeur général des ponts et chaussées; les travaux commencèrent la même année. Sur la demande du comte Molé, un nouveau projet rectifié fut présenté le 25 janvier 1813 par l'ingénieur Lamandé qui dirigea la construction avec les modifications apportées au plan primitif. L'impératrice Joséphine en a posé la première pierre le 3 septembre 1813. Les travaux, interrompus par la chute de l'empire, furent repris en 1822, en vertu d'une loi rendue le 17 avril de cette même année. Par une délibération du 21 avril 1821, la ville avait offert de contribuer à la dépense pour une somme de 900,000 francs; le conseil général, dans sa session de cette année 1821, avait voté, pour le même objet, une somme de 600,000 francs; le gouvernement s'engageait à couvrir le reste des frais. Le pont ne fut terminé entièrement qu'en 1835,

mais on put le livrer à la circulation dès 1829. Les dépenses principales et accessoires s'étaient élevées à la somme de 7,960,000 francs. Les ingénieurs Charles Letellier, Charles et Jacques Mallet, avaient successivement remplacé Lamandé dans la direction des travaux.

On avait décidé, pendant la Restauration, d'élever sur le terre-plein une colonne commémorative de l'expédition du duc d'Angoulême en Espagne (expédition du Trocadéro, 1823); la révolution de 1830 fit abandonner ce projet. Dès l'année 1802, la *Société d'Emulation* avait émis le vœu qu'une statue fût érigée à Pierre Corneille sur la place ou dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville; il n'avait pas été donné suite à cette proposition, bien que le préfet Beugnot et le maire Desmadières l'eussent accueillie avec faveur. En 1828, cette Société renouvela son vœu et demanda que le monument qu'elle proposait de consacrer au père de la tragédie française fût élevé sur un de ces trois emplacements : le cours établi auprès du Théâtre-des-Arts, la place Saint-Ouen, le terre-plein du pont qu'on achevait de construire. L'administration se décida enfin, en 1832, pour ce dernier endroit; le piédestal, construit en 1833, a été inauguré, le 10 septembre suivant, par le roi Louis-Philippe qui vint alors à Rouen avec une partie de la famille royale; on y a placé, le 19 octobre 1834, la statue de Pierre Corneille coulée en bronze d'après un modèle de David d'Angers [1].

Bientôt le pont de pierre, situé à l'une des extrémités de la ville, ne suffit plus aux besoins de la circulation. Dès 1828, avant l'achèvement de ce pont de pierre, on avait songé à remplacer celui de bois par une simple passerelle de six mètres de largeur; on voulait y pratiquer, vers Saint-Sever, un pont tournant, afin d'y permettre le passage des bateaux. Enfin, le 12 février 1834, on décida de construire un pont suspendu, en face de la rue Grand-Pont, à peu près à la même place qu'avait occupée le pont de Mathilde; il fut inauguré le 31 août 1836; les frais de construction s'élevèrent à 750,000 fr.

La construction du pont de pierre a eu pour conséquence l'ouverture de deux larges voies : l'une, la rue de la Répu-

[1] M. A. de Lérue, *Le Pont de pierre et la Statue de Pierre Corneille à Rouen*, Précis des travaux analytiques de l'Académie de Rouen, 1863-1864, p. 215 et suivantes.

blique, de la Seine à la place Beauvoisine ; l'autre, la rue Lafayette, du fleuve à l'église Saint-Sever. Deux places rectangulaires ont été ménagées à l'entrée de ces rues, aux abords du pont de pierre. Il est à regretter que la forme circonflexe donnée singulièrement à ce pont n'ait point permis de tracer ces deux rues dans le prolongement l'une de l'autre. La rue Lafayette a été commencée en 1828 et élevée sur remblais, au milieu d'une prairie où ont été ouvertes postérieurement les rues de Seine, Malouet et des Fossés-Saint-Yves qui lui sont parallèles; les rues Dutronchet, Lemire et Danguy, qui la font communiquer avec celle de Saint-Sever ; celles de la Ferme, du Pré-aux-Bœufs, de Lessart, des Chantiers. Ces dernières vont rejoindre l'avenue de Grammont qui, du rond-point du Cours-la-Reine, gagne la rue de Sotteville. Tout l'espace compris entre le cours, l'avenue, la rue de la Ferme et la rue de Seine est occupé par la gare de Saint-Sever et par ses dépendances. Dans la rue Lafayette a été construit le Cirque, dont le nom indique la destination primitive et qui est devenu un théâtre où l'on joue principalement des drames.

La rue de la République, décrétée en 1810, a été commencée peu de temps avant 1830 et n'a été définitivement terminée qu'en 1852. Passant entre la Halle au blé, devant laquelle a été ouverte une petite place, et l'église de l'ancien couvent des Augustins, elle a supprimé les rues de la Tuerie, des Barbiers, des Prêtresses ou des Savetiers, l'extrémité de la rue des Cinq-Cerfs, l'abbaye de Saint-Amand et une partie de la rue de la Croix-Verte. Après avoir franchi la place Saint-Ouen, elle atteint, par une pente rapide, la place Sainte-Marie d'où elle se dirige, par deux embranchements, vers la place Beauvoisine et le boulevard de ce nom. Sur la place Sainte-Marie a été construit un des grands réservoirs destinés à alimenter les canaux qui distribuent l'eau dans la ville. On vient de commencer, en avant de ces réservoirs, la construction d'une fontaine monumentale sur les plans du sculpteur Falguière. Dans la partie haute de la rue de la République a été édifié, en 1857, le nouvel hôtel de la Gendarmerie, vis-à-vis le lycée Corneille dont la porte d'entrée est précédée d'une petite place plantée d'arbres, et, en 1861, l'hôtel de la Caisse d'épargne. A l'angle de cet édifice, la rue Dulong, qui fait communiquer la rue de la République

avec la rue Beauvoisine, a été ouverte sur l'emplacement de l'ancien couvent des Carmélites.

Le quartier de l'île de La Croix doit aussi son origine à la construction du pont de pierre. Coupée par les rues Centrale, du Commerce, de l'Industrie, etc., cette île est devenue une annexe importante de la ville; elle renferme de nombreux établissements industriels parmi lesquels nous citerons une usine à gaz, et, à l'extrémité, un lieu bien connu de la jeunesse rouennaise sous le nom de Tivoli-Normand ou de Château-Baubet.

L'achèvement du pont de pierre, les premiers travaux d'ouverture des rues de la République et de Lafayette, ceux du port et des quais, sont les œuvres principales qui furent accomplies dans notre ville pendant la Restauration.

En 1824, M. le marquis de Martainville, qui occupa la Mairie de Rouen de 1821 à 1830, a créé, sur la côte des Sapins, le Cimetière Monumental où l'on voit les tombes d'un certain nombre de nos illustrations.

Sous l'administration de M. Henry Barbet qui lui a succédé de 1830 à 1847, c'est-à-dire pendant presque toute la durée du gouvernement de Juillet, l'œuvre de rénovation de notre ville a été poursuivie avec activité. Quelques-uns des travaux que nous avons déjà mentionnés appartiennent à cette époque; nous n'y reviendrons pas.

En 1834, l'usine à gaz des Emmurées fut établie, et bientôt le gaz fut substitué à l'éclairage par les réverbères à huile dans quelques quartiers de la ville. Une seconde usine, celle de la Compagnie Européenne, fut créée en 1845 dans l'île de la Croix. Beaucoup d'années durent pourtant s'écouler avant que la nouvelle invention fût appliquée à la ville entière. C'est depuis quinze ans seulement que les quartiers extrêmes sont éclairés par le gaz. A partir de la même époque, les becs ont été multipliés; par une heureuse innovation, l'administration ne partage plus, comme autrefois, avec la lune, la mission d'éclairer la ville; les appareils restent constamment allumés pendant toute la nuit et par tous les temps.

Les tueries particulières que chaque boucher pouvait avoir dans sa maison, objet de dégoût et cause fréquente d'accidents, ont été supprimées. En 1835, M. Henry Barbet a posé, sur la limite de Sotteville et de Rouen, la première pierre d'un

abattoir public construit sur les plans de l'architecte Dommey et inauguré en 1837.

Cependant, la population continuait à se répandre hors des limites de l'ancienne cité; les faubourgs prenaient chaque jour une extension de plus en plus grande. Ainsi, les fabricants de rouenneries abandonnèrent les bords de la rivière de Robec pour se transporter dans le quartier Cauchoise et sur les pentes du coteau de Saint-Gervais. Par suite du développement considérable pris par l'industrie, des usines s'élevèrent dans le quartier du Mont-Riboudet et du Pré-de-la-Bataille, dans la vallée de Darnétal, à Eauplet, surtout à Saint-Sever. Ce faubourg, peu important jusqu'au XVIII[e] siècle, s'est transformé peu à peu en un immense atelier; il est devenu, pour ainsi dire, une ville nouvelle. Les prairies s'y sont couvertes d'habitations et de fabriques; ses anciens quais ont été élargis et prolongés; des rues nombreuses, qu'il nous est impossible d'énumérer, y ont été ouvertes de toutes parts. En même temps, les pentes des collines qui entourent la ville, vers le nord, commençaient à se couvrir de maisons de plaisance où l'on venait chercher le repos, loin du bruit et des occupations de la ville. L'augmentation toujours croissante de la fortune publique et privée, depuis le gouvernement de Juillet jusqu'à nos jours, a développé d'une manière continue ces nouveaux quartiers.

Néanmoins, pendant la Restauration et le gouvernement de Juillet, l'intérieur de la cité n'a subi que de lentes modifications. Une ordonnance royale du 29 avril 1839 avait approuvé un plan général des alignements de la ville de Rouen; mais l'élargissement des rues qui devait en résulter se produisait seulement au fur et à mesure qu'on abattait les constructions anciennes pour les remplacer par d'autres. En dehors de la rue de la République et de celle d'Alain-Blanchart dont nous avons parlé plus haut, peu de voies nouvelles ont été ouvertes alors dans la ville. Les seules que nous ayons à mentionner dans la partie située au nord des rues des Faulx, Saint-Vivien et Saint-Hilaire, sont la rue Neuve-Saint-Vivien tracée en 1821, sur l'emplacement de l'impasse Tabouret et du cimetière Saint-Vivien, et la rue Daliphard qui prolonge celle du Clos-des-Marqueurs jusqu'à celle des Capucins, à travers l'emplacement occupé autrefois par ces religieux.

Quelques travaux ont été cependant exécutés dans la partie

inférieure du quartier Martainville. En 1805, la rue de Fontenay avait été ouverte, de la place du Champ-de-Mars à la rue du Rempart-Martainville; elle a été prolongée, lors de la création de la place Saint-Marc, sur l'emplacement des rues des Degrés-Rompus et du Pont-de-Bois-d'Aubette. Une ordonnance du 12 novembre 1832 a autorisé la destruction du Clos-Saint-Marc où vivait entassée, dans des bouges hideux, une population maladive et misérable. A sa place a été établi, en 1837, un marché où l'on a construit des hallettes en 1846. La translation du Jardin-des-Plantes au parc de Trianon acheté par la ville le 13 décembre 1832, a permis d'ouvrir la rue de Joinville, plus tard rue Armand-Carrel, à travers ce terrain devenu vacant et sur l'emplacement de l'ancienne rue de la Salle. Cette voie nouvelle, terminée en 1844, et la partie de port qui l'avoisine, ont été bientôt bordées d'habitations belles et salubres. Enfin, le Clos-des-Parcheminiers a été déblayé en 1847 et l'on s'est empressé d'y établir un marché.

Au milieu de tant de transformations nécessaires, on n'a pas oublié nos vieux monuments d'architecture. Le développement du goût des études historiques et de l'archéologie apprenait à les comprendre et à les respecter mieux qu'on ne l'avait fait dans les deux siècles précédents. Au Palais-de-Justice, en 1831, l'ancien escalier des Procureurs, qui se trouvait vers la rue aux Juifs, à l'extrémité de la salle des Pas-Perdus, a été démoli et reconstruit au centre de l'aile occidentale. Alors ont disparu les dernières échoppes de libraires qui en garnissaient les degrés. Un mur peu élevé et surmonté d'une grille en fer a remplacé le vieux mur à créneaux qui séparait la cour du Palais de la rue aux Juifs. Mais ce n'étaient là que des améliorations partielles. En 1843, on résolut d'achever ce monument magnifique par la construction, à l'est, d'une aile parallèle à celle qui renferme la salle des Pas-Perdus. La première pierre en a été posée le 14 juillet 1844. L'exécution de cette partie de l'édifice, en parfaite concordance avec le reste, fait le plus grand honneur à l'architecte, M. H. Grégoire. Il est regrettable que l'on n'ait pas, en même temps, débarrassé l'aile occidentale de ces constructions qui, depuis 1761, la masquent du côté du Marché-Neuf; mais, du moins, en 1851, on a fait disparaître les vilaines échoppes qui en garnissaient le rez-de-chaussée. La restauration de la salle des assises, de 1857 à 1860, la reconstruction

de la voûte hardie de la salle des Pas-Perdus, en 1875 et 1876, ont complété, de la manière la plus heureuse, les travaux antérieurement entrepris.

La Cour d'appel a quitté l'ancien hôtel de la première présidence pour venir s'installer dans l'aile construite par M. Grégoire. L'hôtel qu'elle a ainsi laissé vacant est occupé maintenant, au rez-de-chaussée, par le tribunal de police correctionnelle, par celui des prud'hommes et par le Musée industriel de la Société d'Emulation ; les salles du premier étage sont affectées aux séances des Sociétés savantes. L'arcade qui le faisait communiquer, par-dessus la rue Saint-Lô, avec le Palais de justice, a été détruite en 1854, quand la façade et la porte ont été reconstruites sur un nouvel alignement. La rue Saint-Lô, qui formait un coude avant d'arriver à celle des Carmes, a été ouverte en ligne directe, de 1843 à 1845.

Le portail de Saint-Ouen n'avait jamais été terminé ; la construction en fut décidée par une loi, en 1845, et l'architecte Grégoire a été chargé de diriger les travaux, de 1846 à 1851. Il est à regretter qu'il n'ait pas suivi le plan primitif des Bénédictins ; le portail qu'il a élevé est fort beau sans doute, mais il a le défaut de n'être pas assez en relief sur la nef de l'église et de présenter des proportions un peu mesquines quand on le compare à l'ensemble de ce magnifique morceau d'architecture.

Après l'incendie qui a dévoré la pyramide en bois de la cathédrale, le 15 septembre 1822, une souscription s'est organisée aussitôt dans la ville pour remplacer l'œuvre exécutée par Robert Becquet, aux frais du cardinal Georges d'Amboise ; le département et la France entière y ont pris part, et le gouvernement promit alors de contribuer à l'érection d'une nouvelle flèche. L'architecte Alavoine proposa d'élever une pyramide en fonte, pour éviter ainsi les chances d'incendie qui, tant de fois, avaient détruit les monuments de ce genre. Ses plans furent adoptés et l'exécution commença en 1824. Les travaux ont été interrompus en 1848, et, bien que la partie supérieure de la flèche, toute prête à être montée, fût déposée depuis lors dans les chantiers de la cathédrale, ni les instances de l'archevêché et des administrations locales, ni les réclamations de la population, n'ont pu, jusqu'en 1875, triompher d'un mauvais vouloir inexplicable qui s'est obstinément opposé à son achèvement.

Enfin, l'œuvre a été reprise en 1876; on travaille en ce moment à terminer la flèche ; espérons qu'on n'oubliera pas les quatre clochetons qui, dans le projet d'Alavoine, doivent servir de transition entre la partie supérieure de la tour en pierre et la base de la flèche en fonte.

D'importantes restaurations ont encore été faites aux autres parties de la cathédrale. La chapelle de la Vierge, le portail des Libraires et celui de la Calende ont été habilement réparés, de 1854 à 1866; on achève, en ce moment, la restauration du côté sud, depuis le portail de la Calende jusqu'à la tour de Beurre, et l'on a commencé le dégagement de l'édifice par la démolition des maisons qui le bordaient. Le magnifique portail de la façade attend toujours sa restauration complète, peut-être même sa reconstruction.

Les autres monuments religieux de la ville n'ont pas été conservés avec moins de sollicitude ; presque tous ont été l'objet d'importants travaux exécutés soit aux frais des fabriques, soit au compte de l'administration municipale. Nous citerons seulement les habiles réparations de l'abside de Saint-Vincent, et l'édification, en 1868, de la flèche en pierre qui surmonte l'église de Saint-Maclou. Dire que cette dernière œuvre est digne du monument qu'elle surmonte, c'est faire le plus bel éloge de l'architecte, M. Barthélemy père.

Nous avons mentionné déjà la fondation d'une nouvelle paroisse, celle de Saint-Clément ; ajoutons que la vieille église de Saint-Gervais a été réédifiée et que, en ce moment même, on reconstruit, sur un plan nouveau, celle de Saint-Hilaire.

La Révolution de 1848, les troubles qu'elle a occasionnés dans notre ville, la crise commerciale qui en a été la conséquence, et, plus tard, une disette qui s'est prolongée de 1853 à 1856, n'ont pas manqué de peser lourdement sur les finances de la ville et l'ont empêchée de s'engager immédiatement dans des travaux qui auraient exigé des dépenses considérables. Sous l'administration de M. Fleury, qui remplit les fonctions de maire de 1848 à 1857, on s'est occupé d'abord de l'achèvement de la rue Impériale; elle a été terminée en 1852. Malheureusement, au lieu de suivre un plan uniforme, on a procédé par parties; il en résulte des différences de niveau et d'autres irrégularités qui choquent l'œil. Bientôt après, les rues Bouvreuil et Caquerel ont été élargies ; les échoppes qui déshono-

raient le flanc nord de l'église Saint-Maclou ont disparu ; le reculement du côté ouest de la rue des Carmes a commencé ; les ruelles ignobles de Coupe-Gorge et de la Perle ont été détruites. La création du marché aux bestiaux, sur la place des Emmurées, date aussi de cette époque ; l'installation en fut décidée en 1853, l'inauguration eut lieu le 20 mars 1856. L'église Saint-Sever a été réédifiée de 1857 à 1860, en arrière de l'ancienne ; le terrain que cette dernière occupait a permis alors d'agrandir la place. De nombreux aqueducs ont été construits sur les boulevards et dans les rues où leur établissement était surtout nécessaire.

Jusqu'en 1855, les propriétaires riverains avaient dû participer aux frais d'entretien du pavage des rues. A cette époque, l'administration municipale les prit entièrement à sa charge, en décidant que le produit des cinq centimes facultatifs serait appliqué aux besoins de la voirie urbaine. C'est alors que, entreprenant la réfection du pavage des rues, elle les établit en chaussées bombées. Cette réforme fut appliquée d'abord aux principales rues de la ville, et, successivement, au plus grand nombre des voies publiques ; mais l'œuvre n'est pas encore aujourd'hui achevée ; cependant, elle se poursuit, et, en beaucoup d'endroits, des bordures en trottoirs ont été construites ; le nombre en augmente chaque jour.

Bien que ces diverses améliorations honorent l'administration de cette époque, son plus beau titre à la reconnaissance publique est d'avoir compris l'indispensable nécessité d'assainir le quartier Martainville, et d'avoir mis au jour cette œuvre de véritable philanthropie. De tout temps insalubre, cette région de la ville se trouvait dans des conditions bien plus mauvaises encore, depuis que la construction du pont de pierre et la surélévation des quais qui en avait été la conséquence nécessaire avaient placé en contre-bas les rues étroites et mal aérées qui la traversent. Les agitations de 1848 avaient, en outre, montré que ce quartier n'était pas seulement insalubre, mais qu'il était encore un refuge dangereux aux époques de révolution. Aussi le conseil municipal, comprenant la nécessité d'une rénovation radicale, adopta-t-il alors un plan d'assainissement du quartier Martainville. Un arrêté préfectoral approuva cette décision, le 31 décembre 1852. Ce plan ne laissait pas intacte une seule des rues de cette région, de la rivière de Robec au port ; huit artères principales devaient être percées : cinq du sud au nord,

trois de l'est à l'ouest, sans compter les rectifications et les rues accessoires.

Mais l'état des finances de la ville ne permettait pas l'exécution immédiate d'un projet aussi considérable. On dut se borner à l'ouverture de la première section de la rue Napoléon III (aujourd'hui rue d'Amiens), depuis le pont de Robec jusqu'à l'ancienne prison de Bicêtre, dans l'axe de la rue de la Chaîne, et à la création d'une place, en face de la prison. Le décret du 14 mai 1853 autorisa ces travaux qui firent disparaître, en 1856, les rues Pigeon, du Perroquet, Neuve, du Battoir, des Trois-Cornets, des Arpenteurs. En même temps, les rues transversales étaient agrandies à leur rencontre avec cette voie principale.

On aurait pu croire que les travaux entrepris pour l'assainissement du quartier Martainville, conformément au projet conçu en 1852, et si heureusement commencés, auraient été continués sans interruption ; ils furent abandonnés momentanément pour de nouveaux desseins. L'œuvre de transformation qui s'accomplissait à Paris excitait l'émulation des grandes villes de France ; Rouen ne voulut pas rester en arrière. Sous l'impulsion du baron Ernest Le Roy, préfet du département, l'administration municipale, qui avait alors à sa tête M. Verdrel, résolut d'ouvrir, au centre même de la cité, des voies spacieuses et salubres, en remplacement de rues étroites et malsaines où la circulation était difficile. « Les boulevards, à l'est, au nord et à « l'ouest ; les quais, au sud ; la rue Impériale et même la ligne « des rues Grand-Pont, des Carmes et Beauvoisine, dispen« saient de songer d'abord aux points que ces artères tra« versent. Mais, entre cette dernière ligne et le boulevard « Cauchoise, il n'y avait plus aucune voie continue et directe « du nord au sud. Les rues importantes de ce massif, celles des « Charrettes, aux Ours, Grosse-Horloge et Grande-Rue, Gan« terie et des Bons-Enfants, etc., se dirigeaient toutes de l'ouest « à l'est ; aucune artère ne les reliait et ne recueillait leur mou« vement dans la direction opposée. Et cependant, les lignes « de chemins de fer aboutissant à la gare de la rue Verte atti« raient et déversaient précisément les voyageurs sur cette « partie inaccessible de la ville.... Quant à la salubrité, les « percements à faire ne détruiraient nulle part des quartiers « plus malsains que ceux du Bas-Bouvreuil, de la Renelle-des-

« Maroquiniers, des Hermites, etc. ; de sorte que leur démoli-
« tion n'offrirait pas moins d'avantages pour la santé publique
« que pour la viabilité....

« Le point de départ et la direction de la voie principale
« étaient clairement indiqués. Le point de départ, c'était le
« débouché, sur le boulevard Bouvreuil, de la rue conduisant
« à la gare du chemin de fer. Pour fixer la direction, il n'y avait
« qu'à laisser la nouvelle ligne descendre du nord au sud ; elle
« rencontrerait perpendiculairement l'axe du quai et couperait
« à angle droit les voies nombreuses qui se dirigent parallèle-
« ment au fleuve.

« Mais une seule voie n'eût pas assez largement satisfait aux
« besoins de la circulation et de la salubrité ; or, si le centre de
« la ville possédait des rues dirigées de l'est à l'ouest, ces rues
« manquaient de largeur; d'ailleurs, il n'en existait point dans
« la partie supérieure. Il fallait donc ouvrir une grande artère
« de l'est à l'ouest; les places Cauchoise et de l'Hôtel-de-Ville,
« sur lesquelles aboutissent beaucoup de rues et qui forment
« deux foyers d'activité, en indiquaient la position et la
« direction.

« En descendant plus bas, on ne manquait plus de voies
« transversales ; et, d'ailleurs, on pouvait augmenter leur
« nombre, sans créer une aussi grande artère, en conduisant
« la rue Saint-Lô jusqu'à la rue Cauchoise, la rue aux Juifs
« jusqu'en face du débouché de la rue de Crosne.

« Cette addition offrait, en outre, l'avantage d'entraîner le
« dégagement et l'agrandissement du Marché-Neuf et du Vieux-
« Marché. Enfin, les larges démolitions que nécessiteraient les
« deux grandes voies, surtout à leur point d'intersection, four-
« niraient facilement un terrain libre qui deviendrait une place
« ou un jardin[1].

Ces considérations déterminèrent l'administration à soumettre au conseil municipal, le 11 février 1859, un projet d'ensemble qui fut adopté en principe, le 11 mars, et maintenu, après une enquête, par une délibération du 9 décembre de la même année.

Il comprenait : l'ouverture des rues de l'Impératrice (mainte-

[1] *Exposé de l'administration de la ville, de 1858 à 1865*, présenté au Conseil municipal par M. Verdrel, maire. 1865, p. 101-102.

nant Jeanne-Darc), entre le boulevard et le port; de l'Hôtel-de-Ville, entre la place de ce nom et celle de Cauchoise; des Basnage, sur l'emplacement rectifié de la rue des Hermites, entre les rues Ganterie et de l'Hôtel-de-Ville; Guillaume-le-Conquérant et Rollon, prolongeant jusqu'au Vieux-Marché les rues Saint-Lô et aux Juifs; Fleurus-Duvivier, entre les rues de la Vicomté et de l'Impératrice; le prolongement des rues de Fontenelle, du Sacre et Bouvreuil jusqu'à celle de l'Hôtel-de-Ville; de la rue Harenguerie jusqu'au portail sud de Saint-Vincent; la rectification et l'élargissement des rues du Bailliage, Saint-Patrice, du Moulinet, Beauvoisine, Ganterie, des Bons-Enfants, Ecuyère, du Tambour, Grande-Rue, Saint-Vincent, des Charrettes, et de toutes celles enfin qui rencontraient les voies nouvelles; la création des carrefours Alain-Blanchart et du Petit-Bouvreuil; celle du jardin Solférino; l'agrandissement du jardin de l'Hôtel-de-Ville, des places du Vieux-Marché et du Marché-Neuf (place Verdrel) dont la surface devait être ainsi doublée; le dégagement des églises Saint-Laurent et Saint-Vincent.

Ces travaux devaient entraîner la suppression des rues : des Français, Ancrière, des Belles-Femmes, Saint-Jean (grande et petite), du Petit-Puits, de la partie inférieure des rues Sainte-Croix-des-Pelletiers et de la Prison, des rues Saint-Antoine, Sénécaux, des Correts, de la Renelle, de la Renelle-des-Maroquiniers, des Hermites, des Maillots, du Petit-Musc, du Gril, Porte-aux-Rats (en partie), Saint Laurent (la petite), de la Truie. Les rues de la Perle et Coupe-Gorge avaient été antérieurement supprimées, lors de l'ouverture, en 1858, de la première section de la rue de l'Hôtel-de-Ville, avant la présentation du grand projet d'ensemble. La superficie des rues et places anciennes était de 11,139 mèt. c. 75 cent.; celle des voies, places et jardins à créer ou à agrandir, de 42,086 mèt. c. Enfin, on déblayait 92,000 mèt. c. de constructions vieilles ou malsaines [1].

L'exécution de ces travaux fut concédée à deux entrepreneurs, MM. Poncet et Lévy, par les traités du 12 novembre 1859 et du 30 janvier 1860 que ratifièrent les délibérations du conseil en date des 9 décembre 1859 et 3 février 1860. Ils s'en-

[1] *Exposé*, etc., *Ibidem*.

gageaient à ouvrir la rue de l'Impératrice en deux ans et à la livrer munie d'égouts et pavée en trois ans, à partir de la promulgation de la loi ; les autres rues devaient être ouvertes dans le délai de trois ans et terminées dans celui de cinq ans. Les terrains en bordure devaient être bâtis d'abord dans les délais de dix et de douze ans ; mais le traité du 30 janvier réduisit ce délai à trois et à six ans. L'ensemble du projet fut sanctionné par un décret impérial du 9 juin 1860.

L'Etat consentait à participer aux dépenses que devait nécessiter cette grande œuvre. Vers 1809, il avait déclassé, comme traverses de routes impériales, les rues Beauvoisine, des Carmes, Grand-Pont, Saint-Hilaire, Saint-Vivien, des Faulx et de l'Hôpital, pour se débarrasser des dépenses que ne manquerait pas d'entraîner plus tard l'élargissement de ces voies intérieures. Un décret du 18 juin 1860 décida le classement, comme routes impériales, des rues de l'Impératrice, de l'Hôtel-de-Ville, des Faulx, Saint-Vivien et Saint-Hilaire, et accorda à la ville un tiers de la dépense de grande voirie, jusqu'à concurrence de 5,000,000 de francs. La ville abandonnait cette somme aux entrepreneurs ; elle leur cédait les bâtiments et les terrains expropriés, évalués à 6,250,840 fr., et leur remettait pour 11,250,000 fr. d'obligations remboursables en cinquante ans. L'exécution devait ainsi coûter 22,500,840 fr. Les voies et moyens de ce vaste projet furent définitivement sanctionnés par la loi du 14 juillet 1860.

Les travaux, immédiatement entrepris, furent poussés avec la plus grande activité. La rue de l'Impératrice était ouverte, ses égouts et sa chaussée terminés, en 1862 ; pour les autres voies, les entrepreneurs devancèrent d'une année le terme qui leur était fixé. Mais alors un différend survint entre eux et la ville. Celle-ci leur avait promis de solliciter une exonération d'impôts pour la construction des bâtiments sur les terrains libres ; elle ne put l'obtenir et les entrepreneurs se refusèrent à bâtir dans les délais déterminés. Le conseil de préfecture les ayant déclarés liés seulement par le premier traité qui fixait des délais de dix à douze ans, il fallut, pour activer les travaux, avoir recours à une nouvelle combinaison. Par une délibération du 27 février 1863, la ville accepta la proposition de MM. Brière, Lévy et Pierquin qui s'engageaient à couvrir de constructions tous ces terrains en cinq années, à condition que la

ville leur accorderait une prime de 40 fr. par chaque mètre de surface bâtie. C'est à cette mesure que l'on doit le prompt achèvement des travaux dont nous venons de retracer l'histoire.

De l'accomplissement de cette œuvre est résultée, pour notre ville, une véritable métamorphose. Le centre de Rouen a été déplacé ; il n'est plus au carrefour de la Crosse où se coupaient jadis les deux longues voies qui partageaient la cité en quatre régions bien distinctes ; il est à l'intersection des rues Jeanne-Darc (autrefois de l'Impératrice) et de l'Hôtel-de-Ville, auprès de ce délicieux jardin de Solférino, si habilement dessiné par M. Beaucantin et dont les frais ombrages font oublier les rues sombres et fétides qui déshonoraient autrefois ce quartier. Bientôt s'élèvera, à l'est du jardin, le monument que la ville fait construire pour y placer son musée de peinture et sa bibliothèque. En attendant, les rues nouvelles se sont couvertes de constructions vastes et saines, quelques-unes même somptueuses. Plusieurs édifices d'un caractère public, l'hôtel de l'Octroi et des Poids et Mesures, l'hôtel de la Poste, dans la rue Jeanne-Darc, celui de la Banque, dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, y ont été élevés. Les églises Saint-Laurent et Saint-Vincent ont été dégagées des maisons qui les cachaient aux yeux ; le chevet de cette dernière a été habilement réparé. L'ouverture de la rue Jeanne-Darc a entraîné la destruction de deux anciennes paroisses, Saint-Martin-sur-Renelle et Saint-André-aux-Fèvres ; mais on a conservé et réparé la tour de cette dernière, elle est placée au centre d'un petit square au fond duquel on aperçoit la façade en bois sculpté de l'une des deux élégantes maisons démolies dans la Grande-Rue pour le passage de la voie nouvelle. Le Marché-Neuf agrandi a été entouré de hallettes sur ses quatre faces ; dans le Vieux-Marché, dont la superficie a été plus que doublée, à la place des étroites échoppes construites en 1823, s'élèvent deux vastes halles consacrées à la vente des différentes denrées.

La translation des bureaux de la Régie des poids et mesures publics dans l'hôtel construit au bas de la rue Jeanne-Darc permettait d'affecter l'ancien local de la Vicomté de l'eau à une autre destination ; on y a installé des écoles de filles et de garçons. La caserne des Douanes a été établie dans l'hôtel de la

Monnaie, en remplacement de celle qui avait été démolie lors de l'exécution des grands travaux.

Cependant, l'amélioration du quartier Martainville, un instant interrompue, ne cessait de préoccuper les esprits et de s'imposer à eux par son caractère d'urgence. Bien que l'ouverture de la première section de la rue Napoléon III (d'Amiens) eût placé les habitants de cette région dans de meilleures conditions de salubrité, il résultait de la statistique que, de 1861 à 1865, à l'est de la rue de la République, jusqu'à la ceinture formée par les boulevards et les quais, il mourait 1 habitant sur 48, tandis que, à l'ouest de la même rue, il n'en mourait que 1 sur 24. On résolut de reprendre l'exécution des travaux qui devaient transformer toute l'agglomération circonscrite par les rues des Faulx, Saint-Vivien, Saint-Hilaire, Impériale et les quais. Déjà, le classement de ces trois premières rues dans la grande voirie avait entraîné la démolition du côté nord de la rue des Faulx, la reconstruction de sa chaussée et l'annexion d'un vaste terrain au jardin de Saint-Ouen ; la ville s'était, de plus, engagée envers l'État à opérer le reculement de tout le côté gauche des rues Saint-Vivien et Saint-Hilaire, jusqu'à la rue Sainte-Claire, dans un délai de cinq ans, à partir de l'achèvement des rues de l'Impératrice et de l'Hôtel-de-Ville. L'ouverture prochaine du chemin de fer de Rouen à Amiens, l'établissement de la gare entre les faubourgs Saint-Hilaire et Martainville, rendaient indispensable le prolongement de la rue Napoléon III, depuis la caserne de Bicêtre jusqu'au boulevard à partir duquel elle devait être continuée en ligne droite jusqu'à la rue Préfontaine, par le chemin de grande communication de Rouen à Lyons-la-Fôrêt.

En conséquence, l'administration présenta, le 17 juin 1864, au conseil municipal, qui l'adopta le 4 novembre suivant, un projet tendant à prolonger la rue Napoléon III, à ouvrir une nouvelle rue, dite Édouard-Adam, depuis le carrefour de la Croix-de-Pierre jusqu'à la place Martainville, à établir une petite place à l'intersection de ces deux rues. Ce plan reçut l'approbation du gouvernement.

L'ouverture de la dernière section de la rue Napoléon III amena la suppression de celle des Canettes, le dégagement de la caserne de Bicêtre et de l'Hospice-Général sur leur côté sud. La construction, en retraite, des murs de clôture de ces

deux établissements permit d'établir, sur le côté nord de la rue, depuis la place d'Amiens jusqu'au boulevard, un rangée d'arbres qui contribue encore à l'assainissement du quartier. Derrière la caserne, la rue du Bas rectifiée et élargie est devenue la rue Mollien, du nom de l'illustre ministre de Napoléon Ier; les rues du Gril, du Fer-à-Cheval et des Marquets, dont la transformation a été commencée, ont reçu le nom de rue Ambroise-Fleury et consacrent ainsi le souvenir du maire sous l'administration duquel ont commencé les travaux d'assainissement de ce quartier.

La rue Edouard-Adam descend en ligne droite de la Croix-de-Pierre jusqu'à la place ménagée à sa rencontre avec la rue d'Amiens; de là, elle s'incline un peu à gauche pour gagner la place Martainville. Son ouverture a rectifié l'ancienne rue Edouard-Adam, ouverte en 1838 sur l'emplacement de la rue Godard, entre le carrefour de la Croix-de-Pierre et la rue Eau-de-Robec; elle a supprimé le rues des Verriers, Picchine, du Nouveau-Monde, Neuve-des-Prés, et une partie de celle des Prés-Martainville. L'impasse du Couaque a été élargie et ouverte jusqu'à la rue Mollien, sous le nom de rue Guy-de-la-Brosse. L'Hospice-Général, dégagé à l'ouest par l'ouverture de la rue Edouard-Adam, l'a été encore au nord par l'élargissement de la rue Bourgerue, nommée aujourd'hui rue de Germont, et dont le prolongement est la rue Blanche qui remplace les rues de la Marêquerie, Planche-Ferrée et du Bon-Espoir. En changeant ainsi les noms des rues qui avoisinent l'Hospice-Général, l'administration a voulu perpétuer la mémoire d'illustres médecins ou de bienfaiteurs de cet établissement; c'est aussi dans ce but qu'elle a remplacé l'ancien nom de rue de Caumont par celui de rue Lamauve.

Ajoutons encore que la création de la rue Edouard-Adam et l'élargissement de la rue Saint-Hilaire ont amené l'agrandissement de la place de la Croix-de-Pierre et la reconstruction de la charmante fontaine édifiée par le cardinal d'Amboise. L'ancien monument a été rétabli dans le jardin de Sainte-Marie, auprès du musée d'Antiquités.

Entre les rues d'Amiens, Edouard-Adam, le boulevard et la place Martainville, se trouvait un terrain traversé par l'Aubette et connu sous le nom de Pré-Thuileau.

La ville s'est empressée de l'acheter à l'Hospice-Général, afin

de doter ce quartier d'un jardin public. En 1870 et 1871, pour occuper les ouvriers que la crise commerciale et industrielle causée par l'occupation prussienne condamnait au chômage, elle y a fait exécuter des travaux de terrassement à la suite desquels sont venues la création et la plantation du jardin d'après les plans de M. Beaucantin.

A la même époque, le terrain demeuré vacant par la démolition des maisons du côté nord de la rue des Faulx a été réuni au jardin de Saint-Ouen dont le sol a été abaissé et le dessin entièrement modifié, sous la direction de ce même inspecteur de nos jardins publics. L'inauguration du jardin, ainsi transformé, a eu lieu le 27 avril 1872.

En même temps que l'édilité rouennaise exécutait ces travaux considérables, elle songeait à doter la ville d'une distribution d'eau assez abondante pour suffire aux usages particuliers et aux services publics. La construction d'égoûts dans un grand nombre de rues anciennes et dans toutes les voies nouvellement ouvertes rendait indispensable d'y verser des eaux vives pour les empêcher de répandre sur leur parcours des exhalaisons nauséabondes. Dès 1854, une concession de distribution d'eaux de la Seine avait été faite à MM. le marquis de Bourdeille et Boucher; mais ce projet n'arriva pas même à un commencement d'exécution. En 1858, l'administration, renonçant à l'emploi des eaux impures de la Seine, mit à l'étude l'adduction, à Rouen, d'eaux fraîches et pures fournies par une des sources de Robec dont on lui proposait l'achat, à Fontaine-sous-Préaux. L'avant-projet, adopté le 8 juin 1860, montrait que cette source pouvait fournir, en y exécutant les travaux nécessaires, un débit de 12,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures. La réclamation des usiniers de Darnétal, qui s'opposaient à toute diminution dans le volume des eaux de Robec, fit entreprendre de nouvelles études. On affirmait l'existence d'une nappe souterraine dont les eaux suffiraient à alimenter la ville. Mais les forages entrepris pour la découvrir ne donnèrent aucun résultat. Après quatre années de recherches et d'examen, l'achat définitif de la source de Préaux, la concession à une compagnie du soin d'établir et d'exploiter la distribution des eaux, furent approuvés par le conseil municipal, le 27 janvier 1865. On aurait pu croire l'affaire terminée; il n'en était rien. De nouvelles recherches furent imposées à la ville qui dut creuser une galerie

souterraine dans la direction du point du plateau de Boisguillaume appelé le Puits-aux-Anglais, y pratiquer un sondage jusqu'à la profondeur de 250 mètres à partir du sol, c'est-à-dire à 90 mètres au-dessous du niveau de la mer. Ces tentatives ayant démontré qu'aucune nappe souterraine n'existait en cet endroit, le conseil municipal adopta enfin, dans sa séance du 18 juillet 1870, les plans, devis et cahier des charges définitifs dressés par M. Belgrand, inspecteur général des ponts et chaussées, pour l'exécution des travaux de dérivation des eaux nécessaires afin d'alimenter la distribution générale de la ville. Depuis lors, les eaux provenant des sources de Robec ont été amenées à Rouen dans deux réservoirs, celui de la Jatte et celui de Sainte-Marie qui les reçoivent et les distribuent dans toute la ville, grâce à une vaste canalisation.

Une fontaine monumentale va s'élever en avant du réservoir de Sainte-Marie, vis-à-vis la rue de la République, sur les dessins du sculpteur Falguière. La construction en est commencée.

Le 2 juin 1875, une autre fontaine a été inaugurée sur la place Saint-Sever, en l'honneur de l'abbé de la Salle, fondateur des écoles chrétiennes ; elle est surmontée d'un groupe en bronze qui le représente entouré de deux enfants et qui est l'œuvre du même artiste.

Depuis longtemps, les deux ponts établis sur la Seine ne suffisent plus à la circulation ; le pont suspendu ne peut supporter les voitures lourdement chargées, elles sont forcées de faire un long détour pour gagner le pont de pierre qui, à certaines heures du jour, se trouve complétement encombré. On s'est demandé d'abord s'il ne fallait pas agrandir la chaussée de ce dernier, en supprimant le parapet en granit et en le remplaçant par un garde-fou en fer, ce qui permettrait de reculer les trottoirs de chaque côté. L'avantage qu'on aurait ainsi obtenu était de peu d'importance et le pont aurait perdu son caractère. Lors de l'ouverture de la rue de l'Impératrice (Jeanne-Darc), du boulevard au port, il était naturel de songer à prolonger cette belle voie par la construction d'un pont fixe sur la Seine et la création d'une rue qui, partant du quai Saint-Sever, entre la caserne et les Docks, aurait gagné, en ligne droite, la route de Caen. Mais ce plan avait l'inconvénient d'enlever à la grande navigation toute la partie des quais com-

prise entre le pont proposé et le pont suspendu. Le commerce fit entendre alors de vives réclamations auxquelles le conseil municipal donna satisfaction en rejetant le projet. L'établissement d'un second pont fixe continue cependant à préoccuper l'administration du département et celle de la ville. Le conseil général, le conseil d'arrondissement et le conseil municipal ont formulé à cet égard des vœux réitérés. L'achèvement prochain du chemin de fer d'Orléans à Rouen et l'établissement de la gare sur la place Saint-Sever le rendront plus que jamais indispensable. Le projet qui paraît aujourd'hui avoir le plus de chance d'être adopté consisterait à construire ce pont à la place du pont suspendu, au bas de la rue Grand-Pont qu'on se propose d'élargir dans cette prévision même.

Les charges considérables que la guerre de 1870 et la longue occupation prussienne ont fait peser sur la ville n'ont pas empêché l'administration de poursuivre les travaux en cours d'exécution ; mais les diverses améliorations projetées ont été arrêtées pendant quelque temps. En 1873, le plan d'assainissement du quartier Martainville a été repris. Le 8 mai de cette année, le maire de Rouen, M. Nétien, a soumis au conseil municipal un projet comprenant principalement : le prolongement de la rue Armand-Carrel jusqu'à la rue Saint-Vivien ; la création d'une place à l'ouest et au sud de l'église ; la rectification et le prolongement de la rue Tuvache, de la place Saint-Marc à la rue de la République ; l'agrandissement de la place Saint-Marc jusqu'à la rue Martainville ; la rectification et le prolongement de la rue des Arpents, depuis le quai de Paris jusqu'à la rue des Faulx, en face du portail de l'église Saint-Ouen connu sous le nom de portail des Marmousets ; enfin, le dégagement de l'église Saint-Maclou. Ce projet amenait la suppression d'un certain nombre de rues et de ruelles étroites et malsaines, l'élargissement et la rectification de la plupart des autres, l'ouverture de quelques voies secondaires. Des écoles devaient en outre être construites. Le conseil municipal l'a adopté, le 15 mai 1874, avec quelques modifications dont la principale consiste dans le redressement d'une des artères partant du quai de Paris et son prolongement jusqu'à la rue Eau-de-Robec, sur l'emplacement des rues des Espagnols, de la Chèvre et du Ruissel. Il a décidé, en outre, l'élargissement de la rue Grand-Pont, pour lequel il demande l'attribution

d'une partie de la somme à revenir de la cession des Docks à une compagnie. Divers obstacles ont empêché jusqu'à présent la réalisation d'une œuvre si nécessaire; mais il est permis d'espérer que cette question recevra prochainement une solution.

La facilité des communications avec l'extérieur influe puissamment sur la prospérité industrielle et commerciale d'une ville. Sans entrer dans des détails qui pourraient paraître étrangers à notre sujet, rappelons que, depuis le commencement du XIXe siècle, les routes diverses qui viennent, de toutes les directions, aboutir à Rouen, ont été considérablement améliorées et même reconstruites dans quelques-unes de leurs parties. Plusieurs lignes de chemins de fer rayonnent autour de la ville et la relient à toutes les régions de la France. Celle de Paris à Rouen a été inaugurée le 3 mai 1843 ; celle du Havre, qui en est le prolongement, le 20 mars 1847 ; les embranchements de Dieppe et de Fécamp, celui de Serquigny qui met Rouen en communication avec la Basse-Normandie, ont été exécutés plus tard; en mars 1867, la ligne de Rouen à Amiens, qui rattache notre ville à tout le réseau du Nord, a été ouverte à la circulation ; enfin, la ligne d'Orléans à Rouen, arrêtée actuellement à Elbeuf, doit venir prochainement aboutir à la place Saint-Sever.

Les Docks-Entrepôts, destinés à l'emmagasinage des marchandises sujettes aux droits de douane ou d'octroi, sont de création toute récente. Dès 1843, le conseil municipal et la chambre de commerce avaient songé à les établir; mais cette première idée n'a pas été suivie d'exécution immédiate. Elle a été reprise en 1854; le 27 octobre, le conseil municipal adopta un projet de construction des Docks entre la rue Montméry, le quai aux Meules, la rue de la Grande-Chaussée et diverses propriétés particulières. Après trois ans d'études, le projet a été sanctionné par la loi du 19 juin 1857, et autorisé par un décret d'utilité publique, le 9 juillet de la même année. Des idées nouvelles s'étant manifestées au sujet de la disposition des magasins, une autre enquête a été jugée nécessaire, et l'on a chargé une commission de visiter les établissements de ce genre qui existent en Angleterre. Enfin, un projet définitif a été adopté par le conseil municipal, le 3 février 1860, et la construction des magasins a commencé immédiatement. Le bâti-

ment principal, à trois étages, construit en bordure sur le quai; les trois autres qui lui sont perpendiculaires, les magasins aux laines, aux cotons et aux huiles sont, depuis longtemps, jugés insuffisants par le commerce, et la ville songe à les agrandir. A plusieurs reprises, il a été question de les céder à une compagnie qui s'engagerait à y ajouter d'importantes constructions; mais ces projets n'ont pu encore aboutir.

L'amélioration du port de Rouen, celle de la Haute et de la Basse-Seine tiennent le premier rang parmi les questions qui préoccupent le commerce. Nous avons raconté comment les quais se sont transformés depuis un siècle; des travaux importants y ont été exécutés dans ces derniers temps, soit pour les prolonger, soit pour les réparer, et même pour les reconstruire.

Nous avons vu notre port de Rouen, si fréquenté par les navires de toutes les nations au moyen-âge, commencer à décliner lors de la création de celui du Havre où beaucoup de navires aiment mieux aborder tout de suite que de remonter le cours du fleuve jusqu'à notre ville. Néanmoins, Rouen étant le centre d'une contrée de production, à moitié chemin presque entre la mer qui apporte les produits du monde et Paris qui consomme, en communication directe entre le Nord et l'Ouest, son port ne pouvait périr. Mais, pendant longtemps, il n'a plus eu que le cabotage pour l'alimenter. La faute en est aux gouvernements dont l'incurie a laissé la Basse-Seine se remplir de sables qui sont arrivés, surtout au-dessous de Quillebeuf, à former des bancs qui ne laissent plus aux navires la profondeur d'eau nécessaire ou changent fréquemment les passes. Or, pendant que cette profondeur diminuait graduellement, le tonnage des navires augmentait. La monarchie de Louis XIV et celle de Louis XV ne s'occupaient pas de la Seine maritime; la République et l'Empire avaient d'autres soucis. Une autre cause encore est venue contribuer au dépérissement du port de Rouen. Le chemin de fer, construit primitivement de Paris à Rouen, s'est prolongé jusqu'au Havre, en 1847. La compagnie a eu alors intérêt à désorganiser la navigation fluviale pour bénéficier du transport que faisait celle-ci ; elle a favorisé les grands trajets aux dépens des trafics intermédiaires ; elle a établi des prix aussi réduits que possible, surtout pour le trajet direct de Paris à la mer et réciproquement, sauf à les aug-

menter quand la ruine du transport fluvial lui aura laissé la jouissance complète du monopole. Si la batellerie avait pu soutenir la lutte, il en serait résulté une concurrence où le commerce aurait trouvé son profit; mais, grevée de droits et de frais, gênée par des entraves de toutes sortes, comment pouvait-elle lutter ?

Le gouvernement de Louis-Philippe a commencé à s'occuper, trop faiblement, de la Seine maritime ; le second empire a continué, mais avec une parcimonie telle que les digues déjà construites sont entamées en plusieurs endroits et ne tarderaient pas à être détruites si l'on négligeait de les réparer immédiatement. De plus, il en reste à construire qui ne sont pas moins nécessaires.

Quoi qu'il en soit, nous qui tant de fois avons vu notre ville, presque complétement ruinée, se relever toujours et devenir plus puissante et plus forte, nous ne devons pas désespérer de son avenir.

Déjà la Chambre de commerce a été autorisée à contracter, à ses risques et périls, un emprunt de trois millions, remboursable par annuités, et a fournir un million sur son budget, pour subvenir aux frais des travaux destinés à augmenter la profondeur de notre port, à réparer et agrandir nos quais. De son côté, le gouvernement, avec le concours des départements limitrophes, se prépare à faire creuser le lit du fleuve, entre Paris et Rouen, de manière à lui donner partout une profondeur de trois mètres vingt centimètres. Il a promis également de s'occuper activement de la Seine maritime, depuis Rouen jusqu'au Havre. Qu'il remplisse cette promesse, que les travaux annoncés s'accomplissent, et le port de Rouen pourra reprendre une nouvelle activité. Déjà des bâtiments d'un tonnage inconnu jusqu'ici pour nous commencent à y aborder. Que sera-ce donc quand les travaux d'endiguement et de creusement seront terminés ?

Nous avons cru devoir retracer, avec trop de détails peut-être, toutes les modifications qui ont si complétement changé l'aspect topographique de notre vieille ville, afin de mieux faire comprendre sa transformation successive. Mais c'est au point de vue moral surtout que les changements ont été considérables.

Dans presque tout le cours de cette histoire, nous avons vu

trop souvent la population rouennaise, forcée de lutter d'abord contre les vexations et la tyrannie de la noblesse et du clergé, puis contre la fiscalité royale, se laisser aller à la turbulence, aux séditions et à la révolte. Aujourd'hui, même aux jours d'élections où une certaine effervescence pourrait se comprendre, notre population donne l'exemple du calme et de la modération. La paix, mais une paix honorable, afin de pouvoir se livrer entièrement au travail, voilà ce qu'elle demande. En même temps, il n'existe pas de ville en France où les habitants recherchent avec plus d'empressement tous les moyens de s'instruire, pour se rendre dignes de la liberté.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME PARTIE (SUITE).

ERRATA.

		Au lieu de :	*Lisez :*
501 ligne	8	1,300,000 livres	1,600,000 écus.
523 —	24	aux religieux	au religieux.
538 —	37	la transcrire.	le transcrire.
Id. —	40	les draperies	les drapiers.
540 —	19	Baudry, de Biville . . .	Baudry de Biville.
541 —	17	qui s'enfuit.	qui s'enfuient.
588 sommaire ligne	12	TORTURES. . . .	TORTURES.
593 ligne	23	conformémeut	conformément.
620 —	25	sans approbatlon	sans approbation.

NOTA. — Après la page 624, au lieu de 645, lire 625. Cette erreur de pagination se prolonge jusqu'à la page 692, qui doit porter le chiffre 672. La pagination redevient ensuite régulière. Par suite, au lieu de

P. 654 lire 634	note	2	et rédigée.	et rédigé.
664 lire 644	ligne	20	eur.	leur.
579 lire 659	—			679.
683 lire 663	—	25	Boin.	Bouin.
687 lire 667	—	20	ne pouvaient	ne pouvait.

		Au lieu de :	*Lisez :*
674 ligne	23	Le Porcq de Lannoy. . .	Le Porcq de Launoy.
675 —	28	id. . . .	Id.
712 —	30	Le 8	Le 8 août.
723 —	21	renouvelées.	être renouvelées.
658 —			758.
772 —	18	il se décide.	le roi se décide.
Id. note		municipale2	municipales.
784 ligne	21	Jock	York.
817 —	13	1618.	1678.
Id. —	23	1616.	1716.
828 —	28	fonder	créer.
851 —	29	au-dessus de la porte Beauvoisine et de la rue	au-dessous de la porte Beauvoisine et dans la rue.
852 —	31	dans le bout	dans le haut.
858 —	36	du sud-est	du sud-ouest.

Rouen, imp. H. Boissel.